1
1 13
14

EVANGELIZARE PAUPERIBUS MISIT ME
PAUPERES EVANGELIZANTUR
OMI

DOMUS AQUENSIS
OBLATORUM
SANCTISSIMÆ ET IMMACULATÆ
VIRGINIS MARIÆ.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE
DES SIX PREMIERS SIECLES.

JUSTIFIEZ PAR LES CITATIONS des Auteurs originaux.

AVEC DES NOTES POUR ECLAIRCIR les difficultez des faits & de la chronologie.

TOME QUATORZIEME,

QUI COMPREND

LES HISTOIRES DE SAINT PAULIN, de S. Celestin Pape, de Cassien, de S. Cyrille d'Alexandrie, & du Nestorianisme, &c.

Par M. LENAIN DE TILLEMONT.

A PARIS,
Chez CHARLES ROBUSTEL, ruë Saint Jacques, au Palmier.

MDCCIX.

AVEC APPROBATIONS, ET PRIVILEGE DU ROY.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

SP

BX
167
.L43
1701
V.14

http://www.archive.org/details/mmoirespourser14lena

TABLE DES TITRES
CONTENUS EN CE QUATORZIEME VOLUME.

TABLE des Citations. *page* iv
Table des Articles & des Notes. xj
Saint Paulin, Senateur & Consul Romain, puis serviteur de JESUS CHRIST; & enfin Evesque de Nole. 1
Saint Martinien, Archevesque de Milan. 146
Saint Celestin, Pape. 481
Jean Cassien, Prestre, & Abbé de Marseille. 157
Saint Nil Prestre, & Solitaire de Sinaï. 189
Acace, Evesque de Berée en Syrie. 219
S. Hesyque, Pr. de Jerusalem, & Docteur de l'Eglise. 227
Sainte Melanie la Jeune, Veuve Romaine, avec Albine sa mere, & Pinien son mari. 232
S. Pierre de Galacie, Anacorete, Prestre d'Antioche. 253
Saint Posside, Evesque de Calame, & Confesseur. 255
Saint Sixte III, Pape. 259
Saint Cyrille, Patriarche d'Alexandrie, Docteur de l'Eglise, & Confesseur. 267
Saint Arsene, Solitaire d'Egypte. 676
Saint Achillée, Solitaire de Sceté. 702
S. Procle, Archevesque de CP. & Docteur de l'Eglise. 704
Notes sur S. Paulin. 720
Notes sur S. Celestin. 737
Notes sur Cassien. 739
Notes sur S. Nil. 742
Notes sur S. Hesyque. 744
Notes sur Sainte Melanie la Jeune. 745
Note sur S. Pierre de Galacie. 747
Notes sur S. Cyrille d'Alexandrie. 747
Notes sur S. Arsene. 795
Notes sur S. Procle. 797
Table des Matieres. 802

TABLE DES CITATIONS.

A

Acac.h. ACACII historiæ breviculus per Sirmondum, cum Theodosiani codicis appendice editus : Parisiis anno 1631.

Ado,l.6.t.7.p. 355. Adonis chronicon in 6ª ætate : Bibliothecæ Patrum, tomo 7, Parisiis anno 1634.

Alber. *seu* Alb. euc. Edmundi Albertini de Eucharistia : Daventriæ anno 1655.

Alb.v. Albini Cæsaris vita per Spartianum in historiâ Augustâ : Parisiis edita anno 1620.

Alex.t.5. Natalis Alexandri Dominicani historia ecclesiastica, tom. seu volumine 5 : Parisiis anno 1677.

Alf.123.§ 5. Alfordi annales Britannorum anno Christi 123 : Leodii an. 1663.

All.de Sim. Leonis Allatii diatriba de Simeonibus : Parisiis anno 1664.

Amb.ep.46. Ambrosii epistola 46, tom. 5 : Paris. anno 1603.

Amph.h. Homiliæ Amphilochio Iconiensi tributæ per Combefisium : Parisiis anno 1644.

Anal.g. Analecta græca per Benedictinos edita : Luteciæ an. 1688.

Anal.t.4. Joannis Mabillon Analectorum tomus 4 : Luteciæ an. 1685.

Anas.c.97. Anastasius Bibliothecarius in vitâ Adriani, quem 97 pontificem numerat : Parisiis anno 1649.

Ante.op.L. Josephi Antelmii de veris operibus Leonis & Prosperi : Luteciæ an. 1689.

sym. ... nova de symbolo Athanasiano disquisitio : Parisiis anno 1693.

Ap.de P.R.4. Apologie des Religieuses de Port Royal, 4ᵉ partie ; en 1665.

Arn.ser. Arnobii junioris cum Serapione conflictus, post Irenæum editus : Parisiis anno 1634.

Ath.ad Ant. Athanasii ad Antiochenses, to. 1 : editionis Parisiis an. 1634.

... apologia prima quæ est ad Constantium, to. 1. ap.1.p.695.

... operum tomus 2. t.2.

Auctuarium 2, ad Bibliothecam Patrum, per Combefisium : Parisiis anno 1648. Auct.2.

Auctuarium 3 : Parisiis an. 1672. 3.

Augustini quæstio 2. ad Simplicianum : Lov.t.4.p.264.Ben.t.6.p.89. Aug.ad Sim.q.2.

Prosperi & Hilarii literæ ad Augustinum : Lov.t.7.p.542.Ben.t.2. à Pr.

Hæc litera novissimam Augustini editionem notat per Benedictinos curatam : si absit, est Lovanensium an. 1586. B.

... de civitate Dei : Lov.t.5.Ben.t.7. civ.

... confessionum libri : Lov. & Ben. t. 1. conf.

... de curâ pro mortuis agendâ : Lov. t.4.p.274.Ben.t.6.p.515. cur.m.

... de doctrina christiana : Lov. & Ben.t.8. do.chr.l.2.

... epistolæ : Lov. & Ben.t.2. ep.

... de gratia Christi liber, qui primus est contra Pelagium & Cælestium : Lov.t.7.p.330.Ben.t.10.p.230. gr.ch.

... in Faustum : Lov.t.6.p Ben.t.8. p.183. in Faust.

... contra Pelagium & Cælestium liber 2. qui est de peccato originali : Lov.t.7.p.334.Ben.t.10.p.253. pec.or.

... enarrationes in psalmos : Lov.t.8. Ben.t.4. ps.

... sermones quos semper & numeramus & citamus ex Ben.t.5, etiam B, non addito. s.

Tradition de l'Eglise sur l'aumosne chrétienne & ecclesiastique ; à Paris en 1651. Aum.

Ausonii epistola 12. Aus.ep.12.

... Vineti notæ in Ausonium. n.

B

Balſ.can. THEODORI Balſamonis ſcholia in canones: Luteciæ anno 1620.

Bar.34.§314. Baronii annales in anno Chriſti 34, paragrapho 314: Antuerpiæ an. 1612.

3.aug.c. ...in Martyrologium Romanum ad 3 auguſti diem nota c, ſeu 3: Antuerpiæ an. 1613.

Baſ.t.3. Baſilii Magni operum, tomo 3: editionis Pariſiis an. 1638.

Baſ.S.v.Th.l.1. p.230. Baſilius Seleucienſis in vita Sanctæ Theclæ: Pariſiis editus an. 1622, cum Gregorio Thaumaturgo.

Baſi'. Baſilicon, ſeu juris Græco-Romani, tomi duo per Marquardum Freherum editi: Francofurti an. 1596.

Baud. Dictionnaire geographique de Ferrarius, augmenté par Baudrand; à Paris en 1670.

Bed.de metr.t.1. p.40. Venerabilis Bedæ tractatus de metris tomo 1. ejus operum: Coloniæ anno 1612.

Bib.P. Bibliotheca Patrum Pariſiis edita an. 1634, qua ſemper utimur.

Blond.p.154. De la primauté en l'Egliſe par D. Blondel; à Geneve en 1641.

Boll.20 jan. Bollandus ſeu ejus continuatores ad diem januarii 20, & ſic in reliquis menſibus.

pont.p.15. ...conatus in catalogum Romanorum pontificum, parte primâ p.15, in propylæo ad menſem maium.

Bona, *ſeu* Bon. lit. Cardinalis Bonæ rerum liturgicarum lib. Romæ 1672.

Buch.p.*ſeu*cycl. p. Egidii Bucherii de cyclo Victorii, & aliis cyclis paſcalibus: Antuerpiæ an. 1633.

Bult.ori. Hiſtoire monaſtique d'Orient par Mr Bulteau; à Paris en 1680.

Byz.h.pr. Philippi Labbei prolegomena in hiſtoriæ Byzantinæ corpus, editum Pariſiis anno 1648.

C

Cang.de C. URBIS Conſtantinopolitanæ deſcriptio una cum familiis Byzantinis edita per Carolum du Cange.

gr.K. ...gloſſarium mediæ & infimæ græcitatis, litera K: Lugduni an. 1688.

Caſd.inſ. Caſſiodori Senatoris de inſtitutione Scripturarum, ſeu de divinis lectionibus.

...in pſalmum 21, verſu 18, tomo 2, noviſſimæ per Benedictinos editionis. ſ.21.v.18.

Caſſiani collatio 1: Pariſiis an. 1642. Caſn.col 1.

...de Incarnatione contra Neſtorium. de inc.

...Inſtitutionum, ſeu de inſtitutis cœnobiorum. inſt.l 7.

Gaſci notæ in Caſſianum. n.

...prolegomena ſeu præfatio. pr.p.

Cedreni hiſtoriarum tomo 1: Pariſ. anno 1647. Cedr.

Chronicon Alexandrinum à Radero editum: Munachii an. 1615. Chr.Al.

Joannis Chryſoſtomi epiſtolæ ad Innocentium Papam, tomo 4: editionis Pariſienſis an. 1636. Cum verò utimur editione Anglicanâ Henrici Savilii, addimus literam S. vel Sav. Chry.ad.In.p. 595.

...epiſtolæ, tomo 4. ep.

Græca Chryſoſtomi editio per Henricum Savilium: Etonæ an. 1612. S. *ſeu* Sav.

Georgii Codini origines, ſeu antiquitates Conſtantinopolitanæ: Luteciæ anno 1655. Cod.ori.C.

Codicis regularum per Benedictum Anianenſem collectarum pars ſecunda: Pariſiis an. 1663. Cod.reg t.2.

Codicis Theodoſiani lib. 9, titulo 40, lege 13, ex editione Gothofredi: Lugduni an. 1665. Cod.Th.9.t.40. l.13.

Gothofredi commentarii in hunc codicem, tomo 6, & ſic de cæteris tomis. t.6.

Caroli le Cointe annales eccleſiaſtici Francorum, ad annum Chriſti 279: Pariſ. an. 1665. Coint.179.§1.

Veterum Romanæ Eccleſiæ monumentorum collectio ab Holſtenio edita: Romæ an. 1662. Col.r.

SS. Euſtathii, Petri &c. acta græca, ſeu lecti triumphi, per Franciſcum Combefis: Pariſiis anno 1660. Comb.f.act.

Conciliorum appendix per Baluſium: Pariſiis anno 1683. Conc.ap.

Conciliorum poſtrema editio per Labbeum: Pariſiis an. 1671. Conc.t.2.

Benedicti Anianenſis concordia re- Conc.reg.

gularum, cum Hugonis Menardi notis edita: Parisiis anno 1637.

Cotel. seu Cotlr. gr. t.3. — Monumenta Ecclesiæ græcæ per Cotelerium: Parisiis an. 1686.

Cypr. vit. — Cypriani vita per Pontium Diaconum in prolegomenis editionis Oxoniensis an. 1682.

Cyr. Alex. Buch. p.73. — Cyrilli Alexandrini epistola ad Synodum Carthaginensem, apud Bucherium in suo de cyclis paschalibus opere edita: Antuerpiæ anno 1633.

dial.8.p.689. — ... dialogus octavus, tomo 5.

div.h.8. — ... homiliæ de diversis, tomo 5. parte 2: Parisiis anno 1638.

ep. — ... epistolæ, editionis Parisiensis anni 1638.

glaph. — ... commentarius in Pentateuchum.

h.P.22. — ... homilia Pascalis 22, t.5. parte 2.

in Jo.13. — ... in Joannis Evangelii caput 13, tomo 4.

in Jul. — ... contra Julianum Cæsarem, tomi 6. parte 2.

thes. — ... veritatis catholicæ thesaurus adversus Arium & Eunomium, to. 5. parte 1.

D

Diur. — LIBER diurnus Romanorum Pontificum: Parisiis an. 1680.

Dor.l.1.p.748. — Dorothei Archimandritæ de vitâ rectè & piè instituenda liber, seu doctrina 1: Bibliothecæ Patrum Parisiensis, tomo 11.

Du P.p. — Bibliotheque des auteurs ecclesiastiques, par Mr Du Pin, à Paris en 1686. On ne s'est pas mis d'ordinaire en peine d'en marquer le tome: les endroits sur lesquels on le cite en font assez juger. On suit toujours la premiere edition.

E

Eclair. — ECLAIRCISSEMENT sur le different entre Jean d'Antioche & Saint Cyrille, en 1661.

Enn.car.18.p.591. — Ennodii Ticinensis episcopi carmen 18: Parisiis anno 1611.

epi. 8. p.601. — ... epigramma 8.

Epi. hær. — Epiphanii Panarium, seu opus adversus hæreses, ex editione Petavii: Parisiis anno 1622.

pr. — Prolegomena ad libros Epiphanii contra hæreses.

Eva.l.3. — Evagrii scholastici historia ecclesiastica à Valesio edita: Parisiis an. 1673.

Euch.ad Val. — Eucherii Lugdunensis Episcopi epistola ad Valerianum de contemtu mundi: Antuerpiæ anno 1621.

Eun.c.2.p.19. — Eunapii sophistæ de vitis sophistarum, cap. 2, quod est de vitâ Porphyrii: Genevæ an. 1616.

Eus.l.2. seu h.l. — Eusebii Cæsariensis historia ecclesiastica ex editione Valesii: Parisiis anno 1659.

n.p. — Henrici Valesii notæ in historiam ecclesiasticam, cui subjiciuntur in editione sua: Parisiis an. 1659.

F

Fac.l.1.c.3. — FACUNDI Hermianensis pro defensione trium Capitulorum: Parisiis an. 1629.

n. — Sirmondi notæ in Facundum.

Ferr.p. — Ferrarii dictionarium geographicum à Baudrando auctum: Parisiis anno 1670. Quandoque adduntur literæ f.r. &c. ut sub qua litera quærendum sit distinguas.

18.may. — ... martyrologium universale ad diem 18 maii, & ita de singulis mensibus: Venetiis an. 1625.

Flor.p.336. — Florentini notæ in vetus martyrologium Hieronymi nomine editum: Lucæ an. 1668.

Foroj. — Ecclesiæ Forojuliensis initia per Josephum Antelmium: Aquis-Sextiis an. 1680.

Fort.v.Mart.p.341. — Venantii Fortunati de vita Sancti Martini: Bibliothecæ Patrum, to. 8.

Ful.ex P.p.279. — Petri Diaconi epistola ad Afros, Fulgentii responsioni præfixa.

G

Gal.chr.t.3. — GALLIA Christiana San-Marthanorum, to. 3: Lutetiæ an. 1656.

Gell. — Auli-Gellii noctes Atticæ: Amstelodami an. 1651.

Gen c.46. — Gennadii de scriptoribus ecclesiasticis liber, tum alibi editus, tum in Bibliothecâ Miræi: Antuerpiæ an. 1639.

dog.c.76.p. 384. ... de dogmatibus ecclesiasticis, apud Augustinum in appendice, tomi 3 Lovaniensium.

o.sac. Geographia sacra, seu notitia antiquorum episcopatuum, per Carolum à S. Paulo Fuliensem: Parisiis an. 1641.

sac.n. Notitiæ quæ Geographiæ sacræ subjectæ sunt.

eg.dial.l.1. Gregorii Magni dialogorum, lib. 1. tomo 2. edit. Paris. an. 1675.

in Job.l.33. ... in Job, seu Moralium lib. 33. Ib.

l.9.ep.4. ... lib. 9. epistolarum, epistola 4, t. 2.

past.l.3. ... curæ pastoralis, lib. 3. Ibid.

T.gl.C. Gregorii Turonensis de gloriâ Confessorum: Parisiis an. 1640.

h.Fr. ... historia Francorum: Basileæ an. 1568.

ut.p.434.1. Gruteri inscriptiones Romanæ, pag. 434, inscriptione 1: Typis Commelianis an. 1616.

esn.mas. Joannis Guesnay Annales provinciæ Massiliensis: Lugduni an. 1657.

v C. Joannes Cassianus illustratus per Joannem Guesnay: Lugduni an. 1652.

H

sy.l.6.p.446. Hesychii Hierosolymitani in Leviticum: Parisiis an. 1681.

er.B.p. Hieronymi postrema editio per Benedictinos curata. Parisiis

ep.150.q.4. ... epistola 150 ad Hedibiam, quæstione 4, tom. 3. editionis Basileensis, an. 1565. per Erasmum, qua semper utimur.

fal.18.p.99. Opusculum 18, ex his quæ Hieronymo falsò tribuuntur, in 4 tomum abacta.

n Is.46. Hieronymi commentarius in Isaiæ caput 46, t. 5.

in Ruf.l.2. ... lib. 2 contra Rufinum, t. 2.

v Hil. ... de vita Hilarionis, t. 1.

v.ill. ... de viris illustribus, seu scriptoribus ecclesiasticis, non numeratis qui ex græco additi sunt Apostoli, seu Apostolici non scriptores, t. 1.

l.fr.2. Hilarii Pictaviensis fragmentorum à Pithæo editorum: Parisiis an. 1598, parte 2.

olf.geo. Lucæ Holstenii notæ in geographiam sacram cum aliis ejus geographicis: Romæ an. 1666.

I

Idatiani fasti integri, Bibliothecæ Labbeanæ, t. 1: Parisiis anno 1657. Idat. seu Idat. fast.

Joannes Climacus, scalæ suæ gradu 4, cap. 104: Luteciæ an. 1603, capita ex gallicâ versione sunt. Jo.cl.4.5 04.

Joannis Damasceni de imaginibus lib. 2: Basileæ an. 1575. Jo.D.im.l.2.

... de fide orthodoxa. orth.fid.

... de Trisagio. tris.

Joannis Maxentii dialogorum contra Nestorianos, lib. 2, Bibliothecæ Patrum, t. 4, parte 1. Jo.M.dial.2.p.477.

... fidei professio de Christo, Ib. fid.p.437.

Isidori Hispalensis de scriptoribus ecclesiasticis: Parisiis an. 1580, item apud Miræum, p. 80. Is.H.scr.c.4.

Isidori Pelusiotæ epistolarum, lib. 4, epist. 69: Paris. an. 1638. I.P.l.4.ep.69.

Bibliotheca juris canonici per Christophorum Justellum: Luteciæ anno 1661. Justel.

L

Philippi Labbei Bibliotheca nova manuscriptorum: Parisiis an. 1657. Lab.bib.

... de scriptoribus ecclesiasticis: Parisiis anno 1660. scr.

Geographie du Pere de la Rue. La Rue.

Joannis Launoii epistola 7. Laun.ep.7.

Palladii historia Lausiaca: Biblioth. Pat. to. 13: Paris. an. 1644. Laus.c.67.p.959.

In Leonis opera dissertationes, & notæ per Paschasium Quesnel, tomo 2: Luteciæ an. 1675. Leo, n. seu Q. t. 2.

Leonis sermo 80, Ib. t. 1. s.80.

Leontii Byzantini de sectis, actione 4: Bibl. Pat. to. 11. Leon.act.4.

In Nestorium & Eutychen: Bibliot. Pat. to. 4, parte 2. in Eut. seu in N. & Eu.

Liberati Diaconi breviarium causæ Eutychianæ: Parisiis an. 1675. Liber.c.10.

Dictionarium historicum per Nicolaum Lloyd auctum: Oxoniæ an. 1671. Lloyd.

Lup.can.	Christiani Lupi notæ & scholia in canones : Bruxellis anno 1673.
ep.	Diversæ epistolæ anno ferè 432, scriptæ, per eundem Lupum editæ : Lovanii an. 1682.
	M
Mabi.muf.	DOM JOANNIS Mabillon Musæum Italicum : Parisiis anno 1687.
Mar.con.	Petri de Marca de concordiâ sacerdotii & imperii : Paris. an. 1669.
Marc.an.391.*seu* chr.	Marcellini Comitis chronicon à Sirmondo editum : Paris. an. 1619, ad annum Christi 398.
Men.p.80.	Menæi magna Græcorum die in textu notato, pagina seu columna ejusdem mensis octogesima : Venetiis an. 1520.
Menæi,1.jan.	... eadem die prima januarii, & sic de singulis mensibus.
Merc.b.	Marii Mercatoris opera ex editione Stephani Baluzii : Paris. an. 1684.
	... Ejusdem Mercatoris operum tom. 1. ex editione Garnerii, Paris. an. 1673.
Mosc.t.1.p.1018.	Joannis Moschi, seu Sophronii Pratum spiritale : Bibliot. PP. tomo 13.
Msf.	Diverses pieces copiées sur des manuscrits.
	N
Naz.	GREGORII Nazianzeni oratio 16, tomo 1 : Paris. an. 1630.
Nil.asc.c.35.	Nili monachi asceticus sermo, seu de exercitatione monastica inter ejus opera Romæ edita anno 1673.
ad Ag.	... ad Agathum monachum, de variis virtutibus.
ad Magn c.21	... ad Magnam Diaconissam de paupertate voluntaria.
de Th.c.7.	... de Theoduli filii captivitate : Parisiis anno 1638.
l.2.ep.4.	... epistolarum lib. 2, epistola 4 : Romæ anno 1662.
op. us.	... varia opuscula.
orat.	... de oratione tractatus in 153, capitula distinctus, in ejus opusculis Romæ editis anno 1673.
P.ep.	... epistolarum pars per Possinum edita : Parisiis anno 1656.
Nor. epo.	Henrici Cardinalis de Noris de epochis Syromacedonum : Florentiæ an. 1689.
h.P.	... historia Pelagiana : Patavii anno 1673.
syn.5.	... de Quinta synodo, cum historia Pelagiana, Ib.
Not.G.	Noticia Galliæ per Adrianum Valesium : Parisiis anno 1675.
Nphr.chr.	Nicephori Patriarchæ Constantinopolitani chronicon editum cum Eusebii chronicis, cum Syncello &c.
Nphr.l.2.c.36	Nicephori Callisti historia ecclesiastica : Parisiis anno 1630.
	P
Pagi,pr.	ANTONII Pagi Franciscani præfatio in dissertationem de Consulibus : Lugduni an. 1682.
Pall.dial.*seu* Chry.	Palladii dialogus de vita Joannis Chrysostomi à Bigotio editus : Lutetiæ anno 1682.
Pasc.	Chronicon pascale seu Alexandrinum, ex editione Cangiana : Parisiis anno 1688.
Paul.b.	Paulinus Nolanus ex editione N. le Brun : Parisiis anno 1685.
c.24.	Paulini carmen 24 : Antuerpiæ anno 1622.
ep.16.	... epistolæ, Ibid.
fr	Vie de S. Paulin en françois ; à Paris en 1686.
ill	Paulinus illustratus per P. Chiffletium : Divione anno 1662.
n.	Paulini poemata quatuor à Ludovico-Antonio Muratorio edita : Mediolani anno 1697.
n.	Rosweidi notæ in Paulinum Antuerpiæ editum anno 1622.
v. Gen.p.4.	Passio Sancti Genesii Arelatensis per Paulinum, ut putant, Nolanem.
vit.	Paulini vita per N. Sacchinum cum Paulino à Rosweido edita : Antuerpiæ anno 1622.
vit.b.	Ejusdem vita per N. le Brun digesta, suæque Paulini editioni subjuncta.
Paul.euc.	Paulini pœnitentis eucharisticon poema editum in appendice veteris : Bibliothecæ Patrum apud Sonnium anno 1579.

Joannis

Peraf.poft. Joannis Pearfonii epifcopi Ceftrienfis opera poftuma: Londini anno 1688.

Pet.dog.t.5. Dionyfii Petavii dogmatum Theologicorum, tomo 5: Parif. anno 1650.

Pez.déf. Défenfe de l'antiquité des temps par D. Paul Pezron; à Paris en 1692.

Philg.l.7.c.8. Philoftorgii hiftoriæ ecclefiafticæ liber 7, ex editione Henrici Valefii: Parifiis anno 1673.

Philg l.2.c.13. Philoftorgii hiftoria ecclefiaftica ex editione Jacobi Gothofredi: Genevæ anno 1643.

Phot.c.8. Photii Bibliothecæ caput feu codex 8: Genevæ anno 1612.

Poll. Julii Pollucis onomafticon græcum: Francofurti anno 1608.

Pomer.l.2. Juliani Pomerii de vita contemplativa, inter opera S. Profperi edita: Coloniæ anno 1632.

Pontac. Arnaldi Pontaci in Eufebii chronicon notæ.

Pofd.vit. Auguftini vita per Poffidium Calamenfem epifcopum, inter Auguftini Lovanienfium prolegomena.

Poff.c.2.ap. *feu* Poffev. Poffevini apparatus: Coloniæ anno 1608. Paginas in tres partes diftinguimus appofitis literis a. b. c.

Poff.afc.2. Thefauri afcetici per Petrum Poffinum editi opufculum 2: Tolofæ an. 1684.

Proc.b.Van. Procopii de bello Vandalico, & fic de cæteris bellorum libris.

Procl.h. *feu* or.2. Procli Conftantinopolitani homilia, feu oratio 2: Romæ an. 1630.

n. Vincentii Richardi notæ in Procli homilias.

v. Procli vita per Richardum, Ibid.

Prof.ad R. Profperi Aquitani epiftola ad Rufinum.

an 422. ...chronicon ad annum Chrifti 422.

ex Cel. Celeftini Papæ epiftola contra Semipelagianos, apud Profperum.

in col. Profperi contra collatorem.

P. ...chronicon ex editione Arnaldi Pontaci: Burdegalæ anno 1604.

n.P.p.769. Pontaci notæ in idem chronicon: Ibid.

Prof.T. *feu* ti p. 50. Tironis Profperi chronicon, cum Hieronymiano à Scaligero editum in thefauro temporum: Amftelodami anno 1658.

R

Recueil, 61. RECUEIL de differentes pieces fur les matieres agitées en ce temps-ci.

Rein. Thomæ Reinefii infcriptiones Lipfiæ & Francofurti anno 1682.

Rigber. Marii Mercatoris opera per Rigberium, feu D. Gabrielem Gerberon edita: Bruxellis anno 1672.

Ripa.1. Jofephi Ripamontii hiftoriarum Ecclefiæ Mediolanenfis decas prima: Mediolani anno 1617.

Riv l.1. Andræa Riveti criticus facer: Genevæ anno 1617.

Ruf.l.1.c.9. Rufini hiftoria ecclefiaftica, feu ex Eufebio verfa, feu Eufebio addita: Antuerpiæ anno 1548.

ben.l.1. ...de benedictionibus Patriarcharum ad S. Paulinum, inter opera Rufini: Parifiis anno 1580.

Rutil.l.1. Rutilii Numatiani itinerarium apud Onuphrium de republica Romana: Francofurti anno 1597.

S

Sacr.n. HUGONIS Menardi notæ in Sacramentarium S. Gregorii: Parifiis an. 1642.

Salv.l.7. *feu* gu l.7. Salviani Maffilienfis prefbyteri de gubernatione Dei, lib. 7: Parifiis anno 1663.

ep.9. ...epiftolæ, Ib.

Sanf.A. *feu* in Lab.a. Nicolai Sanfonis in pharum Labbei, A. five liber primus: Lutetiæ an. 1647.

Scal.ifag. Scaligeri ifagoge in canones chronicos, cum notis in Eufebii chronicon: Amftelodami anno 1658.

Sid.car.9.v.5. Apollinaris Sidonei carmen 9, verfu 5, ex editione Sirmondi: Parifiis anno 1652.

Six.S. *feu* Sixt. 4. Sixti Sinenfis bibliotheca fancta: Coloniæ anno 1626.

Socr.l 9 c.22. 285. Socratis hiftoria ecclefiaftica ex editione Valefii: Parifiis anno 1668.

n. Valefii notæ in Socratis hiftoriam.

Soz.l.4.c.6. Sozomenis hiftoria ecclefiaftica,

ex editione Valesii : Parisiis an. 1668.

p. prol. Valesii notæ & prolegomena in hanc historiam.

Spic. t. 3. Spicilegii veterum aliquot scriptorum per D. Lucam Dacheri, tom. 3: Parisiis anno 1659.

Strab. l. 14. Strabonis liber 14 : Parisiis anno 1620.

Suid. α 3. Suidæ lexicon in litera α. β. & sic de cæteris : Genevæ anno 1619.

Sulp. dial. 1. c. 2. Sulpicii Severi dialogus primus: Antuerpiæ anno 1574.

Mar. ... de vita S. Martini: Ib.

Sur. 1. nov. Surius primo die novembris, & sic de singulis mensibus : Coloniæ anno 1618.

Sym. l. 9. ep. 70. Symmachi epistolarum lib. 9, epistola 70: anno 1587.

Syn. ep. 5. p. 167. Synesii Cyrenæi epistolarum quinta : Luteciæ an. 1640.

T

Thdr. l. 1. 2. THEODORI Lectoris lib. 2, ex editione Valesii cum Evagrio &c. Parisiis anno 1673.

Thdrt. ad Jo. p. 703. Theodoreti Cyrensis episcopi epistola ad Joannem Germaniciæ episcopum, to. 4. editionis Sirmondi: Parisiis anno 1642.

C. p. 33. Preface de M[r] Cousin sur sa traduction de Theodoret. A Paris en 1676.

dial. 1. ... dialogus 1. contra Eutychianos. Ib.

ep. ... epistolæ, tomo 3.

G. Addita ad Theodoretum per Joannem Garnerium: Luteciæ anno 1684.

h. l. 1. ... hæreticorum fabularum liber 1; tomo 4. editionis Sirmondi.

h. l. 3. ... historiæ ecclesiasticæ lib. 3. tomo 3. si addatur v. designatur editio Valesiis : Parisiis anno 1673.

l. 3. c. 6. ... historiæ ecclesiasticæ liber 3. ut supra.

v. P. ... religiosa historia, seu de vitis Patrum, tomo 3.

Theodoti Ancyrani commentarius in Symbolum Nicænum : Romæ an. 1669. Theod. sym.

Traité des jeûnes de l'Eglise par le P. Thomassin de l'Oratoire : à Paris en 1688, premiere partie livre 2. Thom. jeun.

Theophanis chronographia : Parisiis anno 1665. Thphn.

Dissertatio de Trisagii origine, autore Petro A. V. D. M. Rotomagi anno 1674. Trisag.

V

BASILII menologium ab Ughello editum in sua Italia sacra, to. 6: Romæ anno 1653. Ugh. p. 1140.

... Italiæ sacræ tomi 1. parte 2. t. 1. 2. p.

Vigilii Tapsensis in Eutychianos lib. 4. cum Victore Vitensi : Divione anno 1665. Vig. in Eut. l. 4.

Vincentii Lerinensis commonitorium cum Salviano editum : Parisiis anno 1667. Vinc. L.

Vitæ Patrum per Rosweidum editæ : Antuerpiæ anno 1615. Vit. P.

Vossii de historicis græcis, vel latinis: Lugduni Batavorum anno 1651. Voss. h. gr. & lat.

... historia Pelagiana. h. P.

Uranius de obitu S. Paulini apud Surium die junii 22. Uran. p. 286.

Jacobi Usserii Britannicarum Ecclesiarum antiquitates : Dublinii an. 1639. Uss. v. Br.

Z

ZONARÆ annalium to. 2. in illius principii vita de quo sermo est : Basileæ anno 1557. Zon. p. 15.

Zonaræ commentarii in canones : Parisiis anno 1618. can. p. 145.

Zosimi Comitis historiarum lib. 2. in historia Augusta : Francofurti anno 1590. Zos. l. 2. p. 686.

TABLE DES ARTICLES, ET DES NOTES.

SAINT PAULIN, SENATEUR ET CONSUL ROMAIN, PUIS HUMBLE SERVITEUR DE JESUS CHRIST; ET ENFIN EVESQUE DE NOLE.

ARTICLE I. *NAISSANCE de S. Paulin: Sa famille illustre & ses richesses: De divers autres Paulins.* page 1
II. *Des études & de l'erudition de Saint Paulin: D'Ausone son precepteur.* 4
III. *Il epouse Therasie; est elevé au Consulat & à d'autres dignitez: Fait beaucoup d'amis.* 7
IV. *Sa vie seculiere: Dieu le degouste du monde par diverses afflictions, l'en retire par les prieres de S. Felix, & de plusieurs autres Saints.* 9
V. *Saint Paulin s'en va en Espagne pour se preparer à renoncer au monde: De son battesme: Il fait quelques poesies.* 12
VI. *S. Paulin perd un fils qui venoit de naistre: Il se donne tout entier a Dieu, & embrasse la vie monastique.* 15
VII. *Il quitte ses biens, & les vend pour les distribuer aux pauvres.* 18
VIII. *Son humilité dans l'abandonnement de ses biens.* 21
IX. *Eloges que les grands hommes de l'Eglise ont donnez à sa conversion & a sa pauvreté.* 27
X. *Les gents du monde condamnent sa conduite: Il souffre leurs mepris avec generosité.* 29
XI. *Ausone blasme le changement du Saint, & se plaint qu'il ne luy répond pas: Le Saint luy proteste de son affection & de son respect.* 33
XII. *Union de S. Paulin avec S. Sulpice.* 37
XIII. *Saint Paulin est fait Prestre malgré luy à Barcelone: Il en écrit à S. Sulpice & à S. Amand.* 39
XIV. *Il vient en Italie, est bien receu de S. Ambroise, & mal du Pape Sirice.* 43
XV. *Il s'arreste pour toujours à Nole: austeritez qu'il y pratique.* 45

XVI. *Son amour pour la pauvreté, la mortification, la retraite, & le silence: Estime que Saint Augustin fait de ses lettres.* 49
XVII. *Il sent le poids de la concupiscence, invoque Dieu, & se meprise luy mesme.* 52
XVIII. *Son extreme humilité.* 54
XIX. *Il se croit indigne d'expliquer la sainte Ecriture.* 57
XX. *Sa devotion pour S. Felix & les autres Saints: Il va tous les ans à Rome.* 60
XXI. *Il s'unit avec Saint Augustin & les autres Saints de l'Afrique, & avec Saint Jerome.* 62
XXII. *Il fait le panegyrique de Theodose; écrit à Sancte & à Amand.* 65
XXIII. *Il tombe malade, & répond à Saint Sulpice par Vigilance.* 67
XXIV. *Saint Augustin répond à Saint Paulin, qui luy écrit une seconde fois.* 70
XXV. *Puissance du Saint sur les demons: Saint Augustin luy mande sa promotion à l'episcopat: Il en temoigne sa joie à Romanien.* 71
XXVI. *S. Paulin écrit à S. Jerome par Vigilance, qui réussit mal: Le Saint étudie l'Ecriture avec humilité.* 74
XXVII. *Il écrit à Saint Delphin & à Saint Amand: S. Sulpice luy envoie la vie de Saint Martin.* 76
XXVIII. *Saint Paulin fait cesser une violence faite à un bon Prestre.* 78
XXIX. *Il console S. Pammaque sur la mort de sa femme; s'humilie dans la maladie de S. Delphin: Le Pape Anastase écrit en sa faveur.* 80
XXX. *De Theride & Postumien amis du Saint, & de Jove son parent.* 82
XXXI. *Saint Paulin écrit une excellente lettre à Jove pour le porter à embrasser la foy & la pieté Chrétienne.* 85
XXXII. *Il est malade, & presse Saint Sulpice de le venir voir: Il écrit à S. Victrice, cultive l'amitié de S. Jerome & de Rufin.* 89
XXXIII. *Il écrit à Saint Delphin, à Venere de Milan, & à Saint Sulpice.* 92
XXXIV. *Il écrit plusieurs lettres à Saint Sulpice par Victor disciple de Saint Martin.* 94
XXXV. *Il exhorte un Officier d'armée à quitter le monde; se rejouit*

de la pieté de Sebastien ermite; décrit l'histoire & le naufrage de Martinien, 96

XXXVI. *Les Gots font trembler l'Italie: Saint Paulin écrit à S. Sulpice par Postumien.* 99

XXXVII. *Saint Paulin est visité par S. Nicetas & par Melanie: Il s'excuse de répondre aux difficultez d'histoire que Saint Sulpice luy proposoit, & de luy envoyer son tableau.* 101

XXXVIII. *Il fait bastir une nouvelle eglise auprés du tombeau de Saint Felix.* 104

XXXIX. *Il embellit de peintures l'ancienne Eglise de S. Felix, & fait beaucoup de bastimens audehors.* 107

XL. *Il fait encore bastir une eglise a Fondi, & envoie à Saint Sulpice des vers pour la sienne.* 109

XLI. *Il écrit à Alethe & à Florent Evesques de Cahors: Mort de son frere: Il se plaint de ce que Saint Victrice ne l'est pas venu voir.* 111

XLII. *Conversion d'Aper & d'Amande sa femme.* 114

XLIII. *Aper elevé au sacerdoce: Sa femme le decharge des soins domestiques, & des affaires civiles.* 116

XLIV. *Reflexions de Saint Paulin sur la conversion d'Aper: Il le fortifie contre les persecutions des gents du monde.* 118

XLV. *Saint Augustin & S. Paulin s'écrivent diverses lettres: Pelage & Aper écrivent aussi à Saint Paulin.* 121

XLVI. *Saint Paulin écrit à Saint Sulpice & à Didier: Sulpice exhorte Postumien à l'aller voir: Le Saint obtient de Rufin un ouvrage sur les benedictions de Jacob.* 123

XLVII. *Il répond à Aper; ecrit a S. Augustin sur Melanie & son fils; loue Saint Venerand de Clermont.* 127

XLVIII. *Saint Paulin est fait Evesque de Nole: Sa conduite dans cette charge.* 130

XLIX. *Victor se sauve miraculeusement seul dans un vaisseau: Nole est prise par les Gots: Un autre Paulin se retire auprés du Saint.* 132

L. *Le Saint est recherché par S. Eucher & S. Honorat: De ce qu'on dit qu'il s'est vendu* 135

LI. *S. Augustin luy écrit contre les Pelagiens; On le souhaite pour appaiser le schisme de l'Eglise Romaine.* 137

LII. *Mort de Saint Paulin.* 138

LIII. *S. Paulin aprés sa mort appelle au Ciel S. Jean Evesque de Naple: Urane fait l'histoire de la mort du Saint.* 141

LIV. *De quelques ouvrages de Saint Paulin qui sont perdus:*

De la lettre à Celancie, de l'histoire de S. Genès & de quelques autres pieces qu'on luy attribue. 143

SAINT MARTINIEN, ARCHEVESQUE DE MILAN. 146

SAINT CELESTIN, PAPE. 148

JEAN CASSIEN, PRESTRE, ET ABBE DE MARSEILLE.

ART. I. *CASSIEN est elevé dans un monastere à Bethléem: Il étudie les lettres humaines.* 157

II. *Son union avec Germain: Ils vont en Egypte voir les solitaires.* 160

III. *Ils visitent les Anacoretes de Panephyse, & le monastere de Paul à Diolque.* 162

IV. *Ils pratiquent a Diolque la vie des anacoretes; vont voir Pinufe.* 164

V. *Ils vont demeurer à Sceté: De Serene solitaire, & de Paul de Panephyse.* 166

VI. *Cassien & Germain visitent Maquete & d'autres solitaires; vont en Thebaïde; retournent à Bethleem, & de là à Sceté.* 169

VII. *Cassien va à Constantinople où S. Chrysostome le fait Diacre: Il travaille pour ce Saint: Mort de Germain.* 172

VIII. *Cassien est fait Prestre; vient demeurer à Marseille, & y établit des monasteres: De S. Castor Evesque d'Apt.* 174

IX. *Cassien écrit ses Institutions pour le monastere de S. Castor.* 176

X. *Il ecrit ses Conferences.* 178

XI. *Estime qu'on a faite des écrits de Cassien: Il s'y méle quelques erreurs que l'on tasche de retrancher.* 181

XII. *L'Eglise de Provence est troublée par la doctrine de Cassien: Saint Prosper écrit contre luy.* 183

XIII. *Cassien écrit contre Nestorius à la priere de Saint Leon.* 185

XIV. *Mort de Cassien: Honneurs rendus à sa memoire: Quelques remarques sur ses écrits.* 187

SAINT NIL, PRESTRE, ET SOLITAIRE DE SINAÏ.

ART. I. *EN quel temps il a vécu: Sa patrie, ses charges: Il quitte le monde.* 189

II. *Il se retire parmi les anacoretes du mont Sina: Leur vertu:*

De S. Nicon: Extreme pauvreté du Saint. 191

III. *Il est tenté par les demons; instruit & reprend diverses personnes.* 194

IV. *Il combat les heretiques: Dieu luy donne l'esprit de prophetie.* 196

V. *Gaïnas le consulte: Il defend avec une extreme generosité l'innocence de Saint Chrysostome.* 198

VI. *Les Sarrazins tuent plusieurs solitaires dans le desert de Sinai; emmenent captif Theodule fils de Saint Nil.* 200

VII. *Les Sarrazins tuent encore diverses personnes: Ils veulent sacrifier Theodule: Enfin ils le vendent, & l'Evesque d'Eluse l'achette.* 202

VIII. *Saint Nil retrouve son fils: Ils sont tous deux faits Prestres à Eluse.* 203

IX. *Saint Nil & son fils s'avancent de plus en plus dans la pieté: Leur mort bienheureuse.* 205

X. *Des trois premiers écrits de Saint Nil.* 208

XI. *Suite des écrits de Saint Nil.* 210

XII. *Des lettres de Saint Nil sur les images.* 214

XIII. *D'Albien ou Albin solitaire de Nitrie, & de Leonce Evesque d'Ancyre.* 215

ACACE, EVESQUE DE BEREE EN SYRIE. 219

SAINT HESYQUE, PRESTRE DE JERUSALEM, ET DOCTEUR DE L'EGLISE. 227

SAINTE MELANIE LA JEUNE, VEUVE ROMAINE, AVEC ALBINE SA MERE, ET PINIEN SON MARI.

ART. I. *NAISSANCE illustre de Sainte Melanie: Son mari; ses enfans.* 232

II. *Sainte Melanie aspire à la retraite: Elle porte son mari à embrasser la continence: Melanie son ayeule vient de l'Orient pour les fortifier dans la pieté.* 235

III. *Sainte Melanie & Pinien son mari renoncent au monde: Severe frere de Pinien les persecute.* 236

IV. *Pinien & Sainte Melanie vendent leurs biens, & les distribuent aux pauvres.* 238

V. *Pinien & Melanie assistent les défenseurs de S. Chrysostome: Ils quittent Rome, & continuent à vendre leurs terres.* 240

VI. *Rome prise par Alaric: Pinien & Melanie vont en Sicile,*

sauvent une isle pillée par les barbares. 242
VII. *Pinien & Melanie viennent en Afrique : Eloges que leur donne Saint Augustin : Vie sainte & austere de Sainte Melanie.* 243
VIII. *Pinien & Melanie vont en Palestine : Ils visitent les solitaires d'Egypte.* 246
IX. *Grande retraite de Sainte Melanie : Elle fonde des monasteres : Mort d'Albine & de Pinien.* 248
X. *Sainte Melanie va à Constantinople pour y convertir Volusien son oncle.* 249
XI. *Dernieres actions de Sainte Melanie, & sa mort.* 251

SAINT PIERRE DE GALACIE, ANACORETE, PRESTRE D'ANTIOCHE. 253

SAINT POSSIDE, EVESQUE DE CALAME EN NUMIDIE, ET CONFESSEUR. 255

SAINT SIXTE III, PAPE. 259

SAINT CYRILLE, PATRIARCHE D'ALEXANDRIE, DOCTEUR DE L'EGLISE, ET CONFESSEUR.

ART. I. *FAMILLE & études de S. Cyrille : Il est elevé à l'episcopat : Son grand pouvoir : Il persecute les Novatiens : Ses homelies pascales.* 267
II. *Les Juifs sont chassez d'Alexandrie : Division entre Saint Cyrille & le Prefet Oreste.* 270
III. *Hypacie philosophe payenne est massacrée.* 274
IV. *Des Parabolans d'Alexandrie.* 276
V. *De Valerien le Pelagien : Saint Cyrille demeure seul ennemi de Saint Chrysostome.* 278
VI. *Saint Cyrille rétablit enfin la memoire de Saint Chrysostome : L'Egypte affligée pour les pechez du peuple : Le Prefet Calliste tué.* 280
VII. *De la naissance, des premiers emplois, de l'eloquence, de la reputation, & des defauts de Nestorius.* 283
VIII. *Nestorius est fait Evesque de Constantinople : Tout le monde s'en rejouit : Saint Cyrille luy en écrit.* 285
IX. *Etat de l'Empire en 428, & des Eglises de l'Occident.* 287
X. *Des Eglises de Constantinople & d'Egypte : Des Evesques Theodote d'Antioche, Juvenal de Jerusalem, & Firme de Cesarée en Cappadoce.* 288

XI. *De Theodote d'Ancyre, & d'Acace de Melitene.* 292
XII. *De Memnon d'Ephese, & de Ruse de Thessalonique : Principales heresies de l'Orient.* 295
XIII. *Chaleur de Nestorius contre les heretiques : Il brule une eglise des Ariens : Loy de Theodose contre les heretiques.* 297
XIV. *Nestorius persecute les Quartodecimans pour les rendre Nestoriens : Antoine de Germe tué par les Macedoniens.* 299
XV. *Abregé de l'histoire des Pelagiens : Sentimens de Theodore de Mopsueste & de Nestorius sur la grace.* 301
XVI. *Les Pelagiens demandent un Concile : Nestorius les appuie, & les reçoit mesme à la communion : Celestin écrit contre eux : Theodose les fait chasser de Constantinople.* 304
XVII. *Quelle estoit l'heresie de Nestorius.* 307
XVIII. *Preuves des mauvais sentimens de Nestorius : Sa vanité.* 309
XIX. *D'où Nestorius a tiré son erreur : Il l'insinue insensiblement : Anastase la presche ouvertement.* 311
XX. *Nestorius soutient Anastase : De son premier discours sur ce sujet : Il maltraite l'Abbé Basile.* 313
XXI. *S. Procle défend fortement la verité dans un sermon.* 315
XXII. *D'Eusebe de Dorylée ; luy & beaucoup d'autres du Clergé & du peuple s'opposent hautement à Nestorius.* 317
XXIII. *L'impieté de l'Evesque Dorothée oblige Philippe Prestre & beaucoup d'autres à quitter la communion de Nestorius.* 319
XXIV. *Fermeté de S. Dalmace & des autres Abbez de Constantinople : Nestorius trompe beaucoup de personnes.* 321
XXV. *Nestorius fait condanner ses adversaires par un Concile, & les maltraite extremement : L'Abbé Basile s'en plaint à l'Empereur, luy demande le Concile œcumenique.* 324
XXVI. *Placard affiché contre Nestorius : Ses defauts dans la conduite de son Eglise.* 327
XXVII. *Saint Cyrille écrit sa lettre aux solitaires pour refuter Nestorius.* 328
XXVIII. *Nestorius s'offense de la lettre aux solitaires : Saint Cyrille luy écrit, & se consacre à la défense de la verité.* 331
XXIX. *Nestorius suscite une accusation contre Saint Cyrille.* 333
XXX. *Nestorius fait semblant de vouloir appaiser le trouble qu'il avoit causé.* 336
XXXI. *Saint Cyrille écrit à Nestorius une seconde lettre tres belle : Nestorius répond avec beaucoup de vanité, & persiste dans son erreur.* 337
XXXII. *S. Cyrille écrit contre Nestorius à l'Empereur & aux Imperatrices.* 340

XXXIII. *Nestorius envoie ses homelies au Pape ; luy écrit pour luy & pour les Pelagiens.* 342

XXXIV. *S. Cyrille & le Concile d'Egypte écrivent au Pape Celestin sur Nestorius.* 344

XXXV. *Saint Cyrille écrit à Acace de Berée & à d'autres contre Nestorius.* 347

XXXVI. *Saint Leon fait refuter Nestorius par Cassien : Celestin estime beaucoup le courage de S. Cyrille : Il tient un Concile à Rome, où la foy de ce Saint est approuvée, & celle de Nestorius condannée.* 348

XXXVII. *Nestorius deposé s'il ne se retracte dans dix jours : S. Cyrille commis pour executer cette sentence : Celestin écrit diverses lettres sur ce sujet.* 350

XXXVIII. *S. Cyrille écrit sur la condamnation de Nestorius à Juvenal de Jerusalem, & à Jean d'Antioche : Jean écrit une belle lettre à Nestorius, qui ne change pas pour cela.* 353

XXXIX. *Saint Cyrille avec le Concile d'Egypte écrit à Nestorius, & luy envoie ses douze anathematismes.* 356

XL. *Quel jugement on a fait des anathematismes de Saint Cyrille.* 358

XLI. *Les Catholiques demandent le Concile œcumenique : Nestorius l'obtient, & Theodose l'ordonne.* 362

XLII. *Theodose indique le Concile à Ephese ; écrit une lettre fort ample à Saint Cyrille.* 363

XLIII. *La sentence de deposition signifiée à Nestorius : Il accorde à la Sainte Vierge le titre de Mere de Dieu, & en rejette le sens.* 366

XLIV. *Anathemes impies de Nestorius refutez par Mercator: Jean d'Antioche se blesse de ceux de S. Cyrille, les fait refuter par Andre de Samosates.* 368

XLV. *Theodoret écrit aussi contre les anathematismes de S. Cyrille: Ce Saint mesme & Rabula d'Edesse luy répondent.* 372

XLVI. *Celestin consulté par S. Cyrille, le porte à recevoir Nestorius: Il depute au Concile d'Ephese : Capreole de Carthage y envoie un Diacre.* 374

XLVII. *Des principaux Evesques venus à Ephese.* 377

XLVIII. *Nombre & qualité des Evesques du Concile : L'Empereur commet Candidien pour y maintenir l'ordre & la paix.* 379

XLIX. *Occupation de Saint Cyrille avant le Concile : Luy & Memnon accusez d'agir par violences & par intrigues.* 382

L. *Nestorius decouvre de plus en plus son heresie.* 385

LI. *Les Orientaux viennent tard au Concile, & pourquoi.* 386

LII. *Jean d'Antioche mande à Saint Cyrille qu'il est proche: Nestorius & Candidien veulent qu'on l'attende: L'avis contraire l'emporte.* 389

LIII. *Le Concile s'assemble le 22 de juin: S. Cyrille y preside.* 392

LIV. *Candidien demande inutilement qu'on attende les Orientaux: Nestorius cité par trois fois, s'excuse sur leur absence.* 394

LV. *On lit beaucoup de choses pour s'assurer de la foy de l'Eglise & des sentimens de Nestorius: La seconde lettre de Saint Cyrille approuvée solennellement.* 397

LVI. *Nestorius est deposé: Ceux d'Ephese en témoignent une extreme joie: S. Cyrille & Theodote font quelques discours.* 399

LVII. *Candidien envoie à l'Empereur une relation fort desavantageuse au Concile: Nestorius luy écrit aussi: Divers Evesques l'abandonnent: De Julien de Sardique.* 402

LVIII. *Saint Cyrille dresse les actes du Concile: Ils sont envoyez à l'Empereur; mais les partisans de Nestorius ferment les avenues de la Cour: Ils font d'autres violences dans Ephese.* 405

LIX. *Jean d'Antioche arrive à Ephese avec les Orientaux: Il ne veut pas ecouter les Evesques que le Concile luy avoit deputez.* 408

LX. *Les Orientaux deposent Saint Cyrille & Memnon, & separent de leur communion tout le reste du Concile.* 409

LXI. *Le Concile separe Jean d'Antioche de sa communion pour avoir maltraité ses deputez: Les Orientaux écrivent en Cour: Comment ils se conduisent à l'égard de Nestorius.* 413

LXII. *Theodose écrit aux Evesques; desapprouve la deposition de Nestorius: Réponses que le Concile & les Orientaux luy firent.* 417

LXIII. *Les Orientaux veulent ordonner un nouvel Evesque d'Ephese, & sont battus.* 419

LXIV. *Ceux de Constantinople apprennent par un mendiant ce qui se passoit à Ephese, & ayant à leur teste l'Abbé Dalmace, obtiennent de l'Empereur qu'il fasse venir des deputez du Concile.* 421

LXV. *Le Concile envoie quelques Evesques à l'Empereur: Les Orientaux luy deputent le Comte Irenée chargé de beaucoup de lettres.* 424

LXVI. *L'Empereur confirme la deposition de Nestorius, de Saint Cyrille, & de Memnon; écrit pour cela à Ephese, & y envoie le Comte Jean.* 426

LXVII. *Les Legats du Pape arrivent à Ephese, presentent au Concile les lettres du Pape, signent la deposition de Nestorius: Les Evesques demandent a l'Empereur de se pouvoir retirer.* 429
LXVIII. *Saint Cyrille & Memnon demandent justice au Concile, qui cite Jean, & casse la sentence de son Concile: Les Orientaux affichent contre Saint Cyrille & le Concile.* 431
LXIX. *Le Concile aprés une troisieme citation, separe les Orientaux de la communion.* 434
LXX. *Des Canons du Concile: Les Peres écrivent au Pape contre les Orientaux.* 436
LXXI. *De ce qui se fit à Ephese touchant les Pelagiens.* 440
LXXII. *Le Concile condanne un symbole de Theodore de Mopsueste, sans nommer cet Evesque; & defend de rien ajouter au symbole de Nicée.* 441
LXXIII. *Les Evesques de Cypre pretendent contre ceux d'Antioche devoir ordonner leur Metropolitain: Le Concile juge en leur faveur.* 444
LXXIV. *Le Concile conserve le nom d'Evesque à Eustathe qui s'estoit deposé: Approuve que les Evesques de Thrace gouvernent plusieurs villes; condanne l'heresie des Messaliens.* 448
LXXV. *S. Cyrille s'oppose à l'ambition de Juvenal de Jerusalem, qui se vouloit faire Patriarche.* 451
LXXVI. *Divers discours prononcez par Saint Cyrille & par Theodote d'Ancyre: Nestorius tasche de regagner Scholastique.* 453
LXXVII. *Le Comte Jean fait arrester Nestorius, S. Cyrille & Memnon: Les Orientaux abandonnent Nestorius, puis reprennent sa defense.* 455
LXXVIII. *La Cour ne peut souffrir Nestorius: Le Comte Jean travaille inutilement à reunir les Evesques: Les Catholiques ne veulent point donner de declaration de leur foy; & les Orientaux ne peuvent s'accorder pour dresser la leur.* 457
LXXVIX. *Le Comte Jean ne pouvant faire ceder les Catholiques, les maltraite extremement: Leur fermeté genereuse.* 462
LXXX. *Le Concile écrit à l'Empereur pour Saint Cyrille & Memnon: S. Dalmace empesche qu'on ne les bannisse.* 464
LXXXI. *Le Concile écrit de nouveau à l'Empereur, & demande le secours des Orthodoxes de Constantinople, qui presentent une requeste genereuse à l'Empereur: Paix de Saint Cyrille dans sa prison: Il éclaircit ses anathematismes.* 466
LXXXII. *Le Concile envoie à l'Empereur huit deputez, obligez de suivre leur instruction: Verinien de Perge demeure chef du Concile.* 470

LXXXIII. *Les Orientaux envoient aussi huit deputez à l'Empereur: Nestorius est banni.* 472

LXXXIV. *Les Orientaux exclus de l'Eglise à Calcedoine, tiennent des assemblées particulieres où Theodoret presche: L'Empereur vient à Calcedoine, & donne audience aux deputez: Les Orientaux se vantent d'y avoir vaincu les Catholiques.* 474

LXXXV. *Les Catholiques refusent de conferer avec les Orientaux: Ceux-ci n'obtiennent rien pour Nestorius: Ils veulent que Theodose les fasse admettre à la communion.* 476

LXXXVI. *Les Orientaux taschent de gagner l'Occident: Ils écrivent à Rufe de Thessalonique.* 479

LXXXVII. *Les Orientaux demandent par deux requestes ou une conference, ou la permission de se retirer: L'Empereur accorde le dernier, & termine le Concile en rétablissant Saint Cyrille & Memnon: Il appelle les Catholiques à Constantinople pour y ordonner un Evesque.* 481

LXXXVIII. *Derniere requeste des Orientaux: Saint Cyrille s'en retourne en Egypte.* 485

LXXXIX. *Maximien est elu Evesque de Constantinople: Son eloge.* 487

XC. *Ordination de Maximien: Saint Cyrille & tout le monde s'en rejouit: Il écrit en Epire contre les Orientaux.* 489

XCI. *Etat des Nestoriens à Constantinople sous Maximien & sous Saint Procle.* 491

XCII. *Les Orientaux s'en retournent; tiennent divers Conciles; s'attachent de plus en plus à Nestorius.* 494

XCIII. *Quatre Metropolitains & d'autres Orientaux deposez.* 496

XCIV. *Etat deplorable de l'Eglise: Saint Cyrille écrit a l'Empereur pour se justifier.* 499

XCV. *Celestin confirme l'ordination de Maximien, & meurt peu aprés: Sixte III. luy succede.* 502

XCVI. *Histoire de Rabula Evesque d'Edesse: Il se joint à Saint Cyrille.* 504

XCVII. *André de Samosates, Theodoret & Euthere de Tyanes écrivent pour les Orientaux.* 507

XCVIII. *Sixte travaille pour la paix de l'Eglise: Saint Cyrille luy depute les Evesques Hermogene & Lampece: Eloge de ces deux Prelats.* 509

XCIX. *Sixte continue a travailler pour la paix: Domnus y dispose Jean d'Antioche son oncle.* 511

C. *Theodose travaille fortement pour la réunion : Conditions proposées pour cela.* 514

CI. *Le Tribun Aristolaüs est commis pour faire la paix : Il va à Antioche, où Jean tient son Concile, & dresse quelques articles.* 516

CII. *Saint Cyrille declare sa foy à Acace de Berée, refuse de condamner ses écrits, promet de les éclaircir ; accepte la paix si on veut condamner Nestorius.* 519

CIII. *La lettre de Saint Cyrille est bien receue de Jean & d'Acace ; tres mal d'Alexandre d'Hieraple : Theodoret en approuve la doctrine, ne veut point que l'on condanne Nestorius.* 522

CIV. *Hellade de Tarse, Maximien d'Anazarbe, & Euthere de Tyanes, suivent Alexandre, malgré les efforts de Jean pour la paix.* 525

CV. *De Paul d'Emese : Jean l'envoie pour conclure la paix avec Saint Cyrille, malgré l'opposition d'Alexandre.* 527

CVI *Jean écrit à Saint Cyrille par Paul, & luy envoie une declaration de sa foy.* 530

CVII. *Saint Cyrille approuve la profession de foy des Orientaux, en donne à Paul une pareille ; & éclaircit ses anathematismes.* 532

CVIII. *S. Cyrille maintient la deposition des quatre Metropolitains ; admet Paul seul à sa communion aprés qu'il eut condanné Nestorius, & le fait prescher.* 536

CIX. *Saint Cyrille travaille à faire presser Jean d'Antioche de conclure la réunion.* 539

CX. *Les Orientaux signent l'acte de condannation de Nestorius envoyé par Saint Cyrille ; & la paix est rétablie.* 541

CXI. *Que les Orientaux n'ont point esté Nestoriens : Avantage que l'Eglise a tiré de cette dispute.* 543

CXII. *Jean d'Antioche écrit sur la paix au Pape & à Saint Cyrille ; qui luy répond par la lettre celebre* Lætentur cæli &c. 545

CXIII. *Jean d'Antioche & Saint Cyrille écrivent à diverses personnes sur la paix : Le Pape Sixte leur en écrit à l'un & à l'autre : Concile à Rome.* 548

CXIV. *Divers Orientaux ne veulent point accepter la paix : Sentimens de Theodoret.* 551

CXV. *Alexandre romp la communion avec Jean d'Antioche : André embrasse celle de Saint Cyrille : Theodoret procure un Concile à Zeugma.* 554

CXVI. *Le Concile de l'Euphratesienne tenu à Zeugma, reconnoist S. Cyrille orthodoxe, mais ne veut pas condanner Nestorius,*

& demeure neanmoins uni à Jean : Ceux de la premiere & de la seconde Cilicie, d'Anazarbe & de Tarse s'en separent : Melece de Mopsueste tres opposé à la paix. 557

CXVII. *Euthere de Tyanes & d'autres écrivent au Pape contre la paix : Lettre de Theodoret & de Dorothée.* 559

CXVIII. *André de Samosates se reconcilie avec Rabula ; tasche inutilement de porter Alexandre à la réunion : Lettre d'Ibas à Maris.* 562

CXIX. *Les Nestoriens taschent de troubler l'Eglise par de fausses lettres; calomnient les Orientaux & Saint Cyrille : Quelques Catholiques aussi n'approuvent pas la profession de foy des Orientaux.* 565

CXX. *Saint Cyrille écrit à Acace de Melitene, à Euloge, à Valerien, & à Successe, pour justifier sa conduite & la foy des Orientaux.* 567

CXXI. *Saint Procle succede à Maximien de Constantinople* 571

CXXII. *Jean d'Antioche demande des loix contre les Evesques de Cilicie; ordonne deux Evesques dans l'Euphratesienne.* 573

CXXIII. *L'Euphratesienne fait schisme avec Jean d'Antioche : Melece de Neocesarée travaille inutilement à la paix : Theodoret est maltraité par le General Denys.* 576

CXXIV. *Jean met un Evesque à Sergiople dans le diocese d'Hieraple: L'Euphratesienne s'en plaint à Pulquerie : Theodose défend aux Evesques de venir en Cour, ordonne de chasser ceux qui s'estoient separez de Jean, s'ils ne se réunissent.* 578

CXXV. *Theodoret sommé de se réunir à Jean, est obligé par ses moines de conferer avec luy : Il tasche inutilement de porter Alexandre à le faire aussi.* 581

CXXVI. *Theodoret se réunit avec Jean, & travaille à luy réunir les autres, sans condanner Nestorius : Il s'unit aussi à Saint Cyrille, sans approuver jamais ses douze anathematismes.* 585

CXXVII. *Les deux Cilicies se réunissent, hors Zenobe de Zephyre qui est banni, & Melece de Mopsueste.* 588

CXXVIII. *La deposition des quatre Metropolitains executée à l'égard des seuls obstinez, comme Dorothée & Euthere : Les Isaures se réunissent : Acylin de Barbalisse est chassé.* 590

CXXIX. *Melece de Mopsueste est deposé, chassé, & banni à Melitene: Thomas est ordonné en sa place.* 593

CXXX. *Jean d'Antioche & Theodoret font inutilement toutes sortes d'efforts pour gagner l'esprit d'Alexandre.* 596

CXXXI. *Alexandre est enfin chasse & banni : Ses bonnes & mauvaises qualitez.* 600

CXXXII. *Sort de Dorothée & de quelques autres obstinez dans le schisme : Eloge d'Hellade de Tarse : Du nouveau recueil des pieces qui regardent le schisme.* 603

CXXXIII. *Theodose bannit Nestorius à Oasis, fait un edit severe contre ses livres & ses disciples.* 606

CXXXIV. *Nestorius écrit pour son heresie : Il est pris par les barbares, est maltraité de tout le monde, & perit miserablement.* 610

CXXXV. *Ecrits de Nestorius : Sa croyance sur l'Eucaristie : Le Comte Irenée écrit pour luy, se réunit enfin à l'Eglise.* 612

CXXXVI. *Etat des Nestoriens jusques a la fin du VI. siecle.* 615

CXXXVII. *Aristolaüs demande de nouveau de la part de l'Empereur, que l'on condanne Nestorius : Les deux Cilicies le font: Saint Cyrille dresse une nouvelle declaration de foy pour estre signée, fait un ouvrage sur l'Incarnation.* 617

CXXXVIII. *Derniers sentimens de Theodoret sur Nestorius : Divers malheurs à Alexandrie : Cycle pascal de S. Cyrille.* 620

CXXXIX. *Saint Cyrille tolere l'amour des Orientaux pour Theodore de Mopsueste ; modere le zele de Maxime Diacre.* 624

CXL. *On fait courir des écrits de Theodore de Mopsueste qui favorisoient Nestorius : Rabula d'Edesse & Acace de Melitene ecrivent sur cela aux Armeniens contre Theodore.* 627

CXLI. *Les Evesques de Cilicie écrivent pour Theodore : Les Armeniens consultent Saint Procle, qui leur répond par une excellente lettre.* 628

CXLII. *Procle envoie sa lettre aux Orientaux pour la signer, & les propositions de Theodore sans nom, pour les condanner : Il demande qu'Ibas d'Edesse se justifie du Nestorianisme : Basile & quelques moines d'Armenie demandent partout que Theodore soit anathematizé.* 631

CXLIII. *Les Orientaux signent la lettre de Procle ; mais refusent de condanner les propositions de Theodore.* 634

CXLIV. *Procle & Saint Cyrille pressent inutilement les Orientaux de condanner ou la personne, ou les propositions de Theodore : Saint Cyrille va à Jerusalem.* 637

CXLV. *Saint Cyrille écrit sur le symbole de Nicée ; il consent enfin qu'on ne parle plus d'anathematizer Theodore : L'Empereur assoupit toute l'affaire.* 640

CXLVI. *Des*

CXLVI. *Des écrits de Saint Cyrille contre Theodore : Theodoret y répond.* 642
CXLVII. *Jean d'Antioche meurt : Domnus luy succede : S. Cyrille écrit à Domnus sur l'Evesque Pierre.* 644
CXLVIII. *Athanase de Perrhe accusé de crimes renonce à son evesché, & puis le reprend : Il tire des lettres de Saint Cyrille & de Procle pour faire revoir son affaire.* 647
CXLIX. *Athanase cité par divers Conciles, ne comparoist point : Il est deposé par le Concile d'Orient, dont l'Empereur exclud Theodoret : Sabinien est mis en sa place.* 649
CL. *Athanase est rétabli par le faux Concile d'Ephese, & deposé de nouveau à Calcedoine.* 652
CLI. *Mort de Saint Cyrille : Dioscore son successeur persecute ses parens.* 654
CLII. *Du courage intrepide de Saint Cyrille : De sa sagesse, de sa moderation, de son desinteressement.* 656
CLIII. *Estime qu'on a eue de luy & de sa doctrine : Il reçoit avec respect les avis de Saint Isidore de Peluse.* 659
CLIV. *Saint Cyrille recommande à ses suffragans le soin des ordinations : Il écrit contre les Anthropomorphites, les Meleciens, & les Origenistes.* 662
CLV. *Du style de Saint Cyrille : De ses neuf Dialogues sur la Trinité.* 664
CLVI. *De divers ouvrages contre Nestorius, particulierement des cinq livres contre ses homelies, & des scolies.* 666
CLVII. *Du traité contre les Anthropomorphites : D'un écrit contre les Pelagiens : Du Thresor : De l'ouvrage contre Julien l'apostat.* 669
CLVIII. *Des ecrits de Saint Cyrille sur l'Ecriture.* 671
CLIX. *Des homelies de Saint Cyrille, & de quelques autres ouvrages vrais ou supposez.* 673

SAINT ARSENE, SOLITAIRE D'EGYPTE.

ART. I. *SAINT Arsene quitte la Cour de Theodose I, & se retire à Sceté pour fuir les hommes.* 676
II. *Penitence & austerité de Saint Arsene dans le desert.* 678
III. *Saint Arsene fuit les hommes.* 681
IV. *Humilité de Saint Arsene : Il craint la mort, & pleure continuellement.* 683
V. *Amour de Saint Arsene pour la priere.* 685
VI. *Instructions que Saint Arsene donnoit à des solitaires.* 687

VII. *Suite des instructions de Saint Arsene.* 688
VIII. *Vision de Saint Arsene : Histoire qu'il rapporte sur l'Eucaristie.* 690
IX. *Les Maziques ravagent Scete : Saint Arsene va à Troe & à Canope, où il est visité par une dame de Rome.* 693
X. *Saint Arsene retourne à Troé, & y meurt.* 695
XI. *Des disciples de Saint Arsene.* 698
XII. *D'Ammoés ami de Saint Arsene, & de Jean son disciple.* 701

SAINT ACHILLEE, SOLITAIRE DE SCETE'. 702

SAINT PROCLE, ARCHEVESQUE DE CONSTANTINOPLE, ET DOCTEUR DE L'EGLISE. 704

NOTES SUR SAINT PAULIN.

NOTE I. *SUR le lieu d'Ebromague.* 720
II. *Que Saint Paulin n'a esté que Consul subrogé.* 720
III. *En quel temps il a esté battizé.* 721
IV. *Si le poeme 31 est de luy.* 722
V. *Sur le poeme à Ausone.* 722
VI. *Que l'epistre 33 regarde sa prestrise.* 723
VII. *Si Saint Paulin buvoit du vin en Caresme.* 723
VIII. *En quel temps il alloit tous les ans à Rome.* 723
IX. *Sur le temps de sa naissance, de son ordination, & de sa retraite.* 724
X. *Sur l'epistre 26 à Sancte.* 725
XI. *Sur la deputation des Evesques d'Afrique à Saint Paulin.* 725
XII. *Sur les lettres à Pammaque & à Alethe.* 726
XIII. *Sur Saint Benoist & Saint Vivence.* 726
XIV. *De S. Apre Evesque de Toul: Si c'est Aper ami de S. Paulin.* 727
XV. *Sur le voyage de Victor en 405.* 729
XVI. *Temps d'une lettre de Saint Sulpice à Saint Paulin.* 729
XVII. *Sur les lettres de Saint Paulin à Rufin.* 730
XVIII. *Sur le Prestre Paulin cité par Saint Gregoire de Tours.* 730
XIX. *Que Saint Paulin a esté fait Evesque vers la fin de 409.* 730
XX. *En quel temps il a écrit à Saint Eucher.* 732
XXI. *Sur la captivité volontaire de Saint Paulin.* 733
XXII. *Sur Saint Jean Evesque de Naple.* 736
XXIII. *Que le successeur immediat de Saint Paulin s'appelloit Paulin.* 736

NOTES SUR SAINT CELESTIN.

NOTE I. *S'IL a esté Prestre.* 737
II. *Si Saint Pallade a presché en Ecosse.* 737
III. *Temps de la mort de Saint Celestin.* 737

NOTES SUR CASSIEN.

NOTE I. *De quel pays il estoit.* 739
II. *Temps de sa naissance.* 740
III. *Sur les lettres de Saint Isidore de Peluse à Cassien.* 740
IV. *Que Castor estoit Evesque quand il portoit Cassien à écrire.* 741
V. *Que les douze livres des Institutions ne font qu'un ouvrage.* 741

NOTES SUR SAINT NIL.

NOTE I. *En quel temps il a vécu.* 742
II. *Qu'il estoit de Galacie.* 743
III. *Sur le titre du traité adressé à Magna.* 743
IV. *Que Leonce maistre d'Albien, n'est point celui de Cesarée.* 743

NOTES SUR SAINT HESYQUE.

NOTE I. *S'il y a eu un Hesyque Prestre & Evesque de Jerusalem vers l'an 600.* 744
II. *Si le commentaire sur le Levitique est du grand Hesyque.* 744

NOTES SUR SAINTE MELANIE LA JEUNE.

NOTE I. *Que Volusien n'est point son oncle paternel.* 745
II. *Sur les noms de Volusien.* 746
III. *Sur la conversion de Pinien.* 746
IV. *Ce que c'est que l'Imperatrice nommée Verine dans la vie de Sainte Melanie.* 746
V. *Si Sainte Melanie s'estoit soumise à une Superieure.* 747

NOTE SUR SAINT PIERRE DE GALACIE.

Temps de la mort du Saint. 747

NOTES SUR SAINT CYRILLE D'ALEXANDRIE.

NOTE I. *Comment Saint Cyrille estoit neveu de Theophile.* 747
II. *Sur le nombre des homelies pascales de Saint Cyrille.* 748
III. *Quelques fautes de Socrate sur Hypacie.* 748
IV. *Sur Eutyque Quartodeciman, & sur Jacque.* 748
V. *Temps du sermon fait par Nestorius en presence des Pelagiens.* 748
VI. *Si Nestorius a cru que la mort de l'ame vient du peché : Son sermon sur les tentations de N. S. composé de deux.* 749
VII. *Quel est le sermon marqué par Basile.* 749
VIII. *Ce que c'est que* Decani. 750
IX. *Sur la declaration donnée par Nestorius à Basile.* 750
X. *Sur le Sermon de Saint Procle contre Nestorius.* 750
XI. *Premiers emplois d'Eusebe de Dorylée.* 751
XII. *Temps du blaspheme de Dorothée.* 751
XIII. *Sur le placard affiché contre Nestorius.* 752
XIV. *Suppositions peu fondées sur la premiere lettre de S. Cyrille à Nestorius, sur sa 7ᵉ homelie, sur son epistre aux solitaires.* 754
XV. *Qui avoit condanné les accusateurs de Saint Cyrille.* 754

XVI. *Que Saint Cyrille écrie son epistre 8^e à ses Nonces.* 755
XVII. *Sur le billet joint à cette lettre.* 755
XVIII. *Pourquoi Mercator y a mis quelques noms.* 756
XIX. *Que la seconde lettre à Nestorius est synodique.* 756
XX. *Que Nestorius ne parle point de la seconde lettre de Saint Cyrille dans son sermon contre les Pelagiens.* 756
XXI. *Quand Saint Cyrille a écrit à Theodose contre Nestorius.* 756
XXII. *Sur l'écrit de Saint Cyrille à Pulquerie.* 757
XXIII. *Que Nestorius peut avoir écrit au Pape pour les Pelagiens, avant que de luy envoyer ses homelies.* 757
XXIV. *Quand Saint Cyrille a écrit son epistre 12^e à Acace.* 757
XXV. *Sur Flavien Evesque de Philippes.* 758
XXVI. *Si les anathematismes de S. Cyrille ont esté approuvez par le Concile d'Ephese.* 758
XXVII. *Si le Pape Celestin a eu part à la convocation du Concile d'Ephese.* 759
XXVIII. *Que Theodose a écrit à S. Cyrille en 430, vers le 19 de novembre.* 760
XXIX. *Que Nestorius receut les lettres de Celestin le 7 decembre 430.* 760
XXX. *Quand Saint Cyrille a répondu à André de Samosates, & à Theodoret.* 760
XXXI. *Si S. Celestin a tenu un Concile pour deputer à celui d'Ephese.* 761
XXXII. *Sur ceux qu'on accusoit S. Cyrille d'avoir amenez à Ephese.* 762
XXXIII. *Pourquoi on fait Basile Evesque de Larisse.* 762
XXXIV. *Sur le nombre des Evesques du Concile d'Ephese.* 762
XXXV. *Si Saint Cyrille a fait à Ephese des extraits de Nestorius.* 764
XXXVI. *Sur le voyage de Jean d'Antioche à Ephese.* 764
XXXVII. *Que les deux Alexandres arriverent à Ephese avant le 22 de juin.* 764
XXXVIII. *Que la citation faite à Nestorius le 21 de juin, estoit juridique.* 765
XXXIX. *Si Saint Cyrille a esté Legat du Pape au Concile d'Ephese.* 765
XL. *Que Candidien a parlé au Concile le 22 de juin.* 766
XLI. *Sur quelques Peres citez au Concile d'Ephese.* 766
XLII. *Que Nestorius n'a point deposé Saint Cyrille.* 767
XLIII. *Que Jean d'Antioche arriva à Ephese le 26 ou 27 de juin.* 767
XLIV. *Combien Jean d'Antioche amena d'Evesques avec luy.* 768
XLV. *Reproches faits aux Orientaux : Leur nombre.* 768
XLVI. *Sur la condannation de Jean par le Concile* 769
XLVII. *Sur la date de la lettre de Theodose au Concile envoyée par Pallade.* 769
XLVIII. *Sur ce que les Abbez dirent à Theodose pour le Concile.* 770
XLIX. *Sur le discours d'Acace touchant la citation des Orientaux.* 771
L. *Difficulté sur la troisieme citation de Jean d'Antioche.* 771
LI. *Que Celestin n'a point rendu de nouveau jugement contre les Pelagiens.* 771
LII. *De quelques faux Canons en faveur des Pelagiens.* 771
LIII. *Difficultez dans la 6^e seance du Concile d'Ephese.* 772
LIV. *Sur Theodose maltraité pour l'Eglise de Cypre.* 773
LV. *Qu'Eustathe a esté simple Evesque d'Attalie.* 774
LVI. *Sur les moines Messaliens convertis.* 774
LVII. *Ordre de deux lettres écrites par le Concile à l'Empereur pour Saint Cyrille.* 774

LVIII. *Sur une lettre du Concile à des Evesques.* 774

LXIX. *Sur la lettre du 13 d'aoust.* 775

LX. *Endroit d'une lettre du Concile à l'Empereur corrigé.* 775

LXI. *Que la défaite d'Aspar n'a point rendu Theodose favorable au Concile d'Ephese.* 775

LXII. *Nombre des deputez envoyez à l'Empereur.* 776

LXIII. *Quand les deputez des Orientaux sont partis d'Ephese, & sont arrivez à Calcedoine.* 776

LXIV. *Temps du premier exil de Nestorius.* 776

LXV. *Sur Saint Martinien Evesque de Milan.* 777

LXVI. *Que la lettre des Orientaux à Rufe est écrite de Calcedoine.* 778

LXVII. *Sur la lettre à Acace.* 778

LXVIII. *Temps de la deposition de Dorothée, Hellade &c.* 778

LXIX *Pourquoi Sixte III. s'attribue des choses faites sous S. Celestin.* 779

LXX. *Que Theodoret n'a point défendu Theodore de Mopsueste dans son Pentaloge.* 780

LXXI. *Conjecture peu fondée sur ce Pentaloge.* 780

LXXII. *Fautes de Theophane sur la declaration des Orientaux.* 781

LXXIII. *Sur un sermon de Saint Cyrille.* 781

LXXIV. *Si Paul d'Emese a fait deux voyages en Egypte.* 781

LXXV. *Faute corrigée dans la 21e homelie pascale de Saint Cyrille.* 782

LXXVI. *Que la paix n'a esté conclue qu'au mois de mars 433.* 782

LXXVII. *Que la lettre de Sixte à Saint Cyrille a esté envoyée avant le 17 de septembre.* 783

LXXVIII. *Sur une lettre attribuée à Theodore contre Saint Cyrille.* 783

LXXIX. *En quel temps l'Euphratesienne s'est separée de Jean d'Antioche.* 784

LXXX. *Sur une lettre & un sermon qu'on attribue à Theodoret contre Saint Cyrille.* 784

LXXXI. *Sur une lettre d'Alexandre d'Hieraple à Theodoret.* 786

LXXXII. *Que Nestorius a esté banni à Petra en Arabie, & ensuite à Oasis en Egypte.* 787

LXXXIII. *Sur Photius banni par Theodose.* 787

LXXXIV. *En quelle année Nestorius fut banni d'Antioche.* 788

LXXXV. *Quand Theodoret a condanné Nestorius.* 788

LXXXVI. *Epoque du trouble arrivé sur Theodore de Mopsueste.* 789

LXXXVII. *Que Rabula & Acace ont écrit à la grande Armenie contre Theodore.* 790

LXXXVIII. *Que la requeste attribuée aux deputez de l'Armenie, est de Basile.* 791

LXXXIX. *Fausse lettre de Saint Cyrille pour Theodore.* 791

XC. *Sur le trouble excité par Maxime.* 792

XCI. *Fautes du Pere Garnier sur l'ouvrage de Saint Cyrille contre Theodore.* 792

XCII. *Sur une lettre de Saint Cyrille touchant la Pasque.* 793

XCIII. *Epoque de l'affaire d'Athanase de Perrhe.* 794

XCIV. *Que S. Cyrille est mort en 444, & apparemment le 27 de juin.* 794

NOTES SUR SAINT ARSENE.

NOTE I. QUE Saint Arsene n'estoit point Diacre. 795
II. Narrations fabuleuses des Grecs sur le preceptorat de Saint Arsene. 796
III. Temps de la retraite de Saint Arsene. 796
IV. Sur la visite que l'oncle de l'Archevesque d'Alexandrie rendit à Arsene. 797
V. Quel Archevesque d'Alexandrie vint voir S. Arsene à Canope. 797
VI. Sur Jean de Thebaïde. 797

NOTES SUR SAINT PROCLE.

NOTE I. S'IL y a des raisons qui nous obligent de rejetter l'histoire qu'on fait du Trisagion. 799
II. Temps de la mort de Saint Procle, & de l'origine du Trisagion. 799
III. Sur les ouvrages attribuez à Saint Procle. 800

APPROBATION.

J'AY lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le quatorzieme volume des *Memoires pour servir à l'histoire ecclesiastique*, de feu Monsieur l'Abbé Lenain de Tillemont ; contenant les vies de Saint Paulin Evesque de Nole, de Saint Cyrille d'Alexandrie, & de plusieurs autres Saints ou hommes illustres qui sont morts depuis 430 jusques en 447, dans lequel je n'ay rien trouvé de contraire à la pureté de la foy & des mœurs. Fait à Paris le trente-un aoust mil sept cens sept.

ANQUETIL.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez & feaux Conseillers les Gents tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Grand Conseil, Baillifs, Senéchaux, Prevosts, leurs Lieutenans, & tous autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, SALUT. Nostre bien amé le sieur TILLET, nous a fait remontrer qu'il a composé un livre intitulé, *Memoires pour servir à l'histoire ecclesiastique des six premiers*

siecles, justifiez par les citations des auteurs originaux; avec une chronologie, où l'on fait un abregé de l'histoire ecclesiastique & profane; & des notes pour éclaircir les difficultez des faits & de la chronologie : lequel il desireroit faire imprimer, s'il nous plaisoit luy accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous luy avons permis & permettons par ces presentes, de faire imprimer ledit livre par tel Libraire ou Imprimeur qu'il voudra choisir, en tels volumes, marges, caracteres, & autant de fois que bon luy semblera, pendant le temps de vingt années entieres & consecutives, à commencer du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois. Faisons tres expresses défenses à toutes personnes de quelque qualité & conditions qu'elles soient, d'imprimer, faire imprimer, vendre & debiter ledit livre sans le consentement dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, trois mille livres d'amende, & de tous dépens, dommages & interests : à la charge d'en mettre deux exemplaires en nostre bibliotheque publique, un en celle du cabinet des livres de nostre chasteau du Louvre, & un en celle de nostre tres cher & feal Chevalier, Commandeur de nos Ordres, le Sieur Boucherat Chancelier de France, avant que de l'exposer en vente; & que l'impression en sera faite dans nostre Royaume, & non ailleurs, sur de bon papier & en beaux caracteres, suivant les derniers Reglemens de la Librairie & Imprimerie, & de faire enregistrer ces presentes és Registres de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, à peine de nullité des presentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons faire jouir & user ledit Exposant, ou ceux qui auront droit de luy, pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empeschemens au contraire. Voulons qu'en mettant au commencement dudit livre l'extrait des presentes, elles soient tenues pour bien & duement signifiées, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers Secretaires, foy soit ajoutée comme au present original. Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'execution des presentes tous exploits, significations, & autres actes requis & necessaires, sans pour ce demander autre per-

miſſion : CAR tel eſt noſtre plaiſir. DONNE' à Paris le douzieme jour de mars, l'an de grace mil ſix cents quatre-vingts-douze ; & de noſtre regne le quarante-neuvieme.

Signé, Par le Roy en ſon Conſeil, BOUCHER, *avec paraphe.*

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 12 avril 1689.

Signé, P. AUBOUYN, *Syndic.*

Et ledit Sieur a cedé & tranſporté le preſent Privilege à CHARLES ROBUSTEL Libraire à Paris, ſuivant l'accord fait entre eux.

B. Picart inv. Thomassin sculp.

Beatus qui intelligit super egenum et pauperem in die malâ liberabit eum Dominus. ps. 40.

SAINT PAULIN,

SENATEUR ET CONSUL ROMAIN, PUIS HUMBLE SERVITEUR DE JESUS-CHRIST; ET ENFIN EVESQUE DE NOLE.

ARTICLE PREMIER.

Naissance de Saint Paulin: Sa Famille illustre & ses richesses: De divers autres Paulins.

CELUI qui est aujourd'hui si celebre sous le nom de Paulin, a aussi esté nommé Ponce dans l'antiquité. 'Les manuscrits l'appellent encore assez souvent Merope, 'aussibien que les imprimez. 'Il estoit d'une famille fort illustre, [a] descendu de Senateurs du costé de son pere & de sa mere; [b] & de la maniere dont les anciens en parlent, [il est indubitable que c'estoit de Senateurs Romains.] 'Il estoit parent de Melanie l'ayeule, [dont la noblesse estoit tres illustre à Rome.] 'Il estoit aussi parent de Celse fils de Pneumace, sur la mort duquel il a fait un poeme.

Aug.ep.23.p.485. Paul.vit.p.653. ep.26.p.222. Amb.ep.30.p.250|Idat. a Uran.p.286.5-. b Paul.ill.p.191. ep.10.p.121. car.15.p.534.

'On remarque plusieurs Paulins tres illustres sous les premiers Empereurs. [c] Il y en eut deux Consuls sous Constantin, "en 325 &

Aug.ep.19.p.465.c. c Bar.394.§ 82. V.Constantin § 58.73.

Prud in.sy.l.1.p. 221. 329.'Prudence met les Paulins entre les familles Patriciennes qui avoient embrassé des premieres la foy Chrétienne. [a] Bar.394.§ 82. [a]Puisque la pieté de S. Paulin estoit déja celebre en ce temps là, il y a apparence, comme remarque Baronius, que c'est luy que Prudence a voulu honorer par cet eloge de sa famille. Comme les deux Paulins sous Constantin sont nommez Anices, Baronius a cru que nostre Saint pouvoit estre sorti de cette famille illustre; [quoiqu'il n'y ait pas lieu d'en rien assurer.

Il y a apparence que la branche des Paulins de Rome dont il estoit, s'estoit établie dans l'Aquitaine.] Amb.ep.30.p.259.k. 'Car S. Ambroise dit qu'il ne cedoit à aucune personne des plus nobles de cette province. U an § 1.p.285. 'Et il estoit"originaire de Bordeaux, *oriundus.* [b] Au.l.n.p.465.b. [b]où il y a encore un lieu qu'on appelle le [1]Puy-Paulin. On croit que ç'a esté autrefois la maison de cette famille: mais il y avoit apparemment dans l'Aquitaine mesme plusieurs familles qui prenoient ce nom; p.128.129. 'car nous y trouvons des Paulins qui estoient dans l'alliance d'Ausone: [& nous avons encore"un poeme de Paulin petitfils de ce poete. V. Honoré § 54. Cependant nostre Saint & Ausone ne témoignent point dans les lettres qu'ils s'écrivent, qu'ils eussent aucune parenté entre eux.

Nous verrons dans la suite] Aug.ep.59.p.117.118. 'que Saint Paulin avoit avec luy à Nole deux autres Paulins, l'un Prestre, & l'autre laïque. [c] Paul.car.13.p.491. [c]Il parle d'un Paulin"qui demeuroit à Rome avec Theride. &c. [d] Idat.chr. [d]Il y avoit encore de son temps"un Paulin Evesque de Beziers, V.S.Jerome § 141. qui écrivit en 419 une lettre [qui est perdue. Paulin disciple de Saint Ambroise s'est rendu celebre par la vie qu'il a écrite de ce Saint, & parcequ'estant Diacre, il fit condanner Celeste en 411 ou 412, par le Concile de Carthage.] Gen.c 68. 'Gennade parle d'un Paulin auteur de quelques sermons, qui selon qu'il les place, doit avoir vécu vers le milieu du cinquieme siecle. [Sur la fin du mesme siecle il y eut encore"un Paulin de Perigueux qui fit en vers la vie de S. Martin. V.S.Martin § 18. Nous ne parlons point de Paulin d'Antioche ou de quelques autres qui ont vécu dans l'Orient.]

Aus.ep.23.p.485. 'Nostre Saint, [le plus illustre de tous ceux qui ont porté ce nom,] ep.20.p.469. estoit fils d'un Paulin'qui vécut fort longtemps. [C'est peut-estre ce] S.d.car.12.p.174. 'Ponce Paulin fondateur de la petite ville de Bourg sur la Garonne, qui paroist avoir esté Prefet des Gaules, & avoir laissé de la posterité, ce qui ne convient pas à nostre Saint. Ce Paulin & sa femme estoient sans doute Chrétiens; Paul ep.20.p.203. 'puisque le Saint envoya depuis un de ses affranchis à Bordeaux, pour servir l'Eglise par les devoirs qu'il luy avoit ordonné de rendre à la me-

Aus.n.p.465 b. 1. *Podium*, qui dans le latin barbare signifie un lieu elevé.

moire de ſon pere & de ſa mere.'Il avoit une ſœur à laquelle il Gen.c.48.
écrivit ſouvent ſur le mepris du monde,'& un frere qui laiſſa des Auſ.ep.23.p.487.
enfans.'Il avoit eſté battizé comme ſon frere par Saint Delphin Paul.ep.19.p.188.
de Bordeaux ; 'mais il ne vécut pas dans la ſainteté que demande p.188|20.p.190.
le Chriſtianiſme, & témoigna moins d'amour pour les biens du
ciel que pour ceux de la terre. Ce fut ce qui affligea le Saint
dans ſa mort,'d'ailleurs fort triſte ſelon le monde meſme ; car il m.p.91.
paroiſt qu'il perit,[engagé dans quelque affaire publique :]Ses
biens furent confiſquez ; & Saint Paulin fut en danger de ſe voir
enveloppé dans ſon malheur.'C'eſt à S. Felix qu'il ſe reconnoiſt p.92.
redevable d'en avoir eſté garanti. Il recommande ſon frere aux
prieres de S. Delphin & de S. Amand.

'Noſtre Saint eſtoit de Bordeaux, comme nous avons dit ; [& Sur.22.jun.p.185. §1.
ſans doute par ſa naiſſance.][a]Saint Eucher l'appelle l'exemple a Euch.ad Val.p.
heureux & particulier de nos Gaules.[b]Quelques uns croyent qu'il 10.
1. appelle[1] ſa patrie le lieu nommé Ebromague auprés de Bordeaux: b Paul.vit.p.653.
[mais cela n'eſt pas clair.][c]Il naquit vers l'an 353,[ou 354,][d]puiſ- 654.
qu'il eſtoit dans ſa quarante-unieme année lorſqu'il écrivit la c p.655.
V. la note 9. premiere fois à Saint Auguſtin, ["ſur la fin de l'an 394 ; ainſi il d ep.41.p.369|ill.
2. pouvoit avoir environ un an plus que ce Saint.][2]Il ſe trouva poſſe- p.130.
der de grandes richeſſes, tant en terres que par le nombre de ſes
præſidio domorum. ſerviteurs,&"des perſonnes qui le reconnoiſſoient comme leur
patron.[On peut juger de la qualité de ſes terres]'par Auſone, Auſ.ep.23.p.486.
qui ne pouvoit ſouffrir, dit-il, de voir partager entre cent diffe-
rentes perſonnes, les royaumes du vieux Paulin[ſon pere.]

'On voit qu'eſtant dans le ſiecle il demeuroit aſſez ſouvent en p.487|21.p.473|22.
un lieu qui luy appartenoit, appellé Ebromane ou Ebromague. p.478|Paul.ep.5. p.92.
Note 1. 'On croit que ce peut eſtre"Embrau ou Brau qu'on voit encore Paul.n.p.769.
un peu audeſſous de Blaie & à ſix lieues audeſſous de Bourg.[e]S. 770|Auſ.n p.478.
Paulin parle du lieu qu'il appelle Alingo, comme y ayant quel- e Paul.ep.16.21. p.176.208.
que droit & quelque autorité particuliere.'On croit que c'eſt ce p.802|ſant.A.6|
qu'on appelle aujourd'hui Alengon ou Lengon ſur la Garonne Not.G.p.13.
en Bazadois;'quoiqu'il ſoit du dioceſe de Bazas, & qu'Alingo fuſt, Paul.n.p.802.
ce ſemble, alors de celui de Bordeaux. Il appartenoit avant l'an
670,au Chapitre de Saint Severin de Bordeaux, & ſans doute par
le don que Saint Paulin en avoit fait à cette Egliſe. 'Il y a appa- ep.1.p.16.
rence auſſi que le Saint avoit du bien à Narbonne,[& encore en
Eſpagne, puiſqu'il y a demeuré.]'Il marque expreſſément qu'il ep.12.p.154.

1.'Il en fait ſa patrie ou ſon patrimoine. Paul.ep.5.p.92.c.
2. Sulp. Sev.vit.Mart.c.16.p.217|Aug.civ.D.l.1.c.10.p.82.d|Euch.ad Val.p.10|Proſp.chr|Greg.Tur gl.C.
c.107.p.536|Fortun.vit.Mart.l.2.p.304.

avoit eu des terres à Fondi, [alors dans le Latium, & aujourd'hui dans la terre de Labour,] & qu'il y avoit demeuré aſſez longtemps.

ARTICLE II.

Des études & de l'erudition de Saint Paulin: D'Auſone ſon precepteur.

[ON peut aſſez juger du grand genie de Saint Paulin par les monumens qui nous en reſtent encore,] 'auſſibien que par les eloges que Saint Ambroiſe & Saint Jerome luy donnent.[a] Il aima les lettres & la poeſie.[b] J'ay, dit-il, admiré juſques ici cette ſageſſe du monde, cette vaine ſcience, & cette prudence reprouvée, qui me rendoient fou & muet devant Dieu,[c] en meſme temps que je parlois beaucoup des lettres & de ces fables qui font les amuſemens des hommes.'Il eut pour maiſtre dans les lettres profanes le celebre Auſone,[d] qui aprés avoir profeſſé longtemps la grammaire & la rhetorique à Bordeaux, eut le ſoin de l'education de l'Empereur Gratien. Et ce Prince l'eleva enſuite aux premieres dignitez de l'Empire, le fit Prefet des Gaules & de l'Italie, & meſme Conſul ordinaire [en 379.] On voit par ſes vers qu'il eſtoit Chrétien;'& entre les commoditez d'une terre qu'il avoit à la campagne, il marque qu'elle eſtoit auprés de l'egliſe. 'Mais une partie de ſes poeſies, & les efforts qu'il fit pour detourner Saint Paulin, lorſqu'il voulut ſe donner à Dieu, ſont plus dignes d'un payen que d'un Chrétien. 'Il avoit eſté intime ami de Paulin pere du Saint.[e] Il conſerva la meſme affection pour le fils,[f] & il s'appelle ſon pere & ſon nourricier.[g] Saint Paulin de ſa part reconnoiſt qu'il devoit tout à ſon Auſone, qu'il appelle ſon patron, ſon maiſtre, & ſon pere, & à qui il ſe reconnoiſt redevable de ſa bonne education, de la connoiſſance qu'il avoit des lettres, & de ſon elevation dans les charges & les dignitez.'Il reconnoiſt encore autrepart qu'il devoit à Auſone tout ce qu'il avoit de bon, ſoit pour l'eſprit, ſoit meſme pour les mœurs.

[Quoique tous les ouvrages qui nous reſtent de luy, ſoient des marques du progrés qu'il avoit fait dans les lettres, auſſibien que de la grandeur de ſon genie, neanmoins le ſermon ſur l'aumoſne fait voir davantage la beauté de ſon ſtyle, lorſqu'il vouloit un peu retenir cette abondance qu'il laiſſe couler dans ſes lettres.] 'Saint Ambroiſe remarque ſa grande eloquence, auſſibien que ſa nobleſſe & l'elevation de ſon eſprit.'Idace dans ſa chronique remarque ſa

Amb. ep. 30. p. 259 | Hier. ep. 13. p. 104. d.
a Paul. ep. 46. p. 405 | car. 10. p. 459.
b ep. 41. p. 369.
c ep. 26. p. 227.
Auſ. ep. 21. 22. p. 471. 489 &c.
d vit. p. 1.
ep. 23. p. 485.
Bar. 394. § 84-86.
Auſ. ep. 23. 24. p. 485. 488.
e ep. 23. p. 479. 485. 487.
f ep. 24. p. 489.
g Paul. car. 10. p. 471.
car. 12. p. 475.
Amb. ep. 30. p. 259. l.
Idat. p. 10.

indoles

nobleſſe & ſon eloquence extraordinaire. 'Saint Eucher l'appelle une ſource d'eloquence. Euch. ad Val. p. 10.

'Saint Jerome dans une lettre qu'il luy écrit peu aprés qu'il ſe fut retiré à Nole, fait cet eloge de ſes ouvrages. J'ay lu avec plaiſir l'excellent & beau livre que vous avez fait pour l'Empereur Theodoſe, & que vous m'avez fait la grace de m'envoyer. Les diviſions ſurtout m'en ont beaucoup plu. Mais ſi vous excellez dans les premieres parties, vous vous ſurpaſſez dans les dernieres. Le ſtyle en eſt ſerré & net; les termes en ſont purs & choiſis, & tout y eſt parſemé de ſentences. Car comme dit quelque auteur, c'eſt peu de choſe qu'un diſcours dont on ne loue que les paroles. De plus, il y a une grande ſuite dans le voſtre, & toutes les parties en dependent les unes des autres. On n'en ſauroit rien detacher qui ne ſoit ou la fin de ce qui precede, ou le commencement de ce qui ſuit. Heureux l'Empereur qui a pour apologiſte un tel orateur de JESUS CHRIST. Vous avez relevé l'eclat de ſa pourpre, & vous ferez reverer par la poſterité les loix ſi ſages & ſi utiles de ce Prince: ſoutenez vous bien. Aprés de ſi beaux coups d'eſſai l'on attend tout de vous, lorſque vous aurez un peu plus d'experience. Hier. ep. 13. p. 104. c.

'Il témoigne enſuite qu'il ne luy manquoit plus que d'eſtre tout à fait inſtruit des myſteres de l'Ecriture. Si vous baſtiſſiez, dit-il, ſur ce fondement, ou pour mieux dire, ſi vous mettiez cette derniere main à vos ouvrages, nous n'aurions rien de plus beau, rien de plus docte, rien de plus agreable, rien de mieux écrit. 'Et aprés avoir remarqué divers defauts dans Tertullien, dans Saint Cyprien, dans Lactance, dans Arnobe, & dans Saint Hilaire, il ajoute, Voici auſſi ce que je penſe de vous: mais faites moy la juſtice de ne point accuſer mon amitié de flaterie. Croyez ſi vous voulez qu'elle me rend aveugle, & que je me trompe; mais ne me ſoupçonnez pas de me moquer de vous en vous flatant. Vous avez un grand genie, une fecondité inepuiſable, & une extreme facilité pour parler. La pureté de voſtre diſcours eſt jointe à un jugement ſolide. Si vous ajoutiez à ces grands talens l'étude & la connoiſſance des Ecritures, je vous verrois bientoſt un des premiers hommes de l'Egliſe. 'S. Jerome loue encore dans d'autres lettres la beauté agreable de ſon ſtyle, '& ſon erudition dans les lettres humaines. 'Eraſme meſme l'appelle le Ciceron Chrétien. c. | d | 105. a. | ep. 103. p. 9. 10. | ep. 153. p. 197. b. | n. p. 107. a.

'Auſone loue l'erudition qui eſtoit dans ſes lettres; [a]mais il releve encore davantage ſa poeſie à l'occaſion d'un poeme écrit, dit-il, avec tant d'elegance, qu'il luy ſembloit eſtre l'unique écrivain qui Auſ. ep. 19. 21. p. 466. 479. | a ep. 19. p. 466. 467.

se fust rendu court sans estre obscur. Il admire l'erudition, la beauté & les charmes de quelques endroits, & il proteste qu'il n'y a pas de nouvel auteur parmi les Romains qui l'egale pour la poesie. Voilà, dit-il, le jugement que je porte de vous. Si je me trompe, c'est que je suis pour vous un vray pere. Neanmoins quoique j'aime avec tendresse, je juge dans la sincerité & avec severité. Il loue
p.468. encore dans ses vers une gayeté vive & elevée;'& il dit qu'il s'eleve
ep.21.p.471. extremement, mais sans tomber.'Il releve encore la douceur agreable, & l'invention inimitable d'un autre de ses poemes.
ep.20.p.469. [Enfin, ce qui n'est pas peu pour un poete,]'il avoue que son disciple a emporté la palme sur luy pour les vers.

Paul.vit.p.656. 'On n'a pas de peine en effet à croire que la poesie de S. Paulin estoit plus douce, plus agreable, & mesme plus magnifique que celle d'Ausone: car si cela ne paroist pas tant dans les pieces qui nous restent de luy, c'est qu'il y a preferé la simplicité de l'Evan-
car.10.p.469. gile à l'elevation de la poesie; 'ayant renoncé aux Muses en se convertissant, & ayant regret d'avoir demandé aux fontaines, aux bois, & aux montagnes ce don de parler qu'il ne recevoit que
car.1.2.p.440. de Dieu.'Les deux petits poemes à Gestide, à qui il envoie des
450. oiseaux & des huistres, doivent estre du temps qu'il estoit dans
Aus.p.583.585. le monde, s'ils sont de luy:'car on en doute.[a]Il fit en ce temps
a ep.19.p.465. là un poeme sur les Rois qui estoit un abregé de l'ouvrage que Suetone avoit fait sur le mesme sujet en trois livres.[Nous n'avons rien du travail ni de l'un ni de l'autre que dans Ausone,]à qui S. Paulin avoit adressé le sien. Ausone le releve extremement & en
p.471. raporte quelques vers.'Le Saint luy envoya encore quelque autre poeme, qu'il le prioit de repolir. Ausone promet de le faire,
p.285. *quoique vous y ayez déja mis*, dit-il, *la derniere main.*'Ausone luy envoya aussi un de ses poemes.

Paul.ep.9.p.113. 'Il ne s'appliqua pas à l'histoire; & quoiqu'il lust beaucoup de livres qui ne meritoient pas d'estre lus, neanmoins il ne lisoit pas
car.30.p.639. les historiens.'Le chemin qu'il fait faire à Saint Nicetas par Tomes en Scythie pour aller de Nole à Scupi dans la Dardanie, [fait juger aussi qu'il n'estoit pas habile dans la geographie.]
Hier.ep.153.t.2. p.157. 'Saint Jerome témoigne qu'il savoit le grec. [b]Saint Paulin dit au
b Paul.ep.49.p. 409.410. contraire que c'estoit une langue qui luy estoit inconnue, & que mesme il eust eu de la peine à l'apprendre, comme Rufin l'y exhortoit. Neanmoins il reconnoist en mesme temps qu'il avoit traduit Saint Clement, quoiqu'avec quelques fautes.[Ainsi l'on voit qu'il le savoit, mais assez mediocrement, aussibien que Saint Augustin.]

ARTICLE III.

Il epouſe Theraſie ; eſt elevé au Conſulat & à d'autres dignitez : Fait beaucoup d'amis.

'SAINT Paulin epouſa une femme nommée Theraſie ou The- Gr.T.gl.C.c.
raiſe, ſemblable à luy, qui luy apporta diverſes terres. [a]Elle 107.p.536.
l'imita lorſqu'il prit la reſolution de quitter le monde ; & elle *a* Amb.ep.30.p. 259.k.l.
approcha bien pres de ſa vertu, & de ſa generoſité. Elle vendit ſes terres comme luy pour l'accompagner dans ſa retraite à Nole, où elle ſe contenta du petit jardin qui reſtoit ſeul à ſon mari, ſe tenant heureuſe dans ſa pauvreté, & trouvant ſes richeſſes dans la grandeur de ſa pieté & de ſa ſimplicité. 'Ainſi au lieu de ſervir d'Eve à Aug.ep.32.p.47.
ſon mari, & de le porter au relaſchement & à la moleſſe, elle fit 2.a.
voir qu'elle avoit eſté tirée de l'os de l'homme ; & rentrant en quelque ſorte en luy par une union parfaite de cœur & de volonté, d'autant plus étroite qu'elle eſtoit plus ſpirituelle & plus chaſte, elle eſtoit la compagne de ſon amour genereux pour Dieu. Les deux ſexes trouvoient ainſi dans un ſeul mariage des exemples qui leur apprenoient à fouler aux piez la grandeur du ſiecle, & à eſperer de pouvoir arriver à la perfection du Chriſtianiſme.

'Saint Jerome l'appelle la ſainte ſœur de Paulin, [à cauſe qu'elle Hier.ep.13.p.
vivoit avec luy en continence depuis ſa retraite.] [a]Elle pratiqua 103.b.
ſans doute [avec ſoin] ce que ce Saint luy recommande, d'eviter *a* l.
la converſation des Dames de qualité ; & on peut aſſurer qu'elle n'eut point de regret ni de confuſion de ſe voir avec des habits vils & pauvres, dans les compagnies où reluiſoient la ſoie & les perles, [tant parcequ'elle avoit ſoin de les eviter, que parcequ'elle ſe reſſouvenoit] que la ſimplicité des habits convenoit à la penitence qu'elle avoit embraſſée, & que la magnificence n'eſtoit qu'une ſource de vanité & d'orgueil. 'Auſſi Saint Paulin ne rou- Aug.ep.31.33.35.
giſſoit point de la joindre avec luy à la teſte de ſes lettres, meſme en écrivant à des Eveſques, 'ni les Eveſques de leur répondre de la ep.34.p.48.2.d. &c.
meſme maniere, [b]& de ſaluer Theraſie avec ſon mari : [ce qu'on *b* ep.32.250.p.47.
trouve juſqu'en 408 ou 409. 2 a|349.1.b.

'On croit que ce fut elle qui porta ſon mari à la vertu & à la Paul.vit.p.661.
retraite, '& que c'eſt pour cela qu'Auſone l'appelle ſa Tanaquile, p.662|Auſ.ep.24.
comme voulant dire qu'elle le dominoit : [c]& il pretend que Saint p.459.
Paulin la craignoit. [d]Le Saint luy répond que ſa femme n'eſt *c* Paul.b.car.p.3. *d* p.476.

ep.11.p.133. point une Tanaquile, mais une Lucrece.'Il envoya de sa part à Bassule bellemere de S. Sulpice Severe un morceau de la vraie Croix que Melanie l'ayeule avoit apportée de Jerusalem en 402. Gr.T.gl.C.c.107 p.517. 'Saint Gregoire de Tours raporte une rencontre où elle parut avoir moins de foy que son mari. [a] a p.518. Mais il n'estoit pas tout à fait instruit de leur histoire. [b] b Idat.chr.p.10. Idace qui suppose Therasie encore vivante lorsqu'Honoré mourut [en 423,] dit qu'elle n'avoit pas moins de merite, ni une moindre reputation que son mari.["Il paroist qu'elle estoit morte en 426.] V.550.

Paul.car.15.p.333. 'Ils vécurent longtemps ensemble sans avoir d'enfans: Dieu leur en donna un enfin, lorsqu'ils estoient en Espagne; mais il le retira aussitost à luy.[Nous ne voyons point s'ils en eurent d'autres.]

ep.1.p.4. 'Saint Paulin se trouva d'abord engagé dans les affaires du siecle, & dans le tumulte du bareau. Il fut chargé d'honneurs & de dignitez des ses premieres années.' Cod.Th.t.6.p.51. 'Il y avoit en 372 un Paulin gouverneur de la nouvelle Epire[ou Albanie. Si c'est le Saint, il n'avoit alors que 19 ou 20 ans; & je pense que Symmaque, Volusien, & d'autres de cette qualité, n'en avoient guere davantage quand on leur confioit le gouvernement des provinces.] Paul.m.p.59. 'Il est certain qu'il a esté élevé tout jeune au Consulat,' Aus.ep.13.25.p.483. '& avant Ausone; [c'est à dire avant l'an 379.] [c] c n.p.169.a|Paul.ill.d.131-.35|m.p.58.159. Mais comme son nom n'est point marqué dans les fastes, "il faut qu'il ait esté subrogé, soit à Valens mort en 378, soit à quelque autre Consul ordinaire. NOTE 2. [d] d Paul.m.p.59. Il dit en 406, que Saint Felix luy obtint la grace d'exercer son Consulat sans repandre de sang. [Je pense que c'est l'unique Consul Romain que Dieu ait rendu venerable à son Eglise par une sainteté certaine & eminente. Car le nom du Consul "Clement neveu de Vespasien, est demeuré dans l'obscurité, quoiqu'on ait tout sujet de croire qu'il a mesme esté élevé à la dignité du martyre.] V. Ste Domitille. 1. Cod.Th.t.5.p.365.366. 'On trouve en 380 un Paulin Prefet de Rome, [e] e Bar.394.§84| Paul.n.p.115. & nous ne voyons rien qui nous empesche de croire que ce soit nostre Saint, [f] f Paul.m.p.161. si ce n'est que ni luy, ni aucun auteur comtemporain n'en dit rien. [g] g p.60-162. On croit au contraire avec assez de fondement, qu'il a eu la dignité de Consulaire de la Campanie: & qu'il fit sa residence non à Capoue qui en estoit la metropole, mais à Nole[où il conceut cet attachement religieux au tombeau de S. Felix.]

Aus.ep.21.24 p.473.439. 'Ausone s'attribue la gloire de luy avoir procuré les honneurs qu'il avoit eus,[& il ne faut pas douter qu'estant precepteur de Gratien, il n'eust beaucoup de credit auprés de luy pour ses

1. On le dit aussi de Saint Gallican: mais on n'a rien de certain pour son histoire.

amis.]

amis.]'Aussi Saint Paulin reconnoist que c'est à luy qu'il doit cet avantage humain, [a]& il proteste qu'il l'a toujours aimé & honoré, & qu'il ne cessera jamais de le faire, & qu'il a toujours pris un tres grand soin de cultiver son amitié.'Outre Ausone il avoit beaucoup d'autres amis dans le monde.'S. Sulpice Severe dont nous avons parlé"autrepart plus amplement, fut de ce nombre.'Ils s'aimerent ensemble avec beaucoup de fidelité, lors mesme qu'ils marchoient encore dans la voie de l'infidelité; & leur affection estoit si ardente, que l'amour seul de JESUS CHRIST estoit capable d'y ajouter quelque chose.'S. Paulin témoigne aussi qu'il avoit fort aimé Sancte dans le siecle. La familiarité qu'il avoit avec Jove & avec Aper, avoit sans doute aussi commencé dans le mesme temps.[Il ne faut pas s'étonner que S. Paulin eust beaucoup d'amis, puisqu'outre l'esprit, la science, les richesses, les dignitez, & les autres avantages exterieurs qu'il possedoit, il avoit beaucoup d'autres qualitez qui le rendoient considerable, & digne d'estre aimé des gens d'honneur.]'Car cette prudence, cette politesse, cette fidelité que l'on a louée en luy aussitost aprés sa conversion,[y paroissoient sans doute des auparavant.]'Ausone releve en effet la noblesse de son cœur, qui preferoit la satisfaction de ses amis à la sienne.'Il loue la cordialité mutuelle avec laquelle ils avoient vécu ensemble, & qui les avoit rendus des modeles d'une veritable amitié.'Il fut toujours doux & bien faisant durant mesme qu'il estoit encore dans la vanité du siecle: [Et il est aisé de juger par ses lettres que c'estoit le caractere naturel de son esprit.]

Paul.car.10.p. 471.
a car.11.p.472. 473.
ep.5.p.83.84.
p.80.
V. son titre 5
p.82.
ep.26.p.223.
Hier.ep.103.p.9. 10.
Aus.ep.21.p.471.
ep.23.p.479.&c.
Uran.§4.p.286.

ARTICLE IV.

Sa vie seculiere: Dieu le degouste du monde par diverses afflictions; l'en retire par les prieres de S. Felix & de plusieurs autres Saints.

'SAINT Paulin semble dire luy mesme qu'il avoit toujours passé dans le monde pour un homme reglé.[Et on peut juger que s'il y avoit fait quelque faute considerable, il l'auroit marquée plus d'une fois dans ses ouvrages. Car on y voit partout des preuves de son humilité: Il parle souvent de ses fautes.]'Il se plaint du temps qu'il a perdu dans la vanité du siecle, où il avoit vieilli parmi ses ennemis, & consumé sa vie dans les pechez.'Il s'appelle un grand pecheur.[b]Il se depeint comme ayant souvent fait naufrage dans la mer du siecle.'Il redoute les jugemens de Dieu.[c]Il se

Paul.car.12.p. 474.475.
ep.26.p.227.
ep.14.41 p.169. 369.
b p.370.
ep.17.p.182.
c ep.5.p.83.

ep.21.p.202. plaint qu'il a marché dans l'infidelité, 'qu'il n'a esté tiré que tard de la forest de ce siecle, que le grand nombre de ses iniquitez le rend mesme indigne d'estre nommé par les Saints dans leurs prie-
car.11.p.474. res, 'qu'il s'est nourri des viandes de la mort, "qu'il n'a eu de goust *stulta dei*
ep.41.p.369. que pour ce qui estoit une folie aux yeux de Dieu ; 'qu'il a passé *sapiens.* sa vie dans l'iniquité, dans l'amour de la sagesse du monde, d'une prudence reprouvée, d'une science & d'une eloquence qui estoient une vraie folie & une stupidité devant Dieu. [Mais jamais il ne specifie rien en particulier. Ainsi on peut juger qu'il a vécu dans le monde comme tant d'autres qui se croient irreprochables, & qui ne doutent pas de leur salut, parcequ'ils ne tombent pas dans des crimes grossiers & visibles. Mais la lumiere de Dieu qui faisoit parler Saint Paulin en des termes si humbles, en juge bien d'une autre maniere. Il aimoit le monde, & c'estoit assez pour gemir toute sa vie d'avoir donné au demon ce qui n'appartenoit qu'à Dieu seul.

Salv.l.7.p.154. On peut remarquer sur ce que dit Salvien,]'que comme l'Aquitaine & la Gascogne estoient"les plus riches & les plus *&c.* agreables parties des Gaules, ceux de ces pays qui avoient plus receu de la liberalité divine, estoient obligez de reconnoistre cette
p.155-160. faveur par une pieté plus grande que tous les autres ; 'mais que bien loin de le faire, ils abusoient tellement des dons de Dieu pour l'offenser, & qu'ils estoient aussibien les plus corrompus de tous les Gaulois que les plus riches. Il excepte seulement un tres petit nombre des personnes qui avoient racheté leurs pechez par la profusion de leurs aumosnes, & qui estoient devenues illustres par leur sainteté & par leur vertu. Et l'on peut croire, dit-il, que ces personnes avoient mesme esté les moins coupables parmi ce deluge effroyable de vices qui regnoit dans leur pays, puisqu'ils "avoient eu le bonheur d'estre corrigez par la bonté de Dieu, & *meruerunt.* qu'il leur avoit reservé les effets de sa grande misericorde. De ce petit nombre il ne marque que Saint Paulin seul par un vers qu'il cite de luy.

[Mais quoiqu'il pust estre en effet des moins criminels, il luy estoit cependant impossible par luy mesme de tirer de la tyrannie
Paul.vit.p.660. du demon ce cœur qu'il luy avoit une fois engagé.] 'Et tous les avantages temporels dont il joüissoit n'estoient qu'autant de nouveaux liens qui l'attachoient à la vanité du siecle. Toutes ces chaines ne purent neanmoins le retenir, & ne servirent qu'à faire eclater la puissance de la grace, & à relever le triomphe de JESUS CHRIST, qui en l'arrachant du monde, luy fit mepriser comme du

fumier,[ce qu'il avoit recherché avec les amateurs du siecle comme un souverain bonheur.

Un des moyens dont il a accoutumé de se servir pour couvrir la toutepuissance de sa grace, est l'affliction. Il en usa envers luy:]'& le Saint nous apprend luy mesme qu'il fut exercé par des peines & des afflictions assez frequentes,[peuteſtre depuis que Maxime se fut rendu maiſtre des Gaules en 383, par la mort de Gratien.] Il eut divers voyages à faire: il fut exposé"à de méchantes affaires qu'on luy suscita,[& qui l'obligerent peuteſtre de venir à la Cour de Valentinien II. en 387,]'puisque Saint Alype entendit parler de luy dans le temps qu'il receut le battesme à Milan[avec Saint Auguſtin.]'Il demeura assez longtemps à Fondi.[a]Il vit S. Martin & S. Victrice Evesque de Rouen à Vienne, eſtant encore engagé dans les soins du siecle.'Il eut diverses fatigues sur la mer & sur la terre. Ces diverses peines servirent à luy donner du degouſt d'une vie où il se voyoit sujet à tant d'accidens, & à luy en faire rechercher une autre avec plus d'ardeur. ep.1.p.4. calumniis. ep.45.p.399. ep.12.p.154. a ep.28.p.255. car.17.p.537.

'Il avoit de plus le corps assez foible, ce qui diminuoit en luy l'amour des plaisirs.[Sa femme, comme nous avons dit, le portoit aussi à la pieté. Et de plus, il avoit un grand nombre de Saints pour amis.]'Car il fut toujours entretenu & excité à[la vie]de la foy par Saint Ambroise qui l'aimoit, & il l'appelle[pour ce sujet] son admirable pere, &"la source de tout ce qu'il avoit de bien.[On peut aisément presumer qu'il eſtoit uni d'amitié avec S. Delphin de Bordeaux, & S. Amand son successeur, des devant qu'il fut battizé par l'un & instruit par l'autre, comme nous verrons dans la suite.] p.4. ep.45.p.400. autorem

'Il se rejouit d'avoir eſté aimé par S. Martin, qu'il appelle son bienheureux pere,["& il témoigne partout une grande veneration pour luy. En effet, outre le respect que tous les fideles doivent avoir pour ce saint Evesque, il luy avoit une obligation particuliere.]'Car ayant un grand mal à un œil, sur lequel il s'eſtoit déja formé une taie qui luy couvroit toute la prunelle, S. Martin le luy toucha seulement avec un linge, & aussitoſt son œil se trouva parfaitement gueri & sans aucune douleur. Saint Paulin n'avoit pas encore donné à l'Eglise ce grand exemple de la perfection evangelique,'que Saint Martin releva si fort lorsqu'il l'eut appris. [On ne voit pas non plus où ce miracle arriva.]'Il eſt certain, comme nous avons dit, que S. Paulin vit S. Martin à Vienne, & Saint Victrice avec luy. Saint Victrice"avoit[comme S. Martin]la dignité de Confesseur aussibien que celle d'Evesque. C'eſt pour- ep.12.p.145. V.S.Martin §6. Sulp.v.Mart.c.21.p.206.207. c.26.p.217. Paul.ep.28.p.255. V.son titre.

quoi S. Paulin se rejouit toujours depuis, de ce qu'il se pouvoit glorifier de l'avoir vu: Mais il se plaignoit en mesme temps d'avoir esté assez malheureux par sa negligence, & par les soins du siecle où il estoit alors engagé, aussibien que par les tenebres que luy causoient alors ses pechez, pour n'avoir pas usé comme il devoit d'une occasion si favorable. Il luy témoigna neanmoins tout le respect possible; se recommanda pour toujours luy & les siens à ses prieres, & conceut pour luy un tres grand amour.

Mais son principal patron"fut Saint Felix Prestre de Nole, qui avoit confessé glorieusement la foy de J.C. vers le temps de Dece. Ce Saint estoit celebre dans toute l'Eglise par les miracles frequens qui se faisoient à son tombeau. Et neanmoins nous ne le connoissons presque aujourd'hui que par le moyen de S. Paulin.] V.son titre.

car.28.p.651. 'Il dit que des ses premieres années Dieu l'avoit donné à ce Saint pour serviteur; [d'où l'on peut tirer qu'il estoit Chrétien des ce temps là, c'est à dire des son enfance, si c'est ce qu'il entend par ses premieres années: Et il est en effet aisé de croire que son pere & sa mere estant Chrétiens, ils l'avoient fait recevoir au rang des catecumenes. Je ne sçay neanmoins si cela ne se peut point raporter]'à ce qu'il dit[en 394,]que quinze ans auparavant,[c'est à dire vers la 27e année de son age, de J. C. 379,]estant venu à Nole visiter le tombeau de S. Felix à la mesme feste, il luy consacra son cœur & ses vœux. Depuis ce temps là, dans tous les travaux & dans toutes les peines qu'il endura par mer & par terre, & dans tous les dangers où il se trouva, il eut toujours recours à l'assistance de ce puissant protecteur, & il en sentit les effets.'Mais il ne put jamais durant tant d'années venir de nouveau celebrer à Nole la feste de ce Saint, ce qu'il regardoit comme un grand bonheur pour luy; s'estant toujours trouvé retenu par divers empeschemens qu'il attribuoit à ses pechez.'Ce fut dans ces quinze années qu'il fut engagé à divers voyages, qu'il fut traversé par diverses afflictions, & qu'il courut plusieurs perils.

car.17.p.537. p.537|16.p.536. car.17.p.537.

ARTICLE V.

Saint Paulin s'en va en Espagne pour se preparer à renoncer au monde: De son battesme: Il fait quelques poesies.

Paul.ep.1.p.4. 'LE Saint se trouvant enfin en repos, degagé du tumulte du bareau, & des affaires publiques,[& des charges;]se retira à la campagne, où se tenant renfermé chez luy sans sortir que pour

ſe trouver aux aſſemblées de l'Egliſe, il gouſtoit les douceurs d'une vie privée. Il detachoit ainſi peu à peu ſon eſprit de tous les embaras du ſiecle, & l'accoutumoit à s'occuper de la loy de Dieu, pour pouvoir paſſer plus aiſément de cet état à un autre encore plus parfait, & juſqu'à renoncer entierement au monde pour ſe conſacrer uniquement au ſervice de J.C.'On croit que cette premiere retraite fut en Eſpagne,'où il paſſa quatre ans au moins, 'juſque vers le primtemps de l'an 394. Ainſi il peut y eſtre entré en 389 ou 390. vit.p.667. p.667. ill.p.163.164.

Note 3. [Nous n'avons point parlé juſqu'ici de ſon batteſme,"parceque nous n'en trouvons point le temps.]'Il le receut certainement à Bordeaux par le miniſtere de S. Delphin Eveſque de cette ville. 'Il dit que ce Saint ne luy avoit pas ſeulement adminiſtré ce ſacrement, mais qu'il avoit fait envers luy la fonction de peſcheur & de Pierre, qu'il luy avoit jetté la ligne pour le tirer des eaux ameres & profondes du ſiecle, afin qu'il mouruſt à la nature, par laquelle il avoit vécu juſqu'alors, & qu'il vécuſt à la grace du Seigneur, à l'égard du quel il eſtoit mort.[Ces paroles ſont bien fortes pour montrer que S. Paulin receut la grace & l'effet du batteſme avec le ſacrement, & qu'il abandonna deſlors le ſiecle; ſelon quoy il faut dire qu'il ne fut battizé que fort peu de temps avant que de ſe retirer en Eſpagne, où l'Eſprit de Dieu l'aura auſſitoſt pouſſé, comme il pouſſa J. C. dans le deſert.]'D'autres aiment mieux croire qu'il eſtoit déja battizé lorſqu'il ſe conſacra, comme il dit, à S. Felix dés l'an 379. ep.15.45.p.171. 400. 16.p.178. ill.p.140.141.

'Depuis qu'il eut receu le batteſme de S. Delphin, il conſidera toujours ce ſaint Eveſque comme ſon pere,'& l'on voit dans les lettres qu'il luy écrit, une modeſtie, un reſpect, une affection particuliere.'Il luy joint quelquefois Saint Amand,[qui apparemment gouvernoit avec luy l'Egliſe de Bordeaux comme ſon Preſtre, & qui fut enſuite ſon ſucceſſeur.]'Il dit que c'eſt de Saint Amand & par S. Amand qu'il a receu ſa naiſſance en J. C; qu'il ſera ſon opprobre, s'il eſt indigne[d'un tel pere,] & ſa gloire s'il en eſt digne:'Que c'eſt luy qui a fait repoſer J. C. dans le vaiſſeau de ſon cœur,'& qui l'a planté en J.C. pour nous ſervir de ſes termes tirez de S. Paul.[L'on peut donc juger que S. Amand contribua à ſa converſion,]'ou qu'il luy ſervit de Catechiſte & peuteſtre de parrain. ep.15.p.165. p.180. ep.22.p.205. ep.23.p.212. ep.22.p.205. p.208. ill.p.177.

[Saint Paulin voulant donc faire croiſtre la grace du batteſme qu'il venoit de recevoir, ou profiter des mouvemens que Dieu luy inſpiroit de ſe donner tout entier à luy, ſe retira, comme nous

vit.p.667. avons dit,en Espagne en 389 ou 390.]'Car estant honnoré comme il l'estoit dans son pays, aimé de tout le monde, & engagé dans une infinité de connoissances, il avoit necessairement besoin de ep.1.p.4. fuir & d'abandonner sa maison & ses amis,'pour degager peu à peu son esprit des troubles dont le siecle l'avoit rempli, pour s'accoutumer aux divins commandemens de l'Evangile, & pour se mettre en état de mepriser[tout à fait] le monde pour estre tou- car.12.p.476. jours avec J.C.'Il vivoit dans des lieux agreables sur le bord de p.477. la mer,'ou auprés des grandes villes.[a] Ce n'est pas qu'il n'eust déja a p.475. beaucoup d'estime pour la vie solitaire, & beaucoup de respect pour ces saints Anacoretes, qui tout appliquez, dit-il, a contempler Dieu & à mediter à fond les veritez[de nostre religion,]se desoccupent de toute autre chose, se debarassent de toutes les vaines inquietudes, fuient le tumulte du bareau, ne peuvent souffrir l'embaras d'aucune affaire, & ont en horreur tout ce qui pourroit troubler leurs communications avec Dieu, vers qui ils tendent avec une foy[vive] & une[ferme]esperance des recompen- p.475. ses[eternelles.]'Ce sont là, ajoute-t-il, les pensées de ces hommes vraiment heureux,à qui la verité s'est manifestée clairement, & a montré les[seuls]biens[solides,]qui envisagent l'eternité de l'autre vie, & qui connoissent la vanité de celle-ci. Mais pour moy je n'ay pas encore l'honneur d'estre de ce nombre.

[Ce fut peutestre au commencement de cette retraite qu'il composa quelques poemes,qui ne sont pas d'une pieté aussi grande car.3.p.450. que celle qu'il a fait paroistre depuis,]'comme la priere où il demande à Dieu une jouissance tranquille de ses biens, & la vertu d'un honneste homme du monde, de laquelle neanmoins il se promet la vie eternelle. Il y demande une heureuse prosperité pour sa maison & pour ses enfans,[ce qui marque qu'il en avoit car.4.p.451-453. alors, ou qu'il esperoit en avoir.]'Celle qui la suit paroist estre encore du mesme temps, & neanmoins on y peut remarquer un plus grand avancement dans la pieté, plus d'humilité & plus de crainte des jugemens de Dieu; [ce qui paroist estre assez le caractere de S. Paulin, pour croire que cette piece est de luy plutost p.451|Aus.p.85. que d'Ausone'à qui d'autres l'attribuent.[b] Il semble'qu'il eust 1.
b Paul.p.453. alors des enfans.

car.5.p.458. 'Dans le poeme sur S. Jean Battiste,qui n'est qu'une paraphrase de l'Evangile, il semble reconnoistre qu'il n'avoit embrassé la pieté que depuis peu. Car en un endroit estant un peu sorti de la simplicité de l'histoire,il se reprend aussitost, & ajoute qu'il espere

1. *Sim jem, et genitor sine vulnere nominis hujus.*

que quand il ſera un jour plus affermi dans la vertu & mieux inſtruit de la verité, il pourra alors donner quelque effort à ſon eſprit. Juſque là, dit-il, je dois me renfermer à ne rien dire de moy meſme. C'eſt aſſez pour des hommes mortels de traiter des choſes periſſables & fragiles. Il n'appartient qu'aux divines Ecritures de parler de Dieu.

'Baronius ſuppoſe que ce poeme eſt d'un autre Paulin qui avoit Bar.31.§ 12. auſſi eſté Conſul.'Mais dans la derniere edition de S. Paulin, on Paul.b.car.6.p.6| n'a pas jugé que ce doute meritaſt meſme d'eſtre remarqué.[S. vit.p.1|car.6.p. 455. Paulin n'euſt pas dit ſans doute, lorſqu'il fut tout à fait inſtruit de la doctrine de l'Egliſe, ce qu'il dit dans la paraphraſe du premier pſeaume: Que ceux qui auront conſervé la foy, & qui ſe ſeront neanmoins ſouillez par divers crimes, ſeront ſauvez & auront le ſalut eternel & la vie, (ce qu'il faut aſſurément entendre d'une vie heureuſe differente de celle des dannez,) mais n'auront pas la gloire.'Le poeme qu'on luy attribue pour exhorter ſa car.31.p.645. femme à ſe conſacrer toute entiere à J.C. avec luy, [eſt tout à fait beau. La poeſie meſme en paroiſt plus douce & plus coulante que NOTE 4. dans ſes autres pieces."Mais il y a au moins ſujet de douter que cette piece ſoit de luy.]

ARTICLE VI.

Saint Paulin perd un fils qui venoit de naiſtre: Il ſe donne tout entier à Dieu, & embraſſe la vie monaſtique.

[COMME S. Paulin n'avoit point encore embraſſé l'etat de perfection lorſqu'il ſe retira en Eſpagne, on peut mettre durant ce temps là]'la naiſſance de ſon fils qui mourut au bout Paul.car.15.p. de 8 jours. Il l'enterra à Complute auprés des Martyrs, peuteſtre 555. des ſaints enfans Juſte & Paſteur celebres en cette ville, [que l'on pretend d'ordinaire eſtre Alcala de Henarez. Sanſon veut que ce ſoit Madrit. Il avoit ſans doute fait battizer cet enfant,] puiſqu'il l'appelle une poſterité ſainte, & qu'il le fait entrer dans la gloire & dans le Royaume des Cieux avec un autre enfant qui avoit eſté battizé. Il eſpere meſme que cette goute de ſon ſang l'aſſiſtera un jour pour avoir part à ſon repos, & luy obtenir le pardon de ſes pechez, & il dit qu'il l'avoit enterré auprés des Martyrs, afin qu'il tiraſt pour cela une nouvelle force de leur ſang.'Il n'avoit point p.555. alors d'autre garçon, [& apparemment il n'en avoit jamais eu,] puiſqu'il dit qu'il avoit attendu longtemps celui-ci. Si ce que l'on

car.4.p.451. conte pour le quatrieme de ses poemes est de luy,]'il y a apparence
Amb.ep.30.p.259.l. qu'il avoit quelque enfant lorsqu'il le fit.'Ce qui est certain, c'est qu'il n'en avoit aucun lorsqu'il se retira à Nole; & ce manquement de posterité selon la chair, luy fit desirer avec plus d'ardeur la
Paul.car.15.p.533. fecondité spirituelle des bonnes œuvres.'Pour luy, il dit que Dieu luy osta son fils, parcequ'il estoit indigne d'avoir des Saints pour enfans.

vit.p.668. 'Comme il peut avoir voulu estre inconnu dans cette premiere retraite, au lieu qu'il ne paroist point s'estre jamais voulu cacher à Nole, il y en a qui raportent au temps qu'il estoit en Espagne,
Gr.T gl.C.c.107.p.537.538. ce qu'on lit dans Saint Gregoire de Tours:'Qu'il s'en alla avec sa femme dans un pays étranger, sans avoir aucun equipage ni aucune suite; que longtemps aprés, comme ceux de son pays le cherchoient, & ne le pouvoient trouver, un marchand qui le connoissoit vint [par hazard] au lieu où il servoit Dieu; & l'ayant vu il se prosterna en terre devant luy, & l'embrassant par les piez, dit tout haut: Voilà le bienheureux Paulin si celebre par toute la terre, & que l'on a tant cherché. Il commença ensuite à raporter sa vie & ses actions, de quoy tous les assistans furent extremement surpris. [Nous voudrions que cet evenement fust attesté par quelque auteur plus ancien.]

L'AN DE JESUS CHRIT 392.

Paul.ep.1.p.4. 'Nous avons dit que S. Paulin s'estoit retiré en Espagne pour degager son esprit des troubles du siecle, & se preparer à y renoncer absolument. [Dieu qui est fidele à ceux qui le cherchent, & qui se haste de se presenter à ceux qui travaillent pour le trouver, ne manqua point de benir une volonté si sainte qu'il avoit luy mesme
ep.43.p.363. inspirée à son serviteur.]'Aprés avoir vieilli, dit-il, au milieu de mes ennemis, & m'estre egaré dans la vanité de mes pensées, j'ay levé mes yeux vers les montagnes, vers les preceptes de la loy & les dons de la grace, d'où le Seigneur m'a envoyé son secours. Car il ne m'a pas traité selon ce que mon iniquité meritoit. Il a éclairé mon aveuglement; il a brisé mes liens; il a abaissé ma pernicieuse elevation, afin de me relever par une humilité
car.11.p.474. salutaire.'Il changea entierement la vie qu'il avoit menée dans le monde, quelque innocente qu'elle eust semblé estre; & il parut tellement tout autre, qu'il estoit visible que Dieu seul avoit pu faire ce grand changement.

p.479. 'Penetré jusqu'au cœur de la crainte du jugement dernier, dont il estoit extremement frapé, il resolut de travailler avec ardeur à se decharger, s'il estoit possible, de tous ses pechez, avant que d'estre

» d'eſtre obligé de comparoiſtre devant Dieu. Mon ame eſt ſaiſie de
» frayeur, dit-il, lorſque j'enviſage des yeux de la foy, le dernier
» avenement de J. C. Car quand je penſe à cette heure terrible, je
» crains d'entendre retentir dans les Cieux ouverts la trompette qui
» doit aſſembler tous les hommes à ſon tribunal, dans un temps où
» mon ame ſoit encore enſevelie dans les ſoins du corps, & accablée
» ſous le poids des affaires de la terre, & qu'elle ne puiſſe s'elever
» dans le Ciel, pour aller à la rencontre de ſon Seigneur & de ſon
» Roy. Il exprime encore en ces termes le changement que Dieu fit
» en luy. En repandant, dit-il, ſa lumiere dans mon cœur, il a fait
» ſortir mon corps de cette nonchalance, où la molleſſe l'avoit
» plongé, & il a tout renouvellé l'état de mon ame. Les chaſtes
» delices qu'il m'a fait gouſter, m'ont rendu inſipide tout ce qui
» auparavant me faiſoit plaiſir. Comme mon Seigneur il a uſé de
» ſon droit, & s'eſt rendu maiſtre de tout mon cœur, de toutes mes
» paroles, & de tout mon temps: & il veut que je ne penſe, que je
» ne craigne, & que je n'aime que luy, que je n'étudie & que je ne
» liſe que pour le connoiſtre.

'Il changea en meſme temps d'eſprit & d'habit.[a] Il reſolut de renoncer au Senat,[b] d'abandonner ſa maiſon, ſa patrie, & ſa famille pour ſervir Dieu avec plus de perfection & de ferveur,[c] d'embraſſer le nom & la profeſſion de la vie monaſtique,[d] & d'aller paſſer le reſte de ſes jours dans "la retraite [auprés] de la ville de Nole, hors du bruit & du tumulte,[e] en tenant le dernier lieu dans la maiſon du Seigneur.[f] Toute ſon ambition eſtoit de porter le joug de J.C. & de le ſervir au tombeau de S. Felix, d'eſtre le portier de ſon egliſe, d'en balayer le parvis tous les matins, de veiller la nuit pour la garder, & de finir ſa vie dans ce travail. [Car s'il eſtoit obligé d'entrer dans le miniſtere de l'Egliſe,]'il ſouhaitoit de pouvoir commencer cette ſervitude ſacrée, par la qualité & par l'emploi de Portier.

(Marge : Hier. ep. 13. p. 102. c | Amb. ep. 50. p. 259. l. — a Amb. p. 259. l. — b k. 5. — c Hier. ep. 13. p. 103. a. — d Amb. p. 259. k. — e Paul. ep. 41. p. 370. — f car. 16. p. 536. — secretum Nolanæ urbis. — ep. 10. p. 101.)

'Il reſolut encore de fortifier ſon ame par la chaſteté, & la continence, jugeant qu'il devoit bien faire pour la couronne du Ciel, ce que les athletes font pour une couronne temporelle. 'Ainſi Theraſie ſa femme devint ſa ſœur. (ep. 2. p. 23. — Idat. p. 10.)

'Il renonça meſme à l'amuſement de la poeſie, parcequ'ayant conſacré ſon cœur à J.C, & ne voulant plus vivre que pour Dieu, il ne croyoit plus pouvoir employer ſon temps à cette vanité & à des fables. Auſſi il n'a plus fait de vers depuis ce temps là que ſur des ſujets de pieté, & apparemment ſans beaucoup de ſoin & d'étude. 'Il fait excuſe en un endroit d'avoir cité un mot de Vir- (Paul. car. 10. p. 469. — Bar. 394. § 85. — Paul. ep. 7. p. 104.)

gile, parceque ce n'estoit plus là son occupation, & il craint qu'on ne l'accuse en cela d'avoir agi contre sa profession.

ARTICLE VII.

Il quitte ses biens, & les vend pour les distribuer aux pauvres.

Hier.ep.13.p. 102.c.

'C'Est peu de chose, dit S. Jerome, de feindre un visage pasle, ou mesme d'en avoir un vraiment extenué par les jeûnes, & de se couvrir d'un méchant manteau, quand on jouit encore d'un grand revenu. Cratés ce philosophe de Thebes, ne crut pas pouvoir posseder en mesme temps la vertu & les richesses. Et cependant accablez sous le poids de l'or, nous voulons suivre J. C. pauvre. Nous conservons soigneusement nos richesses, sous pretexte que nous en voulons faire des aumosnes. [Paulin ne tomba pas dans ce defaut:] Il n'affecta point la gloire d'un vétement humble & pauvre, durant que ses cofres estoient pleins d'or. Il voulut purifier en mesme temps ses mains & son cœur, & se pouvoir glorifier [en Dieu] d'estre pauvre d'effet & de volonté.

Aug.ep.59.p. 117.2.1.

'Il n'attendit pas que la tempeste [des malheurs humains] le jettast dans le port [de la pauvreté,] "comme quelques autres de son nom. Il s'y retira volontairement, lorsqu'il jouissoit encore du calme, parcequ'il voyoit le danger dans ce calme mesme.

V Honoré 552, 54.

Gr.T.gl.C.c. 107.p.536| Hier.p.202.c.

'Il ecouta [avec une humble soumission] ce que J. C. dit dans l'Evangile: *Si vous voulez estre parfait, allez vendre tout ce que vous avez, & donnez-le aux pauvres; & vous aurez un tresor dans le Ciel: Puis venez & me suivez.* Ces paroles penetrerent les oreilles [de son cœur.]

Gr.T.p.536.|Aug. ep.14.p.49.2.b. a Hier.ep.13.p. 102.c. b Paul.car.12.p. 480.

'Elles ne le rendirent pas triste, comme le jeune homme de l'Evangile; mais au contraire il se hasta avec joie d'y obeïr. [a] Il ecouta "à la lettre ce conseil de J. C, [b] qu'il crut luy estre necessaire pour prevenir sa justice.

verba vertit in opera

Je suis, dit-il, dans la crainte & dans une apprehension conti- «
nuelle, que le dernier jour ne me surprenne endormi dans les «
tenebres, depourvu de bonnes œuvres, & perdant le temps dans «
des occupations vaines & inutiles. Car que ferai-je, si je demeure «
toujours dans ma tiedeur; si J. C. vient à paroistre dans le Ciel, «
& qu'ebloui par le subit eclat de ce Roy de gloire, je sois obligé «
de chercher à me cacher dans les tenebres & les ombres de la nuit? «
C'est pour ne pas tomber dans ce malheur, ou par le defaut de foy, «
ou par l'attachement à la vie, ou par l'amour des plaisirs, ou par «
les inquietudes & l'embaras des affaires, que j'ay pris la resolution «

» de prevenir ce moment terrible, & de mettre fin à mes soins avant
» que de voir finir mes jours, afin qu'ayant remis mes biens entre les
» mains de Dieu, pour les retrouver en luy dans l'eternité, je puisse
» attendre la mort en paix & avec confiance.

'La foy, dit-il en un autre endroit, [& l'esperance] de vivre eternellement avec Dieu, calme bien des mouvemens que l'on se donne en cette vie. Il semble qu'elle nous fait rejetter les richesses comme profanes & meprisables : mais c'est plutost qu'elle nous apprend à les estimer leur prix, & à les mettre en la garde de J.C. nostre Dieu, comme estant tres precieuses. Si nous luy donnons quelque chose, il nous promet bien davantage. Ce que nous meprisons pour luy ici bas, ou plutost ce que nous luy mettons en depost, nous sera rendu avec usure par ce gardien si fidele. car.10.p.740.

'Il prefera la pauvreté aux richesses, sur l'assurance de la promesse que J.C. fait à ceux qui cherchent premierement le royaume de Dieu & sa justice, de leur donner encore tout ce qui est ep.5.p.91.92.
» necessaire pour se nourrir & se vétir. Croyez-vous, dit-il à un de
» ses amis, que celui qui met sa confiance dans la terre, soit plus
» riche que celui qui se confie en Dieu? que celui qui attend tout
» du travail de ses mains, soit plus assuré de sa vie que celui dont
» Dieu mesme prend soin? Et que peut avoir celui qui ne se possede
» pas luy mesme? Or celui qui espere plus de luy mesme que de
» Dieu, ne se possede point certainement; & celui là est veritable-
» ment mort, qui craint de ne pas vivre, s'il met toute son esperance
» en Dieu, & s'il s'abandonne entierement à sa divine providence.

'Il vendit donc ses biens, & ceux mesmes de sa femme, & il en distribua l'argent aux pauvres.[a] Il leur ouvrit ses greniers & à tous les étrangers qui eurent recours à luy. Car sa charité n'estoit pas contente de nourrir les pauvres des environs: elle les appelloit de tous costez, pour repandre ses liberalitez sur un plus grand nombre. Il tira une infinité de miserables de leur oppression, racheta une multitude innombrable de captifs, paya pour un grand nombre de personnes qui avoient engagé leurs biens qu'il leur fit rendre, obligeant en mesme temps & les creanciers qui se voyoient remboursez, & les debiteurs qui rentroient dans leurs possessions. Amb.ep.30.p.159.k. a Uran.54.p.286.

'Saint Gregoire raporte qu'un homme s'adressa un jour à luy, pour luy demander quelque aumosne: Il dit à sa femme de luy aller donner ce dont il avoit besoin; mais sa femme luy répondit Gr.T.gl.C.c.107.p.557.
» qu'il n'y avoit plus qu'un seul pain dans la maison. Ne laissez pas
» de le donner, luy dit le Saint, car Dieu aura soin de nous envoyer

à manger. Neanmoins sa femme crut qu'elle devoit estre plus "
prevoyante; & elle ne donna point le pain. En mesme temps des
gents vinrent luy dire qu'ils venoient de la part de leurs maistres,
(qui pouvoient estre de ses receveurs,) luy amener une certaine
quantité de blé & de vin; mais qu'en chemin ils avoient perdu un
de leurs vaisseaux chargé de blé, sans quoy ils fussent venus
plustost. Alors le serviteur de Dieu se tournant vers sa femme, luy
dit: Reconnoissez maintenant que vous avez volé le pain à ce "
pauvre, & que c'est pour cela que le vaisseau est peri. "

Fort.v.Mar.t.2.p.304. 'Saint Paulin consuma donc des sommes infinies d'argent pour racheter ses pechez? Il les repandit sur la terre, pour les faire monter aux Cieux, & transporta la terre mesme dans les Cieux [pour s'y preparer une demeure.] Il devint pauvre pour J.C, & G.T.p.536.537. sa foy le rendit plus riche qu'il n'estoit auparavant.'Il espera d'avoir part aux richesses du Paradis, en ne possedant plus aucun Paul.ep.5.p.92. des biens passagers & perissables:'& il crut tout posseder en ne Amb.p.259.k| Gr.T.p.536. possedant que celui qui est le maistre de tout.'Il se dechargea de son or & de son argent, comme d'un pesant fardeau, & abandonna toutes les cupiditez du siecle, pour suivre J.C. avec plus de liberté, Hier.ep.13.p.102.c. 'pour monter avec plus de legereté l'échelle de Jacob, pour s'attacher tout nud à la croix nue.

Sulp.v.Mar.c.26.p.217. 'Dans un siecle [si rempli d'hommes parfaits,] il accomplit presque seul les commandemens [& les conseils] evangeliques; a Amb.ep.30.p.259.m. [a]sans s'arrester à la fausse honte de la pluspart des autres, qui rougissoient de paroistre exacts aux regles de nostre religion sacrée.'Il Sulp.c.21.26.p.206.217. donna cet exemple illustre de vertu à l'Eglise du IV. siecle;[b] & J.C. b p.217|Gr.T.p.537. luy fit la grace de luy rendre possible ce qu'il a dit luy mesme dans Aug.ep.34.p.49.2.2.b. son Evangile n'estre pas possible aux hommes.'Des pescheurs, dit S. Augustin, pour avoir quitté leurs filets & leurs barques à la voix du Seigneur qui les appella, ont cru pouvoir dire qu'ils avoient tout quitté pour suivre nostre Seigneur. Et en effet, c'est tout quitter que de quitter tout ce qu'on pourroit avoir, & tout ce qu'on pourroit jamais pretendre. Les hommes voient quand on abandonne ce que l'on a: mais il n'y a que Dieu qui voie quand on renonce à ce qu'on pourroit desirer d'avoir. Or dans l'amour des choses terrestres & superflues, on est lié bien plus étroitement par celles qu'on possede, que par celles qu'on ne fait que desirer. Car de vouloir bien ne se point incorporer, pour ainsi dire, ce que l'on n'a pas encore, c'est beaucoup moins que de s'arracher ce que l'on s'est déja incorporé. Dans l'un c'est comme vouloir bien nous priver des viandes qu'on nous presente, & dans l'autre c'est

comme nous retrancher quelques membres.

'Saint Paulin ne se défit pas tout d'un coup de tout son bien, & cela estoit impossible en le vendant comme il faisoit pour en distribuer l'argent aux pauvres. Il semble mesme qu'il ne l'ait vendu que peu à peu, & avec quelques precautions pour pouvoir plus aisément nourrir les pauvres.'Il est certain par les lettres qu'il écrivit d'Espagne, qu'il avoit commencé à le faire avant que de quitter ce pays, & avant que d'estre fait Prestre.[Et il y a apparence qu'il commença en cette année, puisque dans une lettre écrite, comme nous verrons, sur la fin de 394,]'il dit que par raport à sa naissance temporelle il avoit plus de 40 ans, mais que pour la formation de l'homme interieur, il estoit encore dans l'enfance, & qu'il n'avoit à l'égard de sa naissance spirituelle que l'age des SS. Innocens,'c'est à dire environ deux ans:["ce qui ne pouvant s'entendre de son battesme, ne se peut mieux raporter qu'à la resolution qu'il prit de renoncer au monde & à son bien. Car pour le sacerdoce, quand mesme il l'auroit receu des la fin de cette année, il semble que ces sortes d'expressions n'y conviennent pas.] 'Dans une autre lettre écrite aussi en 394, il dit de luy mesme, qu'il n'y avoit pas encore bien longtemps que ce vieux pecheur estoit sorti des tenebres & des ombres de la mort, qu'il respiroit l'air de la grace, qu'il avoit mis la main à la charue, & qu'il portoit la croix du Seigneur,'enfin qu'il estoit encore un nouvel apprentif de la milice spirituelle.

Hier. ep. 103. p. 10. c. | Paul. car. 10. 12. p. 470. 480 | ep. 6. p. 95. | ep. 41. p. 369. | V. la note 3. | vit. p. 664. | ep. 45. p. 400. | ep. 41. p. 369.

ARTICLE VIII.

Son humilité dans l'abandonnement de ses biens.

'UNE vertu aussi excellente & aussi eclatante des son origine que celle de Saint Paulin, estoit la gloire de J.C, la joie & l'edification de l'Eglise. [Elle estoit neanmoins étrangement exposée à la vaine gloire qui en eust détruit tout le merite.] Car il vaudroit mieux garder ses biens & se tenir dans l'humilité, que d'y renoncer & de s'en elever d'orgueil.'Mais Saint Paulin avoit entrepris ce grand ouvrage, par la confiance qu'il avoit en la puissance & en la misericorde de Dieu, & non en ses actions & en ses forces. Et celui en qui il mettoit son esperance, avoit assez de force pour porter jusqu'au comble de la perfection, l'edifice spirituel dont il avoit jetté en luy les fondemens.

'Il regarda donc l'orgueil comme son ennemi, & prit garde de

Aug. ep. 34. p. 491. 2. c. | Paul. ep. 6. p. 100. | Aug. ep. 34. p. 492. b. c.

ne s'y pas laiſſer ſurprendre. Il fit voir par ſa douceur & par ſon humilité qu'il eſtoit veritablement diſciple de J.C, & ſa pieté luy fit connoiſtre que la gloire de ſon action appartenoit non à luy, mais au Seigneur. C'eſt le témoignage que S. Auguſtin luy rend; [& il nous en aſſure encore mieux par luy meſme. Car la charité d'une part & l'humilité de l'autre, ſont les deux caracteres de tous
p.106 p.187.1.b.c. ſes écrits.]'Ils reſpirent tous cette pieté[humble]par laquelle il demandoit à Dieu avec des gemiſſemens continuels, qu'il ne le laiſſaſt point tomber dans la tentation. Mais c'eſt ſurtout lorſqu'il parle de l'abandonnement de ſes biens qu'on voit ſon humilité.

Paul.ep.26.p.233. a p.234. 'Il confeſſe avec plaiſir les miſericordes de Dieu,[a] & il reconnoiſt qu'il n'a rien qu'il n'ait receu de luy, & que c'eſt ſeulement en luy qu'il ſe peut glorifier. C'eſt ce qui luy faiſoit recevoir avec moins de peines les louanges de ſes amis, puiſque n'ayant rien de bon par luy meſme, ils ne louoient en luy que les œuvres & les dons de la bonté du Seigneur. [Et neanmoins comme ces louanges ne
ep.2.p.17. laiſſoient pas d'eſtre une tentation,]'il prie ſes plus intimes amis de n'en pas uſer, depeur de pecher par la charité contre la charité, & d'augmenter le fardeau de ſes pechez par le poids de ces eloges qu'il ne croyoit pas meriter. [Car il enviſageoit l'ennemi dans ſes amis meſme, par leſquels il s'efforçoit de le faire tomber; & il
ep.26.p.235. trembloit à la vue de la vanité.]'Si nous ne veillons ſoigneuſement, dit-il, pour regler les penſées de noſtre eſprit, l'humilité meſme nous deviendra un ſujet de vanité, & noſtre pieté diſparoiſtra comme un fantoſme, ſi nous nous elevons par les louanges qu'on donne à noſtre pauvreté. Et que nous ſervira de nous eſtre depouillez de nos richeſſes, ſi nous ne nous depouillons pas de nos vices?

car.24.p.607. 'Il s'étonne en un endroit, de ce qu'on regardoit comme quelque choſe de grand, qu'il euſt acheté le ſalut par des biens periſſables, & qu'il euſt vendu la terre pour avoir le Ciel, aprés que Dieu l'avoit acheté en s'abaiſſant juſqu'à prendre la forme d'un eſcla-
ep.11.p.156. ve, & à ſouffrir la mort de la croix.'Que nous ſommes miſerables, dit-il autrepart. Nous nous imaginons donner quelque choſe, & nous ne faiſons que trafiquer. Nous paſſons pour liberaux, quoique nous ſoyons plus avares que les plus grands uſuriers, puiſqu'à donner les choſes de la terre pour avoir les biens du Ciel, & à acheter la felicité[eternelle]pour de[vraies]miſeres & des pauvretez, l'intereſt eſt bien plus exceſſif qu'à retirer des profits temporels pour des choſes temporelles, & à gagner par des choſes periſſables, d'autres choſes qui doivent auſſi perir avec elles. Nous

avons encore cet avantage, que c'eſt à Dieu meſme que nous preſtons à uſure, & non à des hommes.'Il en parle comme d'une action qui luy avoit eſté neceſſaire pour ſe ſauver.'Dans les inſcriptions publiques, dons nous parlerons dans la ſuite, il ſe propoſe comme le modele des coupables, qui doivent racheter leurs crimes par la perte de leurs biens. car. 11. p. 480. ep. 12. p. 142. 143.

'Au lieu que les autres le regardoient comme ayant accompli la perfection evangelique,'il croyoit n'eſtre encore qu'à la porte du chemin qui y conduit.'Abandonner, dit-il, ou vendre les biens que l'on poſſede en ce monde, ce n'eſt pas eſtre arrivé au bout de la lice, mais y entrer: ce n'eſt que le commencement de la carriere, & non pas la fin. Car enfin un athlete n'eſt pas victorieux des qu'il s'eſt depouillé de ſes habits. Il eſt ſeulement en état de combatre: & il ne recevra la couronne qu'aprés avoir dignement combatu. Un homme qui doit paſſer une riviere à la nage, ne ſe trouve pas ſur l'autre bord auſſitoſt qu'il a quitté ſes habits. Il faut auparavant que tout ſon corps travaille, que tous ſes membres s'agitent, qu'il ſe pouſſe avec les piez, qu'il rame avec les bras, qu'il s'elance de coſté pour fendre le fil de l'eau, & qu'il eſſuie ainſi toutes les fatigues de la nage.'Il continue dans la meſme penſée par l'allegorie qu'il fait ſur Jacob, qui aprés avoir fait paſſer le Jourdain à tous ſes gents, combatit la nuit contre l'Ange.'Ecrivant à Saint Auguſtin, il ſe compare à un homme qui ſe depouille pour paſſer une riviere. Je me ſuis de meſme, luy dit-il, dechargé de toutes choſes, afin qu'eſtant libre de tous les empeſchemens de la chair & de ces ſoins du lendemain, dont J.C. nous ordonne de nous défaire, je puiſſe avec ſon ſecours paſſer la mer orageuſe de cette vie, qui nous ſepare de Dieu, & dont nos pechez ſont comme les tempeſtes, toujours preſtes de nous ſubmerger. ep. 2. p. 19. 20. p. 21. p. 21. 22. p. 22. ep. 41. p. 370.

'Il ſe ſert encore d'autres comparaiſons ſemblables. C'eſt là, dit-il à S. Sulpice, cette perle precieuſe pour l'achat de laquelle il faut vendre tout ce qu'on a. Mais on ne la poſſede pas des que l'on en prepare le prix. Car il ſe rencontre bien des difficultez dans le commerce. Ou l'on trouve la mer à paſſer; ou l'on eſt volé en chemin; ou l'on eſt prevenu par un autre plus ardent; ou l'on ſe voit preferer un homme plus riche. Ne croyez donc pas que nous ayons acquis cette perle, parceque vous voyez que nous en avons preparé le prix, ni que nous ayons déja baſti la maiſon, parceque nous en avons diſpoſé la place. Ces richeſſes exterieures, ces meubles, cet argent, ces poſſeſſions que nous avons vendues, ſont comme autant de monceaux d'ordures & de décombres ep. 2. p. 33.

incommodes que nous avons jettées dehors, afin qu'en ayant nettoyé nostre cœur, nous y pussions poser comme en terreferme les fondemens d'un edifice solide.

[Il croyoit donc n'avoir accompli que la premiere partie de la parole de JESUS CHRIST, en donnant tout son bien aux pauvres; & il craignoit de manquer à la seconde; *Venez & me suivez*, qui est p.20.21. assurément plus difficile, & plus importante que l'autre.]'Vous voyez, dit-il à S. Sulpice, de quel poids est cette derniere parole dont l'accomplissement nous manque encore. Considerez-en la difficulté: pesez là dans l'étendue de vostre cœur: & vous reconnoistrez que vous avez plus de sujets de craindre & de trembler pour nous, que de nous congratuler sur les demarches que nous avons faites. Il nous a esté facile de nous decharger de nos biens, comme de fardeaux que nous avons laissé tomber sans peine. Nous ne les avions pas apportez avec nous en ce monde, & nous ne pouvions pas les emporter avec nous. Ainsi nous les avons rendus au Seigneur, qui nous les avoit prestez. Nous ne nous les sommes pas arrachez comme la peau du corps, mais nous nous en sommes depouillez comme d'un habit. Il nous faut à present donner à Dieu ce qui nous appartient veritablement, c'est à dire nostre cœur & nostre ame. Il faut luy offrir nostre corps comme une hostie vi- ep.26.p.234. vante, & luy faire de nous mesme un temple saint.'Ayez soin, dit-il à d'autres, de bien prier le Seigneur qu'il nous donne un cœur qui corresponde dignement à une si grande misericorde, & qu'aprés nous avoir fait la grace de mepriser les biens de la terre, il nous p.235. fasse celle de nous mepriser nous mesmes.'Son humilité ingenieuse luy fait mesme trouver un sens, dans lequel il croit pouvoir dire qu'il n'a pas encore vendu tout ce qu'il avoit. Car l'argent, dit-il, les fonds, & les terres ne sont pas les seuls biens que nous possedions. Les richesses interieures de l'esprit, sont nos plus veritables richesses. Et pour nous en depouiller, il nous faut remporter sur nous une victoire d'autant plus grande, qu'il nous est plus difficile de retrancher de nous ce qui fait partie de nous mesme, que de nous défaire de choses étrangeres.

Hier.ep.34. p. 207.b. [Mais nous avons assez fait voir la verité]'de ce que dit Saint Jerome: Que cet homme dont la foy estoit si fervente, s'offrit luy mesme à J.C. en luy offrant ses richesses; qu'il ne laissa aucun lieu au demon de dire qu'il ne donnoit à Dieu que les choses exterieures qui ne le touchoient point; & qu'il luy consacra son ame, son corps, & tout ce qui luy estoit de plus intime.

Paul. ep.?.p.24. 25. 'Saint Paulin dit encore autre part: Le Seigneur ne nous a pas enseigné

enseigné que le chemin de la vie & la perfection de la vertu, fust de vendre ses biens & d'en donner le prix aux pauvres; mais de le suivre. Et parcequ'il avoit dit : Quand j'aurai esté elevé de terre, je tirerai toutes choses à moy, il dit ici : Venez & me suivez. Heureux celui qui le suit d'assez pres, pour pouvoir dire : Mon ame se tient attachée à vous. Mais il n'y a que cette charité, qui est l'accomplissement de la loy, qui puisse tenir ce langage; cette charité, dis-je, qui procedant d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foy non feinte, & si bien entée & enracinée en Dieu, que n'aimant que luy seul, elle puisse dire qu'elle est toujours avec luy. C'est pourquoi, toute la difficulté & la plus grande affaire que nous ayons, est d'examiner nostre cœur, & de le depouiller de telle sorte, que nous le puissions voir à decouvert. Mais nous n'en saurions percer les tenebres ni y decouvrir les retraites cachées de l'ennemi, si nostre esprit n'est degagé du soin des choses exterieures, & tout appliqué à se considerer audedans de luy mesme.

'Dieu, ajoute-t-il, eleve en nous son edifice, en nous conduisant dans la voie où il nous appelle à le suivre. Mais il nous y dispose auparavant, en nous persuadant de nous degager des choses de la terre. Et parceque le soin & l'amour de ces choses eblouit les yeux de l'esprit, & porte l'ame à sortir d'elle mesme pour se repandre audehors, il nous dit encore par le prophete: Desoccupez-vous, & appliquez-vous à considerer que je suis le Seigneur. N'est-ce pas la mesme chose que ce qu'il nous dit [dans l'Evangile:] Vous ne pouvez servir deux maistres. Car il ne veut pas par là, nous porter à l'oisiveté, luy qui nous avertit de veiller & de prier continuellement, depeur que nous n'entrions en tentation; mais il nous porte à nous desoccuper du siecle, & à nous debarasser de toutes ces affaires, au mileu desquelles nous sommes oisifs à ses yeux, pour ne nous plus occuper que de luy. C'est pourquoi, pour elever en nous l'edifice d'une nouvelle vie, il faut détruire l'ancienne. Et parceque les tenebres n'ont rien de commun avec la lumiere, ni le dieu des richesses avec J.C, il nous faut changer nos anciennes manieres de vie en de nouvelles, nous retirer de ce qui nous attachoit auparavant, & nous appliquer à ce qui ne nous touchoit point autrefois, mourir aux œuvres & aux inclinations dans lesquelles nous avons vécu jusqu'ici, & vivre à celles ausquelles nous estions morts, lorsque nous vivions dans un état de mort. p.26.27.

'Cette humilité de S. Paulin faisoit qu'il ne s'elevoit point au-dessus des autres, qui ne s'estoient pas rendu pauvres comme luy. Il se consideroit comme faisant avec eux un mesme corps, dont p.18.

l'harmonie consiste dans la diversité des actions & des mouvemens de chaque membre; & il savoit que c'est Dieu qui en distribuant ses graces comme il luy plaist, regle cette diversité selon la proportion que chaque partie doit former dans le corps entier.[S. Sulpice avec lequel il avoit esté tres uni dans le monde,"s'estant V. son titre. donné à Dieu en mesme temps que luy, se contenta de donner ses
p.10. biens à l'Eglise,en s'en reservant la jouissance.]'S. Paulin emploie toute l'adresse de son esprit à le relever audessus de luy, en disant qu'il y a plus de force à user en pauvre du bien qu'on possede,qu'à n'en point posseder dutout; que pour luy il s'est hasté de se défaire du sien, depeur de ne s'en pouvoir pas detacher en le possedant; & qu'ainsi on ne le doit pas louer comme un homme parfait,"mais &c. excuser sa foiblesse.

p.15. 'Il s'humilie encore d'une autre maniere dans les louanges que S. Sulpice luy donnoit: C'est peutestre, luy dit-il, que par un artifice secret de vostre pieté[& de vostre charité pour nous,]vous voulez nous exciter par la honte, de vous voir louer en nous des biens que nous n'y reconnoissons pas; afin qu'en voyant dans vos lettres ce que nous devrions estre, nous apprenions à le devenir, & taschions à faire voir par nos actions que nous sommes tels que vous dites. Mais cependant comme nous n'en voyons encore rien en nous, la confusion que nous en avons, ne nous permet pas d'ecouter vos louanges & de les recevoir comme veritables.

[Il y en a qui auroient tort de s'engager à une action si sublime, parceque n'ayant pas une foy assez forte, ils sont en danger, lorsqu'ils sentent quelque incommodité, de tomber dans le decouragement, & de se repentir du bien qu'ils ont fait. Mais S. Paulin a toujours paru egalement genereux à aimer la pauvreté & à
ep.5.p.93. mepriser les richesses.]'Saint Sulpice qu'il pressoit toujours de le venir voir à Nole, luy ayant mandé un jour, qu'il croyoit que son ami seroit dans peu de temps si pauvre,qu'il n'oseroit plus l'inviter à le venir voir;le Saint luy répond qu'assurément il disoit cela pour se divertir; Que pour luy il preferoit cet état qui le mettoit dans une si heureuse liberté, à toutes sortes de richesses, & qu'il regardoit ce depouillement entier, comme une grande perfection. Je n'ay rien que J.C, luy dit-il; & voyez si je n'ay rien, lorsque j'ay celui qui a tout, & en qui je possede tout, si je me depouille de tout pour l'amour de luy.

ARTICLE IX.

Eloges que les grands hommes de l'Eglise ont donnez à sa conversion & à sa pauvreté.

[L'ABANDONNEMENT que Saint Paulin fit de ses immenses richesses, fut comme cette lampe de l'Evangile, qui luit dans toute la maison de Dieu, & elle attira]'à celui qui l'avoit fait, les louanges de toute la terre. [Mais sur tout les grands hommes qui vivoient alors, en témoignerent une estime & une admiration extraordinaire.]'Saint Ambroise ne l'eut pas plustost apprise, qu'il voulut faire part de sa joie à Saint Sabin Evesque de Plaisance, qui avoit assez de pieté pour savoir priser un si grand miracle. Il joint la vertu de la femme à celle du mari, & il s'étend particulierement à relever le courage avec lequel un homme de cette qualité ne rougissoit point de confesser J.C. devant les hommes, & de faire une profession publique de pieté. Sulp.dial.3.c.20.p.330. Amb.ep.30.p.239.

'Saint Augustin emploie aussi avec plaisir son eloquence à faire voir la grandeur & le merite de cette action[a] qu'il appelle la gloire de J.C.[b] Il dit que la charité voyoit avec une merveilleuse joie accomplir en luy les paroles de l'Evangile.'Tous nos freres, dit-il, ne se lassent point d'admirer avec une joie que je ne saurois exprimer, les dons si excellens & si abondans dont il a plu à Dieu de vous combler.'Non seulement ceux qui demeurent avec nous, & ceux qui vivent ensemble en divers autres lieux dans le service de Dieu, mais presque tous ceux qui nous connoissent, & avec qui nous sommes unis en J.C. par quelque liaison particuliere, vous saluent avec beaucoup de respect, & ont un grand desir de voir une personne dont le cœur paroist si plein de bonté, de droiture, & de sainteté.'Nous louons & nous benissons Dieu, dont la grace vous a fait ce que vous estes. On voit chez vous reveiller JESUS CHRIT, & le conjurer d'appaiser les flots & les vents, & de vous donner le calme necessaire pour arriver à son repos[eternel.]On y admire une femme qui n'arreste point le courage de son mari, mais qui l'anime encore à la vertu. On voit en vous deux, les cedres du Liban abatus par terre, & elevez par la charité dans la structure de l'arche[de Dieu,]passer au travers des flots du monde sans s'y corrompre. On voit des personnes qui meprisent la gloire pour y arriver, qui renoncent au monde pour en devenir les maistres, & qui écrasent contre la pierre les enfans de Babylone, c'est à dire, Aug.ep.34.p.49.2.a.b. a c. b b. ep.32.p.47.1.d. p.48.1.d. p.47.2.a.

tous les vices grossiers & tout ce qui tient de l'orgueil du siecle.

p.47. 'Mais on ne peut rien ajouter à l'ardeur de l'amour qu'il fit paroistre pour S. Paulin des la premiere lettre qu'il luy écrivit
p.47.48. [en 395,]'& il ne craignit point deslors de luy recommander ses plus intimes amis, dans l'esperance que ses discours & ses prieres
p.48.2.d. opereroient leur entiere conversion.'Il le prie de venir en Afrique
ep.34.p.49.2. pour voir combien il y estoit aimé.'Il l'en presse & l'en conjure encore dans la seconde, luy témoignant qu'il le souhaitoit pour sa satisfaction propre & pour celle de tous ceux qui l'aimoient, pour l'edification de toute l'Eglise, & pour persuader ce miracle de la
ep.39.p.56.2.c. grace à ceux qui ne le pouvoient croire sans le voir.'S'adressant à Licent qu'il consideroit comme son fils: Allez dans la Campanie, luy dit-il, voir le tres saint & tres illustre serviteur de Dieu Paulin, & apprendre de quel poids du faste & de la grandeur mondaine, il s'est dechargé pour baisser le cou sous le joug de J.C, avec une humilité d'autant plus courageuse qu'elle a esté plus profonde.
civ.l.1.c.10.p.8.2.d. 'Parlant autrepart de la consolation qu'eut Saint Paulin [en l'an 410,] de ne pouvoir rien perdre au milieu des ravages des Gots, il l'appelle ce grand homme qui de tres riche qu'il estoit, s'est rendu volontairement tres pauvre, & qui [par là] est devenu tres riche en vertu & en sainteté.

Hier.ep.13.p.102.103. 'Saint Jerome ne manqua point de donner à ce depouillement du Saint, les eloges qui luy estoient dus, & il y ajouta des conseils tres sages pour regler sa charité. [Mais nous avons déja raporté les uns;
ep.34.p.207. & nous pourrons parler des autres en leur lieu.]'Il propose son exemple & celui de S. Pammaque, à Julien homme de qualité; & aprés avoir dit que ces deux Saints pouvoient le porter jusqu'à la plus haute perfection, aussibien par leurs actions que par leurs paroles; il ajoute: Si vous estes noble, ils le sont autant que vous [selon le monde,] & plus que vous en J.C; si vous estes riche & elevé dans les honneurs, ils ne vous cedent point en cela, ou plutost ils ont quitté les richesses & les honneurs pour embrasser la pauvreté & la bassesse. Mais ils sont d'autant plus illustres & plus riches, qu'ils se sont rendu pauvres & meprisables pour l'amour de J.C.

[Nous ne pouvons manquer de joindre à ces trois Docteurs de
Sulp.v.Mar.c.26.p.217. l'Eglise latine,]'le grand S. Martin, qui trouvoit son siecle heureux d'avoir donné ce grand exemple de foy & de vertu, & il luy sembloit qu'il n'y avoit presque que S. Paulin qui eust accompli les preceptes evangeliques. Il ne manqua point de s'en entretenir avec S. Sulpice lorsqu'il le vint voir, & de l'exhorter à suivre ce grand modele.

'Nous avons parmi les œuvres de Saint Jerome une lettre qu'on reconnoist n'estre pas de luy.[a]Mais Gennade nous apprend qu'elle est d'un Eutrope Prestre, qu'il met immediatement aprés S. Paulin. 'Et en effet, cette lettre est écrite lorsque S. Paulin & sa femme vivoient encore. Cet auteur aprés avoir dit que le sepulcre double qu'Abraham acheta, marquoit non seulement celui où l'on met le corps des hommes aprés leur mort, mais encore le repos que ce Patriarche s'estoit acquis par sa foy & par le mepris des richesses, il ajoute; L'illustre Paulin & son epouse ont acquis de nos jours par leurs richesses ce double sepulcre, estant morts à la vie modaine, & possedant le repos dans la cessation des œuvres du monde. Ce double sepulcre est le repos de l'homme interieur & exterieur qu'ils ont acquis en renonçant aux dignitez, aux honneurs, & aux richesses, & en ensevelissant le vieil homme avec tout l'eclat & toutes les marques de sa noblesse.

Hier. fal. 3. t. 4. p. 29.
a Gen. c. 49.
Hier. p. 30. d.

'S. Eucher parlant de quelques personnes celebres qui ayant de grands avantages dans le monde, avoient tout abandonné pour J. C. Paulin, dit-il, le plus grand & le plus illustre ornement de nos Gaules, où il possedoit des biens immenses, & où il fleurissoit avec tant d'eclat par son eloquence, nous a donné l'exemple de la vie que nous avons embrassée, & il a enrichi toute la terre par les riches productions de son esprit.'Idace sur l'an 423, dit que cet homme apostolique s'estoit rendu pl[u]s illustre par sa conversion, qu'il ne l'avoit esté par sa noblesse & par son eloquence. Tiro Prosper dit de mesme, que ce Saint par un exemple admirable, vendit un nombre infini de terres qu'il possedoit, pour se donner tout entier à la pieté.'Le Saint dit luy mesme, que lorsqu'il se fut retiré à Nole, toute la Campanie revera en luy l'ouvrage de Dieu.

Euch. ad Val. p. 20. 21.
Idat. chr. p. 10.
Paul. ep. 1. p. 10.

ARTICLE X.

Les gents du monde condannent sa conduite: Il souffre leur mepris avec generosité.

[MAIS autant que la conversion de S. Paulin combla de joie les grands hommes de l'Eglise, autant fut-elle insupportable aux grands du siecle, & à tous les amateurs du monde, parcequ'elle les condannoit. S. Ambroise l'avoit prevu par avance.] 'Que diront les grands du monde, disoit-il, lorsqu'ils apprendront qu'un homme de cette qualité, qui avoit tous les avantages de la

Amb. ep. 30. p. 259. 1.

nature, & qui possedoit une si grande eloquence, a quitté le Senat, & a dispersé les grands biens d'une famille si illustre & si puissante?
Paul. ep. 15. p. 16. 83. Que diront-ils, sinon que cette conduite n'est pas supportable?'Le Saint dit luy mesme qu'il eprouva la verité de cette parole : Que l'homme aura ceux de sa propre maison pour ennemis. Tous les riches l'abandonnerent. Ses esclaves, ses affranchis, ses freres, luy
p. 84. refuserent les devoirs qu'il avoit sujet d'attendre d'eux.'Beaucoup de personnes avec qui il avoit esté le plus uni, rompirent avec luy, parcequ'ils ne vouloient pas le suivre dans le chemin
p. 81. qu'il prenoit.'Il vit par experience combien les liens de la chair & du sang sont foibles. Où sont maintenant, dit-il, mes proches & mes parens? Où sont mes anciens amis & ceux qui me frequentoient autrefois? J'ay disparu devant eux tous, je suis devenu comme inconnu à mes freres, & comme étranger aux enfans de ma mere. Mes amis & ceux qui estoient auprés de moy, en sont presentement eloignez. Ils s'arrestent aussi peu à moy qu'un fleuve qui coule avec rapidité, qu'un flot qui passe avec impetuosité. Il semble que je leur sois un sujet de confusion, & qu'ils rougissent de venir à
p. 82. moy.'Il marque encore autrepart que son frere le negligeoit.

[Les gents du monde ne se contentoient pas de l'abandonner
ep. 6. p. 94. avec mepris.]'Ils aboyoient encore contre luy, s'il faut ainsi dire,
p. 95. par des paroles profanes & insensées.'Ils traitoient sa pieté de
p. 97. folie.'Ils haïssoient Dieu dans les œuvres de son serviteur, parcequ'ils le meprisoient dans leurs propres actions. Car c'estoient ou
p. 98. des infideles,'ou des personnes qui confessant J.C. de bouche, le renonçoient par leurs mœurs.

[Il estoit moins exposé à ces contradictions à cause de sa retraite. Mais S. Sulpice qui l'ayant imité dans sa conversion, quoique
p. 100. dans un degré inferieur,]'n'avoit pas quitté son pays,ᵃse trouvoit
ᵃ p. 96. 97. fort embarassé lorsqu'il taschoit de répondre à ces personnes, & de justifier devant eux sa conduite propre & celle de S. Paulin.
p. 94. 95. 'Il s'en plaignit dans une lettre au Saint mesme, qui fait voir dans sa réponse par des paroles terribles, combien le crime des ces personnes est grand selon l'Ecriture. [Mais ce qu'il ajoute ensuite est trop beau pour ne le pas raporter avec un peu d'étendue.]

p. 95. 96. 'Bouchez vos oreilles, mon frere, luy dit-il, fermez-les avec des épines, pour n'y point donner entrée à leurs paroles, qui sont elles mesmes les épines & les dards du demon, lequel caché dans le fond de leur cœur, dresse des pieges en secret pour surprendre le pauvre de J.C. Pour vous, serviteur de Dieu, fuyez ces gents là, & ne vous mettez pas en peine de leur rendre raison de vos actions,

comme s'ils estoient plus sages que vous, puisque vous savez qu'en craignant Dieu comme vous faites, vous avez le principe de la sagesse dans vous mesme. S'ils prennent nostre conduite pour une folie, rejouissez-vous-en, persuadé par le témoignage de vostre conscience que vous faites l'œuvre de Dieu, & que vous accomplissez le commandement de J.C. Souvenez-vous que Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages, & que ce qui paroist en Dieu une folie, est plus sage que la sagesse de tous les hommes. Vouloir se justifier devant ces sortes de personnes, c'est estre capable de renoncer Jesus Christ, qui rougira à son tour de reconnoistre devant son Pere ceux qui auront rougi de le confesser devant les hommes. Vous donc qui vous efforcez, comme vous me le marquez dans vostre lettre, de rendre raison de vostre conduite & de la mienne, que ferez-vous, si vous ne pouvez la faire approuver par des gents qui ne disputent pas avec vous de l'œuvre de Dieu pour vostre edification, mais pour vostre ruine ? la confusion vous fera changer de couleur à tous momens. Tantost vous rougirez, & tantost vous paslirez, comme si vous défendiez une tres méchante cause. Ainsi chancelant dans la voie du Seigneur, & détruisant ce que vous avez edifié, vous retomberez du Ciel en terre. Il est tres important de bien discerner ceux à qui l'on doit rendre raison de sa conduite. Si quelqu'un s'adresse à vous avec un desir veritable de s'instruire, & qu'il vous fasse un aveu sincere de son ignorance, vous pouvez repandre sur luy la semence de la foy, & luy faire connoistre les divins preceptes. S'il reçoit bien la parole de Dieu, vous aurez gagné un frere à l'Eglise & une brebi à J. C. Mais si au lieu d'estre le germe d'un bon grain, ce n'est qu'une herbe venimeuse qui ne doit croistre que pour estre jettée au feu, fuyez-le, & evitez sa vue & son entretien, afin qu'au moins il ne vous blesse pas par son infidelité, si vous ne le pouvez guerir par vostre foy. Quand ce seroit vostre propre frere ou un ami qui vous seroit plus uni que ne l'est vostre main droite, & plus cher que vos yeux, leur indignation est moins à craindre qu'à desirer ; puisque tous les opprobres dont ils pourront nous couvrir, nous meriteront cette grande recompense que Dieu nous promet dans le Ciel. Pourquoi desirons-nous la faveur du monde qui est la disgrace de J.C? Rejouissons-nous donc lorsque nous sommes assez heureux de deplaire à ceux à qui Dieu mesme deplaist. Qu'ils jouissent de leurs plaisirs, de leurs dignitez & de leurs richesses, si toutefois nous pouvons dire que tout cela soit à eux ; qu'ils en jouissent, dis-je, puisqu'ils aiment mieux

les posseder sur la terre, où nous ne sommes que pour un temps, que de se les reserver pour l'autre monde, où nous demeurerons eternellement. Qu'ils gardent pour eux leur sagesse & leur bonheur; & qu'ils nous laissent nostre misere & nostre folie. Qu'ils soient plus prudens que nous; ils ne sont pas enfans de lumiere, s'ils sont sages en ce monde qu'ils prennent pour leur patrie; dans l'autre pour lequel nous sommes regenerez, ils se trouveront n'avoir esté que des fous & des insensez. Qu'ils soient heureux; que tout leur rie; qu'ils soient comblez de biens & de prosperitez dans ce siecle qui leur est si doux; qu'ils soient magnifiquement vétus; qu'ils soient bien venus à la Cour des Rois; qu'ils ne sentent point les miseres humaines, & qu'ils ne soient point chastiez comme le reste des hommes; qu'ils soient riches selon le monde: Aux yeux de Dieu ils sont dans la derniere indigence. Plaise à Dieu, mon frere, que nous soyons dignes d'estre chargez de maledictions, couverts d'opprobres, foulez aux piez, & mesme tuez pour le nom de J.C, pourvu qu'on ne tue pas J.C. en nous. Ce seroit alors que nous foulerions aux piez l'aspic & le basilic, & que nous écraserions la teste de l'ancien dragon. Mais le mal est que nous aimons encore le monde lors mesme que nous le quittons, & nous recherchons nos aises & nos commoditez jusque dans le service de J.C. Nous voulons bien estre louez à cause de luy, mais non pas estre affligez & persecutez [pour l'amour de luy,] quoique ce dernier état nous soit plus avantageux. Souvenez vous que lorsqu'on broie le grain de moutarde, [figure de la semence evangelique] dont nous sommes un fruit, sa vertu s'en échaufe davantage & se fait sentir dans toute sa force. De mesme lorsque nous sommes comme broyez par les medisances, nostre foy en doit devenir plus ardente, & embraser ceux mesmes qui nous veulent écraser comme les moindres des hommes, & comme un grain de moutarde qui est la moindre de toutes les semences. Que si ceux qui sont hors de l'Eglise veulent vous faire rendre conte de vostre conduite, & lancent de leur cœur de vipere contre le vostre, les traits d'une langue empoisonnée, gardez vous bien de donner le saint aux chiens. 'Dans une autre lettre au mesme Sulpice; Le monde, dit-il, nous hait; mais J.C. nous aime. Les hommes nous meprisent; mais Dieu nous cherit. L'homme aura ceux de sa propre maison pour ennemis: mais il aura aussi pour amis les domestiques de la maison de Dieu.

ep.5.p.83.

'Ce qu'il dit ici à Sulpice pour luy mesme, il le dit depuis encore à un autre de ses amis, qui estoit dans la mesme persecution, & qui

ep.19 p.157.

qui la souffroit avec la mesme generosité. Vous avez déja merité que nostre Seigneur vous fist la grace d'estre haï de tout le monde; ce qui ne vous seroit pas arrivé, si vous n'aviez déja commencé d'estre un veritable imitateur de JESUS CHRIST. Car le monde ne vous haïroit pas s'il ne voyoit que vous n'estes plus à luy, & que vous luy estes mesme contraire. Rejouissez-vous & soyez ravi de joie. Vous ne faites que commencer, & vous eprouvez déja ce qui n'est que pour les plus avancez. On voit avec quelle fermeté vous avez cru en JESUS CHRIST, par la grace que vous avez receue de souffrir pour luy. O l'heureuse disgrace de deplaire avec J.C! Il nous est bien plus à craindre d'estre aimez de ceux à qui l'on plaist sans luy.'Considerez ce qui nous a fait tomber des le commencement, & vous admirerez les voies par lesquelles la sagesse & la bonté de Dieu nous rappelle à la vie. Nous sommes tombez par orgueil en Adam : C'est pourquoi nous sommes humiliez en J.C, afin d'effacer le crime de cet ancien peché par le moyen d'une vertu qui luy est contraire, & qu'ayant offensé Dieu par un elevement orgueilleux, nous nous reconcilions avec luy par une humble soumission. Rejouissons-nous donc, & glorifions-nous en celui qui a voulu combatre & vaincre par nous.'Ne nous arrestons point à répondre à ces sortes de personnes; & contentons-nous de parler au Seigneur par le silence de l'humilité & par la voix de la patience: & alors l'invincible combatra pour nous, & vaincra dans nous. Dieu n'aime pas moins celui qui n'a pas de honte de le servir, que celui qui a de la joie à donner l'aumosne. C'est pourquoi en demeurant fermes & inebranlables dans la foy de la verité & dans la pratique de la vertu, nous nous défendrons mieux de leur haine & de leurs injures par la bonne vie que par les discours.

p.259. p.260.

ARTICLE XI.

Ausone blasme le changement du Saint, & se plaint qu'il ne luy répond pas: Le Saint luy proteste de son affection & de son respect.

[LA retraite de S. Paulin luy epargna, comme nous avons dit, la peine d'entendre les mauvais discours que firent sur son changement ceux qui n'estoient ses amis que pour le siecle. Mais elle ne le garantit pas des lettres d'Ausone qu'il consideroit comme son pere,]'& qui mesme estoit Chrétien,[a]mais un Chrétien tout charnel, & qui n'avoit point de goust pour les choses

Bar.394.§86. a §84.

Auf.ep.24.p. 483. spirituelles.'Luy & Saint Paulin avoient accoutumé de s'écrire. [Mais le Saint n'écrivant plus depuis qu'il se fut retiré en Espagne, ep.21.p.486. où les lettres n'estoient pas rendues.]'Le bruit commençoit déja n.p.571-573. à se repandre qu'il vouloit quitter le monde & vendre son bien;'& l'on ajoutoit mesme contre la verité, qu'il vivoit dans une retraite ep.23.p.479.480. affreuse & separée de tout le monde.'Ausone luy écrivit donc sur tout cela une grande lettre, où il se plaint de ce que le Saint romp p.481. l'amitié si étroite qui les unissoit,'& sur cela le traite mesme d'impie, comme ayant violé la foy qu'il devoit à un si ancien, si fidele, p.481-483. & si cher ami.'Il le conjure de ne se point rendre coupable de p.483.484. cette faute,'se plaint de ce qu'il est en Espagne si loin de luy, p.485. 'décrit le repos, les delices, & les commoditez dont il jouissoit n. dans une terre qu'il avoit en Saintonge nommée Novere.'On croit p.485-487. que c'est le village des Nouliers pres de S. Jean d'Angeli.'Mais il dit que tout cela ne luy est rien sans son ami, qu'il conjure autant qu'il peut de revenir.

Paul.car.9.p. 468. 'Il y avoit quatre ans que S. Paulin estoit hors de son pays, lorsque cette lettre luy fut rendue:[a] de sorte qu'Ausone ne recevant a Auf.ep.24.p. 488. point de réponse, en écrivit une seconde où il se plaint extremement de ce silence, & pique encore le Saint sur le sujet de l'amitié. p.489. 'Il luy marque divers moyens, dont il peut user pour luy écrire, s'il craint d'estre decouvert; mais qu'il ne faut pas que sa Tanap.565. quile le sache:'C'est le nom odieux qu'il donnoit à Therasie. [Je ne sçay si c'est à cause d'elle qu'il pretend que S. Paulin pouvoit craindre que ses lettres ne fussent surprises, ou à cause de la revolte d'Eugene qui pouvoit ne s'estre pas encore rendu maistre ep.25.p.490 | n. de l'Espagne.]'Il en écrivit encore une troisieme qui est perdue. [C'estoit peutestre dans celle-là]qu'il se plaignoit de ce qu'il y p.568 569. avoit déja trois ans que Saint Paulin estoit hors de son pays,'& ep.25.p.490. demandoit son retour aux muses.'Il en ajouta une quatrieme, où il continuoit à se plaindre de la fierté, dit-il, avec laquelle S. p.493. Paulin refusoit de luy répondre.'Il l'accusoit ensuite d'avoir changé de mœurs, & d'avoir perdu sa douceur ordinaire, à force de demeurer dans les Pyrenées, ou dans les forests, & les bourgs p.494. les moins considerables de l'Espagne.'Il disoit qu'il estoit devenu tout sauvage, & luy attribuoit assez clairement un esprit renversé par une noire melancolie, qui luy faisoit fuir la compagnie & la conversation des hommes. Il finissoit enfin en priant les muses de rappeller le Saint à l'amour de la poesie.

L'AN DE JESUS CHRIST 393.

[Nous ne savons point si Ausone écrivit encore d'autres lettres

393. à S. Paulin, pour le retirer de la voie dans laquelle Dieu l'avoit fait entrer.]'Mais on sçait que le Saint fut quatre ans sans recevoir aucune lettre de luy,[a] Dieu ayant sans doute empesché qu'il ne les receust avant que d'estre assez fort pour resister aux pieges que le demon y avoit cachez.'Enfin au bout de ces quatre ans, il en receut trois à la fois,["qui sont apparemment la seconde & la derniere des trois que nous avons, avec une autre qui est perdue.] Paul. car. 9. p. 468. a vit. p. 670. car. 9 p. 468. V. la note 5.

'Le Saint répondit donc à ces trois lettres par une lettre en vers, comme estoient celles d'Ausone.'Il la commence par une espece de preface, où pour excuser son silence, il declare qu'il a receu ces trois lettres à la fois au bout de quatre ans. Il s'excuse de se remettre à la poesie, comme le vouloit Ausone, parceque ce divertissement inutile ne convenoit pas à une personne comme luy, qui ne vouloit plus songer qu'à Dieu.'Il fait ensuite une description du changement que la grace fait dans le cœur. Il montre par quel esprit il se défaisoit de son bien.'Et il ajoute à tout cela une grande protestation, de ne manquer jamais à ce que les obligations qu'il avoit à Ausone, demandoient de luy. Pour les autres reproches que luy faisoit Ausone, il y répond en ce peu de mots.'N'appellez point je vous prie, oisif & impie celui qui ne s'occupe que de Dieu, qui ne songe qu'à luy plaire, & qui met toute sa confiance en luy. Quant à ce que vous me demandez pourquoi je me tiens dans un pays si eloigné, j'ay à vous répondre que c'est ou parceque cet état me plaist, ou parcequ'il m'est utile, ou parcequ'il m'est mesme necessaire. Il n'y a rien en tout cela de fort criminel. Puis donc que vous m'aimez, pardonnez moy si je fais ce qui m'est utile; congratulez moy si je vis content. p. 468. car. 10. p. 469. p. 470. p. 471. p. 470.

NOTE 5. 'Mais"dans la suite il se défend plus fortement contre les reproches aigres d'Ausone.'Aprés s'estre plaint de ce que ce poete demandoit son retour aux muses, plutost qu'à J.C. qui est le maistre unique de nostre vie, il passe à dire qu'on ne peut blasmer son changement, s'il l'a fait par la volonté de Dieu; & il montre qu'il l'a fait en cette maniere, parcequ'il est si grand que Dieu seul l'a pu faire en luy.'Il dit qu'Ausone aura part s'il veut à cette grace, puisqu'il est auteur du bien qui pouvoit l'avoir attirée en luy, (ce qu'il n'auroit pas dit lorsqu'il a esté plus instruit,) & il le prie de ne s'en pas priver en la detestant. car. 11. p. 468. car. 12. p. 474. p. 474. 475.

'Il declare ensuite qu'il n'a point embrassé une solitude entiere, n'ayant ni la vertu des saints anacoretes, ni la noire melancolie de Bellerophon, comme Ausone le luy reprochoit; & c'est sur cela qu'il dit:'Plust à Dieu que je meritasse d'estre dechiré par p. 475. 476. p. 476.

l'envie. Tous les opprobres que je recevrai pour le nom de J.C. me seront agreables, & j'espere que Dieu me donnera la force de n'en point rougir. Les honneurs que je meprise maintenant me seront rendus au jugement de J.C.

p.476. 'Il demeuroit alors dans un lieu agreable au bord de la mer, [apparemment à Barcelone, où nous verrons qu'il estoit cette p.476.477. année & la suivante.]'Mais quand il eust esté parmi les Pyrenées, & les forests des Gascons, [qui estoient alors en Espagne,] la bar- p.477.478. barie de ce pays ne l'eust pas pour cela rendu barbare.'Il montre à Ausone qu'il n'agreoit pas ces sortes de railleries, & qu'il luy eust esté aisé de le railler de la mesme maniere. On peut, dit-il, se jouer & se divertir en plusieurs rencontres; mais mordre en caressant, piquer en riant, & dechirer une personne en la flatant, c'est ce que peuvent peutestre faire quelquefois des poetes, & ce que ne feront jamais "des personnes qui ont de veritables *parentum.* p.476. sentimens de pere.'Il n'oublie pas aussi à défendre l'honneur de sa femme.

p.479.480. 'Il rend enfin raison de son changement, & dit qu'il veut quitter le monde & son bien, depeur que l'amour ou les soins de cette vie ne l'empeschent de se preparer au jugement redoutable de p.479. J.C.'Que si quelqu'un, dit-il, croit que c'est un egarement d'esprit de vivre selon les loix de J.C, je me plais dans cet egarement, & je ne me repens point de m'y estre engagé. Je ne me mets aucunement en peine de passer pour un esprit foible au jugement de ceux qui tiennent une autre conduite, pourvu que la mienne soit jugée sage p.480. par la souveraine sagesse:'Et il conclut toute sa lettre par ces paroles, qui rompoient toutes les esperances que le monde eust pu avoir de le regagner. Si vous approuvez mes sentimens, conjouissez vous avec vostre ami des grandes esperances qu'il a conceues. Si au contraire vous ne m'approuvez pas, laissez moy car.11.p.471-473. en repos & content de la seule approbation de J.C.'Il répondit neanmoins encore à Ausone par un autre poeme. Mais il ne s'arreste plus à luy rendre raison de sa conduite; & il se contente d'y faire une ample protestation de s'estre toujours acquité de ce qu'il devoit à Ausone, de s'en acquiter toujours, & de l'aimer en quelque lieu qu'il allast, mesme aprés sa mort; croyant que les ames porteroient partout les affections & les sentimens qu'elles p.471. auront eu estant dans le corps.'Ce poeme paroist répondre à la premiere lettre d'Ausone, & encore à quelque autre où il l'accusoit de se laisser gouverner par sa femme. [Il pouvoit avoir receu ces deux lettres ensemble, quelque temps aprés les trois autres.]

ARTICLE XII.

Union de S. Paulin avec S. Sulpice.

[NOus avons vu ci-dessus que S. Paulin & S. Sulpice avoient esté extremement unis ensemble dans le monde, & que le changement de Saint Paulin n'apporta point d'alteration à leur amitié, parceque Sulpice receut la mesme grace de Dieu.]'Ils furent tous deux embrasez en mesme temps d'une mesme ardeur, qui produisit en eux les mesmes effets de conversion,[de sorte que Sulpice qui reconnoissoit sans jalousie une plus grande abondance de grace dans S. Paulin,'luy ayant une fois écrit que de deux qu'ils avoient esté dans le champ, l'un avoit esté choisi; le Saint luy répond. Pourquoi vous servez-vous de ces termes qui sont faux à vostre égard, & qui m'obligent de rougir. Nous estions à la verité deux chacun de nous en particulier, lorsque la chair rebelle se revoltoit contre l'esprit. Nous estions deux, mais c'est lorsque nous estions unis avec des personnes dont nostre profession nous a separez. Mais maintenant par la grace de J.C, qui de deux peuples n'en a fait qu'un, de deux nous ne sommes plus qu'un, parceque nous n'avons tous deux qu'un mesme esprit. 'C'est ce qui nous doit faire rendre à la bonté de Dieu de plus grandes actions de graces, de ce qu'il a daigné regarder nostre bassesse, & que nous ayant trouvé deux dans le champ, il nous en a tirez tous deux, comme deux jumeaux du sein de leur mere. Nous estions vraiment deux dans le champ: mais j'ose dire que par la misericorde & la toutepuissance de Dieu, l'un de nous a esté tellement pris, que l'autre n'a point esté laissé. Reconnoissons donc ce que nous devons à la bonté de Dieu, qui n'a pas fait ce terrible partage en ne prenant qu'un de nous, ou plutost qui n'en a pris qu'un, lorsqu'il nous a pris tous deux.

Paul. ep. 5. p. 85.
p. 84.
p. 83. 84.

'Il n'y a point de veritables Chrétiens entre lesquels cette union ne se trouve: Mais elle estoit plus étroite entre ces deux Saints qu'entre les autres.'Beaucoup de Saints aimoient Saint Paulin à cause de la grace que Dieu luy avoit faite,'& leur amitié luy tenoit lieu de sa patrie, de ses parens, de son patrimoine.'Mais il ne croyoit pas avoir receu de Dieu en la personne d'aucun d'eux ce qu'il avoit receu en son Sulpice. Je regarde, luy dit-il, comme une grace speciale que j'ay receue en vous, que nostre amitié contractée dans le siecle ait figuré celle que nous devions nous porter

p. 84.
p. 83.
p. 82.
p. 83.

l'un à l'autre en J.C. Car la liaison que cette amitié avoit formée entre nous, semble nous avoir disposez à cette union [chrétienne] que l'amour de Dieu y a substituée.

p.87. 'Si nous contions tous les biens que nous avons receus en vostre personne, nous trouverions une compensation surabondante, & beaucoup plus precieuse de tous ceux que nous avons sacrifiez au Seigneur.

p.82. 'Nous vous avons receu de Dieu pour nous tenir lieu de nos peres, de nos freres & de nos amis, vous qui avez pour nous la sollicitude d'un pere, la tendresse d'un frere, & la fidelité d'un veritable & sincere ami, qui estes plein de bonté & d'affection pour nous, qui nous visitez continuellement par vos lettres, & qui nous comblez des plus douces consolations.

ep.3.p.39. 'Vous prevenez tous les autres dans les bons offices que vous rendez à nostre bassesse: & je ne saurois me lasser de vous repeter que vous nous estes plus acquis & plus devoué que tous nos autres amis, plus attaché que nos proches, & plus affectionné que nos freres.

p.37. 'Aussi il dit en un endroit, qu'il ne peut pas l'aimer plus qu'il fait, parceque les choses ne peuvent plus recevoir d'augmentation, lorsqu'elles sont arrivées à leur perfection & à leur comble.

ep.1.p.16. 'C'est pourquoi il croyoit avoir un souverain pouvoir sur luy.

ep.11.p.140. 141. 'Il luy dit dans une lettre, qu'il remercie Dieu de luy avoir donné un ami, par qui il pust regarder comme une victoire d'estre vaincu. Car, dit-il, l'union de nos cœurs avec le sien, nous fait tirer avantage d'estre surmonté en grace par celui que nous nous preferons pour la justice, & que nous nous egalons pour l'affection. C'est vous mesme, ajoute-t-il, c'est vous mesme dont nous parlons; vous, dis-je, qui estes la plus considerable & la meilleure portion de nous mesmes, vous qui estes nostre consolation & nostre joie, vous enfin en qui nostre esprit & nostre cœur se reposent, non seulement pour le temps de cette vie, mais encore comme nous l'esperons avec confiance de la misericorde du Seigneur, pour y demeurer durant toute l'eternité dans son corps [mystique] & dans son esprit. C'est pourquoi si la grace de Dieu vous fait faire quelque chose de plus que nous, ce n'est pas assurément sans nous, & c'est aussi certainement pour nous.

ep.6.p.101. 'Il paroist que S. Sulpice avoit resolu de se retirer à Nole aussi bien que S. Paulin.

p.100. 'S. Paulin luy écrivit cette année une lettre [qui est perdue,] où il luy mandoit qu'il estoit à Barcelone, & il y demeura assez longtemps.

p.101.102. Depuis S. Sulpice luy récrivit par un de ses gents qui arriva à Barcelone en huit jours.

p.102. 'Il venoit d'un lieu de la Gaule Narbonnoise, nommé Elusone, [où apparemment

S. Sulpice estoit alors.]'L'Itineraire marque un lieu de ce nom [à "douze petites lieues de Toulouse, &*à treize de Carcassone, &[à peu pres où est aujourd'hui la ville de Belpuech sur le Lers, à l'extremité du diocese de Toulouse.]On croit que c'est un lieu appellé Luz, qui est presque à mi chemin de Toulouse à Carcassone.[Il peut y avoir 82 lieues de là à Barcelone: de sorte que le chemin s'en peut aisément faire en huit jours.] Notit.G.p.188.

" 29 milles.
* 33 milles.

ARTICLE XIII.

Saint Paulin est fait Prestre malgré luy à Barcelone: Il en ècrit à S. Sulpice & à Saint Amand.

'LE dessein de S. Paulin avoit esté, comme nous avons dit, de tenir le dernier rang dans l'Eglise.[a] Il ne vouloit & n'osoit pas, à cause de l'indignité qu'il trouvoit en luy, pretendre à estre mis au rang des domestiques de la maison du Seigneur, & à le benir solennellement dans l'Eglise[avec les Prestres.]'Il vouloit commencer par celle de Portier, & l'aller exercer à Nole dans l'eglise de S. Felix,'au service de laquelle il y avoit longtemps qu'il avoit resolu de se consacrer pour le reste de ses jours.[b] Mais celui, dit-il, à qui il a plu de me choisir, & de me separer des le ventre de ma mere pour me degager des affections de la chair & du sang, & m'attirer à sa grace, a voulu aussi m'elever de terre, me tirer de l'abysme de mes miseres, & du fond de la corruption, pour me placer, pauvre & depourvu que je suis de tout merite, entre les princes de son peuple, & pour me donner mon partage dans l'heritage de ses Prestres;'afin qu'en courant à l'odeur de ses parfums, je devinsse une goute de ce parfum qui descend sur la barbe d'Aaron.

Paul.ep.41.p.370.
a ep.23.p.210.
car.16.p.536|hep.6.p.101.
p.101|car.16.p.536.
b ep.41.p.370.
ep.23.p.210.

'Lors donc que Saint Paulin estoit dans l'eglise de Barcelone le jour de la naissance de nostre Seigneur, il se trouva saisi inopinément par la multitude du peuple, qui demanda avec chaleur qu'il fust fait Prestre, [comme S. Augustin l'avoit esté fait à Hippone pres de trois ans auparavant.]'Il fut extremement surpris, & regardoit avec étonnement ce changement qu'il sembloit que Dieu voulust apporter à la resolution qu'il avoit prise de se retirer à[Nole, parcequ'estant fait Prestre à Barcelone, il estoit obligé, selon les Canons, de demeurer attaché à cette Eglise.]Ce luy estoit une forte raison pour refuser de consentir à son ordination. Mais enfin on luy accorda qu'il luy seroit libre d'aller où il luy

ep.6.23.45.p.100.101.210.400.
ep.6.p.101.

ep.23.p.110. plairoit. 'Et ainsi quoiqu'il souhaitast de ne point boire ce calice, neanmoins voyant que J. C. dit luy mesme qu'il estoit venu pour servir, & non pour estre servi, il fut contraint de dire à Dieu, ep.6.p.101. que vostre volonté soit faite, & non la mienne, '& consentit, suivant la condition qu'on luy avoit accordée, à estre ordonné pour faire les fonctions du sacerdoce, & non pour estre Prestre d'aucune Eglise. [Saint Jerome avoit esté ordonné Prestre de la mesme ill.p.38. maniere à Antioche par Paulin vers l'an 378.]'Pour S. Paulin ce fut à la fin de l'an 393, s'il est vray, comme nous le croyons, qu'il ne se soit retiré à Nole qu'en 394. [Que s'il s'y retira des 392, il faut mettre sa retraite en Espagne l'an 388, ou 389, & son ordina- ep.6.p.101. tion en 392.]'Car il paroist assez que ce fut l'année de devant qu'il p.100. vinst demeurer à Nole. 'Que si le jour du Seigneur auquel il fut fait Prestre, [marque le dimanche, & non en general un jour de feste, c'est une preuve pour l'an 393, puisque le 25 de decembre ep.45.p.400. estoit cette année là le dimanche. 'Il fut ordonné par Lampius, Hier.v.ill.c.106. p.299.2. [qui pouvoit avoir succedé]'à S. Pacien, mort sous Theodose avant l'an 392.

Paul.ep.6 p.101. 'La qualité de S. Paulin faisoit qu'il estoit plus aisé de presumer du mepris en luy, que de l'ambition pour le sacerdoce. [Mais il estoit bien eloigné de l'un & de l'autre de ces defauts. La violence qu'il avoit fallu luy faire pour le tirer du dernier rang qu'il ep.41.p.370. avoit choisi, ne permet pas de le soupçonner d'ambition.]'Il a peine à s'appeller le frere & le collegue de S. Augustin encore Prestre, disant qu'il estoit indigne de cet honneur, auquel Dieu l'avoit elevé par sa volonté & par son ordre; parceque pour luy il n'eust eu garde de s'y elever de luy mesme. [Pour ce qui est de tenir le sacerdoce audessous de luy, outre ce que nous en avons déja dit, on ne peut mieux voir combien il en estoit eloigné, que par ce qu'il écrivit peu aprés son ordination, à celui qui estoit le ep.6.p.101. depositaire de toutes les dispositions de son cœur.]'Depuis, dit-il, que ce joug de J.C. m'a esté imposé, je me vois engagé dans des emplois qui sont beaucoup audessus de mon merite & de ma capacité. Je me trouve admis dans les conseils & les secrets de Dieu, & dans la participation des choses celestes. Approchant si pres de Dieu, je me sens comme au milieu de l'esprit mesme, du corps, & de la splendeur de J.C. Mon esprit est trop borné pour pouvoir encore bien comprendre le fardeau sacré que l'on m'a imposé: & le sentiment de ma foiblesse me fait fremir sous un si grand poids. Mais celui qui donne la sagesse aux petits, & qui tire sa louange de la bouche des enfans, & de ceux qui sont à la mammelle,

mammelle, peut aussi achever son ouvrage en moy, & honorer mon ministere en m'en rendant digne, d'indigne que j'en estois quand il m'y a appellé.'Il marque encore autrepart avec quelle humilité il s'acquitoit des fonctions du sacerdoce. ep.13.p.110.

L'AN DE JESUS CHRIST 394.

'Comme nous croyons que ce fut en cette année que S. Paulin se retira enfin à Nole, nous y pouvons mettre le premier poeme de ceux qu'il a faits à la louange de S. Felix le jour de sa feste, c'est à dire le 14 de janvier.'Car il le fit avant que d'estre à Nole, en un pays où il en estoit separé par la mer.[Je ne sçay si c'est] l'hymne que S. Alype avoit vue des cette année.ᵃIl l'emploie à prier S. Felix d'une maniere tres humble & tres ardente, de luy obtenir de Dieu la grace d'aller enfin passer tout le reste de sa vie à son tombeau, & de lever tous les obstacles qui s'opposoient à son dessein.[Il n'avoit pas seulement à craindre les oppositions secrettes du demon; mais aussi la guerre ouverte qui estoit entre Eugene usurpateur de l'empire d'Occident, & Theodose. Car elle ne finit"qu'en l'an 394 au mois de septembre.

ill.p.145. car.16.p.537. ep.45.p.401. a car.16.p.537. V.Theodose I. § 81.

Ce fut peutestre dans les engagemens de cette revolte, que le frere de S. Paulin perit malheureusement,"comme nous avons dit.]'Il apprit cette triste nouvelle dans le temps qu'il receut une petite lettre de S. Delphin, à laquelle il répond par son epistre 19ᵉ. Il ne voulut pas luy faire une longue réponse, & se contenta de luy exprimer sa douleur, moins de la mort de son frere, que du peu d'esperance pour son salut, que luy donnoit une vie toute mondaine. Il demande neanmoins les prieres de S. Delphin pour l'ame de ce malheureux frere, & pour luy mesme.'Il écrivit en mesme temps à Saint Amand une lettre un peu plus longue sur le mesme sujet.[Mais ni dans l'une ni dans l'autre, il n'exprime point ce qu'il marque dans le 13ᵉ poeme sur S. Felix, que cette mort avoit esté violente, ni que la confiscation des biens l'avoit suivie. Peutestre n'en estoit-il pas encore bien informé, ou que la douleur luy faisoit supprimer une chose que ces Saints pouvoient savoir.

V.§ 1. ep.19.p.188.189. ep.20.p.189.190.

Nous avons vu l'année precedente,]'que S. Sulpice avoit écrit d'Elusone à Saint Paulin.'Il luy mandoit par cette lettre ce qu'il faisoit pour se detacher du monde & de son bien, & la peine qu'il avoit à répondre à ceux qui blasmoient la conduite de S. Paulin & la sienne. S. Paulin luy répondit quelque temps avant Pasque, '& luy témoigna une extreme joie, tant de sa lettre qui l'avoit beaucoup consolé, que du progrés qu'il faisoit dans la pieté.

ep.6.p.102. p.94. p.93.94.

[Pour ce qui est des medisances que les gents du monde faisoient d'eux, nous avons raporté ce qu'il luy dit sur ce sujet.]

p.101. 'Il luy mande ensuite son elevation à la prestrise, qui n'empeschoit point le dessein qu'il avoit pris de se retirer à Nole. C'est pourquoi il luy mande qu'il le peut venir trouver des avant Pasque, [qui en 394 estoit le 2 d'avril,] s'il vouloit luy voir faire les fonctions sacerdotales en ces saints jours; ou qu'au moins il partist de chez luy aprés cette feste pour le rencontrer sur le chemin [de Nole. Ainsi, il est visible que son dessein estoit de partir de Barcelone aprés Pasque, & de passer par les Gaules pour aller en Italie.] Il dit neanmoins qu'il espere que Sulpice viendra avant Pasque, tant pour satisfaire à l'ardeur de son
p.100. amitié, 'que pour fuir les contradictions qu'il trouvoit en son
p.101. pays. 'Il l'assure qu'il ne trouveroit le chemin ni long ni difficile, puisque son homme, par lequel il paroist que le Saint écrivoit, estoit venu d'Elusone en huit jours. Mais pourquoi, dit-il, m'arrestai-je à vous parler du chemin? Il est court, si vous desirez de me voir : & il est long, si vous n'en avez pas d'envie.

ep.23.p.210. ["Ce fut peutestre vers le mesme temps]'qu'il écrivit la lettre 23 à Saint Amand, où il luy rend conte de son ordination comme d'une chose nouvelle, & le prie ensuite de demander à Dieu qu'il luy donne avec abondance la foy, la parole, la science, & la sollicitude necessaire pour traiter comme il devoit le mystere de
p.210. la pieté. 'Il le prie aussi de l'instruire souvent par ses lettres,[a] & de
a p.211. luy apprendre à travailler à l'edifice de la maison de Dieu, à conduire les ames à J.C, à luy soumettre l'orgueil qui s'eleve contre la science de Dieu, à mettre la coignée de l'Evangile à la racine des arbres, & à tuer les pecheurs par l'épée de la parole
p.211.212. divine. 'Il parle quelquefois comme à plusieurs, [joignant avec S. Amand les autres Ecclesiastiques de Bordeaux, ou S. Delphin
p.209. leur Evesque.]'Il paroist qu'il avoit un commerce ordinaire de lettres avec S. Amand, & celle-ci est une réponse à une qu'il avoit receue de luy aprés un long retardement. [Il y proteste qu'il veut toujours estre du corps de l'Eglise [de Bordeaux,] quelque separé qu'il en fust du lieu.

NOTE 6.

ARTICLE XIV.

Il vient en Italie; est bien receu de S. Ambroise, & mal du Pape Sirice.

[TOUT nous porte à croire que S. Paulin executa le dessein qu'il avoit pris de s'en aller à Nole aprés Pasque en passant par les Gaules.]'Car on croit qu'il repassa par ce pays, soit afin de donner les ordres pour la vente de ses terres, [soit seulement parceque c'estoit son chemin.]'Il dit dans une lettre[écrite l'année suivante,]qu'il croit avoir encore du vin vieux à Narbone; & il prie S. Sulpice de le luy faire transporter à Nole. De Narbone il prit la mer pour passer en Italie, & fut agité de quelque tempeste. Car c'est ce qu'on peut juger]'du poeme qu'il fit en l'honneur de S. Felix au commencement de l'année suivante. Paul.vit.p.679. ep.1.p.16. car.17.p.517.

'Il vit sans doute S. Ambroise dans son voyage,[a]puisque dans une lettre[écrite cette année mesme,]il dit que ce Saint le soutenoit & l'appuyoit, & qu'il l'avoit voulu aggreger à son Clergé; en sorte qu'il passast toujours pour Prestre de Milan en quelque endroit qu'il demeurast. [Il ne marque pas precisément s'il accepta cette offre, qui n'estoit pas tout à fait conforme à la regle ordinaire de l'Eglise.]Neanmoins Baronius l'a cru: [Et il est assurément difficile de croire que S. Paulin ait voulu refuser une grace & un honneur qu'un homme aussi considerable que S. Ambroise, & qu'il se tenoit honoré d'avoir pour pere, jugeoit luy pouvoir offrir.]Quelques uns veulent que S. Ambroise ait souhaité de l'unir à son Clergé, afin qu'il pust estre son successeur. [Neanmoins ce fut luy mesme qui designa S. Simplicien pour cette charge.] 'Baronius & d'autres ont cru que Saint Paulin avoit esté à Milan voir S. Ambroise. Mais S. Ambroise avoit quitté Milan dés 393, pour eviter la rencontre du tyran Eugene; & il n'y revint que le premier d'aoust 394. Ainsi Saint Paulin le vit apparemment à Florence, où il paroist que S. Ambroise passa une grande partie de ce temps là. Et si S. Paulin s'est embarqué à Narbone, il a dû naturellement ne prendre terre qu'en Toscane.] vit.p.680. a ep.45.p.400. Bar.394.§89 | Paul.vit.p.680.

'Ce Saint s'approchant toujours de Nole, arriva enfin à Rome, 'où il fut sans doute receu comme sa qualité & sa vertu le meritoient, par S. Domnion Prestre de Rome,'qu'il appelle son tres saint pere, [par S. Pammaque & S. Macaire grands seigneurs Romains, avec lesquels nous verrons qu'il estoit fort uni, & par les autres serviteurs de Dieu, qui y estoient en grand nombre.]'Mais Ib. Bar.394.§91. Paul.ep.45.p.399. ep.1.p.10.

il y fut aussi eprouvé par la jalousie & l'envie de quelque peu de personnes, toutes du Clergé, & par le superbe discernement, dit-il, du Pape de la ville, qui témoignerent avoir de l'aversion pour luy, sans qu'il leur en eust donné de sujet, & le separerent de la
Bar.394.§ 91. compagnie de leur sainteté.'Baronius croit que Sirice qui estoit alors Evesque de Rome, pouvoit trouver mauvais que S. Paulin eust esté elevé tout d'un coup de l'état laïque à la prestrise; ce qu'il avoit défendu, [comme la chose en elle mesme estoit contre
Paul.vit.p.680. la regle ordinaire de l'Eglise;]'& il pouvoit sur cela avoir témoi-
Bar.394.§ 91. gné n'estre pas bien aise de le voir,'ou mesme avoir refusé de luy donner dans l'Eglise le rang de Prestre, quoique s'il y avoit eu de la faute dans son ordination, elle ne tombast pas sur luy qui ne l'avoit acceptée que par violence; & que les regles les plus generales souffrent des exceptions dans des occasions extraordinaires, comme estoit celle-ci, celle de Saint Ambroise, [& celle de Saint Augustin, sans parler de plusieurs autres qu'on y pourroit joindre, & qui ont esté tres avantageuses à l'Eglise.]

Paul.vit.p.680. 'On ne peut donc au moins excuser Sirice[1] d'un zele peu sage &
Bar.394.§ 91. peu discret.'Mais il paroist mesme par les termes de S. Paulin, que la veritable cause du mecontentement du Pape & des autres, fut l'eclat extraordinaire du Saint, qui paroissant au milieu de Rome non plus comme un Senateur, un Consul, & un Prefet; mais comme un Prestre & un moine, estoit suivi par la gloire autant qu'il la fuyoit, se trouvoit regardé de tout le monde comme un
Paul.ep.1.p.10. miracle,'& estoit visité sans doute par un concours extraordinaire de toutes sortes de personnes.

vit.p.681. 'Cet enfant de paix conserva la paix, mesme avec ces personnes qui haïssoient la paix. Il ne s'amusa point à contester avec eux, parceque sa coutume, aussibien que celle de l'Apostre, estoit d'eviter les contestations & les disputes. Mais sachant que rien n'enflamme tant la jalousie que la presence & la vue des person-
ep.10.p.130|vit. p.681|Bar.394.§ 91. nes contre qui elle est irritée,'il se hasta de quitter la ville de Babylone, & d'arriver au port pour lequel il soupiroit depuis si longtemps, dans l'esperance d'y trouver la joie de son cœur & la
Paul.ep.1 p.10. tranquillité de son ame.'C'est ainsi, disoit-il quelque temps aprés, que j'ay éteint le feu de la jalousie du Clergé de Rome: & que mon eloignement a fermé la bouche à l'injustice: Par ma retraite j'ay comme retiré la matiere dont le feu se nourrissoit, & ralenti l'ardeur de leurs animositez. L'envie n'ose plus eclater, quoiqu'elle puisse grincer les dents de rage. Elle a honte d'elle mesme

1. *Non sine specie quadam livoris, aut certe parum considerati zeli.*

dans la vue de son iniquité, & elle ne sçait plus où jetter le feu de sa passion. A peine en entendons-nous quelque bruit: & nous couvrons d'une haie d'épines nos oreilles, pour nous en garantir comme d'un vent froid, ou comme du bruit importun d'une guespe. [Je ne sçay si c'est encore à cette persecution qu'il faut raporter] 'ce qu'il dit dans la mesme lettre, que nostre Seigneur nous a appris à nous taire dans des occasions qui sembleroient nous obliger à elever nostre voix. Nous attendons donc dans le silence & avec soumission nostre justification de celui qui peut & se taire presentement en nous, & parler quand il luy plaira pour nous. [Nous verrons par la suite qu'il y a sujet de croire que cette petite jalousie de Sirice contre le Saint, cessa peu de temps aprés.] p.7.

ARTICLE XV.

Il s'arreste pour toujours à Nole; austeritez qu'il y pratique.

V.S.Ambroise § 62, 75. [" CE fut apparemment en cette année,]'qu'un nommé Jacque se retira, aussibien que nostre Saint, dans la Campanie: surquoi Saint Ambroise écrit à l'Evesque Severe. Jacque nostre frere & nostre collegue dans la prestrise, vient du fond de la Perse chercher son repos sur les rivages de la Campanie, & choisit pour cela le lieu charmant de vostre demeure. Vous voyez en quels lieux il croit pouvoir trouver un lieu de sureté & comme exemt des tempestes de ce siecle, pour y passer le reste de ses jours aprés de longues fatigues & de longs travaux. Et il est vray que vos rivages sont non seulement eloignez de tous dangers, mais encore de tout bruit. Les sens y trouvent le calme: l'esprit y respire degagé de ces fascheuses & cruelles inquietudes: enfin l'on y gouste un honneste repos; en sorte que ce que David dit de la sainte Eglise, que le Seigneur l'a fondée sur les mers, & qu'il l'a affermie sur les fleuves, semble vous convenir d'une maniere plus particuliere qu'à tous les autres lieux de l'univers. Vous n'y estes point en effet troublez par les incursions des barbares, ni par les cruautez des guerres: ce qui vous donne le moyen de vaquer à la priere, de vous occuper des choses du Seigneur, & de servir Dieu dans la paix & dans le calme. Amb.ep.32.p. 262.c.d.

[Ce Jacque de Perse est demeuré inconnu dans l'histoire: mais ce que S. Ambroise dit de luy, ne luy convient pas mieux qu'à S. Paulin.]'La ville de Nole[où il avoit choisi sa retraite,]estoit une colonie ancienne & celebre dans la Campanie, qui s'est tou- Ughel.t.6.p. 280.b.

jours conservée depuis plus de deux mille ans, sans mer, sans riviere, & mesme sans pierres, toujours sous le mesme nom &
p.281.b. dans la mesme situation. Elle est aujourd'hui fort diminuée,'& tient neanmoins un rang considerable entre les villes de la terre
p.284.c. de Labour.'Elle conserve aussi sa dignité episcopale sous l'Arche-
p.280.c. vesque de Naple,'avec plus de vestiges d'antiquité qu'aucune des
b. environs.'Elle n'est qu'à deux lieues du mont Vesuve, à cinq de
Paul.car.13.18. p.491.540. Naple,'à huit de Capoue, & à[1] environ 50 de Rome.[a] On pretend 1.
a Ughel.t.6.p. 286.a.b. que c'est de cette ville qu'est venue l'invention des cloches, dont les plus petites sont quelquefois appellées des Noles.[b] On en veut
b Bon.lit.l.1.c. 22.p.191. mesme attribuer l'origine à S. Paulin, mais sans fondement, ou
c Ughel.p.281. a. plutost sans apparence.[c] Un nommé Ambroise Leon a fait l'histoire de Nole.

Paul.car.21.p. 566. 'Ce qui rendoit cette ville considerable aux Chrétiens, mais surtout à S. Paulin, c'estoit le tombeau de S. Felix,[d] qui estoit un
d car.14.p.611. Ughel.p.282.d. peu eloigné de la ville,'environ à mille pas[ou un grand quart de
Paul.car.21.p. 566. lieue,]'& qui faisoit comme une seconde ville.[e] S. Paulin avoit là
e ep.10.p.129.130| car.23.p.597. auprés de l'eglise de S. Felix un bastiment assez long qui n'avoit que deux étages, avec une galerie divisée en cellules pour recevoir ceux qui le venoient visiter. Il y avoit d'un autre costé un logement pour les personnes du monde qu'il estoit quelquefois obligé
car.23.p.597. de loger.'Il appelle luy mesme sa maison une cabane[en comparai-
ep.5.p.93. son des palais d'un Consul Romain.]'Il avoit aussi un petit jardin,
ep.1.p.11. [& c'est sans doute]'celui qu'il appelle le jardin de S. Felix.[f] Il le
f ep.30.p.269. décrit comme si petit & si sterile, qu'à peine pouvoit-on y faire
ep.12.p.151. venir quelques choux.'Il avoit un[autre] jardin de fruits, d'où il entroit par une porte particuliere dans la basilique de S. Felix.
ep.1.p.14. [Voilà le lieu qu'il choisit pour sa retraite.]'Il avoit avec luy diverses personnes, entre lesquelles il nomme Prosore & Restitute "Juifs de naissance. *ex Hebrais.*

p.11. 'Il appelle sa maison un monastere,[g] & ceux de sa compagnie
g ep.3.p.46. une societé de moines,[parceque luy & les autres qui y demeuroient, y pratiquoient toutes les regles & les austeritez de la
ep.10.p.130. profession monastique.]'Il semble qu'il eust accoutumé de chan-
Urau.c.3.p.286. ter les louanges de Dieu durant la nuit.'On voit aussi par l'histoire de sa mort qu'il celebroit tous les jours l'office de Matines au point du jour: (c'est ce que nous appellons maintenant Laudes,) & le soir celui de Vespres.

Paul.ep.7.p.103. [Il est aisé de juger de la vie qu'on menoit dans sa maison,]'par

1. *duo* [illegible] *per millia.* L'Itineraire d'Antonin conte neanmoins 161 milles, qui sont plus de 64 lieues. Selon Sanson il n'y a pas mesme 50 lieues de droit chemin.

une de ses lettres, où aprés avoir dit qu'estant moine, il est bien aise de ne point voir chez luy des gents du monde, il ajoute: J'aime les visites de ceux qui font profession de servir Dieu comme nous dans la penitence & dans la mortification, non de ceux qui veulent s'elever par de beaux habits, mais de ceux qui s'humilient sous de durs cilices; non de ceux qui portent la casaque & le baudrier, mais de gents couverts de sacs & d'habits pauvres; non de ces testes insolentes qui se glorifient vainement d'une chevelure propre & bien ajustée, mais de ces personnes qui par une sainte deformité portent des cheveux fort courts & mal coupez, qui ont le front tout decouvert, qui n'ont point d'autre ornement que la pureté de leur vie, qui vivent dans une negligence tres décente, & dans un mepris honorable, qui meprisant la beauté naturelle de leur corps, pour ne prendre soin que de la beauté interieure de l'ame, se defigurent à dessein, & souffrent sur leurs visages une honneste mal propreté, afin d'imprimer dans leurs cœurs une salutaire propreté.'Comment ceux à qui p.103.104. nostre vie est une odeur de mort, peuvent-ils se fascher contre nous, si l'odeur de leur vie nous est reciproquement insupportable. Ils ont horreur de mon jeûne, & je ne puis souffrir leur crapule. Celui-ci evite l'haleine d'un moine qui parle: & moy je fuis le souffle d'un Thrason qui regorge de vin. Si la secheresse de nostre bouche leur deplaist, le vin tout pur qui sort de la leur ne nous degouste pas moins. S'ils sont choquez de nostre grande frugalité, nous ne le sommes pas moins de leur intemperance. Ce n'est pas de ces gents qui sont ivres des le matin dont nous voulons recevoir des visites, mais de personnes qui sont encore à jeun au soir; non de ceux qui le lendemain sont encore pleins du vin qu'ils ont pris la veille, mais de ceux qui n'en ont pas seulement gousté dans la journée; non de ceux dont les fumées du vin troublent tellement la teste qu'ils ne peuvent se soutenir, mais de ceux à qui les veilles saintes causent de saines blessures & de sobres ivresses, & qui chancelent non par la trop grande repletion, mais plutost par inanition.

'Non seulement il jeûnoit tous les jours du Caresme jusques au ep.25.p.220. soir,'mais il continuoit mesme son jeûne aprés Pasque jusqu'à p.221. None au moins, & personne ne mangeoit chez luy avant ce temps là.'Il paroist que le jeûne ordinaire de sa maison estoit de ne ep.3.p.46. manger qu'au soir.'Les mets qu'on y servoit d'ordinaire estoient ep.17.p.184. des herbes.'En envoyant un pain de fleur de farine à S. Sulpice, ep.1.p.15. il dit qu'il pourra trouver que cela passe l'état dont il fait profession: [ce qui marque que celui dont il usoit d'ordinaire, n'estoit

pas si delicat.]Sa table estoit sobre pour la quantité des viandes, comme pour la qualité, & pour le boire aussibien que pour le
ep.17.25.p.18. manger.]'Car parlant d'un Cardamas qui n'avoit pas esté accoutumé à cette sobrieté, il dit qu'il a bien changé: qu'ayant toujours mangé à leur table, il s'est tellement fait à leur petit ordinaire, qu'il s'est contenté de leurs legumes & de la petite mesure de leur boisson; de quoy, dit-il, le decharnement de son corps & la pasleur de son visage feront foy. Il dit encore de mesme, que quoiqu'il n'y bust à leur table que rarement, & de si petits coups qu'à peine y avoit-il de quoy mouiller le bout des levres, il ne se
ep.25.p.220. plaignoit point d'avoir le ventre vide, ni la gorge seche.'On y buvoit"du vin, mais en y observant exactement la regle que NOTE 7.
Du Pin,t.3.p. 490. prescrit S. Paul.[Je ne sçay si c'est à cause de cela,]'que quelques uns ont pretendu qu'il avoit mené une vie fort retirée & fort frugale, mais sans faire beaucoup d'austeritez.

Paul.ep.3.p.42-46. 'Il parle avec beaucoup de gaieté de quelques inventions que Victor, dont nous parlerons dans la suite, luy avoit données pour
p.43. vivre avec plus de simplicité, d'epargne, & de penitence.'Il dit que ses mets estoient fort propres à abatre les degousts & les delicatesses d'un Senateur.[Ses gents mesmes se lasserent bientost de luy en accommoder. Ayant appris, luy écrit Saint Sulpice, que tous vos cuisiniers ne daignent pas vous apprester de si pauvres mets, je vous envoie un jeune homme elevé dans nostre cuisine, & qui entend assez bien à faire cuire des feves, à faire une sausse au vinaigre à des betteraves, & à faire de la bouillie propre pour remplir des moines qui ont grande faim. Il ne se sert point de poivre, ni"de semblables drogues: mais il sçait parfaitement *laseris.* bien battre avec grand bruit dans un mortier des herbes de bonne odeur. Il a un defaut, qui est d'estre un ennemi impitoyable de tous les jardins. Des qu'on l'y laisse mettre le pié, il enleve avec son couteau tout ce qu'il rencontre, & ne sauroit surtout faire grace aux mauves. Il ne vous sera point importun pour vous demander du bois: il prend & jette au feu tout ce qu'il trouve à sa main: Il ne fera pas mesme difficulté de decouvrir pour cela la maison, & d'en arracher les vieilles planches.

car.15.p.519. 'Il témoigne assez qu'il portoit un sac de poil de chevre fort
ep.10.p.117. rude, qui le couvroit & le piquoit en mesme temps.'Et Sulpice luy ayant envoyé de ces sortes de delices, il se sert de ce present pour entrer dans de grands sentimens d'humilité & de penitence. [Ces austeritez estoient d'autant plus surprenantes en luy, que
ep.37.p.314. outre la delicatesse ordinaire aux personnes de sa naissance;]'il estoit

estoit toujours infirme,[& nous parlerons plusieurs fois de ses maladies.]

ARTICLE XVI.

Son amour pour la pauvreté, la mortification, la retraite, & le silence: Estime que Saint Augustin fait de ses lettres.

[LEs meubles de Saint Paulin répondoient à l'austerité qu'il gardoit pour sa personne.]'Car il aimoit la vaisselle de terre, qui luy representoit sa propre foiblesse, & la matiere dont il avoit esté formé. Il envoya à S. Sulpice une écuelle de bouis, comme un present de son festin spirituel, pour luy apprendre de quelle argenterie il devoit user. Paul.ep.1.p.15.

[On peut juger à quelle pauvreté il se reduisit,]'puisqu'il suppose qu'il pouvoit mesme quelquefois manquer de sel par indigence.'Aussi S. Sulpice avouoit qu'il admiroit sa pauvreté, mais qu'il n'osoit entreprendre de l'imiter.'En effet, il n'avoit rien que J. C. Mais comme il croyoit avoir tout en possedant celui qui est maistre de tout,'il estoit genereux dans sa pauvreté, ne songeoit point au lendemain, & ne craignoit point d'inviter ses amis à le venir voir, parceque sachant que Dieu ne luy manqueroit pas, il n'apprehendoit point de manquer du necessaire. ep.30.p.269. ep.5.p.91. p.92. p.91.92.

'Il aimoit cet état de pauvreté, de mortification & d'humiliation, dans l'esperance qu'il luy acquereroit un jour des richesses, une joie & une gloire eternelle: Faites moy la grace, o mon Dieu, dit-il dans un poeme, de pleurer presentement, & de repandre dans cette vie la semence salutaire de mes larmes, afin que j'en recueille en l'autre le fruit d'une joie immortelle. Je m'estimerai heureux de passer dans les pleurs un temps où tout passe avec rapidité. Retirez-vous donc loin de moy, gents de joie & de plaisirs: je recherche la compagnie de ceux qui pleurent, afin d'acheter par des larmes passageres une joie immuable & permanente. Si je parois maintenant revétu d'un sac de poil de chevre qui me pique autant qu'il me couvre, j'espere qu'ayant appaisé mon Pere[celeste par ce moyen,]il me rétablira un jour dans les honneurs dûs[aux enfans de Dieu,]me rendra l'anneau[de sa charité,]& me revétira de la robe d'une eternelle felicité. Alors comme un pere plein de tendresse, il tuera pour moy le veau gras, si je passe le temps present dans les jeûnes & dans la faim de la justice.[C'est pourquoi]j'aime mieux souffrir la faim du pain, car.15.p.519.

que celle de la parole de Dieu. J'abhorre une maison de vin : je n'ay d'ardeur que pour cette eau"qui rejaillit dans la vie eternelle. *lucis.*
Que je sois ici bas pressé de la faim, accablé de miseres, couvert de pauvres habits : que le riche me foule aux piez à sa porte, qu'il n'ait que du mepris pour moy; qu'il ne daigne pas seulement me donner les miettes de sa table ; je ne desirerai pas pour cela de me voir revétu d'habits de soie, dont la couleur eclatante designe les flammes qui doivent bruler le corps qui en est paré, de crainte de passer de ces habits de pourpre dans les flammes eternelles, & d'en payer le prix [à la justice de Dieu] dans le feu [& dans les tourmens de l'enfer.] Il vaut bien mieux estre reduit à coucher sur un sale tas de fumier, & que les chiens viennent lecher nos plaies, afin qu'au sortir de cette vie miserable terminée par une heureuse mort, les Anges viennent nous recevoir [& nous conduire dans le repos & dans le sein d'Abraham.

La gaieté & la douceur agreable qui paroist dans ses lettres, fait voir combien il estoit content dans la vie si penitente qu'il Aug.ep.39.p.56. 2.c. avoit choisie.]'Aussi S. Augustin voulant comprendre en peu de mots la vie que ce Saint menoit dans la Campanie, dit qu'il y vivoit dans une paix, un contentement, & une joie ineffable, ep.34.p.49.1.d. uniquement appliqué à suivre J. C. comme son guide.'Car il estoit peu occupé dans les affaires de l'Eglise ; quoiqu'il se trouvast quelquefois extremement chargé de soins & d'affaires, dans le temps que S. Augustin le croyoit jouir d'un saint repos.

[Il n'observoit pas moins la retraite que les autres actions de Paul.ep.37.p. 354. penitence:]'Car s'excusant à Saint Pammaque de ce qu'il n'avoit appris que tard la mort de Pauline sa femme, il le prie de ne pas attribuer cela à sa negligence, mais à l'eloignement des lieux, & au genre de vie qu'il avoit embrassé, parceque dans la retraite & le silence qu'il gardoit, il ne pouvoit voir que peu de passans, & ne vouloit demander qu'à ses amis des nouvelles de ses saints freres. [Nous apprenons donc de là que ce grand concours de personnes qui venoient au tombeau de Saint Felix, ne troubloit ep.1.p.6. point sa solitude.]'Il dit autrepart qu'il demeuroit dans un lieu p.10. à l'écart, où il gardoit la retraite & le silence ;'& ce fut, comme nous avons dit, par ce moyen qu'il se défendit contre la jalousie des Ecclesiastiques de Rome.

[Une de ses plus importantes occupations dans la joie de son Aug.ep.39.p.76. 2. repos, estoit l'action de graces.]'Il ne se servoit plus des grands talens de son esprit que pour offrir à J. C. des sacrifices de louanges, luy rapportant tout ce qu'il en avoit receu, depeur de tout

perdre, s'il ne le raportoit à celui qui est l'auteur de toutes choses.'Il s'occupoit aussi à veiller sur son cœur, pour s'en depouiller entierement, comme il dit luy mesme, pour penetrer tous les replis de son ame, où l'ennemi s'efforçoit de se cacher, & pour appercevoir de loin tous les traits qu'il luy lançoit, afin de les eviter. C'estoit pour se donner tout entier à cette unique occupation, qu'il avoit quitté toutes les autres, & qu'il avoit vendu son bien. Paul. ep. 2. p. 24-28.

'Son humilité le rendoit fort retenu à écrire des lettres, comme sa charité luy en faisoit écrire de fort longues lorsqu'il s'y croyoit engagé. [S. Augustin nous a appris l'estime que nous devons faire de celles que la providence nous a conservées, par les eloges qu'il donne à la premiere qu'il en receut; & ces eloges conviennent de » mesme à toutes ses autres lettres.] J'ay lu, luy dit ce Pere, vostre » lettre, où l'on voit couler le lait & le miel, qui marquent si bien la » simplicité de cœur avec laquelle vous cherchez Dieu dans le » sentiment que vous avez de sa bonté, & où vous paroissez tout » penetré d'amour & de reconnoissance pour luy. Tous nos freres » l'ont lue aussibien que moy, & ne se lassent point de la lire. Car » ceux qui l'ont déja lue, me l'enlevent encore, parcequ'elle les » enleve toutes les fois qu'ils la lisent. Aussi repand-elle la bonne » odeur de J.C. avec une abondance & une suavité qui ne se peut » dire. Plus elle nous decouvre ce que vous estes, plus elle nous » donne le desir de vous aller trouver. Car elle vous fait desirer en » mesme temps qu'elle vous fait connoistre, & nous fait porter » vostre absence avec d'autant plus de peine, qu'elle vous rend plus » present aux yeux de nostre esprit. Elle vous fait aimer de tout le » monde, & fait que tout le monde desire estre aimé de vous. On ne » se lasse point de louer & de benir Dieu, dont la grace vous a fait » ce que vous estes. Que cette lettre pleine d'une foy non feinte, » d'une esperance solide, & d'une charité tres pure, exprime bien » cette soif ardente dont vostre ame brule & se consume dans le » desir qui la fait soupirer aprés la maison du Seigneur? Quelles » flammes du saint amour, quels tresors de charité ne fait-elle point » decouvrir dans vostre cœur? Combien est-elle pleine de reconnoissance envers Dieu, & combien capable d'en obtenir de nou» velles graces? On ne sçait ce qui y paroist le plus de la douceur » ou de l'ardeur, de l'onction ou de la lumiere. Car autant qu'elle » repand de douceur dans l'ame, autant y jette-t-elle de feu: Autant » qu'elle y fait tomber de rosée, autant y fait-elle luire de clarté & » de serenité. ep. 37. p. 333.

ARTICLE XVII.

Il sent le poids de la concupiscence ; invoque Dieu, & se meprise luy mesme.

Aug.ep.10.p.187.1.b.c. SAINT Augustin remarque qu'on voyoit dans tous les écrits de S. Paulin, ces gemissemens de pieté par lesquels il conjuroit Dieu de ne le point abandonner dans les tentations. Paul.ep.2.p.25. Car plus il travailloit à purifier son cœur dans le repos & le degagement de tous les soins de la terre, plus il decouvroit la force des tentations que nostre propre foiblesse nous cause, & le besoin que nous avons de recourir sans cesse à Dieu. Je croy, dit-il à Saint Sulpice, que vous sçavez déja par experience, combien est penible le combat continuel que nous livre tous les jours nostre ennemi, & combien il nous dresse d'embusches ; combien les vices sont puissans contre nous, & combien nostre vertu est foible pour leur resister ; combien nous avons de penchant au mal, & combien nous sommes lasches & paresseux à nous elever vers Dieu. Je sens presentement en moy le combat des deux loix opposées, que je n'y appercevois pas auparavant. Je sens la violence de cette loy contraire qui veut me reduire sous l'esclavage & sous la loy du peché. Je reconnois mon malheur dans la peine que souffroit le bienheureux Apostre, & le deplorable état où je suis dans le sentiment de cette vive douleur qui le faisoit crier. Malheureux que je suis! qui me delivrera de ce corps de mort? Mais le mesme Apostre me console, & me fortifie, en m'enseignant le moyen de sortir de ce combat avec avantage, pourvu neanmoins que je trouve en moy la volonté de faire le bien. C'est la grace de Dieu par J.C.N.S. qu'il faut prier de subjuguer nos ennemis, de dissiper nos tenebres, & de détruire en nous tout ce qui n'est pas de luy, pour y elever son ouvrage.

p.33.34. Comme, ajoute-t-il, lorsque l'on creuse la terre pour faire les fondemens d'un edifice, on trouve souvent ou des souches d'arbres, ou des restes de ruines, souvent des animaux venimeux, & surtout des trous pleins de viperes : de mesme lorsque nous purifions nostre cœur de la possession & du soin des choses temporelles, & que nous venons à le voir à nû & degagé de toutes les choses qui nous repandoient au dehors, nous y decouvrons comme des souches de vices profondément enracinez, & des retraites secrettes des ennemis de nostre salut. Alors nous commençons à connoistre nostre maison interieure, & à y appercevoir une multitude innombrables de serpens. Nous commençons à recon-

noistre l'abysme de nos miseres, & à voir combien nous sommes encore eloignez de Dieu, & que nous pouvons passer pour morts en comparaison des vivans. Si vous y faites bien reflexion, vous tremblerez & vous gemirez pour moy.

'Saint Sulpice l'ayant une fois prié de luy envoyer son portrait, il se défend de cette marque d'estime en s'humiliant, & en representant pour cela la difformité qu'il trouvoit encore dans son homme interieur ;'& pour l'exprimer, il se sert de ces paroles que S. Augustin a raportées contre les Pelagiens. Pauvre & malheureux que je suis, que les defauts de l'homme terrestre rendent tout difforme, & qui par mes sentimens charnels & mes actions terrestres, ressemble beaucoup plus au premier Adam qu'au second, comment oserai-je vous faire mon portrait, convaincu que je suis d'avoir défiguré en moy l'image de l'homme celeste par la corruption de l'homme terrestre? De quelque costé que je me tourne j'y trouve ma honte. Je rougis de me peindre tel que je suis, & je n'ose me peindre autre que je ne suis pas. Je hay ce que je suis, & je ne suis pas ce que je voudrois estre. Mais que me servira, malheureux que je suis ! que me servira de haïr le peché & d'aimer la vertu, si je fais ce que je hay, & si ma lascheté m'empesche de faire ce que j'aime ? Je suis dechiré par une guerre intestine : l'esprit combat contre la chair, & la chair contre l'esprit : la loy de la chair attaque la loy de l'esprit par la loy du peché. Malheureux que je suis ! encore une fois, à qui l'arbre de la Croix n'a pas encore fait perdre le goust envenimé de l'arbre funeste. Je sens encore l'effet de ce poison que j'ay receu de mes peres, & dont Adam par sa prevarication a infecté toute la suite de ses descendans.'On ne peut rien dire de plus beau sur le peché originel, ni reconnoistre plus clairement & plus fortement la corruption de toute la nature depuis Adam.

ep.8.p.105-109.
p.106|Aug.ep.106.p.187.1.a.b.
Aug.p.187.1.a.

'Le Saint continue encore ensuite à parler de la misere de l'homme, à gemir de ce qu'il n'avoit pas encore obtenu la redemption qu'il attendoit de son corps, & à reconnoistre qu'il n'estoit encore sauvé qu'en esperance, & non en effet. [La suite de cette humble reconnoissance, est]'de demander à Dieu le secours necessaire pour s'avancer & pour bien vivre : Et c'est ce que le Saint fait dans le reste de cette lettre, d'une maniere capable de toucher tous les cœurs[qui ne sont pas encore tout à fait sans sentiment.]

b.
l.|Paul.ep.8.p.108.109.

'Dans une autre lettre il dit, Qui nous mettra un jour à couvert de la colere de Dieu ? Qui nous delivrera de nous mesmes?

Paul.ep.17.p.181.

afin que purifiez de la corruption de nos sens, nous consumions par la foy tout ce qui sert de matiere au feu de la colere de Dieu. Car nous sentons en nous mesmes la cause d'une dannation eternelle, & que la racine des épines & des ronces est toute vivante dans nostre cœur.

ep.9.p.75. [Cette humilité qui est repandue dans tous ses ouvrages,]'luy fait dire qu'il s'étonne comment ses amis ont assez de charité pour ne se point lasser de ses entretiens & de ses écrits. ep.15.p.172. 'Il mande à Saint Delphin qui l'avoit battizé, qu'il craint fort qu'il ne se soit trompé dans l'esperance qu'il a de luy, à cause du peu de soin qu'il a eu de profiter de ses instructions, de son exemple, & des sacremens qu'il en avoit receus ; qu'ainsi tout ce qui luy reste, c'est de faire pour luy la priere que le jardinier fait pour le figuier sterile.

ARTICLE XVIII.

Son extreme humilité.

[IL faut donner encore de nouvelles preuves de l'humilité de S. Paulin, & nous n'en saurions donner trop, puisqu'on peut dire que c'estoit le fondement & la base de toutes ses autres vertus. Car si son cœur n'eust esté aussi rabaissé devant Dieu que ses actions estoient grandes devant les hommes, l'eclat mesme de sa vertu l'eust ebloui, & luy eust fait perdre le bonheur que J.C. promet aux pauvres, mais aux pauvres d'esprit & de cœur, c'est à dire aux humbles, qui voient & qui sentent que n'ayant rien d'eux mesmes, ils sont dans un besoin continuel de recevoir sans cesse de Dieu la vie de l'ame aussibien que celle du corps.]

ep.14.p.169.170. 'Aprés donc que ce Saint a relevé le bonheur de S. Sulpice, dont la pieté s'estoit repandue sur sa famille & ses serviteurs. J'avoue, dit-il, que j'ay deploré mon malheur, de ce que mes iniquitez trop enormes m'ont rendu indigne d'avoir de semblables enfans. Mais je me suis en quelque sorte consolé, dans la pensée que vostre bonheur est un bien qui me touche de pres. Et afin que mon iniquité ne m'eloigne pas tant de vous, employez toute cette sainte jeunesse avec laquelle vous appaisez jour & nuit la colere de Dieu, & faites leur tourner les armes de leurs prieres contre mes pechez. Qu'ils prient le Seigneur d'achever en moy ce qu'il y a commencé, afin que vostre charité, en laquelle je trouve presentement mon repos & ma gloire, m'obtienne pour l'autre vie les consolations & les joies eternelles.

ep.21.p.202. 'En se recommandant aux prieres de S. Amand, il dit qu'il est

meſme indigne que les Saints le nomment devant Dieu, depeur que leurs levres n'en ſoient ſouillées.'Ecrivant à un autre Preſtre: ep.35.p.315.316. Comme c'eſt ici, dit-il, la derniere heure, & que la coignée déja miſe au pié des arbres menace d'une juſte deſtruction le bois ſec & infructueux, je vous prie de demander pour moy du temps, afin que ma mort eſtant differée, je reçoive, ſi cela ſe peut, par les ſoins de voſtre charité, & par le moyen de voſtre ſollicitude, le ſuc de la fertilité: Priez Dieu que ſa crainte creuſe juſqu'au fond de mon cœur; que la penitence qui m'eſt ſi neceſſaire engraiſſe les racines de toutes mes actions par le fumier de l'humilité; que la crainte & l'inquietude m'ayant reveillé de mon ſommeil, me faſſe tenir preſt à toute heure; & qu'enſuite je ne tremble que dans l'abſence du Seigneur, afin d'eſtre en ſureté à ſon arrivée. 'Nous deſirons cette arrivée, tout miſerables que nous ſommes, ep.17.p.182. dans l'eſperance de ſes miſericordes, & comme pecheurs nous la redoutons dans la crainte de ſa juſtice.

[Aprés avoir parlé dans un poeme du jugement dernier, & de la penitence de David,]'il ajoute; Que ne devrois-je point faire, car.15.p.528. miſerable que je ſuis? Quelles penitences peuvent me purifier? Quelles ſatisfactions puis-je faire pour tous mes pechez? Quelle reſſource de ſalut puis-je encore trouver? Mon cœur tout de roche manque de larmes. La cendre me fait horreur à manger. J'aime les delices dans le beſoin que j'ay de mortifications. O qui me donnera une ſource capable de faire des fleuves de larmes pour pleurer ma vie paſſée & toutes mes actions? Car aprés une vie auſſi remplie de crimes qu'a eſté la mienne, il faut des fleuves pour laver de ſi grandes plaies. Briſez, o mon Sauveur Jesus, briſez la pierre de mon cœur: Faites le fondre en ruiſſeaux de larmes, mais des larmes d'amour. Venez, je vous en conjure, & prenez naiſſance dans mes entrailles, afin qu'il rejailliſſe en moy une ſource vive de voſtre eau.

'Sulpice l'ayant une fois qualifié ſon ſeigneur dans le titre d'une ep.1.p.16. lettre, il ne voulut point recevoir cette qualité, ni auſſi la luy donner dans ſa réponſe, parceque, dit-il, j'ay cru qu'il valoit mieux vous écrire avec verité. Prenez donc garde de vous dire dans la ſuite le ſerviteur d'un homme qui ne merite pas d'eſtre appellé voſtre frere & voſtre compagnon dans le ſervice de Dieu, vous qui eſtes le ſerviteur de J.C, & appellé à la liberté[des enfans de Dieu.]Car c'eſt plutoſt un peché de flaterie qu'une ſainte action d'humilité, de rendre à quelque homme que ce ſoit, pour ne pas dire au plus miſerable de tous les pecheurs, un honneur

qui n'est dû qu'au seul Seigneur, qu'au seul maistre que nous ayons sur la terre, & qu'à Dieu seul. Il suffit de luy témoigner une charité qui vienne d'un cœur pur & d'une foy non feinte. Le surplus vient du mal. [Neanmoins il ne faisoit pas difficulté de la recevoir, & de la donner lorsqu'il traitoit avec des personnes moins familieres; témoignant d'un costé à quoy se portoit son humilité genereuse & magnanime; & cedant de l'autre à la coutume ou au respect dans une chose presque indifferente.]
ep.3.p.41. 'Il donnoit luy mesme à laver à ceux qui mangeoient avec luy, voulant au moins imiter S. Martin en cette petite chose. [Mais il donne encore une plus grande preuve de son humilité dans la maniere dont il parle de quelque service qu'il avoit receu de Victor, dont la condition estoit assurément beaucoup audessous de la sienne.]
p.40.41. 'Pour ne vous rien cacher, dit-il à S. Sulpice, des bonnes œuvres de Victor que je sçay qui font vostre joie, parceque le bien de vostre ami vous est un bien propre, je vous dirai une chose qui tourne à ma confusion. Il m'a servi, oui, il m'a servi; & malheur à moy, miserable que je suis, de ce que je l'ay souffert. Celui qui ne sert pas au peché, a servi un pecheur; & tout indigne que je suis, j'ay esté servi par un serviteur de la justice. Mais j'espere que Dieu diminuera quelque chose de la faute que j'ay faite en le souffrant, parceque je n'ay pas receu le service de ce saint frere par un esprit d'orgueil, mais que j'ay accepté son service pour en recevoir une benediction particuliere, & pour animer mon [peu de] charité. Je regardois comme une vraie benediction d'estre servi par un Saint au nom [& pour l'amour] de Dieu, & de recevoir des services de charité d'une personne qui me les rendoit dans l'esprit de liberté. C'est ainsi que j'ay receu ces effets de sa bonne volonté, & mesme pour son avantage propre, esperant qu'il seroit d'autant plus en état de prier efficacement pour moy, qu'il auroit plus acquis de merite par la pratique des œuvres de religion. Et je m'assure qu'il obtiendra par ses prieres que ce qui a augmenté ses merites, n'augmente pas le conte que j'ay à rendre à Dieu. Car je vous l'avoue, j'ay aimé la benediction de son service; & j'ay craint qu'elle ne s'eloignast de moy, si je l'avois refusée.

[Quelque eminente vertu que les autres admirassent en luy,]
ep.20.p.110. 'il ne se confioit point sur ses bonnes œuvres, & il se regardoit toujours comme un serviteur inutile. Toute son esperance n'estoit qu'en la puissance & en la misericorde du Seigneur, duquel il attendoit la lumiere pour connoistre sa voie & le secours pour y marcher. Il s'exhortoit souvent luy mesme à craindre les jugemens

mens de Dieu, mesme dans ses bonnes œuvres. Peutestre, disoit-il, qu'en reconnoissant humblement nos defauts & nos imperfections, cette humilité nous fera trouver misericorde devant le Seigneur, auprés de qui, lasches comme nous sommes, nous ne pourrons rien esperer de nostre fidelité & de nostre ardeur à son service.

ARTICLE XIX.

Il se croit indigne d'expliquer la sainte Ecriture.

[UN des effets de son humilité estoit de n'oser entreprendre de parler des choses relevées, ni d'expliquer l'Ecriture sainte.] 'Le Prestre Didier l'ayant prié de luy expliquer les benedictions que Jacob donna à ses enfans, il luy répond en ces termes: Vous cherchez des eaux douces & en abondance dans un petit ruisseau dessseché & plein d'amertume. C'est à vous mesme que je voudrois m'adresser pour avoir l'explication du sujet que vous me proposez. Pour moy je vous avoue que je n'ose pas seulement toucher du bout du doit le poids de ces grands mysteres. Car j'ay lu que la sagesse n'entrera pas dans une ame"pecheresse: C'est pourquoi convaincu de ma propre corruption, je n'ay garde de m'imaginer que Dieu voulust bien se communiquer à moy [pour m'éclaircir de si grandes choses.] Un cœur rempli de tenebres comme le mien n'est pas capable de recevoir la lumiere"de l'intelligence. Mais vous, mon saint frere, qui estes un vase tres pur &"digne de Dieu, s'il vous a donné l'intelligence de cette benediction, instruisez moy s'il vous plaist des mysteres du royaume [de Dieu.] 'Il pria depuis Rufin de luy expliquer le mesme endroit: Je vous serai, luy dit-il, redevable des grands remerciemens & des louanges que je recevrai, si au lieu des vaines idées de mon esprit, vostre lumiere me fournit"des choses dignes de Dieu, pour répondre à ceux qui par une trop bonne opinion de moy, ont bien voulu me consulter là dessus.

(Marginal notes: ep.35.p.313. — malignam. — prudentia. — aptum. — ep.48.p.412. — divina.)

'S'estant un peu elevé dans un poeme en parlant de la mort de J.C, il se reprend aussitost comme d'une temerité. Il s'excuse sur S. Nicetas, dont la presence luy avoit, dit-il, inspiré cette ardeur extraordinaire; & il ajoute qu'il veut reprimer ces efforts presomptueux; qu'il n'entreprendra plus de parler de choses qui sont si fort audessus de sa petitesse; qu'il revient sur la terre qu'il avoit comme quittée, & qu'il ne parlera plus que de choses communes. car.24.p.607.

ep.44.p.392. 'Il écrit à S. Auguſtin qu'il ne veut rien ajouter à l'eloge que ce Saint avoit fait de Melanie l'ayeule. Comme, luy dit-il, la bouche impure d'un pecheur auſſi eloigné que je le ſuis des merites & de la ſainteté de cette ame ſi pleine de foy & de religion, n'eſtoit pas capable d'en bien parler, Dieu y a pourvu, & luy a fait trouver en vous un digne panegyriſte de ſa vertu, qui ne pouvoit eſtre louée comme elle le merite que par l'homme de J.C, le docteur du peuple de Dieu dans l'Egliſe de la verité, qui ayant une ſainteté non moins eminente, eſtoit plus capable de penetrer tout ce que la puiſſance du Tres-Haut avoit fait dans cette grande ame, & de rendre à ſa vertu & à ſa pieté les louanges qui leur ſont dues.

[Comme le peu d'eſtime qu'il faiſoit de luy meſme, n'empeſchoit pas que les autres n'euſſent beaucoup de reſpect pour ſes lumieres,] p.392. 'Saint Auguſtin meſme le conſulta une fois, & le pria de luy mander quelle ſeroit l'action des Saints aprés la reſurrection. p.393. 'C'eſt à moy, luy répond-il ſur cela, à vous conſulter comme mon maiſtre & mon medecin ſpirituel, ſur l'état preſent de ma vie, afin que vous m'appreniez à faire la volonté de Dieu, à marcher ſur vos pas aprés J.C, & à mourir de cette mort evangelique, qui par un détachement volontaire des choſes corporelles, nous en fait prevenir la ſeparation, & nous retire non de corps, mais de cœur, de la vie de ce monde, qui n'eſt qu'un tiſſú de tentations, ou plutoſt qu'une tentation perpetuelle, comme vous m'avez dit autrefois. Plaiſe donc à Dieu de regler ſi bien mes voies ſur les voſtres, que depouillé à voſtre exemple de mes anciennes attaches, & degagé de mes liens, je puiſſe courir avec joie & avec liberté dans la voie qui mene à cette mort, qui vous a fait mourir au monde, pour ne plus vivre que pour Dieu, & pour J.C. qui vit en vous, & dont voſtre corps, voſtre cœur, & voſtre bouche expriment ſi bien la mort & la vie. Car voſtre cœur ne gouſte plus rien de terreſtre, & voſtre bouche ne parle point des ouvrages des hommes; mais la parole de J.C. habite avec plenitude dans voſtre cœur; & l'eſprit de verité eſt repandu dans voſtre bouche, d'où il fait couler ſur la ville de Dieu un fleuve d'eaux ſalutaires qui la rempliſſent de delices. Or quelle vertu nous peut faire mourir de cette mort, ſinon la charité qui eſt forte comme la mort? Car l'effet de la charité eſt d'aneantir pour nous toutes les choſes de la terre. Elle produit en nous l'effet de la mort par l'amour de J.C. Nous ne ſaurions nous tourner vers luy, qu'en nous detournant des choſes de ce monde. Pour eſtre vivans en J.C, il faut que nous ſoyons tellement morts à tout ce qui eſt du

siecle, que la vue & l'usage ne nous y fasse jamais revivre. Nostre partage[ici bas]est la mort de J.C, & nous n'aurons point de part dans la gloire à sa resurrection, si par la mortification de nos corps & de nos sens nous n'exprimons pas la mort qu'il a endurée sur la Croix, & si nous ne vivons, non selon nostre volonté, mais selon la sienne, qui n'est autre que nostre sanctification.'S. Augustin approuva extremement cette réponse. Aug.ep.251.p. 435.c.d|346.1.b.

'Répondant à Alethe qui luy avoit demandé ce semble quelque écrit: La riche opinion, dit-il, que vous avez de ma pauvreté, a fait voir la sainte confiance de vostre charité tres pure dans ce que vous avez cru pouvoir exiger de moy. Je croy neanmoins que c'est le bruit de l'ouvrage de Dieu[dans mon renoncement au monde,]qui vous a fait juger que j'avois un esprit & un don de parole proportionné à la grace que Dieu m'a faite lorsqu'il m'a inspiré de travailler à mon salut. Mais vostre esperance trompée par la fausse opinion que vous aviez de moy, a aussi trompé le saint desir que la grandeur de vostre foy vous avoit fait concevoir. Car où trouverois-je autant d'eau qu'il en faut pour desalterer vostre soif? Où trouverois-je un vaisseau digne de vous y faire boire? Où trouverois-je autant de pains que vous en demandez? Mais vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous mesme, de la peine que vous aurez d'avoir faim longtemps, vous qui desirant au milieu de la profonde nuit de ce siecle la nourriture evangelique de la lumiere & de la vie, vous amusez à fraper à la porte d'un ami pauvre, & qui ne fait que dormir: vous qui soupirant aprés les fleuves d'eau vive, vous arrestez à fouiller une petite veine dessechée, & qui taschez de faire sortir de la liqueur d'une roche. Car ou mon ignorance me rend un fond aride, ou ma corruption fera qu'il n'en pourra rien sortir que d'amer. Plaise à Dieu que la continuation de vos prieres & de vos lettres fasse croistre en moy ces eaux, & les rende douces par le bois de vostre foy, & la douceur de vos discours. Paul.ep.33.p. 216.

'Voici comme il parle à S. Sulpice de deux ouvrages qu'il avoit faits, dont l'un estoit le panegyrique de Theodose[admiré par S. Jerome.]Pour vous obeïr en quelque chose, dit-il, je vous envoie des écrits que je crains qui ne soient des preuves de mon incapacité & de mon imprudence, ou au moins des productions d'une sagesse toute humaine, plutost que des effusions d'une lumiere receue de Dieu. Je vous les envoie cependant, c'est à dire que je fais confidence de mes bagatelles à un homme que j'aime comme mon cœur, non afin que mes tenebres obscurcissent vos lumieres, ep.9.p.126.

mais afin que vos lumieres dissipent mes tenebres. Par mes bagatelles, j'entends mes paroles & mes pensées particulieres : car pour la matiere elle est sainte, & digne d'estre traitée avec vostre esprit & vostre eloquence. Et si elle n'est revétue de mes paroles que comme d'un habit noir & obscur, elle ne laisse pas de conserver sous un voile si pauvre & si meprisable, sa beauté interieure, & l'eclat d'une lumiere divine.

ARTICLE XX.

Sa devotion pour S. Felix & les autres Saints : Il va tous les ans à Rome.

[ON peut juger de la reconnoissance que S. Paulin avoit des graces de Dieu, par ce qu'il témoigne partout pour Saint Felix qu'il croyoit en avoir esté le canal.] 'Il dit que le jour de sa feste estoit un jour de joie pour tout le monde, mais particulierement pour luy que J.C. avoit rendu le domestique de ce Saint. Ce n'est pas, dit-il, en s'adressant à ce Saint, que vous meritassiez d'avoir des serviteurs si meprisables, vous qui avez l'honneur d'accompagner Dieu dans ses triomphes & dans sa gloire eternelle. Mais ce Pere de misericorde voyant combien nous estions pauvres de la justice & indignes du salut, a choisi ce moyen pour nous enrichir. Il a voulu qu'aprés avoir esté malheureusement riches en crimes, par un heureux changement de nos richesses, au lieu de tous nos biens, de toutes nos attaches, de tous nos titres de grandeur, & de tous nos honneurs, toutes choses entierement vaines, nous eussions Felix pour heritage, pour patrie, & pour maison. Oui vous estes nostre pere, nostre patrie, nostre maison, & nostre possession. Nous avons transporté nostre berceau & nostre nid dans vostre sein, où la douce chaleur que nous y trouvons nous fait croistre & changer de forme. Nous y quittons nostre extraction terrestre ; & la semence de la parole de Dieu nous faisant venir des ailes, nous nous transformons en oiseaux. Nous reconnoissons par vostre secours que le joug de J.C. est leger. Quelque miserables & quelque indignes que nous soyons, vous nous rendez J.C. doux & favorable. Le jour de vostre feste nous doit donc estre bien solennel, puisque c'est vous qui aneantissez nos maux, & qui nous faites mourir au monde pour renaistre en J.C, & posseder en luy les biens eternels.

Paul.car.19.p.542.

'Il dit qu'il ne doute point que ce Saint ne l'aime, au moins comme un petit chien est aimé de son maistre, puisque par la grace

ep.24.p.615.

de Dieu ce Martyr est sa vie, sa maison, ses richesses, son credit, sa gloire.[Comme son logement estoit tout auprés de l'eglise de ce Saint,]'il l'appelle souvent"le maistre de sa maison.[a]Il appelle de mesme sa maison & son jardin, la maison & le jardin de Saint Felix.[b]Il avoit accoutumé luy & ceux de sa maison de jeûner la veille de la feste de ce Saint; & aprés qu'on avoit participé le soir aux saints Mysteres, & que l'assemblée du peuple estoit finie, il s'en revenoit chez luy, prenoit le repas & la nourriture dont il avoit besoin, & aprés cela, passoit la nuit ou toute ou en partie à se rejouir en Dieu en chantant des hymnes & des pseaumes.

Dominædium.

ep.1.9.12.28.p.11.116.149.247|car.22.p.578.
a ep.1.p.11.12.
b car.12.p.578.

'Il rendoit à ce Saint tous les jours de l'année tout le service de corps & d'esprit dont il estoit capable. Mais le jour de sa feste il y ajoutoit un poeme à sa louange, ce qu'il appelle le tribut qu'il luy payoit avec joie pour marque de sa servitude volontaire, l'hostie de louange qu'il immoloit à J.C, & les vœux qu'il avoit accoutumé de rendre au Tres-Haut.[Nous avons encore aujourd'hui quinze de ces poemes qu'il a faits à la feste de S. Felix, c'est de là que nous apprenons presque tout ce que nous savons des actions & des vertus de cet illustre Confesseur : De sorte que si S. Paulin regardoit S. Felix comme sa gloire, on peut dire reciproquement qu'il a esté la gloire de Saint Felix. Nous verrons dans la suite comment il embellit & augmenta son eglise.

ep.9.p.116.

Mais quelque devotion qu'il eust pour S. Felix, & quoiqu'il se fust consacré avec tant de joie à servir Dieu toute sa vie à son tombeau,]'il écrivoit à S. Augustin que la douceur qu'il trouvoit en ce lieu, ne l'empescheroit pas de rompre la resolution qu'il avoit faite d'y demeurer toujours, si Dieu en disposoit autrement, estant resolu de preferer toujours la volonté divine à la sienne. 'Il écrit de mesme à Sulpice, que la boue de la terre ne le tenoit point attaché au petit jardin qui luy restoit[seul de toutes ses grandes possessions.

Aug.ep.65.p.121.2.b.

Paul.ep.7.p.97.

Comme la veneration qu'il avoit pour Saint Felix venoit de l'Esprit de Dieu qui a fait egalement tous les Saints, & non d'un amour propre qui fait les devotions pueriles, superstitieuses, capricieuses, & mesme quelquefois schismatiques, il ne l'honoroit pas tellement qu'il n'eust aussi beaucoup de respect pour les autres Saints, comme on le peut voir dans ses poemes. Mais il en témoigne un tout particulier pour S. Martin, & pour S. Clair son disciple.]'Il alloit tous les ans à Rome["le 29 de juin]à la feste des Apostres[S. Pierre & S. Paul,][c]afin d'y honorer & ces Apostres, & tant de Martyrs[qui y reposent,][d]& pour presenter ses vœux

NOTE 8.

ep.16.35.44.p.175.176.312.390|Aug.ep.2.0.p.34*.1.d.
c Paul.p.390.
d ep.13.p.164.

[à Dieu] dans leurs memoires, [c'est à dire dans les eglises où ils
ep.44.p.390. estoient enterrez.] 'Il estoit accablé de monde, lorsqu'il venoit
ep.13.p.164. ainsi à Rome.' Il employoit la matinée à visiter les eglises des Apostres & des Martyrs: & quand il estoit chez luy, il estoit occupé à recevoir les visites qu'une infinité de personnes luy rendoient par pieté & par amitié; de sorte qu'il n'avoit un peu de repos que quand la nuit avoit fait retirer cette foule, & en dix jours qu'il y estoit quelquefois, il ne pouvoit trouver le temps
ep.44.p.390. d'écrire une lettre,' ni de lire quelque chose de suite. [Il commen-
ep.16.p.175. ça cette coutume des le temps de Sirice,]' puisque des la premiere fois qu'il y fut sous Anastase [en 399,] il dit "que ce voyage luy estoit ordinaire. [C'est ce qui nous a fait dire que Sirice quitta bientost cette jalousie qu'il avoit d'abord contre luy.] *solenni consuetudine.*

ARTICLE XXI.

Il s'unit avec S. Augustin & les autres Saints de l'Afrique, & avec Saint Jerome.

Paul.ep.45.p.397. [IL y avoit assurément fort peu de temps que Saint Paulin estoit retiré à Nole,] 'lorsque S. Alype ayant sceu qu'un de ses gents nommé Julien s'en retournoit de Carthage trouver le Saint, luy
p.398. écrivit par cette occasion pour lier amitié avec luy,' & luy envoya "le livre de S. Augustin sur la veritable religion, avec quatre autres ouvrages du mesme Saint contre les heresies des Manichéens. V.S.Augustin § 80.
p.399. 'Il le prioit en mesme temps de luy envoyer la chronique d'Eusebe qu'il trouveroit à Rome chez Saint Domnion. Ainsi il savoit déja que le Saint estoit non en Espagne, ni dans les Gaules, mais à
ep.42.p.372.373. Nole ou à Rome mesme.' Saint Aurele de Carthage luy écrivit en mesme temps, & luy parla aussi de S. Augustin.

ep.45.p.397.398. a ep.5.p.82. 'S. Paulin receut ces lettres avec une extreme joie,[a] & il regarda cette affection que des amis de Dieu avoient pour luy dans un autre monde, comme une benediction que J.C. luy donnoit au lieu de ses biens, de son pays, & de ses parens qu'il avoit aban-
ep.45.p.398. donnez pour son amour.' Mais il conceut deslors une estime & une
p.398-401. veneration toute particuliere pour S. Augustin.' Il envoya querir à Rome la chronique d'Eusebe, ce qui fit qu'il ne put pas répondre sitost, & il l'adressa à Aurele pour la faire tenir à Alype, "à qui il écrivit en mesme temps une lettre que nous avons encore, où il le prie de luy mander toute l'histoire de sa vie. V.S.Augustin § 80.

p.401. 'Il luy envoya aussi un pain, qu'il le prie de recevoir comme une

Eulogie[& une benediction;]'ce qui estoit une coutume assez ordinaire à Saint Paulin.'S. Augustin,[à qui on ne voit pas que cela fust ordinaire,]en usa neanmoins à son égard ; & il dit que ce pain deviendroit une benediction plus abondante par l'affection avec laquelle il le recevroit :[de sorte qu'il peut sembler que ces pains que l'on envoyoit estoient benis, & le mot d'Eulogie le marque aussi.]'Saint Paulin qui en envoya une fois cinq à Romanien, luy parle en ces termes. Pour ne pas manquer aux devoirs de l'union & de l'amitié fraternelle, nous vous envoyons cinq pains de munition de la milice de JESUS CHRIST, sous les étendars duquel nous combatons suivant les loix de la temperance & de la sobrieté. Ils sont pour vous & pour Licent que nous n'avons pas pu exclure de cette benediction, luy que nous desirons nous voir uni dans une entiere participation des mesmes graces.[On peut donc juger que ces pains ne s'envoyoient pas indifferemment à tout le monde, mais seulement pour l'ordinaire aux fideles. Je dis pour l'ordinaire? Car il paroist que Licent n'estoit point battizé. n p.828. Aug.ep.34.p.50. 1.c. ep.36.p.51.1.d.

Pour revenir à la lettre de S. Paulin,]'il dit que le pain qu'il envoyoit à S. Alype, marquoit non seulement leur union, mais encore le mystere de la Trinité,'parcequ'il estoit peutestre divisé en trois.'Il qualifie Eusebe de Cesarée un venerable Evesque;[ce qui verifie]'ce qu'il avoue luy mesme, qu'il n'estoit point instruit dans l'histoire.'Il n'emprunta sa chronique chez S. Domnion que parcequ'il ne l'avoit pas.'L'estime qu'il avoit conceue pour Saint Augustin, fit"qu'il luy écrivit en mesme temps son epistre 41[que S. Augustin releve si fort.]Il le fit pour lier entierement l'amitié qu'il ne doutoit pas que le S. Esprit n'eust formée entr'eux"par le moyen de S. Alype, & luy demander tous ses ouvrages. Paul.ep.45.p. 401. n.p.831. p.399. ep.9.p.115. ep.45.p.399. ep.41.p.367-371. V.S.Augustin § 80. &c.

'Il envoya ces lettres par un de ses gents qui avoit charge d'aller saluer S. Augustin & d'autres amis de Dieu. Il les écrivit avant l'hiver;[& l'histoire de S. Augustin"ne nous permet pas de croire que ç'ait esté ni plustost ni plustard qu'en 394.] ep.42.p.372. NOTE 9.

'Comme il envoya cette année visiter les Saints qui estoient en Afrique,[ce fut peutestre dans le mesme temps & dans le mesme dessein]'qu'il envoya en Palestine un nommé Ambroise, qui porta de sa part à S. Jerome quelques petits presens & des lettres,[a]'où il témoignoit desirer de penetrer par les instructions de ce Saint dans les mysteres de l'Ecriture.'S. Jerome receut avec beaucoup de joie ces lettres du Saint, où des le commencement de leur amitié,(ce qui semble marquer qu'ils ne s'estoient point encore écrit,) il trouvoit déja des marques d'une affection aussi ferme & aussi p.372. Hier.ep.103.p.5. a. a b. a.

solide, que si elle eust esté commencée & entretenue depuis longtemps. p.9.c. 'Il y reconnut aussi la sagesse du Saint, & y admira l'elegance de son style. p.9.b. 'Il rencontra mesme heureusement auprés de luy un Eusebe, (peutestre celui de Cremone,) qui connoissant S. Paulin d'ailleurs, & l'aimant beaucoup, le luy rendit encore plus considerable, & luy apprit comment il meprisoit le siecle, quel estoit son amour pour J.C, combien il estoit sincere & constant dans son amitié, "bon, civil, honneste envers tout le monde. *honestatem morum.*

p.7.b. 'S. Jerome luy écrivit donc sur cela sa lettre 103[e], où il loue le soin & l'ardeur qu'il avoit pour s'instruire. Il luy dit qu'en effet on ne peut pas entrer dans l'intelligence des saintes Ecritures, sans avoir quelqu'un qui nous conduise dans ce chemin. p.5.6.9.b. 'Que pour luy, il ne se croit point capable de luy servir de guide & de maistre; p.9.b. 'mais que s'il le veut prendre pour compagnon dans cette étude si utile, il s'y offre de tout son cœur, & luy promet de chercher avec luy, de demander, & de fraper à la porte. p.10.c. 'Il l'exhorte ensuite à se haster de se défaire de son bien, & de l'abandonner, plutost que d'estre trop longtemps à le vendre, qu'ayant à se mettre en mer, il vaut mieux tout d'un coup couper le cable, que de perdre le temps à le denouer; qu'il doit songer uniquement à se donner luy mesme à Dieu; que J.C. n'a pas besoin de son bien pour nourrir les pauvres, & qu'il doit se confier en luy, [& non en quelque argent qu'il pourroit avoir reservé. Cette exhortation si sainte marque que S. Jerome apprehendoit que Saint Paulin en conservant encore quelque partie de son bien pour la distribuer avec plus de sagesse, ni rattachast peu à peu son cœur. Aussi dans toute sa lettre il ne loue point encore une action si eclatante, voulant voir quelle en pourroit estre la suite. Mais depuis ayant sans doute esté informé de la plenitude de cœur avec laquelle il ep.13.p.102.c. donnoit à Dieu & son bien & sa personne,]'non seulement il le p.104.c. releva par des eloges magnifiques, 'mais il luy donna mesme des avis plus propres à temperer son zele dans la distribution de son bien par une sage discretion, qu'à l'échaufer & à l'exciter davantage.

Bar.394.§96. 'Baronius a cru que la lettre 103 de S. Jerome, parloit à quelque Paul.vit.p.734. autre Paulin plutost qu'à celui de Nole. 'Mais ceux qui ont examiné ce point depuis luy, ont cru que "les raisons sur lesquelles il appuie son sentiment, devoient ceder à celles qui le combatent. V.S. Jerome §72.

ART. XXII.

ARTICLE XXII.

Il fait le panegyrique de Theodose ; écrit à Sancte & à Amand.

[CE fut en ce temps-ci que S. Paulin composa le panegyrique de Theodose, s'il faut s'arrester aux termes de Gennade,] 'qui dit qu'il l'adressa à ce Prince mesme, [puisqu'il mourut des le 17 de janvier 395.] Il le fit sur les victoires que Theodose avoit remportées sur les tyrans, [c'est à dire sur Maxime & sur Eugene, dont le dernier ne fut vaincu qu'au mois de septembre 394.] 'Il accorda cet ouvrage aux instances d'Endeleque son ami qui estoit Chrétien. 'On croit que c'est ce Sanctus Severus Endelechius dont nous avons encore quelques vers. 'Saint Paulin accepta d'autant plus volontiers ce travail auquel son ami l'engageoit, qu'il avoit à louer en la personne de Theodose, non tant un Empereur qu'un serviteur de J.C, non un souverain qui exerçoit sa puissance en dominant avec orgueil, mais un Roy qui ne l'excerçoit qu'en obeïssant à Dieu avec humilité, comme à son seigneur & à son maistre, un prince qui estoit moins audessus des autres par son autorité royale, que par sa foy vive & ardente. 'Il y faisoit voir aussi que ses victoires estoient plutost l'effet de sa foy & de ses prieres que de ses armes. 'Il y montroit encore la justice & l'utilité de ses loix. Heureux Theodose, s'écrie S. Jerome, d'avoir pour apologiste un tel orateur de J.C, qui releve si dignement l'eclat de sa pourpre! [Nous avons déja raporté "le reste de l'eloge magnifique qu'il fait de cette piece celebre.] 'Mais il nous la represente plutost comme une apologie que comme un panegyrique.

Gen. c. 48. | Paul. ep. 9. p. 116. | p. 776. | p. 116. | Gen. c. 48. | Hier. ep. 13. p. 104. c. | V. § 2. | c|101. b.

'S. Paulin ne le publia pas. Neanmoins il en envoya des copies, non seulement à Endeleque, mais encore à quelques autres de ses amis, comme à S. Sulpice & à S. Jerome, [a]en y mettant à la teste la lettre par laquelle Endeleque le luy avoit demandé, & qui en faisoit le sujet. S. Augustin l'avoit aussi vu sans doute. Mais si c'est 'l'écrit contre les Gentils qu'il luy demande en 396, supposant mesme qu'il y pouvoit travailler encore, [il ne le fit pas du vivant de Theodose, & ne le luy adressa pas comme veut Gennade. Saint Augustin marque ce semble ce panegyrique,] 'lorsqu'il dit que des Empereurs en mettant toute leur confiance en J.C, avoient remporté de tres glorieuses victoires sur leurs ennemis, qui esperoient tout du culte qu'ils rendoient aux demons ; les premiers ayant esté assurez de leur victoire par les predictions des Saints, & les

Paul. ep. 9. p. 116. | Hier. ep. 13. p. 104. c. | a Paul. p. 116. | Aug. ep. 34. p. 49. 50. | in Faust. l. 22. c. 76. p. 180. 2. a.

autres trompez par les fausses promesses des demons, comme quelques personnes l'ont déja remarqué dans leurs écrits.[On voit bien qu'il fait allusion à la défaite d'Eugene & d'Arbogaste.]

Cassd.inst.c.21.p. 240. 'Cassiodore parle aussi du livre que Saint Paulin avoit écrit sur Theodose ;[mais il ne paroist pas qu'il l'ait connu autrement que par ce qu'en dit S. Jerome.

"Il y a bien de l'apparence que Sancte Endeleque dont nous venons de parler, est different de Sancte à qui le Saint écrit son epistre 26, quoiqu'ils fussent tous deux poetes & ses amis.]'Nous ne savons donc point qui estoit ce second Sancte, sinon que le Saint parlant du temps qu'il avoit passé dans la corruption du monde, semble parler conjointement de Sancte & de luy.'Ils s'estoient aimez longtemps d'une amitié toute humaine, & qui n'estoit point du cœur, parcequ'elle n'estoit point fondée sur J.C. Il paroist qu'ils s'écrivoient alors plusieurs lettres ; mais toutes ces lettres ne remplissoient point l'ame du Saint de cette onction [& de cette paix que la charité porte avec elle.]Il ne cessa point d'aimer Sancte [lorsqu'il abandonna le monde, auquel Sancte demeuroit encore engagé ;]mais il cessa de luy écrire.'Il luy écrivit seulement une fois, & aprés en avoir receu une réponse assez courte, il crut avoir satisfait à son devoir, & rentra dans son silence ordinaire, qu'il garda assez longtemps. NOTE 10.

Paul.ep.26.p. 125-227. p.223. p.224.

'Enfin J.C. ayant touché le cœur de Sancte des flammes de sa charité, il prevint le Saint & luy écrivit une lettre, composée, dit S. Paulin, de paroles pleines de sainteté"& de foy,*remplies de la douceur de la parole de Dieu,'& qui ne respiroient que la charité d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foy non feinte.'Il y faisoit de grands eloges de Saint Paulin,[a]sur ce qu'il avoit"accompli la parole de J.C. en vendant son bien.[b]Il joignit avec luy pour écrire au Saint un nommé Amand,[different sans doute de l'Evesque de Bordeaux ;]& il paroist mesme que Saint Paulin le connoissoit peu. Il l'appelle un bienheureux serviteur de Dieu, & luy demande ses prieres.'Ils avoient mis au dos de leur lettre une liste de quelques epistres de S. Paulin, qui se souvenoit si peu de la pluspart de ces lettres, qu'il n'auroit pas sceu qu'elles eussent esté de luy, s'il ne l'eust cru sur leur témoignage. Sancte luy envoya en mesme temps quelques hymnes que le Saint souhaitoit d'avoir, & qui parloient, ce semble, de la parabole des dix vierges.

p.223 224. &c. p.223. *&c. p.224. a .225. b p.224. &c. p.236.

p.223. 'Le Saint receut cette lettre avec une extreme joie, & dans la réponse qu'il leur fit à l'un & à l'autre, il dit qu'il la contoit pour

la premiere qu'il eust receue de[Sancte,]parceque c'estoit la premiere qui l'eust satisfait; mais qu'il ne vouloit pas que ce fust la derniere,'pourvu seulement qu'ils s'abstinssent de luy donner des louanges qu'il ne croyoit pas meriter. Il fait ensuite une fort belle exhortation à la pieté, comme pour s'y animer luy mesme, [& sans doute aussi dans le dessein d'instruire Sancte,]à qui il s'adresse nommément en divers endroits.'Il y parle de luy mesme avec son humilité ordinaire.[Cette lettre est écrite"apparemment avant qu'il fust Evesque, c'est à dire avant l'an 410. Mais ce ne fut peutestre pas beaucoup plustost.] p.224. p.227. V. la note 10.

ARTICLE XXIII.

Il tombe malade, & répond à Saint Sulpice par Vigilance.

L'AN DE JESUS CHRIST 395.

'LE poeme que S. Paulin fit sur S. Felix, la premiere fois qu'il celebra sa feste à Nole depuis qu'il s'y fut retiré, n'est qu'une effusion de joie, & une action de graces de ce que Dieu luy avoit enfin accordé cette faveur qu'il souhaitoit depuis si longtemps. 'Il prie le Saint à la fin d'obtenir de Dieu qu'il puisse toujours demeurer en ce port où il estoit abordé avec tant de peine;[& il le luy obtint effectivement. Paul.car.17.p.537. p.536.

La premiere lettre de S. Paulin paroist estre écrite en la seconde année de sa retraite à Nole, & c'est sans doute par cette raison] 'que le P. Chifflet la met en 395.[a]Nous y apprenons que le Saint avoit esté malade,[b]apparemment au commencement de l'été.[c]Il receut cette maladie comme un chastiment que Dieu luy envoyoit pour ses pechez.'Comme toute la Campanie reveroit en luy l'operation de J.C, il fut continuellement visité dans sa maladie par les moines, par les Evesques, par les Ecclesiastiques, & souvent mesme par les seculiers.'Presque tous les Evesques de la Campanie le vinrent voir, & ceux mesmes qui furent retenus par quelque infirmité ou quelque autre necessité, le visiterent par les lettres & par les Ecclesiastiques qu'ils luy envoyerent.'Les Evesques d'Afrique"envoyerent aussi des le commencement de l'été pour le visiter;[soit sur sa maladie, soit pour répondre aux lettres qu'il leur avoit écrites l'année precedente. Ces Evesques pouvoient estre Aurele & quelques autres de son voisinage. Car pour Saint Augustin, Saint Paulin ne receut pas sitost sa réponse.]Il se glorifioit de ces marques d'affection que les gents de bien luy ill.p.168.169. a ep.1.p.8. b p.11. c p.8. p.10. p.11. p.11. Note 11.

rendoient: mais il ne s'en glorifioit qu'en Dieu, de la grace duquel
p. 6. il croyoit les recevoir.'Il dit que c'estoit sa grace qui luisoit dans les tenebres, & que la clarté de son nom [qu'il avoit l'honneur de porter,] le faisoit connoistre dans la solitude où il se tenoit [caché.]

p. 8. 'Il receut une consolation particuliere dans sa maladie des lettres de S. Sulpice. [Ils avoient resolu, comme nous avons vu, de s'en venir ensemble à Nole, & S. Paulin avoit exhorté S. Sulpice de le venir trouver pour cela à Barcelone, ou de le joindre en
p. 7. chemin.]'Mais S. Sulpice tomba malade, lorsqu'il vouloit sortir
p. 1. pour cela; & la mesme chose luy arriva une seconde fois en cette année. Ainsi il fut contraint de luy faire ses excuses par une let-
p. 8. tre,'où il luy mandoit neanmoins qu'il se portoit mieux, [a] & luy
a p. 11. promettoit de le venir voir avec beaucoup de freres & de servi-
p. 4. teurs de Dieu.'Il y donnoit de grands eloges à la conversion & à
p. 1. la vertu de S. Paulin.'Il luy envoya cette lettre par quelques uns de ses domestiques, joints avec luy par la pratique de la vertu.
p. 8. 9. 'C'estoit Vigilance & un autre qui n'estoit que catecumene. Vigilance fut malade dans la Campanie mesme, avant que d'arriver chez S. Paulin. Le Saint ne dit rien de luy, sinon qu'il estoit battizé. [Ainsi si c'est le mesme qui estant Prestre porta une lettre de S. Paulin à S. Jerome en "396, & qui devint depuis celebre par ses heresies, il y a apparence qu'il fut fait Prestre dans les Gaules V. S. Jerome § 78.
p. 8. au retour de ce voyage de Campanie.]'Saint Paulin admira que Saint Sulpice & luy eussent esté malades en mesme temps, & il attribua cet evenement à l'Esprit divin, sans l'ordre duquel rien ne se fait dans le monde, qui les gouvernant & les unissant tous deux interieurement, avoit aussi voulu produire les mesmes effets dans leurs corps. Ainsi cette marque mesme de leur union qui paroissoit dans leur maladie, luy donna de la consolation & de la joie. Mais afin que cette conformité fust plus entiere & plus agreable, comme S. Sulpice luy mandoit qu'il se portoit mieux, il commença aussi deslors à sentir quelque soulagement dans son mal; à quoy la joie de savoir la convalescence de son ami, pouvoit contribuer quelque chose, aussibien que les prieres des Saints & de Sulpice mesme, [qui ne savoit pas son mal, mais qui ne pouvoit pas manquer de prier pour luy.] Il demeura neanmoins encore longtemps infirme, sans pouvoir reparer les forces de son corps epuisé [par la maladie & par ses austeritez:] & il se glorifioit comme S. Paul dans cette infirmité, esperant qu'elle augmenteroit la force de son ame; & que plus la chair seroit foible, moins elle feroit de resistance à l'esprit.

'Sa maladie l'empescha de répondre sitost à Saint Sulpice : & outre cela Vigilance retomba malade d'une fievre.'Le catecumene qui l'accompagnoit, ne fut point malade. Comme il n'estoit pas encore un membre de nostre corps, dit le Saint, il n'a point senti nos plaies. Il s'est bien porté, & n'a point eu part à nos langueurs, parcequ'estant encore étranger à nostre corps, il n'en pouvoit pas sentir les douleurs. Vigilance vouloit partir des qu'il commença à se mieux porter. Mais le Saint le retint malgré luy, en ne luy donnant point de lettres, jusqu'à ce qu'il fust assez fort pour ce voyage qu'il fit "ce semble à pié. p.8. p.9. *progressi.*

'Il luy donna donc enfin sa réponse pour Saint Sulpice, qu'il remercie avec beaucoup d'humilité de l'affection qu'il avoit pour luy.'Et Dieu, dit-il, que vous reconnoissez en moy, vous en recompensera d'autant plus abondamment, que je n'ay aucun moyen de le faire.'Il dit ensuite que se reconnoissant indigne des louanges qu'il luy donne, elles ne font qu'augmenter sa peine & condanner sa paresse;'& il tasche par l'humilité la plus ingenieuse à faire voir un plus grand miracle dans la conversion de Saint Sulpice que dans la sienne.'Il passe de là à la promesse que Sulpice luy avoit faite de le venir voir, & le prie de regarder les deux maladies qu'il avoit eues, comme des tentations par lesquelles Dieu avoit voulu eprouver la fermeté de sa resolution, & non pas la condanner; qu'il espere que la foiblesse de son corps ne l'arrestera point, parceque sa foy luy donnera de la force. Aprés avoir parlé de sa maladie il revient au desir qu'il avoit de voir son ami chez luy, & il luy dit que l'amour mesme de la paix, le doit porter à quitter son pays pour quelque temps,'afin d'oster tout pretexte à ceux qui ne cherchoient que l'occasion de parler contre luy;[de quoy S. Sulpice se plaint souvent.]'C'est sur cela qu'il parle de la mauvaise disposition du Pape & de quelques Ecclesiastiques de Rome à son égard.'Il continue encore à l'exhorter de venir;'& se rejouit déja par avance dans la joie qu'il espere d'avoir en le recevant chez luy avec toute sa compagnie. Il luy promet de le faire jardinier de Saint Felix, mais sans luy donner de gages. p.2. p.3. p.4. p.4.5.6. p.7. p.18. p.10. p.12-14. p.11.12.

'Enfin aprés les complimens qu'il luy fait de la part de sa femme, qu'il appelle sa "compagne dans le service du Seigneur, & avoir fait les siens à Bassule bellemere de S. Sulpice, il le prie de ne le qualifier plus son seigneur,'& d'excuser la longueur de sa lettre. Pensant à vous, luy dit-il, & m'occupant tout entier de vous lorsque je la dicte, il me semble que je vous parle comme si vous estiez pre- p.14. *conservam in Domino.* p.15.

sent malgré la distance des lieux qui nous separe, & je ne saurois penser à finir un tel entretien. Il le prie d'accepter un pain qu'il
p.16. luy envoyoit "avec une écuelle de bouis, '& de luy faire apporter du &c.
vin qu'il croyoit avoir encore à Narbone, sans craindre mesme de faire les avances d'argent necessaires pour cela. Il le charge de cette commission par le droit que l'amitié luy donnoit sur luy, & à cause que tous ceux qui eussent dû le servir, luy manquoient. Il ne luy dit rien en particulier de l'état où il estoit à Nole: [ce qui donne lieu de croire qu'il luy en avoit écrit dés l'année de devant, comme sans cela mesme il seroit toujours aisé de le presumer.]

ARTICLE XXIV.

Saint Augustin répond à Saint Paulin, qui luy écrit une seconde fois.

[NOus avons vu que S. Paulin avoit écrit à S. Augustin sur la fin de l'année precedente, dans le desir de contracter amitié avec luy. S. Augustin ne refusoit cette grace à personne: mais il la pouvoit encore moins refuser à S. Paulin, qui luy donnoit de si grandes preuves de son affection, aprés en avoir donné de si illustres de son amour pour J.C. Aussi il ne se peut rien de plus
tendre & de plus ardent que "la réponse de S. Augustin. Outre ce V.S.Augustin 81.
Aug.ep.32.p.47.1. que nous en avons raporté ci dessus,]'il y témoigne un tres ardent
a 2.a. desir de le voir: [a] & aprés avoir repandu la joie de son cœur au
b b. sujet de la pieté si solide & si eclatante du Saint, [b] il dit qu'il ne sçait que luy donner pour reconnoistre son affection, sinon, luy dit-il, de vous assurer que je suis tout entier à vous en celui à qui vous vous estes donné tout entier. Si c'est peu de chose, c'est que je n'ay rien de plus. Vous me feriez mesme croire que ce n'est pas peu de chose, aprés les grandes louanges que vous m'avez données dans vostre lettre. Et ce seroit mepriser vostre jugement, si je
c. croyois vous donner peu, lorsque je me donne tout à vous.'Il décrit ensuite comment son respect pour S. Paulin qui le louoit, & la connoissance qu'il croyoit avoir de ses defauts, se combatoient dans son esprit, & ne s'accordoient que parcequ'estant assuré que le Saint l'aimoit, il ne doutoit point que les louanges qu'il luy donnoit ne fussent sinceres, quoiqu'elles ne fussent pas aussibien fondées que l'un d'eux le croyoit, [& que tous deux le souhaitoient;] par où il satisfaisoit à ce qu'il devoit, & à la verité à son égard, & à la reconnoissance à l'égard du Saint.
d|34.p.49.2.d. 'Il luy écrivit cette lettre par Romanien son intime ami, qui

luy devoit porter tous ses écrits.'Il luy parle avec une extreme humilité de ses ouvrages[si excellens,]'& le prie de corriger ce qu'il y trouvera de mal.'Il luy envoie aussi un poeme de Licent fils de Romanien, & le prie de travailler par ses instructions au salut du pere & du fils:'mais de ne pas croire tout le bien que le pere luy pourra dire de luy; de crainte que le croyant meilleur qu'il n'est, il ne prie moins Dieu pour luy qu'il ne souhaite.'Il luy envoie encore la réponse qu'il avoit faite au poeme de Licent,'où il parloit du Saint d'une maniere tout à fait digne de luy.'Il le prie à la fin que s'il n'est point retenu par les fonctions ecclesiastiques, il veuille bien venir faire un tour en Afrique, pour jouir de l'affection que luy & beaucoup d'autres y avoient pour luy.'Il y salue Therasie. ep.32.p.48.1.a. c. b.c. p.47.2.c.d. p.48.1.c. ep.30.p.56.1.b.c. ep.31.p.48.d. p.47.2.a.

[Romanien qui apparemment alloit en Italie pour ses procés,] 'ne rendit pas sitost à S. Paulin la lettre de S. Augustin;[& il ne fut peutestre à Nole que l'année suivante.]'L'homme que S. Paulin avoit envoyé en Afrique l'année precedente, n'estoit point non plus encore revenu:[& S. Augustin n'avoit point esté sans doute de ceux qui l'avoient envoyé visiter au commencement de l'été; soit qu'il n'eust pas pu estre averti de cette occasion, soit]'parcequ'il esperoit que sa lettre luy seroit rendue encore plus promtement par Romanien, comme il le souhaitoit extremement.'Saint Paulin n'ayant aucune nouvelle de la lettre qu'il luy avoit écrite il y avoit si longtemps, "luy en écrivit une seconde[avant que d'avoir sceu sa promotion à l'espicopat, qui se fit à la fin de l'an 395,]'puisqu'il le qualifie son frere.[a] Il luy écrivit par Romain & Agile qu'il envoyoit en Afrique pour une œuvre de charité, & qu'il dit estre d'autres luy mesmes. ep.34.p.48.2.d. ep.33.p.48.2.a. ep.34.p.48.2.d. ep.33.p.48.1.a. V.S.Augustin § 81. 1.d. a 2.c.

ARTICLE XXV.

Puissance du Saint sur les demons: S. Augustin luy mande sa promotion à l'episcopat: Il en témoigne sa joie à Romanien.

L'AN DE JESUS CHRIT 396.

'Le troisieme poeme de Saint Paulin sur Saint Felix, qu'il fit, comme nous croyons, en cette année 396, ne nous fournit rien d'historique. Il décrit seulement les grands miracles qui se faisoient en ce jour, surtout pour la delivrance des possedez, avec le concours du peuple à cette feste, & à la solennité qui s'y faisoit. 'Il n'oublie point de remarquer les festons & les couronnes de Paul.car.18.p. 538-540. p.541.

fleurs qu'on mettoit à la porte de l'eglise, & sur le tombeau du Saint, non plus que le grand nombre de cierges & de luminaires qui bruloient autour de l'autel, aussibien le jour que la nuit.'Il adresse ensuite ses vœux au Saint, & luy demande qu'il puisse le servir longtemps, & enfin mourir en paix à son tombeau, estre presenté par luy à la majesté divine, & obtenir place parmi les agneaux, par le moyen de ses prieres & de ses merites.

p.541.

'On croit qu'il avoit souvent luy mesme beaucoup de part aux miracles qui se faisoient au tombeau de S. Felix.'Car Gennade nous assure qu'outre la sainteté de sa vie, & son erudition, il estoit encore fort celebre par la puissance qu'il avoit sur les demons.

vit.p.710. G.n.c.48.

'Romanien à qui S. Augustin avoit donné l'année precedente sa premiere lettre pour Saint Paulin, le vint voir enfin lorsqu'il attendoit déja avec inquietude le retour de ses Saints freres [Romain & Agile.]'Ils arriverent aprés que Romanien fut parti, & luy apporterent la nouvelle que S. Augustin avoit esté elevé à l'episcopat, & des lettres tant de ce Saint que de plusieurs autres saints Evesques, qui estoient Aurele[de Carthage,] Saint Alype, Profuture[de Cirthe,] & Severe[de Mileve. De toutes ces lettres, il ne nous reste]'que celle de S. Augustin, qui luy recommandoit encore Licent.'C'estoit la réponse qu'il faisoit à la seconde lettre du Saint, pour lequel il témoigne encore la mesme affection que dans la premiere qu'il luy avoit écrite[l'année precedente.]'Il s'y sert de quelques paroles de la lettre du Saint à laquelle il répondoit,'& il le fait à dessein, parcequ'il les aimoit à cause de la verité qu'il y trouvoit, & mesme à cause qu'elles estoient de S. Paulin.

Aug.ep.35.p.51.1.2. 2. c.d|34.p.49.1.d. p.49. p.40.1.b.c|33.p.48.2.b. ep.34.p.49.1.c.

'Il luy mande comment il avoit esté fait Evesque d'Hippone, '& comme cette charge ne luy permettoit pas d'aller visiter le Saint à Nole, il le presse extremement & encore plus que dans sa premiere lettre, de venir luy mesme avec sa femme en Afrique. Il va jusqu'à dire qu'il croit que la plus grande action de misericorde qu'ils puissent faire, est de n'aimer pas moins à faire paroistre les dons qu'ils avoient receus de Dieu, qu'ils avoient eu d'ardeur pour les acquerir.[Il falloit qu'il fust bien persuadé de leur humilité. Mais c'est sans doute sur les mesmes principes] 'que S. Gregoire a dit depuis, que quand on a assez de vertu pour estre audessus du desir des louanges, on manque à ce que l'on doit à l'edification du prochain, lorsqu'on luy cache le bien que l'on fait; & que d'oster la connoissance de ce qui est digne d'imitation, c'est oster le germe à une semence que l'on jette en terre.

d. d|1. Greg.past.l.3.c.36.t.3.p.226.d.

terre.'Et s'estant objecté le commandement que J.C. nous fait; f.
de ne pas faire nos bonnes actions devant les hommes, il répond, que celui qui fait publiquement une bonne action où il ne recherche pas sa propre gloire, mais celle de Dieu, cache ce qu'il fait, puisqu'il ne veut avoir pour témoin que celui à qui seul il a eu dessein de plaire.

'S. Augustin recommande à S. Paulin dans sa lettre un nommé Aug.ep.34.p.49.2.c.
Vetustin qui s'en alloit à Nole, ou pour servir Dieu avec luy, ou pour obtenir par les prieres de S. Felix d'estre delivré de quelques miseres qui touchoient mesme les impies de compassion, & qui estoient ce semble, des punitions visibles de Dieu.'Il luy envoie d.
ses trois livres du libre arbitre,'& un pain qui ce semble estoit p.50.1.a.
beni. Il le prie de luy envoyer l'ouvrage de S. Ambroise contre les philosophes, ne doutant pas qu'il n'eust tous les écrits de ce Saint.

'Il dit encore qu'il avoit apppris de ses freres, [qui sont appa- ep.34.p.49.2.d.
remment Agile & Romain,] que Saint Paulin écrivoit contre les payens.'Il le prie donc de ne point faire difficulté de luy envoyer p.50.1.a.
ce qu'il auroit fait. Car ce qui sort, luy dit-il, [de l'abondance] de vostre cœur, est pour nous comme un oracle de Dieu qui nous fournira, ainsi que nous nous en assurons, des réponses claires & satisfaisantes à tout ce que peut objecter la vaine eloquence des
V.§ 2. idolatres. [On pourroit croire que cet ouvrage seroit "le panegyrique de Theodose. Car S. Jerome nous apprend qu'il y défendoit ce prince & y parloit de ses loix faites contre les payens, & que pour les justifier il répondoit aux objections ordinaires des idolatres contre la religion Chrétienne.]'Mais nous croyons avec Paul.n.p.313.
Mr Muratori, que c'est plutost un poeme contre les payens qu'il nous a donné le premier. Et tout le dessein de cet ouvrage est de faire voir le ridicule, les absurditez, & toute l'horreur du paganisme.'

'Saint Paulin apprit avec une extreme joie la grace que Dieu ep.36.p.51.1.b.
faisoit à l'Eglise d'Afrique, de luy avoir donné S. Augustin pour Evesque; & il se hasta d'en faire part à Romanien par la lettre qu'il luy en écrivit des le lendemain qu'il eut receu cette agreable nouvelle.'Il luy envoya cinq pains pour luy & pour Licent son d.
fils;'à qui il écrivit en mesme temps, & apparemment dans le 2|52.
mesme papier, en prose & en vers, selon que S. Augustin l'en avoit
V.S.Augustin § 108. prié,"pour l'exhorter à quitter la vanité du siecle, & à ne songer qu'à son salut.

ARTICLE XXVI.

S. Paulin écrit à S. Jerome par Vigilance qui réussit mal : Le Saint étudie l'Ecriture avec humilité.

[IL ne faut pas douter que S. Sulpice n'ait écrit cette année à S. Paulin, & que le Saint ne luy ait répondu. Mais je ne croy
Paul.ep.13.p.163. pas que nous en ayons la lettre.]'Autant que nous en pouvons juger par celle des autres années, S. Sulpice luy témoignoit qu'il ne croyoit pas pouvoir l'aller voir à Nole, & qu'il falloit se con-
ep.5.p.91. tenter de se consoler par lettres,'ce qui n'empescha pas sans doute que S. Paulin ne le sollicitast encore de venir.

[Vigilance dont nous avons déja parlé, doit avoir apporté la lettre de S. Sulpice à S. Paulin, si c'est le Prestre de ce nom qui fit bien du bruit en Palestine ;"car nous ne croyons pas pouvoir V.S.Jerome § 78,79.
Hier.ep.75.p.315.b. mettre son voyage plustard qu'en 396.]'Il y porta à S. Jerome une
a ep.13.p.101.b. lettre de S. Paulin[a]qui luy donnoit les louanges qu'il meritoit pour son erudition, & pour le longtemps qu'il avoit passé dans
p.103.a. le service de JESUS CHRIST,'luy demandoit par quel chemin il
p.102. devoit marcher[dans l'état monastique qu'il avoit embrassé,]'& témoignoit, ce semble, quelque desir d'aller visiter les saints lieux de Jerusalem,[peutestre pour estre plus proche de S. Jerome, & y recevoir les instructions sur l'Ecriture que ce Saint luy avoit
p.104.c. promises dans sa premiere lettre.]'Il luy envoyoit en mesme temps son livre sur Theodose.

ep.75.p.313.b. 'Dans cette lettre Saint Paulin marquoit de l'estime pour
ep.13.p.105.a. Vigilance:'Et S. Jerome ne manqua point de recevoir avec toute sorte d'amitié un Prestre que Saint Paulin luy envoyoit[& luy louoit. Mais comme S. Jerome estoit alors fort brouillé avec Jean de Jerusalem & Rufin,"Vigilance se méla dans ce trouble, & Ibid. parla contre S. Jerome. Neanmoins il luy demanda enfin pardon, & se reconcilia avec luy. Il se hasta ensuite de quitter la Palestine; & en s'en retournant dans les Gaules, il fit un écrit contre Saint Jerome, qui fut obligé de luy répondre."Il s'eleva mesme depuis Ibid. contre la doctrine de l'Eglise, & publia diverses erreurs qui luy font tenir aujourd'hui le premier rang entre les heretiques des Gaules. Voilà jusqu'à quel abysme il tomba, pour n'avoir pas sceu user de la grace que Dieu luy avoit faite, d'estre uni avec tant de Saints. Leur charité ne laissera pas d'estre recompensée, pour avoir aimé en luy le bien qu'ils croyoient y estre, ou avoir

supporté des defauts qu'ils ne savoient pas devoir estre si pernicieux à l'Eglise.

On ne voit pas bien si ce fut par luy,]'que S. Jerome répondit à la lettre de S. Paulin qu'il luy avoit apportée. Il n'y dit rien contre luy, & mesme luy laisse à assurer le Saint de quelle maniere il l'a receu. Neanmoins il marque assez qu'il s'estoit passé quelque chose de fascheux.'Il loue beaucoup S. Paulin dans cette réponse. p.101.102.
Il suppose dans cette lettre aussibien que dans celle qu'il luy avoit écrite auparavant, que S. Paulin avoit besoin d'instruction pour entendre l'Ecriture sainte :[ce qui peutestre vray des interpretations allegoriques que les Grecs y avoient données, ou de la connoissance que l'histoire profane, les langues, & la critique peuvent encore y ajouter. Car du reste, il n'y a peutestre point de Pere qui paroisse avoir mieux possedé l'Ecriture, & qui l'emploie davantage que Saint Paulin. Il la méle partout, y fait sans cesse allusion, & y donne mesme de tres beaux sens, quoiqu'il se contente pour l'ordinaire de les faire voir en passant. Et cela se peut remarquer des ses premieres lettres. De sorte qu'on ne peut douter qu'il ne se soit extremement appliqué à la lire & à l'étudier des sa premiere retraite en Espagne; & que comme la pieté & la charité est la clef qui en donne l'intelligence, il n'y ait decouvert beaucoup de lumieres.]'Saint Jerome mesme reconnoissoit peu ep.153.p.197.b.
d'années aprés qu'il estoit habile dans les lettres saintes & divines, aussibien que dans les lettres humaines.[Mais comme il ne pretendoit point instruire les autres, il s'estoit sans doute plus occupé à les lire avec simplicité pour son edification particuliere, qu'à en penetrer les principales difficultez.]

'C'est pourquoi, lorsqu'on le consultoit sur cela, il s'excusoit Paul.ep.35.p.323.
de répondre, se croyant mesme indigne de recevoir de Dieu la lumiere & la sagesse necessaire pour éclaircir ces endroits obscurs; [& il consultoit avec humilité dans ses doutes ceux que Dieu avoit rendu celebres dans l'Eglise pour la science. Nous le verrons dans la suite à l'égard de S. Jerome, de S. Augustin, & de Rufin mesme.]'Demandant une fois à Saint Augustin l'explication de Aug.ep.58.p.103.
quelques endroits. S'il n'y a point de difficulté, luy dit-il, quoique 2.b.c.
j'y en trouve, j'espere que ce qu'il y aura d'enfans de lumiere autour de vous, lorsque vous lirez cette lettre, bien loin de rire des tenebres de mon ignorance, se sentiront portez par un mouvement de charité fraternelle à contribuer à mon instruction, afin que je puisse estre admis au nombre des Voyans, dont l'esprit éclairé de vostre doctrine contemple les merveilles de la loy du Seigneur.

p.111.2.a. 'Il paroist qu'en lisant, il marquoit ce qu'il n'entendoit pas,
ep.59.p.117.2.b. pour le demander.'Mais en consultant une difficulté, il la discutoit par avance d'une telle maniere, qu'il en facilitoit beaucoup la
p.111.2.b. solution.'Vous me faites beaucoup de questions, luy dit Saint Augustin, & vous me faites remarquer qu'il y en a beaucoup à faire. Mais il est vray que vous m'instruisez beaucoup en me les
p.117.2.b. faisant.'Car vous les examinez tellement en les proposant, que vous en penetrez vivement les difficultez & en enseignez humblement la solution.[Plust à Dieu que tous ceux qui se croient fort habiles dans l'Ecriture, la sceussent aussibien que S. Paulin!]

ARTICLE XXVII.

Il écrit à Saint Delphin & à Saint Amand: Saint Sulpice luy envoie la vie de Saint Martin.

[CE fut peutestre en cette année que Saint Paulin écrivit son epistre 22 à S. Amand, conjointement avec la 15e à Saint
Paul.ep.23.p.209. Delphin. Nous avons vu]'que dans le temps mesme qu'il estoit en Espagne, il entretenoit un commerce de lettres avec S. Amand.
ep.21.22.p.193. 204. 'Il continua ce commerce lorsqu'il fut à Nole, tant avec ce Saint
a ep.22.p.204. qu'avec S. Delphin;[a] & le Saint dit du dernier que dans toutes les lettres qu'il luy écrivoit, il continuoit à le fortifier par le sel de la sagesse divine, qu'il luy avoit fait gouster d'abord dans le batesme.

p.204|16.p.170. 'S. Paulin se contentoit à cause du respect qu'il avoit pour luy,
ep.22.p.204. de luy écrire des lettres de civilité.'Il prenoit plus de liberté avec S. Amand, & laissoit plus aisément couler de sa plume ces paroles de graces qui luy sont naturelles, & que son humilité luy fait appeller des paroles de temerité & de folie. Mais comme Saint Amand montroit à S. Delphin les lettres qu'il recevoit de luy; ce saint Evesque demanda à S. Paulin qu'il luy écrivist aussi des
ep.15.p.170. lettres assaisonnées d'un sel saint & spirituel,'& qui outre les complimens ordinaires, continssent quelques veritez tirées des Ecritures & du thresor de son cœur. Ce fut sur cela qu'il luy écri-
p.171.172. vit l'epistre 15, qui est pleine de pieté & d'humilité.'Car il dit que Saint Delphin avoit droit d'exiger de luy ce qu'il demandoit, puisque ce n'estoit que le fruit des semences qu'il avoit repandues dans son ame;'mais qu'il craint fort qu'il ne puisse recueillir de &c.
Du Pin, t.3.p. 476. luy que des épines.'Il develope fort elegamment les degrez de la &c. chute de l'homme, & de sa redemption par J.C. On trouve que

c'est une des plus excellentes lettres du Saint.'Il écrivit en mesme temps à S. Amand, à qui il se plaignit en ami de ce qu'il montroit ses lettres à S. Delphin,'& il luy fait ensuite divers discours de pieté,'ausquels on croit qu'il manque quelque chose. Paul.ep.22.p.204. p.205-208. ill.p.285.

[Ce fut aprés la mort de Theodose, en 395 ou 396, que Saint Ambroise trouva à Milan le corps de Saint Nazaire Martyr.]'Il en envoya quelques reliques à S. Paulin, qui receut ce present avec beaucoup d'humilité.[Il avoit peutestre encore receu du mesme Saint]les reliques qu'il avoit de S. Vital & S. Agricole,'& de S. Gervais & S. Protais. car.24.p.620. ep.12.p.155.

L'AN DE JESUS CHRIST 397.

'S. Paulin emploie le quatrieme poeme sur S. Felix, à raporter le commencement de l'histoire de ce saint Confesseur,'aprés avoir invoqué non les muses, mais la toutepuissance du Verbe qui avoit autrefois fait parler une asnesse.'Il cite ce poeme dans celui de l'année 398. car.19.p.545-552. p.545. car.20.p.553.

[Il ne faut pas douter que S. Paulin n'ait eu autant d'empressement de se rejouir avec Saint Augustin mesme de sa promotion à l'episcopat, que d'en témoigner sa joie à Romanien. Mais ses lettres en furent perdues.]'Car dans deux lettres écrites"vers la fin de 397, S. Augustin & S. Alype se plaignent à S. Paulin mesme de ce qu'ils n'avoient point receu de réponse à celles que Romain & Agile luy avoient portées de leur part: & ils s'en plaignent avec toute la chaleur que leur amitié leur inspiroit.'S. Augustin luy dit dans la premiere qui n'est que de luy, que ceux qui ne se mettroient que peu en colere de son silence, n'aimoient pas assez un homme si digne d'estre aimé.'Il luy demande dans la seconde son ouvrage contre les payens[qu'il luy avoit déja demandé par Romain. Il n'avoit pas non plus encore receu de luy l'ouvrage de S. Ambroise contre les philosophes, peutestre parceque Saint Paulin ne l'avoit pas. Mais il le receut des cette année,]'puisqu'il le cite dans sa Doctrine chrétienne.[Ainsi il peut bien avoir receu des lettres de S. Paulin presque en mesme temps qu'il se plaignoit de n'en pas recevoir. Mais nous ne les avons pas,"non plus que beaucoup d'autres effets d'une amitié aussi ardente qu'estoit celle qui lioit ces Saints. V.S.Augustin § 115. Aug.B.ep.42.45 p.88.-97. p.88.c. p.107.c. doc.ch.l.2.c.28. p.17.1.2. Ibid.

Nous raportons à cette année l'epistre 5 de S. Paulin adressée à S. Sulpice.]'Ce Saint menageoit non seulement toutes les occasions qu'il rencontroit pour écrire à S. Paulin, mais luy envoyoit mesme exprés de ses gents, qui ayant imité sa pieté, estoient devenus, de ses serviteurs, ses enfans. Ce fut ce qu'il fit[cette année]en ep.5.p.82.

p.84. envoyant au Saint une lettre,'où il se rabaissoit beaucoup audessous de luy. C'est celle où il luy dit, qu'ayant esté tous deux dans le champ[& dans la voie large du siecle,]Dieu avoit pris l'un & p.91. laissé l'autre.'Il avouoit qu'il admiroit sa pauvreté & son denuement de toutes choses, mais qu'il ne l'admiroit qu'avec frayeur; qu'il souhaitoit de l'imiter, & se reduire à n'avoir que le vivre & le vétement, sans penser au lendemain; mais qu'il n'en avoit pas p.92. la force;'& il ajoutoit, en riant sans doute, qu'il croyoit que dans peu de temps le Saint seroit si pauvre, qu'il n'oseroit plus l'inviter à le venir voir.[C'estoit aussi dans le mesme air qu'il luy reprochoit]d'avoir quitté son Ebromague pour son petit jardin[de p.90. Nole.]'Il luy envoya, ce semble, en mesme temps la vie qu'il avoit écrite de Saint Martin[encore vivant.]

p.80-83. 'S. Paulin commence sa réponse par le remerciement qu'il luy fait de l'amitié qu'il avoit pour luy, surquoi il s'étend beaucoup. p.84-90. 'Il releve ensuite la vertu de Sulpice par de grands eloges,[a]dans a p.90. lesquels il fait entrer son histoire de S. Martin. Mais il reprend serieusement le peu de foy qu'il sembloit avoir fait paroistre en p.92. parlant de sa pauvreté,'& il proteste que quelque pauvre qu'il soit, il ne cessera jamais de souhaiter qu'il le vienne voir & de l'en presser.[Il ne témoigne point dutout que Sulpice luy promist de venir: ce qui fait que nous ne mettrons l'epistre 13 que deux ans aprés.]

Sulp.dial.1.c.26. p.273. 'Il porta le premier à Rome la vie de S. Martin,[dans le voyage sans doute qu'il avoit accoutumé d'y faire à la Saint Pierre:]& dial.3.c.20.p. 330. tout le monde s'empressa d'avoir ce livre.'Saint Paulin le repandit de mesme par toute l'Italie, & mesme par toute l'Illyrie, car l'amour qu'il avoit pour S. Felix, ne luy faisoit pas porter envie à la gloire de S. Martin, & ne l'empeschoit pas d'estimer avec sa pieté ordinaire, les vertus admirables que J.C. avoit mises dans ce grand Evesque.

ARTICLE XXVIII.

Saint Paulin fait cesser une violence faite à un bon Prestre.

Paul.ep.21.p. 193. b p.193. [NOus croyons devoir mettre en 397, la lettre 21, à cause]'de l'affaire d'un bon Prestre dont elle parle à la fin.[b]Elle est écrite à Saint Amand, qui bien loin de s'ennuyer des lettres que le Saint luy écrivoit, quelque longues qu'elles fussent, luy en demandoit sans cesse de nouvelles & de plus longues. C'est pour-

quoi pour le satisfaire, le Saint fit celle-ci plus longue que les autres.'C'est dans cette lettre qu'il parle si excellemment de la fausse humilité, & du saint orgueil qui meprise toutes les grandeurs du monde, pour ne s'assujettir qu'à Dieu seul.'Il envoya cette lettre par[c]Marius son esclave qu'il avoit affranchi, mais à condition d'aller servir sous l'autorité de l'Eglise de Bordeaux au lieu où reposoient son pere & sa mere. Il en écrivit en mesme temps à S. Delphin: [mais la lettre est perdue.]'Il prie S. Amand d'obtenir du Prestre Exupere qu'on donne à ce Marius quelque petite partie de la terre de l'Eglise pour en pouvoir vivre. [C'estoit peutestre le Saint mesme qui avoit donné cette terre à l'Eglise, où son pere & sa mere estoient enterrez, & dont cet Exupere pouvoit estre le Curé.]'Baronius croit que ce peut estre le grand Exupere de Toulouse, ["ce qui au moins n'est pas fondé.] p.199.200. p.203. c. p.203. Bar.405.§61. v.S.Exupere note 1.

'Le Saint parle encore à Saint Amand d'un tres saint Prestre, venerable par ses mœurs & par son age, qui souffroit une grande violence, & estoit relegué dans une maison étrangere. [C'est sans doute]'Basile de la tres celebre Eglise de Capoue, dont le Saint parle dans les lettres de l'année suivante,'& qu'il appelle un tres saint vieillard.'Il avoit une petite maison, qui luy fut enlevée par [les gents de] quelques personnes riches,'qui avoient du bien dans la Campanie,'de sorte qu'il fut obligé de s'en aller demeurer hors de chez luy, comme en exil;'ce qui luy causoit beaucoup de douleur, & donnoit lieu à des personnes malignes de luy insulter. [Ceux au nom desquels on luy faisoit cette violence estoient apparemment Chrétiens,]'puisque S. Paulin les appelle ses freres, '& ses enfans.[a]Ils venoient assez souvent à Bordeaux.[b]Ainsi Saint Paulin crut devoir employer l'entremise de Saint Delphin & de Saint Amand pour appuier la demande qu'il leur vouloit faire en faveur de ce saint Prestre. Il écrivit donc à Caduce, [qui estoit sans doute le principal d'entre eux,] & envoya la lettre ouverte à S. Amand, afin qu'il vist l'importance de cette affaire, & combien il estoit necessaire de n'y pas perdre de temps. Il le pria d'y joindre une lettre de sa part aussibien que Saint Delphin, [à qui il en écrivoit sans doute,] & d'avoir soin que Saint Delphin l'envoyast promtement en cas que Caduce fust dans les Gaules, par quelque personne diligente & fidele, soit de son Clergé, soit de [la terre] de Lengon, [que Saint Paulin pouvoit posseder encore, ou l'avoir donnée comme on a vu à l'Eglise de Bordeaux.] Paul.ep.21.p.203. ep.18.p.187. ep.25.p.219.223. ep.18.p.187. ep.25.p.220. ep.21.p.203. ep.25.p.219. p.219. ep.21.p.203. a ep.25.p.219. b 219|18.p.187.

'La lettre de Saint Paulin accompagnée de la recommandation ep.25.p.219.220.

c. ou *Sanemarius* selon l'edition de M[r] le Brun, *ep.12.p.55.*

ep.18.p.187. des deux Saints, eut le succés qu'on souhaitoit.'Dieu assista le Saint dans sa pauvreté, humilia le cœur, & éclaira l'esprit des riches, qui pour avoir quelque place dans la maison eternelle de celui qui s'est fait pauvre pour nous, restituerent à ce Prestre la
ep.25.p.220. maison qu'on luy avoit ostée.'Et ainsi non seulement ils ne firent pas le mal qu'ils pouvoient faire, mais ils témoignerent mesme qu'ils estoient disposez à aller audelà de ce que la rigueur de la justice pouvoit exiger. Car ils ordonnerent que quand mesme le Prestre ne pourroit pas prouver que la maison luy appartinst, on ne laissast pas neanmoins de la luy rendre, afin qu'il la tinst ou de son droit ou de leur grace.

p.219.|ep.18.p.187. 'Saint Paulin receut cette bonne nouvelle l'année suivante, par les lettres de S. Delphin & de S. Amand, [qui apparemment luy envoyoient mesme l'ordre de Caduce.] Ainsi la douleur du Prestre Basile fut changée en joie; & ceux qui s'estoient rejouis de son
p.220. affliction demeurerent confus.'Ce saint Prestre publioit partout qu'il ne se tenoit pas moins obligé à ceux qui luy avoient fait
p.219. justice, que s'ils luy eussent accordé une grace;'& non seulement luy & ceux de sa famille ne pouvoient se lasser de louer la miseri-
ep.18.p.187. corde du Seigneur: mais l'Eglise,'& mesme, presque toute la ville
ep.25.p.219. de Capoue joignoit ses actions de graces aux siennes.'Saint Paulin pria Saint Amand d'aimer ces seigneurs plus qu'il n'avoit encore fait, & de les remercier de bouche s'ils venoient bientost à Bordeaux, ou par une lettre qu'il leur écriroit tant de sa part que de
p.220. la sienne,'quoiqu'il eust resolu de leur en écrire luy mesme lorsque quelqu'un de leurs gents iroit de la Campanie les trouver.

ARTICLE XXIX.

Il console S. Pammaque sur la mort de sa femme; s'humilie dans la maladie de S. Delphin: Le Pape Anastase écrit en sa faveur.

[PAULINE fille de Sainte Paule & femme de S. Pammaque,
Paul.ep.37.p.334. mourut "vers la fin de l'année 397.]'S. Paulin ne sceut sa mort qu'assez longtemps aprés, à cause que dans sa retraite*il avoit V.S.Pammaque § 2. * &c.
p.333. peu de nouvelles.'Il l'apprit par une lettre d'Olympe son ami.
p.334. 'C'estoit durant l'hiver: de sorte que la rigueur de la saison jointe à la foiblesse ordinaire de sa santé, l'empescha d'aller trouver
p.331. Pammaque, comme il témoigne qu'il eust voulu faire.'Car il fut sensiblement touché de cette affliction qui estoit arrivée à son ami. Ne pouvant donc l'aller trouver, il luy écrivit une grande lettre,

lettre, où il loue d'abord les larmes de tendresse qu'il avoit versées
Note 12. sur les cendres de son epouse,'& ensuite"les aumosnes extraordi- ep.33.p.287.
naires par lesquelles il avoit travaillé pour le salut de son ame.
'Saint Paulin avoit toujours eu Saint Pammaque dans l'esprit, ep.37.p.334.
'& neanmoins il s'estoit toujours tenu avec luy dans un silence p.333.334.
modeste, jusqu'à ce que la charité luy fit prendre la plume, & l'obligea de faire paroistre l'amour qu'il avoit toujours eu pour luy dans son cœur. [C'est une grande preuve de son humilité, & de sa sagesse à attendre le temps & l'ordre de Dieu.]

L'AN DE JESUS CHRIST 398.

'Saint Paulin acheva dans le cinquieme poeme sur Saint Felix, car.20.p.553.
l'histoire de ce Saint qu'il avoit commencée dans le precedent.
V. son titre. 'Il recita le 5e en presence de Nicetas"Evesque[de Romatiane dans car.24.p.603.
la Dace,]qui l'estoit venu visiter, & qui se rencontra chez luy à la feste de S. Felix. [Car c'est en cette année qu'il faut mettre le
V. § 37. premier voyage de ce Saint à Nole,]'puisque dans le second"qu'il p.607.
y fit au bout de quatre ans en l'an 402,'il s'y rencontra encore à p.603.
V. S. Nicetas. la feste de S. Felix. [Nous parlons"autrepart plus amplement de ce Saint.] Il suffit de dire ici que S. Paulin contracta avec luy une union tout à fait intime.

[A la fin de l'année precedente ou au commencement de celle-ci,]'S. Paulin receut une lettre que Saint Sulpice luy envoyoit ep.13.p.163.
par ses gents, où il paroist qu'il luy promettoit de le venir voir cette année mesme.'Car il luy promit plus d'une fois de faire ce p.165.
voyage. [S. Paulin luy récrivit sans doute, quoique nous n'ayons pas la lettre,]'& renvoya ses gents avant l'été, & avant la feste p.163.
de Saint Pierre.

[Nous croyons aussi que ce fut en cette année,]'deux ans avant ep.17.p.180.
la lettre 17,'que Cardamas arriva chez Saint Paulin durant le ep.25.p.220.
Caresme, & luy apporta des lettres de S. Amand'& de Saint ep.18.p.185.
Delphin.'Ils luy mandoient le succés de l'affaire du Prestre Ba- p.187.219.
sile, [dont nous avons assez parlé l'année precedente;]'& outre p.187.218.
cela une maladie longue & fascheuse qu'avoit eue S. Delphin, ayant esté tourmenté par la fievre, & puis par des rhumes & des
fluxions.'Mais il apprit en mesme temps sa maladie & sa gueri- p.187.219.
son.'Il prit sujet de cette maladie de s'humilier, en considerant p.186.
ce qu'il meritoit, luy qui ne se consideroit que comme un méchant & un pecheur, puisqu'un si grand Saint ne pouvoit eviter les
chastimens de la justice divine.'La lettre de Saint Delphin estoit ep.17.p.180.
fort courte; mais S. Paulin ne laissa pas d'y trouver beaucoup de satisfaction.

ep.25.p.221. 'Il répondit à l'un & à l'autre aprés Pasque,[& sans doute par
p.220|24.p.215. Cardamas,]qu'il avoit retenu jusque là.'Ce Cardamas avoit apparemment esté son esclave, & donné par luy à Saint Delphin
ep.17.25.p.184. 220. ou à Saint Amand.'Il semble[1]qu'il eust fait autrefois le métier de boufon, & qu'il eust encore esté sujet au vin.[a]Mais il changea
a p.220. tout à fait sous la discipline de Saint Amand, en sorte qu'il fut mesme fait Clerc. Saint Paulin le receut en cette qualité comme
ep.17.p.180. un frere.'Il l'appelle son conserviteur,'& il se glorifie en quelque sorte de ce qu'il avoit bien voulu manger presque tous les jours à sa table. Il le dit principalement pour faire voir combien
ep.25.p.221. Cardamas estoit devenu sobre.'Il n'estoit pourtant pas content de ce que quand Pasque fut venu, on ne le faisoit encore manger que sur le soir;[apparemment sur les trois heures. Il n'est point
ep.18.p.184. marqué quel degré de la clericature il avoit.]'Dans des lettres que nous croyons écrites deux ans aprés,il est dit que S. Delphin
ep.24.p.217. l'avoit fait Exorciste.'Il estoit déja vieux & avoit les cheveux
p.216. blancs:'& neanmoins il faisoit assez souvent le voyage de Bor-
ep.25.p.221. deaux à Nole.'Comme il se plaignoit que sa femme estoit trop foible pour luy rendre le service dont il avoit besoin, le Saint aprés s'estre un peu diverti sur luy dans sa lettre à S. Amand, prie serieusement qu'on luy donne"quelque petit valet. *mancipiolum.*

[Le Pape*Sirice mourut cette année le 26^e jour de novembre, ** V. son titre.*
ep.16.p.175. Anastase qui luy succeda des la mesme année,]'n'eut pas plustost le pouvoir de marquer son affection envers S. Paulin,qu'il luy en donna toutes sortes de témoignages. Le Saint luy écrivit sur son election,& Anastase receut fort bien cette marque de son amitié. Peu de temps aprés son ordination, ce Pape écrivit des lettres en faveur de Saint Paulin aux Evesques de la Campanie, lesquelles estoient pleines de sentimens de religion, de pieté, & de paix, où il faisoit paroistre l'amitié qu'il avoit pour Saint Paulin, & apprenoit aux autres par son exemple combien ce Saint estoit digne d'estre aimé.

ARTICLE XXX.

De Theride & Postumien amis du Saint, & de Jove son parent.

L'AN DE JESUS CHRIST 399.

Paul.car.11.p.563. 'SAINT Paulin ayant achevé, dans les poemes des deux années precedentes, tout ce qui regardoit la vie de S. Felix,

1. *ridicula inimici nominis lectus &c.*

399. 'raconte dans le sixieme la pompe de ses funerailles, parle du tombeau qu'on luy avoit dressé d'abord, & de l'eglise magnifique qu'on luy avoit bastie depuis.'Il parle aussi en general des miracles qui se faisoient à son tombeau,'mais il s'étend beaucoup sur l'histoire d'un paysan, qui ayant eu recours à son intercession, recouvra par un miracle visible ses deux bœufs que les voleurs avoient emmenez. p.564-566. p.567. p.568-575.

'Ce fut en cette année qu'arriva la nuit mesme de la feste de S. Felix, la blessure & la guerison miraculeuse de Theride, que le Saint décrivit au long dans le poeme de l'année suivante. Ce Theride qu'il appelle son frere,'avoit quitté son pays quelque temps auparavant; & meprisant les perils qui se rencontrent sur la mer & sur la terre, il estoit venu demeurer à Nole pour se consacrer à Saint Felix avec les autres serviteurs de Dieu. [C'est sans doute celui mesme]'que Saint Paulin joint autrepart avec Postumien, les appellant tous deux des Saints & des hommes de pieté, qui avoient quitté leur patrie, (c'estoit apparemment la Gaule,) & estoient venus dans la Campanie pour l'amour de luy. [Je croy neanmoins qu'il faut distinguer ce Theride]'de celui que le Saint appelle en un endroit son Theride; l'homme qui luy a esté donné par J.C, l'homme de paix, l'homme de la loy, & l'homme de la grace, son repos, son plaisir, & son cœur: Car il semble que celui-ci eust accoutumé de demeurer à Rome, & y eust mesme une maison à luy. car.22.p.578. p.582. ep.38.p.341. car.13.p.491.492.

[Nous ne voyons point de difficulté à croire que Postumien compagnon de Theride, est celui mesme]'qui est si celebre dans les dialogues de S. Sulpice, où l'on voit qu'il estoit d'Aquitaine, [& qu'avant ce temps-ci,]'il avoit fait un voyage en Orient, où il avoit connu S. Jerome à Bethleem.'Luy & Theride avoient esté envoyez de Dieu à Saint Paulin avant qu'il les connust. Il trouva en eux beaucoup de vertu; & dans la joie qu'il avoit de les posseder, il n'estoit fasché que de ce qu'ils luy avouerent qu'ils n'avoient point fait connoissance & amitié avec S. Sulpice; de quoy il les reprit comme d'une faute.'Lorsqu'ils s'en retournerent de Campanie en leur pays,'il leur recommanda surtout de l'aller trouver pour reparer enfin le tort qu'ils s'estoient fait à eux mesmes, d'avoir esté si longtemps sans le connoistre; & de preferer sa connoissance à toutes les affaires qu'ils pouvoient avoir en leur pays. [Ils n'y manquerent pas, comme nous le verrons dans la suite.] Sulp. dial. 1. c. 10. p. 278. c. 4. p. 249. Paul. ep. 14. p. 168. ep. 38. p. 342. ep. 14. p. 168.

'S. Paulin leur donna à luy & à Theride une lettre pour Jove, ep.38.p.342.

p.357. qui estoit une personne celebre dans les Gaules,'& son parent. 399.
Zos.l.6.p.824. [Je ne sçay si c'est]'celui que Zosime appelle un homme illustre par son erudition, & par ses autres grandes qualitez, lorsqu'il marque que Constantin Empereur des Gaules"le deputa en 409 V. Honoré
Cod.Th.t.6.p.368. à Honoré.'Il y avoit encore alors un*autre Jove Prefet d'Italie § 38. * Ibid.§ 34.
sous Honoré l'an 409, & celebre dans les brouilleries de ce temps là. Mais le parent de S. Paulin est plutost le premier, que son nom doit apparemment faire distinguer de Jovin"qui prit la pourpre Ibid.§ 46, 47.
Paul.ep.38.p.347. en 411, pour perir aussitost aprés. Quel que fust]'ce Jove à qui S. Paulin écrit, c'estoit un homme qui avoit beaucoup de prudence & naturelle & acquise, qui avoit beaucoup d'amour pour les
p.348. belles lettres,'qui lisoit les poetes, les orateurs, les philosophes, & qui possedoit ce qu'ils avoient de plus beau, qui savoit le grec aussibien que le latin, qui avoit beaucoup d'erudition & d'elo-
p 353. quence,'& une grande reputation pour la poesie.[a] Il avoit natu-
[a] p.355-357. rellement l'esprit grand & elevé.

p.352. Mais il suivoit beaucoup les philosophes Academiciens,'qui formant sans cesse de vaines disputes sur la divinité, la cherchoient toujours & ne la trouvoient jamais, parcequ'ils n'estoient ni assez purs, & assez intelligens pour voir Dieu, ni assez humbles
p.347. pour le croire sans le voir.'Il avouoit que les lettres saintes meritoient d'estre preferées aux sciences humaines; & neanmoins
p.348. il estoit plus attaché à celles-ci qu'aux autres.'Il reconnoissoit
p.342. J.C. pour la source de la lumiere,'& témoignoit par l'amour qu'il avoit pour S. Paulin, qu'il n'avoit point d'eloignement pour
p.348. les Chrétiens, ni mesme pour la profession des moines.'Mais il differoit d'embrasser la lumiere qu'il voyoit, disant qu'il estoit trop foible, & par consequent incapable de contempler Dieu, & que les soins des choses de la terre dont il estoit accablé, formoient comme des nuées qui l'empeschoient de porter plus haut sa vue & d'envisager les choses celestes. [Mais c'est qu'il estoit superbe, s'imaginant que c'estoit par ses propres forces qu'il devoit aller à Dieu, & non par celles de Dieu mesme.] Il s'excusoit encore sur ce qu'il estoit embarassé à payer des tributs, [dont les plus grands seigneurs n'estoient points exemts. Cependant comme Saint Paulin souhaitoit & esperoit toujours sa
p.341. conversion,]'il entretenoit avec luy un commerce d'amitié, & luy écrivoit dans toutes les occasions qu'il en rencontroit.

ARTICLE XXXI.

Saint Paulin écrit une excellente lettre à Jove pour le porter à embrasser la foy & la pieté Chrétienne.

'IL estoit arrivé quelque temps auparavant, qu'un vaisseau où il y avoit beaucoup d'argent, ayant esté fort agité de la tempeste, fut neanmoins conservé au milieu des flots, & vint aborder justement sur une coste où Jove avoit des terres pres d'une ville où S. Paulin estoit fort connu, en sorte qu'encore que celui qui estoit chargé de cet argent fust mort, il se trouva neanmoins tout entier & sans aucune perte, malgré la violence de la tempeste & l'avarice des matelots. S. Paulin en parle comme si cet argent luy eust appartenu, ou à luy seul, ou conjointement à Jove & à luy.'Mais puisqu'il l'appelle l'argent d'un saint commerce,[il y a apparence qu'il luy appartenoit à luy seul, & que c'estoit l'argent de quelque terre qu'il avoit vendue pour en distribuer le prix aux pauvres. Pau'.ep.38.p. 343.348. p.343.

'Ce fut Jove mesme qui manda à S. Paulin cet accident, qui paroissoit tout miraculeux, & où l'on voyoit de grandes marques de la providence de Dieu sur les hommes.'Le Saint voulut profiter de cette occasion, & en se rejouissant avec Jove de la conservation de l'argent, il l'exhorta à n'attribuer point cette faveur de Dieu au hazard, mais à reconnoistre qu'une si grande merveille estoit un ouvrage de la sagesse divine, & non d'une fortune vaine & aveugle.'Mais Jove laissa perdre une occasion si favorable de rendre gloire à Dieu;'& il récrivit au Saint que c'estoit faire injure à sa bonté de luy attribuer les mortalitez, les naufrages, les tempestes, & les autres accidens funestes, qui ne pouvoient estre l'ouvrage que des destins ou de la fortune, c'est à dire selon luy de certaines puissances secrettes opposées à Dieu. p.343.348. p.343. p.348. p.343.

'C'est à cette lettre que le Saint répondit par Postumien & par Theride, n'ayant pas voulu manquer d'écrire à Jove par ces Saints, comme il les appelle, depeur qu'il ne semblast le croire ennemi des personnes de leur profession.'Il luy montre que le monde ne pouvant ni avoir esté fait, ni estre conservé que par Dieu seul, on ne peut douter que ce ne soit luy qui en regle tous les mouvemens, avec tous les effets qui s'y produisent.'Que s'il y a des choses dont nous ne puissions comprendre la raison, il est plus seur de croire non qu'il n'y en a point, mais qu'elle surpasse p.342.343. p.344.345. p.345.

p.347.348. la foiblesse de nos pensées.'Qu'en effet ces accidens mesmes qui paroissent incompatibles avec la bonté de Dieu, en sont tres dignes, puisqu'ils servent à exercer ou à faire paroistre la vertu; les grands hommes si illustres dans l'histoire n'ayant jamais tant
p.345. eclaté que dans les perils & dans les adversitez.'Que si par le destin on entend les effets des astres, ces astres ne sont que de petites parties du monde qui n'ont garde de s'opposer au vouloir de Dieu; Que hors ce sens, les destins, les parques, & la fortune ne sont que des noms en l'air, qui n'ayant point d'estre, n'ont
p.346. garde de produire des effets reels;'& qu'il est étrange que Platon mesme ait si fort abusé de l'esprit des hommes, & de la hardiesse que luy donnoit sa vaine eloquence, qu'il ait osé méler ces fables dans des écrits où il parle de la nature divine avec autant d'assurance que s'il l'eust vue de ses yeux.

p.346.347. 'Aprés avoir ainsi montré que Dieu est le Createur & le maistre absolu de nous & de toutes choses, il ajoute: Et parcequ'il est par essence la bonté mesme, la sagesse mesme, & le principe de la raison, il n'a rien fait qu'avec raison, & n'a rien creé où il n'ait imprimé quelque effet de sa bonté. Donnons luy tout ce que nous sommes. Taschons d'apprendre, & ayons soin de faire ce qui luy est agreable. Alors nostre esprit purifié verra clairement cette verité, que tout ce qui est vient de Dieu; que tout ce que Dieu fait est parfaitement beau, & que ce qui a pour auteur la bonté mesme, ne peut pas estre mauvais, estant creé par celui qui a fait pour nostre usage & pour nostre bien tout ce qui est dans le monde, & qui a disposé de telle sorte tout le corps des creatures, qu'il a fait les unes pour servir, les autres pour exercer, & les autres pour commander.

p.348. 'Il continue a le presser encore davantage de se rendre à la verité. Il luy represente qu'il ne manque pour cela ni de capacité ni de temps; que ses occupations ni les tributs ne l'empescheront pas, s'il veut, d'apprendre la sagesse de Dieu, puisqu'elles ne l'empeschent pas d'étudier les orateurs & les philosophes
p.348.345. Grecs & Latins.'Vous avez bien, luy dit-il, le loisir d'estre philosophe, & vous n'avez pas le loisir d'estre Chrétien. Changez plutost de disposition, changez d'études. Car vous pouvez ne pas bannir de vostre esprit l'amour de la philosophie, pourvu que vous l'assaisonniez par la foy, & que vous vous en serviez plus sagement en la joignant avec la religion, pour devenir un philosophe & un orateur de Dieu. Soyez sage non en cherchant Dieu, mais en l'imitant: & faites consister vostre erudition,

moins à savoir bien parler, qu'à savoir bien vivre, & à ne dire rien de plus grand que ce que vous ferez.'Et pour tirer quelque utilité des fables des poetes ; il compare ensuite le vain amusement des lettres humaines & tous les plaisirs de la terre, au chant des Sirenes, & aux racines des Lotophages. p.349.

'Il souhaite qu'il puisse se depouiller absolument de toutes choses, pour ne s'occuper que de Dieu, & se sauver nud de la mer du monde :'mais il consent neanmoins qu'il partage avec Dieu, qu'il conserve toutes ses richesses pour luy & pour les siens, pourvu seulement qu'il se donne luy mesme à Dieu, & qu'il luy consacre son cœur, son esprit & sa langue.'Des que vous vous serez appliqué, luy dit-il, à contempler les choses du Ciel, la verité se decouvrira à vous, & vous fera connoistre à vous mesme ce que vous estes :'Car l'homme, continue-t-il, en ne voulant pas connoistre Dieu, a merité de ne se pas connoistre luy mesme. p.349.350. p.350. p.350. p.351.

'Il ajoute que l'homme est superieur à toutes les creatures qui sont destituées de la raison, qu'il est egal à toutes les autres, & qu'il n'est inferieur qu'à Dieu seul. Quand l'homme, dit-il, se tient dans ce milieu, il est dans la voie de salut, & conserve la dignité de sa nature. En cet état, il sçait discerner la verité, il possede la sagesse, il devient esclave de la justice, mais libre & affranchi de l'erreur, & maistre des vices ausquels une ame qui ne sert pas Dieu est asservie. Car dechue de son état naturel, elle court en aveugle dans les routes egarées de ses pensées propres ou des opinions étrangeres. Son inconstance la rend incertaine & errante parmi les philosophes. Sa curiosité la fait recourir aux devins & aux magiciens. Un reste de religion la fait paroistre superstitieuse : & sa propre corruption la rend impie ; toujours flotante entre l'esperance & la crainte, & ne sachant à quoy s'attacher. De là vient qu'elle se laisse emporter à tout vent de quelque doctrine que ce soit, parceque vide de la crainte de Dieu, elle n'a point le principe de la sagesse.'Il finit en l'exhortant encore de renoncer à l'egarement & à l'incertitude de la philosophie, & de n'en retenir autre chose que les ornemens de l'eloquence, comme une espece de depouilles remportées sur l'ennemi ; afin que degagé de leurs erreurs & enrichi de leur elegance, il employast pour des choses solides ce fard de l'eloquence, dont la fausse sagesse se sert pour imposer, & qu'au lieu de s'amuser à orner un vain fantosme & à rechercher des discours uniquement propres à flater l'oreille, il s'appliquast à faire paroistre la beauté reelle de la verité, & "à travailler sur des sujets utiles aux hommes. p.351. p.352. *ædituris.*

[Outre cette lettre où la beauté de son esprit & sa science paroissent plus que dans les autres,]'il adressa encore un poeme à Jove, dans lequel il l'exhorte aussi à employer les talens qu'il avoit pour écrire, à louer les grandeurs & les miracles de Dieu.'Commencez, luy dit-il, à donner toute vostre application aux choses de Dieu, & à retirer vos pensées de la terre pour les elever au Ciel. Vous le verrez aussitost s'ouvrir pour vous & vous éclairer d'une nouvelle lumiere. L'Esprit saint se communiquera à vous d'une maniere invisible, & animera vostre cœur par la douceur de son souffle. L'execution de ce dessein vous acquerera bien plus de gloire. Ces divins objets fourniront à vostre eloquence une ample matiere pour s'exercer, & de quoy vous remplir l'esprit de pensées saintes. Vous ne sauriez rien faire de plus louable ni de plus propre à bien regler vostre conduite. Lisant avec attention les vrais miracles du Toutpuissant, & en prenant la matiere de vos discours, vous apprendrez à vous approcher de Dieu, & à luy devenir plus cher. La foy vous le representant comme le seul objet digne de vostre admiration, vous commencerez à l'aimer, & vous ne pourrez l'aimer sans en estre reciproquement aimé.

p.352-357. p.353. p.354. p.355-356. p.356.

'Il luy dit que la Genese luy enseignera la veritable origine du monde; qu'il apprendra dans Saint Jean"ce que nous devons croire de Dieu & de J.C; qu'il reconnoistra'dans le passage de la mer rouge & dans l'histoire de Jonas, que c'est Dieu qui est le maistre de la mer & des tempestes, & non la fortune;'que l'histoire de Josué & d'Ezechias, luy prouveront que le soleil & les astres luy obeïssent, & que ce n'est point le destin qui regle le cours de nostre vie.

&c.

[Nous ne savons point quel effet eurent ces exhortations sur l'esprit de Jove. Mais il est certain qu'elles augmenterent encore la charité du Saint dont elles sortoient."Son poeme à Jove est quelquefois attribué à Claudien frere de S. Mamert : ce qui ne paroist avoir aucun fondement. Il porte le nom de Saint Paulin dans tous les manuscrits aussibien que dans les imprimez. On le joint quelquefois avec la lettre, & quelquefois on l'en separe. Nous ne voyons point en effet ni quand ni comment il a esté envoyé.]

v. S. Mamert note 3.

ART. XXXII.

ARTICLE XXXII.

Il est malade, & presse S. Sulpice de le venir voir: Il écrit à S. Victrice, cultive l'amitié de S. Jerome & de Rufin.

[1] SAINT Paulin avoit toujours attendu Saint Sulpice l'année precedente depuis le depart de ses gents jusqu'à l'hiver; mais n'en ayant point receu de lettres ni dans le reste de cette année là, ni dans le commencement de celle-ci, il crut qu'il n'écrivoit point, parcequ'il vouloit venir luy mesme; de sorte qu'il l'attendoit tous les jours.'Enfin la feste des Apostres approchant, il s'en alla à Rome'selon sa coutume ordinaire,[a]dans l'esperance d'y embrasser celui qu'il aimoit de tout son cœur.[b]Le Pape Anastase l'y receut avec toute sorte d'affection & d'honneur.[c]Mais il n'eut pas la joie d'y voir S. Sulpice. Ainsi il fut reduit à se consoler par les lettres qu'il y receut de sa part,'où Sulpice s'excusant sur son infirmité,'luy témoignoit qu'il ne pouvoit point esperer de l'aller voir. Paul.ep.13.p.163. p.163. ep.16.p.175. a ep.13.p.163. b ep.16.p.175. c ep.13.p.163.164. p.165. p.163.

'Cette lettre fut rendue à S. Paulin par un homme dont l'habit ni le visage ne ressembloient guere à ceux d'un moine, & des personnes dont luy & Sulpice avoient accoutumé de se servir. Aussi il se trouva que c'estoit un valet de ses amis nommé Sabin, qui estoit proche parent de Sulpice: ce que Saint Paulin ayant appris par cette occasion, il en aima encore davantage ce Sabin. [Pour son valet, je ne sçay si c'est]'ce Marracin, que le Saint depeint autrepart de la mesme maniere, & par lequel il dit qu'il avoit receu une fois des lettres de S. Sulpice. Il semble neanmoins que Marracin appartenoit à Sulpice mesme, qui luy avoit commandé de contrefraire le moine, comme dit le Saint,[voulant peutestre marquer par là que S. Sulpice faisoit ce qu'il pouvoit pour le rendre tel qu'il souhaitoit qu'il fust, sans y pouvoir pourtant réussir.]'Aussi Saint Paulin l'appelle un moine fort peu spirituel. p.164. ep.7.p.102.103. p.102.

'Le valet de Sabin demanda au Saint, s'il ne vouloit point faire réponse à Sulpice: mais il fut trop accablé dans les dix jours qu'il passa à Rome. Estant revenu chez luy il fut tourmenté d'une grande maladie, & qui luy dura longtemps. Mais Dieu qui est la vie & la resurrection de ceux qui le servent, ne le voulut pas livrer à la mort, & aprés l'avoir chastié comme pecheur, il le delivra parcequ'il avoit confiance en sa misericorde. ep.13.p.164.

p.164. 'Aprés donc qu'il fut relevé de cette maladie, il répondit à
p.163. S. Sulpice,'& se plaignit de l'avoir si longtemps attendu inuti-
p.165. lement,'luy protestant qu'il ne cesseroit jamais de desirer ou d'esperer qu'il le viendroit visiter, aprés tant de promesses qu'il
p.165.166. luy en avoit faites;'Qu'il ne pouvoit y manquer sans offenser
p.165. S. Felix,'& qu'il ne pouvoit s'excuser sur sa foiblesse, puisqu'il faisoit tant d'autres voyages; & qu'il alloit mesme plusieurs fois l'année à Tours pour visiter S. Martin[vivant ou mort: car on
p.164.165. n'en sauroit juger par ce qu'il en dit.]'Il envoya sa lettre par Amaque Soudiacre de S. Delphin, & fort connu de S: Sulpice. [Il y a apparence qu'il écrivit en mesme temps à S. Delphin & à Saint Amand: Neanmoins de toutes les lettres qui leur sont adressées, nous n'en voyons aucune que nous puissions mettre en cette année plutost qu'en une autre.]

p.164. 'La rencontre de la longue maladie qu'il eut cette année au
ep.28.p.245.247. retour de Rome,[nous porte à y mettre]'la lettre 28 à S. Victrice de Rouen, où il marque la mesme chose.[On a vu en particulier l'histoire de ce saint Evesque, celebre par les eloges de S. Paulin, de qui nous tenons presque tout ce que nous savons de luy.]
p.248.249. 'Non seulement il établit une admirable pieté dans son Eglise, mais il alla mesme prescher la foy dans la Flandre. Saint Paulin
p.245.246. apprit avec joie cette nouvelle,'& chercha aussitost l'occasion de luy écrire. Quelque temps aprés estant allé à Rome, comme nous venons de voir, il y trouva Pascase Diacre de Rouen,"qu'il receut avec tout le respect & toute l'affection possible, non seulement comme son collegue par le diaconat, mais encore comme membre du Clergé de Saint Victrice, autant par sa vertu que par son ordination. Il ne luy permit pas mesme de s'en retourner de Rome trouver S. Victrice comme il le vouloit, & il le contraignit par la violence de l'amitié de s'en venir avec luy à Nole, afin de jouir davantage de celui qu'il regardoit comme l'image de cet
p.247. admirable Evesque.'Il ne put pas neanmoins tirer tout l'avantage qu'il esperoit de sa conversation, à cause de la maladie qu'il eut en ce temps là,[comme nous venons de dire.] *suscepimus.*

p.247. 'Cette maladie"& quelques autres accidens obligerent Pascase V. S. Victrice.
p.248. de demeurer longtemps à Nole.'Et quand il fut prest à s'en re-
p.245.246. tourner,'S. Paulin écrivit par luy son epistre 28, à Saint Victrice,
p.246.247. 'où aprés luy avoir rendu raison pourquoi il avoit retenu si longtemps Pascase, qui eprouva en la personne d'Urse qui l'accompa-
p.247.248. gnoit le pouvoir que S. Felix avoit auprés de Dieu,'il parle de
p.249.250. l'Evangile que S. Victrice avoit presché dans la Flandre,'de la

'maniere dont il avoit reglé son Eglise,'& comment Dieu l'avoit tiré par divers miracles de la profession des armes, où il avoit autrefois esté engagé.'Il luy témoigne ensuite la joie qu'il auroit de le voir, & de luy rendre les respects qu'il croyoit devoir rendre à J.C. en sa personne, & combien il avoit de regret de ne l'avoir pas fait, lorsqu'il l'avoit vu à Vienne avec S. Martin.' p.251.252. p.253.

[Sur la fin de cette année]'le Pape Anastase voulant celebrer l'anniversaire de son assomption au pontificat, invita S. Paulin à cette solennité, quoique les Papes n'eussent accoutumé de faire cet honneur qu'à des Evesques.'S. Paulin s'en excusa, [peutestre sur ce que c'estoit l'hiver:] & au lieu d'y aller il écrivit au Pape, qui receut sa lettre avec une affection de pere, & ne s'offensa point de ce qu'il n'estoit point venu. ep.16.p.175. p.176.

[Nous avons vu le commerce que S. Paulin lia peutestre des l'an 394 avec S. Jerome. Il continua dans les années suivantes, quoique les lettres que ces deux Saints s'écrivirent soient presque toutes perdues.]'Mais nous en avons encore"une de Saint Jerome, écrite vers ce temps-ci, où nous voyons que S. Paulin luy avoit demandé un commentaire sur Daniel. S. Jerome le luy promit, mais differa d'y travailler, pour quelque raison qui ne nous est pas connue. Il voulut s'y appliquer en 398, mais il fut obligé de differer encore pour traduire le Periarchon d'Origene. Saint Paulin luy écrivit de nouveau pour l'exhorter d'écrire, & se plaindre qu'il ne luy envoyoit que de petites lettres: S. Jerome luy fit la réponse dont nous parlons, où il s'excuse de n'avoir pu encore faire ce qu'il luy avoit promis, & luy dit qu'il n'a pas le loisir d'écrire des lettres fort longues & fort travaillées; outre que l'eloquence de Saint Paulin qui egaloit presque celle de Ciceron, l'empeschoit mesme de luy écrire tout ce qu'il eust écrit à d'autres personnes moins habiles.'Il le remercie d'une"calotte qu'il luy avoit envoyée. V. S. Jerome § 95. Hier.ep.153.p.197.198. *pileolum.* p.198.

'Saint Paulin le consultoit par la mesme lettre sur les passages de l'Ecriture qui semblent combatre le libre arbitre, & sur la sanctification que S. Paul attribue aux enfans des fideles. Saint Jerome répond au dernier point par le sentiment de Tertullien; & pour l'autre il le renvoie au Periarchon d'Origene, dont il trouveroit la traduction qu'il en avoit faite chez S. Pammaque, quoiqu'il pust se contenter du texte grec. Et il l'avertit en passant qu'il ne condanne point tout ce qu'a fait Origene, quoiqu'il n'approuvast pas aussi tout ce qu'il avoit écrit, comme ses ennemis le publioient.[Il disoit cela au sujet de la dispute qu'il avoit p.197.

avec Rufin, à laquelle il ne paroist pas que S. Paulin ait pris de part, non plus que S. Augustin. Car il est certain qu'il fut toujours ami de Rufin qui revint en Occident à la fin de 397. C'est
Paul.ep.26.p.228. luy sans doute que marque Saint Paulin,]'lorsqu'il dit qu'il avoit appris quelques particularitez sur le pellican d'un de ses intimes amis, homme saint & tres docte, & qui s'estoit instruit de beaucoup de choses, non seulement dans les livres, mais aussi dans les divers pays où il avoit voyagé.

ARTICLE XXXIII.

Il écrit à Saint Delphin, à Venere de Milan, & à S. Sulpice.

L'AN DE JESUS CHRIST 400.

Paul.car.22.p.577. 'SAINT Paulin dans son settieme poeme sur S. Felix, parle du
a p.577.578. pouvoir que ce Saint avoit pour tourmenter les demons.[a] Il remarque particulierement un demoniaque qui estoit possedé
p.578-585. depuis longtemps.'Mais ce qui fait le principal sujet de son poeme, est l'histoire de Theride arrivée un an auparavant.

ep.17.p.180. 'Il y avoit pres de deux ans que Saint Paulin avoit receu une petite lettre de S. Delphin par Cardamas, & il n'en avoit receu aucune depuis. Il avoit attendu durant tout l'été un nommé Urane, qui apparemment luy en devoit apporter. Mais il se
p.181. trouva frustré de son esperance,'parceque[Urane]s'acquita mal de son devoir, & demeura où il ne devoit pas. Le Saint n'eut pas de regret de ne pas voir une personne dont la presence ne luy pouvoit apporter aucun bien: mais il fut fasché de ce que son infidelité l'empescha de satisfaire la faim de son ame par les instructions de S. Delphin, qui estoient pour luy un pain tres delicieux.

p.180. 'Aprés avoir attendu inutilement ce bonheur durant l'été, il l'esperoit encore moins pour l'hiver. Mais Dieu qui nourrit ceux qui ont faim, luy donna cette consolation qu'il n'attendoit plus,
p.181. par le retour inesperé de Cardamas,'qui l'assura de la santé de
ep.24.p.216. S. Delphin, & luy rendit des lettres tant de sa part 'que de celle
p.217|17.p.184. de S. Amand.'Il estoit alors Exorciste.[b] Le Saint répondit à l'un
b ep.24.p.212-217. & à l'autre. Il employa presque toute la lettre à Saint Amand à
ep.17.p.182-184. louer Cardamas"de ce qu'il marchoit si bien,'& celle à S. Delphin &c.
à luy demander qu'il obtienne de Dieu qu'il ne fasse rien d'indigne de la grace du battesme qu'il avoit receu par son ministere.

ep.16.p.174. 'Quoique cette lettre soit assez longue, neanmoins comme le Saint ne trouvoit que rarement l'occasion d'écrire à S. Delphin,

il y en ajouta une seconde,'qui est certainement écrite entre l'anniversaire de l'election du Pape Anastase, & le temps que S. Paulin avoit accoutumé d'aller à Rome, [c'est à dire entre la fin de l'an 399, & le 29 juin de l'an 400. C'est par cette epoque que nous avons marqué le temps de quelques autres epistres à S. Delphin & à S. Amand, quoique nous ne pretendions point que cela soit tout à fait certain.]'Comme Cardamas avoit ordre de S. Delphin de savoir l'état où il estoit, il luy mande dans cette seconde lettre qu'il est dans une santé assez bonne, quoique peu robuste, & il luy raconte les marques d'affection qu'il avoit receues du Pape Anastase.'Il ajoute que quand il ira à Rome, il espere tirer de ce Pape une lettre par laquelle il le recommanderoit à S. Delphin mesme. p.175.176. p.175. p.175.

V. S. Simplicien note 3. 'Venere Evesque de Milan,"qui avoit succedé depuis peu [à S. Simplicien,] avoit écrit à S. Paulin aprés son ordination. Saint Delphin avoit prié le Saint de luy écrire pour luy. Le Saint luy écrivit donc, & ordonna à Cardamas de passer par Milan en s'en retournant, pour luy rendre sa lettre, & luy offrir de porter la sienne à S. Delphin s'il vouloit luy écrire. p.176.

'S. Delphin avoit mandé au Saint qu'il avoit fait bastir une nouvelle eglise à Lengon, & qu'il l'avoit mesme dediée, ou estoit sur le point de la dedier. Le Saint en témoigne une extreme joie, & il paroist par ses termes que c'estoit à ses dépens qu'on la bastissoit.'S. Delphin luy parloit aussi de quelques personnes qui murmuroient ce semble contre luy au sujet mesme du bastiment de cette eglise. Il répond que cela n'est point nouveau, & qu'il ne s'en étonne pas, parcequ'il met sa confiance en Dieu:'& il prend de là occasion de demander à S. Delphin, comme à son pere spirituel, qu'il prie Dieu pour son ame,"& pour l'edifice de son salut. p.176. p.177. p.177-179. &c.

[Je ne voy rien qui nous empesche de mettre en cette année l'epistre 7 qui doit avoir precedé la 14.]'Severe avoit donné une lettre pour le Saint à Marracin, dont nous avons parlé ci-dessus. Mais Marracin estant venu jusques à Rome, donna la lettre à Sorien, ravi de n'estre pas obligé de venir à Nole, & de paroistre devant Saint Paulin, & Sorien au contraire qui estoit un saint moine, & un homme veritablement spirituel, ayant oui parler du Saint à Saint Sulpice, & souhaitant de le voir, fut ravi d'en trouver une occasion favorable. Ainsi il prit la lettre, & la porta à S. Paulin,'qui fut tres satisfait de luy. C'est pourquoi dans la réponse qu'il fit à S. Sulpice, aprés avoir fait l'idée d'un veritable moine, il dit que c'est l'image de Sorien, qui apparemment devoit estre le porteur de cette lettre. p.103.104.

ARTICLE XXXIV.

Il écrit plusieurs lettres à S. Sulpice par Victor disciple de S. Martin.

Paul. ep. 3. p. 39. [CE fut apparemment en cette année]'que S. Sulpice, qui avoit accoutumé de n'écrire qu'une fois l'an à S. Paulin, voulut faire plus qu'à l'ordinaire pour luy témoigner davantage son amitié. Il luy écrivit donc une seconde fois, & ce semble
p. 40. vers l'hiver;'car il luy envoyoit des manteaux.[a] Dans cette lettre
a p. 37. il prie le Saint de l'aimer toujours de plus en plus.[b] Il donne de
b ep. 1. p. 17. 18. grands eloges à sa vertu & à l'abandonnement entier qu'il avoit fait de ses biens; & au contraire il parle de luy mesme avec beaucoup
p. 16. de modestie.'Il luy avoue aussi qu'il publioit autant qu'il pouvoit les lettres qu'il recevoit de luy.

p. 39. 'Il choisit pour porter cette lettre un des Saints associez[de sa
p. 40. retraite,]'nommé Victor, qui avoit esté l'un des enfans spirituels de S. Martin, & un des compagnons de la vie sainte de S. Clair.
ep. 39. p. 358. 'Il avoit autrefois porté l'épée.[c] S. Sulpice l'avoit qualifié dans
c ep. 3. p. 40. sa lettre un homme de Dieu. Aussi S. Paulin le receut avec une extreme joie, & une entiere ouverture de cœur; & il assure qu'il avoit reconnu par experience que c'estoit veritablement un homme de Dieu, humble de cœur, & elevé en grace, un vase de misericorde, & le tabernacle du Tres-Haut, qui se plaist à habiter dans la demeure tranquille d'une ame qui le revere avec tremblement; & que non seulement son habit, mais encore la douceur de son esprit, & la modestie de J.C. qu'on voyoit dans ses paroles & dans son silence, le faisoient paroistre comme une pure brebi.

p. 41. 'Il s'efforçoit de rendre à S. Paulin tous les services les plus humbles & les plus bas. S. Paulin consentit qu'il luy lavast les piez, mais une seule fois, & qu'il luy frotast le corps avec de l'huile, parcequ'il crut que ce seroit une benediction pour luy de recevoir ce service d'un homme dont il honoroit la pieté, & il l'accepta mesme pour luy donner cette marque de son affection.
p. 42. 'Mais pour imiter aussi de son costé quelque petite chose de ce que le livre de S. Sulpice luy avoit appris de la vertu de Saint Martin, il obligea Victor avec bien de la peine à souffrir qu'il
p. 42. 46. luy donnast à laver.'Victor luy donna aussi quelque invention
p. 46. pour servir sa table avec moins de depense & de sensualité.'Et pour cela il fit quelque temps la cuisine pour toute la maison,

n'ayant pour l'aider qu'un vieux payſan battizé depuis peu, que le Saint nourriſſoit chez luy.'Le Saint dit que Victor luy rendit encore un grand ſervice, qui fut de luy couper les cheveux, ce qu'il faiſoit, diſoit-il, par ordre de S. Sulpice, pour luy montrer ce qu'il ſavoit.'Ce Victor fit ſouvent depuis le voyage des Gaules à Nole; & il le faiſoit comme reglément tous les ans. 'Ce qui fait que S. Paulin écrivant à Saint Sulpice, l'appelle"ſa conſolation annuelle, & ſon ſecours ordinaire. Il paroiſt qu'il faiſoit ce voyage à pié. ep.4.p.47. ep.9.11.p.110. 111.287. *ſolenne ſolatium.* ep.9.p.110.

[Ce fut apparemment par luy que le Saint répondit à Saint Sulpice, ou cette année meſme s'il en eut le temps, ou en la ſuivante.]'Il ſe loue d'abord extremement de l'amitié de Sulpice, & l'aſſure reciproquement de la ſienne,'& puis il s'étend beaucoup ſur Victor.[C'eſt tout ce que contient la lettre troiſieme. 1. Mais'les premiers mots qui commencent la quatrieme, font voir clairement que c'eſt une ſuite de l'autre, & qu'apparemment ces deux lettres n'en font qu'une.]'Dans cette quatrieme lettre, aprés avoir montré la neceſſité indiſpenſable d'aimer Dieu & le prochain, il finit par ces mots: Nous n'avons point de plus grand ſujet de nous glorifier dans le Seigneur, que voſtre charité, qui ſeule nous fait acquiter au moins d'une des grandes & innombrables dettes dont nous ſommes redevables envers Dieu. Car à peine ſommes-nous novices dans l'exercice des autres bonnes actions: Il n'y a que dans le point de vous aimer où nous ſommes parfaits. ep.3.p.37-39. ep.4 p.79.

'Cette fin de ſa lettre où il parle de la perfection & de la charité, luy donna ſujet d'en écrire encore une autre à S. Sulpice qui fait la ſeconde des imprimez.'Il s'y plaint de ce que l'amitié exceſſive de S. Sulpice pour luy, le portoit à luy donner trop de louanges; & pour s'en défendre il releve beaucoup la vertu de S. Sulpice, & decouvre excellemment la ſienne en s'efforçant de la cacher. C'eſt une de ſes plus belles pieces, & peuteſtre la plus ſainte de toutes. Aprés avoir montré les difficultez & les miſeres ſous leſquelles il gemiſſoit encore, lorſque les autres le croyoient déja arrivé au comble de la perfection, il dit à S. Sulpice: N'ayez point de moy, je vous prie, des ſentimens ſi elevez, & n'en parlez point en des termes ſi avantageux, pendant que je ſuis encore dans la lice; que je ne voy audehors que combats, & que ſujets de crainte audedans. Tremblez plutoſt pour moy, & uniſſez- ep.2.p.17. p.17-36. p.35.36.

1. *Venio nunc ad majorem fratris erga me Victoris operam &c.* Mr le Brun les joint & en fait l'epiſtre 23.p.227.

vous d'esprit à moy pour m'aider dans mes travaux & m'assister «
de vos prieres; afin que celui qui a choisi ce qu'il y a de plus foible «
dans le monde pour confondre ce qu'il y a de plus fort, con- «
fonde par moy l'ennemi. Demandez luy instamment qu'il me »
donne la lumiere necessaire pour me conduire dans la voie où il «
nous appelle; qu'il affoiblisse en moy la force du peché; & qu'il «
y fortifie l'esprit de sa force; qu'il me depouille des vices, & qu'il «
me reveste des vertus; qu'il me fasse la grace de me secourir «
contre [la corruption de] ma propre volonté, & qu'il ne me livre «
pas aux desirs [dereglez] de mon cœur. «

ARTICLE XXXV.

Il exhorte un Officier d'armée à quitter le monde; se rejouit de la pieté de Sebastien ermite; décrit l'histoire & le naufrage de Martinien.

[CE fut sur les entretiens que le Saint eut avec Victor, qu'il écrivit les lettres 39 & 40. Mais nous n'en voyons pas
Paul. ep. 39. p. 358. l'année.]'La 39 est adressée à une personne qui n'est point nom-
p. 363. mée. On voit que c'estoit un homme d'épée,'qui estoit le patron
p. 361. & le protecteur de son pays,'& qui avoit la charge de lever les
p. 360. 361. imposts destinez à la paie des soldats.'Il estoit à la fleur de son age,
p. 362. 'marié ou prest à marier.[a] Victor avoit demeuré avec luy lorsqu'il
a p. 358. suivoit la mesme vie. Il le fit connoistre au Saint, qui crut que ce luy estoit un assez grand engagement pour luy écrire par le mesme Victor une lettre, où il l'exhorte fortement à renoncer à toutes les cupiditez & à toutes les esperances du siecle, pour
p. 361. ne servir plus que JESUS CHRIST.'Il semble qu'il ne fust pas mesme[1] Chrétien. 1.

ep. 40. p. 364. 365. 'Sebastien à qui la lettre 40 est adressée, estoit un fidele serviteur de Dieu, qui s'estoit retiré au pié d'un torrent, pour y vivre dans le secret de la solitude, occupé au jeûne & à la priere.
p. 365. 'Un Diacre nommé Benoist, qui, ce semble, estoit son frere selon la chair, aussibien que par la vertu, avoit soin de l'y venir souvent visiter & de luy apporter le peu de choses dont il avoit besoin
p. 364. pour soutenir la vie de son corps.'Le Saint les ayant connus par le moyen de Victor, (ce qui marque qu'ils estoient dans l'Aquitaine,) écrivit conjointement avec Therasie à Sebastien pour le
p. 367. congratuler de sa pieté & luy demander ses prieres.'C'est pour cela, luy dit-il, que le Seigneur plein de bonté & de misericorde,

1. *cum conversus fueris, legendo cognosces.*

accorde

accorde aux pecheurs à qui il veut faire grace, la connoiſſance & l'amitié de ſes Saints, afin que par leur puiſſante interceſſion, ils ſoient delivrez de la condannation qui leur ſeroit inevitable à cauſe de leurs crimes.

'Il releve beaucoup la vertu de Benoiſt auſſibien que celle de Sebaſtien,'& il dit que l'un repreſentoit Saint Jean criant dans le deſert, & l'autre J.C. enſeignant les Juifs dans le temple:[de ſorte qu'il ſemble que les Diacres euſſent alors le miniſtere de la predication dans les Gaules, ſi l'on ne veut dire que l'un preſchoit ſeulement par ſon exemple auſſibien que l'autre. Je ne ſçay ſi ce ſeroit un]'S. Benoiſt qu'Uſuard & d'autres enſuite mettent le 23 d'octobre, avec le titre de Confeſſeur, dans le Poitou.[Sanſon marque une ville ou bourg de S. Benoiſt au dioceſe de Luçon en Poitou, ſur l'embouchure de la riviere du Lay.]'On croit que ce peut eſtre à cauſe d'un Saint Benoiſt dont on dit bien des choſes, [″mais toutes tres incertaines.] p.365.366. p.366. Bar.23.oct. Boll.13.jan.p. 809.f. NOTE 13.

'Saint Paulin donne à Sebaſtien le titre de moine.[Neanmoins comme il y a quelque lieu de croire qu'il ne ſortoit point de ſa retraite; je ne ſçay ſi l'on pourroit dire que c'eſt]'le moine Sebaſtien qui vint voir S. Sulpice[en 405,]pour entendre le recit des actions de S. Martin.'S. Auguſtin écrit auſſi à un Sebaſtien moine, mais il eſtoit Superieur d'un monaſtere.ᵃCes deux lettres de S. Paulin,[la 39 & la 40,]ſont parmi celles que l'on attribue fauſſement à S. Jerome. Paul.ep.40.p. 366. Sulp.dial.2.c.1. p.306. Aug.ep.145.p. 257.258. a Du Pin,t.3.p. 478.

V.538. 'S. Paulin commença cette année″de grands baſtimens à l'egliſe de S. Felix, qui ne furent achevez que trois ans aprés ſur la fin de l'an 402. Paul.car.25.p. 625.

'Il remarque dans le poeme de l'année ſuivante, que diverſes perſonnes venoient tous les jours ſe proſterner devant l'autel de Saint Felix; & luy rendre graces de ce que par la miſericorde de Dieu & par l'aſſiſtance de ce Saint, ils avoient eſté delivrez des naufrages où ils eſtoient preſts de perir.[Je ne ſçay s'il fait alluſion à l'hiſtoire de Martinien qu'il décrit dans ſon poeme à Cythere, & dont nous ne ſavons point autrement le temps.]'Ce Cythere eſtoit un homme illuſtre dans le ſiecle par ſa naiſſance, par ſon erudition, & par les honneurs qu'il y poſſedoit. Mais Dieu qui voulant tirer toutes choſes à luy, ne dedaigne pas de choiſir quelquefois les grands du monde, luy avoit donné un cœur humble pour le faire grand dans le Ciel,'& luy avoit inſpiré d'aimer les pauvres.'Il eſtoit marié, & ſa femme avoit ſoin d'elever ſes enfans dans la chaſteté.'Il y en eut meſme un que car.23.p.59. car.23.p.494. p.495. p.501. p.495.

Cythere consacra à Dieu, presque au sortir du ventre de sa mere,
p.501. 'en le donnant a Saint Sulpice pour estre elevé chez luy sous sa
p.503. discipline.'Il semble que ce fust pour entrer dans l'état ecclesiastique, [où l'on admettoit les plus petits enfans en qualité de Lecteurs.]

p.495. 'Martinien dont nous parlons estoit un de ses amis, [a]mais appa-
a p.495. remment assez pauvre.[b]S. Paulin l'appelle son frere selon l'esprit
b p.480. & selon la foy,[c] & un saint frere, dont la pieté interieure paroissoit
c p.495. par ses paroles. Il paroist qu'il souhaita de venir voir S. Paulin, quoiqu'il ne fust pas connu de luy. Ce fut pour cela que Cythere
p.480. luy donna des lettres qu'il écrivoit au Saint, 'avec lesquelles il
p.481. l'envoya le trouver.'Il vouloit d'abord venir par terre, mais n'osant entreprendre un si long voyage à pié, il s'embarqua à Narbone; [ce qui marque que luy & Cythere vivoient dans les
p.488. Gaules.]'C'estoit vers le commencement de l'autonne.

p.482.486. 'Il eut le vent favorable: mais le vaisseau qu'il avoit pris estant pourri, s'ouvrit au milieu de la nuit, & tous ceux qu'il portoit furent noyez, hormis ceux qui purent gagner l'esquif. Martinien fut de ce nombre avec tous ceux qui estoient Chrétiens, & quelques autres qui ne l'estoient pas: mais tous ceux qui perirent estoient ou Juifs ou schismatiques. Le maistre mesme du vaisseau qui estoit Novatien, se noya le premier de desespoir: car il eust
p.488.489. pu se jetter aussi dans l'esquif.'Martinien se sauva presque nud, n'ayant pu prendre de toutes ses hardes que les epistres de Saint
p.488. Paul: encore les prit-il sans y penser.'Il se trouva dans l'esquif placé tout au fond & dans l'eau: Neanmoins ni cette incommodité, ni le froid, ni toutes les suites d'un si fascheux accident, ne l'empescherent point de dormir jusqu'à ce que l'esquif fust pres d'aborder; ce qui ne se pouvoit faire humainement.

p.489.490. 'Il arriva ainsi à Marseille, où il fut receu ce semble par des solitaires fort charitables, mais si pauvres qu'ils ne purent luy
p.490. donner que des souliez;'de sorte que la honte & la crainte de passer pour un de ces imposteurs qui courent les villes, en faisant semblant d'estre moines, ou d'avoir fait naufrage, l'obligerent
p.491. de s'exposer encore aux perils de la navigation.'Il aborda heureusement à Civita-Vecchia, & fit par terre ce qui luy restoit
p.491.492. de là à Rome.'Il y fut receu dans une maison que tenoit ce semble un Paulin & Theride, tous deux amis de nostre Saint; & Theride estoit alors à Nole avec luy. Martinien trouva là des personnes de sa connoissance & de son pays; & Paulin l'habilla entierement en se depouillant luy mesme.

p.492. 'Il continua ensuite à pié son chemin vers Nole. A Capoue qui

n'en est qu'à huit lieues, il loua un mulet qui s'en retournoit à vide: mais comme si Dieu l'eust voulu punir de sa paresse, le mulet le jetta par terre au bout de quelque chemin. Il tomba sur le visage parmi des pierres & des ronces, & neanmoins il ne se fit aucun mal: ce que S. Paulin attribue à une protection particuliere de S. Felix. 'Il arriva enfin chez S. Paulin, qui n'eut pas plustost fait connoissance avec luy, qu'il l'aima de tout son cœur, comme un homme de bien, & comme un ami de Cythere, quoiqu'il ne pust pas luy donner les lettres, les ayant perdues avec tout le reste. 'S. Paulin écrivit ensuite un poeme à Cythere, où aprés avoir raporté l'accident de Martinien, & les miracles par lesquels Dieu l'avoit sauvé, il s'étend fort sur l'education de l'enfant que Cythere avoit donné à S. Sulpice. p.493. p.480.

ARTICLE XXXVI.

Les Gots font trembler l'Italie: S. Paulin écrit à S. Sulpice par Postumien.

L'AN DE JESUS CHRIST 401.

[LE huittieme poeme de S. Paulin sur S. Felix, doit se raporter selon nostre suite, au commencement de l'an 401. Et cela s'ajuste fort bien avec l'histoire.] 'Car il est fait au milieu du bruit de la guerre, & dans l'apprehension generale que l'on avoit des ennemis étrangers, & nommément des Gots. [Or nous lisons dans la chronique de S. Prosper, "qu'Alaric General des Gots, & Radagaise, firent l'an 400 une descente en Italie:] 'Et nous apprenons par S. Jerome, qu'Aquilée fut assiegée par les barbares en 400 ou 401. Paul. car. 23. p. 587. V. Honoré § 16. Hier. in Ruf. l. 3. c. 6.]. 39 b.

'Dans cette epouvente les uns mirent leur confiance dans la puissance des legions, les autres dans la force de leurs villes, dont ils faisoient reparer les murailles. Mais S. Paulin ne vouloit pour défense que le signe de la Croix, & la vertu du saint Confesseur [Felix,] parceque rien ne nous oste davantage la crainte de tous les maux du monde, que de craindre Dieu. 'Ainsi la guerre que l'on apprehendoit, ne l'empescha point de celebrer à son ordinaire la feste de S. Felix comme un jour de paix & de joie. 'Il s'appliqua seulement à la priere avec plus de ferveur qu'il n'eust fait en un temps plus calme. Paul. car. 23. p. 588. p. 585. p. 587.

'Outre la protection que Dieu a accoutumé de donner à ceux qui mettent toute leur confiance en luy, il voyoit qu'il ne seroit pas difficile à S. Felix de repousser les barbares, luy qui faisoit p. 594.

UNIVERSITAS O. M. I. OTTAWIENSIS
Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

tous les jours tant de miracles, & qui avoit tant de pouvoir sur
p.594. les demons mesmes.'Il remarque particulierement la guerison d'un paysan de là auprés, possedé d'un demon qui luy causoit une faim prodigieuse. Il en avoit esté delivré peu auparavant, & cultivoit alors son petit champ avec une santé parfaite de corps
p.597. & d'esprit.'Il remarque encore comme des effets de la puissance de S. Felix, qu'un torrent qui avoit accoutumé de passer pres de son eglise, & de mettre en danger les maisons voisines, entre lesquelles estoit la sienne, avoit pris un autre cours assez loin de
p.599.597. là;'& qu'un grand embrasement qui sembloit aller consumer toute sa maison, n'avoit brulé qu'un méchant toit, s'estant rencontré par bonheur qu'il ne faisoit aucun vent.

ep.14.p.168. [Nous mettons en cette année]'l'epistre 14 du Saint, par la-
p.167. quelle il répond à plusieurs lettres de S. Sulpice,'& au moins à deux, dont il avoit receu la premiere par Postumien & Theride,
p.168. & la seconde par Virin & Sorien.["Nous avons remarqué]'que Postumien & Theride s'en retournant dans les Gaules, avoient eu charge expresse de S. Paulin d'aller visiter S. Sulpice.[Ils ne (V. § 30.)
p.168.169. manquerent pas de le faire,]'& furent tres aises d'avoir suivi en cela le conseil du Saint: Car ils trouverent dans S. Sulpice tout
p.168. ce qu'ils pouvoient souhaiter & d'amitié & de vertu.'Sulpice fut
p.169. aussi tres satisfait d'eux,'& les regarda depuis ce temps là comme ses amis intimes.[L'on voit par ses dialogues combien luy & Postumien estoient étroitement unis.

Je ne sçay si S. Paulin qui les avoit possedez le premier, leur
p.167. témoigna de les souhaiter encore.]'Il est certain qu'ils revinrent
p.168. le trouver,'& luy apporterent une lettre de Saint Sulpice, qui se plaignoit de ce que le Saint les luy avoit enlevez, & l'avoit
p.167. laissé tout seul.'Peu de jours aprés qu'ils furent arrivez, Virin & Sorien arriverent aussi, & luy apporterent encore des lettres de S. Sulpice.[C'est à toutes ces lettres qu'il promet de répondre dans sa 14^e; mais il n'acheve pas seulement de se justifier sur les reproches que Saint Sulpice luy faisoit dans la premiere. Ainsi il s'en faut beaucoup que cette lettre ne soit entiere.

Sulp.dial.1.c.1. Postumien s'en retourna fort peu aprés dans les Gaules,]'puis-
p.244. qu'il s'embarqua à Narbone aprés avoir dit adieu à S. Sulpice pour passer en Orient,[ou cette année mesme, ou"au plustard en la suivante. C'est à ce second retour de Postumien dans les Gaules (V. S. Jerome §)
Paul.ep.9.p.114. que nous raportons]'ce que dit Saint Paulin, qu'il rencontra à Narbone Victor que Sulpice envoyoit au Saint, afin qu'il passast l'hiver chez luy.[Ainsi ce pouvoit estre vers l'autonne.]Postu-

mien le renvoya à S. Sulpice, d'où il repartit pour Nole dans le temps qu'il eust dû déja y estre,[c'est à dire au plustard au commencement de l'hiver,]& il y arriva à la fin de cette saison [en l'an 402, ayant esté obligé d'en passer une partie ou à Rome ou en quelque autre lieu de cette route. Ainsi il vaut mieux dire que Postumien ne fit le voyage d'Orient qu'en 402.]

ARTICLE XXXVII.

S. Paulin est visité par S. Nicetas & par Melanie: Il s'excuse de répondre aux difficultez d'histoire que S. Sulpice luy proposoit, & de luy envoyer son tableau.

L'AN DE JESUS CHRIST 402.

'SAINT Paulin dans le neuvieme poeme sur S. Felix, fait un long discours sur les festes des Chrétiens.[a]Il marque en particulier celle de la Nativité de N. S, celle dans laquelle on celebroit l'adoration des Mages, ou le Battesme de J.C, ou les noces de Cana; celle de Pasque, & la Pentecoste.'Il y ajoute pour luy celle de S. Felix, qu'il solennisa cette année avec une double joie, à cause de la presence de S. Nicetas'qu'il appelle son pere'& son maistre.[a]Ce Saint estoit déja venu à Nole quatre ans auparavant, & S. Paulin ne cessoit jour & nuit de le revoir.[b]Mais il n'osoit pas esperer que cette joie fust jointe avec celle de la solennité de S. Felix.'Et il apprehendoit mesme que la guerre & la crainte des Gots ne l'empeschassent tout à fait de venir.[Sa joie l'animant donc plus qu'à l'ordinaire, il fit un poeme sur S. Felix plus long & plus elevé que les autres années. Il y faut remarquer ces paroles ardentes, où l'on voit que sa charité le portoit jusqu'à desirer le martyre:]'Ma vie, dit-il, a esté attachée au bois[de la Croix], afin que je trouvasse ma vie en Dieu. Que puis-je vous rendre, o J.C. ma vie, pour la vie que vous m'avez acquise? Je prendrai le calice de salut. Je vous l'offrirai en sacrifice: & je me purifierai par le breuvage sacré d'une mort precieuse. Mais que ferai-je en cela? Quand j'abandonnerois mon corps aux flammes, quand je souffrirois les dernieres ignominies, quand je repandrois jusques à la derniere goute de mon sang, je ne vous rendrois pas encore ce que je vous dois, parceque je ne puis que me rendre pour le prix de moy mesme. Et ainsi quelque chose que je fasse, je vous demeurerai toujours infiniment redevable, o mon JESUS, qui avez payé mes dettes & non les

Paul. car. 24. p. 599-602. a p. 599. p. 602. p. 603. p. 606. 608. a p. 607. b p. 603. p. 608. p. 606

voſtres, en ſouffrant pour de méchans ſerviteurs.

p.608. 'Il décrit dans le meſme poeme comment il menoit S. Nicetas voir les baſtimens qu'il faiſoit à l'egliſe de S. Felix, qui n'eſtoient p.605-515. encore achevez qu'en partie,'& par ce moyen il en fait une grande ep.10.p.131. deſcription.'Il entretint auſſi S. Nicetas de la vie de S. Martin, & luy lut l'hiſtoire que S. Sulpice en avoit écrite. [Il l'en avoit ſans doute entretenu dés ſon premier voyage: & ce fut peuteſtre Sulp.dial.3.c.20.p.1.0. par luy]'qu'il repandit cette hiſtoire dans toute l'Illyrie.

a Paul.car.30.p.613. [a]Lorſqu'il s'en retourna à ſon Egliſe, le Saint fit un poeme que nous avons encore, comme pour luy ſouhaiter un heureux voyage, & l'aſſurer qu'il le retenoit toujours dans ſon cœur. [Mais on ne voit pas s'il regarde le ſecond voyage de S. Nicetas ou le premier:"Et il ſemble meſme ſe pouvoir plus aiſément V.S.Nicetas note 2. raporter à l'an 398, où l'on ne voit point que les barbares ſe remuaſſent encore, qu'à ce temps-ci, où ils eſtoient toujours en armes.

S. Paulin receut encore cette année une viſite qui luy fut tres agreable; ſavoir celle de S^te^ Melanie l'ayeule, qui revenant de Jeruſalem à Rome, & eſtant abordée à Naple, vint voir le Saint à Nole. Nous ne marquons point le détail de cette hiſtoire, Paul.ep.11.p.132. parcequ'on le peut voir"ſur le titre de Melanie.]'Cette illuſtre V.ce titre § 6. veuve luy fit preſent d'un morceau de la vraie Croix, que Jean Ugh.t.6.p.282.a Eveſque[de Jeruſalem]luy envoyoit.'On pretend que c'eſt une Croix compoſée de pluſieurs petites pieces qu'on garde aujourd'hui dans la grande egliſe de Nole. [Je ne ſçay ſi cela s'accorde aſſez avec S. Paulin, qui ne parle que d'un ſeul petit morceau.] Paul.ep.10.p.121. 'Melanie luy donna encore une tunique de laine qu'il deſtina pour S. Sulpice dés qu'il l'eut receue. Melanie venoit particulierement pour achever d'arracher entierement du ſiecle la jeune Melanie ſa petite-fille, & Pinien ſon mari. [S. Paulin avoit ſans Sur 31 dec.p.379 § 14. doute contribué à leur converſion,]'puiſqu'il eſt appellé leur pere ſelon l'eſprit. C'eſt pourquoi lorſqu'ils quitterent Rome [vers la fin de 409,]pour ſe retirer en Sicile, ils ne manquerent point de viſiter ce tres ſaint Eveſque.

Paul.ep.9.p.114. 'Victor que Sulpice avoit envoyé[l'année precedente à Saint Paulin, arriva, comme nous avons dit, à Nole à la fin de l'hiver,] ep.10.p.121. 'vers le meſme temps que Melanie y vint viſiter le Saint; [mais ep.9.p.115. ſans doute quelque temps auparavant.]'Sulpice mandoit par luy à S. Paulin, qu'au lieu d'avoir eſté ennuyé par tant d'écrits que Victor luy avoit apportez de ſa part, (ce qui ſe raporte fort bien aux deux ou trois grandes lettres que le Saint luy avoit écrites

le voyage precedent,) il en avoit receu beaucoup de consolation, & qu'ainsi il le prioit de luy en envoyer encore davantage s'il pouvoit,'& il luy faisoit sans doute un grand eloge de ceux qu'il luy avoit déja envoyez.'Il le prioit de luy donner encore quelque instruction sur ce qu'il pouvoit ignorer touchant l'histoire de toutes les nations, parcequ'il s'occupoit alors à cette recherche; particulierement sur la difficulté qui se trouve à accorder[les livres des Rois avec les Paralipomenes touchant]la chronologie des Rois de Juda & d'Israel.[C'estoit sans doute pour servir à son histoire universelle qu'il termine à l'an 400; mais qu'il peut n'avoir achevée que depuis.]'Il luy envoyoit des manteaux de poil de chameaux. ep.10.p.117. p.115. p.117.

'Il écrivoit de l'année precedente, & pretendoit que Victor passeroit l'hiver avec le Saint pour revenir aussitost aprés. Car, disoit-il au Saint, comme vous estes vraiment plein de la chaleur de l'Esprit de Dieu, vous l'échaufferez davantage durant le temps du froid par l'ardeur brulante de vostre foy. Et pour moy qui suis tout de glace, je luy serai plus propre durant les chaleurs de l'été.'Mais comme Victor n'arriva qu'à la fin de l'hiver, Saint Paulin le retint tout le primtemps. Ce temps luy sembla encore trop court, & d'ailleurs il fut fort infirme durant ce temps là, & hors d'état d'écrire. Ainsi il retint encore Victor une partie de l'été, & on ne le laissa aller que pour arriver en autonne chez S. Sulpice, & y passer l'hiver.'Il luy donna à apporter la lettre neuvieme à S. Sulpice, avec son panegyrique sur Theodose qu'il n'avoit point encore publié, & un de ses poemes sur la feste de S. Felix.'Pour les difficultez d'histoire qu'il luy proposoit, il luy répond qu'il n'a jamais étudié cette matiere, mais qu'il a envoyé son memoire à Rufin; que s'il luy fait réponse il la luy envoyera promtement, & que s'il ne le peut pas satisfaire, il ne croit pas qu'il y ait personne en ces quartiers là qui le puisse.'Il luy envoya la tunique de laine qu'il avoit receue de Melanie, aprés s'en estre neanmoins un peu servi, afin de témoigner en cela mesme qu'il n'estoit qu'un avec son ami, & que tout leur estoit commun. ep.9.p.114. p.114. p.116. p.115.116. ep.10.p.121.

'Les louanges que Sulpice luy avoit données, luy servent à s'humilier dans sa réponse.'Mais à cette premiere lettre il en joignit une seconde, où il prend sujet des manteaux de poil de chameaux que Sulpice luy avoit envoyez, de se reconnoistre pour un pecheur qui a besoin de penitence, & il s'étend beaucoup sur cela.'Il emploie tout le reste de cette lettre à faire l'eloge de Melanie,'pour laquelle il tremble neanmoins, quoiqu'elle eust p.117|9.p.114.115. ep.10-p.117-120. p.121-130. p.130.131.

vieilli dans la vertu, parcequ'elle estoit à Rome.

[Ce fut en cette année au plustard que le Saint écrivit encore à Saint Sulpice l'epistre huittieme,]'que S. Augustin a citée sur le peché originel :[& nous en avons déja parlé ci-dessus.][a] Il écrit sur ce qu'S. Sulpice l'avoit prié de luy envoyer son tableau, & "apparemment aussi celui de Therasie. Le Saint luy répond donc que ce qu'il luy demande est une folie, & que l'excés de son affection pour luy, luy fait presque perdre la raison.'Il tourne ensuite à dire que c'est le tableau de son homme interieur que Sulpice veut avoir, surquoi il trouve une ample matiere de s'humilier.'A la fin il luy dit, que si son amour veut mesme quelque consolation visible, il peut faire faire son portrait, en décrivant à un peintre l'idée qu'il avoit de son visage. Que si, ajoute-t-il, le peintre n'est pas assez habile pour bien rencontrer là-dessus nostre ressemblance, & que son portrait ne nous represente pas aux autres, quelque visage qu'il nous donne, vous saurez toujours bien que c'est nous que vous avez voulu faire peindre. [Sulpice prit sans doute ce parti,]'puisque l'année suivante il avoit fait peindre le Saint dans une eglise. [Et c'est ce qui nous oblige de dire que cette lettre fut écrite cette année-ci au plustard. Ce ne fut pas aussi beaucoup plustost, puisque Severe ne demanda sans doute le portrait du Saint, que lorsqu'il cessa d'esperer de le venir voir. On n'y trouve point par qui elle fut portée, ni aucune autre marque historique.]

Aug. ep. 106. p. 187. 1. 2.
a Paul. ep. 8. p. 105.
nostras.
p. 106.
p. 110.
ep. 12. p. 141.

ARTICLE XXXVIII.

Il fait bastir une nouvelle eglise auprés du tombeau de S. Felix.

[NOus avons vu que]'Saint Paulin avoit commencé en l'an 400, à ajouter de nouveaux edifices à l'eglise de S. Felix.'Ils furent enfin achevez la troisieme année,'& dediez ou tous ou en partie le 14 de janvier 403.'On avoit dressé à S. Felix, aprés qu'il fut mort, un tombeau conforme à l'état où l'Eglise estoit alors, opprimée sous la persecution des payens. Mais la vertu enfermée dans ce petit tombeau, eclata d'une telle maniere, qu'enfin il se trouva environné de cinq basiliques, qui paroissoient de loin comme une ville. Saint Paulin parle de ces cinq basiliques dans ses vers dés le commencement de l'an 399. [Mais il y comprenoit sans doute quelque chapelle à qui on pouvoit donner ce nom, quoique ce n'en fust pas proprement une,]'puisque

Paul. car. 25. p. 625.
p. 617. 622.
car. 21. p. 566.
ep. 12. p. 149. 150.

que parlant d'une nouvelle qu'il acheva cette année, il dit qu'il l'ajouta aux quatre anciennes.

'Ces[quatre ou cinq]basiliques que Saint Paulin trouva en arrivant à Nole, ne suffisoient point encore à la quantité du peuple qui venoit au tombeau de S. Felix.'Ainsi il en fit bastir une nouvelle, qui avoit au haut une voute ou une coupole, dont le bas & les murailles estoient toutes incrustées de marbre. Le haut de la voute estoit d'un ouvrage à la mosaïque, où la Trinité estoit representée, le Pere"par des paroles sortant d'une nuée; J.C. par un agneau, & le S. Esprit par une colombe. Il y avoit aussi une croix environnée d'une couronne, ou d'un cercle de lumiere, & autour de ce cercle, il y avoit des colombes qui marquoient les douze Apostres. On y voyoit de plus une roche d'où sortoient quatre ruisseaux pour figurer J.C. & les quatre Evangelistes. Car les vers qui y estoient peints expliquoient toutes ces choses.'Sous cette coupole estoit l'autel"à trois faces: & dans l'autel, il y avoit des cendres des Apostres, & des reliques des Martyrs, avec un petit morceau de la vraie Croix[tiré de celui] que Melanie luy avoit apporté de Jerusalem[cette année mesme.]

car.21.24.p.567.612. — ep.12.p.150. — vox cælo tonat. — trichora. — p.150|n.p.894.

'Le reste de l'eglise estoit une grande nef voutée, fort elevée & fort large, accompagnée[1] de deux ailes, soutenues par deux rangs de colonnes. Ces ailes avoient chacune quatre"chapelles disposées le long de l'eglise, qui servoient à ceux qui vouloient prier & mediter en particulier, & encore pour enterrer les personnes de pieté.'Aux deux costez de l'autel il y avoit de mesme deux autres petites coupoles, qui faisoient comme deux chapelles, dont celle qui estoit à gauche, servoit encore à ceux qui vouloient prier & étudier les livres saints, & l'autre à droite servoit pour le celebrant lorsqu'ils vouloit sacrifier. Car c'estoit une sacristie où l'on serroit tout ce qui estoit necessaire pour le ministere sacré, & d'où on le tiroit[pour le porter à l'autel.]

p.151. — 1. — cubicula. — p.152.154.

'Il fit peindre dans cette nouvelle eglise l'ancienne loy,[a] c'est à dire l'histoire du Pentateuque, de Josué, de Ruth,[b] avec des inscriptions qui marquoient le sujet de chaque histoire.[c] C'estoit une chose extraordinaire en ce temps là de peindre des animaux [& des hommes]dans les eglises. S. Paulin le fit en faveur des paysans, qui faisoient le plus grand nombre de ceux qui venoient tous les ans à la feste de S. Felix. Comme c'estoient des gens fort grossiers, ils s'imaginoient honorer les Saints, de boire sur leurs

car.25.p.622. — a car.24.p.613. — b p.615. — c p.614.

1. *geminis utrimque porticibus*,[qui sembleroit devoir marquer qu'il y avoit deux ailes à chaque costé. Neanmoins l'autre nous a paru le meilleur, parceque l'eglise n'avoit que trois portes,[& non cinq.] Paul.ep.12.p.152.

tombeaux. Ainsi ils passoient la nuit à se rejouir, & à faire de petits festins dans l'eglise : comme si, dit-il, les Saints pouvoient approuver aprés leur mort ce qu'ils ont condanné durant leur vie, & que S. Pierre agreast qu'on fist sur son tombeau ce qu'il a défendu dans ses instructions.

[Cet abus qui estoit fort commun dans l'Eglise, avoit esté retranché à Milan"par Saint Ambroise, & en beaucoup d'autres endroits par les Evesques des lieux.]'S. Augustin faisoit tout ce qu'il pouvoit pour le bannir de l'Afrique. Mais il vouloit qu'on l'abolist par l'instruction & par la douceur, & non par une autorité absolue. Saint Paulin animé du mesme esprit prit la mesme voie ;'& c'est pour cela qu'il fit peindre toute l'eglise, afin que les paysans s'arrestassent à regarder ces peintures, & songeassent moins à leurs debauches ordinaires ; & afin encore que ces histoires saintes leur imprimassent peu à peu l'amour d'une vie plus sainte & plus sobre.

V. S. Ambroise § 9.

Aug.ep.64.p. 120.2.b.

Paul.car.24.p. 615.

'Saint Paulin dit que ces eglises en ce temps là[1]regardoient ordinairement l'Orient ,[ce qui semble marquer que la grande porte estoit à l'Orient :]'& on voit par Eusebe, que la grande eglise de Jerusalem estoit de cette sorte ;[quoique cela soit difficile à accorder avec la coutume generale de l'Eglise, de se tourner à l'Orient pour prier, supposé que l'autel fust placé comme il l'est aujourd'hui dans nos eglises, comme il paroist qu'il l'estoit dans celle de Jerusalem,]'& dans celle mesme que S. Paulin fit bastir. [a]Quoy qu'il en soit, le Saint ne suivit pas l'usage ordinaire, & tourna la sienne du costé de celle de Saint Felix.[b]Elle en estoit separée par un mausolée, qui estoit ouvert du costé de celle de S. Felix par trois arcades & trois portes : & le Saint ouvrit de mesme la sienne sur ce mausolée par trois arcades & trois portes qui répondoient aux autres ; & toutes n'estoient fermées que par des treillis : de sorte que l'on passoit & l'on voyoit d'une eglise à l'autre ; ce qui faisoit un effet tres agreable. Sur les deux portes des costez, le Saint fit peindre une croix en rouge, environnée d'une couronne de fleurs, & des colombes audessus.'Dans l'espace du mausolée qui separoit les deux eglises, il y avoit une fontaine où l'on se lavoit les mains en entrant ,'& ces sortes de fontaines à l'entrée des eglises estoient ordinaires en ce temps là, pour se laver les mains ,'& mesme la bouche.[c]C'est de là qu'est venue l'eau benite que l'on met aujourd'hui à l'entrée de l'eglise. [Outre cette entrée qui estoit du costé de l'eglise de S. Felix, il

ep.12.p.151.152.

Eus.v.Const.l.3. c.37 p.502.d.

Paul.ep.12.p. 150.

a p.151.152.

b p.152.

p.153.

n.p.798.814.

ep.33.p.289.

c n.p.815.

1. *prospectus basilicæ Orientem spectat.*

semble qu'il y en eust encore une autre,]'sur la porte de laquelle estoit peinte une croix avec une couronne audessus. ep.12.p.151.

ARTICLE XXXIX.

Il embellit de peintures l'ancienne eglise de S. Felix, & fait beaucoup de bastimens audehors.

OUTRE cette nouvelle eglise, le Saint changea encore entierement celle où estoit le corps de S. Felix. Il y fit en haut à la voute un lambris qui ressembloit à de l'ivoire, d'où pendoient des chaines de cuivre, pour y attacher des lampes. 'Cette eglise estoit soutenue par des pilastres fort grossiers, & qui tenoient beaucoup de place. Mais il changea ces pilastres en colonnes, qui donnerent beaucoup plus de jour & d'espace.'Il semble mesme qu'elles fussent de marbre.'On voit encore aujourd'hui dans cette eglise une inscription en vers, mise sans doute par S. Paulin, qui porte qu'on l'avoit rendue plus grande & plus claire.'S. Paulin y fit aussi peindre[a] des histoires du nouveau Testament,[b] en sorte qu'elle paroissoit aussi nouvelle que l'autre.[c] Il mit sous la table de l'autel, des cendres & des reliques de S. André, de S. Jean Battiste, de S. Thomas, de S. Luc, des SS. Agricole, Vital, & Procule, de S[te] Euphemie, & de Saint Nazaire.

Paul.car.24.p. 609. p.609|25.p.623. car.24.p.609. n.p.795.756. car.24.25.p.609. 623. a p.622. b p.623. c p.610.

'Cette eglise estoit ouverte par trois endroits.[d] Il y avoit trois portes du costé de la nouvelle eglise,[e] une petite d'un autre costé, par où l'on y entroit du jardin de S. Paulin.'Il y en avoit aussi apparemment deux grandes à la principale entrée,'laquelle estoit accompagnée d'un ancien vestibule, que le Saint fit relever & peindre.'Il semble qu'il ne fust pas couvert.[e] Il y avoit là auprés un méchant jardin,[f] & quelques masures que le Saint fit nettoyer; & il en employa le terrain à faire de nouveaux bastimens,'avec une grande place qui donnoit à l'eglise tout le jour dont elle avoit besoin.'Cette place estoit enfermée par des galeries avec des maisons à deux étages qui environnoient le vestibule.'Il y avoit une autre place plus petite, mais plus ornée. Elle estoit plus audedans, & comme enfermée entre trois [des cinq] basiliques, à qui elle servoit d'entrée. Elle estoit aussi environnée de galeries, qui estoient soutenues par des colonnes de marbre blanc; & audessus estoient des maisons'à deux étages appuyées sur l'eglise mesme de S. Felix; de sorte qu'on y avoit

p.611. d ep.12.p.152. e p.151. car.24.p.609. p.608. car.25.p.617. e p.608.625. f p.625. car.24.p.608.609. car.25.p.618. p.618. car.24.p.609.

p.609.611. fait des fenestres desquelles on voyoit l'autel.'C'estoit pour les personnes de pieté qui venoient pour adorer Dieu au tombeau
25.p.618. du saint Confesseur.'Dans la place il y avoit diverses fontaines
p.618. faites de diverses manieres,'& entr'autres un bassin environné
p.611. d'un tour d'airain percé à jour.'Le Saint avoit fait faire plusieurs citernes pour recueillir les eaux de la pluie & fournir à ces fontaines. Car c'estoit trop loin de la ville pour en faire venir assez par les aqueducs.

p.612|25.p.617. 'D'un autre costé il y avoit une galerie soutenue au milieu par
p.612. ses colonnes, & qui formoit diverses"sales de costé & d'autre.'Il y avoit encore un long bastiment, divisé de mesme en plusieurs "salons qui avoient vue sur une prairie environnée de murailles, depeur, dit le Saint, que les profanes ne vissent cette maison
car.25.p.617. sainte.'S. Paulin marque encore quelque petites"chambres, où l'on alloit par trois entrées. A la premiere entrée l'on voyoit en peintures les histoires de Job & de Tobie; à celle du milieu les images de plusieurs martyrs de l'un & de l'autre sexe; & à la troisieme, les actions de Judith & d'Esther.

aulas. atria. cellas.

p.622. 'En un coin de la"grande eglise, il y avoit comme une nouvelle eglise sous une triple voute, dont le fond representoit un ciel éclairé par quantité d'étoiles. Il y avoit un autel pour offrir la sainte hostie. Au milieu estoit la fontaine du battistere qui n'avoit point encore servi pour le battesme.[Mais pour le lieu, S. Paulin l'avoit peutestre seulement racommodé & embelli,]
ep.12.p.140. 'puisqu'il dit que S. Sulpice le surpassa en ce qu'il avoit basti un battistere.[Voilà ce que nous avons pu comprendre dans la description que S. Paulin fait des augmentations & des decorations qu'il avoit faites pour honorer le tombeau du Saint qu'il avoit pris pour son patron. Des personnes plus intelligentes y trouveront sans doute de plus grandes lumieres.

majoris aulæ.

Saint Paulin raporte un miracle que Dieu sembla faire pour
car.25.p.619. témoigner qu'il agreoit ces bastimens.]'Car dans la grande place, il y avoit devant la porte de l'eglise deux méchantes maisons de bois qui en ostoient le jour, & qui défiguroient toute la beauté du lieu. On vouloit les abatre, mais celui à qui elles appartenoient, juroit qu'il mourroit plutost que d'en sortir. On pouvoit bien se moquer de son opiniatreté: & neanmoins le Saint ne pouvoit s'y resoudre, & ne vouloit pas l'emporter par des procés.
p.619.620. 'Mais une nuit le feu se mit à une de ces maisons, & s'embrasa tellement qu'on crut qu'il consumeroit l'eglise mesme, avec toutes les maisons du voisinage. Tout ce qu'on fit pour l'arrester

fut inutile, jusqu'à ce que S. Paulin ayant esté prier au tombeau de S. Felix, & invoquer les Apostres dont les cendres estoient sous l'autel de l'eglise voisine, & estant ensuite retourné chez luy, il prit le morceau de la vraie Croix[que Melanie luy avoit apporté,]& l'opposa aux flammes, qui cesserent aussitost, & se renfermerent dans le lieu où elles avoient commencé, & où ne trouvant plus que de la cendre, elles s'éteignirent tout à fait.'Le p.621.
jour estant venu, on trouva qu'il n'y avoit rien de brulé qu'une de ces deux maisons: mais le maistre de dépit mit aussitost l'autre par terre: Ainsi le Saint eut ce qu'il demandoit, & sans procés.

Cette autre eglise où le Saint fut invoquer les Apostres, semble estre la nouvelle qu'il avoit fait bastir: & comme les reliques estoient déja mises sous l'autel, il y a apparence qu'elle estoit déja dediée.'Car pour la vraie Croix, outre ce qu'il en mit dans ep.12.p.150.]
cet autel, il en avoit encore un autre morceau qu'il envoya l'année suivante à S. Sulpice.[Mais soit que cette eglise ait esté dediée cette année ou en la suivante,]'elle fut dediée par l'Evesque[1] Paul qui gouvernoit alors l'Eglise de Nole. ep.10.p.155.

ARTICLE XL.

Il fait encore bastir une eglise à Fondi, & envoie à S. Sulpice des vers pour la sienne.

L'AN DE JESUS CHRIST 403.

LA solennité ordinaire de la feste de S. Paulin fut augmentée cette année par une autre solennité extraordinaire.[Il semble que ce fut la dedicace de tous les ouvrages que le Saint avoit fait faire dans l'eglise de Saint Felix, & autour.]'Mais ce fut au moins celle du battistere, que l'Evesque[Paul]consacra pour le battesme & pour le sacrifice de l'autel; & il y administra ce jour là mesme l'un & l'autre sacrement.[Ces nouveaux bastimens avec le feu qui estoit arrivé peu auparavant, font le sujet du dixieme poeme sur Saint Felix.]'Mais il y joint des reflexions morales sur le renouvellement que nous devons faire en nous mesmes de l'edifice de nostre ame, & il finit tout son poeme par ces beaux mots:'Que la vue de ces bastimens nouveaux nous porte donc à nous renouveller nous mesmes. Détruisons nostre ancienne vie, pour ne pas perdre la vie future. Abandonnons volontiers le monde, dont nous serons privez malgré nous, si

Paul.car.25.p.617. — p.622. — p.623.-626. — p.626.

1. Ughellus n'en pas le point.

nous ne le quittons de nous mesmes. Mourons pour ne pas mourir. Couvrons nostre vie mortelle par une mort vivifiante. Effaçons entierement l'image de l'homme terrestre, pour imprimer en sa place l'image de l'homme celeste. Qu'Adam prenne la figure de J.C. Transformons nous des cette vie, si nous voulons estre transformez en l'autre. Quiconque demeurera toujours le mesme dans le temps, ne doit point esperer d'estre changé dans l'eternité.

ep.12.p.154. 'S. Paulin fit aussi bastir une eglise à Fondi, où il avoit eu une terre; & il y avoit autrefois demeuré assez longtemps. Ainsi pour marque d'affection envers ceux de ce lieu, qu'il consideroit comme ses concitoyens, il leur fit bastir une nouvelle eglise, parceque la leur estoit preste à tomber, & trop petite. [Cette nouvelle eglise n'estoit pas neanmoins bien grande,] p.154. 'puisqu'il l'appelle quelquefois une petite basilique. p.155. 'On voit par l'inscription qu'il envoya à Saint Sulpice, comment il en fit peindre la voute; n.p.799. '& l'on dit que l'on voyoit encore à Rome il n'y a pas longtemps une partie de cette peinture. ep.12.p.155. 'Sous l'autel il fit mettre des reliques de S. André, de S. Luc, de S. Nazaire, de S. Protais, & de S. Gervais.

p.155|ep.11.p.132. 'Cette eglise estoit pres d'estre achevée, & d'estre dediée au nom de J.C, le Saint des Saints, le Martyr des Martyrs, & le Seigneur des Seigneurs, lorsque S. Paulin écrivit [cette année] son epistre 12 à Saint Sulpice, ep.12.p.140.149. 'qui se trouvoit occupé de son costé aux mesmes ouvrages de pieté. p.140. 'Il fit faire entr'autres choses un battistere, p.141.142. 'où il fit peindre d'un costé S. Martin, & S. Paulin de l'autre, p.143. 'avec quelques vers [que nous n'avons pas,] où il parloit de lumiere & de rayons de miel: ep.9.p.114. '& écrivant au Saint par Victor, qui avoit dû passer l'hiver chez luy, ep.12.p.143. 'il luy manda qu'il effaceroit ces vers, s'il luy en vouloit envoyer d'autres.

ep 11.p.132|12.p.147. 'Victor témoigna aussi au Saint, que Sulpice souhaitoit avoir des reliques des Saints pour mettre dans cette eglise. a ep.11.p.132. [a]Mais le Saint n'en avoit plus dutout, que celles dont il avoit besoin pour l'eglise qu'il estoit pres de faire dedier [à Fondi.] p.133. 'Il avoit seulement une partie du morceau de la vraie Croix que Melanie luy avoit donné. Il l'avoit fait enchasser d'or, & il l'envoya à Bassule [bellemere de Sulpice] de la part de Therasie son epouse; ce qui estoit la donner à Sulpice mesme. ep.12.p.147. 'C'est pourquoi il dit autrepart qu'il la luy avoit envoyée. p.147. 'Il luy conseille de la mettre sous l'autel de son eglise avec les reliques qu'on luy envoyeroit, s'il n'aimoit mieux la reserver pour s'en pouvoir servir toutes les

1. fois[1] qu'il pourroit en avoir besoin.'En la luy envoyant, il luy marque le respect qu'on doit avoir pour une chose si sainte,'& luy raporte comment la vraie Croix a esté trouvée par Sainte Helene. ep.11.p.133.134. p.134-139.

'Cette lettre ne remplissant pas tout son papier, pour l'achever, il commença[2] une seconde lettre, beaucoup plus longue que l'autre,'où il se plaint d'abord que Sulpice luy fait ou trop d'honneur ou trop d'injure, de le joindre avec Saint Martin. 'Neanmoins il prend le parti de dire que Sulpice avoit voulu marquer en S. Martin la vertu parfaite; & en luy le moyen de racheter ses pechez par l'aumosne, & qu'ainsi l'un est le modele des Saints, & l'autre celui des coupables.'Il luy envoya deux epigrammes faites sur ce sens; mais il le prie que s'il veut les faire mettre dans son battistere, il n'efface pas neanmoins les vers qu'il y avoit déja mis.'Il proteste que c'est son amour pour luy qui le force de luy envoyer ces inscriptions, parcequ'il craint plus de pecher contre la charité en luy desobeïssant, que de tomber dans l'excés des paroles qui nous est défendu par l'Ecriture. 'Ce fut par la mesme raison qu'il luy envoya, à la priere de Victor, les inscriptions qu'il avoit mises dans ses deux eglises de Nole & de Fondi,'& qu'il en composa mesme de nouvelles pour servir aux eglises de Sulpice, selon que Victor luy en fit la description, '& particulierement pour mettre sur le tombeau de S. Clair qui estoit dans l'une. Aprés avoir ainsi parlé de ces edifices materiels, il passe à l'edifice spirituel de la vertu, surquoi il dit à son ordinaire de fort belles choses.'Salvien cite un endroit de cette lettre. ep.12.p.140. p.141.142. p.142.143. p.142.143. p.143. p.149. p.143.144.147. 148. p.155-162. Salv.l.7.p.156.

ARTICLE XLI.

Il écrit à Alethe & à Florent Evesques de Cahors: Mort de son frere: Il se plaint de ce que Saint Victrice ne l'est pas venu voir.

[CE fut peutestre dans ce mesme voyage que]'Victor leur courier ordinaire luy apporta une lettre d'Alethe,[a]qui luy demandoit apparemment quelque ouvrage.[b]Le Saint receut avec beaucoup de joie cette marque de son amitié, à laquelle il ne s'estoit pas attendu:'mais pour ce qu'il luy demandoit, il s'en excuse avec beaucoup d'humilité.[Sa lettre n'est pas entiere. "Car tout ce qui y regarde la fille de Ste Paule, c'est le reste de la lettre 37 à Pammaque.] Paul.ep.33.p.286. a p.287. b p.286. p.287. V. la note 12.

1. ad quotidianum tutelam atque medicinam.
2. Il y en a mesme qui n en font qu'une mesme lettre.

ill.p.47.48. 'Le P. Chifflet croit que S. Paulin ne laissa pas d'accorder ce qu'Alethe luy demandoit, & qu'il luy envoya le discours intitulé *de Gazophylacio*, à cause que dans des manuscrits il se trouve intitulé *à Alethe*. ep.34 p.302. 'Neanmoins le Saint y parle non à une seule personne, mais à plusieurs. [Ainsi c'est un sermon plutost qu'une lettre. Et il n'est pas difficile de juger que l'Evesque Paul obligeoit quelquefois S. Paulin d'instruire son peuple, surtout sur la matiere de l'aumosne, dont il estoit un savant maistre. Car c'est de quoy traite excellemment ce discours, qu'on peut dire estre une des plus belles & des plus dignes productions de l'esprit de S. Paulin. Le style mesme en est plus beau que dans ses lettres, parceque s'estant cru sans doute obligé de le composer avec quelque soin, il s'est beaucoup plus serré, & s'est moins laissé aller à l'abondance naturelle de son esprit.] Du Pin, t.3.p.482. 'Mr du Pin juge que c'est une des plus excellentes pieces de l'antiquité sur l'aumosne. [Il est intitulé *de Gazophylacio*, ou *du Tronc*, sans doute à cause que dans le commencement il parle du trone, ou comme il l'appelle aprés Tertullien, de la table que l'on mettoit dans l'eglise pour recueillir ce que les fideles donnoient pour les pauvres.

[Nous ne marquons point ici en particulier qui estoit Alethe. Nous l'avons fait sur S. Jerome,"qui en parle tres avantageusement en 407, lorsqu'il n'estoit encore que Prestre. (V. S. Jerome § 119.) Car il paroist qu'il fut depuis Evesque de Cahors aprés Florent son frere, à qui S. Paulin écrit aussi une lettre, dont nous pouvons parler ici, puisque nous n'en savons pas le temps.] ep.32.p.280. 'Il ne connoissoit pas ce Florent, qui ne laissa pas neanmoins de luy écrire le premier avec toute la cordialité d'une amitié déja ancienne. Le Saint luy répondit avec la mesme cordialité, p.281. '& benit Dieu"de luy avoir (&c.) acquis l'amitié & la charité d'un Evesque, qu'il ne se croyoit seulement pas digne de connoistre.

p.281. [Nous ne trouvons rien de particulier de ce Florent.] 'Le Saint loue beaucoup la lettre qu'il en avoit receue, & dit que le sel apostolique dont elle estoit assaisonnée, faisoit voir la force & la vigueur de la grace que Dieu avoit repandu dans son ame, comme la douceur de ses paroles montroit combien le Seigneur estoit doux en luy. p.282. 'Il dit qu'il avoit sans doute merité de devenir pasteur, en pratiquant la douceur de la brebi, & l'innocence de l'agneau. Il luy attribue une ame tres sublime, parcequ'il avoit le cœur humble; & il dit qu'il s'acquitoit tous les jours de la pesche spirituelle, pour laquelle Dieu l'avoit appellé à la fonction & à la grace des Apostres. ill.p.10.11. 'Quelques uns ont appellé ce Florent

Florent Evesque de Tivoli, parcequ'il y en avoit alors un de ce nom, comme on l'apprend de la 8[e] epistre de S. Innocent. Mais l'autorité de trois manuscrits qui l'appellent Evesque de Cahors, est preferable à cette foible conjecture.

L'AN DE JESUS CHRIST 404.

'Nous n'avions que quelques fragmens du poeme que Saint Paulin fit au commencement de cette année à la louange de S. Felix.'M[r] Muratori nous l'a donné en 1697, tout entier avec trois autres poemes de nostre Saint, desquels nous n'avions non plus que des fragmens. S. Paulin y parle beaucoup des reliques des Saints que Dieu avoit comme semée par toute la terre, afin de la sanctifier.'Il y fait aussi l'histoire d'un vol fait dans l'eglise de S. Felix, & de la maniere dont le voleur fut pris, & le vol retrouvé. car.26.p.627.628. m.p.1. p.30-41.

'S. Victrice de Rouen vint à Rome dans les derniers jours de l'an 403, [a]ce qui fit esperer à S. Paulin qu'il le viendroit voir à Nole. Il n'y vint pas neanmoins: de quoy S. Paulin avoue qu'il fut attristé & mesme confus; & il dit que jamais rien n'avoit fait voir davantage à luy & aux autres la grandeur de ses pechez, que quand ils avoient empesché ce Saint, qui estoit si proche, de venir jusque chez luy. [Saint Victrice s'en estant donc retourné chez luy,]'envoya quelque temps aprés en Italie un nommé Candidien, avec une petite lettre pour S. Paulin, qui la receut avec une extreme joie,'& quitta la tristesse qu'il avoit eue de ce que S. Victrice ne l'estoit pas venu voir. Il luy en fait neanmoins une plainte fort douce & fort humble dans sa réponse.'Il ajoute qu'estant malade, il estoit de ceux à qui cette consolation estoit due. Ne nous croyez pas, dit-il, si bien gueris de toutes les maladies de nostre ame, qu'il vous semble inutile de vous en mettre davantage en peine. Si nos pechez nous ont rendu autrefois fort malades, les fautes journalieres que nous commettons, nous tiennent toujours devant Dieu dans une grande langueur.'Il s'étend sur ce sujet à son ordinaire, en demandant à S. Victrice le secours de ses prieres,'& il emploie le reste de sa lettre à parler "sur une persecution que ce Saint avoit soufferte. Coint.t.2.p.1252.c. a Paul.ep.27.p.240. p.239. p.240. p.240. p.241. p.242-245. V. Saint Victrice.

'S. Augustin parle vers l'an 424, d'un Candidien Prestre qu'il avoit connu par le moyen de S. Paulin, & par lequel il luy envoya un livre. [Celui qui apporta la lettre de S. Victrice, n'estoit pas encore Prestre,]'puisque S. Paulin l'appelle son fils, & il paroist qu'il estoit alors plutost à S. Victrice qu'à luy. Aug cur.m.c.18. t.4.p.294.2.d. Paul.p.239.

ARTICLE XLII.

Conversion d'Aper & d'Amande sa femme.

Sulp.dial.3.c.1. p.306. 'ENTRE ceux qui assisterent cette année mesme ou la suivante, à l'entretien de Gallus qui fait le sujet des dialogues de S. Sulpice, il y a un moine nommé Aper. [Si cet] Aper est le mesme que celui à qui S. Paulin écrit, il ne peut l'avoir fait plustard que cette année, puisqu'Aper n'avoit quitté la vie seculiere que depuis assez peu de temps. Mais il y a assez d'apparence que ce n'est pas le mesme, puisque celui à qui S. Paulin écrit, estant une personne de qualité & déja Prestre, S. Sulpice ne luy auroit pas donné le simple titre de moine. [Ainsi nous aimons mieux avouer que nous ne voyons rien d'assuré pour le temps de sa conversion, ni des lettres que S. Paulin luy écrivit.]

Paul.ep.19.p.263. 'Cet Aper estoit un homme riche, sage, & eloquent, [a] tres
a p.261. b p.263. estimé pour sa prudence & pour son erudition, [b] mais superbe, en sorte que Saint Paulin le compare, suivant l'expression de
p 256. l'Ecriture, à un taureau gras.' Il paroist mesme qu'il estoit aussi
ep 30.p.266. peu Chrétien de profession que d'esprit.' Il epousa une femme
p.267. nommée Amande,' dont il eut une fille & quelques autres enfans.
ep.19.p.263. 'Il avoit plaidé dans les tribunaux, & avoit eu quelque charge de judicature, que le Saint appelle le siege injuste de la puissan-
Aug.ps.61.v.5.B. p.595.c.f. ce,' comme S. Augustin appelle toutes les dignitez seculieres, des magistratures de la Babylone. [Il demeuroit apparemment dans
Paul.ep.30.p. 267. les Gaules,]' puisque depuis sa conversion, S. Paulin ne recevoit de ses lettres que tous les ans. [Il l'avoit sans doute connu lors-
ep.29.p.265. qu'ils estoient encore tous deux dans le monde;' & il semble que S. Paulin, aprés avoir renoncé au siecle, luy ait écrit quelques lettres pour le porter à embrasser la foy Chrétienne. [Sa charité
p.262. obtint ce qu'elle demandoit.]' Dieu fit enfin eclater dans Aper la vertu de sa sagesse, & l'operation de sa puissance. Car il n'y a que la souveraine sagesse qui puisse faire changer à un sage de ce
p.262. monde de sentimens & de conduite.' Il changea [en mesme temps]
p.263. d'esprit & de vie;' & estant converti il gemit, & se rendit agreable à Dieu. Il fut abatu comme superbe, & elevé pour estre humble. Sa teste rebelle devint docile & soumise au joug de J.C. Ce taureau indomptable prit la douceur de ce bœuf qui a reconnu son maistre. Ce lion furieux deposa toute sa ferocité; & aprés avoir paru un sanglier dans le monde, il fut un agneau devant

Dieu. Son humilité luy fit tourner contre le siecle les mesmes armes que son orgueil luy avoit fait porter pour le siecle.'En se depouillant du vieil homme, il quitta cette dureté, cette seche- cp.31.p.272.
» resse, cette legereté de cœur, [qui sont les suites du peché.]'C'est cp.29.p.263.264.
» à cette heure, luy dit S. Paulin, que vous estes vraiment sage,
» vraiment eloquent, vraiment puissant, depuis que vous vous
» estes rendu fou & muet à l'égard du monde, afin de faire servir
» à la gloire de vostre Createur vostre langue & vostre esprit,
» l'eloquence & la sagesse que vous avez receues de luy. Vous
» plaiderez pour vous mesme presentement que vous estes mieux
» instruit du droit divin. Maintenant que vous estes un juge plus
» juste, vous vous jugerez vous mesme, & vous vous condannerez,
» afin que vous meritiez d'estre absous, & que vous vous rendiez
» non seulement digne de pardon, mais mesme digne de la gloire,
» aprés avoir plaidé vostre cause en vous accusant, aprés vous
» estre justifié en vous condannant. Car vous savez que c'est ce qui
» plaist à Dieu, & non ce qui plaist aux hommes, qui est saint &
» innocent.

'Il commença à gouster le froment [de Dieu, &] à faire sa nourriture de la vertu, à s'engraisser des fruits d'une vie toute sainte, à chercher dans les saintes Ecritures dès armes propres à détruire toutes les embusches du demon.'Il rejetta cette science profane que Dieu condanne de folie, parcequ'elle s'attribue à elle mesme le bien qu'elle a receu de luy, & que cette arrogance luy fait trouver de la folie dans la sagesse divine. Il aima mieux estre le compagnon de ceux que J.C. appelle ses petits enfans, que des sages de ce monde.'Il embrassa l'humilité que les superbes meprisent,'& mesme l'exterieur de l'humilité. p.263. p.257. p.258. p.260.

'Il se dechargea aussi du poids de ses grandes richesses, & dissipa cette enflure que luy causoit l'abondance de toutes sortes de biens où il vivoit auparavant, pour s'enrichir des veritables richesses d'une sainte pauvreté.'Mais il ne put pas aller en ce point aussi loin qu'il souhaitoit, [ni imiter le depouillement entier de Saint Paulin.]'Car quoiqu'il desirast de ne penser qu'aux choses du Ciel, il fut neanmoins obligé de prendre encore quelque soin de celles de la terre à cause de ses enfans. p.263. cp.30.p.267. p.267.

[Pour sa femme, elle le preceda ou le suivit dans le chemin de la vertu.]'Au lieu de le porter à la delicatesse & à l'avarice, elle fit voir par la force de sa pieté qu'elle avoit esté tirée des os de l'homme.'Ainsi ils embrasserent ensemble la continence & la chasteté, [a]de sorte que ne se connoissant plus selon la chair, ils passerent de cp.31.p.274. cp.20.30.p.258.267. a cp.31.p.276.

leur corps dans le corps de J.C, imiterent le mariage de Dieu & de l'Eglise, & furent unis entre eux dans la charité de J.C, par des liens d'autant plus forts, qu'ils estoient plus spirituels & plus chastes.

ARTICLE XLIII.

Aper elevé au sacerdoce: Sa femme le decharge des soins domestiques & des affaires civiles.

[QUOIQU'APER ne fust encore, ce semble, que dans le commencement de sa conversion, lorsque S. Paulin luy
Paul.ep.30.p. 264. écrivit,]'il estoit déja neanmoins elevé au sacerdoce,[c'est à dire apparemment à la prestrise,]& placé par la volonté de Dieu, &
p.263. par les suffrages des hommes, dans le siege,'& dans le throne de la justice & de la paix.[Et il ne faut pas s'étonner que des peuples qui voyoient des personnes tres capables de servir l'Eglise, par l'eloquence, la sagesse, & les autres grandes qualitez qu'ils avoient fait paroistre dans des emplois civils, fissent violence à leur modestie, & mesme aux loix de l'Eglise. Ces violences criminelles dans ceux qui s'appellent eux mesmes d'une vie mondaine à un état redoutable aux Anges, sont bien excusables, pour ne pas dire tres saintes, lorsqu'elles viennent de la part des peuples, & qu'elles forcent d'entrer dans le sacerdoce, un Saint Ambroise, un S. Paulin, un S. Germain d'Auxerre, & d'autres personnes de ce merite.

Aper estoit sans doute de ce nombre; & il fit bien voir qu'il
p.264. n'estoit pas entré par ambition dans le sacerdoce.]'Car il se retira à la campagne pour y vivre en solitude, sans venir que rarement dans les villes. Ce n'est pas qu'il preferast l'oisiveté au travail, ni qu'il refusast de servir l'Eglise; mais il estoit bien aise d'eviter les assemblées ecclesiastiques, où il se trouvoit deslors, selon Saint Paulin, autant de confusion & de trouble, que dans celles où se traitent les affaires seculieres. Dieu le preparoit mesme à rendre de plus grands services à l'Eglise, par le dessein salutaire qu'il luy avoit inspiré de s'instruire des choses de la religion. Car en s'appliquant à l'étude des saintes lettres, à quoy rien ne convient mieux que la solitude, il formoit en luy mesme J.C, & l'y fortifioit tous les jours; il devenoit un serviteur plus utile & un maistre plus habile; & il se rendoit ainsi plus digne du poste où la volonté de Dieu l'avoit elevé. Il travailloit à de-

404. venir egalement puiſſant en œuvres & en paroles, afin qu'en formant ſes diſcours ſur les ſentimens de ſon cœur, il ſe rendiſt un veritable modele de la diſcipline apoſtolique, & qu'il accompliſt luy meſme les commandemens du Seigneur en les enſeignant.'Il s'eſtoit retiré dans une de ſes terres, dont il paroiſt meſme qu'il prenoit ſoin. ep.30.p.268.

'On peut juger par les lettres de S. Paulin, qu'il paſſa au moins un an dans cette retraite ;[enſuite de quoy il vint]'exercer le miniſtere qui luy avoit eſté confié, & multiplier avec ſageſſe les talens qu'il avoit receus de Dieu.'Il avoit dans ſa maiſon ſa femme & ſes enfans, qui y eſtoient nourris pour Dieu des bons exemples qu'ils voyoient dans leur pere & dans leur mere, & elevez ſans doute dans la retraite, comme les enfans des Prophetes, pour environner un jour la table du Seigneur.'Il y avoit entr'autres une fille deſtinée pour la ſainte virginité. p.268|29.p.264. ep.31.p.276. p.277.278. ep.30.p.267.

'Aper vivoit donc ainſi dans le repos, hors des ſoins du ſiecle, & des tempeſtes des affaires, ſe regardant dans l'Egliſe comme dans un port où il pouvoit continuellement s'appliquer à la meditation & à la pratique des choſes ſaintes.'La confiance qu'il avoit en ſa femme luy donnoit une liberté entiere pour s'occuper de ce qui regardoit le Ciel, & il n'avoit aucun ſoin ni aucune inquietude de ce qui ſe paſſoit dans ſa maiſon. Amande voulant arriver au meſme bonheur que luy, mais par un autre chemin,'s'occupoit aux travaux du corps, & aux ſoins des choſes exterieures pour en decharger ſon mari."Elle ſouffroit le monde, de crainte que ſon mari ne le ſouffriſt,'preferant non le ſiecle à J.C, mais ſon mari à elle meſme. Ce n'eſtoit pas ſon inclination qu'elle ſuivoit en cela, & elle ne regardoit que ce qu'elle jugeoit eſtre plus avantageux à celui'à qui elle devoit obeïr ſelon l'ordre de la nature. Elle le ſervoit ainſi,'croyant qu'elle ſe rendroit agreable à Dieu, ſi elle s'oppoſoit comme une tour poſée ſur un rocher inebranlable, à toutes les neceſſitez & à tous les flots du ſiecle, qui euſſent pu troubler la tranquillité dont ſon mari eſtoit bien aiſe de jouir. p.275. p.276. p.275. &c. p.277. p.275. p.274.275.

[Il ſemble qu'Aper luy euſt laiſſé la jouiſſance de ſes terres.]'Elle ſe chargeoit des ſoins du ſiecle pour l'en decharger. Elle ſembloit poſſeder les choſes du monde, afin qu'il n'en fuſt pas poſſedé, & que J. C. le poſſedaſt tout entier. Quoiqu'elle agiſt d'une maniere differente de luy, elle n'avoit pas neanmoins un deſſein different du ſien. Et ce qui eſt aſſez admirable, c'eſtoit meſme l'union de leur foy & de leur volonté qui formoit cette conduite differen- p.275.276.

te. Car sans avoir l'ame esclave, elle s'occupoit à des ouvrages d'esclaves dans une entiere liberté d'esprit. Elle faisoit servir ses mains à des choses penibles & laborieuses. Elle employoit ses bras à des travaux utiles, & ne mangeoit pas son pain dans l'oisiveté. [Comme la femme forte,] elle tenoit lieu à son mari d'un vaisseau qui auroit trafiqué pour luy dans les pays les plus eloignez: & par un partage necessaire, elle rendoit par elle mesme à Cesar ce qui appartient à Cesar, afin de rendre à Dieu par son mari, ce qui est dû à Dieu. Car aprés avoir payé le tribut à qui il estoit dû, elle ouvroit ses mains aux pauvres, & repandoit sur eux le fruit de ses travaux, comme un tribut spirituel. Elle depensoit ainsi le revenu de son bien en bonnes œuvres, qui estoient comme la solde de la milice de son mari. Elle estoit plus avare de ces pertes & de ces profusions salutaires, que les avares ne sont passionnez pour leurs gains pernicieux & mortels. 'Elle n'amassoit pas des thresors en terre de ces biens de la terre qu'elle gagnoit par son travail: & son menage n'alloit pas à fomenter en elle la passion dannable de l'avarice, mais à exercer des œuvres de misericorde dignes de la profession sainte de son mari.

p.276.

ARTICLE XLIV.

Reflexions de Saint Paulin sur la conversion d'Aper: Il le fortifie contre les persecutions des gents du monde.

Paul. ep. 29. p. 262.

'SAINT Paulin dit que Dieu à qui il appartient de changer l'homme, parcequ'il peut seul rétablir ce qu'il avoit fait [seul,] operoit alors un plus grand nombre de ces miracles de grace qui font la conversion des pecheurs, comme s'il se fust hasté d'arracher les siens à la colere du dernier jour. [Il pouvoit envisager en cela non seulement la grace qu'il avoit receue luy mesme avec sa femme, & S. Sulpice son intime ami, Aper à qui il écrivoit & sa femme; mais encore S. Pammaque, Pinien & la jeune Melanie sa femme; Saint Constant & Macaire qui avoient exercé des charges tres considerables, & divers autres sans doute que nous ne connoissons pas; ausquels il faut joindre S. Germain d'Auxerre qui fut appellé par un Saint des charges du siecle à la clericature, d'une maniere tout à fait extraordinaire & surprenante.] 'Dieu donnoit en la personne de ces Saints des exemples de vertu qui pouvoient estre utiles à ceux qui voudroient s'en servir. Car plus ils estoient eminens en sagesse & en prudence

p.262.

naturelle, plus leur conversion faisoit voir la grandeur de la puissance de Dieu, [& la sainteté du Christianisme.] 'Aussi Saint Paulin eust voulu avoir des ailes pour voler vers Aper, se reposer dans son entretien, & louer Dieu en luy de toute la plenitude de son cœur. p.263.

'Mais ce qui servoit d'exemple aux uns, estoit aux autres un témoignage qui les condannoit, & mesme qui les endurcissoit davantage. 'C'est pourquoi des gents qui mettoient "toutes leurs esperances en ce siecle, & en qui la crainte de Dieu n'avoit point encore éteint l'amour de l'argent & des plaisirs, traiterent de folie le changement que Dieu avoit fait dans Aper. 'Ils mepriserent son humilité qui blessoit leur orgueil, & n'eurent que de l'horreur pour la chasteté qu'il avoit embrassée. 'Des que le monde le vit s'opposer à sa corruption [par ses mœurs,] il conceut de la haine pour ce deserteur, & fit voir par sa jalousie qu'Aper commençoit à estre un veritable serviteur de J.C. p.262. &c. p.261. p.258.260. p.257.

'Aper n'estoit encore que dans l'enfance de sa nouvelle vie, lorsqu'il eprouva cette tentation, qui n'est ordinairement que pour les parfaits. Mais il avoit déja assez de force pour la soutenir. Il s'estima heureux de se voir haï de tout le monde, parce-qu'il servoit J.C; '& il commença à avoir quelque assurance qu'il estoit Chrétien, lorsqu'il se vit haï de ceux qui l'avoient aimé, & meprisé de ceux qui le craignoient auparavant, sachant bien que s'il n'eust point esté changé, il n'auroit point trouvé de changement dans leur amitié & dans leurs respects. Ce fut ce qu'il manda à S. Paulin dans une lettre qu'il luy écrivit 'lorsqu'il estoit encore dans sa retraite à la campagne. [Il faisoit sans doute dans cette lettre toute l'histoire de sa conversion;] '& à la fin il y assuroit le Saint qu'il embrassoit la croyance Catholique d'une foy tres ferme, & qu'il la publioit sans rien craindre. Il s'y traitoit d'enfant & d'ignorant dans tout ce qui regardoit Dieu. p.257. p.258. p.264. p.256.

'Saint Paulin receut cette lettre avec beaucoup de joie; [& ne pouvant voler pour aller embrasser Aper & se rejouir avec luy de son bonheur, il luy en témoigna ses sentimens par une excellente lettre,] 'où il luy dit que la persecution qu'il enduroit de si bonne heure pour J.C, faisoit assez voir avec quelle force & quelle perfection il croyoit en luy. 'Il l'exhorte extremement à souffrir cette persecution [qu'il avoit autrefois eprouvée luy mesme,] 'à ne se défendre contre tous ses adversaires qu'en perseverant dans la mesme humilité qui les blessoit, à confondre leur haine & leurs injures plutost par sa vie que par ses paroles, & à ne parler p.255. p.257. p.257-261. p.260.

qu'à Dieu par le silence de l'humilité, & par la voix de la patience. p.261.264. 'Il passe ensuite au changement admirable que Dieu avoit fait en luy, p.265. '& l'exhorte à la fin de travailler avec ardeur pour s'avancer dans la pieté, "& pour trouver autant sa joie en Dieu, &c. p.264. qu'il la trouvoit auparavant dans le peché. 'Il luy demande qu'il prie Dieu pour luy, & qu'il luy écrive dans toutes les occasions qu'il en aura, parcequ'il trouvoit beaucoup de consolation dans ses lettres, & qu'il estoit ravi de voir son progrés dans la pieté. ep.30.p.267. [Aper n'avoit garde de rejetter ces offres.] 'Nous voyons en effet p.266. qu'il luy écrivoit tous les ans; 'S. Paulin appelle cela le revenu & la rente que sa charité luy devoit. [C'est de ce commerce que viennent encore deux autres lettres que le Saint & Therasie écrivent à Aper & à Amande. Nous les mettrons dans les deux années suivantes.] Et en effet, comme les barbares entrerent à la fin de 406 dans les Gaules, qu'ils ravagerent entierement en fort peu de temps; & que Constantin les avoit tout à fait soustraites à l'autorité d'Honoré dés l'an 407, il semble qu'il faille finir à l'an 406, ou au plustard au commencement de 407, le commerce ill.p.177. si doux que S. Paulin avoit avec ses amis des Gaules. 'Le titre de la 29^e lettre du Saint, attribue à Aper le nom d'Evesque: ce qui donne lieu de croire qu'il le fut dans la suite: [& il est aisé de le croire.] On suppose mesme assez communément, que c'est S. Apre Evesque de Toul, [honoré le 15^e de septembre, "que quelques uns NOTE 14. mettent vers le commencement du V. siecle. D'autres le mettent à la fin, & de plus on en dit diverses choses qui ne conviennent Salv.ep.7.p.212. 213. point à l'ami de S. Paulin.] 'Salvien qui fleurissoit en Provence [depuis l'an 430 au moins, jusque vers la fin du V. siecle,] écrit conjointement à Aper & à Vere ses amis, mais qu'il dit estre p.213. beaucoup audessus de luy. 'Il assure qu'ils avoient acquis la perfection de l'humilité & presque toutes les bonnes œuvres; & que leur pieté les avoit mis dans une telle estime, qu'on ne pouvoit presque douter qu'une chose ne fust bien faite, lorsqu'ils la faisoient. ["Nous ne saurions dire si cet Aper est l'ami de nostre V.S. Sidoine § 27. Sid.l.4.ep.21.p. 116|5.ep.24.p. 144. Saint ou non.] 'Pour Aper de Lion dont parle Sidoine, & qui estoit encore laïque [vers l'an 475, il est bien posterieur.]

ART. XLV.

ARTICLE XLV.

S. Augustin & S. Paulin s'écrivent diverses lettres: Pelage & Aper écrivent aussi à S. Paulin.

[CE fut apparemment vers cette année qu'arriva à Hippone un grand scandale "au sujet de Boniface Prestre, & d'un laïque nommé Spes. Saint Augustin ne pouvant éclaircir cette affaire, ou au moins en éclaircir les autres,]'resolut d'envoyer Boniface & Spes en quelque lieu celebre pour les miracles, afin qu'il plust à Dieu de faire connoistre qui des deux estoit innocent & qui estoit le coupable. Il choisit pour cela le tombeau de S. Felix de Nole, parcequ'il pouvoit apprendre de là avec plus de facilité & plus d'assurance, que d'aucun autre endroit, ce que Dieu voudroit decouvrir touchant cette affaire;[ce qu'il disoit sans doute à cause de Saint Paulin, avec lequel on ne peut douter qu'il n'eust toujours continué le commerce qu'il avoit commencé en 395, quoique nous n'en trouvions point de marque depuis l'année 397 jusqu'à celle-ci.

V. S. Augustin § 153.

Aug. ep. 137. p. 251. 1. 2.

Nous ne savons point ce qui arriva de l'affaire de Boniface & de Spes. Ce fut peutestre dans cette occasion,]'que S. Augustin écrivit à Saint Paulin la lettre dont il parle dans une lettre de l'année suivante, où il luy proposoit ce semble quelques difficultez sur l'obligation que nous avons de suivre la volonté de Dieu. Surquoi S. Paulin luy manda que pour luy, quelque resolution qu'il eust faite de demeurer à Nole, & quelque satisfaction dont il y jouist, neanmoins s'il plaisoit à Dieu de luy demander autre chose, il estoit prest de preferer la volonté du souverain maistre à la sienne.'S. Augustin dit qu'il parloit dans sa lettre avec une lumiere & une pieté vraiment Chrétienne, mais qu'il ne s'étendoit pas assez: & il eust voulu qu'il eust expliqué davantage comment nous pouvons connoistre cette volonté de Dieu que nous devons preferer à la nostre.[Nous n'avons ni la lettre de S. Augustin, ni la réponse de S. Paulin,]qu'il envoya apparemment par un de ceux qui demeuroient avec luy, nommé Celse.

ep. 65. p. 121. 2. b.

b.

L'AN DE JESUS CHRIST 405.

'Dans le 12[e] poeme sur S. Felix que S. Paulin fit cette année, il décrit l'histoire de trois vœux qu'avoient faits divers particuliers de donner quelques bestiaux pour la nourriture des pauvres entretenus au tombeau de S. Felix. Le premier dont il parle fut

m. 7. 51-67.

puni en chemin d'avoir voulu remporter une partie de son offrande pour son usage propre. Mais ayant reconnu sa faute, & estant revenu aussitost en demander pardon[à Dieu]sur le tombeau du saint Confesseur, & restituer aux pauvres ce qu'il leur avoit enlevé, il obtint la guerison de la plaie dont il avoit esté frapé.

ep.65.p.121.1.2. ["Des les premiers mois de cette année,]'Saint Augustin luy écrivit deux lettres, l'une[qui est perdue,]par Fortunatien Prestre de Tagaste qui s'en alloit à Rome, & l'autre par Celse, qui se hastant de s'en retourner à Nole, ne luy donna pas le loisir d'entretenir S. Paulin par une aussi longue lettre qu'il eust voulu. Il le prie de luy mander quelles marques on pouvoit avoir pour connoistre la volonté de Dieu dans les occasions ordinaires de la vie humaine, où il est souvent difficile de la discerner. On voit dans cette lettre qu'il avoit beaucoup d'estime pour les lumieres de S. Paulin. Il dit qu'il n'a pu, & qu'il n'a pas mesme dû retenir Celse, parcequ'il seroit mieux avec S. Paulin qu'avec luy. V.S.Augustin § 157.

ep.250.p.345.1.b.c. 'L'Eglise d'Afrique estoit souvent obligée d'envoyer des Evesques en Italie pour diverses necessitez fascheuses. Il paroist que ces Evesques alloient ordinairement à Nole pour y rendre visite à S. Paulin; & c'estoit une consolation & une joie pour Saint Augustin de voir cet illustre ami par les yeux de ses amis. [Thease & Evode qui furent tous deux depuis Confesseurs, & dont le dernier estoit"intime ami de S. Augustin,*avoient esté deputez l'année precedente par le Concile de Carthage, pour demander des loix contre les violences des Donatistes. Ils les obtinrent V. Evode. * V. S. Augustin § 151.
ep.65.p.121.1.2. des le mois de fevrier de celle-ci.]'Ils allerent visiter S. Paulin; & S. Augustin qui les attendoit, lorsque Celse partit, dit que le Saint le viendroit voir dans le cœur, & dans les discours de ces Prelats, & qu'aprés qu'il se seroit comme rassasié de luy autant qu'il pourroit par ce qu'ils luy en diroient à leur retour, il luy écriroit une longue lettre, à laquelle il se reconnoissoit obligé. [Nous n'avons point aujourd'hui cette lettre, ni aucune de celles qu'ils se purent écrire jusqu'en 408.

Le moine Pelage qui avant que son heresie fust reconnue, estoit
ep.106.p.181.1.c.d. ami de beaucoup de Saints,]'estoit aussi aimé de S. Paulin comme un serviteur de Dieu.'S. Augustin dit qu'il avoit des lettres de cet heresiarque à S. Paulin, où il pretendoit reconnoistre suffisamment la grace, parcequ'il avouoit que c'est Dieu qui nous a donné la volonté & le libre arbitre. [C'est apparemment la mes-
gr.ch.c.35.t.7.p.331.2.a. me]'lettre à S. Paulin longue d'environ trois cents lignes, comme

il conte, que Pelage mesme citoit en 417, pour pretendre justifier sa croyance. S. Augustin ne dit point qu'il y eust rien de formellement mauvais: mais il soutient qu'il n'y parloit de la grace que d'une maniere tres foible, & qui ne pouvoit nullement le justifier. Pelage disoit qu'il avoit écrit cette lettre pres de 12 ans auparavant. [Ainsi vers l'an 405.

Nous avons parlé l'année precedente de la conversion d'Aper, de la lettre qu'il écrivit à S. Paulin, & de la réponse que luy fit le Saint.]'Aper luy écrivit[une seconde fois,]& luy témoigna combien il avoit de peine de prendre soin de ses terres à cause de ses enfans, [au lieu de les vendre.]'Il louoit au contraire la pauvreté de S. Paulin,'& décrivoit avec eloquence son petit jardin de Nole.'Le Saint fit sa réponse au nom de luy & de Therasie, & l'adressa de mesme à Aper & à Amande sa femme.'Il les exhorte à faire servir le soin qu'ils prenoient de leurs terres à l'instruction de leur ame,'de considerer qu'ils estoient eux mesmes le champ de Dieu, & de faire pour leur avancement spirituel, ce que les regles de l'agriculture vouloient qu'on fist pour amender les terres, & leur faire porter du fruit.'Il se rabaisse ensuite luy mesme,"& parle de ses tentations. Paul.ep.30.p. 267. p.268. p.269. p.266. p.267. p.268. p.269.270. &c.

ARTICLE XLVI.

Saint Paulin écrit à Saint Sulpice & à Didier: Sulpice exhorte Postumien à l'aller voir: Le Saint obtient de Rufin un ouvrage sur les benedictions de Jacob.

NOTE 15. 'NOus croyons que S. Sulpice écrivit encore"cette année au Saint par Victor. Nous ne savons rien du contenu de sa lettre, sinon qu'il demandoit qu'on luy renvoyast aussitost Victor, en sorte qu'il pust estre revenu pour les vendanges. Victor apporta en mesme temps à S. Paulin des lettres du Prestre Didier, [dont nous avons parlé sur Saint Jerome.]'Didier luy demandoit, ce semble, l'explication des benedictions que Jacob donna en mourant à ses enfans. Paul.ep.35.p. 312. p.315.

'Victor aprés avoir passé peu de temps à Nole, voulut absolument s'en retourner: de sorte que S. Paulin fut contraint d'écrire promtement deux petites lettres à Sulpice & à Didier, [que nous avons perdues toutes deux.]'Mais lorsque Victor estoit pres de partir, il luy arriva tout d'un coup divers obstacles qui l'arresterent jusques au temps que la saison ne luy permettoit pas de p.311.312. p.311.

hazarder à passer la mer. "La crainte [de Radagaise qui ravagea cette année une partie de l'Italie, & des troupes qu'il fallut luy opposer,] luy ferma en mesme temps le chemin par terre: Ainsi il fut contraint de demeurer encore longtemps à Nole, [& à y passer tout l'hiver. V. la note 15.

Sulp. dial. 1. c. 2. p. 242. Ce fut, ce semble, en cette année] 'que Postumien revint d'Orient aprés y avoir passé trois ans. [a] Il arriva en 30 jours d'Egypte à Marseille, au lieu où estoit Saint Sulpice. [Ce Saint forma ses dialogues des premiers entretiens qu'ils eurent ensemble.] 'Et comme Postumien devoit encore retourner en Orient, Sulpice l'exhorta de ne pas manquer à passer par la Campanie, quand mesme il seroit obligé de se detourner beaucoup pour cela. Contez pour rien, luy dit-il, tous les plus longs retardemens « pour aller voir Paulin, cet homme illustre dont la reputation « est celebre par toute la terre. Que ce soit luy, je vous prie, qui « ait le premier la lecture des deux entretiens que nous avons eu « ensemble hier & aujourd'hui. Racontez luy toutes choses; « repetez luy tout, afin qu'il fasse au plustost connoistre à Rome « les vertus admirables de S. Martin, comme il a fait courir nostre « premier livre de la vie de ce Saint, non seulement dans Rome, « mais mesme dans toute l'Illyrie. Ce grand homme qui ne regarde « pas d'un œil de jalousie la gloire de Saint Martin, & dont la « pieté sçait estimer les merveilles que J.C. opere dans ses Saints, « ne refusera pas de donner place à nostre saint Prelat avec S. Felix « son patron. 'S. Paulin avoit à sa mort dans son Clergé un Prestre « nommé Postumien. [Je ne sçay si ce seroit le mesme qui aprés estre encore revenu d'Orient, se seroit attaché auprés de luy.]

a c. 1. p. 240.

l. 3. c. 20. p. 330.

Sur. 22. jun. p. 255. § 2.

L'AN DE JESUS CHRIST 406.

Paul. car. 27. p. 610. 'Le trezieme poeme de S. Paulin sur S. Felix, [qui selon nostre suite doit avoir esté fait pour l'année 406,] est intitulé dans les anciens imprimez : *Sur le carnage de l'armée des Gots tuez avec leur Roy.* 'Cela marque clairement la défaite de Radagaise, ["que l'on a considerée comme un effet miraculeux de la protection de Dieu sur l'Empire Romain, & sur la religion Chrétienne.] 'Et en effet tout le commencement de ce poeme fait voir l'extremité où l'Empire Romain avoit esté reduit, & les douceurs de la paix qu'il goustoit, aprés avoir eprouvé toutes les frayeurs menaçantes d'une ruine prochaine. 'Nostre Saint attribue la défaite de ces barbares à l'efficace des prieres des saints Apostres & des Martyrs de Rome, & des autres villes de l'Empire. V. Honoré 523.

n. p. 867 | m. p. 68.

m. p. 71. 73.

p. 73. 74.

car. 27. p. 610. 'Ce poeme dont nous n'avions auparavant que quelques vers,

406. 'nous a esté donné tout entier à Milan en 1697. C'est un des plus beaux ouvrages de nostre Saint. 'Il le composa de trois sortes de vers. 'S. Paulin & Therasie avoient alors avec eux diverses personnes tres illustres, [qui avoient peutestre quitté Rome lorsque tout le monde y trembloit aux approches de Radagaise, ou qui estoient venus rendre graces à Dieu de leur delivrance sur le tombeau de S. Felix.] Ces personnes estoient Apronien & Avite sa femme, avec deux enfans Astere & la vierge Eunomie; Pinien & Melanie la jeune son epouse, avec Albine mere de Melanie. 'Emile [sans doute l'Evesque de Benevent,] faisoit le dixieme de cette illustre compagnie. 'Saint Paulin aprés avoir fait l'eloge de chacun d'eux en particulier, releve les diverses graces qu'il avoit receues par l'intercession de S. Felix, & particulierement celle d'abandonner tous les biens de la terre pour meriter de posseder ceux du Ciel. m.p.72-112. p.74. p.75-87. p.87. p.89-98.

[Nous avons vu que Victor envoyé l'année precedente par S. Sulpice, & par Didier, avoit esté obligé d'attendre à Nole que le primtemps fust venu pour pouvoir s'en retourner dans les Gaules.] 'Durant qu'il attendoit ainsi il tomba dans une grande maladie, qui le reduisit à l'extremité. 'S. Paulin souffrit beaucoup de le voir souffrir. Mais quoique les autres desesperassent de sa guerison, il l'espera toujours, dit-il, de la foy & des merites de S. Sulpice. 'En effet Victor guerit : mais il fut plus longtemps à rétablir sa santé qu'il n'avoit esté malade, '& il ne se trouva tout à fait rétabli qu'un peu avant la feste des Apostres. S. Paulin ne voulut point encore le laisser aller sitost, & il l'obligea d'attendre qu'il le pust mener à Rome dans le temps qu'il avoit accoutumé d'y aller tous les ans, afin qu'il partist de là pour s'en retourner dans les Gaules, & arriver chez S. Sulpice vers les vendanges, comme S. Sulpice le luy avoit recommandé. Mais c'estoit un an plustard que S. Sulpice ne pretendoit. 'Il luy donna à porter les deux petites lettres qu'il avoit écrites à Sulpice & à Didier l'année precedente, lorsque Victor s'en vouloit aller; mais il y en ajouta deux autres plus longues & écrites avec plus de soin, pour les mesmes personnes. Celle à Sulpice est perdue. [Et il ne nous reste pas mesme de memoire de toutes celles qu'il luy a pu écrire depuis.] 'Nous avons dans le Spicilege une lettre sous le nom de Severe à S. Paulin, qui est assurément une de celles que S. Sulpice a écrites à nostre Saint; c'est pourquoi nous l'avons employée ci-dessus. ep.35.p.311.312. p.312.313. p.311.312. p.312. p.311.312. Spic.t.5.p.532.

NOTE 16. "Elle peut estre écrite assez peu aprés qu'il se fut retiré à Nole, mais nous n'en pouvons rien dire de plus particulier, ne voyant

point que le Saint y réponde par aucune des lettres que nous avons.] Sulpice la luy écrivit pour luy envoyer, & luy donner mesme de ses gents, tres propres à faire une cuisine telle que la sienne; en luy protestant qu'il eust voulu luy aller rendre luy mesme ce service, "parcequ'il y avoit plus de bonheur à estre son domestique & son "esclave, que d'estre le maistre des autres. &c. *n an.ipium.*

p.532. 'La lettre qui suit celle-ci dans le Spicilege est encore attribuée à Severe: & le P. D. Luc croit qu'elle s'adresse aussi à S. Paulin.
p.533.534. [Ce seroit un illustre monument de sa pieté,]'puisque c'est un remerciement qu'une personne luy fait pour elle & pour d'autres, qui estoient, ce semble, des gents de la campagne, à cause qu'il luy avoit fait connoistre la verité & le culte de Dieu par ses exhortations, sans les epouventer par des menaces. [Mais estant certain que la lettre n'est point de S. Sulpice, nous n'osons pas attribuer à S. Paulin sur cette unique autorité, des choses qui ne luy conviennent peutestre pas.]

Paul.ep.35.p.
313. 'Nous avons la grande lettre de S. Paulin à Didier, où aprés luy avoir rendu conte des raisons qui avoient contraint Victor de revenir un an plustard qu'il ne devoit, il s'excuse avec une extreme humilité de l'ouvrage que Didier luy demandoit sur les benedictions des douze Patriarches, & le prie de les luy
ep.48.p.411.412. vouloir expliquer luy mesme.'Il avoit encore demandé cette explication à Rufin en témoignant que d'autres la luy demandoient, ["& Rufin ne la luy put pas refuser. V.S.Jerom. § 127.

Mais comme S. Paulin ne dit point à Didier qu'il eust receu cette explication, & qu'il ne témoigne pas mesme qu'il l'eust encore demandée, on peut juger qu'il ne la demanda à Rufin que quelque temps aprés. Et il semble en effet qu'il ne l'ait fait
ep.47.p.409. que par occasion.]'Car Rufin luy ayant écrit qu'il venoit à Ro-
p.410. me pour quelque affaire,'le Saint qui se rencontroit par l'ordre de ses lectures sur l'endroit de ces benedictions, "pria Rufin de NOTE 17.
ep.48.p.411. luy expliquer celle de Juda.'Il luy en écrivit encore depuis, &
Gen.c.17. luy demanda mesme qu'il l'expliquast selon les trois sens,'l'his-
Paul.p.411. torique, le moral, & l'allegorique;'& il l'en pressa tellement que Rufin qui s'en estoit excusé d'abord, ceda enfin, & fit ce
p.412. qu'il souhaitoit.'Le Saint ayant ce commencement, luy demanda encore qu'il luy expliquast de la mesme maniere les benedictions des autres Patriarches. [Rufin le fit, & nous avons encore ces deux ouvrages, avec les lettres qu'il écrivit à S. Paulin en les luy adressant. C'est pourquoi sans parler de l'autorité de Gennade,
Is.H.scr.c.4. nous ne pouvons point nous arrester à S. Isidore,]'qui attribue cet ouvrage à S. Paulin mesme.

*post tempus. 'S. Paulin témoigne qu'il avoit fait*autrefois quelque demande semblable à Rufin,[a] & Rufin reconnoist qu'il luy avoit déja accordé quelques écrits sur l'explication des Ecritures.[Mais nous n'en avons rien aujourd'hui.]'S. Paulin avoit traduit quelque chose de S.Clement[Pape,]surquoi Rufin l'exhorte d'étudier davantage le grec. Le Saint luy répond dans sa premiere lettre qu'il ne le peut faire, si Rufin ne vient passer un temps considerable avec luy, pour luy enseigner cette langue.'La derniere fois qu'il écrivit à Rufin, ce fut par Cereal.["Rufin estoit alors au monastere de la Pinaie pres de Ravenne. Mais il devoit bientost venir à Rome pour s'en retourner en Orient. Ainsi ce ne pouvoit guere estre qu'en 408."Car il paroist que Rufin sortit de Rome en 409 ou 410, & c'estoit apparemment dans ce dessein.]

Paul.ep.47.p.410
a Ruf.ben.l.2.p.9.a.
Paul.p.409.410.
ep.48.p.410.
V. S. Jerome § 127.
Ibid. § 128.

ARTICLE XLVII.

Il répond à Aper; écrit à S. Augustin sur Melanie & son fils; loue Saint Venerand de Clermont.

[CE fut, comme nous supposons, en l'an 406,]'que S. Paulin écrivit sa troisieme lettre à Aper & à Amande pour répondre à celle qu'ils luy avoient adressée. Il releve extremement & cette lettre,'& ceux qui la luy écrivoient; & il se sert pour cela presque des propres termes de la lettre que S. Augustin luy avoit écrite à luy mesme en l'an 395.'Le reste de sa réponse est particulierement pour representer la vertu d'Amande, qui prenoit la conduite de tout le dehors de la maison, pour laisser a son mari la liberté de s'appliquer entierement aux choses spirituelles, & aux fonctions de son ministere.'Il les exhorte tous deux à avoir grand soin de l'education de leurs enfans.

Paul.ep.31.p.271.272.
p.273.274.
p.274-277.
p.277.

L'AN DE JESUS CHRIST 407.

'Il ne nous reste que quelques fragmens du 14[e] poeme de Saint Paulin sur Saint Felix. Il semble qu'il l'employast à décrire les graces qu'il avoit receues de Dieu par son moyen:[ce qui nous fourniroit beaucoup de choses pour l'histoire de sa vie, si nous avions le poeme entier. Mais ce peu mesme que nous en avons, suffit pour remarquer l'esprit de reconnoissance & de gratitude que Dieu avoit mis dans nostre Saint, qu'on peut dire avoir esté l'effet de sa generosité naturelle, & de sa profonde humilité.

car.18.p.631.

Ce fut, comme nous croyons, en cette année que Melanie l'ayeule fit un voyage en Afrique, où elle apporta peutestre la

lettre par laquelle S. Paulin faisoit à S. Augustin l'eloge du fils unique de cette illustre veuve, lequel mourut vers ce mesme temps.]

L'AN DE JESUS CHRIST 408.

car.19.p.632. 633. 'Le 15[e] poeme de S. Paulin sur S. Felix, paroist, autant que nous en pouvons juger par le peu qui nous en reste, avoir esté fait pour celebrer les miracles de ce Saint. [C'est le dernier que nous sachions qu'il ait fait, soit que les autres soient tout à fait perdus, soit qu'il n'en ait pas fait davantage. Car il est vray que les trois années suivantes ont esté assez pleines de troubles, pour ne luy pas donner le loisir de penser à ces sortes de divertissemens. Et depuis qu'il fut Evesque, il se crut peutestre obligé d'exercer sa devotion d'une autre maniere. Au moins il ne pouvoit pas avoir beaucoup de loisir à la feste de S. Felix de penser à faire des vers:] Aug ep.250.p. 340.2.c. 'Des cette année mesme, quoique S. Augustin le crut estre dans le repos, il se trouvoit accablé d'un nombre incroyable d'affaires.

[Ce furent peutestre ces affaires qui l'obligerent à faire son voyage ordinaire de Rome plustost qu'il n'avoit accoutumé.] ep.249.p.343.2. b. 'Car il y alla aprés Pasque;[a] & il en estoit revenu des devant le 15 a p.345.1.a. de may.[b] Il y trouva le Diacre Quinte que Saint Augustin avoit b p.343.2.c. chargé d'une lettre pour luy, & il y avoit déja longtemps qu'il c.d. estoit à Rome.'Comme S. Paulin vouloit lire la lettre de Saint Augustin de suite, il n'en put trouver le temps qu'à Formies, où il arresta un jour en s'en retournant à Nole, comme il paroist qu'il avoit accoutumé de faire. Il employa la journée entiere à cette lecture si agreable pour luy."S. Augustin luy parloit de la constance de Melanie dans la mort de son fils unique. V. S. Augustin § 171.

p.345.1.a. 'Il y"répondit le 15 de may par son epistre 44.[c] Il semble croire &c. c p.344.2.b. que les hommes loueront Dieu aprés la resurrection, mesme d'une voix corporelle, quoique fort audessus de ce que nous p.345.1.a. pouvons concevoir.'Il attribue des corps aux Anges, & une espece de parole dont ils louent Dieu; mais non pas une langue p.344.2.b. pour parler comme les hommes;'& il avoit dit auparavant que c'estoit une creature purement spirituelle.

[Saint Augustin répondit à cette lettre l'hiver suivant par sa lettre 250. Elle fut apparemment portée par Saint Posside, qui estant obligé d'aller à la Cour pour les affaires de son Eglise, ne manqua point de venir visiter nostre Saint. S. Paulin écrivit vers le mesme temps à l'Evesque Memor, & luy parla de Julien son fils qui devint depuis heresiarque, & qui estoit alors Diacre. Il avoit

avoit esté marié, & Saint Paulin qui estoit ami du pere & du fils, aussibien que S. Augustin, s'estoit mesme rabaissé jusqu'à faire un epithalame sur son mariage, mais un epithalame digne de sa pieté.

NOTE 18. 'Nous croyons pouvoir mettre"vers ce temps-ci]'la lettre que Saint Gregoire de Tours cite du Prestre Paulin, où il disoit que parmi les malheurs de son siecle, il ne laissoit pas d'y avoir encore des Evesques dignes de Dieu, qui estoient de tres sages & de tres fideles gardiens de tous les articles de la foy & de la religion : Vous n'avez qu'à voir, disoit-il, Exupere de Toulouse, Simplice de Vienne, Amand de Bordeaux, Diogenien d'Albi, Dyname d'Angoulesme, Venerand de Clermont, Alithe [ou Alethe] de Cahors, & maintenant Pegase de Perigueux. [On peut voir en d'autres endroits ce que l'histoire nous apprend de Saint Exupere, de Simplice, de Saint Amand & d'Alethe. Nous ne trouvons rien autrepart touchant Diogenien, Dyname & Pegase.] Gr.T.h.Fr.l.2. c.13.p.69.

'S. Gregoire de Tours parle un peu davantage de Venerand. Il estoit Senateur, [apparemment de la ville de Clermont.] Il succeda à Saint Arteme, [& fut le 7e Evesque de cette Eglise. On ne sçait rien de sa vie hors le témoignage de Saint Paulin.] On dit qu'il mourut la veille de Noel, & que son convoi qui se fit le lendemain, servit[1] de procession solennelle pour la feste.'S. Gregoire de Tours dit qu'il se faisoit plusieurs miracles à son tombeau. Il estoit dans une eglise de son nom, 'où estoient les corps de plusieurs autres Saints, [a]entr'autres ceux de S. Nepotien [cinquieme Evesque de Clermont,] & de S. Limine Martyr. [b]Cette eglise se voit encore aujourd'hui dans les jardins de l'abbaye de S. Allire, mais il n'y reste plus qu'une petite partie des reliques de S. Venerand, le reste ayant esté transporté le 22 decembre 1311, dans l'eglise de Saint Allire 'qui en estoit proche. [c]On les a mises dans la chasse mesme de S. Allire, mais separément. [d]On fait à Clermont memoire de cette translation le 22 decembre, [e]& la feste de Saint Venerand le 18 de janvier. [f]Dieu luy donna Saint Rustique pour successeur.

p.69. gl.C.c.37.p.412. 415. c.35.36.p.407. 4.2. a c.36.37.p.412. b Boll.18 jan.p. 194. §6. Gr.T.gl.C.c.36. p.410. c Boll. §6. d §7. e §1. f Gr.T.h.Fr.l.2. c.13.p.69.

1. On appelloit procession, *procedere*, la marche de l'Evesque avec tous ses ministres, ou de la sacristie à l'autel ; ce qui se faisoit avec beaucoup de solennité, ou de l'eglise en laquelle le peuple estoit assemblé, à celle où l'on devoit celebrer le sacrifice.

ARTICLE XLVIII.

Saint Paulin est fait Evesque de Nole : Sa conduite dans cette charge.

L'AN DE JESUS CHRIST 409.

IL ne nous a paru jusqu'ici aucune marque que S. Paulin fust [Evesque:"& nous avons mesme des preuves assez fortes qu'il Note 15. n'estoit encore que Prestre dans les premiers mois de l'an 409.] Sur.31.dec.p.379.§ 14. 'Mais il paroist qu'il estoit Evesque[à la fin de cette année là, ou au commencement de 410,] lorsque Pinien & Sainte Melanie sa femme ayant abandonné Rome, qui estoit pres d'estre saccagée par Alaric, le vinrent visiter comme le pere de leur vie spirituelle, avant que de passer en Sicile. Aug.civ.l.1.c.10.p.8.2.d. 'Il fut fait Evesque de Nole, [comme personne ne l'ignore, & succeda apparemment à l'Evesque Paul, qui gouvernoit en l'an 402 & 403, cette Eglise assez peu nombreuse;] Paul.ep.36.p.320. 'puisque le Saint mesme se qualifie pasteur d'un petit troupeau. a Uran.§5.6.p.286. [a]Dans ce supreme degré du sacerdoce, il chercha plutost à se faire aimer de tout le monde, qu'à se faire craindre d'aucune personne. Les occasions qui le portoient le plus à la colere, ne luy firent jamais oublier sa douceur & sa bonté. Et un homme qui meprisoit les injures, & qui evitoit les animositez & les haines, ne pouvoit pas se laisser aller à la colere. Dans ses jugemens il joignoit toujours la misericorde à la justice, sachant bien que la misericorde vaut mieux que le sacrifice, & que parmi des Chrétiens la justice doit estre revétue de misericorde, selon ce qui est dit dans l'Ecriture sainte : Seigneur je rendrai gloire à vostre misericorde & à vostre justice. Il moderoit toujours la rigueur de la justice par ses manieres pleines de douceur & de clemence ; parcequ'il savoit que si le S. Esprit aime l'equité & la justice, il n'inspire pas moins la bonté & la douceur à ceux en qui il habite. C'est pourquoi il estoit exact dans l'examen de la justice, & indulgent dans la punition des coupables. Cet homme admirable rassembloit en luy toutes les vertus les plus louables. Il estoit fidele comme Abraham, docile comme Isaac, doux comme Jacob, liberal comme Melchisedec, prudent comme Joseph, ravissant comme Benjamin: Car il ravissoit aux riches pour donner aux pauvres: & cependant par là mesme il servoit plus les riches que les pauvres, puisque pour un soulagement temporel qu'il menageoit aux indigens, il thesaurisoit dans l'eternité pour leurs bienfacteurs. § 2.p.235. 'On voit qu'à sa mort il receut encore de l'ar-

gent qu'on luy envoyoit de loin pour des charitez.'Il eſt vray que S. Jerome luy avoit conſeillé de ne ſe pas rendre le diſtributeur des aumoſnes des autres.[Mais il y a bien de la difference entre ce que la prudence fait conſeiller à un particulier, qui ne fait que commencer à ſe donner tout à Dieu, & ce que la charité fait faire à un Eveſque fondé dans la pieté par un long exercice de vertu. Hier.ep.13.p. 102.103.

Et en effet, ſa charité n'eſtoit nullement imprudente.]'Car aprés avoir vendu ſes biens immenſes, & les avoir diſtribuez aux pauvres, il ne prodigua pas les biens de l'Egliſe lorſqu'il fut Eveſque; mais il en fut un fidele diſpenſateur, apprenant par cette conduite, que ſi pour arriver à la perfection l'on doit mepriſer ce que l'on poſſede en propre, l'on peut auſſi conſerver les biens de l'Egliſe qui ſont certainement communs à tous, ſans que ce ſoit un obſtacle à la perfection.'S. Gregoire de Tours dit que l'Egliſe de Nole eſtoit fort riche, & il ſemble vouloir que S. Paulin en devenant Eveſque euſt receu le centuple de ce qu'il avoit quitté pour J.C.[C'eſt ce qu'il auroit un peu de peine à perſuader.] Pomer.l.2.c.9.p. 226. Gr.T.gl.C.c. 107.p.538.

'Mais pour revenir aux qualitez de ce ſaint Prelat, il avoit la douceur de Moyſe, la vigueur ſacerdotale d'Aaron, l'innocence de Samuel, la douceur de David, la ſageſſe de Salomon, la vie apoſtolique de S. Pierre, les manieres aimables de S. Jean, la circonſpection de S. Thomas, la lumiere de S. Eſtienne, & la ferveur d'Apollo. Pour ce qui eſt de la ſollicitude paſtorale & du ſoin des Egliſes, il imita tous les Apoſtres & les[plus ſaints] Eveſques dans leur foy & dans leur charité. Il poſſeda toutes ces grandes qualitez, & les conſerva ſoigneuſement depuis le commencement de ſa converſion juſqu'à la fin de ſa vie.'Et veritablement il eſtoit tel que tout le monde l'aimoit. Sa vie eſtoit un modele dont la vue animoit tout le monde à travailler à ſon ſalut. Il eſtoit le conſolateur de tous ceux qui eſtoient affligez. Ce n'eſt pas là le témoignage que luy a rendu quelque particulier: c'eſt ce que publioient toutes les nations barbares qui l'avoient connu par la renommée. Et ce n'eſt pas ſans raiſon qu'un homme qui aſſiſtoit tout le monde fuſt aimé de tout le monde. Qui eſt celui qui eſtoit tombé & qu'il n'ait pas relevé? Qui a eu recours à luy, ſans en recevoir toutes ſortes de conſolations? Il eſtoit bon, miſericordieux, doux, & humble. Il ne mepriſoit & ne rejettoit perſonne. Tout le monde avoit part à ſes faveurs & à ſes liberalitez. Il encourageoit les timides, & Uran.§6.p.286. §7.

moderoit ceux qui estoient violens & emportez. Il edifioit les uns par ses paroles & les autres par son exemple. Il aidoit les uns de ses conseils, & assistoit les autres par ses aumosnes. Il n'estimoit point d'autres richesses que celles que J.C. a promises à ses Saints: & il disoit souvent que l'or, l'argent, & les autres richesses, n'estoient pas faites pour estre conservées par la cupidité, mais pour estre distribuées avec liberalité. En un mot, il possedoit tous les biens, parcequ'il possedoit l'amour de J.C. Il avoit une foy vive, une extreme douceur, un grand soin du prochain, une continuelle sollicitude pour les miserables, une tendre compassion des infirmes, & n'avoit point d'autre vue que la paix & la charité. Il se reduisoit à la derniere indigence pour fournir abondamment aux besoins des autres. Il n'y avoit point de pays, point de lieu si desert où ne se repandit le torrent de ses bienfaits; & les mers n'estoient pas capables d'en arrester le cours. Tout le monde souhaitoit avec ardeur de le connoistre. Tout le monde avoit de l'empressement de le voir. Il n'y avoit personne qui ne fust ravi en l'abordant, personne qui ne le quittast avec regret & avec le desir de le revenir voir. Ceux qui ne pouvoient avoir le bonheur de le voir, desiroient par respect de toucher au moins quelques unes de ses lettres: car elles estoient aussibien que ses poemes, pleines de bonté, de douceur, & d'honnesteté. Enfin, on auroit eu peine à croire tout ce qu'on en disoit, si ses grandes actions n'eussent prouvé qu'on n'en disoit rien que de vray.

ARTICLE XLIX.

Victor se sauve miraculeusement seul dans un vaisseau: Nole est prise par les Gots: Un autre Paulin se retire auprés du Saint.

Paul. ep. 36. p. 330. 'SAINT Paulin estoit déja pasteur d'un petit troupeau, [c'est à dire Evesque de Nole,] lorsqu'arriva l'histoire tout a fait extraordinaire du naufrage & de la conservation de Valgius, nommé depuis Victor à cause de cet accident. [Nous n'en savons point plus particulierement le temps:] p. 318-325. '& pour le detail de cette histoire, on le trouvera tout de suite dans une lettre de S. Paulin, Du Pin, t. 3. p. 485. 'qu'on regarde comme son chefd'œuvre. Il seroit en effet difficile de faire une description plus agreable, & une peinture plus naturelle, que celle qu'il fait de toutes les circonstances de ce naufrage. Paul. p. 320. 'Comme J.C. avoit sauvé cet homme par le ministere de S. Felix, ou sous sa figure, [ce fut peutestre ce qui l'obligea de

venir à Nole,]'où Saint Paulin pour honorer les marques des miracles de Dieu, fut presque cruel, comme il dit, envers cet homme, & luy eust volontiers coupé une partie de l'oreille pour la garder.'Ce fut luy, ce semble, qui le battiza aprés son naufrage,'& qui luy donna au battesme le nom de Victor, qu'il avoit déja receu de Dieu mesme dans son naufrage.[Car on ne voit point qu'on changeast alors ordinairement de nom au battesme.] p.330. p.330. p.319.

'Le vaisseau où il fut sauvé seul, & qui appartenoit à un Chrétien nommé Secondinien,'aborda avec toute sa charge sur les costes de la Lucanie,[qui est aujourd'hui la Basilicate,]ou"de la Calabre, en un endroit des terres de Postumien Senateur Romain. Le receveur de Postumien n'epargnant pas ce que la tempeste mesme avoit epargné, se saisit aussitost du vaisseau, & en enleva toute la charge,'qui appartenoit partie au fisc, & partie à divers particuliers.'On se plaignit souvent de ce brigandage au Gouverneur de la province: mais le receveur se défendit par la force ouverte contre ses ordres & ses ministres, & puis s'enfuit à Rome. Secondinien s'y en alla donc avec Victor; & S. Paulin écrivit à Macaire l'un de ses amis, pour le prier de porter Postumien à faire ce que sa pieté & sa justice donnoient lieu d'esperer de luy. Et on se contentoit mesme qu'il fist rendre ce que son receveur avoit pris. Car pour ce qui est de punir ce receveur, S. Paulin veut mesme que Macaire tasche de l'empescher, quoiqu'il ne laisse pas de l'appeller un pirate & un Pharaon. [Macaire à qui il écrit est apparemment celui qui ayant esté Vicaire des Prefets, estoit celebre à Rome en ce temps-ci par sa pieté & par sa science,]'& à qui S. Augustin nous apprend que nostre Saint avoit écrit une grande lettre pour le consoler sur la mort de sa femme.

p.317.318.319. p.324. "Bruttiorum. p.326. p.332. V. S. Jerome § 83. Aug.ep.125.p.245.

L'AN DE JESUS CHRIST 410.

[Cette année est celebre par la prise de Rome, où Alaric entra à la teste des Gots le 24 d'aoust. On pretend qu'il en sortit dès le 26.]'Il alla ensuite ravager la Campanie.[a]Et c'est sans doute à ce temps-ci qu'il faut raporter ce que dit S. Augustin; que Nole fut assiegée par les barbares, & que durant le siege, S. Felix s'apparut aux habitans de cette ville, à qui il avoit déja donné tant de preuves de son affection par ses miracles. S. Augustin dit l'avoir appris non par le bruit commun, mais de témoins assurez.'Baronius a conclu de ces apparitions, que le peuple de Nole ne souffrit rien en cette occasion.[Neanmoins S. Augustin

V. Honoré § 41. Philg.l.12.c.4. p.162. a Bar.410 § 46| Aug.cur.m.c.16.t.4.p.295.2.b. Bar.410.§46.

Aug.civ.l.1.c.10.p.8.2.d. ne le dit pas ;]'& il dit mesme en un autre endroit, que la ville fut prise & saccagée par les barbares ;[a] ce que Baronius mesme raporte à ce temps ci avec les apparitions de S. Felix. a Bar.410 § 45.46

Aug.p.8.2.d. 'Saint Paulin fut pris[comme les autres.]Mais comme dés auparavant il avoit quitté volontairement les grandes richesses qu'il possedoit, & qu'il ne luy en restoit plus d'autres que celles de son eminente vertu ; ce malheur si sensible à ceux qui aiment les biens du monde, luy fit gouster davantage le plaisir qu'il avoit eu d'avoir transporté tous ses biens par les mains des pauvres, en un lieu où les barbares ne pouvoient atteindre. Ainsi c'estoit avec grande confiance qu'il adressoit à Dieu cette priere dans son cœur, comme S. Augustin dit l'avoir appris de luy mesme: « Mon Dieu, ne souffrez pas qu'on me tourmente pour me faire « donner de l'or & de l'argent. Car vous savez où j'ay mis tout ce « que j'ay. [Dieu l'exauça sans doute,]'puisque Saint Augustin dit p.9.1.b. aussitost aprés, qu'il ne sçait point qu'aucun de ceux qui avoient quitté leur bien pour l'amour de J.C, ait esté tourmenté par les barbares, comme ayant de l'argent. [Ces ravages des barbares augmenterent plutost la charite de S. Paulin, qu'ils ne la refroidirent,]'& il employa tout ce qu'il pouvoit avoir comme Evesque au soulagement des pauvres & des captifs. Greg.dial.3.c.1. p.279.

L'AN DE JESUS CHRIST 411, 412.

[Ce fut vers 411 ou 412, qu'il écrivit à Saint Augustin l'epistre 43, pour luy demander la solution de diverses questions. Saint Augustin luy répondit aussitost : mais la lettre fut perdue. Saint Paulin luy écrivit donc une seconde fois sur le mesme sujet, & Saint Augustin luy ayant encore répondu, la lettre fut encore perdue. S. Paulin ne se lassa pas neanmoins, & écrivit de nouveau sur les mesmes difficultez, & sur quelque dessein de charité qu'il avoit.]

L'AN DE JESUS CHRIST 413.

Aug.ep.59.p.112. 'Saint Augustin luy répondit en 413, par son epistre 59, [qui fut sans doute rendue à S. Paulin, puisqu'elle est arrivée jusques à nous.]'On y voit à la fin que Saint Paulin avoit alors chez luy un p.117.118. autre Paulin qui estoit Prestre, & encore un troisieme, qui ayant apparemment perdu tout son bien par les malheurs du temps, s'estoit retiré chez nostre Saint, & taschoit d'y profiter de ses pertes sous la conduite d'un si sage directeur. Il avoit sans doute prié Saint Augustin de luy donner quelque instruction ; mais ce Saint se contenta de l'exhorter en peu de mots à rendre graces à Dieu de l'état où il estoit : Car, dit-il à S. Paulin, tous les livres,

toutes les instructions, & toutes les exhortations que je pourrois luy faire pour l'encourager & pour l'animer au bien, ne peuvent pas faire sur luy de plus fortes impressions que la vue de vostre exemple. [On a vu"autrepart l'histoire de Paulin petit-fils d'Ausone, qu'une effroyable tempeste de malheurs jetta aussibien que celui-ci dans le port de la pieté. Mais ce bonheur ne luy arriva que quelques années plustard.]

V. Honoré § 52, 53.

ARTICLE L.

Le Saint est recherché par S. Eucher & S. Honorat: De ce qu'on dit qu'il s'est vendu.

Note 20.

["C'Est apparemment à l'an 413, qu'il faut raporter le commerce qu'eut Saint Paulin avec les saints habitans des isles de Lero & de Lerins. On sçait que"S. Honorat ayant quitté le monde, se retira dans la solitude de l'isle de Lerins sur les costes de la Provence, & y établit ce monastere qui a depuis esté si fameux. S. Eucher depuis Evesque de Lion, l'ayant imité dans sa conversion,]'se retira aussi avec sa femme Galla dans l'isle"de Lero, qui est tout auprés de celle de Lerins. Ce fut de là qu'il envoya quelques personnes pour visiter S. Paulin,'qui dit que s'estant connus l'un l'autre par une faveur particuliere de Dieu, ils s'estoient liez ensemble par une amitié tres étroite, & par les entrailles de la charité de J.C.'Ce fut par ces envoyez de Saint Eucher qu'il apprit le lieu où luy & S. Honorat demeuroient. [Nous n'avons point la lettre que le Saint écrivit sans doute alors à S. Eucher, & nous ne savons point s'il écrivit en mesme temps à S. Honorat.

V. son titre. — aujourd'hui Ste Marguerite. — Paul. ill. p. 61. — p. 62. — p. 61.

'Mais l'année d'aprés, Saint Honorat poussé par l'exemple de S. Eucher, envoya trois personnes de sa congregation pour le visiter.'S. Eucher ne sceut point leur depart, & ainsi il n'écrivit point au Saint par cette occasion si favorable.'S. Paulin ne laissa pas de s'informer soign usement de sa santé,'& il luy écrivit ensuite une lettre d'amitié par ces mesmes solitaires de Lerins. Il le prie de luy écrire aussi quand il en auroit l'occasion, seulement pour se consoler & se rejouir l'un l'autre, n'ayant du reste nul besoin d'avoir de ses lettres pour s'assurer de son affection. Le P. Chifflet nous a donné cette lettre depuis peu d'années. [Il est aisé d'y remarquer l'esprit & le caractere de S. Paulin; & je ne pense pas que personne doute qu'elle ne soit veritablement de luy.]

p. 61. — p. 62. — p. 61. — p. 62.

p.61. 'Il l'adresse à S. Eucher & à Galla sa femme, [& neanmoins ni dans le titre, ni dans toute sa lettre il ne fait aucune mention de Therasie. Cela donne grand sujet de croire qu'elle estoit morte.] p.215. 'On ne sauroit au moins douter qu'elle ne soit morte avant son mari, puisqu'Urane ne parle point dutout d'elle dans l'histoire qu'il a faite de la derniere maladie & de la mort de S. Paulin.

L'AN DE JESUS CHRIST 414, 415, 416.

[Nous ne trouvons rien dans l'histoire touchant Saint Paulin jusqu'à l'an 417. Mais "on peut placer dans cet espace l'exemple NOTE 21. si celebre de charité que S. Gregoire raporte de luy.] Greg. dial. l.3. c. 1. p.128-132. 'Car il dit que les Vandales ayant ravagé l'Italie & la Campanie, en ayant emmené en Afrique un grand nombre de captifs; Saint Paulin n'ayant plus rien à donner à une pauvre veuve, dont le fils unique, pris comme les autres, avoit esté fait esclave du gendre du Roy des Vandales, luy persuada de l'emmener luy mesme en Afrique, & de l'echanger pour le fils de cette veuve. Le Vandale l'accepta, & luy donna le soin de son jardin. Les réponses que le Saint luy faisoit sur son travail, luy firent aimer peu à peu son entretien: Et comme il luy parloit souvent seul à seul, le Saint luy dit un jour qu'il l'avertissoit de donner ordre à ses affaires, & de prendre garde à ce que deviendroit l'Etat des Vandales, parceque le Roy son beaupere devoit mourir dans tres peu de temps. Son maistre le redit au Roy qui voulut voir l'auteur de cet avis, & vint pour cela disner chez son gendre, parceque le Saint avoit accoutumé de luy apporter des herbes durant qu'il disnoit. Le Roy trembla des qu'il l'apperceut, & avoua à son gendre mesme qu'il avoit vu cet homme & divers autres assis comme ses juges, & qu'ils luy avoient osté le fouet qu'il tenoit entre ses mains. Alors son maistre l'obligea de luy avouer qu'il estoit Evesque de Nole, & ayant fait chercher dans l'Afrique tous ceux de sa ville qui estoient captifs en Afrique, (car le Saint luy avoit demandé leur liberté,) il les renvoya à Nole avec leur Evesque, & autant de blé que les vaisseaux qui les portoient en purent tenir.

[Nous ne raportons cette histoire qu'en abregé, parcequ'on la peut voir de suite toute entiere dans les dialogues de S. Gregoire. Mais nous sommes mesme obligez d'avouer que "ce n'est pas ce V. la note 21. qu'il y a de plus assuré dans la vie de S. Paulin, ni surquoi il faut fonder ses eloges. Il en faut au moins abandonner quelques circonstances, & dire que la chose n'arriva pas en Afrique, mais en Espagne. Le fond mesme reçoit de fort grandes difficultez.

Mais

Mais si l'histoire n'est pas certaine, il est certain que Saint Paulin doit avoir donné une grande idée de sa charité & de son humilité, puisqu'on l'a cru capable d'une action telle que celle là.]

ARTICLE LI.

S. Augustin luy écrit contre les Pelagiens : On le souhaite pour appaiser le schisme de l'Eglise Romaine.

L'AN DE JESUS CHRIST 417.

[NOus avons remarqué ci-dessus que Saint Paulin avoit lié amitié avec Pelage avant qu'on decouvrist ses erreurs, & avec Julien Evesque de la Campanie, qui est devenu l'un des plus zelez sectateurs de cet ennemi de la grace.]'Dans"la famille mesme de S. Paulin, ou au moins dans la ville de Nole, il y avoit des personnes qui combatoient la foy du peché originel avec un emportement extraordinaire.'Ce fut sur cela que S. Augustin luy écrivit son epistre 106, & luy envoya mesme une partie des pieces qui s'estoient faites contre les Pelagiens;'afin qu'outre les prieres qu'il feroit pour eux, il eust encore des armes pour les combatre. 'Il les refute par les lettres mesmes de S. Paulin ; & c'est sur cela qu'il cite un endroit de sa 8^e lettre à S. Sulpice, [qui estoit passée des Gaules en Afrique.]'Vos lettres, luy dit-il, repandent la bonne odeur de J.C. dans toute sa pureté, & vous y paroissez comme un fidele amateur & un"genereux défenseur de sa grace. [Il n'y a rien assurément de plus contraire au Pelagianisme que S. Paulin. Pour ce qui est du Semipelagianisme, qui consiste à attribuer à l'homme le commencement de la bonne volonté,]'il y a peutestre des endroits où il semble ne s'en estre pas assez eloigné, [lorsque la question qui fut depuis agitée par les Prestres de Marseille, n'avoit pas encore esté bien éclaircie par Saint Augustin.

apud vos. — Aug. ep. 106. p. 185. 1. b. c. — p. 181. 1. a. — p. 186. 2. a. b. — p. 187. 1. — p. 186. 2. d. — *confessor.* — Paul. ep. 5. p. 85 | car. 2. p. 474. 475.

L'AN DE JESUS CHRIST 418.

Il peut avoir eu quelque part à ce qui se fit à Rome & à Ravenne contre les Pelagiens au mois d'avril 418, dont la deposition de Julien fut une suite : mais l'histoire ne nous en a rien conservé.

L'AN DE JESUS CHRIST 419.

Le Pape Zosime estant mort sur la fin de 418,"l'Eglise Romaine se trouva divisée par un schisme, parceque Boniface fut elû Pape par les uns pour luy succeder, & Eulale par les autres. L'Em-

V. S. Boniface § 1.

pereur Honoré assembla plusieurs Evesques à Ravenne le 8 de
Bar.419.§ 17. fevrier 419, pour terminer ce differend.]'S. Paulin fut prié de s'y trouver : mais il s'en excusa sur la foiblesse de sa santé,[qui ne
§ 18. luy permettoit guere de faire ce voyage dans l'hiver.]'L'affaire n'ayant pu estre terminée par ce Concile, fut remise à un autre
§ 7. plus nombreux, indiqué à Spolete pour le 13 de juin.'L'Empereur Honoré,[ou plutost le Patrice Constance son beaufrere,
§ 17. qui gouvernoit alors toutes les affaires,]'pria S. Paulin de s'y vouloir trouver, & luy écrivit pour cela une lettre tres respectueuse, où il témoignoit faire une estime toute particuliere de son merite. Il l'appelle d'abord son saint & venerable pere. Il attribue à son absence le peu de succés qu'avoit eu le premier Concile, & il dit que l'affaire a esté differée, afin que la decision en fust prononcée par sa bouche venerable ; n'y ayant personne qui fust plus digne de declarer ce qui se devoit faire selon les commandemens de Dieu, & les regles de la discipline apostolique, que celui qui pratiquoit les uns & les autres si exactement. Il le conjure donc de quitter tout pour se trouver au Concile, & y rendre les services qu'on attendoit de luy.[Nous ne savons point si le Saint se resolut à se trouver au Concile. Mais il n'eut pas la peine d'y aller,"parceque le schisme se trouva terminé d'une V.S.Boniface § 4.
autre maniere des le mois d'avril.]

L'AN DE JESUS CHRIST 421, OU 424.

[Depuis cela l'histoire ne nous fournit rien pour la vie de S. Paulin, jusqu'au temps que"S. Augustin luy adressa son livre V.S.Augustin § 314.
intitulé, Du soin qu'on doit avoir des morts. Ce fut S. Paulin*qui *&c.
l'obtint de luy par le Prestre Candidien, en recourant à sa lumiere sur la difficulté qu'il trouvoit à accorder les prieres que l'Eglise fait pour les morts, avec ce que l'Ecriture enseigne par-
Aug.cur.m.c.18. t.4.p.194.2.c. tout, que nous serons jugez selon nos œuvres.]'S. Augustin fit cet ouvrage assez long, par la joie qu'il avoit de s'entretenir longtemps avec luy. Il le prie de luy mander quel sentiment il en auroit.[Il fit ce livre vers l'an 421, ou au plustard en 424.]

ARTICLE LII.

Mort de S. Paulin.

[IL faut venir enfin à la mort de S. Paulin, dont un témoin
Uran.§ 3.p.186. oculaire nous a fait la relation.]'Il y avoit longtemps que ce Saint souhaitoit de quitter la terre, pour aller demeurer avec

les Saints, lorſqu'il fut attaqué d'un violent mal de coſté[qui le reduiſit à l'extremité.]Les medecins luy firent appliquer"des ventouſes, qui ne ſervirent qu'à l'abatre davantage. *uſtionibus.*

'Trois jours avant qu'il mouruſt, il fut viſité par deux Eveſques, Symmaque & [1] Acyndine.[Nous ne trouvons rien du dernier.]'On croit que l'autre peut eſtre Symmaque de Capoue honoré le 22 d'octobre,& ſous le nom duquel il y a diverſes egliſes conſacrées à Capoue & aux environs. On ne ſçait rien du reſte de ce qui regarde ce Saint.'Ces deux Prelats trouverent S. Paulin en un état où l'on n'eſperoit plus rien de ſa vie. Neanmoins il fut ſi rejoui de les voir, qu'oubliant ſa maladie, il les entretint [comme s'il euſt eſté en ſanté,]de diſcours tout ſpirituels, plutoſt comme un ange que comme un homme mourant.[Le lendemain apparemment]il offrit avec eux le ſacrifice, ayant fait apporter les vaiſſeaux ſacrez auprés de ſon lit, & rétablit dans la paix & la communion de l'Egliſe, ceux que l'ordre de la diſcipline avoit obligé de ſeparer des myſteres. § 1. p. 285. Paul. ill. p. 193. Ugh. t. 6. p. 389. Uran. § 1.

'Aprés que cela fut fait, il demanda tout d'un coup où eſtoient ſes freres. On luy dit que les deux Eveſques qui l'eſtoient venu voir eſtoient là preſens. Non, dit-il, je demande mes freres Janvier & Martin, qui viennent de me parler, & qui m'ont dit qu'ils alloient revenir.[Ainſi l'on reconnut]'que la ſplendeur de ſa vertu, & le ſoin qu'il avoit eu de multiplier les graces qu'il avoit receues de Dieu, luy avoient fait meriter de voir ces deux illuſtres Eveſques,'dont l'un ayant eſté Eveſque[de Benevent,]& martyr[vers l'an 305,]rendoit alors illuſtre l'Egliſe de Naple [par ſes reliques,]& l'autre eſtoit cet homme apoſtolique qui faiſoit la gloire de l'Egliſe Gallicane. § 2. Gr. T. gl. C. c. 107. p. 539. Uran § 2.

[Il arriva enſuite une choſe où l'on voit d'une part juſqu'à quelle pauvreté il s'eſtoit reduit, & de l'autre que ni l'age ni la maladie n'avoient point diminué dans ſon cœur l'amour des pauvres, non plus que ſa foy & ſa confiance en Dieu.]'Le Preſtre Poſtumien le vint avertir qu'il eſtoit dû quarante pieces d'argent à des marchands pour des habits que l'on avoit donnez aux pauvres. Le Saint ſourit, & dit à Poſtumien: Ne craignez rien pour cela, mon fils, & aſſurez-vous qu'il y aura quelqu'un qui payera la dette des pauvres. En effet, il arriva fort peu aprés un Preſtre de Lucanie, qui luy apporta 50 pieces de la part d'un Eveſque & d'un laïque. Le Saint rendit graces à Dieu de ce qu'il § 2.

1. 'Surius a *Benedictus Hyacinthinus*, & un manuſcrit *benedictus ac indignus*; d'où le Pere Chifflet a tiré *Acyndinus*, ce que Mr le Brun a ſuivi, *p. 145.* Paul. ill. p. 194.

ne l'avoit point abandonné dans la confiance qu'il avoit eue en luy, donna deux de ces pieces au Prestre qui les avoit apportées, & fit payer du reste ce qui estoit du aux marchands.

§ 3. 'La nuit estant venue, il dormit un peu jusques à minuit. Car son mal de costé, & la douleur des ventouses qu'on luy avoit appliquées, ne luy permirent pas de prendre plus de repos. Lorsque le jour commença, une heure ou deux avant le lever du soleil, il reveilla tout le monde pour dire "Laudes, comme il *matutinum.* avoit accoutumé de faire. Il exhorta ensuite tout son Clergé à la paix, & puis demeura en silence, jusqu'à ce que le soir estant venu, [& les lampes estant allumées,] comme il vit l'heure où il avoit accoutumé de dire "Vespres, il étendit ses mains, & dit *lucernaris.* d'une voix basse [ces paroles du pseaume 31 :] *J'ay preparé une lampe à mon Christ*, & il rentra ensuite dans son silence.

§. 'Sur les dix ou onze heures de la nuit tous ceux qui estoient dans sa chambre, & qui veilloient auprés de luy, sentirent le lieu agité par un si grand tremblement, qu'ils se jetterent aussitost par terre pour prier Dieu. Aucun de ceux qui estoient dans le reste de la maison, ne s'apperceut de ce tremblement. Aussi il ne regardoit que la personne de Saint Paulin, & marquoit la douleur que tout le monde alloit ressentir par la mort de ce Saint, qui rendit alors son esprit à Dieu, pour luy estre presenté par les mains des anges.

§ 8. 'Des qu'il fut mort, son visage & tout son corps devint si *niveo candore.* "blanc, que tous ceux qui estoient presens, mélerent les louanges de Dieu & les actions de graces à leurs larmes & à leurs soupirs.

§ 1. 'Ainsi l'on reconnut le merite de sa vie par la gloire de sa mort, comme on estoit assuré du bonheur de sa mort par la sainteté de

§ 8 | Gr.T gl C.c. 117 p.540. sa vie.'Voilà les fruits de ses aumosnes : voilà la mort que Dieu accorde à ceux qui l'ont aimé en la personne des pauvres ; bien

Uran.§ 1. differente de celle des avares, [& des amateurs du siecle.]'Il mourut à Saint Felix, [c'est à dire dans la maison d'auprés de l'eglise de S. Felix, où il demeuroit avant que d'estre Evesque. Et peutestre qu'il avoit toujours continué à y demeurer, quoique

§ 9. ce fust à un grand quart de lieue de la ville.]'Le jour de sa mort fut le [lundi] 22 juin de l'an 431 ; [celui mesme auquel le Concile

Bar. 22. jun | Flor. p. 6. 9. d'Ephese deposoit Nestorius.]'C'est en effet au 22 juin que tous les martyrologes marquent sa feste, mesme [1]ceux qui portent le 1. nom de S. Jerome, & que l'Eglise la celebre encore aujourd'hui. [Il suivit S. Augustin au bout de pres de six mois, estant à peu pres dans la 78[e] année de son age.]

Florent. p. 619. 620. 1. 'Quelques exemplaires le qualifient Confesseur. [Ainsi il peut bien avoir esté ajouté.]

'Toute la terre fut touchée de douleur à la nouvelle de sa mort. Les fideles & les infideles la pleurerent.'Les Juifs & les payens accoururent à ses funerailles ayant leurs robes dechirées; & tous crioient d'une mesme voix, qu'ils avoient perdu leur tuteur, leur défenseur, & leur patron.'Il fut enterré dans l'eglise de S. Felix, [qu'il avoit toujours regardée comme le canal des graces de Dieu sur luy, & dont il avoit pris tant de plaisir à celebrer les louanges.]'Et il paroist que le cimetiere de S. Felix estoit le lieu ordinaire de la sepulture des Evesques, ou mesme de tous les habitans de Nole.

Uran.53. 56. 51. Ugh.t.6.p.282. 283.

ARTICLE LIII.

S. Paulin aprés sa mort appelle au Ciel S. Jean Evesque de Naple: Urane fait l'histoire de la mort du Saint.

'URANE qui nous a donné la relation de la mort de S. Paulin, en remarque une apparition que l'on croit estre arrivée l'année suivante 432.'L'Eglise de Naple avoit alors pour Evesque un nommé Jean, qui estant endormi la nuit de devant le jeudi saint, vit paroistre devant luy S. Paulin"qui avoit la splendeur & la majesté d'un ange, & qui tenoit en sa main un rayon de » miel extremement blanc. Ce Saint luy dit: Mon frere Jean, que » faites vous ici. Rompez ces liens dont vous vous ennuyez si fort, » & venez-vous-en avec nous. Car nous avons en abondance de » cette viande que je tiens. Il embrassa en mesme temps l'Evesque Jean, & luy mit de ce miel dans la bouche, que Jean trouva d'un goust & d'une odeur si excellente, qu'il eust voulu ne quitter jamais les piez du Saint qu'il tenoit embrassez.

Paul.ill.p.214. 215. Uran.58. &c.

'Il se reveilla sur cela, passa le jour suivant à son ordinaire, celebra la solennité de la Cene du Seigneur, & traita [à souper,] comme il avoit accoutumé, tous les pauvres & les Ecclesiastiques, sans sentir aucune incommodité. Il employa le vendredi à la priere. Le samedi il vint fort gay à l'eglise des sept heures du matin, il monta dans son siege, salua le peuple [en luy souhaitant la paix,] en receut le salut, ordonna la priere, & aprés l'avoir conclue à l'ordinaire, il rendit l'esprit.'On fit neanmoins la nuit suivante les ceremonies accoutumées de la veille [& du battesme,] & le dimanche de la Resurrection, aprés que les lampes eurent esté allumées [le soir,] il fut conduit à la sepulture par tout le peuple, & par une grande troupe de neophytes.

58. 59.

Paul.ill.p.198| Ugh.t.6.p.60. 'Ce"Jean est conté pour le 14e Evesque de Naple, ou le 16e selon Ughellus. On ne dit rien de luy, sinon qu'avant son episcopat, il fit apporter de Marciane pres de Pouzolles à Naple le corps de S. Janvier, & le mit de ses propres mains dans un oratoire, où il fut luy-mesme enterré aprés sa mort. [Encore cette translation de S. Janvier"n'est-elle pas trop assurée.] On dit que le corps de cet Evesque a depuis esté mis dans une autre eglise. 'Baronius remarque qu'il y a à Naple beaucoup d'eglises dediées sous le nom de S. Jean: Et quoiqu'elles aient aujourd'hui Saint Jean Battiste pour patron, il croit qu'il y en a quelqu'une dont ce mesme Saint Evesque de Naple, l'a esté originairement. Son nom a esté mis dans le martyrologe Romain le 22 de juin avec S. Paulin, de quoy Baronius dit qu'il ne sçait pas la raison, estant certain qu'il est mort le samedi saint, 'qui en 432 estoit le 2 d'avril. 'On voit par les anciens monumens de l'Eglise de Naple, & de quelques autres des environs, 'qu'on en a fait autrefois le premier & le 2 d'avril. Ughellus croit qu'on ne l'a mis le 22 de juin que pour le joindre avec S. Paulin.

[Marginal notes: Note 12. — Bar.22.jun.g. — V. S. Janvier. — Paul.ill.p.215. — Ugh.t.6.p.103.a.b. — 1.]

'Depuis longtemps l'Eglise de Nole regarde S. Paulin avec S. Felix comme ses patrons. 'Il y a dans la ville une eglise particuliere de son nom. 'Mais pour son corps on pretend qu'il a esté transporté à Benevent, & de là à Rome en l'an 1000, où on le conserve encore dans l'eglise de S. Barthelemi. ["Son successeur fut sans doute un second Paulin,]'appellé Paulin le jeune dans son epitaphe, qui se voit encore sur son tombeau de marbre dans le cimetierre de S. Felix. Nous y apprenons qu'il mourut le 10 de septembre sous le Consulat de Dioscore, [c'est à dire en 442. Ainsi il ne peut avoir gouverné qu'onze ans.] Il paroist qu'on le regarde aussi[2] comme un Saint. [Je ne trouve pas neanmoins dans Ferrarius ni dans Ughellus qu'on en fasse aucune feste.]

[Marginal notes: p.281.d|296.a. — p.283.d. — p.292.c|Bar.1000.§ 6-8|22.jun. — Note 13. — Ugh.t.6.p.283.b|293.b|Uran.§ 1.9. — 2.]

'Aussitost que le grand Paulin fut mort, un nommé Pacatus prit le dessein d'écrire sa vie en vers. [Nous ne savons point s'il l'executa: car nous ne voyons point que personne cite cet ouvrage,]'& mesme Gregoire de Tours dit qu'il n'avoit rien lu sur la vie de S. Paulin. [Nous ne savons point non plus qui estoit ce Pacatus, sinon qu'on peut conjecturer que c'estoit quelque Chrétien des Gaules, laïque & de qualité, celebre pour les belles lettres, descendu peutestre de Latinus Pacatus qui prononça le pane-

[Marginal notes: Ibid. — Gr.T.gl.C.c.107.p.540.]

1 Ughellus le dit de Jean IV, à qui il attribue la mort du premier. *V. la note 22.*

2. Ughellus cite ainsi son epitaphe, *Dep. S. Paulini &c.* Ne faudroit-il point *S. M.* pour *sanctæ memoriæ?* *Vidimus quomodo tollitur justus .... unanimi voce planxerunt.*

gyrique de Theodose en 389.]'Tout ce que nous trouvons de luy, c'est que dans le dessein qu'il avoit d'écrire la vie de S. Paulin, il pria un Prestre nommé Urane de luy envoyer la relation de sa mort 'à laquelle il avoit esté present. Uran.§1. §3.6.

'Urane fit donc cette relation & l'adressa à Pacatus qu'il appelle son illustre seigneur,'& son tres cher fils.[a]Il l'exhorte à executer promtement son dessein, & luy dit qu'ayant à passer la mer dans peu de temps, il sera bien aise de pouvoir lire auparavant un ouvrage qui pouvoit estre si utile.'Comme il ne commence sa relation qu'à la visite que les deux Evesques rendirent à S. Paulin trois jours avant sa mort,[il semble plutost avoir esté du Clergé de l'un de ces deux que de celui de S. Paulin.'Cela n'empesche pas que ce ne puisse estre un Urane Prestre enterré à Nole dans le cimetiere de S. Felix le 22 de decembre, comme on l'apprend de son epitaphe.'Quelques uns ont cru que c'estoit le mesme Urane qui devoit apporter à S. Paulin une lettre de S. Delphin vers l'an 400, mais qui ne le fit pas: [& il se peut faire qu'il ait merité depuis l'amitié & l'approbation du Saint,]'qui à l'occasion de cette lettre en parle d'une maniere tout à fait desavantageuse. [Son ouvrage quoique fort court a esté celebre dans l'antiquité.]'Saint Gregoire le grand en cite un endroit.[b]Saint Gregoire de Tours dit qu'il avoit vu une grande"relation sur la mort de S. Paulin,[c]& parle de l'apparition de S. Janvier & de S. Martin.[d]S. Isidore de Seville parle aussi de l'histoire de sa mort donnée par Urane.[e]Pour les endroits que quelques uns veulent ajouter ou retrancher à cet écrit, le P. Chifflet en traite fort bien. §1. §3. a §9. §1. Ugh.t.6.p.294. a. Paul.ill.p.191.§ Bar.22.jun.a. Paul.ep.17.p. 181. Greg.dial.3.c.1. p.132.d. b Gr.T.gl.C.c. 107.p.540. c p.539. d If.H.fcr.c.4. e Paul.ill.p.179. 180.197-200. "lectio.

ARTICLE LIV.

De quelques ouvrages de Saint Paulin qui sont perdus: De la lettre à Celancie, de l'histoire de S. Genés, & de quelques autres pieces qu'on luy attribue.

'MONSIEUR du Pin fait un grand eloge des ouvrages de S. Paulin, & de sa maniere d'écrire.[f]Il dit entre autres choses qu'ayant étudié avec application dans ses premieres années les auteurs de la belle latinité, il s'estoit fait un style fort approchant d'eux.'Il juge qu'il excelle dans les descriptions & dans les portraits. Il trouve que ses lettres ont beaucoup d'agrément, mais que neanmoins elles divertissent plus qu'elles Du Pin, t.3.p. 488.489. f p.470. p.489.

n'instruisent. Et cela est vray pour ce qui regarde la science des dogmes & des questions difficiles ;[à quoy son humilité l'a empesché de s'appliquer : mais elles instruisent extremement pour l'edification, pour les mœurs, & pour la science du cœur. On a vu ci-dessus l'estime toute extraordinaire qu'en faisoit Saint Augustin & les autres Saints de l'Afrique. Et c'est particulierement par ses lettres,]'qu'il a fait, comme dit le Cardinal du Perron, les delices de son temps.[Je ne sçay aussi si l'on peut dire]

p.498. 'que tous ses écrits sont faits avec soin, & composez avec beaucoup d'art.[Ils semblent plutost sortir de l'abondance, & du bon thresor de son cœur : & je pense que son plus grand art estoit le feu de sa charité.

p.488.489.

Nous croyons avoir suffisamment parlé de ceux qui nous restent aujourd'hui. Mais nous avons perdu une grande partie de ceux qu'il avoit fait & des plus considerables. Car outre ce qu'il avoit traduit de S. Clement, outre le panegyrique de Theodose,]'outre diverses lettres importantes qu'on sçait qu'il a écrites à Saint Augustin, à Saint Jerome, à Macaire,"& à d'autres,[outre un grand nombre de sermons qu'il a faits au moins depuis son episcopat, & qui estoient assurément dignes de passer à la posterité.]

Paul.b.dis.6.p. 134. &c.

'Gennade luy attribue beaucoup de lettres à sa sœur sur le mepris du monde, & un Sacramentaire,[qui seroit sans doute un ouvrage tres important pour nous apprendre les anciennes pratiques de l'Eglise dans l'administration des sacremens, & dans ses ceremonies exterieures.

Gen.c.48.

'Gennade parle aussi d'un livre d'hymnes,[qui n'est peutestre que le recueil de celles qu'il faisoit tous les ans sur Saint Felix. Mais nous devons regretter particulierement]son livre sur la penitence, & sur la louange des Martyrs en general, puisque Gennade nous assure que c'estoit le plus considerable de tous ses écrits.[Nous n'avons point non plus]'l'ouvrage contre les payens, qu'il écrivit vers l'an 395, comme Saint Augustin dit qu'il l'avoit appris.'S. Gregoire de Tours cite une lettre du tres heureux Paulin, où l'on voyoit que S. Martin avoit receu beaucoup de reliques de S. Gervais & de S. Protais.

c.48.

Aug.ep.34.p.40. 2.d.

Gr.T.in.M.l.1. c.47.p.109.

[Nous ne voyons rien qui nous empesche de croire, que l'histoire du martyre de S. Genés d'Arles est effectivement de S. Paulin, à qui on a accoutumé de l'attribuer, sinon qu'il est difficile de voir quelle occasion particuliere S. Paulin auroit pu avoir de l'écrire.]'Rosweide doute en effet qu'elle soit de luy, & il semble avoir plus d'inclination à l'attribuer à un autre Paulin

Paul.n.p.834.

qui

V.S.Genés. qui eſtoit Eveſque de Beziers en 420.'Mr le Brun l'a laiſſé"parmi b.p.332.
les veritables ouvrages de celui de Nole.

'Il a ajouté dans ſa nouvelle edition un poeme ſur le nom de ap.p.24.
Jesus,qui avoit eſté donné par Barthius;'& il apporte pluſieurs diſ.6.p.137.
raiſons pour croire qu'il eſt de S.Paulin.'Il ne luy a neanmoins ap.p.24.
donné rang que parmi les pieces douteuſes ou fauſſes.[Je ne ſçay
en effet ſi S.Paulin ni aucun autre de ſon temps auroit cru qu'il
luy fuſt permis]'d'appeller J.C. le veritable Apollon.[Si ce poe- p.25.
1. me eſt fait[1] pour la feſte du nom de Jesus, c'eſt à dire du jour de
la Circonciſion,comme il me ſemble que cela eſt aſſez clair dans
le commencement,on ne croit pas que cette feſte ſoit ſi ancienne.
'Mr du Pin ſoutient que c'eſt la paraphraſe d'un ſermon de Saint Du P.t.3.p.488.
Bernard ſur les Cantiques.]

'Quelques uns ont cru que les epiſtres 38 & 45 de S.Auguſtin, Paul.vit.p.733.
V.S.Auguſtin § 116. pouvoient eſtre plutoſt de Saint Paulin que de luy.["Mais il n'y a
aucun moyen de douter qu'elles ne ſoient de S.Auguſtin.

On a mis dans l'edition des œuvres de S. Paulin à Anvers les
epiſtres à Celancie & à Ste Marcelle, qui ſont auſſi parmi les
œuvres de S.Jerome. Celle à Celancie eſt aſſurément un des plus
beaux monumens de l'antiquité pour le ſtyle, mais ſurtout pour
la matiere. Car elle contient de tres belles inſtructions.]'Elle Paul.ep.50.p.
s'adreſſe à une Dame de qualité qui eſtoit dans les engagemens 420.
du monde, & mariée à un Chrétien. Elle vivoit neanmoins p.439.
depuis pluſieurs années dans la continence, & il paroiſt qu'elle
s'y eſtoit engagée par vœu, ſans en avoir cependant le conſen-
tement de ſon mari.'C'eſtoit depuis l'hereſie de Jovinien, mais p.440.
il ſemble que le paganiſme duroit encore.[Ainſi l'on peut dire
que la lettre eſt digne de S.Paulin, & que le temps n'y repugne
pas.Mais pour le ſtyle quoiqu'il ſoit fort beau en ſon genre,]'& vit.p.733|Du P.t.
qu'Eraſme ait cru avant Sacquin, qu'il avoit du raport à celui 3.p.339|Hier.t.1.
de S.Paulin,[neanmoins il y a une gravité qui paroiſt differente p.106.c.
de la gaieté & de la liberté de ce Saint pour croire que la lettre
ſoit de luy.]'Auſſi Sacquin ne croit point dutout qu'elle en ſoit. Paul.vit.p.733.
V. S. Jerome note 26. 'Il ſemble le croire davantage de celle à Ste Marcelle.[a]Mais"il eſt p.733.734.
difficile d'ajuſter cela avec l'hiſtoire du Saint, comme Roſweide a n.p.834.
l'a remarqué.

[Pour ce qui eſt de la vie de Saint Ambroiſe & du poeme ſur
l'hiſtoire de S. Martin, que quelques uns ont attribué à noſtre
Saint, perſonne ne doute que ces ouvrages n'aient eſté faits par
d'autres Paulins, dont l'un n'eſtoit que Diacre en 411, lorſque

1. 'Barthius le croit fait à Paſque.[Je ne voy point ſurquoi cela ſe peut fonder.] Paul.b.diſ.6.p.137.

S. Paulin estoit déja Evesque, & l'autre écrivoit vers l'an 480.]
Cod.reg.t.4.p.51. 'Dans le recueil des Regles fait par S. Benoist Abbé d'Aniane au IX. siecle, il y a un fragment attribué à un S. Paulin, qui est une réponse à cette question, Comment les moines doivent faire
p.52. penitence. [Il est assez elegant. Mais S. Paulin auroit-il]'decidé comme la chose du monde la plus assurée, que depuis le jour qu'un homme a renoncé au siecle, & a promis à Dieu de nouveau de vivre selon les regles de sa justice, il ne doit plus faire difficulté de recevoir le corps de J.C, & qu'on ne se souvient plus des pechez qu'il a commis dans le monde depuis son battesme. Cela convient-il à S. Paulin, qui estant moine & Prestre, ne laisse pas de gemir si souvent dans le souvenir des fautes qu'il
Sid.l.4.ep.3. avoit faites dans le siecle? Il ne faut pas oublier]'que S. Sidoine marquant les differens dons des Peres de l'Eglise, dit que Saint Paulin "excite, [ce qui convient fort bien à cette douceur sainte, *provocat.* si vive & si animée, qui se voit partout dans Saint Paulin, & qui est tres propre à exciter les ames & les porter à la pieté.]

Mabi.lit.p.386.387. 'Jean Diacre écrit que jusqu'au Pape Jean VIII, il n'y avoit point de leçons propres pour la feste de S. Gregoire Pape; mais qu'à Rome mesme on avoit accoutumé d'y lire de S. Paulin. [Il ne marque point ce qu'on en lisoit.]

S. MARTINIEN, ARCHEVESQUE DE MILAN.

Conc.t.3.p.730.c|741.2. THEODORET & d'autres Evesques Orientaux du parti de Jean d'Antioche, écrivant [en 431] à Theodose le jeune contre S. Cyrille, l'assurent [faussement] que la doctrine de ce Saint estoit rejettée dans l'Italie. Pour le montrer, ils disent que les Evesques de cette province avoient envoyé à Theodose un livre de Saint Ambroise, qui détruit, disent-ils,
p.730.c. cette superstition naissante.'Les mesmes écrivant à Rufe Evesque de Thessalonique; & voulant montrer la mesme chose, disent que le tres saint & tres aimé de Dieu Martin Evesque de Milan leur avoit écrit, & avoit envoyé à Theodose le traité du

bienheureux Ambroise touchant l'Incarnation, qui est tout contraire, disent-ils, aux articles heretiques de Cyrille.

[La doctrine de S. Cyrille n'estant autre que celle de l'Eglise, il n'y a pas lieu de douter qu'elle ne fust aussi conforme à celle de S. Ambroise, & qu'ainsi c'est sans fondement qu'ils tirent de ces lettres de l'Evesque de Milan une pretendue contrarieté entre Saint Cyrille & l'Italie. Mais de dire qu'il n'y avoit point en ce temps là d'Evesque de Milan appellé Martin, & que ces Evesques imposent à toute la terre dans une chose aussi facile à prouver, & qui leur estoit aussi peu importante que celle là, c'est ce qui ne semble pas pouvoir tomber dans la pensée d'aucune personne:]
'Et c'est neanmoins ce que Baronius soutient en termes formels, Bar.431.§ 169.
& sans en avoir la moindre preuve; [au lieu que quand il auroit mesme des preuves pour luy, il faudroit qu'elles fussent bien fortes pour rejetter une autorité si considerable & si formelle.]

'Il n'a pas esté suivi par Bollandus, qui raporte de Ripamontius Boll. 2. jan. § 16.
que ce Martin est celui que d'autres appellent Martinien ou p. 87.|Rip.l.6.p.
Maternien, & que l'on conte pour le 17^e Evesque de Milan.'On 403. Boll.§ 1.p.89.
le met au nombre des Saints, & le martyrologe Romain en fait memoire le 2 de janvier. [S. Ennode Evesque de Pavie, qui vivoit sur la fin du V. siecle, a fait une epigramme à sa louange, comme
il en a fait aussi sur quelques autres Evesques de Milan.]'Il luy Enn.car.81.p.
donne cette louange d'avoir uni ensemble la prudence du serpent 625.
& la simplicité de la colombe.'On tient par une tradition popu- Boll.2.jan.§ 8.
laire qu'il avoit beaucoup de majesté & de pudeur sur le visage; p.90.
'ce que Ripamontius dit qu'on ne sauroit savoir, parcequ'on n'a Rip.l.6.p.404.
1. point son portrait.'Neanmoins Ennode dit[1] que la pureté de son Enn.p.623.
ame paroissoit par la douceur de son visage. Boll.p.89.

'Ceux qui ont fait l'histoire de l'Eglise de Milan, disent qu'il fut
successeur de Marole.'Il paroist par S. Ennode qu'il fut elu mal- Enn.p.624.
gré luy, & avec beaucoup de crainte & de repugnance, par le consentement de tout le peuple, malgré l'opposition d'un ambitieux
qui aspiroit luy mesme à cette dignité.'Il bastit deux eglises du- p.624.
rant son episcopat.'Il écrivit comme nous avons vu aux Evesques Conc.t.3.p.741.
de Syrie,[a] peutestre à cause que, comme remarque Ennode, Maro- e.
le son predecesseur estoit de cette province.[b] Nous avons vu qu'il a Enn.car.80.p. 547.2.
envoya à Theodose le jeune, un livre de S. Ambroise touchant b Conc.t.3.p.742.
l'Incarnation. [C'estoit apparemment à cause de l'heresie de a.
Nestorius. On ne sçait pas bien quand il a esté fait Evesque, ni combien il l'a esté. Tout ce que l'on en peut dire, c'est qu'il l'estoit

1. *Mens nivei lactis, species manifesta columbæ.*

en 431, comme il est aisé de le juger des lettres des Orientaux dont nous avons parlé : & s'il est mort le 2 de janvier auquel on en fait memoire, il faut qu'il ait vécu aumoins jusqu'au commencement de l'an 432.]

S. CELESTIN, PAPE.

[DIEU ayant tiré du monde le saint Pape Boniface "le 4 de septembre 422, S. Celestin fut mis en sa place,*& apparemment des le dimanche suivant, c'est à dire le 10 du mesme mois.]'On le fait Romain, fils d'un nommé Prisque.'Il dit luymesme assez clairement qu'il n'entendoit pas le grec.'Il semble qu'il ait passé quelque temps à Milan auprés de S. Ambroise:"Il y entendit chanter à Noel par tout le peuple l'hymne *Veni redemtor gentium*,[faite par ce Saint.]'Innocent I. témoigne en 416 que le Diacre Celestin son fils luy avoit écrit sur quelque difficulté qu'avoit Decence Evesque d'Eugube.'Il paroist aussi que"le Diacre Celestin,*à qui S. Augustin répond d'une maniere assez respectueuse par sa lettre 62, estoit Diacre de Rome en l'an 418. Quelques uns luy raportent encore la 63 adressée aussi à un Celestin,["écrite apparemment avant que S. Augustin fust Prestre : Et il pourroit avoir connu S. Celestin à Rome en 383 ou 388. Neanmoins il n'en marque rien dans la 62.]

V. son titre note 4.
* V. la note 3.
Bar. 423. § 11.
Conc. t. 3. p. 353. d. e.
Arn. ser. p. 548. d.
recorder.
Conc. t. 2. p. 1247. c.
Aug. ep. 62. p. 119 | Nor. h. P. l. 2. c. 10. p. 237. c.
Note 1.
* V. S. Augustin § 191.
Ibid. § 58.

'Dieu luy ayant donné par sa grace beaucoup d'avantages pour defendre dans l'Eglise la foy Catholique,[voulut qu'il y tinst le premier rang.]'Il y fut elevé sans aucune division du peuple, ᵃquoique le schisme formé par Eulale contre Boniface durast encore, ᵇ& que quelques uns pretendent mesme"que le Clergé & le peuple avoient demandé qu'on rappellast Eulale.

Prosp. in col. c. 41. p. 410.
Aug. ep. 261. p. 364. 2. d.
a Bar. 423. § 11 | Cod. Th. t. 6. p. 184.
b Conc. t. 2. p. 1581. 2.
V. S. Boniface note 2.

[Ce fut au commencement de l'episcopat de Celestin, que S. Augustin luy écrivit"sur l'affaire d'Antoine Evesque de Fussale: Ensuite de quoy*Celestin s'estant laissé aller à recevoir l'appel pretendu du Prestre Apiarius condanné par les Evesques d'Afrique, & mesme à l'admettre à la communion, & à envoyer en

V. S. Augustin § 316.
* Ibid. § 323.

sa faveur en Afrique Faustin Evesque de Potentia; les Evesques d'Afrique luy écrivirent apparemment en 426 une grande lettre, ou ils témoignerent ne vouloir plus souffrir que les Papes connussent des affaires des Ecclesiastiques, ni mesme des Evesques d'Afrique.

Le commencement du pontificat de Celestin fut troublé par la mort d'Honoré arrivée au mois d'aoust 423, & suivie par l'usurpation que Jean fit du diademe. Il fut tué en 425, & Placidie sœur d'Honoré estant demeurée maistresse de l'Occident, comme tutrice de son fils Valentinien III, "fit diverses loix des le mois de juillet 425, pour la défense de l'Eglise.]'Il y en a une entr'autres adressée le 17 de juillet à Fauste Prefet de Rome, qui luy ordonne de chasser de la ville les Manichéens, les heretiques, les schismatiques, & toutes les sectes ennemies des Catholiques; mais de veiller surtout sur ceux qui se separant de la communion du venerable Pape, divisoient le peuple par un schisme dangereux. Placidie veut donc qu'on les somme de se réunir à la communion; & que s'ils n'obeïssent dans 20 jours, ils soient bannis à cent mille de la ville. [C'est la derniere chose que nous trouvions du schisme d'Eulale.

V. Valentinien III. § 5

Cod. Th. t. 6. p. 184.

Attique Archevesque de Constantinople mourut le 10 octobre de la mesme année 425.]'Celestin eut peur que celui qui luy succederoit, ne luy succedast pas dans la pureté de la foy. L'election de Sisinne["qui fut sacré le 28 fevrier 426,]l'osta de cette peine.'Mais il pleura bientost sa mort, [arrivée le 24 decembre 427,] comme s'il eust pressenti les maux que devoit faire à l'Eglise Nestorius,'qui fut fait Evesque de Constantinople le 10 d'avril 428. [a]Neanmoins comme cet heresiarque avoit alors une fort grande reputation, & que Celestin n'en apprenoit rien que de bon, tant par les premieres nouvelles qu'il en eut, que par la lettre qu'il receut bientost aprés des Evesques qui avoient assisté à son ordination; il eut de la joie de sa promotion, & la témoigna dans la réponse qu'il fit aux Prelats qui luy en avoient écrit. [Elle est perdue. La conduite de Nestorius effaça bientost la bonne opinion qu'on avoit eue de luy. Mais nous croyons que l'histoire de S. Cyrille d'Alexandrie sera plus favorable pour traiter ce qui regarde son heresie, & tout ce qui en depend: Et nous y verrons combien Celestin prit de part en cette affaire pour défendre la verité de l'Incarnation.]

Conc. t. 3. p. 353. b.

V. Attique § 7.

c|365. c.

Bar. 428. § 19. ex Socr.

a Conc. t. 3. p. 353. c.

'Aprés la mort de Sisinne, on parla de mettre en sa place Saint Procle qu'il avoit fait Evesque de Cyzic, mais que ceux de Cyzic

Socr. l. 7. c. 29. p. 370. b.

n'avoient pas voulu recevoir:[Ce fut peuteſtre à cette occaſion]
c.40.p.385. 'que Celeſtin écrivit, comme dit Socrate, à Saint Cyrille d'Alexandrie, à Jean d'Antioche, & à Rufe de Theſſalonique, qu'il n'y avoit point de difficulté à mettre dans une Egliſe un Eveſque nommé pour une autre, & meſme[en de certaines occaſions]qui en gouvernoit une autre: Et ce fut ſur cela que Procle fut fait Eveſque de Conſtantinople en 434. Cette lettre doit avoir eſté écrite avant le Concile d'Epheſe, puiſque Celeſtin ne l'auroit pas adreſſée depuis à Jean d'Antioche. Ce ne fut pas neanmoins auſſi avant l'election de Neſtorius, puiſque Jean n'eſtoit pas encore alors Eveſque.

[Les troubles que cauſa Neſtorius n'eſtoient pas encore com-
Col.r.t.1.p.85. mencez,]'lorſque Celeſtin écrivit à Perigene, Dynate, Baſile, & quelques autres Eveſques d'Illyrie,[puiſqu'il ne leur en parle
Conc.t.3.p.452. a|478.c|597.d. point.]'On trouve dans le Concile d'Epheſe Perigene de Corinthe, Donat de Nicople en Epire, Baſile de[Lariſſe en]Theſſalie, tous
Col.r.t.1.p.85-87. metropolitains[d'Illyrie, "s'il n'y a faute dans le dernier.]'Le V.S.Cyrille d'Alex.note ſujet de cette lettre de Celeſtin n'eſt que pour recommander aux Eveſques d'Illyrie la ſoumiſſion à l'Egliſe Romaine, & à celle de Theſſalonique. C'eſt pourquoi Celeſtin y declare, qu'il commet à ſa place Rufe de Theſſalonique pour juger les affaires de la province, & luy faire raport de toutes choſes. Il ne veut point que ſans luy on ordonne aucun Eveſque, ni qu'on aſſemble aucun Concile;[reſervant ainſi à l'Egliſe de Theſſalonique des droits que le Concile de Nicée donne à tous les metropolitains & aux Conciles, qu'il leur commande d'aſſembler deux fois l'année: De ſorte qu'il eſt difficile de voir comment il prati-
v.86. quoit]'cette belle parole qu'il dit dans la meſme lettre: Nous devons nous aſſujettir aux regles, & non pas les aſſujettir à nos volontez: Nous devons eſtre ſoumis aux Canons, & obſerver ce qu'ils nous preſcrivent.

p.85. 'Il parle dans cette lettre d'un Felix Eveſque de la province de Duras[en Epire,]qui auroit eſté opprimé en ce temps là par la
Conc.t.3.p.535.a. faction de ſes accuſateurs, ſans le ſoin qu'il en avoit pris.'Il y avoit dans le Concile d'Epheſe un Felix Eveſque de deux villes, Apol-
Geo.ſac.p 209. lonie & Belide.'Et Apollonie eſtoit une ville de la province de Duras ou de la nouvelle Epire.

Conc.t.1.p.1621.d. [Celeſtin paroiſt plus exact à ſuivre les Canons, dans]'la lettre qu'il écrivit le 25 juillet 428, aux Eveſques de la Viennoiſe & de
p.1620.c. la Narbonoiſe:'Car il veut que chaque province ſoit gouvernée par ſon metropolitain ſelon les decrets des Canons, & ſelon ce

que Boniface avoit écrit à Hilaire de Narbone [contre les pretentions de l'Eglise d'Arles.] 'Il blasme fort ceux qui elevoient des laïques à l'episcopat sans les avoir fait passer par les degrez inferieurs, pour y apprendre la conduite & la science de l'Eglise,'& il attribue à ce desordre les fautes que ces Evesques commettoient dans leur administration.'Il ne veut point qu'on ordonne un Evesque qu'avec le consentement du Clergé, du peuple, &"du corps de ville, ni qu'on prenne un étranger au prejudice de ceux qui ont vieilli dans la clericature, à moins que tous les Ecclesiastiques du lieu ne fussent incapables.'Il condanne aussi ceux qui refusoient d'admettre à la penitence ceux qui la demandoient à la mort; [ce qui se doit sans doute entendre d'une penitence qui devoit aussitost estre suivie du Viatique.] Il combat ceux qui la refusoient, par des raisons [qui sont moins fortes que l'autorité du Concile de Nicée, qu'il ne cite pas.]

a.b|1621.b.c. p.1619.a.b. p.1621.a. ordinis. p.1619.d.e.

'Quelques Evesques de France introduisoient alors un nouvel usage, de porter"des manteaux & des ceintures à l'imitation des moines.'Et non seulement ceux qui avoient accoutumé de porter cet habit le gardoient dans l'episcopat,'mais beaucoup d'autres Evesques & des plus anciens le prenoient aussi en quittant le leur.'Comme toute nouveauté a quelque chose de dangereux, & peut ouvrir la porte à des superstitions inutiles, Celestin reprend celle-ci avec beaucoup de vehemence,'voulant que des Evesques vivent en Evesques.'Nous devons, ajoute-t-il, nous discerner du peuple & des autres par la doctrine, & non par les vétemens, par la sainteté de nos mœurs, & non par nos habits, par la pureté de l'ame, & non par l'exterieur du corps.

b.c. palliis. b. c. b.c. p.1619.c.

[Cet endroit est bien fort pour montrer que les Ecclesiastiques & les Evesques estoient encore alors habillez comme les laïques,] 'mesme quand ils estoient dans les fonctions sacrées du ministere, à quoy Denys le Petit veut raporter cet endroit.'Et cela revient toujours à la mesme chose. Car le Pere Sirmond soutient que les Ecclesiastiques n'avoient point d'autres habits dans l'eglise que dans leur usage ordinaire, sinon que ceux qu'ils portoient à l'autel estoient plus riches ou au moins plus propres. Mais les habits ordinaires tant des Ecclesiastiques [que du peuple,] s'estant changez peu à peu, les habits plus riches qui estoient pour l'autel, [& qui ne s'usoient pas aussi viste que les autres, parcequ'on les conservoit avec soin,] se sont trouvez insensiblement fort differens des habits communs. [Et quand il en a fallu faire de neufs, on n'a pas voulu en avoir qui fussent tout à fait differens

Justel,t.1.p.110. Conc.t.2.p.1816 7.c.d.

d.c. de ceux ausquels on estoit accoutumé.]'C'est de mesme que l'Eglise a conservé dans son Office la langue latine, qui estoit autrefois celle du peuple dans l'Empire[d'Occident.]

p.1619.b. 'Celestin dit encore sur le mesme sujet, que si l'on veut porter une ceinture pour pratiquer l'Evangile à la lettre, il faut donc aussi avoir des lampes à la main avec un baston:[ce qui fait voir que l'usage des crosses n'estoit point encore en ce temps là.]

p.1620.c.d. 'Il parle fort d'un Daniel, qui aprés avoir gouverné un monastere de vierges en Orient, avoit quitté le pays, & s'en estoit venu dans les Gaules. Tout le monastere qu'il avoit gouverné, se souleva contre luy. On l'accusa de divers crimes, & d'avoir mesme trompé des vierges par un inceste abominable. Comme il n'estoit plus en Orient, on envoya à Celestin les informations faites contre luy, le priant de s'informer du lieu où il estoit caché, & de le faire sommer de comparoistre en jugement, s'il ne se vouloit reconnoistre pour coupable. Celestin[ayant sceu qu'il estoit dans les Gaules,]en écrivit à l'Evesque d'Arles,(qui pouvoit estre Saint Honorat,)par Fortunat Soudiacre, afin qu'on l'envoyast aux Evesques qui le devoient juger.[Mais soit que Daniel ne fust pas dans la province d'Arles, soit par quelque autre maniere que cela soit arrivé,]il trouva moyen, à ce que
p.1621.d. l'on disoit, de se faire ordonner Evesque'à l'insceu de ses accu-
p.1620.d.e. sateurs.[On ne dit point par qui, ni de quelle Eglise.]'Celestin se plaint fortement de cela, & menace de deposition celui qui avoit ordonné un homme accusé de tant de crimes, dont il leur
c. envoyoit les informations,'& qui estoient connus de presque
p.1621.d. toutes les provinces.'Il veut qu'il vienne se presenter devant luy pour justifier son innocence, s'il le pouvoit; & que cependant il demeure separé de la communion des autres Evesques.[Le cas de Daniel estoit assez particulier, pour ne pas s'étonner que Celestin en ait voulu prendre connoissance: Et il estoit bien naturel qu'il souhaitast de voir ce qu'il avoit à répondre sur les crimes dont on l'accusoit, pour savoir ce qu'il auroit luy mesme à en écrire aux Evesques d'Orient en le leur renvoyant comme à ses juges naturels, suivant l'ordre des Canons.]

d. 'Mais il laissa au jugement des Evesques des Gaules l'Evesque de Marseille, qu'on disoit s'estre rejoui du meurtre de son frere, & avoir esté mesme audevant du meurtrier encore tout couvert
Bar.428.§18. de sang, comme pour prendre part à son homicide.'Baronius raporte cela à la mort de Patrocle d'Arles, tué en l'an 426.[Pour l'Evesque de Marseille, il faut que ce soit Venere,"s'il est vray V. S. Prosper 57.
qu'il

qu'il ait esté Evesque des 419, comme il y a quelque apparence. Ce qui est certain, c'est qu'il est toujours demeuré Evesque de Marseille jusqu'en 452.

'Denys le Petit a mis cette lettre dans le Code des Canons. Justel, p. 219. [Elle ne contient rien qui ne soit saint & juste en soy. Mais je ne sçay si Celestin en défendant les regles generales de l'Eglise, n'auroit point voulu condanner des elections tres saintes quoique moins regulieres, prevenu par des personnes dont les intentions pouvoient n'estre pas si droites que la sienne, & peutestre par quelques vieux Ecclesiastiques ambitieux, faschez de ne se pas voir chargez du fardeau de l'episcopat. Car à considerer ce que l'histoire nous apprend de l'état où estoit alors l'Eglise de France, nous n'y voyons rien qui ait plus de raport à ce que dit Celestin, que les elections de S. Honorat d'Arles, de S. Hilaire son successeur, de S. Loup de Troies, & des autres qu'on tiroit alors du monastere de Lerins pour les faire Evesques. Ils tomboient tous dans l'irregularité de n'estre pas pris de l'Eglise dont on les faisoit Evesques, & il ne paroist pas mesme que S. Hilaire & S. Loup, aient esté autre chose que moines & laïques jusques à leur episcopat, quoique leur sainteté admirable,'& un miracle Sur. 5 may, p. visible en faveur de S. Hilaire, justifient leur election. Celestin 78. 53. mesme marque assez ce que nous disons,]'lorsqu'il se plaint, qu'il Conc. p. 1621. a. sembloit qu'au lieu du Clergé des Eglises, on vouloit faire un nouveau Seminaire d'Evesques.'Il dit aussi qu'ils vouloient gar- p. 1619. b. der estant Evesques l'habit qu'ils avoient auparavant. [Or puisque cet habit n'estoit ni celui des Evesques & des Ecclesiastiques, ni celui du peuple, il est aisé de juger que c'estoit celui des moines qui en effet portoient tous des ceintures.]'Et Celestin dit c. qu'on pouvoit peutestre souffrir cet habit dans ceux qui demeuroient separez des autres, en des lieux fort écartez, quoiqu'ils le prissent plus par coutume que par raison. [Cela ne se peut mieux raporter qu'aux moines, & surtout à ceux de Lerins & des autres isles de la Provence.

Il est encore aussi difficile de croire que l'on refusast la penitence, à moins que ce ne fust à ceux qui l'auroient déja faite une fois publiquement, qu'il est aisé de soupçonner qu'on avoit voulu décrier par là dans l'esprit du Pape, ceux qui vouloient pratiquer avec quelque exactitude cet examen que le Concile de Nicée veut qu'on fasse de ceux qui demandent la communion à la mort.

Quoy qu'il en soit, ce Pape est louable]'d'avoir esté sensible, p. 1618. b.

comme il dit au commencement de cette lettre, à tout ce qui arrivoit aux fideles, quelque eloignez qu'ils fussent, d'avoir esté touché de joie lorsqu'ils avançoient dans le bien, & de douleur lorsqu'on luy raportoit qu'ils faisoient des fautes contre les regles de l'Eglise. [Que s'il a esté surpris, c'est un malheur inevitable à tous les hommes, & aux plus grands encore plus qu'aux autres.]

p.1651. 'Il y a un endroit dans cette lettre qui pourroit porter à croire que les Ecclesiastiques peuvent regarder l'episcopat comme une recompense due à leurs services : [ce qui ne s'accorderoit pas avec la frayeur respectueuse, par laquelle il faut que le cœur s'eloigne d'une dignité aussi perilleuse qu'eminente & sainte, lors mesme qu'il paroist que Dieu y appelle. Je croy neanmoins qu'on le peut entendre du jugement que les autres doivent faire du merite des anciens Ecclesiastiques, plutost que de ce qu'ils en doivent penser eux mesmes.

Nous n'avons point à craindre de preventions ni de faux raports dans la vigueur avec laquelle ce Pape s'opposa à Celeste.

Prosp.in col.c. 41.p.410. [Ce celebre associé plutost que disciple de Pelage,]'demandoit encore à estre entendu, comme s'il ne l'eust jamais esté. Mais Celestin sachant que des[heretiques]condannez ne peuvent demander que les remedes de la penitence, non de nouvelles discussions & de nouveaux jugemens, maintint les decrets de ses predecesseurs, & l'honneur des Conciles qui avoient condanné les Pelagiens : Il fit mesme chasser Celeste de toute l'étendue de l'Italie.

p.410. 'Il n'eut pas moins de soin de maintenir la foy dans l'Angleterre, où divers Pelagiens qui en estoient originaires, [en leur

chr.an.433. personne ou en celle de Pelage leur chef,]s'estoient retirez.'On remarque particulierement un Agricole fils de Severien Evesque Pelagien; il paroist que Celestin y envoya d'abord S. Pallade alors Diacre, & sans doute de l'Eglise Romaine. [Mais le mal qui estoit fort grand, demandant un plus puissant remede,"& les Eglises d'Angleterre ayant imploré le secours de celles de France,] Celestin par l'avis de Pallade mesme, commit pour y aller de sa part en V. S. Germain d'Auxerre.

Sur.31.jul.p.363. §19. 429, le celebre S. Germain d'Auxerre,'qui y fut[encore]deputé avec S. Loup de Troies par un Concile de France, [& y eut le succés qu'on pouvoit attendre de sa science, de sa pieté, & de ses miracles.]

Prosp.in col.c. 41.p.410. 'S. Celestin en travaillant à conserver dans la foy Catholique une isle de l'Empire, attira mesme à la foy Chrétienne une isle barbare. [Car S. Pallade ayant apparemment passé"en Hibernie Note 1.

durant qu'il estoit en Angleterre, & y ayant converti assez de personnes pour y envoyer un Evesque,]'fut consacré luy mesme par Celestin en 431, premier Evesque de cette nation, où il fut envoyé[de nouveau, tant]pour instruire ceux qui y croyoient déja en J.C,[que pour convertir les autres.]'On croit que Saint Prosper marque dans son poeme contre les Ingrats, la conversion de l'Irlande par S. Pallade.'Les auteurs Hibernois pretendent que S. Pallade trouva ceux de ce pays tres obstinez, parceque Dieu reservoit leur conversion à S. Patrice: Desorte que n'ayant fait que peu ou point de fruit dans l'isle, il s'en retourna, & mourut en chemin dans le pays des Pictes, qui est aujourd'hui celui des Ecossois,'où ses reliques sont encore reverées.[a]Ferrarius marque sa feste le 27 de janvier à Fordun ville d'Ecosse, où il dit que ses reliques sont gardées avec grand respect:'D'autres martyrologes plus anciens la mettent le 6 de juillet.

p.410|chr.
Usf.r.Br p.798.
p.811-815|Boll. 17.mars, p.545. § 22.
Bar.429.§ 4.
a Ferr.p.48.
Boll.17.jan.p. 761.e.

'Les Hibernois ajoutent que Saint Patrice estoit à Rome en ce temps-ci, où il poursuivoit inutilement la permission d'aller prescher en Hibernie: mais que quand Celestin eut sceu la mort de S. Pallade, il consentit à la demande de S. Patrice, & l'ordonna Evesque d'Hibernie, ou le fit ordonner en sa presence huit jours seulement avant sa mort,[c'est à dire le 30 juillet 432, environ un an seulement aprés l'ordination de S. Pallade; cela paroist bien precipité. Aussi il ne se faut guere fier aux historiens d'Hibernie; & selon les meilleurs monumens que nous avons de S. Patrice, il peut aisément n'avoir esté fait Evesque que plusieurs années aprés la mort de S. Celestin.

Boll.17.mars, p. 519.b.c.

[La suite de l'histoire de S. Pallade nous a fait quitter celle de Celestin.]'Le 21 juillet 429, il écrivit une lettre aux Evesques de la Pouille & de la Calabre, sur ce qu'il avoit appris que quelques Eglises vouloient demander des laïques & des seculiers pour Evesques. Elles avoient besoin pour cela du ministere du Pape, & des autres Evesques,[du Pape comme de leur metropolitain pour confirmer l'election, & des Evesques pour l'election & la consecration.]Celestin proteste donc que pour luy il ne consentira jamais à ce violement des Canons, exhorte les Evesques à l'imiter en cela, & à instruire les peuples de leurs devoirs, au lieu de suivre leurs inclinations, & menace ceux qui desobeïront de leur faire sentir la severité du siege Apostolique.'Cette lettre a esté inserée par Denys le Petit dans le Code des Canons.

Conc.t.2.p.1622.
Justel,t.1.p.232.

V.Zosime § 5.

["Ce fut en l'an 430, que Saint Brice chassé par ceux de Tours dont il estoit Evesque, sur une calomnie atroce, vint chercher

sa consolation auprés du Pape. Justinien mis en sa place, voulut le suivre pour justifier son intrusion ; mais il mourut à Verceil. Neanmoins S. Brice ne put retourner à Tours qu'en 437. Nous ne raportons point ici tout ce que Celestin fit dans l'affaire de Nestorius : On en verra le détail dans l'histoire de S. Cyrille.

Une des dernieres actions de Celestin fut "de prendre la défense de Saint Augustin mort le 28 aoust 430, de sa doctrine, & de ses disciples, dans cette lettre celebre qu'il écrivit aux Evesques de France, pour imposer silence aux Semipelagiens: & il avoit écrit sur le mesme sujet un peu auparavant à l'Evesque Tuence une autre lettre qui est perdue. V. S. Prosper §7.

Socr.l.7.c.11.p. 347.c. Il n'eut pas moins de zele]'contre les Novatiens, qui s'estoient toujours maintenus puissans dans Rome, y possedoient plusieurs eglises, & y estoient suivis de beaucoup de peuples. Mais Celestin les depouilla de leurs eglises, & reduisit Rusticule leur Evesque à tenir secrettement ses assemblées dans des maisons particulie-
e.d. res.'Un historien de ce temps là dit que les Evesques de Rome & d'Alexandrie prenoient depuis longtemps une autorité qui passoit celle de l'episcopat. [Mais pourvu qu'un Evesque n'use de son autorité que pour oster aux heretiques la liberté d'enseigner publiquement leurs erreurs, on ne peut point se plaindre qu'il en ait trop. Nous ne savons point quand Celestin osta les eglises aux Novatiens.]

Conc.t.2.p.1624-1637. 'Le 15 mars de l'an 432, il écrivit diverses lettres en Orient sur l'election de Maximien mis à la place de Nestorius :[& c'est la derniere chose que nous sachions de luy. Aussi il ne vécut pas longtemps depuis, estant mort certainement la mesme année,
Prosp.an.432 "& apparemment le 26 de juillet,]'aprés avoir gouverné neuf ans, dix mois & 17 jours.'On marque neanmoins sa feste le 6, le 7 & le 8 d'avril :ª& on dit que son corps fut porté ce jour là au cimetiere de Priscille, où il avoit fait peindre l'histoire du Concile d'Ephese, si nous en voulons croire Adrien I.'Pascal I. le fit transporter dans l'eglise de Ste Praxede vers l'an 820.'Ceux de Mantoue pretendent sans preuve l'avoir dans leur Cathedrale. Note 3.
Boll.6.apr.p. 546.c.f. a c|Anas.p.25. p.547.a. d.

gr.p.4|Menæa, p.70. 'Les Grecs honorent aussi S. Celestin le 8 d'avril, & luy donnent de grands eloges, fondez la pluspart sur le service important qu'il a rendu à l'Eglise, en poursuivant la condannation de Nestorius.
Boll.6.apr.p. 547.c. 'Nous avons son epitaphe[assez bien faite pour croire qu'elle est originale: mais elle ne nous apprend aucun fait particulier.] Elle nous le represente seulement comme un excellent Evesque reveré de tout son peuple, qui par la mort estoit allé jouir de

la vue de J. C, & des honneurs eternels qui sont dûs aux Saints. [On peut juger qu'il avoit eu grand soin d'entretenir l'union dans son Eglise,]'puisque Sixte III. qui luy succeda fut elu par un consentement unanime de toute la ville de Rome. Prosp.chr.

'Pour les constitutions qu'Anastase luy attribue, & les presens qu'il dit qu'il a faits aux eglises de Jule ou de Julie, & de Saint Pierre ou de S. Paul, [nous ne croyons pas nous y devoir arrester: Et je ne sçay mesme si nous devons croire,] que jusqu'à luy on ne chantoit point à Rome de pseaumes à la Messe.'On juge qu'il écrit d'une maniere pressante, serrée, pleine de sens, mais un peu embarassée. Conc.t.2.p.1610| Boll.6.apr.p. 544.c.546.c. Du P.t.4.p.94.

'Nous apprenons d'une inscription, que l'Eglise de Sainte Sabine fut bastie de son temps par un saint Prestre de Rome nommé Pierre, natif d'Illyrie, & elevé dans la maison de Dieu des l'enfance. Il meprisoit les biens de la vie presente; & estant pauvre pour luy mesme, il estoit riche pour les pauvres. Anal.t.4 p.490| Bar.432.§ 37.

JEAN CASSIEN, PRESTRE, ET ABBÉ DE MARSEILLE.

ARTICLE PREMIER.

Cassien est elevé dans un monastere à Bethléem: Il étudie les lettres humaines.

'LA chronique de Saint Prosper nous apprend, que le celebre auteur des conferences estoit appellé Jean, & surnommé Cassien:'& Cassien luy mesme se donne le nom de Jean. [Tous les autres anciens qui en parlent, se contentent de le marquer par le nom de Cassien."Il y a d'assez grandes difficultez sur sa patrie: mais le plus probable est qu'il estoit de la petite Scythie, l'une des provinces de la Thrace,"où il peut estre né Prosp.an.434. Cass.coll.14.c. 9.p.597|inst.l.5.c. 35.p.126. Note 1. Note 2.

coll.24.c.1.p. 798. vers 350, ou 360.]'Il dit que"ses parens ou ceux dont il avoit tiré la naissance, vivoient dans une si grande pieté, que quoiqu'il fust moine, il croyoit que leur compagnie luy seroit plutost utile que desavantageuse, qu'il s'edifieroit avec eux, & qu'ils n'auroient point de plus grande joie que de luy fournir abondamment tous ses besoins, sans qu'il se mist en peine de rien. Ils avoient depuis longtemps dans leur famille une terre, dont la situation estoit tout à fait agreable.'Il parle d'une sœur qu'il avoit. *parentes.* inst.l.11.c.17.p. 231.

a pr.p.2. [On ne voit pas par quelle occasion]'il fut elevé "des son enfance parmi les moines de la Palestine & de l'Egypte, qui l'animoient tous les jours à embrasser la vertu par leurs exhortations & par leurs exemples,'qui luy donnoient"deslors le goust du bien qu'ils pratiquoient, & qui allumoient dans son cœur une soif ardente de la perfection[& de la justice.]'Ce fut dans le monastere de Syrie qu'il receut les premieres instructions de pieté, & où il commença à faire quelques progrés dans la vertu,'c'est à dire dans la Palestine,[b]au monastere de Bethléem,[c]qu'il appelle son monastere.[d]Ce fut là que J.C. qui y avoit voulu naistre enfant, soutint par sa grace[e]son enfance spirituelle:[f]car c'estoit assez pres de la caverne où il est né. *à pueritia* coll.17.c.7.p. 652. *à parvulis.* coll.11.c.1.p. 521. inst.l.5.c.23.p. 118. b coll.11.c.5.p. 524. c inst.l.3.c.4.p. 47.|l.4.c.31.p.87. d p.87. e l.3.c.4.p.47. f l.4.c.31.p.87.

g n.p.48.1. [g]Ainsi ce n'est pas sans quelque fondement qu'on a cru qu'il avoit esté elevé dans le monastere que Saint Jerome établit au mesme lieu.["Neanmoins celui de S. Jerome ne fut basti qu'en 389.]'Et la suite de l'histoire ne nous permet pas de croire que Cassien soit entré si tard dans le monastere de Bethléem.'Il en parle mesme comme d'un monastere tres ancien.[h]Il est visible aussi que c'estoit ou avant luy, ou au moins durant qu'il y estoit, que l'on y institua la priere de Prime;'& neanmoins on remarque que S. Jerome qui parle assez souvent des autres heures, ne fait point de mention de celle-ci;[ce qui est une grande preuve qu'elle n'estoit pas mesme receue dans son monastere, bien loin d'y avoir esté instituée.]'Il faut ajouter à cela, que quoique Cassien parle quelquefois de S. Jerome, & avec de grands eloges,[il ne dit pas neanmoins qu'il luy ait aucune obligation particuliere, luy qui reconnoist assez souvent celle qu'il avoit au monastere de Bethléem. Ainsi il vaut mieux dire qu'il y avoit plusieurs monasteres à Bethléem; ce qui n'est pas difficile à croire.] V. S. Jerome § 52. Guesn.p.21.22. Cass.inst.l.3.c.4. p.47. h n.p.47.1. pr.p.2. inst.l.7.c.26.p. 1056.1057.

Lausc.c.77.p. 1004.a. 'Pallade dit qu'il avoit demeuré un an à Bethléem avec un Possidoine, qui assurément n'estoit pas disciple de Saint Jerome. [Il est difficile de dire si Cassien étudia les lettres humaines dans le monastere de Bethléem, ou avant que d'y entrer,]'quoiqu'il Cassn.inst.pr.p.2.| coll.17.c.7.p. 652.

dise bien expressément qu'il y entra au sortir de l'enfance, ou plutost des l'enfance mesme. 'Il est certain qu'il les étudia: & il se plaint en un endroit, qu'outre les autres miseres interieures qui luy estoient communes avec toutes les personnes foibles, il avoit encore un empeschement particulier de son salut, qui estoit cette connoissance, quoique petite, comme il dit, qu'il avoit acquise des lettres humaines.[1] La lecture continuelle, dit-il, des auteurs profanes, que nos maistres nous ont tant pressé de faire autrefois, a tellement rempli mon esprit, qu'estant infecté & possedé de ces poesies, il ne s'occupe que de fables, que de combats, & des autres niaiseries dont je me suis entretenu dans ma jeunesse. C'est pourquoi lorsque je suis occupé à la priere, ou que je chante des pseaumes, ou que je gemis devant Dieu pour mes offenses; tantost des vers d'un poete me reviennent dans l'esprit, ou les images des combats de ces heros des fables se presentent à moy; & mon imagination est tellement remplie de ces fantosmes, que mon ame ne peut s'elever à Dieu, ni les bannir de soy par les larmes qu'elle verse tous les jours.

coll.14.c.12.p.602.

[Comme il parle toujours de luy d'une maniere fort humble,] 'il dit qu'il n'avoit qu'une mediocre connoissance des lettres. p.602. 'Et mesme il s'appelle autrepart un homme sans parole, destitué de science & d'eloquence, "dont l'ignorance paroissoit dans sa maniere d'écrire. 'Neanmoins S. Prosper mesme, si cet endoit de sa chronique est de luy, l'appelle un écrivain illustre & eloquent. 'Il est certain qu'il le reconnoist pour le plus habile sans difficulté de tous ceux avec qui il vivoit, tant pour la science des Ecritures, que "pour traiter une question. Cassiodore l'appelle aussi un auteur tres eloquent, & qui s'exprimoit parfaitement bien.

inf.pr.p.2.b. — *imperito stylo.* — Pontac.p.785.b. — Prof.in coll.c.2.p.363. — *disputandi usu.*

[On venoit alors de tous les endroits du monde pour voir les saints lieux de la Palestine, & souvent mesme pour y demeurer: Ainsi il est aisé qu'il se soit trouvé quelques Occidentaux dans le monastere de Bethléem, de qui Cassien ait appris la langue latine. Car la liberté avec laquelle il écrivoit, fait juger qu'il l'avoit apprise de jeunesse, & non pas depuis l'an 405 qu'il vint à Rome.]

1. Cet endroit est mis sous le nom de Germain; mais c'est une faute; & ces termes *Ad hæc ego; hæc inquam*, font voir que Cassien y parle en sa personne.

ARTICLE II.

Son union avec Germain : Ils vont en Egypte voir les solitaires.

Cassn.coll.1.c.1. p.281. 'DEs que Cassien commença à embrasser la milice spirituelle [& la vie solitaire,] il s'unit avec un nommé Germain,[a] qui n'estoit son frere que selon l'esprit & non selon la chair ;[mais qui estoit neanmoins ce semble son proche parent,]'puisqu'il attribue egalement à Germain & à luy ce qu'il dit de sa patrie & de sa famille.'Ils estoient certainement de mesme pays.[b]Cassien estoit le plus jeune desdeux.[c]Ils furent toujours depuis unis inseparablement, tant dans le monastere de Bethléem, que dans les divers voyages qu'ils firent ensuite en Egypte :[d]Et tous ceux qui savoient dans quelle union ils vivoient, avoient accoutumé de dire qu'ils n'estoient qu'une ame en deux corps.

a coll.16.c.1.p. 617. coll 24.c.1.p. 798|18.p.815. coll.18.c.1.p.678. b coll.14.c.9.p. 397. c coll.16.c.1.p. 617. d coll.1.c.1.p. 281.

coll.20.c.1.p. 716.717|inst.l.4. c.31.p.87. 'Ce fut dans leur cellule que demeura Pinufe, qui estant Prestre & Abbé d'un grand monastere auprés de Panephyse en Egypte, se retira secrettement, & vint demander à estre receu comme novice dans le monastere de Palestine où ils estoient. coll.20.c.4.p. 718. 'Cassien faisant parler Pinufe, luy fait dire qu'il avoit esté alors le témoin & l'admirateur de leur vertu, & qu'il leur avoit vu pratiquer presque toutes les vertus les plus eminentes, ausquelles on peut porter les autres dans une exhortation.

c.1.p.717. 'Pinufe fut bientost decouvert dans le monastere de Bethléem, c.2.p.717. & obligé de s'en retourner à celui de Panephyse:'& peu de temps aprés, Cassien & Germain eurent la pensée d'aller eux mesmes p.717|11.c.1.p. 521. en Egypte,'dans le dessein d'y faire un nouveau progrés dans la pieté,[e]en y apprenant les maximes des saints solitaires,[f]d'y pratiquer eux mesmes la vie des anacoretes,[g]d'y recevoir leurs instructions,[h]& de penetrer jusque dans les deserts les plus reculez de la Thebaïde, pour avoir au moins la satisfaction de connoistre des hommes si celebres par leur sainteté s'ils ne pouvoient pas les imiter.

e inst.l.5.c.24.p. 118. f coll.19.c.11.p. 710. g coll.11.c.5.p. 524. h c.1.p.521.

inst.l.5.c.36.p.127. 'Ils n'estoient pas encore alors tout à fait instruits & formez à coll.19.c.11.13. p.7.0.711. la vertu:'& ils avouent par la bouche de Germain qu'ils avoient quitté un peu trop tost les avantages de l'obeïssance & de la vie commune, pour vivre dans la solitude du desert.[On verra par 14.c.9.p.597.b. la suite que c'estoit au plustard vers 390.]'Cassien estoit encore 21.c.21.p.745. alors assez jeune,[agé peutestre de 25 ans ou de 30,]'& Germain mesme estoit encore assez longtemps aprés dans la force, &

comme

comme il dit, dans la vigueur de son age.'Ceux du monastere de 17.c.2.p.650.
Bethléem tascherent de les retenir par prieres,'à cause de l'amour c.5.p.651.652.
qu'ils avoient pour eux.'Enfin neanmoins ils consentirent qu'ils c.2.p.650.
allassent visiter les Saints & les monasteres de l'Egypte, pourvu
qu'ils revinssent promtement. Ils promirent donc qu'ils revien-
droient le plustost qu'il leur seroit possible, n'osant pas le refuser,
'depeur d'attrister les Peres de ce monastere;[a] & ils en donnerent c.13.p.658.
leur parole en presence de tous les freres devant J.C. qui en fut [a] c.5.p.652.
le témoin, & dans la caverne mesme où il avoit pris naissance;
'esperant pouvoir revenir pratiquer dans leur monastere ce p.651|14.p.658.
qu'ils auroient appris dans leur voyage.

'Ils partirent donc de Syrie, & vinrent par mer en Egypte. coll.11.c.1.p.521.
'Partout où ils alloient on les recevoit avec une extreme joie, & inst.l.5.c.24.p.
on rompoit mesme le jeûne ordinaire, à moins que ce ne fust le 118.
mécredi ou le vendredi; au lieu que dans la Palestine on n'avan-
çoit jamais le temps du repas pour les survenans.'On les pressoit c.25.p.120.
mesme quelquefois de manger plus qu'ils ne vouloient.'Ils coll.16.c.1.p.
parloient ordinairement aux solitaires par des interpretes, en 627.
trouvant peu qui sceussent le grec.

'Ils aborderent à la ville de Tennese,[b] qu'on met presque à coll.11.c.1.p.521.
40 milles. l'extremité de l'Egypte à "seize lieues d'Ostracine.[c] Elle estoit [b] Guesn.p.54.
tellement environnée d'eaux par la mer & par des étangs [ou des [c] Cassn.coll.11.c.1.p.521.
marais,] que les habitans n'ayant point de terre qu'ils pussent
cultiver, estoient obligez de s'appliquer entierement au com-
merce. [Sanson marque une ville appellée aujourd'hui Thenexa
à l'embouchure la plus orientale du Nil.]'Germain & Cassien y c.2.p.522.
furent receus par Arquebe excellent Evesque de Panephyse, qui
estoit alors à Tennese pour l'election d'un Evesque.'Cet Arquebe c.2.3.p.522.
monasterio. avoit esté 37 ans anacorete dans une "solitude qui n'estoit pas
loin de Panephyse. [Ainsi c'est apparemment]'l'Abbé Arquebe coll.7.c.26.p.
qui alloit visiter un ancien solitaire avec un autre anacorete 429.
nommé Paul qui demeuroit pres de la mesme ville.'Ayant esté 11.c.2.3.p.522.
...c. V. Jo- fait Evesque de Panephyse, qui avoit esté autrefois "une ville fort
...ph de riche, il conserva toujours avec l'habit de moine 'l'amour de la c.2.
...anepho. vie retirée dont on l'avoit arraché: Il en continua mesme les
exercices sans en vouloir rien relascher;'& de la maniere dont il c.24.p.522.523.
parloit de son monastere [ou de sa cellule, il semble que ce fust
encore son sejour le plus ordinaire.]'La dignité de l'episcopat ne c.2.p.521.
diminua rien non plus de son ancienne humilité. Il croyoit avoir
esté élevé à ce haut rang, non parcequ'on l'en avoit jugé digne,
mais parceque la solitude mesme l'avoit rejetté comme indigne

d'un état si heureux, dont en 37 années il n'avoit pu acquerir [l'esprit &]la pureté.

Isi P.l.1.ep.134. p.110. a l.4.ep.166.p. 507. 'S. Isidore de Peluse écrit sur les mauvais Evesques à un Prestre nommé Arquibe,[a] & pour prouver que J. C. n'est point un simple homme, mais vraiment Dieu. [Mais si la derniere de ces lettres regarde Nestorius, cet Arquibe est posterieur à celui de Panephyse, aussibien]'qu'à celui de Diolque, dont Cassien ne parle pas moins avantageusement que de celui de Panephyse, mais en nous apprenant qu'il estoit encore anacorete depuis 50 ans, lorsque l'autre estoit Evesque, & ordonnoit des Evesques. (Cassn.inst.l.5.c. 35-38.p.126-129.)

ARTICLE III.

Ils visitent les anacoretes de Panephyse, & le monastere de Paul à Diolque.

Casn.coll.11.c. 2.p.522. 'Le tres saint Evesque Arquebe s'estant donc heureusement rencontré à Tennese, lorsque Germain & Cassien y arriverent, & sachant qu'ils avoient dessein de passer plus avant dans l'Egypte pour voir les solitaires, prit pour les conduire son baston & la peau qui luy servoit de besace: car c'est là, dit Cassien, l'equipage des moines de ce pays quand ils font voyage.'Il les (c.3.p.522.) mena ainsi chez luy à Panephyse, [qui est mesme audelà de Peluse selon la Rue,]'& de là chez les anacoretes Queremon, Nesteros, & Joseph,'qui furent les premiers qu'ils connurent [en Egypte. (pr.p.519.) Nous en parlons sur Joseph de Panepho. Cassien leur attribue sept de ses conferences, la 11, la 12, & la 13 à Queremon, la 14 & la 15 à Nesteros, la 16 & la 17 à Joseph.]'Nesteros exhorte (coll.14.c.9.p. 537.) nommément Cassien, comme estant le plus jeune, à veiller tres exactement sur ses paroles, & à observer extremement le silence.

coll.17.c.2.7.p. 650.652. 'Aprés que Germain & luy eurent eu leur premiere conference avec Joseph, ils firent reflexion sur le besoin qu'ils avoient non seulement de recevoir les instructions de ces Peres, mais mesme de passer un temps considerable avec eux.'Mais d'autre part ils (c.2.5.p.650.652.) estoient retenus par la promesse qu'ils avoient faite de retourner promtement à Bethléem.'Ainsi aprés que Joseph les fut venu (c.3.p.651.) revoir, & qu'ils eurent fait ensemble les prieres de la nuit,'ils (c.5.p.651.652.) luy proposerent leurs difficultez,'& comme ils l'assurerent qu'ils (c.6.7.p.652.) estoient persuadez qu'il leur estoit beaucoup plus avantageux pour leur salut de demeurer en Egypte,'au lieu que s'ils retour- (c.8 p.653|10.p. 656.) noient à Bethléem, ils estoient en danger de demeurer dans une tiedeur perpetuelle,'il leur dit qu'ils seroient excusables & mes- (c.8 p.653.)

me louables de ne point executer une promesse qu'ils avoient faite avec trop de temerité. [C'est sur cela qu'est la 17e conference.]

'Et Cassien dit qu'estant persuadez par son discours ils resolurent de demeurer en Egypte, & y demeurerent en effet sept ans entiers. [Ce n'est pas à nous à examiner ici ni leur conduite en ce point, ni les raisons sur lesquelles ils la fonderent.]'Comme Panephyse est selon les Geographes audelà de Peluse en venant de la Palestine, [il est aisé que Cassien en y allant de Tennese ait vu le grand Isidore de Peluse; & il peut encore l'avoir vu ou connu en d'autres occasions."Nous avons diverses lettres de ce Saint à un Cassien. Mais il n'y a point de marques que ce soit celui dont nous parlons: & il y a mesme grand sujet de croire que c'est à un autre.]

c.31.p.676.

La Rue.

Note 5.

'Queremon, Joseph, & Nesteros, demeuroient, comme nous avons dit, auprés de Panephyse, [& ainsi ne pouvoient pas estre bien eloignez du monastere de l'Abbé Pinufe,]'qui estoit aussi assez pres de la mesme ville. [Mais assurément Germain & Cassien ne le savoient pas encore,]'puisqu'ils ne furent voir Pinufe que peu de temps avant que d'aller à Sceté,'& qu'aprés avoir entretenu les trois anacoretes dont nous avons parlé, ils allerent à Diolque"qui est plus avant dans l'Egypte.

Cass.coll.11.c. 3.p.522. 20.c.1.p.728. c.11.p.728. coll.18.c.1.p.678.

V. Piammon.

'Il y avoit en ce lieu plusieurs anciens monasteres, & aussi divers anacoretes. [a]Germain & Cassien qui estoient encore alors peu instruits, entendant dire à tout le monde beaucoup de bien de ces anacoretes,'& ayant déja le dessein de passer des exercices de la vie cenobitique au degré plus eminent des anacoretes & des solitaires,'ils les allerent visiter, & furent fort bien receus par le Prestre Piammon qui estoit le plus ancien de tous. Cassien luy attribue la 18e de ses conferences,'laquelle l'enflamma encore d'un plus grand amour pour la vie des anacoretes.

p.678|inst.l.5.c. 36.p.126.127. a inst.l.5.c.36.p. 126. coll.18.c.17.p. 699. c.1.p.678. c.17.p.699.

'Fort peu de jours aprés, il fut avec Germain au monastere de l'Abbé Paul, [qui estoit apparemment dans le mesme canton de Diolque,]pour y recevoir aussi quelque instruction. Il s'y rencontra à l'anniversaire du dernier Abbé, & fut témoin de la patience d'un jeune religieux, qui fut admiré non seulement de luy qui n'estoit venu de Syrie que depuis peu, mais mesme de ceux qui estoient plus accoutumez à voir de ces sortes de miracles. Car comme les religieux qui estoient en fort grand nombre, mangeoient tous ensemble dans une grande cour, douze à chaque table, celui-ci ayant un peu fait attendre un plat qu'il devoit servir, l'Abbé qui estoit partout pour donner ses ordres, voulut

19.c.1.p.700.

exercer sa patience, & en faire voir la grandeur aux autres, luy donna un si grand soufflet que tout le monde en entendit le coup: & cet humble moine le receut sans dire un mot, sans changer mesme de visage, & sans rien perdre de sa modestie ordinaire.

ARTICLE IV.

Ils pratiquent à Diolque la vie des anacoretes; vont voir Pinuse.

Cassn.coll.19.c.1. p.700. 'CASSIEN trouva dans le monastere de Paul un saint vieillard nommé "Jean, qui avoit quitté la vie eremitique pour V.Jean le nain § 8.
c.2.p.701. se soumettre de nouveau à l'obeïssance des cenobites.'Ce fut pour rendre raison à Germain & à Cassien de cette conduite assez extraordinaire, qu'il leur fit un discours dont Cassien a fait sa 19^e^ conference. [Mais ni son discours, ni son exemple ne purent éteindre en eux l'amour de la vie anacoretique, que l'exhortation
inst.l.5.c.37.p.127. de Piammon,'& la vue des autres anacoretes de ce desert avoient allumé dans leur cœur.

p.127. 'L'un des plus saints d'entre eux nommé Arquebe, [comme l'Evesque de Panephyse,] les attira par sa civilité dans sa cellule; & quand ils y furent, il les pria de l'accepter pour y demeurer avec tous les meubles, & toutes les choses dont elle estoit garnie, parceque pour luy il vouloit aller demeurer autrepart. Ils accepterent son offre, & peu de temps aprés "ils reconnurent qu'il &c.
ne leur avoit voulu quitter sa cellule que pour avoir la peine d'en bastir une autre, & que c'estoit une sainte ruse dont sa charité avoit accoutumé d'user envers ceux qui venoient demeurer en
c.38.p.129. ces quartiers là.'Cassien raporte encore d'autres circonstances considerables de sa vie & de sa vertu.

p.129. 'Ce fut donc à [Diolque] que Germain & Cassien commencerent à apprendre les regles de la vie solitaire [& eremitique sous
c.1.p.678. la conduite de l'Abbé Piammon.]'Ils y furent témoins de divers
c.37.p.127. miracles que fit Piammon, mesme en leur presence,'de la charité avec laquelle Arquebe ceda sa cellule à d'autres de la mesme
c.39.p.129.130. maniere qu'il la leur avoit cedée,'du moyen qu'un autre trouva pour assister Simeon solitaire Italien & ami de Cassien, qui ne savoit rien faire que d'écrire, & qui n'entendoit point le grec.
Cotel.g.t.1.p.685. [Il l'apprit sans doute depuis, si c'est]'le solitaire Simon si celebre que deux Gouverneurs du pays vinrent visiter."Il fit si bien qu'il &c.
ne fut point connu de l'un, & qu'il fut meprisé de l'autre. Saint
p.625. Pemen citoit de l'Abbé Simon cette parole:'Veillez sur vous «

&c. » dans vostre cellule: Veillez sur vous hors de vostre cellule," &
» vous y pourrez ainsi rentrer aussi recueilli que vous l'estiez en
» en sortant.

[Ce fut apparemment dans le desert de Diolque qu'il vit l'Abbé Abraham, dont le discours fait la 24e de ses conferences.]'Car on y voit que luy & Germain estoient contraints d'aller querir de l'eau sur leurs epaules à trois milles de là,'& Abraham l'alloit querir dans le Nil à quatre milles;'comme faisoient les solitaires de Diolque, qui l'alloient prendre dans le Nil à trois milles & plus:'& c'estoit dans un lieu fort desagreable, different des solitudes de Calame, de Porphyrite, & de Sceté.'Nous apprenons de cette conference que Germain & Cassien gagnoient leur vie par le travail de leurs mains, qu'ils alloient nus-piez, & qu'ils estoient vétus d'une maniere si pauvre, qu'ils n'auroient pas osé paroistre en cet état devant leurs parens. Cass.coll.24.c.10.p.808. c.2.p.800. inst.l.5.c.36.p.127. coll.4.c.4.p.802. c.10.p.808.

'Ils furent neanmoins tentez dans leur solitude du desir de retourner en leur pays chez leurs parens, sous pretexte que leurs proches estant des personnes de pieté, ne pourroient que les edifier, & les delivrer de la peine qu'ils avoient de songer à avoir dequoy vivre, dans l'esperance de pouvoir procurer le salut à beaucoup de personnes, en les conduisant dans la voie de la pieté par leurs exhortations & par leur exemple:'& s'imaginant qu'ils y pourroient mener une vie plus egale & plus retirée, parcequ'il n'y avoit point de solitaires; au lieu que dans le desert où ils estoient, les visites des freres les obligeoient souvent de rompre leur silence, & la regle de vie qu'ils s'estoient prescrite.'Ils decouvrirent leur peine à l'Abbé Abraham,'qui leur fit voir qu'elle ne venoit que de ce qu'ils"n'avoient pas encore assez mortifié leur concupiscence,'& de la tentation du demon.[a] Il leur parle dans cet entretien de S. Jean de Lycople comme vivant. [Ainsi c'estoit avant la fin de l'an 394, auquel ce saint prophete mourut. c.1.p.798. c.18.p.815. c.1.p.798. c.2.p.800. &c. c.1-.p.816. a c.26.p.825.

Ce fut peutestre à Diolque que Germain & Cassien apprirent la demeure de l'Abbé Pinufe,]'dont ils s'informerent avec grand soin.[b] Ainsi avant que de s'engager à aller dans le desert de Sceté, où ils estoient attirez par la reputation[des grands Saints qui l'habitoient,][c]ils furent voir Pinufe dans son abbaye à Panephyse.[d] Il les receut avec une joie & une humilité toute particuliere; & comme il avoit auparavant logé chez eux à Bethléem, il les voulut aussi loger dans une petite cellule qu'il avoit à l'écart en un coin du jardin.'Ils entendirent le discours qu'il faisoit à un coll.2 c.2.p.717. inst.l.4.c.32.p.87. b 20.c.11.p.718. c c.2 p.716.717. d p.717. p.717.|inst.l.4 c.32-4.p.87-93.

coll.20.c.23.p. religieux qu'il recevoit dans son monastere ;'& comme il y parla
717. de la perfection d'une maniere fort elevée, ils entrerent dans une
espece de decouragement qu'ils furent obligez d'avouer à Pi-
c.24.&c.p.718. nufe:'Il leur fit sur cela une exhortation, dont Cassien a fait sa
c.1.p.716.717|inst. 20[e] conference.'C'est luy qui nous a appris l'histoire edifiante
l.4.c.30.31.p.85-87. de ce saint Abbé, qui quitta par deux fois son monastere pour se
retirer à Tabenne, & depuis"à Bethléem, pour pouvoir vivre V.§2.
dans l'humilité & l'obeïssance, où il trouvoit son repos & sa
sureté.

ARTICLE V.

Ils vont demeurer à Sceté : De Serene solitaire, & de Paul de Panephyse.

Casn.coll.20.c.11.p.718. 'PINUFE pria instamment Germain & Cassien de vouloir
choisir son monastere pour leur demeure ; mais ils s'en ex-
coll.1.c.1.p.282. cuserent par le desir qu'ils avoient d'aller à Sceté,'où estoient
les plus sages de tous les Peres des deserts, & les plus parfaits de
19.c.17.p.699. tous les moines.'Ce fut donc à Sceté qu'ils acquirent une con-
noissance plus entiere de la vie solitaire qu'ils avoient déja com-
2.c.19.20.p.328|n. mencé à pratiquer dans le desert de Diolque.'On voit qu'ils y
vivoient avec beaucoup d'austerité, puisqu'ils y mangeoient à
peine par jour deux petits pains chacun de six onces au plus.

[Entre les autres Saints de ce desert, ils y virent Moyse,
Paphnuce, Daniel, Serapion, Theodore, Serene, & Isaac,
coll.1.pr.p.279| ausquels Cassien attribue ses dix premieres conferences :]'Car
11.pr.p.579. elles sont toutes des Peres & des anacoretes qui demeuroient
dans le desert de Sceté.[Moyse peut bien estre aussi"celui qui V.S.Moyse
ayant esté chef de voleurs, se rendit si celebre par sa penitence.]
1.c.21.p.305. 'Saint Jean de Lycople vivoit encore lorsque Cassien l'entretint.
3.c.1.p.332. 'Paphnuce estoit le Prestre de la congregation de Sceté où de-
10.c.2.p.503. meuroit Cassien.'Car il y avoit quatre eglises dans ce desert qui
3.c.1.&c.p.332.&c. avoient chacune leurs Prestres.'Ce Paphnuce estoit celui qui
estoit surnommé Bubale," & il est particulierement celebre par V. Saint
les eloges de Cassien.[Daniel n'est aussi connu que par Cassien,] Paphnuce.
4.c.1.p.349. 'qui nous apprend qu'il fut Diacre & Prestre de Sceté sous Saint
Paphnuce, dans l'histoire duquel nous avons parlé de luy,
aussibien que de Serapion, de Theodore, & d'Isaac.

[Il y avoit apparemment assez peu de temps que Germain &
3.c.2.p.333. Cassien estoient à Sceté,]'lorsque le desir de recevoir les instruc-
tions du saint Abbé Paphnuce, les porta à l'aller visiter un soir.

Paphnuce leur témoigna estimer beaucoup le dessein si genereux qui les faisoit renoncer à leur pays pour l'amour de J.C, traverser tant de provinces, chercher un vaste desert où l'on manquoit de tout, se faire une si grande violence pour imiter leur austerité, & embrasser une maniere de vie qui estoit presque insupportable à ceux mesmes qui y estoient nez, & y avoient toujours esté nourris. Ils répondirent à cela d'une maniere tres sage & tres humble, le suppliant d'epargner leur foiblesse & leur inclination à la vaine gloire, dont ils n'estoient que trop tentez dans le secret de leurs cellules, & de leur dire plutost des choses qui les portassent à une humilité sincere & à la componction du cœur.'Ainsi il leur parla du triple renoncement auquel c.21.p.349. un solitaire est obligé; ce qui les humilia extremement, & leur fit connoistre qu'au lieu qu'ils croyoient pouvoir arriver assez aisément à la perfection, ils n'avoient pas mesme commencé à se former une idée de la perfection d'un solitaire.

[Pour Serene dont nous n'avons encore rien dit,]'Cassien coll.7.c.1.p.406. témoigne plus de veneration pour luy que pour aucun de tous ceux qu'il avoit vus.'Il estoit admirable pour son austerité & sa c.1.1.p.406.407. penitence: Il estoit eminent en toutes les autres vertus communes à ces saints amis de Dieu,'lesquelles eclatoient dans ses c.1. actions, & mesme dans la serenité de son visage.'Mais il excelloit c.1.2.p.406. surtout pour la pureté de l'ame, & pour la chasteté entiere du corps.'Il employa pour obtenir la premiere, des jeûnes & des c.1.p.406. veilles sans relasche, avec une application infatigable à prier la nuit comme le jour. Et aprés avoir obtenu cette faveur, que nul travail & nul effort humain ne peut acquerir, comme il savoit que c'estoit l'effet non de son merite, mais de la grace de Dieu, la joie d'avoir esté exaucé en ce point augmenta sa confiance & son ardeur, redoubla ses prieres, ses jeûnes, ses larmes, & obtint enfin de ne sentir mesme aucun mouvement involontaire dans &c. son corps,'comme Dieu luy avoit promis"dans une vision.[a]'Il p.407. assura à Cassien qu'il avoit oui un demon confesser ouvertement a c.32.p.434. qu'il avoit inspiré à Arius & à Eunome les blasphemes qu'ils avoient publiez[contre J.C.]

'On raporte d'un Abbé Serene, qu'un autre solitaire luy disant Cotel.g.t.1.p. que chez luy il observoit avec soin la regle qu'il s'estoit prescrite 638. pour le manger, mais que chez les autres il s'accommodoit à leurs manieres; & que Serene luy répondit qu'il y avoit encore plus de vertu à garder sa regle hors de chez soy. Ce Serene travailloit beaucoup à scier les blez, à coudre, à faire des nattes,

Casn.coll.8.c.1. p.439. & ne mangeoit neanmoins que deux pains[de six onces.]'Celui dont parle Cassien joignoit à ces"deux pains un peu*d'eau salée &c.
avec une goutte d'huile, qui ne servoit qu'à empescher la vanité *muria.
de s'en abstenir entierement: & il paroist que c'estoit la pratique
p.439|7.c.2.p. 407. ordinaire de ceux de Sceté.'Ayant à traiter Germain & Cassien
a p.439.11. un dimanche de Caresme,[a]au lieu d'eau salée il servit"de la saumure, un peu d'huile,[1]du sel seché au feu, neuf olives, & pour le dessert une corbeille où il y avoit des pois chiches rostis, dont chacun en prit cinq, six pruneaux & trois figues. Voilà ce qui passoit parmi eux pour un grand festin. liquamen. 1.

7.c.3.p.407. 'Ils l'estoient venu trouver la veille pour luy demander quelque
c.34.p.438. remede contre la mobilité & les distractions de leur esprit.'Leur entretien ayant duré une bonne partie de la nuit, Serene voulut qu'ils employassent ce qui en restoit,à prendre un peu de repos, pour aller ensuite ensemble à l'eglise celebrer le saint diman-
8.c.1.p.439. che.'Aprés que la solennité de ce saint jour fut finie, & que l'on eut terminé l'assemblée, Serene les ramena chez luy, leur fit le
p.439|7.c.34. festin que nous avons dit,'& leur fit la nuit suivante l'instruction qui fait la 8e conference de Cassien,[comme celui de la nuit de devant fait la 7e.]

7.c.26.p.429. 'C'est dans ce dernier que Serene raporte l'histoire de Paul anacorete pres de Panephyse,qui estant sorti avec Arquebe pour aller visiter un ancien Pere, & ayant rencontré une femme en son chemin,"il s'en retourna aussitost à sa cellule tout en courant. &c.
Serene loue en cela son amour pour la chasteté, mais juge qu'il y avoit de l'indiscretion & de l'excés. Il croit mesme que ce fut pour le punir & le purifier de ce defaut, qu'il tomba aussitost dans une paralysie"qui luy osta l'usage de tous ses membres, & le &c.
reduisit en un tel état, que n'y ayant point d'homme qui pust suffire à tous ses besoins, il fallut avoir recours au soin & à la charité des femmes. On le porta donc en un monastere de vierges, de qui il receut toutes les assistances imaginables durant quatre ans qu'il vécut encore, n'ayant plus que la forme d'homme. Cependant dans cet état mesme, l'huile qu'il avoit touchée guerissoit toutes sortes de maladies : De sorte que jusques aux infideles chacun estoit obligé d'avouer que c'estoit un Saint que Dieu affligeoit,parcequ'il l'aimoit.[Il estoit mort apparemment
Vit.P.l.3.c.24. p.500. avant que Cassien vinst à Sceté.]'On trouve une histoire"assez &c.
semblable à celle-ci dans les Vies des Peres, où l'on ajoute que quelques uns ayant conceu des soupçons fascheux contre la

1 *Salem frictum olivas ten[illegible]*, al. *sale frictas*, des olives cou[illegible]tes dans le sel.

chasteté

&c. chasteté du malade, Dieu pour l'attester fit un"miracle, dont celui qui le raporte avoit en quelque sorte esté témoin.'Rufin se glorifie d'avoir receu[vers l'an 375]la benediction de deux Pauls solitaires, l'un à Apeliote, l'autre à Foces.[Je ne sçay ce que c'est.] Ruf.l.11.c.8.p. 181.a.

ARTICLE VI.

Cassien & Germain visitent Maquete & d'autres solitaires; vont en Thebaïde; retournent à Bethléem, & de là à Sceté.

[LEs trois conferences que Germain & Cassien eurent avec Theonas qui les estoit venu voir dans leur cellule au temps de Pasque, sont apparemment du temps qu'ils estoient au desert de Sceté,"dont il paroist que Theonas estoit œconome. Mais tant ces trois conferences que quelques unes des dix autres, peuvent appartenir au second voyage qu'ils firent en Egypte, comme nous le verrons en son lieu. Outre ceux à qui Cassien attribue ses conferences,]'ils virent encore l'Abbé Paul,[qui assurément demeuroit en Sceté assez pres de l'Abbé Moyse.][a]Car Cassien estant tourmenté par l'ennui, lorsqu'il commençoit à demeurer dans le desert, il ne trouva point d'autre moyen pour s'en delivrer que d'aller voir ce Paul. Le lendemain il alla voir l'Abbé Moyse, qui luy dit qu'en cedant ainsi à l'ennui, au lieu de s'en delivrer, il s'y estoit encore assujetti davantage.'Cassien & Germain se plaignent d'estre quelquefois tourmentez"par cette tentation, au lieu que d'autres fois ils se trouvoient dans une disposition toute differente.

[Margin: V. Saint Paphnuce. — Cass.inst.l.10.c.25.p.218. a p.218. — &c. — coll.4.c.2.p.350| 9.c.7.p.470|c.28.p.492.493.]

'Durant qu'ils estoient à Sceté, les Sarrazins ayant fait une course dans la Palestine, y tuerent auprés de Thecua plusieurs saints solitaires,[qui ne sont pas neanmoins"ceux dont parle Saint Jerome en l'an 411.]'Germain & Cassien furent trouver sur cela l'Abbé Theodore qui demeuroit dans la solitude des Cellules à 32 lieues de Sceté. Theodore leur fit voir avec combien de sagesse Dieu permet ces sortes d'evenemens; & son discours fait la 6[e] conference de Cassien.'Cassien parle autrepart fort avantageusement de l'Abbé Theodore,[b]qui le vint une fois surprendre lorsqu'il s'estoit endormi aussitost aprés l'office de Vespres, & l'exhorta fort à veiller.[Si c'est le mesme Theodore, il faut dire que Cassien fit quelque sejour dans les Cellules au commencement qu'il demeura à Sceté.]Car il estoit alors tout

[Margin: coll.6.c.1.p.389. — V. S. Jerome § 131. — p.389. — inst.l.5.c.33.34.p.123. b c.35.p.126.]

nouveau dans les exercices des anacoretes.

[Durant qu'il demeura à Sceté, il fut témoin non ſeulement de la vertu d'un grand nombre de Saints, mais auſſi de la chute
coll.2.c.24.p.330. de quelques ſolitaires,]'comme de Benjamin qui eſtoit de ſon
a c.5.p.312.313. pays,[a] & d'Heron, qui eſtant trompé par le demon, ſe jetta dans
Lauſ.c.32.95.p.950.1016.a. un puits.'Pallade parle auſſi d'un Heron ſolitaire trompé vers
b p.951. le meſme temps par le diable, mais d'une maniere differente.[b] Il rentra meſme enfin en luy meſme, confeſſa aux ſaints Peres tout ce qui luy eſtoit arrivé; & neanmoins il n'eut pas le loiſir d'en faire penitence, eſtant mort peu de jours aprés.

inſ.l.5.c.25.26.p.120|4.c.29.p.85. 'Caſſien parle encore de quelques autres ſaints ſolitaires qu'il avoit vus: [mais il ne dit point où ils vivoient.][c] Il parle nommé-
c l.5.c.29.p.121.
d c.29.p.121. ment de l'Abbé Maquete,[d] qui demeuroit en un lieu eloigné de
e c.30. tous les autres ſolitaires.[e] Il avoit blaſmé autrefois"diverſes cho- &c.
ſes dans les autres, qu'il s'eſtoit vu enſuite contraint de faire luy meſme, particulierement de benir de l'huile pour une foule de peuple qui ne le vouloit point quitter ſans cela: & il regarde ces evenemens comme des punitions de ce qu'il avoit eſté trop libre
à juger ſes freres,"ce qui le rendit depuis extremement reſervé &c.
c.25. ſur ce ſujet.'Il avoit obtenu de Dieu par beaucoup de prieres de ne s'endormir jamais ni la nuit ni le jour quand on parloit de choſes ſaintes. Mais dés qu'on s'entretenoit des defauts des autres, ou de choſes inutiles, il ne manquoit point de s'endormir.
c.31.p.122. 'Un jour qu'il donnoit quelques inſtructions à des perſonnes, il vit qu'elles s'endormoient ſans s'en pouvoir empeſcher: il ſe mit à leur faire quelque hiſtoire, & ils ſe reveillerent auſſitoſt. Cela le fit gemir, & luy ſervit neanmoins à leur faire comprendre
"combien le demon hait les entretiens ſerieux & ſpirituels, & &c.
aime les inutiles.

l.10.c.24.p.216. [Caſſien avoit apparemment vu]'Paul de Porphyrion excellent
ſolitaire, qui demeuroit dans une caverne[1] à ſept* journées loin 1.
de tous les pays habitez: de ſorte que pour porter vendre ce qu'il * manſionibus.
faiſoit, on luy demandoit plus que les choſes ne valoient. Il vivoit donc d'un petit jardin, & du fruit des palmiers [qui croiſſoient dans ſon deſert.] Il ne laiſſoit pas neanmoins, pour fuir
"l'oiſiveté & la diſſipation de l'eſprit, de faire reglément tous les &c.
jours une certaine quantité de nattes, qu'il bruloit au bout de l'année.

[Si le deſert de Porphyrion eſtoit dans la Thebaïde, ce Paul
Cotel.g.t.1.p.651. peut eſtre]'celui qui y demeuroit, quoiqu'il fuſt de la baſſe
Egypte,"& qui par ſa grande pureté avoit obtenu la grace de &c.

Caſſ.inſ.l.10.c.25.p.217. 1. [Ce n'eſt donc pas]'celui qui demeuroit aſſez prés de Moyſe.

manier les ſerpens les plus dangereux, ſans qu'ils luy fiſſent de mal.

'On parle d'un Paul de Galacie, qu'on appelle le grand Paul, qui paſſa tout un Careſme enfermé dans un lieu ou il n'avoit qu'un "litron de lentilles, une cruche d'eau, & une corbeille qu'il faiſoit & défaiſoit[pour s'occuper.]"Avec cela il paroiſt qu'il eſtoit extremement humble.'Jean Moſc parle d'un Paul de Galacie ſolitaire à Porphyrite, qui manioit les ſerpens: mais c'eſtoit à la fin du VI. ſiecle ſous Apollinaire Eveſque d'Alexandrie. p.652. μαπίν. &c. Moſc, c.124.p.1110.

[Si Porphyrion n'eſt point dans la Thebaïde, Caſſien ne nous apprend rien de ce qu'il a vu dans cette province, où nous avons neanmoins tout ſujet de croire qu'il a eſté.]'Car il eſtoit venu en Egypte dans le deſſein d'aller viſiter auſſi les ſolitaires de la Thebaïde.'Il parle fort amplement des monaſteres de l'ordre de Tabenne, en les diſtinguant de ceux d'Egypte: & il parle en particulier du grand monaſtere de Tabenne en Thebaïde.'Il parle auſſi beaucoup de S. Jean de Lycople.'L'Eveſque Caſtor luy écrivant à luy meſme, dit qu'il connoiſſoit particulierement la doctrine des monaſteres de la Thebaïde & de l'Egypte. Caſn.coll.11.c.1.p.521. inſt.l.4.c.1.p.61. c.23-26.p.81-83. pr.p.1.

'Germain & Caſſien s'eſtoient reſolus, comme nous avons dit, de demeurer en Egypte, nonobſtant le ſerment qu'ils avoient fait de retourner à Bethléem. Il paroiſt que ceux de ce monaſtere leur écrivirent pluſieurs fois par l'amour qu'ils leur portoient, pour les preſſer de revenir, & ils ne ſe ſatisfirent point des frequentes lettres que Germain & Caſſien leur écrivoient pour ſe juſtifier de ce qu'ils ne le faiſoient pas. Sept ans s'eſtant paſſez de la ſorte, enfin Germain & Caſſien furent bien aiſes d'accomplir[en quelque ſorte]leur promeſſe, & s'en retournerent au monaſtere de Bethléem, croyant pouvoir alors obtenir une liberté entiere de retourner dans le deſert. Ils rendirent donc aux Superieurs de cette maiſon l'honneur qu'ils leur devoient; ils rallumerent dans le cœur de ceux qui n'avoient pu ſe ſatisfaire de leurs lettres, l'ancienne charité qu'ils avoient eue pour eux: & s'eſtant entierement degagez du ſcrupule que leur euſt pu donner leur promeſſe[par une permiſſion abſolue d'aller où il leur plairoit,]ils s'en retournerent en Egypte; & ceux meſmes qui avoient blaſmé le long ſejour qu'ils y avoient fait, les conduiſirent avec joie[une partie du chemin.]'Ils s'en revinrent encore à la ſolitude de Sceté'dans la congregation de l'Abbé Paphnuce,[où l'on ne ſçait pas combien ils demeurerent. Nous verrons par la ſuite qu'ils y eſtoient encore, lorſqu'une lettre coll.17.c.31.p.676. p.676. 10.c.2.p.503.

pascale de Theophile y excita le trouble que décrit Cassien dans
Pall.dial.c.14. p.27. sa 10e conference,["en l'an 399, comme nous croyons,]'& qu'ils V. Theophile 59.
estoient à Constantinople en l'an 403.[Ainsi quoique nous ne puissions pas dire precisément en quel temps Cassien est venu dans l'Egypte, neanmoins il est assez probable qu'il y vint au plustard vers l'an 390, qu'il s'en retourna à Bethléem en 397, qu'il revint la mesme année en Sceté, & qu'il y demeura jusque vers l'an 400. Nous disons au plustard, parceque s'il a demeuré en Egypte, depuis qu'il en avoit la liberté toute entiere, autant ou plus que lorsqu'il estoit pressé par sa promesse, & par les lettres de ses amis de s'en retourner à Bethléem ; il faudra dire qu'il y vint pour la premiere fois longtemps avant l'an 390. Et en effet il ne témoigne point qu'il ait vu Saint Jerome, qui vint demeurer à Bethléem en 385.

Nous ne pouvons raporter qu'en son retour en Sceté la 9 & la 10e de ses conferences, qu'il eut avec l'Abbé Isaac vers le temps de la lettre pascale de Theophile. Il y faut mettre aussi la 7 & la
7.c.2.p.407. 8e avec Serene,]'puisqu'il y avoit alors longtemps qu'il demeu-
c.3.p.407. roit dans le desert,'quoiqu'il dise que cette longue retraite ne luy avoit servi qu'à connoistre ce qu'il devoit & ne pouvoit faire. [Nous mettons encore en ce temps là les conferences 21, 22, &
21.c.9.p.736. 23e avec l'Abbé Theonas,]'puisque Theonas estoit, ce semble, alors œconome de Sceté : Et il avoit succedé en cette charge à Jean, & Jean à Elie,["qui n'y estoit entré qu'aprés l'an 336.] V. Saint Paphnuce.

ARTICLE VII.

Cassien va à Constantinople où S. Chrysostome le fait Diacre : Il travaille pour ce Saint : Mort de Germain.

[VOILA ce que nous trouvons des voyages que Cassien fit en Egypte en la compagnie de Germain. Il est certain, comme nous avons dit, qu'ils estoient à Constantinople en 404. On ne voit point le sujet qui les fit passer de Sceté en un lieu si different. Ce ne fut pas assurément cette celebre tempeste qui contraignit plusieurs solitaires de Nitrie de faire le mesme voya-
Pall.dial.p.13. 14.d. ge en l'an 401,]'puisque dans les troubles qui s'en ensuivirent, Germain y fut employé,[ce qui fait juger qu'il n'estoit point partie, & mesme qu'il avoit quitté l'Egypte avant ce trouble, auquel luy & Cassien auroient bien pu estre enveloppez.]'Car ils
Cass.coll.10.c. 2.p.506. n'estoient point Anthropomorphites,[& meritoient ainsi d'estre traitez d'Origenistes par Theophile.]

'Germain estoit Prestre en l'an 403: [& il avoit sans doute receu cette dignité des mains de S. Chrysostome. Car Cassien le fait toujours recevoir & parler en Egypte comme un simple moine, & non comme un Prestre.] 'Pour Cassien, il se glorifie d'avoir eu S. Chrysostome pour maistre & pour docteur, de se pouvoir qualifier son disciple, & de pouvoir dire que sa doctrine estoit celle de ce grand Evesque, & comme un ruisseau de cette source feconde. 'Il nous assure aussi luy mesme que ce fut S. Chrysostome qui l'offrit à Dieu, & qui l'adopta pour le sacré ministere, 'c'est à dire pour le diaconat. [C'est sans doute ce qu'il a voulu marquer,] [a]lorsqu'il dit qu'il n'a pu eviter les mains de l'Evesque, & il se plaint aussitost que ceux qui se trouvent engagez dans la familiarité d'un Evesque ne peuvent plus jouir du repos de leur cellule, ni s'appliquer avec liberté à la contemplation des choses saintes. 'Il dit la mesme chose des femmes; & il se plaint sur cela de n'avoir pu eviter non plus la compagnie de sa sœur; [ce qui regarde sans doute le temps qu'il fut à Constantinople, s'il estoit de Scythie.

Chry ad. Inn. t. 4. p. 594. d.
Casn. de inc. l. 7. c. 31. p. 1066.
p. 1065.
Pal. dial. c. 3. p. 27 | Genn. c. 61. a Casn. inst. l. 11. c. 17. p. 231.
p. 231.

'Lorsque Theophile entreprit de condanner S. Chrysostome dans son assemblée du Chesne, [tenue en 403 vers le mois de juillet,] ce Saint y envoya trois Evesques avec les Prestres Germain & Severe, pour declarer qu'il ne pouvoit le reconnoistre pour son juge. 'Il paroist que le Saint avoit confié à luy & à Cassien la garde du thresor & des vases sacrez de l'eglise, & ce thresor ayant esté conservé par une providence particuliere "dans l'embrasement qui consuma l'eglise le jour mesme que S. Chrysostome en fut chassé, [ce qui estoit le 20 juin 404,] Germain & Cassien en firent faire un inventaire authentique, qu'ils porterent ensuite à Rome lorsqu'ils y allerent [en l'an 405.] 'Ils s'estoient aussi chargez des lettres que tout le Clergé de Constantinople écrivit au Pape Innocent sur l'exil de S. Chrysostome. ["Innocent répondit à cette lettre la mesme année, & peutestre aussi par Germain & Cassien.] 'Pallade parlant d'eux à cette occasion, les appelle deux personnes "d'une grande pieté.

Pall. dial. p. 13. 14.
p. 27. 91.
V. S. Chrysostome § 88.
p. 27 | Soz. l. 8. c. 26. p. 774. d.
V. Innocent § 5, 6.
Pall. dial. p. 27.
εὐλαβεῖς.

[Nous ne trouvons plus rien depuis cela touchant Germain, si l'on ne veut dire que c'est] 'celui dont Innocent dit qu'il s'en retournoit en Afrique, [où il pouvoit s'estre habitué depuis] 'qu'Attique eut obligé en 406, tous les Prestres qui ne vouloient pas le reconnoistre pour Evesque de Constantinople, à s'y tenir cachez ou à s'enfuir. 'Innocent témoigne qu'il aimoit extremement ce Prestre Germain; & ne voulant pas le laisser aller sans

Conc. t. 2. p. 1263. c.
Pall. p. 196.
Conc. ut sup.

lettres, il luy donna un compliment d'amitié pour Aurele de Carthage & pour S. Augustin. Guesnay veut qu'il se soit venu habiter à Marseille avec Cassien, qu'il y ait vécu dans la retraite sans faire les fonctions du sacerdoce, & qu'il y soit mort peu de temps avant que Cassien écrivist ses conferences. C'est sur cela qu'il en fait un des Saints de Marseille. [Mais il n'allegue aucun fondement de tout ce qu'il dit. Cassien honore son ami en le faisant presque toujours parler dans ses conferences.

Guesf. mass. p. 599.

Nous ne savons point non plus ce que devint Cassien depuis son arrivée à Rome en 405, jusqu'au temps de la réunion d'Alexandre d'Antioche avec le Pape Innocent. On peut juger qu'il ne retourna point dans les monasteres de Bethléem ou d'Egypte, parcequ'outre qu'il n'eust pas esté en sureté en Egypte,] il dit qu'il eut peine à écrire ses Institutions, parcequ'il estoit separé depuis tant d'années des Saints avec qui il avoit esté elevé, qu'il ne pouvoit pas se souvenir exactement de ce qu'il avoit appris d'eux. Il parle en un endroit des monasteres de la Mesopotamie. [S'il est allé dans cette province, ç'a peutestre esté en ce temps-ci.]

Cassi. inst. pr. p. 2.

p. 35 | l. 3. c. 1. p. 38.

ARTICLE VIII.

Cassien est fait Prestre; vient demeurer à Marseille, & y établit des monasteres: De S. Castor Evesque d'Apt.

["CE fut en 414 ou 415, que l'Eglise d'Antioche se réunit avec celle de Rome.] Nous voyons que lorsqu'on traitoit cette réunion, Cassien Prestre estoit à Rome, & y agissoit en faveur d'Alexandre, moins neanmoins comme deputé, que comme entremetteur & ami commun. Il expliquoit les sentimens d'Alexandre; [ce qui marque qu'il estoit venu d'Antioche peu de temps auparavant.] Si ce Cassien est celui dont nous parlons, comme le croit Blondel, il peut avoir esté fait Prestre à Rome ou en Orient. Hors cela le texte de Gennade pourroit porter à croire qu'il fut ordonné à Marseille, [où l'on voit qu'il a passé les dernieres années de sa vie; l'ordre des Canons estant que les Ecclesiastiques ne quittent point le lieu où ils ont esté ordonnez.] Et le Concile de Rome sous Gelase l'appelle Prestre des Gaules.

V. S. Innocent § 9.

Conc. t. 1. p. 760. 2. c | 761. 1. f.

Blond. prim. p. 180.

Genn. c. 61.

Conc. t. 3. p. 663. 1. f.

[Quoy qu'il en soit, tout le monde convient que Cassien se retira à Marseille, soit peu aprés l'an 404, soit seulement aprés

415.]'Il fonda dans cette ville deux monaſteres qui ſubſiſtoient encore à la fin du V. ſiecle, l'un d'hommes & l'autre de filles. G.nn.c.61.
'Mrs de Ste Marthe veulent que ce dernier ſoit celui de S. Sauveur appellé autrefois de S. Cyriaque qui eſt dans Marſeille,[a] & dont Gueſnay parle.[b] Cet auteur aime mieux dire que c'eſt celui [1] de Veaune, ruiné depuis ſix cents ans.[c] Il parle d'une Euſebie Abbeſſe de ce lieu, qui y fut tuée vers l'an 450, par les pirates, avec 39 de ſes religieuſes. [Mais ni luy ni Ferrarius ne marquent point le jour de leur feſte: ce qui fait juger qu'on n'en fait aucune memoire à Marſeille. Gall.chr.t.4.p. 930.2.a. a Gueſn.v.Caſ. p.410. b p.409 410.508| maſſ.p.585. c maſſ p.585.600| v.Caſ.p.725.

'Pour ce qui eſt du monaſtere d'hommes que Caſſien y établit, on convient que c'eſt la celebre abbaye de S. Victor, où eſt encore ſon corps,'& de la grandeur de laquelle Gueſnay parle amplement. [Je penſe que c'eſt à cauſe des moines qu'il conduiſoit,] 'qu'il eſt appellé le pere des ſerviteurs de Dieu par Caſtor.[d] Paulin petit-fils d'Auſone, dit qu'il y avoit beaucoup de Saints à Marſeille lorſqu'il s'y retira, ["vers l'an 420 ou aprés.][e] Il eſt certain que Caſſien*avoit établi une regle pour des hommes ;'& il eſt marqué que dans le monaſtere de S. Arede (ou Hirier) à la fin du VI. ſiecle, on ſuivoit les regles non ſeulement de Caſſien, mais auſſi de Saint Baſile & des autres Peres qui ont établi des monaſteres. [Cette expreſſion *non ſeulement de Caſſien*, ſemble marquer que c'eſtoit ſa regle que l'on ſuivoit alors ordinairement.] 'S. Benoiſt d'Aniane la cite dans ſa concorde des regles. Mais ſelon ce qu'en dit le Pere Menard, c'eſtoit une regle tirée de divers endroits de Caſſien, particulierement du 4e livre de ſes Inſtitutions, abregez & changez ſelon le beſoin, plutoſt qu'une regle faite exprés par Caſſien.

Gall.chr.p.930. Gueſn.v.Caſ.p. 409 &c. Caſn.inſ.pr.p.1. d Paul.euch.p. 291.d. V.Honoré § 53.54. e Caſn.inſ.pr.p.1. * *ſervanda ſanxiſti.* Gr.T.h.Fr.l.10. c.29.p.586. Conc.reg.p.57.

'Pour Caſtor dont nous venons de parler, Caſſien le qualifie Pape '& Pontife,[f] & les manuſcrits l'appellent Eveſque d'Apt,[g] ville de Provence dont la cathedrale a longtemps eſté appellée de Noſtre-Dame & de S. Caſtor.[h] On raporte de divers monumens [qui paroiſſent peu aſſurez,] qu'il eſtoit de Niſme, d'une famille riche & conſiderable, qu'ayant renoncé au monde, il baſtit dans une de ſes terres un monaſtere dont il fut Abbé; que l'Eveſque d'Apt nommé Quintin eſtant mort, & tout le monde ayant elu Caſtor pour luy ſucceder, il s'enfuit & ſe cacha en un lieu où il fut decouvert par des chaſſeurs; qu'il continua eſtant Eveſque de conduire ſon monaſtere de Niſme; qu'il ſe ſignala durant ſon epiſcopat par de tres grandes vertus, & par divers miracles,

Caſn.inſ.pr.p.2. coll.pr.p.279. f p.p.3.2. g Gall.chr.t.2.p. 174.1.c. h b.c|Gueſn.v. Caſ.p.161.162. 1709.1710.

1. en latin *Ivelinæ aquæ.*

entre lesquels on remarque qu'il ouvrit une prison pour delivrer les prisonniers, à qui le magistrat ne vouloit pas donner la liberté pour la solennité de Pasque; que Dieu luy revela le jour de sa mort, & que l'Eglise d'Apt où l'on conserve encore son corps, & celle de S. Victor à Marseille, l'honorent comme Saint

Conc.t.1.p.1584.b. le 21 de septembre,'auquel Ferrarius marque aussi sa feste.[C'est

a Noris,h.P.l.2. p.163. apparemment le mesme que]'Castor à qui le Pape Boniface écrit en 419 sur l'affaire de Maxime Evesque de Valence.[Nous verrons par la suite qu'il est mort avant l'an 426.]

Casn.inst.pr.p.1. 'Ce que nous en trouvons dans Cassien, c'est[1]qu'il semble avoir 1.

p.1. esté dans la vanité du monde.'Il dit luy mesme[2]qu'il n'avoit pas 2. esté elevé dans les sciences & dans les lettres:[& assurément son

p.2. style est fort obscur & peu latin,]'quoique Cassien dise qu'il estoit fort instruit dans la beauté de la langue.'Mais c'estoit assez que ses discours fussent capables d'apprendre le chemin de la perfection à ceux qui avoient recours à luy: Et l'exemple seul de sa vie suffisoit pour cela, parcequ'il avoit acquis luy mesme la perfection des vertus & de la science[des Saints,]& qu'il estoit

p.3. rempli de toutes les richesses spirituelles.'Cassien l'appelle un

Prosp.T.p.51. modele unique de pieté & d'humilité.'Tiro Prosper dit qu'il gouverna avec beaucoup de reputation un monastere. Et comme il le dit en le joignant à d'autres qui n'estoient point Evesques, [cela peut favoriser ce que l'on dit de son monastere de Nismes.]

ARTICLE IX.

Cassien écrit ses Institutions pour le monastere de Saint Castor.

Casn.inst.pr.p.2. 'IL n'y avoit point encore de monasteres[dans la seconde Narbonoise où Castor estoit Evesque.] Car si celui de Lerins estoit de cette province aussibien que la ville d'Apt, c'estoit hors le continent, & à l'autre extremité de la province.

p.2. 'Castor en établit donc un,[b]qu'on croit avoir esté auprés de la

b Guesn.v.Cas. p.162.163. ville d'Apt, & dont on dit que les moines s'estant depuis retirez dans la ville à cause des guerres, on a fait de leur maison un hospital qui subsiste encore. Guesnay juge que c'est ce monastere qui a produit dans les siecles suivans un S. Marcien Abbé, que l'Eglise d'Apt honore le 25 d'aoust, parcequ'elle possede son corps. Il ne dit point plus particulierement quand il a vécu.

1. *Mundialis pompæ accurationibus illectos.*
2. *Nos scientiæ inopes, idiotæ.*

Ferrarius

'Ferrarius en parle sans en rien dire de plus. [Je n'en trouve rien dutout dans Mr du Saussay, ni dans l'histoire monastique de Mr Bulteau.] Ferr.15.aug.

'Comme les personnes qui ont peu de science sont sujettes à faire des fautes dans la conduite des autres, & se laissent aisément porter à des choses qui ne sont pas conformes à la raison, Castor pour eviter ce defaut 'voulut regler son monastere sur la discipline qui s'observoit dans ceux de l'Orient, & principalement dans l'Egypte. 'Il eut recours pour cela à Cassien, & luy écrivit une lettre tres humble que nous avons encore, où il le prie de vouloir mettre par écrit pour luy & pour son nouveau monastere, les regles qu'il avoit vu pratiquer dans la Palestine & dans l'Egypte, & qu'il avoit établies [dans son monastere de Marseille.] Il le prie de le faire avec sa douceur ordinaire, mais dans un style clair & simple. Il semble qu'il ne fust Evesque que depuis peu, puisqu'il s'appelle un neophyte, [si nous ne voulons dire qu'il parle au nom des moines de son nouveau monastere.] Cassn.ins.pr.p.1. p.2. p.1.

'Cassien témoigne dans sa réponse qu'il avoit eu beaucoup de peine à se resoudre de faire ce qu'il luy demandoit ; mais que le desir de luy obeïr l'avoit emporté sur toutes ses difficultez, dans l'assurance qu'il agreroit ses niaiseries, comme il dit, & que les freres de son monastere pour qui il écrivoit, auroient assez de charité pour excuser les fautes qu'il pourroit commettre. 'Il se resolut donc de representer quels estoient les instituts & les regles des monasteres de l'Orient, temperant neanmoins par la pratique de ceux de la Palestine & de la Mesopotamie, ce que ceux d'Egypte pouvoient avoir de trop austere & de trop difficile pour les Gaulois. 'Il crut aussi devoir corriger ce que ceux qui avoient établi les monasteres des Gaules, avoient retranché ou ajouté aux pratiques des Orientaux, qui estant les plus anciens devoient servir de regle à ceux qui estoient encore tout nouveaux ; [par où il semble avoir voulu attaquer le celebre monastere de Lerins. Voilà proprement ce qu'il traite dans les quatre premiers livres de ses Institutions. p.2. p.3|l.3.c.1.2.38| Du P.t.4.p.34-39. Cassn.ins.pr.p.3.

Dans les huit derniers,] 'il explique avec soin les causes & les origines des principaux vices, qu'il reduit au nombre de huit, & la maniere de les guerir. 'Comme son dessein estoit de recueillir ce qu'il avoit appris des solitaires pour la correction des mœurs, & pour arriver à la perfection de la vertu, & non de relever les merveilles de Dieu, il ne se mit pas en peine d'y raporter un grand nombre de miracles & de prodiges de ces p.3|Du P.p.39-40. Cassn.ins.pr.p.3.

Saints qu'il avoit appris des autres, & dont il en avoit vu beaucoup
p.1.3. coup de ses yeux.'Il adressa son ouvrage à Saint Castor, par une preface qui estoit comme une réponse à la lettre de cet Evesque.

l.1.c.1.p 5|l.c.9. p.28|coll.pr.p. 279. Phot.c.197. p.5.6 a Cass.inst.l.2.c. 9.p.28. b inst.l.12.c.14.p. 147|Nor.h.Pel. p.162.163. 'Ces"douze livres sont proprement pour les cenobites.[a] Il y promet ses livres de Conferences.[b] On voit qu'ils ont esté écrits dans le temps des disputes de la grace, & Cassien y paroist déja peu favorable à S. Augustin, estant prevenu de son faux principe, que nous commençons l'œuvre de nostre salut, en nous donnant la bonne volonté, & que Dieu l'acheve, [c'est à dire que nous nous discernons nous mesmes, que nous avons quelque chose que nous n'avons pas receu, & qu'ainsi nous avons un juste sujet de nous glorifier. Mais on juge que c'estoit avant qu'Innocent & Zosime eussent condanné les Pelagiens en 417 & 418, aprés
Cass.inst.l.12 c. 18.p.254. quoy il n'auroit pas osé dire avec ces heretiques,]'qu'on peut croire que le secours de Dieu n'est autre chose que la loy. NOTE 5.

Phot.c.197.p. 56 Du P., p.55. 56. [On croit qu'ils ont esté traduits en grec.]'Photius dit en effet qu'il avoit lu un ouvrage de Cassien sur les regles des cenobites d'Egypte, & un autre sur les huit pechez capitaux. On ne peut rien voir de plus honorable pour Cassien que le jugement qu'il fait de ses livres, soit pour la matiere, soit pour le style. [Mais il
Phot.p.516.a. semble qu'il n'en ait vu qu'un abregé,]'puisqu'il appelle tout cet
Genn.c.63. ouvrage un petit livre;'& Gennade dit que Saint Eucher a fait un
Cassd.inst.c.29. p.245.a. abregé de quelques ouvrages de Cassien.'Cassiodore exhorte ses Religieux à lire avec soin, & à ecouter avec plaisir ce que le Prestre Cassien avoit écrit de l'Institution des vrais moines. Il nous apprend, ajoute Cassiodore, qu'il y a huit vices que ceux qui se donnent à Dieu doivent fuir avec un soin tout particulier; & il nous décrit si parfaitement les mouvemens dereglez de nostre esprit, qu'il nous fait presque voir des yeux nos propres defauts, & nous excite fortement à eviter des excés, dont les tenebres de nostre ignorance ne nous permettoient pas de nous appercevoir auparavant.

ARTICLE X.

Il écrit ses Conferences.

[ON peut juger de quelle maniere Castor receut ses Institu-
Cass.coll.pr.p. 279. tions,]'puisqu'il pria instamment Cassien de vouloir écrire de la mesme maniere les conferences spirituelles qu'il avoit eues avec les anacoretes de Sceté. [Ce fut apparemment dans le desir

de ſe ſatisfaire,]'que Caſſien fit ſes dix premieres conferences p.279.'Du P.p. 40-43.
des Peres de Sceté.[a]Ecrivant, non plus pour inſtruire des ceno- a Caſn.coll.pr.
bites,mais pour former des anacoretes, il les eleve à la ſublimité p.279.
de la contemplation, & de l'oraiſon continuelle.

'Caſtor avoit quitté la terre en l'an 419 au pluſtoſt, pour aller Ib.|Nor.h.P.p.
vivre avec J.C. avant que cet ouvrage fuſt achevé. C'eſt pour- 163.
quoi Caſſien l'adreſſa à Leonce & à Hellade, dont il traite le
premier de tres ſaint Pape, parcequ'il eſtoit Eveſque, & l'autre
de frere,'ce qui marque qu'il ne l'eſtoit pas:[b]mais il le fut depuis, Caſn.n.p.472.1.
[& apparemment de quelque metropole.][c]Car Caſſien le met b coll.11.18.pr.p. 519.677.
toujours avant Leonce.[d]Il y a un Hellade entre les Eveſques de c p.519.677.
France qui écrivent à S.Leon,& à qui Saint Leon répond le pre- d Conc.t.1.p.95. 96.
mier fevrier 452.[e]Caſſien dit de cet Hellade qu'il s'eſtoit engagé e Caſn.coll.pr.
à la vie eremitique, non comme quelques uns par le mouvement p.279.
de ſa preſomption, mais ſelon l'ordre legitime; qu'il n'avoit pas
pluſtoſt appris les maximes du S.Eſprit, qu'il les avoit embraſ-
ſées, aimant mieux ſe conduire par les regles que les anciens
anacoretes nous ont laiſſées, que par ſa propre lumiere.[Ces
paroles, ſelon la doctrine de Caſſien, doivent marquer qu'il
s'eſtoit longtemps exercé dans le monaſtere, avant que de paſſer
à la ſolitude.

'Pour Leonce qui eſtoit frere,ou au moins parent de Caſtor,[on p.279.
ne voit point qu'il en puiſſe marquer d'autre que le celebre Eveſ-
que de Frejus,dont nous pourrons parler en particulier.]'Caſſien coll.11.18.p.519. 677.
dit que Hellade & Leonce luy avoient demandé les dix confe-
rences qu'il leur adreſſe,'& qu'il n'euſt pas oſé entreprendre ni inc.pr.p.899.
cet ouvrage ni les autres, où il avoit comme offert à Dieu ſon
eſprit en ſacrifice, s'il n'y avoit eſté contraint par le commande-
ment des Eveſques.

'Ces dix conferences ne ſuffirent point encore à l'ardeur des coll.11.pr.p.514.
Saints Honorat & Eucher,[qu'on ne peut douter eſtre les ce-
lebres Eveſques d'Arles & de Lion.]'Ainſi pour les ſatisfaire, p.514.|Du P.p. 44-46.
Caſſien fut obligé de leur en dreſſer ſept autres, qu'il dit avoir
eues avec les trois ſolitaires[de Panephyſe,]qu'il vit les premiers
'en arrivant de Syrie en Egypte.[Ainſi je ne ſçay pas pourquoi] Caſn.coll.11.c. 1.3.p.521.522.
[f]on pretend que ces ſolitaires eſtoient dans la Thebaïde.[g]Saint f p.519.
Honorat eſtoit encore alors Superieur de ſon grand monaſtere g p.519.676.
de Lerins:]& Caſſien en le traitant de frere'montre aſſez qu'il Nor.h Pel.l.2.c. 1.p.165.
n'eſtoit point encore Eveſque d'Arles. De ſorte que ces ſept
v.S Honorat § 8. conferences ont eſté achevées avant ſon epiſcopat,"c'eſt à dire
en 426 au pluſtard.[On ne peut pas dire auſſi qu'elles l'aient eſté

beaucoup auparavant,]'puisque Saint Honorat estoit Evesque lorsqu'il acheva les sept dernieres,[a]qu'il promet déja en luy envoyant les autres.

'Il crut devoir adresser ces sept dernieres aux Saints qui demeuroient dans les isles appellées Stoccades,[aujourd'hui d'Hyeres, sur la coste de Provence,]'c'est à dire à Jovinien, Minerve, Leonce & Theodore, par le moyen desquels on voyoit les cenobites & les anacoretes fleurir en grand nombre, non seulement[dans la terre ferme de] l'Occident, mais mesme dans les isles."Le second ou le dernier des quatre avoit établi dans les provinces des Gaules l'institut des cenobites dans toute sa pureté & sa vigueur: & les autres avoient excité tout le monde par leurs sages instructions, à desirer non seulement la vie commune d'un monastere, mais encore la vertu la plus sublime des anacoretes. De sorte qu'audehors de leurs monasteres on voyoit plusieurs ermites qui vivoient dans la solitude, & pratiquoient déja les exercices que Cassien taschoit de leur enseigner.'La chronique de Tiro Prosper met vers l'an 422, que Minerve & Jovien qui conduisoient chacun un monastere, estoient alors fort celebres dans les Gaules. Elle dit la mesme chose de S. Honorat & de S. Castor.'S. Jerome "releve beaucoup la vertu de Minere ou Minerve moine des Gaules, à qui il adressa quelques écrits vers l'an 406.

'S. Honorat estoit Evesque lorsque Cassien fit ces sept dernieres conferences: & Cassien ne témoigne pas qu'il fust mort,[b]comme il fait autrepart en parlant de Saint Castor.[Ainsi on peut juger]'que Cassien qui avoit promis ses conferences dés l'an 426, 'les acheva avant l'an 429, auquel[au plustard]mourut Saint Honorat dés le 16 de janvier.'Cassien dit que quand il écrivit contre Nestorius[en l'an 430,]il y avoit longtemps qu'il avoit achevé ses conferences.'Il les rendit luy mesme publiques.

[Ce sont ces 24 conferences, avec les 12 livres des Institutions, qu'on peut appeller avec sujet les Ascetiques de Cassien,]'que l'on pretend se trouver en grec dans la bibliotheque du Vatican. 'S. Jean Climaque cite en effet le discours que Cassien avoit fait sur la discretion[qui est sa deuxieme conference.]'L'auteur grec du 5[e] livre des Vies des Peres, cite aussi de Cassien l'histoire de Marquete'qui est dans le 5[e] livre des Institutions.[c]On trouve plusieurs autres endroits du mesme livre citez dans les apophthegmes grecs des solitaires, avec un du settieme,[d]& un autre que M[r] Cotelier n'a point trouvé.

Marges : Cassn. coll. 18. pr. p. 677. | a coll. 11. pr. p. p. 5?9. p. 510 | Du P. p. 46-50. | Cassn. coll. 18. pr. p. 677. | posterior. | Prosp. T. p. 52. | Hier. ep. 152. p. 189 b. &c. | V. S. Jerome § 117. | Cassn. coll. 18. pr. p. 677. | b coll. 1. p. 279. | coll. 11. p. 510. | Noris. h. P. p. 165. | Cassn. de inc. pr. p. 899. | Prosp. in coll. c. 2. p. 63. | Guesn. p. 188. | Jo. Cl. l. 4. c. 104. | Vit. P. l. 5. c. 18. p. 609. | Cassn. p. 11?-122. | c Cot. l. g. t. 1. p. 504. 512. | d p. 512. 513.

ARTICLE XI.

Estime qu'on a faite des écrits de Cassien : Il s'y méle quelques erreurs que l'on tasche de retrancher.

'NOus avons déja dit que Photius avoit lu les Institutions au moins en abregé : Il dit aussi qu'il avoit vu de luy un autre petit discours adressé à Leonce, qui comprenoit deux entretiens avec Moyse, & un avec Serene. Il en raporte le sujet ; [& l'on voit que ce sont les deux premieres conferences de Cassien avec la settieme.] Il dit en general que ces discours meritoient les mesmes eloges que les Institutions. Phot.c.197.p. 516.

[Il n'est pas le seul qui ait témoigné de l'estime pour ces ouvrages ; & l'on peut voir dans les prolegomenes qui sont à la teste de Cassien, & dans la preface de la traduction qu'on en a faite, que les plus illustres personnes de l'Eglise, comme Gennade, S. Fulgence, Cassiodore, S. Benoist, S. Jean Climaque, S. Gregoire le grand, Pierre Damien, S. Dominique, & S. Thomas d'Aquin, sans parler des autres moins considerables, ont marqué un respect tres particulier ou pour les écrits de Cassien en general, ou en particulier pour ses conferences, & en ont souvent recommandé la lecture.

Nous trouvons mesme dans la chronique de S. Prosper sur l'an 433, Que le moine Jean surnommé Cassien, se rendoit illustre à Marseille par ses eloquens écrits.]'Mais on a peine à croire que cet endroit soit de Saint Prosper, parcequ'il manque dans divers manuscrits.'Et d'ailleurs quoique Saint Prosper ne fasse aucune difficulté de reconnoistre que Cassien estoit considerable dans l'Eglise par le rang de Prestre qu'il y tenoit, par la reputation de pieté qu'il s'estoit acquise, par l'estime de son esprit,'par sa science dans les Ecritures, par sa capacité à écrire & à traiter les matieres[de doctrine,]'neanmoins comme il a esté obligé de le combatre sur la grace, il n'y a point d'apparence qu'il ait voulu autoriser sa personne & ses écrits par cet eloge, qui n'estoit nullement necessaire en cet endroit. Pont.n.p.585.b. Prof.in coll.c.2. p.362. c.2.p.365. Pont.p.585.b| Voss.h.P.l.1.c. 7.p.31.

[Car quelques louanges que Cassien ait receues, & qu'il ait meritées, il est certain neanmoins qu'il a tenu divers sentimens ou fascheux, ou tout à fait mauvais, comme sur la grace & sur le mensonge. On y peut ajouter]'ce qu'il met comme une chose indubitable, que les Anges ont esté créez avant le monde,[a] de ce Casn.coll.8.c.7. p.445. a inst.l.5.c.40.p. 131.

qu'il loue ſans reſtriction deux enfans qui s'eſtoient laiſſé mourir de faim plutoſt que de manger des figues qu'on leur avoit dit de porter à une perſonne;[ce qu'il dit qu'il faut faire pour examiner ſi on a la chaſteté, & d'autres choſes que l'on y pourroit remar-
Conc.t.4.p.1265.c. quer encore.]'Auſſi le Pape Gelaſe a jugé devoir mettre ſes ouvrages au rang des livres apocryphes,[particulierement]à cauſe
Du P t.4.p.57. 'de ce qu'il enſeigne ſur la grace.[a]Le Concile d'Orange[qui a
a Nor.h.P.l.2.c.23.p.230.2. achevé la victoire de l'Egliſe contre les ennemis de la grace,]
b Caſſd.pſ.69.p.233.2. condanne pluſieurs de ſes ſentimens.[b]Caſſiodore en citant ſa 10e conference, a ſoin d'avertir que cet un auteur qu'il ne faut pas
Caſſi.prol. toujours ſuivre.'Et quelques uns croient que S. Benoiſt & Saint Dominique ne les ont eſtimez & n'en ont recommandé la lecture, que parceque les erreurs qui s'y rencontrent ne ſe trouvoient pas dans leurs exemplaires.

Genn.c.63. 'Car nous avons vû que Saint Eucher avoit abregé quelques ouvrages de Caſſien & les avoit reduits en un ſeul volume, ſoit à cauſe qu'ils eſtoient fort diffus, qui eſt la ſeule raiſon qu'en marque Gennade,(& le ſtyle de Caſſien eſt aſſurément peu ſerré,)' ſoit auſſi pour retrancher ce qui pouvoit nuire dans des écrits
Caſſd.inſ.c.29.p.245.2. d'ailleurs tres utiles.'Victor Eveſque de Martyrite en Afrique, oſta auſſi de Caſſien ce qu'il y avoit de mauvais touchant la grace, & y ajouta les veritez qu'il avoit omiſes. C'eſt pourquoi Caſſiodore avertit ſes moines de ne lire Caſſien qu'avec diſcernement ſur cette matiere, en attendant qu'on luy euſt envoyé cet ouvrage de Victor, qu'il eſperoit recevoir bientoſt d'Afrique. [Mais ſoit qu'on ne le luy ait pas envoyé, ſoit qu'il n'en ait pas eſté
Ado,l.6.t.7.p.356.d. entierement ſatisfait,]'il retrancha luy meſme diverſes erreurs de Caſſien ſi nous en croyons Adon, & il ne put neanmoins encore les oſter toutes;[eſtant bien difficile de corriger entierement une choſe mal faite d'abord.]

Gueſn.p.269. 'Pierre Damien dit aſſez clairement que l'on avoit encore de
Caſſn.n.p.265. ſon temps l'abregé de Caſſien par S. Eucher.'On pretend qu'il ne
Voſſ.h.Pel.p.33| ſe trouve plus aujourd'hui,'ſi ce n'eſt cet abregé des livres de
Hil.fr.pr.p.25.2. Caſſien ſur l'Incarnation dont Mr Pithou a eu un manuſcrit fort nouveau.[Je ne croy pas non plus qu'on ait rien de ce que Victor de Martyrite ni Caſſiodore ont pu faire pour en oſter les erreurs.]
Bar 433 § 29. 'Il eſt vray que Baronius paroiſt avoir cru que le Caſſien que nous
Voſſ h.Pel.l.1.c.7.p.33. avons eſt corrigé.'Mais puiſqu'on y trouve mot à mot tout ce que S. Proſper y condanne, il eſt viſible que nous l'avons tel que l'a eu ce Saint, & tel qu'il eſt ſorti des mains de l'auteur.[Les autres erreurs qui s'y rencontrent,]& ſon ſtyle diffus, marquent aſſez la meſme choſe.

ARTICLE XII.

L'Eglise de Provence est troublée par la doctrine de Cassien: S. Prosper écrit contre luy.

[L'Erreur de Cassien sur la grace estoit sans doute beaucoup plus dangereuse que toutes les autres, tant pour l'importance de la matiere, qu'à cause des circonstances du temps. "Car les Pelagiens venoient d'estre condannez à Rome en 418, & bientost aprés par divers Conciles de l'Orient mesme, lorsqu'il publia en 426 au plustard sa 13e conference,]'où cette erreur est particulierement renfermée, quoiqu'elle soit déja marquée dans la troisieme.'Ainsi une personne autorisée, comme l'estoit Cassien, venant apporter dans la chaleur de la dispute une doctrine nouvelle, comme remarque Saint Prosper, qui n'estoit pas tout à fait la mesme que celle que l'Eglise venoit de condanner, mais qui aussi n'estoit pas conforme à S. Augustin qui avoit eu le plus de part à la condannation des Pelagiens, [il estoit impossible que cela ne causast du trouble. Car Cassien ne pouvoit pas rejetter sur l'Abbé Queremon,]'qu'il fait parler dans cette conference, les erreurs qui s'y trouvoient, puisqu'il témoignoit recevoir & approuver entierement les opinions qu'il luy attribuoit:'Car il pretendoit en publiant ses conferences, faire voir quels estoient ses sentimens propres,'& il donnoit de grands eloges à la doctrine de ceux qu'il y faisoit parler. Il pouvoit mesme témoigner positivement en d'autres rencontres qu'il approuvoit ce qu'il faisoit dire à Queremon: & enfin c'estoit assez pour cela qu'il ne témoignast jamais le desaprouver, & qu'il n'y fist pas mesme la moindre objection pour laisser la chose en doute.

V. S. Augustin § 282.

Nor.h.P.p.163.164.

Prof.in.coll.c.5.p.366.

c.1.p.363|Du P.p.56.

Cass.coll.11.pr.p.519.

coll.17.c.31.p.676.

'Aussi il se trouva plusieurs personnes dans les Gaules, particulierement entre les serviteurs de Dieu, (terme qui marque ordinairement les moines,) qui estoient à Marseille, lesquels s'eleverent contre la doctrine de S. Augustin,'& on ne doute point que ce ne soit l'autorité de Cassien qui ait entrainé dans l'erreur & eux & divers autres qui les suivirent.'Ces moines de Marseille estoient, selon S. Prosper, des hommes celebres & eminens en toutes sortes de vertus, & beaucoup de personnes avoient un tel respect pour eux par l'estime qu'elles faisoient de leur probité, qu'elles ne croyoient rien de plus seur que de suivre leur sentiment sans l'examiner.'Cassien passoit sans contestation pour le

Aug. à Pr.t.7.p.542.544.

Nor.h.P.p.158.

Aug. à Pr.p.542.

Prof.in.coll.c.1.p.363.

plus habile d'entr'eux ; & il paroist qu'il fut le seul qui osast mettre ses pensées par écrit.

Ibid. 'Ces Marseillois furent d'abord plus moderez, & ils aimoient mieux accuser leur defaut d'intelligence, que de reprendre ce qu'ils n'entendoient pas dans les écrits de Saint Augustin. Quelques uns mesme vouloient luy écrire & luy demander quelque
Amb.ep.33.p. 267. éclaircissement. [Cependant la suite fit voir que]'l'orgueil où les personnes dont la vertu paroist davantage au dehors, tombent encore plus aisément que les autres, [avoit autant de part à leurs
Aug.à Pr.p.542. tenebres que l'ignorance & l'infirmité naturelle.]'Car il se rencontra que l'on apporta en ce temps là dans les Gaules le livre de la Correction & de la grace, que S. Augustin avoit fait [en 427 pour les moines d'Adrumet, où il répondoit precisément sans le savoir, à toutes les objections des Marseillois : Et neanmoins au lieu de profiter de la lumiere qu'ils y trouvoient, & qui eust dû lever tous leurs doutes, ils en devinrent encore plus ennemis de la verité qu'ils n'estoient auparavant. Ils objectoient entr'autres choses, qu'aucun écrivain ecclesiastique n'avoit expliqué S. Paul
p.543. au sens de la Predestination, comme faisoit S. Augustin ;'ce qui convient principalement à Cassien nourri dans la doctrine des Grecs, qui donne plus de lieu à cette objection. ["S. Prosper & Hilaire ayant écrit sur cela à S. Augustin en 428 ou 429, ce Saint leur répondit par ses deux livres De la predestination des Saints, & Du don de la perseverance. On ne sçait point precisément comment ces livres furent receus dans les Gaules : Il est certain seulement que le trouble y continua toujours.] V.S.Augustin § 144.

Prosp.a l.Ruf.p. 303.304. a p.304.305. 'S. Augustin vivoit encore lorsque S. Prosper écrivit sa lettre à Rufin,'où il dit qu'il esperoit des richesses de la misericorde de Dieu, qu'il ne priveroit pas toujours de la connoissance de la verité, ceux qui s'en écartoient alors par leur libre arbitre, & qui abandonnoient le chemin de l'humilité ; qu'il croyoit mesme qu'il n'attendoit si longtemps à rappeller celui qui alloit encore plus loin que les autres, que pour faire glorifier davantage la puissance de sa grace, lorsqu'on verroit qu'elle se seroit soumis les cœurs mesmes de ses ennemis, aprés que leurs bonnes œuvres les avoient mis en danger de se perdre, & que la sainteté de leur vie avoit presque esté cause de leur entiere dannation. [Je ne sçay si celui qu'il marque ainsi seroit Cassien. Il est certain qu'il alloit plus loin que les autres, sinon pour les dogmes, au moins pour la manierie de les soutenir.]

ex Cel.c.2.p.888. b c.1.p.887. 'Aprés la mort de Saint Augustin,'Saint Prosper & Hilaire s'adresserent

s'adresserent au Pape Celestin pour se plaindre du trouble que certains Prestres avoient excité dans les Gaules contre la doctrine de la grace, [& contre la reputation de S. Augustin:]'& Celestin dans sa réponse celebre, se plaint particulierement de ce que de simples Prestres se pretendoient rendre maistres de la doctrine de l'Eglise, & usurpoient un pouvoir qui appartenoit proprement aux Evesques. [Il semble que cette plainte tomboit principalement sur Cassien; & d'autant plus,] que le premier des Evesques à qui Celestin adresse sa lettre, est Venere qui estoit Evesque de Marseille, comme on le voit par Gennade. p.887.888. Genn.c.79|Gall. chr.t.3.p.643.1.c.d.

[La lettre de Celestin ne donna point encore la paix à l'Eglise de Provence.]'Lors donc que Sixte III. eut succedé à Celestin, [a]le 26 avril 432, selon Baronius, [ou peu de mois aprés;][b]S. Prosper fut contraint d'écrire encore pour défendre la doctrine de S. Augustin, que l'on ne cessoit point de vouloir rendre odieuse par des calomnies:'Et afin de faire voir les erreurs où s'engageoient ses adversaires, il entreprit de refuter la 13[e] conference de Cassien, parceque c'estoit le plus habile de tout ce parti, & qu'il ne pouvoit desavouer les écrits qu'il avoit publiez luy mesme. Il ne le nomme pas neanmoins dans cet ouvrage, qui est seulement intitulé, *Contre l'auteur des Conferences*.'Il est visible que Cassien vivoit encore. [Voilà ce que nous trouvons dans l'histoire du Semipelagianisme qui regarde personnellement Cassien.] Prof.in coll.c.42 p.411.412. a Bar.432.§21. b Prof.c.1.p.361. c.2.p.363. p.363|Nor.h.P. l.2.c.10.p.239.a.

ARTICLE XIII.

Cassien écrit contre Nestorius à la priere de Saint Leon.

[POUR achever le reste de sa vie,]'il dit luy mesme qu'il avertit Leporius des erreurs Pelagiennes & Nestoriennes qu'il repandoit dans les Gaules. Il semble attribuer la conversion de Leporius à ses avis. ["Mais il est certain qu'elle arriva en Afrique vers 428, par les instructions & la charité de Saint Augustin, & d'Aurele de Carthage. Casn.de inc.l.1.c.4.p.908. V. S. Augustin § 329-33.

L'heresie de Nestorius commença à paroistre vers le mesme temps dans l'Orient.]'Cassien la combatit par sept livres qu'il fit exprés, & que nous avons encore.[c] Il y cite à la fin des passages de divers auteurs de l'Eglise; savoir de Saint Hilaire, de Saint Ambroise, de S. Jerome, de Rufin, de Saint Augustin mesme, de Saint Gregoire de Nazianze, de S. Athanase, & de S. Jean Chrysostome.'Mais au lieu qu'il donne de grands eloges à tous l.7.c.2.p.903| Du P.p.51-55. c Casn.l.7.c.24-3. c.27.p.1058.

c.31.p.1065.1066. | c.30.p.1064.

les autres, il ne dit rien de S. Augustin, sinon que c'estoit un grand Evesque d'Hippone.'Il releve surtout S. Chrysostome, & exhorte fort les fideles de Constantinople à s'attacher à la pureté de sa doctrine.'Il dit mesme que sa persecution luy a acquis le merite du martyre. [C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner s'il ne parle point d'Attique qui avoit esté l'adversaire de ce Saint.]

pr.p.899. | Du Pin, t.4.p.57. | Casn.p.899|Ancel.sym.p.14.15.

'Il adresse cet ouvrage à Leon Diacre de Rome, qui l'avoit, dit-il, obligé de l'entreprendre, lorsqu'il ne songeoit qu'à expier par le silence les fautes qu'il avoit faites dans ses ouvrages precedens, par une temerité qui le faisoit rougir.'Nous voudrions pouvoir dire que c'est une preuve qu'il avoit regret d'avoir écrit, comme il avoit fait, contre la grace. Mais la necessité où Saint Prosper se trouva depuis de le combatre, ne le permet pas.'Et la maniere mesme dont il parle de ses Institutions & de ses Conferences dans son écrit sur l'Incarnation, ne donne pas lieu de croire qu'il y condannast aucune faute de doctrine.

Bar.430.§ 94. | § 92. | § 91|Voss.h.Pel.l.1.c.7.p.34|Leo, t.2.p.254. | Casn.de inc.pr.p.899. | l.7.c.31.p.1066.

'Ce Leon qui le pria d'écrire contre Nestorius, est selon Gennade, le grand S. Leon alors Archidiacre & depuis Evesque de Rome, comme portent les meilleures editions. [Car il y en a où il est simplement appellé Evesque de Rome.]'On croit qu'il pria Cassien de faire cet écrit, tant parcequ'ayant esté du Clergé de Constantinople, ceux de cette ville pourroient avoir plus de croyance en luy,'que pour l'engager luy & les autres Semipelagiens à embrasser la cause de l'Eglise, & faire voir aux Orientaux, que quoiqu'il y eust du raport entre les erreurs de Nestorius & celles de Pelage, neanmoins ceux mesmes qui ne s'eloignoient pas tout à fait de Pelage dans l'Occident, ne laissoient pas d'estre entierement opposez à Nestorius.'Cassien dit à Saint Leon, que puisqu'il luy avoit imposé ce travail, c'estoit à luy à demander à Dieu qu'il pust l'executer comme il souhaitoit,'& il le finit en demandant luy mesme à Dieu qu'il luy plust d'insinuer dans les fideles par le don de son amour, les veritez qu'il luy avoit fait la grace d'écrire.

Genn.c.62. | Bar.430.§ 90| Nor.h.Pel.l.2.c.10.12.p.258.262. | Casn.de inc.l.5.c.2.p.858.

'Il fit cet ouvrage à Marseille; ce fut le dernier auquel il s'occupa. Il semble mesme selon les termes de Gennade, qu'il soit mort aussitost aprés l'avoir achevé. [Mais il n'est point necessaire de prendre ce sens, & mesme nous ne le pouvons pas. Car nous avons vu]'qu'il vivoit encore en 432 sous Sixte: & il paroist avoir fait cet écrit avant le Concile d'Ephese, [c'est à dire avant l'an 431.] Car il ne parle jamais de ce Concile, ni mesme qu'on songeast encore à l'assembler.'Il marque mesme fort clairement

que Nestorius n'estoit point encore condanné que par la condannation prononcée generalement contre les erreurs des Pelagiens, '& qu'il estoit dans la possession de son Eglise.[a] C'est pourquoi il exhorte les fideles de Constantinople à se separer de luy ;[ce qu'il n'eust pas eu besoin de faire si l'Eglise n'eust déja commencé à se declarer contre luy.]'De sorte qu'il écrivoit apparemment en l'an 430,[aussitost aprés][b] la lettre que Celestin envoya à Nestorius datée du 11 aoust 430, par laquelle il luy declaroit, que si aprés avoir receu sa lettre il ne se retractoit dans dix jours, il se separeroit entierement de sa communion.[C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner]'que Cassien le traite"d'heretique,[c] d'impie, d'impudent,[d] &"de nouvel ennemi de la foy.

l.6.c.10.p.998|7.c.30.p.1064.
a l.7.c.31.p.1065.
Du P.t.4.p.457|Nor.h.P.p.165.c.
b Bar.430.§21.
Cassn.l.3.c.12.p.936.
c l.7.c.30.p.1064.
d pr.p.899.
&c.
&c.

ARTICLE XIV.

Mort de Cassien : Honneurs rendus à sa memoire : Quelques remarques sur ses écrits.

'GENNADE dit que Cassien mourut sous Theodose & Valentinien,[c'est à dire entre 425 & 450. Il est certain, comme nous avons dit, qu'il vivoit encore en 432, & peutestre en 433, si nous voulons nous arrester aux exemplaires de la chronique de S. Prosper qui en parlent sur cette année là.] Genn.c.61.

Diverses Eglises, dont on peut voir le denombrement dans Guesnay, l'honorent aujourd'hui comme un Saint le 23[e] de juillet,[auquel Ferrarius le met aussi : & on l'auroit mis sans doute dans le martyrologe Romain sans les erreurs qui sont en quelques endroits de ses ouvrages.]'Le Pape Urbain V. fit enchasser richement sa teste & son bras droit ; & l'on met aujourd'hui sa teste sur l'autel dans l'abbaye de S. Victor de Marseille. Le reste de son corps est dans une chapelle sous terre de la mesme eglise, en un tombeau de marbre, où il est honoré comme celui d'un Saint.'Divers Papes & d'autres personnes considerables luy ont donné ce titre.[e] Il y a aussi diverses eglises consacrées sous son nom,[f] & mesme S. Gregoire le grand écrit à une Respecte Abbesse à Marseille, dont le monastere est, dit-il, consacré en l'honneur de S. Cassien.

Guesn.p.295-298.
p.303.
p.258-280.286-290.
e p.300.301.c.
f p.411|Greg.l.6.ep.12.p.202.c.

'Quelques nouveaux auteurs pretendent que Cassien a écrit en grec ;[ce qui ne se pourroit soutenir au plus que pour les livres sur l'Incarnation, où il parle à ceux de Constantinople. Mais pour les Institutions & les Conferences qu'il a faites pour Cassn.n.p.281.2.

les moines des Gaules, dont il n'y en avoit peuteſtre pas dix
Poſſev.p.834.b. qui ſceuſſent le grec,]'c'eſt une choſe indubitable qu'il les a écri-
Caſſ.n.coll.pr.p. 280. tes en latin.'Il dit luy meſme que c'eſt en cette langue qu'il
écrivoit ſes conferences.[a] Il marque en divers endroits les diffe-
a Gueſn.p.193. rences du texte grec d'avec la Vulgate: & quoiqu'il ſe ſerve dans
l'ancien Teſtament de la verſion des Septante, comme toute
l'Egliſe faiſoit alors, il marque neanmoins quelquefois ce que
porte l'hebreu ſelon la meilleure verſion; c'eſt à dire ſelon celle
p.194. de S. Jerome.'Pour ce que l'on dit que les huit derniers livres des
Inſtitutions & quelques conferences ſe trouvent en grec dans
le Vatican, on voit que c'eſt une traduction du latin, mais tres
mauvaiſe.

p.188. 'Quelques uns luy attribuent un ouvrage ſur le moyen d'étein-
dre les paſſions, dont on raporte un fragment; mais on juge que
p.188 189. ce n'eſt point le ſtyle de Caſſien.'On ſçait que le quatrieme livre
des Vies des Peres eſt tiré partie du premier dialogue de Sulpice
Severe, partie des ouvrages de Caſſien. On ignore l'auteur de
cette compilation; [& cela n'eſt auſſi d'aucune importance. Il eſt
certain ſeulement que ce n'eſt point l'ouvrage de Victor marqué
p.190. par Caſſiodore,]'quoique Gueſnay ſemble en douter.[b] Il paroiſt
b p.190. que quelques uns luy attribuent une Confeſſion theologique, &
un livre Du combat des vices & des vertus. [Cela n'eſt point
dans l'edition de Gazée, & je ne ſçay ce que c'eſt. Mr du Pin
p.190. n'en dit rien dutout.]'Gueſnay dit qu'on ne ſçait point l'auteur
de ces ouvrages, mais qu'aſſurément ils ne ſont point de Caſſien.

SAINT NIL, PRESTRE, ET SOLITAIRE DE SINAÏ.

ARTICLE PREMIER.

En quel temps il a vécu : Sa patrie, ses charges : Il quitte le monde.

SAINT Nil que les Grecs qualifient le Sage par un titre particulier,[a] a acquis beaucoup de gloire & par sa science & par sa vertu,[b] & il a esté l'un des plus grands ornemens du nom des solitaires & des Ascetes.'Un Evesque dans le VII. Concile œcumenique, le traite de Saint & de divin Pere. [Nous ne trouvons pas neanmoins que les historiens aient parlé de luy avant ce temps là. Nous voyons seulement que les Vies des Peres, écrites, ce semble, sur le milieu ou la fin du V. siecle,]'citent une sentence de l'Abbé Nil ;[c] & que Photius en parlant de quelques uns de ses écrits, luy donne le titre de moine,[d] & de bienheureux. [Il faut donc tirer de luy mesme tout ce que nous voulons savoir de luy ; & marquer en mesme temps ce que les nouveaux Grecs en disent, sans pretendre le donner pour assuré.]

Boll. 14. jan. p. 967. § 2.
a Nphr. l. 14. c. 53. p. 478. d.
b d|30. p. 457. c.
Conc. t. 7. p. 129. e.
Vit. P. l. 5. c. 2. § 11. p. 564. 1.
c Phot. c. 201. p. 524.
d c. 276. p. 1518.

'On voit par ses lettres, que la reputation de sa pieté estoit tres grande & tres établie dés le commencement du V. siecle : ["& c'est ce qui nous fixe le temps où il a vécu, qui sans cela seroit assez incertain.]'Nicephore dit qu'il estoit de Constantinople, d'une famille tres illustre, qu'il avoit beaucoup d'eloquence, de grands biens, une tres grande autorité, & qu'il fut mesme Prefet de cette ville imperiale. [Le martyrologe Romain,]'& les menologes des Grecs luy ont attribué la mesme charge. [Nous verrons dans la suite qu'il peut mesme avoir esté Prefet du Pretoire, ce que les modernes auront aisément confondu avec la Prefecture de Constantinople. Mais pour ce qui est de sa patrie ;]'la lettre que le second Concile de Nicée cite de luy, nous oblige de recon-

NOTE I.
Nil. t. 2. ep. 165 p. 254.
Nphr. l. 14. c. 54. p. 569. a.
Men 12. nov. p. 188|Nil. ep. 11. p. 8. 1|15. 1.
Conc. t. 7. p. 124. d.

noistre qu'il estoit du lieu où S. Platon a souffert, [c'est à dire d'Ancyre en Galacie, selon les martyrologes.]'Et"la lettre suffit pour faire voir au moins que ce Martyr estoit de Galacie. NOTE 2.

Nphr.l.14.c.53. p.536.b. 'Nicephore ajoute que Saint Nil avoit eu S. Jean Chrysostome pour maistre en l'une & en l'autre philosophie. [S. Nil a assurément fort bien jugé du merite de ce grand Saint. Mais s'il l'a connu par luy mesme, & s'il a esté son disciple, il semble que ç'ait esté à Antioche depuis sa retraite. Car estant celebre en pieté dés l'an 400, il est difficile de croire qu'il n'ait quitté le monde que depuis l'an 398, auquel S. Chrysostome fut fait Archevesque de Constantinople. Et plusieurs de ses lettres, qui sont sans doute des fruits de sa solitude,"paroissent écrites avant l'an 391.] V. la note 1.

Nil. de Th. c.7. p.13. 'Il se maria; & aprés que Dieu luy eut donné[1]deux fils, il crut n'en devoir pas souhaiter davantage, & renonça à l'usage du mariage. p.14. 'Il ne se contenta pas de cela, & il conceut un tres grand desir de [quitter le siecle pour] vivre dans le repos & le silence de la solitude; c.3.p.4. '& d'abandonner sa maison,[2]son pays, sa famille, ses amis, ses parens, ses richesses, & generalement toutes choses, pour se donner tout entier à cette vie sainte, dont il connoissoit déja l'utilité. c.7.p.15. 'Ne pouvant donc plus resister à ce desir, il prit ses deux enfans encore tout petits, & en retenant un pour luy, donnant l'autre à sa femme, il luy declara qu'il avoit resolu de se retirer, & qu'il luy seroit inutile de l'en dissuader, parceque c'estoit une chose absolument arrestée. c.3.p.15.16. 'Elle qui estoit déja accoutumée à ne luy point resister, vit bien à son visage qu'il n'y avoit rien à faire. Et ainsi elle le laissa aller avec la douleur & les larmes qu'on pouvoit attendre dans une separation si sensible; & en mesme temps neanmoins avec une constance qui surprit mesme son mari.

c.7.p.15. a c.3.p.5. b c.5.p.10.11. 'S. Nil partit donc de son pays, avec l'un de ses enfans[a]nommé Theodule,[b]qui le suivit toujours dans le long voyage qu'il fit [pour s'eloigner de ses connoissances,] qui partagea avec luy toutes les incommoditez qu'il eut à souffrir dans un pays où ils estoient étrangers, qui fut le compagnon de tous les travaux de sa solitude, & qui comme un autre Isaac, luy estoit soumis en toutes choses.

Men. 11. nov. p.188. 1. 'Les Grecs disent un fils & une fille.

2. Il estoit donc dans la Galacie, à moins qu'il n'appelle sa patrie le lieu où il s'estoit établi. Il pouvoit aussi estre retourné en Galacie aprés sa Prefecture.

ARTICLE II.

Il se retire parmi les anacoretes du mont Sina : Leur vertu : De S. Nicon: Extreme pauvreté du Saint.

[SAINT Nil ayant resolu de renoncer à tout pour posseder
J.C. seul,]'s'en alla demeurer sur la montagne de Sinaï,[a] & Nil.de Th.c.22. p.46.
se joignit aux Saints solitaires de ce desert, dont il fait un bel a c.16-21.p.30-45|
eloge:[& l'on y voit la vraie idée aussibien d'un parfait Chrétien Bult.ori.p.222.
que d'un excellent solitaire.]'Il y loue encore moins leur austeri- Nil.de Th.c.16. p.30.34.
té extreme,[b] que leur parfaite humilité, fondée sur ce qu'ils attri- b c.17.p.35.36.42.
buoient toute leur vertu non à eux mesmes, mais à la puissance
& à la grace de Dieu.'Ils demeuroient dans des cellules ou des c.18.p.37.
cavernes eloignées les unes des autres d'une lieue au moins,'& c.18.19.p.38.
s'assembloient le dimanche dans une mesme eglise, pour y parti-
ciper aux saints Mysteres, & s'animer mutuellement par des
entretiens de pieté.'Il semble qu'il y avoit aussi un monastere où Cotel.g.t.1.p. 680.
l'on travailloit en commun, & où l'on mangeoit à trois heures
aprés midi;[mais puisque S. Nil ne parle que des anacoretes,]'ce Bult.ori.p.221.
fut sans doute parmi eux qu'il se retira.'Il demeuroit sur la mon- Nil.de Th.c.22.
tagne mesme, d'où il descendoit quelquefois pour visiter les p.46.
&c. Saints qui demeuroient au Buisson,'où Dieu"s'estoit apparu à c.25.p 54.55.
Moyse.'L'eglise y estoit. c.12.p.46.

[Nous avons lieu de croire qu'il entra dans cette solitude des
l'an 390 au plustard.]'Car voulant montrer à un nommé Dio- l.1.ep.257.p.96.
cletien, que quelque vertu que nous ayons, nous n'avons point
sujet de nous assurer de perseverer jusques à la fin, il luy propose
» l'exemple d'Apollinaire, que vous avez vu, luy dit-il, avoir
&c. » vieilli"dans une vie pure & sainte, & qui cependant enseigne des
» heresies manifestes, trompé par le demon,'dont l'envie cherche p.97.
» à faire tomber ceux que l'on admire le plus, pour attrister &
» troubler l'Eglise.[Apollinaire vivoit donc encore:]'& il estoit Hier.v.ill.c.104.
V.Theodose I.§ 60. mort en 392.'Tous"les sacrifices des idoles avoient aussi esté dé- Cod.Th.16.t.10.
fendus par diverses loix de Theodose en 391 & 392;[c] & S. Nil se l.10-12.p.272.
plaint qu'ils continuoient encore, & estoient mesme tres com- c Nil l.1.ep.75.p.33|2.ep.280.p.
muns à la campagne. 160.

[Silvain illustre entre les Peres du desert, pouvoit estre alors
Superieur de Sinaï. Nathyr qui fut ensuite Evesque de Pharan,
& Zacarie, sont celebres entre ses disciples.

Nous n'avons pas de preuve que Nicon solitaire de Sinaï ait

Cotel. g. t. 1. p. 577. c. vécu du temps de Saint Nil.]'Neanmoins puisque son histoire est raportée dans le recueil des paroles remarquables des Peres des deserts, & comme déja ancienne,[on a sujet de croire qu'elle n'est pas arrivée plustard que sur la fin du IV. siecle.] Tout ce
p. 578. a. qu'on dit de luy, c'est qu'il demeuroit sur le mont Sina,'lorsqu'un miserable qui avoit abusé de la fille d'un habitant de Pharan, luy persuada d'accuser de son crime le solitaire Nicon. Sur cela le pere de la fille vint pour le tuer. Mais lorsqu'il levoit l'épée pour le fraper, sa main devint seche.[Il est étonnant que ce miracle ne luy ait pas fait reconnoistre l'innocence du Saint.] Cependant on ajoute qu'il l'alla accuser devant les Prestres de Pharan, qui le manderent ;[& comme il ne se justifioit point,]ils luy donnerent bien des coups, & voulurent le chasser de tout le pays. Il demanda par grace de demeurer pour faire penitence. Ainsi on le separa'pour trois ans[de la communion de l'Eglise,]en ordonnant mesme que personne ne"luy parlast : & durant ces trois ans il venoit tous les dimanches[à la porte]de l'eglise demander avec les penitens, à chacun des fideles, qu'il priast pour luy. 1. παραβάλῃ.

p. 578. 'Enfin il plut à Dieu de faire connoistre son innocence. Le vray fornicateur fut possedé du demon, & avoua tout ensemble en pleine eglise, & son crime & sa calomnie. Tout le peuple alla aussitost demander pardon au Saint, & n'eut pas de peine à l'obtenir : mais il protesta qu'il ne pouvoit plus demeurer avec eux,
p. 579. 'parcequ'il ne s'estoit pas trouvé une seule personne qui eust fait paroistre quelque charité & quelque compassion pour luy.[Il craignoit aussi sans doute les respects qu'on luy eust rendus: mais il aima mieux leur dire ce qu'il leur jugeoit le plus utile.

On ne dit pas où il s'en alla : & nous voudrions avoir quelque fondement pour dire que c'est le S. Nicon que les Grecs hono-
Bar. 26. nov. rent le 26 de novembre, sans dire en quel temps il a vécu,]'&
que Baronius a mis sur leur autorité dans le martyrologe Ro-
Men. p. 422. main.'Ils disent qu'il estoit fils d'un grand seigneur d'Armenie, & qu'ayant esté touché des promesses que J. C. fait à ceux qui quittent tout pour luy, il se retira en un monastere, où il vécut dans une grande austerité, pendant que son pere le faisoit chercher partout; que depuis il parcourut tout l'Orient pour exhorter les peuples à la penitence, d'où vient qu'ils le surnomment *Nicon"de la penitence* ; qu'il passa de l'Orient en l'isle de Crete, & dans le Peloponnese, où il parcourut toutes les villes & la τὸ μετανοεῖτε.

1. Il n'est pas bien clair si on ne luy ordonna que trois ans de separation & de penitence, ou si c'est qu'au bout de ce temps Dieu justifia son innocence.

campagne;

campagne; & qu'enfin ayant basti une eglise à Lacedemone, il s'y rendit illustre par divers miracles, & y acheva sa vie dans les exercices de la solitude.

[Nous ne saurions mettre plustard que vers l'an 390,]'la demeure de Joseph de Peluse à Sinaï, & l'histoire que l'on en raporte, puisque c'est Crone qui nous en a donné la connoissance, [& nous ne connoissons point d'autre Crone]'que celui qui estoit disciple de S. Antoine, & qui estoit déja agé de 110 ans vers 395: [de sorte qu'il n'a pas apparemment passé de beaucoup ce temps là. Nous mettrons ici toute cette histoire, parcequ'elle peut bien regarder S. Nil.] Cotel.g.t.1.p. 515.b. Vit.P.l.2.c.157. 79.

'Crone disoit donc que ce Joseph avoit passé quelque temps au mont Sina, où il avoit trouvé un solitaire tres bien fait de corps, mais encore plus admirable par la beauté & la sainteté de son ame. Neanmoins il ne venoit à l'eglise qu'avec de vieux habits, pleins de pieces & fort indecens.'Joseph qui le remarqua, luy demanda pourquoi il n'estoit pas habillé dans l'eglise comme les autres qui y paroissoient comme des anges,[& qui estoient, ce semble, vétus de blanc.] Il luy protesta qu'il n'avoit point d'autre habit que celui qu'il luy voyoit. Alors Joseph le mena dans sa cellule, où il luy donna"un habit de lin, & toutes les autres choses dont il pouvoit avoir besoin. Le solitaire s'en servit; & à le voir on eust dit que c'estoit un ange. Crone avoit appris ceci de Joseph mesme, aussibien que ce qu'il en ajoute ensuite. Cotel.g.t.1.p. 515.b. c. λεβιτωνα.

'Les Peres de Sinaï, disoit-il, ayant à deputer dix des leurs à l'Empereur pour quelque affaire, & ayant nommé celui-ci entre les autres, il obtint par de tres humbles prieres qu'on l'exemtast de ce voyage, parcequ'il estoit, disoit il, esclave d'un grand seigneur de la Cour, qui le contraindroit, s'il venoit à le reconnoistre, de reprendre son premier état, & de le servir comme auparavant.[Ce grand seigneur estoit l'Empereur mesme.] Car on sceut depuis par une personne qui le connoissoit tres bien, qu'il avoit esté Prefet du Pretoire:[& un Prefet solitaire à Sinaï, peut bien n'estre pas fort different de S. Nil. p.516.a.

Nous n'avons pas besoin neanmoins de cette conjecture pour savoir que S. Nil s'estoit reduit à une extreme pauvreté,]'puisqu'écrivant à un Evesque nommé Ariston, il reconnoist qu'il a receu de luy une infinité de graces, & qu'il estoit hors d'état de les reconnoistre comme il souhaitoit. Mais il substitue Dieu en sa place, pour luy rendre avec usure tout ce qu'il avoit fait en sa faveur. Nil l.2.ep.315.p. 274.

ARTICLE III.

Il est tenté par les demons, instruit & reprend diverses personnes.

Nil. de Th. c. 5. p. 17. 'SAINT Nil vécut longtemps à Sinaï avec beaucoup de douceur & de tranquillité, [malgré les combats exterieurs & interieurs que les demons luy livrerent. Car ils ne l'epargnerent pas, comme on le voit par une lettre qu'il écrivit à trois solitaires

l. 3. ep. 58. p. 347. nommez Laurent, Fauste, & Epinique.]'Ne vous epouventez « point, leur dit-il, & ne vous effrayez point des menaces des « esprits malins, & de tout ce qu'ils font pour vous donner de la « crainte. Ne vous étonnez point ni d'entendre des voix, & de « voir vostre maison trembler, ni des éclairs & des étincelles qu'ils « font paroistre sans cesse à vos yeux, ni quand ils vous represen- « teront des barbares, des chameaux, ou des dragons [qui vien- « nent se jetter sur vous,] ni de les voir entrer eux mesmes durant « la nuit dans vos cellules, avec des vacarmes, des bruits & des « sifflemens effroyables, ni de les entendre rire ou danser comme « des fous, ni de toutes les autres choses que ces esprits impies « peuvent inventer, & que vous me mandez avoir eprouvées. Vous « avez lu ce que je [vous] ay déja écrit, & je vous ay déja dit qu'il « ne falloit pas craindre, ni vous epouventer pour tout cela. Nous « avons eu souvent les mesmes attaques, & de plus grandes en- « core. Nous savons que d'autres les ont souffertes avant nous. « Ne vous abatez & ne vous effrayez donc point pour toutes ces « choses qui ne sont rien, & qui ne sauroient rien produire. Prenez « courage, & confiez-vous au Seigneur. Servez-vous de la foy, de « la patience, de la priere, du chant des pseaumes, des genu- « flexions, de la lecture, de la douceur, du repos, de l'humilité, « de la paix, du signe de la Croix, & vous verrez tous vos enne- « mis s'evanouir comme la fumée. «

ep. 95-101. p. 348. 349. 'Les mesmes solitaires l'ayant consulté une autre fois sur les pensées de blasphemes dont les demons les tourmentoient, il les console par une lettre, [qui est peutestre celle dont il parle dans la precedente,] & les exhorte à prendre courage, à recourir à J. C, & à ne point negliger le travail des mains, que S. Paul mesme

ep. 10?. p. 349. 350. se glorifioit d'avoir pratiqué.'Ces solitaires luy témoignerent par leur réponse, que les peines dont leur esprit estoit troublé, s'estoient dissipées depuis qu'ils s'estoient ouverts à luy; & il leur récrivit qu'il n'en estoit pas surpris: Car vous vous estes «

» decouverts, dit-il, à un homme qui a eu mille combats de cette
» nature à soutenir contre les demons, & qui y a souvent receu
» des blessures.'Il cite quelquefois un Pere fort experimenté,[& l.3.ep.33.p.311.
c'estoit sans doute celui qui luy avoit servi de Moyse pour le conduire dans ce desert; mais on ne voit pas qui ce pouvoit estre.]

'Ce fut dans le repos de sa solitude qu'il acquit la lumiere, la ep.242.p.4.1.
science, & la connoissance de Dieu, que l'on n'acquiert point parmi le trouble & les épines des soins du siecle.'Il communiqua l.2.ep.30.p.132.
aux autres avec charité la grace qu'il avoit receue, craignant d'estre puni par le juste jugement de Dieu, s'il cachoit dans la terre ce talent spirituel.'Aussi il dit luy mesme qu'il n'estoit point l.1.ep.2.p.70.
paresseux à écrire.[Nous parlerons de ses ouvrages dans la suite.]
'On voit que l'Evesque Philon qui avoit un monastere à gouverner, le consulta pour savoir comment il le devoit regler pour la l.2.ep.160.p.195.
nourriture;[& toutes ses lettres ne sont presque que des réponses aux consultations qu'on luy faisoit, soit sur l'Ecriture, soit sur la doctrine de l'Eglise, soit sur le reglement des mœurs. Elles sont pour l'ordinaire d'un style assez simple; mais elles contiennent de fort belles instructions, surtout pour les personnes tentées & affligées, à la consolation desquelles il semble que ce Saint s'appliquast particulierement.

Il y a neanmoins aussi des reprimendes tres fortes & tres severes, mesme à des Evesques,]'comme à Theodule, dont il condanne ouvertement les violences & l'avarice.'Un autre Evesque ep.85.p.261.262. ep.190.p.217.218.
nommé Olympe traitoit les pecheurs avec trop de dureté, particulierement deux personnes nommées Philemon & Sosandre, qu'il avoit anathematizez, au lieu de leur imposer la penitence prescrite par l'ordre des Canons. Saint Nil luy mande qu'il craignoit que sa rigueur envers les autres ne luy fist eprouver à luy mesme la rigueur des jugemens de Dieu; & il luy raporte sur cela une vision qu'avoit eue autrefois un Evesque du temps des Apostres, nommé Carpe.[L'endroit n'est pas entier: mais on voit que c'est à peu pres la mesme histoire qui est raportée dans l'epistre 8 de celles qui portent le nom de S. Denys l'Areopagite.] Saint Nil marque ensuite excellemment à cet Evesque de quelle maniere il se doit conduire à l'égard de ces deux pecheurs. Privez-les, dit-il, de l'entrée de l'eglise durant le temps prescrit par les Canons des Apostres; reprenez-les; instruisez-les; exhortez-les; imposez leur[une penitence convenable.] Attirez sur eux par vos prieres la misericorde de J. C. Renouvellez-les; fortifiez-les; lavez-les dans leurs propres larmes. Ornez-les [du merite] de

leurs jeûnes; purifiez-les par de frequentes veilles, & faites leur recouvrer par la priere les divins vétemens[de la sainteté & de l'innocence,]dont la malice du demon & l'iniquité des méchans hommes les ont depouillez. Soutenez-les dans une ferme esperance lorsque vous les verrez prier, gemir, faire l'aumosne, & travailler à se rendre propice J.C. nostre Sauveur, qui seul est plein de misericorde & de clemence.

l.1.ep.301.p.111. 'Il falloit qu'il eust souvent repris un officier nommé Evethe, puisque cet homme luy demandoit pourquoi il ne cessoit point de crier & d'abboyer contre luy. Le Saint luy répond que c'est à cause de son avarice, & du peu de compassion qu'il a pour les pauvres.

ARTICLE IV.

Il combat les heretiques: Dieu luy donne l'esprit de prophetie.

[ON voit aussi que S. Nil avoit un grand zele pour la verité, & beaucoup de soin pour la pureté de la foy. Car il combat souvent dans ses lettres les payens qui restoient encore de son temps. Nous parlerons dans la suite des lettres qu'il écrivit contre les Ariens à Gaïnas.]'Il condanne en écrivant à l'Evesque Romain, la dureté superbe des Novatiens, qui en refusant la penitence multiplioient les pechez.'Il prouve la resurrection des corps à un Aphtone Samaritain[de secte,]non par le nouveau Testament, ni par les Prophetes, mais par la Genese & l'Exode. [Car les Samaritains recevoient le Pentateuque:]'Il écrit à un Juif nommé Benjamin sur l'abolition du sabbat, & sur la divinité de J.C.

Nil.l.1.ep.155. p.173.
l.1.ep.109-113.p. 47-49.
ep.114-118.p.53-55.

ep.134.p.87.88. 'Un heretique Valentinien nommé Carpion, ayant eu la hardiesse d'enseigner publiquement sa doctrine, & de debiter entr'autres resveries, que toutes les eaux estoient venues des pleurs de son Acamot; un Catholique luy demanda si les eaux salées en estoient venues aussibien que les eaux douces. Carpion ne sceut que répondre à cette question, & demanda delai pour y penser. Surquoi le Saint pour se moquer de sa doctrine ridicule, luy écrivit deux jours aprés, qu'il devoit répondre que les larmes d'Acamot avoient produit les eaux salées, & que sa sueur avoit produit les eaux douces.

ep.243.p.95. 'Il refute encore les Eons des Valentiniens, en écrivant à un Theoclien qui estoit sans doute de cette secte,

'Il reprend un Philon qualifié Prestre, qui sous pretexte d'expliquer l'Ecriture au peuple de Dieu d'une maniere spirituelle, enseignoit dans une eglise écartée les folies des Manichéens.'Il témoigne à un nommé Diocletien beaucoup de compassion d'une part pour la chute d'Apollinaire, & de l'autre beaucoup d'horreur pour son heresie.'Il combat[assez souvent les erreurs attribuées à Origene, comme]la préexistence des ames en écrivant à l'Archidiacre Leucade qui la tenoit; & il la refute par le peché originel.'Il dit qu'il y a des heretiques qui osent dire que J.C. sera un jour crucifié pour les demons.'Il reprend le Prestre Silvain, & Diomede œconome, qui pretendoient qu'il y auroit encore des revolutions aprés le dernier jugement, & que les Bienheureux seroient encore capables de peché.

l.2.ep.227.p.277. — l.1.ep.257.p.96.97. — ep.189.190.p.72.73. — ep.254.p.77. — l.2.ep.247.p.247|250.p.248.

[Dieu ne luy communiqua pas seulement les lumieres ordinaires qu'il donne à ceux qu'il destine à l'instruction des autres: Il l'eleva mesme à la grace extraordinaire de la prophetie. On en voit des preuves en plusieurs endroits de ses lettres.]'Un ancien solitaire nommé Nemerte, qui estoit accoutumé depuis longtemps à vivre dans une entiere retraite,'se trouva livré par la providence de Dieu qui vouloit exercer sa vertu, à une tentation de timidité qui ne le quittoit ni jour ni nuit;'en sorte qu'il n'osoit plus demeurer seul. Le Saint qui sceut sa peine, luy manda qu'il pouvoit prendre quelque personne de pieté pour demeurer avec luy, pour prier, pour chanter, pour veiller ensemble, jusqu'à ce qu'il plust à Dieu de chasser ce demon de crainte.'Il l'exhorta cependant à ne se point decourager, & à invoquer Dieu par la priere & par des larmes continuelles.'Mais enfin il luy dit positivement qu'il se tenoit assuré que l'Ange du Seigneur chasseroit quelque jour cet ange de tenebre, cet esprit de timidité.'Et en effet le demon aprés l'avoir tourmenté durant huit mois, fut chassé par la grace & par la puissance de J.C, & laissa Nemerte dans la liberté de demeurer seul comme auparavant.

ep.130.p.175. — ep.129 p.175. — ep.130. — ep.129.p.175. — ep.131.p.176. — ep.132.p.176.

'Lycurgue qui estoit apparemment l'une des premieres personnes de l'Empire, puisqu'on luy donne le titre d'*Illustre*, avoit une passion furieuse pour amasser des richesses; & il les vouloit laisser à un jeune homme de ses parens, à qui il avoit déja fait une donation entiere de tous ses biens. Le Saint luy fait voir combien sa passion pour l'argent est vaine & ridicule; & puis il luy annonce une nouvelle bien fascheuse, qui est que dans peu de temps il verra mourir avant luy cet heritier pretendu; & que mesme avant cela, Dieu exercera le mesme jugement sur deux

ep.147.p.187.188.

autres personnes de sa qualité, nommez Aristophane & Crescent.

ep.152.p.192. 'Un nommé Lause n'avoit ni enfans ni freres, & ne se lassoit pas neanmoins d'amasser sans cesse de l'argent. S. Nil luy mande sur cela qu'il y en a selon l'Ecriture, qui se donnent beaucoup de peine à amasser des richesses dont les justes jouiront au lieu d'eux; Qu'il ne croit pas qu'il soit de ce nombre, parcequ'il en est mesme indigne, mais qu'il verroit ce qu'il avoit acquis par des crimes, se dissiper aussi par des crimes.

ep.178.p.210.211. 'Taurien qui avoit esté Prefet [de Constantinople ou du Pretoire,] & qui estoit payen,' avoit fait enlever & mettre en prison quelques personnes qui s'estoient refugiées dans l'eglise de Saint Platon Martyr [à Ancyre.] Saint Nil luy écrivit une lettre vehemente, où il rabaisse son orgueil par les termes les plus forts, & l'avertit de se preparer aux maux par lesquels Dieu vouloit le punir, & venger son saint Martyr. Il luy declare donc qu'il tombera dans la disgrace de l'Empereur, & sera contraint de chercher sa sureté dans l'eglise mesme de S. Platon qu'il a violée; qu'ensuite & luy & tous ceux qui luy sont les plus chers, tomberont dans une maladie tres fascheuse; qu'aprés tout cela les grands biens dont il jouissoit seroient confisquez, & qu'il verroit alors si son Saturne pour qui il avoit tant de respect, viendroit le consoler dans son malheur.

ep.319.p.276. 'Il declare à Neron qualifié "Grand-Maistre, & qui avoit esté Consul [subrogé,] qu'il n'eviteroit point les chastimens que meritoient ses impietez & ses crimes, & que vers la fin de sa vie il se trouveroit accablé par une chute effroyable. [Il est certain qu'un homme sage n'eust point fait ces menaces aux premieres personnes de l'Empire, sans en estre assuré par une lumiere extraordinaire.] μάγιστρ.

ARTICLE V.

Gaïnas le consulte : Il défend avec une extreme generosité l'innocence de Saint Chrysostome.

[GAÏNAS ce celebre General des Gots,"qui fit trembler l'Empire Romain en l'an 399 & 400, & qui perit malheureusement à la fin de l'an 400,]'écrivoit assez souvent à Saint Nil, comme on le peut juger par les réponses de ce Saint, que nous avons encore. [Il l'avoit sans doute connu avant sa retraite.] Il

V. Arcade § 4-9.

Nil.l.1.ep 70. 79.114-1.6.205. 206.286.

luy faisoit diverses questions sur la divinité de J.C, qui luy estoient suggerées par les Ariens dont il suivoit la croyance. Le Saint y répondoit en peu de mots, & evitoit neanmoins d'entrer bien avant dans cette matiere si sublime & si sacrée; voyant bien, comme il le mande nettement à Gaïnas, que ce qu'il diroit ne serviroit de rien à des oreilles mortes, & corrompues par le venin pernicieux de l'Arianisme.

V.S.Chrysostom: § 135. [Il témoigne"en divers endroits beaucoup de respect pour Saint Jean Chrysostome.]'Il en fait de grands eloges dans une lettre: l.2.ep.183 p.216. Et quoiqu'il releve Nicephore & Philemon comme deux hommes admirables en son temps, qui possedoient la lumiere la plus pure, & la pieté la plus parfaite; il leur prefere neanmoins encore ce saint Evesque de Constantinople. [Ce grand Saint ayant esté chassé de cette ville l'an 403, & rappellé aussitost, fut absolument banni l'année suivante, & relegué à Cucuse en Armenie. S. Nil ne put pas dissimuler l'injure qu'on faisoit à un si grand homme, & en sa personne à toute l'Eglise, où ce bannissement excita de tres grands troubles; & il en écrivit ces
„ lignes à Arcade mesme qui regnoit alors.'Vous avez banni Jean l.3.ep.279.p.435.
„ Evesque de Byzance, la plus grande lumiere de la terre, & vous
„ l'avez banni sans sujet, vous laissant aller par une extreme lege-
„ reté à des Evesques qui n'ont pas les sentimens qu'ils devroient
„ avoir. Aprés donc avoir privé l'Eglise Catholique d'un docteur
„ qui luy donnoit des instructions si pures & si orthodoxes, au
„ moins ne soyez pas insensible à vostre faute.

'Le jour mesme que S.Chrysostome partit de Constantinople, Chr.Al.p.714. &c. l'eglise & une partie de la ville fut consumée d'un feu qui vint du Ciel; & peu de mois aprés tout le pays voisin fut affligé d'une gresle extraordinaire, qui fut aussitost suivie de la mort d'Eudoxie la plus cruelle ennemie de S.Chrysostome. Arcade effrayé de tant de marques de la colere de Dieu, eut recours à Saint Nil, & luy demanda ses prieres pour la ville de Constantinople: Mais
„ voici ce que ce genereux ami de la verité luy répondit.'Com- Nil.l.2.ep.265. p.254.
„ ment pretendez-vous voir Constantinople à couvert de ces fre-
„ quens tremblemens de terre & des feux du Ciel, puisqu'il s'y
„ commet un si grand nombre de crimes, & que l'injustice y do-
„ mine avec une pleine autorité, depuis que l'on en a banni le tres
„ heureux Evesque Jean la colonne de l'Eglise, la lumiere de la
„ verité, la trompette de J.C. Comment me demandez-vous d'ac-
„ corder mes prieres à cette ville, que la colere de Dieu punit par
„ les tremblemens qui l'agitent, & par les foudres du Ciel dont

elle attend tous les jours d'estre consumée, pendant que mon « cœur est consumé par le feu de l'affliction, & mon esprit agité « d'un tremblement continuel, à cause des excés qui se sont com- « mis en ce temps ci à Constantinople ?[Ce seul article de la vie « de S. Nil supplée à une infinité d'autres marques de sa vertu, que Dieu tient cachées dans le secret de son thresor, & qu'il decouvrira un jour à la vue de l'univers.]

l.1.ep.309.p.114. 'Il défend encore la liberté genereuse, avec laquelle Saint Chrysostome s'elevoit contre les pecheurs. Il dit qu'il n'avoit fait qu'imiter J.C. mesme; & que ceux qui l'accusoient pour ce sujet de colere & d'emportement, devoient faire le mesme reproche à S. Jean Battiste. l.3.ep.199.p.392. 'Il dit que les Evesques qui ont surpris la simplicité d'Arcade pour bannir cet homme divin, ne l'ont persecuté que parcequ'ils estoient jaloux de cette vertu si parfaite. p.393. 'Il ajoute qu'aprés son exil, beaucoup de ses ennemis ont esté punis de Dieu, & ont avoué en pleurant qu'ils avoient commis p.392. un grand peché contre ce juste. 'Il écrit cela à Severe qui avoit Cod.Th.t.6.p.384. esté Prefet 'de Constantinople en l'an 398.

ARTICLE VI.

Les Sarrazins tuent plusieurs solitaires dans le desert de Sinaï; emmenent captif Theodule fils de S. Nil.

Nil.de Th.c.8.22.p.17.46. 'LE Saint jouit longtemps, comme nous avons dit, du repos de sa solitude dans une parfaite tranquillité, jusqu'à ce que Dieu l'eprouva par l'affliction[la plus sensible qu'il pust recevoir, & qui se termina neanmoins par de nouvelles preuves de sa bonté & de sa misericorde pour luy. L'histoire en est celebre: La c.21 p.46. voici en peu de mots.]'S. Nil, comme nous avons dit, demeuroit avec son fils Theodule sur la montagne de Sinaï. Plus bas[sur la mesme montagne,]il y avoit d'autres solitaires au lieu que l'on appelloit encore le Buisson. S. Nil qui avoit accoutumé de les p.48. aller souvent visiter, 'soupant une fois avec eux, un autre Theodule, qui estoit le Prestre du lieu, leur dit à tous en leur parlant avec encore plus de bonté qu'à son ordinaire; Que savons nous si nous nous retrouverons jamais à manger ensemble avant nostre mort.

p.48. 'L'evenement fit bientost voir la verité de cette parole. Car des p.46. le lendemain, 'aussitost que les hymnes du matin[& les Laudes] furent achevées, ils se virent attaquez d'une bande de Sarrazins, qui

qui aprés avoir tué le Prestre Theodule,'avec un vieillard son compagnon, & un garçon qui les servoit,'nommez l'un Paul, & l'autre Jean,'laisserent aller les autres personnes[agées,][a]qu'ils avoient mis tout nuds en un rang, comme pour les tuer l'un aprés l'autre,[& retinrent les plus jeunes]. c.23.p.48.49. c.28.p.60. c.23.p.50. a c.22.p.48.

'Ceux qu'ils renvoyerent, se hasterent de gagner le haut de la montagne, dont les Sarrazins n'osoient approcher, persuadez que la majesté de Dieu y residoit:[Et ce sentiment ne venoit pas seulement]de ce qu'il y estoit autrefois apparu aux Israelites, [mais encore apparemment de ce qui est raporté dans"l'histoire que le moine Ammone a faite de quelques autres solitaires du mesme lieu, tuez aussi par les Sarrazins en l'an 373, comme nous croyons.'Car il est dit dans cette histoire, que comme les Sarrazins estoient pres de prendre une tour où Ammone mesme & quelques autres s'estoient retirez, la montagne parut toute couverte de fumée, & le haut jettoit une flamme qui s'elevoit jusques au Ciel, ce qui leur donna une si grande terreur, qu'ils s'enfuirent à l'instant, laissant la pluspart leurs armes & leurs chameaux. c.25.p.50. V.SS.Paul, Isaïe &c. Combf.act.p.91.92.

'S. Nil fut l'un de ceux à qui ces barbares donnerent la liberté de se retirer: mais ils le retenoient en retenant son fils Theodule; de sorte qu'il s'arresta quelque temps sans savoir à quoy se resoudre, jusqu'à ce que son fils mesme luy fist signe de s'en aller,'& ainsi il se sauva avec les autres sur le haut de la montagne, regardant toujours vers son fils qu'on emmenoit, jusqu'à ce qu'il l'eust perdu de vue.'Les Sarrazins s'en allerent piller d'autres endroits, où ils tuerent encore un grand nombre de personnes. S. Nil & les autres qui s'estoient retirez au haut de la montagne, en descendirent le soir pour ensevelir les corps de leurs freres. Le Prestre Theodule respiroit encore; & il eut la force d'exhorter les autres à adorer, sans se troubler, les jugemens de Dieu, & de leur donner le baiser de paix avant que de rendre l'esprit. Aprés l'avoir enterré, ils se retirerent avant le jour'dans la ville de Pharan; où S. Nil s'estant rencontré avec quelques personnes qui estimoient beaucoup la vie solitaire, il ne put s'empescher de faire connoistre par ses larmes la douleur excessive où il estoit, de la captivité de son fils qu'il croyoit plutost mort que vif. Cela donna lieu aux autres de luy en demander l'histoire; & il leur raporta ce que nous venons de dire en abregé. Nil. de Th. c.24. p.50. p.50|25.p.51. c.27.p.58-60. c.1.p.1.2.

ARTICLE VII.

Les Sarrazins tuent encore diverses personnes : Ils veulent sacrifier Theodule : Enfin ils le vendent ; & l'Evesque d'Eluse l'achette.

Nil. de Th. c. 29. p. 60. 61. a c. 43. p. 89. b c. 30. p. 65. 'COMME ils s'entretenoient encore, il arriva là un esclave échapé des mains des Sarrazins.[a] Il servoit un Senateur de Pharan nommé Magadon,[b] qui estoit allé en quelque commission avec "un officier de la police. Comme ils revenoient, ils furent rencontrez par les Sarrazins : L'officier ayant voulu faire resistance, fut mis en pieces avec tous ses gents ; p. 64. '& Magadon fut pris avec son fils [& ses valets.] Ils luy donnerent esperance de le laisser aller avec son fils, & ils les firent mettre à table avec eux. p. 66. 'Mais il estoit bien aisé de voir quelle courtoisie ils pouvoient attendre de ces barbares. c. 31. p. 66. 67. 'Car durant qu'ils le faisoient manger avec eux, ils tuerent "deux de ses * valets. c. 30. p. 64. 65. 'Aprés souper, ils le renvoyerent en effet ; mais avec ordre à deux des leurs qu'ils luy avoient donné comme pour sa seureté, de le tuer en chemin avec son fils.

(marge : στρατηγοῦ τῆς πολιτείας. &c. * παίδων.)

c. 33-38. p. 70. 'Le lendemain ces barbares coururent encore divers endroits du desert, où ils tuerent huit solitaires. c. 43. p. 89. [Ce sont sans doute] 'les huit qui sont nommez dans la suite, où il est dit qu'ils avoient tué Procle à Bethrambé, Hypace à Geth, Isaac "dans le monastere, ou simplement dans le lieu de Salael, Macaire & Marc dans la solitude de dehors, Benjamin "dans l'endroit d'Elim le moins reculé, Eusebe à Thole, & Elie à Azé. Combf. act. p. 143. 'Au lieu de Benjamin, il y en a qui lisent Eusebe, & le mettent au fond du desert d'Elim.

(marge : ἐν τῇ μονῇ. ἐν τῇ ἔξω τῇ Αἰλίμ.)

Nil. de Th. c. 35. p. 72. 'Le troisieme, (c'est à dire Isaac,) fut celui dont le courage parut le plus grand : Car il ne voulut ni leur decouvrir où estoient les autres solitaires, quoiqu'ils luy promissent pour cela la vie, ni seulement sortir de sa cellule, ni se depouiller de ses habits ; "ne voulant pas exposer son corps aux yeux des autres, aprés s'estre toujours abstenu de le voir luy mesme.

(marge : &c.)

c. 30. p. 63 &c. 'Le serviteur de Magadon, (car il ne s'estoit pas encore échapé,) fut spectateur de tous ces meurtres. c. 29. p. 61. 'Mais il fut encore bien plus effrayé, lorsqu'un autre captif qui entendoit la langue des Sarrazins, l'avertit le soir qu'ils avoient resolu en soupant de le sacrifier le lendemain, luy & Theodule fils de S. Nil. c. 15. p. 18. 'Car c'estoit la coutume de ces barbares de sacrifier à l'étoile de Venus lorsqu'elle paroissoit, & avant que le soleil fust levé, les jeunes gents les mieux faits, & qui estoient en la vigueur de leur age : & c'est

ce que S. Nil avoit le plus apprehendé pour son fils.'Ce serviteur ayant donc sceu leur dessein, en avertit Theodule, & luy témoigna que pour luy il estoit resolu de s'enfuir."Il l'executa durant la nuit, & fut assez heureux pour se sauver à Pharan. c.29.p.62. &c.

'Theodule qui craignoit d'estre repris en s'enfuyant, aima mieux s'abandonner à la providence de Dieu,'qu'il pria toute la nuit avec la ferveur qu'on se peut imaginer;'& Dieu exauça sa priere: Car les Sarrazins"ne s'éveillerent qu'aprés que le soleil fut levé; lorsque le temps de leur sacrifice estoit passé. Theodule reconnut cette grace par la constante fidelité avec laquelle il refusa de manger de leurs viandes criminelles, & de faire"d'autres choses contre la pieté, ausquelles ces barbares vouloient l'obliger. p.61|55.p.111. c.55-57.p.111. c.58.p.117. &c. &c.

'Ils le menerent ensuite à un village nommé Suque pour le vendre; & personne n'en offrant ce qu'ils demandoient, enfin ils luy pendirent une épée au cou, pour dire que s'ils ne pouvoient le vendre, ils l'alloient tuer. Ainsi à force de prieres & de larmes il obtint que quelqu'un l'achetast. Il paroist que celui là le revendit;'& il tomba heureusement entre les mains de l'Evesque d'Eluse,'ville de Palestine à demi barbare & remplie de Sarrazins, à qui S. Hilarion avoit autrefois enseigné la foy & tracé leur premiere eglise.'Là il donna en peu de temps de si grandes preuves de sa vertu, que l'Evesque l'eleva"à la clericature, & luy confia le ministere*de Sacristain & de Portier, en attendant qu'il l'elevast encore davantage, comme tout le monde s'attendoit qu'il feroit bientost, & le souhaitoit. p.118. c.52.p.103. Hier.v.Hil.t.1. p.247.a. Nil.de Th.c.52. p.103. ἱερατικῆς τάξεως ἠξίωσε.] * τῶν κειμηλίων.

ARTICLE VIII.

S. Nil retrouve son fils: Ils sont tous deux faits Prestres à Eluse.

'CEPENDANT la nouvelle que le serviteur de Magadon avoit apportée à S. Nil de l'état de Theodule, accabla son esprit d'affliction: Et sa douleur s'augmenta encore par un songe qu'il eut la nuit suivante, s'estant imaginé qu'on luy avoit rendu une lettre de son fils, avec le nom de bienheureux,[titre que l'on donnoit alors plus communément aux morts,]'Neanmoins il reprit un peu courage en voyant la generosité de la mere[d'Isaac,] qui ayant apris la mort de son fils, en rendit à Dieu des actions de graces avec une joie[qui ne paroistroit pas croyable, si l'on ne savoit combien la grace est plus forte que la nature.]'S. Nil reprit Nil.de Th.c.39. p.78.79. c.40.41.p.80. c.41.p.83.

donc courage par son exemple: [Et Dieu le consola encore d'une
c.59.p.120. autre façon.] 'Car luy ayant promis de le servir d'une maniere
plus exacte, & plus austere qu'il n'avoit fait, s'il luy plaisoit de
luy rendre son fils vivant; il entendit en songe une voix qui luy
dit: Dieu confirmera la parole que vous luy avez donnée, & il "
vous en fera voir l'effet. [Voici de quelle maniere cela arriva.] "

c.42.p.87.88. 'Les Officiers de la ville de Pharan ayant sceu les courses que
les Sarrazins avoient faites sur les terres de l'Empire, avec lequel
ils estoient alors en paix, resolurent de s'en plaindre à leur
c.49.p.97. Roy 'nommé Ammane, [a]& luy deputerent deux couriers, pour
a c.42.p.88. b c.43.p.88.89. savoir s'il vouloit faire justice de cette infraction. [b]En attendant
la réponse, S. Nil & d'autres allerent enterrer les corps de ceux
qui avoient esté tuez, qu'ils trouverent sans aucune corruption,
p 89.90. quoiqu'il y eust déja cinq jours qu'ils estoient morts. 'Ils en
trouverent un qui respiroit encore: mais il mourut aussitost.
c.44.p.90.91. 'Ammane ayant témoigné vouloir entretenir la paix, & estre
prest de reparer tout le dommage causé par ses gents, les Romains
luy envoyerent des ambassadeurs pour renouveller le
traité, & mener tous ceux qui avoient quelque chose à redemander.
c.45-47.p.9?. der. S. Nil fut de ce nombre pour chercher son fils; '& durant le
voyage qui estoit de douze journées, il tomba encore entre les
c.48.p.95.96. mains des Sarrazins; 'mais quelques soldats Romains ayant paru,
ils le laisserent avec tout leur bagage pour s'enfuir.

c.49-51.p.97. 'Estant arrivé à la Cour du Roy, il y apprit l'état où estoit son
fils, & on luy donna deux personnes pour le mener à Eluse où il
c.52.p.102. estoit. 'Il trouva un jeune homme en chemin qui luy en apportoit
c.53.p.104. des lettres; '& enfin estant arrivé à Eluse, aprés avoir esté d'abord
à l'eglise, il receut la consolation qu'il souhaitoit si fort, & eut
encore la joie de voir celle que tout le monde luy témoignoit
c.61.62.p.125. d'une si heureuse rencontre. 'Il trouva aussi dans l'Evesque qui
avoit acheté son fils, toute la civilité & la bonté qui se pouvoit
desirer, & il n'usa, dit-il, de son autorité de maistre que par la
violence qu'il fit à Theodule & à son pere, de leur imposer malgré
eux avant que de les laisser retourner, le joug de l'ordre
Boll.14.jan.p. 966.d. sacré. 'Bollandus l'a entendu du sacerdoce, [& sans doute de la
prestrise:] [c]Car il donne à Theodule le titre de Prestre. [d]En effet,
c p.967. d Nil.de Th.c. 52.p.103. il estoit des auparavant dans les degrez inferieurs de la clericature.
e Men.12. nov. p.189. ture. [e]Les Grecs disent aussi que S. Nil a esté elevé au sacerdoce.
[Ainsi nous avons cru leur pouvoir donner à l'un & à l'autre le
titre de Prestres.]

Nil.c.2.46.p.?.92. f c.8.p.17. 'S. Nil estoit déja vieux lorsque ceci arriva; [f]& il y avoit un

temps considerable qu'il vivoit dans la solitude.'Theodule son fils, qu'il y avoit amené tout enfant,'estoit déja arrivé à la fleur de son age;[& il ne pouvoit guere avoir moins de trente ans, s'il fut fait Prestre à Eluse. Il y a apparence que c'estoit vers le commencement du V. siecle; mais il seroit difficile d'en déterminer le temps plus precisément."Les Sarrazins coururent les deserts proche de Thecua en Palestine, & y tuerent divers solitaires vers l'an 395, & encore en 411.] c.7.p.15. c.15.p.28. V. S. Jerome § 131.

'Le saint Prestre Theodule & ses deux compagnons furent tuez le 14 janvier,[& huit autres peutestre le lendemain.]'Les Grecs & les Latins les celebrent tous ensemble le 14 janvier. Le martyrologe Romain leur donne le titre de Martyrs;[& les Grecs les honorent sans doute en la mesme qualité,]'puisque Nicephore appelle leur mort un martyre.ᵃOn en faisoit la feste à Constantinople dans une eglise de Saint Paul qui servoit à l'hospital des orfelins,'où l'on tenoit que Justin[le jeune]avoit fait apporter leurs corps.'Il y a apparence qu'on en celebra la feste à Sinaï aussitost aprés leur mort, & qu'on la joignit à celle qu'on faisoit dés auparavant en memoire de divers autres saints ermites qui avoient esté tuez longtemps auparavant, le mesme jour, au mesme lieu, & par une incursion semblable des Sarrazins[vers 373, comme nous"croyons:]& on n'en voulut point faire deux solennitez, à cause du peuple qui y accouroit en foule de fort loin. c.28.p.60. Bar.14.jan.e. Nphr.l.14.c.54. p.479.d. a Men.14.jan.p.267. 12.nov.p.189. Nil.de Th.c.28. p.60. V.SS.Paul, Isaïe &c.

ARTICLE IX.

S.Nil & son fils s'avancent de plus en plus dans la pieté: Leur mort bienheureuse.

'SAINT Nil qui eut tant de part à la couronne des derniers, en écrivit aussi l'histoire en faisant celle de la captivité de son fils. Elle est celebre parmi les Grecs, comme on le voit par leurs Ménées & par Nicephore qui l'ont marquée.'Le dernier dit qu'il la fit pour servir d'un divertissement spirituel aux personnes d'étude, & y representer d'une maniere vive & touchante la douleur qu'il ressentit de la captivité[1] de ses enfans,'& qu'en effet elle est si belle & si pathetique, qu'elle suffit pour faire juger combien il excelloit & en eloquence & en pieté.[On y peut en effet admirer son humilité:]'Car il n'y cache point l'abatement Boll.14.jan.p.953.§2. Nphr.l.14.c.54. p.479.c. d. Nil.de Th.c.1-5.25.39.

1. S.Nil ne parle que de Theodule.

où il se trouva, peu digne, ce semble, de sa reputation, & qui alla mesme jusques à murmurer en quelque sorte contre la providen-
c.26.p.56. ce divine;'ce qu'il excuse sur la violence de sa douleur.[a] Les Grecs
a Men.14.nov. p.189. avouent dans l'office de sa feste, qu'il y a de l'excés dans ses plaintes.[Du reste on y trouve de fort belles choses pour l'esprit aussibien que pour la pieté. Mais il faut avouer qu'elle est quelquefois chargée de quantité de reflexions & de mouvemens qu'il eust pu omettre, sans que sa piece en eust esté moins belle & moins
Nil.de.Th.n.p. 149. grave.]'L'edition que le P. Poussin en a donnée,"& qu'il a divisée à Paris en 1658.
en sept parties ou narrations, comme il les appelle,[b] est encore
b Boll.14.jan.p. 1113-1115. plus pleine de ces sortes de digressions que celle de Bollandus,[c] &
c Nil.ep.n.p.535. que quelques manuscrits grecs dont Leo Allatius nous a donné
Comb.n.act.p. 159. les diverses leçons.'Le P. Combefis croit que ce sont des Grecs mesmes qui ont retranché une partie de ces sortes de choses.
Nil.ep.n.p.23.2. [J'aimerois mieux]'que ce fust Metaphraste ou d'autres semblables qui les eussent ajoutées, comme quelques uns l'ont cru,[& qu'on trouvast de bons manuscrits qui en retranchassent encore
p.271. davantage.]'Saumaise avoit voulu donner cette piece.

deTh.c.62.p. 125. 'S. Nil y témoigne qu'au sortir d'Eluse il s'en retourna"chez οἴκαδε.
luy avec son fils,[c'est à dire apparemment sur la montagne de
c.26.p.57. Sinaï où il demeuroit auparavant.]'Car il loue les autres solitaires de ne vouloir point quitter leur solitude nonobstant le danger qu'ils y avoient couru. Il y retrouva la tranquillité & le repos [dont il y avoit joui d'abord. Nous ne trouvons rien davantage de ses actions. Ce qu'on en peut dire, c'est qu'on ne doit pas douter
c.59 p.120. qu'il n'ait accompli]'le vœu qu'il avoit fait à Dieu dans son affliction, d'embrasser une pieté encore plus parfaite & plus austere qu'il n'avoit fait jusques alors. Il declara ce vœu à son fils
c.60.p.120.121. des qu'il eut le loisir de luy parler;'& Theodule se joignit à luy avec joie, pour accomplir tous deux ensemble un si louable dessein en reconnoissance de la grace qu'ils avoient receue, & y employer tout ce que Dieu leur donneroit de forces.

ep.3.c.21.p. 360. [Nous verrons dans la suite]'qu'il y a sujet de croire que S. Nil écrivoit encore vers l'an 430, pour l'edification & l'instruction des moines. [Ainsi il aura passé 40 ans au moins dans la solitude,
p.33.2. ce qui n'est nullement difficile à croire.]'Quelques uns luy donnent le titre de Martyr, à cause qu'il fut pres d'estre tué par les Sarrazins. [Ainsi ce titre conviendroit encore mieux à son fils.]
p.19 20. On luy donne aussi celui d'Evesque:'& quelques unes des sentences qui portent son nom, sont attribuées dans des manuscrits à Saint Nil Evesque & Martyr: ce qui fait croire à quelques uns

V.S.Pierre d'Alex.§ 13. qu'elles sont d'un saint Evesque d'Egypte martyrizé["en l'an 310.]'Nous ne doutons point que S. Nil n'ait merité d'estre elevé à l'episcopat.[Mais les preuves que l'on nous en donne ne sont pas des raisons suffisantes pour le croire, puisque tous les anciens qui le citent ne luy donnent point d'autre qualité que celle de moine. Nicephore mesme, ni ceux qui ont travaillé aux menologes des Grecs, n'ont point reconnu son episcopat: Et il est d'autant plus suspect,]'qu'on veut aussi qu'il ait esté Evesque de Constantinople:[ce qu'il est tout à fait impossible de soutenir.] p.33.1. p.21.1|22.1.

'L'Eglise l'honore au nombre des Saints le 12 de novembre, '& S. Theodule son fils le 14 de janvier;[le rejoignant ainsi aprés sa mort avec les saints martyrs ausquels il avoit esté si uni durant sa vie, & au martyre desquels il auroit peutestre eu part si Dieu ne l'eust reservé pour la consolation de son pere.]'Nicephore dit que Justin le jeune qui regna depuis la fin de 565, jusqu'au 4[e] octobre 578,'transporta le corps de Saint Nil de là,(il semble entendre de Sinaï,)à Constantinople, où il le mit sous l'autel de l'eglise de S. Pierre & de S. Paul qu'il avoit bastie pour l'hospital des orfelins.'Les Ménées qui appellent cette eglise tantost des Apostres, tantost de S. Paul, confirment la mesme chose: & ils y joignent le corps de S. Theodule.'Ils disent aussi que Justin fit mettre sous le mesme autel plusieurs autres Ascetes.[Ce sont sans doute]'ceux que les Sarrazins avoient tuez en prenant Theodule, dont nous avons vu qu'on honoroit la memoire dans la mesme chapelle. Bar.12.nov.c. Boll.14.janv.p. 957. p.957.c. Nphr.l.14.c.54. p.569.c.d. Boll.14.jan.p. 967.§2.3|Cang. de C.l.4.p.114.c. Men.12.nov.p. 89. 14.jan.p.267.

[Parmi les epistres de S. Isidore de Peluse, il y en a plusieurs qui s'adressent a un Nil, tantost à un Diacre,"tantost à un grammairien. Il y en peut avoir à nostre Saint, comme il est certain qu'il y en a qui ne le regardent point; mais je ne voy pas qu'on puisse rien assurer de celles qui sont pour luy: & aprés tout il y a dans toutes peu ou point de particularitez pour l'histoire. Parmi les epistres mesme de S. Nil, il y en a plusieurs adressées à d'autres qui portoient le mesme nom.] &c.

'Joseph Suarés Evesque de Vaison, a joint une assez longue vie de S. Nil aux ouvrages qu'il nous en a donnez.[Mais on en tire peu ou point de secours, parcequ'il est bien difficile d'y trouver Saint Nil mélé parmi une infinité de choses toutes excellentes, comme je croy, mais qui ne le regardent pas.] Nil.op.n.p.645.

ARTICLE X.

Des trois premiers écrits de S. Nil.

[CE n'a pas esté sans sujet que S. Nil a merité de porter parmi
Nphr.p.569.a.b. les Grecs le surnom de Sage.]'Car estant fortifié par la grace divine, il employa l'eloquence en laquelle il excelloit, à composer divers ouvrages propres à porter les ames à la vertu, & en mesme temps si agreables pour le style & pour les pensées,
c. qu'on les lisoit avec beaucoup de satisfaction & de plaisir.'Ainsi outre l'histoire de la captivité de son fils dont nous avons déja parlé, il laissa à la posterité plusieurs autres discours excellens,
Phot.c.201.p.524. où l'on trouvoit une beauté & un agrément tout spirituel.'Il a composé, dit Photius, plusieurs traitez considerables sur divers sujets, en forme tantost de lettres, & tantost de livres; où l'on voit d'une part jusqu'à quelle perfection alloit sa vertu, & de l'autre ce qu'il pouvoit faire pour l'eloquence.

Nphr.l.14.c.54.p.569.c. 'Entre ses ouvrages, Nicephore a particulierement estimé celui qui estoit intitulé, Contre les gentils, & ce qui estoit adressé à Euloge. [Je ne sçay point que nous ayons aujourd'hui rien de luy
Nil.op.p.408.451. contre les gentils, hors quelques lettres.]'Mais nous en avons deux à Euloge moine, qui sont le 9 & le 10 de ceux que Joseph
Du P.t.4 p.65. Suarés Evesque de Vaison à recueillis"en un mesme volume:'Le premier contient des conseils & des avertissemens utiles aux moines: & le second[qui est fort court,]est une opposition des vices & des vertus. à Rome en 1673.

p.61.62. 'Le premier ouvrage de ce recueil est ce qu'on appelle l'Ascetique, parcequ'il regarde la vie monastique"& les devoirs des moines, particulierement des Superieurs. Le Saint s'y applique &c.
Nil.asc.c.5.6.p.5.6. beaucoup à reprendre les defauts de ceux de son temps,'qu'il dit
a c.7.p.8. estre fort dechus de la pieté des premiers moines,[a] & estre devenus
b p.7. par là l'objet du mepris des seculiers.[b] Il blasme surtout le desir qu'ils avoient d'acquerir des biens, des troupeaux, de grandes terres,[& de se charger de la conduite des autres. Il faudroit voir si l'état où il décrit qu'estoient tombez les moines, peut convenir au commencement du V. siecle. Mais je ne sçay personne qui conteste ce traité qui est tres rempli de pieté, & de sentimens de
Du P.p.61.62. S. Gregoire de Nazianze. Avec cela il est assez bien écrit,]'ayant beaucoup de feu & de vivacité: & l'on y trouve des reflexions tres judicieuses. [Il explique en des sens moraux diverses histoires de

de l'Ecriture.]'Ceux des Juifs qu'on appelloit Jesséens subsistoient encore: & il dit que c'estoient les[Recabites]descendans de Jonadab, lesquels s'estoient unis tous ceux qui avoient voulu embrasser leur maniere de vivre simple & austere. Il releve extremement leurs mœurs, & les plaint de travailler beaucoup pour n'avoir point de recompense, parcequ'ils rejettoient J.C. qui les doit donner, & pretendoient n'avoir pas besoin de luy pour bien vivre. Nil.asc.c.2.p.2.3.

'Le traité suivant adressé au moine Agathe, est fait par un homme qui aimoit la solitude,[a]mais qui aimoit aussi à écrire. [Le style en paroist moins pur, & les pensées moins belles que dans l'Ascetique. Il y a bien plus de mots, & bien moins de choses: & pour dire la verité, ces deux ouvrages n'ont aucun raport l'un avec l'autre; ce qui n'empesche pas qu'il n'y ait aussi de "bonnes instructions dans celui-ci.[Il pourroit estre d'un autre Nil:]'Car on remarque qu'Anastase Sinaïte cite diverses choses d'un écrit du moine Nil à Agathe ou Agathon, qui se trouvent dans celui-ci, quelquefois d'une maniere fort differente.'Suarés a donné à cet ouvrage le titre de Peristerie, à cause que le sujet en est pris d'une dame de ce nom, qu'Agathe avoit fort louée. 'Il y en avoit une à Alexandrie qui mourut du temps de Dioscore vers 450.[b]J.C. y est appellé"l'homme du Seigneur,[de quoy S. Augustin a cru se devoir retracter;] & il y est dit assez positivement qu'il a eu besoin de prier non seulement pour nous, mais pour luy mesme.'L'auteur dit qu'il avoit alors entrepris un ouvrage sur les Pseaumes:'& on dit qu'on en trouve quelques fragmens[sous le nom d'un Nil sans doute.]

ad Ag.l.1.c.1.p.85. a c.2.p.86. &c. n.p.637.1.2. Du P.p.62.63| Nil.ad Ag.l.1.c.3.p.87. Conc.t.4.p.402.a. ὁ κυριακὸς ἄνθρωπος. b Nil.ad Ag.l.4.c.9.p.107. l.1.c.2.p.86. n.1.p.603.1.

'Le troisieme traité cite visiblement l'Ascetique, aprés lequel il est mis dans un manuscrit: & il paroist mesme n'en estre qu'une suite. Car aprés avoir écrit l'un pour combatre les vices de ceux qui ne vivoient pas dans la profession monastique avec la ferveur qu'elle demande, il fit l'autre pour louer & animer de plus en plus l'ardeur de ceux qui observoient inviolablement la regle de la pauvreté religieuse:'c'est particulierement de quoy il traite dans cet ouvrage. Il y recommande aussi l'obeïssance, la concorde, & l'humilité.'En y louant l'esprit de pauvreté qui met toute sa confiance dans l'amour de Dieu pour ceux qui l'aiment, & dans le soin qu'il a promis de prendre d'eux, il ne veut pas que cette confiance ouvre la porte à la paresse & dispense du travail, mesme sous pretexte de s'appliquer sans cesse à la priere: Et sur cela il blasme Adelphe de Mesopotamie, & Alexandre qui avoit troublé

op.3.c.2;3.p.606.1. Du P.p.63. Nil.op.3.c.21.p.250.

durant quelque temps la ville de Constantinople.[Il marque sans doute Adelphe"chef des heretiques Messaliens, condanné vers l'an 390 par le Concile d'Antioche, & Alexandre* Acœmete chassé de Constantinople vers l'an 426. Ainsi si ce traité est de S.Nil, (& je ne croy pas que rien nous empesche de le croire,) il doit avoir vécu au moins jusqu'en l'an 430.]'Ce traité est adressé selon le titre à Magna Diaconisse de l'Eglise d'Ancyre, celebre dans Pallade,[soit qu'il luy en ait envoyé une copie"aprés l'avoir fait pour des moines, soit que ce soit le titre de quelque autre ouvrage qu'il avoit fait pour elle, mais qui est perdu.]'Nicetas metropolitain d'Heraclée qui vivoit en l'an 858, (si c'est Nicetas David,) a tiré diverses choses, tant de ce traité que de l'Ascetique, pour les mettre dans sa chaine des Peres Grecs sur Job imprimée en Angleterre l'an 1637.

V les Messaliens. * V. son titre. Note 3.

Lausi.c.134.p.1038. Nil.op.p.636.2.

ARTICLE XI.

Suite des écrits de Saint Nil.

'Le quatrieme ouvrage du recueil de Suarés, est comme un sermon de morale dont le sujet est fort vague, & qui n'a rien de remarquable.[Le style en est mesme bien barbare pour le croire de S.Nil.]'Il paroist combatre directement la doctrine de S.Paul & de S. Augustin sur la predestination, & mettre dans l'homme la cause du discernement de ceux qui obeïssent à la vocation de Dieu, & de ceux qui n'y obeïssent pas.

'Le cinquieme traité est le Manuel ou Enchiridion d'Epictete, celebre entre les philosophes payens, [où un Chrétien a changé & retranché quelque chose.] Suarés dit que c'est S. Nil: mais il n'en donne point de preuve:'& Allatius en donne plusieurs pour montrer que c'est une chose indigne de luy.

'L'histoire de Pacon attribuée aussi à Evagre, n'est que le 29e chapitre de l'histoire Lausiaque de Pallade.[a] Le settieme traité est une epistre sur la Trinité, que Saint Nil écrivit selon le titre à ceux de son pays, lorsqu'il estoit à Constantinople avec Saint Gregoire de Nazianze.[Cela conviendroit mieux à Evagre,]'à qui d'autres attribuent effectivement cette lettre.[b] Mais Mr Cotelier a fort bien remarqué que c'est la lettre 141e de Saint Basile, adressée à ceux de Cesarée en Cappadoce vers l'an 363.

[Le huittieme traité est pour preferer les moines qui vivent en retraite dans les deserts, à ceux qui demeurent dans les villes,

Nil.op.4.p.321| Du P.p.63. Nil.op.4.c.4.p.325. p.327.602.2|Du P.p.64. Nil.ep.11.p.32. op.p.355|Lausi.p.936. a Nil.p.358. Du P.t.3.p.5.64. Cotel.g.t.3.p.548|Bal.t.3.p.163.

quoique ceux-ci fussent plus estimez par beaucoup de personnes qui ne savoient pas assez ce que c'est que la vraie vertu. Nous avons déja parlé du 9 & du 10[e] à Euloge.]

'L'onzieme sur les huit esprits de malice, c'est à dire sur les huit Auct.3.p.305.
pechez capitaux, a esté aussi donné en 1672, par le P. Combefis,
'& en 1680 par M[r] Bigot, sur un manuscrit de Florence plus cor- Pall.dial.p.356|
rect que ceux de Combefis & de Suarés. M[r] Bigot y a joint une Pr.p.16.17.
version latine faite il y a plus de mille ans, qu'il juge estre aussi-
bien la meilleure que la plus ancienne de toutes celles que nous
avons.'En 1668, M[r] Cotelier a donné un autre traité sur le mesme Cotel.g.t.3.p.
sujet, qui porte aussi le nom de S. Nil dans un manuscrit, & qui 185.569.a.
avoit esté donné par l'Abbé de Billi dans le S. Jean Damascene;
mais seulement en latin.'M[r] Cotelier croit que tous ces deux p.568.c.
traitez sont de S. Nil.'M[r] du Pin juge que le premier est l'origi- Du P.t.4.p.65.
nal de S. Nil, & que celui de M[r] Cotelier a esté fait par quel-
que autre, qui s'est servi des pensées de ce Saint, & y a joint aussi
ce qu'il avoit trouvé ailleurs.'On y voit en effet un endroit ter- Cotel.g.t.1.94.c.
miné par la glorification, comme si c'estoit la fin d'un traité: &
ce n'est pas neanmoins la fin de l'ouvrage.

'Le 12[e] traité marqué par Photius comprend 153 articles sur la Phot.c.201.p.
priere,[a] par allusion aux 153 poissons de l'Evangile de Saint Jean. 524 b.
[b]C'est de ce traité qu'est tiré presque tout ce que l'on a remar- a Nil.op.12.pr.
qué de S. Nil dans les apophthegmes des Peres.[c] Il est precedé p.479.
d'une preface, ou plutost d'une lettre, par laquelle le Saint b Cotel.g.t.1.p.
l'adresse à un ami qui le luy avoit demandé. C'estoit un homme 573.574.
qui aimoit la [contemplation de] Rachel, & qui avoit beaucoup c Nil.op.12.p.
travaillé [dans la solitude] pour l'obtenir, mais qui se trouvoit 475.
neanmoins engagé avec Lia [dans la vie active.] Il consoloit
» souvent le Saint par des lettres pleines de Dieu, qui me sont, dit
» S. Nil, d'excellens remedes contre la fievre de mes passions, &
» contre les maux qui me reduisent à l'extremité; en quoy vous
1. » imitez [1] heureusement un excellent maistre. [Cette lettre qui
n'est point parmi les autres, est fort bien écrite, & pleine d'esprit;
ce qui nous est un grand sujet, avec le témoignage de Photius, de
nous assurer que cet ouvrage est de S. Nil.]'Aussi l'on trouve que Du P.p.65.
tous les articles qui le composent, [quoique tres courts,] sont
autant de maximes ou d'instructions tres utiles pour nous ap-
prendre à bien prier.'Il est beaucoup plus court que l'écrit de Bib. P.t.5.p.295.
Diadoque[d] dont parle Photius, qui n'est partagé qu'en cent cha- 3.7.319.

d Phot.c.201.p.524.

1. μακαρείως, qui n'est guere grec. Ne faudroit-il point Μακαρίοις? Car S. Nil pouvoit avoir vu Saint Macaire d'Alexandrie, & mesme celui d'Egypte, & avoir pris leurs avis pour sa conduite.

pitres. Et neanmoins Photius dit que Diadoque est plus court. Mais il paroist qu'il le compare avec tous les ouvrages de S. Nil ensemble.

Nil.p.512.614| Du P.p.65. 'Le 13[e] ouvrage traite en 27 chapitres de plusieurs mauvaises pensées ou des tentations du demon, & des moyens de le surmonter. On l'auroit pu joindre à celui des huit pechez capitaux.

Du P.p 66. 'Les cinq suivans sont des recueils de sentences attribuées aussi à Evagre," & qu'on croit estre plutost de luy, si l'on ne veut dire qu'elles sont de l'un & de l'autre; Saint Nil ayant pu se servir ou dans ses instructions, ou dans ses ouvrages, de ce qu'Evagre avoit déja dit. Nil.p.545.548. 'Le premier recueil est de 33 sentences, le second de 25, p.550.551. rangées selon les 24 lettres de l'alphabet grec. 'Mais il y en a deux p.552.553. sur le T, qui ne disent pourtant que la mesme chose. 'Le troisieme p.557. recueil est de 26 sentences, le 4[e] de 33, 'le 5[e] de 135 qui sont belles & elevées. Mais depuis la 99[e], c'est plutost un discours suivi que des p.555. sentences detachées. 'Il y a peu de choses dans le 4[e] qui ne conviennent mieux à Evagre, parcequ'elles sentent plus le temps de l'Arianisme. V. Evagre § 10.

p.635. 'Outre toutes ces sentences, on en a encore quelques unes en latin que l'on attribue aussi à S. Nil, partie sur les artifices par lesquels les demons trompent ceux qui les adorent par leur orgueil, partie sur les mauvais Prestres.

p.575. 'Le 19[e] & dernier ouvrage du recueil de Suarés, est un discours sur l'endroit de S. Luc, où J. C. ordonne de vendre sa tunique c.2.p.578. pour acheter une épée. 'Il dit que cette tunique est la douceur & l'humilité que nous devons garder ordinairement à l'égard de tous les hommes, & qui est comme un vétement qui nous honore devant le monde, rien n'estant si propre pour nous faire aimer & estimer de toutes sortes de personnes, & leur faire ensuite recevoir les veritez dont nous avons à les instruire. Mais que quand J. C. est attaqué dans sa verité [& dans son Eglise,] il faut vendre cette robe, renoncer [non à la charité, mais] aux marques exterieures de condescendance & de douceur, & prendre l'épée de la parole de Dieu pour combatre ses ennemis avec une force c.3.p.580. toute sainte; 'avoir un visage [& des paroles de feu] qui les epouventent, & qui les mettent en fuite, [sans craindre d'estre accusé d'aigreur & d'emportement par ceux qui ont autant de froideur pour les choses de Dieu, qu'ils ont d'ardeur pour les moindres interests temporels. Il joint encore quelques autres explications à celle là.]

Phot.c.276.p. 1518-1540. 'Photius nous a conservé quelques extraits de deux sermons

de S. Nil sur la feste de Pasque, & de trois autres sur celle de l'Ascension. [Tout cela est fort bien écrit. Il y faut joindre l'histoire de la captivité de son fils, avec la vie d'Albien & ses lettres, de quoy nous parlerons en particulier.] 'Un Diacre nommé Polychrone luy ayant demandé quelque instruction sur la componction, il en fit un livre entier pour luy & pour les serviteurs de Dieu qui demeuroient avec luy. 'On trouve plusieurs endroits citez de S. Nil dans la Chaine des Peres Grecs sur S. Luc donnée par le Pere Cordier. 'On dit qu'Anastase Sinaïte cite un traité du moine Nil à Eucarpe. 'Et parmi les lettres de S. Nil il y en a une à Pione jeune seculier, où il se croit obligé de reprendre son luxe avec d'autant plus de liberté, qu'Eucarpe pere de Pione avoit esté son intime ami. [Il a fait sans doute quelque ouvrage considerable sur les Cantiques.] 'Car nous avons un commentaire sur ce livre, dont le titre porte qu'il est tiré des expositions que S. Gregoire de Nysse, S. Nil, & S. Maxime ont faites. Mais elles y sont jointes en un seul corps, sans qu'on puisse savoir ce qui vient de luy ou d'un autre. 'Il semble que son commentaire sur les Cantiques soit dans la bibliotheque du Roy. [a] Sixte de Sienne luy attribue un commentaire sur Job, dont on ne voit pas qu'aucun autre parle. [b] On dit aussi qu'on a imprimé à Padoue sous son nom en 1655, un petit discours contre les barbares. [Mr du Pin n'en parle pas;] 'mais il remarque qu'on a encore dans les manuscrits, un Manuel de la penitence, un Horloge monastique, & quelques autres ouvrages qui portent le nom de S. Nil. [c] Nicephore dit qu'il a ramassé ou composé divers articles, les uns plus étendus, les autres plus abregez, où il presente au lecteur d'une maniere courte, facile à entendre, & fort agreable, les fruits spirituels de sa doctrine. [Je ne sçay si ces articles courts sont les recueils de sentences dont nous avons parlé avec son livre de l'Oraison, & si les longs sont le reste de ces ouvrages.

'Les Protestans le blasment d'avoir dit qu'un verre d'eau froide justifie celui qui l'a donné par misericorde. Mais quand cette parole seroit plus difficile à expliquer qu'elle n'est, on ne la trouve point dans les ouvrages de S. Nil. Il paroist qu'on l'a prise d'un endroit de la vie de S. Nil de Rossane en Italie, beaucoup posterieur à l'autre : Et cet endroit n'a rien que de tres innocent & de tres bon.

Nil. l.3. ep. 11. p. 293. 294. | frag. op. n. p. 535. 2. | p. 637. 1. | l. 3. ep. 31. p. 307. | Bib. P. t. 13. p. 68. | Nil. ep. n. p. 22. 29. 1. 2. | a Du Pin, t. 4. p. 67 | Sixt. l. 49. p. 348. 2. | b Lab. scri. t. 2. p. 126. | Du P. t. 4. p. 67 | Nil. ep. n. p. 16. 24 29 2. | c Nphr. l. 14. c. 54. p. 569. c | Nil. ep. n. p. 9. 10

ARTICLE XII.

Des lettres de S. Nil sur les images.

Du P.t.1.p.67.

'LE Pere Poussin a fait imprimer en grec & en latin 355 lettres de S. Nil: Leo Allatius les a données de nouveau avec un beaucoup plus grand nombre d'autres divisées en quatre livres: [entre lesquelles neanmoins il faut avouer que la premiere du 4^e livre est trop barbare pour estre attribuée à S. Nil. Je ne voy pas aussi que les deux à Nicandre stylite puissent estre de Saint Nil, qui fleurissoit des devant l'an 400;]'S. Simeon ayant commencé le premier cette sorte de vie["vers l'an 423.] V. son titre.

Thdr. L.p.553.c| 565.d|Eva.l.1.c. 13.p.269.c.
a Nil.ep.9.p.182.
Nil.P.n.p.344.
l.1.ep.71.p.31|l. 3.ep.6.p.289.
b l.1.ep.50.p.27|l. 2.ep.16.p.95.&c.
c l.3.ep.1.p.285| 83.p.343.
d op.n.p.628-635.
e Du Pin,p.68-71|Bult.ori.p. 227.230.
f Du Pin,p.71.
g p.68.

[a]La 36^e du premier livre est tirée du commentaire de S. Basile sur le pseaume 32, ce qui n'empesche pas qu'on ne la croie estre de S. Nil, qui estoit bien aise d'emprunter les sentimens & mesme les expressions des autres Saints, comme on le voit encore par divers exemples.'On remarque que quand il cite dans ses lettres quelque chose de l'Ecriture, il s'arreste plutost aux sens qu'aux paroles.'Il écrit quelquefois à des Défenseurs de l'Eglise;[b]& mesme on y voit quelques lettres intitulées à des Chanceliers,[c]& à des Referendaires.[d]On peut voir aussi les remarques critiques que Suarés fait sur quelques lettres particulieres,[e]& ce que M^r du Pin dit tant de quelques unes des lettres que de toutes en general. Il en fait un jugement tout à fait avantageux;[f]nonobstant quelque faute qu'il y remarque:[g]& il conclut que c'est comme un magazin d'une infinité de belles & bonnes pensées sur toutes sortes de sujets.

Conc.t.7.p.218. 219.

'Les heretiques Iconoclastes se servoient de l'autorité de S. Nil pour appuyer leur sentiment, & citoient pour cela une lettre de luy au Prefet Olympiodore, dont ils raportoient quelques paroles tronquées & falsifiées; & cela avoit fait tomber plusieurs Evesques dans leur erreur. Mais la mesme lettre ayant esté lue dans le second Concile de Nicée sur deux differens exemplaires, il fut aisé de voir qu'elle autorisoit l'usage des images, bien loin d'y estre contraire:

p.217.c.

'd'où vient que Constantin Evesque de Constancie en Cypre dit tout haut, que les heretiques qui avoient pretendu avoir pour eux ce saint & divin Pere, estoient des parricides & des imposteurs qui calomnioient les Saints.

p.218.b.c,

'Le sujet de cette lettre est qu'Olympiodore voulant bastir une grande eglise en l'honneur de J. C. & des Martyrs, avoit écrit à

εἰκόνας ἀναθεῖναι. S.Nil, pour luy demander s'il feroit bien de"mettre des images dans le sanctuaire, de faire peindre sur les murailles de la maison de Dieu, (peutestre du chœur,) des hommes qui chassoient & qui peschoient toutes sortes d'animaux, avec divers ouvrages de plastre; & dans la maison commune, d'y faire planter un grand nombre de croix avec des figures de toutes sortes d'animaux & d'arbres.'S.Nil luy répond sur cela que c'estoit une badinerie & une enfance, d'amuser les yeux des fideles par ces sortes d'enjolivemens; qu'il estoit plus digne de la gravité & de la solidité de son esprit, de se contenter de mettre seulement une figure de la croix"dans le sanctuaire du costé de l'Orient,'de faire peindre *dans tout le reste du chœur des histoires de l'ancien & du nouveau Testament, pour l'instruction de ceux qui ne savoient pas lire; & pour la maison commune, (je ne sçay s'il entend la nef,) où il y a quantité de petites maisons, [qui pouvoient estre des prié-dieu ou des chapelles,] de planter seulement dans chacune la croix sacrée,'& de laisser là tous les ornemens superflus. c. d. e.

ἐν τῷ ἱερατείῳ. * τὸν ναὸν τῶν ἁγίων. αn τὸν ἅγιον.

'On lut dans le mesme Concile une autre lettre de S.Nil, où il raportoit que des barbares payens ayant couru les deserts de la montagne de Sinaï, & en ayant emmené captif un jeune homme de Galacie qui y vivoit en solitude avec son pere, S.Platon que ce jeune solitaire avoit invoqué, s'estoit apparu à luy monté sur un cheval, & en tenant un autre à la main, sur lequel il luy dit de monter: & aussitost ses liens s'estant rompus il monta à cheval, & se trouva à l'instant auprés de son pere accompagné du saint Martyr, qui disparut aprés l'avoir ramené. [Cela peut estre arrivé dans la mesme incursion des Sarrazins dont nous avons parlé; & peutestre que S.Nil ne savoit pas encore ce miracle lorsqu'il écrivit l'histoire de cette incursion.]'On lut cette lettre dans le Concile à cause de ce qui y est dit, que ce jeune solitaire reconnut S.Platon parcequ'il avoit vu souvent son image. p.224.225. p.225.b.d.

ARTICLE XIII.

D'Albien ou Albin solitaire de Nitrie, & de Leonce Evesque d'Ancyre.

'LE P. Poussin en donnant en grec l'histoire de la captivité de Theodule, y a ajouté une vie d'Albien solitaire de Nitrie, 'faite par S.Nil, selon le titre du manuscrit dont est elle est tirée: Et le style, dit ce Pere, avec divers autres caracteres, ne nous permettent pas de douter que ce ne soit un veritable ouvrage de Nil.de Th.p.128. p.81.

ce Saint.[Je ne voy pas en effet que personne le conteste. Et assurément si on trouve peu de faits dans cette vie, elle contient de fort belles instructions. Le style en est long, & un peu ennuyeux.]

p.134. 'Cet Albien qu'il releve extremement, estoit originaire d'Ancyre en Galacie.[C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner que S. Nil qui en estoit aussi, se soit occupé à écrire sa vie, quoiqu'il
p.134.135. n'allegue pas cette raison.]'Estant encore tout jeune, comme il paroissoit déja en luy beaucoup de vertu, & surtout une tres
p.135.136. grande pureté,'on voulut l'engager dans l'état ecclesiastique:[a] Et
a p.136.138. il paroist qu'on l'obligea à en recevoir le caractere, mais non pas
p.137. à en faire les fonctions.'Pour s'en degager, il se retira avec quelques solitaires qui demeuroient sur une montagne proche de la
p.137. ville, en nostre pays, dit S. Nil, [c'est à dire à Ancyre,]'& qui estoient conduits par Leonce alors Prestre, & depuis Evesque [de la mesme ville.]

p.138. 'Aprés y avoir demeuré quelque temps, il s'en alla à Jerusalem pour visiter les saints lieux & les solitaires de la Palestine; & de là
p.133. il passa au desert'de Nitrie, où il s'étudia sur toutes choses à se
p.138. cacher & à se rendre inconnu aux hommes,'ayant mesme caché
p.140. autant qu'il put le rang qu'il tenoit dans la clericature.'Il s'occupoit continuellement en luy mesme pour trouver les moyens de se sauver, ne parlant & ne voulant jamais entendre parler des
p.142. choses du monde.'Il ne recevoit rien de personne, & ne mangeoit
p.142. que ce qu'il gagnoit par le travail de ses mains.'Sa nourriture se
p.142. reduisoit à un peu de pain & d'eau.'Il ne portoit ni souliez ni sandales, & il n'eut jamais d'autre habit que celui avec lequel il
p.142. estoit entré dans la solitude.'Il manioit si peu d'argent, que
p.142. mesme il ne le connoissoit pas.'Il ne possedoit pour toutes choses
p.143. qu'un seul livre.'Il semble que c'estoit l'Ecriture sainte.

p.133.134. 'Ainsi aprés avoir vécu inconnu presque à tout le monde,[b] il
b p.147.148. alla jouir des biens veritables au lieu où l'on en trouve une pos-
p.140. session solide, & où on ne craint plus de les perdre,'laissant à ceux parmi lesquels il avoit vécu, une estime & une admiration
p.183. extraordinaire de sa pieté.'Les martyrologes ni les histoires ne parlent point de cet Albien.

p.184. 'Le P. Poussin croit que ce peut estre"Albin dont parle Pallade; ΑΛΒΙΝΟ.
ep.n.p.27.1. 'ces noms & d'autres approchans se prenant fort aisément l'un
Lauf.c.43.p.963. pour l'autre.'Et en effet, cet Albin estoit solitaire dans le desert
a. de Nitrie, où il estoit étranger.[c] Il estoit Diacre;[& il paroist
c c.91.p.1015.d. avoir esté assez particulierement uni avec Pallade qui estoit de

Galacie,

Galacie, & qui vint en 390 à Nitrie, & en 391 dans les Cellules que
l'on comprend assez souvent dans le desert de Nitrie.]'Ils alle- d.
rent ensemble recevoir les instructions d'un saint solitaire nommé
Paphnuce Cephale,'& visiter le desert de Sceté, où en 16 lieues c.32.p.950.c.
de chemin, ils burent trois fois de l'eau, & mangerent deux fois.
'Pallade alla visiter S. Jean de Lycople[en 394 au plustost,]aprés c.43.p.963.a.
un entretien qu'il avoit eu avec Albin, Evagre, & Ammone.
'Ces trois-ci firent le mesme voyage deux mois aprés qu'il fut p.965.b.
revenu.

'Nous trouvons encore qu'Evagre dans une grande tentation, Cotel.g t.3.p.
envoya vers Albin, homme tres doux qui demeuroit pres de luy, 120.
& en qui il avoit une confiance particuliere,[pour le prier de le
venir voir.]Il luy decouvrit son état; & Albin luy conseilla de
ne pas demeurer seul.[Il paroist donc qu'Albin estoit plus ancien
qu'Evagre dans le desert, & qu'ainsi il y estoit entré avant l'an
382.]

'Pour Leonce sous qui Albin se forma d'abord dans la vie Nil.de Th.p.
solitaire auprés d'Ancyre, Saint Nil dit que c'estoit un homme 137.
illustre pour l'action & pour la contemplation; Qu'il estoit plus
parfait que ceux qui s'exercent dans les deserts; & que neanmoins
il savoit supporter les imperfections des enfans, & s'accoutumer
à conduire ceux qui commençoient encore à pratiquer
la vertu; parceque dans le monastere qu'il gouvernoit sur la
NOTE 4. montagne pres d'Ancyre, il y avoit toujours quelques novices
mélez parmi ceux qui estoient plus avancez dans la pieté.

'Il fut depuis Evesque,["& nous ne voyons pas lieu de douter p.137.
que ce n'ait esté d'Ancyre mesme où il estoit Prestre,]'puisque Thdrt.l.5 c.27.
nous trouvons qu'un Leonce en estoit Evesque du temps d'Ar- p.741.
cade,[ayant sans doute succedé]'à Arabien qui tenoit ce siege en Conc.t.2.p.1151.
394[a] & en 400,[& ayant peutestre eu pour successeur Theodote c|1221.
V.S.Chrysostome § 82. qui assista au Concile d'Ephese en 431. Il est vray qu'il semble a Pall.dial.p. 116.
que ce Leonce n'ait pas merité les louanges que Saint Nil luy
* &c. donne,]'s'estant declaré"contre*S. Chrysostome[en l'an 404,] p.77-80|Socr.l.
en l'an 406. [b]& ayant mesme esté, selon Pallade, l'un des plus cruels"perse- 6.c.18.p.327.b.
cuteurs des Evesques de sa communion.[C'est luy sans doute que b Pall.dial.p. 200.
marque S. Chrysostome,]'lorsqu'il dit qu'il avoit ésté delivré du Chry.ep.14.p.
Galate, qui l'avoit presque menacé de la mort. 679.c.

[Neanmoins cela n'a pas empesché Theodoret qui honoroit
si fort la memoire de S. Chrysostome,]'de mettre ce Prelat au Thdrt.l.5.c.27.p.
nombre des plus illustres de son siecle, comme ayant eclaté par 742.a.
un grand nombre de vertus.'Pallade auteur de l'histoire Lausia- Laus.c.115.p. 1029.d.

que,[persecuté pour S. Chrysostome,]dit que l'Evesque d'Ancyre estoit un homme tres saint,[& le temps semble obliger de le raporter à Leonce.]

Thdrt.l.5.c.31.p. 743.c. 'Theodoret dit avoir vu des lettres de Saint Chrysostome à Leonce d'Ancyre, pour luy donner avis de la conversion des Gots, & le prier d'envoyer des personnes capables d'instruire ces nouveaux fideles:[& il semble qu'il ne se seroit pas adressé pour cela à un Evesque d'Ancyre, s'il eust esté à Constantinople; d'où l'on pourroit tirer qu'il s'estoit réuni avec Leonce,]'de mesme qu'on voit qu'il tascha de se réunir avec S. Maruthas"qui avoit aussi esté dans le parti de ses adversaires.[Nous souhaiterions neanmoins que cette preuve fust plus forte qu'elle n'est. Mais nous n'avons que trop d'exemples des fautes que les preventions ou de malheureux engagemens font faire aux Saints mesmes.]

Chry.ep.14.p. 684 685.

V.S.Chrysostome § 106.

Soz.l.8.c.1.p.755. c.d|Socr.l.7.c. 22.p.351.a. 'On remarque encore de Leonce Evesque d'Ancyre, qu'il osta aux Novatiens l'eglise qu'ils avoient dans sa ville. Estant venu ensuite à Constantinople, Sisinne qui en estoit Evesque pour ceux de cette secte, voulut la luy redemander. Il refusa absolument de la leur rendre; des gents tels que des Novatiens ennemis de la misericorde de Dieu, qui ne vouloient point qu'on fist penitence & qu'on se repentist de ses fautes, n'estant pas dignes d'avoir des eglises; ce qui fit dire à Sisinne,[par une pointe assez froide,]qu'il faisoit pourtant une bonne penitence, & qu'il se repentoit extremement de l'avoir vu.[Il est difficile de ne pas raporter au mesme Leonce,]'ce que dit Sozomene selon l'edition de Christophorson, qu'entre tous les solitaires de la Galacie, de la Cappadoce, & des provinces voisines, il n'en avoit point connu de plus illustres que Prapide, & Leon qui fut depuis Evesque d'Ancyre.[Cela revient fort bien à ce que S. Nil dit de Leonce maistre d'Albien:]'& l'edition de M^r Valois a Leonce en cet endroit au lieu de Leon.

Soz.l.6.c.34.p. 403.f.

Soz.p.693 a.

ACACE, EVESQUE DE BERÉE EN SYRIE.

[ACACE de Berée s'est rendu tres celebre, & par ses bonnes, & par ses mauvaises qualitez.] 'Theodoret qui se declare son disciple, en disant qu'il l'avoit eu pour pere,[a] & qui l'alloit quelquefois visiter à Berée,[b] l'appelle l'athlete de la vertu, qui a gouverné tres sagement l'Eglise de Berée,[c] qu'il avoit rendu illustre par sa prudence & par ses mœurs,[d] & dont on chantoit partout les louanges sur la mer & sur la terre. 'Il le qualifie ce grand Prelat, cet homme apostolique, 'ce grand, cet illustre, ce divin, ce fameux Acace, dont la vertu avoit paru grande durant qu'il estoit solitaire, & avoit jetté des rayons encore plus eclatans depuis qu'il avoit esté elevé à l'episcopat. 'C'est luy sans doute qu'il appelle cette teste blanche pour laquelle il avoit tant de respect, qui avoit esté arrosée par les sueurs de la vertu, & qui avoit toujours conservé la foy ancienne dans l'Eglise de Berée.

Thdrt. ep. 74. p. 943. a v. P. c. 21. p. 858. a. b. b hist. l. 4. c. 27. v. p. 150. c. c l. 5. c. 27. p. 235. c. d c. 23. p. 231. b. ep. 74. p. 943. a. v. P. c. 2. p. 777. d. ep. 74. p. 943. b.

'Sozomene loue la vie qu'il avoit menée estant solitaire, & dit qu'estant Evesque il travailloit à ne rien faire qu'il ne voulust bien estre vu de tout le monde. 'Jean d'Antioche écrivant à Nestorius, l'appelle *nostre commun pere*,[e] & luy donne encore le mesme titre en d'autres rencontres.[f] Il le fait mesme en écrivant avec tout son Concile à Theodose II, où il l'appelle encore un Evesque tres saint & tres aimé de Dieu, qui avoit alors passé 110 ans toujours dans les travaux & dans les sueurs "pour pratiquer ou pour défendre l'Evangile. 'L'Empereur Theodose luy écrivit [en 432,] afin qu'il obtinst de Dieu la paix de l'Eglise par ses prieres.

Soz. l. 7. c. 8. p. 751. a. b. Conc. t. 3. p. 391. a. e p. 1094. 4. a. f Lup. ep. 7. p. 51. evangelicis. Conc. t. 3. p. 1087. a. b.

'Saint Cyrille d'Alexandrie en se plaignant de luy, l'appelle neanmoins le tres pieux Acace, dont la vieillesse est si venerable. 'Pallade mesme auteur de la vie de Saint Chrysostome, dans une

Cyr. Al. ep. 40. p. 152. a. Pal. dial. c. 4. p. 39.

occasion où il ne pouvoit pas le louer, fait dire de luy à Theodore, Qui est plus venerable par ses cheveux blancs? Qui "marque plus de douceur & de sagesse sur son visage? ἐπιεικέστερος.

[Il passa ses premieres années sous la conduite d'un saint Abbé: Lorsqu'il fut luy mesme Abbé & Prestre il merita l'estime des Saints, & la persecution des heretiques. Durant un episcopat de 58 ans, il vécut avec une edification presque generale. Il fut deux fois l'instrument & le mediateur de la paix generale de l'Eglise. Son age & le reglement de toute sa conduite luy attirerent le respect de tout le monde: En un mot, ce Prelat eust esté l'honneur de l'Eglise du IV. & du V. siecle, s'il n'eust point eu le malheur de se rendre l'instrument de la passion de Theophile, & le premier chef aprés luy de la persecution du grand Chrysostome. C'est ce qui obscurcit l'eclat de toutes ses grandes qualitez, & quelques eloges qu'on luy donne, ils peuvent servir à couvrir un peu une faute de cette importance, mais ils ne peuvent pas l'effacer dans l'esprit des hommes. C'est au juge souverain qui penetre le fond des cœurs, & qui voit souvent dans nos actions beaucoup plus de bien ou beaucoup plus de mal que les hommes n'y en voient, à peser dans sa juste balance & les fautes & les vertus d'Acace, & à decider qui sont celles qui determinent le jugement qu'on doit faire de sa personne. Il suffit que la lumiere de son Evangile nous fasse voir ce que nous devons blasmer, & ce que nous devons louer en luy, pour fuir l'un, & imiter l'autre.]

Lup.ep.17.p.51| Bar.431.§ 124. [Il est né vers l'an 322,]'puisqu'en 431 ou 432, les Evesques d'Orient assurent qu'il estoit agé de cent dix ans. [Il faut qu'il ait eu une force de corps & de santé extraordinaire pour soutenir la fatigue des grands voyages que nous verrons qu'il fit à Soz l.7.c.28.p.751.2. l'age de pres de 80 ans, & mesme audelà.]'Il fut elevé des l'enfance dans les exercices de la vie monastique, dont il s'acquitoit Th lrt.v.P.c.2.p.777.c.d. avec beaucoup d'exactitude.'Ce fut dans le monastere qu'Astere disciple de S. Julien Sabas avoit établi auprés du bourg de Gindares dans le territoire d'Antioche. Car ce grand homme l attira c.4.p.797.798. dans la solitude, & luy en apprit les exercices.'Il fut témoin de la vertu d'Eusebe Abbé de Teledan, & Theodoret avoit appris de luy mesme un entretien qu'ils avoient eu ensemble.

c.2.p.780.d|782.|hist.l.4.c.27.p.190.c. 'Durant que Valens persecutoit l'Eglise d'Antioche en 371, il fut avec Astere prier Saint Julien Sabas de venir à Antioche. Theodoret luy donne mesme la principale part dans cette deputa-v.P.c.2.p.784.2. tion:'Et c'est de luy qu'il avoit appris les circonstances de ce

voyage de S. Julien.'Il estoit apparemment deslors Prestre, & Br.·75.§ 13 15.
Abbé d'un monastere aux environs de Berée & de Calcide.'Car Bas.ep.299.p.
vers ce mesme temps là, l'Eglise de Berée persecutée par Valens, 290.c.
V. S. Basile "deputa à S. Basile le Prestre Acace, pour recevoir de luy quelque
§ 115, 121. consolation.'Et S. Epiphane estant allé visiter les Abbez Acace Epi.prol.p.18.
& Paul qui gouvernoient des monasteres vers Calcide & Berée,
& qui estoient Prestres, ils furent si satisfaits de sa pieté & de sa
science, qu'ils luy écrivirent en l'an 374,'pour le prier de faire p.19.d.
un ouvrage contre les heretiques.'Nous avons encore la lettre p.18-30.
qu'ils en écrivirent à S. Epiphane, & la réponse que ce Saint leur
fit en leur accordant ce qu'ils souhaitoient de luy.'Il fit pour cela hær.p.3.a.b.
son grand ouvrage, intitulé *Panarium*, qu'il leur adressa aprés
l'avoir achevé, l'an 376 au plustost.

'L'année suivante aussitost aprés Pasque, des impies, (c'est à Bas.ep.200.p.
dire apparemment les Ariens,) vinrent piller le monastere des 218.
Prestres Acace & Paul, & de quelques autres, consumerent
tous leurs travaux par le feu, & les contraignirent de se retirer
en d'autres endroits. Saint Basile leur écrivit pour se rejouir avec
eux de leurs souffrances, & leur témoigner qu'il les eust receus
avec une extreme joie, s'ils eussent voulu se retirer chez luy,
comme il l'avoit esperé. [C'est sans doute ce qui a fait dire,]
'qu'Acace avoit esté Confesseur dans le temps des Ariens. [Theo- Lup.ep.41.p.
doret qui ne parle d'Acace que par occasion, ne dit point qu'il 109.
ait esté Prestre & Abbé.]'Il marque neanmoins assez que lors- Thdrt.v.P.c.24
qu'il amena Saint Julien Sabas à Antioche, il ne demeuroit plus p.731.a.
avec Astere.

'Il estoit à Rome lorsqu'on y traita de l'heresie d'Apollinaire Lup.ep.57.p.136.
V. les Apol- devant le Pape Damase, ["en 377, ou 378,] & il eut part à ce qui se
linaristes § fit sur ce sujet, [ayant sans doute esté deputé pour cela par les
11. Catholiques de Syrie.]'Car il estoit voisin des Apollinaristes, & ep.57.p.51.
1. tres bien instruit de leur doctrine.'Il [1]soutint en cette occasion la ep.57.p.136.137.
verité des deux natures en J.C, quoique les défenseurs d'Apol-
linaire pretendissent que c'estoit établir deux fils.

V. son titre 'S. Eusebe "de Samosates estant revenu d'exil [sur la fin de 378,] Thdrt.hist.l.5.c.
§ 9. donna divers Evesques aux Eglises de Syrie, tous celebres par 4.p.203.a.
Ib. § 10. leur pieté, à la teste desquels on met Acace. ["Et comme Saint
Eusebe mourut vers l'an 380, on ne peut guere mettre l'ordina-
tion d'Acace qu'en 379.] Il fut fait Evesque de la ville de Berée
[dans la premiere Syrie,]'à l'Orient d'Antioche.[a]Il paroist que v.P.c.4.p.794.d.
c'estoit une ville plus grande que celle de Cyr.[b]Theodoret dit a ep.32.p.921.d.
b d.

1. *nobis duas naturas confitentibus.* Je pense qu'il faut *vobis*.

qu'elle estoit nourrie dans la pieté.["Le peuple y avoit fait V.la persecution de
paroistre beaucoup de zele & de generosité sous Julien l'apostat, Julien § 40.
Bas.ep.310.p. "& durant la persecution de Valens.]'Elle pouvoit avoir alors V. les A-
30. Theodote pour Evesque, [dont Acace aura esté le successeur.] riens § 118.

Thdrt v.P.c.2. 'Acace estant elevé à cette dignité, ne changea point la maniere
p.777.d. dont il avoit accoutumé de vivre dans la solitude ; mais il ajouta aux vertus des monasteres celles que demande la demeure des villes, & il joignit l'exactitude de la vie reguliere avec les soins
Soz l.7.c.28.p. & les travaux de l'episcopat.'Sozomene remarque particuliere-
751.a.b. ment en luy, qu'il vouloit que sa maison episcopale fust toujours ouverte, & que tout le monde pust entrer librement jusque dans sa chambre, mesme lorsqu'il dormoit ou qu'il prenoit ses repas. Il admire cette conduite comme la marque d'une vertu extraordinaire ; soit que sa vie fust si reglée qu'il ne faisoit rien dont il ne voulust bien avoir tout le monde pour témoin ; soit qu'il le fist pour estre obligé de veiller davantage sur luy mesme, & pour combatre les inclinations qu'il pouvoit avoir pour le mal, par la crainte d'estre surpris dans quelque action moins seante à un
Pall.dial.c.4.p. Evesque, & dans quelque occupation moins serieuse :'Aussi nous
39. avons vu que son exterieur estoit extremement grave & compo-
Aug.conf.l.6.c. sé.'S. Augustin nous apprend que S. Ambroise vouloit aussi que
3. sa chambre fust ouverte à tout le monde.

Lup.ep.17.p.51. 'Acace se trouva à un grand nombre de Conciles :[a] & nous sa-
a Thdrt.l.5.c.8. vons qu'il assista [l'an 381] au Concile œcumenique de Constan-
p.207.a. tinople.[b] Il eut une grande part à l'ordination de Flavien, qui
b Soz.l.7.c.11. fut fait Evesque d'Antioche fort peu aprés ce Concile.[Cette
p.717.c. ordination estoit improuvée par les Occidentaux, & par les plus sages de l'Orient, pour les raisons que l'on a vues "en d'au- V. S. Fla-
c. tres endroits.]'C'est pourquoi Acace en fut fort blasmé, & mesme vien § 3.
les Occidentaux furent assez longtemps sans vouloir avoir de communion avec luy, & avec Diodore de Tarse, à qui il s'estoit
Thdrt v.P.c.3. joint pour cela.'On marque qu'Acace vint une fois avec Flavien
p.789.b. & d'autres Evesques voir Saint Marcien solitaire [mort vers l'an 385.

Amb.ep.9.p. Ce fut seulement "vers l'an 392,]'que le Concile de Capoue V. S. Am-
19. accorda la communion aux Evesques du parti de Flavien.[c] Mais broise § 68.
c Pall dial.p.39. comme il y avoit plus de difficulté pour la personne mesme de
51|Soz.l.8 c.3.p. Flavien, S. Chrysostome qui fut fait Evesque de Constantinople
759. |Thdrt.l.5. le 26 fevrier 398, travailla à rendre une entiere paix à l'Eglise.
c.23.p.231.b. Ainsi Acace, [quoiqu'agé de 76 ans,] ayant eu la commission honorable de porter au Pape Sirice le decret de l'election de Saint

V. Saint Flavien § 8. Chrysostome, "il fut encore chargé de travailler avec d'autres à reconcilier Flavien avec le Pape & avec les Occidentaux. Il réussit dans cette negociation, & il raporta des lettres de communion de la part du Pape. [C'est ainsi que la paix se trouva entierement rétablie dans l'Eglise; ce qui ne s'estoit point vu depuis le schisme que les Eusebiens avoient formé l'an 330 dans l'Eglise d'Antioche, par la deposition de S. Eustathe.] 'Et ce fut particulierement par les travaux & par les sueurs d'Acace, que Dieu accorda une si grande grace à son Eglise. Conc.t.3.p.391.a. 'Dans ce voyage qu'il fit à Rome, ses cheveux blancs, & l'extreme modestie de son visage, luy attirerent beaucoup de veneration & de respect. Pall.dial.c.4.p.39.

[Mais il ruina luy mesme une paix qui luy estoit si glorieuse.] 'Car on assure que ce fut luy qui mit le trouble dans l'Eglise pour se venger de S. Chrysostome, dont il ne croyoit pas avoir esté traité "avec le respect qu'il meritoit, p.35.48.49. &c. 'qu'il fut l'un des chefs, ou mesme le chef de la faction qui opprima l'innocence de ce Saint; p.39.49. '& qu'il anima mesme Theophile contre luy, parceque les informations qu'il avoit fait faire à Antioche, ne luy avoient fourni aucun pretexte contre une vie aussi innocente & aussi pure qu'estoit celle de ce Saint. p.49. [Theophile vint à Constantinople au primtemps de l'an 403, dans le dessein formé de deposer Saint Chrysostome.] 'Acace s'y trouva aussi; c.8.p.66. [sans estre au moins arresté par son age de plus de 80 ans, & il eut part à tout ce qui se fit en cette rencontre.] Il fut present dans l'assemblée que l'on tint chez Eugraphie, pour chercher les moyens d'opprimer le Saint. 'Il assista dans le conciliabule du Chesne, où l'on executa cette resolution; & il fut un de ceux que Saint Chrysostome exclud nommément du nombre de ses juges, comme estant son ennemi declaré. p.71.|Conc.t.2.p.1324.e.

[Ce Saint ayant donc esté condanné par ce conciliabule, chassé de Constantinople, & aussitost rappellé, parceque Dieu parla sensiblement en sa faveur;] 'ses ennemis peu de temps aprés animerent de nouveau Theophile contre luy, Pall.p.75. '& s'offrirent de faire tout ce qu'il voudroit contre le Saint. p.76. 'Il est visible par la suite qu'Acace estoit de ce nombre. p.78. 'Il s'estoit rassemblé à Constantinople avec les autres des devant la feste de Noel. Socr.l.6.c.18.p.326.327. Soz.l.8.c.20.p.785.d. [a]Ils pretendoient tous que S. Chrysostome estoit criminel, parcequ'ayant esté deposé par un Concile, il s'estoit rétabli de luy mesme, contre le Canon d'Antioche [de l'an 341.] a-Pall.c.9.p.78. 'Et comme on leur soutenoit que ce Canon avoit esté fait par des Ariens, ils le nierent, & s'engagerent mesme à signer qu'ils estoient dans la mesme foy p.79.80.

que ceux qui avoient fait ce Canon. Mais ils aimerent mieux manquer à leur promesse, que de se declarer Ariens.

p.81. 'Ce fut sur leurs instances qu'Arcade se resolut à chasser le
p.82.88. Saint,'& il ne l'osa executer qu'aprés qu'Acace & Antioque[de Ptolemaïde] l'eurent assuré devant tout le monde le samedi saint [de l'an 404,]qu'ils chargeoient leur teste d'un peché aussi enor-
p.84. me qu'estoit la deposition du grand Chrysostome;'& ils y ajouterent le mensonge, en l'assurant qu'il n'y avoit plus personne qui aimast, disoient-ils, un homme"dur & intraitable comme il ἀπηνῆ. estoit. On attribue particulierement aux instances & à l'or d'Acace, la violence & le massacre qui se fit la nuit de Pasque dans le sacré battistere: & ce furent les Clercs d'Acace qui y conduisirent les soldats.

p 88. 'Non contens de tout cela, comme Saint Chrysostome estoit encore dans la ville, Acace & les autres de son parti allerent trouver Arcade le 10 de juin: & en luy renouvellant leur protestation, qu'ils prenoient sur eux la deposition du Saint, ils obtinrent de luy l'ordre qu'ils souhaitoient pour le faire sortir de
c.3.p.25. Constantinople, & l'envoyer en exil.'Il se joignit aussi aux autres Evesques,qui eurent l'effronterie d'écrire au Pape Innocent pour se declarer accusateurs de ce Saint, & le rendre coupable par une calomnie toute visible, d'avoir mis le feu à son eglise.

c.9 p 83. [Il ne faut pas s'étonner aprés cela,]'si Pallade qui a écrit la vie de S. Chrysostome, le conte parmi ces vieux seducteurs, &
p.35. ces hommes d'un esprit corrompu & dereglé,'qui estant accoutumez à n'entendre parler d'eux qu'avec des eloges qu'ils ne meritent pas, ne peuvent souffrir qu'on leur fasse les justes reproches qu'ils meritent; qui n'avoient point dans le cœur la
d. chaleur de la foy,'mais le vin & la fureur[de la passion & de la
Isid.P.l.1.ep.152. haine. S. Isidore de Peluse le contoit sans doute entre]'ces quatre
p.47.c. compagnons des desseins,ou plutost de l'apostasie de Theophile, qui avoient esté cause de la persecution de S. Chrysostome.

[A tant de fautes qu'il avoit faites à l'égard de S. Chrysostome,
Pall.c.15.p.145.146. il en joignit une nouvelle la mesme année 404,]en ordonnant Evesque d'Antioche secrettement contre la volonté du peuple, & contre les formes de l'Eglise, un homme aussi indigne de cette dignité qu'estoit Porphyre.

["Cette ordination, avec la persecution de S. Chrysostome, V. Saint Chrysostome § 101. firent qu'Acace & les autres qui avoient eu part aux mesmes crimes, demeurerent longtemps separez de la communion de l'Eglise Romaine, & peutestre aussi de tout l'Occident. Alexandre

V. Saint Innocent. dre qui succeda à Porphyre,"ne travailla qu'à rétablir la paix & dans l'Orient, & dans toute l'Eglise, en rétablissant vers l'an 414 la memoire de Saint Chrysostome.]'Acace témoigna alors desirer aussi de se réunir avec l'Eglise Romaine, & il écrivit une lettre au Pape Innocent, qu'Alexandre envoya avec les siennes. Innocent la receut par la consideration d'Alexandre, & il luy écrivit mesme une lettre de communion qu'il envoya à Alexandre, luy permettant de la rendre à Acace, pourvu qu'il accomplist"les conditions marquées dans un memoire qu'on avoit dressé pour cela.'Acace promit sans doute toutes choses, & rentra ainsi dans la communion du Pape. Bar.405.§36.37. Ibid. §35.

[Cependant Alexandre estant mort peu aprés vers l'an 416,] '& Theodote son successeur ne témoignant peutestre pas autant de zele pour Saint Chrysostome, Acace écrivit à Attique de Constantinople, & à S. Cyrille d'Alexandrie, d'une maniere qui donne lieu de juger qu'il ne se repentoit nullement de ce qu'il avoit fait contre Saint Chrysostome, qu'il honoroit sa memoire quand le parti qui luy estoit favorable estoit le plus fort, & qu'il eust esté fort aise que les choses eussent changé de face pour changer aussi de conduite. Cyr.Al.ep.55.57. p.202.c|207.b.c.

'Nous trouvons qu'il ordonna Evesque avec Alexandre d'Antioche un nommé Diogene, quoiqu'il fust bigame.[a]Entre les Evesques d'Orient qui vinrent à Ephese l'an 431, pour le Concile œcumenique, il y a un Diogene de Seleucobele. Thdrt.ep.110.p. 980. a Conc.t.3.p. 600.a.

'Lorsque Nestorius commença à publier son heresie, S. Cyrille en écrivit à Acace vers le milieu de l'an 430. Acace luy fit réponse, & témoigna approuver entierement & son zele & sa doctrine. Mais il ne voulut pas aussi condanner absolument Nestorius, ni mesme l'anatheme prononcé contre ceux qui appellent la S[te] Vierge *Mere de Dieu*: & il exhorta Saint Cyrille à assoupir cette affaire plutost que d'en venir aux extremitez.'N'ayant pu venir l'année suivante au Concile d'Ephese, à cause de son extreme vieillesse,'il donna quelque commission à Paul d'Emese pour agir en son nom.'Il écrivit mesme à l'Empereur, ou plutost au Concile, en exhortant tout le monde à aimer & à rechercher ce qui pouvoit procurer la paix de l'Eglise; & l'Empereur envoya cette lettre au Concile comme le modele qu'il falloit suivre. 'Mais par cette lettre mesme[b]qu'il écrivoit au Concile, il témoigna ne pas approuver les anathematismes de S. Cyrille contre Nestorius, & trouver qu'ils avoient quelque chose de l'heresie d'Apollinaire; ce que les Orientaux fort opposez à ces anathe- P.379-386. p.721.c. p.714.c. p.721.c. Lup.ep.41.p. 109. b ep.17.p.51.

matismes, ne manquerent pas de citer pour eux.

[La condannation de Nestorius par le Concile, & de Saint Cyrille par les Orientaux, ayant causé un tres fascheux schisme dans l'Eglise, l'Empereur resolu de faire son possible pour l'éteindre, "en écrivit peutestre plus d'une fois à Acace, afin qu'il V. Saint Cyrille.
ep.31.p.109. obtinst de Dieu cette grace par ses prieres.]'Le Pape mesme [Celestin ou Sixte,] & S. Cyrille, luy écrivirent durant ce temps
p.110. là des lettres fort respectueuses.'On voit neanmoins par une lettre qu'il écrit à Alexandre [d'Hieraple,] qu'il entroit tout à fait dans les sentimens des Orientaux contre S. Cyrille, suivant les impressions que luy en avoient données Jean d'Antioche, Theodoret, & quelques autres qui l'estoient venu voir au retour d'Ephese.

[Les Orientaux pressez neanmoins par l'Empereur de travailler à l'accommodement, "s'assemblerent l'an 432 à Berée auprés Ibid.
d'Acace, & le porterent à écrire à S. Cyrille pour luy faire des propositions, qui asurément estoient deraisonnables. Aussi S. Cyrille ne manqua pas de les refuser par la réponse qu'il luy fit. Enfin les Orientaux, & nommément Acace, resolurent de luy envoyer Paul d'Emese avec une confession de foy Catholique. Et cette deputation produisit la paix entiere de l'Eglise au commencement de l'an 433.

[On voit par cette suite qu'Acace vivoit encore à la fin de 432.
Thdrt.v.P.c.2. p.777.d. Et il faut qu'il ait mesme vécu jusqu'en l'an 437,]'puisqu'il fut Evesque durant 58 ans. Ainsi il est mort agé d'environ 116 ans.
ep.32.p.921.d| Lup.ep.11.p.101. 'Theoctiste qui estoit Evesque de Berée [vers l'an 442,] estoit sans doute son successeur.

[Nous ne savons point qu'Acace ait rien écrit; & nous n'avons
Conc.ap.p.930. 931. de luy que quelques lettres,]'avec une confession de foy qui porte son nom, mais qui ne peut estre de luy, [si l'on ne dit qu'il y a faute, comme cela pourroit estre,] dans[1] l'endroit où Saint Cyrille est 1.
appellé de sainte memoire, n'y ayant aucune apparence qu'Acace ait survécu S. Cyrille mort en 444, [ou plutost n'y ayant aucun moyen de le dire, puisqu'il auroit esté Evesque non pas 58 ans,
p.931.b. mais 65 au moins.]'Cette confession regarde les mysteres de la Trinité, & encore plus celui de l'Incarnation, parcequ'elle est faite dans un temps où il y avoit de grandes disputes sur ce sujet, entre ceux mesmes qui passoient pour Catholiques. [Elle peut

1. *Ita cred.* [*juxta*] *Cyrillum &c.* Ce *Cyrillum* pourroit bien estre une marge mise dans le texte, avec un *Vide* omis par le copiste. Car *juxta* est imprimé en italique dans Lupus *p.436*, comme n'estant point du manuscrit. Toute la confession paroist d'un homme qui ne pretend point suivre S. Cyrille.]

aisément estre faite vers l'an 432, par quelqu'un du parti des Orientaux: Et elle semble mesme d'abord estre tout à fait opposée à S. Cyrille,]'declarant que Dieu est impassible, & incapable de souffrir, soit en sa substance, soit en quelque autre chose que ce soit.'Cependant dans la suite elle s'explique d'une maniere qui revient tout à fait à la croyance Catholique soutenue par S. Cyrille. Mais la Vierge n'y est point appellée Mere de Dieu.'Elle ne veut point qu'on dise que le Fils procede du Pere.[Nous ne l'avons que dans une ancienne traduction latine.]

p.930.
p.931.932.
p.931.2.

SAINT HESYQUE, PRESTRE DE JERUSALEM, ET DOCTEUR DE L'EGLISE.

L'EGLISE de Jerusalem a eu au commencement du V. siecle, un Prestre illustre en pieté & en science, nommé Hesyque, qui brilloit alors dans l'Eglise, comme un astre dont la lumiere éclairoit tout l'univers. Il accompagna Juvenal son Evesque lorsqu'il vint l'an 428 ou 429, dedier l'Eglise de la Laure de S. Euthyme; & ce saint Abbé receut une extreme joie de voir chez luy ce Theologien, & ce maistre de l'Eglise: car c'est ainsi que le qualifie l'auteur original de la vie de S. Euthyme:'& d'autres aussi le surnomment le Theologien. 'Quelques modernes le font disciple de S. Gregoire de Nazianze: [& si cela se trouvoit autorisé par les anciens, on le croiroit.] 'Outre le titre de Prestre de Jerusalem, on luy donne encore la qualité de garde des chartres de la sainte Resurrection,[qui estoit alors la cathedrale de Jerusalem.]

Anal.g.p.31.32.
Act. t.p.743.
Boll.28.mars,p.735.§3.
All.de Sym.p.100.

'Theophane dit qu'il fut fait Prestre de Jerusalem en mesme temps que S. Cyrille fut fait Evesque d'Alexandrie,[c'est à dire en 412,] & qu'il se fit aussitost admirer dans les instructions[qu'il faisoit au peuple.]'Il ajoute qu'il mourut la mesme année que Valentinien III. vint à Constantinople epouser Eudoxie, & que Sainte Melanie la jeune mourut à Jerusalem.[Cela ne s'ac-

Thphn p.71.c
p.79.c.

corde pas : car Valentinien epousa Eudoxie à la fin de 436 ou 437, & Sainte Melanie mourut le 31 decembre 439. Ainsi cet endroit nous apprend seulement à peu pres le temps de la mort d'Hesyque, qu'on peut mettre ainsi vers 438. Mais ce soin que Theophane a eu de nous marquer le temps de l'ordination & de la mort d'un simple Prestre, montre qu'il faut qu'il ait esté fort illustre dans l'Eglise. C'est pourquoi nous n'avons pas de peine à luy attribuer les écrits que l'on cite sous son nom, & à croire que c'est celui mesme que l'Eglise Greque honore publiquement le 28 de mars.]

Boll. 18. mars, p. 873. 874. 'Elle dit de luy qu'estant né à Jerusalem, la connoissance de l'Ecriture, & la science de Dieu dont il estoit plein, le porta à se retirer dans les deserts, où il ramassa en luy mesme les diverses vertus qu'il admiroit dans chacun des solitaires avec qui il estoit. L'Evesque de Jerusalem, (c'estoit Jean en 412,) connoissant sa vertu, le contraignit d'accepter le rang de Prestre, & de venir demeurer dans les saints lieux, où il repandit comme des fleuves les thresors de sa science & de sa sagesse. Il expliqua toute l'Ecriture d'une maniere tres nette & tres utile, ce qui luy acquit l'estime & l'admiration de tout le monde. Et enfin aprés avoir servi Dieu avec toute sorte de perfection, il alla avec joie jouir de luy dans le Ciel. Cotel. g. t. 2. p. 254. 2. 'Metaphraste dit aussi qu'il a esté illustre entre les solitaires : a Bult. ori. p. 630. 631. [a] & on tire de ses écrits mesmes qu'il a vécu dans un monastere sous l'obeïssance d'un Superieur.

Phot. c. 269. 275. p. 1485. 1524. 'Photius cite quelques discours d'Hesyque Prestre de Jerusalem ; [& nous avons aujourd'hui divers ouvrages qui portent son nom. On doute s'il faut raporter tout cela à celui qui vivoit au commencement du V. siecle, parcequ'il est aisé qu'il y ait eu plusieurs Hesyques non seulement en divers endroits, comme Photius en marque un Prestre de Constantinople,] Lab. scri. t. 2. p. 825. 'mais à Jerusalem mesme, où on pretend en effet en trouver un second sur la fin du VI. siecle. [Cependant on peut dire "que ce second Hesyque n'est point fondé ; de sorte qu'il n'y a point de difficulté à attribuer a l'unique que nous connoissions, les ouvrages qui portent son nom, à moins que des raisons particulieres ne nous obligent à dire que l'inscription est fausse, ou qu'il y a eu en effet un second Hesyque Prestre de Jerusalem, puisque cela peut estre, quoique nous ne le sachions pas. NOTE 1.

Le plus celebre des ouvrages que l'on attribue à Hesyque Prestre de Jerusalem, est le commentaire sur le Levitique ; & ce peut estre un reste de cette explication de toute l'Ecriture,

que le menologe des Grecs dit qu'il a faite.]'L'auteur adresse Hesy.i. Lev.pr.
cet ouvrage à un Diacre nommé Eutychien, qui l'avoit prié, non l.1.p.1,2.
de luy éclaircir comme d'autres avoient déja fait, quelques en-
droits de ce livre, mais de l'expliquer de suite tout entier; ce
qui n'avoit encore esté fait par personne, & de le faire selon le
sens spirituel & allegorique, afin d'en mettre le texte audessus
de toutes les difficultez que des ennemis [de l'Eglise] formoient
contre [le sens simple & judaïque. C'est ce qu'il fit dans les sept
livres que nous en avons encore en latin.]'Il s'y qualifie Prestre, p.1.
'& marque assez en quelques endroits qu'il écrivoit à Jerusalem. p.14|l.6.7.p.
'La maniere dont il parle du Concile des Apostres sur la Cir- 495.667|Lab.
concision, convient aussi fort bien à un homme qui vouloit re- scri.t.1.p.636.
lever l'Eglise de Jerusalem: [& il cite souvent S. Jacque.][b]Il pa- a Alb.cuch.l.2.
roist avoir écrit durant les disputes sur l'Incarnation, [& ainsi p.849.1|Hesy.l.
aprés 428.]'Il combat assez clairement Nestorius en quelques 4.p.122.
endroits.'Il donne deux fois en trois lignes le titre de Mere de b Hesy.p.324.
Dieu à la Sainte Vierge.'Il combat aussi l'heresie d'Eutyche, p.61.
[mais ce peut n'estre que dans Apollinaire.]'Il y avoit encore p.23.
alors des payens, & ils pratiquoient encore quelques unes de p.156.
leurs ceremonies.'Il rejette aussi tres fortement les réveries des p.118.460.461.
Millenaires, [dont je pense qu'on n'a guere parlé depuis le V. p.136.137.
siecle.]

'Il y a toute apparence que cet ouvrage a esté écrit en grec, & Lab.p.637|Alb.
que le texte que nous en avons, est une ancienne traduction fort p.847.2.
mal faite,'d'où vient que le style en est si barbare & si obscur; Lab.p.633.
[outre les fautes qui sont sans nombre dans l'edition de Paris en
1581.]'Il semble quelquefois parler dans l'Eglise devant un peu- Hesy.p.253.254.
ple. [Et il pourroit avoir fait entrer dans son ouvrage des ser- 416.524.
mons qu'il avoit faits sur la mesme matiere.] Son ouvrage porte
au commencement & à la fin le nom d'Hesyque ou Isyque Prestre
de Jerusalem,'& il est cité sous ce nom par des auteurs du IX. p.635.
siecle.'Il parle toujours de luy mesme avec beaucoup de modes- Hesy.pr.p.1.2|
tie, & il se plaint de ce qu'Eutychien demande une chose si l.4.5.p.254.328.
difficile à une personne qui en est si peu capable. Il espere nean-
moins que Dieu luy fera la grace d'y réussir, pour faire mieux
paroistre sa force dans la foiblesse de son organe, & que toute la
gloire luy en soit rendue.'Mr du Pin trouve en effet qu'il s'est DuPin,t.7.p.80.
bien acquité de son dessein, & que son commentaire est clair
& net.

'Il fait esperer un travail semblable sur l'Exode: [mais nous ne Hesy.l.2.p.156.
voyons pas s'il s'est acquité de cette promesse. Il ne nous reste

[l.5 p.386.] rien non plus]'du commentaire sur Ezechiel, qu'il avoit fait [Lab.p 640.] avant que de travailler sur le Levitique.'On a imprimé sous son nom en grec l'an 1602, quelques explications sur Isaïe, & sur les [Hier.B.pr.p.49. a|Du Pin,p.31.] petits Prophetes.'Dans le 8ᵉ tome des Critiques sacrez, on trouve des argumens & des abregez de tous les articles des mesmes petits Prophetes, donnez d'abord par Haschelius, dont on loue [Hier.p.19.c.] l'elegance & la netteté.'Le P. Martianay croit qu'il a fait une [Cotel g.t.3 p. 521.a.] edition des Prophetes distinguée par versets.'On veut aussi qu'il en ait fait un commentaire.

[p.1-52.] 'Mʳ Cotelier nous a donné un recueil de 60 questions ou difficultez sur l'Evangile, tiré de la concorde Evangelique, faite, [p.521.a.] dit-il, par S. Hesyque Prestre de Jerusalem,'ce savant & eloquent [p.51.52.] Pere du V. siecle.'Il y ajoute separément une 61ᵉ question du [Auct.t.p.743.775.] mesme Saint,[& qui est aussi du mesme genre que les autres.]'Le Pere Combefis le fait auteur d'un discours sur la Resurrection, attribué d'ordinaire à S. Gregoire de Nysse, pour accorder ce [p.775.] que disent les Evangelistes touchant ce mystere.'Il y joint un petit fragment pour accorder aussi S. Marc & S. Jean sur l'heure [Cotel.g.p.521.a| 521.b.] que J. C. fut crucifié.'On croit que ce sont encore des fragmens [a Sixt.4.p.300. c.] de sa concorde.[a]Sixte de Sienne dit qu'il a commenté l'epistre aux Hebreux.

[Hier.B.t.1.p. 1186.] 'Usserius cite d'Hesyque des Hypotheses manuscrites sur Job, & d'autres livres sacrez, sans vouloir neanmoins assurer qu'elles [Cotel.p.521.a.] soient de luy.'Mʳ Cotelier suppose qu'elles sont du grand Hesyque, mais n'explique pas ce que c'est que ces Hypotheses.

[a.] 'Outre ses commentaires sur l'Ecriture, il a fait bien des [Phot.c.269.p. 1487.1488|Du P. p.31.] homelies.'Photius cite de luy un discours sur Saint Thomas, & neanmoins le passage qu'il en cite est certainement d'un panegy- [b Bib.P.t.15.p. 822.] rique de S. André.[b]On trouve au moins une partie de ce passage dans une oraison sur S. André, qui est seulement en latin dans la bibliotheque des Peres, ou elle est attribuée à Hesyque Prestre [All.de Sym.p. 244.] de Jerusalem.'Allatius cite aussi ce panegyrique de S. André du [c Phot.c.275.p. 1514.] mesme Hesyque.[c]Photius en cite encore un discours sur Saint Jacque le Mineur, & sur David.[d]On voit par ce qu'il en raporte, [d p.1515.] que ce discours est fait dans Sion,[c'est à dire dans Jerusalem.]

[Bib.P.t.12.p. 651 655.] 'On luy attribue deux discours sur la Vierge, qui sont dans la [e All.de Sym.p. 81 113.] bibliotheque des Peres.[e]Allatius cite de luy deux discours sur [f p.45.] Lazare frere de Marie,[f]& un sur la feste de l'Hypapante ou de la [g p.68.] Chandeleur,[g]un autre sur S. Pierre & S. Paul,[h]un autre sur Saint [h p.103.] Michel,[i]un autre sur S. Procope Martyr. [i p.16.]

[k Du C.p.424.] [k]Mʳ du Cange a trouvé dans des manuscrits, un fragment

attribué à un Hesyque sur la naissance de N.S. qu'il met l'an six mille ou 5967 du monde, le vendredi 25 de decembre, & à la 7[e] heure du jour, [c'est à dire un peu aprés midi.] Il cite pour cela les Antiochiens. 'Si ce fragment est d'Hesyque contemporain de S. Jerome, comme le P. Pezron le suppose, [il peut estre tiré de sa concorde, ou de son histoire ecclesiastique.] 'Car le V. Concile œcumenique cite un endroit de l'histoire ecclesiastique d'Hesyque Prestre de Jerusalem, où Theodore de Mopsueste qui estoit mort alors est extremement maltraité. [Et il n'est pas étonnant qu'un Prestre de Juvenal tout à fait uni à S. Cyrille, ait esté fort opposé à Theodore.

Pez. def. p. 14.
Conc. t. 5. p. 470.

'Photius parle d'un Hesyque historien. Mais il estoit de Milet, écrivoit sous Justin, ou sous Justinien,[a] & parloit si peu des choses de l'Eglise, qu'il donnoit mesme lieu de croire qu'il estoit payen. 'On peut voir ce qu'en dit le P. Labbe.[b] Vossius en parle amplement, [& ne dit rien dutout de l'historien Ecclesiastique.][c] On cite un Hesyque surnommé "le Notaire, comme ayant aussi écrit quelque chose de l'histoire, mais de la profane; & on le met entre ceux qui ont vu la fondation de Constantinople, [avant que le grand Hesyque fust né.] On le met cependant, non seulement aprés Eutrope, mais encore aprés Troïle; [ce que je ne comprens pas. Si ce Troïle est celui qui vivoit du temps d'Arcade, comme ce qu'on dit donne tout sujet de le croire.] 'Aussi le Pere Labbe croit cet Hesyque bien posterieur.

Phot. c. 69. p. 101. 104.
a Suid. p. 1106. a. b.
Byz. h. pr. p. 43.
b Voss. h. g. l. 2. c. 22. p. 268.
" ταχυγράφον.
c c. 17. p. 249.
Byz. h. pr. p. 43.

'Nous avons en grec dans la bibliotheque des Peres 200 sentences sur la vigilance, & sur la vertu, attribuées à Hesyque Prestre de Jerusalem, & adressées à un Theodule, 'qu'il appelle son fils. 'L'auteur mesme marque à la fin son nom d'Hesyque.[d] C'est par cet ouvrage qu'on apprend qu'il a vécu dans un monastere, & il y vivoit alors actuellement. [Ainsi ce peut estre le plus ancien de ses écrits, fait avant l'an 412.] 'Il y cite S. Basile en l'appellant la bouche de J. C, la colonne de l'Eglise, nostre grand [& illustre] Pere. 'Photius parle de ce livre des sentences d'Hesyque Prestre de Jerusalem, qui faisoit partie d'un corps d'ouvrages sur les solitaires.

Bib. P. t. 11. p. 985.
p. 987. c.
p. 1018. d.
d p. 990. a.
p. 956. b.
Phot. c. 198. p. 521.

'M[r] Cotelier dit qu'il y a encore divers passages du grand Hesyque dans les Chaines sur l'Ecriture. Il en avoit aussi ramassé plusieurs choses qui ne sont point encore imprimées, & qu'il eust données au public si Dieu luy eust accordé assez de vie.

Cotel. g. t. 3. p. 521. a. b.

'Bollandus nous a donné une histoire de S. Longin, à la fin de laquelle l'auteur se nomme Hesyque Prestre de Jerusalem, &

Boll. 15. mars, p. 738. f.

témoigne qu'il a beaucoup cherché les actes du martyre de ce Saint ; & qu'aprés avoir pris bien de la peine pour cela, il en a enfin trouvé un petit cahier dans la bibliotheque de la sainte Resurrection, sur lequel il a composé cette histoire. [Je ne sçay pas s'il faut dire que cette note est absolument supposée, ou s'il est d'un autre Hesyque bien posterieur à l'autre. Mais cette piece n'a rien de l'erudition qu'on loue dans le grand Hesyque, & ne fera point d'honneur à quiconque on l'attribuera.]

Phot.c.51.p.37. 'Photius, comme nous avons dit, parle encore d'un Hesyque Prestre orthodoxe, mais de Constantinople, [& non pas de Jerusalem,] qui avoit fait quatre discours "sur le serpent d'airain. &c.

Du Pin,t.7.p.35. 'Nous ne les avons pas ; & selon ce que Photius en dit, la perte n'en est pas fort considerable. [Il ne marque point le temps qu'il vivoit. Nous avons parlé ci-dessus de deux Hesyques qui ont écrit l'histoire profane.]

S^TE MELANIE
LA JEUNE,
VEUVE ROMAINE,
AVEC ALBINE SA MERE, ET PINIEN SON MARI.

ARTICLE PREMIER.

Naissance illustre de Sainte Melanie : Son mari ; ses enfans.

Sur.31.dec.p.377. [NOUS aurons peu de peine à faire l'histoire de Sainte Melanie la jeune,] 'puisque nous en avons déja une vie toute écrite dans Surius. Car quoiqu'elle soit tirée du recueil de Metaphraste, [neanmoins l'exactitude de sa narration, & la conformité qu'elle a avec les auteurs du temps, font juger qu'elle a esté prise d'un tres bon original.]

Bar.434.57. 'Baronius dit que le style en est bas & simple, mais qu'elle est vraie.

Phot.c.53.p.44. 'Photius paroist l'avoir connue.

Aum.p.373. 'On l'a qualifiée une histoire tres ancienne & tres fidele. [Le style fait voir qu'elle est écrite originaire-

ment.

ment par un Grec ; & elle peut bien estre de quelque moine des monasteres qu'elle a fondez à Jerusalem.]

'Leo Allatius en a eu effectivement une entre les mains, fort bien écrite en grec, par un Prestre que la Sainte mesme avoit tiré du monde pour l'offrir à Dieu, [en le faisant elever au sacerdoce; ce qui fait peutestre] qu'il l'appelle sa mere, & qui demeura ensuite longtemps avec elle. Ainsi il estoit parfaitement instruit de son histoire, en ayant vu une partie de ses yeux, & ayant eu soin de s'informer exactement du reste. Il savoit mesme fort bien sa famille, & comment elle avoit commencé d'entrer dans la vie angelique qu'elle mena depuis qu'elle eut foulé aux piez le faste du monde. Il avoit appris de la propre bouche de la Sainte diverses particularitez de sa vie, qu'elle raportoit souvent aux autres pour leur edification. Il l'écrivit aprés la mort de la Sainte, à la priere d'un "Evesque à qui Dieu inspira de luy demander ce discours. [Nous ne doutons pas que ceux qui travaillent à la recherche des anciens monumens de l'Eglise, ne trouvent quelque jour celui-ci, & n'en enrichissent le public. Mais en l'attendant il faut nous contenter de ce qu'on en trouve dans Surius. Nous n'aurons presque qu'à marquer la suite de cette histoire, à en fixer la chronologie, a corriger quelques fautes qui s'y sont glissées, & à y ajouter ce que nous trouvons de plus dans Saint Augustin & dans Pallade.]

All. de Sim. p. 93.

ἱερέυ ὄντι.

'Le pere de Melanie s'appelloit, comme nous croyons, Publicola: [a] Mais il est certain qu'il estoit fils "d'une autre Melanie, [si celebre par sa vertu, & par les differentes manieres dont Saint Jerome en a parlé. C'est pour distinguer ces deux Melanies que nous appellons l'une l'ayeule, & l'autre la jeune.] 'Publicola epousa une femme d'une naissance illustre 'nommée Albine: [b] Et ainsi la jeune Melanie tiroit son origine de l'un & de l'autre costé des plus illustres Senateurs de Rome. 'Volusien son oncle qui fut Prefet de Rome, [estoit sans doute frere "d'Albine sa mere,] 'puisque Publicola son pere "estoit demeuré unique. [c] On croit en effet que c'est ce mesme Rufius Volusianus, dont Rutilius [payen aussibien que luy,] parle comme d'un de ses meilleurs amis, & qu'il dit avoir eu pour pere un [1] Albin. 'Rutilius semble luy donner encore "le nom de Venerius. 'Il fait remonter sa noblesse jusques aux Rois des Rutales.

V. Sainte Melanie l'ayeule note 4.

Nots 1.

V. Sainte Melanie l'ayeule § 1.

1.

Note 2.

Laus. c. 118. t. 13. p. 1034. d. e. | a b. | b. | c. | b Sur. 31. dec. p. 177. § 1. | Phot. c. 53. p. 44. | Laus. p. 1034. a | Hier. chr. ... | R... 31. | Rutil. ... 155. | p. 151.

[Rien n'empesche de croire qu'Albin pere de Volusien & d'Albine, est le mesme que] 'Ceionius Rufius Albinus, Prefet de Rome pour la seconde fois sous un des Valentiniens: [d] & "Albin

V. Severe § 4.

Grut. p. 285 ... 285. 3. | d A. b. v. p. 80. c. d.

1. Symmaque écrit à ... Albin. l. 5. ... p. 2...

Grut.p.28.5|102.9|286.2|387.5. fait Cesar par Severe en 193, estoit de la famille des Ceiones.'On voit aussi diverses inscriptions des Ceionius Rufius Volusianus, Rein.p.240. '& une de Flavius Rufius Sabinus Volusianus.[Ainsi Albine mere de S^te^ Melanie aura esté de cette famille des Ceiones,"d'où Ibid. sont sortis plusieurs Princes. Son pere pourroit bien estre encore] Hier.ep.7.p.54.c. 'le pontife Albin"pere de Læta, qui epousa Toxoce fils de S^te^ Paule. Car cet Albin estoit environné d'une troupe de fils & de petits-fils[presque]tous Chrétiens. Sa femme estoit Chrétienne: Bar.412.§17. '& si Volusien frere d'Albine est celui à qui écrit Saint Augustin, comme il y a beaucoup d'apparence, Aug.ep.3.p.7.2.b. 'il avoit une mere qui estoit digne de porter le nom de Sainte, & d'estre honorée en J.C. Elle souhaitoit & demandoit beaucoup à Dieu la conversion de son fils, encore engagé dans le paganisme, ep.4.p.7.2.c. '& prioit les personnes capables de l'instruire, de le voir souvent pour cela.[Mais la grace de sa conversion estoit reservée à sa niece, comme nous le verrons en son lieu, où nous parlerons aussi de ses emplois.]

Lauf.c.121.p.1037.a. 'Melanie ou Pinien son mari estoient parens de S. Pammaque: a Paul.ep.10.p.121. [a]& elle l'estoit aussi de Saint Paulin par son ayeule. b Sur.31.dec.p.377.§2. [b]Sa vie porte qu'elle estoit unique: c Lauf.c.118.119.p.1034.b|1036.c. [c]Mais on voit qu'elle avoit un frere nommé Publicola.

["Elle naquit vers l'an 382 au plustard.] V.Sainte Melanie l'ayeule §6. d Sur.p.380.§18. [d]Elle savoit parfaitement le grec avant que de passer en Orient. e Lauf.c.119.p.1035.c.d. [e]Elle conceut[des son enfance]le desir d'imiter sa grande mere, & de se consacrer toute entiere à J.C. C'est pourquoi il fallut user de violence pour la marier à[1]Pinien le premier de Rome, qui estoit fils de Severe 1. Cod.Th.t.6.p.384.2. Prefet d'Italie & d'Afrique en 382, f Sur.p377.§2. [f]& sorti d'une race Consulaire. g Boll.11.may,p.615.2. [g]On trouve du temps de Diocletien un Faltone Pinien Proconsul d'Asie,[moins heureux de descendre d'une ancienne noblesse que d'avoir merité"d'estre honoré par l'Eglise le 10 de V.Sainte Lucine. may.] Bar.302.§112. 'Baronius croit que celui dont nous parlons en estoit descendu. Sur.31.dec.§2. 'Il n'avoit qu'environ 17 ans[2]lorsqu'il epousa Melanie, 2. Lauf.p.1036.a. [vers 395,]'& elle seulement 13[h]ou quelque chose de plus. h Sur.31.dec.§2.[?]3.

i Sur.31.dec.§2. [i]L'amour que Melanie avoit pour la chasteté s'augmenta encore aprés son mariage."Elle pressa son mari de luy permettre de Note vivre en continence: ce que Pinien promit de luy accorder, dit sa vie, aprés qu'ils auroient eu un fils:[Pallade ne parle point de Lauf.c.119 p.1035.d. cette promesse.]'Ils eurent deux garçons selon luy, k Sur.31.dec.§3. [k]ou premierement une fille,"que Melanie consacra des qu'elle fut née, au &c.

Sur.31.dec.p.377.§2.

1. Sa vie l'appelle Apenien.[C'est une faute de copiste, ou une mauvaise prononciation de quelqu Grecs.]

2. Aussi, ce n'est pas celui qui estoit Prefet du Pretoire en 386, comme l'a cru Baronius 385.§5.

Dieu de la chasteté, pour le servir en qualité de vierge, '& ensuite § 4.
un garçon qui mourut aussitost qu'il fut venu au monde, aprés
avoir neanmoins esté battizé. 'L'autre enfant le suivit bientost § 5.|Lauf.p.1035.
aprés. d.

ARTICLE II.

S^te Melanie aspire à la retraite: Elle porte son mari à embrasser la continence: Melanie son ayeule vient d'Orient pour les fortifier dans la pieté.

'APRES la naissance & la mort de son premier enfant, Mela- Sur.§ 3|Lauf.p.
nie se sentit plus animée que jamais à l'amour de la conti- 1035 d.e.
nence & de la retraite. Elle en sollicita de nouveau son mari, qui
ne voulut point encore se rendre. 'Elle luy offrit de luy laisser Lauf.p.1035.d.e|
tout son bien, pourvu qu'il luy permist de se retirer; [a]Et elle eut Sur.§ 2.
mesme la pensée d'abandonner & son mari, & son pere, & tout a Sur.§ 3.
son bien, pour s'enfuir [& se cacher quelque part:] Mais des
personnes de pieté luy representerent sur cela les regles que S.
Paul prescrit aux femmes mariées, & luy firent esperer que sa
patience pourroit mesme enfin gagner son mari à Dieu. Ainsi elle
se resolut de souffrir une necessité qui luy estoit si penible, & de
mener cependant "une vie austere & retirée autant que son état
le pouvoit permettre.

'Enfin, il plut à Dieu d'avoir pitié de Pinien, & il luy inspira Lauf.p.1035.e.
le desir de ne servir plus que luy seul. 'Ce fut ensuite "des prieres Sur.31.dec.p.
extraordinaires que fit Melanie à la feste de S. Laurent, & au 377.§ 4.
milieu mesme des douleurs de sa seconde couche. Car estant
accouchée aussitost aprés, & se trouvant ensuite extremement
mal, Pinien presque mort de douleur, courut à l'eglise, pour
demander au pié des Autels la vie de sa femme. Melanie jugeant
que l'occasion estoit favorable, luy envoya dire [qu'elle esperoit]
que Dieu la tireroit de ce peril, s'il luy vouloit promettre avec
serment de garder la continence, & de vivre non selon les regles
du monde, mais selon celles de l'Evangile. Pinien le promit, &
elle commença aussitost à se mieux porter. 'Le changement de § 5.
Pinien arriva donc [le 10 d'aoust, ou fort peu aprés,] lorsqu'il
n'avoit encore que 24 ans, '& Melanie 20; sept ans aprés qu'ils § 5.|Lauf.p.1036.
eurent esté mariez: [& ainsi en l'an 401.] [b]Quelque temps aprés, a.
leur premier enfant mourut: & sa mort fit naistre dans Pinien un b Sur.§ 5.
[nouveau] desir de suivre entierement la volonté & la pieté de sa
femme.

Lauſ.c.118.p. 1034 b. 'Melanie l'ayeule ayant appris[à Jeruſalem]une nouvelle ſi agreable, & craignant d'autre part que[dans un age ſi foible]ils ne tombaſſent dans quelque hereſie & quelque fauſſe doctrine, ou"qu'ils ne vécuſſent pas d'une maniere aſſez co forme a leur professſion ; elle crut devoir quitter l'Orient, p.1033.c. 'où elle vivoit depuis 37 ans, p.1034.b. '& revenir à Rome à l'age de 60 ans qu'elle avoit, [pour les affermir & les inſtruire dans la veritable pieté."Ce fut apparemment en l'an 402 qu'elle fit ce grand voyage : & c'eſt ce qui nous a obligé de ne mettre pas le changement de Pinien pluſtard qu'en 401, puiſqu'il eſt arrivé à la S. Laurent : comme auſſi il n'y a pas d'apparence de le mettre beaucoup pluſtoſt.] κακοζυλία. V.ſon titre note 2.

Paul.ep.10.p. 128. 'Melanie l'ayeule aborda à Naple, où elle trouva ſes fils & ſes petits fils qui l'attendoient,"& qui la conduiſirent de la à Nole Ibid.56. chez Saint Paulin, & enſuite à Rome. p.128.129. 'S. Paulin dit qu'ils témoignoient"un tres grand reſpect pour Melanie l'ayeule, nonobſtant Ibid. la pauvreté de ſes habits & de tout ſon exterieur. Mais du reſte il les décrit comme des perſonnes qui eſtoient dans toute la magnificence & toute la pompe de leur condition. [Et il ſe peut bien faire que Pinien & ſa femme n'euſſent encore rien changé dans leur exterieur.] Lauſ.c.118.p. 1034.c. 'Mais leur ayeule les fortifia tellement, qu'elle les fit reſoudre à vendre leur bien, à quitter Rome, & à chercher le port & la tranquillité de la ſolitude ;[ce qu'ils n'executerent neanmoins que peu à peu, comme nous l'allons raporter.] e. 'Albine mere de la jeune Melanie, perſuadée par les exhortations de ſa bellemere, ſe joignit à eux dans ce deſſein :[& il paroiſt que ces trois perſonnes demeurerent toujours unies enſemble tant qu'il plut a Dieu de les laiſſer ſur la terre.]

ARTICLE III.

Sainte Melanie & Pinien ſon mari renoncent au monde : Severe frere de Pinien les perſecute.

Sur.31.dec.p. 377.§5. 'MELANIE la jeune ſe trouvant donc dans la liberté de ſuivre les mouvemens de ſa pieté, elle quitta tous les ornemens & les parures, reſolue de vivre da s la ſimplicité & la pauvreté. Lauſ.c.119.p. 1036.a. 'Elle commença par donner pour orner les Autels, toutes les étoffes de ſoie [1]qui avoient ſervi a couvrir & orner ſa teſte, & 1.

Vit.P.p.971.c. p. ... 1. [ἡμιφόριον. qui eſt toujours expliqué *un demi vétement*,]'& eſt traduit dans Heraclide *mavorti*, 'c'eſt a dire une grande coeffe fort ample & fort large, qui avec la teſte couvre auſſi toutes les epaules, [un voile, une cape ou une echarpe.]

une partie de son corps. Pallade remarque que Sainte Olympiade avoit fait la mesme chose à Constantinople. Pour ses autres habits de soie, Melanie les distribua encore aux eglises pour y servir à divers usages, comme pour faire des rideaux. 'D'abord elle c.
passoit quatre jours & davantage sans rien manger ; depuis elle se regla à manger de deux jours l'un.

'Pinien conservoit encore quelque affection pour le luxe & pour Sur.31.dec.p.
&c. la pompe du siecle : mais sa femme "par ses exhortations tantost 378.§6.
serieuses, tantost accompagnées de railleries, le retira peu à peu de cette bassesse. Ils alloient ensemble visiter & panser les pauvres & les prisonniers, payoient pour ceux qui estoient retenus à cause de leurs dettes, recevoient les étrangers à leur table : & peu à peu ils s'accoutumoient à vendre mesme leurs biens, pour devenir pauvres en enrichissant les autres, & n'avoir plus d'esperance ni de thresors qu'en Dieu seul.

'Ils ne furent pas longtemps sans eprouver la rage du demon, §7.
[& la tentation, à quoy l'Ecriture les avoit avertis de se preparer.] Pinien avoit un frere nommé Severe [comme leur pere,] qui voyant [non avec des yeux Chrétiens, mais avec un esprit tout charnel,] que Pinien commençoit à vendre les biens & les terres
&c. de sa maison, "s'empara de plusieurs de ses terres, comme si elles
&c. eussent esté à luy. Pinien & Melanie souffrirent "avec patience & avec douceur cette injustice d'un frere. 'Mais l'Imperatrice §8.
en ayant oui parler, obligea Melanie, dont elle connoissoit & estimoit la vertu, de la venir voir. 'Elle y fut donc avec son mari, §8.9.
&c. "habillée avec sa simplicité ordinaire, & la teste couverte d'un voile, aimant mieux obeïr en cela à Saint Paul, qu'aux regles de la Cour qui le défendoient. 'L'Imperatrice l'en estima d'autant §9.
&c. plus, "luy fit beaucoup d'honneur aussibien qu'à son mari, '& leur §10.
promit de punir Severe pour les torts qu'il leur avoit faits. Mais ils se rendirent ses intercesseurs, & la prierent d'empescher seulement qu'il ne continuast ses violences, parceque tout ce qu'ils avoient n'estoit plus que le bien des étrangers & des pauvres. Elle fut fort edifiée de cette moderation, & leur fit donner par l'Empereur [Honoré,] comme ils l'en avoient priée, une ample permission de vendre toutes leurs terres, sans que personne s'y pust opposer. [Si cette Imperatrice est Marie fille de Stilicon,
V.Honoré §8. "qu'Honoré epousa en 398, il faut mettre ceci à la fin de 403, ou
* Ibid.§10. peu aprés, *lorsqu'Honoré estoit à Rome ; '& il paroist en effet §10.
qu'Honoré mesme y estoit alors. [Mais je ne sçay si ce ne seroit
Note 4. point plutost "Serene mere de Marie, & femme de Stilicon, qui

estoit cousine germaine d'Honoré, & qui jusqu'en 408 avoit tout le pouvoir d'une Imperatrice, quoiqu'elle n'en eust peutestre pas le nom.

Je pense que c'est de la mesme visite plutost que d'une posterieure,
§ 10. qu'il faut entendre ce que la vie met un peu aprés,]'Que Melanie crut devoir offrir quelques presens à la sœur de l'Empereur, qui ne les voulut point recevoir, disant que c'estoit un sacrilege de prendre quelque chose d'un bien consacré à J.C.
§ 10. 'Pinien & Melanie prirent donc congé d'elle, & elle les fit reconduire"avec des honneurs extraordinaires. &c.

ARTICLE IV.

Pinien & Ste Melanie vendent leurs biens, & les distribuent aux pauvres.

Sur. § 10. 'SI Pinien & Melanie avoient commencé dés auparavant à vendre leurs terres, ils le firent avec bien plus de liberté & de promtitude depuis qu'ils furent autorisez en cela par l'Empereur : & ils trouvoient sans peine des acheteurs qui les payoient tres promtement,[chacun se hastant d'acheter des biens dont l'Empereur autorisoit la vente ; ce qui en rendoit l'acquisition plus assurée.]

§ 10. 'Ils avoient beaucoup de terres non seulement autour de Rome, & en divers endroits de l'Italie, mais aussi dans la Sicile, dans
Lausc. c. 119. p. 1036. c. a Sur. 31. dec. p. 378. § 11. l'Espagne, dans l'Angleterre,'dans l'Aquitaine, dans[le reste] des Gaules, & dans l'Afrique,[a]qui leur produisoient par an [a]jusqu'à douze mille[pieces]d'or, somme si considerable qu'il n'y 1. avoit que l'Empereur qui en pust avoir davantage. Ils employerent d'abord tout ce grand revenu en charitez & en aumosnes, & ensuite ils firent le mesme usage de l'argent des fonds mesmes qu'ils avoient vendus.

Lausc. c. 119. p. 1036. a. 'Melanie confia ce qu'elle avoit d'or & d'argent à un moine de Dalmacie nommé Paul, qui estoit Prestre, & l'envoya par mer en Orient, où elle fit distribuer dix mille"écus dans l'Egypte νομίσμ. & la Thebaïde, autant à Antioche & dans les environs, quinze mille dans la Palestine, dix mille aux eglises des isles[de l'Archipel,] & à ceux qui y estoient releguez. Et elle en employa quatre fois autant,[qu'elle envoya ou]qu'elle distribua de ses propres mains aux eglises, aux monasteres, & aux hospitaux de l'Occi-

Phot. c. 80 p. 197. b. 1. 'Un auteur du temps fait monter le revenu des plus riches familles de Rome à 4000 livres pesant d'or, τεσσαράκοντα κεντηνάρια, outre ce qui se consommoit en nature, qui pouvoit aller au tiers.

dent, & generalement à tous ceux qui avoient besoin de son assistance.[Et il paroist que tout cela ne s'entend que de ce qu'elle fit avant l'an 410:]'ainsi la charité de Melanie & de Pinien estoit Sur.31 dec.p. 373.§ 14. comme un fleuve qui se repandoit avec abondance sur toutes les nations. La Mesopotamie, la Phenicie, la Syrie, l'Egypte, le lever & le coucher du soleil en furent arrosez. Et il y en a qui disent, qu'ayant obtenu de l'Empereur des isles toutes entieres qu'il leur avoit vendues en partie, & données en partie, ils établirent dans les unes de saints ermites, & bastirent des monasteres de Religieux & de Religieuses dans les autres. Quant aux riches ornemens & aux vases precieux qu'ils avoient, ils les donnerent aux Evesques pour en parer les eglises.'Ces charitez § 11. immenses epuiserent bientost leurs grandes richesses,'& ils les Lausf.c.119.p. 1036.b. ravirent ainsi par leur foy & par l'inspiration de Dieu à l'avarice d'Alaric, qui peu aprés vint ravager l'Italie, & Rome mesme [en l'an 410.]

'Melanie vendit d'abord les terres qu'elle avoit dans l'Espagne, c. dans les Gaules,[& dans l'Angleterre,]& se reserva celles de la Campanie, de la Sicile, & de l'Afrique,[jusqu'à ce qu'aprés la mort de son pere elle se resolut de passer en Orient.]'Elle en em- c. ployoit le revenu à l'entretien des monasteres & de tous les indigens.

'Elle donna la liberté à tous ses esclaves qui voulurent la rece- b. voir; mais[la pluspart]aimerent mieux passer au service de son frere[Publicola,]& elle les luy laissa.'La traduction latine & le b|Vit.P.p.774.1| 973.1. Paradis d'Heraclide, portent qu'il y en eut huit mille qui accepterent la liberté;[mais il faudroit bien changer le grec pour y trouver cette addition.]'Elle rendit ses servantes les compagnes Lausf.p.1036.c.d.
1. de ses exercices de pieté:[1] & elle vouloit avoir son jour aussibien qu'elles pour leur rendre toutes sortes de services.'Le latin ajoute au grec de Pallade & au Paradis d'Heraclide, Qu'elle porta de telle sorte plusieurs de ses proches à embrasser la pieté, qu'ils l'imiterent en sa ferveur & en son amour pour Dieu.'Voilà, dit c.
en l'an 410. Pallade,"quelle est la conduite & la sagesse de cette femme si cherie de Dieu, qui par la maniere dont elle se decharge du fardeau de ses biens terrestres, fait voir que dans un age si peu avancé elle a déja receu de Dieu la prudence des personnes les plus agées.

'Le demon qui avoit tasché de les renverser d'abord par la ten- Sur.§ 7.

1. [C'est proprement le sens du grec, *εἰς ἐφημερίαν [illegible]*,]'& le Paradis d'Heraclide traduit, Vit.P.p.974.c. *Faciebat & diurnas cum ancillulis suis ministerii sui vices.*

§ 11.12. tation exterieure de leur frere Severe,'ne manqua pas de les attaquer souvent luy mesme par des tentations interieures. Mais Dieu les soutenoit, les fortifioit, les consoloit, & quelquefois mesme d'une maniere qui paroissoit extraordinaire & miraculeuse. [Outre les instructions qu'ils recevoient de l'autre Melanie leur ayeule, & des personnes de pieté qui estoient à Rome en
§ 14. grand nombre,]'ils avoient hors de Rome[non]en Sicile,[mais à Nole dans la Campanie,]le tres saint Evesque Paulin, qui est
Aum.p.347-359. qualifié leur pere spirituel,'& qui,[comme nous avons vu,]estoit leur parent. [Il leur avoit donné l'exemple d'acheter par la perte
Sur.§ 14. des plus grands biens le thresor de la pauvreté,]'& ils l'alloient quelquefois visiter,[pour recevoir ses avis. Nous verrons bientost qu'il prenoit beaucoup de part aux graces que Dieu repandoit sur leur famille.]

ARTICLE V.

Pinien & Melanie assistent les défenseurs de S. Chrysostome: Ils quittent Rome, & continuent à vendre leurs terres.

Sur.31.dec.§ 5. 'PINIEN & Melanie ne vouloient pas seulement consacrer leurs biens à Dieu, mais s'y consacrer eux mesmes, renoncer entierement au monde, & embrasser l'habit & la vie des moines: mais leurs peres s'opposerent à ce dessein, au moins Publicola pere de Melanie. Ainsi ils furent obligez d'attendre les momens que Dieu avoit destinez pour rompre leurs chaines. Et il paroist qu'en attendant, ils continuerent a faire leur sejour ordinaire à Rome.

Lauf.c.121.p.1037.a. [Ce fut peutestre dans ce temps là, que]'Pallade Evesque d'Helenople en Bithynie"vint à Rome pour l'affaire de Saint V.son titre Chrysostome, [en l'an 404 ou 405,]& y demeura jusqu'au com- § 6.
a. mencement de 406.'Il y fut receu avec beaucoup d'honneur & d'affection par cette sainte famille: Ils le pourvurent de logement, & luy fournirent abondamment toutes les choses necessaires. Il paroist qu'ils agirent de mesme à l'égard de tous ceux qui vinrent alors en grand nombre à Rome pour la mesme affaire de S. Chrysostome: estant ravis d'amasser un grand nombre de fruits pour la vie eternelle par leur pieté admirable, & par les excellentes actions que Dieu leur donnoit[la grace]de faire.

Sur 31.dec.p.378.§ 5. 'Comme le desir d'une entiere retraite ne les quittoit point, ils eurent la pensée de sortir de Rome secrettement & à l'insceu de

de leurs proches : Ils s'inquietoient cependant, & estoient dans
&c. une grande affliction. Mais "une marque extraordinaire de la
presence favorable de Dieu ayant changé leur tristesse en joie, ils
se resolurent encore d'attendre les effets de sa providence : &
peu de temps aprés Dieu rompit tous leurs liens par la mort du
V. S. Augustin § 171. pere de Melanie, [qui arriva "vers la fin de l'an 407,]'durant que sa sainte mere estoit allée faire un voyage en Afrique. [Ce fut ap- Paul. ep. 44. p. 391.
paremment S. Paulin qui en manda la nouvelle à Melanie l'ayeu-
le par S. Augustin. Nous ne nous arrestons point à raporter ici]
'ce qu'il dit de la pieté de ce Senateur, [a]qu'il aimoit beaucoup. p. 391. 392.
[Nous nous contentons de remarquer][b]qu'il répond presque ab- a p. 392.
&c. solument de son salut, [c] & "qu'il attribue mesme à sa pieté la bene- b p. 391. 392. c p. 392.
V. Sainte Melanie l'ayeule § 8. diction spirituelle que Dieu repandoit sur sa famille, ["quoiqu'il
n'eust pas encore une foy assez forte pour renoncer au faite de la
dignité de Senateur, & pour permettre à sa fille & à son gendre
de l'abandonner, & de se retirer dans la solitude.]

'Aussitost qu'il fut mort, Pinien & Melanie abandonnerent Sur. 31. dec. p. 378. § 5.
Rome, & se retirerent dans les terres qu'ils possedoient aux en-
virons, pour y vivre dans la retraite, & dans une philosophie
toute divine.'Ils estoient souvent dans la Campanie [où estoit S. Laus. c. 120. p. 1036. d.
Paulin,] & passoient [peutestre] quelquefois jusqu'en Sicile où
ils avoient aussi du bien.'Albine veuve [de Publicola] les suivoit d.
dans cette retraite, pratiquant avec eux tous les exercices de
pieté, & dissipant comme eux tous ses biens pour en enrichir les
pauvres.'Elles vivoient ensemble elle & sa fille Melanie, accom- d.
pagnées de quinze eunuques, de plusieurs vierges, & de quelques
servantes.'Pinien alors le frere de celle dont il avoit esté le mari, c. 121. p. 1036. c.
& son associé dans la pratique de la vertu, vivoit [de son costé]
en la compagnie de 30 solitaires, lisant l'Ecriture sainte, s'occu-
pant aux soins du jardinage, & à des conferences [de pieté.

Ils ne s'arrestoient apparemment en Italie, que pour vendre
les biens qu'ils y avoient, & passer ensuite en Orient. Car il y a
bien de l'apparence que Melanie l'ayeule qui vouloit y retourner,
leur inspira le mesme desir ; & nous verrons que]'Rufin qui leur Eus. in. p. 129. 1. c.
tenoit compagnie en Sicile,'devoit s'en retourner en Orient. Paulin, ep. 45. p. 411.
&c. [d]Entre les terres de Melanie, il y en avoit une "tout à fait agrea- d Sur. 31. dec. p. 379. § 13.
ble, qui luy fut un grand sujet de tentation. Mais elle surmonta
l'attache qu'elle y avoit, & la vendit comme les autres.'Elle & § 11.
Pinien mirent aussi en vente la maison ou plutost le palais qu'ils
avoient dans Rome. Mais il estoit si beau & si magnifique, que
personne n'en pouvant donner ce qu'il valoit, il ne put estre

vendu qu'aprés que les Gots y eurent mis le feu[à la prise de
§ 4. Rome en 410,]ce qui en diminua le prix.'Le Prefet de Rome
tascha de s'emparer de ce palais, & des autres biens que Pinien
laissoit encore en ces quartiers là;mais il fut bientost puni de son
avarice. Car dans une famine le peuple se souleva, & le mit en
pieces. Il semble que ce fust dans le temps que les barbares ravageoient tous les environs de Rome,[c'est à dire durant le premier
siege de la ville par Alaric à la fin de 408."Un payen nommé V.Honoré §32.
Pompeien estoit Prefet de Rome durant ce siege.]

ARTICLE VI.

Rome prise par Alaric: Pinien & Melanie vont en Sicile, sauvent une isle pillée par les barbares.

Sur.31.dec.p.379.§14. 'L'EVENEMENT fit donc bientost voir que Pinien & plusieurs autres, à qui Melanie l'ayeule avoit conseillé de quitter Rome, sauvoient par cette retraite la vie de leur corps, aussibien que celle de leur ame, & avoient ravi aux barbares les biens qu'ils avoient mis en depost dans les sacrez thresors du
Lausi.c.118.p.1034.d. Ciel,'comme Melanie mesme l'avoit predit en quelque sorte.
["Car des la fin de l'an 408, Alaric mit le siege devant Rome, & Ibid.
l'obligea de se racheter en luy donnant tout ce qu'elle avoit de plus riche. Il l'assiegea de nouveau en 409, & enfin en 410 il l'assiegea encore, la prit, la pilla, la saccagea, & fit ensuite le mesme traitement au reste de l'Italie.

c. Ce fut peutestre en partie pour eviter]'cette tempeste, comme
Sur.31.dec.p.379.§14. l'appelle Pallade,'que Pinien passa d'Italie en Sicile avec sa sainte compagnie,[a]puisqu'ils y vinrent chercher une retraite pour con-
a Eus.n.p.129.2.c. server leur pudicité.[b]Mais ils y vinrent aussi pour vendre le bien
b Sur.31.dec.§14. qu'ils y avoient.[c]Ils y furent témoins de l'embrasement de la
c Eus.n.p.129.a. ville de Rhege, separée de la Sicile par le seul petit détroit de
Messine. Le barbare[Alaric]y mit le feu["sur la fin de l'an 410. V.S.Jerome §125.
Je nesçay s'ils avoient amené avec eux en Sicile Melanie l'ayeu-
Lausi.p.1034.d.e. le, qui d'Afrique pouvoit estre revenue à Rome.]'Pallade dit qu'elle emmena à Sicile ou toute sa famille, ou au moins le jeune Publicola son[petit-]fils, qu'elle avoit instruit dans la pieté, & que de là elle passa à Jerusalem, où elle mourut au bout de 40 jours.[On ne dit point si le jeune Publicola y fut avec elle, ni ce
Eus.n.p.129.2.c. qu'il devint depuis.]'Le celebre Rufin d'Aquilée accompagnoit en Sicile Pinien & sa famille, & Pinien ne souffroit pas, au milieu mesme d'un si grand trouble, qu'il demeurast sans faire

Ibid. quelque nouvel ouvrage.["Mais il mourut peu de temps aprés dans cette mesme isle.

Ce fut apparemment aprés sa mort, que]'Pinien accompagné de sa femme[& d'Albine sa bellemere,]se mit en mer pour passer de Sicile en Afrique."Une tempeste les poussa hors de leur chemin en une isle que les barbares venoient de piller, & ils menaçoient de tuer ceux qu'ils avoient pris, & de mettre le feu dans toute l'isle, si on ne leur donnoit une certaine somme d'argent. Il parut bien alors pourquoi Dieu avoit emmené là Pinien & Melanie:'car l'Evesque leur ayant fait savoir le danger où l'on estoit, ils luy donnerent beaucoup audelà de ce qu'il leur demandoit, & delivrerent ainsi cette isle de la fureur des barbares. [Cette isle assez considerable pour avoir un Evesque, pouvoit estre celle de Malte. Car si Pinien s'estoit embarqué au Cap de Lilybée, qui est le plus proche de Carthage, il falloit se detourner pour passer à Malte. Mais je ne sçay pas d'où les barbares y pouvoient estre venus. Les isles Baleares pouvoient estre plus sujettes aux incursions des Sueves, des Vandales, & des autres barbares qui tenoient l'Espagne. C'estoit bien plus loin de leur chemin:]'mais la tempeste dura plusieurs jours,[jusqu'à leur faire manquer l'eau.]

Sur.31.dec.p. 379.§15. &c. §6. §15.

ARTICLE VII.

Pinien & Melanie viennent en Afrique: Eloges que leur donne S. Augustin: Vie sainte & austere de Ste Melanie.

DE cette isle Pinien & sa compagnie arriverent heureusement à Carthage, & de là ils passerent à Tagaste[en Numidie,]dont S. Alype estoit Evesque.[C'estoit dans l'hiver, sur la fin de 410 au plustost. On peut voir dans S. Augustin ce qu'ils firent à Tagaste, & particulierement la violence que le peuple d'Hippone voulut faire à Pinien pour le faire ordonner Prestre, par la seule estime qu'on avoit de sa vertu.]

Sur.31.dec.p. 379.§16.

'D'abord qu'ils furent arrivez à Tagaste, Saint Augustin ne pouvant les y aller voir, quoiqu'ils fussent venus de si loin[en partie]pour le voir, il leur écrivit une lettre 'adressée à Albine, Pinien, & Melanie.

Aug.ep.227.p. 334.1.b.c. ep.B.124.p.565. b|Posd.ind.

'Il les appelle une source abondante de consolations dans les maux extremes que l'on souffroit alors, de vives lumieres que le Pere des lumieres faisoit luire au milieu des tenebres d'une

Aug.ep.227.p. 334.1.c.

nation corrompuë, qui estoient d'autant plus elevées qu'elles se rabaissoient davantage, & qui brilloient d'autant plus, qu'elles
d. mesprisoient plus l'eclat.'Il dit que ce que Dieu avoit fait en eux par sa grace estoit si grand, qu'on n'osoit presque le dire, depeur
ep.224.p.330.2.b. qu'on ne le crust pas.'Dans une autre lettre il les appelle des ames saintes, des personnes qui luy estoient tres cheres, des lumie-
ep.225.p.333.1.b. res de l'Eglise.'Il dit que ce sont des Saints de Dieu, dont le cœur
p.331.2.a. estoit plein de charité,'que le cœur d'Albine est un cœur venerable & vraiment consacré à Dieu.

p.332.1.b.c. 'Il dit que le peuple d'Hippone souhaitoit d'avoir Pinien pour Prestre, parcequ'il aimoit en luy le mepris qu'il faisoit de tous les attraits & de tous les avantages des richesses & des esperances
ep.224.p.330.1.a. du siecle,'un homme riche qui meprisoit l'argent & ne souhaitoit qu'à s'en decharger & à le donner aux autres.[a] Il dit qu'il avoit
a ep.225.p.331.2.c. quitté de si grands biens, que quand on luy eust donné le plus riche evesché de l'Eglise, & qu'il s'en fust consideré non comme le dispensateur, mais comme le maistre, il eust encore esté tres
p.333.2.d. pauvre;'qu'on ne doit attendre d'une si grande ame que ce que la crainte de Dieu & l'excellence de la sainteté à laquelle il
a. l'avoit elevée, pouvoient luy inspirer;'que c'est un serviteur de Dieu d'une vertu eminente, un moine qui couroit à la perfection des commandemens de Dieu par la distribution de ses biens.

p.331.1.b.c. 'Melanie estoit avec Pinien à Hippone"lorsqu'on l'y voulut V.S Augustin § 191.
d. faire Prestre.'Il y a apparence qu'Albine estoit demeurée à Ta-
Sur.31.dec.p.379.§.16. gaste.'Il semble par la vie de sa fille, qu'elles y avoient établi leur demeure pour le temps qu'elles devoient passer en Afrique: & elles y trouvoient beaucoup de consolation en la personne de
§ 20. S. Alype.'Neanmoins cette mesme vie semble dire en un autre
Lausi.c.110.p.1035. endroit qu'elles demeuroient à Carthage.'Pallade nous donne aussi quelque lieu de croire qu'elles faisoient divers voyages, tantost en Sicile, & tantost jusques en Campanie, prenant leur
Aug.ep.224.p.331.1.c. logement plutost à la campagne que dans les villes.'Pour Pinien, nous ferions tort à sa foy & à sa pieté, si nous ne croyions qu'il observa le serment qu'il avoit fait de demeurer à Hippone,[jusqu'à ce que Saint Augustin l'ait fait decharger de ce serment, "comme il y a apparence qu'il fit. V.S.Augustin § 194.

Sur.31.dec.§16. 'Pinien & Melanie firent en Afrique ce qu'ils avoient accoutumé de faire autrepart, qui estoit de donner une partie de leurs terres & de leur argent aux eglises & aux monasteres: & de
§ 16.'Aug.ep.224.225.p.330.2.b.| 332.2.b. repandre le reste avec profusion sur les pauvres.'Les Eglises"de &c.
b Au[illegible].p.332.2.d. Tagaste[b] & d'Hippone se ressentirent particulierement de leurs

liberalitez.'Ils fonderent & renterent deux monasteres, l'un Sur.§16.
pour 80 Religieux, & l'autre pour 130 filles. Il semble que ce fut
NOTE 5. à Tagaste,'& que Melanie se fust mise dans le dernier,"pour y §18.
obeïr à la Superieure comme les autres.

'Outre tout cela, Melanie consacroit son corps à Dieu par §16-19.
des austeritez qui paroissent incroyables. Car aprés avoir passé
quelque temps à manger tous les jours au soir, elle ne le fit ensuite
que de deux jours l'un, puis de trois, & continuant ainsi à s'avancer
toujours, jusqu'à ce qu'elle arriva à ne plus manger qu'une
fois la semaine.'Elle entreprit mesme de jeûner huit jours. Mais §18.
comme cela comprenoit le dimanche & le jour de la joie de la
V. la note 5. resurrection, elle ceda aux raisons & à l'autorité"de ceux qui
crurent devoir moderer son zele.'Elle ne rompoit son jeûne que §16.18.
par un peu de pain sec, auquel elle ajoutoit quelquefois de l'huile.
Sa boisson estoit de l'hydromel: Car pour le vin elle n'en
buvoit point dutout.'Elle s'enferma mesme dans une cellule si §19.
petite qu'elle ne pouvoit s'y tenir debout, ni s'y tourner.

'Elle employoit la plus grande partie du jour à écrire: Elle §17.
lisoit ensuite, & meditoit quelque livre saint, dont elle apprenoit
par cœur[les plus beaux endroits.]'Elle lisoit trois fois par an §18.
toute l'Ecriture, dont elle recherchoit le sens avec un grand
soin, & elle lisoit encore tous les bons ouvrages des auteurs
posterieurs, grecs & latins.'Aprés sa lecture elle s'entretenoit de §17.
ce qui regarde le salut avec des personnes de pieté,'particulierement §15.
avec S. Alype.

'Elle donnoit encore beaucoup de temps à la priere, & y em- §17.
ployoit presque toute la nuit, ne prenant que deux heures pour
son sommeil, couchée à terre sur un sac.'Elle n'interrompoit §19.
point ni ses prieres, ni ses lectures, non pas mesme pour sa mere
quand elle la venoit voir. Et Albine au lieu de s'en offenser, s'en
edifioit mesme, & rendoit graces à Dieu de l'avoir rendu mere
d'une telle fille.

'Elle ne veilloit pas moins sur le particulier de ses actions[que §17.
sur la regle generale de sa vie.]Elle prenoit extremement garde
qu'il ne luy echapast rien contre la gravité, ou quelque parole
inutile, ou un ris moins modeste, ou quelque pensée qui ne fust
pas selon Dieu: & quand cela luy arrivoit, elle s'en punissoit
severement.

[Nous n'avons garde d'oublier,]'que comme elle copioit par- §17.
&c. faitement bien,'elle vendoit"ce qu'elle écrivoit, & en donnoit §13.
l'argent aux pauvres. Elle leur faisoit quelquefois des habits de
ses propres mains.

§ 17. 'Elle avoit, comme nous avons dit, plusieurs vierges avec elle;
§ 19. [dont elle augmentoit sans doute le nombre]'par les conversions que ses exhortations pleines de ferveur, jointes à ses liberalitez,
§ 19. operoient dans plusieurs filles.'Elle convertit mesme quelques jeunes gents, & attira divers payens non seulement au Christianisme, mais à une parfaite pieté. Sa vie dit la mesme chose des Samaritains.[Je ne sçay s'il faut l'entendre"des Celicoles qui V. S. Augustin § avoient paru en Afrique quelque temps auparavant.] 111.

§ 18. 'Parmi ses extremes austeritez, elle conservoit une tres gran-
§ 19. de douceur d'esprit ;'& comme il n'y avoit rien de plus pur que sa vie, il n'y avoit aussi rien de plus modeste & de plus humble. Sa douceur paroissoit surtout dans les exhortations qu'elle faisoit aux personnes qui vivoient[avec elle]dans la retraite. Mais pour les heretiques, l'amour ardent qu'elle avoit pour J.C, luy en donnoit une telle horreur, qu'elle ne vouloit ni en parler, ni en entendre parler,[à moins qu'il ne s'agist de travailler à leur conversion.]

ARTICLE VIII.

Pinien & Melanie vont en Palestine: Ils visitent les solitaires d'Egypte.

Sur.31.dec.p. 380.§ 20. 'VOILA de quelle maniere Melanie vécut[en Afrique] durant sept ans, au bout desquels elle se resolut de s'eloigner encore davantage de son pays, & de passer en la Terre sainte avec sa mere & son mari.[C'estoit donc vers la fin de l'an 417. Et nous verrons bientost qu'ils estoient dans la Palestine au commencement de 418, comme d'autre part"il n'y a pas d'appa- V. S. Augustin §
§ 20. rence qu'ils y fussent encore en 415,]'Ils arriverent heureusement 194.
par mer à Alexandrie, où ils virent Saint Cyrille qui en estoit Evesque[depuis l'an 412,] & un nommé Theodore qui est quali-
§ 20. fié un homme prophetique.'S'estant rembarquez, ils arriverent en Palestine sans autres richesses que celles de leur pieté. Melanie y tomba aussitost malade. Quand elle fut guerie, elle alla visiter le saint Sepulcre, & ensuite les autres lieux saints de Jerusalem & des environs". &c.

§ 20. 'Elle vécut dans ce pays comme elle avoit fait en Afrique, travailloit des mains, passoit les nuits entieres en priere dans
§ 21. l'eglise du saint Sepulcre.'Ayant receu l'argent de la vente de quelques biens qui luy restoient encore à Rome à elle & à Pinien,
§ 20. ils le distribuerent aux pauvres,'estant bien aises de se reduire

eux mesmes au rang des pauvres.'Ils ne cherchoient la compa- §10.
gnie que des Ecclesiastiques les plus illustres[par leur vertu &]
par leur science, & dont la conversation les pouvoit edifier.

'Ils furent bien aises neanmoins de conferer avec l'heresiarque Aug.gr.Chr.c.
Pelage[qui estoit encore alors en Palestine,]pour le porter à con- 3.p.325.1.b.
danner par écrit toutes les erreurs qu'on l'accusoit de tenir.'Ils pec.or.c.5.p.
crurent effectivement avoir tiré de ce fourbe, qu'ils ne connois- 334.2.b.
soient pas encore assez, la condannation de ses erreurs, & ils s'en
rejouirent.[Mais pour eviter d'estre surpris dans une matiere si
importante & si difficile,]'ils crurent qu'ils en devoient consul- b.
ter Saint Augustin, & ils luy en écrivirent.'Ce Saint receut une gr.Chr.c.1.p.
extreme joie d'apprendre des nouvelles de la santé de leurs 325.1.a.
corps, & encore plus de la bonne disposition de leurs ames; &
il leur répondit par ses deux livres De la grace de J.C, & Du
peché originel,'adressez à Albine, Pinien & Melanie,'ne crai- a.
gnant point d'ennuyer des personnes qui ne se rassasioient jamais a pec.or.c.41.p.
V. S. Augustin § 302. de lire tout ce qui servoit à edifier ou à confirmer la foy.["Il 342.2.c.
écrivit ces livres en l'an 418, vers le mois d'aoust au plustard: ce
qui nous a obligez de dire que Pinien estoit déja dans la Palestine
au commencement de l'an 418.

Ib.§ 311. "L'an 419,]'S. Jerome écrivant de Bethléem à S. Augustin & à Hier.ep.79.p.
S. Alype, il leur fait les complimens d'Albine, Pinien & Melanie, 317.d.
qu'il appelle ses fils & les leur.[Ainsi l'on voit qu'il n'avoit pas
fait descendre jusqu'à eux l'eloignement qu'il avoit eu pour
Melanie l'ayeule dans ses dernieres années. Ils jouirent peu de la
compagnie & des instructions de ce grand Saint. Car il mourut
le 30 octobre de l'an 420.

Lorsque S. Jerome saluoit S. Augustin de la part de Pinien &
de Melanie, ils pouvoient bien estre revenus]'d'un second voyage Sur.31.dec.p.
qu'ils firent en Egypte pour y visiter les solitaires, & distribuer 380.§ 21.22.
le reste de leurs richesses, tant à eux, qu'aux autres personnes qui
en pouvoient avoir besoin. Mais ils trouverent plusieurs de ces
Saints qui ne voulurent rien recevoir d'eux, & entr'autres un
&c. nommé Ephestion,"qui jetta dans l'eau l'or que Melanie avoit
mis secrettement dans sa cellule. [Je ne trouve rien de cet
Ephestion dans Rosweide.]'Pallade raporte que Melanie ayant Laus.c.96.97.p.
envoyé 500 pieces de monnoie à un Prestre nommé Dorothée, 10.y.
solitaire pres d'Antinople en Egypte, tant pour luy que pour
les distribuer aux solitaires des environs, qui estoient pres de
1200, il n'en voulut jamais prendre que trois pieces, & voulut
qu'on portast le reste à un autre solitaire qu'il disoit estre plus

capable que luy de faire cette distribution.[Mais je pense qu'il vaut mieux raporter ceci au temps que Melanie envoyoit de Rome en Orient de grandes sommes d'argent pour ces aumosnes. Car Pallade ne paroist pas avoir connu son sejour en Orient, ni rien peutestre de ce qu'elle a fait depuis l'an 410.]

Sur.31.dec.§ 22. 'Pinien & Melanie, aprés avoir ainsi visité presque toute l'Egypte, revinrent à Alexandrie,[où ils estoient peutestre venus d'abord, comme ils avoient fait dans l'autre voyage.]'Ils y
§ 22. virent un grand nombre de personnes de pieté qui y estoient, passerent de là à la solitude de Nitrie, & puis s'en retournerent à Jerusalem.

ARTICLE IX.

Grande retraite de Sainte Melanie: Elle fonde des monasteres: Mort d'Albine & de Pinien.

Sur.31.dec.p. 380.§ 21. 'ALBINE ne fut point de ce voyage d'Egypte à cause de son grand age. Melanie la laissa à Jerusalem, & la pria de luy faire preparer cependant une cellule sur la montagne des olives.
§ 22. 'Ainsi quand elle fut revenue d'Egypte, elle s'enferma dans cette cellule"le jour de l'Epiphanie,[apparemment en 419 ou 420,] *die Luminum.*
& là elle ne voyoit qui que ce soit, hormis sa mere & son mari, qui la pouvoient venir voir une fois en cinq jours,'& une cousine qu'elle instruisoit depuis longtemps, & qu'elle avoit fait monter du faste romain dont elle estoit pleine, jusqu'au comble de l'humilité.[Cette cousine n'est point nommée dans les divers endrois
Lauf.c.118.p.1034.c. a c.132.p.1038.c. où l'on en parle. Il est certain que ce n'est point]'Avite femme d'Apronien, cousine germaine du pere de Melanie,[a]ni Eunomie fille de cette Avite, puisque Pallade dit qu'elles estoient mortes
Sur.31.dec.p.385 § 36. toutes deux avant qu'il écrivist,[en 420 au plustard,]'au lieu que cette cousine vivoit encore 20 ans aprés.

p.381.§ 23. 'Melanie passa 14 ans dans cette cellule, & n'en sortit que pour rendre les derniers devoirs à sa mere Albine, qui mourut alors
§ 23. [en 432 ou 433.]'Elle se renferma ensuite dans une autre cellule
§ 23. qui n'avoit point de jour."Elle en sortit au bout d'un an,'& ce *&c.*
semble pour satisfaire au desir que plusieurs filles vierges & penitentes avoient de profiter de sa conduite. Elle leur bastit donc un monastere,"auquel elle fit mettre une autre Abbesse: Et pour *&c.*
§ 23 26. elle, elle y voulut demeurer"en qualité de servante.'Elle ne lais- *&c.*
soit pas neanmoins de leur donner les instructions qu'elle jugeoit necessaires:

necessaires : On en raporte quelques unes. [Je ne comprens pas] 'ce que porte sa vie, que quand la Superieure ordonnoit des jeûnes un peu rigoureux, Melanie portoit secrettement du pain à celles qui estoient plus foibles. 'Elle bastit depuis une eglise pour ce monastere, & y mit des reliques du Prophete Zacarie, de Saint Estienne, & des Quarante Martyrs [de Sebaste.] 'Il estoit sans doute à Jerusalem, ou auprés. § 25. § 26. § 31.

'Quatre ans entiers avant sa mort, [& ainsi vers la fin de 435,] 'elle envoya au Ciel Pinien son mari devenu son frere. 'Dans la pensée qu'elle avoit qu'elle le suivroit bientost, "elle s'appliqua plus que jamais dans ces quatre années au jeûne & à la priere, 'Elle fit bastir dans ce temps là un monastere d'hommes ; & n'ayant plus d'argent pour cette depense, son humilité & sa foy luy en firent trouver dans les richesses d'un autre. § 27. § 27. &c. § 27.

ARTICLE X.

S^te Melanie va à Constantinople pour y convertir Volusien son oncle.

'A Ce travail il en succeda un autre plus grand ; & ce fut le voyage de Constantinople, qu'elle entreprit [sur la fin de l'an 436 ou 437,] pour le salut de Volusien son oncle, [dont nous avons parlé au commencement de cette histoire. Il estoit demeuré dans le paganisme comme Albin son pere ; ce qui n'avoit pas empesché les Empereurs Chrétiens de l'elever aux plus grandes charges.] 'Car on croit que c'est le mesme qui fut Proconsul d'Afrique estant encore fort jeune, selon Rutilius, "& à qui Saint Augustin écrivit une excellente lettre dans les premiers mois de l'an 412, sans que ni les puissantes raisons de ce Saint, ni les exhortations du Tribun Marcellin, ni les prieres de sa sainte mere, ausquelles Albine sa sœur ne manqua pas de joindre les siennes & celles de ses enfans, pussent encore le tirer des folies du paganisme.] 'Il eut depuis la charge de parler au nom du Prince, [& de dresser les loix en qualité de Questeur.] 'Si c'est celui que Rutilius appelle Venere, il fut fait Prefet de Rome lorsque ce poete quitta l'Italie pour retourner dans les Gaules, & luy adressa le poeme qu'il fit sur son retour, [c'est à dire en 417. Je ne sçay s'il l'auroit esté jusques en l'an 421,] 'auquel l'Empereur Constance beaufrere d'Honoré, adressa un rescrit à Volusien Prefet de Rome pour en bannir Celeste & les autres Pelagiens. 'Volusien dans l'edit qu'il publia pour ce sujet, appelle Celeste

Sur. 31. dec. p. 381. § 27. Bar. 412. § 17. Rut. p. 131. V. S. Augustin § 224, 225. Rut. l. p. 131. p. 135. Bar. § 2. § 3.

l'ennemi de la loy divine.[Mais on n'en peut pas conclure qu'il
Phot.c.53.p.44. fust Chrétien :]'& Photius assure en effet que ce Volusien est
a. l'oncle de S[te] Melanie, & qu'il estoit payen.[a]On croit aussi que
a Cod.Th.t.6.p.492.1. c'est celui qu'on trouve avoir esté Prefet du Pretoire en 428 &
Sur.31.dec.p.381.§27. 429.'La vie de S[te] Melanie, s'il n'y a point de faute dans la traduction, porte qu'il estoit[encore]Prefet de Rome lorsqu'il mourut a Constantinople, quoique la fonction des Prefets ne leur permist guere de s'eloigner.

§27;Phot.c.53.p.44. 'Ce qui est certain, c'est que Placidie l'ayant envoyé en ambassade à Constantinople,[soit"pour le mariage de Valentinien V. Theodo.e II.§.
Sur.§27. III.son fils, soit pour quelque autre sujet,]'il écrivit une lettre à Melanie pour luy témoigner l'extreme desir qu'il avoit de la voir,[& la prier sans doute de vouloir venir pour cela à Constantinople.]'Rien"ne sembloit plus opposé à ce voyage que la vie &c.
§28.
§27. qu'elle menoit à Jerusalem.'Elle s'y resolut neanmoins par l'avis de quelques personnes de pieté qu'elle consulta,dans l'esperance
Phot.c.53.p.44. de gagner son oncle à J.C:'& ainsi elle partit de Jerusalem pour aller à Constantinople.

Sur.§27. 'Elle fut receue par toute la route avec de tres grands respects,
§28. 'quoiqu'elle n'eust rien changé dans son exterieur si humble & si
§28. pauvre.'A Calcedoine elle receut dans l'eglise de S[te] Euphemie une marque de la protection de Dieu, par une odeur excellente qui sortit du tombeau de cette Sainte,aprés quoy elle ne craignit plus de s'engager dans le trouble & le tumulte de Constantino-
§28. ple.'Elle y logea chez"Lause grand Chambellan, aussi grand en V. Pallade, §3,10.
§28. vertu qu'en dignité,'& alla aussitost voir Volusien qu'elle trouva extremement malade. Elle se servit"de la pauvreté mesme où il &c. la voyoit & qui le surprit, pour luy faire concevoir combien sont grands les biens que les Chrétiens esperent de Dieu. Ses exhorta-
§28. tions firent peu a peu l'effet qu'elle souhaitoit.'Elle luy fit aussi parler par diverses personnes, particulierement par S. Procle alors Evesque de Constantinople, pour qui Volusien conceut
§29. une grande estime :'& elle y eust employé l'Empereur mesme, si Volusien ne l'eust prié de ne le pas faire, depeur que sa conversion ne parust forcée.

§29.30. 'Quelques jours aprés, il tomba dans un accident qu'on crut le devoir emporter : ce qui l'obligeant de ne plus differer, il de-
Phot.c.53.p.44. manda de luy mesme le battesme, & le receut'des mains de Saint
a
b Sur.§29. Procle.[b]Melanie ne s'y trouva pas à cause d'un grand mal de cuisse qui luy estoit survenu, à ce qu'on croyoit,"par la malice &c. de l'ennemi, & qui l'empeschoit de sortir depuis six ou sept jours.

'De sorte que Volusien qui la demanda pour estre sa conductrice, § 30.
(c'est à dire apparemment sa marreine,) fut obligé de prendre
une autre personne.'Elle s'estoit neanmoins fait mettre malgré § 30.
ses douleurs dans une littiere pour le venir trouver, des qu'elle
eut appris son extremité : Mais elle apprit en chemin qu'il avoit
receu le battesme, & en mesme temps qu'elle eut appris cette
nouvelle, toute sa douleur se dissipa, & elle fit le reste du chemin
à pié. Elle fit recevoir à son oncle le Corps & le Sang du Sauveur, & elle l'envoya ainsi à Dieu plein de joie & d'esperance.

'Son sejour à Constantinople fut encore utile à beaucoup d'au- § 30.
tres personnes : & on le dit particulierement de l'Empereur
Theodose II, & de l'Imperatrice [Eudocie,]'qu'elle exhorta fort § 31.
à venir visiter les saints lieux de Jerusalem.'Elle ramena aussi à § 29.
&c. la verité"par ses instructions, plusieurs personnes engagées dans
les erreurs de Nestorius.

ARTICLE XI.

Dernieres actions de Sainte Melanie, & sa mort.

'L'AMOUR du repos & du silence fit partir Sainte Melanie de Sur. 31. dec. p. 382.
&c. Constantinople au milieu de l'hiver,"sans se mettre en pei- § 31.
ne de la neige ni du froid extraordinaire qu'il faisoit alors. Elle
&c. ne voulut point non plus"s'arrester nullepart sur les chemins,
pour pouvoir celebrer à Jerusalem la feste de la Passion, [qui en
437 estoit le 9 d'avril, & en 438 le 25 de mars.]'Elle y arriva en § 31.
effet pour ce temps là.

'Elle fit ensuite bastir une chapelle au lieu, dit sa vie, où J. C. § 32.
a souffert la mort de la croix ; [ce que je ne comprens pas : Car
V. Sainte Helene § 5. n'est-ce pas"là que Constantin avoit fait bastir l'eglise de la Resurrection ?]'Elle ajouta ensuite à cette chapelle un [second] mo- § 31.
nastere d'hommes, [qui fut uni sous un mesme Superieur avec le
premier.]'Car un Geronce est appellé Superieur des monasteres Cotel. g. t. 2. p. 307. § 124.
de Sainte Melanie: [Il n'eut, ce semble, cette charge qu'en 440,
aprés la mort de la Sainte,]'puisqu'il est appellé son successeur. Il Anal. g. p. 56. § 74.
eut le malheur de s'unir à Theodose heretique Eutychien, qui
usurpa le siege de Jerusalem [en 452,]'& il demeura obstiné dans p. 50. 67. 86. § 76, 86. 113.
ce parti ;[a]de sorte qu'il fallut le chasser, & luy oster sa charge a Cotel. g. t. 2. p.
qu'il avoit exercée durant 45 ans.'C'estoit du temps de Martyre 307. § 123, 124,
qui fut Evesque de Jerusalem [depuis 479 jusqu'en 487. b § 125.

Ce Geronce, ou quelqu'un de ses moines, peut bien avoir

Sur. 31. dec. p. 382. § 29. composé la vie de Sainte Melanie :]'Car l'auteur de cette vie
pretend qu'à Constantinople, beaucoup de ceux qui estoient
dans le ministere de la parole, suivoient les erreurs de Nestorius.
[L'Imperatrice Eudocie dont il parle beaucoup, fut aussi engagée durant quelque temps dans le parti des Eutychiens & de
Theodose. Au contraire il n'y est jamais parlé de Juvenal de Jerusalem, que Theodose pretendoit depouiller de l'episcopat.
Mais quoy qu'il en soit, cela ne touche point Sainte Melanie, qui
estoit morte avant tous ces troubles.]

§ 31.32. 'Durant que Melanie travailloit à établir son dernier monastere, & avant qu'il fust dedié, Eudocie vint à Jerusalem."Melanie &c.
alla audevant d'elle, & peutestre jusqu'à Antioche.["Eudocie V. Theodose II. §
§ 31. vint apparemment en 438, & s'en retourna en 439,]'aprés avoir
assisté à la dedicace du monastere[dont nous venons de parler,]
§ 32. 'avoir eprouvé en sa personne mesme la puissance de Dieu dans la
Sainte. Car s'estant demis le pié, elle le luy remit sans aucune
§ 32.33. douleur.'On marque quelques autres miracles de S^te^ Melanie,
que son humilité luy faisoit raporter à d'autres Saints.

§ 34. 'Enfin sachant qu'elle estoit proche de sa fin, elle voulut faire
encore une fois la visite des saints lieux, non seulement de Jerusalem & des environs, mais encore de la Galilée.
§ 34.35. 'Elle passa le
jour de Noel à Bethléem, où elle declara que c'estoit pour la
derniere fois qu'elle celebroit cette feste. Le lendemain elle vint
[à Jerusalem] visiter l'eglise de Saint Estienne, où ensuite d'une
priere tres humble & tres ardente, le frisson la prit, & quand il
parut que la maladie estoit mortelle, elle receut les Sacremens
§ 36. de J. C.'Quand on sceut sa maladie, presque tous les Ecclesiastiques, les solitaires, les Religieux, & les peuples des environs y
accoururent. L'Evesque d'Eleutherople, [dont nous ne savons
point le nom,] y vint avec tout son Clergé. Elle les consola tous,
particulierement"sa cousine, & mourut enfin le dimanche 31 de &c.
§ 36. decembre ;[ce qui se raporte à l'an 439.]'On chanta des hymnes
sur son corps toute la nuit[suivante,]& le lendemain au point du
jour on le mit en terre. [Elle avoit environ 57 ans.]

Thphn. p. 79. c. 'Elle s'endormit[au Seigneur]dans la ville de Jerusalem, aprés
avoir mené une vie parfaite, & pratiqué tous les exercices de
pieté, dit Theophane, [qui se trompe neanmoins en mettant sa
mort en la 26^e^ année de Theodose, c'est à dire en 433.]

An. l. g. p. 56 § 74. 'La vie de S. Euthyme parlant du malheureux Geronce qui
gouverna aprés elle ses monasteres, luy donne le titre de Bien-
Men. p. 551. c. 9| Ugh. t. 6. p. 1175. heureuse.'L'Eglise greque en marque la feste le 31 de decembre ;

mais comme elle emploie ce jour à l'Office de la naiſſance du Sauveur, elle chante les louanges de la Sainte dés le 30. [Le martyrologe Romain la met auſſi le 31 de decembre; & on peut dire qu'avec Sainte Melanie il canonize Pinien ſon mari. Albine ſa mere meriteroit bien encore le meſme honneur:] '& Baronius luy donne le titre de Sainte. Bar.302.§ 111.

SAINT PIERRE DE GALACIE,

ANACORETE PRES D'ANTIOCHE.

'SAINT Pierre qui fut ſurnommé *de Galacie*, Thdrt.hiſ.l.4.c.25.p.700.b.
Notes 5. [a]parcequ'il eſtoit né ["vers l'an 330,] dans cette a v.P.c.9.p.819.820.
province de l'Aſie mineure, [b]y commença à pratiquer [c]dés l'age de ſept ans, dit Theodoret, les b p.820.b. c a.
exercices de la vie ſolitaire, qu'il continua durant tout le reſte de ſes jours, c'eſt à dire durant 92 ans, puiſqu'on croyoit qu'il en avoit 99 quand il mourut.
&c. 'Le deſir de ſatisfaire "ſon ardent amour pour J.C, en viſitant les lieux qu'il a conſacrez par ſa preſence & par ſes myſteres, le porta à faire le voyage de Jeruſalem: '& au retour, la pieté qu'il trouva, dit Theodoret, dans la ville d'Antioche, fit qu'il s'y arreſta pour le reſte de ſes jours. c.d. p.821.a.

'Il y fleuriſſoit dés le regne de Valens, & eſtoit l'une de ces fleurs qui faiſoient regarder la montagne voiſine de cette ville comme une prairie ſpirituelle, [agreable aux yeux de Dieu.] 'Il y avoit pour compagnon un autre Pierre Egyptien de naiſſance, 'qu'on croit eſtre celui que les Grecs honorent le 27 de janvier, [d]ſans en dire autre choſe, ſinon qu'il ſe repoſa en paix aprés avoir vécu fort longtemps. [e]Bollandus remarque qu'il le faut diſtinguer d'un Pierre l'Egyptien [f]que Pallade appelle un homme admirable, mais qu'il dit avoir demeuré à Bethléem, & n'en
&c. eſtre ſorti "qu'aprés que S. Jerome y fut venu demeurer [en 386, longtemps aprés la mort de Valens.] hiſ.l.4.c.15.p.700.b. b.c|v.P.c.14.p.841.b. Boll.27.jan.p.771. d Menæa,p.449. e Boll.27.jan.p.771.f. f Lauſ.c.78.p.1005.b.

'Pour S. Pierre de Galacie, il demeura fort longtemps enfermé Thdrt.v.P.c.9.p.821.a.

ſur[1] une plateforme qui faiſoit le deſſus d'un tombeau, & qui eſtoit environnée d'une baluſtrade,|ſans avoir apparemment 1.
b. aucun toit.]'Toute ſa nourriture eſtoit reduite à du pain & de
p.820.a,b. l'eau, qu'il prenoit de deux jours l'un.'Theodoret donne"une &c.
grande idée de ſa vertu,[& s'arreſte particulierement ſur ſes miracles.]

p.821.d|823 b. 'Vers l'an 385, il guerit d'un grand mal d'yeux, la femme de
p.821.822. Pergame Comte d'Orient:'ce que la mere de Theodoret affligée
p.823.a. d'un ſemblable mal, ayant appris, elle eut recours à luy;'& il la guerit auſſi, en faiſant le ſigne de la Croix ſur ſon œil malade.
p.822.823. 'Mais il fit un plus grand miracle,"en la gueriſſant par la ſageſſe V.Theodoret § 1.
de ſes diſcours & la force de ſes prieres, du luxe & des vanitez
p.823.b. ordinaires aux jeunes dames.'Elle accoucha de Theodoret ſept
p.825.826. ans aprés,'& tomba enſuite dans une maladie mortelle, dont le Saint la guerit encore, l'eſtant venu voir, & ayant demandé que tous les aſſiſtans priaſſent avec luy pour elle.

p.821.c. 'Elle alloit toutes les ſemaines recevoir ſa benediction avec ſon fils, que le Saint mettoit ſouvent ſur ſes genoux, & luy donnoit
p.826.b.c. du pain &"des raiſins.'Il coupa une fois en deux ſa ceinture faite &c.
de gros lin, & luy en donna une partie dont il luy ceignit les reins,[comme pour le deſtiner déja à la vie ſolitaire qu'il embraſſa dans la ſuite:]& Dieu fit"pluſieurs miracles par cette &c.
ceinture, auſſibien que par celle de S. Paul.

p.825.c. 'La grande mere de Theodoret eſtoit, ce ſemble, auſſi de ſes
p.824.a.b.c. diſciples.'Elle luy amena un payſan"poſſedé du demon, qu'il &c.
guerit aprés avoir prié pour luy pluſieurs fois. Il fit quelques
p.823.824. demandes au demon avant que de le chaſſer,'ce qu'il fit encore à l'égard d'un cuiſinier d'une maiſon d'Antioche, dont le demon s'eſtoit ſaiſi,"parcequ'en badinant il avoit pris un habit de moine, &c.
& avoit fait ſemblant d'exorcizer d'autres domeſtiques avec qui il ſe jouoit, pour imiter ce que les ſaints ſolitaires avoient accoutumé de faire alors. Le Saint aprés avoir tiré du demon cette confeſſion, le contraignit auſſi de ſortir.

p.821.b.c. 'Theodoret ſemble dire[2] qu'il avoit vu luy meſme dans ſa premiere enfance, le miracle par lequel il guerit un nommé Daniel 2.
que le demon rendoit furieux. Daniel, veritablement reconnoiſſant de cette grace, voulut abſolument demeurer auprés de luy pour le ſervir, & le Saint ne put ſe diſpenſer de le recevoir.

1 On ne voit pas bien par Theodoret, ſi le Saint eſtoit dans le tombeau ou ſur la plateforme. Mais à quoy bon faire la deſcription de cette plateforme, ſi ce n'eſt parceque le Saint y demeuroit?
2. Je ne voy point quel autre ſens on peut donner à ce qu'il dit, τοῦ θαύματος, μεμνημένος.

'Il ne guerit pas une sainte vierge extremement tourmentée d'un cancer, & qui en mourut enfin, [parcequ'elle avoit assez de vertu pour supporter son mal, & en profiter.] Mais toutes les fois qu'il la venoit voir, ses douleurs s'appaisoient en un moment, & luy donnoient tout le loisir d'ecouter ses saintes instructions: de sorte qu'elle l'envoyoit prier assez souvent de la venir visiter. p.815.b.c.
'Theodoret raporte encore d'autres particularitez de cette vierge, & marque un miracle que Dieu fit pour conserver sa chasteté contre la brutalité d'un homme puissant dont elle estoit esclave, Il l'avoit enlevée d'un monastere de filles où elle s'estoit retirée. & où elle retourna ensuite. p.814.815.

[Voilà en abregé ce que Theodoret nous apprend de ce Saint, auquel on peut dire qu'il devoit son salut, puisqu'il avoit retiré V.la note. sa mere de la vanité du siecle.] 'Il mourut [vers l'an" 440,] agé, comme nous avons dit, de 99 ans. 'Les Grecs en honorent la memoire le premier de fevrier, & font un abregé de sa vie tiré de Theodoret, mais avec le peu d'exactitude qui leur est assez ordinaire. 'Ils honorent encore le neuvieme d'octobre un S. Pierre de Galacie, moine comme celui-ci, mais qui vivoit 400 ans aprés, sous le regne de Theophile & de Basile. p.810.a. Menæa, p.8.9. Boll.1.feb.p.94.c.

SAINT POSSIDE,

EVESQUE DE CALAME EN NUMIDIE, ET CONFESSEUR.

1. [NOUS ne savons point ce qu'estoit 'Posside selon les hommes par sa naissance:] 'mais nous savons qu'il fit profession par la grace du Sauveur de servir par la foy la Trinité divine, premierement en qualité de laïque, & puis dans les fonctions de l'episcopat. 'Ce fut S. Augustin qui le nourrit, non de ce que les hommes du siecle appellent les belles lettres, mais du pain & de la science de Dieu. 'Posside fut uni à sa charité durant beaucoup d'années; '& par une grace particu- Posd.pr. Aug.ep.151.p.246.2.d. Posd.pr. c.31.

1. nommé quelquefois Possidoine par les nouveaux. Boll.17.may, p.27.28.

liere de Dieu, il vécut avec luy dans une familiarité tres agreable, & sans aucune dissension fascheuse durant pres de 40 ans, c'est à dire autant que S. Augustin a esté Prestre & Evesque,[depuis 391 jusqu'en 430.]'Il ne parle de l'ordination de ce Saint à la prestrise[1] que sur le raport qu'il luy en avoit fait.'Il fut d'abord dans le monastere de ce Saint[à Hippone,] & puis dans son Clergé[en 396. Car S. Augustin ne fut Evesque qu'à la fin de 395.

c.4. c.12. | 1.

Megale Evesque de Calame & Primat de Numidie, qui avoit ordonné Saint Augustin,"estant mort en 397, Posside fut établi quelque temps aprés Evesque de la mesme ville,]'qui estoit une colonie[a] entre Cirthe & Hippone, mais plus pres d'Hippone. [C'est ce qui fait que le soin de cette Eglise][b] n'empesche pas Posside de dire qu'il avoit toujours vécu en la compagnie de S. Augustin.[Il fut sans doute de ceux]'qui établirent dans leurs Eglises la vie monastique, dans laquelle Saint Augustin les avoit formez:'d'où vient qu'il est parlé des serviteurs de Dieu,[c] & des pauvres tres religieux de Calame.[d] Il prescha aussi[avec zele]ce que ce Saint luy avoit appris pour la paix de l'Eglise, & la destruction du schisme des Donatistes, qui estoient puissans à Calame, ayant pour Evesque Crispin l'un des plus anciens & des plus celebres de leur secte.

V. S. Augustin § 116. | Aug. civ. l. 22. c. 8. p. 268. 2. d. | a Itr. P. l. 2. c. 99. p. 121. 1. c. | b v. Poss. c. 31. | c. 11. | Aug ep. 202. p. 3 4. 1. a. | c ep. 254. p. 351. 2. a. | d v. Poss. c. 12.

[Ce fut peutestre dans les premieres années de son episcopat, "mais neanmoins aprés l'an 401,]'que S. Augustin luy répondant sur une consultation qu'il luy avoit faite, luy mande qu'il ne faut pas condanner si generalement les ornemens dans les personnes mariées, hormis le fard & tout ce qui sentoit la superstition & la magie. Que pour ces choses, il se faut moins mettre en peine de prouver qu'elles sont mauvaises,[puisqu'elles le sont manifestement,] & que si l'Ecriture ne les condanne pas toutes en particulier, elle les condanne bien clairement en general; mais qu'il faut seulement voir de quelle maniere on doit traiter ceux qui y sont attachez, & ne les veulent point quitter. Les occupations dont il estoit alors accablé, & le peu de temps que l'envoyé de Posside luy donnoit, ne luy permirent pas d'examiner & de traiter un point si important. Et ainsi il ne dit autre chose sur cela, sinon qu'il faut porter au moins ces miserables à ne pas défendre leurs sacrileges, depeur de se rendre encore coupables d'un plus grand crime.

ep. 73. p. 129. 2. b. | V. S. Augustin § 102.

'Posside luy demandoit aussi s'il pouvoit ordonner un homme battizé par les Donatistes.'Le Concile de Carthage du 16 de juin

d. | Conc. t. 2. p. 1084. c.

1. ut no. 12 ipse retulit.

401,

401, l'avoit permis pour ceux qui avoient esté battizez estant enfans. Mais comme ce n'estoit qu'à cause que l'on manquoit de Clercs, & contre la discipline ordinaire de l'Eglise;'S. Augustin Aug.ep.73.p. dit qu'il ne le luy peut pas conseiller, mais que s'il y est contraint 129.1.d. il ne l'en empeschera pas.'Posside se trouva le 25 aoust 403 au Conc.t.2.p.1105. Concile de Carthage. a.

Ibid.§ 150. ["Ce fut en 404 qu'arriva la grande affaire qu'il eut avec Crispin, où il acquit pour la premiere fois le titre de Confesseur, convainquit ce vieux Donatiste dans une conference publique à Carthage qui dura trois jours; & le fit decharger ensuite de l'amende à laquelle l'Empereur l'avoit condanné.]'Il nous a Posd.c.12. marqué luy mesme cet evenement si considerable de sa vie: mais il en parle comme si c'eust esté un autre, [& en omet diverses circonstances que nous n'apprenons que de Saint Augustin, particulierement pour le danger où il fut d'estre brulé.]

[Il assista peutestre le 13 juin 407 au Concile de Carthage,]'où Conc.t.2.p.1117. il fut commis avec Saint Augustin & divers autres, pour juger b.
Ibid.§ 169. "l'affaire de l'Evesque Maurence.

Ibid.§ 171. [Ce fut apparemment" le 9 juin 408, qu'il acquit une seconde fois le titre de Confesseur par une emotion des payens de Calame
&c. qui brulerent l'eglise,"& chercherent l'Evesque mesme pour le tuer, à cause du soin qu'il avoit eu, selon le devoir de sa charge, de procurer l'execution des loix de l'Empereur. Cela l'obligea d'aller en Italie demander justice.]'S. Augustin ne voulut point Aug.ep.131.p. le laisser partir pour l'Italie sans luy donner une lettre pour 246.2.d. l'Eveque Memor, à qui il mande qu'il le verroit presque tout entier en la personne de Posside.'Il vit S. Paulin dans ce voyage; ep.250.p.345.1.b. & il paroist que des auparavant ils estoient unis d'une amitié c. tres étroite.'S. Augustin n'avoit point encore appris le 27 mars ep.251.p.350.2.c. suivant que Posside eust rien obtenu. [Posside ne parle point dutout de cet accident, ce qui marque son humilité. Car il avoit assez de sujet d'en parler, puisque Saint Augustin y avoit pris beaucoup de part.]'Il fut encore deputé à l'Empereur le 14 juin Conc.t.2.p.1121.
Ibid.§ 87. 410, par le Concile de Carthage;["& ce fut apparemment sur a. cette deputation qu'Honoré renouvella les loix faites contre les heretiques & les payens, & qu'il accorda la conference qui se tint à Carthage en 411, où Posside fut l'un des sept choisis pour soutenir la cause de l'Eglise contre les Donatistes.]

'S. Augustin dans sa grande lettre à Volusien[en 412,]salue ce Aug.ep.3.p.-.1. seigneur de la part de Posside son saint frere & son collegue.ᵃIl b. écrivit en 416 au Pape Innocent contre les Pelagiens, avec les a ep.92.p.159.2.b.

ep.95.p.161.2.d. autres Evesques du second Concile de Mileve,'& encore avec
in Fm.p.150.1.b. Aurele, S. Alype, S. Augustin, & Evode.'Il fut à Alger avec
Conc.t.2.p.1132.c. S. Augustin en 418.'Il assista au Concile tenu à Carthage sur la fin de may 419, & fut du nombre des deputez nommez pour
Aug.civ.l.22.c.8.p.298.1.2. juger les affaires qui restoient aprés le Concile.'Il apporta a son Eglise"des reliques de S. Estienne, qui y firent*une infinité de miracles. V.S.Estienne § 8. *&c.

[Les Vandales estant descendus en Afrique en 428,"& ayant pris des 430, toutes les villes d'Afrique à la reserve de trois, celle de Calame fut du nombre de celles qui tomberent entre leurs mains, aprés avoir apparemment esté abandonnée de tous les V. S. Augustin § 337, 38.
Poss.c.28-31. habitans.]'Ainsi Posside se refugia à Hippone, où il fut present à
c.28. la mort de S. Augustin le 28 aoust 430.'Il demeura dans la ville durant les 14 mois que les Vandales la tinrent assiegée,["jusque vers la fin de juillet 431.]Le siege ayant ensuite esté levé, les habitans abandonnerent la ville, que les Vandales brulerent, [apparemment en l'an 432, auquel le Comte Boniface mourut.] Ibid.§ 351-355.
c.28. 'Ce fut aprés cela que Posside écrivit la vie de Saint Augustin, avant que Cirthe & Carthage fussent prises par les Vandales,
præf. [c'est à dire avant l'an 439.]'Il écrivit cette vie sur ce qu'il avoit appris de la bouche de S. Augustin, ou sur ce qu'il en avoit vu luy mesme, & il proteste qu'il y emploie une foy non feinte, & toute la sincerité necessaire pour servir, & pour plaire tant à Dieu qu'aux hommes ses serviteurs, taschant de satisfaire d'une part à la charité des fideles enfans de l'Eglise, & de ne point blesser de l'autre la verité du Pere des lumieres, & n'ayant pour but que d'employer à l'edification de l'Eglise les talens que Dieu luy avoit donnez. Il dit qu'il imite en cela l'exemple de quelques personnes tres saintes, que l'inspiration du S. Esprit avoit porté avant luy à faire voir quels avoient esté les dons de Dieu dans les Saints qu'ils avoient connus.[Il marque apparemment S. Ponce & Paulin qui ont fait la vie de S. Cyprien & de Saint
c.18. Ambroise.]'Il joignit à l'histoire de sa vie une table de ses écrits, ["qui a aussi esté celebre dans l'antiquité, & qui n'est pas peu utile à l'Eglise. Ibid.§ 354.

Nous avons lieu de croire qu'il acquit encore aprés cela pour la troisieme fois le titre de Confesseur, en combatant pour la
Prosp.L.p.51. divinité de J. C.]'Car la chronique de S. Prosper porte dans l'edition du Pere Labbe, que Posside, Novat, & Severien estoient les plus illustres d'entre les Evesques que Genseric chassa en 437 de leurs Eglises & de leurs villes, parcequ'ils avoient trop de

conſtance pour ceder à ſes menaces inſolentes, & qu'ils l'empeſchoient de ruiner la foy Catholique dans ſes Etats. [Nous avons, dis-je, tout ſujet de croire que ce Poſſide eſt celui de Calame; & nous ne ſavons point qu'il y euſt alors dans l'Afrique aucun autre Eveſque de ce nom.]

'Les Chanoines reguliers qui l'honorent avec ſujet comme un de leurs plus illuſtres Peres, en font la feſte le 17 de may, [a] & marquent que ſes Reliques ſont depuis l'an 810 ou environ, dans une egliſe qui porte ſon nom pres de Mirandole en Italie, ayant eſté apportées de l'Apouille premierement à Rege, où l'on en fait auſſi l'Office, & puis en ce lieu. On ajoute à cela que Saint Poſſide avoit eſté chaſſé de l'Afrique par les Vandales, & s'eſtoit retiré dans l'Apouille. [Tout cela eſt poſſible;] mais on ne voit pas qu'on en ait de preuve. L'Egliſe de Rege, & la ville de Mirandole qui l'honore comme ſon patron, en font le 16 de may
1. ſous le nom de [1] S. Poſſidoine. Les Chanoines reguliers qui ſont ſuivis par les Ermites de S. Auguſtin, en font le 17, 'parceque le 16 eſt occupé par un autre Saint.

Boll.17.may.p.27.a.b. a p.28.29. p.34.c.

SAINT SIXTE III, PAPE.

LE Pontifical dit que le Pape Sixte III. eſtoit de Rome meſme, fils d'un pere qui portoit le meſme nom de Sixte, [ou plutoſt Xiſte, comme les anciens l'écrivent ordinairement; celui de Sixte que l'uſage a autoriſé, ne ſignifiant rien ni en latin, ni en grec.]

Conc.t.3.p.1257.d.

'Le ſaint Pape dont nous parlons, eſtoit Preſtre de Rome, lorſque Zoſime condanna les Pelagiens en 418. Ces heretiques faiſoient courir le bruit qu'il eſtoit pour eux. Mais des qu'ils eurent eſté condannez, il fut le premier qui leur dit anatheme. Il écrivit pluſieurs lettres & à S. Auguſtin, & à d'autres, pour ſe declarer

Proſ.in col.c.44.p.412.

1. 'On marque que quelques monumens le qualifient Preſtre: [ce qui pourroit eſtre venu de l'equivoque du mot de *Sacerdos*, pris ordinairement par les anciens pour un Eveſque, & par les nouveaux pour un Preſtre.]

Boll.17.may.p.28.c.

l'ennemi de leur doctrine, & employa mesme contre eux la terreur & les menaces: de sorte que "S. Augustin eut plus à moderer son zele qu'à l'animer. 'On voit qu'il avoit deslors [1] beaucoup de credit & d'autorité. [Mais de croire] [a] qu'il gouvernast tout sous Zosime, & qu'il ait esté auteur de tout ce que fit ce Pape, [c'est deviner, & ne luy pas faire beaucoup d'honneur.

Aug. B. ep. 191. p. 709. c. — a Merc. t. 1. p. 362. 1. — V. son titre § 282. — 1.

Lorsque le bruit de l'heresie de Nestorius se repandit dans l'Eglise vers l'an 430,] 'Sixte travailla par les avis qu'il luy donna, à le retirer du malheur où il estoit prest de se precipiter, [b] luy écrivit pour cela, & tascha de luy faire comprendre, qu'encore qu'il y ait deux natures parfaites en J.C, il n'y a neanmoins qu'une personne.

Conc. t. 3. p. 1178. c. — b Genn. c. 54.

'Le Pape Celestin estant mort en l'an 432, [vers le 26 de juillet,] Sixte fut mis en sa place, & ordonné [apparemment le dimanche 31 & dernier jour du mois,] avec un consentement unanime, & un accord admirable de toute la ville, [comme nous le lisons dans une edition de la chronique de Saint Prosper. Et on peut assurer qu'elle est en ce point preferable aux autres, qui raportent ceci au retour du Comte Boniface.] 'Sixte nous assure luy mesme de cette union de cœur, d'ame & de voix qu'on avoit vu dans tout le peuple, pour l'établir, comme il dit, le predicateur de la foy. Il eut encore la consolation de voir l'Orient assister à son election & à son ordination, "par deux saints Evesques que Saint Cyrille d'Alexandrie avoit deputez à Rome, Hermogene & Lampece.

Lab. bib. t. 1. p. 51. — Cotel. g. t. 1. p. 44. 45. — V. S. Cyrille § 98.

[En entrant dans l'episcopat, il trouva l'Eglise victorieuse des heresies de Nestorius & de Pelage, mais dechirée "par la division d'entre les Orientaux & S. Cyrille soutenu par le reste des fideles.] 'Il prit part à la victoire de l'Eglise, & écrivit souvent tant à Maximien mis à la place de Nestorius, [c] qu'à "plusieurs autres Evesques de l'Orient, pour témoigner qu'il joignoit ses sentimens à ceux du Concile d'Ephese & de Saint Cyrille, pour confirmer tout ce que ce Concile avoit fait, '& pour achever de ruiner l'erreur de Nestorius. 'Il ne travailla pas moins pour la réunion des Orthodoxes; & nous avons depuis peu deux lettres qu'il écrivit pour cela aussitost aprés son ordination, 'l'une circulaire pour divers Evesques de l'Orient, "l'autre particuliere pour S. Cyrille. [On pourroit desirer dans ces deux lettres, qu'il y témoignast davantage sentir & craindre le poids de la charge qu'on venoit de luy imposer.

Ibid. — Conc. t. 4. p. 1178. a. — c p. 1130. a. b. — Ibid. § 99. — Genn. c. 54. — Cotel. g. t. 1. p. 44. — p. 42. — Ib. § 98. 99.

Les soins qu'il prit pour la paix de l'Eglise ayant esté appuyez

1. *magni momenti patronus.*

de toute l'autorité de Theodoſe II, produiſirent enfin l'effet qu'il ſouhaitoit. Preſque tous les Orientaux ſe réunirent avec S. Cyrille l'an 433, vers le mois d'avril.]'S. Cyrille manda cette nouvelle au Pape Sixte, qui la receut dans le temps meſme qu'il celebroit avec divers Eveſques dans l'egliſe de S. Pierre, l'anniverſaire de ſa promotion au pontificat. Et nous avons encore la lettre"qu'il récrivit à Saint Cyrille au nom du Concile.'Il receut quelque temps aprés la lettre que Jean d'Antioche luy écrivit ſur le meſme ſujet:"& nous avons auſſi la réponſe qu'il luy fit le 17 ſeptembre de la meſme année.'Elle fut citée auſſitoſt par Vincent de Lerins, comme une piece veritablement apoſtolique. 'Cette reconciliation fut d'autant plus ageable à Sixte, qu'elle juſtifioit la ſageſſe avec laquelle il n'avoit rien voulu precipiter dans cette affaire,'ſans ſe mettre en peine"des faux bruits que ſa moderation & ſon amour pour la paix donnerent occaſion de publier.'Quelques Eveſques d'Orient qui ne vouloient point encore ſe réunir,"luy écrivirent une grande lettre pour le faire entrer dans leurs raiſons, & luy demander ſa protection :[ce qu'ils n'obtinrent aſſurément pas,"& ils ſe réunirent enfin eux meſmes quelque temps aprés.

[Conc. t. 4. p. 1175. — Ibid. § 113. — p. 1178. — Ibid. — Vinc. L. c. 43. p. 378. — Conc. p. 1177. b. — Ibid. — p. 1130. a. — ap. p. 817-821. — Ib. § 117. — Ibid.]

Nous ne touchons qu'en un mot toutes ces affaires de l'Orient. On les verra traitées plus amplement ſur S. Cyrille, meſme ce qui y regarde perſonnellement Saint Sixte.

Pour ce qu'il fit contre les Pelagiens, nous le remettons à la derniere année de ſa vie.]'Baronius met à la fin de l'an 433, une accuſation honteuſe formée par Anicius Baſſus Conſul en 431, contre l'honneur du Pape Sixte, 20 mois aprés ſa promotion ſelon le Pontifical, avec les actes d'un Concile ou d'une aſſemblée, où l'on pretend que Sixte ſe declara luy meſme innocent, & une lettre qu'il écrivit enſuite aux Orientaux.[Toutes ces pieces ſont ſi mal faites, que Baronius & Binius meſme les abandonnent abſolument. Il n'eſt point neceſſaire de marquer leurs raiſons en particulier, ni celles que l'on y pourroit encore ajouter.]'Blondel les met au rang du Concile de Sinueſſe, & des Conciles de Rome ſous Silveſtre.'Ce n'eſt qu'un tiſſu de contes & d'impertinences, & il ne faut que les lire pour eſtre perſuadé de leur fauſſeté.

[Bar. 433. § 30. & c| Conc. t. 3. p. 1263. 1273. — Blond. p. 618. — Du Pin, t. 4. p. 168.]

'Baronius veut qu'on ait recours pour cette hiſtoire à une ſource plus pure, qui eſt le Pontifical attribué à Anaſtaſe,[dont les eaux ramaſſées de tous coſtez entrainent ſouvent beaucoup de bourbe, comme Baronius meſme l'avoue.]'Anaſtaſe eſt neanmoins autoriſé en ce point, par un catalogue[qu'on pretend eſtre

[Bar. 433. § 36. — Boll. apr. t. 1. p. 33. d.]

du VI. ſiecle, parcequ'il finit à Felix IV, mais où l'on trouve
toutes ſortes de fables.]Ce catalogue porte que Sixte ayant eſté
accuſé par un certain Baſſus, il ſe tint un Concile par ordre de
l'Empereur Valentinien, où la choſe ayant eſté fort examinée,
Sixte fut declaré innocent par 54 Eveſques, & Baſſus privé de
Bar.433.§16. la communion.'Anaſtaſe ajoute encore à cela quelques autres
Boll.28.mars,p. 7.7.1414. circonſtances que l'on peut voir,'& dont on trouve une partie
dans les martyrologes d'Adon & de Notker.[S'il eſt vray que
cette affaire ſoit arrivée un an & 8 mois aprés la promotion de
Sixte, comme le dit Anaſtaſe, il vaut mieux la mettre au com-
Du Pin,p.169| Bar.433.§37.38| Con.t.3.p.1273-1283|Boll.pont. p.63.f. mencement de 434.]'Mais il vaut encore mieux dire qu'elle n'eſt
jamais arrivée, puiſque dans une accuſation aſſez ſemblable,
formée contre le Pape Symmaque, où l'on alla chercher des
exemples juſque dans le ſchiſme d'Eulale contre Boniface, qui
n'y avoit point de raport, perſonne ne ſongea à citer ce qui
s'eſtoit paſſé ſous Sixte III.

[A cette accuſation de Sixte on joint celle d'un Polychrone de
Jeruſalem, qui ne fut jamais jugée par Sixte; c'eſt une piece au-
tant ou plus inſoutenable que l'autre, quoiqu'elle ait eſté citée
Du Pin,p.169. comme legitime par le Pape Nicolas I,]'& la ſeule lecture en de-
couvre la ſuppoſition.

[Sixte continua ce que Damaſe avoit commencé,& ce que les
autres Papes enſuite n'avoient point interrompu, qui eſtoit
d'établir l'Eveſque de Theſſalonique Vicaire du ſaint Siege, &
vouloir qu'il euſt en cette qualité une grande autorité ſur tous
les Eveſques & les Metropolitains de l'Illyrie. Rufe de Theſſa-
lonique qui avoit deputé au Concile d'Epheſe, eſtant donc
Cotel.t.1.p.101. mort,]'& Anaſtaſe luy ayant ſuccedé,[a]Sixte qui croyoit trouver
a p.91. b p.89.91.102. en luy autant de merite que dans ſes predeceſſeurs,[b]luy attribua
p.101. auſſi le meſme pouvoir qu'ils avoient eu,'afin, dit-il, que des
membres auſſi ſaints que les Prelats d'Illyrie, ne demeuraſſent
p.91. pas ſans chef.'Il voulut que chaque Metropolitain ordonnaſt
ceux de ſa province,mais ſeulement aprés en avoir averti Anaſta-
p.91.92.99. ſe, & en avoir eu ſon conſentement,'luy attribuant un droit par-
p.91. ticulier d'examiner ceux qui eſtoient appellez à l'epiſcopat.'Il
p.93.100. ordonna de meſme que l'on ſoumettroit à ſon jugement toutes
les grandes affaires,'tous les procés & les differends des Eveſ-
ques, & generalement tout ce que chaque Prelat auroit fait, afin
p.91. qu'il l'examinaſt & en jugeaſt, ſoit par luy meſme,'avec les
Eveſques qu'il jugeroit les plus propres pour l'aider dans cette
p.101. fonction,ſoit par ceux à qui il en commettroit la connoiſſance;'à

condition que s'il y avoit quelque chose qu'il ne pust pas terminer, il en écriroit à Rome, & y renvoyeroit l'affaire.'Il luy donna p.99.100.
aussi le pouvoir d'assembler quand il jugeroit à propos le Concile de l'Illyrie, auquel tous les Evesques de ce departement seroient obligez de se trouver,'& dont il manderoit le resultat à Rome, p.99.
afin qu'il y fust confirmé.'Il ne voulut point non plus qu'aucun p.94.95.
Evesque d'Illyrie allast à Constantinople sans le consentement d'Anastase, & sans en avoir eu de luy des lettres formées.

[Les Metropolitains d'Illyrie ne s'estoient jamais bien soumis à ce joug, que le Concile de Nicée ni l'ancienne coutume ne
V.Boniface I.§ 8. leur avoit pas imposé.]'Perigene Evesque de Corinthe "qui tenoit p.88.90.92.
en quelque sorte sa dignité de la faveur de Rome & de Thessalonique mesme,'donnoit sur cela sujet à Rome en ce temps-ci de p.88.92.
l'accuser d'ingratitude.'C'est pourquoi Anastase ayant convo- p.90.
qué son Concile à Thessalonique,'Sixte y envoya des deputez; p.92.
'savoir Martinien Prestre & Lollien Diacre,[a]en qui il avoit une p.88.
entiere confiance, pour assister de sa part à tout ce qui s'y feroit, [a]p.92.
'& y soutenir les droits attribuez à l'Eglise de Thessalonique. p.88.
'Il écrivit par eux le 8 juillet 435, aux Evesques qui se devoient p.92.93.
trouver à ce Concile, pour leur recommander à tous, mais surtout à Perigene, de se soumettre à Anastase,'declarant qu'il auto- p.92.
risoit tout ce que ses Legats approuveroient.'Cette lettre n'est p.90.92.
pas entiere.

'Les Legats assoupirent ce que Perigene vouloit entreprendre: p.88.
1. 'Et quelque temps aprés un Evesque nommé Luc estant venu[1] à p.88.90.
Rome, le Pape écrivit par luy à Perigene, & l'avertit [encore] de rendre le respect qu'il devoit à Anastase, & de se souvenir de l'obligation qu'il avoit aux Eglises de Rome & de Thessalonique, [comme si un Evesque qui sçait ce que c'est que l'episcopat, estoit fort obligé à ceux qui ont contribué à l'en charger. Cette lettre n'est point datée, & mesme elle est mise avant celle du 8 juillet 435. Neanmoins il est fort naturel de la mettre aprés. Si elle a neanmoins esté écrite auparavant, il faut dire que toutes les remontrances du Pape ne purent obliger Perigene à se soumettre à Anastase.'Erasistrate estoit Evesque de Corinthe en Conc.t.4.p.115.
449. [Luc qui devoit rendre cette lettre à Perigene, estoit ce c.
semble Evesque de quelque ville voisine de Corinthe. Ainsi ce n'est point]'celui de Duraz, ni celui de Berée en Macedoine, qui p.117.c.d.
assisterent en 449 au faux Concile d'Ephese.

'Les Evesques d'Illyrie estant encore convoquez à un Concile Cotel.p.98.

1. *ad vos.* Je pense qu'il faut lire *ad nos.*

p.102. pour l'an 438,] Sixte y envoya Arteme Prestre,'& leur écrivit le
p.99. 18 decembre precedent,'pour les exhorter à demeurer fermes
dans les regles de la tradition, c'est à dire à se soumettre à Anasta-
p.100. se de Thessalonique.'Il dit qu'ils ne doivent pas s'arrester à ce
qu'il avoit plu au Concile d'Orient d'ordonner sans la volonté
du saint Siege, & qu'on n'est obligé de le suivre que dans le decret
qu'il a fait sur la foy avec le consentement de Rome. [Je ne voy
Conc.t.3.p.801.c. point que cela puisse avoir raport]'qu'au decret du Concile
d'Ephese, fait pour la liberté de l'Eglise de Cypre, par lequel il
est ordonné que generalement aucun Evesque ne pourra s'assu-
jettir aucune province, si elle n'a esté de tout temps sous sa juris-
diction; & que ceux qui en auront usurpé quelqu'une par vio-
lence, seront obligez de la laisser en son ancienne liberté. [Ce
decret fut fait aprés l'arrivée des Legats de Celestin, & on ne lit
point qu'ils s'y soient opposez. Ainsi les Metropolitains d'Illyrie
avoient quelque droit de s'en servir contre Rome & contre Thes-
Conc.l.p.98.99. salonique.]'Le Pape releve dans sa lettre la moderation, le zele,
l'adresse du Prestre Arteme son Legat.

p.93-99. 'Le mesme jour 18 decembre 437, Sixte écrivit à Procle Evesque
[de Constantinople,] pour le prier de maintenir les Canons, en
empeschant qu'on n'obtinst [de l'Empereur] par surprise des dis-
penses & des graces qui troublassent l'ordre & l'union de l'E-
glise, & de traiter comme violateurs des Canons les Evesques
de l'Illyrie, qui viendroient [à Constantinople] sans avoir des
p.96. lettres formées de l'Evesque de Thessalonique.'Il luy parle d'un
Idduas Evesque, qui avoit apparemment esté accusé devant
Procle, & par luy declaré innocent. L'affaire ayant esté portée
à Rome, Sixte avoit ordonné que le jugement rendu par Procle
seroit executé, 'n'ayant pas voulu, dit-il, faire aucun prejudice 1.
à vostre sentence: [de sorte qu'il semble n'avoir pas voulu pren-
Conc.t.3.p.543.c. dre connoissance de cette affaire.]'Nous trouvons un Idduas
t.4.p.229.c. Evesque de Smyrne dans le Concile d'Ephese,'Etheric gouver-
noit cette Eglise en 448. [Ce fut peutestre en la mesme année
Gr.T.h.Fr.l.2.c.1.p.42|10.c.31.p.592. 437,]'que Sixte III. renvoya"S. Brice à Tours avec des lettres V. Zosime §4,5.
où il rendoit témoignage à son innocence. [Nous ne parlons point
"de la maniere miraculeuse dont on pretend qu'il fit Saint Pierre V. S. Pierre Chrysologue.
Chrysologue Evesque de Ravenne, ne voyant en cela rien de
fondé.]

Prosp.in col.c.44.p.412. 'S. Prosper en écrivant contre Cassien, se promet que Sixte se
souvenant de ce que Saint Augustin luy avoit écrit autrefois, ne

1. *Cognitioni tuæ facere noluimus injuriam.*

souffriroit

ſouffriroit point que l'hereſie Pelagienne ſe renouvellaſt dans l'Egliſe, par les reſtes que les Semipelagiens en conſervoient, qu'il s'oppoſeroit aux deſſeins funeſtes de ces hypocrites, & que Dieu luy reſervoit la gloire de chaſſer de l'Egliſe ces loups cachez [ſous l'apparence de brebis,] comme ſes predeceſſeurs en avoient chaſſé ceux dont la rage & l'impieté eſtoit manifeſte. [Nous ne voyons point ſi Sixte fit en effet quelque choſe contre les Semipelagiens, ſeulement il ne paroiſt point que leur dogme ait fait aucun bruit durant ſon pontificat.] 'Mais pour les Pelagiens, le Cardinal Noris croit que ce fut luy qui fit tenir le Concile contre les Pelagiens & les Neſtoriens dont parle Photius, & que ce Concile eſt celui meſme qui ſe tint l'an 433, à l'anniverſaire de ſon election au pontificat. 'S. Proſper met ſur l'an 439, qui eſt le dernier de Sixte, ce qu'il nous apprend de Julien "le plus fier, & le plus vain défenſeur de l'hereſie Pelagienne. Il avoit perdu [en 418, à cauſe de ſon erreur,] l'eveſché d'Eclane [en Italie,] & il ne pouvoit encore s'en conſoler au bout [de plus de 20 ans.] Ainſi pour ſe rétablir dans la communion de l'Egliſe [& dans ſon ſiege,] il fit ſemblant de ſe corriger, uſant pour cela de toutes ſortes d'artifices. "Mais le Pape Sixte animé par Saint Leon alors ſon Diacre, oppoſa ſa vigilance aux artifices de ce fourbe, & ne ſouffrit point que ſes efforts pernicieux luy puſſent ouvrir l'entrée de l'Egliſe. Cette nouvelle "condannation d'un homme auſſi dangereux qu'eſtoit Julien, ne donna pas moins de joie à tous les Catholiques, que ſi c'euſt eſté la premiere victoire remportée ſur cette hereſie ſuperbe, par l'autorité Apoſtolique [du Siege de Rome.

Nor.h.Pel.l.2. c.12.p.255|Phot. c.55.p.44.

Proſ.chr.

Jactantiſſimus.

V.Saint Auguſtin §308.

dejectio fallacis beſtiæ.

Ce fut donc là une des dernieres actions du Pape Sixte. Car on demeure d'accord qu'il mourut en l'an 440. "Il faut mettre ſa mort au mois d'aouſt, & apparemment le 18; s'il eſt vray qu'il ait gouverné 8 ans & 19 jours, comme on le lit dans S. Proſper. 'Adon & les martyrologes ſuivans marquent ſa feſte le 28 de mars, [a] qu'on croit pouvoir eſtre le jour de ſa ſepulture. [b] Anaſtaſe dit qu'il fit baſtir avec la permiſſion de Valentinien l'egliſe de Saint Laurent; ce qu'on dit ſe devoir entendre de celle qui eſt appellée *in Lucina*, & qu'il fut enterré auprés du corps de ce ſaint Martyr, 'ſur le chemin de Tivoli.

V. S. Leon note 3.

Boll.mars,p.717.§14. a pont.p.63 c. b 28.mars,p.11.

apr.t.1.p.23.

'Il ſemble auſſi que tout le monde demeure d'accord qu'il fit rebaſtir l'ancienne egliſe qui portoit le titre de Libere, & la conſacra de nouveau ſous le nom de la Sainte Vierge, de quoy l'on aſſure qu'il ſe trouve encore aujourd'hui diverſes marques

28.mars,p.716.§ 9.

Florent.p.724. dans cette eglise. Elle porte le nom de S[te] Marie Majeure. 'Des martyrologes fort anciens en mettent la dedicace le 5 d'aoust.
Boll.28.mars,p. 16.§ 10. 'Pour les indulgences qu'on pretend qu'il y donna, Bollandus en voudroit un meilleur garant que le Pape Nicolas IV. [a] On l'a
a Florent.p.729. quelquefois appellée la Basilique de Sixte. [b] Florentinius en a fait
b p.726-734. une longue dissertation, qui proprement ne nous apprend rien.
Leo,t.1.p.341-344. 'Un homme savant croit que c'est la dedicace de cette eglise par Sixte, qui est marquée dans le sermon 82 de S. Leon, [c] où il loue
c p 344. beaucoup celui qui l'avoit bastie, [d] & qui pouvoit bien estre un
d Flor.p.710.a. Pape. Mais il me semble que les termes de Saint Leon marquent quelque chose de plus ancien que ce qui s'estoit fait sous son predecesseur immediat. [Ainsi ce sermon ne seroit pas une grande preuve que Sixte instruisoit son peuple par sa parole & par ses
Leo,t.1.p.256.§ 9. predications,]'si l'estime que nous avons de sa pieté ne nous donnoit lieu de le presumer.

Bar.440.§ 5. 'Sixte fit encore un ornement de marbre & de porphyre pour couvrir le battistere de la basilique de Constantin, [ou de S. Jean de Latran.] Baronius raporte les vers que le Pape y fit mettre selon Anastase. [Ils marquent nettement la croyance du peché
Boll.28.mars,p. 716.§ 9. originel. Ils sont plus beaux]'que ceux que Bollandus raporte sur Sainte Marie Majeure. [e] Anastase marque encore divers presens
e § 10.11.13. que Sixte fit ou fit faire par Valentinien à quelques eglises de Rome.

Bib.P.t.5.p.575-636. 'Nous avons dans la bibliotheque des Peres trois ouvrages
f Bar.440.§ 7-11. & alii. attribuez à ce Pape, [f] mais qui ne peuvent estre de luy, estant remplis des erreurs des Pelagiens. [g] Le P. Garnier pretend neanmoins
g Merc.t 1.p. 366.§ 6. qu'ils en sont, mais écrits avant la condannation de Pelage & de Celeste par Zosime. [Saint Augustin n'auroit pas dit simplement que le bruit public estoit, *fama jactabat*, que Sixte favorisoit les Pelagiens, s'il l'eust cru auteur de ces livres; & il seroit fort difficile de croire qu'il eust fait ce qu'il fit contre les Pelagiens, des que Zosime les eut condannez, s'il s'estoit auparavant declaré si hautement pour leurs erreurs par des ouvrages publics.

p.362-365. 'Le P. Garnier ajoute, que Sixte pour reparer la faute qu'il avoit faite en soutenant l'erreur des Pelagiens, (car il n'en doute pas,) écrivit contre eux l'Hypognosticon, qui est dans l'appendix du 5[e] tome de Saint Augustin. Il allegue à son ordinaire un grand nombre de conjectures, qui toutes ensemble sont moins fortes, que la difference de style qu'il avoue estre entre cet ouvrage, & les trois livres Pelagiens qu'il veut aussi estre de Sixte. [Il faudroit avoir examiné ces ouvrages pour en parler plus assuré-

ment.]'On peut voir ce que les Benedictins disent de l'Hypo- Aug.B.t.10.ap.
gnosticon, qu'ils aiment mieux attribuer à Mercator qu'à Sixte: p.2.3.
& ils reconnoissent neanmoins que ce n'est pas tout à fait le style
de Mercator.'On pretend mesme qu'il a des solutions fort diffe- Merc.t.1.p.358.
rentes de celles de cet auteur.[a] Mr du Pin allegue quelques con- 1.
jectures pour le luy attribuer, [mais rien de fort.][b] Le P. Garnier a Du Pin,t.3.p.
marque diverses personnes du mesme temps, dont il soutient 816.817.
qu'il ne peut estre, & met Mercator de ce nombre. [Les Be- b Merc.t.1.p.
nedictins n'ont pas esté fort convaincus]'des raisons par les- 359-361.
quelles il pretend avoir presque demontré qu'il est de Sixte. p.364.1.
[Ainsi il vaut mieux arrester nostre curiosité sur l'auteur de cet
ouvrage, pour nous contenter de profiter de ce que la verité nous
y apprend, par quelque main qu'elle l'ait fait écrire, & pour
rejetter ce que l'ignorance & la foiblesse humaine peuvent y
avoir ajouté.]'Car les Saints qui ont défendu la grace dans le Aug.ut sup.p.3.
IX. siecle, y ont remarqué des choses qui ne s'accordoient pas
avec la doctrine de S. Augustin, sous le nom duquel quelques
uns pretendoient alors le faire passer.

SAINT CYRILLE,

PATRIARCHE D'ALEXANDRIE, DOCTEUR DE L'EGLISE, ET CONFESSEUR.

ARTICLE PREMIER.

Famille & études de S. Cyrille: Il est elevé à l'episcopat: Son grand pouvoir: Il persecute les Novatiens: Ses homelies pascales.

[SAINT Cyrille dont le nom est si connu dans
l'Eglise par les grands combats qu'il a soutenus
pour défendre le mystere de l'Incarnation,]'estoit Socr.l.7.c.7.p.
neveu de Theophile Pratriarche d'Alexandrie, 343.d|Isid.P.l.1.
NOTE I. [c]fils de son frere selon Nicephore: ["car les an- ep.310.p.83.a.&c.
ciens ne determinent rien sur cela.][d] Il eut plu- c Nphr.l.14.c.
sieurs sœurs,[e] dont l'une nommée Isidore fut mere d'Athanase 25.p.490.d.
Prestre d'Alexandrie, & de Paul qualifié d'illustre memoire,[f] qui d Thdrt.v.l.5.c.
35.p.241.a|Conc.
t.4.p.410.c.
e p.406.c.
f ap.p.746.

t.4.p 494.c. avoit tenu[1]un rang honorable à la Cour.'Saint Cyrille avoit des 1.
biens en propre, & d'assez considerables.

t.3.p.649.d.e. 'Il fut nourri dès l'enfance dans l'étude des lettres sacrées,
Lup.ep.56.p. 132|n.p.314. instruit dans les dogmes purs & apostoliques de l'Eglise, sans
avoir jamais esté engagé dans aucune heresie. Il fut elevé par les
mains de personnes saintes & orthodoxes, à qui il donne le nom
de Peres, [ce qui semble marquer les Prestres ou les Evesques
Lup.ep.n.p.314. d'Alexandrie ses predecesseurs,]'ou les Peres des deserts, puis-
qu'il peut avoir pratiqué quelque temps la vie monastique,[&
en avoir esté tiré par Theophile pour estre mis dans le Clergé.]
Boll.28.jan.p. 884.885. 'Mais nous ne nous amusons pas à prouver[2]qu'il n'a jamais esté 2.
a p.845.§ 16. Carme.[a]Bollandus croit qu'on luy peut raporter une lettre de
b Isid.P.l.1.ep. 25.p.8.d.e. Saint Isidore de Peluse[qui ne luy seroit pas honorable.][b]Car il
reproche au moine Cyrille d'oublier l'exemple de la retraite de
S. Jean, laquelle il avoit autrefois imitée avec une grande fer-
veur; d'avoir l'habit & l'exterieur d'un solitaire, & de s'embaras-
ser du soin des affaires du monde; de vivre dans le desert, & de
porter dans son ame par le tumulte d'une infinité de pensées, le
bruit & la confusion des villes. Il paroist qu'il s'inquietoit pour
Lup.ep.56.p.131. ses affaires domestiques.'Ce qui est certain, c'est que S. Cyrille se
trouva[l'an 403]au conciliabule du Chesne, où[Theophile son
oncle]fit condanner S. Chrysostome.

Cyr.h.P.1.p.4.b. c. 'Il nous assure qu'il ne s'estoit pas exercé dans les combats de
l'eloquence, qu'il ne pretend point faire paroistre dans ses dis-
cours la politesse des Atheniens, & qu'il laisse les ornemens &
la magnificence du style à ceux qui mettent en cela leur honneur
16.19.p.210.b. 235.d|247.c.d. & leur étude.'Il en parle en plusieurs endroits de la mesme
maniere.[Ce qu'on pourroit desirer en luy ne seroit pas plus
d'eloquence & plus d'ornement, mais plus de clarté, & un grec
ep 55.p.138.c. plus pur.]'Il étudia les livres des anciens Peres pour regler ses
sentimens par les leurs, & ne rien dire que ce qu'ils avoient dit
avant luy.[On voit par tous ses écrits qu'il avoit extremement
Conc.t.3.p.1177. d. étudié l'Ecriture.]'Il semble en un endroit qu'il eust écrit en
latin au Pape Sixte.[Ses livres contre Julien font voir qu'il avoit
mesme une grande connoissance des auteurs profanes.]

Socr.l.7.c.7.p. 343.d. 'Theophile estant mort le 15 octobre de l'an 412, il y eut de
grandes disputes pour l'election de son successeur. Les uns de-

Conc.ap.p.746. 1. '*Comes consistorianorum*, dit Acace de Berée, qui le fait fils d'un frere de S. Cyrille. Mais on ne doute pas qu'il ne se trompe.

Possev app.p.407. 2. 'On marque qu'il y avoit un Cyrille Carme à la fin du XII. siecle, [qui peut avoir esté le fondement de ceux qui ont voulu que les deux SS. Cyrilles fussent Carmes, par une anticipation de quelques siecles.]

mandoient Timothée qui estoit Archidiacre, les autres Saint Cyrille; & la dispute alla jusqu'à former une sedition parmi le peuple:'Abondance[Comte ou] General des troupes d'Egypte,y prit part en faveur de Timothée. Cependant trois jours aprés la mort de Theophile,[& ainsi le vendredi 18 d'octobre,]S. Cyrille fut inthronizé. p.344.2.

L'AN DE JESUS CHRIST 413.

ἀρχικώτερον. 'Socrate dit que S. Cyrille usa de sa dignité "avec encore plus d'empire que son oncle, les Evesques d'Alexandrie commençant deslors à passer les bornes de la puissance ecclesiastique, &"à se rendre maistre des affaires,[mesme civiles,]'en quoy ils imitoient, dit-il, les Evesques de Rome, dont l'autorité sacrée estoit passée depuis longtemps en domination & en empire.'Et comme l'augmentation du pouvoir des Evesques diminuoit celui des Gouverneurs que l'Empereur envoyoit à Alexandrie, ceux-ci avoient peine à vivre bien avec les Evesques, & estoient bien aises d'avoir occasion de les rabaisser & de leur nuire.[C'est ce qui causa des rencontres assez fascheuses pour S. Cyrille, & ce qui a produit depuis des maux infinis dans l'Occident.] p.344.2. καθδυνασ-τεύειν. c.11.p.347.c.d. c.13.p.349.350.

'Socrate ajoute que S. Cyrille commença à user de ce pouvoir contre les Novatiens,[ausquels cet historien est toujours fort favorable.]Il ferma les eglises qu'ils avoient à Alexandrie, s'empara de tous les vases & de tous les meubles qui y servoient, & depouilla leur Eveque nommé Theopempte de tout ce qu'il possedoit. c.7.p.344.2.b.

'On voit qu'une des premieres actions de Saint Cyrille fut de transporter à Manuthe village pres d'Alexandrie, & encore plus pres de Canope, les reliques de S. Cyr & de S. Jean, par où il rendit ce lieu celebre, & le delivra des demons qui l'infestoient. Cela se fit le 28 de juin, ensuite d'une revelation qu'en eut Saint Cyrille, qui avoit longtemps prié pour cela. La revelation luy ordonnoit de transporter aussi à Manuthe "les reliques[ou des reliques]de S. Marc.[On ne dit point s'il le fit."Cette histoire est raportée par un auteur qui vivoit aprés l'an 603. Boll.28.31.jan. p.845.846.1088. §21.22. reliquias. V. S. Cyr & S. Jean.

V. S. Denys d'Alexandrie. "On sçait que depuis longtemps les Evesques d'Alexandrie avoient accoutumé de faire tous les ans un discours ou une lettre sur la feste de Pasque. Nous avons quelques fragmens de celles de S. Denys d'Alexandrie: Nous en avons une de S. Athanase: S. Jerome en traduit trois de Theophile.]'Possevin nous assure que dans la bibliotheque du Vatican, il y avoit autant d'epistres Pascales de S. Cyrille, qu'il a gouverné d'années.[Ce sont sans Possev.p.425.

t.5 part 2. doute les mesmes que celles qu'on a imprimées depuis.]'Car nous en avons aujourd'hui"29, depuis l'an 414 jusqu'en 442. On leur Note 2.
Cyr.h.P.8. 6.p. 210.'|18.p.236.d| 19.p.247 c. a1.p.4.a|22.p. 269 c. donne le nom d'Homelies :'Et il paroist en effet que S. Cyrille les prononçoit publiquement, [a]quoiqu'il les appelle quelquefois un discours ou une lettre, [peutestre parcequ'il les envoyoit aux Eglises d'Egypte avant que de les prononcer dans Alexandrie,]
Du Pin,t.4.p. 106. 'On trouve qu'elles sont languissantes & ennuyeuses. [b]Un de ses adversaires qui les appelle des epistres, a pretendu qu'elles
b Conc ap.p.762. § 57. estoient infectées des erreurs d'Apollinaire:[mais il ne l'a pas montré.]

Cyr.h.P.1.p.4. a.b. 'La premiere est pour l'an 414. Et il paroist que S. Cyrille n'en a point fait auparavant, puisqu'il y parle de son entrée à l'episcopat, & de la mort de Theophile :[Ce qui peut faire juger que ces homelies s'écrivoient & s'envoyoient assez longtemps avant Pasque, & qu'ainsi Theophile mort le 15 octobre 412, avoit déja
2.p.18 d|9.p.108. c. composé, ou mesme envoyé celle de l'an 413.]'Mais il paroist que S. Cyrille ne les prononçoit qu'à la fin de l'hiver. [Il y dit quelquefois des choses qui se raportent precisément au temps où il
21.p.265. les prononçoit,]'comme quand il parle dans la 21[e], de la maladie qui l'empeschoit alors de se trouver à l'eglise avec le peuple: [d'où il est aisé de juger que celles qu'il envoyoit dans l'Egypte, n'estoient pas toujours les mesmes qu'il prononçoit; & que ce sont celles ci que nous avons, & non les autres. Il les prononçoit avant le Caresme, dont il marque toujours le commencement, avec le lundi & le samedi de la semaine sainte, & le dimanche de Pasque. Il donne six semaines au Caresme, & le commence par le lundi. Il se sert des mois Egyptiens, qu'il est aisé de reduire aux mois Romains, en sachant que le mois de Mechir commence le 26 de janvier, Phamenoth le 25 de fevrier, & Pharmuthi le 27 de mars. Dans les années bissextes, les deux premiers commencent un jour plustost.]

ARTICLE II.

Les Juifs sont chassez d'Alexandrie: Division entre S. Cyrille & le Prefet Oreste.

L'AN DE JESUS CHRIST 414.

[IL faut commencer en l'an 414, une histoire qui dura jusques en l'an 415. Elle est peu favorable à S. Cyrille, de la maniere dont la raporte Socrate: & neanmoins c'est le seul de qui nous la

puissions apprendre.]'Le peuple d'Alexandrie est, dit-il, plus porté à la sedition que nul autre, & quand il est une fois échaufé, il en vient ordinairement aux dernieres extremitez, & ne s'appaise point qu'il n'ait repandu du sang. Cette occasion-ci fait bien voir qu'il ne falloit pas grande chose pour l'emouvoir; car c'estoit seulement pour les spectacles des basteleurs, qui est un desordre repandu presque dans toutes les villes. Un basteleur avoit donc accoutumé de danser le samedi, & d'amasser une grande multitude de peuple, parceque les Juifs qui ne travaillent point ce jour là, le donnent à leur divertissement au lieu de l'employer à la lecture de la loy. Le Prefet Oreste avoit travaillé à abolir ce desordre dans Alexandrie. Mais les Juifs demeurerent toujours fort animez contre le parti contraire: & quoiqu'ils soient toujours les ennemis jurez des Chrétiens, la défense des basteleurs les échaufa plus que jamais contre eux. Un jour que Oreste estoit au theatre pour faire des ordonnances de police, quelques partisans de S. Cyrille s'y trouverent pour savoir ce que le Prefet ordonneroit. Il y eut entr'autres un professeur de grammaire nommé Hierax, qui estoit fort assidu aux sermons de S. Cyrille, & qui y faisoit toujours grand bruit par ses applaudissemens. Des que les Juifs l'apperceurent, ils s'écrierent qu'il n'estoit venu à cette assemblée que pour y causer du trouble. Oreste qui depuis longtemps regardoit avec jalousie le pouvoir que s'attribuoient les Evesques, comme une usurpation de l'autorité de sa charge, fasché de ce que Saint Cyrille sembloit examiner sa conduite, fit arrester Hierax, & commanda qu'on luy donnast la question sur la place mesme. Socr. l. 7. c. 13. p. 349.

'S. Cyrille ayant eu avis de cela, envoya querir les principaux d'entre les Juifs, & les menaça de les chastier, s'ils ne cessoient d'exciter des seditions contre les Chrétiens. Bien loin d'apprehender l'effet de cette menace, ils en devinrent plus furieux, & ne songerent qu'à maltraiter les Chrétiens, usant contre eux de toutes sortes de malices & de fraudes. Mais n'en pouvant assez faire pour contenter leur animosité, ils formerent cette conjuration pour laquelle ils furent chassez d'Alexandrie. Ils convinrent entre eux de mettre à leur doit un anneau d'écorce de palmier [pour se reconnoistre,] & de fondre la nuit à main armée sur les Chrétiens. Ils envoyerent donc une nuit plusieurs personnes crier dans tous les quartiers d'Alexandrie, que le feu estoit à l'eglise de S. Alexandre. Là dessus les Chrétiens accoururent de tous costez pour l'éteindre. Et les Juifs se jetterent sur tous

ceux qu'ils purent rencontrer, & en firent un horrible carnage, prenant garde à la marque qu'ils avoient prise pour n'y pas enveloper ceux de leur parti. Les meurtriers ayant esté aussitost decouverts, S. Cyrille mena des la pointe du jour une grande troupe de gents dans les synagogues des Juifs, leur prit ces lieux de prieres, les chassa de la ville, & permit de piller leurs biens. Cette nation fut ainsi chassée d'Alexandrie, où elle s'estoit établie des le temps d'Alexandre le grand, & elle en sortit ainsi depouillée de tout son bien pour se repandre de costé & d'autre.

Th hn p.70.c.d| Cedr.p.356.b.c. 'Theophane qui raporte la mesme histoire en abregé, dit que ce furent les "magistrats Chrétiens qui chasserent les Juifs, & en vendirent publiquement les biens. [Nous voudrions que cet auteur fust plus ancien, & avoir des preuves bien certaines que S. Cyrille ne fit qu'exhorter les magistrats civils, à qui ces sortes d'executions appartiennent, à s'acquiter de leur devoir. Car les Juifs meritoient bien d'estre punis severement. Mais il faut avouer que Socrate ne donne guere lieu de le croire, & qu'il n'y a surtout aucune apparence qu'Oreste ait employé son autorité pour chasser les Juifs. S. Augustin a peutestre marqué cet evenement,] Aug.s.6.p.32.b. 'lorsque parlant du miserable état où les Juifs estoient reduits depuis la mort de J.C; Lorsqu'ils ont voulu, dit-il, à son peuple, faire la moindre emotion contre les Chrétiens, vous savez ce qui leur en est arrivé, & encore depuis peu.

οἱ ἄρχοντες.

Socr.l.7.c.13.p. 350.c.d. 'Un professeur en medecine nommé Adamance, chassé comme les autres Juifs, profita de son malheur. Car s'estant retiré à Constantinople, il embrassa la religion Chrétienne, & revint depuis à Alexandrie.

d. 'Le Prefet Oreste fut tres sensiblement touché, dit Socrate, de l'expulsion des Juifs, & il fit de grandes plaintes, de ce que l'on avoit depeuplé la ville d'un si grand nombre d'habitans. Il en écrivit à l'Empereur: S. Cyrille fit la mesme chose de sa part, & representa les violences que les Juifs avoient faites contre les Chrétiens. [L'Empereur confirma sans doute leur expulsion:] c.d|349.a.b. 'Car il paroist assez par Socrate qu'ils ne furent point rétablis. [Aussi c'estoit Pulquerie qui gouvernoit alors les affaires sous le nom du jeune Theodose son frere: & elle a toujours esté fort favorable à l'Eglise.

L'inimitié d'Oreste pour Saint Cyrille, devint publique par les p.350.d. plaintes que ce Prefet faisoit de l'expulsion des Juifs.] 'S. Cyrille "à la priere du peuple, envoya témoigner à Oreste qu'il ne sou- p.350.351.a. haitoit que de vivre avec luy en ami. 'Mais Oreste rejetta ses offres,

κατηνάγκαζεν.

offres, & le respect des sacrez Evangiles par lesquels S. Cyrille le conjura d'appaiser sa colere, ne put vaincre son obstination. Ainsi leur division continua toujours: Et voici l'effet funeste qu'elle produisit.

'Quelques moines des montagnes de Nitrie d'un naturel fort bouillant, & les mesmes dont Theophile s'estoit autrefois servi pour satisfaire sa passion injuste contre Dioscore & ses trois freres, estant encore alors transportez par un zele trop ardent, prirent les armes pour la défense de S. Cyrille. Estant donc sortis de leurs monasteres au nombre d'environ cinq cents, ils vinrent à Alexandrie, où ayant rencontré le Prefet porté sur son char, ils s'approcherent de luy, & l'appellerent payen & idolatre. Le Prefet jugeant que c'estoit un piege qui luy avoit esté dressé par S. Cyrille, s'écria qu'il estoit Chrétien, & qu'il avoit esté battizé à Constantinople par l'Evesque Attique. Les moines faisant peu d'attention à ses paroles, un d'entre eux nommé Ammone luy jetta une pierre à la teste, & le blessa de telle sorte qu'il le mit tout en sang. Ses gardes apprehendant d'estre lapidez, s'enfuirent presque tous de costé & d'autre, & s'allerent cacher parmi la foule. Cependant le peuple accourut au secours du Prefet, écarta les moines, se saisit d'Ammone, & le mit entre les mains du Gouverneur, qui le mit publiquement à la question, & le fit tourmenter selon toute la rigueur des loix, & avec tant de violence qu'il en mourut. Il écrivit en mesme temps en Cour tout ce qui s'estoit passé. Saint Cyrille y écrivit aussi de son costé, mandant tout le contraire du Prefet. Il redemanda le corps d'Ammone, le fit enterrer dans une eglise, changea son nom, & luy donna celui de Thaumase. Il le faisoit mesme honorer du titre de martyr, fit son eloge publiquement dans l'eglise, & loua son courage, comme s'il avoit perdu la vie pour la défense de la religion. Mais les plus moderez d'entre les Chrétiens mesmes ne purent approuver ces louanges d'Ammone, parcequ'ils savoient bien que ce moine, bien loin d'estre mort pour avoir confessé J.C, n'avoit souffert que le juste chastiment de son insolence. Aussi S. Cyrille eut soin dans la suite d'étoufer cette affaire par le silence. c.14.p 351.352.

ARTICLE III.

Hypacie philosophe payenne est massacrée.

L'AN DE JESUS CHRIST 415.

Socr.l.7.c.14.p. 352.a. a Thphn.p.70. 7. b Socr.l.7.c.15.p. 353.a. c p.352.b. d n.p.861.c. e Suid.ν.π.p.977. d.

'LA mesme division produisit encore depuis un autre malheur[plus celebre que les precedens,]a qui arriva l'année suivante,b c'est à dire"lan 415 au mois de mars, durant le Caresme.c Il y avoit à Alexandrie une fille nommée Hypacie, fille de Theon philosophe,d & mathematicien"celebre du temps de Valens.e On dit qu'elle estoit d'une secte opposée à Saint Cyrille, [c'est à dire payenne: & il me semble que tout le monde le suppose.]

NOTE 3. V. Theodose I. § 100. &c.

p.976.f. 'Elle estoit née à Alexandrie avec un cœur genereux, & une grande elevation d'esprit: De sorte qu'aprés les instructions qu'elle receut de son pere à Alexandrie, & s'estre rendue tres habile dans l'astronomie,

p.977 a. 'elle voulut encore penetrer dans les autres parties de la philosophie[& des sciences. Ce fut peutestre pour cela]

c. 'qu'elle alla passer du temps à Athenes.

f Phot.c.242.p. 1057.b.c. g Socr.p.352.b. h Suid.p.977.c. i Socr.p.352.b.

f Elle se rendit ainsi si habile dans la Geometrie, dont il semble qu'elle faisoit une profession particuliere,g & dans les autres sciences, qu'on pretend qu'elle surpassoit tous les philosophes de son temps.h Elle parloit fortbien, raisonnoit juste.i Elle tint mesme l'ecole de la

n.p.861.d. philosophie de Platon établie[à Alexandrie]'depuis["Ammone

l.7.c.15.p.352.b.c. &]Photin;'& instruisoit encore tous ceux qui le vouloient dans les autres parties de la philosophie: de sorte que l'on accouroit de toutes parts à son ecole.

V. Ammone.

Suid.p.977.a. 'Elle ne rougissoit pas de paroistre en public avec le manteau[des philosophes.]

p.976.c. 'Elle a aussi composé quelques ouvrages.

p.977.a.c. 'On loue ses mœurs aussibien que son esprit & sa science. Elle estoit"sage & fort prudente dans sa conduite, aimoit la justice,

σωφροσύνη.

Socr.p.352.c. 'estoit extremement chaste,&conversoit avec tout le monde avec une liberté honneste, sans donner aucune occasion à la medisance.

Suid.p.977.a. b. 'On assure mesme qu'elle demeura[1] vierge. Cependant comme elle avoit aussi de la beauté,'sa modestie ne put pas arrester la passion d'un de ses disciples. Mais on pretend qu'elle l'en guerit, en luy montrant les marques hideuses des infirmitez naturelles & ordinaires des femmes, & luy demandant si c'estoit là ce qu'il

Suid.p.976.c. Phot.c.242.p. 1057.b.c. a p.1058.b.

1. 'Suidas[qui le dit,]'a fait cependant femme d'un philosophe nommé Isidore.[Auroit il esté trompé] 'par le ἦν γαμετὴ αὐτοῦ de Damascius,[qui ne signifie rien moins,]'a& qui cependant en a trompé d'autres, comme on le voit par la marge & la table de Photius.[Je croy que cet Isidore est moins ancien]

aimoit. Quelques uns disoient qu'elle avoit éteint son feu par la
1. musique : mais 'un ancien auteur assure que cela ne peut estre, & que la musique [qu'on pretend avoir eu la force d'allumer & de calmer les passions,] estoit perie depuis longtemps.

'Hypacie devint ainsi tres celebre. [a] Nous avons encore plusieurs lettres que Synese luy écrivit, où l'on voit qu'il la respectoit comme sa maistresse. 'Dans le temps qu'elle demeuroit à Athenes, lorsque les Gouverneurs de la province y arrivoient, leur premiere visite estoit chez elle. On luy rendoit le mesme honneur à Alexandrie. P.976.c. a Syn.ep.15.16. 25.81.124.154. Suid.p.977.c.

'Elle estoit souvent avec Oreste & avec les autres Prefets: mais on pretend que ce fut la cause de son malheur, & que sa familiarité avec Oreste donnant lieu au peuple de croire qu'elle l'empeschoit de se reconcilier avec S. Cyrille, quelques personnes, dont le zele estoit assurément trop violent, conjurerent de la tuer. 'Les payens disent, que comme sa maison estoit toujours assiegée d'une foule de personnes qui la venoient visiter, Saint Cyrille ayant vu en passant cette foule, & sceu ce que c'estoit, il en conceut une jalousie si violente, qu'il se resolut de la satisfaire par le plus abominable de tous les crimes. [Mais sans nous arrester à ce qu'ont dit les ennemis de nostre religion,] 'on convient que lorsqu'Hypacie sortoit en chaire de chez elle, ou estoit preste d'y rentrer, une troupe de furieux qui l'observoient, conduits par un Lecteur nommé Pierre, se jetterent sur elle, 'la tirerent de sa chaire, la trainerent jusqu'à la [grande] eglise appellée la Cesarée, où aprés l'avoir depouillée ils la massacrerent à coup" de tuiles, 'la dechirerent en pieces, trainerent ses membres par toute la ville avec mille outrages, & aprés les avoir ramassez, ils les brulerent en un lieu appellé Cinaron. 'Cette action parut étrangement odieuse, & fit un grand tort à l'Evesque, & aux Chrétiens d'Alexandrie, aussibien dans l'esprit des Chrétiens, que dans celui des payens. 'L'Empereur [à qui Oreste ne manqua pas de la mander,] témoigna en estre tres irrité, & la vouloir punir [rigoureusement.] Mais on pretend qu'un nommé
2. Edese [2] sceut si bien gagner [ses ministres] à force de presens, qu'enfin l'Empereur donna une abolition aux coupables ; & en pardonnant un si grand crime, merita, dit un auteur, d'en estre puni luy mesme dans les personnes qui luy estoient les plus che-

Socr.p.351.c.d. Suid.p.977.d.e. c|Socr.p.352.d. Socr.p.352.d. ὀστράκοις ἀνεῖλον. d|Suid.p.976.c. c|977.e|Socr.p.352.353. Suid.p.977.e.f.

1. 'On pretend que c'est Damascius [philosophe payen, qui écrivoit sur la fin du V. siecle. *V. l'Empereur Anastase § 3.*] Socr.n.p.86.2.2.

2. ἐδωρήθη, qui devroit plutost signifier qu'il receut les presens. 'Neanmoins l'autre sens que prend Mr Valois aprés la traduction de Suidas, convient assez bien à l'histoire. Socr.n.p.86.2.5.

[Socr.n.p.96.1.d.] res :'Ce que quelques uns raportent aux malheurs où tomba Valentinien III, cousin & gendre de Theodose. [Et Theodose se peut dire avoir esté tout à fait malheureux les dix dernieres années de son regne.

[Cyr.ep.56.p. 202.c.] Edese est apparemment]'un Diacre d'Alexandrie qui pouvoit estre à Constantinople en ce temps là mesme, avec un autre [Niceph.l.14.c.26. p.493.494.] Diacre nommé Pierre.'Ils y estoient sans doute de la part de S. Cyrille [pour prendre soin de ses affaires à la Cour :] & Attique s'accommodoit beaucoup mieux avec eux, qu'il ne fit avec ceux [Boll.28.jan.p. 847.§ 28.] qui leur succederent dans cet emploi.'On marque quelques lettres que Saint Isidore de Peluse écrit à un Pierre Lecteur. [Isid.P.l.5.ep. 177.p.527. a Boll.§ 28.] 'Il luy parle comme à un homme qui avoit besoin de remedes forts pour guerir les plaies de son ame.[a]Ainsi il merite qu'on le croie auteur du massacre d'Hypacie.

[Lup.ep.n.p.352.] 'Le P. Lupus nous donne une lettre d'Hypacie à S. Cyrille, où l'on voyoit, dit-il, qu'elle pensoit à embrasser le Christianisme, mais qu'elle estoit arrestée par ce que disoient les Chrétiens, que Dieu est mort pour les hommes. [Cette lettre a quelque chose [ep.216.p.449.] d'assez vif :]'mais son principal sujet est pour se plaindre de ce que S. Cyrille avoit fait condanner & bannir Nestorius, dont la doctrine s'accordoit mieux avec la raison, & avec les écrits [Conc.ap.p.924.] des Apostres, que celle de S. Cyrille.'Ainsi puisqu'Hypacie est morte 16 ans avant la condannation de Nestorius, nous ne pouvons regarder cette piece que comme une fiction [de quelques Nestoriens.]

ARTICLE IV.

Des Parabolans d'Alexandrie.

L'AN DE JESUS CHRIST 416.

[Boll.28.jan.p. 847.§ 28|Bar. 416.§ 39|Cod. Th.n.t.6.p.85.] 'ON croit avec assez d'apparence, que les principaux auteurs ou ministres de ces violences, dont on accuse les Evesques d'Alexandrie, estoient ceux que les loix appellent *Parabalans*, ou plutost *Parabolans* ;[1]ces noms & d'autres qu'on 1. leur donne encore, signifiant tous dans le grec, ceux qui s'exposent volontairement à un grand danger. Aussi on croit qu'on [Cod.Th.16.t.2. l.43.p.86. b l.42.p.82.] leur donnoit ce nom à cause des dangers où ils s'exposoient,'en se consacrant à prendre soin des malades.[b]Ils faisoient un corps, avoient un Syndic pour leurs affaires communes, & une "matricule où tous leurs noms estoient écrits. "Livre.

1. On pretend qu'ils sont encore appellez *Paraboli* ou *Parabolarii*.

V.S Denys d'Alexandrie § 21. [C'estoit peuteſtre une ſuite de ce qui eſtoit arrivé du temps de Gallien l'an 263,]'lorſque beaucoup de Chrétiens d'Alexandrie ſignalerent leur pieté en aſſiſtant les malades,&en enſeveliſſant les morts durant la peſte. Il ſemble meſme qu'ils firent deſlors quelque eſpece de corps, de confrerie ou de ſocieté, pour s'unir plus particulierement dans un ſi ſaint exercice. Euſ.l.7.c.22.p. 269.2.

[Les Empereurs avoient aſſurément accordé des privileges & des exemptions à ces Parabolans.]'Car on voit que les perſonnes riches & qualifiées"achetoient ce titre.[C'eſt une raiſon qui peut empeſcher de croire]'qu'ils paſſaſſent pour Clercs, comme on le pretend:[&[1]l'endroit meſme ſur lequel on le pretend, marque plutoſt qu'on regardoit leur état & celui des Clercs comme deux états differents.]'L'Empereur diſpoſe meſme d'eux, & en laiſſe le choix aux magiſtrats civils;[ce que jamais les princes n'ont entrepris à l'égard des Clercs. Cod.Th.16.t. 2.l.42.p.82. p.83.1|Bar.416.§ 39. Cod.Th.t.6.p. 82.

"hunc locum redimunt.

Baronius a ſans doute plus de raiſon]'de croire que comme ces gents s'attachoient tout à fait à l'Eveſque d'Alexandrie, & eſtoient preſts d'entreprendre tout ce qu'ils croyoient luy eſtre agreable, leur parti le rendoit extremement puiſſant.'Les Parabolans ſont mis avec les moines de Barſumas entre les miniſtres de la fureur de Dioſcore d'Alexandrie, dans le conciliabule d'Epheſe.'Auſſi nous trouvons que la ville d'Alexandrie envoya l'an 416 une deputation à l'Empereur, en partie pour demander quelque remede contre la puiſſance redoutable des Parabolans. On ne voit pas bien quel remede elle ſouhaitoit, parceque l'endroit eſt corrompu.'Godefroy croit qu'elle demandoit que l'Eveſque d'Alexandrie fuſt obligé de ne point ſortir de la ville, afin qu'au moins il arreſtaſt l'excés des violences des Parabolans, [& qu'il ne puſt s'excuſer d'en répondre.] Bar.416 § 39. Conc.t.4.p.251. 2.b. Cod.Th.t.6.p. 82. p.83.2.

'Theodoſe répondit aux Alexandrins par ſon reſcrit du 29 ſeptembre ou du 5 octobre 416, dont nous avons quelques fragmens. Il paroiſt que leur deputation fut aſſez mal receue à la Cour.'Néanmoins pour ce qui eſt des Parabolans, l'Empereur ordonna que les Clercs,[qui les faiſoient agir]ne ſe méleroient en aucune maniere de tout ce qui regardoit ou les affaires publiques[des Prefets,]ou le"Corps de ville; Que les Parabolans ne pourroient non plus ſe trouver,ni aux ſpectacles publics,ni dans les lieux où l'on traitoit les affaires de la ville, & où l'on rendoit la juſtice,hormis les particuliers qui y auroient des affaires, ou leur Syndic dans les affaires communes de leur corps; & cela p.82|12.t.12.l.15.| p.598. p.82.

"*Curiam.*

1.'Theodoſe y parle d'abord des Clercs: Et puis il ajoute: *Præterea eos qui Parabolani vocantur &c.* Cod.Th.t.6.p.82.

sur peine d'estre rayez pour jamais de la matricule, & punis selon qu'ils le meriteroient ; Qu'il n'y en auroit point plus de cinq cents, qui seroient pris du nombre des pauvres & choisis, 14.t.17.l.2.p.273. [pour cette premiere fois]par les corps'des métiers ;[a]Que leurs 2. a t.6.p.82. noms seroient donnez au Prefet d'Egypte, & par luy envoyez au Prefet du Pretoire : Et que quand il en mourroit quelqu'un, le Prefet d'Egypte en nommeroit un autre en sa place.

p.84.1. 'Cette loy qui paroist une suite des troubles arrivez à Alexan- 2. drie[en 414 & 415,]'donne quelque sujet de croire que la Cour l.43.p.85. mesme n'approuvoit pas en cela la conduite de S. Cyrille.'Mais Theodose en adoucit quelques articles par une seconde loy, datée du 3 fevrier 418. Car il y étend le nombre des Parabolans à six cents, ayant appris que le nombre de cinq cents ne suffisoit pas. Il en laisse la nomination pour le present & pour l'avenir à l'Evesque, qui pourra prendre tous ceux qu'il jugera capables de cet emploi, à l'exception"des personnes qualifiées & de ceux du corps de ville. Et il ordonne que ces Parabolans seront dans la disposition & dans la dependance de l'Evesque, & confiez à ses soins. *honoratis & Curialibus.*

ARTICLE V.

De Valerien le Pelagien : S. Cyrille demeure seul ennemi de S. Chrysostome.

L'AN DE JESUS CHRIST 417, 418.

Bar.417.§15. 'ON pretend que vers l'an 416, un nommé Valerien disciple zelé de Pelage, & esclave du Comte Valere, s'estant ce semble enfui à Alexandrie, y avoit esté receu par S. Cyrille, & admis peutestre par luy dans le Clergé, & luy avoit persuadé de regarder Pelage & Celeste comme dignes d'entrer dans sa communion. Eusebe qui par la qualité de frere qu'il se donne,[paroist plutost avoir esté un Evesque]qu'un simple Prestre, comme l'a cru Baronius, luy écrivit sur ce sujet. S. Cyrille luy fit réponse, & luy parla de Valerien comme d'un homme libre. Eusebe luy récrivit en 417, & luy témoigna qu'il s'étonnoit que l'Eglise d'Alexandrie admist à sa communion Pelage & Celeste condannez par le Pape Innocent, & rejettez par tous les Orientaux. Il luy proteste que Valerien est esclave, & le prie de l'eloigner d'auprés de luy, & de le renvoyer à son maistre.["Cette lettre ne V. S. Augustin § 269] nous paroist pas assez assurée pour nous apprendre quelle part note 66. S. Cyrille prit dans l'affaire du Pelagianisme : de quoy nous ne

V. S. Augustin § 282. trouvons rien autrepart, sinon"que le Pape Zosime envoya en Egypte la condannation qu'il avoit faite des Pelagiens en 418. Elle y fut sans doute receue, & peutestre mesme confirmée par les souscriptions des Evesques.'S. Augustin écrivit aussi à Alexandrie contre les Pelagiens. Aug.op.imp.l. 4.c.87.p.196.2.c. [Mais nous savons que dans le Concile d'Ephese, où S. Cyrille presidoit, cette heresie fut entierement rejettée & condannée. Et entre tous les Peres Grecs il n'y en a point qui ait parlé si exactement de la grace que S. Cyrille.

Ce que nous venons de dire, que Zosime envoya l'an 418 en Egypte la condannation des Pelagiens," V. le Pape Innocent § 12. est une grande preuve que ces deux Eglises communiquoient alors l'une avec l'autre. Ibid. § 4. "Leur communion avoit esté rompue l'an 406, à cause de la deposition injuste de Saint Chrysostome par Theophile & ses partisans:]'Et aprés la mort de Theophile, Saint Cyrille sembla vouloir entretenir la division, comme s'il y eust esté obligé en qualité d'heritier[& de neveu]de ce Prelat. Isi.P.l.1.ep., p 97.a. [L'Eglise d'Antioche s'estoit réunie dés l'an 414 avec celle de Rome, aprés que l'Evesque Alexandre eut mis le nom de S. Chrysostome dans les Diptyques. Theodote qui succeda à Alexandre vers le commencement de 417," Ibid. § 11. fut obligé par le peuple de faire la mesme chose.] 'Mais Acace Evesque de Berée manda à S. Cyrille qu'il l'avoit fait par contrainte; qu'il en avoit regret; qu'il cherchoit les moyens de s'en relever; & qu'il eust bien voulu avoir une lettre de S. Cyrille qui l'assurast nettement qu'il ne devoit point se laisser aller aux instances de ceux qui le vouloient obliger à celebrer la memoire de S. Chrysostome. Cyr.ep.57.p.207. b.c. [Il n'est pas difficile de juger de la réponse que S. Cyrille luy fit, s'il luy en fit quelqu'une.

Ibid. "Mais il arriva en mesme temps qu'Attique intrus à la place de Saint Chrysostome, fut tellement pressé & par le peuple, & mesme par la Cour, de rétablir la memoire de ce grand Saint, qu'il ne s'en put défendre; ensuite de quoy il n'eut pas de peine à obtenir la paix & la communion du Pape.]'Il écrivit en mesme temps à S. Cyrille une lettre que nous avons encore, pour luy rendre raison de ce qu'il avoit fait, & le persuader de faire la mesme chose. ep.56.p.201-203. 'Il écrivit aussi à Edese, & à Pierre Diacres d'Alexandrie, afin qu'ils portassent S. Cyrille à l'union: & il les prie en mesme temps de tascher à revenir à Constantinople, parcequ'il s'accommodoit fort peu de l'humeur de ceux que S. Cyrille avoit envoyez en leur place, & de la maniere dont ils vivoient avec luy. Nphr.l.14.c.26. p.493.49 · [Car il paroist que les Evesques des principaux sieges tenoient toujours quelques Ecclesiastiques à Constantinople, pour pren-

dre soin de leurs affaires à la Cour de l'Empereur. On les appelloit d'ordinaire Apocrisaires, c'est à dire destinez pour faire des réponses : & c'est ce qu'on appelle aujourd'hui des Nonces.

S. Cyrille fit à Attique une réponse qu'on peut dire estre tres belle, si on n'y regarde que le courage & la vigueur episcopale qu'il y témoigne. Mais il est fascheux qu'il n'ait employé alors sa fermeté & sa force que contre la verité & la charité.]'Car tout le sujet de sa lettre n'est que pour soutenir qu'on ne peut legitimement mettre S. Chrysostome dans les Diptyques au rang des Evesques morts dans la communion de l'Eglise; & il se sert pour cela des termes les plus durs, & des comparaisons les plus odieuses.'Cette lettre est traduite dans la vie de S. Chrysostome par Mr Hermant, avec une reflexion fort chrétienne.[a]Facundus dit qu'il n'y a que la necessité qui puisse permettre de raporter des paroles que des Chrétiens ne peuvent entendre sans horreur. 'Quelques uns ont écrit que S. Cyrille brula quelques ouvrages de Saint Chrysostome, & a ainsi esté cause que nous les avons perdus.

Cyr. ep. 57. p. 204.

Chry. vie, l. 9. c. 8.

a Fac. l. 4. c. 1. p. 142-145.

Nphr. l. 14. c. 28. p. 479. d.

ARTICLE VI.

S. Cyrille rétablit enfin la memoire de S. Chrysostome : L'Egypte affligée pour les pechez du peuple : Le Prefet Calliste tué.

[SAINT Cyrille demeura donc le dernier à aimer mieux estre separé de l'Eglise Romaine, & peureestre de plusieurs autres, que de se reconcilier avec la memoire d'un Saint que Theophile avoit haï. Mais il ne demeura pas longtemps en cet état. Car ce que nous avons dit d'Attique ne pouvant se mettre avant l'an 417, il faut, comme nous avons dit, que Saint Cyrille fust déja reconcilié avec Rome, lorsque Zosime luy adressa sa lettre contre les Pelagiens vers le mois de may de l'an 418.]'Comme son eloignement pour S. Chrysostome ne venoit point d'envie, ni d'une opiniatreté diabolique; mais d'ignorance, & d'un zele mal reglé; Dieu eut pitié de luy comme d'un homme sujet à la misere, & a la foiblesse des hommes; & comme il luy avoit donné d'ailleurs une science & une vertu extraordinaire, il voulut le perfectionner, & luy donner ce qui luy manquoit encore en ce point.

Nphr. l. 14. c. 28. p. 499 a. b.

'Nicephore dit que Dieu se servit mesme pour cela de la voie extraordinaire d'une vision, où il vit Saint Chrysostome revétu d'une

c. d.

d'une gloire, & d'une majesté celeste, qui le chassoit de l'autel, & la Sainte Vierge qui prioit ce Saint de ne le point chasser, à cause qu'il avoit beaucoup combatu pour sa gloire.'Cette histoire est encore raportée par d'autres Grecs des derniers temps. [Chrys.f.t.8.p. 293.,65|11.p.963.] [Mais comme les visions qui ne sont pas appuyées d'autoritez tres considerables sont toujours suspectes, que celle-ci ne se lit pas mesme dans George d'Alexandrie, qui a écrit vers l'an 620 une grande vie de S. Chrysostome, déja mélée de bien des fables, & qu'elle iroit à differer le changement de S. Cyrille jusqu'aprés le Concile d'Ephese, ce qui ne se peut; nous aimons mieux nous contenter]'de ce que dit le mesme Nicephore, Que Saint Cyrille [b.] ceda enfin aux remontrances que luy firent beaucoup de personnes, & particulierement S. Isidore de Peluse.

'Cet illustre solitaire, pour qui Saint Cyrille avoit un si grand [Isid.P.l.1.ep.370. p.96.c.] respect qu'il l'appelloit son pere,[a] luy en écrivit souvent, tantost [a Nphr.p.490.b.] pour l'exhorter, tantost pour le reprendre:[b] & nous en avons [b Bar.412.§ 61.] encore une fort belle lettre qu'on raporte à ce sujet-ci,'où il [Isid.P.l.1.ep.370. p.97.a.] l'exhorte à quitter tout esprit de contention, à ne pas former dans l'Eglise une division eternelle sous un faux pretexte de pieté, & à ne pas venger sur cette divine mere des fideles qui ne meurt point, les injures particulieres qu'il pretendoit avoir receues des hommes mortels.'S. Cyrille ayant donc assemblé les [Nphr.p.499.d.] Evesques d'Egypte, mit le nom de Saint Chrysostome dans les sacrez diptyques: [& ayant sans doute ensuite envoyé à Rome, il obtint sans difficulté la communion de cette Eglise, qui avoit pour lors Zosime pour chef.]

'Il cite S. Chrysostome parmi les saints Evesques dont il allegue [Conc.t.3.p.128. a.] l'autorité contre Nestorius.[c] Ecrivant au Clergé de Constantinople, il demande à Nestorius s'il pretend estre plus eloquent [c Cyr. Al.ep.8. p.34.b.c.] que Jean, ou avoir plus d'intelligence que le Bienheureux Attique.'Nestorius dit à la fin de 430, que S. Cyrille reveroit alors [Merc.t.2.p.86.1.] les cendres de S. Chrysostome. Il dit qu'il le faisoit malgré luy; [ce qu'il est aisé de regarder comme la parole d'un ennemi. Mais il est fascheux]'que S. Cyrille mesme parlant en 432, de la condannation du Saint, le fait en des termes qui peuvent porter à [Lup.ep.56.p.151.] croire, qu'il ne desapprouvoit point encore ce qui s'estoit fait dans le [malheureux] conciliabule du Chesne, ou il avoit esté present.'Quelques nouveaux Grecs pretendent cependant qu'il [Chry.f.t.8.p. 293.] avoit mesme fait quelque chose pour la vie de S. Chrysostome, dont George s'estoit servi dans la sienne.'Mais puisque George [p.158.]

mesme ne cite point un auteur si considerable,[il n'y a point d'apparence qu'il l'ait pu faire.]

Sur.31.dec.p. 380.§ 20. 'S. Cyrille receut[vers la fin de 417,]la visite de Sainte Melanie la jeune,qui passoit d'Afrique en Palestine avec Albine sa mere, & Pinien son mari. Ils tirerent un grand profit tant de son entretien, que de celui d'un homme prophetique nommé Theodore, qu'ils trouverent aussi à Alexandrie.[Seroit-ce Saint Isidore de

§ 21. Peluse? Peu de temps aprés]'Pinien & Melanie revinrent encore à Alexandrie, pour y voir un grand nombre de personnes de pieté qui y demeuroient.

Cyr.h.P.7.p.87. 'Dans l'homelie que S. Cyrille fit pour Pasque de l'an 419, il se plaint fort de l'insolence des jeunes gents, qui armez d'épées & de massues, excitoient des querelles en divers endroits de l'Egypte, pour avoir occasion de tuer & de piller, ou se mettoient

p.88. à voler.'Il dit que c'est pour punir ces crimes que Dieu avoit brulé par une secheresse extraordinaire la recolte de cette année là,[c'est à dire de l'an 418,]qu'on esperoit devoir estre tres abon-

p.89.a.b. dante;'ce qui avoit causé une grande famine dans tout le pays.

p.89.90. 'Il se sert de cet evenement pour exhorter les peuples à la penitence, leur faisant esperer, s'ils se corrigeoient, les effets de la

p.90.a.b. misericorde de Dieu, mesme pour les biens de la terre:'de quoy il marque que Dieu leur avoit déja donné un gage, en faisant de-

8.p.98.99. border le Nil plus qu'à l'ordinaire.'Mais comme les pechez continuerent, les chastimens de Dieu continuerent aussi. La gresle perdit toute la moisson de l'an 419, en sorte qu'il n'y avoit personne qui ne fust dans l'affliction & dans les larmes.

ep.61.p.212.213. ["La mesme année 419,]'S. Cyrille receut une deputation des Evesques d'Afrique, qui le prioient de leur envoyer les Canons de Nicée les plus authentiques, & de leur marquer le jour qu'il falloit faire Pasque l'an 420. Saint Cyrille satisfit à ce qu'ils souhaitoient, & leur récrivit une petite lettre que nous avons encore. V. S. Augustin § 295.

Thphn.p.72.d. 'Au mois de septembre 422, Calliste Prefet d'Egypte fut tué dans Alexandrie par ses gents mesmes.[Il semble qu'on y peut

Cyr.h.P.11.p. 158.c.d. raporter]'un endroit de l'homelie faite pour Pasque de l'an 423, où S. Cyrille exhorte le peuple à ne pas insulter au malheur des morts, & à témoigner de la compassion & de la charité pour ceux qui estoient dans l'affliction, depeur d'irriter Dieu contre

Thphn.p.73.c. eux mesmes.'On marque qu'en 425, il y eut à Alexandrie beaucoup de seditions & de meurtres.

[Voilà ce que nous trouvons de la vie de Saint Cyrille jusqu'à l'an 428, auquel il faut commencer l'histoire de l'heresie Nestorienne, qui en doit faire la plus grande & la plus importante partie.]

ARTICLE VII.

De la naissance, des premiers emplois, de l'eloquence, de la reputation, & des defauts de Nestorius.

L'AN DE JESUS CHRIST 428.

V. Attique §7. ["SISINNE qui avoit esté ordonné Evesque de Constantinople aprés Attique le dimanche 28 de fevrier l'an 426, mourut des le 24 decembre de l'année suivante.]'Beaucoup demandoient pour Evesque S. Procle, [dont on verra l'histoire en particulier,] & d'autres Philippe de Side, ["comme on les avoit déja demandé tous deux aprés la mort d'Attique.]'Mais la Cour pour arrester toutes ces brigues, resolut de prendre quelqu'un qui ne fust point du Clergé de Constantinople, & jetta les yeux sur Nestorius,'alors Prestre d'Antioche,[a]qui avoit une tres grande reputation.[b]Et c'eust esté agir contre les Canons, dit un ancien auteur, de faire un Prestre d'Antioche Evesque de Constantinople, si sa doctrine & ses mœurs ne luy eussent acquis une estime extraordinaire. Socr.l.7.c.29.p. 370.b. Ibid. b. Thdrt.hær.l.4. c.12.r.4.p.244. a Vinc.L.c.16.p. 339. b Conc.ap.p. 803.a.

'Il estoit de Germanicie,[c]ville de la Syrie Euphratesienne, nommée dans les medailles *Cæsarea Germanica*. Et l'on croit qu'Antiochus [dernier] Roy de Comagene luy avoit donné ce nom, à cause de Germanicus Cæsar pere de Caius Caligula, en reconnoissance de ce que Caius luy avoit rendu ses Etats. C'est pourquoi cette ville avoit une epoque particuliere, qui commençoit en la 2 ou 3[e] année de Caius, & en la 38 ou 39[e] de J.C. [Elle n'est guere connue dans l'histoire que pour avoir esté le premier evesché d'Eudoxe, l'un des plus méchans des Ariens, & pour avoir donné la naissance à Nestorius. C'est pourquoi il faut dire que Cassien & Marcellin dans sa chronique, ont confondu le lieu où Nestorius avoit longtemps demeuré, avec celui de sa naissance,]'lorsqu'ils ont dit qu'il estoit né à Antioche:[d]à quoy le premier ajoute qu'il avoit esté battizé dans la mesme ville. [e]Baronius dit qu'il estoit de la race de Paul de Samosates,[f]trompé par ceux qui l'ont appellé fils de Theodore de Mopsueste; & petit-fils de Paul, à cause qu'il en tenoit les erreurs. [Il paroist Socr.l.7.c.29.p. 370.b|Thdrt. hær.l.4.c.12.p. 244.b. c Nor.epo.p.123. 476.477. Cass.de Inc.l.6. c.?.c.6.p.985. 990.991. d c.6.11.p.991. 1001. e Bar.428.§ 20. f Pet.dog.t.4.l.1. c.7.§ 3.p.35.

Cyr. div. h. 4. t. 5. p. 357. c. qu'il estoit d'une extraction fort mediocre,]'puisque S. Cyrille dit que Dieu l'avoit elevé de la bassesse aux dignitez les plus
p. 383. a. eminentes.'Il[1] donne mesme lieu de croire que sa naissance estoit honteuse. 1.

Thdrt. hær. l. 4. c. 12. p. 244. b. 'Theodoret dit qu'il ne sçait pas de quelle maniere il avoit esté elevé, ni quelles sciences il avoit apprises d'abord. Aprés avoir parcouru divers pays, il s'arresta à Antioche, & y acquit
Conc. t. 3. p. 1075. c. une science mediocre des belles lettres.'Le Pape Celestin luy applique ces paroles de Festus à Saint Paul, Que sa trop grande science le rendoit insensé : & en mesme temps neanmoins il l'appelle un ignorant.[Car on peut avoir beaucoup lu & beaucoup
Socr. l. 7. c. 32. p. 374. b. a Gen. c. 53. b Socr. c. 29. p. 370. b|Thdrt. hær. p. 244. b. étudié, & ne rien savoir.]'Il avoit naturellement une grande facilité à bien parler[a] sur le champ.[b] Il avoit mesme la voix fort belle, & extremement forte; ce qu'il avoit acquis en partie en l'exerçant :[& ce sont de grandes qualitez pour imposer à un peuple.]

Evag. l. 1. c. 7. p. 261. d. 'Il paroist qu'il demeura quelque temps dans un monastere prés d'Antioche : Et on croit que c'est celui qu'on appelloit du temps d'Evagre le monastere[2] d'Euprepe à deux stades de la 2.
Thdrt. p. 244. c. d. c Casn. de Inc. l. 6. c. 6. 11. p. 991| 1001. ville.'Ayant esté elevé à l'état Ecclesiastique dans Antioche,[c] il y fut fait Diacre & Prestre, & on luy confia le soin d'instruire le peuple : de quoy il paroist qu'il s'acquita longtemps, & jusqu'à un age fort avancé.

Socr. l. 7. c. 29. p. 370. c. d Thdrt. p. 244. c. 'Sa vie estoit tres exemplaire, & sa "pureté le faisoit estimer σωφροσύνη. d'un grand nombre de personnes.[d] Son habit estoit fort brun, son air modeste & recueilli : il evitoit les lieux de trouble & d'assemblées; la pasleur de son visage & de son corps estoit une marque de sa sobrieté : il estoit presque toujours chez luy appliqué à la lecture, & renfermé en luy mesme dans le repos[& dans
Conc. t. 3. p. 592. b. le silence.]'Theodore de Mopsueste ayant avancé en preschant à Antioche quelque proposition qui n'estoit pas assez exacte, Nestorius fut le premier à la desapprouver, & à témoigner avec liberté son zele pour la veritable doctrine.

p. 553. c|Vinc. L. c. 16 p. 339. e Conc. p. 1037. c. 'Il acquit par ce moyen une fort grande reputation, qui le fit envier à Antioche par les autres villes.[e] On le regardoit comme une personne dont la foy estoit pure & sans tache, exercée à[défendre] la doctrine des Evangiles & des Apostres, "capable πιχύτης.
Socr. l. 7. c. 29. p. 370. b. f Conc. t. 3. p. 1037. c. d'exciter les autres à la pieté,'& tres propre pour instruire les peuples.[f] C'est le sentiment que l'Empereur Theodose II. avoit

1. On l'appelle μίασμα καὶ αἰσχροκερδῆ.
Baron. 431. § 295. 2. On ne sçait point qui est cet Euprepe.

de luy, qu'en avoit S. Cyrille, & qu'en avoient tous les Prelats de l'Eglise.'On ne doutoit point qu'il n'eust toutes les qualitez d'un bon Pasteur & d'un excellent Evesque. d.c.

'Neanmoins Vincent de Lerins dit de luy, qu'il se faisoit plus admirer qu'il ne se rendoit utile, qu'il avoit plus de reputation que d'experience, & que s'il parut grand durant quelque temps, ce fut plus par la faveur des hommes que par la grace de Dieu. 'En effet, Theodoret dit que toute la vertu exterieure qu'il faisoit paroistre, n'estoit qu'une vaine apparence pour s'acquerir l'estime des hommes, & qu'il preferoit sa propre gloire à celle de J.C. mesme;'que dans ses discours son langage n'avoit rien de masle, rien de naturel, rien de touchant, rien qui pust échaufer le cœur de ses auditeurs, & qu'il ne s'appliqua qu'à leur plaire & à flater leurs oreilles, afin de s'attirer leurs louanges & leurs applaudissemens, de gagner leur estime, & de se faire suivre par la foule du peuple.'Socrate dit aussi qu'il n'estoit pas si savant qu'on le croyoit; Qu'estant enflé de son eloquence, & croyant qu'elle le mettoit audessus de tout le monde, il ne s'estoit pas mis en peine de lire les interpretes, ni d'étudier solidement les anciens[Peres.]'Qu'il estoit tout ensemble vain, violent, & peu judicieux.'C'estoit un esprit bouillant, qui se portoit avec feu à tout ce qu'il entreprenoit.[Que si l'orgueil est la porte & le caractere de l'heresie, il ne faut pas s'étonner qu'estant superbe & peu instruit de la Tradition, il soit devenu heresiarque.] 'Marcellin dit qu'il avoit assez d'eloquence, & peu de sagesse. 'S. Cyrille l'accuse d'avoir eu plus d'attache à l'or & à l'argent, qu'aux veritez de l'Ecriture: & il doute s'il n'avoit point étudié les curiositez impies de la magie.

Vinc.L.c.16.p. 339. Thdrt.hær.l.4. c.12.p.244.d. c. Socr.l.7.c.32.p. 374.b. c.29.p.370.d. Conc.t.3.p. 1034.b|Cyr. Marc.an.428. Cyr.Al.div.h.4. t.5.p.357.a.

ARTICLE VIII.

Nestorius est fait Evesque de Constantinople: Tout le monde s'en rejouit: S. Cyrille luy en écrit.

'LA reputation qu'avoit Nestorius, fut donc cause que la Cour se determina à le faire Evesque de Constantinople, 'particulierement à cause de son eloquence, &"de la vie austere dont il faisoit profession.'Le peuple de la ville"le nomma avec joie pour son Evesque, à cause de l'amour & du respect qu'il conservoit encore pour S. Chrysostome, esperant qu'estant tous deux tirez d'une mesme Eglise, il retrouveroit en l'un ce qu'il

Socr.l.7.c.29.p. 370.b. Gen.c.53. Cass.de Inc.l. 7.c.30.p.1603.

abstinentia. elegit.

Marc.p.21. avoit perdu par l'exil & la mort de l'autre.[C'est pourquoi]
Cyr.ep 9.p.37.c. 'ceux de Constantinople faisoient tous leurs efforts pour l'avoir pour leur Evesque.

[Nestorius fut donc mandé d'Antioche,]'d'où il mena avec luy
Socr.l.7.c.32.p. 375.b. divers Ecclesiastiques,'comme le Prestre Anastase qu'il conside-
a Evag.l.1.c.2. p.257.d. roit extremement,& qu'il consultoit en toutes choses.[a] Ils passe-rent ensemble par Mopsueste[en Cilicie,]où ils confererent avec l'Evesque Theodore,["qui mourut aussitost aprés.]Nestorius V.son titre § 3.
arriva à Constantinople trois mois aprés la mort de Sisinne, & il en fut ordonné Evesque le[mardi]10 avril de l'an 428, selon
Pet.dog.t.4.l.1. c.7.§ 2.p.15. Socrate;'ce que le P. Petau a suivi.[b]Nous lisons neanmoins dans
b Liber.c.4.p.11. Liberat, que ce fut le premier d'avril;[c]ceque le Cardinal Noris
c Nor.h P.l.2.c. 4.p.188.350. a suivi,à cause que c'estoit le[quatrieme]dimanche[de Caresme.]
d c.14.p.336. [d]Mais les ordinations de S.Chrysostome & de S.Cyrille font voir que les Grecs ne s'attachoient pas au dimanche pour l'or-
Liber.n.p.16. dination des Evesques.'C'est pourquoi le Pere Garnier soutient que ce fut le 10 d'avril.

Conc.t.3.p.353.c. 'Les Evesques qui assisterent à cette ordination,en manderent la nouvelle au Pape Celestin, & luy rendirent un témoignage
p.1038.d. tres avantageux de Nestorius.'Ils manderent la mesme chose à S.Cyrille,[& sans doute aussi aux autres principaux Evesques
p.353.b.c. de l'Eglise.]'Celestin avoit appris la mort de Sisinne avec beaucoup de douleur, dans la crainte que le successeur de son siege ne fust pas successeur de sa foy, parceque le bien est ordinairement suivi du mal.Mais ayant appris l'ordination de Nestorius par quelques personnes qui venoient[de Constantinople,]& ensuite par la lettre des Evesques; sa douleur se changea en joie, & sa crainte en esperance: de sorte que dans la réponse qu'il fit aux Evesques, il les assura qu'il prenoit une grande part à la joie
p.1038.d. [de l'Eglise d'Orient.]'S.Cyrille se trouva dans la mesme disposition: il récrivit[à Nestorius]sans differer, pour luy témoigner sa joie, pour le louer, pour luy souhaiter de la bonté de Dieu les biens les plus excellens.

Vinc.L.c.16.p. 338.339. 'Tous les autres Evesques & tous les Saints ne témoignoient de mesme pour luy que de l'amour & de l'estime. Les peuples le cherissoient & ecoutoient avec joie les discours qu'il leur faisoit tous les jours, soit pour leur expliquer les divines Ecritures,soit pour combatre les erreurs des Juifs, des payens, & des hereti-
Conc.t.3.p.1078. b. ques.'Car il ne manquoit pas d'instruire tres souvent les peuples, & de témoigner en tout beaucoup de soin & de vigilance.[e]Les
e p.1080.b.c. payens mesmes l'estimoient beaucoup[sans doute à cause de son

eloquence,] & disoient qu'il n'y avoit jamais eu un tel Evesque.

ARTICLE IX.

Etat de l'Empire en 428, & des Eglises de l'Occident.

[AVANT que d'entrer dans le détail de l'histoire de Nestorius, il faut representer en peu de mots l'état où l'Eglise & l'Empire se trouvoient alors. L'Empire Romain obeïssoit encore à la posterité du grand Theodose. Honoré, second fils de ce Prince, mourut sans enfans l'an 423, & laissa l'Empire d'Occident à Valentinien III, fils de l'Empereur Constance à qui il avoit marié sa sœur Placidie. Mais comme Valentinien né le 2 ou le 3 juillet de l'an 419, n'avoit pas encore neuf ans, toute l'autorité estoit entre les mains de l'Imperatrice Placidie sa mere. C'estoit elle qui gouvernoit le peu que les barbares laissoient aux Romains dans l'Occident, ce qui estoit presque reduit à l'Italie & à l'Afrique. Car l'Illyrie Orientale estoit alors possedée par les Empereurs d'Orient, & l'Occidentale n'estoit presque que le theatre des courses & des ravages des barbares. Les François, les Bourguignons, & les Gots partageoient entre eux presque toutes les Gaules. Les mesmes Gots, les Vandales, & les Sueves ne laissoient aux Romains que tres peu de chose dans l'Espagne. La grande Bretagne avoit cessé dés l'an 409, de reconnoistre l'Empire pour jouir de sa liberté, qu'elle perdit peu aprés avec son nom, & avec la religion Chrétienne. Mais cette année mesme, la revolte du grand Comte Boniface fit entrer les Vandales dans l'Afrique, & en moins de deux ans ils se rendirent maistres de cette grande province, à la reserve de trois villes qui resisterent quelque peu de temps: & toutes les forces de l'Empire d'Orient & d'Occident ne les en purent chasser qu'au bout d'un siecle.

L'état de l'Empire d'Orient estoit plus heureux, & il se conservoit encore assez entier dans toutes ses parties, qui estoient l'Egypte, la Syrie, l'Asie mineure, le Pont, la Thrace, l'Illyrie Orientale, & peutestre encore l'Occidentale."Les Romains avoient mesme remporté des avantages considerables sur Vararane Roy des Perses, dans la guerre qu'ils avoient entrepris contre luy l'an 421, plutost que de luy livrer les Chrétiens, qui fuyant la cruelle persecution qu'il leur faisoit, s'estoient retirez sur les terres de l'Empire. Les barbares qui avoient voulu atta-

V. Theodose II.

quer la Thrace, en avoient esté repoussez par des effets visibles de la protection de Dieu. Ainsi l'Empire d'Orient jouissoit d'un assez grand calme sous le gouvernement du jeune Theodose, qui avoit succedé à Arcade son pere le premier jour de may de l'an 408, agé seulement de huit ans. Il avoit quatre sœurs, Flaccille, Pulquerie, Arcadie, & Marine, qui embrasserent toutes la virginité. Mais Pulquerie a rendu sa pieté & sa prudence tres illustres dans l'histoire. Elle estoit née le 19 janvier 399. Antheme Prefet du Pretoire gouverna l'Empire dans les premieres années de Theodose, & jusqu'en l'an 414, auquel Pulquerie fut declarée Auguste le 4 de juillet, & prit ensuite la conduite des affaires. Elle fit epouser à Theodose le 7 juin 421, Eudocie nommée auparavant Athenaïde, plus considerable par sa beauté & par sa science dans les lettres humaines, que par sa noblesse, estant fille d'un sophiste nommé Leonce. Elle ne receut le battesme qu'en devenant Imperatrice.

Theodose avoit plus les vertus d'un particulier que les qualitez necessaires pour gouverner un Empire. Il avoit beaucoup de pieté, de bonté, & de douceur; aimoit les livres, respectoit les personnes sacrées, & tout ce qui regardoit la religion, s'occupoit beaucoup à la priere, faisoit beaucoup d'aumosnes. Mais il avoit en mesme temps beaucoup de foiblesse & de timidité, & s'occupant peu des affaires de l'Etat, il s'en dechargeoit sur ses eunuques, qui y causerent de grands maux.

Pour ce qui regarde l'état de l'Eglise, elle avoit alors pour premier Evesque le Pape S. Celestin, dont la pieté est honorée publiquement le 6 d'avril. Chacun sçait le service qu'il rendit à l'Eglise en défendant la memoire de Saint Augustin contre les calomnies des Semipelagiens. Mais rien ne l'a rendu si celebre que la vigilance & la force avec laquelle il s'opposa à Nestorius, comme nous le verrons dans la suite. V. son titre.

Les Eglises de France, d'Angleterre, d'Illyrie, & d'Espagne n'ont rien qui entre dans nostre sujet. La derniere estoit ce semble tout à fait accablée par les guerres & par les barbares, ce qui y étoufoit mesme le bruit que les heresies de Priscillien y avoient fait peu auparavant, & y firent encore depuis. Quoique la France fust sujette au mesme malheur, elle eclatoit neanmoins par plusieurs illustres Prelats, comme S. Honorat & S. Hilaire d'Arles, S. Germain d'Auxerre, S. Eucher de Lion, & quelques autres, tirez la pluspart du celebre monastere de Lerins. Nous ne voyons point que la pureté de la foy y fust alterée que par le

Prestre

Prestre Cassien, & quelques autres qui y soutenoient une partie de l'heresie Pelagienne.

L'Afrique estoit depuis 35 ans la plus belle & la plus sainte partie de l'Eglise. Les ravages des Vandales qui y entrerent cette année avec l'heresie Arienne, semblerent l'avoir entierement defigurée. Mais si elle perdit son eclat aux yeux des hommes, le sang de ses Martyrs ne la rendit pas moins belle aux yeux de Dieu, qu'elle l'estoit auparavant par la science de ses docteurs, & par la pureté de sa discipline. Elle avoit encore en ce temps-ci pour chef le grand Aurele de Carthage, & pour ame Saint Augustin, dont nous verrons que la reputation avoit penetré jusque dans le palais de Constantinople. Ce fut particulierement par le moyen de ce Saint que Dieu diminua beaucoup en Afrique les folies des Manichéens, qu'il y éteignit presque tout à fait le schisme des Donatistes qui y dominoient auparavant, & qu'il abatit dans toute l'Eglise l'orgueil des Pelagiens.]

ARTICLE X.

Des Eglises de Constantinople & d'Egypte: Des Evesques Theodote d'Antioche, Juvenal de Jerusalem, & Firme de Cesarée en Cappadoce.

[LEs principales Eglises de l'Orient, estoient celles de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jerusalem, de Cesarée en Cappadoce, d'Ephese, & de Thessalonique. Nous n'avons rien de particulier à dire ici de Nestorius & de S. Cyrille qui gouvernoient les deux premieres. Mais il ne faut pas ignorer que Constantinople, qui dans son origine n'estoit qu'un simple evesché soumis à la metropole d'Heraclée, avoit esté tirée de ce rang par le Concile œcumenique de Constantinople en 381, qui en fit le second siege de l'Eglise, & le premier de tout l'Orient. L'autorité que donnoit à cette Eglise la presence des Empereurs, ajouta bientost la jurisdiction à ce rang d'honneur, & l'Evesque de Constantinople devint en peu de temps chef & Patriarche des Eglises de Thrace, de l'Asie mineure, & du diocese du Pont, sans autre titre que parceque ces Eglises en estoient bien aises, ou n'osoient s'y opposer. "Attique avoit aussi tasché de se soumettre l'Illyrie Orientale: mais le Pape Boniface l'avoit empesché. V. S. Boniface 59.

Pour l'Eglise d'Alexandrie, il y avoit longtemps qu'elle estoit en possession de gouverner toutes celles de l'Egypte, de la The-

baïde, & de la Libye Cyrenaïque: Et le Concile de Nicée l'avoit maintenue dans ce droit. L'Eglise d'Egypte estoit illustre alors par la fermeté que les Evesques & les peuples y avoient témoignée pour défendre la divinité du Verbe, à l'imitation du grand Athanase. Et elle n'estoit pas moins celebre par ce grand nombre de saints solitaires qui en peuploient les deserts, dont les plus considerables en ce temps-ci estoient S. Arsene, S. Pemen, & Saint Isidore de Peluse. C'est particulierement à ces saints solitaires qu'on peut raporter]'ce que dit Saint Cyrille, Qu'on voyoit encore alors de ces hommes venerables, qui delivroient les hommes des maladies dont ils estoient affligez, & qui par la vertu de J.C. & du Saint Esprit, & par la force de leurs prieres, tourmentoient & mettoient en fuite ces esprits de malice, dont les payens faisoient leurs sauveurs & leurs dieux.

Cyr. in Jul. l. 6. t. 6. p. 201. c. d.

[Toute la Syrie, la Mesopotamie, & la Cilicie, reconnoissoient l'autorité de l'Eglise d'Antioche. On y joint la Palestine & l'isle de Cpyre. Mais je ne sçay si la Palestine obeïssoit à d'autres qu'à l'Evesque de Cesarée. Pour l'Evesque de Salamine ou Constancie metropolitain de l'isle de Cypre, il est certain qu'il ne pretendoit point avoir de Patriarche audessus de luy. Theodote Evesque d'Antioche qui mourut "cette année mesme, semble*n'avoir pas assez bien agi au commencement de son episcopat à l'égard de S. Chrysostome.]'Cependant il n'a pas laissé d'estre fort loué par Theodoret, qui commença à prescher sous luy à Antioche [l'an 422,]'un an avant que d'estre fait Evesque de Cyr.[a] Il l'appelle le divin Theodote,[b] un homme qui excelloit en douceur, d'une vertu tres exacte, un modele de pureté,[c] qui eclatoit & par la sainteté de ses mœurs, & par sa connoissance dans la doctrine de l'Eglise.'Ce fut sous luy que les Apollinaristes d'Antioche ayant honte du petit nombre où ils se trouvoient reduits, demanderent presque tous à estre receus dans l'Eglise: ce que Theodote leur accorda aprés beaucoup de prieres. Mais Theodoret se plaint que beaucoup d'entre eux n'avoient pas pour cela quitté leurs mauvais sentimens, & qu'au contraire ils en infectoient plusieurs autres.

V. Theodore de Mopsueste note, 2.
* v. S. Innocent § 11.
Thdrt ep. 83. p. 957. d.
ep. 113. p. 986. d.
a hi. v. l. 5. c. 40. p. 248. c.
b c. 38. p. 244. c.
c ep. 83. p. 957. d.
hi. l. 5. c. 3. 38. p. 201. a|244. d.

'L'histoire de l'Abbé Alexandre instituteur des Acœmetes, raporte que cet Abbé estant venu à Antioche, y reprit avec une grande liberté Theodote de ce qu'il negligeoit beaucoup de choses qui estoient de son devoir. ["Mais il estoit capable de reprendre des choses qui n'estoient nullement reprehensibles.]'On ajoute que Theodote le maltraita extremement, soit par luy

Boll. 15. jan. p. 1026. § 39.
V. son titre
§ 35 42.

mesme, soit par un Soudiacre nommé Male, qui ne subsistoit, dit cette vie, que "par l'autorité que son Evesque luy donnoit dans la decision des affaires, ou par l'autorité du General des troupes [de l'Orient. Il ne faut pas oublier que* Theodote tint un Concile avec Prayle de Jerusalem, où Pelage fut condanné, peutestre des l'an 418.]'On luy attribue quelques écrits contre les Messaliens.'Il obligea par ses exhortations le saint solitaire Baradate à sortir d'une cage plus petite que son corps, où il s'estoit enfermé.

ex judiciorum potestate.

* V. S. Augustin § 285.

Poss.t.2.p.507.

Thdrt.v.P.c.27. p.850.a.

'Il eut Jean pour successeur, [comme tout le monde en convient: & nous aurons souvent à en parler dans la suite.]'Acace de Berée dit, que des le commencement de son administration il s'acquitoit avec honneur de tous les devoirs d'un Evesque, en sorte que tous les Prelats de son patriarcat se rejouissoient, & se glorifioient mesme de l'avoir pour chef.'Facundus l'appelle un homme tres sage.[a] Il fut fort uni avec S. Cyrille jusqu'aux troubles arrivez au sujet de Nestorius, quoiqu'ils ne se fussent peutestre jamais vus. [La Syrie avoit sous luy plusieurs illustres Evesques, comme Acace de Berée, Theodoret de Cyr, dont il faut voir les histoires particulieres. Elle avoit aussi un grand nombre de solitaires, comme on le peut voir dans Theodoret, qui décrit particulierement ceux de son diocese, & ceux qui estoient autour d'Antioche. S. Simeon Stylite estoit le plus celebre de tous.

Bar.427.§ 24.

Conc.t.3.p. 360.a.

Fac.l.2.c.1.p. 60.b|65.c.

a Lup.ep.80.p. 173.174.

L'Eglise de Jerusalem qui estoit la mere de toutes les autres, tenoit un rang illustre, & son Evesque estoit toujours placé entre les premiers Prelats. Elle n'avoit néanmoins eu jusques ici aucune jurisdiction. Mais nous la verrons en ce temps-ci mesme s'acquerir le droit & l'autorité patriarcale sur toute la Palestine sous son Evesque "Juvenal.]'Ce Juvenal avoit succedé à Prayle avant [l'an 428,] auquel Theodoret finit son histoire, [& aprés l'an 421, "auquel il paroist que Prayle vivoit encore. Nous le verrons toujours uni avec S. Cyrille dans la défense de la veritable foy, & presider mesme quelquefois au Concile œcumenique d'Ephese. Mais il trahit la verité ou par ignorance ou par foiblesse "dans le Concile tenu au mesme lieu, l'an 449, & il eut besoin de l'indulgence du Concile de Calcedoine pour n'estre pas deposé. Entre les Saints qui honoroient alors la Palestine, le plus celebre est Saint Euthyme Abbé,]'qui y vint de la petite Armenie en 406, & y demeura jusqu'à la fin de sa vie en 473.

V. son titre.

Thdrt.v.l.5.c. 40.p.249.a.c.

V. S. Jerome § 142.

V. S. Leon.

Boll.20.jan. p.300.401.

[On croit que l'Eglise de Cesarée en Cappadoce, que S. Basile a rendu si celebre, n'estoit pas seulement metropole de la pre-

miere Cappadoce,"mais qu'elle avoit encore quelque jurisdiction sur toutes les onze provinces qui composoient le diocese du Pont.]'Elle avoit alors pour Evesque Firme,[qu'on voit avoir eu beaucoup de part à ce qui se fit dans le Concile d'Ephese. Il fut l'un des deputez que le Concile envoya pour soutenir sa cause devant l'Empereur, & qui ensuite ordonnerent Maximien Evesque de Constantinople, comme nous le verrons dans la suite.]'Jean d'Antioche qui l'avoit vu à Constantinople, témoigne avoir une grande idée de sa vertu. Il loue particulierement sa douceur, sa bonté, son humilité jointe à une ame grande & elevée.'S. Cyrille luy écrivit[vers l'an 438,]pour luy communiquer l'affaire de Theodore de Mopsueste.[Il estoit mort l'an 439,]'auquel Procle de Constantinople ordonna Thalasse Evesque du mesme siege.

V. S. Basile § 44. — Conc. t. 3. p. 446. c. — Lup. ep. 4. p. 20. — Conc. t. 5. p. 467. 468. — S... l. 7. c. 48. p. 391.

ARTICLE XI.

De Theodote d'Ancyre, & d'Acace de Melitene.

'LA Galacie[qui faisoit une partie du Departement du Pont,] avoit pour premier Evesque Theodote d'Ancyre.[S'il a esté, comme il y a bien de l'apparence, le predecesseur immediat d'Eusebe,]'ordonné Evesque d'Ancyre par S. Procle; il paroist qu'il fut ordonné à Constantinople, & qu'il en couta beaucoup d'argent, dont Eusebe paya encore de grandes sommes.[Theodote eut encore plus de part que Firme à tout ce qui se fit contre Nestorius.]'Il estoit ami de cet heresiarque,[a] & travailla autant qu'il put à luy faire reconnoistre la verité. Mais voyant qu'il ne luy répondoit que par des blasphemes, il prefera à son amitié le zele qu'il devoit avoir pour la verité, & vint raporter ces blasphemes au Concile d'Ephese: ce qu'il ne put faire qu'en versant des larmes.[Il fut comme Firme du nombre des deputez que le Concile d'Ephese envoya à l'Empereur, & S. Cyrille luy écrivit aussi sur l'affaire de Theodore de Mopsueste.]'Avant le Concile d'Ephese, Jean d'Antioche avoit écrit à l'un & à l'autre sur les anathematismes de Saint Cyrille.[Nous verrons encore dans la suite quelques autres choses qui regardent Theodote.]

Conc. t. 3. p. 446. c. — t. 4. p. 818. a. — t. 3. p. 502. 506. a p. 506. | 561. b | 1039. — Thdrt ep. 112. p. 983. — Theod. Sym.

'Nous avons de luy un traité imprimé à Rome[1] en 1669, intitulé *Explication du Symbole des trois cents dixhuit Peres du Concile de*

Du P. t. 1. p. 163. — 1.'Mr du Pin dit que le P. Combefis l'a donné en 1675 [Il n'est point dans son 3e Auctuarium. Dans l'edition de Rome je ne voy point qui le donne. Ce n'est pas Holstenius.]

Nicée. 'Le Diacre Epiphane l'a marqué dans le VII. Concile oecumenique,[a] & on écrit qu'il y en a un passage cité dans une chaine des Peres Grecs sur les Actes.[b] Ce discours est contre Nestorius, qu'il combat nommément comme un ennemi declaré de l'Eglise.'Il paroist en effet qu'il estoit déja deposé:[Ainsi c'estoit aprés le Concile d'Ephese;]'& Theodote marque mesme ce Concile assez clairement.'Il cite quelques paroles des sermons de cet heresiarque,'& particulierement de sa lettre à S. Cyrille,[c] à qui il donne deux fois de suite le titre de Grand.[d] Il y a quelques endroits dans cet ouvrage qui pourroient favoriser l'heresie d'une seule nature. Et il ne vouloit pas assurément qu'on se servist du terme des deux natures.'On voit cependant que dans le fond il les croit & les établit.'Aussi l'on a cité Theodote contre les restes des Eutychiens pour prouver la double operation de J.C. 'Il adresse cet écrit à un particulier qu'il ne nomme point.[e] Il y cite trois livres qu'il avoit faits pour prouver la divinité du S. Esprit,[desquels nous n'avons point d'autre connoissance.

Conc.t.7.p.493.c. a Theod.pr. b p.32. p.35.36.64. p.3. p.15. p.38 43.74. c p.74. d p.7.26 37.56.68. p.46.47.&c. Phot.c.231.p.859. Theod sym. p.19. e p.90.

Son style dans cet ouvrage est clair & elegant: mais trop diffus; & il repete plusieurs fois les mesmes choses. Il a aussi quelquefois des raisonnemens peu solides, avec des comparaisons défectueuses, & dont il seroit mesme aisé d'abuser.]

'Gennade qui l'appelle Theodore, dit qu'avant que de sortir d'Ephese, il composa un écrit, où il combatoit & refutoit Nestorius, premierement par beaucoup de preuves tirées de la raison, & ensuite par divers passages des Ecritures.[Je ne voy point que cela ait de raport à son explication sur le Symbole. Je ne sçay si ce seroit]'un autre ouvrage contre Nestorius dont parle Epiphane, divisé en six tomes ou livres adressez à Lause,[peutestre au grand Chambellan,"qui estoit celebre par sa pieté, aussibien que par sa dignité.]

Genn.c.55. Conc.t.7.p.493.b. V. Pallade § 10.

'Nous avons encore deux homelies de Theodote,"qui furent lues dans le Concile d'Ephese,'& une troisieme qu'il prononça devant les Peres du mesme Concile.'Le Diacre Epiphane cite de luy un discours sur[la feste]des Lumieres, un sur Elie & la veuve [de Sarepte,]un sur Saint Pierre & S. Jean, un sur le boiteux qui estoit assis à la belle porte du Temple, un sur ceux qui avoient receu les talens, & un sur les deux aveugles[de Jerico.]'Le Pere Combefis a eu le sermon sur la feste des Lumieres, & quatre autres encore,[qui n'ont pas esté imprimez.]'Le quatrieme de ceux que ce Pere attribue à S. Amphiloque, mais comme pouvant bien n'estre pas de luy, & qui est sur la Vierge & sur Simeon,

V.§ 76. t.3.p.987.1007. p.1023. t.7.p.493.c. Du Pin,t.4.p.164. Amphi.p.36.

Du P. p.163. 164. 'porte dans un manuscrit le nom de Theodote, [a] à qui Saint Ni-
a [...] p.47. cephore [de Constantinople,] dans un ouvrage contre les Icono-
clastes, qui n'est pas encore imprimé, attribue un sermon du
mesme titre, qu'il soutient estre tres certainement de luy. Il en
Conc. t.7. p.493. raporte un passage.'Les Iconoclastes citoient de luy un passage
d.e. assez formel contre la coutume d'avoir des tableaux des Saints.
p.493. a.c. 'Mais Epiphane soutient dans le VII. Concile que ce passage
n'est point de Theodote, & que luy & beaucoup d'autres l'a-
b.c. voient cherché dans ses ouvrages sans le trouver.'C'est sur cela
qu'il fait l'enumeration de ses écrits, [où il oublie neanmoins
les trois livres sur le S. Esprit, & quelques autres.] Nous avons en-
core un fragment d'une lettre à Vital moine de Cappadoce.

S xt. l.4. p.383. b. 'Sixte de Sienne l'accuse d'écrire d'une maniere dialectique,
b Theod. sym. pr. & fort obscure; [b] ce que ceux qui ont publié son explication sur
le Symbole rejettent tout à fait, donnant au contraire de grands
Du P. p.164. eloges au style de cet auteur.'Mr du Pin l'estime aussi. [c] Saint So-
c Phot. c.231. p. 889. phrone de Jerusalem cite Theodote entre les Peres de l'Eglise, &
d Boll. 6. apr. p. 531. c.d. mesme il luy donne le titre de Saint. [d] Pierre des Noels & quelques
autres l'ont mis au nombre des Saints, & ont marqué sa feste le
Conc. ap. p.740. §.38. 6 d'avril.'Les Orientaux qui favorisoient Nestorius, semblent
attribuer principalement à luy & à Firme [de Cesarée,] tout ce
qui s'estoit fait contre eux à Ephese, à Calcedoine, & à Constan-
tinople.

[Acace de Melitene ou melitine, metropole de la seconde
Armenie, qui faisoit aussi partie du Departement du Pont, estoit
Boll. 30. jan. p. 303. § 6. encore fort celebre en ce temps là.]'Il paroist qu'il estoit consi-
c § 6. derable par sa naissance. [c] Il tenoit le rang de Lecteur dans l'Egli-
se de Melitene vers l'an 390, & il s'y rendoit illustre tant par sa
prudence & par sa moderation, que par la grande connoissance
qu'il avoit des lettres saintes. Il n'avoit pas negligé non plus les
belles lettres. Ce fut pour cela qu'Otrée alors Evesque de Me-
litene, ["dont le nom est celebre dans l'Eglise,] luy confia le soin V. S. Basile
& l'instruction de Saint Euthyme alors encore enfant, [& qui § 105.
§ 6. devint depuis si illustre dans la Palestine.]'Il est marqué que S.
Euthyme travailla autant à imiter la vie & la conduite d'Acace,
qu'à ecouter & à retenir ses instructions, & n'eut pas moins de
zele pour profiter de l'exemple de sa pieté, que pour s'avancer
§ 6.7. sous luy dans la science des livres saints.'Ainsi Acace a part à
tout ce qui se lit de la vertu de S. Euthyme, mais particulierement
à la vie sainte & austere qu'il menoit dans ce premier age.

[Nous ne savons pas quand il fut fait Evesque. Il est seulement

certain qu'il l'estoit en 431.]'Il semble qu'il n'ait pas succedé immediatement à Otrée.'Il fut elevé à cette dignité aprés avoir soutenu beaucoup de combats pour J. C. Il rendit son episcopat celebre par beaucoup d'actions dignes d'un Evesque, & utiles au salut des ames, qui conserverent longtemps sa memoire dans son Eglise.'Aussi le Concile de Melitene[en 458,]l'appelle *le grand Acace nostre pere & nostre docteur.*[Nous verrons dans la suite le zele qu'il témoigna contre l'erreur de Nestorius, & dans le Concile d'Ephese, & des devant, avec les autres choses que nous savons de son histoire.]'Il avoit composé au commencement de 431 un écrit contre Nestorius, pour défendre, ce semble, les anathematismes de S. Cyrille.'Nous en avons une lettre à S. Cyrille[écrite vers la fin de 432.

§ 9. § 6. Conc.t.4.p.950.c. ap.p.763.c: p.785.§ 83.

Il vivoit encore durant le bruit qui s'eleva vers l'an 438, au sujet de Theodore de Mopsueste.]'Il estoit mort en l'an 449,[a] & Constantin estoit alors Evesque de Melitene,[b] dont il paroist qu'Otrée II. fut le successeur.[Ainsi Synode que la vie de Saint Euthyme joint presque toujours avec Acace, & qui eut soin avec luy de l'education de ce Saint, doit estre placé entre Acace & Constantin,]'estant certain qu'il a esté Evesque de Melitene,[c] & que ce n'a esté qu'aprés Acace.[d] Baronius ne dit pas seulement que le grand Acace estoit illustre par sa science & sa sainteté, mais il semble luy attribuer l'esprit de prophetie.[e] Il le qualifie un tres saint Prelat.'On ne voit pas neanmoins qu'il soit honoré publiquement par l'Eglise,[f] si l'on ne veut dire que c'est celui que les Grecs, & quelques nouveaux Latins, marquent le 17 d'avril, en le qualifiant Archevesque de Melitene, & Thaumaturge : & je ne voy rien qui nous empesche de le dire.

t.4.p.173.c. a p.117.b. b p.891.b|948.a|952.c. Boll.20.jan.p.303.§ 6. c p.310.§ 14. d Bar.431.§ 141. e § 160. Boll.20.jan.p.311.d. f 31.mars, p.903.§ 3.5.

ARTICLE XII.

De Memnon d'Ephese, & de Rufe de Thessalonique : Principales heresies de l'Orient.

[ON pretend que l'Evesque d'Ephese estoit non seulement le Metropolitain de la province particuliere de la petite Asie,]'où l'on conte jusqu'à quarante-deux villes episcopales,[g] mais encore l'Exarque des onze provinces qui composoient le Department d'Asie.[Memnon possedoit alors cette dignité, ayant peutestre succedé à celui que le faux Concile du Chesne avoit mis l'an 403 à la place d'Heraclide.]'On voit que son ordi-

Geo.sac.p.235-238. g p.213.227.228. Conc.t.4.p.(?)1 c.

nation avoit esté faite à Ephese, & confirmée par l'Evesque de Constantinople. [Il se trouva parfaitement uni avec S. Cyrille contre Nestorius, & merita avec luy le titre de Confesseur par la prison qu'ils endurerent tous deux pour J.C. Les partisans de Nestorius l'accuserent d'avoir usé de beaucoup de violences durant le Concile qui se tint en son Eglise,]'& d'avoir apprehendé la punition que meritoit sa negligence dans la conduite de son diocese.'Que si Bassien raporte avec sincerité la maniere dont il dit que Memnon l'avoit fait malgré luy Evesque d'Evazes'dans la province d'Asie,[elle est assurément tres mauvaise. Il paroist que c'estoit peu auparavant la mort de Memnon.]'Au contraire le Concile d'Ephese le represente comme un Prelat digne de recevoir des eloges de la part des hommes, & des couronnes de la main de J.C. mesme; il admire son zele pour la veritable foy.'Il le juge luy & S. Cyrille dignes d'une grande gloire, ayant esté les premiers & les seuls qui avoient témoigné plus que tous les autres estre brulez du zele de Dieu, & qui s'estoient donnez tout entiers à purifier l'Eglise de la honte & de la tache qu'elle recevoit de Nestorius. [On verra dans la suite le reste de ce qui le regarde. Nous avons une lettre qu'il écrivit durant le Concile d'Ephese.]'Il mourut durant l'episcopat de S. Procle & de Saint Cyrille, [entre les années 434 & 444,]'& eut pour successeur Basile,'qui fut ordonné à Constantinople par Procle. L'on marque que l'Empereur Theodose & S. Cyrille mesme contribuerent à cette ordination.'Mais on assure que comme elle se faisoit à Constantinople, au lieu de se faire à Ephese, cela causa divers meurtres.

c.3.p.605.c. t.4.p.687.c.d. Holst.g.o.p. 135. Conc.t.3.p.757. c. p.769.a.b. t.4.p.699.d. p.687.d. p.699.c.d. e.

[L'Illyrie Orientale estoit composée de tout ce que nous appellons la Grece, avec cinq autres provinces comprises autrefois dans la Pannonie. Les Papes depuis Damase y avoient établi pour chefs les Evesques de Thessalonique, leur donnant le titre de Vicaires du saint Siege, avec divers droits qu'on auroit peine à trouver dans les Canons: & ils les maintenoient dans cette autorité malgré la resistance que les Metropolitains faisoient à cette innovation. Rufe de Thessalonique estoit donc alors chef de ce diocese, "ayant succedé à Saint Anyse des l'an 408, ou peu aprés.]'Le Pape Celestin l'estimoit particulierement comme un homme qui avoit beaucoup d'experience, & dont la capacité avoit esté eprouvée en toutes sortes d'affaires. ["Les Evesques Pelagiens deposez tascherent inutilement de le surprendre en 418. Le Pape "Boniface luy écrivit sur diverses affaires, & particulierement sur Perigene, qui n'ayant pu estre receu par ceux de

V.S.Innocent §7 note 3. Col.r.t.1.p.87. V. S. Augustin §234. V.son titre §5.

de Patres en Acaïe, pour qui il avoit esté ordonné Evesque, fut ensuite demandé par l'Eglise de Corinthe. "Celestin écrivit aux Evesques d'Illyrie pour leur recommander de luy obeïr.]'Saint Leon exhorte Anastase successeur de Rufe, d'imiter les bons exemples que son predecesseur luy avoit donnez. (V. son titre.) (Leo, ep. 4. c. 2. p. 418.)

[L'Espagne, presque toutes les Gaules, & ensuite l'Afrique, estoient, comme nous avons dit, sous la puissance des barbares, tous Ariens, hors les François encore payens, & les Bourguignons encore Catholiques. Dans l'Orient la foy Catholique regnoit partout: mais il ne laissoit pas d'y avoir un grand nombre d'heretiques, surtout d'Ariens & de Novatiens. Ils avoient en beaucoup de lieux des eglises & des Evesques, particulierement à Constantinople. Les Ariens estoient soutenus par quelques seigneurs Gots, qui tenoient les premieres charges de l'Empire dans la milice, comme Plintha, Aspar, & Ardabure: Mais eux & les Novatiens estoient divisez en plusieurs sectes.] 'Les Macedoniens avoient aussi alors des eglises à Constantinople, & dans les pays voisins. [Pour les Apollinaristes, nous venons de voir,]'que presque tous ceux qui restoient à Antioche, s'estoient réunis peu auparavant à l'Eglise. [Il y avoit aussi "des Messaliens qui infectoient particulierement la Pamphylie.] (Socr. l. 7. c. 31. p. 372. 373.) (Thdrt. v. l. 5. c. 3. 38. p. 201. a|244. d.) (V. leur titre.)

ARTICLE XIII.

Chaleur de Nestorius contre les heretiques: Il brule une eglise des Ariens: Loy de Theodose contre les heretiques.

[VOILA l'état où estoit l'Eglise, lorsque Nestorius fut elevé sur le siege de Constantinople, avec un consentement & une joie universelle tant de cette Eglise, que des autres: car tout le monde esperoit qu'il s'acquiteroit des devoirs d'un veritable pasteur, & qu'on verroit revivre en luy le grand Chrysostome.]'Il parut d'abord avoir un grand zele contre les heretiques, mais un zele que les plus sages trouverent un peu indiscret & trop violent. Aussitost qu'il fut ordonné, & des le premier sermon qu'il fit, [le propre jour de son ordination,]il dit ces paroles en s'adressant à l'Empereur en presence de tout le peuple: (Socr. l. 7. c. 29. p. 370. c. d.)
» Faites, grand Prince, que la foy orthodoxe regne seule dans toute la terre, & moy je vous ferai regner avec Dieu dans le Ciel:
» Aidez-moy à exterminer les heretiques, & j'exterminerai les
» Perses avec vous. Cette parole fut extremement remarquée,

Diverses personnes du peuple zelées contre les heretiques, l'approuverent extremement. Les plus sages, dit Socrate, jugerent qu'il eust mieux fait de differer un peu à parler en cette maniere; & qu'une si grande precipitation marquoit qu'il y avoit beaucoup de presomption, & de vanité dans cet esprit.

d|37.a.b. 'Cependant Nestorius continua avec la mesme chaleur: & cinq jours seulement aprés son ordination, avant que d'avoir pu connoistre l'état de la ville & des esprits, il entreprit de faire abatre l'eglise où les Ariens faisoient secrettement leurs assemblées: La nouvelle qu'ils en eurent les jetta dans un tel desespoir, qu'ils y mirent eux mesmes le feu, qui aprés l'avoir consumée s'étendit aux maisons voisines. Cet embrasement causa un grand trouble dans la ville; & les Ariens se disposoient déja à se venger. Mais Dieu par un effet de sa bonté pour la ville fit que cela n'eut pas d'autre suite. Depuis ce temps là Nestorius fut toujours appellé incendiaire aussibien par les Catholiques que par les heretiques.

Cod.Th.t.6.p.125.126. a Socr.l.5.c.20.p.280.b. 'Il y avoit plusieurs loix qui défendoient aux heretiques d'avoir aucune eglise.[a]Mais Socrate dit que Theodose I. souffroit que les Novatiens s'assemblassent mesme dans les villes, & les autres heretiques hors des villes. [Je croy que c'est ce qui se pratiquoit encore sous Theodose II,]

Cod.Th.16.t.5.l.65.p.187. '& cela fut établi par la loy du 30 de may, dont nous allons bientost parler. [Mais il y a apparence que cette eglise des Ariens estoit dans la ville,]

Socr.l.7.c.29.p.374.a. 'puisqu'ils s'y assembloient en secret. [Et ce fut sans doute pour cela que Nestorius crut ne la devoir pas souffrir.]

b. 'Il persecutoit sous divers pretextes tous les autres heretiques aussibien que les Ariens, & il eust volontiers, dit Socrate, renversé pour cela toute la ville.

Lup.ep.6.p.23. 'Il dit luy mesme qu'aussitost aprés son ordination,"il fit faire une nouvelle loy contre ceux qui *legem innovavi.* tenoient que J.C. est un pur homme, [comme les Paulianistes,] & contre toutes les autres heresies. [Ainsi c'est avec sujet]

Bar.428.§25.26| Cod.Th.t.6.p.189.2. 'qu'on attribue à ses sollicitations la loy que Theodose publia des le 30 de may contre les heretiques, par laquelle il leur défend d'ordonner aucun Clerc sur peine d'une amende de dix livres d'or; leur défend sur la mesme peine de rebattizer mesme leurs esclaves battizez dans l'Eglise, ni d'empescher qui que ce fust d'embrasser la foy orthodoxe; les prive du pouvoir de donner quoy que ce soit ou entre vifs ou par testament; renouvelle toutes les anciennes loix faites contre eux, qui les privoient du droit de tester, de s'assembler, de bastir des eglises, d'entrer dans les charges, & casse toutes les graces que divers particuliers avoient obtenues au prejudice de ces loix.

Elle ordonne que les Manichéens comme les plus deteſtables de tous les heretiques, ſeront chaſſez hors des villes; & qu'on ne ſouffrira point qu'ils tiennent nullepart aucune aſſemblée, non plus que les Eunomiens, les Valentiniens, les Montaniſtes, les Meſſaliens, les Marcionites, les Photiniens, les Paulianiſtes, les Donatiſtes, les Audiens, & divers autres heretiques. Mais pour les Ariens, les Macedoniens, & les Apollinariſtes, elle leur défend ſeulement d'avoir des egliſes dans les villes. Et meſme pour les Novatiens, & les Sabbatiens[qui eſtoient un ſchiſme des Novatiens,]on leur défend ſeulement toute innovation,'c'eſt à dire de baſtir de nouvelles egliſes.[Ainſi cette loy n'eſt pas encore auſſi ſevere que Neſtorius l'euſt voulu.]'Les Pelagiens n'y ſont point nommez,ſoit que Neſtorius les favoriſaſt deſlors, comme il eſt certain qu'il fit depuis,[ſoit plutoſt parcequ'ils eſtoient en tres petit nombre, & ne paroiſſoient peuteſtre pas faire un corps de communion, ſurtout en Orient.] Cod.Th.p.789.2. Bar.428.§27.

'Baronius raporte auſſi aux ſollicitations de Neſtorius la loy adreſſée des le 21 d'avril à Florent Prefet du Pretoire, contre ceux qui proſtituent l'honneur de leurs ſervantes, ou de leurs propres filles. Elle veut que les Eveſques & les magiſtrats puiſſent affranchir celles à qui on veut faire cette injure, de l'autorité de leurs peres ou de leurs maiſtres; & que ſi ceux-ci vouloient continuer à leur faire violence, ils ſeront proſcrits, bannis, & condannez aux mines. Bar.428.§16.

ARTICLE XIV.

Neſtorius perſecute les Quartodecimans pour les rendre Neſtoriens : Antoine de Germe tué par les Macedoniens.

[NESTORIUS non content de ce qui avoit eſté ordonné contre les heretiques,]'cherchoit encore à tourmenter les Novatiens, jaloux, dit Socrate toujours favorable à cette ſecte, de ce que Paul leur Eveſque avoit quelque reputation de pieté: mais la Cour adoucit un peu ſon zele. Socr.l.7.c.29.p.371.b.

'Socrate dit qu'il ne veut point raporter les maux qu'il fit ſouffrir dans l'Aſie, dans la Lydie, & dans la Carie, aux Quartodecimans. C'eſtoient ceux qui faiſoient toujours Paſque le 14 de la lune comme les Juifs:'Et il y en avoit beaucoup dans la Galacie & dans la Phrygie.[a] Il paroiſt que Neſtorius avoit envoyé pour cela en Lydie, Antoine & Jacque Preſtres, qui apporterent aux b. Soz.l.7.c.18.p.732.a.b. a Conc.t.3.p.673.c|675.b.

Eveſques de Lydie des lettres de recommandation, par leſquelles Anaſtaſe & Photius Preſtres de Neſtorius atteſtoient de la pure-
p.688.d. té de leur foy.'Zenon Coreveſque "des Quartodecimans,[a] Patrice Note 4.
a p.685.d. b p.684.d. un de leurs Preſtres, qui neanmoins ne ſavoit pas lire,[b] un "Avo- χολαστικός.
c d.e|681.b. cat,[c] deux Senateurs ou Conſeillers de Ville,[d] & pluſieurs autres
d p.681-688. de la meſme ſecte, ſe convertirent à Philadelphie, & ſe réunirent à l'Egliſe, jurant par les Empereurs Theodoſe & Valentinien, & conſentant, s'ils retomboient, d'eſtre traitez ſelon la rigueur des loix. C'eſtoit Theophane Eveſque du lieu à qui ils s'adreſſoient
p.687.688. pour eſtre receus dans l'Egliſe.'Il y eut deux Novatiens qui firent la meſme choſe.

p.675.b.c. 'Mais en renonçant à une erreur, ils s'engagerent ſans y penſer
p.676.c. dans une autre plus dangereuſe.'Car Antoine & Jacque ayant gagné quelques Eccleſiaſtiques de Philadelphie, peu inſtruits &
c|675.c.d. peu éclairez,'firent ſigner à ces nouveaux convertis, non le ſymbole de Nicée, comme on le devoit, mais un nouveau ſymbole plein d'erreurs [contre l'Incarnation, que l'on croyoit
eſtre de "Theodore de Mopſueſte. Cela arriva avant le Concile V.ſon titre
d'Epheſe: mais l'année n'en eſt pas marquée: Et il paroiſt qu'Antoine mourut durant ce temps là, ou s'en alla en quelque
autre lieu; car dans la ſuite on ne parle que de Jacque, "qui pou- V.la note 4.
voit eſtre Coreveſque autour de Conſtantinople. L'Eveſque Theophane pouvoit bien conſentir à cette ſurpriſe criminelle,]
p.653.b. 'puiſque dans la ſuite il ſe joignit à ceux qui favoriſoient Neſto-
p.675.c|Rigb. in Merc.p.212. rius.'Mais Cariſe Preſtre & œconome de cette Egliſe s'y oppoſa. [Cela fit du bruit juſques à Conſtantinople,][e] d'où les Preſtres
e Conc.p.676.d. Anaſtaſe & Photius écrivirent pour declarer que Jacque eſtoit orthodoxe, & qu'il falloit priver Cariſe de ſon miniſtere, & de
p.673.c. la communion comme un heretique:'de quoy Cariſe porta depuis ſes plaintes au Concile d'Epheſe.

Socr.l.7.c.29.p. 371.c. 'Ce fut au ſujet de Neſtorius, [& ce ſemble à l'occaſion de la perſecution qu'il faiſoit aux Quartodecimans,] qu'il ſe fit des ſeditions devers Milet & Sardes, dans leſquelles un grand nombre de perſonnes perdirent la vie.

c.31.p.372.c. 'Socrate remarque avec ſujet, que Neſtorius ſe rendit fort odieux par cette conduite ſi oppoſée à l'eſprit & à la coutume de l'Egliſe, [qui aime mieux ſouffrir la violence que la faire: en ſorte que lors meſme qu'elle a eſté obligée d'implorer le ſecours des Princes Catholiques pour arreſter l'inſolence des heretiques, elle a eu ſoin en meſme temps d'empeſcher qu'ils ne ſe portaſſent aux dernieres rigueurs, & qu'ils n'employaſſent pour la verité des voies qui euſſent fait honte à ſes défenſeurs.]

'A ces efforts que faisoit Nestorius pour éteindre toutes les heresies, afin d'avoir plus de facilité à faire recevoir la sienne, dit Vincent de Lerins,'il faut joindre ce qui arriva l'année suivante. 'Antoine Evesque de Germe dans l'Hellespont persecuta cruellement les Macedoniens, sous pretexte qu'il agissoit en cela selon les intentions & les ordres du Patriarche. Ces heretiques le souffrirent durant quelque temps. Mais enfin poussez à bout par cet Evesque qui redoubloit toujours ses violences, ils se porterent à un dernier coup de desespoir, & aposterent des gents pour l'assassiner. Ce meurtre donna sujet à Nestorius d'exercer contre eux sa fureur. Il obtint de l'Empereur qu'on leur osteroit leurs eglises, tant celle qu'ils avoient à Constantinople vis à vis des vieilles murailles de la ville, que celle qu'ils avoient à Cyzic & plusieurs autres en divers lieux de l'Hellespont. Plusieurs d'entre eux revinrent enfin à l'Eglise, & embrasserent la foy de la Consubstantialité du Fils de Dieu.[On a eu raison de ne pas mettre dans le martyrologe cet Antoine, ou Antonin, comme l'appelle Marcellin, qui nous apprend encore plus clairement que Socrate, que l'eglise des Macedoniens estoit hors des murs de Constantinople. Je pense que c'est en cet endroit qu'on trouve pour la premiere fois le mot de Patriarche au sens que nous le prenons aujourd'hui.

Vinc.c.16.p.339 Marc.chr. Socr.l.7.c.31.p.371.373.

Ce fut sans doute par les sollicitations de Nestorius,]'qu'on commença l'an 428, à celebrer à la Cour la memoire de Saint Chrysostome le 26 de septembre,[si l'on ne veut lire "le 14 qui estoit le jour de sa mort.]'Entre les differens jours où les Grecs font memoire de ce grand Saint, on ne marque point le 26 de septembre.

Marc.chr. XIV. au lieu de XXVI. Boll.27.jan.p.760.761.

ARTICLE XV.

Abregé de l'histoire des Pelagiens : Sentimens de Theodore de Mopsueste & de Nestorius sur la grace.

L'AN DE JESUS CHRIST 429, 430.

[POUR ne pas embrouiller ce que nous avons à dire de l'heresie de Nestorius, nous raporterons à part ce qui regarde l'appui qu'il donna en mesme temps aux Pelagiens. Ces heretiques aprés avoir combatu quelque temps la grace du Sauveur par des discours & par des écrits, parurent enfin ennemis publics de l'Eglise en 411 ou 412, lorsque Celeste le disciple, ou plutost

le compagnon de Pelage, refusa devant le Concile de Carthage d'avouer la verité du peché originel, & de ses effets : ce qui obligea le Concile de prononcer contre luy l'anatheme dont il s'estoit rendu coupable par son erreur. Pelage accusé l'an 415 devant le Concile de Palestine, eut assez de credit & d'artifice pour se faire declarer innocent, mais ne put empescher que ses opinions ne passassent pour des blasphemes. L'absolution de sa personne n'eust pas laissé de faire un grand tort aux foibles, si la verité n'eust esté puissamment soutenue par les Conciles d'Afrique & par le Pape Innocent, que Dieu avoit reservé jusque là pour rendre cet important service à l'Eglise.

Zosime qui luy succeda, se laissa surprendre d'abord par Pelage & par Celeste, & pensa ruiner par une absolution precipitée tout le fruit des travaux des saints défenseurs de la grace. Mais S. Augustin & toute l'Eglise d'Afrique fit de si puissans efforts pour le soutenir, qu'ayant honte de s'estre vu si pres du precipice, il condanna les Pelagiens avec un eclat prodigieux, & en publia la condannation par toute la terre. L'Orient & l'Occident receurent cette condannation avec un consentement unanime. Les deux Empereurs mepriserent les instances que firent les condannez pour faire examiner leur cause de nouveau dans un Concile œcumenique; & ils furent rejettez par les Eglises de Constantinople, d'Ephese, & de Thessalonique, & par des Conciles tenus en Orient & en Cilicie. L'Empereur Honoré joignit plusieurs fois l'autorité des loix imperiales aux decrets de l'Eglise, fit chasser Celeste de Rome, & bannit d'Italie Julien & dixsept autres Evesques, qui aimerent mieux perdre leurs Eglises que renoncer à leurs erreurs.

Ces Evesques deposez & bannis, aprés avoir erré en divers endroits, trouverent enfin quelque repos auprés de Theodore de Mopsueste, dont on croyoit qu'ils avoient mesme tiré leur erreur. On l'a accusé en effet d'avoir nié l'une des preuves les plus claires de la toutepuissance de la grace, & de la predestination gratuite, en soutenant que J.C. n'avoit pas receu la perfection des le moment de sa conception par une grace que nulles actions ne peuvent meriter,]'mais qu'il l'avoit acquise par le progrés qu'il avoit fait peu à peu dans la vertu.[Ce qui est tres certain, c'est qu'il a combatu ouvertement S. Jerome & Saint Augustin sur le peché originel, voulant que la mort & tous les autres effets de ce peché, ne fussent que les suites naturelles de l'état où Dieu avoit creé l'homme.]

Leont. in N. & E. l. 1. c. 34. 35. p. 1008. d.

'On accuse Nestorius d'avoir suivi la doctrine de Theodore pour le premier point,[a] & on veut mesme qu'il ait cru que les merites par lesquels J.C. avoit acquis la perfection, fussent des effets de son libre arbitre, & non de la grace: ce qui est tomber à l'égard du chef dans la mesme heresie, qui fait l'essence & le fond du Pelagianisme à l'égard des membres. C'est ce qui fait le sujet de l'epitaphe que S. Prosper fait de ces deux heresies, où il appelle celle de Nestorius la mere, quoique posterieure pour le temps, parcequ'elle regardoit le chef, & l'autre la fille, parcequ'elle regardoit les membres.'Photius cite la mesme chose des actes d'un Concile d'Occident, où il estoit dit encore que non seulement l'heresie Nestorienne estoit la mesme que celle de Celeste, comme S. Cyrille l'avoit écrit à Theodose; mais que la Nestorienne n'estoit qu'une suite de l'autre,"& une consequence de ce grand principe des Pelagiens, Que Dieu veut que tous les hommes acquierent le salut par les merites de leur libre arbitre. 'Le P. Garnier pretend que les anciens qui ont attribué cette erreur à Nestorius se sont trompez, & qu'il a cru comme nous que J.C. a eu sa perfection des le moment de sa conception: [Nous n'examinons pas ici son sentiment. Mais il faut des preuves bien claires & bien fortes pour contredire sur un fait plusieurs auteurs contemporains, & des Conciles entiers:]'Et il paroist qu'on ne demeure point dutout d'accord que celles du P. Garnier soient de ce genre.

Conc.t.3.p.113. d; Merc.t.2.p. 181.S;|Prosp. chr.

a Prosp.p.546.

Phot.c.54.p.44. 45.

&c.

Merc.t.2.p.181.

Antel.op.L.p. 412-417.

'Pour le peché originel, le Pape Celestin dit, qu'il savoit par la lecture[des ouvrages de Nestorius,]qu'il suivoit en cela la foy de l'Eglise, qu'il soutenoit que la nature estoit redevable[à la justice de Dieu,] & que[la mortalité]qu'elle avoit heritée de son premier pere, estoit une dette que l'on exigeoit d'elle avec raison.'Mercator dit aussi que ses sentimens & ses discours estoient tout à fait opposez[sur ce point capital,]à la définition impie de Pelage & de Celeste. Il prescha publiquement contre eux en presence de Julien mesme, & des compagnons de son heresie, ["peutestre dans les premiers jours de l'an 430.]'Et dans ce sermon, dont Mercator nous a donné une partie, il dit que les peines que souffrent les hommes & les femmes dans les miseres de cette vie, sont l'effet de la sentence que Dieu prononça contre Adam & Eve ensuite de leur peché.

Conc.t.3.p.361. a.

Merc.t.1.p.75.

NOTE 5.

p.76.77.

'Dans d'autres sermons, il dit nettement que la nature est devenue mortelle par le peché, & que le demon est auteur de la mort du corps"aussibien que de celle de l'ame; 'Que le peché

p.83.

NOTE 6.

p.80.

d'Adam est une obligation qui assujettit tous les hommes au demon ; Qu'Eve a fait passer sa condannation à tous ses descendans ;'Que cette condannation qui nous exclud du royaume des Cieux, n'est levée que par le battesme;'Que la nature a esté renversée par la chute d'Adam, & est tombée sous la puissance du demon.[Mais je ne sçay pas s'il a reconnu que nous ayons toujours en nous la concupiscence & l'inclination au mal par un effet du peché d'Adam.]'Dans le sermon qu'il fit en presence de Julien, il releve beaucoup la sainteté & l'innocence du mariage, [comme s'il eust voulu justifier les Pelagiens contre S. Augustin.]

p. 81. p. 84. p. 76.

'Le P. Garnier croit que s'il s'eloignoit des Pelagiens sur le peché originel, il les suivoit sur la grace, la reduisant à la loy & à l'instruction exterieure, & mettant la mort de l'ame dans la privation de la science, au lieu qu'il devoit la mettre dans la privation de la charité: & il dit que dans tous ses ouvrages, il n'a trouvé aucun endroit qui favorisast la veritable grace de J.C; mais qu'il en a trouvé beaucoup qui la combatoient.'Cassien remarque aussi qu'en prenant les Pelagiens sous sa protection, il donnoit lieu de croire qu'il entroit dans leurs sentimens & dans leurs blasphemes.[Et il est vray que si J.C. n'estoit pas Dieu, il auroit bien pu nous donner les regles & l'exemple d'une vie parfaite, mais non pas nous reconcilier avec Dieu, ni nous meriter par sa mort, & nous communiquer par la participation de son Corps, la grace de vaincre la corruption & la foiblesse de la nature.]

p. 84 1. 2. Casn. de Inc. l. 1. c. 3 p. 906.

ARTICLE XVI.

Les Pelagiens demandent un Concile : Nestorius les appuye, & les reçoit mesme à la Communion : Celestin écrit contre eux : Theodose les fait chasser de Constantinople.

[SOIT que les erreurs de Nestorius eussent quelque raport avec celles des Pelagiens, soit qu'il jugeast ces heretiques capables d'entrer dans ses sentimens, & de l'aider à combatre la doctrine de l'Eglise;]'soit par un dessein malicieux, dit Mercator, soit "par un aveuglement grossier ; il est certain qu'il s'unit avec eux plus qu'il ne pouvoit s'unir legitimement avec des personnes condannées, & deposées par l'Eglise.

Merc. t. 1. p. 73. "secordia.

[Depuis que les Pelagiens s'estoient vus condannez par Zosime,"ils avoient toujours demandé un Concile œcumenique.] 'Celeste avoit encore eu la hardiesse de le demander au Pape Celestin.

S. Augustin 5.184. Prosp. in col. c. 41. p. 410.

Celestin.'Il semble qu'ils s'estoient adressez pour cela à Sisinne predecesseur de Nestorius,[comme s'ils eussent esperé plus de faveur auprés des nouveaux Evesques, les croyant plus capables d'estre surpris.]'Ils persistoient toujours dans leur demande,[& il ne leur falloit point de sujet particulier pour venir faire de nouvelles instances auprés de Nestorius.] Conc.t.3.p.361. a. p.1071.e.

'Julien vint donc à Constantinople avec ses complices, les Evesques Oronce, Flore, & Fabius.[a]Celeste s'y trouva aussi. Ils y vinrent au plustard en 429.'Ils adresserent leurs plaintes à l'Empereur, & à Nestorius, pretendant avoir esté chassez sans sujet de leurs Eglises, par une persecution injuste qu'on leur avoit suscitée, parcequ'ils défendoient la foy de l'Eglise;[& ils demandoient que leur cause fust examinée de nouveau dans un Concile.]Ils repetoient tous les jours les mesmes plaintes, & ne cessoient point d'en importuner tout le monde.[Nous verrons dans la suite que Theodose les fit enfin chasser de Constantinople.] p.349.d|Merc.t.1.p.73. a Merc.p.5. Conc.t.3.p.349.d|351.c.d.

'Pour Nestorius, il feignoit d'ignorer entierement ce que c'estoit que cette affaire, quoiqu'il y eust assez de personnes, comme il l'avoue, qui l'assurassent que c'estoient de veritables heretiques.[Nous allons voir]'que Mercator presenta mesme sur cela un memoire à l'Eglise de Constantinople, & à divers particuliers, où il faisoit un abregé de toute l'histoire du Pelagianisme, qu'il s'offroit de prouver par toutes les pieces originales.'Nestorius ne pouvoit ignorer non plus comment Attique, & peutestre encore Sisinne, avoient rejetté les mesmes demandes de ces Evesques.'Il écrivit souvent au Pape Celestin, comme pour luy demander quelque instruction sur ces personnes, & le sujet de leur condannation:'& il nous reste encore deux de ces lettres, ["dont la premiere peut estre écrite sur la fin de l'an 429.]'Il y pretend qu'il n'avoit agi avec eux, que comme on peut agir avec des personnes dont on ignore la faute ou l'innocence;'qu'il les avoit toujours remis sans leur donner de réponse precise, en attendant l'éclaircissement qu'il demandoit au Pape,'& mesme qu'il les avoit souvent rejettez. p.349.d.e|351.d. Merc.t.1.p.5. Conc.t.3.p.361.a. p.351.e. p.349.351. V. la note 17. p.349.d. p.351.e|352.a. p.349.d.

'Mais nous apprenons de Mercator, qu'il les receut dans son amitié, qu'il leur fit esperer leur absolution[& leur rétablissement,]& qu'il leur promit[d'y employer ses sollicitations & son credit.]'Il souffroit, comme nous avons dit, qu'ils assistassent publiquement dans l'eglise à ses predications.[Neanmoins comme l'eglise estoit ouverte à tout le monde durant le sermon, ce Merc.t.1.p.73.

n'eſt pas une preuve qu'il les admiſt à la celebration des myſteres & à la communion.]'Mais l'epiſtre qu'il écrivit à Celeſte ſur la fin de l'an 430, pour le conſoler ſans doute de ce qu'on l'avoit chaſſé de Conſtantinople, [eſt une preuve bien forte qu'il les avoit receus à ſa communion.] Car il luy donne le ſalut avec la qualité de frere, & de tres religieux Preſtre. Il ne rougit pas de comparer les juſtes peines de cet hereſiarque aux ſouffrances de S. Jean Battiſte, de S. Pierre, & de S. Paul; de dire qu'il ſoutient la verité, & qu'il a raiſon de fuir la communion de gents impurs & ſouillez. Il ſemble l'exhorter à défendre communément la verité qu'ils ſoutenoient, [comme ſi les Pelagiens euſſent embraſſé ſes erreurs : & cela n'eſt pas fort difficile à croire.] Il luy demande enfin ſes prieres, & ſalue tous les freres, 'c'eſt à dire, comme on croit, les Eveſques Pelagiens, & les autres fauteurs de Celeſte. [Nous verrons meſme]'qu'il porta Celeſte à ſe rendre denonciateur contre un Preſtre qu'il n'aimoit pas, comme contre un Manichéen. [Et quoique les Canons defendent d'ecouter en ces occaſions un excommunié, il receut la requeſte,] & cita le Preſtre, qui comparut pour ſe défendre. Mais Celeſte deſtitué de preuves, aima mieux demeurer caché, que ſoutenir ſa calomnie.

p.71. | p.71.2. | Conc. ap. p. 380.

'Celeſtin fut aſſez longtemps ſans répondre aux lettres de Neſtorius ſur les Pelagiens:[a] & il ne le fit que le 11 aouſt 430, en luy écrivant ſur ſon hereſie.[b] Il ſe moque de l'ignorance où il feignoit eſtre ſur l'affaire des Pelagiens, & ſe contente de luy declarer qu'ils ont eſté juſtement condannez pour leur mauvaiſe doctrine, [ſans entrer dans une plus grande diſcuſſion, depeur ſans doute de donner lieu à de nouvelles chicanes.

Conc. t. 3. p. 355. d. | a p. 364. 2. | b p. 360. 361.

Dans le danger où eſtoit l'Egliſe de ſe voir expoſée à un nouveau trouble par l'appui que donnoit Neſtorius aux ſollicitations des Pelagiens, Dieu ſuſcita l'eſprit d'un ſimple fidele nommé "Marius Mercator, dont juſqu'ici on avoit à peine connu le nom, quoiqu'il ait fait pluſieurs ouvrages, qu'on a depuis peu donnez au public. Cet homme qui eſtoit d'Occident ſe rencontra alors à Conſtantinople; & comme il avoit beaucoup d'ardeur & de zele,]'il dreſſa un memoire en grec, où il fit un petit abregé de l'hiſtoire, & des erreurs de Celeſte & de Pelage, & de la maniere dont ils avoient eſté condannez par les Eveſques d'Afrique, par les Papes Innocent & Zoſime, & par Theodote d'Antioche. Il le fait d'une maniere fort courte & fort ſimple; mais il offre d'en faire voir les pieces originales qu'il avoit en

V. ſon titre. | Merc. t. 1. p. 5-16.

main, à quiconque le voudra. Il raporte plus en particulier divers passages des écrits de Pelage condannez par le Pape Zosime dans sa lettre contre cette heresie.

'Il ajoute que Julien & ses associez ont esté condannez par les loix ecclesiastiques & imperiales, deposez & bannis de l'Italie, pour avoir refusé de souscrire à cette lettre de Zosime.'Que si neanmoins ils veulent encore à present donner à l'Eglise la satisfaction qu'elle leur demande, en condannant Pelage & Celeste, dont ils peuvent ignorer les erreurs ; ils peuvent esperer la mesme misericorde, dont on avoit usé envers plusieurs de leurs collegues, qui ayant reconnu leur faute, en avoient obtenu le pardon,'& avoient esté rétablis dans leurs sieges.[a]Comme les Pelagiens se plaignoient d'avoir esté persecutez injustement, parcequ'ils soutenoient la foy orthodoxe,'il les somme de designer nommément ceux qu'ils croient estre dans des sentimens heretiques, leur promettant de satisfaire à leurs plaintes, selon l'ordre de l'Eglise, & autant qu'il en seroit necessaire ; ou de leur faire donner tout l'éclaircissement necessaire par ceux mesmes qu'ils accuseroient :'ce que quelques uns croient se raporter particulierement à S. Augustin.

p.18.51. p.27. p.18. a Conc.t.3.p.351.d. Merc.t.1.p.27.51. n.p.28.1.

'Mercator fit ce memoire en 429.[b]Il le presenta à l'Eglise de Constantinople, & à beaucoup de personnes de pieté ; il le presenta mesme à l'Empereur Theodose :[& il eut tout le succés que l'on en pouvoit esperer.]Car ce memoire ayant fait connoistre l'erreur[impie des Pelagiens,]l'Empereur fit chasser de Constantinople Julien, & les autres[Evesques]de sa faction, ["quelques mois aprés apparemment, vers le commencement ou le milieu de 430:]& il fit encore ensuite chasser Celeste.'Ce fut apparemment pour consoler Celeste, sur les plaintes qu'il avoit faites à Nestorius de cette expulsion, que Nestorius luy écrivit sur la fin de 430, la lettre dont nous avons parlé, & qui montre la grande union qu'il continuoit toujours à avoir avec les Pelagiens.'Nous verrons en effet qu'ils le suivirent au Concile d'Ephese pour y estre condannez avec luy.

p.5. b p.5. V. la note 3. p.71.1. Conc.t.3.p.1080.c.d.

ARTICLE XVII.

Quelle estoit l'heresie de Nestorius.

[AVANT que d'entrer dans l'histoire des troubles que causa l'heresie de Nestorius, il faut marquer en quoy consistoit

V. leur titre.

son dogme. L'heresie des"Apollinaristes qui avoit commencé vers l'an 370, vouloit que J.C. n'eust point d'autre ame ou d'autre raison que le Verbe divin qui estoit en luy, que ce Verbe

Lup. ep. 5 p. 21.

eust esté changé]'pour ne faire qu'une seule nature avec le corps, [& qu'il eust souffert la mort de la Croix, mesme dans sa nature divine. Comme cette heresie avoit principalement infecté l'Eglise d'Antioche & la Syrie, les fideles de ces quartiers là s'appliquoient plus particulierement à la combatre. C'est pourquoi il paroist qu'ils recherchoient plus que les autres les expressions qui distinguoient en J.C. la nature humaine & la nature divine, & qu'ils evitoient au contraire celles qui pouvoient y mettre trop d'union. Et comme il est tres difficile de garder un juste milieu dans des veritez qui sont si fort elevées audessus de la connoissance des hommes, il ne faut pas s'étonner si quelques uns des Orientaux en voulant distinguer les deux natures de J.C, ont paru les separer, ou les ont effectivement separées.]

Pet. dog. t. 4. l. 1. c. 7. § 4. p. 36 | c. 9. p. 43-47 | Conc. t. 3. p. 1124. a. b | 1150. b | ap. p. 377 | Cyr. ep. 38. p. 136.

'C'est ce dernier malheur où est tombé Nestorius. Il pretendoit tellement que Dieu & l'homme fussent deux natures en J.C, qu'il vouloit que J.C. ne fust veritablement qu'un pur homme, uni au Verbe, & rempli de la vertu divine beaucoup plus que tous les Saints: d'où il s'ensuivoit que le Verbe s'estoit bien uni à l'homme, mais ne s'estoit point fait homme, n'estoit point né de la Vierge, & n'estoit point mort, & que la Vierge n'estoit point mere de Dieu, mais mere de l'homme, ou comme il l'appelloit, mere de Christ, voulant que ce mot de Christ marquast non un homme Dieu, mais un homme uni à Dieu.

Ibid.

'Il vouloit neanmoins qu'à cause de cette union, on pust donner à J.C. la qualité de Dieu, l'adorer mesme, luy attribuer les autres titres avantageux que l'Ecriture & la Tradition luy donnent, mais il vouloit que ce fust en un sens impropre, comme quand l'Ecriture appelle Moyse le Dieu de Pharaon, & à peu pres de la mesme maniere que la pluspart de ces titres sont quelquefois

Pet. l. 1. c. 9. § 1. 10. p. 43. 47.

attribuez aux Saints.'C'est pourquoi encore qu'il mist un des principaux fondemens, ou plutost une des principales consequences de son dogme, à refuser à la Ste Vierge la qualité de

Conc. t. 3. p. 351. a | Merc. t. 2. p. 86 | Lup. ep 3 p. 16.

Mere de Dieu,'il consentoit quelquefois qu'on le luy donnast, pourvu qu'on dist que c'estoit en un sens impropre, & seulement parceque J.C. estoit inseparablement le temple de Dieu.

Conc. p. 498. d | Merc. t. 2. p. 17. 1.

[Pour répondre à beaucoup d'objections qu'on luy faisoit,]'il distinguoit le Verbe du Fils de Dieu, voulant bien que J.C. fust

Merc. t. 2. p. 286.

Fils de Dieu & Emmanuel, mais non pas qu'il fust le Verbe.'Il

semble dire quelquefois qu'il avoit esté uni au Verbe des le moment de sa conception, '& le P. Garnier soutient que c'estoit son sentiment, quoiqu'on luy attribue aussi le contraire.[a] Il vouloit qu'il eust receu la divinité en la maniere qu'il la luy vouloit bien accorder, par un progrés de grace, & "par le merite de sa vertu. 'Le fond de son erreur estoit, que le Fils de Dieu s'estoit uni au fils de l'homme, mais ne s'estoit pas fait fils de l'homme.

p.49.e|Pet.dog. t.4.p.44.45.46. 59.

a Conc.t.3.p. 113.d.

ἐκ προκο-πῆς.

Leo,s.27.c.5.p. 171.

» 'Saint Gregoire paroist luy attribuer cette parole impie: Je ne » porte point envie à J.C. de ce qu'il est devenu Dieu, puisque je » le puis devenir moy mesme si je le veux. On l'a reprochée à Ibas d'Edesse, qui l'a desavouée. [Mais je ne voy pas que Saint Cyrille la reproche jamais à Nestorius: Et neanmoins c'eust esté une conviction de son heresie plus claire que tout ce qu'il luy a reproché.

Greg.in Job.l. 18.c.27.p.546.2.

Nous n'entrons point dans un grand nombre de questions & de difficultez qu'on pourroit faire sur le dogme de Nestorius. Elles semblent regarder plutost la theologie que l'histoire; & on les peut trouver dans le 4e volume des dogmes du P. Petau, & dans les notes du P. Garnier sur Mercator, si l'on croit que la maniere dont le dernier traite l'histoire & la theologie, y puisse donner quelque éclaircissement.]

ARTICLE XVIII.

Preuves des mauvais sentimens de Nestorius: Sa vanité.

'SAINT Cyrille paroist avoir encore esté plus persuadé de l'heresie de Nestorius par sa conduite, que par ses expressions. [Car Nestorius vit d'abord qu'il ne pouvoit établir son dogme qu'en ruinant la doctrine qui estoit receue communément dans l'Eglise.'Ainsi il n'osa le produire que d'une maniere fort obscure, pleine d'ambiguitez, d'equivoques, [b] & mesme de contradictions, comme Mercator l'en accuse, [& qu'en le revétant autant qu'il pouvoit de termes orthodoxes & catholiques. Cette obscurité affectée a esté cause que beaucoup de personnes ont cru qu'on avoit eu tort de l'accuser d'heresie, & qu'il avoit plutost erré dans l'expression que dans le dogme. Nous verrons que les Evesques du patriarcat d'Antioche, & plusieurs autres, parmi lesquels il y en avoit au moins beaucoup de Catholiques, entreprirent sa défense.]'Socrate, qui d'ailleurs ne luy est pas favorable, pretend qu'il y avoit en luy plus d'ignorance que

Merc.t.2.p.52. 53.5 11.

Conc.t.3.p.748. 749.

b Merc.t.2.p. 129.1.

Socr.l.7.c.32.p. 374.

d'erreur; que son sentiment n'estoit point que J.C. ne fust qu'un pur homme, mais qu'il avoit seulement aversion du terme de Mere de Dieu, par une vaine terreur, ne sachant pas que les Peres s'en estoient servis. [Il s'est encore trouvé depuis peu des personnes habiles qui ont cru qu'on pouvoit soutenir ce sentiment.]

Cyr. ep. 8. p. 31. b. c. 'Cependant il est certain que Nestorius avouoit que la doctrine qu'il vouloit qu'on suivist, n'estoit point celle dans laquelle le peuple de Constantinople avoit esté instruit jusques alors. [Quoique S. Cyrille luy proposast la doctrine de l'Eglise dans sa seconde lettre, d'une maniere tres distincte, & plus claire que dans ses anathematismes, au lieu de reconnoistre que c'estoit la verité, comme fit Jean d'Antioche, au lieu de declarer qu'il tenoit la mesme doctrine, & qu'on avoit tort de l'accuser d'en enseigner une autre; il s'emporta dans sa réponse en injures contre Saint Cyrille, & l'accusa d'heresie.] Conc. t. 3. p. 494-502. 5. 6. 2. 'Aussi ce fut particulierement cette réponse qui le fit juger heretique dans le Concile d'Ephese. [S'il n'eust erré dans le dogme, & s'il n'eust mesme esté fort attaché à son erreur, il eust assurément cedé] p. 387. 'à l'excellente lettre que Jean d'Antioche luy écrivit [sur la fin de l'an 430,] pour l'obliger à confesser que la Vierge est mere de Dieu.

Outre les autres paroles qu'on pourroit citer de ses écrits, & particulierement de ses anathematismes, peut-on donner un bon sens] p. 505. 2. 'à ce qu'il dit estant à Ephese un peu avant sa condannation, Qu'il ne falloit point dire qu'un [enfant] de deux ou trois mois fust Dieu. c. d. 'Un des Evesques qui estoient avec luy, dit encore alors en sa presence, Que le fils qui avoit souffert la mort, & le Verbe Dieu, estoient deux: ce qui obligea Acace de Melitene, ami particulier de Nestorius, & qui luy avoit fait promettre quelques jours auparavant de changer de sentiment, de sortir de cette assemblée d'impies.

[Nestorius avoit en effet ce qui a accoutumé de faire tomber les hommes dans l'heresie, l'ignorance & la vanité.] Cyr. ep. 9. p. 38. c. 'Il s'imaginoit qu'estant Evesque de Constantinople, il avoit assez de credit pour obliger tout le monde à suivre ses sentimens, par la crainte des mauvais offices qu'il pouvoit rendre à ceux qui s'y opposeroient. Conc. t. 3. p. 322-327. 'Sa vanité paroist extremement dans la lettre qu'il écrivit à Saint Cyrille. a | 322. c. [a] Il pretend l'instruire comme un ignorant, & un homme qui ne savoit & n'étudioit les choses que superficiellement. Vinc. L. c. 12. p. 77. 'Vincent de Lerins dit qu'il se vantoit d'estre le premier & le seul qui entendist l'Ecriture, "que tous ceux qui avoient esté &c.

avant luy, Docteurs, Confesseurs, Martyrs, peuples, & Evesques, avoient tous esté des ignorans. 'S. Cyrille assure qu'il savoit bien que tous les peuples & tous les Prelats estoient dans un sentiment contraire au sien ; & que cependant il aimoit mieux croire qu'ils estoient tous dans l'erreur, que de reconnoistre qu'il se trompoit, tant il estoit persuadé qu'il estoit plus habile que tout le reste du monde, & que luy seul estoit capable de penetrer le sens des Ecritures, & la profondeur de nos mysteres. Conc.t.3.p.343.c.

'Il se plaint, écrivant au Pape mesme, qu'il avoit trouvé la foy d'un grand nombre de personnes, mesme du Clergé, fort corrompue. 'Dans un de ses sermons, il dit qu'il trouve beaucoup de pieté dans son peuple, & un zele ardent pour la religion : mais » beaucoup d'ignorance sur les veritez de la foy. Ce n'est pas, » ajoute-t-il, la faute des peuples: mais est-il permis de le dire? c'est » que les maistres n'ont pas le loisir de vous apprendre avec assez » d'exactitude ce qui regarde les dogmes. 'C'estoit accuser bien nettement ses predecesseurs, & Saint Chrysostome mesme, d'une ignorance ou d'une negligence criminelle. Et Saint Cyrille veut que nous remarquions encore en ces paroles non seulement son orgueil insupportable, mais encore que c'estoit avouer clairement que sa doctrine estoit nouvelle, & n'estoit point celle que l'on avoit accoutumé de prescher dans l'Eglise Catholique. p.349.e. Merc.t.2.p.8.9. Casn.de Inc.l.7.c.30.p.1064| Cyr.ep.8.p.34.b.c.

'Il pretend qu'en venant à Constantinople, il y avoit trouvé divers Catholiques partagez en deux factions ; les uns voulant qu'on ne donnast à la Vierge que le titre de Mere de Dieu, & les autres que celui de Mere de l'homme : & que pour concilier ces deux factions, [dont personne n'a jamais parlé,] il l'avoit appellé Mere de Christ, parceque ce mot marque Dieu & l'homme ; accordant neanmoins à ceux qui le vouloient, de l'appeller Mere de Dieu, pourvu que ce ne fust pas dans le sens d'Arius & d'Apollinaire. [Mais l'anatheme de son Dorothée, dont nous parlerons dans la suite, fait voir qu'il se declaroit absolument contre le titre de Mere de Dieu.] Lup.ep.5.p.16.

ARTICLE XIX.

D'où Nestorius a tiré son erreur: Il l'insinue insensiblement: Anastase la presche ouvertement.

[IL y avoit longtemps que l'on avoit osé enseigner que J.C. n'estoit pas Dieu. Ebion, Artemas, Paul de Samosates Evesque

d'Antioche, Photin Evesque de Sirmich, en avoient fait ou le capital, ou l'un des points de leur heresie.] Hier. in Is. 53. v. 5. p. 204. d. 'S. Jerome dit que de son temps, beaucoup par une erreur tres dangereuse, croyoient que J.C. homme estoit un autre que le Verbe & le Fils de Dieu. Merc. t. 1. p. 93. 5 1| Rigb. p. 218| Cyr. ep. 52. 53. p. 197. 198. 'Mais celui dont on croit que Nestorius a particulierement tiré son erreur, est Theodore de Mopsueste, [auquel on joint quelquefois "Diodore de Tarse son maistre.] V. son titre. a Cyr. ep. 53. p. 155. c. [a]S. Cyrille dit en un endroit, que Nestorius avoit esté disciple du dernier. Mais il s'explique aussitost, en ajoutant qu'il avoit tiré de ses livres les tenebres & les erreurs qu'il repandoit dans les siens. [Car Diodore estant mort vers l'an 390 au plustard, il seroit bien difficile que Nestorius eust esté instruit par luy.

Je ne sçay aussi si l'on a des preuves qu'il ait esté d'une autre maniere disciple de Theodore.] Evag. l. 1. c. 2. p. 250. a. 'Evagre cite, des lettres d'un Theodule, que Nestorius passant par Mopsueste lorsqu'il fut appellé à Constantinople, s'y entretint avec Theodore sur le sujet de la doctrine de l'Eglise; & que cet entretien le fit tomber dans l'erreur. [Mais ces changemens ne se font pas ainsi tout d'un coup. Nous avons déja remarqué que les disciples de Nestorius faisoient signer en Asie une profession de foy heretique, qu'on croit estre de Theodore.] Merc. t. 2. n. p. 288. 1. 'On pretend aussi que Nestorius empruntoit quelquefois ses expressions.

Cyr. ep. 9. p. 37. c. 'Tous ceux qu'il avoit amenez d'Antioche, parloient d'une maniere peu conforme à la verité, [soit qu'il les eust engagez dans son erreur, soit que l'opposition qu'ils avoient toujours eue pour les Apollinaristes, leur fist eviter les expressions qui marquoient davantage l'union des deux natures.]

a. 'Aussitost donc que Nestorius fut Evesque de Constantinople, au lieu d'instruire ce grand nombre de personnes qui l'ecoutoient, en leur disant des veritez edifiantes, il n'employoit les frequens sermons qu'il faisoit, qu'à des choses extraordinaires, & peu conformes à la tradition de l'Eglise. Aussi n'ayant esté Conc. t. 3. p. 1050. c| Lup. ep. 56. p. 131. Evesque que trois ans, trois mois, & 12 jours,] 'S. Cyrille dit qu'il publia ses blasphemes dans l'Eglise durant environ trois Thphn. p. 76. a. ans. 'Ainsi il commença à le faire des qu'il commença à estre Cyr. ep. 12. p. 63. a. Evesque, 'oubliant que ceux qui ne sont pas parfaitement instruits dans les dogmes de l'Eglise, ne doivent point entrer dans le detail des mysteres, mais se contenter d'edifier les pleuples par des discours de morale.

[Aprés qu'il eut durant quelque temps insinué son heresie Socr. l. 7. c. 32. p. 371. b| Evag. l. 1. c. 2. p. 257. c| Thphn. p. 76. b. d'une maniere plus couverte,] 'elle eclata enfin, & commença à exciter

exciter du trouble par l'insolence du Prestre Anastase, qu'il avoit, comme nous avons dit, amené d'Antioche, qu'il consideroit extremement, & qui luy servoit de conseil en toutes choses. 'Theophane l'appelle le Syncelle de Nestorius, [terme qui est devenu celebre dans les siecles suivans, pour marquer celui qui estoit toujours dans la chambre de l'Evesque, comme son ministre & son conseil ordinaire.]'Cet homme dont la foy estoit fort corrompue, avoit un zele ardent pour Nestorius, & pour sa doctrine judaïque:'& ce fut luy qui pour repandre partout son impieté, envoya en Asie le Prestre Jacque dont nous avons parlé, rendit témoignage de la pureté de sa foy, voulant qu'on traitast comme heretiques ceux qui s'opposoient à luy, l'admettoit à sa table, & le traitoit comme son ami particulier.

Thphn.p.76.a. Evag.l.1.c.2.p.257.c.d. Conc.t.3.p.676.b.d.

'Cet Anastase donc qui estoit un homme extremement hardi & entreprenant,'preschant un jour dans l'eglise, y profera ces » paroles: Que personne n'appelle Marie, Mere de Dieu: elle estoit » une femme: & il est impossible que Dieu naisse d'une femme. 'Comme tout le peuple estoit accoutumé à adorer J.C. comme Dieu, cette parole excita aussitost un grand trouble. Beaucoup de laïques & d'Ecclesiastiques se souleverent,'en témoignerent leur indignation, & l'accuserent de blaspheme.[a]On marque que le celebre Eusebe de Dorylée fut celui qui s'eleva le premier contre cette parole d'Anastase.

ἄνθρωπος.

Thphn.p.76.b. a|Socr.l.7.c.32.p.373.b|Evag.p.257.d|Liber.c.4.p.12. Socr.p.373.c|Liber.p.12.13. Evag.l.1.c.2.p.257.258. a Thphn.p.76.a.c.

ARTICLE XX.

Nestorius soutient Anastase: De son premier discours sur ce sujet: Il maltraite l'Abbé Basile.

'QUELQUE emotion que Nestorius vist dans le peuple & dans le Clergé, il ne se put resoudre à condanner & à reprendre dans un homme qu'il cherissoit si fort, une impieté 'dont il estoit luy mesme l'auteur.[b]Et si nous en croyons Theophane, c'estoit luy qui avoit composé le discours dont cette parole estoit tirée, & il l'avoit donné [à Anastase] pour le prononcer.'Ainsi dans les frequens sermons qu'il fit ensuite, & où il affectoit de faire entrer cette matiere, au lieu d'appuyer l'ancienne doctrine de l'Eglise, il soutenoit visiblement celle d'Anastase, combatoit toujours le terme de Mere de Dieu,'& y ajoutoit encore de plus grands blasphemes.

Socr.l.7.c.32.p.373.c.d|Liber| Evag.l.1.c.2.p.258.a. Evag.p.258.a. b Thphn.p.76.a. Socr.p.373.d|Evag.p.258.a|Liber.p.13. Evag.p.258.a.

'Le P. Garnier nous donne treize de ces sermons de Nestorius, Merc.t.2.p.5-93.

dont il en a composé quelques uns de divers passages raportez par les anciens, & les autres nous ont esté conservez ou entiers,
p.3. ou dans ce qu'ils avoient de plus important par Mercator,'qui les traduisit mot à mot en latin, afin que ceux de cette langue en
p.3|.24.-.54. connussent & en evitassent la doctrine corrompue.'Le premier de ces sermons est celui par lequel il tomba malheureusement, [c'est à dire celui dans lequel il commença à decouvrir plus
p.4.2. clairement son impieté;]'& qu'il fit peutestre aussitost aprés le
p.5.2. discours d'Anastase.'Il y témoigne avoir appris depuis peu que beaucoup de personnes vouloient savoir de luy s'il falloit appeller la S[te] Vierge *mere de Dieu* ou *mere de l'homme*. Il se declare aussitost fort ouvertement contre le premier; & dit que d'appeller la Vierge, Mere de Dieu,"ce seroit justifier la folie des payens, &c.
p.4. qui donnoient des meres à leurs dieux.'Ce sermon a esté tres celebre dans l'antiquité: il a esté connu & condanné par Mercator, par Cassien qui en refute divers endroits, par S. Cyrille, par Eusebe de Dorylée, par Theodoret, par le Prædestinatus, par
p.25.2|15.2|pr.p.7. Arnobe & Serapion, par S. Procle.'Le P. Garnier pretend qu'il fut prononcé l'an 428, le jour de Noel.[Au moins on ne peut
Cyr.h.P.17.p.217.&c. guere le mettre plustard,]'puisque S. Cyrille emploie à établir le dogme de l'Incarnation, l'homelie qu'il fit pour Pasque[a] de l'an
a p.235.a. 429, & qu'il prononça avant le premier de Phamenoth,[qui est
Merc.t.2.p.353.2. le 25 de fevrier.]'Le Pere Garnier remarque qu'il y refute ce sermon mesme, & encore les deux suivans.

[Le discours de Nestorius excita sans doute autant de trouble
Socr.l.7.c.32.p.373 d. qu'avoit fait celui d'Anastase.]'Les peuples se trouvoient partagez[entre leur Evesque & la verité.]Et comme il arrive dans des combats de nuit que chacun ne sçait presque ce qu'il fait, ici chacun ne savoit ce qu'il disoit, parlant tantost d'une sorte & tantost de l'autre, affirmant & niant aussitost la mesme chose.
Conc.t.3.p.427.c. [Il semble qu'on puisse raporter à ce trouble]'ce que nous trouvons; Qu'apres l'homelie impie de Nestorius, ses partisans furent prests de remplir l'eglise de sang, si la providence divine ne l'eust empesché.

p.426.b. [Basile Diacre & Abbé[dans Constantinople,]'Thalasse Lec-
p.427.c. teur & moine, & plusieurs autres moines,'desirant savoir si ce que l'on disoit de leur Evesque estoit veritable, il les exhorta, & leur ordonna mesme de le venir trouver en sa maison episcopale. Cependant lorsqu'ils y furent venus, il les remit deux & trois fois. Il les fit entrer enfin, & leur demanda ce qu'ils desiroient. Ils
p.427.a. répondirent que[selon ce qu'on leur avoit raporté,]'il avoit dit

NOTE 7. que la Vierge n'avoit enfanté qu'un homme"consubstantiel à elle ; parceque ce qui est né de la chair est de la chair ;[qu'ils doutoient que ces paroles fussent de luy,] puisqu'elles n'estoient pas d'un Orthodoxe. Aussitost Nestorius commanda qu'on les
NOTE 8. arrestast: & une troupe"de sergents s'estant saisie d'eux, les battit outrageusement, & les mena en la prison de l'evesché. Là on les
1. depouilla, 'on les lia comme des criminels, on les étendit par terre[pour les battre sur le dos & sur le ventre,]on leur donna des coups de piez : en un mot, des Ecclesiastiques, des Abbez, & des moines furent traitez dans l'eglise, par un Evesque, d'une maniere plus cruelle & plus ignominieuse, qu'on ne traite les laïques dans les tribunaux des juges seculiers.

ἐν λιχεπέᾳ. 'Ils demeurerent assez longtemps en ce lieu, gardez"dans un cachot, où on leur faisoit souffrir la faim, & plusieurs autres miseres : & on ne les en tira que pour les livrer sur une calomnie entre les mains du Prefet de la ville ;'Procule l'estoit en 428.[a] Ils furent donc transferez en la prison[publique]chargez de chaines, & en cet état presentez[à la vue de tout le monde]devant le tribunal du Prefet. Cependant personne ne comparut pour les accuser : de sorte que les officiers du Prefet les ramenerent en la prison de l'evesché. Nestorius les y maltraita encore, jusqu'à leur donner des soufflets. Neanmoins aprés leur avoir parlé, il fit quelque accord avec eux, leur protesta contre sa conscience, comme la suite le fit voir, qu'il croyoit que le Fils du Pere eternel
NOTE 9. estoit né"de la Sainte Vierge Mere de Dieu, & les laissa ainsi aller.

b. Cod.Th.t.6.p.381.1. a Conc.p.428.b.c.

ARTICLE XXI.

S. Procle défend fortement la verité dans un sermon.

[LES choses n'estoient pas sans doute encore tout à fait aigries, lorsque]'Nestorius pria S. Procle de vouloir prescher un jour de feste[b] dans la grande eglise de Constantinople,[c] qui portoit le nom de Sainte Sophie,[ou de la Sagesse eternelle.
NOTE 10. [d] C'estoit en une feste de la Vierge,["dont nous ignorons le jour, mais ce semble, vers le commencement de l'an 429.][f] Nous avons vu sur Attique, que Procle ayant esté consacré Evesque de Cyzic par Sisinne, ceux de Cyzic ne le voulurent point recevoir, & en

Procl.n.p.69| Thphn.p.76.b. b Merc.t.2.p.19| Conc.t.3.p.9 d. c Socr.l.2.c.16. p.94.a. d Merc.t.2.p.19. f Socr.l.7.c.28. p.369.c.d.

1. ἐξύλισαν, ἐχαμαὶ βάλλοντες, *tracti ad palum & strati vapulamus*, porte le latin :'& Mr du Cange approuve ce sens. Cang.gr.x.p.750.

clurent un autre: de sorte que Procle demeura à Constantinople, s'occupant à instruire les peuples dans les Eglises; de quoy il
Merc.n.t.2.p.25.1. s'acquitoit avec reputation,'prenant neanmoins le titre d'Evesque de Cyzic,[a]qu'on luy donne quelquefois,[jusqu'à ce qu'il fut
a Conc.t.3.p.9.d. enfin elevé sur le siege de Constantinople.

Comme il avoit beaucoup de zele & de pieté, il se servit avan-
p.9.d|Nphr.l.14.c.12.p.509 a. tageusement de cette occasion,]'& fit un discours eloquent en presence mesme de Nestorius,[b]des l'entrée duquel il donna à la
b Conc.p.11.a. c p.9.d. Sainte Vierge le titre de Mere de Dieu.[c]Il continua à montrer qu'elle meritoit ce titre, & que son fils n'estoit ni seulement Dieu, ni seulement homme, mais Emmanuel, Dieu & homme, sans aucune confusion, & Dieu fait homme sans changement, & sans
p.13.d.e|16.b. alteration de sa nature divine.'Tous les hommes, dit-il, engagez «
au demon & au peché par la chute d'Adam, tomboient necessai- «
rement dans la condannation & dans la mort[eternelle,]s'ils «
n'avoient esté rachetez par une victime egale à la grandeur de «
leur dette. Aucun homme ne pouvoit les racheter, puisqu'ils «
estoient tous coupables, & avoient tous besoin d'un Sauveur: «
Aucun ange ne le pouvoit, parcequ'il n'eust point trouvé de «
victime propre. Il falloit donc que Dieu mesme se livrast à la «
p.17.c|16.c. mort pour nous racheter.'Mais Dieu demeurant seulement Dieu «
ne pouvoit mourir. Il a donc fallu que Dieu se soit fait homme
p.16.d. pour sauver les hommes,'& qu'il devinst tout ensemble & nostre victime en donnant son sang & son corps à la mort, afin de nous
p.12.c|16.b. delivrer de la mort,'& nostre Pontife pour se pouvoir presenter [au Pere en nostre faveur, & luy offrir une victime aussi grande
p.16.c. que luy mesme.]'Il ajoute que c'est estre Juif, & soumettre J.C.
p.17.a. au peché, de dire qu'il soit un pur homme;'& que de dire que le Christ & le Verbe divin sont deux, c'est meriter d'estre divisé & separé de Dieu mesme, & établir une quaternité au lieu de la Trinité que nous adorons.

p.9. 'Ce discours de Procle a esté mis à la teste des actes du Concile d'Ephese.[Outre les historiens Grecs qui en ont marqué l'occa-
Procl.n.p.86. sion,]'il est cité par Leonce de Byzance, par Anastase Sinaïte qui assure que les heretiques Severiens en avoient voulu corrompre
p.97. quelques endroits,'& par S. Jean de Damas.

Merc.t.2.p.26.1|27.1. 'Le peuple le receut avec de grands applaudissemens:[d]mais
d Nphr.l.14.c.32.p.509.a. Nestorius en fut extremement choqué.[e]Il prit aussitost la parole, & fit un discours que Mercator nous a conservé, pour répondre à
e Merc.t.2.p.26.27. celui de Procle, & tascher de montrer qu'on ne doit pas dire que Dieu & le Verbe soit né de la Vierge, ni qu'il soit mort, mais seu-

lement qu'il estoit uni à celui qui est né & qui est mort.'Il ne peut souffrir non plus qu'on dise que Dieu se soit fait nostre Pontife. [Je croy qu'il marque l'estime que le peuple faisoit de Procle, & des autres qui combatoient son heresie,]'lorsqu'il ajoute, J'en dirois davantage : mais je voy bien qu'on s'imagine que je veux m'opposer à la doctrine des docteurs & des maistres de l'Eglise. 'Depuis cela il se declara absolument ennemi de Procle.[a] Le P. Garnier croit que ce fut encore pour le combatre, que Nestorius fit les trois sermons que ce Pere a mis ensuite de celui-ci.[Il est certain au moins qu'il les fit contre l'Eglise. Il y traite son adversaire"d'heretique, de miserable.] &c.

p.27.1.5 5. / 56. / Nphr.p.509.a. / a Merc.t.2.p.29.

ARTICLE XXII.

D'Eusebe de Dorylée ; luy & beaucoup d'autres du Clergé & du peuple s'opposent hautement à Nestorius.

'CE fut une grande tentation aux fideles de Constantinople, de voir un Evesque qu'ils avoient souhaité avec tant d'ardeur, receu avec tant de joie, ecouté avec tant d'applaudissemens ; qui s'estoit acquis l'amour & l'estime des Prelats, des princes, & des peuples ; qui témoignoit tant de zele contre toutes les heresies ; de voir, dis-je, cet Evesque leur prescher une doctrine nouvelle, & differente de celle qu'on leur avoit apprise jusques alors.'Mais le souverain pasteur des ames ne les abandonna pas dans cette tentation : Ils reconnurent que la doctrine qu'on leur preschoit n'estoit point la verité apostolique dont on avoit accoutumé de les nourrir ;'& ils furent assez heureux de recevoir de Dieu la grace de juger des pasturages où on les menoit.

Vinc.L.c.16.p. 353.359. / Conc.t.3.p. 1077.a b.c. / p.365.a.

[Ils s'opposerent, comme nous avons vu, à Anastase des qu'il commença à faire paroistre cette nouvelle impieté : & l'autorité de Nestorius qui entreprit de le défendre, ne fut pas si forte sur eux, que celle de la verité.]'Il avoue luy mesme qu'on l'accusoit de suivre les sentimens de Photin.[b] Il y eut plusieurs Prestres assez genereux pour reprendre leur Evesque dans les assemblées[de l'Eglise,]mesme en sa presence ;'ce qui leur acquit l'honneur de souffrir beaucoup de mauvais traitemens.

Merc.t.2.p.27. § 11. / b Conc.p.427.b. d. / d.

'Il y en eut d'autres qui parlerent contre sa nouvelle doctrine dans l'eglise de la Paix[1] qui estoit proche de la mer. Nestorius leur ayant défendu de prescher, le peuple se plaignit hautement qu'on

e.

1. 'Il y avoit une[autre]eglise de la Paix tout auprés de celle de Sainte Sophie. Socr.l.2.c.16.p.94. a.b.

luy ostoit la doctrine Catholique qu'il avoit accoutumé d'entendre, & s'écria, en ces termes [equivoques:] *Nous avons un Roy, & nous n'avons point d'Evesque.* Nestorius fit prendre par ses gents, & mener en la prison de l'evesché plusieurs de ceux qui crioient ainsi, & on les y fouetta au milieu de Constantinople avec une inhumanité qui n'a point d'exemple parmi les barbares mesmes, sans que neanmoins personne osast punir cet attentat. 'Il arriva un jour comme on faisoit l'office, que Nestorius voulant entrer [au Chœur,] un moine fort simple, mais fort zelé, s'avança tout au milieu de l'eglise pour l'empescher, [disant] que c'estoit un heretique. Nestorius le fit fouetter, & puis le mit entre les mains des Prefets, qui aprés l'avoir fait fouetter de nouveau, & l'avoir fait mener par la ville avec un "trompette qui marchoit devant, l'envoyerent en exil.

d. — κήρυκος.

Merc.t.2.p.12. 13|Cyr in Nest. l.1.c.5.t.6.p.20. 21.

'Durant qu'il repandoit un jour ses heresies au milieu de l'eglise, dans un discours que nous avons encore, & qu'il soutenoit que le Verbe n'estoit pas né de Marie, mais qu'il habitoit, & estoit uni inseparablement avec le fils de Marie; ce qui estoit nettement en faire deux; un simple laïque, mais qui avoit beaucoup de science & de pieté, & beaucoup de zele & d'amour pour Dieu, eleva sa voix, & dit tout haut, Que le mesme Verbe [né du Pere] avant tous les siecles, estoit né une seconde fois [de la Vierge selon la chair.] Cette parole fit un grand bruit parmi le peuple. Les plus instruits, & qui faisoient aussi le plus grand nombre, la releverent par de grands eloges: les autres au contraire s'emporterent avec fureur contre celui qui l'avoit dite. Nestorius loua ces derniers, & traita avec injures celui qui n'avoit pu souffrir ses blasphemes, l'appellant un miserable & un detestable; ajoutant à cela que s'il y avoit deux naissances dans J.C, il falloit qu'il y eust deux fils.

Cyr.t.6.p.10.e. Merc.t.2.p.6.1. I cont.in Eut.l. 3.p.1023.' |Eva. l.1.c.9.p.166.2.

'Celui qui fit cette action eclatante, estoit encore laïque, dit S. Cyrille; 'ce qui marque assez qu'il ne demeura pas toujours laïque. Aussi le P. Garnier ne doute pas que ce ne soit le celebre Eusebe Evesque de Dorylée, 'à qui l'on attribue l'honneur d'avoir le premier reconnu, & confondu par le zele qu'il avoit pour Dieu, les deux heresies opposées de Nestorius & d'Eutyche, & qui merita mesme le titre de Confesseur, par les souffrances dont ses travaux [contre Eutyche] furent couronnez. 'Un ancien auteur dit qu'estant encore dans les emplois civils, son zele pour la foy luy fit reprendre Nestorius, qui disoit des impietez dans l'eglise. Il estoit des officiers de la Cour qu'on appelloit Agents

Acac.h.p.112.

NOTE 11. dans les affaires du Prince. [Mais outre cela,]'c'estoit"un homme de lettres:'& il avoit enseigné l'eloquence dans Constantinople. 'Ce fut luy, comme"nous avons dit, qui s'eleva le premier contre la parole impie d'Anastase. [C'est sans doute à cause de l'honneur qu'il avoit eu de combatre le premier cette heresie,]'qu'on dit dans le Concile de Calcedoine, que c'estoit luy qui avoit deposé Nestorius.'L'Eglise de Dorylée dont il fut fait Evesque, estoit dans la Phrygie Salutaire. Thphn.p.75.2. Evag.p.266.a. V.§19. Thphn.p.76.a. Conc.t.4.p.172.c. Geo.sac.p.242.

[Il semble qu'on ne peut pas dire qu'il y eust encore une rupture entiere de communion dans l'Eglise de Constantinople, lorsque tout ce que nous avons dit arriva, & qu'ainsi il le faut mettre avant le discours de l'Evesque Dorothée, dont il faut maintenant parler.]

ARTICLE XXIII.

L'impieté de l'Evesque Dorothée oblige Philippe Prestre & beaucoup d'autres à quitter la communion de Nestorius.

'QUOIQUE Nestorius parust estre si fort engagé dans l'heresie, on ne laissoit pas d'esperer encore qu'il s'en pourroit retirer, lorsqu'il arriva un nouvel accident, qui ruina entierement toute l'esperance qu'on pouvoit avoir. Il avoit avec luy, & dans tous ses sentimens, Dorothée Evesque 'de Marcianople metropole de la seconde Mesie, [a]homme hardi à parler, & prest en mesme temps à faire toutes sortes de bassesses & de flateries pour son interest: [b]Un jour donc que Nestorius estoit assis en sa place dans l'eglise, & que tout le peuple estoit assemblé, cet Evesque se » leva, & parlant de toute sa force, il dit ces paroles: Si quelqu'un » dit que Marie est mere de Dieu, qu'il soit anatheme: c'est à dire » qu'il anathematizoit S. Athanase, Saint Basile, & tous les autres » Evesques, tant de ce siecle là, que des precedens. Cyr.ep.9.p.37.c. Conc.t.3.p.567.b|725.c|Geo.sac.p.202.203. a Cyr.ep.9.p.37.c.d. b d|39.c.d|ep.6.12.p.30.44.c.d.

'Tout le peuple jetta un grand cri à cette parole, & s'enfuit de l'eglise, pour ne point communiquer avec des personnes qui avoient des sentimens si impies.'Pour Nestorius il demeura dans le silence:'Et mesme estant descendu de son throne pour celebrer les divins mysteres, il y admit Dorothée, & le receut à sa communion. [Il paroist qu'il luy donna l'Eucaristie. Par cette conduite il donna lieu de juger que]'Dorothée n'avoit agi que par son ordre; qu'il avoit fait par la bouche d'un autre ce qu'il n'avoit osé faire par la sienne;'& qu'il avoit esté aussibien l'auteur ep.9.p.37.d. ep.6.p.30.c. c|9.p.39.d. ep.9.p.39.c.d. c|5.p.30.c.

que le témoin d'un anatheme prononcé contre toute l'Eglise

ep.13 p.64. 'Il se trouva assez d'Ecclesiastiques & de laïques, soit à Constantinople, soit ailleurs, qui chercherent à excuser & Nestorius & Dorothée mesme, pretendant qu'ils s'eloignoient plutost des expressions que de la foy de l'Eglise. [Mais les fideles de Constan-
ep.9.p.37.d.e. tinople en jugerent avec plus de simplicité & de prudence.]'Et ceux que ce blaspheme avoit fait sortir de l'eglise, n'y rentrerent plus depuis, de peur de se souiller par les erreurs que Nestorius y enseignoit, avec tous ceux qu'il avoit amenez d'Antioche. Ainsi presque tout le peuple de Constantinople ne venoit point à l'eglise. La pluspart des monasteres avec leurs Abbez, & beau-
Conc.t.3.p.427.b.c. coup de Senateurs n'y venoient point non plus.'Divers Prestres aprés l'avoir averti plusieurs fois de se corriger, renoncerent [ouvertement] à sa communion. D'autres se contenterent de ne
p.1038.1039. se point trouver avec luy.'Ainsi les eglises estoient vides, dit
Cyr.ep.9.p.37.e. S. Cyrille,'& l'on n'y voyoit que quelques esprits legers, ou ceux
ep.11.p.41.c. qui vouloient menager les bonnes graces de Nestorius.'C'estoit au contraire ceux qui avoient le plus de vertu & de merite qui n'y venoient pas.

Conc.p.356.d| 343.d. 'Il semble qu'ils aient écrit aux autres Evesques pour demander [le conseil &] l'assistance dont ils avoient besoin dans une
p.1077.c. occasion si perilleuse.'Et S. Cyrille leur avoit "déja en quelque sorte appris par avance ce qu'ils devoient faire, par les lettres qu'il avoit écrites à Nestorius [vers le milieu de 429,] pour le NOTE 12.
Cyr.ep.17.p.80.b. reprendre de son erreur.'Aussi ce Saint ne manqua point de louer la charité & le zele que les fideles de Constantinople avoient
Conc.p.356.d| 1077.a.b.c. a p.369.a. témoigné en cette rencontre pour l'honneur de J.C.'Le Pape Celestin loue aussi leur prudence.ªIl loue particulierement la fermeté des Ecclesiastiques & des moines, comme de ceux dont le courage soutenoit la foy du peuple.

p.356.d. 'Nestorius se trouva ainsi presque abandonné de tout le monde.
p.331-335. [Et ce fut peutestre ce qui l'obligea]'à témoigner sur la fin de l'an 429, qu'il estoit prest à pacifier toutes choses. Mais il falloit pour cela qu'il justifiast la pureté de sa foy par une declaration nette & precise, [à quoy il y a apparence qu'il ne se trouva pas disposé.]

Conc.ap.p.380. 'Entre ceux qui reprirent hautement Nestorius, & qui ne voulurent plus avoir de communion avec luy à cause de son heresie, S. Cyrille nous a conservé la memoire du Prestre Philippe, [sans nous marquer autrement qui il estoit.] Nestorius pour se venger de luy, le fit accuser par Celeste, [qui estoit sans doute

l'heresiarque,

l'heresiarque,] & qui presenta une requeste contre luy, où il ne manqua point de l accuser d'estre Manichéen:[car c'estoit le crime de tous ceux qui estoient opposez aux Pelagiens. Les Canons ne souffroient point qu'on admist des excommuniez, tels qu'estoit Celeste, à accuser des Prestres. Mais Nestorius sans s'arrester à cela receut la requeste, [& cita Philippe devant l'assemblée[de son Clergé.]Philippe y comparut prest à rendre raison de sa foy selon les regles des Canons. Mais Celeste n'ayant point de preuve de ce qu'il avoit avancé, n'osa se presenter devant l'assemblée, & se tint caché.

'Nestorius vit par là ses mesures rompues: mais tournant d'un autre costé, il demanda à Philippe pourquoi il avoit tenu"des assemblées particulieres en offrant le sacrifice dans une maison; [par où l'on peut juger que les Prestres qui ne venoient pas à l'eglise à cause de Nestorius, ne se jugeoient pas pour cela privez du droit d'offrir le sacrifice, estant joints de communion aux Evesques orthodoxes. Mais c'estoit un pretexte assez plausible à Nestorius, de le traiter comme un violateur des Canons.]Et neanmoins presque tous les Ecclesiastiques se declarerent pour Philippe, protestant qu'il n'y en avoit aucun d'eux qui ne celebrast ainsi dans les maisons particulieres, lorsque l'occasion & la necessité le demandoient. Cependant Nestorius ne laissa pas de prononcer une sentence de deposition contre Philippe, [qui sans doute ne s'en mit pas beaucoup en peine.

p.381.

"συνάξεις.

"Philippe de Side estoit alors celebre entre les Prestres de Constantinople. Mais un superbe & un ambitieux tel qu'il estoit, ne meritoit pas la grace d'avoir un vray zele pour la foy. Quand il auroit souffert pour elle, il n'en auroit pas esté le Confesseur; quiconque n'a pas l'humilité, ne pouvant avoir la charité.]

V. Theodose § 41.

ARTICLE XXIV.

Fermeté de S. Dalmace & des autres Abbez de Constantinople: Nestorius trompe beaucoup de personnes.

'SAINT Cyrille releve le zele avec lequel les Abbez avoient soutenu la gloire de J.C. contre Nestorius, aussibien que ceux du Clergé.[Outre ce que nous avons vu de Basile & de ses moines,]'l'Abbé Dalmace signala aussi son zele pour la foy dans un temps si dangereux.[a] Les Grecs qui l'honorent[avec raison] le 3 d'aoust, disent qu'estant officier"dans les Gardes sous Theo-

Conc. t.3. p.369. a|422.d.

Merc. t.2. pr. p. 38.

a Menæa, p.37.

"ἐν τῇ δευτέρᾳ σχολῇ.

dose I, marié, & avec plusieurs enfans, & vivant dans cet état mesme avec beaucoup de pieté, il abandonna tout, hormis Fauste l'un de ses fils qui le voulut suivre, & se retira auprés de S. Isaac, "celui qui predit à Valens sa mort malheureuse, & qui gouvernoit un monastere à Constantinople. Dalmace se forma sous luy "en toutes sortes de vertus; de sorte qu'Isaac prest à quitter la terre[en l'an 383,]le recommanda au Patriarche[Nectaire,]comme digne de gouverner sa maison,[quoiqu'il ne se fust retiré que depuis deux ou trois ans.] V. Valens § 18. &c.

Conc.t.3.p.560.d|756.a.c|t.5.p.513.d. 'Ce que nous en trouvons dans les auteurs originaux, c'est qu'il estoit Prestre, [a] Abbé & Superieur de plusieurs moines de Constantinople, [& peutestre mesme le chef de tous ceux de cette ville,] [b] puisque S. Cyrille le qualifie l'Abbé des Monasteres, [c] & il semble prendre luymesme cette qualité. [d] Les Grecs pretendent que le Concile d'Ephese le confirma dans cette qualité luy & tous ses successeurs. [e] Et le P. Garnier en a trouvé un decret inseré dans une lettre du Concile au Saint. Mais il ne l'a pas donné, "parcequ'il est, dit-il, contraire à l'histoire. [f] On voit cependant que les Abbez de S. Dalmace, (car son monastere prit son nom,) estoient effectivement chefs de tous les monasteres de Constantinople sous Justinien. Du temps de Constantin Copronyme, il passoit pour le premier & le plus ancien de tous ceux qui estoient alors dans la ville. C'est pourquoi on se plaint beaucoup de ce que ce prince ennemi de l'Eglise en avoit chassé les moines pour le donner aux soldats. Les nouveaux Grecs en attribuent sans fondement la fondation à Dalmace neveu du grand Constantin.

a t.3.p.752.d|t.5.p.513.d|Merc.p.38. b Conc.t.3.p.560.d. c p.756.c. d Men.p.18. e Merc.t.2.pr.p.38.b. f Cang.de C.l.4.p.155. propter ἀνιστορησίαν.

Merc.p.38| Conc.p.752.d. 'Ce que les anciens remarquent particulierement de S. Dalmace, c'est qu'il demeura 48 ans enfermé dans son monastere, sans en sortir jamais, [depuis l'an 383 ou 384,] jusques en 431. 'Dans divers tremblemens qui arriverent, l'Empereur le pria souvent de sortir pour "se trouver aux prieres & aux processions publiques, mais il ne put jamais s'y resoudre: '& il ne sortit enfin que "pour assister, comme nous verrons, au Concile d'Ephese, & par un ordre exprés de Dieu. 'L'Empereur mesme quand il le vouloit voir, le venoit trouver en son monastere. 'Les Officiers du palais avoient, aussibien que Theodose, beaucoup de respect pour sa pieté. [On peut juger de l'estime qu'on faisoit de luy par la lettre que S. Procle écrivit l'an 435 au plustost, à Jean d'Antioche,]'où il dit que si Ibas Evesque d'Edesse veut éclaircir les doutes que l'on avoit de sa croyance, il s'acquerrera l'estime des autres, *& mesme de nostre tres saint pere l'Abbe Dalmace*, à qui sa charité & le

Conc.t.3.p.752.d. λιτανείας. d.c. v.§ 64. d. ap.p.900.a. t.5 p.513.d.

zele qu'il a pour la vraie foy, fait recevoir avec une extreme douleur les mauvais bruits que l'on fait courir contre luy.

'On trouve dans une lettre qu'on croit estre du Concile d'Ephese, qu'avant mesme que Nestorius fust venu à Constantinople, Dieu luy avoit revelé les maux qu'il devoit faire à l'Eglise: de sorte qu'il disoit [ensuite] à tous ceux qui le venoient visiter dans » sa cellule: Prenez garde à vous, mes freres, car nous avons main- » tenant ici "un seducteur tres dangereux, qui blessera beaucoup de » personnes par sa doctrine corrompue. [Nous verrons en son lieu, que Dieu se servit de luy pour faire triompher la verité lorsqu'elle sembloit opprimée par les artifices de ses ennemis:]'Les Grecs disent qu'il fut enterré dans son monastere.'Ils honorent avec luy Fauste son fils, mais n'en disent rien de particulier.'Papebrok dit qu'il a des actes de S. Dalmace, avec les lettres qu'il a écrites au Concile d'Ephese, & qu'il en a receües.

Merc.t.2.pr.p. 38.

"πλάνος.

Men.7.aug.p.38. p.37. Boll.may,t.1.p. 57.1.

'Les partisans de Nestorius disoient l'année suivante, que tout le Clergé & les moines de Constantinople, estoient tres animez contre luy; mais que tout le peuple luy estoit fort favorable:[ce que nous avons vu, & ce que nous verrons encore ensuite, fait voir que cela est faux, au moins en partie. Il ne faut pas douter neanmoins qu'un grand nombre de personnes ne soient demeurées dans la communion de Nestorius, ou n'y soient rentrées peu à peu par la crainte de ses violences. Le plus grand nombre suit presque toujours le parti de ceux qui ont pour eux les Souverains. Et il est certain que Theodose porta toujours Nestorius jusqu'à sa condannation.]'Acace de Berée écrit à S. Cyrille, que beaucoup d'Ecclesiastiques & de laïques qui venoient de Constantinople, excusoient mesme la parole impie de Dorothée. 'Theodose declare au mesme Saint que les Eglises estoient unies. 'Quand les deputez du Concile d'Egypte presenterent à Nestorius les lettres de S. Cyrille & de Celestin, ils le trouverent dans l'eglise avec tout le Clergé, (ce sont leurs termes,) & presque toutes les premieres personnes de la Cour. [Mercator qui paroist avoir esté l'un des plus ardens à se declarer contre luy,]'avoue que le peuple ignorant soutenoit son Evesque, & accusoit ceux qui le combatoient d'estre des calomniateurs & des envieux. [Nestorius n'eust pas dit dans un sermon, s'il n'en eust eu quelque fondement,]'que ses auditeurs se pressoient & s'incommodoient par leur multitude.

Conc.t.3.p.732. c.

Conc.t.3.p.383. d.
p.437.a.
p.505.b.

Merc.t.2.p.117. § 7.

p.93.§1.

[Mais il ne faut pas croire que tous ceux qui ne se separoient pas de sa communion, suivissent ses erreurs:]'Car on voit que p.117.§7.

ceux qui le défendoient, le croyoient innocent, parcequ'ils prenoient en un sens catholique les paroles ambigues par lesquelles
54. il taschoit de deguiser son sentiment,'& qu'ils croyoient qu'il
p.58.519. s'estoit corrigé.'Et il paroist que ceux qui assistoient mesme à ses sermons, s'elevoient contre luy, lorsqu'il parloit plus clairement contre la foy.

ARTICLE XXV.

Nestorius fait condanner ses adversaires par un Concile, & les maltraite extremement: L'Abbé Basile s'en plaint à l'Empereur, luy demande le Concile œcumenique.

[NESTORIUS n'avoit garde de souffrir ceux qui condannoient si hautement sa doctrine & sa conduite, en se separant ouvertement de sa communion. Comme il estoit impossible qu'un Evesque de Constantinople ne trouvast plusieurs Evesques
Conc.t.3.p.327.b. plus attachez à sa fortune qu'à la verité,]'il assembla un Concile, où, comme il dit luy mesme, il deposa divers Ecclesiastiques, comme sectateurs des impietez des Manichéens: & il avoue en mesme temps qu'ils pouvoient bien n'avoir point d'autres sentimens que S. Cyrille.[Ainsi ces Manichéens ne sont que les Catholiques qui s'estoient separez de luy, quoiqu'il soit difficile de
p.350.c|352.b. voir pourquoi il leur donnoit le nom de Manichéens,]'plutost que ceux d'Ariens ou d'Apollinaristes, sous lesquels il a accou-
p.388.c.d.|372.c.d. tumé de decrier ses adversaires.'Ce qui est certain, c'est qu'il deposa & excommunia les Prestres, les Diacres, & les laïques qui
p.373.a|376.c. s'opposoient à ses erreurs;'& il semble mesme qu'il ait passé jusqu'à deposer quelques Evesques,[ce qui ne se pouvoit pas sans un Concile.]

p.398.a.b|422.b.c. 'Saint Cyrille declare[à la fin de 430,]qu'il tient cette sentence pour nulle, qu'il s'unit de communion avec ceux contre qui elle a esté prononcée, qu'il loue leur zele,"& qu'il les estime heureux &c.
p.349.a|361.c. d'avoir souffert cet opprobre pour J.C.'Il suivit en cela l'exem-
p.373.a.b|376. ple du Pape Celestin,'qui declare que quiconque aura esté deposé ou excommunié par Nestorius, depuis qu'il a commencé à prescher contre la verité, il ne faut avoir aucun égard à sa deposition ou à son excommunication, parceque Nestorius s'estant rendu luy mesme digne d'estre deposé en tombant dans l'heresie, il avoit, dit il, perdu le pouvoir de deposer les autres.[Cette raison, dont on pourroit tirer des consequences fascheuses, doit s'expliquer

par ce que dit S. Cyrille,]'Qu'il communiquoit avec tous ceux que Nestorius avoit excommuniez, parcequ'il avouoit luy mesme dans ses lettres que le sujet de leur excommunication estoit qu'ils s'estoient opposez à sa doctrine. p.393.a.b.

'Celestin traite de mesme ceux qui pouvoient avoir esté deposez par les autres [Evesques] qui estoient dans l'erreur de Nestorius, [soit qu'il veuille seulement rejetter par là l'autorité du Concile où Nestorius les avoit condannez, soit que Dorothée & quelques autres persecutassent aussi les Catholiques dans leurs eglises.] 'Celestin declara à Nestorius en 430, que s'il vouloit eviter d'estre luy mesme chassé de l'Eglise, il falloit qu'il y rappellast tous ceux qu'il en avoit chassez pour avoir défendu l'honneur de J.C. le chef de l'Eglise. p.373.a|376.c. p.361.c.

[Les Orthodoxes ne se fussent pas sans doute beaucoup mis en peine des excommunications pretendues de Nestorius.]'Mais il y ajoutoit les exils, & toutes sortes de mauvais traitemens, particulierement contre les Ecclesiastiques,'comme contre ceux dont la force soutenoit les peuples dans la foy.'Il taschoit de les epouventer par ses menaces, de les affoiblir par ses persecutions, ou de les corrompre par toutes sortes d'artifices. Il employoit indifferemment tous les moyens qu'il pouvoit s'imaginer estre capables d'appuyer son impieté, ne se mettant en peine ni de Dieu, ni des hommes. Il n'avoit aucun respect pour les Evesques, auaucun égard pour les Prestres, aucune consideration pour les Ecclesiastiques, les moines, & les plus honnestes gents d'entre les laïques. Il ne craignoit point la punition que les méchans ne peuvent eviter; & il n'y avoit rien à quoy ne le portast cet orgueil qui luy faisoit mepriser tout le monde, la confiance qu'il avoit dans ses richesses, & l'audace que luy donnoit la puissance de ses malheureux partisans, & la protection de l'Empereur.'Il paroist que luy & ceux de son parti se servoient de divers pretextes pour mettre en justice ceux qu'ils vouloient persecuter, & les faire condanner par le Prefet de la ville.'Il esperoit affoiblir par la terreur un grand nombre de personnes, & leur faire abandonner la foy, pour se donner ensuite la liberté d'établir son dogme par une persecution ouverte, [contre ceux qui auroient eu assez de generosité pour resister aux premiers efforts. p.360.d|369.a|372.c|429.d. p.369.a. p.429.d.e. p.430.e. p.431.a.

Il ne faut pas douter, comme on a dit, que ses violences n'aient eu l'effet qu'il desiroit sur beaucoup de personnes foibles.]'Et c'est en ce sens qu'il se vante d'avoir corrigé partie par douceur, partie par severité, beaucoup de ceux qui estoient tombez dans p.350.351.

p.327.b.c. les impietez d'Arius & d'Appollinaire,'& qu'il insulte à Saint Cyrille, en l'assurant que l'Eglise de Constantinople n'estoit pas en l'état qu'il la croyoit, qu'elle fleurissoit & qu'elle s'augmentoit de plus en plus, & qu'on pouvoit appliquer aux victoires que la foy y remportoit tous les jours sur les heresies, ce qui est dit dans l'Ecriture: *La maison de Saül continuoit à s'affoiblir, & celle de David à se fortifier.*

[Il ne faudra pas s'étonner si les Catholiques se voyant traitez par luy avec une violence si injuste, quelques uns d'eux l'auront
Merc.t.1.p.34.1. menacé de luy faire un pareil traitement,]'& de le jetter dans la
Conc.t.3.p.426.b. mer, comme il dit que les heretiques l'en avoient menacé.'L'abbé Basile & les moines qu'il avoit si maltraitez, aimerent mieux s'adresser à l'Empereur mesme par une requeste qui nous est
p.427.a. demeurée;'où ils protestent d'abord que la foy qu'ils soutiennent
p.426.c.d.e. sur l'Incarnation, & qu'ils exposent en peu de mots,'est celle qu'ils ont receue de l'Ecriture, de Saint Jacque Archevesque[de Jerusalem,]& des autres Apostres, des Martyrs, des Conciles, & des Peres, entre lesquels ils nomment S. Irenée, Saint Gregoire Thaumaturge, S. Basile & S. Gregoire[de Nysse]son frere, Saint Athanase, S. Ephrem, Saint Gregoire[de Nazianze,]"Ammone V.S.Gregoire de Nysse.
Evesque[d'Andrinople,]Vital Evesque, S. Amphiloque, Paul, Antioque, S. Eustathe[d'Antioche,]S. Methode[de Tyr,]Optime[d'Antioche en Pisidie,]Leporius,("qu'on croit estre celui V. S. Augustin § 329-331.
que S. Augustin avoit retiré des erreurs de Pelage & de Nestorius,) S. Ambroise, tout le Concile d'Afrique, S. Jean[Chrysostome,]Severien[de Gabales,]Attique, & S. Cyrille d'Alexandrie, qui est, disent-ils, encore vivant, & qui suit comme nous la regle de la verité.

p.427.430. 'Ils representent ensuite les violences que Nestorius avoit
p.430.c. faites, & faisoit tous les jours aux Catholiques,'appuyé sur l'autorité de l'Empereur, comme nous ne craignons point, disent-ils,
c|431.d. de le representer à vostre Majesté.'Ils conjurent l'Empereur de prendre soin des maux de l'Eglise, d'assembler pour cela un
p.430.c. Concile œcumenique,'d'oster à Nestorius le pouvoir de persecuter personne, jusqu'à ce que toutes choses aient esté reglées
p.431.c. [par le Concile,]'d'ordonner au Prefet de la ville d'arrester les violences que l'on faisoit aux Orthodoxes, en ne recevant point
a. jusque là les actions qu'on intenteroit contre eux,'& de renvoyer dans leurs Eglises ceux que Nestorius avoit tirez des autres diocéses contre l'ordre des Canons,[ce qui regardoit Anastase,
p.342.c. & les autres Ecclesiastiques venus d'Antioche,]'qui suivoient

tous ou les dogmes ou les expressions de Nestorius.

ARTICLE XXVI.

Placard affiché contre Nestorius: Ses défauts dans la conduite de son Eglise.

NOTE 13. 'ON traitoit ouvertement Nestorius d'heretique, ["& ainsi le schisme estoit tout formé dans l'Eglise de Constantinople,] lorsqu'on afficha en un lieu public de la ville un placard où l'on montroit par les propres paroles de Nestorius & de Paul de Samosates, que ces deux heretiques estoient dans les mesmes sentimens sur l'Incarnation du Verbe.'On tient que ce placard fut fait"par Eusebe de Dorylée,[a]qui peut l'avoir fait pour justifier la hardiesse avec laquelle il s'estoit elevé contre Nestorius durant son sermon.'Il conjure au commencement tous ceux entre les mains de qui il tombera, de le montrer & d'en donner des copies à tous les Evesques, Prestres, Diacres, Lecteurs, & laïques qui se trouvoient à Constantinople.'Il le finit par un anatheme contre ceux qui distinguent le fils de Dieu & le fils de la Vierge. [Et cet anatheme est sans doute de luy, & non de Saint Eustathe dont il venoit de raporter un passage.'Ce qu'il cite de Nestorius est tiré de son premier sermon, & de deux autres dont le P. Garnier n'en a fait qu'un, & dont l'un est celui où Eusebe avoit parlé.

Conc.t.3.p.338. 339. | Leont.in Eut.l.3.p.1023.a.b. | V. la note 13. | a Merc.t.2.n.p.16.2. | Conc.t.3.p.338.b. | p.339.c. | Merc.t.2.p.18.2] 323.1.2.

[Voilà ce qui se passa à Constantinople sur la doctrine de l'Incarnation, depuis le temps que Nestorius commença à y publier son heresie, ce que nous croyons pouvoir mettre sur la fin de 428, jusques à l'indiction du Concile œcumenique d'Ephese, qui se fit sur la fin de l'an 430. Nous aurions souhaité pouvoir marquer plus distinctement le temps & l'ordre des choses. Mais nous n'avons rien trouvé qui nous pust donner mesme des conjectures raisonnables pour nous appuyer.]

'L'heresie n'estoit pas la seule chose qu'on blasmoit & qu'on haïssoit dans Nestorius. On ne pouvoit souffrir son faste, son orgueil','& la hauteur avec laquelle il meprisoit tout le monde. [Nous avans vu avec quelle aigreur & quel emportement il traitoit ceux qui s'opposoient à luy, & nous en verrons encore d'autres exemples.]

Thphn.p.76.b. | Conc.t.3.p.430.c.

'Le Concile d'Ephese l'accuse d'avoir témoigné beaucoup de negligence & d'indiscretion en toutes choses, ou plutost d'avoir

p.805.b.c.

regardé toutes les choses bonnes & mauvaises comme "egales & ἀδιαφορίαν.
indifferentes, c'est à dire de n'avoir point eu de religion ; & par une suite de cette indifference, d'avoir rétabli contre l'ordre des Canons dans la Communion ou dans le Clergé, des personnes legitimement excommuniées ou degradées. Il défend d'avoir aucun égard à ce rétablissement illegitime. [Je ne sçay si outre les autres que Nestorius pouvoit avoir rétablis contre les Canons, le Concile n'avoit point aussi en vue les Pelagiens, que Nestorius souffroit en ce temps-ci à Constantinople, & qu'il recevoit mesme à sa communion, comme nous l'avons montré ci dessus.]

p.1070. d|Merc. p. 34.1. 'On luy reprochoit de negliger le soin des pauvres. [Et cela est aisé à croire,] a puisqu'il mettoit sa confiance dans les richesses, b & qu'il s'acqueroit la faveur des Consuls, des Comtes, & de tous ceux qui estoient puissans à la Cour, par des traits d'or, selon l'expression de Saint Cyrille, c en leur donnant le bien des pauvres. C'est ainsi qu'il pretendoit vaincre la verité, 'par la puissance de ceux qu'il avoit corrompus, & par l'appui que luy donnoit l'Empereur, comme quelques moines eurent le courage de s'en plaindre à l'Empereur mesme.

a Conc.t.3.p.430.c.
b Cyr.div.h.p.382.c.
c p.384.b.
Conc.t.3.p.430.c.

[Il ne pouvoit pas neanmoins obtenir tout ce qu'il vouloit de l'Empereur, puisqu'il ne put empescher qu'on ne chassast les Pelagiens qui estoient à Constantinople.] 'Entre les officiers de la Cour il y en avoit beaucoup qui conservoient toute la pureté de la foy, & qui ne voyoient qu'avec douleur ce qui diminuoit la gloire de J.C. 'Ils écrivirent la plusspart à Saint Cyrille pour le remercier de sa lettre aux solitaires contre les erreurs de Nestorius, [de laquelle nous allons parler.]

p.1038.b.
p.343.2.

ARTICLE XXVII.

S. Cyrille écrit sa lettre aux solitaires pour refuter Nestorius.

[IL estoit impossible que le trouble où estoit Constantinople se renfermast dans cette ville :] 'Et on pretend que Nestorius mesme envoyoit des gents dans les provinces, pour y repandre ses discours & ses sentimens. 'Ce qui est certain, c'est que ses homelies furent portées partout, & mirent le trouble dans l'Orient & dans l'Occident. d Toutes les Eglises estoient dans la division, & l'on commençoit à douter si l'on ne s'estoit point trompé de croire que Jesus Christ fust Dieu. e Plusieurs ne le vouloient plus dire. f Quelques uns ne pouvoient pas mesme souffrir que

Merc.t.2.pr.p.1.|Bar.429.§ 22.
Cyr.ep.2.13.p.20.d|31.c|Conc.t.3.p.451.b.c|390.c.
d Conc.t.3.p.1034.b.
e Cyr.ep.12.p.44.c.
f ep.2.p.20.b.

que d'autres le diſſent,'ou ne vouloient luy donner la qualité de c.1.2.p.44.c.
Dieu,que comme on la peut donner aux hommes:'Et les Eveſques 2.p.20.d.
ſe trouvoient fort embaraſſez, ſoit à guerir les plaies que cette
mauvaiſe doctrine avoit faites, ſoit à en arreſter le progrés.[Le
trouble eſtoit general, quoique la corruption ne le fuſt pas.]Car
dans la Syrie meſme[qui eſtoit la plus favorable à Neſtorius,]'on d.
murmuroit neanmoins'partout contre ſes homelies.'Les Eveſques c.d.
d'Occident en eſtoient tout à fait ſcandalizez.[Mais S. Cyrille
eut la gloire de s'y oppoſer le premier avec une vigueur digne de
ſon zele.]

'Les homelies de Neſtorius avoient eſté portées en Egypte auſſi- ep.9.p.38.a.
bien qu'ailleurs. Elles y partageoient les eſprits[naturellement
legers,]& elles jettoient dans les ames des doutes dangereux ſur
les myſteres.'Un avocat payen nommé Theologe en voulut tirer Iſ.P.l.1.ep.54.p.
avantage, & écrivit à Saint Iſidore de Peluſe, que les Chrétiens 16.d.
donnant une mere à Dieu, ne devoient pas trouver étrange que
les Grecs fiſſent la meſme choſe,'qui eſt le raiſonnement de Merc.t.2.p.5.2.
Neſtorius.

'Ce mal avoit penetré juſque dans les ſaints deſerts, où l'on Cyr.ep.1.p.3.a.b.
trouvoit des gents qui alloient de tous coſtez pour corrompre
la ſimplicité de la foy des ſolitaires, qui vouloient qu'on doutaſt
ſi la Vierge devoit eſtre appellée Mere de Dieu,'& qui trou- ep.12.p.63.a.
bloient le repos des monaſteres d'Alexandrie & de l'Egypte par
la lecture des homelies de Neſtorius.'Saint Cyrille apprit cela de ep.1.p.3.a.b.
quelques ſolitaires qui eſtoient venus à Alexandrie ſelon la cou-
tume.'Le P. Garnier croit que cette coutume eſtoit, que de cha- Merc.t.2.pr.p.
que compagnie de ſolitaires, il en venoit toujours quelques uns 11.
à Alexandrie à la feſte de Paſque, comme pour ſe réunir en cette
feſte au nom de tous les autres avec leur Eveſque.[Je voudrois
que cela fuſt bien autoriſé.]'On voit que les Superieurs des mo- Cyr.ep.60.p.
naſteres de la Thebaïde eſtoient une fois venus trouver S. Cyrille 211.d.
à Alexandrie.

'Ce fut une grande ſurpriſe, & une grande affliction tant à ce Conc.t.3.p.353.
Saint, qu'aux autres qui venoient de témoigner tant de joie de d.c|386.c|1037.
l'election de Neſtorius, de voir un ſuccés ſi oppoſé aux grandes d.c.
eſperances qu'ils avoient conceues de luy.[Mais on ne ſe conten-
te pas de pleurer les maux quand on aime fortement le bien, &
on cherche à les guerir.]'Saint Cyrille proteſte devant Dieu qu'il Cyr.ep.7.p.32.a.
'endroit ſt beau. aimoit beaucoup Neſtorius:'Mais il ſavoit"qu'un Eveſque ne peut p.31.32.
conſentir par le ſilence au violement de la foy, ſans ſe rendre
reſponſable de tout le mal qui en arrive.'Il avoit déja traité la h.P.8.p.101.&c.

question de l'Incarnation dans l'homelie pascale qu'il fit pour

17.p.227 &c| Merc.n.p 333.2. a Cyr.ep.1.p.27. a.b.

l'an 420; '& on pretend qu'il avoit fait celle de l'année 429, pour y refuter Nestorius & son Anastase.[a] Il avoit aussi fait un écrit dés le vivant d'Attique sur la Trinité, où il parloit de l'Incarnation de la mesme maniere qu'il fit depuis. Et lorsque les discours de Nestorius commençoient à se repandre, il lut cet écrit à diverses personnes, Evesques, Ecclesiastiques, & laïques. Il ne voulut pas neanmoins en donner pour lors de copie, peutestre de peur que Nestorius ne se plaignist qu'il l'avoit fait contre luy, [& qu'il se declaroit son ennemi.]

ep.1.9.p.1.a|38.a.

'Mais ayant appris le trouble où estoient les monasteres de l'Egypte, il crut leur en devoir écrire une lettre circulaire & generale.

ep.1 p.3.b.c.d.

'Il eust bien souhaité que des personnes simples, [comme estoient la pluspart des solitaires,] ne prissent point de part à ces sortes de questions, où ceux qui sont les plus éclairez ne peuvent qu'entrevoir la verité d'une maniere fort obscure. Mais comme on ne pouvoit plus leur cacher la dispute qui s'agitoit, il jugea qu'il estoit necessaire de les en instruire tout à fait, non afin qu'ils entrassent dans des contentions inutiles; mais afin qu'ils conservassent la verité de la Tradition, contre ceux qui voudroient les seduire, & qu'ils en pussent instruire ceux qui voudroient ecouter les exhortations fraternelles qu'ils leur pourroient faire.

p.3.

'Ce fut donc pour cela qu'il fit la lettre dont nous parlons,

Merc.t.2.p.41. 2|p1.p.11.

[assez longue pour porter le nom de livre.]'Il l'écrivit, selon le P. Garnier, un peu aprés Pasque, [qui en 429 estoit le 7 d'avril.]

p.350.1.

'Cet auteur remarque qu'il y refute les deux premiers sermons

Conc.t.3.p.838. a|830.b.c|879.c| 86?.a|874.d. b Cyr.ep.8.p.33. b. c Conc.t.3.p.855. b. d Bar.429.§25.

de Nestorius. [Cette lettre est tres celebre dans l'histoire.]'Les Orientaux la citent en écrivant contre Saint Cyrille mesme, & l'appellent son premier tome.[b] S. Cyrille luy donne aussi quelquefois le nom de tome. [Je n'y trouve pas neanmoins][c] un passage cité aussi de son premier tome.[d] Saint Cyrille n'y nomme point Nestorius, non plus que dans plusieurs autres écrits qu'il fit

Cyr.ep.1.p.1.

contre luy.'Il l'adresse non seulement aux moines, mais encore aux Prestres & aux Diacres, [c'est à dire à ceux qui servoient dans

Arn.ser.p.549.a.

les monasteres.]'Mais pour les Evesques qu'y ajoute Arnobe, en citant cette lettre dans sa dispute avec Serapion, [je pense que c'est une pure faute.]

ARTICLE XXVIII.

Nestorius s'offense de la lettre aux solitaires : S. Cyrille luy écrit, & se consacre à la défense de la verité.

CETTE lettre [qui ne pouvoit pas demeurer secrette,] fut portée en divers endroits, & jusqu'à Constantinople, par quelques personnes d'Alexandrie. 'Elle y fut lue, & y profita à beaucoup de personnes : Elle retira mesme de l'erreur plusieurs de ceux qui y estoient déja engagez ; de sorte que la pluspart des Officiers de la Cour écrivirent à S. Cyrille pour le remercier de leur avoir donné cette instruction. Cyr. ep. 29. p. 20. a|38. a. ep. 9. p. 38. a. b.

'Ce succés avantageux à la verité irrita celui qui en estoit ennemi. 'Il se mit en colere contre celui qui travailloit à la [luy] faire connoistre, se declara son ennemi, & fit tout ce qu'il put pour luy nuire, 'comme si c'eust esté luy faire une injure de ne pas entrer dans ses mauvais sentimens. 'Photius l'un des Prestres, & des défenseurs de l'heresie de Nestorius, [a]ou quelque autre [de ses ministres,] entreprit un écrit pour refuter l'epistre aux solitaires ; & quand cet écrit fut fait, on l'envoya à un Diacre nommé Busa Martyre, qui faisoit alors [à Constantinople] les affaires de l'Eglise [d'Alexandrie.] 'On ne sçait point autre chose de cet écrit. 'On croit aussi que Nestorius suscita deslors quelques Egyptiens mecontens de Saint Cyrille, pour former une accusation juridique contre luy. [b]Mais il semble que cela ne se doit mettre que sur la fin de l'année. b. b|2. 12. p. 19. 20. 63. a. ep. 9. p. 38. b. Conc. t. 3. p. 673. c|676. b. a Cyr. ep. 8. p. 33. a. b. Merc. t. 2. p. 54. 1. p. 45. 5. 54. 55|pr. p. 11|Cyr. ep. 7. 12. p. 31. c|63. b. b Merc. p. 45.

'S. Cyrille apprit la disposition où Nestorius estoit à son égard, par des personnes dignes de foy qui estoient venues à Alexandrie. 'Liberat dit que c'estoient des fideles de Constantinople qui ne communiquoient point avec Nestorius. [Ainsi ç'auroit esté aprés le schisme formé par l'anatheme de Dorothée," contre ce que dit Celestin.] 'Saint Cyrille ne s'étonna pas d'apprendre l'aversion que Nestorius témoignoit avoir pour luy. 'Il ne trouva point étrange que celui qui armoit sa langue contre J. C, n'epargnast pas un de ses serviteurs. Il en eut moins d'indignation que de douleur, de ce que son confrere se precipitoit dans l'abysme, & il se resolut de faire tous ses efforts pour l'en retirer," sachant de quelle consequence la chute d'un pasteur est pour tout un peuple. 'Il se resolut en mesme temps de défendre la verité jusques au bout, quand il eust fallu souffrir les dernieres extremitez, Cyr. ep. 2. p. 19. e. Lib. c. 4. p. 13. V. la note 85. Cyr. ep. 2. p. 21. a. Conc. t. 3. p. 1077. d. e. &c. Cyr. ep. 2. p. 21. a.

ep.9.p.38.b.c. mesme la prison & la mort, 'laissant à Dieu d'en ordonner comme il luy plairoit.

p.37.b|6.p.30.d. 'Il eut la pensée [d'assembler les Evesques d'Egypte, &] de declarer à Nestorius par une lettre synodale, qu'il ne pouvoit plus avoir de communion avec un Evesque qui enseignoit une doctrine aussi
ep.11 16.p.63.b| 78.e. impie qu'estoit la sienne : '& il douta depuis s'il n'eust pas mieux fait de suivre cette conduite plus genereuse, & qui eust peutestre esté plus utile aux peuples pour les empescher de tomber dans
ep.6.9.p.30.d| 37.b. l'erreur. 'Il se retint neanmoins, & aima mieux prendre une voie
a ep.16.p.78. plus douce, [a] dans l'esperance que les simples remontrances suffiroient pour faire entrer Nestorius dans la voie de la verité : Et il se contenta pour lors de donner des larmes aux souffrances des
Bar.429.§26. Orthodoxes de Constantinople. 'Il estoit en effet obligé d'agir avec d'autant plus de moderation, qu'on pouvoit le soupçonner de se souvenir encore de l'aversion que Theophile son oncle avoit
Cyr.ep.6.p.30.e. eue pour le plus illustre des predecesseurs de Nestorius. 'Et je pense que c'est ce qu'il marque luy mesme en termes obscurs.

ep.9.p.37.b. 'Il se resolut donc d'écrire à Nestorius pour tascher à le retirer
ep.2.p.19-21| Merc.t.2.p.42.43| Liber.c.4.p.13.14. par la douceur, de l'abysme où il se precipitoit. 'Il luy representa en ami le scandale & les maux que causoient partout les discours qui paroissoient sous son nom : [car il veut bien laisser croire à Nestorius qu'il doutoit s'ils estoient effectivement de luy, afin qu'il eust moins de peine à en abandonner les erreurs.] Il le prie, s'il luy est echapé quelque chose dans la chaleur du discours, de le vouloir corriger, & de ne point faire difficulté de donner à la Vierge le titre de Mere de Dieu, pour satisfaire tout le monde, & rendre la paix à l'Eglise. Il ajoute que pour luy il avoit cru ne se pouvoir dispenser de défendre la divinité de J.C, & qu'il continueroit toujours à le faire, quand il en devroit perdre la vie.
Merc.p.41|pr.p.12. 'Le P. Garnier met cette lettre "sur la fin de juillet 429. NOTE 14.

b Cyr.ep.9.p.37.b.c. [b] Nestorius au lieu de ceder à la remontrance de Saint Cyrille, s'irrita de plus en plus contre luy, voyant qu'il avoit la hardiesse
Merc.t.2.p.43.44. de l'avertir de ses fautes. 'Et il le fit mesme paroistre dans une lettre fort courte, qu'on croit estre la seule réponse qu'il fit à celle
Cyr.ep.3.p.21. du Saint. 'Car il se contente de luy dire qu'il veut oublier tout ce qui s'est passé de sa part, & qui semble convenir assez peu à la charité fraternelle; & qu'il ne laissera pas de luy écrire, & d'agir avec luy selon les regles ordinaires de l'amitié. Il ajoute qu'il n'a pu refuser cette lettre aux instances du Prestre Lampon, dont il parle avec beaucoup d'estime. Il s'estoit fort entretenu de S. Cyrille avec luy, & il témoigne que ce Prestre luy avoit fait

esperer que s'il demeuroit avec le Saint dans les termes de la civilité, il ne manqueroit pas d'y correspondre aussi de sa part. 'Ce Lampon qui estoit tout ensemble Prestre & moine,[a]estoit un homme d'esprit, dont S. Cyrille se servoit encore plusieurs années depuis : On croit qu'il l'avoit envoyé porter sa lettre à Nestorius, & travailler à le faire rentrer dans la verité. Conc.t.3.p.315.b. a Merc.t.2.n.p.44.1.2.

'L'on savoit publiquement à Constantinople, selon le Pape Celestin, que S. Cyrille avoit écrit à Nestorius, & l'avoit repris de ses erreurs, lorsque[Dorothée de Marcianople prononça son anatheme]qui obligea le peuple de Constantinople d'abandonner la communion de Nestorius.'Celui-ci"vouloit ce semble rejetter sur Saint Cyrille toute la faute du trouble, à cause de son epistre aux solitaires.'Quelques personnes en écrivirent à Saint Cyrille : & il leur répondit qu'il n'avoit écrit sa lettre que par une absolue necessité ; mais que si Nestorius croyoit avoir sujet de s'en plaindre,'il avoit luy mesme bien plus sujet de se plaindre, tant des sermons de Nestorius, que de ce qu'en sa presence, & assurément de son aveu, Dorothée l'avoit anathematizé publiquement, & avec luy tous les Saints & tous les Evesques de l'Eglise, en anathematizant ceux qui appelloient la Ste Vierge Mere de Dieu ;'qu'il luy eust esté aisé d'anathematizer de son costé ceux qui disent qu'elle ne l'est pas ; mais qu'il aime mieux attendre ce que feront les autres Evesques.'Il assure qu'il eust pu produire, s'il l'eust voulu, les livres de beaucoup de Peres, qui donnent le titre de Mere de Dieu à la Sainte Vierge, & mesme plusieurs fois. Conc.t.3.p.1077.c. V. la note 12. Cyr.ep.6.p.30.b. a.b. b.c. d.e. e|31.a.

ARTICLE XXIX.

Nestorius suscite une accusation contre S. Cyrille.

L'AN DE JESUS CHRIST 430.

'SAINT Cyrille ne répondit à Nestorius que par une lettre celebre,'datée de l'indiction 13 au mois de Mechir,[b]qui commence le 26 de janvier, & finit le 24 de fevrier. Ainsi ce ne fut qu'en 430.[c]Nestorius envoya cependant au Diacre Busa Martyre la réponse qu'il avoit fait faire par Photius à la lettre de S. Cyrille aux moines, avec"un cahier qui contenoit[1]un de ses sermons.'C'est le second de ceux que Mercator a traduits,[d] & dont nous n'avons en grec que quelques passages. Le P. Garnier Merc.t.2.p.41. Conc.t.4.p.157.d. b Merc.t.2.p.45.1. c p.50.54. πτυχίδιον. 1. S p.56. d t.2.p.34-39.

1. qui commence par *Contumelias quidem in me hæreticorum &c.*

p.12.§14| 9 §48| 41.2. l'a mis le 7[e] entre ceux de Nestorius qu'il a recueillis.'S. Cyrille
a p.45.2. l'avoit receu de la part de Nestorius,[a]avant sa lettre du mois de
p.50.§4. Mechir, où il le refute;'Busa qui faisoit les affaires de l'Eglise
§4. [d'Alexandrie, le luy ayant envoyé.]'Ces deux pieces firent voir à S. Cyrille que Nestorius gardoit toujours dans son cœur le venin de son heresie.

[Sa conduite ne faisoit pas moins voir son animosité particu-
Cyr.ep.12.p.63.b. liere contre S. Cyrille.]'Car il ramassa,[b]& il acheta mesme[c]quel-
b Conc.t.3.p.1054.b. ques gents"sans aveu coupables de divers crimes,[d]& de la lie du ἀγύρτας.
c Cyr.p.63.b. peuple, qu'il excita & qu'il anima contre Saint Cyrille,[e]les
d ep.8.p.34.d. produisant, & les soutenant partout, pour en faire les instru-
e p.33.d.c. mens de sa malignité contre luy.[Car sans luy,][f]ils n'auroient 1.
f ep.7.p.31.c. jamais eu la hardiesse de former une entreprise si temeraire.[g]S.
g ep.8.p.34.d. Cyrille les nomme Queremon, Victor, Sophronas, & un valet
ep.4.p.22.b| de Flavien"le banqueroutier.'Il paroist que c'estoient des per- φυγαπῦ.
Merc.pr.2.p.11| Conc.t.3.p.1054.c. sonnes d'Alexandrie, condannées"par Saint Cyrille, ou par les NOTE 15.
magistrats, l'un à cause des injustices qu'il faisoit à l'égard des aveugles & des pauvres; l'autre parcequ'il avoit tiré l'épée contre sa mere: & l'autre qui avoit toujours eu une tres mauvaise reputation, avoit volé de l'argent avec une servante.[Le
Conc.t.3.p.1055.1058. quatrieme dont on ne dit rien, est sans doute Victor,]'moine déja fort agé, que l'on accusa, contre la verité, d'avoir publié comme les autres des choses fort fascheuses contre S. Cyrille. C'est pourquoi estant venu trouver S. Cyrille à Ephese lorsque le Concile s'y tenoit, tous les Evesques le traitoient d'infame & de parricide: Mais il protesta avec serment qu'il n'avoit rien fait de ce qu'on luy reprochoit; & il appaisa ainsi, quoiqu'avec peine, l'indignation qui s'estoit elevée contre luy: en quoy Saint
p.1058.b. Cyrille l'aida beaucoup.'Il semble que beaucoup d'autres se soient aussi elevez alors contre S. Cyrille, poussez ou par leur propre malignité, ou par les partisans de Nestorius.

p.1054.b.c. [Pour Queremon & les deux autres]'qui estoient des gents capables de tout, & connus de tout temps pour estre prests à calomnier les plus innocens, & ceux mesmes avec qui ils n'avoient jamais eu aucune habitude, ils ne manquerent pas de bien
Cyr.ep.12.p.63.b. servir ceux qui les avoient payez.'Ils alloient dans les compa-
h ep.4.p.22.c.4.b. gnies repandre divers mensonges,[h]avec une langue de fiel & de malediction.'Ils se trouvoient souvent pour cela chez Nestorius mesme, & affectoient particulierement le temps que les person-

1. τῶν ἀνυπολήπτων τινές, *des personnes dont on n' l'auroit jamais soupçonné.* Ne pourroit-il point signifier aussi des gents tres decriez, *sans reputation* & sans honneur?

nes de qualité luy venoient rendre visite.'Ils luy presenterent aussi des requestes contre S. Cyrille.'Cela alla jusqu'à l'Empereur mesme, que ces calomniateurs portez par Nestorius, importunoient fort souvent.'Il paroist que Nestorius se vantoit d'obliger par là Saint Cyrille à quitter l'Egypte pour se venir justifier luy mesme contre ses accusateurs:'& il pretendoit mesme estre son juge.'Ces accusations regardoient aussi"quelques autres personnes qui estoient avec S. Cyrille.

Merc.t.2.p.50.51. Conc.t.3.p.1054.b. Cyr.ep.8.p.34.d. p.35.a. τῶν ἡμῶν. Conc.p.1054.a.

'On voit en general qu'on luy reprochoit des choses fort fascheuses & fort honteuses :[Mais je ne trouve point qu'elles soient jamais specifiées : Et ce n'est sans doute que par une conjecture, quoiqu'assez probable,]'qu'on écrit que ses accusateurs luy reprochoient de gouverner mal l'Eglise, & de travailler mesme à se rendre comme absolu dans l'Egypte.'Par la lettre que Theodose luy écrivit sur la fin de cette année, on voit qu'on le luy avoit depeint comme un esprit ambitieux & emporté, qui vouloit estre le maistre, qui mettoit le trouble partout, & qui n'agissoit dans toute cette affaire que par une passion particuliere contre Nestorius.'S. Cyrille dit neanmoins que Theodose n'eut pas d'égard à l'accusation qu'on avoit formée contre luy.

Cyr.ep.7.p.31.e. Merc.t.2.pr.p.12. Conc.t.3.p.434, 435. p.1058.b.

'Il paroist reconnoistre que cette accusation luy fut assez sensible.[a]'Il la regarda comme un fleau que Dieu luy envoyoit, pour le punir peutestre de n'avoir pas agi avec assez de vigueur & de zele contre Nestorius.'Il ne s'en étonna pas neanmoins, sachant que de quelque maniere que l'on vive, on ne peut pas eviter la haine & les medisances des méchans.'Il avoit appris de l'Ecriture & de l'exemple de S. Athanase, que quand on s'oppose aux desseins du demon, il faut s'attendre à souffrir les calomnies & les persecutions de ses ministres.'Quoiqu'il eust horreur & du crime des calomniateurs, & de la malignité de ceux qui les employoient, il se contentoit neanmoins d'en laisser le jugement à Dieu, sans méler sa cause particuliere avec celle de l'Eglise. Il proteste qu'il est prest d'oublier cette injure, que ce n'est point ce qui le fait agir contre Nestorius, & que pourvu que la foy ne soit point en danger, il est tres disposé à l'aimer autant que personne.

p.1054.c|Cyr.ep.7.p.31.e. a Cyr.ep.12.p.67.b. Cyr.ep.4.p.22.b, c. Conc.p.1054, 1055. Cyr.ep.4.7.8.p.22.c|31.e|33.34.

'Il eut mesme quelque joie de voir que l'accusation qu'on formoit contre luy, pourroit procurer un Concile[general;]ce qu'il souhaitoit comme le remede propre pour purifier l'Eglise, & en affermir la foy.'Mais il proteste que soit pour cette accusation, soit pour quelque autre, il ne souffrira jamais que Nestorius soit

ep.8.p.34.d.e. p.35.a|Merc.t.2.n.p.8.

son juge dans le Concile, comme il le pretendoit sans doute; qu'il le recusera, & qu'il l'obligera à se justifier luy mesme des erreurs
Merc.p.81. qu'on luy attribuoit contre la foy.'Dans une lettre que Nestorius écrivit à Celestin vers le mois de novembre 430, il pretend que Theodose avoit indiqué le Concile œcumenique pour juger cette affaire, & que S. Cyrille l'apprehendoit beaucoup.

ARTICLE XXX.

Nestorius fait semblant de vouloir appaiser le trouble qu'il avoit causé.

[CE fut peutestre en partie pour ce sujet, que S. Cyrille envoya quelques Ecclesiastiques à Constantinople vers la fin
Merc.t.2.p.55. de 429, aussibien que pour y soutenir les Catholiques.]'Ces"Ecclesiastiques, que nous appellerons ses Nonces, luy envoyerent NOTE 16.
quelque temps aprés la copie"d'une requeste[qu'ils avoient dressée] pour estre presentée à l'Empereur, & sur laquelle ils attendoient son avis. NOTE 17. Cette Requeste parloit avec beaucoup de force contre Nestorius, jusqu'à le traiter d'heretique. Saint Cyrille ne crut pas qu'il fust à propos de donner lieu à Nestorius de se plaindre qu'il l'eust accusé d'heresie devant l'Empereur. C'est pourquoi il retint cette requeste, & en dressa une autre, où il le recusoit pour son juge, comme estant son ennemi; & il en marquoit les raisons, ajoutant que si l'Empereur vouloit luy donner des juges sur l'instance que des personnes si viles formoient contre luy, il demandoit pour juges"les autres Patriarches de l'Eglise. V. la note 17.
S. Cyrille envoya cette requeste à ses Nonces, pour la presenter en cas qu'ils le jugeassent necessaire. [Nous ne voyons point ce qui en arriva.]

p.49.§ 1. 'Les Nonces de Saint Cyrille en luy envoyant la requeste dont
§ 14.20.21. nous venons de parler, y joignirent un memoire,'par lequel Saint
§ 1. Cyrille apprit que Nestorius témoignoit desirer la paix.'Le Prestre"Anastase leur en avoit parlé, protestant que luy & les NOTE 18.
autres estoient dans les sentimens que S. Cyrille avoit exprimez dans sa lettre aux solitaires d'Egypte, & que pour le terme de Mere de Dieu, ce Saint avouoit luy mesme que le Concile[de Nicée] ne s'en estoit point servi. Les Nonces de Saint Cyrille luy envoyerent sur cela le memoire dont nous parlons.

§ 4. 'Il leur répondit qu'il voyoit bien que ces propositions de paix n'estoient qu'une fiction, & que Nestorius perseveroit toujours
§ 14. dans ses mauvais sentimens:'Qu'ils pouvoient neanmoins protester

tester que de sa part il seroit toujours tres porté à la paix ;'Qu'il s 7.8.
ne s'arresteroit point à l'accusation calomnieuse qu'on avoit formée contre luy ;'mais qu'il falloit que Nestorius ne se servist s 14.
plus de ses nouvelles expressions,'qui blessoient tous les Evesques s 8.
de l'Orient & de l'Occident ;'Qu'il devoit mettre par écrit une s 21.
profession claire & sincere de la foy Catholique, & la luy envoyer ; Qu'il feroit de son costé un écrit où il mettroit les mesmes choses, & qu'il témoigneroit à tout le monde qu'il ne faut pas se scandalizer des expressions dont Nestorius s'estoit servi auparavant, puisqu'il s'expliquoit clairement d'une maniere catholique.

» 'Que si sa vanité, ajoute le Saint, le fait persister dans son er- s 21.
» reur, & qu'il demande la paix [pour nous tromper,] je témoi-
» gnerai en toutes manieres que je n'y puis consentir. Car le plus
» grand de mes souhaits, est de travailler, de vivre, & de mourir p.56.
» pour la foy que J. C. nous a laissée,'de ne me donner aucun repos,
» jusqu'à ce que mes travaux aient procuré une entiere victoire à
» tous mes freres, & de souffrir s'il est necessaire pour défendre la
» verité, tout ce que les tourmens ont de plus cruel & de plus ter-
» rible. Il dit encore à ses Nonces, que si Nestorius continue à agir contre luy, & à se declarer l'ennemi irreconciliable & de luy, [& des autres Orthodoxes,] ils n'ont qu'à le luy mander, & qu'il leur envoyera à la premiere occasion des Evesques & des moines eminens en pieté & en sagesse. [Il le fit sans doute, quoique l'histoire ne nous en ait point conservé les preuves.]

ARTICLE XXXI.

S. Cyrille écrit à Nestorius une seconde lettre, tres belle : Nestorius répond avec beaucoup de vanité, & persiste dans son erreur.

'SAINT Cyrille mande encore à ses Nonces, qu'il s'en va écrire ce qu'il faudra, & à qui il faudra, estant resolu de ne menager ni sa peine, ni sa personne dans une affaire où il s'agissoit de la foy. [Il marque peutestre les divers écrits qu'il adressa à l'Empereur & à ses sœurs, & particulierement]'sa seconde lettre à Nestorius, qu'il envoya, comme on croit, en mesme temps que cette lettre, ou fort peu aprés. Merc.t.1.p.56. p.53.2.

'Elle fut écrite, comme nous avons dit, l'an 430, entre le 26 janvier & le 24 de fevrier,[a] & sans doute avant le Caresme,[b] qui commençoit le lundi 17 de fevrier,[c] puisqu'elle fut écrite" dans Conc.t.4.p.157.d. a Merc.p.45.1.d. b Cyr.h.P.18.p.247.a. c Vig.in Eut.l.5.c.23.24.p.80.82.

NOTE 19.

Conc.t.3.p.393.c. un Concile. 'Saint Cyrille l'attribue à l'Eglise d'Alexandrie.
a p.336. [a]Nestorius avoit témoigné souhaiter la paix. [b]Mais les discours
b p.334.a.b. qu'il faisoit & qu'il faisoit faire, ne marquoient point dutout
c p.3;.c. qu'il eust changé de sentiment: [c]Et S. Cyrille ne put lire sans
d. horreur son settieme sermon qu'il luy avoit envoyé. 'Il se reserva
à y répondre en un autre temps, si Nestorius ne témoignoit point
Merc.p.52.§21. s'en repentir, '& cela ne l'empescha pas de luy faire proposer l'unique condition à laquelle il pouvoit consentir à la paix, qui
estoit qu'il fist une profession sincère de la foy de l'Eglise. [Ce fut
Conc.t.3.p.343.b. sans doute dans le mesme dessein,]'qu'il se resolut de luy écrire
une seconde fois, pour luy proposer en abregé cette mesme foy, &
p.315-322|Liber. c.4.p.14|Thphn. p.76.c,d. le conjurer d'y conformer ses sentimens & ses paroles. 'C'est ce
qu'il fit par la lettre dont nous parlons, où il luy expose la regle
de la foy d'une maniere si claire, si exemte d'equivoques, & si
degagée de tous les mauvais sens qu'on peut donner aux termes
dont on se sert pour l'exprimer, [que si Nestorius eust esté seulement dans l'ignorance des termes, & non dans une veritable
heresie, il est difficile qu'une lumiere si claire ne luy eust fait
Conc.t.3.p.343.b|386.c. reconnoistre la verité.]'Cependant "elle luy fut inutile; il persista toujours & dans ses dogmes, & dans ses predications scandaleuses. NOTE 10.

p.322-327|Liber. c.4.p.14. 'Il répondit à S. Cyrille par une lettre fort ample, [d]mais fort
d Thphn.p.76.d. aigre, [e]où il continue toujours à soutenir ses sentimens, & ses
e Conc.t.3.p.386.c. expressions ordinaires. [f]On voit une grande vanité dans l'avis
f p.322.c|495.a.b. qu'il donne au Saint, d'étudier les Peres avec plus de soin qu'il
n'avoit fait; & il fonde ce reproche sur une falsification visible
Merc.t.2.pr.p.16. qu'il fait de sa doctrine pour la pouvoir décrier. 'Le P. Garnier
g n.p.57.1. croit qu'il écrivit cette lettre vers le Caresme, [g]quoiqu'il la mette
quelquefois aprés Pasque.

Conc.t.3.p.93.c. 'La lettre de Saint Cyrille fut non seulement approuvée
[cette année] par le Concile de Rome, & par le Concile general
d'Egypte, comme orthodoxe, & entierement irreprehensible,
p.461-491. 'mais elle fut lue aussi dans le Concile œcumenique d'Ephese,
t.4.p.157.2. & approuvée par tous les Evesques chacun en particulier. 'Dans
le Concile de Constantinople sous S. Flavien [en 448,] Eusebe
de Dorylée proposa cette lettre, que l'amour de Dieu & le zele
de la foy avoient fait écrire, comme la regle de la doctrine de
p.176.&c. l'Eglise, contre Nestorius & contre Eutyche. 'Elle fut ensuite
p.176.c. approuvée par tous les Evesques de ce Concile, 'entre lesquels
p.181.b. S. Flavien la qualifia un discours du Saint Esprit; '& Basile de
Seleucie dit qu'on ne pouvoit rien reprendre dans les paroles de

S. Cyrille, dont la sagesse avoit arresté le cours de l'impieté de
Nestorius, lorsqu'elle alloit inonder toute la terre.

'Lorsque cet endroit du Concile de Constantinople fut lu p.172.
&c. dans celui de Calcedoine, les Evesques s'écrierent"qu'ils rece-
voient tous la foy de Saint Cyrille.[Ainsi il y a toute apparence
qu'ils marquent cette mesme lettre,]'lorsque dans la definition p.566.c.
de la foy, ils approuvent les epistres synodiques de Saint Cyrille
à Nestorius, & aux Orientaux.[Et ces deux lettres, dont la se-
V. § 127. conde est celle qui fit la réunion des Eglises en 433,"sont souvent
jointes ensemble comme la regle de la foy.]'Saint Leon renvoie Leo, ep.52.134.p.
Anatole pour apprendre la foy de l'Eglise, à la lettre que Saint 343.7:4.
Cyrille avoit écrite pour refuter, & en mesme temps pour gue-
rir Nestorius. L'Eglise Romaine la gardoit dans ses archives,
l'ayant receue de S. Cyrille mesme.[C'est sans doute la mesme]
'lettre de ce Saint que Saint Leon envoya à Ravenne Evesque ep.51.p.542.
d'Arles, pour la repandre dans toutes les Gaules.'Elle est appel- Conc.t.4.p.309.d.
lée Canonique par les officiers de l'Empereur qui estoient au
Concile de Calcedoine.'Elle est citée par Theodoret,[a] par Vigile Thdrt.dial.2.p.110.b.
de Tapse,[b] par Leonce de Byzance,[c] par S. Ephrem d'Antioche, a Vig.in Eut.l.
qui l'appelle la premiere lettre à Nestorius, [ne considerant 5.c.23.24.p.80.81.
point celle qu'il luy avoit déja écrite, parcequ'elle ne contient
rien de dogmatique. b Leont.l.3.p.1026.b.

Au contraire la réponse qu'y fit Nestorius ayant aussi esté lue c Phot.c.229.p.
dans le Concile d'Ephese, elle y fut rejettée de tous les Evesques 801.c|824.b.
avec anatheme, comme contraire à l'Ecriture, & à la foy de
&c. l'Eglise,"& comme pleine de calomnie contre S. Cyrille.]'C'est Nphr.l.14.c.33.
sans doute celle que Nicephore marque avoir esté remplie d'in- p.508.b, Merc.
jures[contre S. Cyrille,]& de blasphemes[contre J.C,][d] & qui t.2.p.57.1.
n'estoit propre qu'à troubler l'Eglise par la tempeste de l'heresie. d Nphr.p.509.a.
Cet historien ajoute que Nestorius accompagna sa lettre de
quelques autres cahiers.[Il veut peutestre marquer son settieme
sermon, & l'écrit de Photius, qu'il avoit envoyez à S. Cyrille, non
avec sa lettre, mais quelque temps auparavant.]'S. Cyrille ne ré- Lup.ep.5 p.23.
pondit point à Nestorius,[jugeant que c'eust esté une chose en-
&c. tierement inutile:] & Nestorius ne manqua pas"de s'en plaindre.

ARTICLE XXXII.

S. Cyrille écrit contre Nestorius à l'Empereur & aux Imperatrices.

Conc.t.3.p.357.a. 'COMME S. Cyrille dans la lettre à ses Nonces témoigne qu'il avoit dessein d'écrire plusieurs lettres pour la défense de la foy, & qu'il estoit resolu de n'epargner ni son temps ni sa peine pour une si juste cause. [Il semble qu'on puisse raporter"à ce temps-ci]'les écrits qu'il avoit adressez avant le mois de novembre, tant à l'Empereur Theodose, qu'à sa femme & à ses sœurs. NOTE 11. p.334.d.

Merc.t.2.p.61.1. 'Le P. Garnier croit que S. Cyrille en prit l'occasion d'un endroit de la seconde lettre de Nestorius, où il marquoit que la famille imperiale avoit receu ses nouvelles lumieres avec joie. [Mais S. Cyrille n'avoit pas besoin d'apprendre de luy la disposition de la Cour, quelle qu'elle fust.

L'Empereur Theodose, comme on l'a vu dans son histoire, avoit beaucoup de pieté, beaucoup de zele pour la foy, beaucoup de respect pour les ministres de l'Eglise, & en mesme temps beaucoup de facilité à se laisser aller à ceux qui se rendoient maistres de son esprit. Ainsi il ne faut pas s'étonner]'si Nestorius espera de le pouvoir faire entrer dans ses sentimens, & le rendre le protecteur de son heresie. [Il réussit en partie dans ce dessein, & on ne doute point que Theodose ne luy ait esté trop favorable jusqu'aprés sa deposition.]'La lettre si dure qu'il écrivit à Saint Cyrille [au mois de novembre, fait voir combien il s'estoit laissé prevenir par son adversaire.]'L'Abbé Basile & d'autres moines eurent assez de courage pour se plaindre à ce prince mesme, que la confiance que Nestorius avoit en sa protection, estoit ce qui le rendoit insolent, & luy donnoit la hardiesse de persecuter les Catholiques.'Et on ne peut pas trouver étrange, que Theodose l'ayant luy mesme choisi depuis si peu de temps pour le faire son Evesque, eust pour luy beaucoup d'affection. Cyr.div.h.t.5.p.357.d.e. Conc.t.3.p.434. p.432.e. Bar.429.§34.

§34. 'Mais il y a apparence qu'il favorisoit plutost sa personne que ses dogmes, lesquels Nestorius luy deguisoit sans doute sous les expressions catholiques dont il avoit accoutumé de se servir.'Il est certain au moins que Saint Cyrille l'a toujours loué comme attaché à la croyance Orthodoxe.'Il écrit que sa foy n'avoit receu aucune atteinte, & n'avoit point esté ebranlée, comme cela se justifie, dit-il, par les effets.'Il dit la mesme chose de l'Imperatrice [Eudocie,] & des sœurs de Theodose,'& il pretend Conc.t.3.p.588.b|1038.a. p.1034.c.d. p.1038.b. a.

mesme, [ce qui paroist assez difficile à justifier,] que Theodose avoit pour le moins autant d'affection pour luy que pour Nestorius.

[Cependant comme la foy mesme de ce prince pouvoit enfin estre corrompue par les artifices de Nestorius,] 'dans une matiere aussi difficile qu'estoit celle de l'Incarnation,'& qu'il estoit necessaire qu'il fust bien instruit sur ce point, [tant pour son propre salut] qu'afin qu'il appaisast le trouble où estoient toutes les Eglises;'S. Cyrille crut devoir adresser quelques écrits & à luy & à ses sœurs, pour satisfaire aux obligations de la charge pastorale.'Car si les Evesques s'estoient autrefois opposez avec tant de vigueur aux heresies, lorsqu'on ne pouvoit témoigner quelque zele pour la foy sans s'exposer à la persecution des princes encore idolatres, ou Ariens;'il ne pouvoit manquer à témoigner la mesme ardeur, lorsque le Prince & tous ceux qui l'environnoient aimoient la verité, que par une paresse inexcusable devant Dieu & devant les hommes.'Il voyoit combien il est honteux à un Evesque d'avoir une ame foible & attachée à la terre, capable de se laisser abatre par la negligence ou la lascheté; qu'il doit s'elever comme sur une montagne & par sa lumiere pour connoistre la verité, & par son courage pour la soutenir sans rien craindre contre ceux qui la combatent. p.1034.c. d. p.1031. p.1035.d.e. p.1038.a. p.228.a.

'Il fit donc un écrit pour Theodose,[a]où aprés avoir refuté assez au long toutes les heresies qui s'estoient élevées jusques alors sur l'Incarnation,'il expose & prouve la foy de l'Eglise contre ceux dont le sentiment alloit à diviser J.C. en deux, [c'est à dire contre Nestorius, quoiqu'il ne le nomme pas.]'Il raporte neanmoins quelques paroles d'un ou de plusieurs écrits, [qui estoient apparemment de Nestorius: mais je ne les ay pu trouver dans ce que nous avons de luy.]'Il y parle comme à plusieurs:[b]Et il adressoit en effet son ouvrage conjointement à Theodose, à Eudocie sa femme,'& encore à Pulquerie sa sœur.[c]Le VI. Concile cite un passage de cette écrit. p.45.e. a p.53-76. p.53.b|76-105. p.53.c.d. p.45.e. b p.434.d. p.52.a. c t.6.p.819.b.c.

'Il composa un second écrit pour les Reines Vierges & epouses de J.C, [c'est à dire pour Pulquerie & ses sœurs, qui n'estoient pas neanmoins Augustes, hors Pulquerie.]'Il raporte dans cet écrit des passages de S. Athanase, de S. Chrysostome, & de sept autres auteurs Ecclesiastiques, qui avoient appellé la Vierge Mere de Dieu.'Il prie ensuite les Princesses de lire les dissertations qu'il y avoit jointes,'pour prouver que J.C. est Dieu,[d]qu'il est la vie & l'auteur de la vie; Que nous croyons en J.C. comme t.5.p.105.108. p.115-120. p.124.d. e. d p.125.2.

en nostre Dieu, Qu'il est [nostre] vie, & [nostre] propitiation, Que
p.192. sa mort a esté le salut du monde, 'Qu'il n'y a qu'un seul fils &
p.125.2. qu'un seul seigneur. 'Il prouve ces six articles par un grand nombre de passages du nouveau Testament, [& ensuite de chaque passage, il fait un discours pour en montrer le sens & la force.]

p.232.a. 'Aprés cet écrit adressé aux Princesses Vierges, il en fit un troisieme, où il ramassa de mesme plusieurs passages, mais plus
p.225.c|226.d. difficiles. 'Il l'adressa aux Imperatrices, [c'est à dire à Pulquerie,
p.21?.b. & à Eudocie femme de Theodose.] Il semble qu'il leur eust écrit
Th hn.p.77.a| Nphr.l.14.c.33. p.511.c. de mesme en d'autres occasions. 'Theophane & Nicephore marquent ces écrits de Saint Cyrille à Theodose & aux Princesses.
Phot.c.229.p. 801.c. 'L'écrit aux Imperatrices, que S. Ephrem d'Antioche appelle
a c.230.p 853. une lettre, [a] est cité par S. Euloge d'Alexandrie. [b] S. Leon raporte
b Leo, ep.134.p. 713. un passage du second.

[Comme la malignité envenime les choses les plus innocentes, & qu'on trouve aisément à redire aux actions de ceux contre qui
Conc.t.3.p.434. d. l'on est prevenu.] 'Theodose [aigri sans doute par Nestorius,] se choqua de ce que S. Cyrille avoit écrit "separément à luy & à Pulquerie, s'imaginant qu'il ne l'avoit pu faire qu'en presumant qu'il s'estoit formé quelque division entre luy & elle, ou par le
e. dessein d'y en former. 'Il le reprocha quelque temps aprés à Saint Cyrille avec beaucoup d'aigreur, & il ajoute dans sa lettre: C'est « le crime de tous le plus indigne d'un Evesque, de vouloir mettre « la division entre des Princes: Et quand il y en auroit eu quel- « qu'une, vous ne l'auriez pu savoir, estant eloigné comme vous «
p.1031.a. estes, que par une curiosité tres blasmable. 'C'est pourquoi dans « l'apologie que Saint Cyrille luy adressa [sur la fin de l'an 431,] il proteste qu'il a toujours esté tres eloigné d'un dessein si deraisonnable. NOTE 22.

ARTICLE XXXIII.

Nestorius envoie ses homelies au Pape; luy écrit pour luy & pour les Pelagiens.

Conc.t.3.p.314. d|334.c. 'Lorsque S. Cyrille écrivit sa premiere lettre à Nestorius, il y avoit déja du temps que l'on avoit entendu parler en Occident de l'heresie de Nestorius, & que ses homelies y avoient esté portées à dessein ou par rencontre. On en avoit esté fort scandalizé, comme le Pape Celestin & plusieurs autres Evesques
Mr.t.3.p. 332.1. le témoignerent dessors par les lettres qu'ils en écrivirent, 'appa-

remment à S. Cyrille,'où ils demandoient si ces homelies estoient effectivement de Nestorius.'On croit que cela se fit dans un Concile tenu à Rome l'an 429, un peu aprés Pasque,[a]puisque S. Cyrille manda cette nouvelle à Nestorius dans la premiere lettre qu'il luy écrivit,[vers le mileu de la mesme année.]'Saint Cyrille ne répondit pas, au moins par luy mesme, à la demande des Occidentaux.[Et on ne voit pas s'ils firent alors quelque chose de plus.

Mais Nestorius mesme les engagea à prendre plus de part dans cette affaire.]'Car esperant surprendre l'Eglise Romaine, 'il envoya au Pape Celestin par Antioque,[b]quelques unes de ses homelies,[c]& mesme un assez grand nombre:[d]On les appelle quelquefois des livres.[e]Et il luy écrivit de plus des lettres signées de sa main,[f]où il decouvroit clairement son heresie.[g]Elles estoient écrites en grec.[h]Il les envoya avec ses homelies.[i]Il avouoit dans sa lettre à Celestin, que pour ceux qu'il avoit excommuniez, c'estoit parcequ'ils s'opposoient à sa doctrine.

[k]Saint Cyrille marque particulierement une longue lettre à Celestin, où il avoit mis quantité d'absurditez: & il ajoute que dans ses lettres il faisoit un crime à ses adversaires, de n'avoir pas d'horreur d'appeller la S[te] Vierge Mere de Dieu.'C'est ce qui se trouve dans la premiere des lettres qu'il écrivit à Celestin sur les Pelagiens.'Et quelques uns croient sur cela que c'est celle qu'il envoya avec ses homelies par Antioque.["Mais elle pourroit bien avoir esté envoyée quelque temps auparavant. Nous avons vu ci-dessus, que les Pelagiens estoient alors à Constantinople, où se trouvant appuyez par la protection de Nestorius, ils travailloient à obtenir un Concile, pour faire revoir leur cause.] 'Nestorius prit donc sujet de là d'écrire à Celestin, & de luy demander ce que c'estoit que ces Pelagiens, comme s'il n'eust eu aucune connoissance d'une affaire qui avoit troublé l'Orient & l'Occident;'& en mesme temps il luy parloit du trouble de l'Eglise de Constantinople, dont il se doutoit que le Pape auroit déja appris la nouvelle par le bruit commun. Mais il rejette toute la faute sur ses adversaires, qu'il traite d'Apollinaristes & d'Ariens. Il y avoue nettement son eloignement ou plutost son horreur pour le terme de Mere de Dieu,'quoiqu'il veuille bien qu'on s'en serve, pourvu qu'on ne croie pas que le Verbe soit né de la Vierge, parce, dit-il, que personne n'engendre celui qui est avant luy.'Il parle au Pape dans cette lettre comme un egal.'On marque qu'il y a renfermé en abregé tout le venin de son heresie.

Marge : Conc.t.3.p.314.d. — Merc.t.1.n.p.331. — a Conc.t.3.p.314.d. — p.342.a. — p.378.c|387.a. — p.356.a. — b p.351.c|376.c|4[illegible]2.d. — c p.387.a. — d p.[illegible]51.d|356.a|376.c — e p.6[illegible].c|376.c|378.c|3[illegible]9.[illegible].b. — f p.306.a|387.a. — g p.[illegible]55.d. — h p.451.d. — i p.308.a.b. — k p.378.c. — p.350.c. — Merc.t.1.n.p.67.1. — Note 23. — Conc.t.3.p.349. — p.350. — p.351.a. — b|349.e. — Merc.t.1.n.p.67.1.

Conc.p.352.b.c. 'Dans une seconde ou une troisieme lettre qu'il écrivit depuis au Pape pour avoir réponse sur le sujet des mesmes Pelagiens, il se plaint de la peine que luy donnoient ceux qui attribuoient au Verbe incarné les foiblesses de la nature humaine, & à J.C.
d. homme les avantages de la divinité.'Il envoya cette derniere
Cod.Th.t.6. lettre par Valere Chambellan,[ce qui le destingue]'du Comte
prosop.p.390.2. Valere, qui possedoit alors les premieres charges dans la Cour de Theodose[son beaufrere.]

Conc.p.356.a. 'Pour Antioque qui apporta à Celestin les homelies de Nestorius, la qualité d'Illustre qu'on luy donne,[nous porte à croire que c'est celui mesme"qui fut Consul en 431, & qui a esté plusieurs fois Prefet du Pretoire. V.Theodose II.5 Nestorius fut peutestre bien aise de s'appuyer de la recommandation d'un homme si puissant. Mais il y a toute apparence que c'estoit Theodose mesme qui l'envoyoit non au Pape, mais à Placidie, peutestre pour chercher les moyens de chasser les Vandales de l'Afrique.]

ARTICLE XXXIV.

S. Cyrille & le Concile d'Egypte écrivent au Pape Celestin sur Nestorius.

Conc.t.3.p.343.d. 'SAINT Cyrille n'avoit pas eu de peine à reconnoistre par la seconde lettre qu'il avoit receue de Nestorius, qu'il ne falloit pas esperer que de simples exhortations pussent le retirer du malheur où il se precipitoit. Il voyoit avec douleur l'état deplorable où estoit l'Eglise de Constantinople,[& n'ignoroit pas le danger où estoient toutes les autres, si l'on laissoit à l'erreur la
p.382.c.d. liberté de se repandre.]'Il ne trouvoit point d'autre remede à ces maux, que de prononcer contre Nestorius la juste sentence
p.342.b|343.c. d'anatheme qu'il meritoit,'& de se separer ouvertement de sa
p.342.343.c. communion.'Nestorius le meritoit assez par son dogme impie:
p.330.2|346.a. 'Et il avoit luy mesme anathematizé tous les Evesques par la bouche de Dorothée.

p.343.c. 'Non seulement tous les Evesques de l'Orient estoient dans la
c|334.c. mesme doctrine que S. Cyrille;'mais ils voyoient tous avec regret & avec indignation, particulierement ceux de Macedoine[qui en estoient les plus proches,]qu'on osast en enseigner une con-
p.346.a. traire,'& ils souhaitoient tous, dit S. Cyrille, d'avoir occasion de se joindre, & de se declarer hautement pour la verité,[quoique cela paroisse difficile à croire de ceux du Comté d'Orient.]

p.343.c. 'S. Cyrille ne crut pas neanmoins devoir entreprendre une chose

se de cette importance, sans en avoir écrit au Pape, & en avoir eu son avis.'Il n'avoit encore écrit ni à luy ni à aucun autre p.342.a. Evesque sur ce qui regardoit Nestorius :[ce qui paroist assez étrange,]'puisqu'il y avoit déja longtemps que le Pape Celestin p.314.d. avoit écrit pour savoir si les homelies qu'on attribuoit à Nestorius, estoient veritablement de luy.'Mais il crut enfin ne pouvoir p.339.d.e. plus differer, & que le Pape auroit un juste sujet de se plaindre de luy, s'il retardoit davantage à luy communiquer une affaire si grande & si pressante, comme l'ancien usage de l'Eglise le demandoit,'puisque tous les Evesques sont obligez de se communi- p.349.1.e. quer les uns aux autres leurs besoins, & de s'unir tous ensemble pour combatre contre le demon.'Ce qui l'y obligea plus parti- p.379.a|451.c.d. culierement, fut qu'il sceut que Nestorius avoit écrit le premier à Rome, & y avoit envoyé ses homelies.

'Il assembla donc à Alexandrie les Evesques[d'Egypte,]leur Nphr.l.14.c.33. communiqua les lettres qu'il avoit écrites à Nestorius, & celles p.509.a. qu'il en avoit receues; & ce fut par leur avis qu'il écrivit au Pape [la lettre celebre que nous avons encore aujourd'hui.]'Dans Conc.p.339-346| cette lettre il represente au Pape l'état où estoit alors l'affaire de Cyr.ep.9.p 36. Nestorius; combien il estoit necessaire que tous les Evesques se joignissent ensemble pour en arrester les suites; que tous ceux de l'Orient estoient fort bien disposez pour cela;'qu'ainsi il le prioit Conc.p.343.c. de mander & à eux & à luy ce qu'il jugeoit à propos que l'on fist, & s'il falloit communiquer avec Nestorius, ou se separer ouvertement de sa communion.'Cette lettre est marquée par Theopha- Thphn.p.76.d. ne.'Il luy envoya en mesme temps les homelies de Nestorius,[a] les Conc.p.342.b. lettres qu'il luy avoit écrites,[b] celles qu'il en avoit receues,[c] & a p.346.b. des tomes divisez en divers chapitres qui contenoient les senti- b Nphr.p.509.a| mens des Peres sur l'Incarnation.' Il les avoit fait traduire en Thphn.p.76.d| latin,[& apparemment aussi les autres pieces,]comme on l'avoit Merc.t.2.p.57. pu faire à Alexandrie. c Conc.p.346.b.

'Il confia toutes ces choses à Posidoine son Diacre.[d] Il luy don- p.373.c|377.b| na encore un memoire, où il faisoit une petite declaration de sa 379.a. foy, & une plus longue exposition de la doctrine de Nestorius. d ap.p.377.380. Il y parle aussi de la persecution que Nestorius avoit faite par Celeste au Prestre Philippe.'Il envoya donc Posidoine à Rome, ...p.45 .d. chargé de toutes ces pieces, avec ordre de s'informer d'abord si on avoit rendu au Pape celles que Nestorius luy envoyoit, & en ce cas de luy rendre aussi sa lettre,[& les autres papiers dont il estoit chargé :]mais de ne les pas rendre, & de les luy raporter, si le Pape n'avoit pas encore receu les lettres que Nestorius luy écrivoit.

[Cette reserve est une grande preuve, qu'il ne faisoit contre Nestorius que ce qu'une necessité absolue l'obligeoit de faire. Mais au moins il ne pouvoit pas mieux faire voir qu'il n'avoit
Lup.ep.6.p.23. aucun dessein de prevenir l'esprit du Pape.]'Et neanmoins cela n'a pas empesché que Nestorius ne l'ait dit d'une maniere fort envenimée. Il pretend aussi que ce que S. Cyrille envoya à Rome de ses écrits, n'estoit composé que d'extraits, dont les entredeux omis à dessein auroient fait voir que sa doctrine n'estoit pas telle qu'on la representoit. Il soutient mesme que S. Cyrille y avoit ajouté des choses qui n'y estoient pas. [Mais assurément on ne
p.24. l'en croira pas sur sa parole.]'Il luy fait un grand crime d'avoir changé en un endroit le mot de *divinité* en celui de *Dieu*: [& quand il l'auroit fait, ces deux mots en cet endroit ne signifient que la mesme chose. Je n'entens point] ce qu'il dit d'un retranchement sur lequel il s'étend beaucoup. [Mais il oublie toujours de dire qu'il avoit luy mesme envoyé le premier ses homelies au
Conc.t.3.p.353. c|356.a. Pape,]'& que ce fut sur cela, & sur les lettres signées de sa main qu'il fut jugé. [Pour ne pas dechirer S. Cyrille seul,][a]il dit qu'il
a Lup.ep.6.p.23. eut recours à Celestin, parceque c'estoit un homme simple, propre à estre trompé, & incapable de penetrer dans la subtilité des dogmes: [comme si la religion Chrétienne estoit plutost fondée sur la subtilité de l'esprit, que sur la simplicité de la foy.

Je ne trouve point ni dans la lettre de S. Cyrille à Celestin, ni
p.359.a. dans son memoire,]'ce que dit ce Pape, Qu'il avoit appris de la relation que Saint Cyrille luy avoit envoyée par Posidoine, que Nestorius traitoit les Orthodoxes de Constantinople, comme il estoit juste qu'il traitast les membres de l'Eglise, aprés en avoir esté le chef. [Mais S. Cyrille pouvoit bien luy avoir envoyé quelque relation historique de tout ce qui s'estoit passé à Constanti-
Merc.t.2.pr.p.17. nople.]'On croit que S. Cyrille envoya Posidoine à Rome vers le mois d'avril, [ayant pu assembler son Concile un peu aprés Pasque.]

Leo,t.2.p.817. 'Posidoine fut sans doute elevé depuis à la prestrise par Saint
ep 11.p.437. Cyrille.'Car il paroist que Dioscore avoit envoyé à Rome dés le le commencement de son episcopat, un Prestre de ce nom, qui connoissoit fort l'usage de cette Eglise, parcequ'il y avoit esté envoyé plusieurs fois.

ARTICLE XXXV.

S. Cyrille écrit à Acace de Berée & à d'autres contre Nestorius.

'SAINT Celestin fut donc le premier Evesque à qui S. Cyrille écrivit sur l'affaire de Nestorius; [mais "il en écrivit peutestre aussitost aprés à plusieurs autres.] 'Nous avons encore la lettre qu'il adressa à Acace Evesque de Berée en Syrie, [considerable par son age & par son antiquité, & celebre par le bien & par le mal qu'on en a dit.] 'Il ne marque point qu'il eust d'autre raison de luy écrire, que le desir de se consoler avec un ami de l'affliction que luy causoit l'erreur de Nestorius, & l'emportement de Dorothee. 'Et il témoigne assez ouvertement, que pour luy son sentiment estoit qu'il eust fallu anathematizer Nestorius. [C'estoit apparemment sur cela qu'il vouloit tenter Acace, & savoir son sentiment.] — NOTE 24. Conc. t. 3. p. 342. a. — p. 379. d. — d|382. — p. 382. c. d.

'Acace montra cette lettre à Jean fait depuis peu Evesque d'Antioche, qui témoigna prendre part à la douleur de Saint Cyrille: & neanmoins il parut plus porté à la douceur & à la condescendance, qu'aux voies de la justice & de la rigueur. 'Acace qui dans sa réponse fait un eloge de Jean, [paroist estre dans la mesme pensée.] 'Il fait paroistre beaucoup de douleur de l'état où estoit l'Eglise de Constantinople, '& il témoigne approuver la foy & la doctrine de S. Cyrille. 'Il avoue que la parole [de Dorothée] estoit inexcusable.] 'Il approuve aussi la plainte que S. Cyrille avoit faite, de ce que Nestorius s'engageoit dans des questions trop relevées, contre la défense que nous en fait l'Ecriture: ce qu'il confirme par l'exemple d'Apollinaire, qui s'estoit perdu en se confiant en sa science, & par ce que dit Saint Basile, que les grands mysteres sont incomprehensibles aux Anges mesmes, & qu'il les faut honorer par le silence. — p. 386. a. b. — a. — p. 382. e. — c. — p. 386. — p. 382. 383.

'Mais avec tout cela il dit, que beaucoup d'Ecclesiastiques & de laïques qui venoient de Constantinople, excusoient mesme la parole [de Dorothée,] & croyoient que dans le sens il pouvoit n'estre pas contraire à la foy, comme il estoit arrivé autrefois à Paulin [d'Antioche, que les Orientaux avoient traité d'heretique,] parcequ'il ne vouloit pas reconnoistre les trois hypostases de la Trinité, quoique tout le differend ne consistast que dans l'expression: Qu'ainsi il eust esté bon d'étoufer d'abord cette parole, & d'empescher qu'on n'en parlast; & qu'il espere que — p. 383.

Saint Cyrille employera dans l'occasion sa charité pour l'Eglise, son autorité & sa prudence à appaiser le trouble qui s'estoit déja emu, qu'il cherchera des remedes pour arrester le mal que la parole[de Dorothée]avoit causé, & pour réunir ceux qui
P.386.a. s'estoient separez des autres,'& qu'il songera plutost à edifier, "qu'à détruire & à deposer, selon la force du mot grec. καθαιρεῖν.

[Cette lettre qui est assez embarassée pour le style aussibien que pour le sens, ne satisfit pas sans doute Saint Cyrille. Et il est vray qu'elle prend les choses, comme s'il ne se fust agi que de la parole de Dorothée, au lieu que l'impieté qu'elle exprimoit, estoit soutenue par toute la conduite & par les discours de Nestorius, & de ceux de son parti : ce qui ne pouvoit manquer de blesser les forts, & de corrompre les foibles. Nous ne voyons point si Saint Cyrille répondit à cette lettre : mais elle luy fit juger sans doute que la disposition de ceux du Comté d'Orient n'estoit pas telle]
P.345.a. 'qu'il l'avoit representée au Pape.

P.330.c. [On peut encore mettre vers ce temps-ci]'une autre lettre
c.d. de S. Cyrille, écrite selon le titre, à un ami de Nestorius.'Mais il paroist aussi qu'il faisoit profession d'amitié avec S. Cyrille, &
Merc.pr.p.15. qu'il le connoissoit fort particulierement.'Le Pere Garnier croit que c'est Acace de Melitene;[à quoy je ne voy pas assez de fonde-
Conc.p.430.431. ment.]'S. Cyrille luy proteste qu'il ne souhaite que la paix, que l'honneur, le repos, & l'amitié de Nestorius : Qu'il est prest d'abandonner pour cela tous les avantages temporels, & d'oublier les mauvais offices qu'on luy avoit rendus : mais que pour la foy de l'Eglise & le salut des peuples, dont les Evesques sont responsables, il est resolu de ne les abandonner pour quoy que ce soit, & de combatre jusqu'à la mort pour la verité. Cette lettre est belle.

ARTICLE XXXVI.

Saint Leon fait refuter Nestorius par Cassien : Celestin estime beaucoup le courage de S. Cyrille : Il tient un Concile à Rome, où la foy de ce Saint est approuvée, & celle de Nestorius condannée.

Conc.t.3.p.353.d. 'COMME les pieces que Nestorius avoit envoyées à Rome estoient écrites en grec, & qu'il les falloit traduire en latin pour en juger, le Pape s'excusa sur cela de répondre si promtement à Nestorius. [Saint Leon alors Archidiacre de Rome,"les V.Cassien § 13. envoya en France à Cassien qui vivoit alors à Marseille, soit qu'on se voulust servir de luy pour les traduire, soit seulement afin qu'il les refutast. Il est certain qu'il fit le dernier par un ou-

vrage que nous avons encore, & qu'il adressa à S. Leon. Et il estoit d'autant plus propre à refuter Nestorius, qu'il devoit avoir beaucoup de croyance sur l'esprit des fideles de Constantinople, ayant esté luy mesme du Clergé de cette Eglise, & s'estant rendu illustre entre les plus zelez défenseurs de Saint Chrysostome. Il parle de Nestorius sans le nommer, comme d'un Evesque qui estoit encore en possession de son siege, mais qui estoit visiblement ennemi de l'Eglise, & de la correction duquel on desesperoit.'Il exhorte les fideles de Constantinople[qui estoient encore Cass.de Inc.l.7. unis avec luy,]de se separer de ce loup ravissant qui devoroit le c.31.p.1065. peuple de Dieu.'On marque qu'il refute divers endroits du premier, du second, & du troisieme sermon de Nestorius,[a]avec sa Merc t.2.p.6.7. premiere lettre sur les Pelagiens, qu'il marque des le commencement de son ouvrage. | 24. a t.1.p.65.

'Durant qu'on traduisoit les écrits de Nestorius, Posidoine Conc.t.3 p.353.d. arriva à Rome,'& ayant sceu que ces écrits estoient entres les p.451.d. mains du Pape, il luy rendit aussi la lettre de S. Cyrille,[avec les autres pieces dont il estoit chargé,]'& luy confirma de bouche p.348.b. tout ce que ce Saint marquoit dans sa lettre.'Celestin estoit alors p.345.c. dans la douleur,[apparemment à cause de l'heresie de Nestorius.]'Mais ce luy fut une grande consolation de trouver dans d|348.a. Saint Cyrille, une foy parfaitement conforme à la sienne,'une si p.348.a b. grande fermeté dans cette mesme foy,'un si grand zele & un si p.345.c. grand courage pour la défendre, une si grande vigilance pour la conserver pure & entiere dans ses brebis, & une si grande ardeur pour combatre ceux qui l'attaquoient; en sorte qu'il sembloit egaler, & surpasser mesme ses predecesseurs, toujours celebres pour avoir esté les défenseurs des veritez de l'Eglise.'Il ne pouvoit neanmoins en mesme temps voir sans douleur les nouvelles c. preuves que S. Cyrille luy donnoit de l'egarement de Nestorius, l'obstination avec laquelle il avoit rejetté les avis salutaires que p.351.c. ce Saint luy avoit donnez, & l'état deplorable des fideles de Constantinople.

'Quand les écrits qu'Antioque avoit apportez, eurent enfin esté p.353.c|356.a. traduits, il trouva dans les homelies de Nestorius une doctrine fort embarassée, & pleine de contradictions. Mais il remarqua dans ses lettres des blasphemes visibles,'& une condannation p.356.a|357.a. manifeste de la doctrine orthodoxe.'Il appliqua alors tout son p.345.c.d. esprit à chercher quelque remede pour aider les fideles à conserver la pureté de leur foy,'& pour empescher Nestorius mesme de p.348.c.d. faire de nouveaux pas dans le precipice où il s'estoit déja engagé.

p.345.d. 'Il n'en trouva point d'autre que celui que S. Cyrille luy avoit
p.348.c. proposé, 'qui estoit de condanner ouvertement Nestorius, & de se separer de sa communion.

p.379.a|195.d. 'Il tint donc un Concile à Rome, [a] où il presida [selon le rang
a p.395.d. que luy donnoit sa dignité. On ne sçait point quels estoient les
p.379.b|629.c| 632.b. Evesques qui le composoient.] 'Mais on voit que leurs decrets
b Merc.t.1.p.71. passoient pour les decrets de tout l'Occident. [b] Nestorius mesme
§ 2. l'appelle le Concile d'Occident. [c] Il se tint au commencement
c t.2.p.326.1. du mois d'aoust. [d] On y lut & on y examina en plusieurs seances
d Conc.p.379.a. b|387.a. les homelies, & les lettres que Nestorius avoit envoyées à Rome, & celles que Posidoine y avoit apportées; mais particulierement les lettres qui estoient signées de sa main: Et tous les Evesques s'écrierent qu'il estoit auteur d'une heresie toute nouvelle & tres dangereuse.

p.398.c. 'Au contraire les deux lettres de S. Cyrille à Nestorius furent
ap.p.380|Merc. approuvées par le Concile, comme entierement orthodoxes. 'Le
t.2 p.335.336| Pape donna aussi de grands eloges à ce Saint; & dans un discours
Arn.ser.p.548.c. d. qu'il fit dans le Concile, il montra que la Vierge estoit veritablement mere de Dieu, [non seulement par les passages des Peres que S. Cyrille luy avoit envoyez, mais encore] par les paroles de Saint Hilaire & du Pape Damase, & par l'hymne *Veni redemtor gentium*, que Saint Ambroise faisoit chanter à tout son peuple le jour de
Conc.p.629.c. Noel. 'Ainsi ce Concile soutint avec une entiere uniformité, la mesme foy qui fut ensuite autorisée par le Concile d'Ephese: & il declara que ceux qui ne suivoient pas cette foy, seroient deposez de tous les degrez du ministere de l'Eglise.

ARTICLE XXXVII.

Nestorius deposé s'il ne se retracte dans dix jours: S. Cyrille commis pour executer cette sentence: Celestin écrit diverses lettres sur ce sujet.

Gen.c.54. 'Les decrets du Concile furent dictez par le Pape, [& ainsi
Conc.t.3.p.349. c|364.a|373.d| 377.c. on ne peut mieux apprendre quels ils furent,] 'que des lettres que Celestin écrivit ensuite à Nestorius, à S. Cyrille, & à
p.379.b. d'autres, toutes datées du 11 d'aoust. 'Saint Cyrille attribuant
p.357.b. nettement au Concile les decrets & les lettres de ce Pape. 'Ces lettres ordonnent donc que les deux lettres écrites à Nestorius par S. Cyrille, tiendront lieu de deux monitions; que la lettre
p.349.a.b|361. 364.377.a.b| Liber.c.5.p.18| Nphr.l.14.c.33. p.510.c.d| Thphn.p.76.d. que le Pape luy écrivoit sera la troisieme: 'Et que si dans dix jours aprés que cette lettre luy aura esté signifiée, il ne declare par un

écrit clair & sans equivoque, qu'il reçoit la croyance enseignée par les Eglises de Rome & d'Alexandrie, & par toute l'Eglise Catholique, & qu'il condanne la nouveauté criminelle, par laquelle on separe ce que l'Ecriture nous apprend estre parfaitement uni; il sera deslors entierement separé de la communion de l'Eglise,'& privé de tout le pouvoir qui appartient à la dignité du sacerdoce;'Qu'il faut qu'il condanne ce qu'il a cru jusques alors, & qu'il enseigne ce qu'il voit estre enseigné par S. Cyrille;'Que ceux qui l'ont suivi dans son erreur, seront de mesme obligez d'y renoncer par écrit, s'ils ne veulent estre separez de la communion;'Que tous les Orthodoxes que luy & ses adherans avoient privez de la communion, ou du ministere ecclesiastique, y seront maintenus:'Et que si aprés avoir condanné ses dogmes, il ne donne une preuve de son entiere correction, en rappellant toutes ces personnes à l'Eglise, il en sera luy mesme chassé.

Conc.p.374.c. | p.361.b.c|376.d. | p.376.d. | p.362.c|349.a|371 a|376.e|398.a.b|422.b.c. | p.361.c|Liber.p.18.

'Celestin ordonne encore que S. Cyrille agira en cette affaire au nom du saint Siege, & avec son autorité,[a] pour notifier cette sentence & à Nestorius & à tous les autres,[b] pour l'executer avec la severité necessaire,'& pour pourvoir promtement aux besoins de l'Eglise de Constantinople, si Nestorius refuse de se soumettre aux conditions qu'on luy demande, [c'est à dire pour faire elire un autre Evesque.]'Il eust esté assez à propos que le Pape eust esté luy mesme en Orient pour poursuivre cette affaire. Mais à cause des dangers qu'il pouvoit craindre sur la mer & sur la terre, il se contenta de commettre S. Cyrille en sa place.'Liberat marque particulierement que cette legation de Saint Cyrille avoit esté resolue dans le Concile.'On croit que S. Cyrille la receut avec joie: [& en effet on la trouve marquée en divers endroits du Concile d'Ephese, où il semble que cela n'estoit pas bien necessaire.]

Conc.p.349.a|612.a. | a p.364.a. | b p.349.a. | p.373.c. | Liber.c.5.p.18. | Mar.conc.l.5.c.4.§ 4.p.207.

'Le Pape manda aux Evesques la resolution du Concile,[c] par diverses lettres qui nous en restent encore,[d] & qui sont marquées par Liberat.[e] L'une de ces lettres est à Nestorius mesme, à qui il témoigne la douleur qu'il a de sa chute; & il l'exhorte avec plus de force que de douceur, à se retracter dans dix jours aprés qu'il l'aura receue.'Il luy répond aussi en peu de mots sur l'éclaircissement qu'il luy avoit demandé touchant les Pelagiens.'Cette lettre traduite [en grec,] fut lue dans le Concile d'Ephese sur la demande qu'en fit Juvenal de Jerusalem, & avec luy tout le Concile,'& inserée dans les actes. Evagre l'appelle *cette lettre sacrée*.

Gen.c.54. | c Merc.t.2.p.356.357. | d Liber.c.5.p.18.19. | e Conc.t.3.p.353-354. | p.360.361. | p.502.c.d. | p.363.b|Eva.l.1.c.4.p.259.c.

[f] Celestin écrit d'une maniere bien differente aux Prestres, aux

f Conc.p.364.b|361.c.d.

Diacres, aux Clercs, aux serviteurs de Dieu, (c'est à dire aux
p.369.a. moines,) & au peuple Catholique de Constantinople.'C'estoit
particulierement à ceux qui estoient maltraitez par Nestorius.
p.364-368. 'Il les exhorte à s'opposer fortement à la doctrine de ce nouvel
p.369.372. heresiarque,'à souffrir avec courage ses persecutions, & à attendre avec patience les couronnes que leurs souffrances leur acqueroient dans le Ciel.
p.373. 'Il leur declare qu'il les reçoit tous dans sa communion, nonobstant les excommunications pretendues de Nestorius.

p.376. 'Il écrivit une troisieme lettre à Jean d'Antioche,[a] & d'autres
a p.377.c|349.b. en mesmes termes à Juvenal de Jerusalem, à Rufe de Thessalo-
p.379.b. nique,'& à quelques autres Evesques de Macedoine,[b] dont on ne
b p.377.c|Liber. p.19. nomme que Flavien"Evesque de Philippes.[c] On marque une let- Note 25.
c Conc.p.617.c.d. tre à l'Eglise d'Antioche:[mais c'est sans doute celle qui estoit
p.376.377. adressée Jean son Evesque.]'Celestin témoigne dans toutes ces lettres la douleur qu'il a du malheur de Nestorius, n'en pouvant plus douter aprés les preuves qu'il luy en avoit envoyées luy mesme; Que comme l'importance de cette affaire demandoit un promt remede, il l'a declaré excommunié s'il ne se retracte dans dix jours; & qu'il leur écrit pour les prier de contribuer de leur
p.349.b. part à l'execution de ce decret.'Il écrivit à tous ces Evesques;afin de rendre plus publique la sentence que[le Concile]ou plutost
p.344.345. J.C. mesme avoit prononcée,'de quoy S. Cyrille l'avoit prié.

p.345.348. 'Il ne pouvoit pas manquer d'écrire aussi à Saint Cyrille, & il le
p.349. fit par une lettre toute pleine d'eloges,'à la fin de laquelle il l'exhorte d'executer avec courage au nom du saint Siege le decret qui avoit esté fait contre Nestorius.

p.373.c|377.b. 'Il chargea le Diacre Posidoine de toutes ces lettres,[d] & de tous
d p.364.a. les autres papiers[necessaires pour cette affaire,]afin que Saint
a|373.c. Cyrille se pust acquiter de la legation dont il le chargeoit.'Et c'estoit ce Saint qui devoit recevoir les lettres adressées à Nestorius, & aux Orthodoxes de Constantinople, pour les leur faire
p.378.c|398.b. tenir.'On voit aussi qu'il cite les lettres que Nestorius avoit écrites à Celestin:[ce qui montre que le Pape les luy avoit envoyées.]

p.379.b|Gen.c. 54|Merc.t.2.p. 336.337|pr.p.18. 'Quoique Celestin ne parle jamais du Concile de Rome dans ces lettres, le P. Garnier reconnoist neanmoins qu'elles appartiennent à ce Concile, comme on le tire de Saint Cyrille & de Gennade.[Elles furent sans doute écrites en latin: & il y a ap-
Liber.c.5.p.18. parence que le texte latin que nous en avons est l'original.]'Liberat cite les premiers mots de la lettre à Nestorius, & de celle
Conc.p.374.c| 30 .304. à Saint Cyrille.'La sentence contre Nestorius qui est dans les

Conciles, est tirée hors la derniere ligne de la lettre à Nestorius: mais c'est un grec different.]

'Celestin manda aussi aux Eglises d'Occident le decret du Concile contre Nestorius, montrant qu'il falloit croire en J.C. deux natures, & une seule personne, [mais il ne nous en est rien resté; & je n'entens pas bien ce qu'en dit Gennade. Gen.c.54.

Ce fut peutestre en ce temps-ci]'que Sixte alors Prestre, & peu aprés Evesque de Rome, écrivit a Nestorius pour travailler à le retirer de son erreur. c.54|Conc.p. 1178.c.

ARTICLE XXXVIII.

S. Cyrille écrit sur la condannation de Nestorius à Juvenal de Jerusalem, & à Jean d'Antioche: Jean écrit une belle lettre à Nestorius, qui ne change pas pour cela.

'SAINT Cyrille ayant receu les lettres que le Pape écrivoit tant à luy qu'aux autres, [hors peutestre celles qui estoient pour la Macedoine, Posidoine ayant pu les rendre en chemin, s'il en avoit aussi esté chargé;]il n'hesita pas à les envoyer à ceux à qui elles estoient adressées: & il y en joignit d'autres de sa part.'Dans celle qu'il écrivit à Juvenal de Jerusalem, il dit que la mesme charité qui leur fait desirer toutes sortes de biens à Nestorius, les oblige de prendre l'épée contre luy s'il demeure incorrigible.'Il le prie de se joindre à luy pour cela, & d'écrire tant à Nestorius qu'au peuple de Constantinople, comme il avoit aussi dessein de faire de son costé, & d'écrire de mesme à l'Empereur, & à tous les Officiers de la Cour, pour les disposer à preferer l'amour de la verité à l'amour d'un homme, & à consentir à la deposition de Nestorius, s'il refusoit de se rendre au sentiment de tous ses confreres. Conc.t.3.p.387. a.b. p.386.387. p.387.b.c.

[Il ne particularise pas tant ce qu'il y avoit à faire dans la lettre qu'il écrivit à Jean d'Antioche:]'mais il le presse plus fortement de se declarer contre Nestorius, en luy protestant qu'il falloit suivre le decret du Concile de Rome, si on ne vouloit estre separé de la communion de tout l'Occident & de la Macedoine; que c'estoit à Jean à voir ce qu'il avoit à faire; Que pour luy il estoit resolu de suivre le sentiment du Pape, plutost que de se separer de la communion de tant d'Evesques. [Il ne jugea pas à propos de luy avouer,]'qu'il avoit sollicité luy mesme ce decret, en assurant le Pape que tous les Evesques de l'Orient le deman- p.379.b.c. p.346.a.

Thphn.p.76.d. doient.'Theophane marque les lettres de Celestin & de Saint Cyrille à Jean, & à l'Evesque de Jerusalem, à qui il donne par erreur le nom de Prayle son predecesseur.

Conc.p.390.a.b. 'Quelques Ecclesiastiques d'Alexandrie porterent à Jean d'Antioche la lettre de Celestin, & les lettres de S. Cyrille sur le sujet de Nestorius:"car il paroist qu'on luy en apporta plusieurs: [Et peutestre que S. Cyrille luy envoyoit la copie de celles qu'il avoit écrites à Nestorius.]'Jean"semble témoigner que ces lettres le surprirent.'Il avoit alors avec luy le celebre Theodoret, Macaire fait depuis peu Evesques de Laodicée, &[1] quelques autres Evesques:'Ce fut de leur avis qu'il se resolut d'envoyer à Nestorius une copie de ces lettres, & de luy écrire la lettre que nous en avons, [qui est assurément tres belle, tres bien faite, & tres digne de la reputation qu'avoit ce Prelat.]'Elle est marquée par Liberat, par Theophane, & par Nicephore.

a. p.394.1.c. d.c|390.b. Liber.c.4.p.14| Thphn.p.76.77| Nphr l.14.c.33. p.[illegible]b.c. a Conc.p.387.d.e. b Bar.430.§ 42.

[a]Jean avoit écrit peu auparavant à Nestorius par le Comte "Irenée, [dont nous parlerons souvent dans la suite.[b]Baronius croit avec beaucoup de fondement, que c'est le mesme qu'Irenée Evesque de Tyr, à qui Theodoret a écrit diverses lettres, [& a donné de grands eloges.]'Par cette lettre Jean avoit donné à Nestorius des assurances de son amitié,'& luy avoit promis de luy en donner des marques dans les rencontres. Il crut ne pouvoir mieux executer sa promesse, qu'en luy donnant avec liberté le conseil qu'il jugeoit luy estre le plus utile,'& il espera que Nestorius estant assuré des sentimens de son cœur, l'ecouteroit comme un ami.'Les Evesques par l'avis desquels il luy écrivoit, dont il en nomme six, estoient aussi tous ses amis, & des personnes habiles dans la doctrine de l'Eglise.

Conc.p.387.d.e. p.394.c. c|3[illegible].1.c. p.394.1.c.

'Il prend pour principe ce qu'il dit avoir sceu de plusieurs personnes, que Nestorius suivoit dans le fond le sentiment des Peres & des docteurs de l'Eglise,'dont ils se glorifient tous d'estre les disciples;'qu'il avoit seulement un vain scrupule de se servir du terme de Mere de Dieu, pretendant qu'il favorisoit les heretiques, quoiqu'il en avouast le sens;'ayant mesme dit souvent qu'il ne feroit pas de difficulté de se servir de ce terme, si quelque personne considerable dans l'Eglise le luy conseilloit.'Il luy represente donc que le sens de ce terme estant la foy de l'Eglise, '& beaucoup de Peres s'en estant servis,[c]comme vous le savez, dit-il, autant que personne,[d]sans qu'aucun auteur Ecclesiastique y eust jamais trouvé à redire;'il ne devoit pas avoir troublé l'Egli-

p.390.|391.a. p.391.c. p.391.c|392.c. p.391.[illegible].c. c|394.a|390.d.c. p.391.c. c [illegible].c. d [illegible]. p.391.c.

Right margin: τὴν ἀδε... πᾶ, δὲ. — ἀλγῶν. — 1. — V.Theodoret § 29,30.

1. Archelaüs, Apring. (p.c. de Calcide,) Heliade (p.c. de Zeugma,) & Melece (p.c. de Mopsueste.)

se par cette difficulté & cette question inutile,'& qu'il pouvoit encore moins refuser de s'en servir, dans la necessité où l'on estoit de remedier au grand trouble qui agitoit toute l'Eglise,'d'empescher le schisme qui estoit prest de s'y former,'& de ne pas mepriser les consciences de tant de freres qu'on avoit blessées avec si peu de sujet.'C'est sur cela qu'il luy raporte l'exemple celebre de "Theodore de Mopsueste, qui s'estoit retracté publiquement. [P.390.c|395.a. — p.391.a. — p.394.a. — p.391.b c.] [V. son titre §3.]

'Que si, dit-il, ce n'est pas le terme de Mere de Dieu que nous rejettons, mais le sens de ce terme, il faut avouer que nous sommes dans une grande erreur, & que nous nous mettons mesme en danger de ruiner tout à fait le mystere de l'Incarnation: '& il le montre par une petite explication de ce mystere,[qui est importante pour justifier que ni Jean, ni Theodoret, ni les autres qui ont défendu la personne de Nestorius, ne suivoient pas neanmoins son heresie.]'Il le conjure de considerer sa lettre, & les autres dont il luy envoyoit la copie, non avec un esprit troublé par la chaleur de la contention & de la dispute,'ou avec cet elevement d'orgueil, par lequel le demon fait des moindres choses des maux irremediables:'mais avec un esprit de docilité, '& une application aussi grande que le meritoit une affaire de cette importance. [p.394.a. — a.b. — p.390.b|394.c. — p.391.b. — p.394.c. — p.390.b.c.]

'Il luy conseille d'assembler quelques uns de ses amis pour l'examiner, & de leur donner une liberté entiere de luy dire ce qui luy sera non le plus agreable, mais le plus utile; & qu'ils n'auront pas de peine à trouver le moyen de le tirer d'une affaire si fascheuse;'Que le terme de dix jours prescrit par le Pape, estoit bien court; mais qu'un plus court estoit encore assez long pour se resoudre à se servir d'un mot tres autorisé dans l'Eglise, & qui exprimoit une verité incontestable;'Que si quelqu'un luy donnoit un autre conseil, il falloit qu'il fust ennemi de toute l'Eglise, & de luy mesme. Il le prie de luy vouloir mander la resolution qu'il aura prise. [c. — c.d. — p.39[?].a.]

'S. Cyrille cite cette lettre contre Nestorius: mais il la fait un peu plus forte qu'elle n'est.'Leonce assure qu'elle renverse le dogme de Nestorius. Il dit qu'elle fut souscrite par tous les Evesques du Concile de Jean;[ce qu'il faut sans doute restreindre à Theodoret & aux autres qui estoient presens lorsqu'elle fut faite; car Jean n'eust pas dû la rendre si publique.] [p.564.b. — Leont.act.4.Bib. P.t.11.p.5[?]9.b.]

'Jean écrivit en meme temps & sur le mesme sujet au Comte Irenée, & aux Evesques Musée & Hellade,[qui pouvoient estre alors à Constantinople."Musée d'Antarade en Phenicie, & Hella- [Lup.ep.3.p.15.] [V. Attiques §3.]

de de Tarse, dont nous parlerons souvent, estoient celebres en ce temps-ci.] Ils ne manquerent pas tous trois de montrer à Nestorius les lettres 'que Jean leur avoit écrites.'On croit avec beaucoup de sujet que Jean écrivit & envoya [toutes] ces lettres le plus promtement qu'il put :'& il paroist en effet qu'elles arriverent à Constantinople avant celle de Celestin.

Bar. 430. § 32. Lup. ep. 3. p. 15.

'Nous avons la réponse de Nestorius, civile à l'égard de Jean: & il y reconnoist que pour luy s'il eust pretendu estre l'arbitre [de la doctrine de l'Eglise] contre le sentiment de tous les autres Evesques, 'il se fust declaré l'ennemi de ses freres, & coupable d'une extreme folie. [On voit sa vanité]'dans ce qu'il dit, qu'aprés tant de combats contre les heretiques, jamis il n'eust pu s'imaginer qu'on eust mis en doute la pureté de sa foy. Il se fait comme un merite de ce qu'on s'elevoit contre luy, & il se flate que cette tentation augmentera sa pieté, [comme s'il eust souffert pour la verité, ce qu'il s'estoit attiré par son attache pour l'heresie.]

p. 15. p. 16. p. 15.

'Pour ce qui est du terme de Mere de Dieu, il n'ose pas le rejetter absolument : mais il s'excuse de s'en servir encore, à cause de ceux qui le prenoient, dit-il, dans le sens d'Arius & d'Apollinaire; [comme si S. Cyrille ne l'avoit pas assez éclairci sur cela.] Il remet donc a en traiter'dans le Concile que l'on songeoit dessors à assembler, & où il esperoit en pouvoir conferer avec Jean d'Antioche. Il pretendoit aussi y reprimer la presomption de l'Egyptien, selon ses termes, dont il dit qu'il ne faut pas s'étonner, parcequ'on en avoit déja eu autrefois plusieurs exemples.'C'est ainsi qu'il meprisa le conseil [si sage] de Jean d'Antioche.'Il pretendit mesme se servir de sa lettre pour faire entrer dans ses dogmes le Clergé, le peuple, & la Cour de Constantinople: mais il ne fit que se rendre de plus en plus odieux à cette ville. [Il n'envoya apparemment sa réponse à Jean que dans les derniers jours de cette année.]

p. 16. p. 17. Liber. c. 4. p. 15. Lup. p. 17.

ARTICLE XXXIX.

Saint Cyrille avec le Concile d'Egypte écrit à Nestorius & luy envoie ses douze Anathematismes.

'SAINT Cyrille estant resolu d'envoyer à Nestorius la lettre du Pape, assembla les Evesques d'Egypte à Alexandrie,'au mois de novembre.[a] Ce Concile approuva les deux premieres lettres que ce Saint avoit écrites à Nestorius,[b] & luy en écrivit une

Conc. t. 3. p. 395. b. Merc. t. 2. p. 69. 1. 2 | I. 1. p. c 5. n. p. 1. 2. a Conc. p. 398. c. b p. 395. b.

troisieme,'pour l'avertir par une troisieme monition, au nom tant de ce Concile, que de celui de Rome, de corriger ses erreurs, & d'embrasser la foy Catholique,'voulant mesme qu'il le fist avec serment, & avec anatheme,[de quoy les lettres de Celestin ne parlent point.] d.c. p.393.c.

'Cette lettre contient une assez longue exposition de la foy de l'Eglise sur l'Incarnation, qui commence par le symbole de Nicée sans addition,'& finit par les douze celebres anathematismes[ou chapitres, dont nous aurons souvent à parler.]'Car S. Cyrille voyant que les conseils qu'il avoit souvent donnez à Nestorius, avoient esté entierement inutiles, il se crut obligé de prendre les armes pour la verité: C'est pourquoi ayant choisi quelques unes des propositions de cet heresiarque, il anathematiza tous ceux qui les soutiendroient:'& toutes les choses de mesme qui sont dans sa lettre, y sont mises à dessein pour combatre diverses erreurs de Nestorius.'On remarque qu'il y prend le mot d'hypostase pour la nature, comme les Latins.'Cette lettre demande que Nestorius anathematize ce qu'elle anathematize, & qu'il approuve de bonne foy tout ce qu'elle enseigne,'comme estant la foy de l'Eglise, preschée par tous les Evesques de l'Orient & de l'Occident.'Saint Cyrille l'envoya à Constantinople signée de sa main. p.398-407|Du P. t.4.p.69. Conc.p.407-410. p.827.c. p.814.a. t.4.p.1768.a. t.3.p.407.c. p.398.d. p.712.c.

'Il écrivit en mesme temps avec le Concile, aux Prestres, aux Diacres, & au peuple de Constantinople, pour leur mander ce qui se passoit,'& les exhorter à conserver la pureté de leur foy, à ne point communiquer avec Nestorius,"& à ne point ecouter ses sermons, s'il continue aprés le terme qu'on luy a marqué, à estre un loup plutost qu'un pasteur.'Il leur fait mesme excuse de ce que l'on avoit attendu si longtemps à executer cette resolution, comme l'on faisoit alors.'Il écrivit en particulier avec le Concile, aux Abbez des monasteres de Constantinople, pour louer le zele qu'ils avoient témoigné dans cette affaire, & les exhorter à continuer d'agir avec la mesme fermeté.[La maniere dont ces lettres sont écrites, fait assez voir qu'on n'avoit aucune esperance que Nestorius se reconnust.] p.419.a.b. p.421. &c. p.419. p.422.423.

'S. Cyrille avoit mandé à Juvenal,"qu'il estoit necessaire que l'on écrivist à l'Empereur & à tous les officiers, pour les porter à consentir à la deposition de Nestorius:[Ainsi il ne faut pas douter qu'il n'ait eu dessein de le faire luy mesme.]'Il ne nous reste neanmoins aucune preuve qu'il l'ait fait,[soit que les pieces en soient perdues, soit qu'il eust appris cependant que Theodose δεῖ ... γράψαι. p.387.c. Bar.430.§ 1.

avoit mal receu ce qu'il luy avoit écrit quelque temps auparavant.]

Conc.p.503.a. 'Le Concile deputa quelques Evesques pour porter à Constantinople les lettres de Celestin & du Concile d'Alexandrie à Nestorius, [& les autres qu'il y falloit envoyer.] 'La lettre du Concile d'Alexandrie se trouve datée dans un manuscrit, du 30 de novembre. Ce qui ne se pouvant accorder avec le temps qu'elle fut portée à Constantinople, on croit qu'au lieu du 30, il faut lire le 3[e]. 'S. Cyrille en cite un grand endroit. [a]Elle est marquée par Liberat, [b]par Nicephore, [& par beaucoup d'autres.]

Merc.t.1.n.p.69. — Conc.t.3.p.847.c. — a Liber.c.4.p.15. — b Nphr.l.14.c.34.p.509.a.

ARTICLE XL.

Quel jugement on a fait des anathematismes de Saint Cyrille.

Conc.t.3.p.511.d.e. 'CETTE derniere lettre de S. Cyrille à Nestorius, fut lue par occasion dans le Concile d'Ephese avec les anathematismes qui y estoient joints, & mise dans les actes 'sans aucune opposition qui soit marquée. 'Ainsi c'est avec quelque fondement, selon le raisonnement du Pape Gregoire II, que les amis & les ennemis de S. Cyrille ont dit que ce Concile avoit receu & confirmé ses anathematismes: '& il semble que S. Cyrille mesme le soutenoit; [c]mais "on ne peut pas dire qu'il les ait signez, [d]quoique Theodoret l'ait écrit. [e]Le P. Lupus dit que le Concile ne voulut ni les improuver, pour ne pas contrister Saint Cyrille, ni les approuver à cause de quelques expressions dont on pouvoit abuser, [f]& dont les Eutychiens ont abusé effectivement, jusqu'à faire de cette lettre la plus grande preuve de leur heresie; 'ce qui rendit les anathematismes odieux mesme aux Catholiques. 'Neanmoins le Concile mesme en écrivant à l'Empereur & au Pape, approuve avec de grands eloges les lettres de S. Cyrille à Nestorius que l'on avoit lues dans l'assemblée. 'Le Pere Garnier dit que cette lettre, où estoient les anathematismes, tenoit autrefois lieu de tout le Concile. [Il n'en raporte point de preuve [1].

Lup.ep.n.p.48. — p.47|Conc.t.4.p.663.b. — Lup.ep.230.p.417. — c Merc.t.2.n.p.341.1. — d Conc.t.5.p.503.a. — e Lup.ep.n.p.51. — f p.52. — p.53. — Conc.t.4.p.569.e|661.b. — Merc.t.1.p.59.1. — NOTE 16.

Il y a donc lieu de dire que ce Concile approuva en quelque sorte les anathematismes.] 'Mais il est certain qu'ils furent tres mal receus d'abord par beaucoup d'Evesques de l'Orient. 'Des que Jean d'Antioche les eût vus, il en fut blessé, [comme nous

n.p.69.1. — Lib.r.c.4.p.15.

1. 'Il semble en un autre endroit vouloir citer pour cela ce que dit S. Gregoire, que dans la copie qu'il avoit du Concile d'Ephese, il n'y avoit rien de condanné que ce qui l'est par les 12 chapitres [ou anathematismes] de S. Cyrille; mais rien qui regarde la grace.

Merc.t.2.p.341.1| Greg.l.6.ep.31.p.794.d.

verrons.] Il jugea que S. Cyrille alloit trop loin, & qu'en combatant Nestorius il tomboit dans l'heresie d'Apollinaire.'Nous verrons aussi que Nestorius osa bien leur opposer des anathematismes contraires ;'qu'André [Evesque de Samosates,] & Theodoret, entreprirent de les refuter par ordre de Jean d'Antioche, [ce qui obligea S. Cyrille à faire plusieurs écrits pour les défendre ;] que ce fut une des principales raisons, & souvent la seule sur laquelle les Orientaux fonderent leur desunion d'avec Saint Cyrille & le Concile d'Ephese. [Outre les écrits qu'ils leur opposerent,]'ils marquent dans la lettre à Rufe les heresies qu'ils pretendoient y estre.[a] Ils ajoutent que Cyrille y avoit decouvert son impieté, mais qu'il l'avoit cachée davantage, & colorée dans la lettre [qui les precedoit,] pour tromper les simples.

Merc.t.2.p.116. Liber.c.4.p.16. Conc.t.3.p.740.b.c.d. a p.741.d.

'Quoique S. Cyrille en eust fait un éclaircissement à Ephese à la priere du Concile,'cependant dans la réunion qui se fit ensuite, les Orientaux insisterent longtemps pour obliger Saint Cyrille mesme à les condanner. Ils obtinrent qu'on n'en parlast point; & mesme depuis cette réunion ils continuerent encore à témoigner qu'ils ne les approuvoient point.'On voit par une lettre de Theodoret écrite en 448 ou 449, combien les Orientaux estoient encore animez contre ces anathematismes.

t.3.p.811. Merc.t.2.n.p.340.2. Thdrt.ep.112.p.982.983.

'Le P. Garnier remarque comme une chose considerable, que dans l'avis que Maximien de Constantinople & d'autres Evesques donnerent à Theodose sur la réunion des Orientaux avec S. Cyrille, ils ne parlerent point de faire signer ces anathematismes. [Mais l'avoit-on jamais demandé à d'autres qu'à Nestorius? Bien loin de songer à les faire signer,]'ces Evesques vouloient que S. Cyrille mesme les condannast pour pouvoir se réunir aux Orientaux. [Gennade mesme"qui fut fait Evesque de Constantinople depuis 468 jusques en 471, & qui est honoré comme un Saint,]'écrivit contre les anathematismes, en les dechirant d'une maniere effroyable. [C'estoit sans doute avant la réunion des Orientaux avec Saint Cyrille.]'Depuis cette réunion, on faisoit courir le bruit que S. Procle les anathematizoit. [Et cela donne au moins lieu de croire qu'il ne les approuvoit pas.]

Merc.t.2.p.340.2|Conc.t.3.p.1082.1083. ap.p.907.b.c|Liber.c.8.p.30. V. son titre. Fac.l.2.c.4.p.76-78. Conc.ap.p.851.a.

'On n'en parla point dans le Concile de Calcedoine. Le Pere Garnier pretend que ce fut parcequ'on ne voyoit pas bien alors comment il les falloit distinguer de l'heresie d'Apollinaire,'& que mesme, outre les Orientaux, il y avoit plusieurs Catholiques qui ne les approuvoient pas.'Neanmoins les officiers de l'Empereur qui assistoient au Concile de Calcedoine, y mettent les deux

Merc.t.2.n.p.340.2. p.177.§ 4. Conc.t.4.p.313.d.

epistres canoniques de Saint Cyrille lues & confirmées par le Concile d'Ephese, entre les écrits des Peres, sur lesquels la foy
Lup.ep.2.p.53. de l'Eglise est fondée.[Et c'est peutestre sur cela que]'Justinien, le Pape Vigile, & d'autres ensuite ont écrit, que les anathema-
p.54-58. tismes avoient esté receus par le Concile de Calcedoine.'Mais on soutient que Justinien s'est absolument trompé en ce fait,
Conc.t.4.p.1768.a. comme en quelques autres, & a trompé ceux qui l'ont suivi.'Dans la conference de 533, les Catholiques disent que ce Concile avoit
p.1170.b.d. evité de parler de la troisieme lettre à Nestorius:'& pour eux ils ne veulent ni la rejetter, ni s'engager à la défendre contre les avantages que les Severiens pretendoient y trouver pour leur heresie, bien loin de la vouloir regarder comme une regle de la
Genn.c.3. doctrine Catholique.'Gennade parle de Jean Prestre du diocese d'Antioche sur la fin du V. siecle, qui écrivant contre les Nestoriens & les Eutychiens, ne craignit pas de condanner quelques expressions de S. Cyrille, & de dire qu'il avoit avancé des choses contre Nestorius, sans prendre assez garde qu'elles fortifioient l'erreur des disciples[d'Apollinaire &]de Timothée.

Merc.t.1.n.p.340.2. 'Le Pere Garnier marque qu'il ne paroist point par l'histoire, que du vivant de S. Cyrille, ses anathematismes aient esté soutenus par aucun autre que par luy mesme, & par Marius Mercator. [Je ne doute point qu'Acace de Melitene ne les approuvast entierement, luy qui semble avoir esté opposé à Nestorius jusques
Conc.t.4.p.954.a. à l'excés.]'Des l'an 458, Alype Evesque de Cesarée en Cappadoce, dit que S. Cyrille est approuvé de tout le monde dans tout ce qu'il a fait, mais particulierement dans les anathemes qu'il a prononcez contre Nestorius; ce qui semble ne pouvoir marquer
Bib.P.t.4.1.p.436.a|438.d|439.b; Ful.ex.P.c.2.4.p.94.98. a Phot.c.229.p.812.c. b Eva.l.3.c.14.p.345.d. autre chose que les douze anathematismes.'Jean Maxence & Pierre Diacre les citent;[a] ce que S. Ephrem d'Antioche fit un peu aprés. [Nous ne parlons point de][b] l'Henotique de Zenon où ils sont receus, [ni de Justinien, & des autres ennemis des trois Chapitres, ou qui avoient quelque inclination pour une partie des erreurs d'Eutyche. Car ils estoient tous partisans declarez des
Merc.t.2.n.p.342.d. c Lup.ep.1.p.48. anathematismes.]'Le V. & le VI. Concile les ont approuvez. [c] Le cinquieme a mesme regardé comme un crime & une impieté de les avoir combatus.

Merc.b.p.142-148. d p.142. e t.2.n.p.341.1. 'A l'égard des Latins non seulement Mercator s'en declare le défenseur;[d] mais il dit encore que l'Eglise Romaine les avoit approuvez" avec raison;[e] ce que le P. Garnier trouve difficile à *vero judicio.* expliquer, en supposant comme il fait, que Mercator le dit avant le Concile d'Ephese: & il croit qu'il faut l'entendre de la doctri-

ne de ces anathematiſmes contenue dans la ſeconde lettre de S. Cyrille à Neſtorius.'Gennade de Marſeille condanne la maniere dont Jean Preſtre d'Antioche en parloit.'Vigile de Tapſe les défend contre les mauvais ſens que les Eutychiens leur donnoient pour les oppoſer à S. Leon.[Avant Vigile,]'Fauſte de Riés dit que toutes les iſles & les Egliſes avoient receu contre Neſtorius, l'autorité des Peres qui maudit celui qui ne confeſſe pas que c'eſt le Fils de Dieu qui eſt né vray Dieu de Marie.[C'eſt le ſens des anathemes de Saint Cyrille, quoique ce n'en ſoient pas les paroles.] Gen.c.93. Vig.in Eut.l.5. c.19.20.p.76.77. Bib.P.t.3.p.45.c.

'Il ſemble que du temps d'Hormiſdas l'Egliſe Romaine ne croyoit pas qu'on puſt alleguer ces anathematiſmes dans les diſputes. Mais[peu aprés,]Jean II. les admit parmi les autres autoritez des Peres.'Vigile & ſes ſucceſſeurs les approuverent enſuite:'& dans la profeſſion de foy que faiſoient les Papes, on lit que Neſtorius a eſté condanné à Epheſe par ces douze articles "ſacrez;[ce qu'il ſeroit neanmoins difficile de verifier. Je douterois fort que]'ni Vigile,[ni aucun autre Pape,]les ait approuvez comme des articles de foy. Lup.ep.n.p.59. p.60. Diur.p.37. veneranda. Lup.p.60.

'On remarque que le Concile de Latran ſous S. Martin, s'en ſervit beaucoup contre les Monothelites:'& ayant demandé qu'on luſt les définitions des Conciles œcumeniques, on lut les ſymboles de Nicée & de Conſtantinople, & enſuite les douze anathematiſmes, avec ce titre ſelon le grec; *Articles du B. Cyrille ſur la foy, que le Concile des 200 Peres"a adoptez.* Selon le latin ils ſont meſme appellez *le ſymbole des 200 Peres d'Epheſe*;'qui a beſoin de quelque explication.'Le Pere Garnier dit que les anathematiſmes paſſoient parmi les Latins pour les propres Canons d'Epheſe, ſur la ſeule autorité de Denys le Petit.'Neanmoins Denys qui les traduiſit[au commencement du VI. ſiecle,]avec le reſte de la lettre de S. Cyrille, en fait une piece à part qu'il ne joint point au corps des Canons des Conciles. Il dit qu'il la traduiſit pour faire connoiſtre aux Latins, la foy toute apoſtolique de ce grand Docteur, parcequ'elle leur eſtoit alors preſque inconnue, au lieu qu'elle eſtoit fort connue des Grecs. Mercator avoit déja neanmoins traduit en latin la meſme lettre de Saint Cyrille,[fort peu aprés qu'elle eut eſté faite,]avec divers autres ouvrages de ce Saint contre Neſtorius,[60 ou 80 ans avant Denys le Petit. Mais cette traduction pouvoit eſtre devenue fort rare.] p.437. Conc.t.6.p.143.a. ἐνέχειν. Lup.ep.n.p.437. Thdrt.l.5.p.525.1 a. Juſtel.t.1.p.175.b.

ARTICLE XLI.

Les Catholiques demandent le Concile œcumenique: Nestorius l'obtient, & Theodose l'ordonne.

[IL y a toute apparence que Nestorius sceut bientost tout ce qui s'estoit passé à Rome sur son sujet: & il l'apprit au plustard par la lettre de Jean d'Antioche.]'Voyant donc que les principaux Evesques n'estoient pas dans la resolution de souffrir plus longtemps le trouble qu'il avoit excité dans l'Eglise; il chercha les moyens pour detourner cet orage de dessus sa teste: Et on croit que ce fut dans ce dessein qu'il tira de Theodose la lettre fulminante que ce prince écrivit à S. Cyrille, comme nous le verrons dans la suite.

Thphn.p.7? a| Nphr.l.14.c.34. p.511.b| Liber.c. 4.p.16.

[Ce fut sans doute dans le mesme dessein qu'il procura la convocation du Concile œcumenique, esperant d'y pouvoir brouiller les affaires par le credit qu'il avoit à la Cour; ou au moins pour differer l'effet des poursuites du Pape & de Saint Cyrille, & les ruiner peutestre en les differant.]'S. Cyrille avoit témoigné dés le commencement de l'année, qu'il souhaitoit beaucoup le Concile, comme le veritable remede des maux de l'Eglise.'Theophane & Nicephore écrivent qu'il le demanda à Theodose: mais ils semblent dire qu'il le fit dans les écrits adressez à ce prince & à ses sœurs, [où je ne croy pas que cela se trouve.]'Il est certain que Basile & les autres moines Catholiques de Constantinople l'avoient demandé à l'Empereur par une requeste solennelle.

Conc.t.3.p.315. b.

Thphn.p.77.a| Nphr.l.14.c.33. p.511.b.

Conc.p.430.c.d| 431.d.

'Il paroist neanmoins que ce fut à Nestorius que Theodose l'accorda, [a]puisqu'on l'accusa qu'il avoit eu tort de le demander. [b]S. Celestin marque aussi qu'il estoit d'autant plus blasmable de ne s'estre pas trouvé au Concile, qu'il l'avoit demandé luy mesme.[c]Nestorius manda en effet la convocation du Concile à Celestin,"comme par une espece de triomphe.[d]Il en parle à Jean d'Antioche comme d'une chose qu'il attendoit, & qu'il souhaitoit pour reformer bien des choses. Il pretendoit ce semble y faire condanner Saint Cyrille.[La suspension de toutes choses que Theodose ordonna en indiquant le Concile, estoit fort favorable à Nestorius. Les Pelagiens avoient sans doute aussi demandé le Concile œcumenique: mais au lieu d'avoir égard à leur demande, on les chassa de Constantinople en ce temps-ci mesme.]

Mar.con.l.4.c. 4 § 1.p.207.1| Merc.t.2.p.81.2. a Evag.l.1.c.7.p. 261.b. b Conc.p.1078. d.e. c Merc.t.2.p.81. 1. d Lup.ep.3.p.17.

inexcusabiliter.

'Nestorius mande à Celestin que le Concile se devoit tenir pour diverses affaires ecclesiastiques, [particulierement]'pour juger l'accusation intentée contre S. Cyrille par Queremon & les autres,'& que pour le doute qu'on formoit sur quelques mots, il ne croyoit pas que cela fist de difficulté considerable, ni que cela arrestast"les définitions qu'on voudroit faire sur la divinité de J.C.'Ibas dit que le Concile fut assemblé pour juger des écrits de Nestorius & de S. Cyrille.'Theodose le marque bien clairement,'& Liberat le reconnoist; [ce qui ne regarde pas neanmoins les anathematismes du dernier, qui n'avoient point encore esté vus à Constantinople]'lorsque le Concile fut ordonné le 19 de novembre, [s'ils n'ont esté faits que le 3 du mesme mois.]'Pour l'accusation formée contre S. Cyrille par Queremon, Theodose n'en parle point du tout, lors mesme que tout en colere il commande au Saint de se trouver au Concile.'Il semble que cette affaire fust du genre de celles dont ce prince se reservoit la connoissance.

1. p.80.1. p.81.1. *tractatum.* Conc t.4.p.663.a. t.3.p.435.4. Liber c.5.p.17. Conc.t.3.p.439.a. p.435. p.443.c.d.

NOTE 27. 'Tout le monde convient aujourd'hui que"ce fut Theodose qui le convoqua,[a]comme le Pape Celestin le reconnoist.[b]Saint Cyrille & tout le Concile le disent formellement,[c]& les Legats du Pape en particulier lorsqu'ils relevent le plus le siege de Rome.

Merc.t.1.p.82.1| 344.2|Socr.l.7.c. 34.p.377.2. *a* Conc.t.3.p. 620.d. *b* Nor.h.Pel.l.2. c.9.p.227.c. *c* Conc.p.625.b.

ARTICLE LXII.

Theodose indique le Concile à Ephese; écrit une lettre fort ample à Saint Cyrille.

'NOUS avons encore la lettre que Theodose écrivit pour la convocation du Concile, datée du 19 de novembre. On n'y lit en teste que le nom de Saint Cyrille, comme si elle estoit pour luy en particulier.'Mais on voit que c'estoit une lettre circulaire pour tous les Metropolitains.'On croit que les Evesques nommez dans une autre lettre du mois de juillet 431, dont l'un des premiers est S. Augustin, sont ceux mesmes à qui Theodose avoit écrit nommément pour la convocation du Concile.'Le commencement de cette lettre du 19 novembre, dans lequel Theodose rend raison du soin qu'il prend des interests de l'Eglise, est fort beau.'Il dit qu'il y avoit longtemps qu'il songeoit à assembler le Concile pour divers besoins survenus de temps en temps; mais que la necessité des affaires de l'Eglise, (ce qu'il

Conc.t.3.p.435-439. p.435.c|438.d. p.721.a|Nor.h. P.l.2 c.9.p.233, 234. Conc.t.3.p.435. 438. p.438.b.

p.721.b.c. n'exprime point davantage,) l'y avoit enfin resolu.'Car l'amour qu'il avoit pour l'Eglise ne souffroit pas qu'il vist le trouble qui commençoit à s'y elever, sans y apporter le remede le plus promtement qu'il pouvoit en assemblant le Concile.

c. 'Il choisit pour cela la ville d'Ephese, comme tres propre & par sa situation, & par son abondance, pour recevoir par mer & par terre les Prelats qui y estoient appellez, & pour leur y faire trouver toutes sortes de commoditez.[Et il se rencontroit heureusement que s'agissant de l'honneur de la Mere de Dieu comme de celui de son Fils, c'estoit à Ephese qu'on l'honoroit plus qu'en aucun autre lieu.]'Car la grande eglise de la ville où le Concile se tint, portoit son nom,'& ce semble mesme avec l'addition de la qualité de Mere de Dieu.'Il paroist aussi bien clairement, que la croyance commune des Evesques estoit alors que son corps reposoit dans cette ville, aussibien que celui de S. Jean l'Evangeliste,[que J.C. avoit chargé de prendre soin d'elle, & qui nous a appris à confesser sans crainte que le Verbe divin a esté fait chair.]

p.561.d|569.d. p.573. a.

p.438.c.d. 'L'Empereur ordonne donc à tous les Metropolitains d'estre à Ephese l'année suivante à la Pentecoste, avec ceux de leurs suffragans qu'ils voudroient choisir, mais en petit nombre, en sorte que tous ceux qui pouvoient servir au Concile s'y trouvassent, & qu'il en demeurast assez dans les provinces pour les besoins des eglises.'Les Orientaux infererent de là, que chaque Metropolitain n'avoit dû amener que deux de ses suffragans. 'L'Empereur declare qu'il trouvera fort mauvais, si quelqu'un de ceux qui doivent venir au Concile, ne s'y rend pas dans le jour marqué,'& que cela donnera occasion de croire qu'il est coupable.'Il défend absolument de rien faire de nouveau jusqu'à l'assemblée, & au jugement du Concile;'par où il arrestoit l'effet des decrets du Concile de Rome. Aussi l'on voit que nonobstant ces decrets, Nestorius fut toujours regardé & traité comme Evesque de Constantinople, jusqu'à ce qu'il fut deposé à Ephese: Et il y fut deposé non en vertu du jugement du Pape, qui y avoit esté lu, mais sur les preuves qu'on donna de sa mauvaise doctrine.

p.700.d. p.438.c. p.440.a. p.438.d. Marc.con.l.4.c. 4.§1.p.207.2.

Conc.p.435.d. 'Cette lettre est au nom de Valentinien Empereur d'Occident, aussibien que de Theodose,[selon la coutume ordinaire de tous les Empereurs Romains de faire toutes leurs ordonnances en commun.]'Il semble qu'elle ait esté lue dans le Concile d'Ephese, [ou neanmoins cela n'a pas esté marqué.]'Theodose écrivit jusqu'en Afrique pour le Concile; & il adressa sa lettre non à

p.439.a. p.530.531|Lib.c. 5.p.17.

V. S. Augustin § 338. Capreole alors Evesque de Carthage,"mais à S. Augustin, qu'il prioit nommément de se trouver au Concile.'La lettre n'arriva à Carthage que vers Pasque de l'année suivante: Et S. Augustin s'estoit allé reposer en Dieu[des le 28 aoust de celle-ci. p.531.b.

'Nestorius manda à Celestin la convocation du Concile, & luy envoya en mesme temps la[seconde]lettre qu'il avoit écrite à S. Cyrille, avec celle du Saint,[à laquelle la sienne répondoit.] 'Il employoit presque toute sa lettre à montrer qu'il ne falloit pas appeller la S^te Vierge ni Mere de Dieu, ni mere de l'homme, mais mere de Christ, pretendant que ce terme tenoit le milieu entre les deux autres, & evitoit egalement les deux erreurs opposées d'Apollinaire, & de Paul de Samosates.'Et il paroist qu'il avoit une grande complaisance dans ce milieu,[qu'il n'avoit pas trouvé dans la doctrine de l'Eglise, mais dans sa prudence humaine. Pour le Concile de Rome, il n'en parle non plus que s'il n'en eust eu aucune connoissance. Merc.t.2.p.81.1. p.80.81. Evag.l.1.c.7.p. 262.c.

Theodose ne se contenta pas d'avoir adressé la lettre circulaire à S. Cyrille, comme aux autres Metropolitains de l'Orient.]

Note 28. 'Nestorius en tira de luy par surprise"une particuliere pour ce Saint,'ou il l'accusoit d'estre un brouillon qui ne cherchoit qu'à troubler les autres;[a]un homme superbe & violent, qui vouloit tout emporter, non par la raison & par les voies canoniques, mais par les menaces,& par une maniere d'agir toute imperieuse, & pleine d'emportement;'qui aimoit à faire seul ce qui n'appartenoit qu'à une assemblée d'Evesques;'qui portoit sa curiosité & son humeur inquiete jusque dans le palais des Souverains, pour tascher d'y mettre la division entre les freres & les sœurs, comme s'il n'eust pu trouver de voie plus innocente pour se signaler.[Et il luy fait ces reproches de la maniere la plus offensante & la plus dure.] Liber.c.4.p.16. p. 6|Conc.t.3. p.434.c. a p.434.b.c|435. b. p.434.c. d.c.

'Il ajoute qu'il saura bien malgré luy maintenir la paix dans l'Eglise; & dans sa Cour; Qu'il veut bien mesme luy pardonner la division qu'il a voulu causer entre luy & sa sœur, afin qu'il ne puisse pas dire qu'on le persecute à cause de la verité,& des écrits qu'il avoit faits pour la défendre; Qu'il laissoit au Concile le jugement de ses écrits, mais qu'il feroit executer tout ce que le Concile auroit resolu;'Qu'il feroit bien de se soumettre à ce jugement, s'il ne vouloit y estre contraint, & de se rendre au Concile dans le temps porté par la lettre circulaire;Que c'estoit l'unique moyen de rentrer dans ses bonnes graces, & de faire croire que s'il avoit agi jusques alors contre les regles de la mo- p.435.a.b. b.c.

destie & de la raison, il ne l'avoit fait neanmoins que"pour soutenir ce qu'il croyoit estre juste, & non par une pique & une animosité particuliere. ὑπὲρ δόξης.

Thphn.p.77.a. a Liber.c.ap.16. b Thphn.p.77.a| Nphr.l.14.c.34. 511.b. c Merc.t.2.p. 20.

'Nestorius pretendoit étonner S. Cyrille par cette lettre,[a] & arrester l'ardeur avec laquelle il le poursuivoit.[b] Mais elle ne fit au contraire qu'enflammer de plus en plus son courage.[c] On ne voit pas qu'il y ait répondu"que par l'apologie qu'il adressa à Theodose sur la fin de l'année suivante. &c.

[Je ne sçay si S. Cyrille ne se seroit point plaint à S. Isidore son ami, de la maniere dont il se voyoit traité par le petit-fils du grand Theodose, qui avoit témoigné tant de respect pour les Evesques. Car il semble qu'on puisse raporter à cela cette excellente lettre que S. Isidore écrit à l'Evesque Cyrille;]'c'est à dire à nostre Saint mesme.[d] Autrefois, luy dit-il, les Evesques gouvernoient les Princes, & savoient les redresser lorsqu'ils commettoient des fautes: mais aujourd'hui ils plient sous eux. Ce n'est pas que l'episcopat soit déchu de cette autorité qui en est inseparable, mais c'est qu'il n'y a plus d'Evesques semblables à ces premiers. Leur vie toute apostolique & vraiment chrétienne les faisoit reverer par les puissances: au lieu que les puissances se font presentement redouter, non de l'episcopat, mais de ces Evesques qui semblent n'en avoir le nom que pour en avilir la dignité. Je croy que les princes font bien en cela; car ils n'ont pas dessein de faire injure à l'episcopat, qu'ils respectent assurément; mais plutost de le venger des méchans Prelats qui le deshonorent.

Boll.28.jan.p. 847. d Is.P.l.5.ep. 268.p.640.d.e.

ARTICLE XLIII.

La sentence de deposition signifiée à Nestorius: Il accorde à la Ste Vierge le titre de Mere de Dieu, & en rejette le sens.

[DURANT que Nestorius travailloit ainsi non à s'accorder avec la verité qu'il avoit rendu son ennemie, mais à vaincre sa force invincible; les quatre Evesques deputez par le Concile d'Alexandrie arriverent à Constantinople dans les premiers jours du mois de decembre.]'Ces quatre Evesques estoient Theopempte, Daniel, Potamon, & Comare ou Macaire. [Les sieges des deux derniers ne sont pas marquez.]'Les deux autres qui assisterent au Concile d'Ephese estoient Evesques, l'un de Cabases,'qu'on fait metropole de la seconde Egypte, sur le Nil,[c] &

Conc.t.3.p.503.a. b. G.e.Sac.p.28. c Conc.t.3.p.6.c.

l'autre de Darnis,'qu'on fait aussi metropole de la Libye Marmarique. Geo.sac.p.84.

Note 19. [Estant arrivez à Constantinople,]'ils vinrent"à l'eglise cathedrale, le dimanche'7[e] jour de decembre,[a]& ils y trouverent Nestorius, avec tout le Clergé[qui estoit demeuré dans sa communion,] & presque toutes les personnes"de la premiere qualité: Car c'estoit durant l'Office. Ils luy presenterent les lettres tant du Pape, que de S.Cyrille, & du Concile d'Alexandrie.'Aprés les avoir receues, il dit aux deputez de revenir le lendemain pour luy parler en particulier.[Il n'est point marqué s'ils demeurerent durant le reste de l'Office.] Ils revinrent le lendemain; mais il ne voulut point les voir, leur fit fermer les portes, & les renvoya ainsi sans leur donner aucune réponse. Il ne récrivit point non plus, ni au Pape, ni à S.Cyrille, & ne se mit point en peine de satisfaire à ce qu'ils demandoient de luy.

Conc.t.3.p.503.b. | Merc.t.2.p.84. | a Conc.p.503.a.b. | illustres. | c.

[Les quatre Evesques demeurerent apparemment à Constantinople pour y soutenir les Catholiques, jusques au Concile d'Ephese,]'auquel les deux premiers assisterent, durant que Comare & Potamon estoient à Constantinople. p.560.d|Merc.t.2.p.127.

'Mercator nous a conservé un sermon que Nestorius fit six jours aprés,'c'est à dire le samedi 13 decembre.[b]Il le commence par un eloge de la paix & de la charité sincere & cordiale;[c]& il le finit de mesme par une protestation d'estre prest de souffrir tout ce qui se pouvoit tolerer pour entretenir la paix de l'Eglise.[Cependant il y fait voir que cette paix estoit moins dans son cœur que sur ses levres, par la maniere dont il parle de S.Cyrille, sans neanmoins le nommer.]'Il l'accuse de l'attaquer secrettement par l'or qu'il distribuoit, & de semer en mesme temps le trouble & la division[dans son Eglise, par de cruels rugissemens,'suivant la passion que ses predecesseurs avoient témoignée contre les Eglises de Constantinople & d'Antioche.'Il le provoque à venir disputer contre luy en presence de l'Empereur & des Princesses: [Et il eust sans doute esté bien fasché que l'Empereur l'eust obligé à entrer dans cette dispute.]'Il l'accuse de temerité & de tyrannie:'Et quoique les Egyptiens, dit-il, aient accoutumé de » mettre le trouble partout, on n'en craint pas neanmoins les effets, » & on ne souffrira pas que leur insolence ait lieu dans une ville où » reside la majesté imperiale.

t.2.p.84. | p.85.2. | b p.85.1. | c p.89. | p.85.§ 4|83.§ 20. | p.86.§ 5. | p.85.§ 4. | p.89.§ 27. | p.88.§ 28.

[Pour le dogme, il tasche à deguiser un peu son heresie. Il releve autant qu'il peut l'union d'habitation, de puissance, de majesté, &c. qu'il admettoit en J.C,'& il dit, que si pour estre Catholique p.86.§ 6.7.8.10.22.

& appaiser les declamations qu'on fait contre luy, il ne tient qu'à se servir du terme de Mere de Dieu, il veut bien condescendre à le dire tant qu'on voudra. Et neanmoins il tasche en mesme temps de rendre ce terme odieux, en pretendant qu'il favorisoit
p.87.§19.21. les Ariens, les Eunomiens, & les Apollinaristes.'Il s'efforce aussi de ruiner une partie des preuves de l'Eglise, en distinguant le Verbe du Fils de Dieu, en sorte qu'il pretend qu'on ne peut pas dire que Dieu a envoyé le Verbe.

p.91.§1.7. a p.93. 'On témoigna souhaiter qu'il s'expliquast davantage.[a] C'est pourquoi dans un petit discours qu'il fit le lendemain, qui estoit
Lup.ep.3.p.17. le dimanche [14 de decembre,]'aprés s'estre fait longtemps attendre, comme s'il eust eu bien des affaires à vider dans la
Merc.p.94.§7. sacristie;'il dit en elevant sa voix comme pour satisfaire ses auditeurs, que la Sainte Vierge estoit Mere de Dieu & Mere de l'homme, [comme s'il eust voulu en faire deux:] & il ajouta en mesme temps qu'elle estoit Mere de Dieu, parceque le temple de Dieu creé en elle, avoit esté uni avec la divinité; [ce qui estoit
p.117.§4. retomber dans son ancienne heresie.]'Ceux qui luy estoient favorables crurent neanmoins qu'il avoit profité des avertissemens qu'on luy avoit faits, & qu'il avoit changé de sentiment, puisqu'il avouoit que la Vierge estoit mere de Dieu. [Et ce fut peut-
Lup.ep.3.p.17. estre pour cela]'que ceux qui entendirent ce discours, le receurent avec de grands applaudissemens, prononçant mesme des anathemes contre ceux qui estoient dans des sentimens contraires. Il
Socr.l.7.c.34.p.377.a. faut sans doute raporter à ce temps-ci]'ce que Socrate dit estre arrivé à Ephese, que Nestorius touché de quelque regret des maux que son obstination causoit à l'Eglise, consentit à dire que la Vierge estoit Mere de Dieu: mais qu'on n'eust point d'égard à ce changement [apparent.]

ARTICLE XLIV.

Anathemes impies de Nestorius refutez par Mercator: Jean d'Antioche se blesse de ceux de S. Cyrille, les fait refuter par André de Samosates.

L'AN DE JESUS CHRIST 431.

Merc.t.2.p.117.§4. 'LA suite fit bientost voir que si Nestorius avouoit quelquefois que la Ste Vierge est Mere de Dieu, il ne laissoit pas de
Conc.t.3.p.1035.c. persister toujours dans ses mauvais sentimens,'sans avoir égard ni aux remontrances que beaucoup de personnes luy avoient
p.583.c Cyr.div.li.10.p.384.d.c. faites,'ni aux diverses lettres que le Pape Celestin & S. Cyrille luy

συνεχῶς γράφοντά σοι 1. luy avoient écrites: 'Car s'il faut s'arrester aux termes du dernier, Saint Celestin "luy écrivit [1] plusieurs fois pour le presser de renoncer à sa doctrine corrompue. 'Au lieu de corriger ses erreurs, il continua à les soutenir comme auparavant dans ses sermons; & il y ajouta mesme de nouveaux blasphemes encore plus grands que les premiers. Conc.p.588.c. p.503.c.d.

'Nous avons une preuve de ceci, dans les douze anathematismes qu'il opposa tant à ceux de S. Cyrille, qu'aux lettres que ce Saint & le Pape Celestin luy avoient écrites. 'Des le premier il anathematize ceux qui diront qu'Emmanuel est le Verbe Dieu, & que la S[te] Vierge est Mere du Verbe. 'Dans le cinquieme il anathematize ceux qui diront que [le Verbe] aprés avoir pris l'homme [2] est un seul Fils de Dieu par nature. 'Dans le settieme il soutient que l'homme né de la Vierge n'est point le Fils unique du Pere, mais qu'il reçoit seulement ce nom par participation, à cause de son union avec le Fils unique. 'Dans le dixieme, il soutient que ce n'est point le Verbe eternel qui est nostre Pontife, & qui s'est offert pour nous. p.423|Merc.t.2. p.116. Merc.p.116. p.119.120. p.120. p.122.

'Mercator qui estoit à Constantinople en 429, [a] & qui se met luy mesme au nombre de ceux que les Catholiques plus favorables à Nestorius, accusoient d'estre des calomniateurs & des envieux, 'fit un petit écrit, où mettant d'abord en latin l'anathematisme de S. Cyrille, & ensuite celui que Nestorius y opposoit, il refutoit le dernier, mais d'ordinaire en peu de lignes. 'Il y ajouta une refutation de quelques endroits des sermons que Nestorius avoit preschez le 13 & le 14 decembre 430. [Il ne parle jamais dans cet écrit ni de la condannation de Nestorius, ni du Concile d'Ephese;] '& il paroist au contraire que le peuple estoit encore partagé sur le jugement qu'il falloit faire, soit de Nestorius, soit de ses accusateurs: 'ce qui fait juger qu'il écrivoit dans les premiers mois de cette année. t.1.p.5. a t.2.p.117.57. p.116-124. p.126-130. p.117.57|n.p.125.1. p.115.1.

[Nestorius n'envoya point sans doute ses anathematismes à Jean d'Antioche:] 'mais il luy envoya ceux de S. Cyrille avec les deux sermons [du 13 & du 14 de decembre,] où il avoit semblé reconnoistre que la Vierge est Mere de Dieu. [Ce fut peutestre en luy récrivant la lettre dont nous avons parlé ci-dessus.] Jean fut persuadé qu'il croyoit veritablement ce qu'il sembloit dire; & qu'ainsi il estoit & avoit toujours esté dans la vraie foy: de sorte qu'il regarda le trouble comme assoupi à son égard. 'Il fut Lup.ep.4.p.20. p.20.21|Liber.c.4.p.15.

1. Hors la lettre du 11 aoust 430, nous ne trouvons quoy que ce soit des autres.
2. *naturaliter Dei filium unum esse.*

au contraire fort choqué des anathematiſmes de S. Cyrille, les regardant comme dangereux, parcequ'il trouvoit qu'il favoriſoient l'hereſie d'Apollinaire, ou plutoſt qu'ils en contenoient toute la doctrine.'Il en écrivit en ces termes dés devant le Concile d'Epheſe à Euthere de Tyanes, à Firme de Ceſarée [en Cappadoce,] à Theodote d'Ancyre,'& peuteſtre encore à d'autres des principaux Eveſques de l'Egliſe.'Il les envoya en beaucoup de provinces, dans la Cappadoce, dans la Galacie, dans l'Orient, partout où il put écrire, pour ſoulever tout le monde contre les impietez qu'il s'imaginoit y trouver.'Nous avons depuis peu la lettre à Firme, où l'on voit ſa joie ſur Neſtorius & ſa douleur ſur les anathematiſmes, qu'il ne veut pas croire eſtre de S. Cyrille, & il pretend y trouver un caractere different du ſien.'Il prie Firme de les examiner, ſi on les a portez dans le Departement du Pont; & de faire en ſorte qu'ils ne ſoient point appouvez des autres Eveſques, ou meſme "qu'ils en ſoient condannez, ſans neanmoins en nommer l'auteur. [C'eſt apparemment cette lettre & d'autres ſemblables qu'on a voulu marquer,] 'lorſqu'on a écrit que Jean un peu avant le Concile, avoit voulu perſuader aux Cappadociens & aux Galates, que Neſtorius eſtoit orthodoxe.

Thdrt.ep.112.p.983.b.c. | Lup.ep.4.p.21. | ep.136.p.280. | ep.4.p.20. | p.21. | *abjura.* | ep.129.p.267.

[Je ne trouve point]'que Neſtorius ait prié Jean de faire refuter les anathematiſmes par écrit; quoiqu'on le cite de Liberat.[a] Mais il eſt certain que Jean le fit, & qu'il donna cette charge à deux Eveſques de ſon patriarcat, André & Theodoret.'On ne doute pas que le premier ne ſoit cet André de Samoſates [ville celebre dans l'Euphrateſienne,] qui a témoigné trop d'ardeur pour la défenſe de Neſtorius,'ce qui luy a fait donner le nom de Dragon par Anaſtaſe Sinaïte.'Theodoret qui témoigne pour luy beaucoup d'eſtime & d'affection,[b] loue particulierement ſon humilité & ſa charité, qui l'engageoient à aſſiſter ceux qui avoient beſoin de luy avant meſme qu'ils le demandaſſent.'Pour l'autre c'eſt aſſurément le celebre Eveſque de Cyr [dans la meſme province, dont nous ſerons obligez de parler en particulier.]

Merc.t.2.n.p.132 | Du P.p.702. | a Conc.t.3.p.1150.d | Liber.c.4.p.16. | Merc.t.2.n.p.132. | p.176. | Thdrt.ep.24.p.917.918. | b p.918.1. | Merc.t.2.p.267.2 | 178.

'André eſt nommé le premier: [Ce qui nous fait juger qu'il écrivit auſſi le premier][c] avant le Concile d'Epheſe:[d] Et S. Cyrille le refuta le premier.[e] On croit qu'il écrivit non en ſon nom, mais au nom des Orientaux,[f] parceque S. Cyrille en le refutant, s'oppoſe toujours les Orientaux en general. [Il paroiſt n'avoir pas entendu l'écrit qu'il vouloit combatre: & en accordant ſouvent ce que S. Cyrille enſeigne, il le condanne ſur de faux ſens qu'il

Liber.c.4.p.16 | Conc.t.3.p.1150.d. | c Merc.t.2.p.267.1. | d p.170. | e p.132.1. | f p.134 &c.

luy attribue. Il tasche quelquefois de trouver de la contradiction entre ses anathematismes, & d'autres de ses écrits, comme son premier & son second tome,]'c'est à dire, selon le P. Garnier, son epistre aux solitaires, & son homelie 17 sur la Pasque.[Je n'en ay pas verifié tous les passages. p 132.2.

Cet écrit paroist neanmoins assez propre pour justifier la foy des Orientaux qui combatoient S. Cyrille, quoique Saint Cyrille tasche quelquefois de la rendre suspecte,]'& qu'il dise qu'ils estoient dans les sentimens de Nestorius, ou que faisant semblant de rejetter sa doctrine, ils travailloient neanmoins autant qu'ils pouvoient à le défendre, & à rendre odieux ceux qui soutenoient la verité. p.133.

'S. Cyrille refuta cet écrit par un autre qu'il fit pour défendre ses anathematismes: & il le fait d'ordinaire en raportant les endroits de Nestorius qu'il avoit voulu combatre en les composant. Il met le texte entier des Orientaux avant que de le refuter. [Mais je ne sçay s'il n'en auroit point retranché quelque chose au commencement & à la fin. Dans cet écrit nous n'avons rien ni de luy, ni des Orientaux, sur le 2, le 5, & le sixieme anathematisme,]'de quoy on ne sçait pas la raison, n'y ayant pas d'apparence qu'on ne les ait pas attaquez, & qu'il ne les ait pas défendus, surtout le 2^e qui est important. André en parlant sur le troisieme anathematisme, dit qu'il veut *encore* faire souvenir S. Cyrille de ce qu'il a dit en un autre endroit: Et nous ne trouvons point qu'il l'eust déja fait.'S. Cyrille appuie sa réponse de divers passages de S. Pierre & de S. Athanase d'Alexandrie, de S. Amphiloque d'Icone, d'Attique de Constantinople, de Jule & de Felix de Rome, de S. Gregoire de Nysse, & de S. Basile.

p.33.&c|Conc. t.?.p.827.&c| 1150.d.

Merc.t.2.n.p. 139.

Conc.t.3.p.837. 850.851.855.879. 886.

'André de Samosates écrivit depuis un second traité contre S. Cyrille,[dont nous parlerons"dans la suite.[a] Il ne vint pas avec les Orientaux au Concile d'Ephese à cause qu'il estoit malade.[b] Mais il n'en entra pas moins dans tous leurs sentimens contre Saint Cyrille, & pour Nestorius, qu'il défendit mesme plus longtemps que beaucoup d'autres.'Rufin estoit Evesque de Samosates en 451: & on croit mesme pouvoir tirer"du rang qu'il tient dans le Concile de Calcedoine, qu'il estoit Evesque dès 440 au moins. [Cela suffiroit peutestre pour ne se pas arrester à Theophane,] 'qui le fait deposer[en 449]par le faux Concile d'Ephese,[quand il n'y joindroit pas une fausseté visible, en disant que ce Concile deposa de mesme tous les Evesques du patriarcat d'Antioche.] 'Mais Rufin de Samosates assistoit déja à ce faux Concile.

V.§ 45. &c.

Merc.t.2.n.p. 175.176.
a Conc.t.3.p. 506.b.
b DuP.p.280.
Merc.t.2.p.132. 2.
Thphn.p.57.b.
Conc.t.4.p 263. b|Lup.ep.n.p. 219.

ARTICLE XLV.

Theodoret écrit aussi contre les anathematismes de Saint Cyrille: Ce Saint mesme & Rabula d'Edesse luy répondent.

Conc.t.3.p.890.d. 'JEAN d'Antioche avoit donné charge à Theodoret[aussibien qu'à André,]de refuter les anathematismes de S. Cyrille, & il les luy avoit envoyez pour cela.'Theodoret fit donc un écrit sur ce sujet,[plus aigre, ce me semble, que celui d'André, & qui mesme n'est pas si favorable pour défendre sa foy, & celle des autres Orientaux,]'quoiqu'il y reconnoisse la Vierge Mere de Dieu.'Aussi on en tira plusieurs passages dans le V. Concile pour en faire condanner l'auteur.'S. Cyrille en y répondant accuse ses adversaires de ne confesser un seul Christ qu'en apparence, & de croire en effet qu'il y en a deux.'Neanmoins il absout luy mesme Theodoret en d'autres endroits; & en blasmant ses expressions, il reconnoist qu'il avoit la mesme foy & la mesme doctrine que luy.

p.891.&c|Merc.t.2.p.180.&c|Thdrt.t.4.p.706. Conc.p.894.b. t.5.p.504. t.3.p.930.b|935.d|931.d.e. p.898.c.e|899.d|939.941.

p.891.a. 'Theodoret ayant fait son écrit, l'envoya à Jean d'Antioche, avec une lettre, où il témoigne douter si les anathematismes estoient effectivement de S. Cyrille, & si ce n'estoit point plutost quelque ennemi de la verité qui les eust composez pour allumer de plus en plus dans l'Eglise le feu de la division;'d'où l'on tire que c'estoit avant le Concile d'Ephese.[a]Il dit nettement que ce sont des heresies & des blaspheme,'à cause des mauvais sens qu'il y trouvoit,par une obscurité d'esprit d'autant plus surprenante, qu'il passoit pour une personne habile, & qui avoit une grande connoissance de l'Ecriture. Aussi S. Cyrille douta d'abord de son costé si ce n'estoit point une ignorance affectée, pour avoir une occasion de le dechirer avec quelque apparence de raison, & pour satisfaire ainsi la passion que quelques autres avoient contre luy; [c'est à dire sans doute celle de Nestorius.]'Mais depuis il jugea qu'effectivement il n'entendoit pas ce qu'il refutoit.

Lup.ep.n.p.77|Merc.p.267. a Conc.p.891.a. b p.890.a.b. p.902.a.

p.293.d|Liber.c.9.p.41. c Conc.p.237.d.e. d p.890.a. 'Evopce Evesque de Ptolemaïde,[metropole]de la Pentapole, [aprés le celebre Synese,][c]luy envoya cet écrit de Theodoret: de quoy il le remercia par une lettre tres obligeante.[d]Aprés l'avoir lu,il rendit graces à Dieu[de ce qu'il luy faisoit la faveur de souffrir quelque chose pour la défense de la verité,]& le pria en mesme temps de le défendre contre les langues trompeuses[de la medisance.]'Il avoit déja écrit sur le mesme sujet[en répon-

b,

dant à André.]Mais il crut devoir encore répondre à ce nouvel ouvrage, depeur qu'on ne prist son silence pour une marque de foiblesse.'Nous avons encore l'Apologie qu'il fit pour cela : car c'est ainsi qu'il intitule sa réponse. Il y insere comme dans l'autre le texte entier de Theodoret.[Il fit sans doute ces deux ouvrages en 431 ou 432,"aprés la condannation de Nestorius, & avant que de se reconcilier avec les Orientaux,]'quoique Liberat ne mette la réponse à Theodoret qu'aprés cet accord. [Il me semble que S. Cyrille répond avec beaucoup plus de modestie & de douceur qu'il n'en paroist dans ceux qui l'attaquent, surtout dans Theodoret.'Leonce parle de l'écrit de Theodoret contre S. Cyrille.][a] L'apologie du Saint pour ces anathematismes est citée par S. Ephrem d'Antioche.[Je ne sçay si c'est][b] l'écrit où ce Saint dit qu'il s'expliquoit & s'éclaircissoit luy mesme.[Ce peuvent estre encore]'les Antirrhetiques[ou Refutations,]dont le mesme S. Ephrem raporte un passage.

p.894.&c|1150.d. Note 30. Liber.c.9.p.41. Leont. act. 4.p. 500.b.c. a Phot.c.229.p. 810.c. b p.813.e. p.793.a.

V.570. 1. 'Rabula"qui estoit Evesque d'Edesse en ce temps-ci,'écrivit contre les douze chapitres de Theodoret,[c'est à dire sans doute contre l'écrit qu'il avoit fait pour refuter les douze anathematismes de S. Cyrille.]On marque qu'il en fut repris par André de Samosates,'lequel en effet fit un écrit contre S. Cyrille, aprés que ce Saint eut répondu à Theodoret.'Il le fit apparemment en son propre nom, & non au nom des Orientaux comme le premier. 'On voit par un fragment qui nous reste de cet écrit, qu'il estoit fort aigre, au lieu que le premier estoit assez moderé.[c] Aussi c'est sur ce fragment qu'Anastase Sinaïte qui le raporte, qualifie André un dragon cruel, qui vomissoit le venin de l'heresie Nestorienne.'André fit sans doute cet écrit avant la reconciliation des Orientaux avec S. Cyrille,[c'est à dire avant la fin de l'an 432.] 'Il y citoit non seulement l'Apologie de S. Cyrille contre Theodoret ; mais encore ses Scolies, & un écrit qu'il avoit adressé à Hermias.

Thdr.L.p.565. c. Merc.t.2.p.176. Lup.ep.11.p. 219. Merc.175.176. DuP.t.4.p.280. c Merc.p.176. p.177. p.175.176.

[Cette aversion que les Orientaux avoient conceue contre les anathematismes de S. Cyrille, & qu'ils témoignoient avec assez d'aigreur par des ouvrages publics, estoit une disposition fort fascheuse pour le Concile qui se devoit tenir à Ephese : Et nous verrons aussi les mauvais effets qu'elle y produisit.]

1. 'Mr Valois prend un autre sens ; mais c'est sur deux corrections qu'il n'appuie d'aucun manuscrit. Thdr.L.11.p.168. 1.2.

ARTICLE XLVI.

Celestin consulté par S. Cyrille, le porte à recevoir Nestorius : Il depute au Concile d'Ephese : Capreole de Carthage y envoie un Diacre.

Conc.t.3.p.621. 622. 'L'EMPEREUR ayant indiqué le Concile à Ephese, S. Cyrille en écrivit au Pape Celestin[aussibien que Nestorius ;] a & luy demanda ce qu'il faudroit faire en cas que Nestorius voulust condanner les erreurs qu'il avoit avancées ; si le Concile le devoit recevoir, ou s'il falloit s'arrester à la condannation prononcée contre luy, puisqu'il avoit laissé passer les dix jours sans se retracter.'Et il paroist par une autre lettre, que pour luy il eust eu peine à user envers luy d'indulgence, s'il eust quitté ses erreurs, & demandé pardon au Concile. Il témoignoit au Pape bien de la douleur de ce qu'il ne se trouveroit pas au Concile.'Il l'avertissoit en mesme temps qu'il y avoit des personnes qu'il croyoit n'estre pas assez fermes dans le parti de la foy.'Il marquoit apparemment les Orientaux.

a p.622.a. | p.560.c. | p.622.a. | b.c. | Bar.431.§18.

Conc.t.3.p.622. c. 'Le Pape luy répondit le 7 may de cette année, que si ceux dont il luy parloit luy écrivoient, il ne se laisseroit pas surprendre par eux, & luy répondroit comme le bien des affaires le demanderoit ;'Qu'il ne seroit point absent du Concile, puisqu'il y seroit en esprit par ses soins, par la part qu'il vouloit prendre à tout ce qui s'y passeroit, & par sa foy qui l'unissoit avec tous ceux qui faisoient profession de la mesme verité ;'Que pour ce qui regarde Nestorius, il le prie de considerer que Dieu accepte toujours la penitence des pecheurs, quelque tardive qu'elle soit. [Il ne l'accepte neanmoins que quand elle est sincere, & du fond du cœur : & on n'avoit guere lieu d'en attendre une telle de Nestorius. Mais le bien de la paix doit faire tolerer bien des choses.]'Il témoigne avoir receu la lettre de S. Cyrille avec beaucoup de joie, '& esperer qu'on verroit bientost refleurir la paix dans l'Eglise, puisque les Empereurs se donnoient la peine d'y travailler.'Il ne doutoit pas aussi que le S. Esprit ne se trouvast dans une assemblée aussi illustre que le devoit estre celle du Concile d'Ephese. 'Il prie le Saint de s'appliquer avec tout le Concile à rétablir la paix, & de luy donner la joie d'apprendre bientost cette nouvelle. Il semble avoir moins voulu animer le zele de S. Cyrille par cette lettre, que le moderer.

b. | a. | p.621.b. | b.c. | p.624.b.c. | p.621.a.

p.618.b|621.a. [Ne jugeant pas devoir venir luy mesme au Concile,]'il y en-

voya trois Legats, Arcade & Projecte Evesques, & Philippe Prestre de l'Eglise Romaine,[a] du titre des Apostres.[b] On croit que ce peut estre le mesme Philippe Prestre, que Zosime avoit envoyé en Afrique l'an 418, pour l'affaire d'Apiarius & des appellations.[c] Pour les Evesques Arcade & Projecte, on n'a aucune connoissance certaine, ni de leur personne ni de leurs Eglises.[d] Baronius penche à croire que le premier est Arcade [Evesque des Gaules,] qui assista l'an 439 au Concile de Riés,[e] & que l'autre est Projecte ordonné Evesque d'Imola dans la [Romagne] par S. Pierre Chrysologue. Ils avoient avec eux Sirice Notaire de l'Eglise Romaine. Philippe prend la liberté de parler toujours avant eux,[f] & mesme de signer le premier.[g] Neanmoins toutes les fois que les Evesques du Concile, ou le Concile en corps, parle d'eux, ou à eux, il est toujours nommé le dernier,[h] hormis dans l'adresse du pouvoir donné aux Deputez envoyez à l'Empereur,[i] ce qu'on pretend n'estre qu'une brouillerie des copistes, aussibien que les differens rangs dans lesquels on place Arcade & Projecte. Le Pape nomme aussi Philippe aprés les deux Evesques.

Ils sont tous trois qualifiez Legats & deputez de l'Eglise Romaine & de la Chaire Apostolique,[k] envoyez par Celestin "pour executer ses ordres;[l] qui tenoient la place du Siege Apostolique,[m] & de tout "le Concile des Evesques de l'Occident, qui les avoit envoyez,[n] qui tenoient lieu de la presence du Pape;[o] c'est pourquoi M[r] de Marca pretend qu'ils estoient tous trois ce qu'on appelle des Legats *à latere*. [Je ne sçay pourquoi][p] dans la deputation du Concile d'Ephese à Theodose, dont Arcade & Philippe estoient, on ne donne la qualité de Legat qu'à Philippe, quoiqu'on en donne le rang à Arcade. Au contraire dans une autre occasion, Philippe ne la prend point, & Arcade & Projecte la prennent. [C'est peutestre qu'on se contentoit que ces sortes de choses fussent sceues, sans se faire un point d'honneur & un capital de les marquer en toutes rencontres.]

Nous avons depuis peu un memoire daté du 8 may 431, que Celestin donna[1] aux Legats, outre les autres instructions dont on les avoit déja chargez, & dont il semble que le capital fust de maintenir l'autorité du Siege Apostolique,[2] en ne prenant point de parti dans les disputes, mais se reservant d'estre les juges des differens sentimens des autres. Le Memoire leur recomman-

Marges : ἐκβιβασταί. — Note 31.

p.609.c|618.b|624.b|632.a|784.b|612.c. a p 633.c. b Bar.431.§21|Merc.t.2.p.343.1. c Merc.p.343.344. d Bar.431.§21. e §22. Conc.p.612.c.d. p.612.&c. f p.629.b.c|633.c. g p.609.c|621.d|624.b|628.c|632.a|636.a|629.b. h p.780.d. i Mar.con.l.5.c.4.§8.p.16. Conc.p.618.b|621.a. p.612. p.621.624.629.b.c. k p.628.b. l e. m e|632.b|785.a. n p.631.a|625.b|785.a. o Marc.con.l.5.c.4.§8.p.16. p Conc.p.780.d|784.b. p.633.c.d. ap.p.382|Lup.c.226.p.470.

1. *Episcopis & Presbyteris euntibus ad Orientem.* [Nous ne savons point qu'il y eust aucun autre Prestre que Philippe.]
2. *non subire certamen.*

de la mesme chose, & de s'unir entierement à S. Cyrille, pour se conduire en tout par ses avis, soit dans le Concile, soit pour savoir ce qu'ils auroient à faire en cas qu'ils trouvassent le Concile fini, sans avoir pu finir les troubles.

[Ce fut sans doute par ces Legats que Celestin envoya à Saint Cyrille sa lettre du 7 de may.]'Il leur en donna encore deux autres, l'une du 15 du mesme mois pour l'Empereur, & l'autre du 8 pour le Concile.'Par la premiere il remercie l'Empereur du soin qu'il prenoit de l'Eglise, & l'exhorte à continuer dans ce zele, en ne souffrant pas que de nouvelles opinions fondées sur des raisonnemens humains, troublent la paix des fideles.'Il luy promet[avec plus d'assurance que n'auroit fait S. Augustin,]que s'il s'acquite de ce qu'il doit à Dieu, Dieu luy donnera en toutes choses une heureuse prosperité.'La lettre au Concile n'est aussi qu'une exhortation generale à soutenir avec courage la cause de la verité.'Il ajoute à la fin qu'il envoie ses trois Legats pour estre presens au Concile, & pour faire executer ce qu'il avoit déja ordonné[en 430,]pour le bien de l'Eglise universelle; ne doutant pas que le Concile n'y donnast son consentement.[Nous verrons comment le Concile en usa.

p.618.1|621.b. p.619.620. p.620.621. p.614.615. p.613.2.b.

Theodose avoit envoyé, comme nous avons dit, jusques en Afrique, afin que cette province si considerable par son étendue & par le nombre de ses Evesques, & devenue si illustre par la pureté de sa discipline, & par les lumieres & la science de S. Augustin, prist part à l'interest commun de toute l'Eglise. Ebagne] 'qui y apporta ses lettres, n'y arriva que vers Pasque. Saint Augustin dont Theodose demandoit particulierement la presence, estoit mort sept mois auparavant. L'état du pays ravagé de toutes parts par les Vandales, & les deux mois qui restoient seuls jusqu'au temps que le Concile d'Ephese devoit commencer, empescherent Capreole, alors Evesque de Carthage, d'assembler les Evesques d'Afrique, comme il eust souhaité de le faire, pour envoyer au Concile une deputation solennelle d'Evesques. Ainsi il se contenta d'y envoyer Vesulas son Diacre, avec une lettre qu'il adressoit au Concile, pour s'excuser de ce qu'il ne pouvoit faire davantage; pour témoigner qu'il reconnoissoit qu'il faut rejetter toutes les nouvelles doctrines par l'autorité des anciennes; & pour prier le Concile de ne point accorder ce que les Pelagiens demandoient, qu'on examinast de nouveau leur cause. ["Il écrivit aussi à Theodose, tant sur cette derniere heresie, que sur la mort de Saint Augustin.]

p.532. V.S.Eugene de Carthage § 2.

'Le Concile tira avantage de cette deputation, pour montrer à l'Empereur que l'Eglise d'Afrique estoit dans son sentiment. [Il ne se trompoit pas en cela, puisqu'il y avoit longtemps que Saint Augustin avoit détruit par avance toutes les impietez de Nestorius. Et cette heresie s'estant glissée jusque dans l'Espagne, Capreole la combatit quelque temps aprés le Concile, par un écrit que nous avons encore aujourd'hui.] p.757.c|785.a.

ARTICLE XLVII.

Des principaux Evesques venus à Ephese.

[LA feste de Pasque qui estoit le 19 d'avril, estant passée, chacun se prepara à partir pour le Concile, qui se devoit tenir à la Pentecoste, c'est à dire le 7 de juin.]'Comme Nestorius estoit des plus proches, il s'y rendit des premiers,[a]aussitost aprés Pasque, & y trouva neanmoins déja beaucoup d'Evesques assemblez. Il y arriva avec un grand nombre de personnes,[b]&[1]une suite magnifique.[c]Il estoit accompagné du Comte Irenée, qui l'avoit voulu suivre par pure amitié, sans aucun ordre de l'Empereur, & sans avoir aussi aucun pouvoir de se méler de quoy que ce fust, comme Theodose le declara au Concile. Evag.l.1.c.3.p.258.d. a Socr.l.7.c.34.p.376.a|Liber.c.5.p.19. b Thphn.p.77.c. c Conc.t.3.p.443.d.e.

'Saint Cyrille arriva quelque temps aprés,'vers la Pentecoste,[d]un peu avant le temps marqué pour le Concile.[e]Il avoit pris le chemin de la mer, & il arriva heureusement à Rhode sans aucun danger,[f]quoiqu'il eust eu d'abord un vent fort violent qui le menaçoit d'une tempeste. Il se rejouissoit dans l'esperance de pouvoir voir l'Empereur dans ce voyage, & se justifier luy mesme des choses dont on l'accusoit auprés de ce prince. Estant à Rhode, il écrivit aux Prestres, aux Diacres, & à tous les fideles d'Alexandrie, pour leur recommander de vivre dans la tranquillité & la modestie, & de prier pour luy & pour l'Eglise, comme il ne manquoit pas de le faire de sa part.'Il leur écrivit encore aprés estre arrivé à Ephese, & leur manda qu'il esperoit que l'Eglise seroit bientost purgée des erreurs qui la troubloient.'On l'accusa faussement d'avoir amené d'Alexandrie"un grand nombre de valets & des gents sans honneur capables de tout entreprendre. Socr.p.376.b| Liber.p.19. d Conc.p.442.a| Evag.p.258.d. e Conc.p.439. f p.1051.d. p.439.443. p.772.a. Note 32.

'Juvenal de Jerusalem arriva aussi cinq jours aprés la Pentecoste.[Ainsi il ne manquoit plus que les Orientaux avec Jean d'Antioche leur chef.] Socr.l.7.c.34.p.376.b.

1. μετὰ πολλῆς ἀλαζονείας.

Conc.p.558.a.b| ap.p.700. 'La relation de Nestorius contre le Concile, n'est signée que de seize Metropolitains, outre d'autres Evesques qui ne sont pas nommez. Ces seize sont Fritilas d'Heraclée en Thrace, Hellade de Tharse en Cilicie, Verinien de Perge[en Pamphylie,]Meone de Sardes[en Lydie,]Dexien de Seleucie en Isaurie, Himere de Nicomedie, Alexandre d'Apamée[dans la seconde Syrie,]Dalmace de Cyzic, Euthere de Tyanes[en la seconde Cappadoce,] Pierre de Trajanople[en Thrace,]Julien de Sardique[dans la Dace,]Basile de["Larisse en]Thessalie, Cyrus d'Aphrodisiade [dans la Carie,]Maximin d'Anazarbes[dans la seconde Cilicie,] Alexandre d'Hieraple dans la Syrie Euphratesienne, &[l'impie] Dorothée de Marcianople en Mesie. NOTE 33.

ap.p.697.a. 'Verinien, Meone, Dalmace [& Cyrus,]s'unirent bientost aprés au Concile. t.3.p.761.d. 'Mais Nestorius avoit avec luy un grand nombre de paysans tirez des terres de l'Eglise[de Constantinople,]& les habitans du Zeuxippe qu'il nourrissoit pour l'appuyer dans le besoin. Naz.or.25.p. 436.b. 'Saint Gregoire de Nazianze parle souvent avec mepris[de ceux]du Zeuxippe, a n.p.889.b.c. [a]qui estoit un quartier de Constantinople où il y avoit des bains publics fort celebres.

Evag.l.1.c.3.p. 258.d. 'S. Cyrille avoit amené les siens avec luy,[c'est à dire les Evesques d'Egypte,] b Conc.p.60?.c 708.d. [b]jusqu'au nombre de 50, de quoy les Orientaux luy voulurent faire un crime. c Leont.act 4.p. 508.d. [c]Leonce dit qu'il avoit amené tout son Concile. d Conc.p.450. 451. [d]Les 45 derniers nommez dans la liste des Evesques du Concile,[estoient apparemment tous d'Egypte.]On y peut remarquer Evopce[Metropolitain]de Ptolemaïde, Eusebe[Metropolitain]de Peluse,[de la mauvaise conduite duquel S. Isidore se plaint si souvent,]Theopempte de Cabases, Daniel de Darnis.

p.608.a. 'Memnon Evesque d'Ephese avoit aussi assemblé plus de 30, p.708.d. '& jusqu'à 40 Evesques d'Asie de sa jurisdiction,[c'est à dire apparemment du diocese d'Asie,] Geo.sac.p.227. 228. 'dont on pretend que l'Evesque d'Ephese estoit chef & Exarque. e Conc.p.446. [e]Les plus illustres sont Valerien [Metropolitain] d'Icone [en Lycaonie,] f p.447.a. b. [f]Amphiloque de Side [metropole] de la Pamphylie, 'Dalmace de Cyzic [metropole] de l'Hellespont, p.442.a|445.c. 'Cyrus d'Aphrodisiade[metropole]de la Carie, g Cod.th.t.1.l. 37.p.46. [g]que Theodose excepte l'an 436 d'une loy generale, à cause de ses grands merites. h Conc.p.535.b. [h]En signant contre Nestorius, il se qualifie "le moindre de tous;[ce que presque aucun autre ne fait. t.4.p.303.a.b. 'Il avoit esté elevé dans la foy Catholique, dont sa famille faisoit profession, & avoit esté moine avant que d'estre Evesque.[Mais il ne soutint pas cette foy avec assez de fermeté dans le faux Concile d'Ephese. ἐλάχιστος. t.3.p.417.c| Bo.l.29.jan.p. 3075.39. Juvenal de Jerusalem estoit accompagné de]'Pierre,

qu'il avoit fait premier Evesque des Sarrazins de Parembolés
V.Theodose II.§ [dans la Palestine.]'Son"histoire est raportée dans la vie de Saint Boll.§18.19.24.
Euthyme.ᵃLorsqu'il fut prest de partir pour venir au Concile, 36 37.39.41.72.
S.Euthyme luy recommanda de se joindre à S.Cyrille & à Acace a § 55|Nphr.l.14.c 34.p.512.a.
de Melitene, & de suivre en toutes choses leur sentiment.ᵇL'Evesque d'Eluse qui estoit aussi une ville de Sarrazins[dans l'Arabie b Hier.v.Hil. p.247.a.
Petrée]convertie par S.Hilarion,ᶜest nommé tantost Ampele ou c Conc.t.3.p.|447.
V.S.Nil§8. Apelle,ᵈtantost Theodule.[Seroit-ce"S.Theodule fils de S.Nil, d c|452.e|455.b.
qui ayant esté mené esclave en cette ville, y avoit ensuite esté
elevé à la clericature? Mais si cela est, les Grecs l'ont ignoré,]
'puisqu'ils ne luy donnent aucun titre lorsqu'ils en marquent la Boll.14.jan.p.967.
feste le 14 de janvier.

'Entre les Evesques du Diocese du Pont, Theodote d'Ancyre Conc.p.446.e.
est souvent nommé le premier, mesme avant Firme de Cesarée
V.S.Basile § en Cappadoce,["qu'on pretend neanmoins avoir tenu le mesme
rang dans ce Diocese, qu'Ephese dans celui d'Asie. Mais en
d'autres endroits Firme est nommé devant Theodote.] Aprés
eux on peut remarquer dans ce Diocese le celebre Acace de Melitene[metropole de la seconde] Armenie.

'Rhegin de Constancie[metropole de l'isle de Cypre,]vint aussi p.450.b|577.787.
au Concile.'Rufe de Thessalonique[chef de l'Illyrie Orientale,] p.463.b.c.
n'y put pas venir à cause qu'il estoit malade.'Mais il envoya Fla- b|446.e.
vien de Philippes pour y tenir sa place & son rang. Perigene[Me-
V. S. Boniface §8. tropolitain]"de Corinthe y vint aussi, avec plusieurs autres
Evesques du mesme Diocese.

'Entre les Ecclesiastiques, Pierre Prestre d'Alexandrie, & le p.451.b.
chef des Notaires de cette Eglise,[fit comme l'office de Promoteur dans le Concile, presentant les pieces dont on avoit
besoin, & proposant mesme quelquefois les matieres qu'il falloit traiter.]

ARTICLE XLVIII.

Nombre & qualité des Evesques du Concile: L'Empereur commet Candidien pour y maintenir l'ordre & la paix.

NOTE 34. [POUR ce qui est"du nombre des Evesques, le Concile mesme,
S. Cyrille, & les autres anciens le font monter à deux cents,
ou un peu plus.]'Vincent de Lerins dit, que pres de la moitié de Vinc.L.c.42.p.377.
ces 200 Evesques, estoient des Metropolitains si habiles & si
disputare. doctes, qu'ils pouvoient presque tous"parler & écrire des matie-

res de la foy. [Il seroit aisé de voir de quelle province estoient tous les Evesques, & combien il y avoit de Metropolitains, si cela en valoit la peine.] 'S. Cyrille dit en general des Evesques du Concile, que c'estoient des Prelats celebres, tres connus de l'Empereur, & eminens en tout ce qu'il y a de plus excellent.

Conc.p.1046.a.b.

'Au contraire les partisans de Nestorius pour affoiblir l'autorité que le Concile tiroit du nombre de ceux qui le composoient, pretendoient non seulement que c'estoit une multitude de gents ignorans, 'mais aussi qu'il y en avoit plusieurs que les Evesques & les Conciles avoient deposez ou separez de la communion pour differentes raisons, '& que le Concile n'avoit pas laissé de recevoir à sa communion pour faire nombre. [Mais ils ne particularisent & ne prouvent rien: ce qui fait qu'on ne doit point s'arrester à ces accusations vagues de personnes passionnées.] 'Ils ajoutent qu'il y avoit douze Evesques Messaliens de la province de Pamphylie, que leur Metropolitain & leur "Exarque avoient separez de leur communion. [Mais outre qu'ils ne nomment pas un seul de ces douze,] 'les deux Metropolitains de Pamphylie, Verinien de Perge, & Amphiloque de Side, estoient au Concile, avec Memnon d'Ephese Exarque de l'Asie: '& on trouve qu'un nommé Lampece fait Prestre par Alype de Cesarée en Cappadoce [vers l'an 480,] fut le premier de la secte des Messaliens qui entra dans le sacerdoce. 'Ils veulent qu'on croie que les 50 Evesques d'Egypte estoient tous d'une mesme province, & de mesme les 30 ou 40 Evesques d'Asie qui estoient au Concile, [mais ils ne le disent pas clairement: & je ne pense pas que cela puisse avoir aucune apparence.]

p.708.d|713.716. p.708.c|741.b|729.a.b. p.741.b.c|713.a. p.708.c|741.b. διοικητής. p.447.a|689.c|690.c. Phot.c.52.p.41. Conc.p.708.d.

'S. Cyrille raporte à une protection particuliere de la Sainte Vierge, de ce que la mer avoit favorisé par sa tranquillité le voyage des Evesques qui vouloient venir au Concile, [a]comme il l'avoit eprouvé luy mesme, [b]& de ce que les chemins de la terre s'estoient trouvez libres des voleurs qui les infectoient auparavant.

p.585.c|Cyr.div.h.10.t.5.2.p.381.d.c. a Cyr.ep.18.p.81.c.d. b div.h.10.p.381.c|Conc.p.585.c.

'Theodose voulut qu'un Officier assistast de sa part au Concile, afin que toutes les deliberations s'y fissent avec l'ordre & la tranquillité necessaire, & que rien ne pust troubler la paix d'une si illustre assemblée. Il ne doutoit pas, dit-il, que les Prelats ne fussent tres capables de donner mesme la paix aux autres; mais il crut qu'il estoit de sa pieté d'y contribuer de sa part autant qu'il pourroit. 'Il ne pretendoit pas que cet Officier prist aucune part à l'examen qui se feroit sur les dogmes, sachant qu'il n'y a que les

Conc.t.3.p.442.d.c. c.

seuls Evesques à qui cela soit permis.'Il remettoit absolument p.135.a.b.
aux Prelats l'examen des écrits, soit de S. Cyrille, voulant qu'on s'arrestast à ce qu'ils jugeroient de ces écrits, aussibien que du pardon qu'il faudroit accorder ou refuser au coupable.'Mais il p.443.a.b.
vouloit qu'il y eust quelqu'un de sa part pour empescher que les antipathies ne formassent des divisions & des disputes capables d'arrester la discussion des dogmes,'pour faire que chacun eust la b.
liberté de proposer ce qu'il jugeroit à propos, & de répondre aux raisons de son adversaire; afin que quand toutes choses auroient esté bien examinées, le Concile pust en porter son jugement.

[Il voulut suivre en partie]'ce que S. Isidore de Peluse luy écrit Isi. P. l.1.ep.311. p.83.b.c.
dans une lettre, que s'il pouvoit se donner le temps d'assister luy-mesme à ce qui se jugeroit à Ephese, il ne doutoit point que tout ne s'y passast dans l'ordre; qu'au contraire le Concile ne manqueroit point de fournir de matiere aux insultes de ses adversaires, si on y abandonnoit les choses à la confusion que l'antipathie a accoutumé de produire: Qu'il pouvoit remedier à ces inconveniens[en y envoyant de ses ministres,]pourvu qu'il leur défendist de se méler de ce qui regardoit les dogmes; y ayant une extreme difference entre servir un Prince, & combatre pour [les veritez de] Dieu: depeur que s'ils prenoient un parti contraire à la foy, au lieu d'ebranler l'Eglise qui est appuyée sur une pierre & un fondement immobile, leurs efforts ne missent en danger l'Etat mesme qu'ils engageroient dans leur querelle.'

'Celui que Theodose choisit pour envoyer à Ephese, fut Candidien Comte des Domestiques,[c'est à dire celui qui commandoit les milices de la maison Imperiale.]'On croit que c'est celui Conc.p.442.c. Nor.h.P. l.1.c.
&c. mesme"qui s'estoit signalé en 425 dans la guerre que Theodose 24.p.150.151| Phot.cod.80.p.
fit pour Valentinien III. à Jean usurpateur de l'Italie.[a]Theo- 197.
dose l'envoya donc à Ephese avec une lettre au Concile qui con- a Conc.p.442. 443.
tenoit les causes de sa deputation.[b]Il y avertit le Concile que si b p.443.d.
l'on formoit quelque action ou pour de l'argent, ou pour une autre affaire civile contre quelque Evesque, il ne vouloit pas qu'elle fust jugée à Ephese, soit par les magistrats, soit par le Concile; mais qu'on la renvoyast à Constantinople.'Il ne veut c.
pas non plus que le Concile s'arreste à examiner des affaires particulieres qui n'auroient point de raport à celles du dogme, qu'aprés que celle-ci aura esté entierement terminée.'Jusqu'à ce b.c.
que cela eust esté fait, Candidien avoit ordre d'empescher qu'aucun Evesque ne quittast Ephese, pour aller ni chez luy, ni à la

a. Cour, ni quelquepart que ce fust.'Il avoit ordre encore de faire sortir de la ville les seculiers & les moines qui y estoient déja venus en grand nombre, & d'empescher qu'il n'y en vinst d'autres. [Nous avons vu ci dessus que Victor moine d'Alexandrie vint à Ephese, & eut peine à se purger de ce qu'on disoit qu'il avoit calomnié S. Cyrille.]

Lup.ep.12.p.38. a Conc.p.649.c. 'Candidien n'arriva à Ephese qu'aprés la Pentecoste.[a] Il y avoit comme nous verrons, quelques troupes dans la ville, tirées de celles qui estoient en garnison à Tripoli en Lydie.[Candidien les avoit peutestre amenées sous pretexte d'executer les ordres de Bar.431.§43| Nor.p.151.a. b Conc.p.441.c.d. l'Empereur, pour appuyer Nestorius,]'dont il parut toujours favoriser les interests.[b] Une note d'un manuscrit remarque que pour faire plaisir à Nestorius, il supprima la lettre de l'Empereur au Concile sur sa commission, ne la montra qu'aprés le jugement rendu[contre Nestorius,]afin de le faire casser.'Mais il est p.454.b.c|589.d.e. certain qu'avant ce jugement Candidien mesme avoit lu au Concile l'ordre de l'Empereur[porté par cette lettre,]qui ordonnoit qu'on examinast & qu'on reglast sans delai ce qui regardoit la foy.

ARTICLE XLIX.

Occupation de Saint Cyrille avant le Concile: Luy & Memnon accusez d'agir par violence & par intrigues.

[SAINT Cyrille & Nestorius estoient arrivez, comme nous savons dit, à Ephese avec beaucoup d'Evesques avant la feste de la Pentecoste, qui estoit le 7 de juin, & le jour marqué pour commencer le Concile: & Juvenal estoit venu cinq jours aprés cette feste. Mais comme Jean d'Antioche & les autres p.561.c. Evesques de l'Orient n'estoient pas encore venus,]'& qu'on sap.446.d. voit neanmoins qu'ils estoient en chemin,'le Concile ne s'assemp.565.a. bla que le 22 de juin,[16 jours aprés la Pentecoste.]'On attendoit aussi quelques Evesques d'Italie & de Sicile,[ce qui comprenoit au moins les Legats du Pape.

Socr.l.7.c.34.p.376.b. c Liber c.5.p.19. Merc.t.2.p.19.103. 'Durant ce temps là on examinoit la question de l'Incarnation, [c] & s'il falloit appeller la Ste Vierge Mere de Dieu. S. Cyrille s'occupoit aussi à faire des extraits des livres de Nestorius.'Le P. Garnier croit que c'est l'extrait que Mercator dit avoir traduit en latin, & avoir esté fait par ce Saint.[On ne peut guere aussi Conc.p.509. douter qu'il n'ait ou fait ou revu dans ce temps là]'l'extrait que NOTE 35.

Pierre son secretaire presenta & lut dans le Concile,'& que le P. Merc.t.2.p.95.
Garnier croit avoir aussi esté traduit par Mercator.'Il croit que præf.2.p.56.
ce fut encore en ce temps là que S. Cyrille fit ses Scolies,[dont
nous parlerons en un autre endroit.]'Il attaquoit aussi dessors Socr.l.7.c.34.p.
Nestorius par divers petits combats, comme pour luy donner 376.b.
l'epouvente,[ce qu'il n'est point necessaire]de raporter, com-
me fait Socrate, à aucune aversion personnelle qu'il eust contre
luy:'Mais ils ne se parlerent jamais. Nestorius pretend que Saint Conc.ap.p.707.
Cyrille le fuyoit, depeur qu'il ne le convainquist des heresies qui
estoient dans ses anathematismes.

'Memnon Evesque d'Ephese se trouva disposé à suivre en tou- t.3.p.593.e|713.b.
tes choses les sentimens de S. Cyrille.'Les partisans de Nestorius p.565.e|596.a|601.
luy reprochent de leur avoir fait fermer les eglises, les lieux où b|604.e|609.a|
estoient les tombeaux des Martyrs, & le temple sacré de l'A- 713.b.
postre[S. Jean,]'en sorte qu'ils n'avoient pu ni y aller faire leurs p.601.b|604.c.
prieres le soir & le matin,'ni aller rendre leurs respects aux saints p.604.605.
Martyrs, particulierement à S. Jean l'Evangeliste,'ni mesme ce- p.596.a|601.a|
lebrer la grande feste de la Pentecoste,[a]& que dans un besoin ils 604.c|609.a.
n'eussent pu trouver aucun lieu de sureté.[Il semble qu'on puis- a p.565.e.|
se tirer de là que Nestorius ne s'estant pas corrigé dans les dix
jours que le Pape luy avoit donnez, S. Cyrille & ceux qui le sui-
voient, le regardoient luy & ses partisans comme excommuniez.
Mais Nestorius avoit obeï en quelque sorte au decret de Celestin,
quoique par une hypocrisie visible; & on n'eust pu le traiter
d'excommunié sans offenser directement & tous les Evesques du
patriarcat d'Antioche, & l'Empereur mesme encore plus qu'eux.
Aussi le Concile le traita toujours comme membre & comme
Evesque de l'Eglise Catholique, jusqu'à ce qu'il eust prononcé
contre luy: Il le pria de venir prendre sa place dans l'assemblée
qui se tenoit dans l'Eglise; & luy donna toujours les titres d'hon-
neur que l'on donnoit aux Evesques Catholiques.]'S. Cyrille le p.462.b.
traite de mesme,'& Pierre son Prestre & son Notaire n'en parle p.451.b.
point autrement.[Je ne sçay donc si ce ne seroit point au con-
traire que Nestorius voulant tenir ses assemblées à part, Mem-
non auroit cru le devoir empescher & l'obliger à se trouver avec
les autres dans la grande eglise de Ste Marie, laquelle ni Nesto-
rius ni les autres ne disent point leur avoir esté fermée.]

'Mais il est remarquable que S. Cyrille mesme ne celebra point, Lup.ep.12.p.38.
non plus que Nestorius, dans tout le temps qu'ils furent à Ephe-
se, ni le jour de la Pentecoste, ni aucun autre dimanche, jusqu'à
la tenue du Concile.[Ce n'estoit pas]'faute de pouvoir à l'égard n.p.43.

de S. Cyrille, [à qui Memnon n'avoit garde d'en refuser aucun.
Ce n'estoit pas non plus par ordre de l'Empereur:] car il est marqué qu'ils ne voulurent pas celebrer. [Je ne sçay si ce seroit que Nestorius estant accusé juridiquement, S. Cyrille pour l'obliger à se tenir dans l'état d'un accusé, auroit consenti à s'y tenir luy mesme, quoique l'accusation intentée par Queremon ne regardast point apparemment les matieres ecclesiastiques, & que les plaintes qu'on faisoit contre ses anathematismes ne fussent point une accusation juridique.]

Conc.p.608.a. 'Les amis de Nestorius se plaignent encore de diverses violences qu'on leur avoit faites, disoient-ils, par le moyen des Clercs,
p.604.d|608.a. '& des matelots Egyptiens qui appuyoient S. Cyrille, [a] & d'un
a p.506.a|601.a|504.a|608.a|713.b. grand nombre de paysans que Memnon avoit fait venir, [b] outre que tout le peuple d'Ephese estoit affectionné pour le Concile,
b p.573.d. & fort opposé à Nestorius; [c] Que Saint Cyrille & Memnon en-
c p.596.a|608.a|565.d. voyoient ces sortes de personnes avec leurs Clercs & leurs ministres dans les maisons des Evesques, leur faire de grandes
p.609.b. menaces s'ils ne se resolvoient à venir avec eux au Concile, 'à
p.608.b. souscrire ce qu'il leur plairoit d'ordonner, '& à consentir à tout
a.b|565.d. ce qu'ils avoient fait, ou vouloient faire; 'Qu'ils marquoient par dehors les maisons de ceux [qui leur resistoient,] afin qu'on
p.565.d. les assiegeast, '& qu'ils les faisoient attaquer eux mesmes au mi-
p.605.a|608.a|713.b. lieu des rues par des soldats dont ils disposoient. 'C'est ainsi qu'ils pretendent que S. Cyrille & Memnon se rendirent maistres des voix des Evesques, trompant les uns, & intimidant les autres.

t.4.p.687.c.d. 'L'ordination de Bassien, si elle est telle qu'on la raporte, [fait voir que Memnon n'estoit nullement incapable d'agir par jalou-
Merc.t.2.p.270.1. sie & par violence.] 'Theodoret dit que l'envie eut beaucoup de
d Conc.t.4.p.663.a. part aux decrets qui se firent à Ephese. [d] Ibas pretend que Saint Cyrille estant venu de bonne heure à Ephese, s'y estoit acquis les Evesques, tant par ce poison qui aveugle mesme les yeux des sages, que par la haine qu'on avoit pour Nestorius. [L'aversion que beaucoup d'Evesques avoient pour l'heresie de Nestorius, & peutestre quelques uns pour son orgueil, rendit assurément le parti de S. Cyrille le plus fort & le plus nombreux. Que si l'on y a employé l'argent, les intrigues, ou la violence, le soupçon n'en tombera pas plus sur S. Cyrille que sur Nestorius, qui pouvoit avoir autant de richesses, & plus de credit parmi les puissans du siecle, comme l'evenement le fit voir, & qui estoit particulierement appuyé par le Comte Candidien, & par les troupes qu'il commandoit dans Ephese.]

ART. L.

ARTICLE L.

Nestorius decouvre de plus en plus son heresie.

[C'Estoit sans doute par cette confiance que Nestorius avoit en son credit, qu'au lieu de témoigner quelque crainte de Dieu & des hommes, qui estoient si pres de le juger;]'& au lieu d'avoir quelque honte & quelque regret des blasphemes qu'il avoit proferez contre J.C. à Constantinople, il continua à le blasphemer lorsqu'il fut arrivé à Ephese, & le fit mesme d'une maniere encore plus impie & plus insolente.'Acace de Melitene, dont la pieté & l'erudition estoient estimées de tout le monde, 'avoit fait paroistre un zele ardent pour la veritable foy.[a] Et comme aussi il estoit ami particulier de Nestorius, il avoit fait ce qu'il avoit pu pour le sauver, en le retirant de son erreur. 'Des qu'il fut arrivé à Ephese vers la feste de la Pentecoste, il alla le trouver, l'entretint, & voyant les mauvais sentimens dans lesquels il estoit[encore,]il fit toutes sortes d'efforts pour luy persuader de les quitter.

Conc.t.3 p.561. b|572.a|1039.a.b. — p.1039.b. — Anal.g.p.40. — a Conc,p.506.b, — b.c,

'Nestorius parut en estre touché, & témoigna vouloir suivre le conseil qu'il luy donnoit.[Ce fut peutestre en cette occasion] 'qu'il consentit à reconnoistre que la Sainte Vierge"est mere de Dieu, aussibien que mere de l'homme. Il dit qu'il l'avoit reconnu plusieurs fois avec l'approbation & la joie de ses adversaires. 'Mais dix ou douze jours aprés son entretien avec Acace,[b]& apparemment le 19 de juin,[c]lorsqu'on parloit encore des dogmes de la foy, & qu'Acace soutenoit la doctrine de l'Eglise, Nestorius entreprit de le combatre; & par une question captieuse, il s'efforça de le reduire à dire ou que le Fils unique du Pere ne s'estoit pas fait homme, ou que le Pere & le Saint Esprit s'estoient incarnez aussibien que luy.'Un des Evesques de sa compagnie taschoit mesme d'excuser les Juifs, en pretendant que le crime qu'ils avoient commis n'estoit pas contre Dieu, mais contre un homme.'Et un autre Evesque de ceux qui estoient avec luy prit la parole, pour dire que le Fils qui avoit souffert la mort estoit autre que le Verbe Dieu. Acace ne put souffrir ce blaspheme, prit congé de la compagnie, & se retira,'en témoignant la vive douleur qu'il ressentoit de l'injure que l'on faisoit à son Createur.

c. — "&c. — ap.p.707. — t.3.p.506.e. — b p.503.d|Mere. t.2.pr.p.25. — c Conc.p.506.e, d. — d. — d. — p.1039.b.

'Le[mesme]jour 19 de juin,[d] Theodote d'Ancyre, & plusieurs

p.503.d|572.a. d p.506.a.b|561, b.

autres Archevesques & Evesques qui s'entretenoient avec Nestorius, 'luy soutenant que J.C. estoit Dieu, [a] & luy prouvant par les Ecritures que c'est Dieu mesme qui est né de la Sainte Vierge selon la chair; [b] il profera cette parole impie, Pour moy je ne « sçaurois dire qu'un [enfant] de deux ou trois mois, soit Dieu. [c] Et « on ajoute qu'il l'avoit dit plusieurs fois. [d] Il dit encore plusieurs autres choses plus impies pour détruire le mystere de l'Incarnation, '& pour s'en moquer, [& qui alloient à dire] [e] que J.C. n'est pas Dieu. [f] Car il dit qu'il ne pouvoit se resoudre à adorer un enfant nourri de lait, ni à donner le nom de Dieu à celui qui s'estoit enfui en Egypte.

Socr.l.7.c.34.p. 376.b. a Conc.p.561.b. b b|506.a|572.a| 633.b|c 61.d| Socr.p.376.b.c. c Conc.p.506.a. d p.561.b|661.d. p.572.a. e p.56.4a. f p.633.b.

'Les Catholiques qui entendirent cette parole, témoignerent de leur part le zele que des Chrétiens doivent avoir pour J.C, dont la chaleur si juste avec laquelle les Officiers d'un Prince rejettent les injures qu'on fait à leur maistre, est la justification & la figure. [Enfin Nestorius termina l'assemblée, & toutes les esperances qu'on pouvoit avoir de son repentir,]'en declarant qu'il ne vouloit plus se trouver avec ceux qui soutenoient les sentimens de l'Eglise, & qu'il se lavoit les mains de l'impieté où il pretendoit qu'ils estoient: de sorte que depuis ce temps là les Evesques se diviserent en deux, Nestorius & S. Cyrille s'assemblant chacun à part avec ceux qui les suivoient.'La generosité qu'Acace & Theodote firent paroistre en cette rencontre, exposa l'un des deux à quelque danger.'Pour Nestorius, il pretendit depuis s'excuser, en disant que tout cela n'estoit que des entretiens particuliers, où il n'avoit parlé que pour s'exercer.

p.1039.c.d.e. Socr.p.376.c| Liber.c.5.p.19| Thphn.p.77.d. Conc.p.503.d. ap.p.707.§ 15.

ARTICLE LI.

Les Orientaux viennent tard au Concile, & pourquoi.

'C'Estoit particulierement Jean d'Antioche, & les Evesques qui l'accompagnoient, que l'on attendoit pour commencer le Concile.'Avant & aprés l'arrivée de Jean, les Evesques orthodoxes crurent qu'il differoit exprés de venir, 'parceque voyant bien que Nestorius ne pouvoit eviter d'estre condanné, aprés des blasphemes si grands & si visibles, il estoit bien aise de n'estre pas present à la condannation d'un homme qui avoit esté tiré de son Eglise. [Et veritablement lorsqu'il fut arrivé, il parut se mettre moins en peine de rétablir Nestorius, que de faire condanner Saint Cyrille.]'On l'a mesme accusé d'avoir tardé exprés

Conc.p.564.c. c|561.c|748.c. p.561.c|564.c| 661.a. sup.cp.201.p. 415.

pour faire condanner Nestorius, qu'il faisoit semblant de favoriser,'& d'avoir ainsi tout perdu en ne venant pas dans le temps prescrit. Mais celui qui luy a fait ce reproche est Euthere de Tyanes, trop attaché à Nestorius, & qui estant irrité contre Jean, parcequ'il s'estoit reconcilié avec S. Cyrille,'tasche de le décrier comme un fourbe. p.405. p.415.

'Son retardement a fait dire à d'autres, qu'il estoit bien aise de laisser deposer Nestorius par S. Cyrille, dans l'esperance de trouver des defauts dans cette deposition, pour deposer ensuite Saint Cyrille mesme, & par cette confusion generale de l'Eglise, acheter l'honneur de presider à un Concile œcumenique. [Mais j'ay peur qu'une ambition si criminelle n'ait point d'autre fondement que la corruption de l'esprit de ceux qui la luy attribuent, sans estre appuyez par aucun ancien auteur. Merc.t.2.p.353.

S'il eust eu ce dessein, il eust dû plutost se haster de venir avant que le Concile eust donné aucune approbation aux écrits de S. Cyrille. Car S. Cyrille & Nestorius estant tous deux accusez, & devant estre jugez par le Concile, selon les ordres de l'Empereur, ni l'un ni l'autre n'eust dû presider au Concile, ou Nestorius eust dû y presider autant que S. Cyrille, selon le rang que le Concile de Constantinople avoit attribué à l'Evesque de cette ville, & qui estoit confirmé par l'usage.]'S. Cyrille n'eust jamais souffert de l'avoir pour juge: [Nestorius eust eu en apparence les mesmes raisons de n'estre pas jugé par S. Cyrille, & eust certainement esté appuyé par Candidien. Ainsi Jean se fust trouvé naturellement le chef du Concile.] Conc.t.3.p.335. b.

'Les Orientaux ne manquerent pas de reprocher à Saint Cyrille qu'il s'estoit attribué une autorité dans le Concile, que ni les Canons, ni les ordres de l'Empereur ne luy avoient point donnée,'& qu'il n'avoit pu se rendre juge d'un autre, estant luy mesme accusé à cause de ses anathematismes.[a] Ils semblent pretendre mesme qu'estant comme l'accusateur & la partie de Nestorius, il n'avoit pu estre son juge.'Leonce dit que Theodose vouloit que Jean fust juge de S. Cyrille & de Nestorius; [parceque c'estoit une suite necessaire des ordres qu'il avoit donnez. Car si Theodose l'eust ordonné positivement, Jean n'auroit pas manqué de se prevaloir souvent de cet ordre: Et neanmoins il ne le fait jamais.] p.713.a. p.720.a|Lup.ep.117.p.242. a Lup.p.242. Leont.act.4.p.507.a.

'Le Concile avoue assez que l'on n'avoit pas voulu attendre Jean, parceque l'on croyoit qu'il vouloit favoriser Nestorius. 'Pour ce qu'il dit en un autre endroit, que Jean differoit de venir Conc.p.728.c.d. p.743.d.e|1043.c.

pour faire plaisir à Nestorius, soit par une simple affection pour sa personne, soit qu'il entrast aussi dans ses erreurs ; [je ne voy pas bien comment cela s'entend. Car il semble au contraire & par la raison & par l'evenement, que Jean ne pouvoit pas faire plus de plaisir à Nestorius que de se trouver à l'examen de son affaire, & d'en presser la conclusion avant l'arrivée des Legats du Pape, qui ne pouvoient pas estre favorables à Nestorius. Neanmoins on peut dire qu'il vouloit ruiner l'affaire par ses longueurs, & qu'ainsi il differoit autant qu'il pouvoit de venir pour lasser la patience des Evesques, se disposant quand il seroit arrivé, de chercher de nouveaux moyens pour trainer & pour empescher qu'on ne jugeast Nestorius.]

p.601.d. 'Pour Jean, il a soutenu qu'il n'avoit pas pu venir plustost qu'il fit, & qu'il avoit mesme fait pour cela une diligence extraordinaire ; 'qu'il y avoit des eveschez de sa dependance eloignez d'Antioche de 12 grandes journées & plus ; dont les Evesques n'ayant pu partir [selon l'ordre de l'Eglise,] qu'aprés l'Octave de Pasque, [qui estoit le 26 d'avril,] il n'avoit pu les rassembler auprés de luy aussi promtement qu'il l'eust souhaité, 'mais au plustost vers le 10 ou 12 de may. [a] Il avoit luy mesme esté retenu assez longtemps à Antioche pour donner ordre aux seditions qui s'y excitoient tous les jours, à cause de l'extraordinaire cherté des vivres : & que de plus, les grandes pluies qu'il avoit faites ayant enflé les torrens, la ville s'estoit trouvée en danger. [Il travailloit aussi dans le mesme temps à s'assujettir l'Eglise de Cypre.]

(Evag.l.1.c.3.p.258.d. — Merc.t.2.pr.p.24|Thdrt.C.c.33. — a Conc.p.601.d.c.)

'Avant que de partir il tint un Concile à Antioche, [b] & tous les Evesques d'Orient promirent de tenir ce qu'auroient fait ceux qui alloient a Ephese. 'Acace de Berée ne pouvant pas venir à Ephese à cause de son age de 110 ans, [c] donna pouvoir à Paul d'Emese d'agir en son nom. [Ainsi il peut bien luy avoir mis entre les mains] 'la lettre "qu'il écrivit au Concile, où il exhortoit tout le monde à l'union & à la paix ; mais en se declarant neanmoins contre les anathematismes de S. Cyrille. [Je ne sçay pourquoi cette lettre fut portée d'abord à l'Empereur,] & envoyée par luy au Concile [vers le mois d'aoust.] V. son titre.

(p.799 a|800.a. — b p.704 a. — p.721.c|Sup.cp.17.p.51. — c Conc.p.724.c. — p.721.c|Sup.cp.17.41.p.51.109.)

'Jean partit d'Antioche [le 18 de may,] & prit le chemin de terre, 'qui estoit de trente journées. [d] Il le fit en 40 jours d'une marche continuelle, sans avoir pris aucun temps ["considerable] pour se reposer, comme il proteste à l'Empereur qu'il sera aisé de s'en assurer, s'il en veut faire informer sur les lieux, & ainsi ne put arriver que le 27 de juin. 'Il dit que quelques Evesques NOTE 36.

(Conc.p.601 d. — Evag.l.1.c.3.p.260.a. — d Conc.p.601.d|446.a. — p.446.a|Liber.c.1.p.20.)

estoient tombez malades de cette marche continuelle, & que beaucoup de chevaux en estoient morts.'Evagre fort ennemi de Nestorius paroist avoir esté satisfait de cette raison.[a] Le P. Garnier la trouve considerable. Mais comme il est difficile d'excuser Jean sans avouer que le Concile s'est un peu trop hasté; il aime mieux dire que l'excuse de Jean n'estoit pas bonne.'Il y avoit en effet des Evesques plus eloignez que luy qui estoient venus bien plustost, [comme Juvenal de Jerusalem. On ne marque pas s'ils estoient venus par terre:]'& Jean pretendoit avoir esté obligé d'attendre ceux qui estoient à plus de douze journées d'Antioche.

Evag.l.1.c.3.p. 258.259. a Merc.t.2.pr.p. 23.24. Conc.p.660.c. Evag.l.1.c.3.p. 258.d.

[Son retardement a causé assurément de grands troubles dans l'Eglise. Mais à considerer la disposition où les choses estoient, il y eust peutestre encore eu de plus grands troubles, s'il fust arrivé avant la condannation de Nestorius. Car il eust fait un terrible bruit sur les anathematismes, que Saint Cyrille n'eust eu garde de desavouer : & Nestorius subsistant encore dans son autorité, ce parti eust esté tres considerable. Je ne sçay si l'on ne peut point dire que S. Cyrille prevoyant ce mal, & la brouillerie qui fust encore arrivée sur le droit de presider au Concile, aima mieux se haster, & essuyer tout ce qui en pourroit arriver, que de s'exposer à un hazard si fascheux pour luy, & mesme pour toute l'Eglise.]

ARTICLE LII.

Jean d'Antioche mande à S. Cyrille qu'il est proche : Nestorius & Candidien veulent qu'on l'attende : L'avis contraire l'emporte.

[CE qui nous paroist plus difficile à excuser dans Jean, c'est qu'estant blessé des anathematismes de S. Cyrille, jusqu'à avoir porté deux Evesques à les refuter par écrit; & prest à luy en faire un crime digne de la deposition & de l'anatheme;]'cependant jamais il ne luy avoit témoigné trouver quoy que ce soit à redire dans ses écrits, luy avoit toujours donné toutes sortes de marques d'amitié, luy écrivoit, & recevoit avec joie ses lettres. 'Dans ce temps là mesme, n'estant qu'à cinq ou six journées d'Ephese, il luy écrivit [le 18 de juin] une lettre pleine d'estime, d'amitié & de tendresse. S. Cyrille en a raporté un extrait:'& nous l'avons toute entiere.'Il ne vouloit pas croire que les anathematismes fussent de luy: mais il savoit qu'on les luy attribuoit.'Que

Conc.t.3.p. 1046.b.c. c.d. p.445.446. Lup.ep.4.p.10. Conc.p.1046. 1047.

s'il a pretendu depuis s'excuser, comme S. Cyrille le semble dire, en disant qu'il avoit voulu cacher son mecontentement sous cette apparence d'amitié, pour ne le decouvrir que quand il en seroit temps ; il s'est condanné par cette excuse d'une duplicité, pour ne pas dire d'une perfidie, haïe des hommes Chrétiens ou payens, detestée de Dieu mesme, [& plus criminelle encore dans un Evesque que dans tout autre.

p.565.b|Lup.ep. 7.p.26. Cette lettre fut apparemment apportée]'par quelques"Officiers que Jean avoit envoyez par avance, & qui estant arrivez au plustard le 21 de juin, assurerent qu'il estoit tout prest de venir. Conc.p.569.a| 660.c.|.643... 'Alexandre d'Apamée[en la seconde Syrie,]& Alexandre d'Hieraple[dans l'Euphratesienne,]tous deux Metropolitains, que Jean avoit envoyez un peu devant luy, arriverent aussi"vers Lup.ep.7.27-29. le mesme temps, 'accompagnez peutestre de Theodoret & de quelques autres Evesques de Syrie. [Si toutes ces personnes n'arriverent que le 21, S. Cyrille n'avoit pas encore receu la lettre de Conc.p.601.c| 608.d. Jean,]'lorsqu'il écrivit à Jean le 20 du mesme mois, que tout le Concile l'attendoit.

Magistrianos & Præfectianos. NOTE 37.

p.454.b|568.c| 660.c. 'Cependant divers Evesques & Ecclesiastiques tomboient malades à Ephese, & quelques uns y moururent. a p.568.569. [a]D'autres manquant d'argent, ou affoiblis par l'age, se plaignoient de ce qu'on les retenoit si longtemps dans un pays étranger, & pressoient p.561.c. que l'on ouvrist le Concile. 'Tous disoient qu'il ne falloit point attendre Jean, & qu'assurément il ne se vouloit pas trouver au p.454.b|568.569. Concile. 'Ces raisons[ou d'autres qui ne sont pas exprimées,] firent croire à Saint Cyrille & à ceux qui le suivoient, que l'on avoit assez attendu les Orientaux, & qu'il falloit commencer le p.446.d. Concile 'le[lundi]22 de juin, b p.573.c|561.d. [b]28[e] jour du mois de Pauni selon les c p.454.a. Egyptiens, [c]& le 16 depuis le jour de la Pentecoste marqué pour commencer le Concile, [en y comprenant le jour mesme de la Pentecoste 7 de juin.]

p.564.c. 'Nestorius ne voulut point consentir à cette resolution, soutenant qu'il falloit attendre les autres Evesques qui estoient encore en chemin, particulierement Jean d'Antioche & ceux qui c. venoient avec luy. 'Il demandoit qu'au moins on differast encore p.565.a. pour cela quatre jours[de plus, jusqu'au 26 de juin.]'Les Egyptiens ne pouvoient souffrir ces delais, & pretendoient que Nestorius ne cherchoit que de vains pretextes pour perdre le temps: Surquoi il promit de se trouver au Concile, lorsque Candidien b. jugeroit à propos de l'assembler. 'Il fit porter cette parole à Candidien mesme par quelques Evesques.

'Candidien se trouva dans le mesme sentiment que Nestorius. a.b.
Car ayant sceu par quelques couriers qu'il avoit envoyé, que les Orientaux estoient assez proches, & ayant aussi oui dire que divers Evesques d'Italie & de Sicile venoient au Concile,'il ordonna à tous les Evesques & de parole & par écrit, d'attendre que ces Prelats fussent arrivez, conformément à l'ordre de l'Empereur,'qui vouloit que les ordonnances du Concile se fissent par un consentement commun,'comme il le declara encore depuis; [& la seule convocation d'un Concile œcumenique sembloit demander qu'on attendist au moins que les principales parties de l'Eglise s'unissent ensemble.]'On croit que le Pape Sixte III. veut marquer, quoiqu'obscurément, dans une lettre écrite à S. Cyrille mesme, qu'il eust bien fait d'attendre Jean d'Antioche. b.c|608.e. p.438.d. p.704.d. Eclair.p.16.c.

'Cependant & luy & les Evesques qui entroient dans ses sentimens, ne crurent pas devoir deferer ni à l'opposition de Candidien, ni à ses raisons;'& ce fut la cause de la division & du trouble dont nous parlerons dans la suite. Car les Orientaux se tinrent fort offensez de ce qu'on ne les avoit pas attendus: & dans cette alienation d'esprit, ils se trouverent disposez à croire que S. Cyrille n'avoit pas attendu leur arrivée, parceque se sentant coupable, il n'avoit pas voulu les avoir pour juges. Ainsi ils se persuaderent que si on eust examiné ses anathematismes aussibien que les écrits de Nestorius, celui-ci ne se seroit peutestre pas seul trouvé coupable.'Mais ce que nous devons croire en cela, dit Facundus, c'est que S. Cyrille & le Concile avoient quelques necessitez indispensables de ne pas attendre les Orientaux, & que ceux-ci en avoient de semblables qui les empeschoient de venir plustost: & d'ajouter à tout cela, *Malheur au monde à cause des scandales.* Conc.p.604.d.c. Fac.l.7.c.2.p.274.275. p.726.a.

'S. Cyrille assure plusieurs fois, qu'aprés que les deux Alexandres d'Apamée & d'Hieraple furent arrivez à Ephese,'les Evesques se plaignirent fort à eux du long retardement de Jean: surquoi ils dirent non pas une fois, mais plusieurs,'Que Jean les avoit chargez de dire,'qu'il ne falloit point dutout attendre qu'il fust arrivé, mais se haster de faire ce que [l'Empereur] avoit ordonné; [ou comme cela est exprimé en un endroit d'une maniere qui paroist plus vraisemblable,]'Que s'il tardoit encore, le Concile pouvoit faire ce qu'il avoit à faire sans l'attendre davantage. 'Saint Cyrille remarque que Jean ne desavoua jamais les deux Evesques qui avoient porté cette parole de sa part,'& qui estoient deux Metropolitains, & des plus considerables d'entre les Orientaux. Conc.p.660.c. p.660.c. p.569.a|1043.c|1051.b. p.561.d.|661.a|564.c. p.1051.b. p.1043.c.

[Mais je ne sçay si cette parole signifioit, comme il le pretend, que le Concile pouvoit agir des ce moment mesme sans l'attendre. Cela paroist assez étrange; & il semble plus naturel de croire
p.603.d. que Jean devant arriver vers le 26 de juin, ('car il assure que Saint Cyrille savoit le 22, qu'il n'estoit qu'à trois journées,) il consentoit que si par quelque incommodité ou quelque autre accident
p.661.a. il estoit obligé "de differer davantage,'le Concile agist alors sans l'attendre plus longtemps. [Ce qui est certain, c'est que les deux
Lup.ep.7.p.26. 27. Alexandres au lieu de se joindre le 22 au Concile,]'signerent le 21 un acte, par lequel ils demandoient qu'on attendist Jean,[a] &
a Conc.p.598.b. qu'ils signerent encore la relation que Nestorius envoya[peut-
p.564.565. estre des le 23] à l'Empereur pour se plaindre du Concile:'& l'un des principaux sujets de sa plainte, c'est qu'on n'avoit pas attendu Jean d'Antioche.

ARTICLE LIII.

Le Concile s'assemble le 22 de juin: S. Cyrille y preside.

[LA resolution ayant donc esté prise d'assembler le Concile
Conc.p.454.455.457.c|469.b|561.d|Evag.l.1.c.4.p.259.b. le lundi 22 de juin, le dimanche]'veille de ce jour, Hermogene de Rhinocorures, Athanase de Parale,[l'une & l'autre en Egypte,] Pierre de Parembolès[en Palestine,] & Paul de Lampé en Candie, envoyez par les Peres, furent trouver Nestorius, pour l'avertir["par écrit]que le Concile se tiendroit le lendemain, & NOTE 33. le prier d'y venir prendre sa place, & de s'y justifier. Il répondit qu'il verroit, & que s'il jugeoit que cela fust necessaire, il y viendroit. Les deputez dirent la mesme chose à six ou sept Evesques qu'ils trouverent avec Nestorius, & ils firent la mesme
Boll.4.feb.p.471.e. réponse.'On croit qu'Hermogene chef de ces deputez, est celui mesme dont S. Isidore de Peluse fait de grands eloges.

[Nestorius cité par écrit, fit sans doute aussi sa réponse par
Lup.ep.7.p.26. écrit.]'Soixante-huit autres Evesques le firent aussi par un acte que nous avons encore, adressé seulement à S. Cyrille & à Juvenal,[dont les noms pouvoient avoir esté mis seuls dans l'acte de la
p.27. citation.]'Ils demandent qu'on attende Jean d'Antioche & les Evesques qui devoient venir d'Occident, & que l'on ne reçoive point ni les [Clercs]deposez, ni les personnes[laïques]excommuniées, protestant que ceux qui auront eu la temerité de rien faire contre l'ordre, seront punis selon la rigueur des Canons. [Je ne sçay s'ils pretendoient faire valoir les depositions & les excommunications

munications de Nestorius contre ceux qui s'estoient opposez à son heresie; à quoy ni S. Celestin, ni S. Cyrille n'auroient eu garde de consentir.]

'Tranquillin d'Antioche en Pisidie est nommé à la teste de ces 68 Evesques, [comme le plus ancien Metropolitain.] Aprés luy sont Alexandre d'Apamée, Hellade de Tarse, Berenien [ou Verinien] de Perge en Pamphylie, Euprepe de Byzie au nom de Fritilas d'Heraclée en Thrace, Himere de Nicomedie, Dalmace de Cyzic, Dexien de Seleucie en Isaurie, Dorothée de Marcianople, [indigne de paroistre jamais parmi les Evesques,] Alexandre d'Hieraple, Timothée de [Tomes en] Scythie; Euthere de Tyanes, & dix autres encore, [tous Metropolitains.]' Entre les 48 Evesques nous n'en trouvons point de remarquable que Theodoret.'Il y a un Theodore qualifié Evesque d'Italie: Mais on voit par d'autres endroits qu'il faut lire Evesque d'Attalie. P. 17. P. 29. Conc. ap. p. 598.

'Cette protestation fut envoyée [à S. Cyrille des le mesme jour] 21 de juin. Mais cela n'empescha pas que le Concile ne s'assemblast le lendemain [comme on l'avoit resolu, c'est à dire le lundi] '22 de juin, des le matin. [a] Il s'assembla dans la grande eglise d'Ephese, appellée Marie, [b] ou S^te^ Marie, [c] du nom de la S^te^ Mere de Dieu, [d] laquelle Memnon Evesque du lieu leur ouvrit avec joie pour y tenir le Concile. P. 696. t. 3. p. 573. c. d. a p. 450. c | 561. d | 569. b. b p. 561. d. c p. 573. c. d p. 565. e.

[e] S. Cyrille y tint le premier rang; [f] & le Concile mesme l'appelle le chef de tous les Evesques assemblez à Ephese. [g] S. Leon dit aussi que c'estoit luy qui presidoit. [Il n'est point marqué si c'estoit comme Evesque d'Alexandrie, ou parcequ'il tenoit la place du Pape Celestin,]'qui est la qualité qu'on luy donne au commencement de la pluspart des seances:'& divers auteurs parlent de mesme. [Nous avons vu en effet que Celestin l'avoit commis le 11 aoust 430, pour poursuivre en son nom l'execution des decrets du Concile de Rome, & faire deposer Nestorius en cas qu'il ne s'y soumist pas."Mais il est difficile de voir si cela s'étendoit jusqu'à agir en son nom dans le Concile, qui ne fut indiqué qu'au mois de novembre. S. Cyrille pouvoit bien neanmoins presumer que Celestin ne le desavoueroit pas sur cela.]'Le Concile de Calcedoine en confirmant "les reglemens du Concile d'Ephese, & tout ce qu'il avoit ordonné sur la foy, dit que Celestin & Saint Cyrille en estoient les Chefs:'ce que d'autres ont suivi. e p. 446. d. f p. 636. d | 780. a. g Leo, ep. 72. c. 3. p. 572. Conc. p. 450. d. p. 1243. c. Note 39. t. 4. p. 562. e. τὴν τάξιν. Fulg. ex P. c. 5. t. 10. | Alex. t. 11. p. 228.

[h] Quelques nouveaux Grecs disent que Juvenal de Jerusalem & Memnon d'Ephese, presiderent aussi au Concile. [Nous verrons en effet non seulement Juvenal, mais encore Verinien de h Alex. t. 11. p. 229.

Perge y presider dans les occasions ou Saint Cyrille ne le pouvoit pas. Pour Memnon, il n'y a presidé qu'en ce qu'on l'a consideré comme l'un des chefs & des principaux de l'assemblée, où il a toujours tenu un des premiers rangs.]

Conc.t.3.p.749.b.c. 'Le Concile d'Ephese dit que non seulement Celestin, mais mesme les Evesques d'Afrique, estoient presens à leur assemblée par S. Cyrille, avec lequel ils s'estoient unis de sentimens. [Je ne sçay si c'est seulement parceque le Diacre Vesule s'estoit joint au Concile contre Nestorius. Car Capreole ne dit pas un mot de S. Cyrille dans sa lettre.]

p.461.463.534.535. 'Aprés Saint Cyrille estoient Juvenal de Jerusalem, Flavien de Philippes qui tenoit la place de Rufe de Thessalonique, Firme de Cesarée en Cappadoce, Memnon d'Ephese, Acace de Melitene, Theodote d'Ancyre, & les autres Evesques, p.534-547. 'au nombre de 198, selon les souscriptions que nous en avons aujourd'hui. [Leurs rangs & leurs seances sont placées fort differemment; de sorte qu'on n'y peut rien fonder d'assuré. S'il y a neanmoins quelque chose ou l'on se puisse tenir,] p.461-491. 'c'est le rang dans lequel parlent les 127 premiers. p.451.b. 'Vesule Diacre de Carthage qui est nommé aprés les Evesques dans la premiere liste, p.511.b|636.b|694.c.&c. 'tient aussi le mesme rang dans plusieurs autres seances.

p.502.d|569.b|748.b|1043.d. 'Les Evesques reconnoissoient J.C. comme le témoin & comme le veritable chef de leur assemblée. C'est pourquoi ils poserent le saint Evangile au milieu d'eux tous sur un throne sacré, p.1043.d. 'd'où il sembloit leur dire: "Vous estes juges entre les Veritez de l'Evangile, & les paroles impies de Nestorius: mais soyez des juges equitables & éclairez, [de crainte que je ne condanne un jour vostre jugement. 1. χείρωπ.

Il paroist qu'il y avoit des notaires pour écrire ce qui se disoit, comme dans la Conference de Carthage, afin qu'on en pust tenir acte: & on le juge particulierement] p.1039.c. 'de ce que dit Saint Cyrille, que des Evesques qui y parloient, y confioient leurs paroles à la foy des actes.

ARTICLE LIV.

Candidien demande inutilement qu'on attende les Orientaux: Nestorius cité par trois fois s'excuse sur leur absence.

Conc.t.3.p.589.d. c.592.b. ["DES que les Evesques furent assemblez,] 'Le Comte Candidien les vint trouver, ᵃaccompagné de quelques Eves- NOTE 40.

1. Estoit-ce l'Autel?

ques envoyez par Nestorius, avec un memoire de sa part pour le Concile.'Il pria[encore]les Peres de ne point tenir d'assemblée particuliere contre les ordres de l'Empereur, mais d'attendre que les Orientaux fussent arrivez. 'Le Concile luy demanda[avant toutes choses,]qu'il leur lust[1] la lettre que l'Empereur avoit adressée [au Concile.] Il voulut s'en défendre, & attendre que les Orientaux fussent venus. Mais comme les Peres le pressoient, & luy disoient qu'il n'estoit pas raisonnable qu'ils ignorassent ce que l'Empereur demandoit d'eux, il la lut en leur presence. [Il n'est point marqué s'ils se leverent pour l'entendre,]'comme firent les Orientaux peu de jours aprés.'Car pour ce que Baronius pretend que ceux-ci le firent par une lasche flaterie, & contre la coutume de l'Eglise, qui ne rendoit cet honneur qu'à la seule Ecriture sainte, [je voudrois qu'il en eust allegué de bonnes preuves.]

(c.3.p.589.d.|ap.p.701. — t.3.p.589.d.e|ap.p.701. — t.3.p.591.c. — Bar.431.§.75.)

'Aprés qu'elle fut lue, ils firent tous les acclamations[ordinaires]pour souhaiter toutes sortes de biens à l'Empereur. ᵃCela fit croire à Candidien qu'ils estoient prests à suivre les intentions de ce prince :'& comme sa lettre recommandoit beaucoup aux Evesques l'esprit de la paix, & l'union dans les mesmes sentimens, 'il les pria de ne se point opposer à un ordre si juste & si raisonnable,'& d'attendre seulement encore quatre jours que les autres Evesques fussent arrivez, pour agir tous ensemble dans l'union d'un mesme esprit & d un mesme cœur.'Il se plaint que personne ne l'avoit voulu ecouter, qu'on avoit mesme chassé avec indignité les Evesques envoyez de la part de Nestorius, &[2] les[Ecclesiastiques]qui estoient avec eux, & qu'on n'avoit point voulu laisser lire un memoire qui leur estoit envoyé de la part des Evesques, [c'est à dire apparemment celui des 68 Evesques, qu'on leur vouloit signifier de nouveau. Ce sont des faits sur lesquels nous n'avons aucune lumiere que son témoignage, auquel on ne peut pas ajouter une entiere foy, parcequ'il prend trop ouvertement le parti des ennemis du Concile.]'Les actes du Concile nous apprennent seulement que Candidien y avoit lu la lettre de l'Empereur, [sans dire ce qui s'estoit passé en presence de cet officier.]

(Conc.t.3.p.592.a.c. — a a. — p.442.443. — p.592.a. — ap.p.702. — t.3.p.592.b. — p.454.b.c.)

'S. Cyrille autorise sur cette lettre la resolution qu'on avoit prise de ne plus differer d'agir, pretendant que l'Empereur vouloit qu'on examinast la matiere de la foy sans aucun delai, 'quoiqu'il ordonne seulement qu'on la traiteroit la premiere. [Et puisque Candidien, qui representoit Theodose en ce point, leur

(c. — p.443.)

1. 'S. Cyrille l'appelle *le second* ordre de l'Empereur, [par raport à la lettre du 19 novembre 430.] Conc.t.3.p.454.b.
2. ou d'autres Evesques qui estoient venus d'eux mesmes, ou pour presenter l'acte des 68 Evesques.

conseilloit, & les pressoit mesme de differer ; on pouvoit assurément le faire sans craindre que Theodose le trouvast mauvais.
p.541.b. Mais le Concile avoit d'autres raisons plus pressantes.]'Il pria donc Candidien de se retirer, parcequ'un laïque ne se devoit pas
p.441.443. trouver à l'examen des choses de la foy,'comme le remarquoit
p.592.b.d|ap.p.701. l'Empereur dans sa lettre.'Candidien dit qu'on le chassa avec violence & avec indignité.[a]En sortant, il leur recommanda tout
a t.3.p.589.c. de nouveau de ne rien faire avec indiscretion ni precipitation.
ap.p.701.702. 'Il fit la mesme chose dans une protestation qu'il fit afficher le jour mesme, adressée à S. Cyrille & aux autres Evesques assemblez avec luy. Il y raporte ce qu'il venoit de faire en leur presen-
p.702. ce,'declare que s'ils passent outre, tout ce qu'ils feront sera nul, & qu'ils seront responsables des evenemens. Il assure qu'il a envoyé à l'Empereur la copie de sa protestation. Nous avons encore cet acte, à la teste duquel il avoit mis la lettre de l'Empereur au Concile, & celle que ce prince luy avoit écrite à luy mesme
Thdrt.G.p.558.c. [en l'y envoyant.]'Les Orientaux le marquent plusieurs fois.

a Conc.t.3.p.451. [Candidien estoit sans doute sorti, lorsque][a]Pierre Prestre d'Alexandrie proposa en un mot l'état où estoit l'affaire de
b p.451.454. Nestorius.[b]Juvenal de Jerusalem fit lire la lettre, par laquelle
p.454.c. l'Empereur avoit convoqué le Concile.'Theodote d'Ancyre dit ensuite qu'il estoit à propos que Nestorius se trouvast au Con-
p.454.455. cile.'Les quatre Evesques qui l'en avoient prié la veille, raporterent au Concile ce qu'il leur avoit dit, Qu'il viendroit s'il le
p.455.a.b.c|569.b.c. jugeoit necessaire.'Et le Concile sur l'avis de Flavien de Philippes, & pour suivre l'ordre des Canons, luy deputa Theopempte de Cabases en Egypte, Theodule d'Eluse en Palestine, Andere de Quersonnese en Candie, & Epaphrodite Lecteur & Notaire de l'Eglise de Rhode, avec un billet par lequel les Peres le prioient pour la seconde fois de venir au Concile prendre part à ce qui
p.569.c. s'y feroit,'& justifier sa doctrine. [Les actes du Concile ne disent rien de ce qui se fit jusqu'au retour de ces deputez.]

p.455.d. 'Nestorius estoit chez luy quand les deputez y vinrent.[c]Mais
c c|564.c. il avoit fait environner sa maison de soldats[d]armez de massues,
d p.45 c|561.c. [e]que Candidien luy avoit donnez,[f]quoiqu'il n'y eust eu, & qu'il
e 561.c. n'y eust encore alors aucun trouble dans la ville, [qui pust servir
f p.564.c. de pretexte à une precaution si peu ordinaire.]'Les Evesques
p.455.458.561.c|Socr.l.8.c.34.p.376.c. [g]ne purent jamais obtenir de luy parler ; & eurent à peine de luy &c.
cette réponse par un officier de Candidien, qu'il viendroit au Concile quand tous les Evesques seroient assemblez.

Conc.p.458.b.c.d. 'Le Concile luy envoya donc faire la troisieme monition par

Anyse de Thebes en Beocie, Domnus d'Oponte dans l'Acaïe, Jean d'Ephese, & Daniel de Darnis, tous deux d'Egypte, avec Anyse Notaire & Lecteur de Cesarée en Cappadoce. Le billet que le Concile leur donna, sommoit Nestorius de venir se justifier sur les heresies, qu'on l'accusoit d'avoir enseignées, ou qu'on seroit obligé d'agir contre luy selon l'ordre des Canons. 'Toute la réponse qu'eurent ces derniers, "fut que les soldats qui gardoient la maison de Nestorius, aprés les avoir fait attendre longtemps, & les avoir traitez avec beaucoup de mepris, leur declarerent qu'ils avoient ordre de Nestorius, de ne laisser entrer qui que ce soit qui viendroit de la part du Concile. p.458.459.564.a|509.c.d|Thphn. p.77.d. &c.

[On ne voit pas qu'on se soit mis en peine d'appeller]'les Evesques qui n'estoient pas venus au Concile, quoiqu'ils fussent dans la ville. [Et il y en avoit, comme on a vu, 68 au moins, dont 22 estoient Metropolitains. Conc.p.704.d.

ARTICLE LV.

On lit beaucoup de choses pour s'assurer de la foy de l'Eglise & des sentimens de Nestorius: La seconde lettre de S. Cyrille approuvée solennellement.

'COMME Nestorius refusoit de comparoistre, Juvenal dit que le Concile eust volontiers envoyé une quatrieme fois à Nestorius: "Mais que puisqu'il estoit visible qu'il estoit resolu de ne point venir, il ne falloit plus songer qu'à défendre la foy, & à suivre les Canons. 'On lut donc d'abord le symbole de Nicée, comme la veritable regle de la foy, '& ensuite la seconde lettre de S. Cyrille à Nestorius, 'sur laquelle S. Cyrille pria tous les Peres de vouloir dire leur sentiment. 'Juvenal, Firme de Cesarée, Memnon d'Ephese, Theodote d'Ancyre, Flavien de Philippes, tant en son nom, qu'au nom de Rufe de Thessalonique, & les 127 autres premiers Evesques du Concile, opinerent chacun en particulier, & donnerent tous une entiere approbation, & mesme de grands eloges à la lettre de Saint Cyrille. 'L'approbation des autres n'est raportée qu'en general. Conc.p.459.c.d|569.d. &c. p.459.d.e|569.d. p.456.462. p.462.b. p.462-491. p.491.c.

'On lut ensuite la réponse que Nestorius avoit faite à cette lettre, 'sur laquelle quelques uns des Peres opinerent en particulier, tous pour la condanner & la rejetter, & la pluspart pour anathematizer & la lettre & son auteur. 'Et aprés eux, les autres s'écrierent tous ensemble: Nous anathematizons tous p.491.494. p.494-502.661.c. p.502.b.c.

l'heretique Nestorius :"& quiconque ne l'anathematize pas, qu'il
e.d.c|572.c|661. c. soit anatheme.'Aprés cet anatheme on lut la lettre de Celestin à
S. Cyrille du onze aoust 430, traduite[en grec.] On ordonna de
p.572.b.c. l'enregistrer,'& on donna de grands eloges à ce Pape,[quoique
cela ne soit pas marqué dans les actes.]

p.502 c. 'On lut aussi la derniere lettre de S. Cyrille à Nestorius, [qui
finit par les douze anathematismes,]sur laquelle il n'est point
Lup.ep.r.p.50. 51. marqué que l'on ait dit quoy que ce soit;'& on ne l'avoit lue pro-
prement que pour faire voir l'obstination de Nestorius. ["Mais V.§ 40.
c'estoit l'approuver, quoique plus foiblement, que de ne la pas
p.569.c|661.b. rejetter.]'Et en effet, le Concile dans ses lettres synodiques, de-
clare qu'il avoit lu & approuvé *les lettres* que Saint Cyrille avoit
écrites à Nestorius sur la foy, comme entierement orthodoxes.
Nous verrons aussi qu'une des principales plaintes que les Orien-
taux fissent contre le Concile, fut qu'il avoit approuvé les ana-
thematismes.[Et personne ne les a jamais accusez en cela d'attri-
p.697.c. buer une chose fausse au Concile.]'Ils disent mesme que le Con-
cile les avoit signez.["Mais c'est ce que nous ne voyons pas moyen V. la note
de croire.] 26.

p.503. 'On raporta ensuite comment la lettre de Celestin & la troisieme
p.505.506. de S. Cyrille avoient esté signifiées à Nestorius;'& pour faire voir
qu'il persistoit toujours dans ses mauvais sentimens, on obligea
Theodote d'Ancyre & Acace de Melitene de raconter"l'entretien V.§ 50.
p 506.1039 b. qu'ils avoient eu avec luy trois jours auparavant :'ce qu'ils ne fi-
rent qu'en repandant des larmes, à cause qu'ils aimoient Nesto-
p.661.c.d. rius,'dont la condannation devoit estre particulierement fondée
p.1039. sur cette deposition.'Mais ils aimoient encore davantage J.C, &
sa Verité : ce qui les obligeoit de preferer l'interest de la foy aux
devoirs de l'amitié, & d'estre prests à convaincre leur ami, des
erreurs & des blasphemes dont ils avoient esté témoins.

p.506.c. 'Avant que de proceder à une condannation plus formelle de
Nestorius, le Concile suivant l'avis de Flavien de Philippes, crut
qu'il estoit à propos de produire quelques passages des Peres, pour
Vinc.L.c.41.p. 377. faire voir quelle avoit esté leur doctrine.'Car tant d'Evesques il-
lustres, la pluspart par leur siege & par leur erudition, & rassem-
blez en un Concile[œcumenique,]"ne crurent pas neanmoins &c.
qu'il leur fust permis de former de nouvelles decisions, mais seu-
p.174.3-6|Conc. p.507-518. lement de donner aux autres ce qu'ils avoient receu des Peres.'On
produisit donc divers passages de Saint Pierre, Saint Athanase, &
Theophile Evesques d'Alexandrie; des Papes"Jule & Felix; de Note 41.
S. Cyprien, de S. Ambroise, du grand Gregoire de Nazianze, de

S. Basile, de S. Gregoire de Nysse, d'Attique de Constantinople, & de S. Amphiloque d'Icone.

[On ne se resolut pas encore aprés cela à prononcer contre Nestorius;]'quoiqu'on fust assez assuré de son erreur & par ce que toute la terre savoit de ses sermons, & par sa lettre à S. Cyrille que l'on avoit lue, & par ce qu'il avoit dit à Theodote & Acace. [Afin donc de s'assurer de plus en plus de ses sentimens,]'on lut un extrait de plusieurs propositions tirées de ses homelies, & ce semble aussi de quelques écrits qu'il avoit faits.'On avoit en main plusieurs autres extraits semblables.'Mais les Peres ne purent souffrir que leurs oreilles fussent plus longtemps souillées par ces blasphemes. p.569.572. p.519.530.661.c| 564.a. p.519.a. p.530.c.

'Ce fut seulement en cet endroit que Pierre Prestre d'Alexandrie presenta la lettre que Capreole de Carthage avoit écrite au Concile.'On la lut traduite[en grec;] & il semble qu'on l'ait lue d'abord en latin.'Et comme elle recommandoit beaucoup que l'on conservast l'ancienne doctrine de l'Eglise, tous les Evesques » s'écrierent, aprés S. Cyrille: Ces paroles sont les nostres: Voilà » ce que nous disons tous; voilà ce que nous souhaitons tous. d. p.530.d. p.534.b|Vinc.L. c.42.p.376.

ARTICLE LVI.

Nestorius est deposé: Ceux d'Ephese en témoignent une extreme joie: Saint Cyrille & Theodote font quelques discours.

'APRES ces acclamations, suit la sentence du Concile contre Nestorius, sans aucune liaison avec ce qui precede, ni rien qui prepare à une chose de cette importance: ce qui paroist assez surprenant: Et elle commence mesme par"un terme qui peut donner lieu de croire qu'il manque quelque chose en cet endroit. 'Par cette sentence qui fut écrite & inserée dans les actes,[a] les Peres declarent que J.C. attaqué par les blasphemes de Nestorius, a prononcé par la bouche du sacré Concile, qu'il soit privé de l'honneur de l'episcopat, & separé de toute l'assemblée des ministres de l'Autel.'Ils ajoutent que c'est le triste arrest que les Canons & la lettre du Pape Celestin les ont contraints de prononcer, non sans verser beaucoup de larmes.[Ainsi on fit]'ce que Celestin demandoit par sa lettre du 8 de may,[que le Concile n'avoit pas encore receue;]'& c'est ce que Firme de Cesarée semble avoir voulu marquer. Conc.t.3.p.534. c.d. Outre tout le reste. p.573.a. a c.d|560.a.c.d| 564.a|572.c|661. c. p.534.d|Mar. con.l.5.c.11.51. Conc.p.617.b. d.e.

[Quoique depuis cela on n'ait plus parlé de Nestorius que

d'une maniere tout à fait meprisante, & mesme injurieuse; ni sa sentence, ni tous les endroits qui en parlent ne portent point qu'il ait esté anathematizé, ni retranché de la communion de l'Eglise; mais seulement deposé de l'episcopat, & degradé du Clergé.]'Evagre fait un abregé assez exact de cette session, & en raporte la sentence toute entiere.[a] Les Peres signerent tous cette sentence au nombre de 198, en y comprenant cinq Evesques qui signerent par les mains de leurs confreres ou de leurs Prestres à qui ils en avoient donné le pouvoir, parcequ'ils estoient malades.'Beneage [ou Venance d'Hieraple [en Phrygie,]] l'un de ces cinq estoit present, [ce qui n'est pas marqué des autres; & je ne sçay si ce ne sont point ceux]'dont il est dit que n'ayant pu venir à Ephese, ils avoient donné pouvoir à d'autres d'agir en leur nom.'Ethere Diacre signa pour Theodore de Gadares, qui estoit "impotent, & n'écrivoit pas. Quelques autres Evesques estant encore depuis venus au Concile, signerent la condannation de Nestorius; de sorte qu'elle fut signée de plus de 200 Evesques.

Evag. l.1.c.4.p. 250.260. | a Conc.p.534-547. | p.535.c. | V. la note 86. | p.547.c. | b. | d.c. | ἀδυνάτῳ.

[Le peuple d'Ephese qui outre le zele general de tous les Chrétiens pour J.C, devoit avoir une devotion pour la Sainte Vierge sa patrone]'estoit demeuré depuis le grand matin à attendre la decision du Concile. On apprit enfin le soir que Nestorius estoit deposé: Et aussitost tout le monde jetta des cris de joie, remercia le Concile, & loua Dieu d'avoir fait tomber l'adversaire de la foy.'Il estoit déja fort tard lorsque les Evesques sortirent de l'Eglise: Le peuple alluma quantité de flambeaux pour les conduire chez eux; & les femmes marchoient devant avec des parfums qu'elles faisoient bruler: toute la ville estoit pleine de lumieres, & on voyoit partout des marques de joie.

p.573.d. | d.

[Il n'est point marqué s'il y eut le lendemain 23 de juin une seance en forme.]'Il est certain neanmoins que le Concile fit en ce jour là quelques actes. [Mais ce fut apparemment des le 22,] 'qu'il dressa un billet à Nestorius, avec la qualité non d'Evesque, mais de nouveau Judas, pour luy notifier sa deposition.'Ce billet luy fut envoyé le 23,'& il semble selon Theophane, qu'il luy ait esté lu en sa presence.'La sentence de sa deposition fut affichée publiquement, & publiée dans toutes les places par les crieurs de la ville.

p.560.c. | a. | b. | Thphn.p.78.a. | Conc.p.592.c.

'Le Concile en manda le mesme jour 23, la nouvelle aux Prestres, aux œconomes, & aux autres ecclesiastiques de Constantinople, les avertissant de garder avec soin tout ce qui appartenoit à cette Eglise, pour en pouvoir rendre conte à celui qui seroit elu

p.560.c.d.

elu Evesque par la volonté de Dieu, & "par le choix de l'Empereur. 'Cette lettre est premierement adressée à un Eucaire qualifié Clarissime, [titre qui convient à un Senateur, & non pas à un Ecclesiastique.]'Le Pere Garnier l'appelle Défenseur de l'Eglise de Constantinople: [& cela semble assez probable.][a] Le Concile écrivit une autre lettre au Clergé & au peuple de Constantinople. Il les exhorte à se rejouir de ce que le scandale est osté, & à chasser les ministres de ses erreurs. c. Merc.t.2.pr.p. 26. a Conc.p.572. 573.

'S. Cyrille manda aussi à son Eglise une nouvelle qui luy estoit si importante; & il témoigne estre prest de s'en retourner des que l'on auroit dressé les actes de ce qui s'estoit passé.'Dans une autre lettre qu'il leur écrivit peu aprés sur le mesme sujet, il ne demande les prieres des fideles que pour retourner promtement avec eux.'Il en écrivit encore une aux solitaires, pour leur demander leurs prieres; [& il ne paroist point non plus par cette lettre qu'il previst aucune difficulté considerable.] p.575. p.576. p.576.577.

'On croit, [sans neanmoins en donner de preuves,] que ce fut le 23 de juin[a] que S. Cyrille prononça dans la grande eglise d'Ephese un eloge de la S^te^ Vierge, & une invective assez dure contre Nestorius.'Il y prend le Pape Celestin à témoin qu'il n'a rien omis de tout ce qu'il avoit pu faire pour retirer ce nouvel heretique du malheur où il s'estoit precipité.'Le titre de ce discours porte qu'il le fit lorsque les sept vinrent à S^te^ Marie:'& on croit que c'estoient sept Evesques qui avoient quitté Nestorius pour se joindre au Concile.'Ce sont apparemment ces Peres dont il dit que la presence a changé en joie l'extreme douleur où il estoit. [Mais pourquoi cette douleur? Cela ne conviendroit-il point mieux aux troubles qui suivirent l'arrivée de Jean d'Antioche?] Bar.431.§ 64| Merc.pr.p.27. a Conc.t.p 584.e. p.588.d.e. p.584.d. Merc.p.27. Conc.p.584.e.

'On croit que ce fut le samedi suivant 27 de juin,[b] que dans l'assemblée des fideles qui se tenoit ce jour là [selon la coutume de l'Orient,] plusieurs des Peres firent divers discours, [& ne manquerent pas de parler contre Nestorius.]'On a conservé un petit discours de Rhegin Evesque de Constancie [metropole de Cypre,] où il le compare aux plus méchans hommes qui aient jamais esté, & le danne sans remission.'S. Cyrille parla aprés les autres,[c] expliqua d'une maniere fort nette le mystere de l'Incarnation, & le prouva par divers passages de l'Ecriture. [Ce fut sansdoute dans ces mesmes jours,]'que Theodote d'Ancyre fit un discours qui est beau & net sur le mystere de l'Incarnation.'Il y compare la necessité où l'Eglise s'estoit trouvée de deposer Nestorius, à celle d'un chirurgien, qui coupe en pleurant un membre pourri pour Merc.p.27. b Conc.p.580.e. p.577.580. p.580.c.d. c p.580-584. p.1026.1027. p.1023.1026.

conserver le reste du corps. [Il ne marque en aucune maniere les troubles qui suivirent l'arrivée des Orientaux : ce qui nous fait croire qu'ils n'estoient pas encore arrivez.]

ARTICLE LVII.

Candidien envoie à l'Empereur une relation fort desavantageuse au Concile : Nestorius luy écrit aussi : Divers Evesques l'abandonnent : De Julien de Sardique.

[DURANT que les Peres se rejouissoient ainsi de la victoire qu'ils avoient remportée sur l'heresie, il se formoit une tempeste capable de leur faire perdre tout le fruit de leurs travaux, s'ils n'eussent esté soutenus par une main toutepuissante. Le Comte Candidien aprés estre sorti du Concile, "estoit allé hors V. la note 56.
Conc.t.3.p.592.c. de la ville, ou s'estoit occupé à quelque autre affaire ;]'en sorte qu'il n'apprit rien ce jour là de ce qui se passoit sur le sujet de Nestorius. Le lendemain la premiere nouvelle qu'il en eut, fut qu'on l'avoit deposé. Il trouva l'affiche de sa deposition ; il l'arracha, & la lut. Sur cela il envoya faire une nouvelle défense au Concile de rien entreprendre au prejudice des ordres de l'Empereur. Il fit en mesme temps publier[1] un edit, où il se plaint de ce 1.
qui s'estoit fait la veille contre ses premieres défenses, & contre les ordres de l'Empereur, sans attendre les deux parties ; declare qu'on n'y aura aucun égard ; & ordonne encore qu'on ne fasse quoy que ce soit jusqu'à l'arrivée de Jean d'Antioche, & de ceux que l'on attendoit de l'Occident.

t.3.p.592.c. 'Il envoya [aussitost] à l'Empereur l'affiche de la condannation de Nestorius, avec sa relation de ce qui s'estoit passé en cette
c. rencontre ;'Comment Saint Cyrille, Memnon, & divers autres n'avoient point voulu déferer à ce qu'il leur avoit dit pour atten-
p.704.d. dre les Orientaux ;'Qu'une partie des Evesques mesmes qui estoient dans Ephese ne s'estoient point trouvez au Concile ;
d.c. 'Qu'on n'avoit point examiné les choses comme il le falloit, ni
d. selon ce que l'Empereur avoit reglé ;'Qu'en un mot, on y avoit
c. agi d'une maniere tumultueuse,'& avec des témoignages si visibles de haine & de passion, qu'on n'avoit pas mesme eu soin de la
d. deguiser.'Voilà l'impression que la relation de Candidien donna à l'Empereur.

1. Le titre porte *Edictum... ad Synodum.* Mais je pense que les edits n'estoient que ce qui s'affichoit pour le peuple. Le ch.9.p.701, est intitulé, *Contestatio*; & parle au Concile: Celui-ci au contraire parle du Concile comme s'adressant à d'autres.

'Nestorius luy envoya aussi sa relation, ou il fait son principal p.564.565.
fort sur ce que le Concile avoit refusé d'attendre les Orientaux.
'Il se plaint aussi beaucoup des violences de Memnon, qui alloient, disoit-il, jusqu'à luy faire craindre pour sa vie.' C'est p.565.568. p.568.a.
pourquoi il prie l'Empereur de luy permettre de s'en retourner
à Constantinople,'ou de luy donner moyen de se défendre des p.565.c.
insultes de ses ennemis, & d'ordonner qu'on tiendroit le Concile
d'une maniere conforme aux regles.'Il demande qu'il n'y ait que p.568.a.
les Metropolitains, avec chacun deux Evesques de sa province,
'que tous les moines & les Ecclesiastiques en soient exclus, & p.565.c.
mesme les Evesques qui n'auroient point esté appellez.'Cette p.568.a.b|ap.p.700.
1. relation est signée de Nestorius, & de quinze[1]ou seize Metropolitains, sans ceux qui ne sont pas nommez.'Ce sont ceux qui ap.p.697.700.
avoient signé l'acte du 21 juin, mais dans un autre ordre. Fritilas
d'Heraclée signe le premier aprés Nestorius,[& non Euprepe en
V. la note 86. son nom. Il pouvoit estre arrivé le 22 avec]'Cyrus"d'Aphrodisiade en Carie,[qui n'est point marqué le 21 de juin. p.701.

On s'efforçoit de repandre partout les mesmes impressions que l'on taschoit de donner à la Cour contre la conduite de Saint Cyrille: Et les plus intimes amis de ce Saint crurent qu'il agissoit contre Nestorius avec trop de precipitation & de chaleur. C'est ce qu'on peut tirer]'de la lettre celebre que S. Isidore de Peluse luy écrivit durant qu'il estoit à Ephese,[& qui est à voir. On en parlera encore dans l'histoire de ce Saint.] Isi.P.l.1.ep.310. p.83 a.b.

[Ces impressions si fascheuses n'empescherent pas]'que divers Evesques de ceux qui estoient à Ephese,[& qui voyoient les choses de plus pres,]ne se joignissent au Concile aprés s'y estre oppo- Conc.ap.p.701.|t.3.p.548.d.
2. sez d'abord, & ne [2]souscrivissent mesme à ce qui y avoit esté fait.
'Les autres s'en plaignirent à Candidien,[a]qui par un acte public ap.p.702.
&c. "conjura tous ceux qui ne s'estoient pas trouvez à l'assemblée du a p.702.|t.3.p.593.a.
Note 42. 22 de juin,"de ne rien faire[de nouveau]contre les ordres donnez par l'Empereur, mais d'attendre le Concile universel, & l'arrivée des Evesques d'Orient, aussibien que le sentiment de l'Empereur à qui il avoit mandé toutes choses.'Le Concile assure l'Empe- t.3.p.745.d.
reur dans une lettre du premier de juillet, que divers Evesques aprés avoir favorisé Nestorius dans la croyance qu'il estoit Catholique, à cause du soin qu'il avoit de deguiser ses sentimens, & aprés avoir mesme signé ce qu'il avoit fait,[c'est à dire appa-

1. Il n'y en a que dix dans les Conciles, *p. 565*, dont Himere de Nicomedie en est un, & 15 dans Lupus, *p. 31*, & Himere y manque.
2. *quorum nonnulli.* Mais pourquoi les autres ne l'auroient-ils pas fait aussi?

remment sa lettre à l'Empereur contre l'action du 22 de juin,] avoient ensuite reconnu l'impieté de ses dogmes, par les entretiens qu'ils avoient eus avec luy, estoient venus signer sa condannation, & s'estoient joints au Concile. [Je ne sçay si ce ne seroit point ces sept Evesques à l'arrivée desquels Saint Cyrille fit un discours que d'autres mettent le 23 de juin.]

Lup.ep.n.p.28. 'Le nombre de ceux qui se joignirent au Concile, [soit avant l'arrivée de Jean,] soit lorsqu'on vit qu'il entreprenoit de deposer S. Cyrille, peut avoir esté fort grand, 'puisqu'au lieu des 70 Evesques qui avoient signé l'opposition au Concile, ou la relation de Nestorius, 'il ne s'en trouva que 43 dans le Concile de Jean, en contant mesme ceux qui estoient venus avec luy. On n'y trouve point Tranquillin d'Antioche en Pisidie, Julien de Sardique, Pierre de Trajanople, Astere d'Amide, Verinien de Perge, Dalmace de Cyzic, Timothée de Tomes, Euprepe de Byzie, & Cyrus d'Aphrodisiade. [Les quatre premiers ne manquerent neanmoins apparemment au Concile de Jean que par maladie, ou par quelque occasion semblable.] 'Car ils sont nommez dans des actes posterieurs entre les Evesques de son parti. 'Mais tous les autres sont marquez entre ceux qui ont signé la condannation de Nestorius. [a]On y en trouve encore 22 autres [qui sont moins connus. 'Candidien pretend qu'on usoit de violence pour obliger les Evesques de se joindre au Concile. [Mais la violence est moins à presumer de ce costé là que de l'autre.]

(Marginal references: Conc.ap.p.697. 700. — t.3.p.597.600. — p.749.c|ap.p. 705. — t.3.p.534.b|546. d|547.c. — a ap.p.697.a. — p.702.)

Nor.h.P.l.2.c. 9.p.233. 'Il y en a qui pretendent que Julien Evesque d'Eridice, ou plutost de Sardique metropole de la Dace, ne voulut point se trouver au Concile, ni prendre part à tout ce qui se fit ensuite, soit du costé de S. Cyrille, soit du costé de Nestorius & des Orientaux. Ils ont eu quelque sujet de le croire, voyant 'qu'il avoit esté mandé au Concile, 'qu'il estoit à Ephese durant qu'il se tint, [b]& qu'on ne trouvoit point cependant qu'il eust jamais signé, ni avec les Catholiques, ni avec les Orientaux. 'Mais on voit par des pieces qu'on nous a données depuis peu, qu'il signa l'opposition formée à la tenue du Concile, & la relation de Nestorius, 'mais avec d'autres Evesques tres Catholiques. [Cependant soit qu'il se soit declaré davantage, 'soit que ce fust assez de n'estre pas contre Nestorius, pour estre mis au nombre de ses partisans,] les Orientaux en parlent comme d'un homme qui estoit pour eux. 'Le Cardinal Noris ne craint pas neanmoins de les accuser sur cela de mensonge. 'Les Catholiques mettent un Julien au nombre des Evesques schismatiques: [c]mais ce pourroit estre celui

(Marginal references: Conc.p.721.b. — p.737 a.b. — b Nor.p.233. — Conc.ap.p.698. — p.70?. — t.3.p.737.a.b. — Nor.p.233. — Conc.t.3.p.745. c. — c p.600.b.)

de Lariſſe[en la ſeconde Syrie, quoique le rang qu'ils luy donnent porte plutoſt à croire que c'eſtoit un Metropolitain.

Tout cela ne détermine donc point encore quel jugement il faut faire de celui de Sardique. Mais il n'y a plus à heſiter,]'puiſqu'on le trouve joint aux Orientaux dans divers actes faits depuis le ſchiſme: & il eſt meſme dans la liſte de ceux qui aimerent mieux tout ſouffrir, que d'abandonner Neſtorius & ſe reconcilier avec Saint Cyrille. [C'eſt donc inutilement que]'Rufe de Theſſalonique luy avoit écrit pour l'exhorter à combatre pour la foy, & à ne ſouffrir point qu'on s'écartaſt tant ſoit peu du ſymbole de Nicée.

ap.p.705.725.
t.3.p.737.a.b.

ARTICLE LVIII.

S. Cyrille dreſſe les actes du Concile: Ils ſont envoyez à l'Empereur: mais les partiſans de Neſtorius ferment les avenues de la Cour: Ils font d'autres violences dans Epheſe.

ON ſceut que Candidien avoit écrit à l'Empereur; & le Concile n'eſtoit pas encore en état de luy écrire, parcequ'il falloit luy envoyer en meſme temps les actes du Concile; ce qui demandoit du temps. [Car ce que les Notaires écrivoient durant qu'on parloit, n'eſtoit preſque que des abbreviations & des notes, d'où eſt venu le mot de Notaire. Et il falloit enſuite tranſcrire tout ce qu'ils avoient écrit, afin que l'on s'en puſt ſervir. C'eſt ce qu'on peut voir dans les actes de la grande Conference tenue à Carthage l'an 411.]

Conc.t.3.p.564.c.d.

'On croit meſme que S. Cyrille travailla à digerer les actes du Concile, & à les abreger, en en retranchant diverſes choſes. [Nous avons remarqué qu'on n'y trouve rien de ce qui ſe fit en preſence de Candidien & des Eveſques deputez de Neſtorius: ni de ce qui ſe dit durant que les Eveſques envoyez pour citer Neſtorius, s'acquitoient de leur commiſſion. On n'y trouve point non plus les eloges donnez au Pape Celeſtin. Il eſt difficile auſſi qu'on n'ait rien dit du tout ſur les anathematiſmes de S. Cyrille, & que la ſentence contre Neſtorius ait eſté prononcée auſſitoſt qu'on eut lu la lettre de Capreole.]'Neſtorius ſe plaignoit que les actes du Concile d'Epheſe n'avoient point eſté dreſſez comme il falloit, accuſant ſur cela S. Cyrille d'avoir agi avec fraude, & avec des artifices criminels.'Le Comte Irenée pretend que dans une

Merc.t.2.p.345.a.
Evag.l.1.c.7.p.263.c.
Conc.p.717.e.

grande conference les Catholiques ne les purent pas défendre.
p.183.c. 'S. Cyrille avoue que de peur qu'on n'ignorast le sens du symbole de Nicée, il avoit mis divers passages des Peres pour l'expliquer
Phot.c.228.p. 828.| Co,ep.52.t. 1.p.544. dans les actes du Concile:'Et en effet on luy attribue ces passages.

a Conc.p.564.b. [a]En attendant donc que le Concile pust écrire à l'Empereur, S. Cyrille envoya à Constantinople un abregé de l'histoire du Concile, pour empescher que Nestorius & ceux de sa faction ne
p.560.d. trompassent les autres par de faux raports.'Il l'adressa aux Evesques Comare & Potamon, à l'Abbé Dalmace, & aux Prestres
p.564.c. Timothée & Euloge,'les priant tous de veiller avec soin pour empescher que la relation de Candidien ne previenne les esprits:
p.561.564. 'Il tasche particulierement de se justifier de ce qu'on n'avoit pas
Merc.t.2.p.27. attendu Jean d'Antioche.'Comare & Potamon sont sans doute les deux Evesques d'Egypte qui avoient signifié la sentence de Celestin à Nestorius, avec Theopempte & Daniel. Timothée & Euloge pouvoient bien estre aussi des Prestres de Saint Cyrille: & on n'en doute point pour Euloge. Pour Dalmace qui estoit regardé comme le plus saint moine de son temps. [Nous en avons déja parlé, & nous en parlerons encore.]

Conc.p.564.d. 'S. Cyrille promet à luy & aux autres que l'on écrira bientost à l'Empereur, & qu'on luy envoyera les actes du Concile, pourvu qu'on permist d'envoyer quelqu'un pour les porter. Que s'ils « n'arrivent pas bientost, ajoute S. Cyrille, sachez que c'est qu'on « ne nous permet pas d'envoyer: [ce qui prouve que Candidien « agissoit déja plutost comme partisan declaré de Nestorius, que comme ministre de l'Empereur, commis pour maintenir l'ordre
p.571.c. & la justice.]'Les actes furent en effet mis en état, & adressez à l'Empereur par le Concile, avec une lettre signée de tous les Eves-
p.568.569.636.c. ques, 'avant que les Orientaux fussent arrivez. [b]Par cette lettre
b p.368 572. le Concile rend raison pourquoi on n'avoit pas attendu les Orientaux, & de quelle maniere on avoit procedé contre Nesto-
p.572.c.d. rius:'Et à la fin il prie l'Empereur de condanner tous ses ouvrages au feu.

[Ce que S. Cyrille avoit prevu ne manqua pas d'arriver. Candidien ne se contenta pas d'aigrir l'Empereur contre le Concile,
p.743.c. par la relation qu'il luy envoya.]'Mais comme il favorisoit Nes-
p.761.d. torius de tout son pouvoir,'il employa encore la violence contre les Evesques, remplit la ville de trouble par les soldats qu'il commandoit, mit des gardes pour empescher qu'on ne portast aux Evesques les choses dont ils avoient besoin, & souffroit que les personnes les plus viles du parti de Nestorius leur fissent des

insultes.'Le Comte Irenée travailloit de mesme à tromper tous les jours les simples,'& à intimider les foibles par les craintes & les troubles dont il s'efforçoit de remplir le Concile, & par les violences ouvertes dont il usoit. Le Concile proteste que la pluspart des Evesques n'estoient pas mesme en sureté pour leur personne. [Mais ce qui estoit sans doute le plus sensible aux Peres,] 'c'est que Candidien les empeschoit de faire savoir à l'Empereur le veritable état des choses. e. p.749.c.d. p.748.e.

'Les partisans de Nestorius, à qui il avoit distribué tous [les biens] de l'Eglise, faisoient la mesme chose à Constantinople. Car lorsque le bruit commença à s'y repandre qu'il estoit deposé, ils travaillerent tous à se rendre maistres des ports & des chemins, & à observer tous les vaisseaux & toutes les personnes qui arrivoient ou qui sortoient, pour empescher qu'on n'apportast aucune nouvelle du Concile à la ville, ou de la ville au Concile. Mais tout estoit ouvert pour Nestorius.'Ils avoient encore un soin [plus particulier] d'empescher que tout ce qui venoit de la part du Concile n'arrivast jusqu'à l'Empereur. [Nous verrons les troubles qu'ils exciterent en abusant ainsi de l'ignorance de ce prince,]'& en le trompant par de fausses relations, [a]parcequ'il n'y avoit que son autorité qui pust arrester les maux que [la violence de ses Officiers] faisoit à l'Eglise. p.752.b.c|753.d. p.753.d. p.768.e. a c.

'On luy faisoit croire que les Evesques du Concile excitoient des seditions,'qu'ils n'agissoient point d'eux mesmes, ni par le zele de la foy, mais par les impressions de S. Cyrille qui les avoit gagnez [ou intimidez,]'& qui avoit amené avec luy d'Alexandrie quantité de gents capables de tout.'Aussi de peur qu'on ne luy fist connoistre la verité, on ne souffroit point que les Evesques envoyassent personne ni à la Cour, ni en quelque endroit que ce fust: Et si quelques unes de leurs lettres furent rendues, c'est parceque les porteurs vouloient bien s'exposer à mille dangers, & se deguisoient pour cela tantost d'une façon, tantost d'une autre. C'est pourquoi ils se plaignent qu'on les avoit gardez & enfermez à Ephese durant trois mois, comme dans une prison. e. p.772.b.e. b. p.768.

ARTICLE LIX.

Jean d'Antioche arrive à Ephese avec les Orientaux : Il ne veut pas ecouter les Evesques que le Concile luy avoit deputez.

["LE vendredi 26 de juin, ou le lendemain 27, Jean d'Antioche arriva enfin à Ephese avec les Orientaux qui l'accompagnoient,]'au nombre de 27, selon Theophane,[qui conte peutestre ceux qui estoient partis d'Antioche avec luy."Car il semble n'en avoir pas eu plus de 14 en sa compagnie lorsqu'il arriva.]'Les principaux estoient Jean de Damas, & Antioque de Bostres, Metropolitains; Musée d'Antarade, Paul d'Emese, Apringe de Calcide, Heliade de Zeugma, & Macaire de la grande Laodicée; 'dont les quatre derniers avoient approuvé avec Theodoret la lettre que Jean d'Antioche avoit écrite à Nestorius.'André de Samosates ne vint pas au Concile, parcequ'il estoit demeuré malade.'Ils pretendent qu'ils eussent pu amener beaucoup plus d'Evesques, aussi habiles au moins que ceux d'Egypte & d'Asie;'mais qu'ils s'estoient contentez de trois pour chaque province, croyant que ce nombre suffisoit pour examiner les plus grandes difficultez; & supposant[contre la verité]que l'Empereur l'avoit ordonné en convoquant le Concile.[Ils avoient avec eux plusieurs Ecclesiastiques,]'entre lesquels on croit qu'estoit Ibas depuis Evesque d'Edesse.[a]Il arriva"apparemment des le 24.

NOTE 43. Thphn.p.78.a. NOTE 44. Conc.t.3.p.597.600.653.a.b|805.a.b|749.751. p.394.c. t.5.p.506.b. t.3.p. p.700.d. Merc.t.2.p.353.354. a Conc.t.4.p.663.b. V. la note 34.

[b]On croit que le Comte Irenée ami particulier de Nestorius, alla audevant de Jean, pour l'avertir de ce qui s'estoit passé, & le prevenir contre le Concile.'Il est certain que Jean avoit avec luy plusieurs soldats avant que d'arriver à Ephese, & le Comte Irenée aussitost qu'il fut arrivé.'Il ne faut pas s'étonner que Jean ait esté surpris & offensé de ce que l'on s'estoit si fort hasté[c] de condanner Nestorius, [& d'approuver les Anathematismes.] [d]Mais il eust dû choisir"des voies moins irregulieres & moins violentes que celles qu'il prit, soit pour satisfaire à sa douleur, [s'il est permis à un Evesque de l'ecouter,]soit pour soutenir la discipline & la foy de l'Eglise, s'il croyoit qu'elles eussent esté blessées en quelque chose.

b Merc.t.2.pr.p.27.28. Conc.t.3.p.764 a. p.105?.a|Liber. c.6.p.21. c Socr l.7 c.34 p.376.377|Conc. t.4.p.663.b. d Conc.t.1.p.1047|2p.p.753. &c.

[Il commença à témoigner sa passion des devant que d'entrer dans la ville.]'Le Concile sachant qu'il alloit arriver, envoya audevant de luy plusieurs Evesques, & quelques Ecclesiastiques, pour rendre cet honneur à sa dignité; & en mesme temps aussi

t.3.p.761.c.

pour

pour l'avertir de la deposition de Nestorius, & luy declarer qu'il ne devoit point le voir[comme Evesque. Il se douta bien pourquoi ils venoient : & comme il estoit déja prevenu,]'il trouva fort mauvais qu'au lieu des témoignages de joie & d'affection qu'il esperoit recevoir du Concile aprés les fatigues d'un si long voyage, on vinst tout d'abord le troubler & l'attrister par une signification si importune:[comme si on eust pu se dispenser de la luy faire.] Il regarda cela comme un effet de cet esprit turbulent & seditieux qu'il s'estoit imaginé regner dans le Concile : & il conclut avec les autres Orientaux, qu'il ne falloit point ecouter ces deputez. Il l'executa de la sorte:'Et lorsque les deputez le voulurent aborder, les soldats qui le suivoient[les repousserent, &]ne leur permirent jamais de luy parler.'Ils le suivirent neanmoins durant le reste du chemin, & jusques à la maison où il alla loger; où ils attendirent plusieurs heures qu'ils pussent luy parler, souffrant cependant beaucoup d'insultes & de mepris. [Jean prenoit sans doute pour pretexte, qu'il avoit besoin de ce temps pour se reposer. Mais je ne sçay s'il ne l'employoit point à tenir son Concile:]'où il se fait un honneur [1] de n'avoir pas seulement voulu ecouter ceux qu'on luy avoit envoyez.'Car il leur donna enfin audience.

P.593.c. P.764.a. a. P.593.c. P.764.a.

ARTICLE LX.

Les Orientaux deposent Saint Cyrille & Memnon, & separent de leur communion tout le reste du Concile.

[IL semble en effet qu'il ait tenu son Concile le propre jour qu'il arriva.]'Car on marque qu'il le tint à l'heure mesme qu'il fut entré dans la ville,'estant encore tout couvert de la poudre du voyage, avant que d'avoir osté son manteau,'& estant à peine descendu de carosse pour entrer dans une chambre.'Il le tint[non dans une eglise,]mais dans son hostellerie,'ayant avec luy,[outre les 14 Evesques qu'il avoit amenez,]les deux Alexandres, Dexien de Seleucie en Isaurie, Basile de Larisse en Thessalie, Fritilas d'Heraclée en Thrace, Himere de Nicomedie, Euthere de Tyanes, Astere d'Amide en Mesopotamie, Maximien d'Anazarbes en Cilicie, tous Metropolitains; Theodoret, & plusieurs autres[de ceux qui avoient signé la relation de Nestorius à l'Empereur, sans en excepter mesme Dorothée de Mar-

Conc.p.657.b. p.664.a. p.1046.c. p.589.c. p.597.600.

1. τὔπις ἠ.. συνόδω ὐδὲ τῶ ἀκραὶ ὑπέχι.

p.656.b.c|664.a.b. cianople: ce qui faisoit en tout"43 Evesques.]'On pretend qu'ils a p.656 c. estoient tous ou presque tous accusez de diverses fautes,[a] & qu'ils s'estoient engagez dans la procedure irreguliere & injuste que nous allons raporter, pour n'estre pas obligez de venir rendre conte de leur conduite au Concile, & pour prevenir la juste condannation qu'ils craignoient qu'on ne prononçast contre eux.[Pour Nestorius, il ne paroist ni dans cette action, ni dans aucune autre.] NOTE 45.

p.589.592. 'Le Comte Candidien s'y trouva, & il protesta"qu'il avoit fait tous ses efforts pour empescher les Evesques de s'assembler p.592.c. avant la venue des Orientaux, suivant la lettre que l'Empereur p.593.a.b. avoit écrite au Concile,'dont il fit alors la lecture que les Evesques ecouterent debout :'& il ajouta que l'on avoit condanné ap.p.702.510|704. Nestorius sans aucun examen, ni aucune forme de jugement, [quoiqu'il n'y eust point esté present.]'Il pouvoit demander, comme il avoit fait peu de jours auparavant, & comme il fit encore aussitost aprés, aux Catholiques, qu'on ne s'engageast point à rien faire, jusqu'à ce qu'on eust receu les ordres de l'Empereur;[& il eust peutestre arresté par là bien des maux. Cependant il ne paroist point qu'il l'ait fait.]'Jean ayant oui son t.3.p.593.c. raport, dit que le Concile delibereroit de ce qu'il y avoit à faire sur une action si illegitime & si tyrannique, apres quoy Candidien se retira. &c.

d.c. 'Jean demanda au Concile comment il falloit agir sur une desobeïssance si formelle, disoit-il, aux ordres de l'Empereur, qui vouloit que toutes choses se fissent d'un commun accord.[Personne ne representa que 40 Evesques n'estoient pas pour former un Concile œcumenique, hors duquel ils n'estoient point juges de leurs confreres. Personne ne dit qu'il falloit au moins s'informer plus exactement comment les choses s'estoient passées, & parler aux principaux du Concile pour savoir les raisons que e|596.605.c| Liber.c.6.p.23. l'on avoit eues de se presser.]'Mais ceux qui estoient des auparavant à Ephese prenant la parole, se plaignirent de Memnon d'Ephese, comme de l'auteur de beaucoup de violences qu'ils avoient souffertes; & de S. Cyrille à cause de ses anathematismes remplis d'erreur : Ils dirent qu'ils avoient esté l'un & l'autre les chefs & les causes du trouble & du desordre où les affaires de l'Eglise estoient reduites; & qu'ils avoient procuré à dessein cette confusion pour empescher qu'on n'examinast soit les heresies des anathematismes de Saint Cyrille, soit la negligence dont l'on accusoit Memnon dans la conduite de son Eglise.

Sur ces accusations[vagues & informes,]ils conclurent sans autre examen, qu'il s'agissoit de défendre avec courage la foy de l'Eglise; qu'il falloit prononcer contre Cyrille & Memnon la juste condannation qu'ils meritoient; & punir selon l'ordre des Canons la foiblesse & la lascheté de ceux qui s'estoient laissé aller aux artifices ou à la violence des autres.

'Il est étrange qu'ils n'aient pas consideré combien il estoit déraisonnable que 40 Evesques entreprissent d'en juger 200,'& que l'Evesque d'Antioche voulust condanner celui d'Alexandrie qui avoit le rang audessus de luy, sans en avoir de commission ni de l'Empereur,[ni de qui que ce fust.]'Si S. Cyrille & Memnon estoient coupables, Jean devoit se joindre au Concile, & les obliger de se justifier, pour les condanner ou les absoudre avec les Peres aprés les avoir entendus.[Mais au moins une personne qui passoit comme luy pour habile dans la science des Canons, voulant faire une injustice, devoit la faire avec quelque apparence de forme canonique: Et il estoit bien assuré que quand il eust cité S. Cyrille, ce Saint ne se seroit pas resolu à venir comparoistre devant luy & devant ses 40 Evesques.] p.637.a.b|657.c. b|1047.c.d. p.637.b|1047.e.

'Cependant aprés avoir oui l'avis qu'on luy avoit donné; sans accusateur, sans citation, sans examen, sans aucune autre formalité;'il declara S. Cyrille & Memnon deposez de leur dignité, comme auteurs du trouble, & à cause du sens heretique des anathematismes; & tous les autres Evesques du Concile separez de la communion, jusqu'à ce qu'ils eussent anathematizé les anathematismes, & qu'ils se fussent joints aux Orientaux, pour examiner tous ensemble ce qui regardoit l'établissement de la foy, & les autres questions qui troubloient l'Eglise.'Tout son Concile trouva cet arrest tres juste, & demanda que l'on en dressast un acte qu'ils signeroient tous.'Cela fut fait[aussitost:] & l'acte porte entr'autres choses, que les anathematismes contenoient l'impieté d'Apollinaire, d'Eunome, & d'Arius.'Les Evesques s'y adressent à S. Cyrille, à Memnon, & à tous les Evesqui avoient composé le Concile œcumenique.'Ils pretendoient par une suite necessaire casser tout ce que les Peres avoient fait, comme des toiles d'araignées. p.657.d.e. p.596.c.d. c. p.597.b. c. p.604.a.b.

1. [Voilà comment[1] les Orientaux qui accusoient Saint Cyrille d'une procedure irreguliere, en firent une encore plus irregu-

1. C'est ainsi qu'on a accoutumé de les nommer, parceque les Orientaux,(c'est à dire ceux de la Syrie & du patriarcat d'Antioche, qu'on appelloit le Comté d'Orient,)en faisoient la partie la plus nombreuse & la plus considerable à cause de Jean, quoiqu'il y eust aussi des Evesques de plusieurs autres provinces.

liere, qui causa dans l'Eglise un tres grand trouble, qu'on ne peut excuser de schisme, & qui estoit si visiblement injuste,] p.1043.c.|664.c. 'que S. Cyrille demande avec raison à Jean, si c'estoit donc qu'il n'y eust plus de Canons dans l'Eglise pour maintenir la discipline, plus d'autorité parmi les hommes pour reprimer les violen- a.p.851.c.|851.a. ces, plus de Dieu dans le ciel pour punir les crimes.'Les Orientaux disent quelquefois que S. Cyrille avoit esté condanné par p.851.c. pres de 200 Evesques :'Je ne sçay si ce seroit qu'aprés estre revenus du Concile, ils auroient fait signer sa condannation par les Evesques des provinces où ils se trouvoient les plus forts. [Mais l'acte par lequel ils l'avoient condanné n'en estoit pas moins p.777.778. insoutenable.]'On loue quelques paroles que Jean d'Antioche avoit dites à Ephese :[mais je ne les entends pas.

Je voudrois que quelqu'un expliquast ce que c'estoit que cette separation de la communion, & cette excommunication, comme ils l'appellent. Il semble d'abord que ce fuit une peine plus grande que la deposition : Et neanmoins il paroist par cet endroit & par beaucoup d'autres, qu'on la consideroit comme moindre. Ainsi il faut distinguer cette peine de l'anatheme par lequel on retranchoit une personne du corps de l'Eglise, & on le privoit par consequent de toute la dignité & de tout le pouvoir qu'il avoit dans l'Eglise. Car ceux que l'on separoit ainsi de la communion, conservoient ce semble le rang, la dignité, & le pouvoir de l'episcopat : on ne défendoit point à leurs peuples de les reconnoistre : & il est visible qu'on ne songeoit point à mettre d'autres Evesques en leur place. On refusoit seulement de communiquer avec eux dans la celebration des Mysteres & les assemblées ecclesiastiques ; & on ne leur rendoit point les autres devoirs de la societé & de l'union que les Evesques doivent avoir ensemble. Ainsi je pense que c'est à peu pres la mesme peine dont l'Eglise d'Afrique se servoit, lorsqu'elle ordonnoit que certains Evesques n'auroient point de communion avec les autres, mais se contenteroient de la communion & du gouvernement de leurs Eglises.].

t.3.p.1047.c. 'Mais, comme remarque S. Cyrille, 30 ou 40 Evesques qui en separoient un si grand nombre d'autres de leur communion, ne les excommunioient pas, mais s'excommunioient eux mesmes, surtout en cette rencontre, où ceux qu'ils traitoient comme coupables estoient reconnus innocens, & soutenus par tout le p.702.a. corps de l'Eglise.'On voit neanmoins que les Orientaux pretendoient que ces excommuniez n'avoient point droit de celebrer

les Mysteres, ni ce semble mesme d'y participer, jusqu'à ce qu'ils eussent esté absous par un Concile, sur peine de ne pouvoir jamais estre rétablis ;[ce qui n'estoit pas dans ceux que l'Eglise d'Afrique condannoit à se contenter de la communion de leur Eglise.]

ARTICLE LXI.

Le Concile separe Jean d'Antioche de sa communion pour avoir maltraité ses deputez : Les Orientaux écrivent en Cour : Comment ils se conduisent à l'égard de Nestorius.

[JEAN aprés avoir ainsi terminé son Concile,]'se ressouvint que des Evesques deputez d'un Concile œcumenique, attendoient depuis plusieurs heures pour luy parler. Il jugea à propos de les voir, & envoya des soldats pour les faire entrer avec les Ecclesiastiques de leur compagnie. Ils vinrent, & luy exposerent ce que le Concile leur avoit ordonné de luy dire. Mais on ne marque point qu'ils aient receu d'autre réponse, que[des injures &]des coups, qui les mirent en danger de la vie. Ce fut le Comte Irenée, les Evesques mesmes, & les autres Ecclesiastiques qui estoient autour de Jean, qui les traiterent de la sorte ; & Jean les vit sans l'empescher. 'Les deputez furent,[aussitost qu'ils le purent,]porter leurs plaintes au Concile, d'un traitement si indigne, dont ils montrerent les preuves sur leur propre corps. Ils firent cette plainte par des actes authentiques, & en presence des saints Evangiles, & elle remplit les Peres d'une tres juste indignation: de sorte"qu'ils declarerent Jean separé de leur communion,[jusqu'à ce qu'il fust venu rendre raison d'une conduite si étrange.]'Ce decret fut notifié à Jean, comme on le voyoit par un placard qu'il fit afficher dans une rue, sans neanmoins y mettre son nom, ni sa signature. Conc.p.764.a. b. NOTE 46. c.

[Les Evesques du Concile ne savoient point encore apparemment le jugement que Jean avoit pretendu rendre contre eux tous, lorsqu'ils punissoient par cette sentence l'injure faite à leurs deputez.]'Il est certain au moins, que lorsque les Orientaux leur faisoient le procés sans les entendre, ni S. Cyrille, ni aucun autre du Concile n'en avoit aucune connoissance.'Quoique la sentence de leur pretendue condannation fust dressée comme pour leur estre signifiée,'on eut soin de la faire savoir à Candidien ; mais pour eux il paroist qu'on ne deputa personne pour les en avertir.'Aussi l'on voit qu'assez longtemps aprés, S. p.637.b.c. p.597.c. app.p.704. t.3.p.637.

Cyrille & Memnon témoignent ne l'avoir encore appriſe"que τὸ θρυλλούμενον.
M. t.1.p.2.ar.p. par le bruit commun.'Quelques uns pretendent meſme que les
3. Bar.431 § 77. 83. Orientaux la tinrent longtemps ſecrette, pour avoir le loiſir de
a Conc.ap.p. 704. prevenir la Cour de l'Empereur.ᵃMais des le ſamedi, [qui eſtoit,
ſelon toutes les apparences, ou le jour ou le lendemain de leur
arrivée,]toute la ville la ſavoit par les affiches qu'ils en avoient
fait mettre partout, & cela y cauſa un tres grand bruit.

p.703|t.3.p.797.c. 'Des que S. Cyrille & Memnon l'eurent appris, bien loin de
déferer à une ſentence[ſi informe,]ils reſolurent de celebrer le
ap.p.704. lendemain le ſaint ſacrifice;'ce qu'ils n'avoient point encore fait
juſques alors.[Et ils crurent peuteſtre devoir à Dieu cette action
p.703. de graces ſolennelle pour la depoſition de Neſtorius.]'Jean ſceut
leur deſſein, & pria par écrit Candidien l'aprés midi du ſamedi,
p.704. d'aller"leur en faire défenſe.'Candidien alla donc le ſoir pour &c.
cela chez S. Cyrille & chez Memnon, qu'il trouva accompagnez
de beaucoup d'Eveſques. Il les pria de vouloir bien ne point ce-
lebrer, & d'attendre[ſans rien faire de nouveau]les ordres que
l'Empereur devoit[bientoſt]envoyer. Memnon témoigna qu'il
ſavoit bien qu'on diſoit que Jean & ſon ſynode l'avoient depoſé;
& qu'il ſavoit bien auſſi que Jean bien loin de pouvoir quelque
choſe contre le Concile œcumenique, n'avoit pas meſme de pou-
voir ſur l'Eveſque d'Epheſe, quand il ne ſe ſeroit agi que de luy
ſeul. Candidien revint encore le dimanche de grand matin faire
la meſme priere à S. Cyrille, mais fort inutilement. Ainſi il fut
obligé de ſe retirer; & les Eveſques s'en allerent[à l'egliſe,]où
t.3.p.700.a|737.c. ils celebrerent le ſaint ſacrifice.'Ils continuerent dans la ſuite à
faire la meſme choſe, les uns celebrant les Myſteres, & les autres
y participant, ſans ſe mettre en peine ni des plaintes que les
p.737.c. Orientaux en voulurent faire depuis,'ni du celebre Canon[d'An-
tioche, dont on s'eſtoit déja ſervi pour opprimer S. Chryſoſtome.

ap.p.703. Ce fut apparemment des le lundi ſuivant,]'que Candidien
vint rendre conte de ſa commiſſion à Jean, & à tout ſon Concile:
p.703.704. '& l'on en dreſſa un acte, pour avoir une preuve authentique
que les Eveſques du Concile avoient connoiſſance de la ſentence
rendue contre eux, & ne ſe mettoient point dutout en peine d'y
p.704. déferer.'Candidien declare dans cet acte, que pour eviter qu'il
ne ſe formaſt un ſchiſme, [que Jean avoit déja tout formé,]il ne
veut point qu'aucun des deux partis celebre le ſacrifice, [comme
s'il euſt eſté l'arbitre de ce que la religion a de plus auguſte & de
plus ſacré.

Les Orientaux voyant bien que les Eveſques ne cederoient pas

à une entreprise qui ne se pouvoit soutenir ni par la raison, ni par les Canons, ils eurent recours à la Cour, & le plustost qu'ils purent sans doute,]'ils écrivirent plusieurs lettres à Theodose, aux Imperatrices[Pulquerie & Eudocie,]au Clergé, au Senat, & au peuple de Constantinople. Toutes ces lettres sont pour justifier la sentence qu'ils avoient prononcée contre Saint Cyrille & Memnon, & contre tous les Evesques du Concile, à cause qu'on ne les avoit pas attendus, & qu'on n'avoit pas condanné les anathematismes, & à cause des violences qu'ils accusoient Memnon d'avoir commises.'Jean se justifie à l'Empereur de ce qu'il estoit arrivé si tard, pretendant qu'il luy avoit esté impossible de venir plustost.'La lettre au Senat paroist plus adroite que les autres. t.3.p.601-609| Liber.c.6.p.25. Conc.p.601.d.e. p.604.605.

[Nestorius n'est nommé dans aucune de ces lettres.]'Neanmoins les Orientaux mandent au Clergé de Constantinople, que l'on ne se doit point troubler de ce que Cyrille & les autres ont pu faire, parceque c'estoient toutes choses injustes sans aucune force.'Le Concile les accuse non seulement de s'estre separez du corps de toute l'assemblée, mais encore de s'estre joints à l'impieté de Nestorius,"& de s'estre unis à luy.'Il manda peu aprés à Celestin, que Jean n'avoit entrepris une chose aussi insoutenable qu'estoit la deposition de S. Cyrille, qu'afin de brouiller, dans l'esperance que quand on voudroit rétablir la paix, en cassant ce qu'il avoit fait, on casseroit aussi ce que le Concile avoit fait contre Nestorius,[afin de remettre toutes choses en leur premier état: Et c'est ce qui pensa arriver.'Les Orientaux s'engagerent plusieurs fois à Ephese, & en d'autres endroits, à ne consentir jamais à la deposition de Nestorius.[Et il est certain qu'ils travaillerent autant qu'ils purent à empescher que l'Empereur ne la confirmast.]'On pretend que Jean d'Antioche écrivit à Ephese de tous costez pour se plaindre de l'injustice qu'on avoit faite en le deposant.'Les deputez qu'ils envoyerent à Ephese, le qualifient le tres pieux & le tres saint Evesque:'& mesme aprés l'accord des Orientaux avec S. Cyrille, Theodoret luy écrit comme à un Evesque. p.604.a.b. p.637.e|769.b.c. &c. p.665.a. Merc.t.2.p.357.1.2. Conc.ap.p.852.a. t.3.p.745.c. Merc.t.2.p.272.2.

'Avec tout cela, il paroist qu'ils ne le défendoient que pour s'opposer à Saint Cyrille, & parcequ'on ne pouvoit confirmer sa condannation sans autoriser le reste de ce que ce Saint avoit fait dans le Concile. C'est ce qu'ils témoignent eux mesmes lorsqu'ils parlent avec le plus de chaleur pour Nestorius.'Aussi lorsqu'on voulut deposer tout ensemble Nestorius, S. Cyrille & Memnon, ils y consentirent sans difficulté.'Facundus dit qu'ils ne casserent Conc.p.745.d.e| 744.d. p.724.a. Fac.l.7.c.2.p.291.b|293.a.b.

point sa condannation, mais le laisserent deposé comme il estoit. 'Et Leonce dit de mesme, qu'ils ne receurent point Nestorius. [Et en effet, quoiqu'ils en parlassent comme s'il n'eust point esté deposé, & qu'ils travaillassent à faire que les autres le considerassent comme s'il eust toujours esté Evesque; nous ne voyons pas neanmoins qu'ils aient fait aucun acte positif pour declarer que sa deposition estoit nulle & illegitime, comme fit le Concile d'Ephese en faveur de S. Cyrille & de Memnon. Nous ne trouvons point non plus qu'ils l'aient jamais admis dans leur assemblée, où il eust dû presider. Pour la communion des Mysteres, le Concile d'Ephese ne l'en avoit pas privé expressément. Neanmoins comme il n'eust pas voulu y participer en qualité de laïque, on ne trouve point qu'il y ait esté admis.]'Et les Orientaux mesmes ne les celebrerent pas, [au moins publiquement,] tant qu'ils demeurerent à Ephese:'Memnon leur avant fait fermer toutes les eglises de la ville, depeur qu'ils n'y tinssent leurs assemblées schismatiques.

Leont. act. 4. p. 509. a.

Conc. p. 7-9. c| 733. b.

p. 712. b| 739. b. d.

[Je ne voy point de quelle maniere ils en userent depuis qu'ils furent retournez avec luy en Orient, sinon qu'il paroist qu'ils le nommoient à l'autel comme Evesque: car je pense que c'est le sens]'de ce que Saint Cyrille demandoit, qu'ils ne fissent plus memoire de luy. [Et ils ne pouvoient y manquer sans confirmer sa deposition. Cependant on voit que Melece de Mopsueste, qui s'estoit separé de Jean d'Antioche en 433, & en partie à cause qu'il avoit abandonné Nestorius pour se réunir à Saint Cyrille,] 'estant pressé de se réunir luy mesme avec Jean, demande qu'il reconnoisse donc Nestorius pour Evesque, non de paroles seulement, mais en le faisant venir à l'eglise, en le faisant asseoir avec luy,'& en mettant son nom dans les Diptyques. [Il ne dit point qu'il fasse tout cela, comme il faisoit avant la paix avec S. Cyrille. Ainsi il semble qu'il ne le faisoit pas auparavant.]'Euthere de Tyanes voulant aussi reprocher à Jean comme une trahison de ce qu'il avoit abandonné Nestorius, ne dit point qu'il eust fait autre chose pour luy auparavant, que de luy envoyer quelques presens. [Les Orientaux faisoient un crime aux Evesques du Concile d'avoir communiqué avec S. Cyrille depuis sa deposition, sans qu'il eust esté rétabli par un autre Concile, contre le Canon d'Antioche. Ainsi ils pouvoient bien craindre qu'on ne les accusast eux mesmes d'estre condannez & par ce Canon, & par leur propre bouche, s'ils communiquoient avec Nestorius deposé par 200 Evesques, & qui ne pouvoit estre rétabli que par un Concile plus nombreux.

ap. p. 908. 909.

p. 858. b.

p. 875. a.

p. 906. b.

Ces

'Ces Evesques qui honoroient Acace de Berée comme leur pere, luy écrivirent d'Ephese, pour luy apprendre la deposition de Saint Cyrille, & le reste de ce qu'ils avoient fait jusques alors. Alexandre d'Hieraple luy écrivit & avec les autres,'& encore en particulier dans le temps qu'il estoit à Ephese. Il luy envoya un passage d'un ouvrage d'Acace de Melitene, qui sembloit dire que la divinité a souffert,[mais qui s'expliquoit]en mesme temps, en soutenant que Dieu n'est point capable de souffrir. Et neanmoins Alexandre regardoit ce passage comme tout à fait criminel. p.714. p.765.c.

ARTICLE LXII.

Theodose écrit aux Evesques; desapprouve la deposition de Nestorius: Réponses que le Concile & les Orientaux luy firent.

'CANDIDIEN s'estoit hasté, comme nous avons vu, de donner à l'Empereur de mauvaises impressions du Concile, & avoit en mesme temps empesché que ce prince ne vist la relation & les actes que le Concile luy avoit envoyez aussitost aprés.'Theodose n'estant donc informé que par Candidien[& Nestorius;(car il ne pouvoit pas encore avoir les lettres des Orientaux,)& prevenu des auparavant contre S. Cyrille,]il se persuada aisément que les inimitiez particulieres avoient eu plus de part à la condannation de Nestorius, que l'amour de la foy & de la justice. Il écrivit sur cela une lettre au Concile, où il témoigne qu'il estoit tres mecontent de ce qui s'estoit passé, qu'il ne veut point qu'on y ait aucun égard, mais qu'on commence par examiner les dogmes, pour tenir ce qui seroit resolu d'un commun accord; Qu'il faut plaire à Dieu, & non satisfaire à ses animositez particulieres; Que ce qui le touche est la verité de la doctrine, & non pas la personne ni de Nestorius, qu'il traite comme estant encore Evesque, ni de quelque autre que ce soit; Que jusqu'à ce que ce point soit decidé, il ne souffrira point qu'aucun Evesque sorte d'Ephese, & qu'il a envoyé ordre aux Gouverneurs d'empescher qu'on ne reçoive ceux qui retourneront chez eux sans sa permission.'Il parle d'envoyer un second Officier à Ephese,"pour avoir la vue avec Candidien sur tout ce qui se passera dans le Concile, & empescher qu'il ne s'y fasse rien contre l'ordre.'Voilà ce que contenoit cette troisieme lettre de paix, dont les Orientaux parlent si souvent.ᵃElle est datée"du 29 de juin. Conc.p.748.a.b. p.704.705. p.705.a. εἰσόδιον. p.701.a|712.a|716.d. NOTE 47 a p.705.c.

p.753.b. [Il semble qu'on puisse raporter à ce temps-ci]'ce que nous trouvons dans les actes du Concile, Que Theodose estant venu voir l'Abbé S. Dalmace,[& luy ayant dit ce qu'il faisoit écrire
Merc.t.2.pr.p.38. au Concile,]'ce Saint à qui Dieu avoit revelé l'impieté de la doctrine de Nestorius, avant mesme qu'il fust arrivé a Constan-
Conc.p.753.b.c. tinople,'luy dit beaucoup de choses pour le porter à écrire au Concile[d'une maniere plus favorable.]L'Empereur fit donc dresser une[autre]lettre, & l'envoya à Dalmace pour la lire. Il ne la trouva pas assez bien; & pour ne pas donner la peine à l'Empereur[de le revenir voir,(car il ne sortoit jamais de son monastere,)]"il luy envoya un memoire de ce qu'il le prioit de changer dans sa lettre. ὑπόμνημα Mais ceux qui en furent les porteurs, ne la
ap.p.908.609. montrerent point, & en donnerent une autre.'Car Chrysorete grand Chambellan estoit tout à fait contre S. Cyrille.

t.3.p.704.c|729.b. 'La lettre du 29 de juin fut apportée par Pallade Magistrien, [c'est à dire officier du Maistre des Offices, & courier de l'Em-
p.745.d. pereur. Il faut qu'il ait fait une extreme diligence,]'puisque le Concile répondit à cette lettre des le premier de juillet. Il proteste par cette réponse, que l'on avoit examiné quelle estoit la croyance de l'Eglise; Qu'on avoit condanné Nestorius, parcequ'on l'avoit reconnu opposé à cette croyance, & non par aucune animosité personnelle; Qu'on n'avoit pu attendre Jean d'Antioche à cause de ses longs delais, & parcequ'on le croyoit plus affectionné à Nestorius qu'a la verité; ce qu'il avoit fait
p.748.749. paroistre trop visiblement aprés son arrivée.'Il se plaint fortement des faux raports de Candidien, & de ce qu'il empeschoit que l'Empereur ne vist les actes & les lettres que le Concile luy envoyoit. C'est pourquoi il prie l'Empereur de le rappeller, & de souffrir que cinq Evesques l'allassent informer de la verité des choses, & des violences du Comte Irenée. Il proteste que Nestorius & Jean n'avoient avec eux"qu'environ 37 Evesques, la plus- V. la note 37. part deposez, ou qui craignoient de l'estre, au lieu que ceux qui avoient condanné l'heretique Nestorius,(car c'est ainsi qu'ils le qualifient,) estoient plus de deux cents.[Cette lettre paroist fai-
p.749.c. te avec assez de precipitation.]'En effet, Pallade les pressoit extremement de luy donner leur réponse. C'est pourquoi elle ne fut signée que de peu d'Evesques,[dont le dernier estoit peutestre]Flavien de Philippes, qui s'y trouve aujourd'hui tout seul.

c. 'Aprés sa signature, il y a une liste de 35 Evesques qualifiez
p.752.a. schismatiques,'& qu'on assure estre les seuls qui prennent part aux dogmes impies de Nestorius, & qui causent de grands trou-

bles dans la ville. [C'estoit apparemment un memoire joint à la lettre, pour estre presenté à l'Empereur. Il y manque deux Evesques, puisque la lettre en met 37.]'Le P. Petau croit que Pallade receut cette lettre, & la garda sans la rendre à l'Empereur: [ce que la suite rend assez croyable.] Pet. dog. t. 4. l. 1. c. 8. § 7. p. 41.

'On lut aussi aux Orientaux la lettre de l'Empereur. Ils l'ecouterent avec mille benedictions, s'estimant heureux de ce que Theodose cassoit ainsi tout ce qu'avoit fait le Concile. C'est le sentiment qu'ils témoignent dans la lettre de remerciement qu'ils luy envoyerent par Pallade.'Ils fondent sur cela la justification de ce qu'ils avoient fait contre les Evesques du Concile, non par aucune chaleur, disent-ils, mais par le pur zele de la foy,'n'ayant pu souffrir qu'on renouvellast l'heresie d'Apollinaire en autorisant les anathematismes de Cyrille, & qu'on violast ouvertement les ordres de l'Empereur, en entreprenant sur le siege de Constantinople, avant mesme que d'avoir examiné ce qui regardoit la foy.'Ils font ensuite ce qu'ils peuvent pour eluder la force de l'argument qu'on tiroit contre eux de leur petit nombre, en comparaison de celui de leurs adversaires;'& afin que cette difference parust un peu moins, ils prient l'Empereur, sous pretexte d'empescher la confusion, d'ordonner que chaque Metropolitain n'aura avec soy que deux suffragans [dans les seances du Concile.]'C'est ce que Nestorius avoit déja demandé aussitost aprés sa deposition. Conc. p. 705. c. d. p. 705. 706. p. 705. e. p. 708. d. e. c. d. p. 568. a.

ARTICLE LXIII.

Les Orientaux veulent ordonner un nouvel Evesque d'Ephese, & sont battus.

'APRES que les Orientaux eurent écrit cette lettre à l'Empereur, & avant qu'ils l'eussent fermée, ils entreprirent une chose [qui eust pu avoir de fascheuses suites, si on leur eust laissé la liberté de l'executer. Depuis qu'ils avoient prononcé leur sentence irreguliere contre S. Cyrille & Memnon,]'les Evesques de leur parti couroient dans toute la ville d'Ephese, pour tascher à y exciter quelque sedition, & quelque trouble; & ils menaçoient d'ordonner des Evesques ou à la place de tous les Evesques orthodoxes, [ou au moins à la place de Memnon.]'Ils sollicitoient tous les jours le Senat, & les personnes les plus qualifiées de la ville, pour leur faire demander un nouvel Evesque, & taschoient Conc. t. 3. p. 709. a. p. 752. a. p. 764. c. d.

mesme à avoir pour cela par violence des decrets[de tous les corps de la ville.]

c.d. 'Mais comme tout le peuple d'Ephese estoit zelé pour la foy, au lieu de consentir à cette intrusion, il ne sortoit point des eglises; depeur que si les Orientaux s'en emparoient de quelqu'une, ils ne fussent assez hardis pour executer malgré tous les Canons, ce qu'ils ne rougissoient pas d'avouer qu'ils vouloient faire.'C'est pourquoi on ne laissoit entrer dans les eglises que les Evesques orthodoxes,'& il y avoit des gardes dans toutes, pour en fermer l'entrée aux autres.'De sorte que tant que les Orientaux demeurerent à Ephese, ils n'assisterent point à l'assemblée[du Sacrifice: & cela condanne]ce qu'écrit Leonce, que ne voulant pas venir dans l'eglise ou estoient les Catholiques, ils se mirent dans une autre.

p.712.b.

b|709 b.d.

p.719.c|733.b.

Leont. act.4.p. 509.a.

Conc.p.708.c. 'Les Orientaux s'imaginant donc à l'arrivée de Pallade, que la lettre de l'Empereur auroit intimidé tous les esprits,[ils se resolurent d'executer leur dessein,]'& s'en allerent a l'eglise de Saint Jean l'Evangeliste, accompagnez de quelques milices, comme pour rendre graces à Dieu de la lettre que l'Empereur avoit écrite, & prier pour l'heureux succés des desseins de ce prince. 'Mais ils ne cachoient pas trop que leur veritable dessein estoit d'y ordonner un Evesque à la place de Memnon. Cette nouvelle mit tout le quartier en alarme.'Et des qu'on les vit, on se hasta de fermer l'eglise. Ils approcherent neanmoins,'& leurs soldats [maltraiterent tellement] quelques pauvres qui estoient à la porte, qu'ils les laisserent à demi morts.

p.709.a|712.b| 764.d.

p.764.d.

p.709.a.

p.764.d.

p.709.a. [Ne pouvant neanmoins se faire ouvrir l'eglise,]'ils dirent quelques prieres à la porte, & puis s'en retournerent, sans dire un mot à personne.'Memnon mesme semble avouer qu'on les maltraita[dans leur retraite.]'Pour eux ils disent qu'une troupe de valets estant sortis[de l'eglise mesme, ou des maisons voisines,] se saisirent de quelques uns d'eux, en blesserent d'autres, leur enleverent plusieurs chevaux, & les poursuivirent tous fort longtemps avec des massues & des pierres; de sorte qu'ils furent contraints de se retirer en fuyant comme devant des ennemis. 'Ils ne manquerent point d'ajouter un article sur cela dans la lettre qu'ils écrivoient à l'Empereur.'Ils disent que c'estoit Memnon, qui leur avoit preparé depuis longtemps un traitement si indigne, aprés plusieurs autres violences qu'il leur avoit déja faites. C'est pourquoi ils le qualifient un tyran, conjurent l'Empereur sur toutes choses de le chasser, & luy protestent

p.764.d.

p.709.a.b|712.b. c|716.c.d.

p.709.a.

b|713.b.

qu'il ne peut estre obeï, &.qu'il n'y aura jamais de paix dans la ville tant que Memnon y demeurera.'Ils firent aussi retomber cela sur tout le Concile,'& ils pretendoient qu'il n'y avoit point de tyrannie que l'on n'exerçast contre eux, qu'on leur donnoit continuellement des attaques comme dans une guerre ouverte; qu'on avoit marqué leurs maisons une seconde fois, pour les faire attaquer; qu'ils n'osoient sortir de chez eux, non pas mesme les malades, pour aller un peu prendre l'air; [ce qui pourroit estre aussi faux que ce qu'ils disent,]'que le peuple ne vouloit point assister aux assemblées que tenoient les Evesques du Concile.'Ils se plaignirent encore de ce qui leur estoit arrivé à l'eglise de S. Jean, dans des lettres qu'ils écrivirent au grand Chambellan [Chrysorete,] & à "Scolastique'qui estoit aussi Chambellan de l'Empereur.

p.764.709.b.c. p.709.c.d|713.e. p.712.b. a.b. V.Theodose II. § 36. p.717.c.

'Memnon écrivit de son costé tant sur ce sujet que sur quelques autres, au Clergé de Constantinople,'qu'il prie de travailler à faire rappeller les Comtes [Candidien & Irenée,] depeur qu'en tourmentant tout le monde ils n'obtinssent quelque chose qui fust prejudiciable à la foy.

p.761.764. p.764.c.

ARTICLE LXIV.

Ceux de Constantinople apprennent par un mendiant ce qui se passoit à Ephese, & ayant à leur teste l'Abbé Dalmace, obtiennent de l'Empereur qu'il fasse venir des deputez du Concile.

'LEs partisans de Nestorius continuoient toujours à obseder toutes les avenues de Constantinople, pour empescher qu'on n'y apportast aucune nouvelle ni aucune lettre de la part de S. Cyrille & du Concile, [& surtout]'pour empescher que la verité n'approchast de la personne de l'Empereur.'Mais que peut l'homme contre Dieu? Un mendiant força toutes ces barrieres; & s'estant chargé d'une lettre, il la mit dans une canne creuse qui luy servoit de baston, & l'apporta ainsi à Constantinople, en demandant l'aumosne par les chemins.'Baronius croit que c'estoit un homme deguisé en mendiant,'& le Concile mesme donne quelque lieu à cette conjecture.'Neanmoins il est dit positivement que c'estoit un mendiant; [& rien n'empesche de le croire.]

Conc.t.3.p.752. b.c. p.753.d. p.752.c. Bar.431.§ 105. Conc.p.768.d. p.752.c.

'La lettre qu'il apporta estoit écrite d'Ephese, & adressée aux Evesques & aux moines [qui estoient à Constantinople.]'Baro-

c. Bar.431.§ 105.

nius veut que ce mendiant ait apporté des copies de toutes les lettres que le Concile avoit écrites jusques alors, & qui n'avoient point esté rendues. Conc.p.752.c. 'Mais "l'histoire ne parle que d'une seule. [a]Un NOTE 48. a p.753.a|549.d. manuscrit semble dire que ce fut la premiere relation de la deposition de Nestorius, adressée par S. Cyrille aux Evesques & aux Prestres d'Egypte qui estoient à Constantinople, mais au seul moine Dalmace. [Ainsi ni le sujet ni le titre de cette lettre ne convient guere à celle dont nous parlons : & il vaut mieux dire que c'est quelque lettre qui est perdue, par laquelle le Concile ou quelqu'un de sa part instruisoit les Orthodoxes de Constantinople de l'état où ils estoient.] p.751.d. 'Le Concile y témoignoit ce semble, souhaiter d'envoyer quelques Evesques à la Cour. Mais ils estoient trop bien gardez pour le pouvoir faire. p.755.b. 'Dalmace & les autres Ecclesiastiques de Constantinople reconnoissent quelque temps aprés que S. Cyrille leur avoit écrit sur la foy.

p.752.c.d.e| Merc.t.2.pr.p.38. [Quelle que fust cette lettre,] 'quand les Orthodoxes l'eurent receue, tous les moines quitterent leurs monasteres, pour aller trouver l'Empereur. Ils chantoient "à plusieurs chœurs ; & ἀντιφωνα. avoient à leur teste leurs Abbez, & mesme l'Abbé S. Dalmace, qui depuis 48 ans n'estoit point sorti de son monastere. Mais s'estant adressé à Dieu pour savoir ce qu'il avoit à faire dans une occasion si importante ; Dieu qui ne vouloit pas abandonner tout à fait son Eglise, luy fit entendre par une voix du ciel, qu'il devoit sortir. [Ce fut apparemment aussi en cette occasion, Conc.t.4.p.192.e|201.a.c. qu'Eutyche qui devint depuis si connu par son heresie,] '& qui estoit alors solitaire dans un monastere de Constantinople, dont il avoit pris resolution, [comme S. Dalmace,] de ne sortir jamais, p.205.b. 'en sortit neanmoins aussi pour combatre Nestorius, & défendre la verité. t.3.p.752.c. 'Un grand nombre de peuple se joignit à cette sainte compagnie ; & ils furent tous ensemble en cet état jusques au palais. e. 'On fit entrer les Abbez par ordre de l'Empereur ; les moines & le peuple les attendirent [à la porte,] & continuerent à chanter à plusieurs chœurs.

p.753.b. 'Les Abbez montrerent à l'Empereur la lettre [qu'ils avoient receue,] il la lut, & demeura persuadé [de l'innocence & des raisons du Concile.] e|Merc.t.2.pr.p.38. 'S. Dalmace luy dit sur cela beaucoup de choses, luy raporta comment tout s'estoit passé, particulierement dans la deposition de Nestorius, Conc.p.753.b.c. '& luy representa comment on l'avoit surpris dans la lettre qu'il avoit écrite au Concile [le 29 de juin.] d.e. 'Il luy demanda en presence de tout le monde, s'il jugeoit luy mesme qu'il fust raisonnable d'ecouter un seul impie

[comme Nestorius,] plutost que six mille Evesques repandus par toute la terre, qui suivoient la doctrine de leurs Metropolitains [& de leurs confreres assemblez à Ephese.]

'Theodose témoigna ecouter tout cela avec joie, & approuver tout ce qu'avoit fait le Concile: Il remercia Dieu de luy avoir fait connoistre la verité,'& il ajouta que puisque les choses estoient ainsi, les Evesques que le Concile luy envoyoit, n'avoient qu'à le venir trouver. Dalmace luy répondit qu'on ne leur permettoit pas de venir. Surquoi il dit que personne ne les en empeschoit. Mais Dalmace luy protesta que ses ministres ne souffroient point qu'ils sortissent [d'Ephese,] ni qu'ils eussent aucune voie pour luy faire connoistre la verité: au lieu que ceux du parti contraire avoient la liberté de faire tout ce qu'il leur plaisoit. 'Ainsi il le pria d'envoyer un ordre [à Ephese] pour faire venir les Evesques que le Concile voudroit deputer, [& quelques uns de leurs adversaires s'ils le vouloient.] L'Empereur trouva qu'il avoit raison, [& luy fit sans doute expedier cet ordre à l'instant, depeur qu'on ne le surprist encore.] Enfin il donna congé aux Abbez en leur demandant de prier pour luy. c. d. e.

'Des qu'ils furent sortis du palais avec une réponse si favorable, les moines & le peuple demanderent avec de grands cris ce que portoit l'ordre de l'Empereur, [que les Abbez tenoient peutestre à la main.] 'Ils promirent de le leur lire dans l'eglise de S. Moce qui avoit autrefois souffert le martyre [en ce lieu mesme;] c'estoit ce semble à l'extremité de la ville.'Ils y furent donc tous, en chantant tout d'une voix le pseaume 150. Les moines avoient des cierges à la main: Et tous ensemble ils prononçoient anatheme à Nestorius. Quand ils furent arrivez à S. Moce, on lut publiquement la lettre [que l'on avoit receue d'Ephese,] & S. Dalmace [qui estoit Prestre] estant monté en un lieu elevé, 'raconta ce qui s'estoit passé dans l'audience qu'il avoit eue de l'Empereur; 'ensuite dequoy tout le peuple recommença à dire anatheme à Nestorius. p.752.c. e. p.753.a. b.c.d.e. e.

'Baronius croit que ce fut aprés cette action si glorieuse & si importante à la verité, que Dalmace, Maximien, & le reste du Clergé de Constantinople, écrivit au Concile.'Leur lettre ne dit rien neanmoins de ce que nous venons de raporter; & marque plutost quelques autres choses qui ne sont arrivées qu'un peu aprés. Bar.431.§114. Conc.p.756.

ARTICLE LXV.

Le Concile envoie quelques Evesques à l'Empereur: Les Orientaux luy deputent le Comte Irenée chargé de beaucoup de lettres.

Conc. p. 753 d| 700. d. 'LE Concile avoit resolu, comme nous avons dit, d'envoyer les Evesques à la Cour pour instruire l'Empereur de toutes choses: Et il semble que ces deputez ou fussent partis, ou au moins se preparassent à partir, avant mesme que d'avoir receu p. 717. a. la permission que Theodose leur en avoit donnée.'Les Orientaux les appellent des Egyptiens, [soit que ce fussent des Evesques d'Egypte, soit parcequ'ils soutenoient le parti de Saint Cyrille.] p. 771. a. 'Theopempte [de Cabases,] & Daniel [de Darnis,] que nous avons vus[1] jusqu'à cette heure à Ephese, estoient peu de temps aprés à Lup. ep. n. p. 96. Constantinople.'Ainsi on a sujet de croire qu'ils y furent envoyez alors.

Conc. t. 3 p. 717. c|756. c. 'Il paroist que les deputez porterent avec eux les actes de la deposition [de Nestorius: & je pense que c'est ce que marque Theodoret,] t. 5. p. 505. a. 'lorsqu'il se plaint que ses adversaires avoient envoyé les anathematismes à Constantinople, avec l'approbation qu'ils y donnoient, & les souscriptions par lesquelles ils avoient pretendu p. 504. 505. les autoriser.'Il dit cela dans une lettre qu'il écrivit contre Saint Cyrille aux monasteres [de son diocese ou de Syrie,] & où il marque diverses erreurs qu'il trouvoit dans les anathematismes. Ce qu'il y a de meilleur, c'est qu'il y témoigne un regret sincere de voir les [plus illustres] Prelats de l'Eglise se combatre, ou plutost p. 506|ap. p. 715. se dechirer les uns les autres.'On voit la mesme disposition dans une autre lettre qu'il écrivit d'Ephese à André Evesque de Samosates, dont il envie la maladie, parcequ'elle l'avoit empesché de venir à Ephese, & d'y voir le schisme, & les autres maux qui y p. 506. c. affligeoient l'Eglise.'Il écrivit celle-ci aprés que le Concile eut cassé [le 17 de juillet] le jugement des Orientaux, [comme nous p. 504. 506. le verrons dans la suite.]'Ces deux lettres furent lues dans le V. Liber. c. 12. p. 74. 75. Concile. Je ne sçay si c'est à la premiere qu'il faut raporter]'ce que dit Liberat, que Theodoret fut deposé 18 ans aprés, à cause de ce qu'il avoit écrit contre les anathematismes, & à cause

Conc. t. 4 p. 285 b. c. 1. Ils assisterent encore à la seance du 22 juillet, selon qu'elle est raportée dans le Concile de Calcedoine; [a] mais ils n'y sont point nommez dans les actes du Concile d'Ephese, ni selon l'edition commune, [b] ni selon la traduction de Marius Mercator, [c] ni mesme selon l'ancienne version donnée par Mr Baluze. [d] Ils signent selon un manuscrit celle du 17 juillet. [Mais est-on bien asseuré que les signatures qui y sont mises aprés cette seance, y appartiennent?]

a t. 3. p. 694. b ap. p. 610. 634. c p. c 8. 542. d p. 515.

d'une

d'une lettre qu'il avoit envoyée aux Clercs, aux moines, & aux laïques[de son diocese,]contre le Concile d'Ephese, avant que la paix eust esté faite.

'Les Orientaux sachant que les Catholiques avoient deputé des Evesques à l'Empereur, ne voulurent pas luy envoyer aussi de leurs Evesques, depeur, disent-ils, de violer comme les autres la défense que l'Empereur avoit faite[aux Evesques de quitter Ephese.]'Mais ils prierent le Comte Irenée d'y aller défendre leur cause,[a] & representer à l'Empereur les divers moyens par lesquels ils disoient qu'on pouvoit procurer la paix à l'Eglise. 'Ils luy donnerent deux lettres pour l'Empereur,[b] l'une plus courte, qui n'est que comme une lettre de creance,[c] & où ils font neanmoins un grand crime aux Catholiques de ce qu'ils se moquoient de leur deposition & de leur excommunication pretendue,'de ce qu'ils ne vouloient point se trouver à leur Concile, & de ce qu'ils refusoient d'examiner les douze anathematismes, & de se justifier de l'approbation qu'ils y avoient donnée, depeur, disent-ils, d'estre convaincus de l'impieté manifeste qu'ils contiennent. Conc.t.3.p.700.d. p.716.a|717.e| Merc.t.2.pr.p.32|Bar.431.§117. a Conc.p.716.e. b. b c. &c. c c.d. d.

[L'autre lettre qui est plus longue, ne parle point d'Irenée.] 'Ils taschent d'y justifier leur sentence rendue contre S. Cyrille & Memnon, tant sur la conduite hautaine & imperieuse de S. Cyrille, & sur les violences de Memnon, que sur le venin d'Apollinaire renouvellé par les anathematismes.'Ils disent que S. Cyrille est né pour le malheur de l'Eglise.'Ils ajoutent à cela qu'ils ne peuvent plus demeurer à Ephese sans estre toujours en danger de la vie; & sur cela ils prient l'Empereur de leur ordonner de s'assembler en un lieu plus proche de luy, & où ils eussent le moyen'de convaincre leurs adversaires par les livres. p.712.713. p.712.e. p.713.716. p.697.d.

'Ils écrivirent[sans doute en mesme temps]au Prefet du Pretoire, au Maistre[des Offices,]au grand Chambellan[Chrysorete,]& à Scolastique[l'un des Chambellans de l'Empereur.]'On croit qu'Antioque alors Consul, estoit aussi Prefet du Pretoire.[d] Les lettres qu'on leur écrivit estoient pareilles.[e] Les Orientaux y faisoient encore de grandes plaintes des violences pretendues des Orthodoxes, pour avoir droit de demander qu'on les fist venir à Constantinople, comme ils s'en expliquent nettement: & ils en conjurent ces magistrats par tout ce qu'il y a de plus sacré. 'La lettre qu'ils écrivirent au grand Chambellan estoit aussi pareille à celle qu'ils adressoient à Scolastique.'Ils y renouvellent leurs plaintes contre les violences des Catholiques: Ils prient p.709.712. Cod.Th.t.6.p.370.2. d Conc.p.709.a. e c.d.e. p.712.a. a.b.c.

ces officiers de lire à l'Empereur les lettres qu'ils leur écrivoient, & de travailler à rétablir la paix & le repos de l'Eglise. Ils relevent beaucoup leur pieté, le soin qu'ils prenoient des affaires & des interests de l'Eglise, & les vertus qui eclatoient en eux, & qui rendoient leur nom celebre partout.

ARTICLE LXVI.

L'Empereur confirme la deposition de Nestorius, de Saint Cyrille, & de Memnon; écrit pour cela à Ephese, & y envoie le Comte Jean.

Conc.t.3.p.697. d.c. 'IRENEE partit, comme on le verra par la suite, avant que le Concile eust cassé[le 16 & 17 de juillet]tout ce que les Orientaux avoient fait contre S. Cyrille & Memnon;'ce qui fait juger qu'il peut estre arrivé à Constantinople vers le 20 du mesme mois. Merc.t.2.pr.p.32.

Conc.p.717.a.b.c. 'Les Evesques deputez du Concile y estoient arrivez trois jours avant luy,'& dans ce peu de temps "ils avoient persuadé tout le monde, & mesme les plus grands de la Cour, particulierement Scolastique, que Nestorius avoit esté deposé & avec justice, &"avec toutes les formes canoniques.'Mais Irenée pour se consoler dans le décri de son parti, dit que pour exprimer comment cela estoit arrivé, il suffit de dire que les Egyptiens avoient traité chacun en sa maniere.'Il ajoute que pour luy, à peine avoit-il pu entrer à Constantinople sans danger. &c. b. &c. a.c|720.c.

p.756.a.b. [Je croy que c'est à ce temps-ci qu'il faut raporter]'une lettre adressée à S. Cyrille, à Juvenal, & à tout le reste du Concile, par Dalmace,"Maximien & les autres Ecclesiastiques de Constantinople.'Ils avoient receu quelques papiers de l'Empereur, qui les leur avoit donnez comme envoyez par le Concile. Il paroist que c'estoit sur l'heresie & la deposition de Nestorius. Ils en firent aussitost la lecture devant tout le peuple assemblé dans l'eglise.'Et le peuple unissant ses voix à celle du Clergé, donna de grandes benedictions tant au Concile, qu'à l'Empereur qui l'avoit assemblé.'Le Clergé écrivit sur cela la lettre dont nous parlons, tant pour témoigner aux Peres la joie qu'il avoit de cet evenement, que pour les prier d'achever l'unique chose qui restoit à faire, savoir de travailler au rétablissement de leur Eglise,[en agissant pour leur faire donner un Evesque au lieu de Nestorius.]'Ils parlent aussi d'une lettre qu'ils avoient receue de S. Cyrille sur le sujet de la veritable foy; & ils protestent qu'ils &c. c. c.d. d. b.

ont toujours embrassé la mesme doctrine dont Saint Cyrille les faisoit ressouvenir.'Cette lettre n'est signée que par S. Dalmace, c.
[quoiqu'apparemment les autres l'aient signée de mesme.]

'Les partisans mesmes de Nestorius demeurent d'accord, que p.732.733.
le Clergé & les moines de Constantinople estoient tous contre luy:'& quand il eut esté deposé, tous les Ecclesiastiques unanimement luy dirent anatheme. Mais pour les laïques, ils estoient partagez: ce qui causoit un grand trouble dans la ville.ᵃIrenée dit qu'encore qu'il eust trouvé tout le monde opposé aux Orientaux dans Constantinople, neanmoins il avoit tellement agi, qu'aprés beaucoup d'autres choses qui s'estoient passées, on estoit enfin"convenu d'une conference entre les Egyptiens & luy en presence de l'Empereur mesme.'Il pretend que dans cette conference où on lut toutes les pieces, il confondit entierement ses adversaires, en faisant voir que Saint Cyrille estant accusé luy mesme, n'avoit pu agir en qualité de juge, & moins encore precipiter la tenue du Concile malgré les défenses de Candidien; 'que pour conclusion, tout le monde avoit approuvé la condannation de S. Cyrille, & des autres,'ce qui apparemment se reduit à Memnon;'que l'Empereur l'avoit aussitost envoyée à l'Eglise, 'comme pour la publier solennellement,ᵇ& qu'au contraire on n'avoit point admis la deposition de Nestorius.[La suite donne lieu de croire que cette narration est assez sincere.]

Socr.l.7.c.34 p. 377.b.c|Liber.c. 6.p.27. a Conc.t.3.p. 717.c.d.e. &c. c|720.a. p.720.b. c. b. Merc.t.2.pr.p. 32. b Merc.p.720.c.

'Lorsque les choses estoient les plus favorables aux Orientaux, t.3.p.720.b.c.
on vit arriver Jean Syncelle de Saint Cyrille, & son medecin. Il vint, comme l'on sçait, dit Irenée, sans s'exprimer davantage.'Il apportoit peutestre la nouvelle de la sentence du Concile contre les Orientaux, & la lettre que le Concile écrivoit sur ce sujet à l'Empereur.'L'arrivée de Jean changea donc encore de nouveau la face des affaires. Personne presque ne voulut s'arrester à ce qui venoit d'estre resolu. Mais les uns vouloient que Nestorius demeurast condanné aussibien que S. Cyrille & Memnon: les autres vouloient qu'on cassast tout ce qui avoit esté fait par les deux partis, qu'on mandast les principaux Evesques à Constantinople, & qu'on y examinast tant ce qui regardoit la foy, que la maniere dont les choses s'estoient passées à Ephese:'Et d'autres enfin sollicitoient de tout leur pouvoir un ordre de l'Empereur pour estre envoyez à Ephese, afin d'y terminer toutes choses comme ils le jugeroient à propos.

Merc.t.2.pr.p. 32. Conc.t.3.p.720. c. d.

'Voila l'état où estoient les affaires du Concile, lorsqu'Irenée d.
en envoya la relation aux Orientaux: Et il ajoute que ce dernier

parti estoit celui que leurs amis craignoient le plus. [On le prit neanmoins conjointement avec le premier.]'Car l'Empereur supposant, sans distinguer les deux partis, que Nestorius, Saint Cyrille & Memnon avoient esté deposez par le Concile,'comme les Orientaux s'efforçoient de le luy persuader à l'égard des deux derniers,'il confirma la deposition de tous les trois,[a] cassa tout le reste de ce qui avoit esté fait par les deux partis,[b] & envoya à Ephese le Comte Jean Intendant de ses largesses,[c] qui estoit l'une des premieres dignitez de l'Empire,[d] pour regler toutes choses comme il le jugeroit à propos, aprés qu'il auroit sceu le sentiment des Peres sur la foy;'afin que les scandales estant ostez, & la paix des Eglises rétablie, les Evesques pussent s'en retourner chez eux.

p.721.d. | p.757.b|765.c|768.c. | p.721.d. | a Liber.c.6.p.26. | b p.26|Conc.p.731. | c Cod.Th.t.6.p.327.367. | d Conc.p.721.c.d.

'Voilà ce que Theodose manda au Concile par une lettre adressée à Celestin, à Rufe [de Thessalonique,] à Saint Augustin, & à plusieurs autres;'c'est à dire apparemment à tous les Metropolitains à qui l'on avoit adressé des lettres pour la convocation du Concile, sans considerer s'ils y estoient, ni mesme s'ils n'estoient point morts, comme S. Augustin. [On voit bien pourquoi Nestorius, S. Cyrille & Memnon n'y sont pas nommez. Mais je ne sçay pourquoi on n'y trouve point Jean d'Antioche, (car ce n'est pas sans doute ce Jean qui est nommé le neuvieme,) ni Theodote d'Ancyre, Amphiloque de Side, Valerien d'Icone, & plusieurs autres des plus illustres.]'Les Evesques du Concile se plaignirent à Theodose mesme de ce qu'on y avoit mélé avec leurs noms, non seulement ceux des schismatiques du parti de Jean, mais mesme les Celestiens deposez [depuis longtemps. Je ne sçay s'ils prenoient un Julien qui y est nommé pour le celebre Pelagien. Mais on croit que c'estoit celui de Sardique.]

a. | Nor.h.P.l.1.p.233.234. | Conc.t.3.p.757.d.

'Au contraire les Orientaux se vanterent que Theodose avoit confirmé ce qu'ils avoient fait, [se gardant bien de parler de Nestorius.]'Et comme ce prince proteste qu'il veut demeurer dans la foy établie par le Concile de Nicée,'ils en infererent sans aucune raison, qu'il vouloit que tous les Evesques signassent le symbole de ce Concile, [ce qu'on avoit déja fait,]'ou mesme qu'on se contentast de cette seule signature;'& qu'on rejettast les anathematismes de S. Cyrille.

ap.p.713.714. | t.3.p.721.d. | a[illegible].713.714|n.d. | t.3.p.701.b. | ap.p.715 a.

'Theodose envoya en mesme temps au Concile une lettre "qu'Acace de Berée écrivoit apparemment au Concile mesme, pour exhorter les Peres à aimer la paix, & à s'unir tous dans les principes de la foy veritable & Catholique.'N'ayant pu venir au

t.3.p.721.d.e. | V. son titre. | a.

Concile à cause de son extreme vieillesse, il avoit voulu s'acquiter au moins par cettte lettre de ce qu'il devoit à l'Eglise.

ARTICLE LXVII.

Les Legats du Pape arrivent à Ephese, presentent au Concile les lettres du Pape, signent la deposition de Nestorius: Les Evesques demandent à l'Empereur de se pouvoir retirer.

[DURANT ces divers mouvemens de la ville & de la Cour de Constantinople, ou immediatement avant qu'ils commençassent,]'les Legats du Pape arriverent enfin à Ephese, ayant Conc.t.3.p.617.
esté retenus plus longtemps qu'ils ne pensoient par les tempestes, 620.
& les autres accidens ausquels les voyages par mer sont sujets.
'C'estoient, comme nous avons dit, les Evesques Arcade & p.619 e|Liber.c.
Projecte, avec Philippe Prestre de Rome.[Ils rendirent sans 6.p.25.
doute aussitost à S. Cyrille,]'la lettre que le Pape luy avoit écrite Conc.p.621.622.
du 7 de may,'apprirent[de luy]que celle[du 11 aoust 430,]avoit p.612.a.
esté lue[le 22 de juin]dans le Concile,[& le reste de ce qui s'estoit passé tant dans cette seance que depuis.]

'Les Evesques du Concile s'estant assemblez le 10 de juillet p.609.e.
dans la maison episcopale, les Legats y entrerent, & prirent seance avec eux.[Ils parlerent en latin,]'puisqu'à la teste de leurs p.612.a.b.c.
paroles on lit toujours ces mots, *Traduction de ce qui a esté dit.* Ils presenterent la lettre que le Pape adressoit par eux au Concile,
&c. "demanderent qu'elle fust lue,'& par ordre de S. Cyrille, Sirice d.
Notaire de Rome la lut en latin,'comme le Prestre Philippe dit c.
que c'estoit la coutume. Tous les Evesques demanderent qu'on la lust aussi en grec,'y en ayant beaucoup qui n'entendoient pas p.613.a.
le latin.'Les Legats en avoient apporté une traduction :[a] & par p.612.613.
l'ordre de Flavien de Philippes, Pierre Prestre & Notaire d'Alexandrie en fit la lecture. a p.613.a.b.

'Comme Celestin y declaroit à la fin qu'il envoyoit ses Legats p.618.b.
pour faire executer ce qu'il avoit ordonné[l'année precedente dans le Concile de Rome,]'tous les Peres s'écrierent que ce jugement estoit juste, & firent de grands applaudissemens en l'honneur de Celestin & de S. Cyrille,'de quoy le Prestre Philippe les p.617.c.
remercia, en relevant beaucoup le siege de Rome.'Ensuite de p.620.a.b.
ces applaudissemens, Projecte ayant demandé que l'on executast les choses comme le Pape le souhaitoit, Firme de Cesarée répondit qu'on l'avoit déja fait en deposant Nestorius.'Arcade & Phi- p.617.c.d.e.
p.620.a.b.

lippe remercierent le Concile, & prierent qu'on leur apprist comment toutes les choses s'estoient passées, pour y donner leur
c.d. consentement, & les confirmer.'Theodote d'Ancyre promit qu'on leur communiqueroit les actes mesmes du Concile.

p.621.d.e. 'On les leur communiqua effectivement, & ils trouverent que tout s'y estoit fait selon l'ordre des Canons. C'est ce qu'ils témoignerent dans la seance qui se tint le lendemain 11 de juillet
p.624.a.b. au mesme lieu.'Ils demanderent neanmoins qu'on les relust en-
c.d.e. core publiquement, afin qu'ils les pussent signer.'Pierre relut
p 625.a. donc toute la premiere seance:'Ensuite de quoy Philippe ayant donné de grands eloges à S. Pierre & aux Papes ses successeurs,
p.625.628. 'luy & les deux autres Legats declarerent qu'ils condannoient
p.628.c. Nestorius, & le deposoient au nom du Pape:'à quoy S. Cyrille ajouta que c'estoit aussi au nom de tout le Concile des Evesques
p.629.a. d'Occident,'declara qu'il falloit ajouter ce qui s'estoit fait ce jour là, & le precedent, au reste des actes du Concile, & pria les
b.c. Legats de le confirmer par leur signature;'ce qu'ils firent sans difficulté.

[Comme c'estoit un avantage considerable au Concile d'estre appuyé de l'autorité du Pape, qui emportoit celle de tout l'Oc-
d.e|632. cident;]'le Concile écrivit une [troisieme] lettre à l'Empereur, pour luy mander l'arrivée des Legats, & le consentement qu'ils
p.632.d. avoient donné à la deposition de Nestorius;'en sorte qu'à la reserve d'un petit nombre de personnes qui preferoient l'amitié d'un homme à la verité, toute la terre estoit unie dans cette con-
d.e. dannation.'Les Evesques prient donc l'Empereur de permettre qu'ils songeassent à mettre un nouvel Evesque à Constantinople,
e. '& de leur accorder la liberté de s'en retourner, puisque la difficulté pour laquelle il les avoit assemblez, estoit terminée; & qu'un plus long sejour à Ephese qui avoit déja emporté quelques uns des Evesques & des Ecclesiastiques, ne pouvoit qu'accabler ceux à qui leur pauvreté, leur infirmité, ou leur age, rendoient
p.450.b. l'air d'un pays étranger plus dangereux.'Saprice de Paphos en
p.502.c. Cypre, qui estoit à la premiere seance,'estoit mort lorsqu'on tint la settieme le 31 d'aoust [ou plutost de juillet.]

p.611.d. 'Le Concile prie encore l'Empereur d'arrester quelques ordres qu'on menaçoit d'envoyer aux Gouverneurs des provinces, & qui eussent esté capables de troubler beaucoup les Eglises. Il
p.705.b. semble que cela regardast l'affaire de Nestorius.'Theodose dans sa lettre du 29 de juin, avoit declaré au Concile qu'il avoit défendu aux Gouverneurs de laisser recevoir dans les villes aucun des

Evesques qui sortiroient d'Ephese sans son ordre. [Le Concile aime mieux prendre cela pour une menace, afin de paroistre moins s'opposer à l'Empereur.]'Cette lettre fut signée par tous les Evesques, '& envoyée par le Diacre Eutyche, [a]que le P. Petau croit estre celui qui fut depuis heresiarque. [b]Mais celui-ci estant alors renfermé dans un monastere de Constantinople, dont il sortit seulement pour combatre Nestorius, & s'y renfermer ensuite, [c]il n'y a pas d'apparence qu'il soit venu à Ephese. p.631.c. p.629 c. a Pet.dog.t.4.l.1.c.8 5 5 p.41. b Conc.t.3.p.201 a.c|206.b. c Liber.c.11.n.p.70.

[d]Le Concile écrivit une autre lettre au Clergé & au peuple de Constantinople, où il leur mande la deposition de Nestorius, comme s'ils ne l'eussent pas encore sceue: [sachant peutestre que les lettres qu'on avoit écrites auparavant, avoient esté arrestées par les partisans de Nestorius.]'Le Concile les exhorte à faire de ferventes prieres, pour obtenir de Dieu un pasteur capable de gouverner une Eglise, du bien de laquelle dependoit le bien des autres.'Quoique le Concile fust alors de plus de 200 Evesques, on se contenta neanmoins que cette lettre fust signée des sept principaux, avec les trois Legats du Pape. d Conc.t.3.p.633.a.b. c. c.d.

ARTICLE LXVIII.

Saint Cyrille & Memnon demandent justice au Concile, qui cite Jean, & casse la sentence de son Concile: Les Orientaux affichent contre Saint Cyrille & le Concile.

[LE Concile ni dans ces lettres ni dans celle qu'il avoit écrite le premier de juillet à l'Empereur, ne parle point de l'entreprise ridicule & criminelle des Orientaux, qui avoient pretendu deposer S. Cyrille & Memnon, & separer de la communion tous les autres Prelats du Concile. Il ne l'ignoroit pas neanmoins sans doute, surtout depuis qu'on voyoit les efforts qu'ils faisoient pour mettre un autre Evesque à Ephese.]'Mais il croyoit devoir mepriser une chose si deraisonnable[& si visiblement nulle, qui mesme ne leur avoit point esté notifiée juridiquement.]'Neanmoins lorsqu'on sceut qu'ils avoient porté cette affaire jusqu'à l'Empereur, on crut ne la devoir plus negliger.'Saint Cyrille & Memnon dresserent donc une requeste, où ils se plaignent de la sentence qu'on avoit rendue contre eux, en representent l'injustice & la nullité, & demandent que Jean d'Antioche & les autres soient appellez, pour rendre raison devant le Concile d'une procedure si étrange.'Ils témoignent ne l'avoir apprise que par le bruit commun. Conc.t.3.p.657.a. a|650.a|1050.a. p.636.637.657.b|664.d|1050.a|Evag.l.1.c.5.p.260.|Liber.c.6.p.25. Conc.p.657.a.

p.636.a.b|664.c. 'Le Concile s'estant donc assemblé le [jeudi] 16 de juillet, dans l'eglise de la Ste Vierge, où les Legats du Pape & de l'Afrique se trouverent avec S. Cyrille, Memnon & tous les autres Evesques au nombre de plus de 200; 'Hesyque Diacre de Jerusalem, selon le P. Garnier, presenta au Concile la requeste de S. Cyrille & de Memnon, & Juvenal de Jerusalem ordonna d'en faire la lecture, & de la mettre dans les actes. [Ainsi il semble qu'il presidast au Concile au defaut de S. Cyrille qui agissoit en cette occasion comme partie.] 'Aprés qu'on eut lu la requeste, le Concile conclut à citer Jean d'Antioche: "bien que cela ne fust point necessaire, comme le remarque Acace de Melitene, puisque les Orientaux en se separant du Concile & en se joignant à Nestorius, s'estoient rendu incapables de faire quoy que ce soit de legitime. [On ne parle quelquefois que de Jean:] 'Mais on pretendoit neanmoins citer avec luy tous les autres Orientaux de son Concile.

p.636.b.c|Merc. t.2.pr.p.50. Conc.p.637.d.e. Note 49. p.664.c.

p.637.c|640.a. 'On deputa pour cette citation Archelaüs Evesque de Minde en Carie, Paul de Lampé en Candie, & Pierre de Paremboles en Palestine. 'Ils trouverent la maison de Jean environnée de soldats, & d'autres personnes en armes: Ils declarerent qu'ils venoient de la part du Concile pour parler à Jean d'une affaire ecclesiastique, & ils le dirent mesme à quelques Ecclesiastiques de Jean qui se trouverent presens. Mais comme Jean se doutoit apparemment du sujet pourquoi ils venoient; on ne voulut jamais les laisser mesme entrer dans la maison. "Il se fit sur cela beaucoup de bruit & de trouble: Les soldats environnerent les Evesques l'épée nue à la main, avec des paroles menaçantes; & ils furent contraints de se retirer pour eviter un plus grand mal.

p.637.b.c|640. &c.

p.640.641. 'Quand ils eurent fait leur raport au Concile, S. Cyrille representa que cette conduite de Jean estoit une justification manifeste & de luy & de Memnon, & qu'ainsi il prioit le Concile de les vouloir declarer innocens. 'Mais Juvenal ayant demandé qu'on fist une seconde citation à Jean, selon l'ordre des Canons, on y envoya Timothée de Termesse [dans la Pamphylie,] Eustathe de Docime [dans la Phrygie,] & Eudoxe de Come en Lycie. Ils trouverent encore la maison de Jean environnée de soldats. 'Quelques Ecclesiastiques qui y estoient aussi, allerent avertir Jean que des Evesques le demandoient de la part du Concile. Et la réponse qu'ils leur raporterent, fut que Jean n'avoit rien à dire à des Evesques qu'il avoit deposez & excommuniez; Qu'ainsi on n'avoit que faire de se donner si souvent la peine de l'appeller [au Concile.]

p.641.c.d. p.641.544.

Concile.] Ces Ecclesiastiques refuserent de dire leurs noms, parce, disoient-ils, qu'ils n'estoient pas des notaires : mais qu'ils estoient prests de faire devant des notaires la réponse qu'ils leur faisoient.

'S. Cyrille & Memnon representerent encore que Jean ne refusoit de répondre,"que parcequ'il se sentoit trop coupable pour soutenir devant le Concile ce qu'il avoit fait.'Le Concile leur répondit qu'il estoit dans le mesme sentiment'; qu'ainsi il declaroit nul tout ce que Jean avoit fait contre eux ; qu'il en écriroit à l'Empereur ; & que si Jean ne venoit point aprés qu'on luy auroit fait une troisieme citation, on ne manqueroit point de le punir selon la severité des Canons. p.644.645. &c. p.645.b.c.

'Il semble que Jean ait voulu répondre aux citations que luy avoit fait le Concile, mais d'une maniere assez surprenante, 'dont luy & ceux de son parti s'estoient déja servis plusieurs fois, sans autre fruit neanmoins que de se rendre ridicules à tout le monde.'Car au lieu de venir faire voir au Concile les raisons qu'ils avoient d'accuser Saint Cyrille de l'heresie d'Apollinaire, comme ils eussent dû se haster de faire, s'ils eussent agi par le zele de la verité & de la justice;'Jean qui aimoit mieux se tenir renfermé dans sa maison, sans oser presque en sortir,'& les autres Orientaux, firent afficher un écrit à la muraille du theatre, par lequel ils declaroient publiquement la sentence qu'ils avoient rendue tant contre S. Cyrille & Memnon, que contre tout le Concile.'Ils y accusoient S. Cyrille & Memnon d'estre les chefs de l'heresie d'Apollinaire,'& de suivre encore les sentimens d'Eunome & d'Arius.'Ils y declaroient aussi qu'ils avoient mandé à l'Empereur les crimes pretendus dont ils vouloient que les Evesques fussent coupables ; [à quoy ils ajoutoient peutestre]'ce qu'ils dirent un peu aprés, Que cette affaire estant portée devant l'Empereur, il falloit attendre ses ordres avant que de faire aucune nouvelle procedure.'Cette affiche estoit capable de troubler toute la ville; [ce qu'elle ne fit pas neanmoins.]'Mais si les Orientaux avoient fait une piece si impertinente pour causer de la douleur à ceux qui, [les regardant comme leurs freres & leurs propres membres,] estoient touchez de leur deshonneur, ou pour se faire moquer par ceux qui avoient moins de charité ; ils réussirent tout à fait en l'un & en l'autre. p.648.a.b|Merc. t.2.pr.p.30. Conc.p.648.c. b. p.1050.b. p.648.b|664.b.c. p.648.c. d|664.c. p.649.a. p.651.a. p.648.b. b.c.

'Les Orientaux firent encore un autre acte, dont le temps n'est pas marqué, adressé aux Evesques qu'ils avoient excommuniez, par lequel"ils les blasmoient d'attendre si longtemps à se separer p.506. c.

de S. Cyrille & de Memnon, & à venir demander l'absolution de leur excommunication; leur protestant que s'ils attendoient davantage, ils pourroient s'en repentir lorsqu'il ne seroit plus temps de le faire.

ARTICLE LXIX.

Le Concile aprés une troisieme citation, separe les Orientaux de la communion.

Conc.t.3.p.645. d.c. 'LE lendemain 17 de juillet les Evesques se rassemblerent dans l'eglise de la S[te] Vierge. a p.645.648. [a]S. Cyrille y representa qu'il ne pouvoit estre mieux justifié, que par le refus que faisoient les Orientaux de venir au Concile prouver l'heresie dont ils l'accusoient, puisque n'y ayant point de soldats à la porte du Concile, comme audevant de leurs maisons, rien ne leur ostoit la liberté d'y venir que les reproches de leur conscience. p.648. 'Il se plaignit ensuite tres fortement de l'affiche injurieuse qu'ils avoient faite contre luy, [& contre tout le Concile;] & comme il y estoit accusé d'heresie, il protesta qu'il ne tenoit, & n'avoit jamais tenu que les sentimens de l'Eglise Catholique, & anathematiza sur le champ Apollinaire, Arius, & les autres principaux heresiarques, & avec eux Nestorius mesme; [ce que le Concile n'avoit pas fait,] & quiconque demeuroit dans sa communion & dans ses erreurs. Il y joignit de mesme tous ceux qui suivoient les sentimens de Celeste & de Pelage. p.648.649. 'Pour conclusion, il demanda que Jean & les Orientaux fussent citez pour la troisieme fois, afin que s'ils refusoient encore de venir justifier l'heresie dont ils l'accusoient, on ne pust faire difficulté de les condanner comme des calomniateurs. p.649.b. 'Il parloit aussi pour Memnon.

b|447.b|Liber. c.6.p.25. 'Le Concile deputa pour cette citation Daniel de Colonie en la 2[e] Cappadoce, a Conc.p.649 b.c. [a]Commode de Tripoli en Lydie, & Timothée de Germe dans l'Hellespont, avec Musone notaire: & il leur donna un acte adressé à Jean, par lequel il luy declaroit, que puisqu'il avoit déja refusé deux fois de venir pour soutenir ce qu'il avoit fait, ou pour le corriger; il luy défendoit à luy & à tous les siens de faire aucune fonction episcopale: Et que si aprés cette troisieme citation il refusoit encore de venir, on prononceroit contre luy ce qui estoit ordonné par les Canons.

p.649.651|Liber. c.6.p.25. 'Les deputez furent à cheval à la maison de Jean, audevant de laquelle ils trouverent divers Ecclesiastiques, dont ils eussent

pu eprouver l'insolence,"sans le secours des soldats mesmes qui gardoient la maison de Jean, & d'Asphale Prestre & nonce de l'Eglise d'Antioche à Constantinople. Jean ayant sceu que les deputez le demandoient, son Archidiacre leur vint presenter un papier de la part du Concile[des Orientaux.]Ils refuserent par deux fois de s'en charger; surquoi l'Archidiacre refusa aussi
NOTE 50. d'ecouter"ce qu'ils luy vouloient dire de la part du Concile œcumenique, & se retira aprés leur avoir dit que l'Empereur estoit averti de tout, que l'on attendoit son ordre; & qu'ainsi il estoit inutile de s'envoyer personne de part & d'autre.'Les Orientaux Conc.p.697.e. assurent qu'ils avoient fait cette réponse deux & trois fois.'Baro- Bar.431.§89.90. nius croit que le papier qu'on voulut donner aux deputez, estoit
&c. l'acte par lequel"les Orientaux sommoient les deputez de se separer de Saint Cyrille.'Les Legats en se retirant signifierent à Conc.p.652.b. Asphale & à un autre Prestre, ce qui estoit porté par l'acte que le Concile leur avoit donné, sans neanmoins parler de cet acte.

'Le Concile approuva la conduite des deputez.[a]Mais il conceut c.d. une juste indignation de celle de Jean.[b]On eut la pensée de pro- a p.665.a. b a|652.e. noncer contre luy & contre les autres Orientaux la mesme sentence[de deposition]qu'ils avoient prononcée injustement contre S.Cyrille & Memnon: Et ils le meritoient assurément.'Mais on p.665.b. crut qu'il valoit mieux reserver cela au jugement du Pape,'& b|652.657.d. pratiquer la patience, en se contentant d'une punition moins Evag.l.1.c.5.p.260.c. severe. Ainsi le Concile ordonna, qu'afin qu'ils ne pussent plus abuser du pouvoir de la dignité episcopale, ils demeureroient separez de la communion, jusqu'à ce qu'ils eussent reconnu & avoué leur faute,'& qu'ils fussent venus rendre raison de leur Conc.p.657.d. conduite au Concile;'ajoutant que s'ils ne le faisoient dans peu p.653.c. de temps, ils attireroient sur eux toute la rigueur des Canons. a.b. 'Il marqua nommément 35 Evesques que l'on comprenoit dans cette sentence.'Et tous les Peres estoient resolus de les point ad- ap.p.761. mettre à leur communion, qu'aprés qu'ils auroient consenti à la deposition de Nestorius, & à la condannation de ses dogmes.'Le t.3.p.653.c|665.c| 657.c|Evag.l.1.c.5.p.260.c. Concile declara aussi de nouveau que tout ce que les Orientaux avoient fait contre S.Cyrille & Memnon, estoit entierement nul & insoutenable,'& tous les Peres communiquerent avec eux Conc.t.3.p.665.c. comme auparavant.

'Cette resolution du Concile fut signée par Juvenal de Jerusalem, p.653.d. par les trois Legats du Pape, & par les autres Evesques;[d'où nous pouvons encore juger que Juvenal avoit presidé à ces deux seances.'Liberat dit que la vengeance eut un peu de part à ce qui Liber.c.6.p.16| Socr.l.7.c.34.p.377.a.

Liber.c.6.p.26. se fit contre les Orientaux :'à quoy il ajoute que les uns & les autres firent & souffrirent bien des maux à Ephese"avec un faste *pari fastu.* & une insolence à peu pres egale.

Conc.p.769.b. 'Dans un acte que le Concile fit au mois d'aoust, il declare que les voix de tous les Peres ont anathematizé dans l'Eglise Jean c. d'Antioche & les siens.'Mais expliquant cet anatheme, il se renferme dans la separation de la communion, & l'interdiction de b.c. leurs fonctions.'Il dit qu'il les a traitez de la sorte tant à cause de ce qu'ils avoient fait contre S. Cyrille & Memnon, que parcequ'ils ne s'eloignoient pas des sentimens de Nestorius, qu'ils ne se separoient pas d'avec luy, qu'ils ne cessoient point de parler pour luy, & qu'ils n'avoient point voulu se joindre au Concile pour le condanner. [Je ne sçay s'il marque quelque autre chose que ce qui s'estoit fait dans la seance du 17 de juillet, où neanmoins l'on ne parla que de la premiere de ces raisons.]

ap.p.705.715. 'Il paroist que le Concile écrivit en Syrie[& partout ailleurs,] pour y faire connoistre la sentence rendue contre les Orientaux. 63.p.802.803. 'Et nous avons en effet un decret du Concile adressé à tous les Evesques & à tous les fideles de l'Eglise, pour leur declarer que Jean d'Antioche, & 33 autres Evesques nommez avec luy, ont esté separez de la communion, & privez du droit de faire aucune fonction"episcopale, particulierement pour n'avoir pas vou- *ἱερατικῆς.* lu condanner Nestorius avec le Concile, & avoir ainsi montré qu'ils suivoient les sentimens de Nestorius & de Celeste. [Ce decret est joint aux actes de la seance tenue le 31 d'aoust selon les Bar.431.§ 92. imprimez, mais sans aucune liaison.]'Et il y a apparence, comme l'a cru Baronius, que c'est une suite de celle du 17 de juillet. Conc.ap.p.715. Le style de cet acte est presque inintelligible.'Il convainquit beaucoup de personnes que la conduite des Orientaux estoit injuste.

ARTICLE LXX.

Des Canons du Concile : Les Peres écrivent au Pape contre les Orientaux.

Conc.t.3.p.805. 'Les six Canons qui nous restent du Concile d'Ephese, paroissent faire partie du decret ou de la lettre circulaire Bar.431.§ 92. dont nous venons de parler, & à laquelle ils sont joints.'Baronius Conc.p.803.d.e. les raporte aussi à la seance du 17 de juillet.'Le Concile declare donc, afin que tous les Evesques sachent ce qui s'est fait touchant

les Orientaux, Que tous les Metropolitains qui se sont joints, ou qui se joindront à leur assemblée schismatique, ou qui seront entrez dans les sentimens de Celeste, n'auront aucune jurisdiction sur leurs suffragans; & que mesme les Evesques de leur province, & les Metropolitains voisins, pourront les deposer tout à fait de l'episcopat;'Que les simples Evesques qui seront tombez dans la mesme faute, surtout s'ils y tombent aprés avoir signé contre Nestorius, seront absolument deposez de l'episcopat;(ce qui est plus rude que ce qui est ordonné dans les actes du 17 de juillet:)'Que tous les Clercs unis au Concile œcumenique ne seront point dutout soumis aux schismatiques, & que tous ceux que Nestorius ou ses partisans auront deposez à cause de la foy, seront rétablis;'Que tous les Clercs qui se separeront de l'Eglise, & qui suivront les sentimens de Nestorius & de Celeste, seront deposez;'Que tous ceux qui aprés avoir esté condannez par le Concile[de leur province,]ou par leur Evesque, auront esté rétablis par Nestorius & ses partisans, qui avoient eu tres peu de soin d'observer les regles des Canons, demeureront soumis à la sentence prononcée contre eux;'Et que quiconque voudra s'opposer à quelqu'une des choses ordonnées par le Concile, sera privé du rang qu'il tient dans le Clergé, ou de la communion si c'est un laïque. e. p.806.2. b. b.c. c.d.

'Ces Canons furent signez par tous les Evesques.[Ils ne se trouvent point dans les anciens codes de l'Eglise latine, de Denys le Petit, de Justel, & du P. Quesnel. Et en effet, ils ne contiennent rien qui regarde la discipline publique de l'Eglise.]'On croit que ces Canons, & la lettre circulaire qui est à la teste, sont l'epistre synodique du Concile d'Ephese, que le Concile de Constantinople envoya au mois d'octobre aux Evesques d'Epire. d. p.1059 1062| Merc.t.2.p.356. 2.

'Les Orientaux pretendirent depuis se moquer de la declaration que le Concile avoit faite en faveur de S. Cyrille, à cause que les Evesques du Concile avoient tous esté excommuniez par eux, & avoient tous part à la faute de ceux qu'ils absolvoient.[Cette réponse auroit assurément quelque force, si l'excommunication de 200 Evesques par 40 autres, & dans les circonstances où cela s'estoit fait, n'estoit une chose visiblement nulle.]'Car pour ce qu'ils disent que S. Cyrille a reconnu la validité de leurs censures en demandant d'en estre delié;[il est tres naturel que dans les injustices les plus visibles on ait recours au Superieur pour faire declarer nul & injuste ce qu'on sçait estre tel par sa nature. Et si le Concile eust eu un superieur, il luy eust Conc.p.697.700. p.700.2.

pu aussi demander justice contre l'excommunication des Orientaux. Mais n'en ayant point, il aima mieux mepriser une chose qui se détruisoit d'ellemesme, que d'exciter une nouvelle dispute en se rendant juge en sa propre cause. [De plus, S. Cyrille estant accusé d'heresie, ne pouvoit rien faire de plus raisonnable, que de demander que ses accusateurs vinssent faire voir les preuves qu'ils en avoient.]

ap.p.706.§ 14. 'Irenée envoyé à la Cour par les Orientaux pour y soutenir leur cause, estoit parti[avant le 17 de juillet]avec diverses lettres t.3.p.697.d.e. de l'Empereur, [& pour ses principaux officiers.]'Mais aprés que le Concile eut declaré[1] la sentence des Orientaux contre S. Cyrille entierement nulle, ceux-ci envoyerent à Irenée une[nouvelle] p.697.700. lettre pour l'Empereur,'où ils se plaignent extremement de cette sentence, [sans oser dire que le Concile les avoit tous separez de p.700.b.c. sa communion:]'& demandent que son autorité seule estant capable de remedier à de si grands maux, il luy plust de les faire venir à Constantinople, ou au moins à Calcedoine, afin qu'ils eussent plus de facilité à luy faire connoistre la verité, & à eviter les perils dont ils pretendent que les Catholiques les menaçoient. c.d. 'Ils demandent aussi que chaque Metropolitain n'amene avec luy e. que deux de ses suffragans,'& que tout le monde soit obligé de signer publiquement & simplement le symbole de Nicée, qu'ils ap.p.706.§ 14. avoient mis à la teste de leur lettre,'& qu'ils avoient tous signé. t.3.p.700.c. 'Ils avouent neanmoins en mesme temps qu'il ne faut point dire, ni que J.C. soit un pur homme, ni que sa divinité soit passible; [ce qui n'est point dutout dans le symbole de Nicée.

p p.704. Ils peuvent avoir écrit vers le mesme temps]'une lettre que nous avons d'eux aux Ecclesiastiques & aux laïques d'Hieraple ap.705. en Syrie,'pour les avertir de ne se point troubler de ce que les partisans de Cyrille leur pourroient écrire, [par où ils marquent apparemment la lettre circulaire du Concile sur la sentence rendue contre les Orientaux le 17 de juillet.] Ils disent qu'il ne faut point avoir aucun égard à tout ce que font les Evesques du Concile, deposez ou excommuniez, tant pour avoir autorisé par leurs signatures les sentimens heretiques de S. Cyrille, que pour diverses autres fautes. Ils demandent les prieres de ceux à qui ils écrivent, pretendant ne travailler que pour maintenir la verité de la doctrine.

p.705.706. 'Cette lettre est signée de 53 Evesques. Car outre ceux qui s'estoient trouvez à leur premiere seance, on y trouve encore

1. le 16 & 17 de juillet: ce qui montre qu'Irenée estoit parti avant ce jour là.

Tranquillin d'Antioche en Pisidie, Julien de Sardique, Pierre de Trajanople, & Astere d'Amide [en Mesopotamie,] tous Metropolitains, & Theophane de Philadelphie en Lydie,'qui p.697.
s'estoient déja opposez le 21 de juin à la tenue du Concile.'On y p.697.705.
trouve aussi Rabula d'Edesse, [dont nous aurons occasion de parler amplement en un autre endroit,] Bosphore de Gangres en Paphlagonie, Cyrus de Tyr, tous trois Metropolitains, & deux Evesques. Ces cinq Prelats n'ont point encore paru jusqu'ici à Ephese, où ils estoient peutestre arrivez aprés les autres. [Comme on ne voit rien dans cette lettre qui regarde particulierement Hieraple,]'on croit que c'estoit une lettre circulaire. Lup.ep.13.n.p.45.

ᵃLe Concile ayant resolu dans la seance du 17 juillet, aussibien a Conc.t.3.p.
que dans celle du jour precedent, d'informer l'Empereur de 640. 653.d.
cette affaire,'luy écrivit une lettre, où il fait voir les defauts de p.656 657.
la procedure des Orientaux, se plaint beaucoup de ce que 30 Evesques avoient osé se soulever contre plus de 200, & avoient pretendu former un second Concile contre la volonté de l'Empereur.'Il le prie à la fin de confirmer par son autorité ce qui p.660.a.
s'estoit fait contre Nestorius pour l'établissement de la foy. La lettre fut signée de mesme par Juvenal, par les trois Legats, & par le reste des Evesques.

'Le Concile écrivit aussi une longue lettre au Pape Celestin, p.660-668.
pour luy rendre conte de ce qui s'estoit fait contre Nestorius, & particulierement contre Jean d'Antioche. Ils disent qu'ils ont p.665.b.
reservé à son jugement s'il ne falloit point aller jusqu'à deposer le dernier;'& il paroist qu'ils souhaitoient fort que le Pape en- d.e.
trast dans ce sentiment.'Ils luy envoyerent aussi les actes de tout p.668.a.
ce qui s'estoit passé, avec les signatures des Evesques.

'On met ensuite de cette lettre une harangue que S. Cyrille fit p.668.669.
dans le Concile contre Jean d'Antioche qui n'y est pas neanmoins nommé. Il luy reproche d'avoir abandonné l'armée du Seigneur par ses longueurs affectées, lorsqu'elle combatoit contre son ennemi;'& aprés avoir fui le combat, d'avoir mesme pris p.669.
les armes contre la verité & contre ses défenseurs. Mais il luy proteste que s'il est aussi fort & aussi superbe que Goliath, tous ces soldats armez de fer dont il fait sa défense, ne l'empescheront point d'estre vaincu par les humbles soldats de J.C.'Je ne sçay si Merc.t.2.pr.p.31.
c'est cette harangue que le P. Garnier dit avoir esté prononcée dans la seance mesme du 17 juillet: [ce qui paroist assez peu probable de celle-ci.] Il la trouve aigre, & excuse cette aigreur, en disant que comme il estoit plein du zele de la foy, il avoit pu s'ele-

ver aussibien que les Prophetes, au dessus des loix ordinaires qui obligent à parler [avec plus de moderation.]

ARTICLE LXXI.

De ce qui se fit à Ephese touchant les Pelagiens.

Conc.t.3.p.665.f. 'LE Concile mande aussi au Pape ce qu'il avoit fait contre les Pelagiens. [Ces heretiques pretendoient, comme nous avons dit, que leur cause n'avoit pas esté suffisamment examinée, & ils importunoient tous les tribunaux afin qu'on leur accordast un Concile. Ils estoient venus pour cela à Constantinople en 429, & y avoient esté appuyez par le credit de Nestorius, qui ne put neanmoins empescher que Theodose ne les fist chasser de la ville. Cette disgrace ne les rebuta pas:] p.1071.c. 'Ils persisterent toujours à esperer [& à demander] le jugement du Concile. [Ainsi Theodose en ayant convoqué un à Ephese pour l'affaire de Nestorius, les Evesques de ce parti ne manquerent pas sans doute de s'y en aller.] p.1703.b. 'Aussi Celestin dit qu'ils couroient toutes les provinces; & se faisoient connoistre partout pour estre condannez partout. p.1080.c. 'Il marque mesme assez clairement qu'ils estoient venus à Ephese avec Nestorius, Prosp.chr. pour appuyer, 'dit S. Prosper, un dogme si conforme au leur. Conc.p.531.d.e. 'C'estoit particulierement pour empescher ce nouveau jugement, que Capreole de Carthage avoit écrit au Concile [" & à Theodose. V.S. Eugene de Carthage.

On ne voit pas s'ils se presenterent au Concile & s'ils demanderent audience, ou s'ils se resolurent d'attendre que le parti des Orientaux, qui leur devoit sans doute estre plus favorable, fust devenu le plus fort.] p.665.668. 'Mais on sçait qu'on lut dans le Concile les actes de ce qui s'estoit passé à leur deposition [" en 418 sous Zosime,] NOTE 51. qu'on resolut que ce que le saint Siege avoit ordonné contre eux, demeureroit ferme & inebranlable; que tous les Peres y joignirent leurs suffrages, & les regarderent comme [legitimement] deposez. [Voilà ce que le Concile en manda au Pape; car ce qui se fit sur leur sujet en cette occasion ne se trouve point marqué dans les actes du Concile.' Merc.t.2.pr.p.51. Et c'est sans aucun fondement particulier,] que le P. Garnier croit que le plus probable est que cela se fit durant que les deputez du Concile estoient allé citer Jean d'Antioche.' Prosp.chr. S. Prosper a marqué cette condannation de beaucoup de Pelagiens par le Concile d'Ephese.' in col. c.41.p.404:. L'épée apostolique, dit-il, que Celestin avoit mise entre les mains de S. Cyrille, abatit

abatit tout ensemble les deux heresies de Nestorius & de Pelage. 'Mercator marque aussi que les Pelagiens furent condannez aussi-bien que Nestorius par les Peres du Concile d'Ephese; à quoy il contribua luy mesme par le memoire qu'il avoit dressé contre eux des l'an 429, & qu'il traduisit [peutestre alors] en latin, 'afin que les Legats du Pape & de l'Afrique le portassent en leur pays. [Je ne sçay si ce fut ensuite de cette condannation, que] 'Saint Cyrille écrivant à Theodose, luy parla des heresies de Nestorius & de Celeste comme n'en faisant qu'une. 'Nous avons une epigramme de S. Prosper tant sur l'union qu'elles avoient entre elles, que sur leur condannation commune. 'Le Concile reproche plusieurs fois aux Orientaux d'estre unis avec les Pelagiens, [supposant qu'ils estoient reconnus & detestez de tout le monde comme heretiques;] '& il en parle comme si les Orientaux les eussent receus dans leur communion, & les eussent mesme admis dans leur assemblée du 26 ou 27 de juin lorsqu'ils deposerent S. Cyrille. Neanmoins leurs noms ne se trouvent point parmi les 43 Evesques qui signerent le decret de cette assemblée. 'C'est pourquoi le Cardinal Noris soutient que les Orientaux ne les admirent jamais ni dans cette assemblée, ni dans aucune autre; & que ce que l'on disoit qu'ils se lioient de communion avec eux, n'estoit qu'une conjecture fondée sur ce qu'ils soutenoient le parti de Nestorius, qui, comme nous avons dit, avoit favorisé les Pelagiens. 'En effet, les Orientaux mesmes font un crime au Concile d'avoir receu des Euchites [ou Messaliens,] qui sont, disent-ils, dans les mesmes sentimens "que Celeste & que Pelage.

Merc. t. 1. p. 5. 73.
p. 6. 2.
Phot. c. 54. p. 44.
Prosp. p 546.
Conc. p. 803. c| 757. d.
p. 660. a| 664. b| 749. a. b| 1146. a.
Nor. h. P l. 2. p. 230. 231.
Conc. p. 741. b.
NOTE 51.

ARTICLE LXXII.

Le Concile condanne un symbole de Theodore de Mopsueste sans nommer cet Evésque; & défend de rien ajouter au symbole de Nicée.

[NOUS ramasserons en cet endroit quelques actions du Concile d'Ephese, qui regardent diverses affaires particulieres, & dont le temps est incertain, ou posterieur à ce que nous avons raporté jusques ici; mais qui paroissent toutes avoir prevenu l'arrivée du Comte Jean, laquelle changea au mois d'aoust l'état des affaires.]

'Nous trouvons une seance du Concile marquée le [mécredi] 22 juillet dans la maison episcopale de Memnon, & contée pour la sixieme. Le texte n'en est qu'en latin. 'Ce qu'on en peut tirer, c'est

Conc. t. 3. p. 671. a.
p. 671.

que Pierre Prestre d'Alexandrie ayant representé qu'encore que le symbole de Nicée fust la veritable regle de la foy, il y en avoit neanmoins qui la recevoient de paroles, & la ruinoient en effet par les faux sens qu'ils luy donnoient; & qu'ainsi pour en établir le veritable sens, il avoit fallu recueillir quelques passages des SS. Peres; le Concile ordonna qu'on lust ces passages, & qu'on les
p.507.2. inserast dans les actes.'Ce sont les mesmes passages qui avoient esté lus dans la premiere seance à la requeste du mesme Pierre, & deslors inserez dans les actes par ordre de Flavien de Philippes,
p.671.c. 'que l'on fait encore parler ici.["Il y a apparemment de la brouillerie.] Note 53.

Merc.t.2.pr.p.33. 'Le Pere Garnier raporte à la mesme seance du 22 de juillet, la
a Conc.p.673. requeste de Carise Prestre de Philadelphie en Lydie,[a]qui est mise
b p.673.676. ensuite des extraits des Peres.[b]Ce Prestre pretendoit avoir esté deposé injustement, pour s'estre opposé à un symbole que l'on croyoit estre de Theodore de Mopsueste, & que des emissaires de Nestorius faisoient signer au lieu de celui de Nicée, aux here-
p.689.b. tiques qui revenoient à l'Eglise.'Le Concile condanna absolument ce symbole, & tous ceux qui en suivroient la doctrine,[sans qu'on voie neanmoins qu'il ait rétabli Carise, n'y ayant peuteestre pas de preuve qu'il eust esté deposé injustement, & pour la dé-
ap p.706. fense de la foy,]'quoique Theophane son Evesque se fust uni aux
Cyr.ep.54.p.200. Orientaux.[Ce qui est plus certain & plus important,]'c'est qu'encore qu'on crust que ce symbole estoit effectivement de Theodore de Mopsueste,"on ne voulut pas neanmoins que le &c. nom de cet Evesque parust dans la condannation qu'on en fit,[ni mesme dans la requeste de Carise,]à cause de la grande reputation où Theodore estoit alors.

[Cette action du Concile est encore tres celebre pour un autre
Conc.t.3.p.589.a. point.]'Car ne se contentant pas de condanner le symbole qu'on luy presentoit, il ordonna qu'il ne seroit permis à personne de composer, ni de faire signer à ceux qui rentreroient dans l'Eglise aucune autre profession de foy, que celle de Nicée, sur peine de deposition pour les Ecclesiastiques, & d'anatheme pour les laïques.[Il n'excepte pas mesme ni le symbole des Apostres, ni "celui de Constantinople dont nous nous servons aujourd'hui, V.S.Gregoire de Nazianze § 78. & qui avoit ajouté quelques articles à celui de Nicée. On crut peutestre par là fermer la bouche aux Orientaux, qui se vantent souvent de ne recevoir point d'autre foy que celle de Nicée, & qui semblent reprocher aux Peres du Concile de n'y estre pas
ap.p.760.2. assez attachez,]'eux qui n'avoient condanné Nestorius que par-

cequ'il y estoit contraire. C'est pourquoi Saint Cyrille envoya ce
decret aux Orientaux dès que l'on commença à parler de paix.

[Cependant une défense si generale & si rigoureuse, a embarassé
l'Eglise en diverses occasions.]'On l'objecta à S. Cyrille mesme, t.3.p.118.
sur ce qu'il avoit receu d'autres professions de foy de quelques
Evesques soupçonnez de Nestorianisme. Mais il répondit que
l'ordonnance du Concile d'Ephese, quelque sainte & quelque
necessaire qu'elle fust, n'empeschoit pas que quand des personnes
estoient soupçonnées de ne pas bien entendre le symbole de Ni-
cée, elles ne dussent declarer leurs sentimens par des paroles plus
expresses: [d'où il est aisé de conclure, que quand l'Eglise a à
combatre des heresies que le symbole de Nicée ne condanne pas
formellement, elle a le droit d'y ajouter ce qu'elle juge estre
necessaire pour l'éclaircissement de la verité. C'est ce que le
Concile de Constantinople avoit déja fait, & ce que d'autres
ont encore fait depuis.]

'Ainsi Eutyche dans le faux Concile d'Ephese, & les Evesques t.4.p.136.
d'Egypte dans celui de Calcedoine, abuserent de cette ordon-
nance, en s'en servant pour se couvrir sous la generalité des ter-
mes du symbole de Nicée, & pour rejetter mesme ce qui y avoit
esté ajouté par le Concile de Constantinople.'Eusebe de Dorylée p.136.b.c.
soutint dans le Concile de Calcedoine, que cette ordonnance
n'estoit point du Concile d'Ephese: Mais Dioscore d'Alexandrie
s'estant offert de le prouver par quatre exemplaires, Eusebe
n'insista pas sur cela. [Il pouvoit soutenir au moins que le Con-
cile ne défendoit point]'de rien croire ni de rien dire hors ce qui a.
estoit porté par les termes du symbole, comme le pretendoit
Eutyche.

'Le Concile de Calcedoine mesme refusa d'abord de faire au- p.338.339.319.d.
cune decision sur le dogme, disant que cela ne se pouvoit, & que
le Canon l'avoit défendu.'Il aima mieux faire une exposition un p.561-5 7.
peu ample sur la foy, où il insera les symboles de Nicée & de
Constantinople, que de faire un nouveau symbole.

'Il paroist qu'on se servoit de cette ordonnance pour combatre Bib.P t.4.1.p.
la proposition des moines de Scythie, L'une des trois Personnes 433.
a esté crucifiée.'Les Eutychiens continuoient encore depuis à en Phot.c.230.p.
abuser contre le Concile de Calcedoine.[a]On peut voir ce que 853.
S. Euloge d'Alexandrie leur répond.[b]Les Grecs pretendent aussi a Eu.p.832.865.
Filioque. en tirer avantage contre l'Eglise latine, qui a ajouté"un mot dans b Eus.can.t.3.p.310.312.
le symbole de Constantinople, [quoique ce decret, s'il faut le
prendre à la rigueur, les condanne eux mesmes, puisqu'ils re-

çoivent aussi ce symbole.]'Le P. Petau examine comment il faut
Pet.dog.t.1.l.7. c.19.p.77.774. entendre le decret du Concile d'Ephese. [Je ne sçay si le plus court & le meilleur ne seroit point de dire, que le Concile ne défend pas de faire de nouvelles decisions sur la foy, mais de nouveaux symboles pour estre receus par tous ceux qui venoient à l'Eglise, comme la regle generale & publique de la foy. C'est ce que les Nestoriens avoient fait du symbole de Theodore, & ce que le Concile veut estre le privilege singulier du symbole de Nicée. Le Concile de Calcedoine ne pretendit point qu'on fist cet usage de son decret sur la foy, comme divers Evesques le declarerent peu aprés. Et il faut bien que ce Concile ait renfermé en cela l'ordonnance du Concile d'Ephese, puisqu'aprés avoir
Conc.t.4.p.567. c. a p.136.b. fait son decret sur la foy,]'il renouvelle cette mesme ordonnance, & ainsi ne pretendoit pas l'avoir violée.[a]Dioscore dit que ce n'estoit pas un Canon, mais une définition. [Zonare & Balsamon en ont fait neanmoins le 7[e] Canon du Concile d'Ephese.]

ARTICLE LXXIII.

Les Evesques de Cypre pretendent contre ceux d'Antioche devoir ordonner leur Metropolitain : Le Concile juge en leur faveur.

Merc.t.2.pr.p. 31|Du Pin,t.4.p. 710. 'LE Pere Garnier pretend que la seance marquée le [lundi] 31 d'aoust, doit estre mise le [vendredi] 31 de juillet. [Je voudrois qu'il en donnast quelque preuve encore plus forte que la conjecture qu'on peut tirer, de ce qu'il semble que le 31 d'aoust les Peres n'estoient pas trop en état de songer à ce qui se passa
Conc.t.3.p.787. c. b p.801. dans cette seance.]'Elle se tint dans la grande eglise de la Sainte Vierge.[b]On y maintint l'Eglise de Cypre dans le droit qu'elle pretendoit avoir d'elire elle mesme l'Evesque de Constancie [ou Salamine] son Metropolitain, sans que l'Evesque d'Antioche y pust prendre aucune part.

[L'isle de Cypre estoit une des provinces du Comté d'Orient, duquel la ville d'Antioche estoit capitale. C'est pourquoi il
p.800.d. ne faut pas s'étonner,]'si les Evesques d'Antioche pretendoient que ceux de Cypre leur devoient estre soumis. [Comme nous avons peu de memoires de l'Eglise de Cypre, il est difficile de savoir quel a esté en cela le premier usage. Je ne voy rien dans l'histoire de Saint Athanase ni de S. Epiphane qui nous en donne
Geo.sac.p.293 aucun éclaircissement.]'La Geographie sacrée pretend qu'elle estoit soumise à Antioche dans les premiers temps, & qu'elle se

retira peu à peu de cette soumission. Mais elle n'en allegue point d'autre preuve que les Canons Arabiques,[qu'on sçait estre aussi peu du Concile de Nicée, que ceux que Zosime citoit aux Africains. Et à considerer toute l'histoire de ces temps là, les grands sieges acqueroient plutost de nouveaux droits sur ceux qui estoient plus foibles, qu'ils ne laissoient perdre ceux qui leur estoient acquis.]

'Ceux de Cypre soutenoient donc que jamais depuis les Apostres, ni l'Evesque d'Antioche, ni quelque autre que ce fust, n'avoit eu aucune part à l'ordination de leurs Evesques: Mais que les Evesques de la province assemblez établissoient le Metropolitain[de Constancie.]'On le marque nommément des trois derniers, S. Epiphane, Sabin, & Troïle.'La Geographie sacrée semble vouloir dire que ces trois avoient esté ordonnez par ceux de l'isle, conformément au Canon Arabique, qui ordonne que si l'Evesque de Constancie meurt en hiver, on se contentera d'avoir le consentement de l'Evesque d'Antioche pour ordonner son successeur, sans qu'il soit besoin en ce cas qu'il l'ordonne luy mesme, à cause du danger de la mer.[Mais cette conjecture qui ne pourroit pas estre considerable quand rien ne la dementiroit, se trouve combatue par la mort de S. Epiphane,"qui selon toutes les apparences mourut non en hiver, mais le 12 de may en l'an 403.]

Conc. t. 3. p. 800. d. e| 801. — p. 801. a| 801. 2. — t. 2. p. 302. c. d| 328. 329| Geo. sac. p. 293. — V. son titre 516.

'Alexandre Evesque d'Antioche voulut persuader au Pape Innocent I, que les Evesques de Cypre ne s'estoient rendus independans de son Eglise, que parcequ'ils n'avoient pu souffrir la puissance des Ariens,[qui avoient tenu le siege d'Antioche durant 30 ans, mais qui avoient toujours esté assez puissans à la Cour pour maintenir leurs droits legitimes.]'Innocent supposant que ceux de Cypre violoient les Canons de Nicée, en refusant à l'Eglise d'Antioche la soumission qu'ils luy avoient rendue autrefois, leur en écrivit.[Mais ou ceux de Cypre ne crurent pas devoir preferer son autorité à leur ancien usage, ou ils le persuaderent luy mesme de la justice de leur cause.]

Conc. t. 2. p. 1163. c. — c.

'L'Evesque Troïle souffrit beaucoup dans cette contestation de la part du Clergé d'Antioche. Theodore["l'un de ses suffragans]avoit esté battu d'une maniere tres outrageante.'Une affaire ayant obligé[cette année] Troïle de faire quelque voyage, il y mourut'vers le mois de may.[a] Les Evesques[de Syrie]qui estoient alors assemblez à Antioche avec l'Evesque & le Clergé de cette Eglise,'crurent se devoir servir de cette rencontre pour se sou-

t. 3. p. 788. d. — NOTE 54. — d. — p. 799. c. — a p. 800. a d. — p. 788. d| 799. a.

c|800.1. mettre les Evesques de Cypre,'& employerent pour cela l'autorité du Comte Denys, qui estoit alors Grand-Maistre de la milice [dans l'Orient,] & Proconsul, [ce que je ne comprens pas.]

p.800.a.b. 'Denys écrivit donc d'Antioche au Clergé de Constancie, que puisque l'on alloit tenir le Concile d'Ephese, où l'on regleroit ce qui regardoit l'election de leur Evesque, ils ne souffrissent point qu'on en elust ou qu'on en consacrast aucun jusqu'à ce que le Concile eust prononcé sur ce point : ou que s'il y en avoit déja un d'établi avant que sa lettre fust arrivée, il ne manquast point p.799.c.d.e. de se trouver au Concile.'Il manda la mesme chose à Theodore Gouverneur[& Consulaire]de Cypre, luy ordonnant d'employer son autorité & les milices qu'il commandoit, pour arrester ceux qui voudroient faire du bruit ; le menaçant luy & ses officiers de leur faire payer"une certaine amende, si les ordres qu'il luy cinq livres d'or.
e. donnoit manquoient d'estre executez.'Cette lettre est datée du 21 de may, à Antioche ; [d'où il semble que Jean & les autres Evesques d'Orient estoient partis deux ou trois jours auparae. vant.]' Il l'envoya par deux officiers de ses troupes,[a]qui furent
a 2. accompagnez par un Diacre d'Antioche.

[Les Evesques de Cypre previnrent ou mepriserent cet ordre :
p.450.b. car Rhegin fut établi Evesque de Constancie,]'& vint à Ephese avec trois autres Evesques de son isle, sans attendre les Orientaux. Ils se joignirent à S.Cyrille, & condannerent avec luy Nestorius le 22 de juin.

p.800.c. 'Saprice[de Paphos] l'un des trois estant mort depuis,[b]Rhegin
b p.787.c. & les deux autres s'adresserent au Concile dans la seance dont
p.799.a. nous parlons, & luy presenterent une requeste,'avec les lettres
p.788.799. du Comte Denys :'ils y representent en general les violences
p.799.a. qu'on leur avoit faites,'& qui avoient causé de grands troubles
a.b. dans Constancie ;'& demandent la protection du Concile pour conserver la liberté dont ils avoient toujours joui, & dont l'Eglise d'Antioche les vouloit depouiller par violence contre
p.800.c. les decrets du Concile de Nicée,'qui veulent que chaque Eglise demeure dans les droits & les privileges dont elle est en possession.

p.800 801. 'Le Concile aprés s'estre assuré par leurs protestations reïterées
p.802. de la verité des faits qu'ils avançoient,'ordonna qu'ils demeureroient dans la possession où ils estoient d'elire leurs Evesques ; Que toutes les autres provinces jouiroient aussi des libertez qui leur estoient acquises par l'usage ; Qu'aucun Evesque ne se soumettra les provinces qui ne sont point de toute antiquité soumi-

ses à son Eglise ; & que s'il y en a qui s'en soient assujetti quelqu'une par violence, il sera obligé de la restituer; depeur, disent les Peres, que les Canons ne soient violez, & que sous pretexte du respect dû au sacerdoce, on n'introduise insensiblement dans l'Eglise le faste de la domination. Le Concile en mesme temps declare nuls tous les decrets contraires qu'on pourroit produire.

'Le P. Garnier croit que Rhegin ne fut pas fort fidele dans le raport des faits; & que le Concile ne se mit pas beaucoup en peine d'examiner les droits de l'Eglise d'Antioche, à cause du peu d'union qu'il avoit avec Jean. [Mais il ne nous allegue point de preuve de ce qu'il croit.]'Zonare ne trouve rien que de juste dans ce decret, dont il fait le 8e Canon du Concile d'Ephese: 'Et Balsamon mesme, quoique Patriarche d'Antioche, reconnoist encore plus formellement, que les faits alleguez par Rhegin estoient veritables.

Merc.t.2.pr.p. 33.

Zon.in can.p. 85.

Bals.ib.p.319.d.

'Ce qui est certain, c'est que Pierre le Foullon usurpateur du Siege d'Antioche, ne s'arresta point à ce decret, & pretendit que l'Eglise de Cypre devoit estre soumise à la sienne. Mais le corps de S. Barnabé ayant esté trouvé auprés de Constancie dans le temps mesme de cette contestation["vers l'an 488,]un Concile tenu à Constantinople, & l'Empereur Zenon, declarerent*que l'Eglise de Cypre estoit une Eglise apostolique, libre, & autocephale,[c'est à dire qui ne dependoit de la jurisdiction d'aucun Patriarche,]'quoique Cedrene dise[par une erreur toute visible,] qu'elle fut alors faite metropole, & tirée de la jurisdiction d'Antioche pour estre soumise à Constantinople.

Sur.11.jun.p. 171.1 4.§ 27-33| Thdr.L.p.557. 558.

V.Acace de Constantinople.

* &c.

Cedr.t.1.p.353.a.

[Les Canons Arabiques semblent donner lieu de croire que les Evesques d'Antioche l'emporterent enfin: Mais le silence de Zonare, & mesme de Balsamon n'est-il pas encore plus fort pour prouver le contraire?]'Une notice faite du temps de Photius, marque que l'isle de Cypre estoit [encore] alors autocephale & independante d'Antioche, à cause du corps de S. Barnabé.

Geo.sac.not.p. 63.

[Je pense que le decret du Concile d'Ephese en faveur de cette Eglise,]'est celui dont les Evesques d'Illyrie se servoient contre Thessalonique, & que Sixte III. rejette comme fait sans l'ordre de Rome.

Coll.r.t.1.p. 100.

ARTICLE LXXIV.

Le Concile conserve le nom d'Evesque à Eustathe qui s'estoit deposé; Approuve que les Evesques de Thrace gouvernent plusieurs villes; condanne l'heresie des Messaliens.

Conc.t.3.p.808. [C'est aprés l'affaire de Rhegin que l'on met les Canons dont nous avons parlé sur la seance du 17 de juillet:]'Et aprés les Canons on met l'affaire d'Eustathe autrefois Evesque ["d'Attalie]en Pamphylie, qui avoit mieux aimé demander à quitter son evesché, que de s'embarasser à se justifier de quelque accusation qu'on avoit formée contre luy: & aprés sa cession les Evesques de la province avoient mis à sa place Theodore. Eustathe se presenta au Concile pour demander non de rentrer dans son evesché, mais d'avoir le nom & l'honneur de l'episcopat. Le Concile s'informa s'il n'avoit point esté deposé, ou si ses accusateurs n'avoient point prouvé quelque chose contre luy: Et ayant sceu que cela n'estoit pas, il écrivit une lettre au Concile de Pamphylie, où il confirme l'election de Theodore, & ordonne qu'Eustathe aura le nom, le rang, & la communion episcopale, à la charge neanmoins qu'il ne fera ni ordination, ni aucune autre fonction de son autorité propre. Note 55.

Zon.in can.9. 88.b|Bals.p.322. c. 'Zonare & Balsamon disent que la communion episcopale consiste à entrer & à communier dans le sanctuaire. Ils soutiennent l'un & l'autre que l'indulgence que le Concile accorda aux larmes & à l'age d'Eustathe, ne doit point servir de regle pour les autres qui quittent leurs eveschez, mais que selon la regle ordinaire, ils doivent perdre entierement le nom & le rang d'Evesques. Ce que Zonare dit sur cela est considerable.'Le Concile blasme en effet beaucoup Eustathe d'avoir quitté: parcequ'aprés avoir une fois esté chargé des soins de l'episcopat, il devoit s'en acquiter avec une vigueur[non humaine, mais]spirituelle, s'animer d'autant plus qu'il avoit plus à combatre, & souffrir avec une volonté[pleine & genereuse]des sueurs[& des travaux]qui ne manquent point d'estre bien recompensez. Conc.p.807.b.

[Quoique l'ordre de l'Eglise fust qu'il n'y eust des Evesques que dans les villes, & que chaque ville eust le sien; l'usage avoit neanmoins apporté diverses exceptions à cet ordre. Il y avoit beaucoup d'Evesques en Afrique dans de simples bourgs. On voit par l'histoire de Synese, qu'il y en avoit aussi quelques uns dans

dans la Pentapole.]'Au contraire la province de Scythie composée de beaucoup de villes, n'avoit point d'autre Evesque que celui de Tomes, qui la gouvernoit toute entiere.[a]Dans celle d'Europe en Thrace[où est Constantinople,]chaque Evesque gouvernoit deux ou trois villes; & on pretendoit que cette coutume y avoit toujours esté receue. Geo. sac. p. 203| Soz. l. 6. c. 21. p. 664. c. d. a Conc. p. 810. b.

'Neanmoins quelques Evesques de cette province ayant abandonné Fritilas d'Heraclée leur Metropolitain, partisan de Nestorius, pour se joindre au Concile; ils eurent peur que pour se venger d'eux, il ne pretendist mettre des Evesques dans les villes de leur diocese. C'est pourquoi ils s'adresserent au Concile, & luy presenterent une requeste, pour le prier d'autoriser la coutume particuliere de leur province.'Le Concile le leur accorda sans difficulté, & défendit non seulement à Fritilas, qu'il avoit privé de tous les droits de Metropolitain,[comme aux autres Orientaux,]mais encore à ses successeurs, de rien innover contre une coutume, à laquelle son antiquité donnoit force de loy. 'Neanmoins Gallipoli & d'autres villes qui n'avoient point alors d'Evesques,'en avoient peu de temps aprés. b. c. d.| d. b. Geo. sac. p. 233.

[Nous avons vu]'que les Orientaux accusoient le Concile d'autoriser l'heresie des Messaliens, en admettant dans son assemblée douze Evesques de cette secte. [Il ne pouvoit mieux refuter cette calomnie qu'en condannant, comme il fit, cette heresie par un decret solennel. Les[a]Messaliens ont tiré leur origine & leur nom, qui signifie *Prieurs*, de quelques particuliers de Mesopotamie & de Syrie, qui expliquant selon leur sens, & non selon la Tradition de l'Eglise, le commandement que J.C. nous fait de prier toujours; negligeoient le travail des mains, & les autres bonnes œuvres exterieures, sous pretexte de s'occuper à la priere. Cette premiere illusion ne manqua pas d'estre suivie de plusieurs autres, & ils tomberent dans tous les excés qui sont la suite ordinaire des folies des Illuminez. Ils commencerent des le regne de Constance, & parurent davantage sous Valentinien I. Flavien qui fut fait Evesque d'Antioche en 381, chassa de Syrie Adelphe, & les autres principaux chefs de cette secte. Ils se retirerent dans l'Asie, & infecterent particulierement la Pamphylie, où ils furent condannez par le Concile de Side. Conc. t. 3. p. 708. c. 741. b. V. leur titre.

S. Amphiloque d'Icone & Letoïus de Melitene, employerent leur zele & leur science pour les combatre, & ne purent pas neanmoins les éteindre entierement.]'Attique de Constantinople écrivit aux Evesques de Pamphylie, pour les exhorter à faire Phot. c. 52, p. 40.

chasser de toutes sortes d'endroits ceux qui tenoient une heresie si detestable : & il en écrivit particulierement à Amphiloque de
p.40. Side,[l'une des metropoles de cette province.]'Un grand Concile assemblé pour sacrer Sisinne son successeur, le 28 de fevrier 426, les condanna par une lettre qu'il écrivit à tous les Evesques de la
Conc.t.3.p.809.b. Pamphylie. 'On marque encore un Concile tenu contre eux à
a Cotel.g.t.3.p.100.c. Alexandrie,[& peutestre par S. Cyrille,][a]puisque nous apprenons de Timothée Prestre de Constantinople, que ce Saint a écrit
Cod.Th.16.t.5.l.65.p.187. contre les Messaliens.'La loy que Theodose le jeune publia le 30 may contre tous les heretiques, met les Euchites ou Enthousiastes,(qui sont les Messaliens,)au rang des plus criminels, à qui il estoit défendu de tenir aucune assemblée,"& de faire aucune &c.
Phot.c.52.p.40. priere[publique,]soit dans les villes, soit à la campagne.'On cite une lettre de Jean d'Antioche à Nestorius contre les Messaliens.

Conc.p.809.a.b. 'Enfin cette affaire fut portée au Concile d'Ephese, & Valerien [d'Icone,]avec Amphiloque[de Side,]prierent les Peres de l'examiner. Dans le cours de cette discussion, Valerien presenta la
d. lettre synodale du Concile de Constantinople sous Sisinne,'avec
b.c. un livre de ceux de cette secte intitulé Ascetique.'Le Concile, & nommément Valerien & Amphiloque, avec les autres Evesques de Pamphylie & de Lycaonie, approuverent tout ce qui avoit esté fait dans les Conciles de Constantinople & d'Alexandrie, dont nous avons parlé, & ordonnerent qu'on l'executeroit avec soin : Que ceux qui seroient dans cette heresie, ou soupçonnez d'y estre, seroient sommez d'anathematizer par écrit les articles qu'on leur marqueroit; Que ceux qui le feroient seroient conservez dans leur état; & que ceux qui le refuseroient seroient degradez, & mesme privez de la communion s'ils estoient dans le Clergé, & anathematizez s'ils estoient laïques; Que les moines qui auroient esté convaincus d'y estre engagez,"ne seroient point NOTE 56. admis à gouverner des monasteres.

d. 'Valerien & Amphiloque furent chargez eux & leurs suffragans de veiller de toutes leurs forces, afin que ces ordres ne demeu-
d. rassent pas sans effet:'& l'on arresta encore, que s'il se presentoit quelque difficulté sur les articles qu'il faudroit faire abjurer aux Messaliens, on s'en raporteroit à ces deux Prelats, ou qu'au moins dans chaque province l'on consulteroit le Metropolitain.
d. 'On anathematiza aussi leur Ascetique, & tout autre écrit qui
d|810.a. contiendroit leur heresie,'& on ordonna qu'on feroit un acte
Phot.c.52.p.40. de cette resolution.[Il ne s'est conservé qu'en latin.]'Photius
Basilic.t.1.p.551. le marque.'On pretend que cette heresie a produit celle des

Bogomiles, celebre dans les siecles suivans.

ARTICLE LXXV.

S. Cyrille s'oppose à l'ambition de Juvenal de Jerusalem, qui se vouloit faire Patriarche.

[NOus ne trouvons rien dans les actes du Concile d'Ephese,]'de ce que Saint Leon nous apprend, Que Juvenal de Jerusalem travailla à y établir son nouveau patriarcat. [L'Eglise de Jerusalem avoit toujours esté fort considerée de toutes les autres, comme en estant la source & la mere.]'Le Concile de Nicée avoit confirmé à son Evesque le rang d'honneur que la coutume & l'ancienne tradition luy avoit donné. [La défense de l'Arianisme que prirent Eusebe, Acace & Euzoïus Evesques de Cesarée metropole de la Palestine, donna sans doute plus de credit & plus de respect dans l'esprit des Catholiques à Saint Maxime de Jerusalem & à Saint Cyrille son successeur. Le grand nombre de personnes qui venoient de toutes parts visiter la Croix & les saints lieux de Jerusalem, contribuoit encore à en rendre les Evesques puissans & considerables.

Bar. 431. § 39.

Conc. t. 2. p. 32. 2.

Mais ils ne passoient pas neanmoins encore les bornes que le Concile de Nicée leur avoit marquées, en voulant que l'honneur qu'on leur rendoit ne fist aucun prejudice à la dignité du Metropolitain.]'Nous voyons qu'en l'an 395, ceux de Gaza s'adresserent à Jean de Cesarée, comme à leur Archevesque, pour luy demander un Evesque. Il leur nomma & consacra S. Porphyre alors Prestre de Jerusalem, sans demander mesme la permission de Jean de Jerusalem successeur de S. Cyrille. [Ce fut Euloge de Cesarée"qui presida l'an 415 au Concile de Diospolis, quoique Jean de Jerusalem y fust present. On ne voit pas que Prayle successeur de Jean, ait fait aucune innovation; & la douceur dont Theodoret le loue, ne donne pas lieu de le croire.]

Boll. 16. feb. p. 647.

V. S. Augustin § 259.

'Ce fut Juvenal [successeur de Prayle,] qui ne se voyant point établi chef de la Palestine par les Canons, tascha de le devenir par une ambition aussi ardente qu'injuste, dont les suites ne pouvoient estre que funestes [& pour luy & pour les autres.]'Il paroist par la vie de S. Euthyme, que c'estoit luy qui dés devant le Concile d'Ephese avoit établi Pierre premier Evesque de Paremboles, dont nous avons parlé ci-dessus.'Dans ce Concile, Saïde Evesque de Pheno dans la Palestine, qualifie Juvenal *nostre*.

Cyr. A. ep. 43. p. 191. e.

Boll. 20. jan. p. 307. § 39.

Conc. t. 3. p. 482. d.

p.728.b. *Evesque.*'Dans une requeste adressée à Theodose, les Orientaux se plaignent que Juvenal entreprenoit d'ordonner des Evesques, mesme dans la seconde Phenicie & dans l'Arabie ; à quoy ils disent qu'ils auroient pu s'opposer pour empescher le violement des Canons : mais qu'ils ne l'avoient pas fait depeur qu'ils ne semblassent disputer pour leur honneur propre.

t.4.p.834.d. 'Nous apprenons donc de S. Leon, qu'il travailla dans le Concile à établir la principauté qu'il pretendoit avoir sur la Palestine : & il allegua mesme pour cela diverses pieces, mais fausses & supposées. [L'Evesque de Cesarée dont il violoit le droit en violant le Canon de Nicée, n'estoit pas au Concile : & l'Evesque d'Antioche qu'il blessoit aussi, estoit ennemi du Concile. Ainsi
d. l'occasion estoit assez favorable a son ambition.]'Mais S. Cyrille eut une juste horreur d'une hardiesse si insolente, [& il empescha
d. sans doute qu'elle ne réussist dans le Concile.]'Il en écrivit mesme à Rome, & en avertit Saint Leon [alors Archidiacre,] priant avec instance qu'on ne donnast aucun consentement à cette entreprise illegitime. Et l'on eut soin à Rome de conserver cette
Leo.t.1.p.894. lettre dans les archives.'On ne voit pas s'il en écrivit aussi au Pape : Et peutestre ne le fit-il pas, pour tenir la chose plus secrette, & ne pas blesser Juvenal en un temps où la verité estant si combatue, il falloit menager tous ceux qui la soutenoient, & qui preschoient J. C. ou par occasion ou par un vray zele.

[C'est la conduite que tint encore Saint Cyrille dans la suite de
Cyr.ep.48.p.191.192. la mesme affaire.]' Car Juvenal ne se rebuta pas pour l'opposition qu'il avoit trouvée d'abord à ses desseins : Son ambition estoit trop forte pour estre arrestée. Saint Cyrille continua aussi toujours de la condanner. [Et ce ne fut peutestre qu'en ce temps-là qu'il écrivit à Saint Leon devenu Pape l'an 440, la lettre dont
p.191.192. nous venons de parler.]'Il ne crut pas neanmoins qu'il fust à propos de se separer pour cela de la communion de Juvenal. S. Procle estant devenu Evesque [de Constantinople en 434,] entra dans les mesmes sentimens, & ne refusa point de communiquer avec Juvenal. Gennade Prestre & Abbé s'en scandaliza. Mais S. Cyrille l'assura que la conduite de Procle en cela estoit la sienne, & que la condescendance dont on jugeoit à propos d'user en cette rencontre pour eviter de plus grands maux, estoit approuvée de toutes les personnes intelligentes. [Ce n'est pas à nous à juger si elle n'alloit point un peu trop loin. Saint Cyrille réussit tant qu'il vécut dans ce qu'il desiroit, de maintenir Juvenal dans le parti de l'Eglise. Mais aussi en ne s'opposant que foiblement

à son ambition, il luy donna lieu d'y perseverer, & de la faire
V.Juvenal. enfin réussir, comme nous le pourrons voir "en un autre endroit.

ARTICLE LXXVI.

Divers discours prononcez par Saint Cyrille, & par Theodote d'Ancyre: Nestorius tasche de regagner Scholastique.

[NOus ajouterons à ceci divers discours qu'on marque avoir esté faits dans le Concile d'Ephese, sans qu'on en puisse savoir le temps.]'Le premier est un discours de S. Cyrille, où il montre que J. C. incarné est vraiment Dieu; se servant principalement du combat de Jacob avec l'Ange. Conc.t.3.p.979-983.

'Il y a encore un autre discours du mesme Saint fait à Ephese en presence du Concile, & assez vraisemblablement dans l'eglise de S. Jean l'Evangeliste.'Le titre porte mesme que ce fut le jour de la feste de ce Saint, [& si ces titres sont une autorité assez considerable, il faut dire que l'Eglise d'Ephese en faisoit une feste dans les derniers jours du mois de juin.]'Car l'homelie de Theodote d'Ancyre, dont le titre porte aussi qu'elle fut faite le jour de S. Jean l'Evangeliste, paroist faite aussitost aprés la deposition de Nestorius. [Les Grecs font aujourd'hui la feste de Saint Jean le 8 de may: mais cela ne s'accorde point avec l'homelie de Theodote: & il n'y a pas mesme apparence que S. Cyrille fust encore arrivé à Ephese le 8 de may.]'Le discours de S. Cyrille & celui de Theodote peuvent parler obscurément du tombeau & de l'eglise de S. Jean: [Mais on n'y trouve aucune marque que ce fust le jour de sa feste.] p.1023.a. p.1022.b. p.1023.c. a|1027.d.

'L'oraison prononcée par Acace de Melitene à Ephese[a] en presence du Concile, est faite au milieu de la tempeste qui sembloit preste à submerger tous les défenseurs de la verité. 'Elle fait neanmoins esperer aux Peres que leurs prieres, particulierement celles de S. Cyrille, & leur bonne vie, reveilleront J. C. qui leur rendra le calme, & les fera heureusement arriver au port. 'Baronius regarde cela comme une prophetie que Dieu avoit inspirée à ce Saint. Il la met entre les choses qui arriverent aprés la venue du Comte Jean, & durant la captivité de Saint Cyrille. 'Et neanmoins il est visible que ce Saint mesme y estoit present. p.983.e. a d.e. d.e|986.a. Bar.431.§143. Conc.p.983.e.

'On lut aussi dans le Concile d'Ephese deux homelies prononcées [à Ancyre] par Theodote le jour de Noel,[b] auquel on celebroit aussi [à Ancyre] l'adoration des Mages. [La premiere est visible- p.987.e|1007.a| 1014.c. b p.994.d.

ment faite contre Nestorius, & elle est employée toute entiere à refuter son heresie, sans neanmoins le marquer expressément.]

a|1003.c. 'Theodote s'y sert beaucoup de cette verité, que tout ce que J.C. a fait & souffert, eust esté inutile pour operer le salut des hommes, si ce n'eussent esté les actions & les souffrances d'un Dieu.

p.995.&c. [Il y a encore d'autres endroits considerables.]'Je ne sçay si pour recommander l'unité de la personne, il ne blesse point un peu la distinction des natures. Il y a quelques expressions difficiles.

[Dans l'autre homelie, il ne paroist pas avoir eu Nestorius en

p.1010.c. vue.]'Il y refute Photin, [dont les erreurs pouvoient durer encore dans la Galacie, puisqu'on pretend qu'il les avoit tirées du

p.1014.&c. celebre Marcel d'Ancyre son maistre.]'Pour y expliquer l'Incarnation, il se sert fort bien de la comparaison de la pensée de

t.7.p.493.c. l'homme qui devient visible par l'Ecriture.'Le Diacre Epiphane marque une homelie de Theodote sur la naissance du Sauveur, & une autre sur [la feste] des Lumieres. [Outre ces deux home-

Genn.p.553. lies,]'Theodote durant qu'il estoit à Ephese composa un écrit pour convaincre & pour refuter Nestorius, premierement par diverses preuves tirées du raisonnement & de la dialectique, & ensuite par diverses autoritez de l'Ecriture. [Je ne sçay point que nous ayons cet ouvrage.]

Conc.t.3.p.717.b. 'Scholastique Chambellan de Theodose s'estoit declaré, comme nous avons dit, contre Nestorius, persuadé qu'il avoit absolument rejetté à Ephese le terme de Mere de Dieu. C'estoit un

ap.p.706.c. homme qui avoit la reputation d'aimer la religion,'& de ne se point laisser surprendre par le mensonge. [Ainsi il estoit important à Nestorius de ne l'avoir pas contre luy.] Il luy écrivit une

p.707. lettre fort civile,'où il proteste qu'il consent encore, comme il avoit fait à Constantinople, à dire que la Sainte Vierge est mere de Dieu, parceque l'homme qui est né d'elle est plein de la divinité, sans en pouvoir estre separé: [mais il ne dit point, parcequ'il est Dieu.] Il regarde au contraire comme un blaspheme digne de tous les foudres du Ciel, de dire que le Verbe est mort; & il proteste que c'est ce qu'il ne recevra jamais, supposant que c'est dire

p.708. que la divinité mesme est morte.'Aussi il attribue assez positivement ce blaspheme à ses adversaires.

p.708. 'Il proteste que pour luy, il ne cherche que l'établissement de la foy, qu'il ne songe qu'a le procurer, en sollicitant sans cesse pour cela les personnes puissantes qui y peuvent contribuer, puisque c'est la seule chose [qui soit en son pouvoir, &] dont Dieu ait à luy demander conte; & que pour l'episcopat il y est si peu

attaché, qu'il est prest d'en donner une demission, des que la veritable doctrine aura esté établie, & de se retirer dans son monastere, ne trouvant rien de plus heureux que le repos. [Il voyoit peutestre bien que tout le monde panchoit à sa deposition.] Il ne savoit pas encore que l'on eust examiné devant l'Empereur les relations que le Concile avoit envoyées contre luy & contre les Orientaux, dans lesquelles il soutient hardiment qu'il n'y a rien dutout de veritable.

ARTICLE LXXVII.

Le Comte Jean fait arrester Nestorius, S. Cyrille & Memnon: Les Orientaux abandonnent Nestorius, puis reprennent sa defense.

'LE Comte Jean commis par Theodose pour aller à Ephese faire deposer S. Cyrille, Memnon & Nestorius, fut retenu quelque temps en chemin par des affaires importantes, avant que de pouvoir venir à Ephese. [Et ce fut peutestre durant ce temps là, que le bruit de ce qui avoit esté resolu dans le Conseil de l'Empereur, s'estant repandu,] 'S. Cyrille fit le discours, dont le titre porte qu'il le prononça avant que d'estre arresté par ce Comte. 'Il y exhorte ses auditeurs, qui estoient apparemment les Evesques du Concile, à souffrir avec courage tout ce qu'ils pouvoient craindre de l'animosité des Nestoriens, & d'esperer tant de la bonté des Princes qui gouvernoient, que de la puissance de Dieu, qu'ils sortiroient glorieusement de cette persecution. 'Baronius met cette harangue un peu plustost, avant qu'on eust parlé d'envoyer le Comte Jean: [ce qui paroist moins conforme au titre.]

Conc. ap. p. 708. 709. — t. 3. p. 693. c. — p. 693-697. — Bar. 431. § 110.

'Le Comte Jean ayant achevé les affaires qui le retenoient, vint à Ephese avec toute la diligence qui luy fut possible.[a] Il y arriva sans doute au commencement d'aoust, 'peu aprés ce que nous avons vu s'estre fait le 31 de juillet.[b] Il dit que son arrivée troubla tout le monde, & porta S. Cyrille & Memnon[1] à se tenir sur leurs gardes '& enfermez; le jour mesme qu'il arriva il fut rendre ses civilitez aux Evesques des deux partis assemblez chacun à part, '& leur dit à tous de se trouver chez luy le lendemain le plus promtement qu'ils pourroient; ce qu'il fit dire aussi à ceux qui ne s'estoient pas trouvez à l'assemblée avec les autres: & il marqua comment chacun devroit entrer, depeur que l'aigreur ne

Conc. t. 3. p. 723. a. — a p. 721. d. — Merc. t. 2. pr. p. 13. — b Conc. t. 3. p. 723. b. — a. — b.

1. *se munientibus.* Une autre traduction a *se includentibus.* Conc. ap. p. 709.

causast quelque trouble entre eux.

b.c. 'Nestorius & Jean d'Antioche se rendirent chez luy de grand matin, & ensuite S. Cyrille, & tous les autres Evesques, hors Memnon'qui fut retenu par quelque incommodité.ᵃQuand ils furent tous assemblez, & que le Comte Jean voulut leur lire la lettre de l'Empereur, les Catholiques declarerent que cela ne se pouvoit pas faire en presence de Nestorius qui estoit deposé, ni d'aucun des Orientaux qui estoient separez de la communion: Et cette contestation dura une partie de la journée.'Le Comte crut pouvoir appaiser la dispute, en disant que la lettre n'estant adressée ni à Nestorius, ni à S. Cyrille, il falloit que l'un & l'autre se retirast: & comme les Catholiques vouloient qu'on fist retirer aussi les Orientaux, il fit sortir par force Nestorius & Saint Cyrille, & obligea tous les autres à ecouter la lecture de la lettre, qui ordonnoit la deposition des trois Evesques.

p.724.c. a p.725.c.d. d|724.

'Il la lut donc sur le soir, & les Orientaux témoignerent qu'ils y acquiesçoient, [sans se mettre en peine de Nestorius.]Mais les Catholiques, dont Flavien[de Philippes]paroissoit alors le chef, protesterent qu'ils ne consentiroient jamais à une deposition aussi injuste, qu'estoit celle de Saint Cyrille & de Memnon.[Le Comte Jean n'eut point d'égard à leurs protestations:]'& pour empescher, dit-il, que la sedition n'augmentast, il fit arrester Nestorius & Saint Cyrille, & les donna en garde le premier au Comte Candidien[son ami,]qui avoit assisté à l'assemblée, & S. Cyrille à un Comte nommé Jacque. Il envoya en mesme temps un huissier à Memnon, avec l'œconome & l'Archidiacre de son Eglise; [l'un]pour luy signifier sa deposition, [& les deux autres sans doute pour recevoir de luy la possession & l'administration des biens de l'Eglise.]Mais Memnon leur répondit qu'il s'en chargeoit, & qu'il s'obligeoit d'en répondre[quand il seroit necessaire.]

p.724.a|ᵃp.p. 709. t.3 p.724.b.

b. c. 'Le Comte Jean estant ensuite allé à la[grande]eglise faire ses prieres,'il envoya dire à Memnon de le venir trouver. Il y vint aussitost, & s'excusa sur son infirmité de n'estre pas venu à l'assemblée. Le Comte vouloit luy faire de grandes reprimendes, [peutestre sur les violences dont on l'accusoit:]Mais sans luy en donner le loisir, il s'en alla droit au logis du Comte mesme. Le Comte[y estant arrivé aprés luy,]le fit aussi arrester, & commanda à Jacque de le garder[avec S. Cyrille.]'Ils furent mis dans des maisons separées, & gardez fort étroitement, particulierement S. Cyrille, jusqu'à avoir jour & nuit beaucoup de soldats à la porte de

p.765.c|ap.p. 713.715.

de leur chambre, & tout autour des maisons où ils estoient enfermez.

'Le Comte manda des le jour mesme à l'Empereur ce qu'il avoit fait. t.3.p.723.a. 'Saint Cyrille se plaint qu'il n'avoit pas esté tout à fait fidele dans son raport. p.760.b. [Et c'estoit assurément une infidelité de ne pas marquer à l'Empereur la difference des deux partis, dont l'un estoit de plus de 200 Evesques, & l'autre de 50 ou environ pour le plus.]'Il témoigne que ces deux partis estoient fort aigris l'un contre l'autre, p.723.b|724.d. malgré tout ce qu'il leur pouvoit dire pour les porter à l'union. [Mais il donne partout le tort aux Catholiques, estant sans doute offensé de ce que les loix inviolables de la verité les empeschoient de flechir sous toutes ses volontez, comme faisoient les Orientaux, qui témoignerent en cette occasion avoir moins d'ardeur pour soutenir Nestorius, que pour se venger de leurs adversaires.

Ce fut peutestre l'unique raison qui les fit acquiescer à la condannation de Nestorius. Car comme ils virent que les Catholiques n'abandonnoient pas de leur part S. Cyrille & Memnon;] 'ils continuerent depuis à soutenir Nestorius, refuserent de p.757.e. souscrire à sa deposition, 'vivoient avec luy, parloient pour luy; p.769.c. '& par leur conduite, ils donnoient lieu au Concile de dire qu'ils c|757.c|772.d| défendoient aussibien les dogmes que la personne de cet heretique. 781.b. 'Depuis mesme que Theodose se fut absolument declaré p.732.d|746.a. contre luy, ils continuerent à le défendre autant qu'ils purent, comme un homme injustement persecuté par les impies. p.743.c|744.d.e. 'Ils pretendoient qu'il leur estoit aussi important de le défendre, que de défendre les veritez de la foy qu'ils disoient avoir esté blessées par le Concile; parceque s'ils consentoient à sa deposition, ils autorisoient l'approbation des anathematismes, l'une & l'autre venant des mesmes personnes. 'Ils l'appellent dans leurs lettres, p.732.d. leur ami, leur pere, [a]un homme innocent, [b]un tres pieux & tres- d. saint Evesque.

a p.746.b.
b p.745.c.

ARTICLE LXXVIII.

La Cour ne peut souffrir Nestorius: Le Comte Jean travaille inutilement à réunir les Evesques: Les Catholiques ne veulent point donner de declaration de leur foy, & les Orientaux ne peuvent s'accorder pour dresser la leur.

[LE seul desir de procurer la paix & la réunion des esprits, pouvoit porter Theodose à consentir à la deposition de

Nestorius, en mesme temps qu'il autorisoit celle de S. Cyrille. Mais il paroist qu'il y eut encore quelque raison plus particuliere
Conc.t.3.p.731.c. de sa disgrace. Car on verra bientost]'qu'on luy envoya un ordre de se retirer, [qui luy ostoit toute esperance de rétablissement.]
p.732.d|746.a. 'Et lorsque les Orientaux voulurent ensuite parler en sa faveur, ils trouverent que tous ceux de la Cour en avoient un extreme eloignement, jusqu'à n'en pouvoir seulement souffrir le nom, &
p.751.b. à traiter de seditieux tous ceux qui agissoient pour luy.'L'Empereur surtout en témoignoit plus d'aversion que tous les autres: & il disoit ouvertement, Que personne ne m'en parle, c'est assez «
t.4.p.665.c. qu'il ait fait voir une fois ce qu'il estoit.'Ibas dit aussi qu'il n'a- «
voit pu retourner à Constantinople, parcequ'il y estoit extremement haï du peuple & des Grands. [Ainsi il paroist que Theodose n'avoit point d'inclination ni pour sa doctrine, ni pour sa personne; qu'il le respectoit seulement comme son Evesque; & que s'il l'a défendu quelque temps contre le Concile, c'est parceque dans la precipitation avec laquelle on l'avoit condanné, & dans l'opinion qu'il avoit que Saint Cyrille estoit un esprit altier, brouillon, & violent, il croyoit qu'on l'avoit plutost condanné par cabale, que par le zele de la foy & de la justice.

Pour savoir en quoy Nestorius l'avoit si fort choqué luy & tous les Grands, je ne sçay si ce ne seroit point par cette humeur superbe & violente que l'histoire luy reproche, & qui paroist dans sa conduite & dans ses écrits. Car cela estoit fort opposé au
t.3.p.717.e. genie doux & foible de Theodose.]'Il est certain que son aversion
p.732.c. au terme de Mere de Dieu le rendoit fort odieux.'Pour ce que dit Theodoret & les autres Orientaux avec luy, que les grands de
p.746.a. la Cour aimoient l'or,'& que les partisans de S. Cyrille s'estoient soumis tous les esprits"par des violences, par des fourberies, par *tyrannide.* des flateries, par des presens, [ce sont des choses qui s'avancent sans preuve, & dont il est aussi permis de douter sans avoir de preuve de leur fausseté. Il n'y a que pour les presens, dont il faut avouer que nous ne pouvons pas justifier S. Cyrille, comme nous le verrons en un autre endroit.]
ap.p.713.715. 'Les Orientaux ne disent rien dutout de Nestorius dans deux lettres qu'ils écrivirent vers ce temps-ci, l'une à l'Eglise d'Antioche, l'autre à Acace de Berée. Mais ils ne manquent pas d'y marquer leur joie sur la détention de S. Cyrille & de Memnon. Ils y insultent mesme à l'affliction de leurs freres, ou plutost à la honte commune de tous les Evesques, & d'une maniere qui blesse presque autant la bienseance que la charité Chrétienne,

'Ils font dans la premiere un abregé de ce qu'ils avoient fait à Ephese, & se glorifient d'avoir meprisé hautement le grand nombre de ceux qui soutenoient Saint Cyrille, jusqu'à les avoir tous excommuniez. 'Ils veulent que les predicateurs ne manquent point de combatre leur doctrine dans tous leurs sermons, & que si le Concile envoie quelqu'un à Antioche, non seulement on ne l'ecoute pas, mais qu'on l'arreste mesme, & qu'on le mette comme un seditieux entre les mains des juges seculiers. Ils demandent neanmoins qu'on prie pour leurs adversaires, afin qu'ils changent de sentimens. p.713. p.714.

'Ils demandent la mesme chose à Acace, estant impossible, disent-ils, que la paix soit rendue à l'Eglise, si l'on ne rejette les anathematismes impies de Cyrille. 'Ces deux lettres sont signées de Jean d'Antioche, de Theodoret, & de dix ou onze autres; le porteur pressé de partir n'ayant pas donné le loisir de prendre la signature du reste des Evesques. Ceux qui les signent ne gardent point le mesme rang, [non plus que dans les autres actes, soit des Orientaux, soit du Concile.] p.715. p.714.

'Le Comte Jean dans sa relation à l'Empereur, luy mande qu'il alloit travailler autant qu'il pourroit à réunir les Evesques, de quoy il leur avoit déja parlé; Que s'il n'en pouvoit pas venir à bout, il luy en donneroit avis au plustost. 'Il fit toutes sortes d'efforts pour obliger les Catholiques à communiquer avec Jean & les autres Orientaux. [Ceux-ci sans doute n'y repugnoient pas:] mais les autres n'en voulurent pas seulement entendre parler, & ils protesterent tous qu'ils ne consentiroient jamais à cette réunion, si les Orientaux ne cassoient ce qu'ils avoient fait [contre S. Cyrille,] s'ils ne venoient demander pardon au Concile, & s'ils n'anathematizoient par écrit Nestorius & ses dogmes. 'Bien loin de vouloir communiquer avec eux, ils les anathematizerent mesme tout d'une voix dans l'eglise. 'Ils s'offroient "d'abandonner & leurs corps, & leurs eglises, & leurs villes, plutost que de s'unir avec eux. 'Ils estoient tous parfaitement unis dans cette resolution. [Cette fermeté estoit necessaire en un temps où la verité estant opprimée, c'eust esté donner la victoire à ses ennemis, que de leur ceder la moindre chose. Mais lorsqu'elle fut devenue victorieuse, on accorda aux Orientaux ce qu'on leur refusoit alors, parcequ'il n'y avoit plus sujet de craindre qu'ils en abusassent.] p.714.c.d. p.757.e|760.d.e|769.b.d|772.c.d|776.b.c. p.769.b. " &c. p.772.c.d. p.776.b.c.

'Le Comte voyant qu'il ne pouvoit vaincre en cela la resolution des Catholiques, leur demanda qu'ils luy donnassent par écrit p.760.c.

une exposition de leur foy, afin qu'il la pust faire approuver & signer par les Orientaux, & rétablir [au moins en partie] la paix

ap.p.712.a. de l'Eglise.'Il demandoit surtout de la part de l'Empereur le

t.3.p.721.c. sentiment des Evesques sur le titre de Mere de Dieu.'La lettre de Theodose luy donnoit assez clairement pouvoir de faire cette

p.760.e. demande, [& elle sembloit avantageuse à l'Eglise.]'Neanmoins le Concile crut qu'il ne la faisoit que pour pouvoir se vanter qu'il avoit reconcilié les deux partis, sans qu'il restast plus entre eux que quelques contestations peu importantes, [& ainsi congedier les Evesques, sans qu'on eust moyen de s'unir pour obtenir le

e|761.a. rétablissement de S. Cyrille.]'C'est pourquoi les Peres rejetterent cette proposition, en disant qu'ils n'estoient pas venus pour rendre raison de leur foy comme des personnes suspectes, mais pour établir la foy de l'Eglise, [dont ils estoient les docteurs & les défenseurs;] Que l'Empereur n'ignoroit pas quelle estoit leur foy, puisque c'estoit celle dans laquelle il avoit receu le battesme.

ap.p.710.c. 'Les Orientaux disent que le Comte & eux aussi, leur ayant demandé qu'ils condannassent les anathematismes, & qu'ils signassent avec eux le symbole de Nicée; leur prevention fit qu'on n'en put rien obtenir. [Ils n'avoient garde assurément de refuser de signer le symbole de Nicée: mais ils purent bien refuser de le signer avec ceux dont ils rejettoient la communion.

p.761.a. 'Pour les Orientaux, ils consentirent à donner une declaration de leur foy: mais ils se trouverent fort embarassez à la dresser. Les uns consentoient à donner à la Sainte Vierge le titre de Mere de Dieu: & les autres disoient qu'on leur couperoit plutost la main. [C'estoient apparemment Dorothée de Marcianople, & quelques autres attachez plus particulierement à Nestorius. Neanmoins s'il n'eust tenu qu'à ce terme, ils y eussent apparemment tous consenti. Nous avons vu que Nestorius l'avoit quel-

Socr.l.7.c.34.p.377.a|Liber.c.6.p.26.27. quefois admis:]'& on écrit qu'estant confus de tant de troubles, dont il estoit cause par son obstination, il dit enfin, que si pour finir tant de maux il n'y avoit qu'à dire que Marie estoit Mere de Dieu, il consentoit à le dire. Mais il estoit trop tard, & personne n'eut égard à cette penitence [forcée.

Mais soit que cette narration soit fausse, & que Nestorius & ceux qui luy estoient le plus attachez, n'aient jamais voulu consentir qu'on mist ce terme de Mere de Dieu dans une profession

Lup.ep.94.p.105. de foy,]'soit qu'ils crussent que le Comte le leur vouloit faire avouer pour autoriser la deposition de Nestorius, comme le dit Alexandre d'Hieraple, [soit que les Orientaux aient eu quelque

autre raison pour ne point donner alors de declaration de leur doctrine sur l'Incarnation ;]'il est certain qu'ils ne purent pas s'accorder à en faire aucune. Conc.p.761.a.

'Ils en dresserent une neanmoins que nous avons encore ; c'est une lettre à l'Empereur, qu'on devoit mettre entre les mains du Comte pour la luy envoyer.'Ils y parlent à leur ordinaire de S. Cyrille comme d'un homme accoutumé à brouiller,'& de ses anathematismes comme d'une piece"toute opposée à la doctrine de l'Eglise.'Ils supposent aussi que l'Empereur veut qu'on signe le symbole de Nicée,'& declarent que leurs adversaires n'ayant pas voulu le signer avec eux, ils l'ont signé en leur particulier. 'A quoy ils ajoutent que puisque l'Empereur veut savoir leur sentiment sur la S^te^ Vierge Mere de Dieu,[& sur l'Incarnation,] 'ils se sont cru obligez de marquer en peu de mots ce qu'ils en ont appris des Ecritures, pour fermer la bouche à leurs adversaires ; qu'ils ne le font qu'aprés avoir invoqué le secours de Dieu dans le sentiment de leur foiblesse, parcequ'il n'appartient pas à des hommes de parler d'un mystere si elevé & si incomprehensible.' Ils l'expliquent ensuite d'une maniere fort catholique,'& dont on se servit en effet ensuite pour pacifier les troubles.'Ils finissent en conjurant l'Empereur de faire condanner les anathematismes par tous les Evesques, sans quoy la paix ne pourra estre rétablie. ap.p.710.§17. p.711.a. b. "&c. a. c. p.712.a. b. p.687.a|710.b.c. p.712.c.

'Cette lettre est au nom de Jean d'Antioche & de son Concile. 'Jean[qui avoit plus de moderation que plusieurs de son parti,] l'approuva sans doute.'Theodoret en fut certainement ou l'auteur ou l'approbateur.'Mais Alexandre d'Hieraple, quoique fort content de la maniere dont elle parloit des anathematismes, & nullement contraire au terme de Mere de Dieu, s'y opposa de tout son pouvoir,[suivi sans doute de Dorothée & de quelques autres.]'Aussi la lettre est demeurée sans inscription & sans signature,'sans avoir servi pour lors qu'à leur causer bien du trouble & bien de la peine :[& il fallut se contenter]'de l'acte que nous avons dans le Concile d'Ephese, fait au nom du Concile des Orientaux, & qui contient en abregé les mesmes choses que l'autre, avec le symbole de Nicée entier, mais sans aucune explication du mystere ; de sorte que la verité est qu'il ne dit rien.] Cependant son titre qui est en forme,[fait assez juger qu'il fut accepté & signé :]'& ceux qui le composerent luy donnerent le titre honorable de Confession de foy.'On voit en effet que les Orientaux presenterent à Theodose un acte signé d'eux tous, qui ne contenoit autre chose sur la foy que le symbole de Nicée : p.710. p.687.a. p.804.b. b,800.a,c. p.710.712. p.805. t.3.p.701.704. ap.p.719.c. t.3.p.736.d.

p.74.c|Merc.t.1.p.2.p.40|Bar.431.§ 161. & ils refuserent de s'expliquer davantage.'Ainsi c'est ce qu'ils appellent leur Tome, où ils avoient mis le symbole de Nicée, & où ils avoient rejetté, disent-ils, les articles heretiques de Cyrille.[Ils produisirent en diverses rencontres cette piece, qui n'expliquoit rien, comme si c'eust esté quelque chose de fort important, & de decisif.]

ARTICLE LXXIX.

Le Comte Jean ne pouvant faire ceder les Catholiques, les maltraite extremement: Leur fermeté genereuse.

[LE refus que firent les Catholiques d'entrer pour lors dans la question de la foy, & de donner au Comte Jean une declaration de leur croyance, est sans doute ce qui a donné lieu]'aux Orientaux de dire, qu'ayant invité plusieurs fois ceux du Concile à conferer avec eux, & à examiner les preuves qu'ils pretendoient alleguer pour montrer que les anathematismes estoient heretiques, ils n'avoient jamais voulu[ni conferer avec eux,]ni souffrir que les anathematismes fussent condannez, ni cesser d'avoir communion avec Saint Cyrille & Memnon, & de les nommer comme Evesques[dans la celebration du Sacrifice.]'Le Comte Jean fit assembler trois & quatre fois les deux partis: [mais il ne put jamais obliger les Catholiques à rien faire contre la resolution qu'ils avoient prise:]de sorte que voyant leur resistance, il ne voulut plus leur en parler.'Ils offrirent seulement aux Orientaux les conditions que ceux-ci se crurent obligez d'accepter deux ans aprés, qui estoit d'oublier tout le passé, pourvu qu'ils consentissent à la deposition de Nestorius, & anathematizassent sa doctrine.

Conc.t.3.p.729.c.d|ap.p.745. d. p.1155.c.

'Le Comte sachant que les Catholiques s'assembloient[pour offrir le Sacrifice,]'& que les Orientaux ne s'assembloient pas, [parcequ'ils n'avoient point d'eglise pour tenir leurs assemblées,]'il le défendit aux Catholiques, disant qu'il ne vouloit point que ni les uns ni les autres s'assemblassent, jusqu'à ce qu'ils fussent d'accord entre eux.[Il n'est point marqué expressément s'ils obeïrent à cet ordre.]'Mais les plaintes des Orientaux donnent sujet de croire que ceux du Concile continuoient toujours à celebrer, & à marquer mesme dans les Mysteres, qu'ils persistoient dans la communion de S. Cyrille & de Memnon, en les nommant comme Evesques.[Si la lettre de Theodoret à André

p.733.b. b|729.c. p.733.b. p.729.c|ap.p.715.745.

de Samosates n'est écrite que de ce temps-ci,]'on y voit que les Evesques condannez offroient le saint Sacrifice, pendant que leurs juges[pretendus]gemissoient dans leurs maisons[de ne le pouvoir offrir solennellement dans les eglises. ap.p.716.

Le Comte indigné de la fermeté des Evesques,]'les tenoit enfermez dans Ephese comme dans une prison'ou dans une ville assiegée,'& comme dans un honneste exil.[a] Ils souffroient tous beaucoup, & estoient tous dans l'affliction & l'abatement.[Et comme c'estoit au mois d'aoust,]'la chaleur & la pesanteur de l'air les incommodoient extremement.'Il mouroit presque tous les jours quelqu'un.'Il falloit renvoyer presque tous les domestiques parcequ'ils estoient malades.'Et la necessité de subvenir aux frais d'un si long sejour en un pays étranger, obligeoit les Evesques de vendre tout ce qu'ils avoient. t.3.p.768.d. p.776.b. p.769.d. a p.761.c. p.769.e. e.761.c. p.769.c. p.761.c.

'On faisoit aussi tout ce qu'on pouvoit pour les empescher de faire tenir aucune lettre, ni envoyer personne soit à leurs amis, soit à l'Empereur,'depeur qu'ils ne détrompassent ce prince des fausses impressions qu'on luy donnoit. Car tantost on luy disoit que c'estoient des seditieux qui brouilloient tout; tantost au contraire on luy persuadoit qu'ils avoient tous consenti à la deposition de S. Cyrille & de Memnon, ou qu'ils vouloient bien se réunir avec les Orientaux. p.768.d|776.b|777.a. p.768.c.

'On pretendoit encore qu'en tirant les affaires en longueur, les Evesques mourroient peu à peu, ou se lasseroient de leur constance.'Mais ils estoient tous resolus à perir plutost que d'abandonner ce que J.C. avoit fait par eux;'& à se faire bannir eux mesmes, plutost que de quitter la communion de S. Cyrille & de Memnon,[en consentant à leur deposition.]'Ceux mesmes qui n'avoient jamais vu S. Cyrille[jusqu'à ce Concile]estoient prests de se bannir avec luy si on le bannissoit, & d'exposer leur vie pour la sienne: Et ils venoient en pleurant luy en faire des protestations: Ce que ce Saint raporte avec sujet à la grace du Sauveur.'C'estoit encore un effet visible des prieres & des larmes que les fideles de Constantinople[& tous les autres]offroient à Dieu, de ce que de tous les Evesques orthodoxes qui estoient à Ephese, il n'y en avoit pas un qui ne demeurast uni avec les autres dans cette genereuse resolution. p.769.e. e. b. p.761.b. p.776.b.

'Ainsi l'Eglise tira au moins cet avantage de la venue du Comte Jean, que ce Comte demeura persuadé que ce n'estoit point par les inductions de S. Cyrille ni d'aucun autre, que le Concile agissoit & avoit agi, mais par son propre zele pour la verité.'Il fut p.772.b.c. b.

encore persuadé de la fausseté de quelques autres calomnies qu'on avoit repandues contre S. Cyrille.

p.768.b. [Au defaut de S. Cyrille, Juvenal demeura chef du Concile: ce qu'on juge tant parcequ'il avoit déja fait cette fonction,]'que parcequ'il signe le premier une des lettres envoyées à l'Empe-
p.785.b. reur:'ce qui n'empesche pas que le Concile ne se plaigne qu'en luy ostant S. Cyrille, on l'avoit laissé sans chef.

ARTICLE LXXX.

Le Concile écrit à l'Empereur pour S. Cyrille & Memnon: Saint Dalmace empesche qu'on ne les bannisse.

Conc. t. 3. p. 768. c. 'DANS les maux dont l'Eglise estoit affligée, elle ne pouvoit esperer de secours que de l'autorité mesme de l'Empereur
p. 760. d. 7-6. c. a p. 765. c. que l'on employoit contre elle.'Le Concile écrivit donc,[a] &"luy NOTE 57.
protesta qu'on l'avoit surpris, en luy faisant croire que c'estoit
p. 764-768|760. d. tout le Concile qui avoit deposé S. Cyrille & Memnon;'que cela s'estoit fait par un parti de 30 Evesques, sans forme, sans preuve, & par le seul desir de venger la deposition de Nestorius; Que le Concile bien loin d'avoir eu part à l'action de ces 30 Evesques, l'avoit declarée entierement nulle, & les avoit condannez eux
p. 768. a. mesmes pour ce sujet;'Qu'ainsi le Concile le supplioit de leur rendre des Evesques qui n'estoient coupables que pour avoir
b. défendu avec eux la gloire de J.C.'Cette lettre fut signée par Juvenal, & par tous les autres Evesques du Concile.

p. 776. c.' 'Le Concile écrivit en mesme temps"aux Evesques qui estoient NOTE 58.
p. 768. b. c. à Constantinople, une lettre[qui est perdue.]'Il leur en écrivit [peu aprés]une autre, adressée aussi aux Prestres & aux Diacres
p. 768. 769. de Constantinople.'Il y represente avec beaucoup de vehemence l'oppression qu'il souffroit depuis trois mois, & la resolution ferme où il estoit de ne se relascher en rien. Il conjure ces membres & ces enfans du Concile, d'aller trouver l'Empereur, de luy representer la violence qu'on leur fait, & les maux qu'ils souffrent; de luy demander le rétablissement des Prelats qu'on ne persecutoit que parcequ'ils avoient témoigné plus d'ardeur que tous les autres contre les erreurs de Nestorius: & que pour les autres, s'il ne veut pas leur accorder l'honneur de l'aller saluer, il ne leur refusera pas au moins la liberté de retourner à
p. 769. c. leurs Eglises.'Cette lettre fut signée par les principaux des Evesques.

Ils

'Ils y joignirent un billet par lequel ils representoient plus en particulier combien ils souffroient à Ephese, afin qu'on en informast l'Empereur. Ce billet semble parler à plusieurs; & on marque qu'il fut envoyé au Clergé de Constantinople.'Neanmoins Saint Dalmace répondant assez clairement au mesme billet, dit qu'il luy avoit esté envoyé par le Concile,'& c'est ce qu'a suivi le P. Garnier. [On ne voit point par qui ces lettres furent portées.] 'Un Theodore qui estoit en ce temps-ci à l'Empereur en qualité de Magistrien [ou Courier,] dit dans le Concile de Calcedoine, qu'il avoit servi de deputé à S. Cyrille, particulierement dans le temps du Concile d'Ephese, & qu'il avoit servi ce Concile d'une maniere irreprehensible; ce qui avoit porté depuis Saint Cyrille à le faire Diacre de son Eglise.

c. Merc.t.2.p.p.37. p.35. Conc.t.4.p.395.c.d.

[L'Abbé Dalmace ayant receu ce que le Concile écrivoit ou à luy en particulier, ou en general à tout le Clergé de Constantinople,]'il en fit part à tout le Clergé, aux Abbez, au peuple: & comme Dieu ne vouloit se servir que de luy pour faire connoistre la verité, & pour assister le Concile dans l'accablement où il estoit, il porta la chose jusqu'à l'Empereur, & luy fit connoistre avec quelle insolence & quelle injustice on opprimoit une assemblée si nombreuse & si sacrée.'La maniere dont le Comte Jean avoit raporté les choses, donnant lieu de croire à la Cour que tout le Concile avoit consenti à la deposition de S. Cyrille & de Memnon, on y deliberoit déja de les envoyer en exil. [Les exhortations de Dalmace suspendirent apparemment une sentence si prejudiciable à l'Eglise, & donnerent lieu]'à l'esperance que l'on avoit d'obtenir quelque chose de favorable de l'Empereur, comme on le voit dans une lettre écrite dans le mesme temps.

Merc.p.38. Conc.t.3.p.760.c. p.773.c.

[Dalmace ne dit rien de ceci dans la réponse qu'il fit au Concile, soit par modestie, soit qu'il n'eust pas encore parlé à l'Empereur.]'Il témoigne seulement prendre beaucoup de part à ce que les Evesques souffroient, & aux victoires que Dieu leur faisoit remporter par leurs souffrances mesmes; & leur proteste qu'il avoit toujours esté & qu'il seroit toujours prest d'executer tout ce qu'ils desireroient de luy, [& par le respect qu'il leur devoit,] & plus encore parcequ'il s'agissoit de la foy.

Merc.p.37.

[Cette lettre accompagna sans doute celle que]'les Evesques qui estoient à Constantinople écrivirent au Concile"le 20 de Mesori, [c'est à dire le 13 d'aoust.] Ils l'adresserent nommément à S. Celestin, S. Cyrille, Juvenal, Firme, Memnon, & quelques autres.'Ils disent que le soin qu'on avoit de garder tous les che-

Conc.p.772.d.e. NOTE 59. c|773.

mins, leur ayant osté le moyen de s'unir au Concile autant qu'ils l'eussent souhaité, ils s'estoient contentez de s'y unir par leurs vœux & par leurs prieres; qu'ils unissent leurs sentimens à ceux des Peres, pour défendre ceux qu'ils défendent, pour condanner ceux qu'ils condannent; qu'ils estiment leurs souffrances & heureuses, & glorieuses, & qu'ils sont tous prests d'y aller prendre part s'ils le jugent à propos, ou de leur rendre à Constantinople tous les services qu'ils leur voudront demander; Que leur sejour en cette ville n'y avoit pas esté tout à fait inutile, qu'ils y avoient fortifié les peuples, animé le zele d'un grand nombre de personnes, & secondé les Prestres en tout ce qu'ils avoient desiré d'eux: Et qu'ils pouvoient peutestre y rendre encore quelque service, puisqu'on faisoit esperer quelque chose d'assez favorable de la part de l'Empereur.

ARTICLE LXXXI.

Le Concile écrit de nouveau à l'Empereur, & demande le secours des Orthodoxes de Constantinople, qui presentent une requeste genereuse à l'Empereur: Paix de Saint Cyrille dans sa prison: Il eclaircit ses anathematismes.

Conc.t.3.p.760.b.c. [L'On écrivit encore d'autres lettres de Constantinople, par lesquelles]'le Concile apprit la mauvaise disposition où la relation du Comte Jean avoit mis la Cour.ᵃOn en fut fort alar-
a c|776.c. mé: & ce fut ce qui obligea le Concile à écrire une seconde lettre
p.776.c. à l'Empereur;'& d'autant plus, qu'on doutoit fort si la premiere
p.760.c. luy avoit esté rendue.'On luy témoignoit que sa lettre apportée
p.757.d. par le Comte, avoit causé beaucoup de douleur au Concile,'tant parcequ'elle estoit adressée indifferemment aux schismatiques de l'Orient, & mesme aux Pelagiens, aussibien qu'aux Orthodoxes;
p.757. 'que parcequ'il y paroissoit qu'on avoit surpris sa Majesté, & qu'on luy avoit persuadé que tous les Evesques avoient deposé S. Cyrille & Memnon, ce qui estoit absolument faux; Que le Concile œcumenique appuyé par Rome, & tout l'Occident par toute l'Afrique & toute l'Illyrie, n'avoit deposé que le seul Nestorius, mais qu'il estimoit & honoroit les deux autres, à cause de leur zele pour la pureté de la foy; Que cette mesme raison ayant porté les partisans de Nestorius à condanner ces deux Evesques, sans observer mesme aucune forme, le Concile leur avoit refusé sa communion, & la leur refuseroit toujours, jusqu'à ce qu'ils

eussent fait une satisfaction legitime pour cet excés, & pour les autres dont ils estoient encore coupables.'Le Concile ajoutoit à cela, que si l'Empereur desiroit d'estre pleinement informé de la verité des choses,"il luy plust de permettre qu'on luy deputast quelques Evesques tels qu'il jugeroit plus à propos de mander. p.760.b. Note 60.

'Le Concile en envoyant cette lettre à Constantinople, ou peu aprés l'avoir envoyée, répondit aux Evesques qui estoient en la mesme ville.'Il les remercie de la part qu'ils prenoient à leurs souffrances,'par un esprit de charité qui leur donnoit aussi part à ses couronnes, s'il en meritoit quelqu'une.'Il les remercie encore plus du secours qu'ils luy donnoient par leurs prieres,'& se rejouit de ce que l'oppression & les peines qu'il enduroit estoient enfin venues jusqu'à leur connoissance.'Il leur conseille de demeurer à Constantinople, puisque le plus grand service qu'ils pouvoient rendre à l'Eglise, estoit de luy mander ce qui s'y passoit, & de faire connoistre aux Fideles de cette ville, mais particulierement à l'Empereur, le veritable état où les choses estoient à Ephese.'Il les prie encore de faire souvenir l'Empereur des lettres que le Concile luy avoit écrites, en cas qu'il les eust receues, ou de luy faire connoistre ce qu'elles contenoient, & ce qu'on travailloit si fort à luy cacher.'Il leur envoya une copie de quelques pieces qu'on leur avoit déja envoyées, mais qui apparemment n'estoient pas venues jusques à eux. p.773.d|776.c. p.773.d.e. p.776.c. b|773.c. p.776.a. a.d. c. c.

'Les Prelats à qui cette lettre est adressée, sont sept Evesques nommez, [mais que nous ne connoissons point.]'Il y avoit encore alors à Constantinople trois Evesques d'Egypte, [outre S. Procle qui y estoit aussi apparemment. Je ne sçay pourquoi la lettre ne leur est point adressée, ni pourquoi on ne voit point que Saint Procle ait eu aucune part dans toutes ces grandes affaires,]'quoique ç'ait esté par ses travaux, aussibien que par ceux du Concile d'Ephese, que les Eglises ont rejetté le dogme de Nestorius. p.773.d. p.772.a. Cyr.ep.54.p. 199.c.

'Ce fut aussi en ce temps là que Saint Cyrille écrivit une lettre adressée au Clergé & au peuple de Constantinople, pour leur apprendre l'état des affaires du Concile,'afin qu'ils en informassent tout le monde, particulierement les saints Abbez; [ce qui semble marquer qu'il écrivoit à quelques particuliers, & non pas à tout le peuple.]'Il craignoit que le Comte Jean estant de retour à Constantinople, n'y raportast les choses autrement qu'elles ne s'estoient passées, afin, dit-il, de plaire à de certaines personnes. Conc.p.760. 761. p.761.a.b. b.

[Ce fut peutestre encore dans le mesme temps]'qu'il écrivit à Theopempte [de Cabases,] à Daniel [de Darnis,] & à Potamon, p.772.a.

Merc.pr.p.35. tous trois Evesques [d'Egypte,]'qui [apparemment] estoient alors à Constantinople. Conc.p.772. 'Il leur mande aussi en peu de mots "l'état où estoit le Concile depuis l'arrivée du Comte Jean.'

[L'ordre du temps nous oblige de croire, que les Orthodoxes de Constantinople n'attendirent peutestre pas les dernieres lettres que le Concile leur écrivoit, pour faire un dernier effort, afin d'éclaircir l'Empereur de toutes choses, & obtenir de luy la liberté de S. Cyrille.] p.777.780. 'Nous avons encore une requeste, ou plutost une protestation que tout le Clergé de Constantinople adresse à ce prince, extremement forte & genereuse. Ils disent d'abord, que comme la religion Chrétienne oblige les sujets à obeïr à leurs Princes, elle veut aussi que lorsqu'on ne leur peut obeïr sans blesser son ame, on leur parle avec la liberté & le courage [d'un enfant de Dieu,] particulierement si ces Princes estant Chrétiens, [ne peuvent trouver mauvais qu'on leur défere moins qu'à celui qu'eux mesmes adorent.] Ils ajoutent à cela qu'ils croient devoir user de cette liberté sainte, puisqu'en condannant S. Cyrille & Memnon sous un faux pretexte de paix, & pour ne pas laisser desunir quelques provinces de l'Orient, on met la division, & on allume la guerre dans toute l'Eglise, & qu'en deposant Nestorius d'une part, & tous les Evesques Catholiques de l'autre en la personne de S. Cyrille, on laisse les Ariens & les Eunomiens maistres de tout. Ils protestent que pour eux ils sont resolus de s'exposer à toutes sortes de dangers avec ceux qui ont la mesme foy qu'eux, & de souffrir pour cela jusques au martyre. p.777.c. 'Ils supposent que l'Empereur savoit déja le témoignage que le Concile luy avoit rendu de la foy tres pure de S. Cyrille.

[Ce fut peutestre aprés cette requeste, à laquelle Dalmace avoit sans doute beaucoup de part,] Merc.p.38. 'que le Concile luy écrivit une lettre de remerciement & d'eloges, que nous avons encore, dans laquelle neanmoins le P. Garnier dit qu'on avoit mélé[1] des choses fausses: Il s'en est reservé le jugement, n'ayant pas voulu que nous vissions ce qu'il croyoit indigne d'estre vu; [quoique dans des pieces que l'on donne au public, on soit bien aise d'avoir tout ce qui est dans les manuscrits, & de ne s'en pas raporter au jugement d'un autre, auquel on ne se fie pas toujours.]

Conc.t.3.p.788. 'Alype "Curé de l'Eglise des Apostres eut part à une action si hardie: [Prestre.] p.785.788. '& il écrivit ensuite à S. Cyrille une lettre pleine d'eloges sur la constance avec laquelle il défendoit la verité & souffroit pour elle, comme un second Athanase; ne le traitant de rien

1. Je pense que τουτέστι τοῦ κυροῦ Δαλματίου, est une glose ajoutée à la lettre.

moins que de martyr.'Il envoya cette lettre par le Diacre Candidien, qui alloit apprendre à Saint Cyrille & aux autres tout ce qu'on avoit fait[pour eux.] p.788.c.

'Il paroist que le Concile écrivoit & deputoit[non seulement à Constantinople, mais encore]à Antioche & en divers autres endroits, pour faire connoistre partout la justice de son procedé, & l'injustice des Orientaux. ap.p.713-715.

'Durant que tout ceci se passoit, S. Cyrille estoit toujours dans sa captivité,'gardé fort étroitement par des soldats, qui couchoient mesme à la porte de sa chambre.'Et il ignoroit ce qui arriveroit de tout cela,[ayant grand sujet de craindre qu'aprés l'avoir depouillé du patriarcat d'Alexandrie, on ne le releguast pour toute sa vie en quelque lieu bien eloigné,]'comme il savoit que l'on en deliberoit à la Cour.[Car c'estoit la suite ordinaire & comme necessaire de la deposition des Evesques.]'Cependant il rendoit graces à Dieu dans son affliction, & estoit prest de souffrir avec joie tout ce qu'il luy plairoit de luy envoyer; sachant que ce que l'on souffre pour son nom ne peut estre sans recompense. t.3.p.772.c. p.760.c. p.771.c. p.760.c. p.772.c.d.

[Entre les occupations ausquelles il s'appliqua dans le loisir que ses ennemis luy procuroient autant qu'ils pouvoient, il faut mettre l'explication qu'il fit de ses anathematismes. Car comme les Orientaux les luy reprochoient sans cesse, qu'ils pretendoient y trouver des heresies, & qu'ils en faisoient la principale matiere de sa deposition, & de tout le trouble qu'eux mesmes causoient dans l'Eglise;]'le Concile le pria d'en vouloir faire une explication, qui en pust éclaircir les difficultez.'Il fit donc cette explication, où il pretend d'abord que l'obscurité que quelques uns trouvoient dans ses paroles, ne venoit que de ce qu'ils s'estoient engagez à défendre les impietez de Nestorius, ou de ce qu'ils se laissoient surprendre par ceux qui y estoient engagez. Le titre de cet ouvrage porte"qu'il le prononça dans le Concile;[ce qu'il fit peutestre depuis qu'il fut libre. Il ne l'acheva qu'aprés que les Orientaux eurent deputé à Calcedoine, comme nous allons voir, au commencement de septembre.]'Car ils l'envoyerent à leurs deputez comme une chose toute nouvelle.[Mais au lieu d'y reconnoistre la verité,]ils disent que S. Cyrille ne fait qu'y decouvrir encore plus clairement son impieté. p.811.b. p.811. ῥηθέντα. p.744.a.

ARTICLE LXXXII.

Le Concile envoie à l'Empereur huit deputez, obligez de suivre leur instruction : Verinien de Perge demeure chef du Concile.

[LA generosité avec laquelle le Concile d'Ephese & le Clergé
de Constantinople avoient défendu la verité, fut enfin
benie de Dieu. L'Empereur touché ou par leur constance,"ou Note 61.
Conc.t.3.p.784.a.b. par quelque autre raison qui ne nous est pas connue,]'accorda
enfin à la priere du Concile, que quelques Evesques le vinssent
informer de la verité des choses : Et il permit au Concile de de-
p.725.a.b. puter pour cela ceux qu'il voudroit.'Il donna la mesme permis-
p.741.c. sion aux Orientaux.'Ce fut luy qui ordonna qu'on luy envoieroit
a|731.c|741.c|781.c|1051.c|1058.c. "huit Evesques de chaque costé.'Ils avoient ordre de venir à Note 62.
Constantinople.[a] Le Comte Jean fit savoir la volonté de l'Empe-
a p.729.d|784.a.b. reur aux uns & aux autres.[b] Les Orientaux se hasterent d'y satis-
b p.720.d. faire,[c]& les Catholiques encore plus,[quoiqu'ils perdissent en
c p.781.d. quelque sorte par une deputation si egale, l'avantage que leur
donnoit leur grand nombre.]

p.1051.c. 'S. Cyrille souhaitoit fort d'estre du nombre des deputez, tant
pour avoir la satisfaction de voir l'Empereur,[& de se justifier
des mauvaises impressions qu'on luy en avoit données,]que pour
pouvoir convaincre, en presence de ce prince, Jean d'Antioche
[chef des deputez des Orientaux,]de l'injustice du jugement qu'il
p.1054.a. avoit rendu contre luy,'& encore pour se pouvoir purger des
calomnies repandues contre luy par d'autres,[c'est à dire par
Queremon, Sophronas, & leurs compagnons. Il n'en fut pas
p.781.c.d|785.d. neanmoins,]'& demeura encore prisonnier avec Memnon;[d]l'Em-
d Merc.t.2.pr.p.36. pereur ayant peutestre voulu qu'on les retinst jusqu'au jugement
de l'affaire.

Conc.t.3.p.784.b. 'Le Concile choisit donc pour ses deputez sept Evesques, Arcade
[Legat du Pape,]Juvenal[de Jerusalem,]Flavien[de Philippes,]
Firme[de Cesarée en Cappadoce,]Theodote[d'Ancyre,]Acace
[de Melitene,] & Evopce[de Ptolemaïde,]avec le Prestre Philippe
Legat du Pape.[Le Concile peut avoir choisi Arcade à dessein,
afin que si les deputez se rencontroient avec les Orientaux, ils
ne fussent pas obligez de ceder le rang à Jean d'Antioche leur
chef : Ce fut peutestre encore pour cela qu'il le nomma devant
Juvenal, aprés lequel il passoit en d'autres rencontres ; & que
pour autoriser ce rang, il nomma aussi Flavien Legat de Thessa-

lonique avant Firme de Cesarée.]'Lorsque Maximien eut esté fait p.1059.c|1067.c.
Evesque de Constantinople, Juvenal est nommé le premier aprés luy, devant Arcade:'& il tient le premier rang dans des actes faits p.781.e.
en consequence de cette deputation.'Flavien est aussi quelquefois mis devant Arcade. [Entre les Evesques qui demeurerent à Ephese, ce ne fut pas Projecte l'autre Legat de Rome qui presida,] e|1067.e.
'mais Verinien de Perge, [qui estoit apparemment le plus ancien des Metropolitains.] p.781.d.

'Arcade & les autres furent donc deputez de toute la terre, pour aller défendre [devant l'Empereur] les interests de la foy, ceux p.730.e.
des autres Evesques leurs peres & leurs freres,'& nommément p.781.a.
ceux de S. Cyrille & de Memnon.'Ils sont marquez en un endroit ap.p.730.§ 32.
comme deputez de Saint Cyrille, aussibien que du Concile.'Dans t.3.p.781.a.b.
l'instruction & le pouvoir que le Concile leur donna, il leur défendit de recevoir les Orientaux à leur communion en quelque maniere que ce fust; de quoy il donne plusieurs raisons.'Que si b.
l'Empereur, à qui il faut obeïr en tout ce qui se peut, le vouloit absolument,'le Concile consent qu'ils promettent de le faire, c.
pourvu que les Orientaux consentissent à souscrire la deposition de Nestorius, à anathematizer ses dogmes, à rejetter tous ceux qui les tenoient, ou les avoient tenus ouvertement, à demander par écrit pardon au Concile de la maniere dont ils avoient traité S. Cyrille & Memnon, & à se joindre avec les Catholiques pour demander "leur delivrance; Qu'en ce cas, dis-je, ils pourroient leur promettre la communion, mais non pas la leur donner qu'ils n'en eussent écrit au Concile,'& n'en eussent eu son consentement, & que d.
mesme S. Cyrille & Memnon, (à qui on donne aussi en cet endroit le nom d'Archevesques,) n'eussent esté actuellement delivrez.

ἀποδοθῆναι ἡμῖν.

[Quoique ces deputez fussent les principaux des Peres,]'neanmoins le Concile leur declare que s'ils ne suivent exactement cette instruction, sans rien faire de plus ni de moins, non seulement il les desavouera, mais qu'il les privera mesme de sa communion.'Cet acte fut signé par Verinien de Perge, & par tous les autres Evesques.'Il est adressé à Philippe Prestre Legat du Pape, & aux Evesques,'Arcade [dont on ne marque point la legation,] Juvenal, Flavien, & les autres. [Cet honneur qu'on fait ici à Philippe est assurément surprenant, & contraire à tous les autres endroits où le Concile parle de luy,]'mesme dans cette deputation. 'M[r] de Marca se contente de dire que c'est une erreur grossiere des copistes. [Je voudrois qu'il l'eust bien prouvé.][a] Le Concile donna encore [à ses Legats] des écrits contradictoires. [Je ne sçay a.d. d|ap.p.573. t.3.p.780.d.e| ap.p.571. t.3.p.781.e. Mar.con.l.5.c.4.§ 8. a Conc.t.3.p.781.d.

p.784.785. ce que cela veut dire,]'& une lettre de creance pour l'Empereur, où ils font un abregé de tout ce qui s'estoit passé à Ephese, & conjurent l'Empereur de leur rendre à tous la liberté, en la rendant à S. Cyrille & à Memnon, puisqu'ils estoient tous dans les mesmes interests, & dans la mesme foy, & que si ces deux estoient heretiques, ils l'estoient tous avec eux.

ARTICLE LXXXIII.

Les Orientaux envoient aussi huit deputez à l'Empereur: Nestorius est banni.

Conc.t.3.p.781.d. 'APRES que les Legats du Concile furent envoyez, les Orientaux envoyerent aussi les leurs, [a] qui estoient huit, [b] Jean d'Antioche mesme, Jean de Damas, Himere de Nicomedie, Paul d'Emese, Macaire de Laodicée, Apringe de Calcide, Theodoret de Cyr, & Hellade de Ptolemaïde [en Phenicie, ville celebre dans nos histoires sous le nom d'Acon ou Acre.] [Je ne sçay pourquoi]

a p.741.d.
b p.724.725.743.a.

p.724.725. 'il est dit de quelques uns d'eux, qu'ils parloient pour d'autres Evesques, partie presens à Ephese, partie absens. p.725. 'Leur Concile leur donna un pouvoir absolu d'agir & de parler comme ils le jugeroient à propos pour soutenir ce qui avoit esté fait jusques alors, & de signer mesme au nom de tous, les accords ou les autres actes qu'il faudroit faire; promettant d'avouer tout ce qu'ils auroient fait, & de signer sans difficulté tout ce qu'ils leur envoyeroient à signer: p.725.d.e. 'supposant toujours, ajoutent-ils, que les articles & les anathematismes de Saint Cyrille seront rejettez, comme contraires à la foy Catholique & Apostolique. e. 'Alexandre d'Hieraple signa cet acte le premier, [comme demeurant chef du Concile;] & dans sa signature, il marque positivement cette condition. e|728.a|741.c. 'Dorothée de Marcianople, & le reste de leurs Evesques signerent ensuite.

Merc.t.1.p.357.1.2. [Il n'y est point parlé de Nestorius.]'Il est certain neanmoins que les Orientaux s'engagerent à Ephese de ne consentir jamais Conc.t.3.p.728. à sa deposition.'Ils mirent en mesme temps entre les mains de leurs deputez un Tome, [c'est à dire sans doute l'écrit où ils avoient mis le symbole de Nicée, sans oser s'expliquer sur l'Incarnation, parcequ'ils ne s'accordoient pas.] p.744.a. 'Les deputez furent aussi chargez de demander qu'on permist aux Evesques de s'en p.731.c. retourner au plustost en leurs eglises.'Ils partirent ensuite pour Constantinople'avant le 25 d'aoust, [& y allerent ce semble par terre,] NOTE 63

terre,] puisqu'ils n'arriverent à Nicomedie que vers le premier jour de septembre. 'Himere n'estoit pas encore arrivé le 4 du mesme mois, ayant peutestre eu quelque incommodité, ou quelque autre empeschement qui l'avoit arresté en chemin. [Il avoit sans doute passé par Nicomedie dont il estoit Evesque. p.732.a|ap.p.723.a.

Avant que les deputez des deux partis fussent arrivez,]'l'Empereur jugea plus à propos qu'ils n'entrassent point à Constantinople depeur qu'il n'y arrivast du trouble, soit à cause des moines 'qui estoient entierement opposez aux Orientaux, aussibien que tout le Clergé, [soit par les intrigues des amis de Nestorius.]'Ainsi ils demeurerent à Calcedoine, [qui est de l'autre costé du Bosphore,]'& qui se regardoit quelquefois comme un fobourg, & une partie de Constantinople. [Ce fut là que les affaires du Concile se terminerent enfin à l'avantage de l'Eglise: & c'est des Orientaux mesmes que nous en apprendrons le détail.] p.731.e|733.a. p.732.733. p.731.c. ap.p.724.§ 28.

NOTE 64. 'La "premiere victoire de l'Eglise, fut l'ordre que l'Empereur fit donner à Nestorius de sortir d'Ephese, & d'aller où il luy plairoit [hors Constantinople,]'ou plutost de se renfermer dans son monastere [d'Euprepe pres d'Antioche;]'ce qui luy ostoit toute esperance de rentrer jamais dans son siege.'Il dit qu'il avoit luy mesme demandé la permission de se retirer en son monastere d'Antioche:'Et les Orientaux semblent dire aussi qu'il avoit souhaité de se retirer, & de vivre dans le repos, pour eviter le trouble & le tumulte.'Il avoit au moins protesté dans sa lettre à Scholastique, qu'il preferoit le repos de la solitude à l'honneur de l'episcopat.'Mais il semble qu'il en eust aussi écrit au Prefet du Pretoire [Antioque,]en luy témoignant qu'il s'ennuyoit fort à Ephese, & qu'il eust bien desiré d'en sortir. Antioque luy manda donc par un billet fort civil, que puisque cela estoit, on luy envoyoit des [gardes] pour le servir, & le conduire jusques à son monastere; Qu'il pouvoit choisir quel chemin qu'il luy plairoit, par mer & par terre; Qu'il y avoit ordre de luy fournir des voitures, & de le défrayer partout.'Nestorius comprit fort bien que c'estoit un ordre de l'Empereur qui l'obligeoit de se retirer en son monastere. Il répondit à Antioque qu'il se trouvoit honoré d'estre deposé pour la défense de la foy; mais qu'il demandoit encore la grace qu'il obtinst du Prince des lettres publiques qui condannassent "les anathematismes de Cyrille, & qui pussent estre lues dans toutes les Eglises. t.3.p.731.a. ap.p.722.§ 25. Bar.431.§ 153. Evag.l.1.c.7.p.262. Conc.t.3.p.744.c. ap.p.108.b. p.721.§ 24. § 25.

verbositates.

[Cet exil forcé ou volontaire]'fut fort sensible aux Orientaux, comme ils l'avouent eux mesmes; & ils le considererent comme p.723.§ 26.

p.721. la confirmation de tout ce qu'avoit fait le Concile.'Leurs deputez l'apprirent par le bruit public en arrivant à Calcedoine, comme une chose faite il y avoit déja huit jours,["vers le 25 d'aoust.] Ils en demanderent des nouvelles aux aûtres Orientaux qui estoient à Ephese, par une lettre du 4 de septembre ; & ce fut la premiere qu'ils leur écrivirent depuis leur arrivée à Calcedoine. V. la note 57.

p 723. 'Le mesme jour 4 de septembre ils attendoient l'Empereur qui devoit passer[le Bosphore, & venir]au palais de Rufin, pres de Calcedoine, pour les y entendre. Ils paroissent remplis d'esperance, pourvu qu'on prie, & qu'on soit ferme.[Ils ne parlent point qu'on eust encore rien fait.]

ARTICLE LXXXIV.

Les Orientaux exclus de l'Eglise à Calcedoine, tiennent des assemblées particulieres, où Theodoret presche : L'Empereur vient à Calcedoine, & donne audience aux deputez : Les Orientaux se vantent d'y avoir vaincu les Catholiques.

Conc t.3.p.729. c|733.a. 'L'Evesque de Calcedoine,[dont nous ne savons pas le nom,]estoit uni aux Catholiques, les recevoit[avec joie] dans les eglises de la ville ; & leur donnoit la liberté d'y exercer les fonctions sacerdotales : mais il ne souffroit point que les

p.729.e. Orientaux y entrassent.'Ainsi ils demeurerent à Calcedoine aussibien qu'à Ephese,"privez de la celebration & de la participa- *synaxi destituti.*

p.733.b. tion des Mysteres,'de quoy ils se fussent peu mis en peine, si on eust traité de mesme les Catholiques.

c. 'Ils ne laissoient pas de tenir des assemblées, non pour lire les Ecritures, ni pour offrir[le Sacrifice,]mais pour faire quelques prieres, & pour entretenir ceux du peuple de Constantinople

p.732.c. qui estoient encore pour eux.'Ils se servoient pour cela d'une fort grande sale toute environnée de tribunes, dans lesquelles ils se

c. mettoient pour parler ; & le peuple les ecoutoit d'enbas.'Ils disent que tous les moines & tout le Clergé[de Constantinople]

c|736.d. leur estoit fort opposé ;'mais que tout le peuple de cette ville "estoit fort bien disposé pour eux, venoit sans cesse les entendre &c.

p.736.d. avec une extreme ardeur,'& les exhortoit eux mesmes à combatre genereusement pour la foy : de sorte qu'ils estoient obligez, disent-ils, d'arrester autant qu'ils pouvoient ce grand concours, de crainte de donner pretexte à leurs adversaires[de les accuser

c de faire des seditions.]'Mais ils disent en mesme temps que tout le

Conseil estoit pour eux, 'de quoy ils furent bientost obligez de se dedire. p.731.c.

'Nous avons encore une partie d'un discours que Theodoret fit à ceux qui estoient venus de Constantinople pour l'entendre. Il leur parle de Nestorius comme de leur pasteur legitime, '& il leur fait esperer son rétablissement. 'Il s'échaufe à la fin contre ceux qui veulent qu'on adore un Dieu passible, [sans distinguer en quel sens cette proposition est vraie, & en quel sens elle est fausse.] 'Le V[e] Concile cite le commencement de ce discours. 'Il cite encore deux autres homelies que Theodoret fit dans le mesme voyage de Calcedoine. p.733.c. p.734.b.c. p.735.b. t.5.p.506. p.505.d.e.

'L'Empereur vint donc au palais de Rufin, comme on l'avoit esperé, 'accompagné ce semble [d'Antioque] Prefet du Pretoire. 'Il y donna audience aux deux partis; & les Orientaux, s'il les en faut croire, y eurent d'abord tout l'avantage. 'Les uns & les » autres presenterent leurs pieces; on les lut; l'Empereur, disent » les Orientaux, approuva toutes les nostres, & nous refutasmes » celles de nos adversaires, qui paroissoient mal prouvées, & indi- » gnes d'estre receues. 'Ils firent un grand crime à Acace de Meli- tene l'un des deputez du Concile,] d'avoir dit[1] en une occasion que la divinité estoit passible; &"Theodose témoigna une extreme horreur de ce blasphesme. [Mais il ne fut pas difficile à ce savant Prelat de s'en justifier, ni de répondre] 'à ce que les Orientaux se vantent d'avoir[2] repeté bien des fois à Calcedoine devant l'Empereur, que les Evesques du Concile ayant celebré aprés avoir esté excommuniez par eux, & ayant communiqué avec Cyrille depuis qu'il avoit esté deposé, ils s'estoient par là deposez eux mesmes, & privez de l'episcopat. [Comme on pouvoit parler deslors de mettre un nouvel Evesque à Constantinople,] ils protestoient que s'il estoit ordonné par ceux du Concile, son ordination seroit illicite & nulle. t.3.p.733.a. ap.p.741.§ 38. p.736.b. b. c. 1. &c. ap.p.741.§ 38. 2.

'Les Catholiques firent de grandes instances pour S. Cyrille, & supplierent l'Empereur de le faire venir, afin qu'il se justifiast luy mesme. Mais on jugea qu'il falloit auparavant éclaircir ce qui regardoit la foy, & affermir la doctrine qui se trouveroit avoir esté enseignée par les SS. Peres: Et l'Empereur demanda que chacun des deux partis fist une exposition de sa croyance, & la luy mist entre les mains. 'Les Orientaux declarerent qu'il n'y t.3.p.736.b.c. d.

1. *in commentariis*: 'D'autres traduisent *inter gesta*. [Nous n'avons pas le grec.] Conc.ap.p.723. § 27.
2. *diximus*. Cela se pourroit-il entendre de ce qu'ils pouvoient avoir dit par écrit, depuis que les deputez du Concile avoient esté appellez pour sacrer Maximien?

avoit point de nouvelle profession de foy à faire, mais qu'il falloit se contenter de celle du Concile de Nicée; & sur cela ils presenterent le tome où ils l'avoient signée [à Ephese.]
d. 'Ils pretendent que l'Empereur fut satisfait de cette proposition, (ce qui est difficile à croire,) & envoyerent ce tome à Ephese à ceux de leur parti afin qu'on en fist deux copies, & qu'on les signast.
b. 'Ils leur écrivirent en mesme temps, & les remplirent des bonnes esperances [qu'ils avoient ou feignoient avoir.]
c. 'Ce ne fut que "quelques jours aprés leur premiere audience : [parcequ'il ne se trouvoit peutestre pas toujours des occasions pour écrire.] *usque in præsentem diem.*
p.743.c. 'Leurs partisans demeurez à Ephese, signerent [sans difficulté] les deux copies qu'on leur demandoit, & les leur envoyerent.
p.744.b.c. 'Ils écrivirent en mesme temps à l'Empereur pour le remercier "de l'accueil favorable qu'il avoit fait à leurs deputez, *&c.*
d.e. '& le conjurer d'avoir égard au tort qu'il leur faisoit en confirmant la deposition de Nestorius. Ils prennent pour principe, que les Catholiques qui l'avoient deposé estant heretiques, puisqu'ils avoient approuvé les anathematismes, confirmer la deposition de Nestorius c'estoit confirmer l'heresie.

p.743 d. a c. 'Ils envoyerent une copie de cette lettre à leurs deputez :[a] & dans la réponse qu'ils leur firent, ils repetent le mesme raisonnement, pour montrer que la défense de Nestorius leur est de la derniere consequence.
c. 'Ils protestent aussi qu'ils sont prests de souffrir la mort, plutost que d'admettre un seul des anathematismes.
p.744.a. 'Ils chargent en mesme temps leurs deputez d'avoir soin qu'on leur permist bientost de se retirer, à cause que l'hiver estoit proche.
a. 'Ils leur envoyerent aussi l'explication des anathematismes, que S. Cyrille avoit faite depuis peu.
p.743.b.c. [Je n'entens point] 'ce qu'ils disent: Que leurs adversaires continuoient toujours leur tyrannie; & qu'ils troubloient le peuple & le Clergé en envoyant partout des depositions illicites. [Est-ce parcequ'ils publioient la deposition de Nestorius ?]
a.p.715. 'Cette lettre est signée par 42 Evesques, dont le premier est Tranquillin de Pisidie.

ARTICLE LXXXV.

Les Catholiques refusent de conferer avec les Orientaux : Ceux-ci n'obtiennent rien pour Nestorius : Ils veulent que Theodose les fasse admettre à la communion.

[NOUS ne savons point le détail de ce qui se passa à Calcedoine, aprés la premiere audience que l'Empereur avoit

donnée aux deux partis.]'Il leur en donna jusqu'à cinq,[a] dans lesquelles les Orientaux parlerent toujours contre les anathematismes,[b] & protesterent plusieurs fois, mesme avec serment, qu'il leur estoit impossible de communiquer avec ceux du Concile, jusqu'à ce qu'ils les eussent rejettez. Mais pour Saint Cyrille & Memnon, ils ne vouloient point de reconciliation avec eux, quand mesme ils eussent fait la mesme chose, parcequ'ils estoient, disoient-ils, les chefs d'une heresie tout à fait impie. Conc.t.3.p.740. a|745.a|Thdrt. ep.112.p.983.c. a Thdrt.p.983.c. b Conc.p.732.c| 745.a.b|ap.p. 874.b.

'Ils vouloient toujours que l'on se contentast du symbole de Nicée sans aucune addition.'Ils employoient à cela toutes sortes d'instances, d'exhortations, de prieres, de paroles tantost douces, tantost vehementes, soit auprés de l'Empereur, soit auprés de ceux du Conseil,'mais toujours inutilement: On leur proposoit tantost une chose, tantost une autre, [mais personne n'entroit dans une proposition si deraisonnable. Ainsi ils se reduisirent]'à demander ou que leurs adversaires abandonnassent les anathematismes, ou qu'ils entrassent en conference avec eux pour les défendre s'ils pouvoient. 'Car ils pretendoient avoir "assez de preuves pour les convaincre. t.3.p.732.b.c. b. c|745.b. p.729.d. &c. p.740.a.b.

'Ils disent quelquefois que l'Empereur commanda aux Catholiques d'accepter l'un des deux partis,'particulierement dans la derniere audience, ou aussitost aprés.'Neanmoins dans la derniere relation qu'ils envoyerent à leur Concile, ils disent que les Catholiques ne voulant faire ni l'un ni l'autre,'& ne voulant point dutout entrer dans la discussion des anathematismes; mais parlant avec beaucoup de hauteur & de bruit, les puissances & leurs ministres souffroient leur insolence sans les arrester, & sans les contraindre d'en venir à la conference, & à l'examen. a. p.725.730. p.725.c|746.b. p.745.b.

[Il falloit que les Catholiques eussent des raisons non seulement tres bonnes, mais encore plausibles, & capables de persuader des gents de Cour, pour ne pas accepter une proposition qui sembloit si raisonnable, & la plus propre pour donner la paix à l'Eglise. Mais on n'a point conservé les relations qu'ils envoyoient sans doute à Saint Cyrille & au Concile, ni aucun acte de leur part qui parle de ce qui se passa à Calcedoine. Ils representoient peutestre à l'Empereur, que s'agissant d'un point de doctrine des plus importans & des plus difficiles de la religion, il estoit de sa pieté de ne s'en pas rendre le juge, mais de suivre le jugement qu'un Concile œcumenique en avoit rendu, ou qu'il falloit appeller Saint Cyrille mesme, qui estoit l'auteur de ces anathematismes, pour les défendre. Ils pouvoient bien aussi demander, qu'avant toutes

choses les Orientaux donnassent une declaration nette & claire de leur foy sur l'Incarnation, sans se contenter du symbole de Nicée, que tous les deux partis estoient egalement prests de signer: Et c'est à quoy on voit que les Orientaux ne vouloient point s'engager, depeur sans doute, de se brouiller eux mesmes entre eux.]

p.731.c. 'Les Orientaux reconnoissent que tous les Grands se declaroient contre eux pour la doctrine du Concile, qu'ils representent en des termes faux & heretiques.

Cotel.t.1.p.4. b.c. 'Mais avec tout cela l'Empereur témoigne assez luy mesme qu'il n'estoit pas satisfait de ce que les Catholiques ne vouloient pas entrer en conference avec les Orientaux.

[Pour ce qui regarde Nestorius, outre que Theodose l'avoit

Liber.c.6.p.26| Conc.t.3.p. 1058.c. déja condanné par avance,]'il demeura encore persuadé par ce que luy dirent les deputez du Concile, qu'on l'avoit condanné avec justice, & selon les regles des Canons. C'est pourquoi il ne

Conc.p.732.d. voulut point ecouter[sur cela]les Orientaux :'& il disoit nette-

d|746.a. ment"qu'il ne falloit point que personne luy en parlast.'Tous les &c. Grands de sa Cour en témoignoient la mesme aversion, & traitoient de sedition toutes les sollicitations qu'on leur faisoit en sa

p.732.d. faveur.'Les Orientaux ne se rendoient pas neanmoins,resolus de

p.745 746. faire pour luy tout ce qu'ils pourroient,'& de menager pour cela

Merc t.2.p.357. 1.2. toutes les occasions favorables qu'ils rencontreroient.'Car depuis qu'ils estoient venus à Calcedoine, ils s'estoient encore

Conc.ap.p.837. 839. engagez de nouveau à ne consentir jamais à sa deposition.'On assure mesme que Jean d'Antioche parla beaucoup pour luy dans le Conseil en presence de l'Empereur, soutenant qu'il estoit

p.843.b|874.b. orthodoxe, & que sa deposition estoit injuste.'Il protesta au contraire à ce prince avec serment, que quand S. Cyrille voudroit condanner ses anathematismes, & renoncer à ses erreurs, ils ne pourroient neanmoins jamais le recevoir comme Evesque, parcequ'il estoit heresiarque, ni le recevoir à la communion[que comme laïque & penitent.

t.3.p.733.a.b. Dans une des audiences,]'l'Empereur témoigna trouver mauvais qu'ils tinssent des assemblées: Theodoret répondit qu'il eust esté bon de traiter egalement les deux partis, & d'ordonner à l'Evesque[de Calcedoine,]d'empescher que ni les uns ni les autres ne tinssent des assemblées, jusqu'à ce qu'ils fussent d'accord. L'Empereur[qui savoit mieux jusqu'où s'étendoit le pouvoir d'un Prince,]luy répondit, Qu'il ne pouvoit pas ordonner cela à un Evesque : surquoi Theodoret le pria de les laisser donc aussi faire, & qu'ils auroient bientost une eglise, & des assemblées

plus nombreuſes que leurs adverſaires ;[c'eſt à dire que parcequ'un Prince ne doit pas uſurper le pouvoir des Eveſques, & diſpoſer des choſes de l'Egliſe comme il luy plaiſt, il doit auſſi ſouffrir que tout le monde les mepriſe & les opprime, & tienne malgré eux des aſſemblées ſchiſmatiques.]'Theodoret ajoute que ſur ce qu'il aſſura qu'on n'offroit point le Sacrifice, & qu'on ne liſoit point l'Ecriture dans leurs aſſemblées, Theodoſe leur permit de continuer. c.

ARTICLE LXXXVI.

Les Orientaux taſchent de gagner l'Occident: Ils écrivent à Ruſe de Theſſalonique.

[OUTRE le peu de ſuccés que les Orientaux avoient dans leurs audiences ;]'il arriva un jour que comme ils revenoient du palais de Rufin, où eſtoit l'Empereur, on leur jetta quantité de pierres, dont ils pretendent que pluſieurs des leurs furent bleſſez. Ils attribuent cela à des laïques & à de faux moines,'ou, comme ils diſent autrepart, à des eſclaves habillez en moines ;'& ſi on les en croit, ils eſtoient tous les jours en danger de la vie par l'inſolence des moines & des Eccleſiaſtiques de Conſtantinople.'Enfin ils eſperoient ſi peu de leur voyage, qu'ils travailloient à obtenir permiſſion pour eux & pour ceux qui eſtoient à Epheſe, de retourner à leurs Egliſes.'Nous apprenons la pluſpart de ces choſes d'une lettre que Theodoret écrivit à Alexandre d'Hieraple[ſon Metropolitain.]'Il ſemble dire qu'il y avoit quelques uns des leurs qui ne cherchoient qu'à ſe reconcilier.'Alexandre pretend en effet que Jean d'Antioche & Paul d'Emeſe en avoient toujours eu le deſſein,[parcequ'ils eſtoient peuteſtre un peu plus moderez que les autres.]'Neanmoins dans une lettre que leurs ſept deputez,(car Hellade de Ptolemaïde n'y eſt point nommé,)écrivirent depuis, ils proteſtent tous qu'ils ſont preſts de ſoutenir juſques à la mort ce qu'ils avoient entrepris.

Conc.t.3.p.733.a. p.729.c. p.733.c. p.732.d.e. p.731.733. p.73?.d. ap.p.80?.a. t.?.p.745.a.

[Ce fut apparemment dans cette conjoncture que pour chercher quelque appui dans la foibleſſe de leur cauſe,]'ils écrivirent en Occident aux Eveſques de Milan, d'Aquilée & de Ravenne,'& à Ruſe de Theſſalonique,[a]pour leur proteſter que les anathematiſmes eſtoient remplis de l'impieté d'Apollinaire. Theodoret ne dit point quelle réponſe leur firent ces quatre Eveſques:

Thdrt.ep.112.p.9?.d. Conc.t.3.p.736.c. a Thdrt.?.983.d.

[ce qui donne lieu de croire que s'ils en firent quelqu'une, elle ne leur fut pas fort favorable. Il y a apparence qu'Aquilée avoit alors pour Evesque "Adelphe ou Janvier, & Ravenne *S. Pierre Chrysologue son premier Archevesque, qui assurément n'estoit point dutout Nestorien.] V.S.Chromace. * V. son titre.

Conc.p.741.a. a Boll.2.jan.p.80. b Enn.epig.81.p.623. 'Il est certain que l'Evesque de Milan estoit alors "Martin [a] ou Martinien, que l'Eglise honore entre les Saints le 2 de janvier. [b] Ennode Evesque de Pavie [sur la fin du V. siecle, qui a fait des epigrammes sur les Evesques de Milan,] donne à celui-ci comme son titre propre celui de "serviteur de Dieu. Il joignoit la prudence du serpent à la simplicité & à la pureté de la colombe. [Aprés la mort de Saint Marole "qu'on croit estre arrivée en 425,] p.624. 'un ambitieux pretendit usurper "sa place qu'il regardoit comme un empire, [plutost que comme un ministere de la charité & de l'humilité de J.C.] Mais tout le peuple elut Martinien [qui estoit dans une disposition toute opposée.] Car il n'accepta cette dignité qu'en tremblant & malgré luy. [Nous ne trouvons rien de son administration, sinon] qu'il bastit deux eglises aux Saints. NOTE 65. cultor. V.S.Venere. regn.&c.

Conc.t.3.p.741.a. 'Les Orientaux deputez à Calcedoine, qui le qualifient un Evesque tres saint & tres aimé de Dieu, disent qu'il leur avoit écrit. [Et peutestre avoit-il écrit par occasion à Jean d'Antioche sur quelque affaire de la succession de S. Marole,] Enn.epi.80.p.623. 'qui estoit de Mesopotamie. c Conc.a.p.755.n.a. [c] Peutestre aussi qu'il avoit écrit en general au Concile d'Ephese, & que ses lettres auront esté rendues par hazard aux Orientaux. Car on ne croit pas mesme qu'il ait pu apprendre la division du Concile, & avoir le temps d'écrire aux uns ni aux autres avant qu'il fust terminé. t.3.p.741.a|730.c. 'Ils pretendent encore tirer avantage de ce qu'il avoit envoyé à Theodose un livre de S. Ambroise sur l'Incarnation, tout à fait contraire, disent-ils, aux articles heretiques de Cyrille, [c'est à dire à la doctrine d'Apollinaire, qu'ils pretendoient estre celle de S. Cyrille.] p.741.a|730.c. 'C'est sur ce fondement qu'ils disent que les Evesques d'Italie ne souffriront jamais les nouveaux dogmes de ce Saint.

p.741.a. 'Les Orientaux avoient déja presenté leur Tome à l'Empereur, p.740.a. '& avoient déja eu cinq audiences de luy, "lorsqu'ils écrivirent une grande lettre à Rufe Evesque [de Thessalonique,] pour tascher de l'engager à leur parti. p.737.a.b. 'Ils prirent occasion pour cela d'une lettre que Rufe avoit écrite à Julien Evesque d'Erice, [ou plutost de Sardique,] par laquelle il l'exhortoit à défendre le symbole de Nicée, & à ne point souffrir qu'on y donnast la moindre atteinte; ajoutant que ce symbole suffisoit pour faire connoistre NOTE 66.

noistre la verité, & pour convaincre le mensonge. [Ces expressions tres saintes dans la bouche de Rufe, mais qui favorisoient le desir qu'avoient les Orientaux de faire condanner les anathematismes,] 'leur donnerent occasion de luy écrire, qu'estant dans cette disposition, il eust beaucoup contribué, s'il eust pu venir à Ephese, à empescher les troubles qui estoient arrivez, parcequ'au lieu de se contenter du symbole de Nicée, on avoit autorisé des articles qui favorisoient Apollinaire, & anathematizé tous ceux qui ne les recevoient pas. p.736.737.

'Ils marquent les erreurs qu'ils pretendoient y faire voir, [a] & raportent comme il leur plaist le jugement qu'ils avoient rendu contre le Concile, '& ce qui s'estoit passé à Calcedoine. [b] 'Ils pretendent que les Ariens triomphoient de l'approbation des anathematismes, &'disoient que les Homoousiens avoient enfin reconnu la verité de leur doctrine. 'Ils accusent les Catholiques d'avoir employé le credit des Grands, l'argent & d'autres moyens semblables. [Mais ils ne disent pas un mot de Nestorius.] 'Ils envoient à Rufe une copie de leur Tome, & du pouvoir que leur Concile leur avoit donné, afin qu'il sceust combien ils avoient de provinces dans leur sentiment. [Mais ils oublient de dire, que dans toutes ces provinces, hors celles de l'Orient, ils n'avoient guere pour eux qu'un ou deux Evesques.] 'Ils le conjurent de se haster de se declarer pour eux, depeur qu'il n'eust bientost le regret de voir l'heresie entierement affermie; [ce qui marque qu'ils commençoient à desesperer de leur affaire: Et ils en desespererent bientost entierement.]

p.740. a p.737. p.740.a, b d.c. 1 p.741. p.741.c. d.

ARTICLE LXXXVII.

Les Orientaux demandent par deux requestes ou une conference, ou la permission de se retirer: L'Empereur accorde le dernier, & termine le Concile en rétablissant S. Cyrille & Memnon: Il appelle les Catholiques à Constantinople pour y ordonner un Evesque.

[L'Empereur aprés leur avoir donné cinq audiences,] 's'en retourna à Constantinople, lorsqu'ils s'attendoient qu'il alloit leur en donner une [sixieme,] & obliger leurs adversaires à entrer en conference avec eux sur le dogme. [Ce fut appa- Conc.t.3.p.718-720.

1. 'Lupus croit qu'il y en avoit déja une avant celle-ci écrite d'Ephese par tous les Orientaux, à cause d'une note qui est à la fin de leur tome. [Je croy que cette note peut leur avoir attribué à tous; ce que les deputez avoient fait pour tous les autres.] Lup.ep.p.108. Conc.t.3.p.704.b.

p.717.a. remment sur cela]'qu'ils luy envoyerent de Calcedoine leur premiere requeste,'aprés les cinq audiences qu'ils avoient eues.[a] Ils y representent fort au long la necessité qu'il y avoit de terminer le differend qui divisoit les deux partis sur la foy;[b] & ils supplient l'Empereur d'en estre le juge, luy promettant que Dieu luy éclaireroit l'esprit, & luy feroit comprendre exactement une matiere[si peu proportionnée à ses emplois & à son état.]'Ils demandent que la dispute se fasse"par écrit,[c'est à dire qu'il y ait des Notaires pour écrire tout ce qui se dira, comme à la Conference de Carthage.]'Ils y parlent avec beaucoup d'aigreur & de S. Cyrille, & de tous les Catholiques, qu'ils representent comme des gents que l'ambition & l'avarice assujettissoient à Saint Cyrille, pour obtenir par son moyen des eveschez, & d'autres avantages temporels.

Thdrt.ep.112.p. 983.c.
a Conc.p.717. 718.
b p.718.c.
p.717.c.
&c.
a.b|718.a.b.

p.728.b. 'Ce qu'ils disent de Juvenal est obscur. Il paroist neanmoins qu'ils l'accusent d'avoir fait plusieurs ordinations peu canoniques, mesme dans l'Arabie & la Phenicie, pour s'acquerir des creatures;'à quoy ils menacent d'opposer un jour l'autorité de Dieu & du Prince.[Il y a beaucoup d'autres endroits dans cette requeste que je n'entens point. Car on ne l'a qu'en latin, non plus que les autres pieces faites à Calcedoine.]'Ils demandent à la fin, que si les affaires de l'Empereur l'empeschent de les ecouter pour lors, il leur permette de se retirer en leurs Eglises, pour remedier aux maux que les disputes y produisent toujours, lors mesme qu'on dispute sur les choses saintes sans necessité.'Ils envoyerent apparemment cette requeste par quelques uns de leurs Ecclesiastiques.

c.
c.
d.

[L'Empereur au lieu d'y avoir égard, acheva de leur oster toute esperance.]'Car sans leur faire aucune réponse, il ordonna aux deputez des Catholiques de passer à Constantinople, non seulement avec pouvoir d'y faire leurs fonctions, mais aussi pour y ordonner un nouvel Evesque[à la place de Nestorius;]pendant que les Orientaux demeuroient à Calcedoine, sans avoir mesme la communion de cette Eglise, ni la permission de se retirer chez eux.

p.730.a|1058.d| 29.p.750.§ 31.

'Cet ordre leur causa la douleur[que l'on se peut imaginer.] 'Ils envoyerent[aussitost]une seconde requeste à l'Empereur, 'où ils representent comme une desobeïssance formelle à ses commandemens, la fermeté avec laquelle les Catholiques avoient maintenu la condannation de Nestorius;pour dire qu'estant rebelles & heretiques, on avoit tort de les traiter aussi favorable-

a.
p.718.c.
p.719.

ment qu'on faisoit :'& ils concluent en protestant que si l'on ordonnoit un Evesque à Constantinople avant que les contestations fussent terminées, c'estoit mettre un schisme entier dans l'Eglise, qui obligeroit l'Empereur à des violences entierement contraires à sa moderation. p.730.b.c.

[Theodose n'eut point d'égard à cette requeste: mais il termina enfin toutes les affaires,]'en ordonnant que tous les Evesques s'en retourneroient chacun chez soy,'que Nestorius pourroit demeurer dans son monastere[d'Euprepe pres d'Antioche,]'& que S. Cyrille & Memnon retourneroient en leurs Eglises,[ce qui estoit les rétablir en leurs thrones, & donner ainsi une entiere victoire à l'Eglise.]'Nous avons depuis peu cette lettre qui est la conclusion du Concile d'Ephese, quoique nous ne l'ayons pas encore entiere. On voit qu'elle s'adresse proprement aux Evesques Catholiques du Concile. c|746.b|1058.d. p.746.b. b|731.c|Cotel. g.t.1.p.416.c. Cotel.p.41.42| Conc.ap.p.733.

'Theodose s'y rend un témoignage fort veritable, qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pu, & par ses officiers, & par luy mesme, pour réunir les esprits; croyant que c'estoit une impieté de voir l'Eglise dans le trouble, & de ne pas faire son possible pour y rétablir la paix.'Il ajoute que ne l'ayant pu faire, il est resolu de terminer le Concile;'Que si neanmoins les Evesques ont un sincere desir de la paix, il est prest de recevoir les ouvertures qu'ils luy voudront proposer, sinon qu'ils n'ont qu'à se retirer promtement;'Qu'il accorde de mesme aux Orientaux le pouvoir de se retirer en leurs Eglises,'& que tant qu'il vivra, il ne se resoudra jamais à les condanner, parcequ'ils n'ont esté convaincus de rien en sa presence,'personne n'ayant voulu entrer avec eux en conference sur les points dont on contestoit.'Il finit en protestant qu'il n'est point cause du schisme, & que Dieu sçait bien qui en est coupable. Cotel.p.41.a.b. b. c|42.a. p.41.b. c. b.c. p.42.a.

[On peut juger par cette lettre, que Theodose estoit encore moins satisfait de ceux du Concile que des Orientaux; mais que ne voyant de tous costez que des tenebres, il ne vouloit point juger pour les uns ni pour les autres, & preferoit neanmoins ceux du Concile, comme ayant plus de leur costé les marques de la Communion Catholique. On a vu aussi qu'il estoit bien aise que Nestorius fust deposé, soit qu'il fust convaincu de sa mauvaise doctrine, soit par quelques autres raisons. Ainsi voulant luy donner un successeur, il n'avoit pu manquer d'appeller pour cela ceux qui l'avoient deposé, plutost que ceux qui pretendoient encore le soutenir.]

Conc. t. 3. p. 727. 'Nous avons une autre lettre de Theodose dressée aussi pour faire finir le Concile. Il s'y plaint des divisions qui s'y estoient elevées, & qui n'avoient pu estre assoupies ni par le Comte Jean, ni par toutes les peines qu'il y avoit prises en personne à Calcedoine. Neanmoins lassé de les voir si longtemps souffrir à Ephese, il leur permit de s'en retourner à leurs Eglises, chacun avec ceux de sa province, leur recommandant de garder tellement chez eux l'ordre, la paix, & la modestie episcopale, qu'ils pussent reparer par là l'impression que leur conduite avoit donnée d'eux à Ephese. Mais il excepte de ce congé Cyrille seul & « Memnon, qui ont esté autrefois, dit-il, Evesques d'Alexandrie & « d'Ephese, & qui sont deposez de l'episcopat, comme nous l'avons « Lup. ep. 19. n. p. 157. mandé à vostre Sainteté [par le Comte Jean.]'Cette lettre fut ap- « paremment aussitost supprimée que dressée, [sans que les Orientaux en aient eu alors de connoissance, puisqu'ils n'en triomphent p. 156. point dans leurs relations écrites de Calcedoine.'Il est certain par eux mesmes, que l'autre qui rendoit S. Cyrille & Memnon à ep. 41. n. p. 104. leurs Eglises, fut celle que l'on publia & que l'on executa.'Lupus croit qu'Acace de Berée marque la premiere dans une lettre écrite [vers la fin de cette année,] sur ce que Jean d'Antioche venoit ep. 41. p. 109. de luy dire,'lorsque parlant apparemment de ce qui se fit à Calce- p. 110. doine,'il dit que l'Empereur estoit tout à fait persuadé des raisons des Orientaux, & qu'il se declaroit pour eux; que la deposition p. 110; n. p. 104. de Cyrille & de Memnon estoit confirmée,'& qu'on estoit déja convenu de la faire publier par tout l'Empire; mais que l'or & les presens de Cyrille distribuez largement par Paul son neveu"à &c. l'eunuque Scholastique mort bientost aprés, & à d'autres, accablerent la verité. Neanmoins Acace dans la mesme lettre donne lieu de croire que ce furent les moines venus en grand nombre à Calcedoine, qui porterent Theodose à se declarer pour le Concile, &"qu'il en fit en mesme temps des excuses aux Orientaux, *satisfaciens.* leur témoignant lorsqu'il leur dit adieu, qu'il n'estoit point mecontent d'eux, & qu'il ne pretendoit point les condanner.

Conc. t. 3. p. 1087. a. b. [Ce fut peutestre en terminant le Concile,]'que Theodose écrivit une petite lettre"à Acace de Berée, où il proteste qu'il est NOTE 67. resolu d'appliquer tous ses soins à la réunion de l'Eglise; & il prie cet Evesque, [pour qui l'on avoit beaucoup de veneration,] de demander à Dieu cette grace. Il luy laisse à apprendre de Jean d'Antioche & des autres Evesques les malheurs qui sont arrivez, & ausquels il n'a pu remedier pour lors à cause de ses autres Merc. t. 2. p. 358. 2. affaires.'Quelques uns croient que cette lettre n'est pas entiere,

'Theodose y donne à l'Eglise Catholique le nom de Romaine, [selon l'usage qui commençoit à s'établir en ce temps là, à cause que c'estoit la foy Catholique qui estoit embrassée par les Empereurs, & qui dominoit dans l'Empire Romain, au lieu que la plusspart des barbares estoient Ariens.] Conc. p. 1057. b.

ARTICLE LXXXVIII.

Derniere requeste des Orientaux : S. Cyrille s'en retourne en Egypte.

[COMME donc l'Empereur ne témoignoit point par sa lettre estre fort opposé aux Orientaux ;]'ils crurent luy pouvoir envoyer une troisieme & derniere requeste, [a] tres vehemente & tres libre, où ils se plaignent de la maniere dont on les traite aprés l'obeïssance [trop] exacte qu'ils avoient rendue aux moindres mouvemens de l'Empereur;'que l'on ruine la foy, & que l'on introduit l'heresie d'Apollinaire dans l'Eglise, en rétablissant Cyrille ; qu'ils l'ont souvent protesté ; & que puisqu'on ne les ecoute pas, ils secouent la poussiere de leurs piez, & protestent à l'Empereur qu'ils sont innocens de son sang & de sa perte. Conc. t. 3. p. 728. 731 | Thdrt. ep. 112. p. 983. a Conc. t. 3. p. 730. d. e. p. 732.

'Ils manderent ces tristes nouvelles à Ephese à leur Concile, sans témoigner neanmoins qu'ils eussent encore perdu toute esperance.'Ils protestent qu'ils sont resolus à ne recevoir jamais ni Cyrille, ni ses anathematismes ; & à ne point communiquer avec les autres, s'ils rejettoient tout ce qui avoit esté ajouté au symbole de Nicée. Ils prient leurs confreres de se joindre à eux dans la mesme resolution, comme estant une chose où il y alloit du salut. 'Ils promettent aussi de n'omettre aucune des occasions où ils pourront agir pour Nestorius. [Ils parlent dans cette lettre comme s'ils ne songeoient pas encore à s'en retourner.]'Et il paroist en effet qu'ils ne s'en retournerent qu'aprés que Maximien eut esté ordonné [le 25 d'octobre.] p. 746. b. p. 745. b. c. p. 746. a. ap. p. 740. 741.

'Quoique la lettre de Theodose qui termina le Concile, paroisse accorder à S. Cyrille comme une grace, de pouvoir retourner à Alexandrie, on lit cependant au bas de cette lettre, qu'avant qu'elle eust esté envoyée, il y estoit déja retourné. [ou au moins estoit parti d'Ephese pour y retourner. Et cela s'accorde fort bien]'avec ce que luy reproche Acace de Berée, qu'ayant trouvé une occasion favorable, il s'estoit echapé de ses gardes, & s'estoit en fui d'Ephese. 'Le P. Lupus soutient que ce reproche est une pure calomnie ; [& nous voudrions qu'il en eust des preuves. Car nous serions bien ap. p. 735. p. 747. § 41. Lup. ep. 41. p. 204.

portez à croire, que ce fut aprés avoir obtenu sa liberté par l'ordre
Cyr. l. v. h. 10. p. 379. c. de l'Empereur, & le pouvoir de retourner en Egypte,]'que Saint
a b. Cyrille[1] fit un grand discours à Ephese[a] au milieu de l'assemblée 1.
des Peres, [sur les eloges de la Sainte Vierge, & sur l'heresie de Nestorius, qu'il nomme partout: ce que nous ne trouvons point qu'il ait fait dans aucun discours precedent. Et c'est ce qui nous fait souhaiter de le pouvoir mettre en ce temps-ci.] Il avoit fait la veille un autre discours, "où il avoit parlé de la perdrix marquée &c.
Conc. t. 3. p. 1057. d. dans Jeremie.'Il s'en retourna donc en Egypte, & arriva le 30 d'octobre à Alexandrie, où le peuple le receut avec beaucoup
Lup. ep. n. p. 204. de magnificence & de joie.'On ne reçoit guere ainsi un homme echapé de prison malgré son Prince. [Il pourroit neanmoins avoir receu en chemin l'ordre de son elargissement, qui aura esté donné avant qu'on sceust sa sortie. Il y avoit environ six mois qu'il estoit parti d'Alexandrie.

Voilà quelle fut la fin du celebre Concile d'Ephese, que l'Eglise a toujours receu sans difficulté comme un Concile œcumenique, nonobstant l'opposition que les Orientaux y firent
Conc. t. 4. p. 136. c. durant quelque temps.]'Le Concile de Calcedoine dit que l'on redigea par écrit ce qui avoit esté decidé à Ephese touchant la Mere de Dieu, que les Evesques confirmerent par leur souscription les témoignages rendus à la divinité & à l'humanité de [J. C. nostre] Seigneur, voulant que leur main confessast aussibien que leur langue l'union des natures en une seule personne. [Je ne sçay à quel endroit du Concile cela peut avoir raport. Suffiroit-il de dire que le Concile de Calcedoine le tire de l'approbation qu'on avoit faite de la doctrine de S. Cyrille, & de la condannation de celle de Nestorius?]

Bar. 431. § 157. 'On croit que l'heureux succés que Dieu donna enfin au Con-
Leo, ep. 59. p. 553. cile d'Ephese, est dû à l'Imperatrice Pulquerie,'ce qui est fondé sur ce que luy dit S. Leon; que Dieu qui ne pouvoit pas abandonner le mystere de sa misericorde, avoit eu aussi égard aux soins & aux peines qu'elle avoit prises pour faire chasser de l'Eglise l'ennemi trompeur de nostre sainte Religion; & que l'impie Nestorius n'avoit pu faire triompher son heresie, parcequ'il n'avoit pu tromper cette humble servante, & fidele disciple de la Verité, quelque adroit qu'il fust à faire avaler aux simples le poison de ses
Suid. π. p. 578. c. erreurs caché sous des paroles trompeuses.'On remarque qu'elle
Conc. t. 4. p. 101. d. avoit beaucoup d'aversion pour Nestorius.'Il est dit dans le Con-

Cyr. div. h. 4. [illegible] 1.'Il est tout semblable à un autre plus court qui est dans les actes du Concile d'Ephese, p. 554. [Je ne comprens pas ce que cela veut dire.]

cile de Calcedoine que c'estoit elle qui l'avoit chassé.[Elle peut mesme avoir esté jusqu'à s'exposer pour cela à quelque disgrace.] 'Car dans une piece faite[vers l'an 434,]on souhaite qu'elle"se mette une seconde fois en peril pour J.C.[Il se peut faire neanmoins que d'abord elle n'ait pas esté si favorable à S. Cyrille.]'Car il se plaint que Nestorius avoit soulevé contre luy les Consuls, les Comtes, & mesme les Imperatrices.

ponat animam suam.

ap.p.908.c.

Cyr.div.h.10.p.381.c.

'Baronius dit que ce fut pour dresser un monument, & comme un trophée de la victoire de l'Eglise sur l'heresie de Nestorius, que Sainte Pulquerie fit bastir à Constantinople dans le quartier de Blaquernes, une eglise de la Vierge, qui a depuis esté fort celebre.'Mais selon la chronique d'Alexandrie & Theophane, cette eglise ne fut bastie que sous Marcien[aprés l'an 450;][a]& Sixte III. avoit déja consacré à Rome une eglise de la S^te^ Vierge:[ce qu'on peut justement attribuer au nouveau respect que les fideles conceurent pour elle à l'occasion du Concile d'Ephese, & par l'opposition mesme que Nestorius avoit faite à sa qualité de Mere de Dieu.]'Baronius croit aussi que c'est de là qu'est venue"la priere que nous avons accoutumé de joindre à l'*Ave*.[Je ne sçay s'il a des preuves qu'elle soit si ancienne; car il n'en raporte point. Mais il y en a que l'usage de la joindre toujours à l'*Ave*, n'a commencé que depuis assez peu de temps.]

Bar.431.§177.

Chr.Al.p.441| Thphn.p.90.d. a Boll.28.mars, p.716.§9.

Sancta Maria, &c.

Bar.431.§176.

ARTICLE LXXXIX.

Maximien est elu Evesque de Constantinople: Son eloge.

[THEODOSE avoit fait venir, comme nous avons vu, les deputez du Concile d'Ephese à Constantinople pour y ordonner un Evesque. C'estoit apparemment vers le milieu ou la fin de septembre.]'On proposa encore,[comme on avoit fait à l'election de Nestorius,]le Prestre Philippe de Side, & S. Procle qui avoit esté sacré pour estre Evesque de Cyzic, mais qui n'avoit pu estre receu dans cette Eglise. Il paroist que le peuple souhaitoit beaucoup le dernier: mais quelques personnes puissantes s'y opposerent, & representerent que les Canons ne vouloient pas qu'un homme nommé pour un evesché fust transferé à un autre; ce qui certainement ne regardoit point ceux qui n'avoient pu se faire accepter par leur peuple.[D'autres raisons ayant aussi fait
1. exclure Philippe,]'enfin'on elut Maximien[a]Prestre de l'Eglise de

Socr.l.7.c.35.p.377.d|Liber.c.7.p.28.

Socr.p.378.a| Liber.p.29. a Conc.t.3.p.1080.c. b Merc.t.2.p.15.

1.[b] Le P. Garnier en donne bien des raisons, mais dont il n'allegue aucune autorité.

p.1070.c.1071.b. 1074.c. Constantinople.'Il estoit connu à Rome,[a] parcequ'il y avoit demeuré; & y avoit esté instruit par les Papes.[b] Il y estoit né, selon
a p.1080.d|1130.b. le menologe des Grecs, d'une famille considerable par ses biens
b Boll.21.apr.p.847.a. & par sa noblesse;[& il y a mesme bien de l'apparence qu'il y fut
c Conc.p.1074.c.c. elevé au ministere de l'Eglise.][c] Car Celestin en parle comme
l'ayant connu particulierement:[d] & il semble que ce fust l'Eglise
d p.1080.c. Romaine qui l'eust donné à celle de Constantinople.[C'est peut-
p.1073.b. estre pour ce sujet que]'l'Eglise Romaine l'avoit toujours conté
au nombre des siens, & toujours regardé comme un de ses mem-
Boll.21.apr.p.847.a. bres.'Le menologe dit qu'estant allé de Rome à Constantinople
pour une affaire importante,[1] l'Evesque l'ordonna Prestre,[aprés
en avoir eu sans doute la permission du Pape, s'il estoit Clerc;]
l'ayant elevé à cette dignité à cause de son bon naturel, de sa
grande erudition, de la pureté de ses mœurs, de la sainteté de sa
vie, & de son extreme amour pour la justice.

Conc.t.3.p.1074.a. 'Il estoit à Constantinople des le temps de Saint Chrysostome,
avoit esté nourri & instruit par luy, & par ses successeurs Attique
p.1067.a|1068.c. & Sisinne.'Aussi il estoit fort agé lorsqu'il fut elu, & déja tout
p.1068.c. blanc.'Il avoit vieilli non dans l'oisiveté & dans les delices,[e] mais
e Socr.l.7.c.35.p.378.a. dans les travaux de la pieté, &''dans les exercices laborieux que ἀσκητικῶς ἐν βίῳ.
f Liber.c.7.p.29. pratiquent les solitaires,[f] menant, dit Liberat, la vie d'un moine;
[d'où je ne croy pas qu'on puisse conclure qu'il fust moine, &
Conc.t.3.p.1070.a. retiré dans un monastere.]'Il s'estoit toujours exercé dans la
pratique des bonnes œuvres,[g] & tous ceux qui l'avoient connu,
g p.1073.b. h p.1074.c. l'avoient jugé digne du rang auquel Dieu l'eleva enfin.[h] Il avoit
Socr.l.7.c.35.p.378.a. toujours eu un esprit plein de pieté,'& la reputation d'un homme
saint & pieux.[i] Il estoit avec cela tres ferme dans la veritable foy.
i Liber.c.7.p.29. k Conc.p.1069.c. [k] Aussi des qu'il fut elu, Celestin le qualifia un tres digne pasteur;
p.1067.a. '& S. Cyrille un Prelat sage & experimenté, qui avoit l'esprit plein
des regles & de l'art avec lequel il faut conduire les peuples, qui
savoit mener son troupeau dans des pasturages gras & fertiles,
p.1069.a. '& qui estoit un tres sage & un tres illustre docteur de toutes
ap.p.798.1. sortes de vertus.'Jean d'Antioche qui ne voulut pas consentir
d'abord à son ordination, avoue neanmoins qu'il connoissoit
depuis longtemps sa vertu, & la sainteté de sa vie.

t.3.p.1070.d. 'Il semble qu'estant Prestre, il estoit particulierement chargé
du soin des pauvres; & il s'acquitoit de ce soin avec beaucoup de
Socr.l.7.c.35.p.378.a. fidelité & de prudence.'Une de ses principales occupations fut
aussi de faire bastir à ses dépens divers tombeaux, pour y faire
enterrer les personnes de pieté qui mouroient: & cela fut fort bien

1. Le menologe dit que c'estoit Sisinne: mais la suite fait voir que c'estoit plutost S. Chrysostome.

receu.'Il avoit beaucoup d'experience dans les affaires, ayant Conc.p.1066.c|
esté fort employé, & occupé fort longtemps à veiller pour le 1067.a.
bien de l'Eglise,'pour la verité, & pour les dogmes de la pieté. p.1068.c.
'Il estoit si uni à Attique, & si attaché à son service, qu'on regar- p.1073.b.
doit cela comme un presage qu'il devoit estre son successeur. Il
1. 'semble qu'on eust eu quelque pensée de l'elire aprés la mort de
Sisinne.'Il fut un de ceux qui s'opposerent à l'heresie de Nesto- ap.p.756.a.
rius, & qui s'unirent entierement avec le Concile d'Ephese.
'Aussi non seulement sa charité luy fit prendre part à ce que souf- p.1061.c.
froit Saint Cyrille, mais il ressentit luy mesme les violences des
ennemis de la verité.[Quoiqu'il fust fort occupé dans les affai-
res,]'il conservoit toujours un grand amour pour la retraite, & Socr.l.7.c.35.p.
pour vivre sans affaires,ᵃavec une douceur agreable & une heu- 378.a.
reuse simplicité, qui luy rendoit propre cet eloge que J.C. donne a Conc.t.3.p.
à Nathanael, Voilà un vray Israelite, en qui il n'y a point de 1070.a|1180.b.
» deguisement.' Nous avons eu pour vostre Sainteté, luy écrit p.1074.c.
» Celestin, les sentimens que nous devions avoir pour une personne
» illustre par sa candeur, & par la pureté de ses mœurs, & plus
» glorieuse par les belles qualitez de son ame, que par le titre d'une
» vaine eloquence.'Il imitoit en toutes choses les vertus de Sisinne Boll.21.apr.p.
[aussibien que sa douceur. Depuis qu'il fut Evesque il travailla 847.b.
toujours pour la paix & la réunion des Eglises.]'On remarque Socr.l.7.c.35.p.
qu'il n'avoit pas d'eloquence,[c'est à dire de cette eloquence 378.a.
elevée & pleine de feu qu'on estime davantage.]'Car nous avons Conc.t.3.p.
une lettre de luy qui est fort bien écrite, bien pensée, d'un style 1062.
net, & en bons termes, mais sans aucun ornement affecté, & sans
cet embaras de paroles & de grands mots que l'on recherchoit
alors.[Elle pourroit estre seulement un peu plus serrée.]

ARTICLE XC.

Ordination de Maximien: S.Cyrille & tout le monde s'en rejouit: Il écrit en Epire contre les Orientaux.

'CE ne furent point les richesses qui eleverent Maximien à Conc.t.3.p.
l'episcopat, ni la puissance, ni les autres moyens qu'em- 1070.d.
ploient ceux qui recherchent cette dignité sacrée: ou s'il l'a
desirée, dit Celestin, par une pensée dont il seroit aisé d'abuser,
ce n'a esté qu'en le regardant comme une bonne œuvre, & pour
faire avec plus d'étendue & de facilité le bien qu'il faisoit dans

1. *ut aliquem illi prælatum fuisse pœniteret.*

d. un état inferieur.'Ce furent les suffrages des pauvres, dont il
p.1058.d|1068.c. avoit eu tant de soin, qui le porterent sur le throne episcopal.'Il
p.1059.c.d. fut ordonné par les deputez du Concile d'Ephese,'& par quelques
p.1075.c. autres, ce qui formoit un Concile,'avec le consentement de
p.1070.c|1066.d. toute la sainte assemblée qui y estoit presente,'& de l'Empereur,
c. qui appuya ce semble cette election de son autorité.

Boll.21.apr.p.847.b. 'Il fut ordonné par le suffrage commun de l'Empereur, de tout le Clergé, & de tout le peuple,[a] le [dimanche] 25 d'octobre,
a Socr.l.7.c.37.p.383.b. [b] quatre mois [& trois jours] aprés la deposition de Nestorius.
b c.35.p.377.378| Liber.c.7.p.
c Conc.p.1059.c. [c] Daniel [de Darnis] fut present à son inthronization.[d] S. Cyrille
d p.1067.c. en écrivant sur son ordination aux huit deputez du Concile d'Ephese, ne nomme point Evopce, [qui luy en estoit peutestre venu apporter la nouvelle; mais au lieu de luy] il y met Projecte [le second Legat de Celestin, qui au sortir d'Ephese estoit sans
p.1070.b. doute allé rejoindre ses collegues à Constantinople.]'Le Pape Celestin dit qu'il fut luy mesme present en esprit à cette ordination, & avec luy tous les Catholiques, puisque l'episcopat de Maximien estoit la victoire de toute l'Eglise, [en mettant tout à fait le Concile audessus des Orientaux, & en faisant perdre à Nestorius
p.1070.b|Socr.l.7.c.37.p.383.c. toute esperance d'estre jamais rétabli.]'Il osta la discorde, & rendit la paix aux Eglises, [premierement à celle de Constanti-
Conc.p.1075.c.d. nople,]'dont les membres que l'heresie de Nestorius avoit dispersez, se réunirent aussitost, [& ensuite à toutes celles de l'Orient, comme nous le verrons en son lieu.]

p.1069.c. 'Les Evesques qui l'avoient ordonné, en manderent la nouvelle
p.1071.d. au Pape Celestin par Jean Prestre, & Epictete Diacre,'tous deux
c|1070.a. apparemment de l'Eglise de Constantinople:'& dans leur lettre ils donnerent de grands eloges au merite de Maximien. [Ils manderent sans doute aussi à S. Cyrille l'election de Maximien,]
p.1067.c. 'puisqu'il leur écrivit sur ce sujet.[e] Maximien en écrivit luy mes-
e p.1062.b|1074.c. me à l'un & à l'autre.[f] L'Empereur en écrivit aussi au Pape,[g] &
f p.1073.c. témoigna faire une grande estime de la pieté de Maximien. [Il y
g p.1070.b.c. a apparence que le Clergé & le peuple de Constantinople luy en
p.1062.b. écrivit encore.]'De toutes ces lettres, nous n'avons que celle de Maximien à S. Cyrille, à la constance duquel il donne de grands
c. eloges.'Il le prie de l'assister dans son nouvel emploi par ses prieres & par ses conseils; puisqu'estant freres, tout le bien que l'un faisoit appartenoit aussi à l'autre.

p.1063-1067. 'Saint Cyrille dans sa réponse s'étend particulierement sur
p.1066.c. l'exposition de la vraie foy.'Au milieu de sa lettre, il s'adresse
c|1067.a. tout d'un coup sans transition à ceux de Constantinople,'à qui il

fait un bel eloge de Maximien,'& puis il revient à Maximien, & finit par la glorification, [comme si c'estoit une homelie.]'Il témoigna encore la joie qu'il avoit de cette election dans la lettre qu'il en écrivit aux Evesques qui l'avoient sacré. Nous ne l'avons qu'en latin. p.1067.d. p.1067-1069.

'Quelques uns des [Orientaux] schismatiques, [au lieu de s'en retourner à leurs Eglises,] s'estoient dispersez en divers endroits pour tromper ceux qu'ils pourroient, & obtenir du peuple & des Ecclesiastiques des marques qu'on communiquoit avec eux, pretendant pour cela avoir la communion [& estre membres] du Concile œcumenique. Pour remedier donc à ce mal, les Evesques qui avoient ordonné Maximien, se crurent obligez d'en écrire avec luy aussitost aprés son ordination, & de recommander que l'on ne receust nulle part ces Evesques.'Ils envoyerent en mesme temps l'epistre synodique que le Concile d'Ephese avoit adressée à tous les fideles pour les separer de la communion, & où il y en avoit 35 de nommez.'Cette lettre du Concile de Constantinople est adressée aux Evesques de l'ancienne Epire. [Mais c'estoit sans doute une lettre circulaire adressée de mesme aux autres provinces.]'Il est certain que Maximien, Firme de Cesarée, & Theodote d'Ancyre, écrivirent à Ancyre qu'on n'y admist point les Orientaux à la communion. p.1059.c.d. p.1059.e|1062.a| 802.803. p.1059.e. ap.p.740.741.

ARTICLE XCI.

Etat des Nestoriens à Constantinople sous Maximien & sous S. Procle.

QUOIQUE Celestin nous represente dés le 13 mars 432, l'Eglise de Constantinople toute réunie sous Maximien,'il reconnoist neanmoins dans une autre lettre de la mesme date, que la tempeste excitée par Nestorius n'y estoit pas entierement appaisée,'& qu'il y avoit plusieurs personnes à guerir, d'autres à aller chercher pour les réunir au troupeau, & quelques unes mesmes qu'il en falloit chasser, parceque leurs maux estoient incurables.'Il y en avoit plusieurs, qui regardant leur pasteur comme un impie, ne vouloient point entrer dans sa communion, jusques à aimer mieux mourir sans battesme & sans"viatique, parcequ'ils manquoient de ministres pour leur administrer ces sacremens.'Jean d'Antioche [& les autres de son parti] les soutenoient dans cette rebellion.'Dorothée de Marcianople leur avoit apparemment envoyé pour cela le Prestre Martin, par lequel ils Conc.t.3.p.1075. p.1074.d. c. ap.p.750.a. p.906.c. p.906.c. p.750.

" *ultima communio.*

luy manderent le besoin qu'ils avoient d'avoir des Prestres. Dorothée lut leur lettre devant tout son peuple, avec une autre qu'il avoit receue des Evesques d'Orient,[on ne sçait sur quel sujet.]Il pria pour[ces schismatiques]avec des larmes[qu'il eust mieux employées pour luy mesme.]Il leur récrivit ensuite de ne se point troubler, s'ils ne pouvoient recevoir les sacremens, puisque c'est la volonté que Dieu considere sur toutes choses, & qu'il recompense.[Mais un état si fascheux leur devoit faire examiner avec grand soin, si c'estoit pour Dieu qu'ils souffroient: & s'ils l'eussent fait comme il faut, ils eussent trouvé que souffrant ou pour un homme ou pour leur imagination, ils n'avoient point de recompense à attendre.]

p.750.751. 'Dorothée leur écrivit aprés que Saturnin qui estoit venu pour
p.751.a,b. le deposseder, eut esté obligé de se retirer;'ce qui luy faisoit renvoyer Martin à Constantinople. Il reconnoist dans sa lettre Nestorius pour"son Collegue, & pour Evesque de Constantinople; & la finit par une confession de sa foy, qui le pourroit faire juger Catholique,[si on ne le connoissoit d'ailleurs.]Il y établit les deux natures, malgré, dit-il, les successeurs de l'impieté d'Apollinaire. Coepiscopum

c. 'Theodoret écrit de mesme à ces schismatiques pour louer leur zele, & l'animer de plus en plus.[Maximien ne manquoit pas sans doute de faire divers efforts pour les réunir: & ce fut peut-
p.742. estre pour cela]'qu'ils écrivirent à Theodoret une lettre qui luy fit verser beaucoup de larmes, dans la douleur extreme de tant
p.743. de maux & de scandales que la division causoit dans l'Eglise.'Il se consoloit seulement un peu, quand il consideroit en cela la verité des paroles de J.C, qui ne nous promet en ce monde que des afflictions & des peines, & que l'Eglise toujours eprouvée par des evenemens semblables, y trouve son accroissement & sa gloire.

p.742. 'Il répondit à ceux de Constantinople par une fort longue
p.744. lettre,'où il les exhorte à demander à Dieu qu'il fasse finir la division, & qu'il repande partout sa lumiere pour faire voir que la divinité n'est point passible ni muable, comme il se persuadoit
p.745. que le tenoient ses adversaires.'Pour luy il explique si bien sa croyance, & soutient si fortement la verité d'une seule personne
p.742. en deux natures,'qu'on nous a conservé cette lettre comme une preuve que lorsqu'il défendoit le plus Nestorius, aprés estre revenu de Calcedoine à son Eglise, il ne preschoit aucune doc-
p.743.744. trine que la Catholique.'Il y assure qu'il se trouvoit encore alors

un grand nombre de personnes qui souffroient toutes choses avec joie pour la pieté. [Je ne sçay s'il l'entend de ceux du parti des Orientaux, ou en general de tous le Chrétiens, à cause des Martyrs de Perse.]'Il joignit à sa lettre un écrit qu'il avoit fait à la priere de quelques Evesques, pour montrer quelles estoient les causes du trouble. [Je pense que Saint Cyrille y estoit bien maltraité.]'Il y joignit encore un ouvrage adressé aux moines, où il traitoit amplement du dogme, & donnoit, dit-il, une connoissance claire des Conciles. p.746.a. a|745.c.

'Les Nestoriens de Constantinople ne se rendirent pas encore, lorsque Jean d'Antioche se fut réuni avec S. Cyrille, & que ce Saint eut éclairci les difficultez qu'on avoit trouvées dans ses écrits.'Maximien faisoit tout ce qui luy estoit possible pour les réunir: mais il ne le put pas entierement.[a] Ils alloient quelquefois crier en troupes qu'ils vouloient qu'on leur rendist Nestorius leur Evesque; ce qu'ils firent encore davantage lorsque Maximien fut mort [en 434. Merc.b.p.335. Conc.ap.p.851.c. a p.852.a.

Procle qui luy succeda]'ne fit pas moins d'efforts pour les faire rentrer dans l'Eglise: [& trouvant sans doute que quelque attache qu'ils eussent à Nestorius, ils ne suivoient point ses erreurs, dont ils le croyoient luy mesme exemt,]'il leur protestoit qu'on ne leur demandoit point qu'ils changeassent de croyance, mais seulement qu'ils rentrassent dans la communion Catholique. Et en effet, la declaration qu'ils font de leur foy dans une lettre, estant prise selon le sens naturel des termes, ruine l'heresie de Nestorius.'Cette lettre est de Parthene Prestre & Abbé, & adressée à Alexandre d'Hieraple qui s'estoit plaint de son silence. Parthene luy mande qu'ils avoient tous les jours quelque nouvelle tribulation à souffrir, mais que cela ne les affoiblissoit point.'Il ose bien y donner à Nestorius la qualité de martyr. p.846.b|854.a. p.854.a. p.853.b. c.

'Le mesme Parthene se plaignoit dans une autre lettre écrite conjointement au mesme Alexandre & à Theodoret, de ce qu'on preschoit hautement à Constantinople que l'immortel est mort, [comme si cette expression ne portoit pas son éclaircissement avec son obscurité.] Le bruit courut quelque temps aprés, qu'un grand nombre de personnes s'estoient separées de l'Eglise à cause de ces manieres de parler. [Ce bruit pouvoit estre faux.]'Mais Theodoret proteste à Jean d'Antioche, que si on chassoit Alexandre d'Hieraple, [obstiné à soutenir que S. Cyrille estoit heretique,] cela feroit assurément un schisme à Constantinople aussibien que dans plusieurs autres villes. p.866.b. p.871.b.c.

[Nous avons vu auparavant, que le Prestre Photius estoit un des principaux ministres de Nestorius. Il paroist avoir toujours p.565.c. persisté à soutenir son parti]'avec un autre Prestre nommé Martyre. Car ils avoient commerce avec cet Alexandre, à qui ils écrivirent plusieurs fois, tantost ensemble & tantost separément, contre la lettre par laquelle S. Cyrille[appaisa en 433, le schisme des Orientaux.]Photius s'emportoit encore plus que l'autre. p.884.885.r.b. 'On croit que c'est ce mesme Photius que nous verrons relegué Lup.ep.n.p.557. à Petra vers 436:'nonobstant les difficultez qu'y trouve le Pere ep.144.p.295. Lupus.'Il paroist que le Prestre Anastase & le Diacre Tharticc soutenoient aussi à Constantinople en 434, le parti de Nestorius. [Anastase est sans doute celui mesme qui avoit commencé le trouble. Voilà ce que l'histoire nous apprend touchant les heretiques ou schismatiques Nestoriens à Constantinople, où la sage douceur de S. Procle peut les avoir ramenez peu à peu presque tous à la verité & à l'unité Catholique.

ARTICLE XCII.

Les Orientaux s'en retournent; tiennent divers Conciles; s'attachent de plus en plus à Nestorius.

[POUR reprendre la suite de l'histoire, les Evesques qui estoient demeurez à Ephese, soit ceux du Concile, soit les Orientaux & les autres de leur parti, s'en retournerent apparemment en leurs Eglises, aussitost qu'ils en eurent receu la permission, sur la fin de septembre, comme nous croyons.]'Theo- Thphn.p.78.c. phane dit que les Orientaux en s'en retournant en Syrie, prirent avec eux Nestorius, & l'emmenerent en Orient,[ayant peutestre "fait suspendre jusque là l'execution de l'ordre donné pour son V. la note 50. exil.'Il demeura quatre ans dans son monastere d'Antioche, Evag.l.1.c.7.p.261.d. [a]où on luy rendoit beaucoup d'honneur & de respect.[b]Jean a d|Conc.t.3.p.1071. d'Antioche luy faisoit divers presens, particulierement"aux *festivis muneribus.* grandes festes.[Nous verrons en son lieu ce qui luy arriva de- b ap.p.906.c. puis.]

p.740.741. 'Pour les deputez des Orientaux, qui estoient à Calcedoine, il paroist, comme nous avons dit, qu'ils y attendirent[la fin p.747.§ 41. d'octobre, &]l'ordination'de Maximien.'Ils firent encore aprés cela quelque effort pour entrer dans Constantinople, mais Maximien les en empescha.[Ne voyant donc plus rien à esperer, ils t.3.p.735.736. se resolurent à s'en retourner en Syrie.]'Avant que de partir,

Jean d'Antioche fit un discours au peuple[de Constantinople] qui les venoient ecouter à Calcedoine, pour leur dire adieu, & les exhorter à tout souffrir plutost que de croire un Dieu passible. Il leur donne déja la qualité de Confesseurs. Theodoret avoit fait immediatement auparavant, le discours dont nous avons parlé ci-dessus, s'il se faut arrester au titre qui est dans les Conciles:'car dans d'autres endroits il est dit seulement que Jean avoit parlé aprés Theodoret, & Theodoret aprés un Prestre nommé Aphthone. ap.p.740.2.

'Ils prirent apparemment le chemin d'Ancyre, où ils trouverent que Theodote Evesque du lieu, Maximien, & Firme avoient écrit afin qu'on les traitast comme des excommuniez. Jean d'Antioche en écrivit au Prefet[Antioque]une lettre fort animée pour se plaindre de cet outrage; & il le prie de la montrer à l'Empereur, au grand Chambellan, à tout le Conseil, & au Senat. Il y parle au nom des autres Orientaux,'& proteste qu'ils ne reconnoissent pour Evesques ni Firme, ni Theodote, ni Maximien mesme, qui n'avoit pu, dit-il, recevoir l'episcopat de ceux qui ne l'avoient plus. c|741. p.741.

[D'Ancyre]'il vint à Tarse, où il tint un Concile avec Alexandre d'Hieraple, & d'autres Evesques. Et dans les epistres synodiques qu'il écrivit, & qui furent signées de tous les Evesques, nommément d'Alexandre d'Hieraple, & de Melece de Mopsueste, il entreprit de nouveau de deposer Saint Cyrille, & avec luy les [1]sept Evesques qui avoient esté[deputez]pour luy*à Calcedoine. 'Theodoret & les autres Orientaux promirent aussi à Tarse de ne consentir jamais à la deposition de Nestorius. Ils confirmerent la mesme promesse lorsqu'ils furent arrivez à Antioche,[peut-estre vers le milieu de decembre.]'Car Jean y assembla alors un grand nombre d'Evesques,[a]tant de ceux qui l'avoient accompagné à Ephese, que de ceux qui estoient demeurez dans l'Orient; [b]& dans ce Concile il prononça une nouvelle sentence de deposition contre S. Cyrille, qui estoit déja à Alexandrie[des la fin d'octobre.]'Ce fut donc ce Concile qui écrivit à Theodose que les Evesques, les Ecclesiastiques, & les peuples du Comté d'Orient, estoient unis à soutenir la foy de Nicée jusques à la mort, & abhorroient tous à cause de cela les anathematismes de Cyrille, qu'ils soutenoient y estre contraires. C'est pourquoi il prie l'Empereur de les faire condanner de tout le monde.'On assure que c'estoit Jean d'Antioche qui poussoit les autres à toutes ces

p.840.a|843.b| 874.b. * Constantinopolim. p.769.b|906.c. Socr.l.7.c.34.p. 377.b|Liber.c.6. p.26. a Merc.t.2.p. 357.2. b Socr|Liber. Conc.ap.p.741. §39. p.906.c. Conc.ap.p.839.2.b.

1.'On lit cinq en un endroit. C'est sans doute une faute.

p.859.a. resolutions.'Ecrivant aprés son retour d'Ephese à Appinien Duc de Mesopotamie, il s'étendit beaucoup contre S. Cyrille à cause de ses anathematismes, & il l'accusoit d'estre tombé dans une heresie abominable.

[Ce Concile peut s'estre tenu dans les derniers jours de cette année, si les Evesques de Syrie estoient venus attendre Jean à Antioche, comme il est aisé de le presumer. Sinon, on ne le peut mettre qu'en l'an 432.

Ce fut sans doute ou aussitost aprés ce Concile, ou mesme desdevant, s'il ne se tint que l'année suivante,]'que Jean d'Antioche, (p.746.§ 41.) Alexandre d'Apamée, Theodoret, & "six autres Evesques vinrent (&c.) visiter Acace de Berée, pour luy apprendre ce qui estoit arrivé à Ephese & à Calcedoine.'Il fut fort rejoui de leur visite, ᵃmais (p.747. ᵃ p.746.) fort affligé d'apprendre des choses si tristes. Il communiqua sa douleur à un Alexandre Evesque,'qui l'avoit ce semble envoyé (p.747.) aussi visiter par beaucoup de personnes. Il luy en parle comme à un homme qui n'estoit pas instruit de tout cela par luy mesme: [de sorte qu'il est difficile de croire]'que ce soit celui d'Hieraple; (p.746.n.d.) [si l'on ne dit que c'est parcequ'il n'avoit pas esté à Calcedoine; car Acace ne particularise rien de ce qui s'estoit fait à Ephese.]

c.3.p.1087.a.b. 'Acace à qui Jean d'Antioche avoit apparemment apporté une lettre de l'Empereur, [peut y avoir fait réponse en ce temps] par la lettre à ce prince, où il avoue qu'il avoit traité Cyrille d'heretique. Car il estoit entré dans tous les sentimens des autres Orientaux, [comme cela ne paroist que trop par sa lettre à Alexandre, dont nous venons de parler.]

ARTICLE XCIII.

Quatre Metropolitains & d'autres Orientaux deposez.

[C'ESTOIT alors la coutume que les Evesques des principaux sieges écrivoient aprés leur ordination à leurs confreres qui estoient les plus considerables dans l'Eglise, pour leur demander leur communion. Ils écrivoient apparemment avec le Synode qui les avoit ordonnez Evesques,]'puisque ces lettres s'appel- (Conc.ap.p.759.b.) loient synodiques: & on mettoit ensuite leur nom dans les Diptyques [ou tablettes,]'où l'on écrivoit ceux dont les noms devoient (Lup.ep.48.n.p.177.) estre recitez à l'autel dans la celebration des Mysteres. Maximien envoya donc de ces synodiques à Hellade de Tarse, & aux autres Metropolitains des environs. Il semble que plusieurs autres Evesques

431. Evesques les ayent receues:'mais Hellade les refusa absolument, ep.48.49.p.119.
& ne voulut point que le nom de Maximien fust mis dans les 120.
Diptyques de son Eglise:'surquoi Jean d'Antioche luy écrivit ep.48.
pour approuver & louer son action.'Le bruit courut qu'à cause ep.49.
de ce refus l'Empereur avoit ordonné qu'Hellade fust chassé de son Eglise. Et Jean écrivit encore au Clergé & au peuple de Tarse pour les animer à souffrir toutes choses plutost que de trahir la verité.

[Maximien derogeoit ce semble au Concile d'Ephese, en demandant la communion d'Hellade,]'privé luy mesme de la communion par ce Concile:[ou bien il avoit les mesmes raisons de la demander à tous les Metropolitains du parti des Orientaux, & eux de la luy refuser; ce qui devoit aussi porter l'Empereur à les chasser tous. Cependant on ne trouve rien de tout cela. Ce sont des difficultez que nous proposons à de plus habiles, en remarquant neanmoins qu'Hellade ne fut pas apparemment chassé pour avoir refusé la communion de Maximien, puisque nous le verrons demeurer toujours en possession de son Eglise. Conc.t.3.p.803.a.

Mais ce fut peutestre pour cela]'que Maximien le deposa avant la fin de 432, avec Euthere de Tyanes, Himere de Nicomedie, & Dorothée de Marcianople.ª Le P. Garnier croit qu'ils furent deposez dans le Concile qui ordonna Maximien. [Mais Maximien eust-il demandé la communion à Hellade aprés l'avoir deposé? Cyr.ep.40.42. p.151.d|157.a| Merc.t.2.p.176.1. a Merc.t.2.p.357.1.

NOTE 68. Si donc ce fut dans le mesme Concile,"il faut qu'on l'ait continué au moins durant pres d'un mois, & dire que Jean d'Antioche n'écrivit pas sur cela à Hellade aprés son retour en Syrie, qu'on ne peut mettre au plustost que vers le milieu de decembre, mais dans sa marche, avant que d'estre arrivé à Tarse.

Dorothée qui avoit prononcé anatheme à quiconque disoit que la Sainte Vierge est mere de Dieu, meritoit bien d'estre deposé. Pour Hellade, Euthere, & Himere, nous ne savons ce qui les avoit rendu plus criminels que les autres du mesme parti. Je ne sçay s'ils n'auroient point entrepris de venir à Constantinople parler à Theodose.]'Car Theodoret declare que les Orientaux ne peuvent abandonner les Evesques qui ont combatu avec eux pour la verité dans cette ville, à Calcedoine, & à Ephese. Conc.ap.p.772.§70.

&c. 'Il loue beaucoup"les grands & illustres combats d'Himere, son courage invincible, & ses travaux pour la foy apostolique. [On peut particulierement s'étonner de la condannation d'Hellade, puisqu'il estoit du diocese d'Orient, sur lequel les Evesques de Constantinople ne pretendoient pas de jurisdiction.]'Theodose p.773.774.§71. Conc.ap.p.656.c.

venoit de promettre aux Orientaux qu'il ne les"regarderoit jamais comme coupables. [Mais il n'estoit ni ferme dans ses resolutions, ni souvent le maistre. κγαγνῶναι.

Conc.t.3.p.1071.1702.a. Il semble qu'on puisse raporter à ce Concile, plutost qu'aux Canons de celui d'Ephese,]'ce que Celestin dit dans sa lettre aux Evesques, d'un decret rendu contre les sectateurs de Nestorius. Il paroist que par ce decret on avoit condanné & deposé nommément quelques Evesques, (ce qu'on peut raporter aux quatre que nous avons nommez,) & en general tous ceux qui avoient participé à l'erreur & aux crimes de Nestorius. Celestin confirme le premier article : mais il trouve le dernier trop severe ; & veut qu'on reçoive ces Evesques condannez en general, & particulierement Jean d'Antioche, pourvu qu'ils condannent l'erreur avec ses auteurs & ses fauteurs, comme cela est ordonné, dit-il, par la loy de l'Eglise & par celle des Empereurs. [Il marque sans doute quelque nouvelle loy de Theodose contre Nestorius, que nous n'avons point.]

ap.p.798.a.b. 'On ordonna des Evesques à la place de ceux qui avoient esté deposez. p.749. 'Nous lisons dans une lettre de Theodoret, que Firme de Cesarée ayant assemblé quelques Evesques de Cappadoce, prit de force un [laïque] Assesseur de quelque magistrat, l'ordonna Evesque de Tyanes au lieu d'Euthere, & l'amena à Tyanes bien accompagné. Les habitans soutenus par quelques Isaures que le Comte Longras avoit envoyez à Euthere, fermerent les portes: Et neanmoins le nouvel Evesque entra enfin [sans que l'on dise comment.] Mais il fut arresté avec une partie de ceux de sa compagnie : & les autres se sauverent à Nazianze. Pour luy il declara qu'il n'avoit point consenti à son ordination, prit"un habit chlamydem. d'officier, & s'en alla au theatre regarder les jeux, [montrant qu'il meritoit aussi peu d'estre Evesque, qu'il vouloit peu l'estre.] Theodoret assure qu'il avoit appris tout cela de ceux qui l'avoient vu à Tyanes.

p.759.b.c. 'Saturnin fut aussi ordonné Evesque de Marcianople metropole [de la Mesie,] au lieu de Dorothée. Et le General"Plintha l'y V.Theod. §. II. amena pour le mettre en possession. Mais tout le peuple s'estant renfermé dans l'eglise, [où Dorothée pouvoit bien estre,] protesta qu'il perdroit plutost la vie, que de le recevoir pour Evesque. p.761.a. 'Ainsi Saturnin aima mieux se retirer.[a] Dorothée le representoit a p.750.c. comme un impie, qui ne reconnoissoit qu'une nature en J.C. p.811.a. 'Il paroist que les Evesques de la Mesie demeuroient unis à p.750.n.f. Dorothée. 'Saturnin ne laissa pas de demeurer enfin Evesque de

Marcianople, & il assista en cette qualité au Concile de Constantinople en 448,'Dorothée ayant esté banni à Cesarée en Cappadoce.'Theodoret nous apprend dans une lettre, que les Evesques Jean, Pierre, Elisée, Alphie, & Jephtahé, avoient mieux aimé estre chassez de leurs Eglises, & souffrir une infinité de maux, que d'abandonner ce qu'ils croyoient estre la verité. [Je ne trouve point d'autre lumiere sur ce fait,] qui regarde certainement la cause des Orientaux & de Nestorius. p.585. p.751.a.

'Ce fut sans doute pour le mesme sujet que Theophane fut deposé de l'episcopat. On croit que c'est celui de Philadelphie en Lydie, que nous avons vu toujours uni avec les Orientaux à Ephese. Theodoret écrivit en sa faveur au Comte Candidien, 'comme pour un homme à qui on avoit fait une injustice toute visible. Il prie donc ce Comte de travailler à finir ces iniquitez qu'il haïssoit comme luy, & de persuader à ceux qui en avoient le pouvoir, de rendre les Eglises à ceux qu'on en avoit chassez, (ce qui marque que Theophane n'estoit pas seul,) & d'arrester les insultes que les ennemis de la pieté faisoient sur cela à l'Eglise. 'Il envoya cette lettre au [Comte] Irenée pour la faire tenir à Candidien. On y voit combien il estoit touché des maux du schisme; & il dit qu'il ne peut mesme souffrir le nom & le souvenir d'Ephese, depuis que "les membres de l'Eglise s'y sont armez les uns contre les autres par une sedition si funeste. p.747.n.a. p.748. p.747. &c.

'Un défenseur de Nestorius dit que Maxime ou Maximin Evesque de Demetriade en Thessalie, qui s'estoit joint aux Orientaux à Ephese, se separa de l'Eglise aussitost aprés l'injustice commise contre Nestorius. [Je ne sçay s'il veut dire qu'aprés le Concile, il se retira en son diocese, & ne voulut plus ensuite communiquer avec personne. On ne dit point qu'on l'ait poursuivi.] 'Basile de Larisse son metropolitain, [qui avoit pris le mesme parti,] souffrit beaucoup pour ce sujet, sans se pouvoir resoudre à condanner Nestorius "lors mesme que les Orientaux le firent. p.886.n.i. n.d. *cum reliquis.*

ARTICLE XCIV.

Etat deplorable de l'Eglise: S. Cyrille écrit à l'Empereur pour se justifier.

'C'EST ainsi que le schisme commencé à Ephese continuoit dans l'Eglise, ceux du Concile d'Orient n'ayant point de communion avec ceux qui ne se separoient pas de S. Cyrille, [c'est à dire avec tout le reste de l'Eglise.] [a] Cette rupture ne se Conc.t.3.p.663.c. t.3.p.1036.c. a t.4.p.663.c.d| a.p.783.

pouvoit faire sans beaucoup d'aigreur de part & d'autre : & les peuples prenant part à l'animosité de leurs Evesques, on ne voyoit de tous costez que disputes, que querelles, qu'aigreurs, que persecutions, qu'anathemes, sans que ni les peuples, ni les Evesques mesmes, pussent souvent dire de quoy il s'agissoit, & pourquoi des Chrétiens se dechiroient si cruellement les uns les autres. Les personnes les plus proches se trouvoient les plus ennemies. On satisfaisoit à ses inimitiez particulieres sous pretexte d'estre zelé pour l'Eglise : Et le desordre estoit si grand, qu'on
Ib.ap.p.742 c. n'osoit seulement passer d'une ville à l'autre :'ce qui exposoit la sainteté de l'Eglise"a la raillerie & aux insultes des payens, des Juifs, & des heretiques. &c.

Merc.t.2.p.170. 1.2|Ath.t.2.p. 29..d. 'Les Orientaux pretendent que comme les termes de Saint Cyrille avoient quelque chose qui approchoit de ceux des Apollinaristes, cette heresie déja presque éteinte, & qui ne subsistoit plus qu'en se cachant dans les dehors de deux ou trois villes, & plus par les chansons qu'Apollinaire avoit inventées, que par le credit de ses sectateurs, reprenoit de nouvelles forces, paroissoit au milieu des villes, & se trouvoit en état de tromper un grand nombre de personnes. [Le renouvellement de l'Apollinarisme par Eutyche, & le progrés qu'il fit alors en peu de temps, donne lieu de croire que cette plainte n'estoit pas sans fondement. Mais on pouvoit leur reprocher avec autant de justice, que la protection qu'ils prenoient de la personne de Nestorius autorisoit extremement son erreur.

Quoique Theodose témoignast une assez grande egalité entre les Orientaux & leurs adversaires, & qu'il eust declaré qu'il ne se porteroit jamais à les condanner; les autres neanmoins estoient sans comparaison les plus forts, & par leur nombre, & par leur union avec tout l'Occident, & parceque l'Empereur mesme &
Ath t.2.p.291.d| 291.2.c. toute la Cour estoit dans leur communion.]'Les Orientaux les accusent d'avoir tres mal usé de ce pouvoir, & de s'en estre servis pour faire toutes sortes de violences, pour condanner sans forme de justice, pour depouiller les uns de leurs biens, chasser les autres de leur pays, emprisonner, fouetter," & commettre mesme divers meurtres. [Mais ces sortes d'accusations vagues & generales ne doivent point faire d'impression sur les esprits : & peut-estre que les Catholiques ne faisoient pas de moindres reproches aux Orientaux ; n'y ayant apparemment rien de plus veritable] &c.
Conc.t.4.p.666. 2. 'que ce que dit Ibas d'Edesse, Que dans cette confusion chacun suivoit sa voie & les desirs de son cœur.

[Ce fut peuteſtre pour apporter quelque remede à un ſi grand mal, que S. Iſidore écrivit à S. Cyrille cette lettre celebre,]'où il le conjure & comme ſon pere & comme ſon fils, d'aſſoupir la diviſion & les querelles, de ne ſe pas venger ſur le corps immortel de l'Egliſe, des injures que luy avoient faites des hommes mortels, & de ne la pas dechirer par une deſunion ſans fin ſous pretexte d'en défendre la ſainteté. [D'autres raportent cette lettre à l'affaire de Saint Chryſoſtome. Iſid. Pel. l. 1. ep. 370. p. 96. 97.

Un des premiers ſoins de S. Cyrille aprés ſon retour, fut apparemment de ſe juſtifier auprés de Theodoſe par l'apologie qu'il luy adreſſa. Car quoique Theodoſe l'euſt renvoyé en ſon Egliſe, il ne paroiſt pas neanmoins qu'il euſt quitté la mauvaiſe impreſſion qu'il avoit de luy avant le Concile: Et la conduite que ce Saint avoit tenue durant le Concile, l'avoit plutoſt fortifiée qu'effacée.]'C'eſt ce que S. Cyrille paroiſt reconnoiſtre dés le commencement de ſon apologie;[a] & il s'inſinue dans l'eſprit de Theodoſe, en ne deſavouant pas qu'il n'euſt beſoin de recourir à ſa bonté.'Il proteſte enſuite qu'il n'a jamais ſongé à mettre aucune diviſion dans la maiſon imperiale; & que quand il a écrit ſoit à l'Empereur, ſoit aux Imperatrices, il ne l'a fait que pour ſatiſfaire à l'obligation de ſa charge,'& pour empeſcher les maux que l'hereſie de Neſtorius eſtoit capable de produire. Conc. t. 3. p. 1030. d. a p. 1027-1031. p. 1031. p. 1034. 1038.

'Il paſſe de là à la neceſſité qu'il y avoit eu de condanner des blaſphemes auſſi viſibles qu'eſtoient ceux de Neſtorius;'ſurquoi il ſe plaint du retardement affecté de Jean d'Antioche,'& du jugement injuſte qu'il avoit prononcé contre luy.'Il ne manque pas de ſe juſtifier de ce qu'il n'avoit pas attendu cet Eveſque; mais il montre fort bien que s'il a fait quelque faute en cela, Jean n'a pas dû s'en venger aux dépens de la diſcipline, de la foy, [& de la paix] de l'Egliſe.'Pour les hereſies dont on l'accuſoit, il ſe contente d'y oppoſer le jugement avantageux que tout le Concile avoit rendu à ſa doctrine. p. 1039-1042. p. 1043. p. 1043-1050. p. 1051. p. 1054. a.

'Il finit par l'accuſation que Queremon & les autres avoient formée contre luy. Il ſe contente de la rejetter comme des calomnies, dont Theodoſe meſme l'avoit juſtifié, en luy permettant de s'en retourner en Egypte.'Il témoigne neanmoins qu'il euſt eſté ravi d'avoir pu voir ce prince dans ſon voyage d'Epheſe, & en partie pour ſe juſtifier de cette accuſation.'Il paroiſt par la fin de cette piece, que S. Cyrille la fit aprés ſon retour à Alexandrie. 'Il y parle comme à pluſieurs Empereurs, [ſelon la coutume ordinaire des Romains,]'quoique le titre ne porte le nom que de p. 1054-1058. p. 1051-1054. p. 1058. b | Merc. t. 2. p. 352. Conc. p. 1030. c. p. 1027. c.

Theodose, [& qu'elle ne fust effectivement que pour luy.]

Merc.t.2.pr.p.41. 'Dans l'homelie pascale qu'il fit vers le mesme temps pour l'année suivante, [qui est la 20^e,] il fait comme un trophée de sa victoire, '& exhorte les peuples à se rejouir "de l'avantage que l'Eglise avoit remporté par le moyen du Concile œcumenique sur ceux qui combatoient le mystere de l'Incarnation. [Ce ne fut peutestre aussi qu'en ce temps-ci qu'il fit ses deux écrits contre André de Samosates & Theodoret, pour défendre ses anathematismes.] Cyr.A'.h.pasc.20.p.259-261. &c.

ARTICLE XCV.

Celestin confirme l'ordination de Maximien, & meurt peu après: Sixte III. luy succede.

Conc.t.3.p.1071.d|1073.c. 'JEAN & Epictete qui apportoient au Pape Celestin les lettres de Constantinople sur l'election de Maximien, arriverent à Rome pour la feste de Noel. p.1073.c. 'Toute l'Eglise Romaine les receut avec une extreme joie, & le Pape fit lire la lettre de l'Empereur devant tout le peuple assemblé dans l'eglise de S. Pierre; à quoy on ajouta des prieres pour l'Empereur. Merc.t.2.p.43. 'On lut aussi apparemment les aurres lettres à tout le peuple. Conc.p.1069.c. 'Celestin dit qu'il y apprit tout ensemble la deposition de Nestorius & l'ordination de Maximien, [peutestre parcequ'on y parloit tout ensemble de l'un & de l'autre. Je ne croy pas au moins qu'il veuille dire qu'il eust ignoré jusqu'alors la condannation de Nestorius par le Concile d'Ephese. Mais peutestre ne l'avoit-il pas encore apprise d'aucun acte public & authentique. [Car la lettre que le Concile luy en avoit écrite, peut bien ne luy avoir esté apportée qu'alors, ou mesme encore depuis par ses Legats.] p.1078.d. 'S. Cyrille luy envoya aussi une relation de tout ce qui s'estoit fait.

L'AN DE JESUS CHRIST 432.

p.1071.d. 'Celestin se hasta de renvoyer Jean & Epictete [avec les réponses aux lettres qu'ils luy avoient apportées.] p.1072.b. 'Et neanmoins ces réponses ne sont datées que du 15 de mars, Merc.p.44. 'ce qui fait croire que les incommoditez de sa vieillesse, qui consommerent enfin sa vie peu de temps aprés, l'empeschoient de s'appliquer à terminer si promtement les affaires. [Et d'ailleurs on ne se met guere en mer avant le primtemps.]

Conc.p.1069-1081. 'Il répondit donc aux Evesques qui luy avoient écrit, à Theodose, à Maximien, & encore au peuple & au Clergé de

Constantinople. Toutes ces lettres sont datées du 15 de mars. 'La lettre aux Evesques est adressée au Concile qui se tenoit à Ephese, [de quoy il est assez difficile de voir la raison.]'Il parle en effet dans le commencement comme s'il s'adressoit à tout le Concile, & il le congratule de la victoire qu'il avoit remportée. 'Il passe de là à l'eloge de Maximien, & ensuite à Nestorius.[a]Il avoit sceu que cet heresiarque estoit retourné à Antioche, où il jugeoit qu'il pouvoit faire beaucoup de maux. C'est pourquoi il presse les Evesques d'obtenir de Theodose qu'on le relegue dans un desert,'ce que Jean & Epictete avoient jugé estre aussi fort à propos.'Il finit par la maniere dont il falloit traiter Jean d'Antioche & les autres qui avoient soutenu le parti de Nestorius. Il témoigne esperer leur reconciliation, & exhorte les Evesques à écrire pour cela à Jean d'Antioche. p.1069.b. p.1069. p.1070. a p.1070.c|1071. p.1071.d. c|1072.

'La lettre à l'Empereur n'est que pour témoigner la joie qu'il avoit de voir la verité victorieuse, & Maximien elu à la place de Nestorius. Il prie Theodose d'appuyer l'un de son autorité pour maintenir la paix que l'on venoit d'établir, & de releguer l'autre en quelque endroit où il ne pust nuire à personne. p.1072.1073.

'Il exhorte Maximien à reparer les maux & les divisions que son predecesseur avoit causées, & à s'acquiter de tous les devoirs qu'une si grande dignité demandoit de luy.'Il luy recommande surtout de s'opposer à toutes les entreprises que pourroient faire les Pelagiens, & de faire bannir tous ceux qui seroient infectez de cette erreur. p.1074.1075. p.1075.b.

'Il se rejouit avec le peuple & le Clergé de Constantinople, de ce que Dieu avoit beni le courage avec lequel ils avoient resisté à Nestorius. Il parle amplement de sa condannation, afin qu'ils le détestassent de plus en plus,'& les exhorte enfin à suivre avec fidelité la doctrine & les instructions de Maximien.'Il envoya ces lettres par Jean & Epictete,'qu'il se hasta de renvoyer, afin qu'ils pussent arriver [à Constantinople] pour Pasque, [qui estoit le 3 d'avril.] p.1075.1080. p.1080.1082. p.1071.d|1075.c. p.1071.d.

'Peu de temps aprés, Saint Cyrille luy ayant deputé quelques Diacres,"il écrivit par eux, & marqua tout ce qu'il falloit faire pour la reconciliation des Orientaux. [Aprés ce dernier service que Celestin avoit rendu à l'Eglise, il alla recevoir dans le Ciel la recompense de ses travaux.]'Car il mourut cette année mesme, & apparemment"vers le 26 de juillet.[b]Il est certain que Xyste ou Sixte III. luy succeda cette année. Nous en parlerons souvent en traitant de la paix de l'Eglise, à laquelle il eut beaucoup de Cotel.g.t.1.p. 43.a. NOTE 69. Prosp.& Marc. chr. b Ibid. V. son titre note 3.

part. Mais avant que d'entrer dans cette matiere plus edifiante & plus agreable, il faut encore s'arrester à voir quelques effets de la division.]

ARTICLE XCVI.

Histoire de Rabula Evesque d'Edesse: Il se joint à S. Cyrille.

Conc.ap.p.741. § 39. 'QUOIQUE Jean & les autres Evesques de son Concile eussent mandé à Theodose, que tous les Orientaux estoient unis contre les anathematismes de S. Cyrille, [cette union neanmoins n'estoit pas universelle, ou elle ne le fut pas longtemps: Et il y eut diverses personnes dans l'Orient mesme qui embrasserent les
p.866.a.b. sentimens de Saint Cyrille,]'comme il y avoit aussi des moines à Alexandrie qui ne pouvoient souffrir qu'on dist que Dieu a pu mourir, &"qui ne se rendirent pas mesme aprés la réunion des &c.
Cyr.ep.49.p. 192. Orientaux.'Il paroist que Maxime Diacre d'Antioche [& Abbé,] se separa mesme de la communion de Jean son Evesque.

[Mais ce qui fit bien plus d'eclat, fut le changement de[1] Rabula 1.
Evesque d'Edesse l'une des plus considerables Eglises de l'Orient,
Boll.15.jan.p. 1021.§ 9-16. & metropole de l'Osrhoene.] 'La vie"d'Alexandre auteur des V.son titre.
moines Acemetes, raporte amplement comment cet Alexandre le retira du paganisme, & luy fit embrasser la foy Chrétienne;
§ 16.17. 'comment sa conversion fut suivie de celle de presque tous ceux
§ 6. de sa ville,'entre lesquels il tenoit le premier rang par son elo-
§ 18-21. quence & par ses richesses;'comment il quitta sa femme & ses filles qui se retirerent dans un monastere, & tout son bien, pour embrasser la vie solitaire, où il se rendit en peu de temps"tres &c.
§ 21. parfait;'comment l'estime de sa vertu le fit nommer Evesque d'Edesse, où il fut durant 30 ans le maistre commun de la Syrie, de l'Armenie, de la Perse, & presque de tout l'univers, aussibien que le pere des orfelins & des veuves; comment il s'appliquoit particulierement à convertir, & à instruire dans une pieté solide les enfans des payens que l'on envoyoit des villes voisines étudier la langue Syriaque, dans les ecoles que l'on avoit établies pour cela à Edesse depuis longtemps. [Mais quoique cette vie soit écrite par un disciple d'Alexandre, elle contient bien des circonstances dans ce qu'elle dit mesme de Rabula jusques à son episcopat, qui sentent tout à fait la fable. Et il est d'ailleurs bien à craindre qu'Alexandre mesme ne fust un Messalien.

Conc.t.4.p.665. d. Nous ne pouvons pas non plus nous en raporter]'à Ibas son

1. *Rabulas, Rabbulas, Rabbulus, Rabilulas.*

antagoniste,

antagoniste, aussibien que son successeur, lorsqu'il dit qu'il estoit le tyran d'Edesse, [plutost que l'Evesque,] '& que c'estoit un homme capable de tout entreprendre autant par animosité que par zele. [Mais ses actions font juger effectivement qu'il avoit beaucoup de chaleur. Du reste] 'Saint Cyrille dit qu'il avoit toujours paru avec eclat: '& un Evesque dit dans le V. Concile, qu'il avoit esté illustre entre les Prelats. 'Leonce de Byzance luy donne le titre de Saint, & dit qu'on tenoit que ç'avoit esté un prophete. (e. | c.5.p.468. | p.481. | Leon.in Eut.l.3.c.43.p.1011.e.)

[Il doit avoir esté fait Evesque vers l'an 407, s'il l'a esté durant 30 ans, puisque nous verrons qu'Ibas luy succeda vers l'an 437.]

1. 'Theodore le Lecteur dit qu'il estoit[1] aveugle [dans ses dernieres années. Il ne l'estoit pas sans doute encore] 'lorsqu'il vint au Concile d'Ephese, & y souscrivit, sans qu'on dise que ç'ait esté par la main d'un autre. Il n'y paroist qu'avec les autres Orientaux, 'quoique non dans leur premiere seance, où ils condannent S. Cyrille. [Ainsi il peut bien n'estre arrivé que quelques jours aprés Jean d'Antioche.] 'Mais quoiqu'il fust uni avec eux, il pensoit neanmoins deslors à les quitter: Et on croit qu'il se fust declaré contre eux, dans un voyage qu'il fit à Constantinople, [en sortant sans doute d'Ephese,] s'il eust receu une lettre qu'il attendoit. [Nous ne voyons point ce que c'estoit que cette lettre;
2. [2]ni s'il la receut ensuite. (Thdr.L.p.565.c. | Conc.ap.p.705.725. | Lup.ep.n.p.153.154. | ep.43.p.112.)

Ce que nous trouvons donc, c'est qu'avant la feste de Pasque de l'an 432, il s'estoit declaré pour S. Cyrille contre Nestorius: & avoit encore fait davantage.] 'Car soit par le zele de la verité, soit par quelque aversion personnelle pour Theodore de Mopsueste, 'qui l'avoit autrefois repris de quelque faute dans un Concile, 'il fut assez hardi pour parler hautement contre luy, & enfin pour luy dire anatheme en pleine eglise. [Nous avons vu que le Concile d'Ephese n'avoit point voulu toucher au nom, ni à la personne de cet Evesque, depeur que cela n'eust de mauvaises suites.] 'Mais Rabula ne craignoit pas tant de se declarer ennemi soit des vivans, soit des morts. 'Il comprit dans son anatheme ceux qui lisoient les ouvrages de cet auteur, & qui ne les luy apportoient pas pour les bruler, ceux encore qui lisoient ce que les Orientaux, & nommément André de Samosates, avoient écrit contre les anathematismes, & enfin tous ceux qui n'estoient pas dans les sentimens de S. Cyrille. (Conc.t.4.p.663.d. | p.668.a. | p.663.e|ap.p.748. | t.4.p.663.d. | ap.p.748|n.c| Thdr.L.p.565.c.)

1. τύφλος. 'Le P. Garnier veut qu'on lise πηρωθείς. [Je n'y voy guere d'apparence.] Thdrt.t.5.p.519.d.
2. '*quas nunc usque sustinuit*, peut signifier qu'il ne l'avoit point encore receue, ou que ce n'estoit que depuis peu. Lup.ep.43.p.112.

[Il ne manqua pas assurément d'en écrire aussitost à ce Saint:]
Conc.t.5.p.469. c.4p.p.896. 'Et nous avons un endroit[1] d'une lettre où il luy parle tres forte- 1.
ment contre Theodore, en l'accusant d'estre la source des here-
sies de Nestorius. Il se plaint aussi que beaucoup de personnes, &
des plus habiles, suivent sa doctrine dans l'Orient, rejettant
t.4.p.468. entierement l'union hypostatique.'Nous avons aussi une partie
d'une lettre de S. Cyrille à Rabula contre Theodore, qu'il se con-
tente neanmoins de designer sans le nommer. [C'est sans doute la
b. réponse à la precedente.]'Car il y avoit peu que Rabula s'estoit
declaré contre Nestorius, & estoit devenu par là, dit S. Cyrille, le
fondement & la colonne de la verité pour tous les Orientaux.
ap.p.812.§108. 'Nous avons une autre lettre que Saint Cyrille luy écrit des cette
année, comme à un homme qui estoit entierement dans ses senti-
Thdrt.G.p.520. 1.b. mens & ses interests ;'ce qui oblige à y mettre son changement.

a Conc.ap.p. 748. [a]Il y avoit assez de personnes à Edesse zelées pour Theodore,
& pour le parti des Orientaux, [entre lesquels Ibas Prestre, &
t.4.p.661.663. ensuite]'Evesque de cette Eglise, est devenu celebre par la lettre
ap.p.742. qu'il écrivit à Maris contre cette action de Rabula.'Ces person-
nes persecutées par leur Evesque, consulterent André de Samo-
sates, pour savoir s'ils ne devoient point se separer de sa com-
munion. Ils l'accuserent de prescher qu'il n'y a en J. C. qu'une
p.749. nature, de chasser ceux qui soutenoient le contraire,'de troubler
ainsi & toute la ville d'Edesse, & toutes les provinces voisines.
p.743. 'L'on estoit alors pres d'une feste qui ne permettoit pas aux
Evesques de s'assembler ;[ce qui ne paroist pas se pouvoir enten-
dre que de celle de Pasque.] André en écrivit donc à Alexandre
d'Hieraple [son metropolitain,] & le pria de luy marquer ce qu'il
devoit répondre en attendant le Concile. Pour luy son sentiment
est, que puisque Rabula "se declare contre tous les Orientaux, ils *abjuravit.*
doivent aussi s'elever tous contre luy [en se separant de sa com-
munion;] & que ceux d'Edesse auroient déja dû le faire.

[Nous ne savons point davantage ce qui se fit sur cela dans
p.745. l'Euphratesienne.]'Mais la chose ayant esté portée jusqu'à Jean
d'Antioche, il assembla quelques Evesques, avec lesquels il
écrivit à ceux de l'Osrhoene suffragans d'Edesse, que si ce qu'on
leur avoit dit de Rabula estoit veritable, ils devoient d'eux
mesmes s'estre separez de luy selon l'ordre de la loy; mais qu'au
moins il falloit qu'ils le fissent alors, jusqu'à ce que l'Evesque

Thdrt.l.5.p.513.2.a. 1.'Le P. Garnier veut que cette lettre soit écrite des 429, parcequ'on voit que c'est tout au commen-
cement de l'heresie de Nestorius que S. Cyrille connoissoit encore peu. [Je n'y voy rien de cela. Rabula
suppose que S. Cyrille connoissoit tout à fait Nestorius, & ne pouvoit pas connoistre si bien Theodore.]

d'Antioche l'euſt appellé, & euſt examiné ſa cauſe.

'S'il n'y a point de faute dans le texte de Theodore le Lecteur, Rabula [auſſitoſt qu'il ſe fut declaré pour S. Cyrille,] fit un écrit pour défendre ſes anathematiſmes contre Theodoret. Thdr. L. p 565.

ARTICLE XCVII.

André de Samoſates, Theodoret, & Euthere de Tyanes, écrivent pour les Orientaux.

[NOUS avons vu que Saint Cyrille avoit fait divers écrits pour ſa juſtification. Les Orientaux ne manquoient pas de leur coſté d'en faire auſſi pour la défenſe de leur cauſe. André de Samoſates fit un ſecond ouvrage, où il pretendoit refuter ce que Saint Cyrille, & Rabula d'Edeſſe, avoient écrit contre Theodoret.]

'Theodoret ne ſe contentant pas auſſi de ce qu'il avoit fait contre les anathematiſmes avant le Concile d'Epheſe, fit un autre écrit plus ample, où il pretendoit montrer aux perſonnes les moins intelligentes, que ces anathematiſmes eſtoient contraires à la verité. 'Cet ouvrage eſtoit diviſé en cinq livres : [a]c'eſt pourquoi on marque qu'il eſt quelquefois appellé le Pentaloge, ou L'ouvrage des cinq livres. 'Le cinquieme livre contenoit au [1]moins 29 chapitres. 'Le P. Garnier pretend avoir une grande partie de cet ouvrage en grec & en latin, tirée de la bibliotheque du Roy, où il eſt intitulé De l'Incarnation. 'Nous avons quelques paſſages de tous les cinq livres, extraits & traduits par Mercator, 'dont quelques uns ſont citez dans la lettre du Pape Pelage II. aux Eveſques d'Iſtrie. [a]On croit que c'eſt cet ouvrage contre Saint Cyrille & contre le Concile d'Epheſe, qui eſt marqué par Juſtinien, & anathematizé par le V. Concile. 'Il paroiſt que dans le 4[e] livre, il alleguoit divers paſſages des Peres, entre leſquels 'il ne voulut rien citer de Theodore de Mopſueſte, quelque eſtime qu'il en fiſt, à cauſe que ſes adverſaires l'accuſoient d'eſtre luy meſme dans l'erreur. Quelques uns raportent cela à l'epiſtre 16 de Theodoret, [ce que nous pourrons examiner en un autre endroit.

Merc. t. 2. p. 267. — p 270. — a p. 265. 2. — p. 272. 2. — 1. — 2|265. 2|Thdrt. t. 5. p. 40-50. — Merc. p. 267-272. — p 266. 2|Conc. t. 5. p. 638. 639. — a Merc. p. 266. 2. — p. 270. 1. — NOTE 70.

Il ſemble que c'eſt auſſi en ce temps-ci, ou un peu aprés, lorſque la reconciliation de Jean eut fort affoibli le parti des Orientaux, qu'il faut mettre] 'les 27 diſcours que Photius attribue à Phot. c. 46. p. 32. 33.

1. Dans l'edition de M[r] Baluze *p* 533, il y a *ex capitulo tricesimo.*

Theodoret, tous plus courts que ses trois Dialogues intitulez l'Eraniste, qui estoient sur le sujet de l'Incarnation. Photius marque en particulier ce qui estoit traité dans chacun de ces 27
p.33. discours,'& il dit que cela suffit pour distinguer ceux qui ap-
p.32.33. puyoient la veritable doctrine, de ceux qui s'en écartoient.'Il paroist faire un corps particulier des sept premiers, & un autre
p.32. des 20 suivans.'Celui qui concluoit les sept premiers estoit comme une lettre,[par laquelle l'auteur pouvoit adresser les six au-
Ath.t.2.p.293-330. tres à quelque personne.]'Nous avons les 17 suivans parmi les
a p.291.c. œuvres attribuées à S. Athanase, avec une preface à la teste,[a] où l'auteur les adresse à un Eustathe, témoignant les avoir écrits à
p.291,292. sa priere.'On voit qu'ils sont faits au milieu du feu de la division, & lorsque les deux partis estoient les plus animez l'un contre l'autre.

[Mais quoique l'autorité de Photius soit considerable pour attribuer ces écrits à Theodoret, nous ne voyons pas neanmoins qu'il ait fait d'autres traitez aussi courts que sont ceux-ci. Et le style en paroist moins libre que le sien. Je ne sçay si ce seroit pour ces raisons que le P. Sirmond ne les a point mis dans l'edition
Thdrt.t.4.p.705. qu'il a faite de ses œuvres,]'quoiqu'il y en ait mis les titres en ra-
Merc.t.2.p.277. 2. portant l'endroit de Photius.[Si ç'a esté sa pensée,]'elle se trouve entierement autorisée par Mercator.[b]Car il cite un grand endroit
b p.278. [du 14 des 27 de Photius,]sous le nom d'Euthere de Tyanes[dont nous avons déja parlé, que nous avons vu avoir esté deposé com-
Conc.ap.p.777. 2. me un trop ardent défenseur de Nestorius,]'& qui a fait certainement un écrit contre les anathematismes de S. Cyrille.[c]Cet «
c Merc.p.277. Euthere, dit Mercator, a écrit des discours contre quelques ex- «
pressions des Catholiques, où il insinue son impieté dans les es- «
prits d'une maniere d'autant plus dangereuse qu'elle est plus «
adroite & plus subtile. Cela convient tout à fait aux 17 discours «
dont nous parlons, qui pour la pluspart combatent des expressions de Saint Cyrille.[Il n'y a donc pas à douter que tous ces discours, qui ne font qu'un mesme corps d'ouvrage, ne soient
Phot.c.46.p.33. d'Euthere de Tyanes. Il faut dire la mesme chose]'de celui qui les
Thdrt.G.p.254. 2.b. suit dans Photius, & qui n'estoit qu'une repetition des autres,'& il y a bien de l'apparence que[les sept qui les precedent, &]les deux qui achevent le nombre des 27, sont encore du mesme auteur. Neanmoins le Pere Garnier pretend que les sept premiers appartiennent à Theodoret.["Mais il n'en a pas de fondement.] NOTE 71.
Ath.t.2.p.291.c. 'Euthere en adressant son écrit à Eustathe, ne luy donne point d'autre titre que celui de tres fidele serviteur de J.C,[ce qui sem-

ble marquer un simple laïque, ou un moine. C'est pourquoi je ne sçay si le P. Garnier a eu raison]'de dire que c'estoit Eustathe de Parnasse[a] engagé avec Euthere dans le parti des Orientaux, [& peutestre son suffragant, puisque][b] la ville de Parnasse estoit depuis de la troisieme Cappadoce.[c] Si cet ouvrage est celui que Euthere avoit fait contre les anathematismes, comme le croit Lupus, il a esté écrit[avant la fin de 432, &]avant la reconciliation de Jean d'Antioche avec S. Cyrille. Merc.t.2.pr.p. 44. a Conc.t.3.p. 600. a. b Geo.sac.p.255. c Lup.ep.73.p. 163|n.p.367.

'On trouve qu'Euthere écrit avec beaucoup de netteté & de justesse.[Ce qui seroit plus important seroit de savoir s'il estoit heretique ou non.]'Le P. Lupus n'en veut rien assurer; & croit neanmoins que ce que nous avons de luy porte à dire qu'il estoit orthodoxe, & qu'il n'a défendu Nestorius que parcequ'il l'a cru tel, ayant aimé sa personne, & non son erreur. Du Pin,t.4.p. 161. Lup.ep.p.363. 372.

ARTICLE XCVIII.

Sixte travaille pour la paix de l'Eglise: S. Cyrille luy depute les Evesques Hermogene & Lampece: Eloge de ces deux Prelats.

[COMME le Pape Sixte II. avoit vu autrefois finir sous son pontificat la grande dispute touchant le battesme; Sixte III. eut aussi la joie de voir finir au commencement du sien le schisme des Orientaux. Il y contribua autant qu'il put de sa part,]'& en ouvrit le chemin par la premiere action qu'il fit aprés son sacre.[De sorte qu'il ne merita pas moins]'que l'autre les titres de bon & de pacifique.'Il attendit avec patience le retour de Jean d'Antioche, sans vouloir rien precipiter, comme il semble que quelques uns l'en pressoient.'Et on pretend que c'estoit Saint Cyrille mesme.[d] Mais ce Saint estoit dans une disposition toute contraire. Lup.ep.p.42-47. Cyp.vit.p.8. Conc.t.3.p.1177. c. Merc.t.2.n.p. 362.2. d Cotel.g.t.1.p. 46.47.

'Sixte travailla mesme à secourir Nestorius, & à l'empescher par ses avis de se precipiter dans l'abysme où il s'alloit perdre[en persistant avec obstination dans son erreur, si Sixte estoit déja Evesque. Mais je croirois plutost que c'estoit avant le Concile d'Ephese.]'Il luy écrivit pour cela, luy montrant que quoiqu'il y ait deux natures en J.C, il n'y a neanmoins qu'une seule personne. Conc.p.1178.c. Gen.c.54.

'Ce fut apparemment cette inclination de Sixte pour la paix, qui donna occasion à une calomnie qu'on publia contre luy. 'Car on fit courir une lettre qu'on attribuoit à Philippe Prestre Merc.t.2.n.p. 362.363. Conc.t.3.p.1130. a.

de Rome[& Legat à Ephese,]qui portoit que Sixte estoit fasché de la deposition de Nestorius, &"vouloit prendre sa protection. ἀρήξοντος.
a.b. 'Mais Sixte estoit si eloigné de cela, qu'il confirma mesme tout ce qui avoit esté fait par le Concile d'Ephese, écrivit plusieurs lettres conformes aux decrets de ce Concile, joignit ses sentimens
Gen.c.54. à ceux de S. Cyrille,'& écrivit aux Evesques de l'Orient
Conc.p.1173.a. pour achever de ruiner l'erreur de Nestorius.'Il écrivit aussi plusieurs fois à Maximien,[dont l'episcopat n'estoit fondé que sur la deposition de Nestorius.]

p.1155.c. 'S. Cyrille proteste que de sa part il ne desiroit autre chose que la paix de l'Eglise & l'extinction du schisme.[Mais nous en avons
Cotel.g.t.1.p.46|45.c. des preuves qui sont encore plus fortes que ses paroles.]'Car oubliant les injures qu'il avoit receues des Orientaux,[a] & conside-
a b|47.b. rant tout ce qu'il avoit souffert pour la foy,"comme des plaies &c.
p.46.b. qui luy estoient glorieuses,'il croyoit devoir songer, non à en obtenir la reparation, mais à s'en servir, pour procurer autant
p.41.a. qu'il pourroit le bien & la réunion de l'Eglise.'En écrivant donc,
p.46.b. comme nous avons dit,au Pape[Celestin,]'il le pria de se contenter de la perte du seul[Nestorius,] & de vouloir ouvrir à tous les autres le port[de la reconciliation,]pour les sauver du naufrage [du schisme, & de l'heresie.

Il envoya apparemment cette lettre par les Evesques Hermo-
p.44.b|45.b. gene & Lampece,]'qui furent deputez à Rome par les Prelats[de l'Empire]d'Orient,[sans qu'on en marque le sujet.]Nous trouvons dans le Concile d'Ephese Hermogene de Rhinocorures, qui
Conc.t.3.p.487.c. y fut employé en diverses occasions,'& Lampece de Cassie dans
b Geo.sac.p.280. la[premiere] Augustamnique[en Egypte.][b]Rhinocorures est de la mesme province.[Ainsi l'on peut juger que c'estoit particulie-
Cotel.g.t.1.p.42.a.b. ment Saint Cyrille qui les envoyoit.]'Et en effet il rendoit par sa lettre un témoignage fort avantageux à ces deux Evesques. Mais Sixte successeur de Celestin, dit que ce témoignage estoit encore audessous de ce qu'il avoit vu luy mesme en eux durant le peu de temps qu'ils avoient esté à Rome: & qu'il avoit trouvé en leur personne de veritables pontifes du Seigneur, pleins de cette grace spirituelle, qu'il faut que Dieu mesme donne le premier.

[Nous trouvons en effet dans Saint Isidore divers eloges des
Is.P.l.1.ep.101.p.168. Evesques Hermogene & Lampece.]'Il loue l'amour inviolable qu'Hermogene avoit pour la justice. Ni les richesses, ni l'eloquence, ni aucun autre avantage exterieur n'avoient aucune force sur son esprit. S'il s'elevoit audessus des autres par son amour pour la justice, il s'elevoit encore plus audessus de luy

meſme par ſa bonté: de ſorte que les autres villes qui avoient plutoſt des tyrans que des Eveſques, ne pouvoient aſſez eſtimer le bonheur de ceux qui luy eſtoient ſoumis.'S. Iſidore l'exhorte l.3.ep.21.p.266.a. à entreprendre avec courage les plus grands travaux, & de ne point craindre de s'expoſer aux plus grands dangers pour la vertu, dans l'eſperance d'y acquerir une plus grande gloire :[ce qui peut avoir raport à ſon voyage de Rome.]'Il nous fourniroit p.209.c|237.d|304.c|666.c.f|673.a|691.b|696.d.e. encore bien des choſes pour ſon eloge, ou pour ſon hiſtoire, s'il eſtoit neceſſaire de s'y arreſter.

'Il écrit à Lampece qu'il eſt heureux de faire paroiſtre dans ep.114.p.302.c. ſes actions la lumiere marquée par ſon nom; & de ce qu'eſtant en état de faire ce qu'il vouloit, il ne vouloit que ce qui eſtoit conforme aux regles de Dieu, & aux ſaintes Ecritures;'qu'on faiſoit ep.409.p.410.c. avec joie ce qu'il ordonnoit, parcequ'il n'ordonnoit rien que pour la pieté & pour la juſtice.'Il le loue de la douleur ſainte l.2.ep.122.p.177.a.b. qu'il témoignoit de voir l'epiſcopat profané par l'entrée ſacrilege, & la conduite criminelle d'Euſebe de Peluſe: & luy conſeille neanmoins d'attendre à faire eclater ſon zele, que Dieu en ouvriſt quelque occaſion favorable.'Il le blaſme au contraire de ep.75.p.156.c.d. n'avoir pas repris auſſi fortement qu'il devoit Zoſime Preſtre[de la meſme Egliſe,]l'ayant regardé comme un homme deſeſperé & incorrigible.'Il l'exhorte à n'eſtre pas ſevere, & trop exact dans l.3.ep.131.p.309.a. les fautes que l'on commettoit contre luy.

'Il paroiſt que Lampece l'avoit prié de faire l'eloge d'Hermo- ep.132.p.309.c. gene,[qui pouvoit eſtre mal alors,]'eſtant certain qu'il mourut l.5.ep.466.p.690.d. avant S. Iſidore,[a]quoique ce n'ait peuteſtre pas eſté avant l'an a l.1.ep.419.p.108.a. 448.[b]Il s'excuſe de faire cet eloge comme d'une choſe qui eſtoit b l.3.ep.132.p.309.b.c. audeſſus de ſes forces.[c]Zenon eſtoit Eveſque de Rhinocorures c Conc.t.4.p.120.b|317.b.c. en l'an 449, où il aſſiſta au faux Concile d'Epheſe, & où il eut le malheur de conſentir à l'abſolution d'Eutyche, & à la condannation d'Euſebe de Dorylée & de S. Flavien.'S. Iſidore écrit Iſ.P.l.2.ep.250.p.237.c.d. à un Zenon Preſtre, couſin ou neveu d'Hermogene.

ARTICLE XCIX.

Sixte continue à travailler pour la paix: Domnus y diſpoſe Jean d'Antioche ſon oncle.

'IL ſemble que S. Cyrille ait envoyé à Rome ſon Archidiacre Cotel.g.t.1.p.42.c. nommé Themiſon, avec les Eveſques Hermogene & Lampece, '& qu'il priaſt le Pape d'écrire aux Prelats du Concile d'Epheſe, p.43.a.

que ces deux Evesques luy marqueroient ce qu'il estoit à propos de faire touchant les Orientaux. [Hermogene & Lampece n'arriverent apparemment qu'aprés la mort du Pape Celestin.] 'Ils furent témoins de l'unité des cœurs & des voix de toute l'Eglise Romaine dans l'election du Prestre Sixte qui luy succeda; '& ils assisterent à son ordination, comme au nom de tout l'Orient: de quoy Sixte receut beaucoup de joie, 'particulierement parcequ'il croyoit voir S. Cyrille en leur personne.

p.44.b|45.b. p.42.44.b|45.a.b. p.42.b.c.

[Lorsqu'il eut le loisir de s'appliquer aux affaires,] 'Themison le pressa de satisfaire à S. Cyrille. Il écrivit donc à tous les Evesques à qui Hermogene & Lampece souhaitoient qu'il écrivist, 'moins par necessité, puisque l'Eglise Romaine s'estoit déja assez declarée sur ce point, que pour suivre son inclination propre, & les instances de S. Cyrille.'Il écrivit donc à tout le Concile, [c'est à dire apparemment qu'il écrivit une lettre circulaire pour tous les Evesques en general qui avoient assisté au Concile d'Ephese: mais qu'il adressoit nommément en particulier à chacun de ceux qu'Hermogene luy marquoit,] 'en les priant de la faire voir à leurs voisins.

c|43.a. p.43.a|45.c|46.a. p.45.a. p.47.c.

'Aprés avoir parlé à ces Prelats de son ordination, [a] il loue Saint Cyrille de ce qu'il negligeoit ses injures propres pour ne penser qu'aux interests de l'Eglise; '& il declare que ce Saint consentoit, & souhaitoit que tous ceux qui se trouvoient engagez avec Nestorius, fussent receus dans l'Eglise, & conservassent leur dignité, à la reserve du seul Nestorius, pourvu qu'ils retournassent dans le droit chemin, & qu'ils voulussent vivre dans la pieté, c'est à dire faire profession de la veritable foy.'Il témoigne que c'est aussi sa pensée à luy mesme, 'comme l'Eglise Romaine l'avoit deja declaré en d'autres rencontres, '& qu'il estoit prest de recevoir tous ces Evesques à sa communion, dont ils avoient esté separez jusques alors, pourvu qu'ils abandonnassent Nestorius, & tout ce qui avoit esté condanné par le Concile, [se soumettant à une autorité] appuyée par la confirmation de l'Eglise Romaine.'Mais il dit que si ces Evesques oublient de prendre soin d'eux mesmes, & d'entrer dans les sentimens de l'Eglise, on ne negligera point de prendre soin de leurs peuples qu'ils abandonnent [au demon par le schisme & par l'heresie, leur voulant faire craindre qu'on ne les depose, & qu'on ne mette d'autres Evesques à leur place.] 'Il ajoute que Jean d'Antioche mesme peut esperer d'estre receu au nombre des Catholiques, pourvu qu'il rejette tous ceux que le Concile a deposez, & qu'il fasse voir qu'il est veritablement un Evesque Catholique.

p.44.45. a p.45.46. p.46.b.c. c. a|45.c|46.c. p.43.b.c. p.43.c|47.a. p.47.a.b.

'Il écrivit en mesme temps à Saint Cyrille, pour l'assurer de ce qu'il avoit écrit aux Evesques.'Il luy témoigne dans cette lettre beaucoup d'estime & d'affection. [Il n'exprime point plus nettement dans ces deux lettres ce qu'il falloit demander aux Orientaux pour les recevoir: & il n'excepte point non plus de l'esperance de la reconciliation les quatre Evesques deposez par Maximien,]'que Celestin en avoit neanmoins exceptez,[& dont S. Cyrille ne voulut jamais accorder le rétablissement. Je voudrois qu'il témoignast dans ces lettres estre aussi touché & aussi effrayé que S. Gregoire, du danger où le mettoit le gouvernement de la premiere des Eglises.] p.43. p.42. Conc.t.3.p. 1072.a.

'Il écrivit des cette année trois ou quatre lettres à Alexandrie; '& il y adressa ce semble celle que nous trouvons qu'il écrivit durant le schisme à Acace de Berée,[pour le prier sans doute de porter les Orientaux à l'union.]Il le traitoit avec beaucoup de respect.[Ce fut sans doute aussi en partie pour disposer les esprits à la paix,]'qu'il écrivit plusieurs fois à Maximien,[a]qui de son costé ne souhaitoit rien davantage que de concourir par ses avis à la réunion des Eglises,'& travailloit à l'obtenir de Dieu par ses prieres. ap.p.757.§ 55. p.746.§ 41. t.3 p.1178.a. a p.1081.c. p.1155.a.b.

'Jean d'Antioche avoit un neveu fils de sa sœur, nommé Domnus,[b]qui s'estoit retiré quelque temps auparavant dans le monastere de S. Euthyme,[c]& y avoit esté fait Diacre par Juvenal de Jerusalem.'Aprés le Concile d'Ephese, Pierre Evesque de Paremboles estant venu trouver Saint Euthyme son maistre, luy avoit raconté tout ce qui s'estoit passé à Ephese. Ce Saint fut fort fasché d'apprendre que Jean s'estoit laissé engager dans l'erreur [ou dans la défense] de Nestorius.'Domnus n'en eut pas moins de deplaisir, & demanda permission au Saint d'aller trouver son oncle pour le ramener à la verité. S. Euthyme luy declara que Dieu vouloit qu'il demeurast dans la solitude & la penitence; Que Dieu qui voyoit les bonnes intentions de son oncle, le rameneroit bien sans luy; Que s'il l'alloit trouver, il succederoit à sa dignité; mais qu'il se laisseroit tromper par des fourbes, qui le deposeroient aprés avoir abusé de sa simplicité.'Domnus n'eut pas assez d'égard à cet avis. Il partit sans mesme dire adieu à S. Euthyme; & tout ce que ce Saint avoit predit, ne manqua point d'arriver. Boll.20.jan.p. 311.§ 56. b p.308.§ 41. c § 142. p.310.§ 55. § 56. § 57.

ARTICLE C.

Theodose travaille fortement pour la réunion : Conditions proposées pour cela.

[LE desir que le Pape Sixte, S. Cyrille, & Maximien avoient de voir la paix rétablie dans l'Eglise, & les raisons que les Orientaux avoient de souhaiter cette paix encore plus qu'eux, n'eussent peutestre pas esté capables de la faire conclure, si l'Empereur Theodose n'y eust employé ses soins & son autorité. On
Conc.t.4.p.656. peut dire que ce fut luy qui contribua le plus à la réunion.]'En
ap.p.785.c. suivant les mouvemens que Dieu luy inspiroit :'& il paroist que Saint Cyrille avoit aussi beaucoup agi[secrettement pour cela.
t.3.p.1179.b|1180.a|1187.b. 'Ce prince en écrivit souvent & à Rome, & en plusieurs autres endroits, & se donna à cette affaire"avec tous les soins & toute &c.
p.1087.b. l'application imaginable,'ce qu'il n'avoit pu faire d'abord à cau-
p.1086.d. se des grandes occupations qu'il avoit eues.'Il croyoit que la division de l'Eglise estoit la premiere cause du mauvais succés qu'il avoit eu[dans la guerre d'Afrique.]

p.1082.d.c|1114.a. 'Il prit sur cela l'avis tant de Maximien que de beaucoup d'Evesques qui se trouvoient alors à Constantinople, & mesme
p.1114.a. de leurs Ecclesiastiques,'les ayant fait venir[dans son palais.]
p.1082.c. 'Ils témoignerent tous avoir le mesme desir que luy pour la réu-
p.1083.a|1114.b. nion & pour la paix,'& ils luy promirent que si Jean vouloit signer la deposition de Nestorius, & anathematizer sa doctrine, il n'y auroit plus de dispute ; parceque ni S. Cyrille, ni le Pape, ni aucun autre Evesque ne feroit difficulté de luy accorder sa
p.1114.b.c. communion ;'Que S. Cyrille oublieroit par sa charité toutes les injures qui luy avoient esté faites à Ephese, quoique tres gran-
p.1083.a. des ;'& que s'il restoit encore aprés cela quelque point à decider,
p.1114.b|Liber. c.8.p.30. il seroit aisé de le regler,'quand les esprits seroient reconciliez, & qu'on seroit d'accord sur la foy.

Conc.ap.p.751. § 50. 'On proposa cependant deslors qu'il falloit anathematizer ceux qui croient deux natures[en J. C.] Au moins c'est ce qu'assure Jean d'Antioche. C'estoit aller au de là mesme des anathematismes de S. Cyrille qui blessoient déja si fort,[& donner un grand avantage aux Apollinaristes. Cependant il faut avouer que ceux qui combatoient alors Nestorius, evitoient le terme de deux natures, où le rejettoient mesme ouvertement, en mesme temps qu'ils en établissoient le sens dés qu'ils s'expliquoient un

peu. Ils craignoient sans doute qu'on ne confondist la pluralité des natures avec celle des personnes.

Il semble aussi qu'on auroit pu ne point parler de Nestorius, mais se contenter d'établir le dogme d'une maniere fort claire, & faire approuver l'ordination de Maximien. Cela suffisoit pour établir & la foy, & la paix, & la discipline de l'Eglise. Il est certain qu'on n'eust pas eu de peine sur le dogme, comme l'evenement le montra. Tous ceux qui avoient quelque inclination pour la paix, n'eussent pu refuser non plus le second article. Au lieu qu'en voulant faire condanner nommément Nestorius, on s'engagea dans les troubles effroyables que nous verrons. L'Empereur n'aimoit pas Nestorius; & je ne sçay si on n'apprehenda point quelque retour contre Maximien; à quoy neanmoins il auroit esté aisé de remedier.]

'Theodose receut avec joie l'ouverture qu'on luy fit,[a] & envoya sur cela ordre à S. Cyrille & à Jean d'Antioche, de se rendre le plus promtement qu'ils pourroient à Nicomedie, sans amener avec eux aucun Evesque, afin que là ils s'accordassent ensemble; & qu'aprés s'estre accordez, ils le vinssent trouver, ne voulant pas les voir auparavant. 'Nous n'avons que la lettre qu'il écrivit à Jean d'Antioche, où l'on voit partout son grand amour pour la paix. 'Il espere que pour parvenir à un si grand bien, Jean voudra bien entreprendre toutes sortes de fatigues, & oublier toutes sortes d'injures & de mecontentemens; 'ce qu'il mandoit aussi à S. Cyrille. 'Il marque expressément qu'il veut que l'on anathematize la doctrine de Nestorius, & qu'on souscrive à sa deposition. 'Il ordonne que jusqu'à ce que la paix soit faite, toutes choses demeureront en suspens, sans qu'on ordonne ni qu'on depose aucun Evesque. 'Il finit en disant que si Jean "ne correspond pas au desir qu'il avoit de voir la paix dans l'Eglise, il ne pourra imputer qu'à luy mesme la juste punition qu'il en souffrira. [Liberat n'a pas sans doute entendu cette lettre,] 'lorsqu'il a écrit que Theodose menaçoit S. Cyrille & Jean de les releguer tous deux à Nicomedie, s'ils ne s'accordoient. [Cela sera vray neanmoins en quelque sorte,] 's'il avoit pretendu [les retenir à Nicomedie &] les empescher de retourner en leur diocese en cas qu'ils ne s'accordassent pas. [Mais la lettre n'en dit rien.] 'Elle est écrite avant la mort du Pape Celestin, ou au moins avant qu'on en sceust la nouvelle en Orient, [& ainsi au plustard vers le milieu du mois d'aoust.

Comme Theodose vouloit que Jean anathematizast la doctrine

Conc. p. 1114. c.
a p. 1083. c. d.
p. 1801. c. 23.
p. 1083. c.
ap. p. 760. b. § 56.
p. 812. b. & c|t. 3.
p. 1083. a.
t. 3. p. 1083. d.
&c.
p. 1086. a.
Liber. c. 8. p. 30.
Thdrt. p. 5.
Conc. p. 1083. a.

ap.p.907.e. de Nestorius,]'il paroist aussi qu'il vouloit que S. Cyrille abandonnast ses anathematismes, & mesme qu'il les anathematizast.

Liber.c.8.p.30. 'Liberat dit que les Evesques qui estoient à Constantinople luy écrivirent qu'il n'y avoit point d'apparence de faire la paix & de réunir les Eglises, s'il"n'abandonnoit tout ce qu'il avoit écrit durant la dispute, ses lettres, ses tomes, & ses livres. (evacuarentur.)

Conc.ap.p.907.b.c. 'Epiphane Archidiacre & Syncelle de S. Cyrille, reconnoist que Maximien avoit souvent écrit sur cela des choses qui avoient fort troublé son Evesque. [Mais il faut que tout cela fust secret, puisque les Orientaux n'en ont jamais tiré avantage;]

p.760.b.&c. 'au lieu que S. Cyrille cite toujours la volonté de l'Empereur pour obliger les Orientaux à anathematizer Nestorius.

Merc.t.2.n.p.358.1.2. 'On croit que Theodose écrivit en mesme temps à S. Simeon Stylite & à Acace de Berée.

a Conc.p.1086. [a] La lettre à S. Simeon est fort belle. Il prie ce grand Saint d'obtenir de Dieu par ses prieres la réunion des Eglises, & de la procurer par ses exhortations envers ceux qui pouvoient y contribuer;[ce qui regardoit Jean d'Antioche.]

p.1086.c. 'Il demande pour la paix, comme dans la precedente, que Jean signe la deposition de Nestorius, & qu'il fasse voir qu'il ne suit point ses nouveaux dogmes.

ap.p.754.§ 51. 'La lettre à Acace luy est tres avantageuse,[& peutestre trop.] Il l'y exhorte à couronner sa vieillesse en donnant encore la paix à l'Eglise, dechirée par une division si fascheuse. Il le prie de travailler à obtenir cette paix de Dieu par ses prieres, & des Evesques par ses conseils, surtout en obtenant de Jean d'Antioche qu'il renonce à l'amour qu'il a ou pour la personne de [Nestorius,]ou pour son erreur, contre laquelle tout le monde se declaroit.

ARTICLE CI.

Le Tribun Aristolaüs est commis pour faire la paix: Il va à Antioche, où Jean tient son Concile, & dresse quelques articles.

Conc.ap.p.753.§ 50|t.3.p.11.4.c. 'POUR executer les resolutions qui avoient esté prises, Theodose"commit Aristolaüs Tribun & Notaire,[ou Secretaire d'Etat,] (ἐπίστολ.)

ap.p.812 a. 'qui estoit non seulement Chrétien, mais mesme zelé pour la vraie foy,

p.785.c. '& eminent en beaucoup de vertus:

b t.4.p.666.a. [b] & avec cela c'estoit un homme de qualité, fort consideré à la Cour. [Il estoit"ce semble déja en Orient où]

ap.p.785.c. 'on luy envoya sa commission. (litteræ venerunt.)

t.3.p.1151.a.b|t.4.p.666.2. 'Il estoit chargé d'obliger Jean à se reconcilier avec S. Cyrille

'ſuivant les conditions que Maximien avoit propoſées,ᵃen con- t.3.p.1114.c|
ἢ κτ̃ γνώμην ferant enſemble ou en perſonnes,"ou de quelque autre maniere 1090.d.
qu'ils jugeroient à propos,'afin d'appaiſer la diviſion des Egliſes, a p.1090.c. d|1091.e.
& arreſter les maux & les troubles qui en naiſſoient tous les jours,'& pour les amener à Nicomedie, & de là à Conſtantino- ap.p.755.§ 50|n.c.
ple,[en cas qu'ils ne puſſent pas s'accorder d'eux meſmes. Ou bien il faut dire]qu'Ariſtolaüs ayant eu ordre d'abord de les amener,[cet ordre fut changé enſuite ſur les difficultez qu'on y trouva. C'eſtoit en effet une voie aſſez bizarre, de faire venir à Nicomedie Jean & S. Cyrille ſeuls, pour y faire enſemble leur accord, comme ſi les autres n'euſſent pas eſté Eveſques, & qu'ils euſſent eſté obligez de tenir un accord, auquel on ne vouloit point qu'ils euſſent de part.]'Jean proteſtoit d'ailleurs qu'il p.754.
eſtoit trop foible pour entreprendre ce voyage, quelque commandement qu'on luy en puſt faire. Il regardoit cela comme un effet de la mauvaiſe volonté & des intrigues de S. Cyrille. On luy avoit meſme écrit qu'on pourroit attenter ſur ſa vie durant le chemin;[à quoy il n'y a aucune apparence.]

'Ce fut par Ariſtolaüs que Theodoſe écrivit à Saint Cyrille, p.753.755|t.3.p.
à Jean d'Antioche, à Acace de Berée, & à Saint Simeon Stylite. 1090.e.
'Le General d'Orient,[qui en 431 eſtoit le Comte Denys,]avoit ap.p.754.b.
auſſi ordre d'obliger Jean d'Antioche à accepter les propoſitions qu'on luy faiſoit: Et il vint à Antioche vers le meſme temps qu'Ariſtolaüs.

me vocavit 'Ce Tribun"avoit ce ſemble mandé à Jean l'ordre qu'il avoit p.753.c.
Conſ. de le faire aller à Conſtantinople,'& les conditions qu'on de- p.754.
mandoit pour la paix,'ſuivant l'ordre de l'Empereur, & la reſo- t.3.p.1114.c.
lution de l'aſſemblée tenue à Conſtantinople.'Lorſqu'il eſtoit ap.p.755.
déja proche, Jean écrivit à Alexandre d'Hieraple,'de le venir p.754.
trouver avec Theodoret & les autres Eveſques qu'il pourroit, auſſitoſt aprés une aſſemblée qui ſe devoit faire à Cyr,[apparemment pour quelque feſte,]afin de voir enſemble ce qu'il y avoit à faire, ou ſe dire adieu en cas qu'on vouluſt l'enlever. Il veut qu'ils viennent comme pour rendre viſite au General.'Alexandre vint p.764.§ 58.
donc à Antioche, avec André de Samoſates,'Theodoret,[& ſans p.756.§ 54.
doute quelques autres.]Ils furent bien aiſes d'y apprendre la fauſſeté de quelques bruits que leurs ennemis avoient repandus.
&c. [On ne dit point ce que c'eſtoit.]'Ils tinrent un Concile, où"l'on § 54.58.
fit bien des deliberations pour trouver quelque moyen de paci-
ejectio. fier les troubles.'On convenoit que ſi Saint Cyrille vouloit"con- p.807.2.
danner ſes anathematiſmes, on pouvoit communiquer avec luy,

parceque par là il établissoit la foy des Orientaux : & ils pretendoient mesme que c'estoit reconnoistre qu'on n'avoit pas dû deposer Nestorius, à quoy quelques uns d'eux s'attachoient fort.

p.756.766.§ 54. 60. 'On dressa enfin six propositions fort courtes, [a]afin que si leurs adversaires en choisissoient quelqu'une, ils les admissent à leur
a § 54. communion, sans prejudice de Nestorius, qu'ils vouloient toujours regarder comme un Evesque orthodoxe.
§ 58. 'Ces propositions furent mises entre les mains d'Aristolaïs, qui en agrea particulierement une, parcequ'il la jugea [la plus recevable &] la plus
§ 58 | p.756.§ 53. &c. douce.'C'estoit qu'on se contenteroit du symbole de Nicée, en rejettant tous les écrits qui avoient causé le trouble.
b t.3.p.1151.c. [b]Ce n'estoit que ce qui avoit déja esté proposé inutilement à Ephese, [sans expliquer le mystere de l'Incarnation, ni rien opposer à l'heresie
ap.p.756.§ 53.54. de Nestorius.] 'Alexandre, André & Theodoret paroissent neanmoins l'avoir fort approuvée ; & on resolut enfin de l'envoyer seule [d'abord] à S. Cyrille, avec la lettre de S. Athanase à Epictete contre Apollinaire, laquelle ils promettoient de suivre comme
§ 54. une explication parfaite du symbole de Nicée. 'Theodoret & les deux autres manderent à Hellade de Tarse ce qui venoit d'estre resolu, & luy envoyerent une copie des six propositions. [Mais nous n'avons que la lettre.

On ne pouvoit point faire de paix sans approuver l'ordination de Maximien, & par consequent la deposition de Nestorius. Il semble qu'on eust pu se contenter que les Orientaux entrassent dans la communion de Maximien, sans rien dire de l'autre, qui par là demeuroit deposé. Et les Orientaux avoient déja consenti
ap.p.767.§ 62. à Ephese qu'il fust deposé.] 'Mais on jugeoit que Saint Cyrille voudroit absolument qu'on signast sa deposition. [Quelques uns des Orientaux ne s'y pouvoient resoudre, le croyant toujours innocent :] Neanmoins on jugeoit que d'autres le pourroient faire ; que Saint Cyrille pourroit se contenter de cela, & que les autres [les pourroient laisser faire,] puisqu'il falloit user de condescendance pour appaiser un schisme qui estoit si fascheux, & qui pouvoit le devenir encore davantage. André de Samosates & Theodoret entrerent apparemment dans cette proposition ; [d'où l'on peut juger qu'aucun autre ne la refusa.] Mais il semble qu'on se contenta de s'en entretenir verbalement, sans en former aucune resolution par écrit.

p.764.§ 58. 'Jean souhaita que l'on écrivist à divers Evesques. [Je pense que c'estoit pour leur apprendre les resolutions que l'on avoit prises, & leur en expliquer les raisons.

On ne voulut apparemment rien executer qu'aprés avoir conſulté Acace.]'Ainſi les Orientaux, c'eſt à dire au moins Jean d'Antioche, Alexandre d'Hieraple, Macaire de Laodicée, André, & Theodoret, s'aſſemblerent[à Berée]où eſtoit Acace. p.756.§53|t.3.p.1114.c.

[Et ce fut peuteſtre là]'que Jean compoſa dix articles avec Alexandre d'Hieraple, & les autres de ſon Concile,[[1]en ayant ajouté quatre aux ſix premieres.]'Ils engagerent enfin Acace à écrire de leur part à S. Cyrille, des choſes que ce Saint trouva fort deraiſonnables.[a]Car ils pretendoient qu'il n'y avoit pas moyen de faire la paix, s'il ne conſentoit à abandonner tout ce qu'il avoit écrit contre Neſtorius avant le Concile, & à ſe contenter du ſymbole de Nicée;'ce qu'il avoit écrit n'eſtant pas tout à fait exact.'Acace prioit le Saint de pardonner toutes les injures qu'il avoit receues des Orientaux.'Il ſemble que l'aſſemblée de Berée ait fait encore quelque autre reſolution, peu propre à appaiſer les diſputes, & à établir la veritable foy, comme s'ils euſſent encore voulu défendre Neſtorius, & n'euſſent pu ſe reſoudre à l'abandonner.'Alexandre s'en retourna enſuite à Hieraple accompagné de Theodoret. ap.p.780.§77. | t.3.p.1114.c|1151.b, Thdrt.ep.112.p.983.d|Cyr.ep.40.p.152 b.c. | a Conc.t.3.p.1114.c.d|1151.c|ap.p.758.a.b. | t.3.p.1151.c. | ap.p.760.b.§56. | t.3.p.1151.b. | ap.p.775.§72.

ARTICLE CII.

Saint Cyrille declare ſa foy à Acace de Berée, refuſe de condanner ſes écrits, promet de les éclaircir; accepte la paix ſi on veut condanner Neſtorius.

'CE fut Ariſtolaüs qui ſe chargea de porter à Saint Cyrille la lettre d'Acace,[b]avec l'acte de la propoſition approuvée par les Orientaux.[c]Et il eſt certain qu'il alla en Egypte.[d]S. Cyrille receut"avec joie la lettre de Saint Athanaſe à Epictete, que les Orientaux luy envoyoient comme la regle qu'ils vouloient ſuivre.[e]Mais il ne crut pas devoir accepter des propoſitions qu'il avoit refuſées à Epheſe.[f]Il refuſa ſurtout abſolument d'abandonner ſes écrits, quelques inſtances qu'Ariſtolaüs luy en fiſt de la part de l'Empereur. Cyr.ep.40.p.152.b. | b Conc.ap.p.756.§53|842.b. | c p.766.§61. | d Conc.ap.p.756.783.a | e t.3.p.1151.c. | f ap.p.907.c| Liber.c.8.p.30. | " gratiſſime.

'Ainſi il récrivit [à Acace]que ce qu'on luy demandoit n'eſtoit nullement recevable;[g]qu'il n'avoit rien écrit que de tres conforme à la foy & à la doctrine de l'Egliſe,[h]& qu'il ne ſongeroit jamais à en retracter aucune choſe. Que de condanner ce qu'il n'avoit écrit que contre l'hereſie de Neſtorius, ce ſeroit s'oſter à l'avenir la liberté de la combatre, & qu'il n'acheteroit jamais Conc.t.3.p.1151.c. | g c.d|1114.d. | h p.1114.c|ap.p.761.a.b.

1. 'Neanmoins Theodoret n'en conte encore que ſix dans une lettre poſterieure à cette aſſemblée. [Ainſi il pourroit bien y avoir faute dans le mot de *decem*.] Conc.ap.p.766.§60.

ap.p.758.c. quelque avantage que ce fust par un si pernicieux silence ;'Que c'estoit mesme rétablir l'heresie, & avouer qu'on avoit eu tort de d|ap.p.758.b. deposer Nestorius ;'Que du reste"il reveroit le symbole de Nicée &c. en toutes ses parties, quoiqu'on luy attribuast des sentimens p.760.b.c|766.561. contraires ;'Qu'il anathematizoit Arius, Eunome & Apollinaire, &"quiconque diroit que la divinité de J.C. est passible, ou sou- &c. tiendroit la confusion des deux natures. Il ne se sert pas de ce p.767.a. terme :[Mais c'est visiblement son sens ;]'& Theodoret mesme p.779.b. l'a pris ainsi.'Jean d'Antioche semble supposer qu'il reconnoissoit en propres termes les deux natures.[Mais je ne l'y trouve point.

p.760.b|t.2.p.1114.c|1151.d. Pour conclusion,]'il dit que les Orientaux feroient mieux de laisser là tous les circuits & tous les delais, & venir tout d'un coup"à ce que l'Empereur demandoit d'eux, conformément &c. aux decrets du Concile d'Ephese, c'est à dire à consentir à la de- p.761.a.b. position de Nestorius, & à anathematizer ses dogmes ;'qu'avec a. cela la paix estoit infaillible,'puisque quand on auroit condanné l'heresie, on ne trouveroit plus rien à reprendre dans ce b.c. qu'il avoit écrit pour la combatre ;'& que sans cela elle estoit impossible, parcequ'il ne luy estoit pas permis de se relascher d'une condition sans laquelle tout le Concile avoit declaré qu'il ne recevroit point les Orientaux ; que quand il s'en relascheroit, il falloit que la paix se faisant, il écrivist aux principaux Evesques de l'Eglise pour les prier d'accorder leur communion aux Orientaux ; & qu'au lieu de l'accorder, ils s'eleveroient tous contre luy mesme, comme contre un violateur de leurs decrets, qui auroit trahi la foy, & perdu son ame.

p.760.b. 'A l'égard des injures faites à sa personne, quelque atroces qu'elles fussent, il proteste qu'il est prest de les oublier, & de les faire ceder au respect dû à l'Empereur, au bien de l'Eglise, & p.761.762. à la priere qu'Acace luy en avoit faite ;'que tous les Evesques d'Egypte & les Ecclesiastiques d'Alexandrie en avoient esté tres sensiblement touchez, mais qu'Aristolaüs l'avoit tout à fait aidé à les appaiser, & à les disposer à la paix, aussibien que pour tout p.761.a|Thdrt.ep.112.p.9 4.a. le reste[où il avoit eu besoin de luy.]'Il ajoute à l'égard de ses anathematismes, que quand la paix seroit faite, il les éclairciroit, avec tout ce qu'on pourroit trouver obscur dans tous ses autres Cyr.ep.46.p.151.c. écrits. Nous avons depuis peu'cette longue[& importante]lettre, a Conc.a.p.746.758. ᵃmais seulement en latin, d'une traduction fort ancienne. Il y parle à Acace avec beaucoup de respect,"& comme à un Evesque *fratri & comm.n.stro.* de sa communion.[Aussi je ne voy pas que la communion ait esté rompue

rompue avec d'autres, qu'avec les 33 ou 35 nommez par le Concile d'Ephese.

'Il envoya à Acace avec cette lettre le decret de ce Concile pour le symbole de Nicée, avec divers Passages des Peres sur le mystere de l'Incarnation. ap.p.762.a. 'Il envoya aussi en mesme temps cette lettre aux Prestres Theognoste & Carmosyn, & à Leonce Diacre, ses agens à Constantinople. Cyr.ep.40.p.152.a.c. &c. 'S. Cyrille témoigne "qu'il avoit mandé à Jean d'Antioche sur l'Incarnation à peu pres les mesmes choses [qui sont dans la lettre à Acace:] Conc.t.3.p.1157.c. '& il semble que ç'ait esté avant la venue de Paul d'Emese. d. [Je ne sçay si ce ne seroit point parceque la lettre à Acace estoit effectivement pour Jean d'Antioche & les autres Orientaux. Car il est difficile de croire qu'il luy ait écrit d'une autre maniere avant l'arrivée de Paul, & la conclusion de la paix. Il est certain au moins que ce ne fut pas dans le mesme temps qu'il écrivit à Acace, puisque l'on ne parle dans la suite que de la lettre adressée à ce dernier.] 'Jean mesme n'en marque point d'autre dans la lettre qu'il écrivit à S. Cyrille par Paul d'Emese. ap.p.781.c.

'Cette lettre fut portée non par Aristolaüs, qui demeura à Alexandrie, mais par un "officier qu'il avoit avec luy nommé Maxime. ap.p.757.§55. Magistrianum. 'Il écrivit aussi par luy à Acace, pour l'obliger de presser Jean [& tous les Orientaux] d'abandonner Nestorius. p.908.a. [On peut juger que ce fut luy aussi] qui envoya à Acace trois ou quatre lettres écrites[1] par le Pape [Sixte] à Alexandrie, & une qu'il écrivoit à Acace mesme avec beaucoup de respect.

[Ce fut peutestre par le mesme Maxime, ou peu aprés son depart,] 'que S. Cyrille écrivit à Rabula d'Edesse, & luy envoya la lettre qu'il avoit écrite à Acace. p.746.§42. Il se plaignit en mesme temps extremement des Orientaux, jusques à les accuser d'estre dans les sentimens de Nestorius, & de ne vouloir faire supprimer ses écrits, qu'afin de faire regner les blasphemes de l'heretique. [Il eust bien pu les rendre effectivement Nestoriens, en perpetuant le schisme, s'il eust toujours parlé de la sorte.]

1. 'Mr Baluze veut que ce fussent de nouvelles lettres de S. Cyrille à Acace. [Je croy qu'*Alexandria* est ici pour *Alexandriam*.] Conc.ap.p.758.n.f.

ARTICLE CIII.

La lettre de Saint Cyrille est bien receue de Jean & d'Acace; tres mal d'Alexandre d'Hieraple: Theodoret en approuve la doctrine, ne veut point que l'on condanne Nestorius.

Conc.ap.p.757.782.c. 'ACACE', Jean d'Antioche, & tous les autres qui aimoient [le plus] la paix de l'Eglise, furent entierement satisfaits de la maniere dont S. Cyrille exprimoit sa foy. Et on peut juger que cette lettre luy fit esperer de pouvoir bientost conclure la p.757. paix, quoique S. Cyrille ne les y traitast pas trop bien, '& qu'il semblast s'y plaindre de ce qu'Acace l'avoit traité d'heretique en écrivant à l'Empereur. Acace envoya cette lettre à Alexandre d'Hieraple & à Theodoret, avec une de celles que le Pape avoit écrites à Alexandrie, les priant tous deux de vouloir venir à Berée, si cela se pouvoit, & s'ils ne le pouvoient pas, de l'assurer qu'ils consentiroient à ce qu'il croiroit devoir resoudre pour répondre à S. Cyrille, avec le conseil de Jean d'Antioche, de Paul d'Emese, & des autres Evesques qui pourroient se trouver à Antioche.

[Alexandre d'Hieraple avoit apparemment trouvé Acace disposé à passer pardessus toutes choses pour avoir la paix. C'est p.757. pourquoi]'aprés estre retourné chez luy, il luy écrivit pour le prier de se souvenir qu'il avoit regardé Cyrille comme heretique, [comme pour luy dire qu'il ne devoit pas aisément songer à se réunir avec luy.] Acace luy proteste sur cela qu'il est entierement uni avec les Orientaux, & que leurs interests sont les siens; mais qu'il faut songer à finir un schisme aussi honteux qu'estoit celui dont l'Eglise estoit alors travaillée.

§ 55. 'Alexandre luy mandoit en mesme temps qu'il avoit la goute; & Theodoret avoit chez luy le General de la milice; ce qui fai§ 57.60. soit craindre à Acace qu'ils ne vinssent pas.'Cela arriva de la sorte. Theodoret se trouva mesme fort incommodé au retour du pays des montagnes, [où il avoit apparemment fait sa visite.] Mais ils n'envoyerent pas non plus de pouvoir à Acace pour conclure en leur nom avec Saint Cyrille: car ils ne se trouverent pas aussibien disposez que luy pour la paix.

p.716.§ 60. 'Theodoret jugea que la lettre de S. Cyrille estoit conforme à la doctrine des Peres. Il s'en rejouit beaucoup, & en loua Dieu

comme d'un changement qu'il avoit fait. Car il estoit toujours persuadé que jusqu'alors la doctrine de S. Cyrille n'avoit point
&c. esté orthodoxe. Mais il n'estoit pas content "de ce qu'il n'aban-
&c. donnoit point ses anathematismes. Et surtout,"il ne pouvoit souffrir qu'on parlast de signer la deposition de Nestorius. Ce fut ce qu'il manda à Acace, le priant de ne point faire une paix qui ne fust pas acceptée de tout le monde, & qui obligeast à desobeïr à J.C.'Il écrivit dans les mesmes sentimens à André de § 60.72.
&c. Samosates par un nommé"Sabinien,'luy témoignant encore plus p.767. d'eloignement de signer ni la deposition de Nestorius, puisqu'il n'avoit pas esté son juge, ni la condannation de son dogme, estant persuadé qu'il n'avoit point d'autre doctrine que celle de l'Eglise. Il estoit prest à anathematizer quiconque dit que J.C. est un pur homme, ou qu'il n'est pas Dieu; & ceux qui le divisent en deux Fils; mais non en general la doctrine d'un homme, que les uns entendoient d'une maniere, & d'autres d'une autre. Il trouvoit cela si dangereux pour l'Eglise,'qu'il estoit resolu de Merc.t.2.p.275. rompre la communion avec ceux qui le feroient: Et il vouloit 2. bien que tout le monde le sceust.

[Alexandre alloit encore plus loin que Theodoret.]'Car ne Conc.ap.p.765.
&c. voulant point non plus condanner Nestorius,"qu'on ne le luy 764.§57. eust fait voir son heresie,'il pretendoit montrer que Saint Cyrille p.762.763. estoit dans l'heresie d'Apollinaire, & par ses anathematismes qu'il ne vouloit point abandonner, & par ses autres écrits, surtout par son commentaire sur l'epistre aux Hebreux, & par sa lettre mesme à Acace, où au lieu de confesser les deux natures, il les reduisoit, dit-il, en une seule, & pretendoit que le Verbe estoit passible depuis son Incarnation.'Ce fut la réponse qu'il fit p.763. à Acace, en concluant qu'il ne pouvoit avoir de communion avec Cyrille, à moins qu'il ne confessast les deux natures.

'Il envoya à André de Samosates toutes les pieces qu'il avoit p.765.§58.59. receues, avec sa réponse à Acace, en luy protestant qu'il perdroit son evesché,'& qu'il se couperoit la main droite, plutost que de p.764.c. reconnoistre Cyrille pour Catholique, tant qu'il parleroit comme il faisoit.'Mais il se plaint fortement de la legereté d'Acace, a. & dit qu'aprés avoir lu sa lettre où il reconnoissoit Saint Cyrille pour orthodoxe, il avoit esté prest à s'enfuir dans le desert, si la crainte de Dieu ne l'eust retenu.

&c. 'André entra tout à fait dans son sentiment, ajoutant que"la p.765.§59. lettre d'Acace luy faisoit juger que Jean d'Antioche mesme cedoit. Il répondit aussi à Theodoret, qu'il trouvoit que Cyrille

persistoit dans ses mauvais sentimens, ce qu'il pretend [contre la verité] estre aussi le sentiment de Theodoret. Il ne s'eloigne pas neanmoins de la paix, pourvu que Cyrille s'explique plus clairement sur le dogme, & se contente que quelques Orientaux disposez à cela signent la deposition de Nestorius, sans l'exiger de tous les autres. [Je ne voy pas bien que cela s'accorde assez]
p.763.2. 'avec l'approbation absolue qu'il avoit donnée à la réponse d'Alexandre à Acace, jusqu'à dire que Dieu la luy avoit inspirée. [Mais c'est peutestre que la lettre de Theodoret luy ouvrit les
p.767.§63. yeux. Car aussitost] 'aprés l'avoir receue, il l'envoya à Alexandre,
p.708. 'en ajoutant que "l'état des choses demandoit qu'on usast de toute &c.
la condescendance possible. Et il se rabaisse jusqu'à se contenter que les Orientaux renonçassent" aux erreurs qu'on leur imputoit, sans prendre de part à celles de ceux avec qui ils se reunis- &c.
§ 64. soient; [ce qui pouvoit aller bien loin.] 'Aussi Alexandre luy répond qu'il faut distinguer la condescendance de l'impieté, & que de communiquer avec des heretiques, ce n'est point dutout avoir la paix de J.C. Il luy proteste avec serment, que s'il ne peut s'unir dans les Mysteres [avec Saint Cyrille,] ce n'est ni par animosité, ni par esprit de contention, ni par haine, ni par amitié pour personne; mais qu'il n'a devant les yeux que Dieu & Jean. [Je ne sçay s'il entend la fermeté inebranlable de S. Jean
§65. Battiste.] 'Il receut presque en mesme temps une lettre de Theo-
p.769. doret, 'a qui il répondit que si & luy & Jean [d'Antioche] croyoient Cyrille orthodoxe, ils fissent ce qu'il leur plairoit: mais que pour luy il s'en lavoit les mains, & aimoit mieux estre banni à Oasis.
§ 66. 'Theodoret luy répondit genereusement, qu'il ne voyoit point le venin caché qu'on pretendoit estre dans la lettre de S. Cyrille; qu'il eust voulu pouvoir aller l'apprendre d'Alexandre mesme; mais qu'il ne pretendoit pas communiquer pour cela avec Saint Cyrille, jusqu'à ce qu'il se fust expliqué encore plus clairement, & qu'il ne se resoudroit non plus jamais à consentir à la deposition de Nestorius; Que bien loin de songer à conserver son evesché, il avoit déja prié un Abbé de luy faire bastir une cellule dans son monastere.

p.777.§72. 'Alexandre receut fort mal cette lettre, & accusa mesme Theodoret de trahir la foy; surquoi celui ci repliqua d'une maniere civile & forte, qu'il n'avoit écrit que conformément aux entretiens qu'ils avoient eus souvent ensemble à Antioche, à Berée, & à Hieraple; & que si ses incommoditez le luy eussent permis, il n'auroit pas manqué de l'aller trouver pour une affaire

si importante.[Il le fit sans doute bientost aprés:]'Car il se trouva à un Concile de sa province, où il paroist qu'aprés avoir bien examiné la lettre de Saint Cyrille, on conclut qu'il la falloit regarder comme orthodoxe, & contraire à ses anathematismes, & qu'ainsi l'on pouvoit communiquer avec luy, & avec Maximien, pourvu qu'Himere de Nicomedie & les[trois]autres fussent rétablis, & qu'on ne fist point signer la condannation de Nestorius. p.771.c;771.571.

ARTICLE CIV.

Hellade de Tarse, Maximien d'Anazarbe, & Euthere de Tyanes, suivent Alexandre, malgré les efforts de Jean pour la paix.

[AVANT ce Concile,]'Alexandre avoit écrit plusieurs fois à Hellade de Tarse, qui entra tout à fait dans ses sentimens, ne pouvant mesme souffrir qu'on dist que Saint Cyrille avoit renoncé à ses erreurs. Ce fut ce qu'il manda à Alexandre,'en l'assurant que dans le trouble où il voyoit les choses, il ne souhaitoit rien tant que la mort; & qu'il se seroit retiré dans un monastere, s'il eust cru pouvoir quitter son troupeau avant que d'y estre forcé par une violence étrangere.'Toutes les deux Cilicies estoient ce semble unies dans les mesmes sentimens, & resolues de n'abandonner point Nestorius. Alexandre en témoigna sa joie dans la réponse qu'il fit à Hellade. Conc.ap.p.771. 568. p.772. 569.

'Il paroist qu'on faisoit alors courir le bruit que Saint Cyrille abandonnoit ses anathematismes, & s'exprimoit d'une maniere qu'Alexandre mesme trouvoit orthodoxe, quoiqu'il regardast encore sa lettre à Acace comme heretique. Alexandre mande sur cela à Hellade, que si cela est vray, il est prest de rendre à Saint Cyrille & sa communion & toutes sortes de respects: mais qu'il ne faut pas s'assurer sur ces bruits: & qu'ainsi il seroit bon que deux ou trois Evesques de Cilicie allassent en Egypte s'informer au vray de toutes choses; Qu'il ne suffisoit pas que Cyrille confessast alors la verité,'estant à craindre que tout son but ne fust de se pouvoir vanter à Rome, & partout ailleurs, qu'il avoit obligé les Orientaux de se rendre à sa volonté:'Qu'il falloit donc qu'il condannast ce qu'il avoit écrit auparavant, depeur qu'il ne fist revivre ensuite ses mauvaises opinions, & ne les soutinst avec d'autant plus de liberté qu'il n'auroit plus d'adversaires.[Des soupçons si injurieux, & assurément tres mal fondez, ne peuvent 569. p.772. p.771.

que donner une idée peu avantageuse de celui mesme qui estoit capable de les concevoir, de les publier, & de s'opposer sur cela
p.772. à la tranquillité de l'Eglise.]'Il semble qu'il eust dessein d'aller trouver l'Empereur, pour luy parler au nom des Orientaux en faveur de Nestorius.

§70. [Ce fut peutestre aprés le Concile de l'Euphratesienne,]'que Theodoret écrivit au mesme Hellade: car il y suit tout a fait les resolutions prises dans ce Concile, surtout pour n'abandonner
p.773. point Nestorius, ni les quatre Evesques deposez;'& il prie Hel-
§71. lade d'écrire à Himere pour l'en assurer.'Il n'écrivoit pas luy mesme à Himere, parcequ'il ne trouvoit point à Cyr de voie pour luy envoyer des lettres: Et depuis quelque temps il se renfermoit chez luy sans aller à Antioche, comme il avoit accoutumé de faire auparavant. Himere le prevint & luy écrivit par
p.774. Stratege son Diacre.'C'estoit apparemment[1]sur le bruit qui couroit alors de la paix. Theodoret aprés l'avoir beaucoup loué, luy mande le resultat du Concile de l'Euphratesienne; mais que pour ce qui est de la paix, il n'en sçait point de nouvelles assurées.
p.784.§81. 'On voit qu'il en demande luy mesme à Alexandre, à cause de divers bruits fort differens qui couroient sur ce qui se passoit en Egypte. Il l'assure en mesme temps qu'il craint si peu d'estre dechargé de son evesché, qu'il l'auroit déja quitté sans la crainte d'offenser Dieu, ne trouvant rien de plus doux que le repos de la vie privée.

p.765 b. 'André de Samosates[ne se trompoit pas]en jugeant par la lettre d'Acace à Alexandre, que Jean d'Antioche se rendoit,[&
p.831.a. vouloit faire la paix.]'Alexandre d'Hieraple l'accuse d'avoir pris ce parti, effrayé par les menaces de la lettre qu'Aristolaüs luy avoit apportée de la part de l'Empereur; & il assure que Jean l'avouoit dans plusieurs lettres.[Cela ne paroist dans aucune de celles que nous avons, & on n'y voit qu'un amour sincere de la
p.769.a|778.c. paix & de l'unité.]'Il portoit tout le monde à entrer pour la procurer dans toutes les condescendances possibles.

p.778.c. 'Il écrivit sur ce sujet à divers Evesques,[a]& entr'autres à Ma-
a p.770.§67. ximin d'Anazarbe[metropolitain de la seconde Cilicie,]le priant ce semble de venir avec ses suffragans à Antioche, où il vouloit tenir un Concile. Il luy parloit fort avantageusement de la foy de S. Cyrille: mais sans luy envoyer sa lettre: Et Maximin l'ayant receue d'un de ses amis, il fut si blessé de la maniere dont Saint Cyrille y parloit de ses anathematismes & de Nestorius, qu'il

1. En auroit-il pu parler comme d'un bruit incertain en 433, aprés le Concile de Zeugma?

douta si c'estoit celle que Jean luy avoit louée. Il en écrivit à Alexandre, [qui ne manqua pas de le fortifier dans sa peine.] Maximin le prie de luy mander quand il iroit à Antioche, afin qu'il s'y rendist aussi : [mais on ne voit point qu'il s'y soit tenu alors de Concile.

'Jean écrivit ce semble à Euthere de Tyanes, de mesme qu'à Maximin, en louant beaucoup S. Cyrille. 'Euthere luy répondit par une longue lettre fort respectueuse, où il témoigne vouloir suivre en tout ses sentimens ; '& il le prie de l'en informer. [a] Cependant il luy represente avec beaucoup de force, que de souffrir que Saint Cyrille ne condanne point ses anathematismes, c'est avouer qu'on a eu tort dans tout ce qu'on a fait contre luy & contre les Evesques de son parti ; 'Que s'il estoit alors dans des sentimens orthodoxes, cela ne remedioit point au mal qui avoit esté fait, & qui continueroit toujours tant qu'on n'en osteroit point la cause. 'Il marque diverses choses qu'il condannoit dans les anathematismes, '& il ne veut pas mesme qu'on dise que le Verbe a esté crucifié dans sa chair. 'Il ne peut souffrir aussi que Saint Cyrille exige des souscriptions comme un "victorieux qui donne la loy, ni qu'il veuille faire condanner Nestorius, "qu'il pretend n'avoir esté ni jugé ni convaincu : & il proteste que pour luy il ne sçait point qu'il ait violé en quoy que ce soit la foy Catholique.

p.776.a. a|775. p.778.a. a p.776.a. p.777.b. a|776.b.c. p.777.a. b.c. &c.

[Quelque déference qu'il témoigne pour Jean dans cette lettre,] 'on voit dans une autre qu'il le regardoit comme un homme qui abandonnoit la verité, & qu'il entroit tout à fait dans les sentimens d'Alexandre & d'Hellade qui luy avoit écrit, & à qui il promet de ratifier tout ce qu'il fera. p.778.554.

ARTICLE CV.

De Paul d'Emese : Jean l'envoie pour conclure la paix avec Saint Cyrille, malgré l'opposition d'Alexandre.

'PAUL Evesque d'Emese s'estoit ce semble rencontré à Berée, lorsque Maxime envoyé par Aristolaüs y apporta la lettre de Saint Cyrille. Il semble l'avoir plus goustée qu'aucun autre ; '& Jean l'ayant prié d'en mander la nouvelle au General Anatole, 'qui souhaitoit beaucoup la réunion, il le fit avec une effusion de joie [qui peut mesme paroistre excessive ;] & luy promit que tout seroit bientost dans la paix, [sans rien dire des difficultez

Conc.ap.p.811.§107. p.812. p.811.

qui s'y rencontroient.] Il luy mande de mesme que Saint Cyrille avoit receu & approuvé toutes les propositions des Orientaux, [quoique cela ne soit vray que du dogme,] à quoy il semble en effet aussitost se vouloir reduire. Jean s'en alloit alors à Bereé, [comme nous le dirons bientost.] Anatole estoit grand Maistre
p.841.c. de la milice, [mais non en Orient, où Denys tenoit encore cette charge en 435.]

p.779.§76. 'Acace n'avoit pas manqué d'envoyer à Jean la lettre d'Alexandre, ni Alexandre de luy mander aussi quels estoient ses sen-
p.780.a. timens.'Il disoit qu'il estoit crucifié au monde[avec Saint Paul, pour marquer qu'il ne tenoit à rien, & qu'il estoit prest à tout
p.779.c|781.a| 811.c. perdre, plutost que d'agir contre son devoir.]'Jean avant que de luy répondre alla à Berée, quoiqu'il fust fort foible, consulter Acace, pour tascher de conclure tout avec luy: & aprés avoir
p.780.§77|t.3.p. 1090.d.e. bien deliberé, 'ils jugerent qu'afin d'abreger il estoit à propos de deputer quelqu'un à S. Cyrille, pour discuter toutes choses de
p.1094.a. vive voix; 'n'y ayant pas moyen que luy & Jean pussent conferer ensemble, comme l'Empereur l'avoit souhaité.

a|1091.e. 'Ils choisirent donc pour cela Paul Evesque d'Emese, [ville
p.724.c. celebre dans la Phenicie du Liban,]'qui avoit déja parlé à Ephese au nom d'Acace, & qui avoit esté l'un des huit deputez des Orientaux à Calcedoine. [Il avoit beaucoup de zele pour la paix,
p.797.c. comme nous venons de voir,]'une grande connoissance des affaires de l'Eglise, beaucoup d'adresse pour manier une affaire, & encore plus de religion & de pieté; ce qui l'avoit fait réussir en bien des rencontres, parceque Dieu mesme le conduisoit: & ainsi il avoit toujours esté fort consideré entre les ministres de l'Egli-
p.780.a. se.'Il estoit alors fort agé & fort infirme; & il avoit à craindre d'estre mal receu de S. Cyrille, aprés la maniere dont les Orien-
a|783.c. taux l'avoient traité.'Cependant il se resolut avec joie à entre-
p.783.c. prendre ce voyage[pour la paix de l'Eglise:]'Et il semble qu'il eust mesme quelque liaison particuliere avec Saint Cyrille.

p.780.a. 'Jean manda cette resolution à Alexandre en luy répondant
p.779. sur ses lettres, 'où il dit qu'il avoit trouvé beaucoup de subtilité & d'esprit; mais que pour remedier aux maux de l'Eglise, il falloit aller plus simplement; Que la declaration de Saint Cyrille levoit toutes les difficultez du dogme, & qu'il falloit la recevoir avec joie, sans examiner si fort ce qu'il avoit écrit auparavant; Qu'il seroit à souhaiter que [Rabula d'Edesse] voisin d'Alexandre, & ceux d'audelà du mont Taurus, en dissent autant, & qu'on leur pardonneroit bientost tout le passé. [Je ne sçay s'il veut

veut dire Acace de Melitene, Firme de Cesarée, & Theodote d'Ancyre. Mais il semble les vouloir marquer,] lorsqu'il ajoute qu'aucun de ceux du Pont n'avoit encore rien dit de si orthodoxe. [Il ne répond rien sur ce qui regardoit Nestorius; à quoy Alexandre ne s'estoit pas tant arresté que Theodoret.]

a *ad octo millia solidorum.* 'Il luy dit que l'Evesque Archelaüs a esté condanné[a] à une fort grosse amende, mais non pour le dogme; que tous les Evesques se cottisent pour l'aider à la payer; & qu'on le prie de voir ce qu'il pourra faire de son costé. [Cet Archelaüs est sans doute] 'celui que Jean nomme le premier des six par l'avis desquels il écrivit à Nestorius [sur la fin de 430.] 'On ne sçait point d'où il estoit Evesque, 'ni ce que c'est que celui que Jean appelle *le pescheur*, & dont il parle à Alexandre comme d'un homme qui venoit d'estre disgracié. Il paroist qu'il estoit opposé aux Orientaux, & n'estoit pas moins odieux aux Egyptiens, qui le regardoient comme un des auteurs du trouble. p.780.b|n.d. t.1.p.394.e. ap.p.779.n.b. p.780|Lup.n.p. 377.

'La lettre de Jean ne fit point d'impression sur Alexandre. [a] Il la lut, dit-il, avec celle de S. Cyrille à Acace, dans une assemblée où il se trouva divers Evesques & un grand nombre d'Ecclesiastiques; & il pretend qu'aucun n'avoit trouvé que la derniere fust orthodoxe. 'Il répondit à Jean sur ce pié, pretendant toujours prouver qu'il ne falloit point se fonder sur cette lettre pour s'unir avec S. Cyrille, '& qu'Apollinaire[1] mesme s'estoit quelquefois servi des mesmes termes qui y paroissoient les plus contraires à son erreur. 'Ce qu'il a de plus fort, c'est l'engagement où Jean s'estoit mis de faire condanner les anathematismes. [Mais il faut fouler aux piez ces engagemens & tout l'honneur humain, lorsqu'il s'agit de la foy & de l'unité de l'Eglise.] 'Il condanne dans S. Cyrille l'union hypostatique, '& l'établit neanmoins en d'autres termes. Conc.ap.p.838. § 116. a p.839.b. p.838-840. 1. p.839.c. p.838.839. p.838.c. p.839.c.

'Enfin il conclut qu'il ne peut avoir de communion avec Saint Cyrille, tant qu'il[a] ne condannera pas ses anathematismes; qu'il ne confessera pas les deux natures, & qu'il voudra faire condanner Nestorius; qu'il est prest de souffrir pour cela toutes sortes de violences; & il paroist mesme dire qu'il renoncera à la communion de ceux qui entreront dans celle de Saint Cyrille sous d'autres conditions. Il declare aussi assez nettement qu'il ne veut pas davantage écrire à Jean sur cette matiere. 'Pour Paul, il dit en un mot qu'il est inutile qu'il se donne la peine de faire le voyage d'Egypte. p.840. *a* *non negat.* p.839.b.

1. Je pense que c'est le sens de l'endroit qui est obscur.

p.780.§77. 'Jean voyant qu'Alexandre avoit si mal receu sa lettre, luy répondit qu'il ne vouloit pas l'importuner davantage, & qu'il le prioit seulement d'agreer le voyage de Paul, qui estoit parti.
p.831.b.c. 'Alexandre avec son Concile où estoit Theodoret, pretend que tous les Orientaux estoient opposez à la legation de Paul. [Il y a assurément en cela beaucoup d'exageration, aussibien qu'en ce qu'il ajoute,] que dans tout ce qui se fit pour la réunion, Jean d'Antioche n'agissoit qu'avec deux ou trois Evesques, "contre le sentiment de tous les autres. *resuens.*

p.781. 'Jean écrivit encore sur le voyage de Paul, à Dorothée [de Marcianople] en Mesie; [& cela donne sujet de croire qu'il fit la mesme chose à tous les Metropolitains de son parti. Mais il ne manda peutestre pas tout le particulier de ce que Paul avoit
p.782.§79. ordre de negocier & d'accorder:] 'Car on se plaint qu'il n'avoit point communiqué aux Evesques d'Orient ce qu'il traitoit avec
p.781.b. S. Cyrille. 'Il semble neanmoins qu'il ait envoyé à Dorothée la declaration de foy où il demandoit à S. Cyrille la confession des
p.804.§96. deux natures. 'Mais Alexandre d'Hieraple, ni Theodoret ne l'avoient pas vue, & ne savoient point que ce fust celle qu'on avoit dressée à Ephese.

p.781.a. 'Dorothée répondit à Jean avec les Evesques de sa province, & l'assura qu'il approuvoit beaucoup tout ce qu'il avoit mandé:
b.c. 'mais il veut qu'on ne conclue rien, à moins que tous les ouvrages impies [de Cyrille] ne soient anathematizez par écrit. Il demande aussi que ceux qui reconnoissent les deux natures sans confusion, ne soient point traitez comme criminels, [c'est à dire sans doute, qu'on casse la deposition decernée contre luy, & les trois autres.]
b. 'Il paroist persuadé que S. Cyrille avoit toujours dans le cœur de fort mauvais sentimens.

ARTICLE CVI.

Jean écrit à S. Cyrille par Paul, & luy envoie une declaration de sa foy.

Conc.t.3.p.1151.c. 'SAINT Cyrille dit que les Orientaux se resolurent à luy envoyer Paul d'Emese, parcequ'ils virent bien qu'ils ne pouvoient obtenir sa communion qu'aux conditions que l'Empereur
t.3.p.1090.c. avoit demandées. 'Paul avoit ordre neanmoins de voir avec luy à quelles conditions on pourroit faire un accord ferme & durable,
p.1094.a. & mesme de le conclure 'au nom des Evesques de l'Orient. [a]Jean
a ap. p.1078.§77. luy donna toutes les [six] propositions qu'il avoit faites d'abord

à Antioche,'avec une lettre de communion pour S. Cyrille, où il S 80|t.3.p.1115.a.
témoignoit souhaiter ardemment la paix de l'Eglise, non pour b.1151.e.
son interest particulier, mais à cause des maux & des scandales
que causoit la division. Cependant au lieu de faire des excuses
au Saint de ce qui s'estoit passé à Ephese, il pretendoit que les
Orientaux avoient eu un juste sujet de se fascher, & avoient agi
1. par le zele de la foy,'a cause[1] qu'on avoit dit & fait des choses t.1.p.1151.e.
dans le Concile qui n'estoient pas selon l'ordre.'Il y condannoit Thdrt.ep.112.p.
encore ouvertement les anathematismes,[a] comme la cause de 983.d.
tout le mal. Mais il ajoutoit que S. Cyrille les avoit déja presque a Conc.ap.p. 782.b.c.
salvatio. tout à fait"corrigez par sa lettre à Acace; & qu'assurément il y
ajouteroit les éclaircissemens dont on avoit encore besoin, com-
me il l'avoit promis dans la mesme lettre.'Il le prie à la fin de p.783.c.
s'ouvrir à Paul avec une liberté & une confiance toute entiere.

'Jean donna encore à Paul une confession de foy sur l'Incar- t.3.p.1094.a.b|
nation, que les Orientaux avoient faite d'un commun accord, 1106.e|t.4.p.666.
afin qu'il la presentast à S. Cyrille,[b] le priant par Paul d'Emese b. b Fac.l.1.c.5.p.
de vouloir confesser que J.C. Dieu & homme tout ensemble, 42.c.
estoit en deux natures, parcequ'il n'y avoit point d'autre moyen
de lever les scandales, & tous les soupçons qu'on avoit de la foy
des uns & des autres.'C'est cette profession mesme sur laquelle la Conc.t.3.p.
paix fut conclue.[c] Liberat dit que Jean la dicta dans un Concile 1094.b.
qu'il avoit assemblé à Antioche.[d] Elle fut effectivement approu- c p.1123.b|Liber. c.8.p.30.31.
vée, & mise en la forme où elle devoit estre, dans une assemblée d Conc.ap.p.
2. tenue à Antioche. Mais elle avoit esté faite originairement[2] à 687.a|710.
Ephese[par Theodoret,]pour estre presentée à l'Empereur,'si p.800.a|804.b.
Alexandre d'Hieraple & quelques autres ne s'y fussent opposez.
On osta seulement le commencement & la fin de l'acte dressé à
Ephese, qui estoient contre les anathematismes de S. Cyrille;'on t.3.p.1094.b.c.
y mit une autre teste,'& on y ajouta à la fin quelques lignes sur d.c.
les expressions de l'Ecriture que les Peres raportent, les unes à
la divinité de J.C, & les autres à son humanité, à cause de ses
deux natures en une seule personne.'Il semble que cet acte faisoit p.1094 b.c.
partie,[non de la lettre de Jean où il n'y en a rien,]'mais de quel- ap.p.824.a.
que autre piece que nous n'avons pas, où l'on avoit déja parlé
NOTE 71. du symbole de Nicée,"& qui estoit neanmoins aussi en forme de
lettre:'c'est peutestre ce que Saint Cyrille appelle l'apologie des t.3.p.1118.a.
Orientaux.'Elle n'estoit point comprise dans les six propositions ap.p.805.a.

1. C'est ce que dit S. Cyrille; mais je ne le trouve point dans la lettre de Jean.

2.'Jean d'Antioche dit que les Orientaux l'avoient presentée à l'Empereur dans Calcedoine.[Est-ce un simple defaut de memoire? C'est ce que je voy de meilleur à dire.] Conc.ap.p.797.b.c.

t.4.p.666.b. resolues à Antioche[avec Alexandre.]'Paul avoit pouvoir de communiquer avec S.Cyrille, s'il vouloit accepter cette confession de foy, & anathematizer ceux qui diroient que la divinité est passible, & que l'humanité & la divinité ne sont qu'une nature[en J.C. Ainsi c'est sans doute]'ce dernier éclaircissement que Jean prie Saint Cyrille de vouloir encore donner.'Saint Cyrille attribue particulierement cette exposition de foy aux Evesques de Phenicie, qui estoient obligez de faire voir qu'ils ne suivoient point les erreurs de Nestorius, comme on les en soupçonnoit. [Je ne voy point neanmoins qu'on les en soupçonnast plus que les autres Orientaux. Il semble qu'on croyoit que Saint Cyrille avoit mandé secrettement à Jean d'Antioche, jusques où il pouvoit aller dans cette confession de foy: Car je ne voy pas d'autre sens]'à ce que dit Ibas dans le Concile de Calcedoine, que luy & tous les autres de l'Orient avoient regardé S. Cyrille comme heretique, jusques à ce"qu'il eust parlé à l'oreille à Jean d'Antioche, & eust receu de luy la confession de foy qui fut apporté par Paul.[Et ce bruit estoit peutestre fondé sur la facilité avec laquelle S.Cyrille la receut.]'Ce fut"un conseil tres sage que Dieu inspira à Jean, de se retrancher dans une simple profession de foy, separée de tous les faits, & egalement contraire à l'heresie de Nestorius, & à celle d'Apollinaire.

Marginal notes: ap.p.782.c. — t.3.p.1118.b.d. — t.4.p.659.e. — Recueil 61.p. 673. — ψιθυρίσαι τι ὦτι. — &c.

'Jean ne parloit point dutout d'anathematizer les dogmes de Nestorius, ni de consentir à sa deposition;[a] & il semble mesme que c'estoit particulierement pour se pouvoir dispenser de le faire, qu'il envoyoit Paul d'Emese.'Cet Evesque apporta ce semble encore avec luy une copie de la lettre de Saint Athanase à Epictete:[Et neanmoins Aristolaüs l'avoit déja apportée.

Marginal notes: Cyr.ep.40.p.152. c. — a Conc.ap.p. 908.a. — Cyr.ep.39.p.151. b.

Avant que Paul partist avec toutes ces pieces,]'Jean avoit écrit à l'Empereur, & luy avoit mandé que comme les anathematismes[faisoient douter de la foy de Saint Cyrille,]il luy envoieroit une exposition de sa foy, & communiqueroit avec luy s'il la recevoit, & s'il la signoit, mais qu'autrement il ne pouvoit faire aucun accord avec luy.

Marginal note: Liber.c.8.p.30.

ARTICLE CVII.

Saint Cyrille approuve la profession de foy des Orientaux, en donne à Paul une pareille; & eclaircit ses anathematismes.

'PAUL quitta toutes choses pour aller travailler à la paix generale de l'Eglise.[b] Saint Cyrille le receut tres bien,[c] & fut

Marginal notes: Cyr.A.ep.41.p. 153.c. — b Liber.c.8.p.32. — c Conc.t.3.p. 1106.c.

fort aise qu'on eust choisi un homme comme luy pour en estre le mediateur.'Mais il se trouva alors extremement malade: de sorte qu'il fallut differer de quelques jours.[Je ne sçay si ce seroit à cause de cela,]'qu'on fut assez longtemps sans recevoir de lettres de ceux qui estoient allez en Egypte. André de Samosates crut que ce silence venoit de ce que S. Cyrille ne vouloit point se relascher. Il se plaint en mesme temps que des gents animez pour ceux qui les nourrissoient, preschoient hautement que Dieu est mort, & traitoient d'impies ceux qui osoient leur resister.[S'ils disoient seulement que Dieu est mort dans sa chair, ils ne disoient que la verité.]'André ajoute que ceux qui auparavant s'opposoient avec plus de force à cette doctrine, se relaschoient alors tout à fait, & que l'on commençoit partout à douter si ce que disoient leurs adversaires, n'estoit point le plus veritable.[Cela peut servir à expliquer comment ceux qui avoient d'abord défendu Nestorius, consentirent enfin, comme nous verrons, à signer sa condannation.]Les premiers de ceux qui l'avoient défendu estoient les plus portez à la paix. ap.p.908.a b. ap.p.784.§82. Ib|796.§90.

'Paul estoit venu à Alexandrie dans la pensée qu'il auroit bien de la peine à porter S. Cyrille à vouloir la réunion; & le Saint s'en apperceut bien dans les entretiens qu'il eut avec luy.'Mais S. Cyrille savoit trop quel est le bien de la paix, pour estre dans cette disposition.'Aussi Paul avoue luy mesme que quand il l'eut entretenu, il reconnut qu'il estoit tres disposé à apporter en cette negociation un esprit de paix & de douceur, c'est à dire un veritable esprit d'Evesque.'Ils confererent ensemble non avec l'aigreur des disputes propre à tout brouiller, mais avec la douceur de la charité qui éclaircit les plus grandes difficultez:'de sorte qu'ils ne trouverent aucune difficulté à conclure ce qui regardoit le dogme, & qui devoit faire l'article essentiel de la paix. t.3.p.1106.d| Liber.c.8.p.31. Conc.t.3.p.1106.c. p.1090.e. ap.p.794.a. t.3.p.1106.d.e|t.4.p.666.b.

'Paul presenta donc à Saint Cyrille la profession de foy qu'il avoit apportée,'en luy protestant qu'elle avoit esté composée par Jean & par les autres Evesques de l'Orient:'& Saint Cyrille l'approuva sans difficulté comme tres pure,[a]quoiqu'elle"ne fust pas aussi forte contre Nestorius qu'il y avoit sujet de le souhaiter.[b]Il la receut comme sa foy propre, n'en ayant effectivement jamais eu d'autres:[c]Et elle luy fit connoistre de plus en plus, qu'on n'avoit point eu de juste sujet de se separer les uns des autres.[d]Il la défendit aussi toujours depuis contre ceux qui la voulurent blasmer, & qui pretendoient qu'elle s'accordoit fort bien avec les nouveaux dogmes de Nestorius.[e]Il dit que s'il y en a qui t.3.p.1091.a. p.1106.c. e|1091.a|t.4.p.666.b|Liber.c.8.p.32. "&c. a 4.Apolog.p.133.134. b Conc.t.3.p.1091.a|Fac.l.1.c.5.p.43. c Conc.t.3.p.1106.c. d p.1118.a|1 ... b. e p.1116.c.

trouvent qu'elle n'est pas tout à fait assez exacte dans la construction des paroles, & dans la maniere dont ils y exprimoient leurs pensées, c'est parceque ces mysteres sont si fort audessus de nous, qu'il ne faut pas s'étonner[si on ne les peut pas exprimer avec assez d'exactitude.]

p.1127.b|1147.c.d. 'Il souffrit que les Orientaux y marquassent extremement la distinction des natures, pour ruiner le soupçon ou mesme la croyance qu'on avoit que luy & les autres Catholiques les confondoient suivant l'heresie d'Apollinaire & d'Arius. p.11.8.b. 'Ainsi les Orientaux en donnant cette confession de leur foy, se purgerent du soupçon qu'on avoit qu'ils estoient dans l'erreur de Nestorius, Fac.l.1.c.5.p.44.c. '& S. Cyrille[en l'approuvant]confondit la calomnie si indigne de ceux qui l'accusoient[d'estre Apollinariste.]

p.47. 'Quoique dans cette profession de foy, & dans tout ce qui se fit dans cette negociation, on n'ait jamais parlé de cette expression[assez ordinaire a S. Cyrille,]Qu'il n'y a qu'une seule nature du Verbe incarné, Conc.t.3.p.1150.d. 'ce Saint pretend neanmoins que les Orientaux disoient la mesme chose en d'autres termes, mais qu'ils avoient quelques tenebres sur cette expression, Fac.l.1.c.5.p.47. 'que Facundus n'a pas craint de condanner tout à fait, quelque respect qu'il eust pour S. Cyrille, Leon.act.8.p.525.c. 'à cause que par elle mesme elle favorise l'heresie des Eutychiens, qui ne manquerent pas de s'en servir. [a] Et on croit qu'elle n'est venue" que d'un écrit d'Apollinaire attribué à S. Athanase. a P.t.dog.t.4.l.4.c.6.§6 p.129. V. S. Athanase § 113 | note 103. l.con.act.8.p.526. 'Leonce dit qu'elle estoit ordinaire à Apollinaire, & que S. Cyrille s'en estant servi le premier de tous les Orthodoxes, ce fut[en partie]ce qui donna sujet aux Orientaux de le croire Apollinariste, quoiqu'il ne le fust point dutout.

Conc.t.3 p.1091.a. 'Non seulement il approuva la foy des Orientaux, [b] mais il donna aussi par écrit une declaration de sa foy à Paul, qui la trouva b p.1090.c. entierement conforme à ce que l'Eglise d'Orient avoit toujours cru & enseigné. t.4.p.6.6.b. [C'est peutestre ce que marque Ibas,]'lorsqu'il dit que S. Cyrille anathematiza tous ceux qui s'opposoient à la foy des Orientaux, en croyant que la divinité a souffert, & que la divinité & l'humanité ne sont qu'une nature en J. C.[Je pense qu'on y peut aussi raporter] Thdrt.ep.112.p.385.b. 'ce que dit Theodoret: Nous n'avons « point communiqué avec l'auteur des anathematismes, jusqu'à ce « qu'ayant approuvé l'exposition de la foy que nous avions faite, « il y joignist une doctrine conforme, sans faire aucune mention « de ses anathematismes. « [Si Theodoret ne parle pas ici des Orientaux en general, mais de luy seul, ou de quelques autres qui signerent avec luy les derniers, ce qui paroist moins probable;

on pourroit l'entendre de la lettre celebre *Lætentur cæli &c.* qui fut la conclusion de la paix.

'L'article de la foy estoit le premier point de la reconciliation, & celui qu'il falloit regler d'abord. Mais il n'estoit pas le seul. 'Saint Cyrille & Paul s'entretinrent beaucoup sur ce qui s'estoit passé à Ephese.'Cependant comme il falloit oublier toutes ces choses, & venir à ce qu'il estoit necessaire de traiter, S. Cyrille demanda à Paul s'il n'apportoit point quelque lettre de Jean. Paul luy presenta celle dont nous avons parlé,'de laquelle le Saint ne fut point dutout satisfait, croyant que les Orientaux luy devoient faire des excuses de la maniere si indigne dont ils l'avoient traité, & non pas vouloir justifier leur conduite, comme s'ils eussent voulu luy faire encore de nouveaux outrages,'en pretendant toujours que ses anathematismes avoient esté la cause de tout le mal.'C'est pourquoi il ne vouloit point recevoir cette lettre.'Neanmoins Paul excusa les Orientaux, & assura avec serment qu'ils avoient écrit leur lettre avec simplicité, & non par aucun dessein de le blesser: Et S. Cyrille receut enfin [ou cette excuse, ou la lettre des Orientaux;]'sans neanmoins les admettre à sa communion.

'Les Orientaux se contentoient dans cette derniere lettre, de le prier d'éclaircir encore ses anathematismes;[sans persister à demander qu'il les condannast. Cela luy donna plus de facilité pour répondre à Maximien,]'qui en demandoit ce semble toujours la condannation, & qui luy en avoit écrit depuis peu d'une maniere encore plus fascheuse qu'auparavant,'qui l'avoit extremement attristé. C'est ce qui luy avoit causé la maladie où Paul le trouva, d'autant plus dangereuse que c'estoit une rechute aprés une autre maladie.'Maximien avoit encore écrit sur ce sujet à Aristolaüs, comme pour le reprendre de ce qu'il ne pressoit pas assez Saint Cyrille, & à Epiphane Archidiacre du Saint. [Nous ne savons pas ce que S. Cyrille luy répondit.]'Mais tout ce qu'on put tirer de luy, fut qu'il feroit une declaration où il protesteroit sur peine d'anatheme qu'il n'avoit point entendu soutenir aucun sens heretique, & que tout ce qu'on pouvoit trouver de reprehensible dans ses écrits, il ne l'avoit dit que par le zele de la verité combatue par Nestorius.'Il avoit déja écrit presque la mesme chose dans sa lettre à Acace; mais sans parler d'anatheme.

'On marque qu'il donna à Paul d'Emese une declaration de ses anathematismes.'Il dit luy mesme qu'il avoit fait un écrit pour

défendre ſes anathematiſmes, contre ceux qui les accuſoient,[& ſans doute auſſi pour les éclaircir.]'Il paroiſt que c'eſtoit dans le temps de la paix ou depuis.[Mais ce ne fut apparemment que depuis la paix.]'Neanmoins Facundus le loue d'avoir plus ſongé en la faiſant à ſatisfaire les Orientaux, qu'à défendre & à expliquer ſes écrits ; ce qui euſt demandé de grandes longueurs ;'& d'avoir negligé ce qu'on pourroit dire, & ce qu'on a dit effectivement ; que les Orientaux luy avoient fait changer de ſentiment, & qu'il s'eſtoit retracté.'Il eſtoit plus aiſe de voir que les Orientaux ne combatoient que pour la veritable foy,"que faſché de ce qu'ils l'avoient combatu en prenant mal ſes ſentimens.

p. 141. a. | F. c. l. 6. c. 45. p. 240. b. c|244. c. | p. 240. b|247|l. 1. c. 5. p. 47. c. | l. 6. c. 5. p. 265-268. | &c.

ARTICLE CVIII.

S. Cyrille maintient la depoſition des quatre Metropolitains ; admet Paul ſeul à ſa communion aprés qu'il eut condanné Neſtorius, & le fait preſcher.

'IL falloit pour conclure la paix, & que S. Cyrille ſatisfiſt[les Orientaux]ſur les anathematiſmes, & que les Orientaux[le ſatisfiſſent]en anathematizant par écrit les dogmes de Neſtorius, & en declarant qu'ils conſentoient à ſa depoſition, ſans quoy il ne les pouvoit pas admettre à ſa communion.'Paul offrit de faire tout cela, non ſeulement en ſon nom, mais encore au nom de tous les Eveſques de l'Orient, & pria S. Cyrille de ſe contenter qu'il le fiſt ainſi[pour terminer la paix ; eſperant de n'eſtre pas deſavoué de Jean d'Antioche, ni de preſque tous les Orientaux, & ne croyant pas ſe devoir arreſter à huit ou dix plus attachez à Neſtorius.]'Mais comme il n'avoit point d'écrit exprés pour cela de Jean d'Antioche,[a]S. Cyrille luy dit que s'il le vouloit faire, il le recevroit à ſa communion, mais pour luy ſeul, & ſans que cela fiſt aucune conſequence pour Jean d'Antioche.'Il ne demanda point que Theodoret[& André de Samoſates]retractaſſent les écrits qu'ils avoient faits contre luy.

Conc. ap. p. 908| t. 3. p. 1115. c|1154. a Cyr. ep. 40. p. 151. c. | Conc. t. 3. p. 1115. b|1154. a. | Cyr. ep. 40. p. 152. c. | a c|Conc t. 3. p. 1115. c|1154. a. b. | Leont. act 6. p. 510. d.

'Comme Maximien avoit depoſé quatre[Metropolitains,]Paul demanda que l'on n'euſt point d'égard à cette ſentence, proteſtant qu'on ne pouvoit faire la paix de l'Egliſe qu'avec cette condition,'& il inſiſta extremement ſur cet article dans les premieres conferences. Mais S. Cyrille luy declara que c'eſtoit une choſe entierement impoſſible,'& qu'il ne l'obtiendroit jamais. Ainſi on ne parla point d'eux dans le traité de l'accord, & ils demeurerent

Cyr. ep. 40. 42. p. 152. d|157. a. b. | p. 157. a. b. | b.

rerent au mesme état,'sans avoir obtenu la communion de l'Eglise, ni leur rétablissement.[Nous verrons dans la suite ce qui en arriva.]'C'est ainsi, dit Saint Cyrille, que tout a esté reglé avec un esprit de paix & de douceur, & en mesme temps avec sureté & avec sagesse. p.152.d. c.

[N'y ayant donc plus de difficulté à recevoir Paul à la communion,]'il donna en mains propres à S. Cyrille un acte, par lequel aprés avoir fait un abregé de ce qui s'estoit passé, il declaroit qu'il acceptoit l'ordination de Maximien, consentoit à la deposition de Nestorius, anathematizoit ce qu'il avoit enseigné contre la verité, embrassoit la communion de S. Cyrille,*puisqu'il avoit accepté la confession de foy qu'il luy avoit presentée comme sa foy propre, & vouloit que tout ce qui s'estoit passé de part & d'autre durant le trouble,"fust aboli & oublié.'La confession de foy qu'il avoit donnée à S. Cyrille, estoit jointe à cet acte: [mais elle ne s'y trouve plus aujourd'hui.] Cyr.ep.32.40.p. 101.102.152.d. λύειν διδάσκω p.102.a|152.d.

'Aprés cela, non seulement S. Cyrille accorda la communion à Paul,'mais il luy permit encore de parler dans l'eglise.[a]Nous avons le premier discours qu'il fit,[peutestre le 18 de decembre, qui estoit le dimanche de devant Noel.]Il ne dit qu'un mot sur la paix qu'il venoit de souhaiter au peuple en le saluant; & que le peuple luy avoit aussi souhaitée. Mais il dit qu'il ne donnoit encore la paix qu'en partie,[parcequ'il ne l'avoit pu conclure jusqu'alors que pour luy, & non pour les autres Orientaux.] p.152.d. c. a Cotel.g.t.1.p. 48.a.

'Il fit un discours[plus important]le dimanche[b]25 de decembre, auquel on voit qu'on celebroit à Alexandrie mesme la naissance du Sauveur. Ce fut dans la grande eglise, en presence de Saint Cyrille.'Il parla sur le mystere du jour: & des les premieres periodes, il y donna à haute voix à la Sainte Vierge le titre de Mere de Dieu, & dit anatheme à quiconque le luy refusoit.'Aussitost le peuple s'écria; Voilà la veritable foy;"voilà ce que nous demandions d'entendre.'Il continua, & dit entre autres choses, que le concours des deux natures parfaites avoit formé un seul Fils, & un seul Christ, & un seul Seigneur: Surquoi le peuple témoigna'encore sa joie, & dit"que Paul estoit un Evesque orthodoxe.'Il reprit encore son discours, anathematiza ceux qui admettoient deux fils,'& finit en priant son pere,[c'est à dire Saint Cyrille,]de donner au peuple la nourriture ordinaire & de la parole, & de la sainte Eucaristie.'Ce discours a esté celebre dans l'Eglise.[c]S. Ephrem d'Antioche en cite un passage pour autoriser la doctrine de l'Eglise, à cause de la grande approbation qu'il avoit eue. Liber.c.8.p.32. b Conc.t.3.p. 1095.b.c. d|Cyr.ep. 40.p. 152. Conc.t.3.p.1095. d. &c. c. &c. p.1098.a. c. Evag.l.1.c.6.p. 260.d. c Phot.c.229.p. 808.a.

Conc.t.3.p.1098.d. [Le dimanche suivant, qui estoit]'le premier jour de janvier, Paul fit encore un discours dans la grande eglise d'Alexandrie sur l'Incarnation,[plus long que le precedent, où il parle amplement de l'unité de la personne, & de la distinction des deux natures: de sorte qu'il est excellent contre l'heresie des Eutychiens. Il montre comment le Verbe a souffert dans sa chair, sans que neanmoins sa divinité ait esté capable de souffrir.]'Il y fait des p.1102.a. eloges de S. Cyrille, qu'il prie de parler.'Le peuple ne manqua p.1098.1099.1103.b. point de l'interrompre pour confirmer ces eloges par ses acclamations.'Il qualifia S. Cyrille le pere des Evesques; & Paul le p.1099.a|Fac.l.1.c.5.p.47. docteur de l'univers.

'S. Cyrille parla ensuite,"approuva & loua le discours de Paul, Conc.p.1101|Fac.17.c.7.p.305.b.c. Note 73. mais appuya beaucoup sur l'unité de la personne, sans rien dire de la distinction des deux natures.[S'il ne dit que ce que nous avons aujourd'hui dans les Conciles, & qui est fort court.]'Mais Lib.c.8.p.32.33|Phot.c.230.p.837.840. nous aprenons de Liberat, qu'il confirma en termes formels ce que Paul avoit dit sur la distinction des deux natures. Liberat en raporte les propres paroles.[Ainsi il faut dire que nous n'avons que le commencement de ce sermon.]'Facundus & Leon- Fac.l.1.p.47.305|Leon.in Eut.p.981.a.b. ce de Byzance citent des passages de ces deux sermons:[a] Et Saint a Phot.c.230.p.837.840. Euloge d'Alexandrie en cite encore des deux precedens.

[b]Il ne faut pas oublier que comme S. Cyrille & Paul s'entre- b Conc.t.3.p.1107.d.e. tenoient ensemble sur la foy,[sans doute avant que d'estre convenus des conditions de l'accord,]Paul demanda fort serieusement à S. Cyrille s'il estoit prest de recevoir ce que S. Athanase avoit dit dans sa lettre à Epictete. S. Cyrille dit qu'il recevoit entierement cette lettre, mais selon qu'elle avoit esté écrite par Saint Athanase, & non selon qu'elle avoit esté corrompue par les Nestoriens,'qui ne pouvant se défaire des argumens que l'on en tiroit Cyr.ep.44.38.p.109.a.b| 40.c.d. contr'eux, y avoient ajouté & retranché diverses choses, l'avoient ainsi rendue toute Nestorienne, & en avoient ensuite repandu des copies en divers endroits.'Paul voulut voir si celle qu'il avoit p.120.b.c|ep.38.p.40.d.e. estoit de ce genre: & l'ayant conferée avec quelques anciens exemplaires que l'on en gardoit à Alexandrie, il trouva qu'elle en estoit differente en divers endroits: de sorte qu'il pria Saint Cyrille de luy en faire faire une copie sur ces anciens exemplaires, pour l'envoyer à Antioche: ce que le Saint n'avoit garde de luy refuser.

ARTICLE CIX.

Saint Cyrille travaille à faire presser Jean d'Antioche de conclure la réunion.

'LA réunion entiere de l'Eglise dependoit de savoir si les Evesques de l'Orient voudroient signer la condannation de Nestorius. Paul receut mesme des lettres de Jean d'Antioche, où il mandoit que ni eux ni les autres du mesme parti ne s'y pouvoient absolument resoudre: & Jean envoyoit en mesme temps quelques extraits de Nestorius, [pour soutenir sans doute qu'il estoit vraiment orthodoxe.] Paul montra tout cela à Aristolaüs, qui en écrivit "fortement aux Orientaux:'& quelque temps aprés on luy manda que les Evesques d'Orient s'estant assemblez à Antioche, avoient fait un nouveau decret que l'Evesque Alexandre, (apparemment celui d'Apamée,) luy devoit apporter au nom des autres. Conc.ap.p.908.a. *increpitans.* b|n.f.

'Voilà l'état où l'on en estoit sur cela, lorsqu'Epiphane Archidiacre d'Alexandrie récrivit à Maximien de Constantinople,'à qui il donna le titre de pere des peres. [C'estoit sur la fin de 432, ou au commencement de 433.] Il se plaint fort des lettres que Maximien avoit écrites,'& qui avoient touché tout à fait Saint Cyrille, persuadé que Maximien ne faisoit pas pour luy autant qu'il devoit. Epiphane le conjure de le faire à l'avenir,'& le prie d'avoir toujours auprés de luy les Ecclesiastiques d'Alexandrie qui residoient à Constantinople, comme il l'avoit promis à Euloge Prestre d'Alexandrie. Car on se plaignoit qu'il ne prenoit pas assez leur conseil.'Il le prie encore de travailler avec Philippe & Claudien, qu'on croit avoir esté des Prestres de Constantinople, à faire qu'Aristolaüs'dont les instances ne plaisoient pas sans doute à S. Cyrille,'sortist [enfin] d'Alexandrie, & d'obtenir neanmoins du grand Chambellan Chrysorete quelque chose dont Aristolaüs devoit bientost écrire à cet eunuque.'Aristolaüs avoit esté fort touché de ce que Maximien luy avoit mandé. C'est pourquoi Epiphane dit qu'il luy faut faire écrire par sa femme & par le saint [Abbé] Eutyche, celui mesme qui fut depuis heresiarque, pour l'exhorter à achever ce qu'il a commencé pour l'Eglise. b. p.907.b. p.908.b. p.909.a. p.908.b|n.g. p.907.c. p.908.b.c. p.909.b|n.b.

[Quelque zele que Pulquerie ait toujours eu pour l'Eglise;]'& quoiqu'on voie qu'elle estoit alors tout à fait pour S. Cyrille, ce p.908.c.

Saint trouvoit neanmoins qu'elle n'agissoit pas pour luy avec assez
de chaleur. Epiphane prie donc Maximien de conjurer cette sain-
te Imperatrice de s'exposer encore une fois pour J.C, d'écrire
avec menaces à Jean d'Antioche pour l'obliger de ne plus faire
memoire de Nestorius[dans le Sacrifice,] & d'écrire aussi à Aristo-
p.909.a. laüs,'afin qu'il ne donne point de relasche à Jean. Il dit que
Maximien doit solliciter[1] Olympiade afin qu'elle agisse & par 1.
elle mesme,[2] & par les Dames qui avoient croyance en elle; & 2.
doit faire agir le saint Abbé Dalmace auprés de l'Empereur,"en *terribili conjuratione.*
luy faisant craindre les jugemens de Dieu, & auprés de tous les
Chambellans, afin qu'ils empeschent qu'on fasse davantage me-
moire de Nestorius. Car, dit-il, quelques Orientaux travaillent "
extremement"pour le rétablissement de cet impie; & il y va de " *ut recipiant.*
vostre interest aussibien que de celui de Cyrille, & de beaucoup "
de Saints[qui détestent son heresie.] Il demande encore pour cela "
le secours d'Eutyche.

p.908.c. 'Chrysorete estoit fort opposé à l'Eglise. C'est pourquoi Saint
Cyrille avoit écrit à deux personnes de qualité, Scholastique &
p.909.b. Arthebas, pour tascher de le rendre plus favorable.'Mais Epi-
phane avoue que tant qu'il conservera son credit, il l'employera
toujours pour tourmenter le parti de S. Cyrille: & qu'ainsi pour
ruiner son pouvoir, Maximien doit prier Pulquerie d'elever
Lause, & de le faire grand Chambellan[au lieu de luy. Je pense
que c'est celui mesme qui l'avoit déja esté autrefois, & qui est si
celebre par les eloges"de Pallade.] V. Pallade § 10.

p.903.b.c. 'S. Cyrille avoit écrit à Pulquerie, à Paul[qui estoit peutestre
son]grand Chambellan, à quelques Dames, & à divers autres,
& leur avoit envoyé à tous divers presens,sans excepter Chryso-
p.909.b. rete.'Epiphane envoie à Maximien le memoire de tous ces pre-
sens, qu'il appelle des eulogies & des benedictions,pour luy faire
voir combien l'Eglise d'Alexandrie travailloit pour luy, sans
avoir égard au murmure des Ecclesiastiques de la ville, qui se
plaignoient qu'on depouilloit leur Eglise. Outre ce qu'on en-
voyoit d'Alexandrie, le Comte Ammone avoit encore avancé
jusques à quinze cents livres d'or. On luy écrivoit pour le prier
d'écrire à Alexandre, afin qu'on y eust la joie[d'estre assuré qu'il
vouloit bien continuer.] Epiphane dit qu'il faut que Maximien
contribue aussi de son costé, & qu'il satisfasse l'avarice de cer-
taines personnes, depeur qu'elles ne soient contraires à l'Eglise
d'Alexandrie.

1. Ce n'est pas Sainte Olympiade, morte au plustard en 420. *V. son titre* § 9.
2. *Marcellam cubiculariam & procerium.*

[Ceux qui ſont chargez des intereſts de l'Egliſe, ne doivent pas eſtre moins ardens & moins prudens pour ſon ſervice, que le ſont les enfans du ſiecle pour les affaires du monde. Ainſi ils ſont louables d'employer pour elle les ſollicitations, les precautions, & les autres moyens legitimes que la prudence leur peut fournir. Mais il eſt vray que pour l'argent que J.C. nous fait regarder comme une divinité oppoſée à la ſienne, c'eſt un moyen tellement conſacré à l'injuſtice & à la corruption, qu'il n'eſt pas aiſé de croire que Dieu agrée jamais qu'on s'en ſerve dans les choſes qui le regardent, luy qui défend ſi ſouvent dans ſes Ecritures de donner & de recevoir des preſens, parcequ'ils aveuglent les yeux des juges. S. Cyrille eſt Saint; mais on ne peut pas dire que toutes ſes actions ſoient ſaintes: & les plus Saints ont beaucoup à craindre la tentation qui nous porte à regarder comme legitime ce qui ſemble nous pouvoir faire réuſſir dans les entrepriſes ſaintes que nous formons. Il faut que les enfans de lumiere n'emploient que des armes de lumiere: Il ne faut ſoutenir la juſtice que par des voies juſtes: Il faut combatre pour Dieu ſelon les loix de Dieu, ſi l'on veut qu'il nous couronne; & il faut le ſervir ſelon les regles qu'il nous preſcrit, & non ſelon celles que la prudence humaine, fort oppoſée à celle de Dieu, nous peut ſuggerer. Nous ne ferons jamais réuſſir par nous meſmes nos meilleures entrepriſes: C'eſt la benediction de Dieu qui fait tout: & il faut meriter ſon ſecours en ne faiſant rien d'indigne de luy.]

ARTICLE CX.

Les Orientaux ſignent l'acte de la condannation de Neſtorius envoyé par S. Cyrille; & la paix eſt rétablie.

[NOus ne ſavons point ce qui arriva de la deputation d'Alexandre, & il n'en paroiſt plus rien dans l'hiſtoire. Tout ce que nous y trouvons,] 'c'eſt que Saint Cyrille ne voulant point donner ſa communion à Jean d'Antioche qu'il n'euſt un écrit de luy, par lequel "il anathematizoit la doctrine de Neſtorius, cela ne ſe fit pas auſſi promtement qu'on euſt ſouhaité. 'Paul s'ennuyoit de cette longueur, & Ariſtolaüs meſme n'en témoignoit pas moins de peine: & tant de delais pouvoient faire ſoupçonner à S. Cyrille que Jean ne vouloit pas la paix. Afin donc que la choſe ſe terminaſt plus promtement [par une ſeule deputation vers Jean d'Antioche,] Saint Cyrille dreſſa conjointement avec Paul l'acte

Cyr. ep. 40. p. 151. c.
&c.
c|153. a|41. p. 156. d.

qu'il falloit que Jean signast pour la condannation de Nestorius,
Cp.41.p.152.b. & le donna à deux de ses Ecclesiastiques'nommez Cassius &
ep.40.41.p.153. Ammone qui estoient Diacres,'& qui devoient aller à Antioche
a b|156.d.c. avec Aristolaüs. Il leur donna en mesme temps des lettres de
communion pour les rendre à Jean s'il signoit l'acte: Et Aristo-
laüs luy promit avec serment qu'elles ne luy seroient point
p.153.b.c. rendues autrement;'ajoutant que si Jean refusoit de signer l'acte,
il iroit droit à Constantinople assurer l'Empereur que c'estoit
cp.41.p.155 c. Jean qui ne vouloit point la paix.'Il semble que"Paul ait esté NOTE 74.
avec eux à Antioche solliciter cette derniere conclusion de la
M re.r.2.pr.p. paix, pour la raporter ensuite à Saint Cyrille.'Le Pere Garnier
49;Thdrt.C.p. reconnoist que cet acte qu'on demandoit à Jean ne regardoit que
54. Nestorius.

Cyr.ep.40.p. 'S.Cyrille manda alors l'état où estoit cette affaire, à Theo-
152 a.b. gnoste, Carmosyn, & Leonce, ses agens à Constantinople, tant
p.153.c. parcequ'il avoit accoutumé de leur mander toutes choses,'qu'a-
fin qu'ils empeschassent qu'on ne fist courir le bruit qu'il aban-
donnoit ses anciens sentimens, & les écrits qu'il avoit faits contre
Nestorius,[au lieu qu'il se contentoit de n'en point parler.

Durant qu'on negocioit la paix en Egypte, ou qu'on la con-
h.P.21.p.255. cluoit en Syrie,]'Saint Cyrille pensa[encore]mourir d'une fort
grande maladie, qui l'empescha d'aller à l'eglise pour annoncer
la feste de Pasques, comme il avoit accoutumé de faire au com-
mencement du primtemps avant le Caresme, qui commençoit
cette année le lundi"13 de fevrier.]Dans l'oraison fort courte NOTE 75.
qu'il composa pour annoncer cette feste, il ne parla point de la
reconciliation des Orientaux.

[Il semble que Jean d'Antioche ne se soit pas rendu d'abord
Conc.t.3.p. à ce que Saint Cyrille souhaitoit de luy.]'Car il paroist que le
1091.b. consentement qu'il donna enfin à la paix, n'arriva à Alexandrie
Cyr.ep.41.p.153. qu'à la fin d'avril.'Il crut mesme devoir changer quelque chose
154. dans l'acte que S.Cyrille luy avoit envoyé, non pour en alterer
le sens, mais pour en adoucir un peu les termes, afin qu'il fust
plus aisé de le faire signer à tous les Evesques de sa jurisdiction,
p.154.c. & qu'ainsi il fust plus utile à l'Eglise.'Il prend sa conscience, &
b. Dieu mesme à témoin, que ç'a esté là son unique but.'Aristolaüs,
& mesme les Diacres de Saint Cyrille, donnerent les mains à ce
changement.[Nous ne pouvons pas dire en quoy il consistoit,
parceque nous n'avons point l'acte que S.Cyrille avoit dressé.]
cp.42 p.156.c. 'Aprés cela Jean signa l'acte, & les principaux Evesques de l'O-
ep.31.p.99| rient"le signerent avec luy.'Car il paroist que cela se faisoit dans &c.
Conc.t.4.p.659.
b.

un Concile.'Et il dit que les Evesques de tout l'Orient anathe- Cyr.ep.44.p.
matizerent avec Jean les impietez de Nestorius. 171.a.

'Jean fit aussi toutes les autres choses necessaires pour rétablir ep.41.p.153.c.
la paix & l'amitié avec Saint Cyrille.'Ainsi il receut enfin sa ep.42.p.157.a.
communion,'& la paix fut rétablie dans l'Eglise.[a] Il restoit nean- ep.35.p.111.c.
moins encore quelques Evesques dans l'Orient qui n'avoient pas a ep.41.p.154.a, d.c.
receu cet accord, & qui n'entroient pas dans les sentimens de
leur Patriarche,[comme nous le verrons amplement dans la
suite.]Jean estoit resolu de travailler à les réunir,'& il esperoit e.
de le pouvoir faire en les traitant avec douceur & avec condes-
cendance, en les supportant, & en les conduisant peu à peu à ce
qui estoit le plus utile & à toute l'Eglise,[& à eux mesmes.]Ce
fut ce qui luy fit changer quelques termes dans l'acte que Saint
Cyrille avoit dressé.

ARTICLE CXI.

Que les Orientaux n'ont point esté Nestoriens: Avantage que l'Eglise a tiré de cette dispute.

[LA facilité avec laquelle Theodoret & les autres Orientaux,
hors un tres petit nombre, reconnurent que la maniere
dont S. Cyrille s'expliquoit estoit orthodoxe, fait voir la verité]
'de ce que le Pape Sixte mande à S. Cyrille, Qu'ils n'avoient point Conc.t.3.p.1177.
&c. esté engagez" dans les erreurs de Nestorius.[Saint Cyrille a voulu a.
dire aussi sans doute que les uns & les autres ne s'estoient point
écartez de la veritable foy,]'lorsqu'il dit que leur confession de p.1106.e.
foy l'avoit pleinement assuré qu'il n'y avoit point eu de sujet
raisonnable de se diviser,'& que les Orientaux n'avoient jamais p.1176.b.
consideré les folies de Nestorius comme la doctrine de l'Eglise.
[Ils aimoient Nestorius, parcequ'il avoit vécu avec eux, & avoit
esté tiré de l'Eglise d'Antioche. Ainsi ils souhaitoient qu'il fust
innocent, & par consequent avoient peine à se persuader qu'il
fust coupable. Il n'y avoit guere d'expression dans ses écrits, à
laquelle ils ne crussent qu'on pouvoit donner un bon sens, & ils
croyoient mesme qu'on pouvoit excuser l'anatheme impie de
Dorothée contre le terme de Mere de Dieu.]'Facundus avoue en Fac.l.1.c.4.p.15.
effet qu'il y avoit des Catholiques, & de ceux qui condannoient 24.
Nestorius, qui ne croyoient pas que la Ste Vierge fust proprement
Mere de Dieu,[soit par un simple obscurcissement d'esprit, soit
parcequ'elle n'est pas mere de J.C. en tant que Dieu.]'Le Con- Conc.t.3.p.748. 749.

cile d'Ephese avoue que Nestorius deguisoit tellement son heresie, que ceux mesmes qui estoient en sa compagnie avoient peine à la reconnoistre.

[De plus, les Orientaux furent tout à fait choquez des anathematismes de Saint Cyrille; & il paroist qu'ils estoient persuadez sincerement qu'ils contenoient l'heresie d'une seule nature, pour laquelle ils avoient une aversion particuliere, parceque c'estoit

Thdrt.ep.112.p.983. celle des Apollinaristes.]'On voit que Theodoret demeura toujours dans cette persuasion, & que jusques en 449, il ne pouvoit souffrir qu'on donnast aucune autorité à ces anathematismes.

[Ils vinrent donc à Ephese dans cette disposition d'excuser Nestorius, & d'empescher au moins que l'on n'approuvast les anathematismes. Et ils trouverent qu'on les avoit prevenus sur l'un & sur l'autre point, avec une precipitation qui estoit seule capable de les choquer, quand ils n'eussent rien eu d'ailleurs contre Saint Cyrille. Ce fut ce qui les engagea dans la premiere chaleur de leur colere, à faire une chose aussi insoutenable qu'estoit celle d'excommunier 200 Evesques & un Concile oecumenique, de deposer S. Cyrille, sans observer aucune des formes prescrites par la loy naturelle, & par les Canons, & par une consequence necessaire de casser la deposition de Nestorius. Toutes les fautes qu'ils ont pu faire depuis, n'ont esté que la suite du malheureux engagement où ils s'estoient mis de défendre cette premiere.

Quoiqu'il soit assez ordinaire aux moines bons & mauvais, de

Boll.20.jan.p.310.§ 55.56. porter les choses à l'extremité,]'neanmoins dans la plus grande chaleur de la contestation, S. Euthyme qui estoit fort uni avec S. Cyrille, regardoit Jean d'Antioche comme un Prelat dont le

Conc.t.3.p.1177.c. coeur estoit droit dans son egarement mesme.'Le Pape Sixte ne voulut point se haster de proceder contre luy; & il fut bien aise

Fac.l.2.c.3.p.42. ensuite d'en avoir usé avec cette moderation.'Facundus qui dit que les Orientaux "avoient tort de traiter S. Cyrille d'heretique, *improbè.* dit en mesme temps qu'ils le faisoient par un zele louable pour

p.43. la foy;'que la confession si orthodoxe qu'ils presenterent à Saint Cyrille, & la facilité avec laquelle S. Cyrille l'accepta, justifia

p.46. la foy sincere des uns & des autres;'& qu'ils usoient d'une liberté [sainte] pour conserver la foy Catholique dans sa pureté.

p.42-45. 'Mais il nous fait remarquer l'admirable sagesse de la providence divine, qui sçait faire servir à l'éclaircissent de la verité,

p.42.43. les fautes & l'ignorance mesme des hommes.'Car comme l'obligation où estoit S. Cyrille de combatre Nestorius, qui divisoit J.C,

J.C, l'obligeoit à representer fortement l'union de sa divinité & de son humanité en une seule personne, il estoit à craindre que ceux qui ne distinguoient pas les deux natures, comme les Apollinaristes faisoient alors, & comme les Eutychiens firent peu aprés, ne trouvassent dans ses expressions des pretextes apparens pour soutenir leur erreur. Mais estant obligé de s'expliquer pour lever le scandale qui causoit le schisme, & qui l'entretenoit, il le fit de telle maniere, soit par ses propres paroles, soit en approuvant celles des Orientaux, qu'il a fourni des armes à l'Eglise pour vaincre les Eutychiens aussibien que les Nestoriens.

'Ainsi les Orientaux rendirent un grand service à l'Eglise, en differant de condanner Nestorius jusqu'à ce que S. Cyrille eust étoufé par avance l'heresie d'Eutyche,"en s'expliquant plus clairement qu'il n'avoit fait jusqu'alors.'Dans la conference de l'an 533, entre les Catholiques & les Severiens, les Catholiques s'appuient principalement sur la lettre de S. Cyrille aux Orientaux, & sur la seconde à Nestorius, jusqu'à dire que s'il se trouve des choses dans S. Cyrille qui ne soient pas conformes à ces deux lettres, ils ne veulent ni les improuver, ni les approuver.

Recueil 61. p. 675. &c. Conc. t. 4. p. 1770.

'S. Cyrille de sa part fait admirer dans cette negociation non seulement sa sagesse, mais encore son humilité, sa condescendance, & son amour pour le repos & pour l'unité de l'Eglise.'Il ne chercha qu'à éclaircir la verité fondée sur les Ecritures, sans laisser rien d'obscur & d'equivoque. Jean proteste que de son costé il avoit agi avec toute la sincerité possible: Et par ce moyen Dieu réunit l'Eglise,'exauçant les prieres & les vœux que ses fideles serviteurs luy avoient assurément adressez pour cela dans tout le monde.

Apol. 4. de P. R. 128. &c. Conc. ap. p. 686. p. 687. c.

ARTICLE CXII.

Jean d'Antioche écrit sur la paix au Pape & à S. Cyrille; qui luy répond par la lettre celebre Lætentur cæli &c.

'LA paix estant donc entierement conclue, Jean & les autres Orientaux qui estoient avec luy, écrivirent ["vers la fin de mars,] une lettre de communion adressée au Pape Sixte, à Saint Cyrille, & à Maximien, (car il y est nommé le dernier,)'par laquelle ils declarent qu'ils veulent estre dans la communion de tous les Evesques orthodoxes,'qu'ils consentent à l'election de Maximien & à la deposition de Nestorius, & qu'ils anathemati-

Note 76. Conc. t. 3. p. 1087. c|1154. d. p. 1090. b. a.

zent sa doctrine impie, parceque leurs Eglises ont toujours conservé la veritable foy sans aucune tache, aussibien que les Evesques à qui ils écrivent.

p.1094.1095. | p.1094|Liber.c.8.p.31|Fac.l.1.c.5.p.43. | a Cyr.ep.41.p.153-155.

'Jean fit la mesme declaration par une autre lettre qu'il écrivit en particulier à S. Cyrille,'dans laquelle il insera la confession de foy qu'il luy avoit envoyée auparavant.[a] Il luy en écrivit encore une autre pour le prier d'agréer les changemens qu'il avoit faits dans le formulaire qu'il luy avoit envoyé, & de ne point trouver mauvais que ses Diacres y eussent donné les mains. Il témoigne dans cette lettre de l'amitié & de la tendresse pour

Liber.c.8.p.31. | Fac.l.2.c.5.p.43.

Saint Cyrille.'La seconde de ces trois lettres fut donnée à Paul d'Emese pour l'apporter à S. Cyrille,'& les Orientaux le chargerent d'obtenir de luy qu'il inserast leur confession de foy dans la la lettre qu'il leur récriroit, afin qu'on ne pust plus faire aucune difficulté sur ce point.

Cyr.ep.41.p.153.c. | b Conc.p.1091.b. | c Fac.l.1.c.5.p.43. | d Conc.t.3.p.1092.c. | e p.1106-1111. | f p.1107|Liber.c.8.p.33. | g Conc.p.1106.c. | h p.1107.d. | i d.c|Liber.c.8.p.33. | k Conc.p.1110.d.

'Paul"retourna donc [en Egypte] pour y apporter une [entiere] paix.[b] Il y arriva selon la suite* au mois d'avril.[c] Saint Cyrille le receut avec joie.[d] Il répondit à Jean,'[e] & luy écrivit une lettre celebre, dont les premieres paroles sont : *Que les Cieux se rejouissent &c.*[f] Il y insera mot à mot la confession de foy composée par les Orientaux,[g] en protestant qu'il la trouvoit"tres pure",[h] & qu'il estoit dans les mesmes sentimens.[i] Il emploie le reste de sa lettre à se purger contre quelques calomniateurs, qui l'accusoient de croire que le corps de J.C. avoit esté apporté du Ciel, & n'estoit pas né de la Sainte Vierge, [qui selon cette erreur n'auroit point esté Mere de Dieu.[k] Il prie aussi Jean d'Antioche de fermer la bouche à tous ceux qui voudroient dire qu'il avoit dit ou cru que l'Incarnation est une confusion, ou un mélange du Verbe divin

V. la note 61. | * V. la note 61. | ἀδιάβλητον.

p.1111.c.

avec la chair.'Il luy envoya avec cette lettre une copie exacte de la lettre de Saint Athanase à Epictete, à cause qu'elle avoit esté corrompue par les heretiques.

p.1106.a|ap.p.786|Liber.c.8.p.33. | Conc.ap.p.687.b. | l Conc.t.4.p.564.c. | m p.157.c. | V. la note 61.

'Paul d'Emese"accompagné ce semble de quelques Ecclesiastiques envoyez par S. Cyrille, fut le porteur de cette lettre de Saint Cyrille, [qui ne laissoit plus aucun lieu de douter de la paix, & de la réunion de ces deux grandes Eglises.]'S. Cyrille promit de la publier partout, [& l'executa sans doute.][l] Le Concile de Calcedoine la qualifie synodique.[m] Un autre Concile dit qu'elle s'adressoit au Concile d'Orient; [& il y a bien de l'apparence que ni Jean, ni Saint Cyrille ne firent rien dans une occasion si importante, qu'avec la participation & le conseil des principaux Evesques de leur jurisdiction.]

'Le Concile de Calcedoine dit que cette lettre est utile pour p.564.c.d.
convaincre les folies de Nestorius, & pour expliquer le veritable
sens du symbole.'Il cite quelques endroits tant de la lettre,[a]que p.831.c. a d.
de la confession de foy des Orientaux qui y estoit inserée.[b]Theo- b Thdrt.dial.2.
doret en raporte deux passages.[c]S. Euloge d'Alexandrie la cite p.110.b.c.
aussi, & s'en sert pour expliquer ce qu'il y a de plus obscur dans c Phot.c.230.p.837.840.
d'autres ouvrages de S. Cyrille. [C'est sans doute cette][d]lettre de d Thdrt.ep.112.
Saint Cyrille écrite dans le temps de l'accord, que Theodoret p.984.a.
envoyoit à Domnus d'Antioche, parcequ'il n'y parloit point
des anathematismes. 'Evagre & Facundus en raportent une Evag.l.1.c.6.p.
grande partie. 261|Fac.l.1.c.5.p.43.44.

[e]Cette lettre & la seconde à Nestorius estoient connues & re- e Conc.t.4.p.
ceues partout, & on les lisoit tous les jours, à cause du profit 157.c.d.
qu'on en tiroit pour s'affermir dans la veritable foy.'C'est pour- d.c.
quoi Eutyche s'efforçoit de ruiner l'une & l'autre.'S. Flavien les p.157.c.d|164.e.
fit lire dans le Concile de Constantinople, à la priere d'Eusebe
de Dorylée, pour faire connoistre à tout le monde quelle estoit
la doctrine de l'Eglise:'Et aprés qu'on les eut lues, tous les Eves- p.176.
&c. ques de ce Concile"les approuverent.'Ayant encore esté lues dans p.172.b.c.
le Concile de Calcedoine, tous les Peres de ce grand Concile
s'écrierent que la foy de S. Cyrille estoit leur foy, & prononce-
rent anatheme à quiconque ne la suivoit pas.'Dans la conference p.1770.b.d|1771.d.e.
de 533, les Catholiques declarent qu'ils s'arrestent absolument à
ces deux lettres confirmées par le Concile, qu'ils les suivent
comme la loy de l'Eglise; & que pour tout le reste de ce qu'on
leur peut citer de Saint Cyrille, ils ne veulent ni le rejetter, s'il
est conforme à ces deux lettres, ni s'engager à l'approuver, ni
mesme à reconnoistre qu'il soit de luy, parcequ'on pouvoit l'avoir
supposé ou alteré.

'Saint Cyrille voyant Nestorius entierement chassé, & la paix t.3.p.1091.1092.
rétablie dans l'Eglise par la réunion des Orientaux, voulut faire
part de sa joie à tout son peuple, & luy fit sur cela un discours,
[dont nous n'avons sans doute que le commencement.]'Il luy p.1092.b.
lut la lettre que Jean d'Antioche luy avoit écrite, & la réponse
qu'il luy avoit faite.'Cela se fit le [dimanche] 23 d'avril. [Et c'est p.1091.b.
V. la note 76. "le principal caractere que nous ayons pour fixer le temps de la
reconciliation.]

ARTICLE CXIII.

Jean d'Antioche & Saint Cyrille écrivent à diverses personnes sur la paix: Le Pape Sixte leur en écrit à l'un & à l'autre: Concile a Rome.

Liter.c.8.p.33. 'PAUL d'Emese s'en alla à Antioche avec la lettre que Saint Cyrille luy avoit donnée; & il la presenta a Jean & à son Concile, dont les Evesques confirmerent alors [absolument] la communion & la paix avec S. Cyrille & avec le Concile d'Egypte.'Jean écrivit alors une nouvelle lettre au Pape Sixte,[a] & luy deputa quelques uns de ses Ecclesiastiques pour la luy porter. [b]Ecrivant à un nommé Carene ou Marin, il luy manda que Saint Cyrille luy avoit écrit sur l'Incarnation, & avoit rétabli la tradition des Peres, qui sembloit estre en état de se perdre entierement:'ce qu'il disoit, (s'il n'y a rien debrouillé dans le texte de S. Cyrille,) au sujet de la lettre de S. Athanase a Epictete, qui avoit esté corrompue par les heretiques, & dont S. Cyrille luy avoit envoyé une copie fidele & exacte.'Jean manda encore à quelques uns de ses amis, que S. Cyrille confessoit clairement & hautement la difference des deux natures en J. C, & appliquoit à chacune les expressions de l'Ecriture qui luy estoient propres,'ce qui estoit bien le sens de S. Cyrille, mais non pas ses termes.

Conc.t.3.p.1178.d.c. — a p.1177.c. — b p.1130.a. — a|1127.c. — p.1127.a. — c.d.

ap.p.797.c. 'Lorsqu'Aristolaüs fut prest à s'en retourner vers l'Empereur, Jean écrivit par luy à ce prince pour le remercier de la paix que ses soins avoient procurée aux Eglises, qui se trouvoient enfin réunies dans les mesmes sentimens "par les éclaircissemens qu'on &c. s'estoit donnez de part & d'autre.'Il marque la part que Paul d'Emese avoit eue à la negociation. Il declare qu'il reçoit l'ordination de Maximien, & la deposition de Nestorius, & qu'il anathematize tout ce que le dernier avoit dit contre la doctrine apostolique.'Il conjure enfin l'Empereur de vouloir que la paix & la joie soit universelle, en rendant aux Eglises ceux que l'on avoit deposez durant le trouble. Que si on avoit ordonné d'autres Evesques en leur place, ceux-ci pouvoient attendre que leurs predecesseurs fussent morts, comme cela s'estoit pratiqué en d'autres rencontres.'Il paroist que le Pape Sixte n'estoit pas opposé au rétablissement de ces Evesques: [Et nous avons tout sujet de croire que Jean obtint sur cela ce qu'il demandoit.]

p.798.a. — a.b. — Lup.n.p.415.

Conc.ap p.686. 'Il manda aussi la nouvelle de la paix à tous les Evesques de son patriarcat par une lettre circulaire, ou il assure que S. Cyrille a

levé tous les doutes par une lettre claire & sans equivoque, toute fondée sur les Ecritures. Il exhorte donc tous les Orientaux à embrasser sa doctrine & sa communion, sans s'arrester à aucune liaison personnelle, depeur qu'on n'ait lieu de juger qu'ils agissent, & qu'ils ont toujours agi par un esprit de contention & de schisme, plutost que par le zele de la verité.'Il semble dire qu'il p.686.687. y en avoit eu dans tous les deux partis qu'on avoit pu accuser de ce crime; mais que la paix finira tout, & qu'elle fera taire aussi ceux qui pretendoient rétablir les erreurs d'Apollinaire sur l'autorité de S.Cyrille. Il promet de ne rien epargner pour soutenir cette foy commune de l'Egypte & de l'Orient, & pour la faire passer à toute la posterité; & il prie tous les Evesques de concourir avec luy dans ce dessein. Il leur envoie en mesme temps sa lettre à S.Cyrille, & la réponse que ce Saint y avoit faite pour conclure la réunion.'Jean eut soin que sa lettre circulaire fust p.898.a. portée jusqu'en Cilicie.

[Comme la paix de l'Eglise affermissoit entierement Maximien dans le throne de Constantinople;]'quand elle fut faite, Saint Conc.t.3.p.1155. Cyrille luy en écrivit, raportant un si heureux succés à la force de ses prieres.'Il le qualifie son pere, [sans doute à cause de son p.1155.a. &c. age.]'Aristolaüs luy"en écrivit aussi: & Maximien fit lire publi- ap.p.816.b. in unione. quement sa lettre"dans l'eglise. Il estoit arrivé peu auparavant quelque chose dans Constantinople, qui n'est marqué que d'une maniere fort obscure.

'Saint Cyrille manda aussi tout ce qui s'estoit fait dans cette t.3.p.1151.a. negociation, à Donat Evesque de Nicople [Metropolitain] de l'ancienne Epire,'qui avoit assisté au Concile d'Ephese.ᵃIl jugea p.447.a. necessaire de l'informer de toutes choses, depeur que d'autres ne a p.1154.d.e. les raportassent avec des faussetez qui eussent pu troubler les fideles, & ne fissent croire qu'il avoit retracté tout ce qu'il avoit écrit contre Nestorius. Il luy envoya une copie de sa lettre aux Orientaux, & de celle que les Orientaux luy avoient écrite pour la conclusion de la paix, ajoutant qu'il ne faut point qu'on produise d'autres lettres.

[Il falloit que l'Epire fust fortement attaquée par les partisans de Nestorius.]'Car nous avons vu qu'en 431, le Concile qui avoit p.1059. ordonné Maximien, prit encore un soin particulier de fortifier cette province contre eux. [Il semble qu'elle ait conservé un respect particulier pour la memoire de S.Cyrille.]'Car dans le Con- t.4.p.180.c. cile de Calcedoine, ceux de cette province sont presque les seuls qui le qualifient leur pere. Attique alors leur Metropolitain [avoit apparemment succedé à Donat.]

r.1 p.1175.c. 'S. Cyrille ne manqua point d'écrire au Pape Sixte sur la recon
p.1177.d. ciliation des Orientaux, '& de luy mander en peu de mots ce qui
s'estoit passé dans cette negociation. Il y parloit[1] avec respect de 1.
c|1176.d.e|1178.e. Jean d'Antioche. 'Le Pape tenoit alors un Concile dans l'eglise
de S. Pierre, où divers Evesques s'estoient assemblez pour cele-
Merc.t.2.p.361. brer sa feste, 'c'est à dire le jour qu'il avoit esté fait Pape l'année
2. a Conc.p.1176. precedente[a] vers la fin de juillet. Ce fut dans cette solennité qu'il
d.e. receut une si agreable nouvelle. Tous les Prelats en furent ex-
p.1175.d.e. tremement rejouis: 'Et le Pape sentit d'autant plus cette joie
commune, qu'il avoit eu auparavant plus de crainte qu'un si
grand nombre d'Evesques ne demeurassent engagez dans le parti
p.1177.e. de Nestorius. 'Il se rejouissoit encore de voir un si heureux succés
de la moderation avec laquelle il avoit agi dans cette affaire.

p.1175-1178. 'Il récrivit ensuite à S. Cyrille, pour le remercier [de ce qu'il
p.1178.a. avoit fait pour l'Eglise,] & prendre part à son triomphe: '& il luy
écrivit au nom des Evesques qui estoient avec luy, avec lesquels
a|1177.e. il approuve & confirme tous les travaux de ce Saint, 'l'exhortant
de s'estimer heureux d'avoir souffert quelque chose pour J.C.
p.1177.e. 'Il promet que quand les deputez de Jean seront arrivez, il saura
bien luy répondre d'une maniere qui fera voir qu'il sçait estimer
& honorer les travaux du Saint.

p.1178.d.e. 'Il receut ["quelque temps aprés] les lettres de Jean, [non seule- Note 77.
ment celles qui estoient adressées à luy, à S. Cyrille, & à Maxi-
d.e. mien,] mais d'autres [encore,] 'où il paroist que Jean traitoit da-
vantage de la doctrine de l'Eglise, & au commencement desquel-
d. les il donnoit de grandes louanges à Sixte, 'l'appellant l'étoile de
l'Eglise, qui annonçoit le jour [de la verité,] & dont les rayons
brilloient de toutes parts.

a.b. 'Nous avons la lettre que Sixte luy récrivit, où il répond avec
b.c. beaucoup de modestie aux louanges qu'il luy donnoit. 'Il luy té-
moigne la joie que luy & les autres Evesques d'Italie avoient de
sa réunion, & de ce que Nestorius estoit abandonné de tout le
c|1179.a. monde. 'Il l'exhorte à prescher avec pureté & avec simplicité la
foy de l'Eglise, luy proposant sur cela l'exemple de Maximien,
p.1180.b. '& à ne point souffrir que l'on violast l'ancienne tradition de
Vinc.L.c.43.p.378. l'Eglise par aucune nouveauté, 'ce que Vincent de Lerins cite de
b Conc.p.1179.a. cette lettre des l'année suivante.[b] Il n'oublie pas de luy faire re-
marquer "combien il est avantageux d'estre dans les sentimens des &c.
p.1177.c. Papes. [Je nesçay si c'est pour s'acquiter] 'de ce qu'il avoit promis

1. *ut cum jam nunc à te venerabilem virum & dominum vocari gaudeamus*: luy dit le Pape. [Est-ce qu'il avoit écrit en latin?]

à S. Cyrille, de maintenir son honneur dans la réponse qu'il feroit à Jean.'Il semble aussi luy promettre qu'il exhortera Jean à n'estre pas difficile à recevoir ceux qui voudront revenir[à l'Eglise & à la foy; de quoy je ne voy pas qu'il luy parle.]'Cette lettre est datée du 17 de septembre. p.1118.a. p.1180.b.

ARTICLE CXIV.

Divers Orientaux ne veulent point accepter la paix : Sentimens de Theodoret.

[NOus n'avons pas voulu interrompre l'histoire de la paix de l'Eglise, par quelques evenemens plus tristes qui arriverent dans le mesme temps.]'Car la réunion des Orientaux avec S. Cyrille, divisa les Orientaux entre eux, & pensa separer Saint Cyrille d'une partie de ses amis. Nous avons vu que sur la lettre de ce Saint à Acace de Berée, une partie des Orientaux n'avoit songé qu'à conclure la paix : & ils la conclurent en la maniere que nous venons de voir. Theodoret avoit jugé S. Cyrille orthodoxe, mais il vouloit absolument qu'il condannast ses anathematismes, que les quatre Metropolitains fussent rétablis, & qu'on ne l'obigeast point de condanner Nestorius. Alexandre d'Hieraple, Hellade de Tarse, & quelques autres, avoient les mesmes difficultez, & soutenoient de plus que S. Cyrille n'estoit point encore orthodoxe. Conc.ap.p.812. § 118|898.a.

'Durant qu'on negocioit la paix en Egypte, Alexandre écrivit à André de Samosates, témoignant ce semble esperer quelque chose. Mais André[qui n'estoit pas alors persuadé non plus que luy, que S. Cyrille fust dans des sentimens orthodoxes,]luy répondit que pour luy il ne croyoit pas qu'il y eust rien de bon à attendre,'qu'il ne voyoit partout que des sujets de crainte & de larmes, & que tout ce qui l'eust pu consoler, eust esté de l'aller trouver dans quelque solitude pour pleurer avec luy les maux passez, presens, & à venir.'Comme le bruit de la paix se repandoit de plus en plus, ce qui rejouissoit tous les autres, l'attristoit au contraire, parcequ'il n'attendoit rien de bon de l'Egypte, & la lettre a Acace luy paroissoit toujours fort mauvaise. Ce fut ce qu'il manda à Alexandre par une nouvelle lettre,'où il luy témoigne aussi sa douleur, de ce que beaucoup d'Orientaux croyoient que S. Cyrille avoit embrassé la vraie foy.'Mais dés qu'il eut vu la derniere lettre de ce Saint, il demeura luy mesme p.784.§ 8. p.785. p.796.§ 90. p.797. p.810.811.

persuadé qu'elle ne contenoit rien que de Catholique, & deslors il se porta à embrasser sa communion avec celle du Pape, de Maximien, & "de tous les autres. &c.

p.794.§86. 'Paul estoit déja parti d'Egypte avec la lettre d'union, mais n'estoit pas encore arrivé à Antioche, lorsque Jean écrivit à
p.793. Theodoret une lettre toute de joie,'pour l'assurer que Dieu avoit fait ce qu'on n'avoit pas osé esperer, qu'il avoit reuni toutes les Eglises dans une mesme foy, & que Saint Cyrille "s'estoit expliqué selon la veritable doctrine autant qu'on le pouvoit souhai- &c.
p.794. ter,'& avoit clairement rejetté "l'erreur d'une seule nature. Il &c. promet de luy envoyer la lettre de Saint Cyrille des qu'il l'aura. [Mais il ne luy parloit point des autres conditions.]

§87. 'Aussi Theodoret ne receut pas sa lettre avec la mesme effusion de joie, & il luy répondit que c'estoit une honte de faire la paix pour soy, pendant que l'on abandonnoit des Evesques qui n'estoient coupables que d'avoir soutenu avec plus de generosité les mesmes interests qu'eux; qu'il n'y avoit point de paix si elle
p.795. n'estoit generale;'qu'il falloit en écrire fortement à l'Empereur & aux grands Officiers, & leur protester qu'on ne pouvoit accepter la paix, si ces Evesques n'estoient rétablis. Il venoit de recevoir une lettre d'Himere de Nicomedie l'un de ces Evesques deposez,]qui accusoit ceux qui traitoient la paix de trahir les interests communs. Theodoret prie Jean de le consoler[en luy écri-
p.798.1.b. vant, &]en écrivant pour luy à l'Empereur.'Jean écrivit effectivement pour eux, comme nous avons vu, mais non pas aussi
p.795.§88.u. fortement que Theodoret le souhaitoit;'& il estoit trop engagé pour le pouvoir faire.

[Jean ne manqua pas assurément de luy envoyer la lettre de S.
p.811.§120. Cyrille,]'& il n'eut pas de difficulté à en approuver la doctrine
Merc.t.2.p.273. fort orthodoxe.'Il avoit déja tout à fait approuvé ce que Saint
3|275.2. Cyrille en avoit écrit au commencement du traité de paix dans
p.804.b. sa lettre à Acace.'Il estoit peutestre le premier auteur de la profession de foy envoyée par Jean, & inserée par Saint Cyrille dans
p.825.a. cette seconde lettre.'Ainsi aprés avoir examiné plusieurs fois celle-ci avec un tres grand soin, il la trouva entierement eloignée
p.821.c. de l'heresie,'& il proteste que ce n'est point le desir de conserver
p.825.1. son evesché, comme il paroist que quelques uns le disoient,'mais sa conscience qui l'oblige de l'approuver, & qui l'empesche d'y reprendre quoy que ce soit. On le pressa de faire davantage, & de consentir à la deposition de Nestorius:[& c'estoit sans doute Jean d'Antioche qui l'en pressoit.]Mais il declara dans la réponse qu'il

qu'il fit par écrit, qu'il ne s'y resoudroit jamais, & qu'on luy couperoit plutost les deux mains.

'Il envoya une copie de cette lettre à Nestorius, avec une autre qu'il luy écrivoit, où il luy donne les titres de saint Pere, & de venerable Evesque. C'est à luy mesme qu'il declare qu'il trouve les[derniers]écrits de S. Cyrille tout à fait orthodoxes, quoiqu'il ne puisse encore se lasser de le condanner, comme l'auteur de tout le trouble.'Cette lettre fut lue dans le V. Concile contre Theodoret; & on met dans le titre, qu'elle fut écrite aprés la reconciliation des Orientaux & de Saint Cyrille:['ce qui paroist conforme à la lettre mesme.][a]Elle est quelquefois suivie d'un écrit fort emporté & fort déraisonnable contre la lettre de Saint Cyrille, 'que quelques uns veulent estre de Theodoret, mais sans en avoir de preuve:["& il y a bien plutost sujet de croire qu'elle est ou d'Alexandre d'Hieraple, ou de quelqu'un de ceux qui entroient dans tous ses sentimens.]

p.813.a. Conc.t.5 p.506. 507. Merc.t.2.p.273. 1. a Conc.ap.p. 123.5 128. n b.p.517. NOTE 178.

'Theodoret écrivit[vers ce temps là]à ceux de Constantinople qui estoient encore attachez à Nestorius, pour les consoler dans les peines[dont on punissoit leur schisme.]Il pretend que l'Egypte est enfin revenue aux veritez qu'elle avoit condannées dans Nestorius; & se plaint de ce qu'on ne veut pas neanmoins reparer l'injustice qu'on luy a faite.'Le P. Garnier veut que cette lettre s'adresse à un moine de Constantinople nommé André. Mais il n'a aucun fondement de le dire, & de dementir Mercator, qui dit qu'elle s'adressoit en general à ceux de Constantinople.

Merc.b.p.335. n.p.466|t 2.p. 274.1.

'Theodoret avoit déja vu la lettre de S. Cyrille sur l'union, lorsqu'il écrivit à Theosebe Evesque de Cie dans la Bithynie, qui s'estoit joint à Ephese au parti des Orientaux. Il dit dans cette lettre, que comme Dieu avoit fait connoistre la verité du dogme par l'aveu qu'en faisoit alors Saint Cyrille, il esperoit qu'il feroit aussi connoistre l'injustice;[ce qu'il entend sans doute de la deposition de Nestorius. Mais il ne fut pas prophete.]'On ne voit point qu'il ait eu d'occasion particuliere d'écrire à Theosebe, que pour le congratuler de ce qu'estant pres des ennemis[& de Constantinople,]il ne cedoit point aux persecutions qu'on luy faisoit.'Theosebe persista toujours à ne vouloir point condanner Nestorius, ni mesme communiquer avec ceux qui estoient entrez dans la communion de Saint Cyrille: [de sorte que je ne voy pas qu'on puisse l'excuser de schisme.]Il y eut ce semble ordre de le chasser; & neanmoins on le laissa mourir dans son Eglise, soit

Conc.ap.p.796. § 88.n.b. p.795. p.886.b.

par respect pour sa vie qui pouvoit estre exterieurement bonne, soit pour quelque autre raison.

ARTICLE CXV.

Alexandre romp la communion avec Jean d'Antioche: André embrasse celle de S. Cyrille: Theodoret procure un Concile à Zeugma.

[JEAN manda sans doute la nouvelle de la paix, aux autres principaux des Orientaux, aussibien qu'à Theodoret, non seulement par sa lettre circulaire & generale, mais encore par
Conc.ap.p.799.§ 93. des lettres particulieres,]'pour tascher de faire embrasser la paix à tout le monde. Il est certain qu'il écrivit à Alexandre d'Hieraple, pour l'assurer que S. Cyrille avoit enfin embrassé la mesme foy que les Orientaux, & qu'il estoit entré dans sa communion. Il luy envoya sans doute aussi la lettre de ce Saint, ou au moins ce qui y estoit de principal sur le dogme. Mais Alexandre ne revenoit point. Il regarda Jean comme entré dans la communion de l'heresie; & voulut aussi peu communiquer avec luy qu'avec S. Cyrille. Il luy répondit deslors, non par une lettre où il luy donnast le titre d'Evesque[& le salut;]mais par un simple memoire, qu'il envoya ensuite à Theodoret, & à André de Samosates. Il écrivit en mesme temps au dernier, à qui il proteste qu'aucune violence ne sera capable de le faire entrer dans cette
p.831.b. communion sacrilege.'C'est ainsi qu'il rompit la communion avec son Patriarche,[aussitost]aprés le retour de Paul.

[André n'entra pas sans doute dans ses sentimens, comme il
p.811. avoit fait jusqu'alors.]'Car la lettre de S. Cyrille l'ayant changé,
p.810.811. comme nous avons dit,'il declara aussitost nettement son chan-
p.810. gement à Alexandre,'luy protestant qu'il regardoit toujours Jean d'Antioche comme orthodoxe, & vouloit toujours communiquer avec luy. Alexandre en fut si fasché, qu'il ne voulut plus luy donner aucune marque de communion, ni mesme le voir & luy parler. Cela fut sensible à André, mais ne le fit pas
p.804 806.§ 96. 99. neanmoins changer.'Alexandre n'avoit pas encore vu les lettres de Jean & de S. Cyrille, lorsqu'il se rencontra avec Theodoret
§ 97. en un lieu appellé Arbatimile ou Marbathimes.'Theodoret le vint encore voir un peu aprés à Hieraple, toujours pour prendre ses avis sur les affaires presentes, & les executer[autant qu'il luy
§ 96. estoit possible.]'Alexandre luy dit à Arbatimile, que la confession

que Paul avoit portée en Egypte n'exprimoit apparemment que le terme de mere de Dieu, [& non celui de l'homme ou de Christ.] Cela se trouva veritable: de sorte que des qu'il eut vu ses lettres, il le manda à Theodoret, luy declarant qu'il ne trouvoit pas cette seconde lettre de S. Cyrille plus orthodoxe [que la premiere.]'Theodoret luy répondit qu'il estoit fasché aussi que Paul n'eust pas joint le terme de mere de l'homme à celui de mere de Dieu. [Mais il se garda bien de dire que la lettre de Saint Cyrille fust heretique.] Il se contenta de témoigner à Alexandre qu'il estoit à propos qu'ils se vissent avec André de Samosates, & peutestre mesme qu'on assemblast tous les Evesques de la province à Hieraple ou à Zeugma, pour voir tous ensemble comment il se falloit conduire dans une occasion si importante. § 97.

[Alexandre n'avoit peutestre pas encore receu cette lettre,] 'lorsqu'il luy en écrivit une seconde, pour se plaindre encore de l'omission du terme de mere de l'homme ou de Christ, qu'il pretendoit estre un terme necessaire en ce temps là, contre l'erreur d'une seule nature,'jusqu'à dire que le terme de mere de Dieu estant mis seul établissoit l'heresie.'Car hors cela, il reconnoist que ce terme se peut fort bien mettre seul. Il parle d'une maniere qui paroist suffire pour assurer qu'il n'estoit point Nestorien ; & neanmoins il proteste que jamais il ne consentira à la profession de foy presentée par Paul, & acceptée par S. Cyrille, non pas mesme, dit-il, quand tout l'univers l'auroit receue; [à quoy je ne sçay pas si l'on peut donner un sens ni humble, ni Catholique. Mais il se declare encore plus schismatique,] lorsqu'il proteste, [comme il faisoit en mesme temps à André,] qu'il ne veut point avoir de communion avec ceux qui sont dans la communion de l'Egypte.'Il se preparoit [ou à estre chassé de son evesché,] ou à en sortir volontairement, s'il ne trouvoit ses suffragans dans les mesmes sentimens que luy: & il avoit déja fait mettre chez un de ses amis tout ce qui regardoit les disputes presentes, pour le relire avec soin lorsqu'il seroit dans la solitude. Pour le reste de ses papiers & de ses livres, il s'en mettoit moins en peine. p. 800. 801. § 94. p. 799. n. b. p. 800. b. p. 800. b.

'Il choisit Zeugma pour y assembler les Evesques de sa province, & en écrivit à André de Samosates, en luy recommandant les interests de Nestorius, [n'ayant pas sans doute encore appris son changement.] André promit d'y venir dans un esprit de paix, qu'il esperoit de mesme trouver dans luy, afin de chercher ce qui pourroit estre le plus utile à la province, & mesme à toute l'Eglise. Il donne à Nestorius le titre d'Evesque ; mais se contente de p. 805. § 98.

protester qu'il ne pretend point rien faire contre luy. [Il paroist par toute sa lettre assez disposé à la paix: mais ne se declare point davantage.] 'Il esperoit trouver Alexandre à Zeugma. [a] Mais Alexandre avoit ce semble mandé à Theodoret qu'il ne viendroit pas. Theodoret le prie neanmoins d'y venir, luy faisant esperer que tous les Evesques seroient disposez à suivre ses intentions. Il proteste que pour luy il ne communiquera point avec ceux qui auront anathematizé le dogme de Nestorius, [entrant trop sur ce point dans les sentimens de son Metropolitain.] Il luy demande s'il ne sera pas à propos de le marquer dans la lettre qu'il faudra écrire [à Jean d'Antioche.]

p.805. a p.806.§ 99.

p.807.§ 100. 'Il luy écrivit apparemment une seconde lettre, où il proposoit de ne point rompre la communion avec Jean, & de luy promettre mesme de ne la point rompre, pourvu qu'il les asseurast qu'il anathematizoit [toujours] les anathematismes: surquoi Alexandre répond que si Cyrille estoit changé, comme le croyoit Theodoret, il n'estoit pas fort necessaire de condanner ses anathematismes: & qu'il n'y avoit pas d'apparence d'en parler à Jean aprés ce qui s'estoit passé. [Je ne sçay donc comment] il propose que si on le veut faire, il faut demander encore à Jean une declaration qu'il ne condamne point Nestorius; & ne le condannera jamais, parcequ'il n'a rien enseigné que d'orthodoxe. [C'estoit luy demander positivement le contraire] de ce qu'on savoit bien qu'il venoit de signer. Cependant Alexandre dit que si Jean le fait, il se trouvera avec les Evesques de sa province, [& fera les autres fonctions de Metropolitain, qu'il avoit apparemment abandonnées.]

p.807.a. 'Theodoret avoit sans doute reconnu qu'il ne falloit pas rompre la communion à cause que l'on condannoit Nestorius, [pourvu qu'on ne fust pas obligé de signer:]

p.801.b. '& Jean avoit promis plusieurs fois qu'il n'obligeroit personne à signer contre sa volonté.

p.807.a. 'Pour Alexandre, [toujours trop entier,] il pretend que c'est la mesme chose de condanner une personne qu'on croit estre innocente, & de communiquer avec ceux qui le condannent.

ARTICLE CXVI.

Le Concile de l'Euphratesienne tenu à Zeugma, reconnoist S. Cyrille orthodoxe, mais ne veut pas condanner Nestorius, & demeure neanmoins uni à Jean: Ceux de la premiere & de la seconde Cilicie, d'Anazarbe & de Tarse s'en separent: Melece de Mopsueste tres opposé à la paix.

LE Concile se tint[donc à Zeugma sans Alexandre :] & les Evesques s'y trouverent tous dans un mesme sentiment. On y lut la lettre de S. Cyrille, & on la trouva entierement Catholique. 'Mais on ne put approuver la condannation de Nestorius. Le Concile n'écrivit point en corps,[peutestre parceque le Metropolitain n'y estoit pas :] & on aima mieux que Theodoret & André écrivissent à Jean chacun[1] en leur particulier. 'Nous avons la lettre de Theodoret raportée en partie dans le V. Concile. Il y releve beaucoup celle de Saint Cyrille, mais condanne fort ses anathematismes, qu'il pretend y estre tout à fait contraires ;'& il y blasme mesme le terme d'union hypostatique[que l'Eglise embrasse.]'Il loue ce que dit la lettre, que le S. Esprit procede du Pere, & non pas, ajoute Theodoret, qu'il reçoive son origine du Fils ni par le Fils,'comme S. Cyrille l'avoit dit dans l'epistre des anathematismes, & en d'autres endroits de ses ouvrages. 'Mais Theodoret rejettoit cette expression, comme favorable aux ennemis du Saint Esprit; en quoy on croit qu'il suivoit trop Theodore de Mopsueste.[Il falloit que Jean n'eust point encore envoyé à Theodoret sa lettre à S. Cyrille où il condanne Nestorius.]'Car Theodoret ne parle de cet article que comme d'un bruit, mais qui faisoit beaucoup de peine aux Evesques. Il prie Jean de luy mander ce qui en estoit, & de se souvenir qu'il leur avoit promis de ne les point obliger à rien signer contre leur gré. Il le prie en finissant, d'excuser la conduite d'Alexandre, & d'user de patience envers luy, esperant qu'il se rendroit enfin au sentiment des autres sur la lettre de S. Cyrille.

Conc. ap. p. 80?. § 95. — p. 802. — p. 661. n. a. — p. 664. — Conc. t. 5. p. 1111. b. — Lup. ep. 95. n. p. 428. — p. 429-431. — Conc. ap. p. 802.

'Le Concile de Zeugma employa en effet tous les moyens qu'il put pour vaincre l'obstination d'Alexandre, & luy fit pour cela diverses propositions, mais toujours inutilement. Car il n'eut pas assez de lumiere pour voir la verité dans la lettre de Saint Cyrille. Il declara qu'il estoit prest d'entrer dans toutes les condescendances legitimes, & non dans celles qui sous pretexte de

p. 8?0. § 105.

1. *non synd\[e\]ticis literis, sed amicabilibus.*

la paix blessoient la religion ; qu'il n'y avoit point d'autorité de l'Empereur qui pust l'obliger à embrasser la communion de l'impie, parcequ'il vouloit conserver sa conscience pure de tout mélange de l'heresie, surtout en la celebration des redoutables Mysteres ; [sans songer que si l'heresie nous souille, le schisme & les faux soupçons contre la foy de nos freres, ne nous souillent souvent pas moins.]

§ 105. 'C'est la disposition où il se glorifie de persister toujours, dans une lettre qu'il écrivit quelque temps aprés à Jean Evesque de
p.812.§ 109. Germanicie 'l'un de ses suffragans, qui estant entré dans des sen-
§ 105. timens plus pacifiques, 'luy avoit écrit pour le porter aussi à la
§ 109. paix. 'Il semble mesme que ce Jean & André de Samosates se fussent separez des autres Evesques de leur province, pour s'unir à
p.811.§ 106. la communion de S. Cyrille, 'à laquelle il est certain qu'André
§ 109. voulut estre uni : 'Alexandre s'en plaignit à Maximin d'Anazarbe Metropolitain de la seconde Cilicie, qui luy témoigna en estre aussi affligé que surpris. Les Evesques d'Alexandrette & de Rosse dans sa province, avoient fait la mesme chose que Jean & André dans l'Euphratesienne. Tous les autres estoient unis avec luy contre la paix. Firme de Cesarée luy avoit écrit ; & il n'avoit voulu ni recevoir sa lettre, ni luy répondre : ce qui avoit, dit-il, excité entre eux une guerre irreconciliable. Et il dit, qu'à cause de cela ceux de sa province qui avoient quelque commerce dans la Cappadoce, & dans l'Armenie [où estoit Acace,] souffroient bien des persecutions ; [peutestre parcequ'on ne vouloit pas les admettre à la communion.]

p.814.815.§ 113. 'Il tint [quelque temps aprés] son Concile à Anazarbe, où l'on confirma ce qui avoit esté fait à Ephese contre S. Cyrille ; & l'on se separa mesme de la communion de ceux qui l'avoient receu dans la leur, jusqu'à ce qu'il eust signé de sa propre main la condannation de ses anathematismes. L'on en a encore le decret
p.814. § 112. 'que Maximin envoya aussitost à Alexandre, ne voulant rien faire dont il ne luy donnast connoissance.

p.816.c. 'Selon l'interpretation qu'Alexandre donnoit à ce decret, ils disoient anatheme à S. Cyrille, & excommunioient tous ceux
p.867.a. qui le tenoient pour Evesque. 'On trouve qu'Eustobien & les autres Evesques anathematizerent S. Cyrille à Anazarbe en pleine Eglise, ce que Proponien[1] d'Eurethe fit. 1.

§ 111. 'Hellade de Tarse qui estoit dans les mesmes sentimens, avoit resolu d'assembler aussi son Concile contre les pactions execra-

1. Je ne trouve point où estoit cette ville.

bles des impies: car c'est ainsi qu'il en parle à Alexandre, à qui il promet de mander ce qui auroit esté resolu. 'Alexandre ayant sceu ensuite le resultat du Concile d'Anazarbe, manda à Hellade qu'il estoit resolu de faire la mesme chose dans le sien '& le prie de s'y vouloir trouver pour en signer les decrets, 'le regardant comme le chef dont il vouloit suivre tous les mouvemens. p.815.§ 114.|866. c. p.8 6. § 111.

'Melece[successeur de Theodore de Mopsueste dans la seconde Cilicie,]écrivit[vers ce temps la]à Alexandre une lettre assez embarassée. On voit neanmoins qu'il veut rejetter & la lettre de S.Cyrille à Acace, & celle de la paix, se declarant ennemi de la réunion,[comme il le fut toujours depuis.]'Il nous apprend luy mesme que Jean d'Antioche luy ayant écrit,[pour le disposer sans doute à la paix,]luy qui avoit déja sceu la réunion de Jean avec Saint Cyrille, jetta la lettre au nez de l'Officier qui la luy apportoit; de sorte que Jean n'en eut point de réponse, & ne songea pas depuis à luy écrire. Il se vante de cela[comme si c'eust esté quelque chose d'heroïque.] p.798.§ 92. p.855.§ 155.

'Avec la lettre à Alexandre dont nous parlons, il luy envoya une lettre de Saint Cyrille à ses agents de Constantinople, par laquelle ce Saint soutenoit qu'il ne s'estoit point retracté, & 'Melece vouloit montrer par là, que nonobstant ce qu'il disoit dans ses lettres pour la paix, il ne laissoit pas d'estre toujours dans les erreurs des Apollinaristes. On croit qu'il entend la lettre de S.Cyrille à Theognoste & à Carmosyn, 'écrite avant celle qui fit la conclusion de la paix. p.799.§ 92. Lup.n.p.416. Cyr.ep.40.p.153.

'Les autres Evesques de la seconde Cilicie estoient prests aussi-bien que luy à faire tout ce qu'Alexandre pouvoit souhaiter, & d'aller encore audelà: de sorte que Melece luy écrivit pour le prier de venir visiter cette province. Ils le consulterent pour savoir s'ils devoient écrire[à Antioche;] & il leur répondit assurément qu'ils ne le devoient pas faire, comme Melece leur conseilla aussi, non seulement de n'y point envoyer d'eulogies[& de petits presens aux grandes festes,]mais mesme de rejetter les lettres qu'on leur en pourroit écrire. Conc.ap.p.855. b.

ARTICLE CXVII.

Euthere de Tyanes, & d'autres écrivent au Pape contre la paix: Lettre de Theodoret & de Dorothée.

ALEXANDRE receut sans doute encore avec plaisir,]'une lettre qu'Euthere de Tyanes adressa à luy & à Theodoret Conc.ap.p.?.7. § 116.

avec de grands eloges, pour leur faire part du dessein qu'il avoit d'avoir recours au Pape, & de tascher d'en obtenir quelque protection : Il leur envoyoit en mesme temps une lettre toute
p.817.818.2. dressée pour le Pape Sixte,'signée de luy & d'Hellade,[a] afin qu'ils
a p.8.7.a. l'examinassent, & s'ils l'approuvoient, qu'ils l'envoyassent à Rome, en joignant quelques uns de leurs Ecclesiastiques à ceux qu'il y envoyoit avec des lettres de leur part. Euthere vouloit prevenir S. Cyrille & Jean d'Antioche, qui ne pouvoient pas manquer de mander au Pape la réunion, depeur que si le Pape
p.811.2. s'estoit une fois engagé à l'approuver,'comme il avoit déja ap-
p.8.7.a. prouvé la deposition de Nestorius,'il n'eut plus de peine à agir en leur faveur. [Ainsi il se hasta autant qu'il put d'écrire & d'en-
p.816.c.§ 117. voyer sa lettre.]'Il y conjuroit le Pape de vouloir, comme un nouveau Moyse, sauver Israel de la persecution des Egyptiens,
p.818. 'dont l'erreur, disoit-il, infectoit toute la terre par le moyen des douze anathematismes, qu'il veut faire regarder comme la source
p.818.819. de tous les maux.'Il raporte ensuite comme il luy plaist l'histoire
p.818.b. du Concile d'Ephese,'où il veut que Nestorius n'ait esté condanné sans avoir mesme esté cité, que parcequ'il s'estoit opposé
p.819.b. aux blasphemes des anathematismes,'n'ayant rien dit que de
b.c. conforme à la doctrine des Prophetes & des Apostres.'Il pretend qu'on a eu raison sur cela de deposer Saint Cyrille; que Jean d'Antioche l'a fait le premier, & avec plus d'ardeur que tous les
p.820.a. autres;'& que cependant trahissant la verité, il a entrepris de casser seul la deposition de Cyrille faite par tant d'autres, sans prendre les suretez necessaires pour la foy, sans rétablir les Eves-
p.820.a.b. ques qui n'avoient fait que le suivre,'& en condannant outre cela Nestorius, non sur aucune heresie particuliere, mais en general
b.817.c. sur ses sentimens.'Il se jette donc aux piez du Pape pour le conjurer de s'appliquer tout entier à une affaire si importante, & de s'en informer avec soin, pour y apporter un remede qui pust
p.820.c. guerir les maux effroyables dont l'Eglise estoit agitée.'Il parle au nom de l'Euphratesienne, des deux Cilicies, de la seconde Cappadoce, de la Bithynie, de la Thessalie, & de la Mesie, [se faisant fort de faire signer sa lettre par ceux de ces provinces qui estoient dans ses sentimens, ou de les faire écrire de leur costé. Mais l'on peut juger par là qu'il y en avoit assez peu, & que des onze provinces du patriarcat d'Antioche, il n'y en avoit que trois qui n'eussent pas embrassé l'union, & dans ces trois mesmes plusieurs Evesques l'avoient receue. [Il paroist seulement que
p.743.c. dans la province mesme d'Antioche,]'Macaire Evesque de [la grande]

grande] Laodicée, ami particulier de Nestorius, 'ne voulut plus écrire à Jean, ni le nommer [à l'autel] comme Evesque, depuis qu'il eut sceu sa réunion avec Saint Cyrille, se separant autant qu'il pouvoit de sa communion. Il en parloit mesme toujours fort mal. p.858 a.

'Euthere envoya quelques Ecclesiastiques & quelques moines porter sa lettre au Pape; & il luy fait excuse de ce qu'on ne luy depute point d'Evesques, parcequ'ils n'osoient pas quitter leur troupeau tout environné de loups.'Melece [de Mopsueste] receut fort bien chez luy ceux qui portoient cette lettre, & les envoya ensuite à Alexandre, avec une lettre qu'il adressoit à luy, à Theodoret, & à cinq autres Evesques de sa province, [entre lesquels André & Jean de Germanicie ne sont point nommez :] & il leur fait esperer qu'il envoiera aussi bientost à Rome de son costé.'Alexandre y deputa aussi, pour se plaindre particulierement de la réunion de Jean avec Saint Cyrille. Il semble[1] que les deputez aient esté jusques à Rome :[Mais assurément ils n'y obtinrent pas ce qu'ils pretendoient, & l'on n'entend plus parler de cette deputation. p.820.c. p.822.§ 119. p.821.§ 118. n.

Ces lettres d'Euthere & de Melece font juger que Theodoret ne s'estoit point separé des Evesques de sa province, comme André & Jean.]'Aussi il se plaint de ce qu'Hellade sembloit le regarder comme un transfuge par le silence qu'il gardoit à son égard. Car luy ayant écrit deux fois pour luy ouvrir son cœur sur les affaires de l'Eglise, & luy demander conseil, Hellade ne luy avoit dutout écrit que pour luy recommander une personne. Il luy écrivit donc une troisieme lettre, où il luy dit qu'il a receu l'epistre venue d'Egypte, parcequ'elle est orthodoxe; mais qu'il ne peut point abandonner Nestorius.'Il avoit alors une fort grande incommodité à un pié, qui l'obligeoit de garder le lit. p.813.§ 110. p.814.

'Le bruit de la paix s'estoit repandu jusque dans la Mesie, mais n'y passoit pas encore pour assuré, lorsque Dorothée de Marcianople envoya Eustoque Prestre, & Thomas moine, à Jean d'Antioche pour le prier de luy en mander la verité. Il luy écrivit en mesme temps une lettre, où il témoigne qu'il a peine à croire que l'on ait confirmé par cette paix la condannation de Nestorius. Il nous apprend que les Catholiques publioient que les anathematismes n'avoient point esté condannez, parcequ'ils ne paroissoient mauvais qu'à ceux qui ne les pouvoient pas entendre; mais que pour les personnes éclairées, il n'y avoit rien que de p.816.§ 115.

[1] Legatos ad Occidentem impigrè direxerunt.

veritable. [Nous n'avons point la réponse de Jean d'Antioche.]

ARTICLE CXVIII.

André de Samosates se reconcilie avec Rabula ; tasche inutilement de porter Alexandre à la reunion : Lettre d'Ibas à Maris.

Conc. ap. p. 80?. § 101. [IL faut peutestre mettre sur la fin de cette année]'le voyage qu'André de Samosates fit en Mesopotamie, partie à cause du trouble qu'excitoient contre luy"les calomnies ou les violences d'un nommé Gemellin, [surquoi nous n'avons point d'autre lumiere,] & en partie pour"se réunir avec Rabula Evesque d'Edesse. Il estoit déja dans la Mesopotamie, lorsqu'il informa de son voyage Alexandre d'Hieraple son metropolitain : & il prit cette occasion pour luy écrire une lettre tres importante, & le supplier de se vouloir porter à la paix. Il luy represente que cette paix bien loin de prejudicier à la verité, luy avoit au contraire esté tres avantageuse, puisque le dogme des deux natures, & de la divinité impassible estoit établi par les lettres mesmes de l'Evesque d'Alexandrie qu'on avoit cru y estre opposé ; qu'il avoit veritablement"condanné par là ses anathematismes ; & que s'il ne l'avoit pas fait d'une maniere plus expresse, c'est qu'on ne pouvoit pas exiger de luy qu'il fust luy mesme son accusateur en un point qui pouvoit aller à la deposition ; que de s'obstiner sur cela, c'eust esté rendre la paix impossible, & perpetuer un schisme, qui outre les maux qu'il faisoit aux Catholiques, exposoit l'Eglise à la risée de tous ses ennemis ; au lieu que depuis qu'on avoit un peu usé de condescendance, tous les scandales estoient appaisez ; qu'il honore Alexandre comme son chef ; mais que le chef tire quelquefois du secours des moindres membres : Et si vous voulez, dit-il, ceder un peu en ecoutant le conseil que nous vous donnons, vous verrez en peu de temps combien il vous aura esté utile.

c. l. min. — sa i. facere. — respic.

§ 101. [Une lettre si forte & si sage ne gagna point Alexandre.]'Il luy écrivit qu'il n'avoit point de réponse à luy faire ; que depuis deux ans qu'il étudioit cette matiere, il voyoit que les sentimens de Cyrille estoient heretiques ; que ceux qui avoient une autre opinion estoient maistres de faire ce qu'il leur plairoit ; que c'estoit ce qu'il avoit répondu tant à Theodoret qui luy avoit écrit une lettre semblable à la sienne, qu'aux autres Evesques, [apparemment à ceux du Concile de Zeugma ;]qu'il estoit inu-

tile qu'on luy en écrivist davantage, parcequ'il ne vouloit avoir aucune societé avec ceux de la communion de Cyrille,'& qu'il p.809.
ne differoit de quitter son Eglise, jusqu'à ce qu'il y fust contraint par la violence, que de peur d'estre condanné de J.C. comme un deserteur.

'André ne laissa pas de luy écrire encore pour luy témoigner § 103.
combien sa disposition l'affligeoit. Il l'exhorte neanmoins à ne point quitter, dans l'esperance que Dieu pour qui il avoit fait tant de bonnes œuvres, luy ouvriroit quelque voie pour pacifier toutes choses.

'Alexandre luy répondit qu'il le remercioit de sa bonne volonté : mais qu'il n'avoit qu'à se tenir en repos, sans perdre le papier & le temps à luy donner des avis; que Cyrille estoit heretique; & que ceux qui vouloient avoir la paix avec luy, contribuoient aussi à établir l'heresie, quoique leurs sentimens fussent orthodoxes; que la maniere dont on traitoit Nestorius estoit inexcusable; & que Nestorius se rendoit peutestre encore coupable en accusant d'heresie ceux qui l'avoient abandonné; qu'ainsi tout ce qu'on avoit fait ne produisoit que des maux. Il finit sa lettre par ces paroles tristes,[& bien terribles pour luy:] Vous avez fait » tout ce que vous pouviez faire : vous avez couru : vous vous estes » bien remué : vous avez cherché la brebi egarée. Elle ne veut pas » qu'on la trouve; demeurez donc en repos. Nous nous verrons » ensemble devant le tribunal redoutable de J.C.'Il estoit choqué p.816.§ 106.
de ce qu'André alloit voir Rabula, & il s'en plaignit à divers Evesques.

§ 104.

'André voyant qu'il rompoit avec luy, écrivit aux œconomes § 106.
de l'Eglise d'Hieraple, pour leur faire une declaration precise de ses sentimens, qui estoient qu'il vouloit communiquer avec Saint Cyrille, avec Rabula, avec Acace de Melitene, en un mot avec tous ceux qui estoient dans la vraie foy, dont il fait un abregé; qu'il estoit fasché qu'Alexandre ne voulust pas entrer dans cette union, & sauver par là tant de personnes que leur dispute faisoit perir; mais qu'il n'en estoit pas coupable : Et plust à Dieu, dit-il » en finissant sa lettre, que je pusse réunir à l'Eglise tous ceux qui » en sont separez. Si Dieu avoit donné cette efficace à mes paroles, » je la regarderois comme le plus grand remede de mon ame, & » ma plus ferme esperance pour l'eternité.

'Il n'avoit pas encore vu Rabula,[ayant apparemment esté p.810.c.
arresté en chemin par quelque maladie.]'Car il estoit retenu au p.809.1.
lit lorsqu'il écrivit la seconde fois à Alexandre.'C'estoit"assez p.810.c.
olim.

longtemps aprés qu'il se fut declaré pour l'union: [& c'est ce qui fait que nous ne le mettons que sur la fin de cette année. Il continua sans doute son voyage à Edesse, rétablit la paix entre luy & Rabula, aussibien qu'entre Rabula & ceux qui pouvoient s'estre separez de luy, comme Ibas lorsqu'il s'estoit declaré contre les Orientaux & contre Theodore de Mopsueste; car c'est à peu prés l'état où la lettre d'Ibas à Maris écrite vers ce temps-ci, nous represente les choses.]

Conc.t.4.p.662. c|666.b. a p.662.c. d. 'Maris estoit un Chrétien de Perse, & peutestre mesme un Evesque,[a] qui estoit à Edesse ou aux environs, lorsqu'on commença à parler de la dispute de Saint Cyrille & de Nestorius: 'de sorte qu'il pouvoit avoir entendu parler des anathematismes de Saint c. b t.5.p.708.b. Cyrille.'Il s'en estoit depuis retourné en son pays.[b] Justinien le traite d'heretique, sans dire pourquoi. [On croit que c'est le mesme Maris dont les Nestoriens font aujourd'hui un de leur grands Saints, quoiqu'ils le pretendent contemporain de Saint p.509|t.4.p.662. Thaddée & des Apostres.]'Ibas luy écrivit donc une lettre qui est devenue bien celebre dans l'Eglise; & dont nous avons encore un grand passage dans les actes du IV. & du V. Concile œcumet.4.p.662.c. nique.'Il luy mande ce qui s'estoit passé sur l'affaire de Nestorius depuis son depart pour Ephese jusques à la reconciliation, ap.p.821.b. afin qu'il en instruise les autres'& tous ceux de son pays.[c] Il luy c t.4.p.666.c. envoyoit la lettre de Jean d'Antioche à S. Cyrille pour la paix & la réponse de S. Cyrille.

c.d.e. 'Il condanne Nestorius dans cette lettre, & encore plus les anap.663.665. thematismes & la conduite de S. Cyrille,'& [Rabula] son Evesque plus que l'un & l'autre, particulierement à cause qu'il avoit anap.666.b. thematizé Theodore de Mopsueste.'Il reconnoist neanmoins que S. Cyrille avoit fait profession de la veritable foy dans la reconc. ciliation. [Il estoit sans doute entré dans sa communion,]'puisqu'il dit qu'il n'y avoit plus de schisme & de division, & que la paix estoit rétablie: ce qu'il prie Maris de faire savoir à tout le monde, afin que l'on connoisse que les Ecritures [& les veritez] p.66.c. 'que Dieu nous a données n'ont receu aucune alteration.'Il ajoup.666.c.d. te que son Evesque, (car c'est veritablement de luy qu'il parle,) est reduit à la confusion d'enseigner une doctrine contraire à celle qu'il enseignoit auparavant, & à faire des excuses de ses emTheoph.p.79.a. portemens contre Theodore & contre les autres,'au lieu que selon Theophane, il eut une tres grande joie de voir les saints [Evesques] réunis dans un mesme esprit. [Ainsi l'on voit que quoique la chaleur des esprits ne fust pas encore tout à fait éteinte, neanmoins la veritable foy s'établissoit & regnoit partout.]

'Ibas avoua depuis que jusques à la paix, & à l'éclairciſſement Conc.t.4.p.659.
que S. Cyrille avoit donné à ſes anathematiſmes, & luy & tous
les Eveſques de l'Orient l'avoient tenu pour heretique; mais que
depuis cela ils communiquoient enſemble & s'écrivoient l'un à
l'autre.'Le Concile de Calcedoine dit que la lettre d'Ibas faiſoit p.675.c.
voir qu'il eſtoit orthodoxe;'& que pour ce qu'il diſoit contre p.680.c.
S. Cyrille, il s'en retractoit[en quelque ſorte]par la fin de ſa let-
V. S. Leon § 24. tre. [Pour la ſuite de l'hiſtoire d'Ibas, on la trouvera "ſur S. Leon.]

ARTICLE CXIX.

Les Neſtoriens taſchent de troubler l'Egliſe par de fauſſes lettres; calomnient les Orientaux & Saint Cyrille: Quelques Catholiques auſſi n'approuvent pas la profeſſion de foy des Orientaux.

[LA paix de l'Egliſe ayant eſté preſque entierement rétablie par la reconciliation de Jean d'Antioche & de S. Cyrille.] 'Ceux qui avoient eſté aſſez malheureux pour s'attacher au parti Conc.t.3.p.1115.d.
de Neſtorius, ou qui avoient eſté comme enivrez par ſa mauvaiſe
doctrine, le quittoient tous les jours pour retourner à la verité.
'Il y en eut neanmoins qui demeurerent dans ſon erreur,[dont c.
l'hiſtoire ne nous a conſervé ni le nom, ni la qualité.]Mais ils
avoient le regret de voir leur nombre diminuer tous les jours,
& de ſe voir chaſſez des egliſes par ceux meſmes qu'ils croyoient
devoir eſtre leurs protecteurs. La paix meſme & la proſperité de
l'Egliſe leur eſtoit une affliction ſenſible,'& ils s'efforçoient de p.1118.a.
la troubler par des calomnies qu'ils repandoient contre tous
ceux qui n'entroient pas dans leurs ſentimens.'Ils pretendoient a.
que S. Cyrille avoit abandonné ſes premiers écrits, & prenoit
des ſentimens tout contraires à ceux qu'il avoit ſoutenus d'a-
bord: Et n'epargnant pas non plus les Orientaux[leurs anciens
amis,]tantoſt ils condannoient avec aigreur l'expoſition qu'ils
avoient faite de leur foy,'pretendant qu'on n'en pouvoit faire de a.b.
nouvelle aprés celle du Concile de Nicée,'& tantoſt ils diſoient a|1147.b.
que cette expoſition ne s'eloignoit pas des ſentimens de Neſto-
rius,'& ils publioient que tous les Eveſques de l'Orient embraſ- p.1175.a.c.
ſoient ſon opinion.

'On faiſoit en meſme temps courir de fauſſes pieces, & l'on p.1130.a.
debitoit partout une pretendue lettre de Philippe Preſtre de
&c. Rome, qui portoit que le Pape Sixte "deſapprouvoit la depoſition
de Neſtorius. On en ſuppoſoit encore une à S. Cyrille,'à qui on b.

faisoit dire qu'il estoit fasché de ce qu'il avoit fait à Ephese. Ces lettres sont sans doute de celle que marque S. Cyrille, lorsqu'il
p.1154.c. dit]'qu'il ne faut point qu'on produise d'autres lettres que celles
p.1175.c.d. qu'il marque.'Les Nestoriens publioient aussi des lettres de quelques uns des principaux Evesques de l'Orient, pretendant montrer que ces Evesques estoient dans les sentimens de Nestorius. S. Cyrille soutient que ce sont des fourbes, qu'ils ont eux mesmes inventé ces lettres pour troubler les fideles ; & qu'il ne faut pas s'imaginer que les Orientaux voulussent dire le contraire de ce
Leon.sec.p.509.c. qu'ils venoient de signer.'Leonce de Byzance soutient particulierement qu'ils avoient supposé plusieurs lettres à Theodoret. [Nous avons vu qu'ils avoient alteré & corrompu la lettre de S. Athanase à Epictete.]

Cyr.ep.38.p.140.141. 'Les Nestoriens n'estoient pas les seuls qui croyoient que Saint Cyrille avoit abandonné & retracté tous ce qu'il avoit écrit contre Nestorius. Il paroist que quelques fideles estoient dans la
Conc.t.3.p.1126.c|1147.a. mesme pensée.'Il y avoit de mesme des Catholiques qui croyoient que l'exposition des Orientaux n'estoit pas tout à fait exacte,
p.1147.a. 'qui s'étonnoient que S. Cyrille y eust souffert, & y eust mesme
p.1127.a.d. loué l'expression des deux natures,'& qui se scandalizoient de ce que Jean d'Antioche mandoit à ses amis que le Saint "confessoit &c. hautement les deux natures.

[Quoique S. Isidore de Peluse fust aussi admirable par sa mo-
Is.P.l.1.ep.310.p.35.a.b. deration que par son zele,]'& qu'il eust écrit[auparavant]à S. Cyrille mesme, pour empescher que son ardeur contre Nestorius
ep.323.p.86.c.d. ne le portast à quelque excés,'pour l'avertir de ne pas blesser la distinction des deux natures du Verbe incarné, en soutenant
ep.370.p.96.97. l'unité de sa personne,'& peutestre mesme pour l'exhorter à abandonner ses interests particuliers, afin de procurer la réunion de
Bar.433.§ 3. l'Eglise ;['il paroist neanmoins qu'il fut un de ceux qui eurent peur qu'il n'eust blessé la verité par un amour dereglé de l'union
Fac.l.2.c.4.p.81. & de la paix.]'Car dans une lettre citée par Facundus, [a] ce Saint
a Isid.P.l.1.ep.324.p.86.c. luy dit que si l'on compare ce qu'il écrivoit alors avec ce qu'il avoit écrit auparavant, il est difficile de l'excuser ou d'une facilité trop legere, ou d'un excés de complaisance ; qu'il semble qu'il se soit laissé vaincre à la gloire des hommes, au lieu de persister jusques au bout dans le combat, & d'imiter ces grands athletes qui ont mieux aimé passer toute leur vie loin de leur pays, que d'ecouter seulement des paroles contraires aux dogmes de la verité : qu'ainsi il l'exhorte à demeurer invincible, à ne point trahir la doctrine du ciel par la crainte des maux de la

terre, & à ne paroiſtre jamais contraire à luy meſme.[Nous n'avons point la réponſe que S.Cyrille luy fit ſans doute pour le ſatisfaire.]

'On pretend qu'Acace de Melitene, Valerien d'Icone, & meſme quelques ſeigneurs de la Cour, eſtoient du nombre de ceux qui s'étonnoient que S.Cyrille euſt approuvé la profeſſion de foy des Orientaux.[Ce qui fait voir avec quelle facilité l'hereſie d'Eutyche ſe fuſt établie, ſi l'oppoſition des Orientaux n'euſt obligé S.Cyrille d'éclaircir luy meſme ſes expreſſions.] Liber.c.8.p.34.

1. 'Nous avons encore[1] une lettre d'Acace de Melitene, où l'on voit qu'il regarde comme une erreur dans ceux meſmes qui nient qu'il y ait deux Fils, de dire neanmoins qu'il y ait deux natures aprés l'union, & il pretend que de dire que chaque nature"ait ſon operation propre, que l'une ait ſouffert, & l'autre ſoit demeurée impaſſible, c'eſt dire qu'il y a deux Fils. Il ſe plaint d'avoir trouvé cette erreur, (qui eſt la verité Catholique ſoutenue par l'Egliſe contre les Monothelites,) dans quelques perſonnes de Germanicie, [dont nous avons vu que l'Eveſque Jean avoit eſté l'un des premiers à ſe réunir.] Conc.ap.p.786. § 83.215. *pr. pr. p r ſemet. pſ.m.*

'Acace dit cela à Saint Cyrille meſme dans une lettre qu'il luy écrivit pour ſe rejouir de ce qu'Ariſtolaüs avoit ordre de travailler à la paix. On luy avoit raporté que ce Tribun devoit aller dans toutes les villes, obliger chaque Eveſque à anathematizer publiquement les dogmes de Neſtorius, & de Theodore[de Mopſueſte:]Et il exhorte S.Cyrille à aller avec luy juſque dans les plus petites villes pour y faire faire aux Eveſques cet anatheme, ou de l'y faire accompagner par quelques uns de ſes Eccleſiaſtiques les plus pleins de zele.[Il n'avoit pas aſſurément eſté aſſez bien informé, ou il faut dire au moins,]'que le nom de Theodore a eſté ajouté dans cette lettre par les Eutychiens, comme on les en a accuſez il y a plus de mille ans. p.785.c. b.c.

ARTICLE CXX.

S. Cyrille écrit à Acace de Melitene, à Euloge, à Valerien, & à Succeſſe, pour juſtifier ſa conduite & la foy des Orientaux.

'ON pretend qu'Acace écrivit[encore]à S.Cyrille aprés la concluſion de la paix, pour ſe plaindre qu'il avoit trop Conc.t.3.p.1111.d.

1.'Le Synodique raporte cette lettre au premier envoi d'Ariſtolaüs,[a]Mr du Pin au ſecond[en 435. Acace auroit-il alors oſé condanner les deux natures?] Conc.ap.p.785.b| 786.a. a Du P.t.4.p.758.

ap.p.874.c. accordé aux Orientaux, comme s'il avoit abandonné ses écrits
t.3.p.1111.d.e. & sa doctrine pour obtenir leur communion. Il est certain que
p.1114.1115. Saint Cyrille luy récrivit une grande lettre, où il luy fait d'abord l'histoire de ce qui s'estoit passé dans la negociation, & répond ensuite aux difficultez qu'on proposoit contre la profession des Orientaux, supposant qu'elles estoient faites non par Acace,
p.1118. mais par les Nestoriens. Il montre l'obligation où les Orientaux
p.1119-1126. avoient esté de la faire, & fait voir combien elle est Catholique,
p.1125.d|1175.c.|d. & differente de l'heresie de Nestorius, en sorte que les Orientaux n'eussent pu s'engager dans cette heresie sans se contredire
p.1127.a.b.c.d. eux mesmes. Il répond à ce que Jean d'Antioche disoit de luy dans ses lettres; qu'il avoit admis clairement les deux natures; [& il semble encore regarder ce terme comme odieux,] en disant que ce n'est pas le sien: mais il ne desavoue pas neanmoins qu'il ne l'ait reconnu pour orthodoxe dans la declaration des Orien-
d.e. taux. Il avertit Acace de la fourberie des Nestoriens, qui avoient
p.1130.a.b. falsifié la lettre de S. Athanase à Epictete, & qui en avoient supposé d'autres à Philippe Prestre de Rome, & à luy mesme.

p.1112. Il justifie dans cette lettre son expression, *une seule nature du*
t.4.p.173.c. *Verbe incarné.* C'est pourquoi ceux qui la soutenoient, pretendoient que Saint Cyrille avoit voulu expliquer sa lettre, *Lætentur cœli*, par celle-ci, & encore par celle qu'il écrivit depuis à Vale-
t.3.p.1147.c|1150.a. rien d'Icone & à Successe. On trouve la mesme chose dans la lettre à Euloge, où il cite celle qu'il avoit écrite à Acace,[a] &
a p.1150.c.d. b Liber.c.9.p.38. mesme il la loue.[b] Liberat cite divers passages de cette lettre à
Leon.in Eut.l.1. p.981.a. Acace. Leonce de Byzance en cite aussi un endroit, & la qualifie
c Phot.c.229.230. p.808.821.841.848. un livre.[c] Elle est encore citée par Saint Ephrem d'Antioche, par S. Euloge d'Alexandrie,[d] & par Facundus. [Je ne trouve point
d Fac.l.11.c.7.p.494.c. dans cette lettre][e] quelque parole que Macedone de Mopsueste cite neanmoins de la lettre de Saint Cyrille à Acace de Melitene,
e Conc.ap.p.843.844.874.875. écrite pour faire voir que les anathematismes, & sa lettre aux Orientaux pour la réunion, ne contenoient que les mesmes sentimens. [Il peut luy avoir écrit plusieurs fois sur un point si important.] &c.

Liber.c.8.p.34| Conc.t.3.p.1147.a|Cyr.ep.40.p.152.c. Pour Euloge, c'estoit un Prestre d'Alexandrie, qui demeuroit à Constantinople de la part de Saint Cyrille, & y avoit soin des affaires de son Eglise [dés le temps du Concile d'Ephese.][f] Il
f Liber.p.34. avoit mandé à S. Cyrille que quelques personnes de la Cour le blasmoient d'avoir approuvé dans les Orientaux la confession
Conc.t.3.p.1147.1150. des deux natures. C'est sur cela qu'il luy écrit, pour faire voir qu'il n'y avoit rien en cela que de Catholique, comme il le prouve

par

par la lettre de Saint Athanase à Epictete, & que la doctrine des Orientaux n'estoit point celle de Nestorius.'Il le renvoie à la lettre à Acace, où il avoit traité cela plus amplement.'Liberat en cite encore quelques endroits.[a] Saint Cyrille luy adressa en mesme temps plusieurs autres lettres, qu'il luy recommande de rendre avec soin.'Il luy envoyoit pour le grand Chambellan cinq lettres écrites sur du vélin, qu'il luy avoit demandées, & deux volumes. Ces cinq lettres estoient sa lettre à Jean d'Antioche, celle à Acace, deux à Nestorius, la petite[qui est la premiere] & la grande, & celle de S. Athanase à Epictete. Des deux volumes, l'un estoit un écrit contre Nestorius, & l'autre contenoit les actes de ce qui s'estoit fait dans le Concile[d'Ephese] contre le mesme Nestorius & ses sectateurs, les écrits qu'il avoit faits pour défendre ses anathematismes contre André[de Samosates] & Theodoret, & des expositions courtes sur l'Incarnation, qu'il dit luy mesme estre fort belles, & capables de servir beaucoup.[Je ne sçay si ce ne sont point ses Scolies.]'Il paroist que depuis la paix il avoit fait un nouvel écrit contre Nestorius.[Ce grand Chambellan qui luy demandoit tant d'écrits, estoit sans doute different de Chrysorete.]'La lettre à Euloge est citée par S. Euloge d'Alexandrie,[b] & par S. Ephrem d'Antioche.

p.1150.c.d. Liber.c.9.p.36-38. a Conc.t.3.p.1150.d. d.e.

Cyr.ep.38.p.140.c. Phot.c.230.p.841.848. b c.229.p.789.810.

[c]On met entre les écrits que S. Cyrille fit pour la défense des Orientaux, sa lettre à Valerien Evesque d'Icone[qui avoit assisté au Concile d'Ephese:]'Il y répond aux objections de quelques personnes, qui en voulant paroistre orthodoxes, ne travailloient qu'à repandre dans les ames la doctrine de Nestorius.'Il y refute leurs impietez, comme ce qu'ils disoient que le Verbe avoit divisé le Fils de la Vierge.'Il parle contre un particulier qui avoit dit que J.C. s'estoit retiré dans le ciel pour y trouver un refuge contre les embusches du demon.'Il l'appelle un calomniateur effronté.[C'estoit sans doute Valerien qui avoit envoyé toutes ces objections à S. Cyrille afin qu'il y répondist,]'quoiqu'il fust luy mesme assez capable de le faire.'A la fin de cette piece Saint Cyrille soutient que c'est une calomnie d'accuser les Orientaux d'estre dans les erreurs de Nestorius,'ce que Liberat a cité dans son abregé.[d] Leonce de Byzance cite aussi un passage de cette lettre.[e] Elle est encore citée par Saint Euloge d'Alexandrie.[f] Jean d'Antioche parle des lettres que S. Cyrille avoit écrites à quelques Evesques pour les satisfaire[sur le sujet de la paix, comme il y a apparence.][g] Liberat croit que ceux qui blasmoient l'expression des deux natures, & qui ne se rendirent point aux raisons

c Liber.c.9.p.36.39. Conc.t.3.p.1158.a|1170.e. p.1159-1164. p.1166. p.1174.c. p.1155.c. p.1175. Liber.c.9.p.39.40. d Leon.in Eut.l.1.p.984.b. e Phot.c.230.p.840.841.852.857. f Cyr.ep.50.p.193.c. g Lib.c.9.p.41.

par lesquelles S. Cyrille la justifie, furent les auteurs de la secte des Acephales qui firent depuis tant de bruit, & à qui on donna ce nom, qui signifie sans teste, parceque n'ayant point S. Cyrille pour leur chef, [comme ils le pretendoient,] ils ne pouvoient montrer de qui ils tiroient leur origine.

Bar.433.§ 20.

'Mais on croit qu'ils n'ont commencé qu'aprés le Concile de Calcedoine, & que c'estoit une branche de l'heresie des Eutychiens.

Conc.t.4.p.173.c. | ap.p.786. | a Cyr.ep.38.p.137.c. | b p.135.b|Conc.t.4.p.171.c. | c Cyr.ep.38.p.135.b. | d Conc.t.4.p.173.c. | e Cyr.ep.38.p.135.b. | f c. | g p.136.d. | p.138.b.

'Entre les lettres par lesquelles on pretendoit que Saint Cyrille avoit expliqué sa lettre aux Orientaux, on met celle à Succense 'ou Successe, (car on luy donne l'un & l'autre nom,) [a] dans laquelle il dit encore qu'il n'y a qu'une nature aprés l'Incarnation. [b] Successe estoit Evesque de Diocesarée dans l'Isaurie, [c] celebre pour son erudition. [Il n'est pas nommé entre les Evesques du Concile d'Ephese:] [d] & il estoit mort avant celui de Calcedoine. [e] Il envoya à S. Cyrille un memoire de quelques questions sur la foy, sur lesquelles il le prioit de l'éclaircir. [f] Il semble qu'il luy demandast quelle estoit sa croyance sur l'Incarnation, [g] & comment il falloit distinguer la croyance de l'Eglise de l'heresie d'Apollinaire.'Il parloit aussi de l'opinion de ceux qui disoient que le corps de J. C. aprés sa resurrection estoit passé en la divinité, & qu'il n'y avoit plus en luy que la divinité. [C'est sur toutes ces choses que Saint Cyrille luy répond dans sa lettre.]

p.140. | Leon.in Eut.l.1.2.p.581.b.c|1002.b. | h Phot.c.228.p.810.811.

'En la luy envoyant il y joignit une copie de quelques écrits qu'il avoit faits, & de la veritable lettre de S. Athanase à Epictete.'Leonce de Byzance en cite quelques passages. [h] S. Ephrem d'Antioche cite aussi la premiere lettre à Successe.

i Cyr.ep.39.p.141-145. | p.141.a.b. | p.146-151|150.p.115-120. | Conc.ap.p.916.c. | Phot.c.230.p.836.849|Conc.t.4.p.173.c. | k Phot.c.229.p.788.a|791.c|812.821. | l Conc.t.5.p.689.c|691.a|697.a.

[i] Successe luy ayant encore envoyé un memoire de quelques objections qu'on faisoit contre son expression d'une seule nature du Verbe incarnée, & contre la foy de l'Eglise, il y répondit par une seconde lettre,'qu'il commence par un fort bel endroit sur les dispositions où il faut estre pour connoistre la verité.'Les six dernieres pages de cette lettre se trouvent mot à mot dans celle à Acace de Melitene, [à laquelle il y a bien de l'apparence qu'elles appartiennent, quand on n'en jugeroit que par ce qui y est dit de la lettre de S. Athanase à Epictete. Car je ne voy pas pourquoi Saint Cyrille auroit mandé deux fois la mesme chose à Successe.]'Elles ne se trouvent point dans l'ancienne traduction de la lettre à cet Evesque que nous a donné le P. Lupus.'S. Euloge cite ce qui est devant cet endroit comme estant à la fin de la lettre à Successe. [k] Saint Ephrem d'Antioche cite quelques endroits de cette lettre. [l] Elle est encore citée par Justinien dans son edit

contre les trois Chapitres,'& par Leonce de Byzance.[a]Pierre Diacre cite un passage de la lettre à Successe.[b]Un ancien auteur y a fait quelques notes, pour empescher que les Eutychiens n'en abusassent.[c]Et S. Ephrem d'Antioche fit un livre entier, dont Photius nous a conservé un abregé, pour la défendre contre les calomnies des Severiens. Leon.act 8.p. 525.c.d. a Fulg.c.2 p.92. b Conc ap.p. 786.787. c Phot.c.229.p. 785-793.

ARTICLE CXXI.

Saint Procle succede à Maximien de Constantinople.

L'AN DE JESUS CHRIST 434, PASQUE le 15 avril, G.

[MAXIMIEN qui avoit esté ordonné Evesque de Constantinople le 25 octobre de l'an 431,]'ne tint ce siege que deux ans cinq mois[& dixneuf jours.][d]Car il mourut le 12 avril de l'an 434, qui se rencontroit le jeudi de la semaine sainte.[e]Il semble que sa mort ait esté assez subite.[Son ordination avoit donné la paix à l'Eglise de Constantinople;]'& sa sage conduite la luy conserva tant qu'il en fut le pasteur.[Il travailla aussi, comme nous avons vu, par ses conseils & par ses prieres, à la donner à toute l'Eglise par la reconciliation de S. Cyrille avec les Orientaux.]'Les Grecs l'honorent comme un Saint, particulierement dans l'eglise des Apostres à Constantinople,[qui peut avoir esté le lieu de sa sepulture.]'Ils en font la feste le 21 d'avril, de quoy on ne sçait pas la raison.'Comme il n'avoit pas pu réunir entierement tous les partisans de Nestorius, aussitost qu'on eut appris sa mort, tous ceux de cette faction, comme s'ils eussent eu liberté de tout faire,'commencerent à s'attrouper en divers endroits, & à demander avec de grands cris qu'on rappellast Nestorius, menaçant mesme de mettre le feu à l'eglise & à la ville. [Ce fut sans doute ce qui obligea de luy donner promtement un successeur.'Ainsi des qu'il fut mort, & avant qu'il fust enterré, Theodose sans differer permit aux Evesques qui se trouvoient à Constantinople, de mettre S. Procle sur le throne episcopal, ce qu'il fit depeur qu'il n'y eust encore quelque difficulté dans le choix d'un Evesque, & que cette difficulté ne causast du trouble dans l'Eglise. Socrate loue en cela la sagesse de Theodose:'Jean d'Antioche l'approuve de mesme tout à fait, aussibien que le zele de Taurus[& de ses autres ministres,]qui le luy avoient conseillé. [L'intention de Theodose estoit sans doute à louer: son action

Socr.l.7.c.40.p. 385.b. d b.c. e Conc.ap.p. 851.c. Socr.p.385.b| Evag.l.1.c.8.p. 265.d|Boll.21. apr.p.847.b. Boll.p.847.b.c. p.847.1|849.2. Conc.ap.p.851. c. p.852.a. Socr.l.7.c.40.p. 385.c.d. Conc.ap.p.827. c|828.c.

neanmoins estoit dangereuse pour l'exemple : mais les circonstances estoient assez favorables. Car outre le merite de Procle reconnu de tout le monde, le peuple avoit souvent témoigné le
Socr.l.7.c.29.p.370.b|35.p.377.d. souhaiter,]'particulierement lorsqu'on elut Maximien.[De sorte que Theodose prevenoit plutost l'election du peuple, qu'il
a c.40.p.385.c.d. n'en usurpoit le droit.]ᵃCe qu'on dit[non qu'il commanda,mais] "qu'il permit aux Evesques de l'inthronizer ,[peut marquer qu'il ἐπέτρεψε. suivoit en cela le sentiment des Evesques, qui pouvoient bien s'estre declarez pour luy, soit dans les elections precedentes, soit durant la maladie de Maximien.

Je voudrois neanmoins qu'il eust assemblé un Concile plus en forme que n'estoit celui des Evesques qui se trouvoient à la Cour. Car outre que pour toutes les elections, les Canons demandent
Conc.t.2.p.568.569. qu'on assemble tous les Evesques de la province,]'le 16ᵉ Canon du Concile d'Antioche, demande particulierement un Concile entier pour l'inthronization d'un Evesque sans Eglise,[comme estoit alors S. Procle. S. Gregoire de Nazianze qui estoit dans le mesme cas, ne voulut jamais accepter l'inthronization de l'Eglise de Constantinople, sur les instances de tout le peuple dont il se pouvoit dire l'Apostre, & de l'Empereur Theodose qui sans doute ne manquoit pas d'estre appuyé de beaucoup d'Evesques: Et il attendit que le Concile œcumenique l'y obligeast.]

Socr.l.7.c.29.35.p.370-377.d. 'Le titre d'Evesque de Cyzic que Procle portoit depuis l'an 426, sans avoir pu neanmoins estre receu dans cette Eglise, l'avoit empesché deux fois d'estre fait Evesque de Constantinople, à cause de la severité des Canons qui défendent les changemens
c.40.p.385.c. d'eveschez.'Mais enfin on crut ne se devoir pas arrester à cette raison,[puisque dans la verité il n'avoit point d'evesché ni d'Eglise:]'& l'on produisit des lettres que le Pape Celestin avoit écrites
c.d. à Saint Cyrille, à Jean d'Antioche, & à Rufe de Thessalonique, pour montrer qu'un Evesque nommé ou mesme en possession d'une Eglise, pouvoit[quelquefois]estre transferé à une autre. [On ne voit pas si c'estoit au sujet de Procle mesme, que Celestin écrivoit. Sa lettre à Jean d'Antioche doit avoir precedé la deposition de Nestorius, depuis laquelle Celestin n'eut plus de com-
Basilic.t.1.p.293. munion avec Jean. C'est sans doute à cause de ces lettres,]'qu'on trouve dans un écrit assez nouveau, & plein de fautes, que Saint Procle avoit esté inthronizé "par le consentement du Pape Celestin, avec les suffrages de S. Cyrille & de Jean d'Antioche.[On σύναιρεσιν. se servit sans doute aussi de l'exemple de Perigene de Corinthe, dont le cas estoit le mesme que celui de "Procle, & autorisé par V. S. Boniface.

le Pape Boniface.'Socrate allegue encore d'autres exemples de ces changemens d'eveschez,[qui ne prouveront neanmoins jamais qu'une chose défendue par tant de Canons, & permise seulement en quelques cas rares & extraordinaires,]'puisse passer pour une chose indifferente, & que rien n'empesche de faire, comme cet historien le semble vouloir.[C'est ainsi que Procle fut fait enfin Evesque de Constantinople, apparemment le jour mesme de la mort de Maximien, ou le lendemain.]'Et aprés avoir esté inthronizé, il fit luy mesme les funerailles de son predecesseur.[Il est surprenant]'qu'on doutast en Syrie s'il avoit esté ordonné en ce temps-ci, ou si ç'avoit esté avant les troubles.[a]Mais les plus zelez défenseurs de Nestorius, convenoient qu'il avoit esté consacré par des Orthodoxes, & qu'il estoit luy mesme orthodoxe.'Il communiquoit certainement avec S. Cyrille: mais on pretendoit ce semble qu'il anathematizoit en mesme temps ses douze articles.'Nous avons encore le commencement de l'epistre synodique écrite à son sujet,[par les Evesques qui l'avoient inthronizé.]'Procle l'envoya à Jean d'Antioche & à Saint Cyrille pour entrer dans leur communion,[& la leur demander pour luy.]'Il semble que l'Empereur ait ordonné que tous ceux qui ne le recevroient pas, seroient chassez de leurs sieges.[Nous ne nous arrestons pas ici à faire l'histoire"de sa vie. Nous marquerons seulement]'qu'il avoit beaucoup de douceur, & qu'il aimoit mieux attirer les heretiques par sa bonté, que de les contraindre par la terreur & par la force à se réunir à l'Eglise.[Nous verrons combien sa douceur fut utile.]'Elle n'empescha pas qu'il ne fist tout ce qu'il pouvoit pour la verité contre ceux qui combatoient la foy de l'Eglise, ou qui en divisoient l'unité,'employant à cela le grand credit qu'il avoit auprés de Theodose.'Il écrivit avec beaucoup de force à l'Eglise de Marcianople contre Dorothée son Evesque.

[Marginal notes: c.36.p.380.381. — p.380.c|40.p.385.d. — p.385.d. — Conc.ap.p.850.a. — a a|850.a. — p.851.a. — b.c.§150. — p.858.b. — p.845.c|846.c. — V. son titre. — Socr.c.41.p.386.b.c. — p.846.b. — p.845.c. — p.840.b.]

ARTICLE CXXII.

Jean d'Antioche demande des loix contre les Evesques de Cilicie; ordonne deux Evesques dans l'Euphratesienne.

'JEAN d'Antioche, à qui le Patrice Taurus,"alors Prefet de l'Orient, avoit mandé la promotion de S. Procle, en eut une extreme joie, à cause de l'avantage qu'il esperoit qu'en recevroient toutes les Eglises de J. C, surtout celle de Constantinople,

[Marginal notes: V. Theodose II.§20. — Conc.ap.p.827. §123.]

Car il le connoissoit par une longue experience, & le jugeoit tres propre pour la disposition où estoient alors les affaires. Ce fut ce qu'il manda à Taurus, en l'assurant qu'il approuvoit tout à fait la maniere dont l'Empereur en avoit usé en cette occasion. Il le pria en mesme temps de vouloir bien travailler à la paix des peuples de sa jurisdiction, où quelques Evesques refusoient de se soumettre à son autorité, & rejettoient la paix que Dieu avoit donnée à l'Eglise par le ministere de l'Empereur. [Il marquoit par là ceux de Cilicie & ceux de l'Euphratesienne, qui comme
p.818.2. "nous allons voir, s'estoient aussi separez de luy:]'& il dit que leur obstination venoit de ce que ni luy, ni la puissance seculiere, n'avoit encore employé à leur égard que les voies douces: [Il demandoit assez clairement par là le secours de Taurus & de l'autorité imperiale pour agir contre eux d'une maniere plus forte. Et nous verrons bientost les loix qu'il obtint contre ceux qui s'estoient separez de sa communion. V.§113.

Il peut bien avoir suivi en cela le conseil que luy donne Saint Cyrille dans une lettre dont nous ignorons le temps, mais qui se
p.914.§207. peut aisément raporter au mois d'avril[1] de cette année :]'car il semble que c'est une réponse à une lettre de civilité que Jean luy avoit écrite sur la feste de Pasque, [comme cela estoit alors ordinaire:] S. Cyrille s'y rejouit de voir l'Eglise dans l'union, parceque Jean avoit levé "des auparavant les scandales qui l'avoient rompue. Il espere qu'il levera de mesme ceux qui restoient encore, & que les personnes qui continuoient à resister à la verité, reprendroient le langage de la vraie foy, en condannant "les discours profanes de Nestorius. Que s'il y en a, dit-il, qui persistent dans l'esprit de contention, qu'ils n'imputent point à l'Eglise ce qu'ils auront à souffrir, mais à eux mesmes : car il n'est plus temps d'user des voies de douceur envers ceux qui aiment leurs voies corrompues. 1. olim. verbositates.

[Quoique Jean crust n'avoir encore employé que la douceur,
p.831.a.b. lorsqu'il répondit à Taurus vers le mois de may,'il faut dire
p.830.c|832.a| 850.c. neanmoins "que des le commencement de mars au plustard,'il avoit ordonné des Evesques dans l'Euphratesienne, [non sans
p.830.n.c. doute]'en vertu d'un pouvoir general donné par le Pape Innocent à Alexandre d'Antioche; [mais plutost parcequ'Alexandre d'Hieraple s'estant separé de sa communion, s'estoit degradé par là des droits de Metropolitain : Et il semble mesme, comme on a NOTE 79.

Du P.t.4.p.760. 1. M[r] du Pin la raporte à un autre temps, où il s'agissoit moins de Nestorius que de Theodore de Mopsueste.

vu, qu'il n'en vouloit pas faire les fonctions.]'Cependant cette action irrita extremement tous les Evesques de la province, qui pretendirent que ces ordinations violoient les loix de l'Eglise,'& mesme qu'elles avoient esté vendues pour de l'argent. [Theodoret ne le dit pas:]'Mais il assure que Marinien & Athanase ordonnez de cette sorte, estoient des personnes notoirement indignes de l'episcopat:'que la vie infame du premier estoit connue de presque tous les habitans d'Antioche, & que l'autre avoit esté surpris dans les mesmes crimes & à Cyr par diverses personnes qui vivoient encore, & à Constantinople où l'on en avoit dressé des actes que luy & Jean mesme avoient vus à Calcedoine. p.830.832.&c. p.832.a. p.831.a|838.a|850.c. p.835.c.

'Il paroist que cet Athanase avoit esté ordonné à la place d'Abibe Evesque de Dolique,'alors extremement agé;[ce qui donna occasion]'de dire qu'il estoit mort lorsqu'on avoit ordonné un autre Evesque à sa place.[Mais ce mensonge ne se pouvant soutenir, on avoit dit partout]'qu'il estoit tombé en demence, & avoit envoyé sa demission à Jean d'Antioche. Mais Abibe nia tout cela par une lettre qu'il en écrivit à Alexandre, à Theodoret, & aux autres Evesques de la province.'Et quand cela eust esté, il eust fallu assembler ces Evesques pour luy donner un successeur. n.d. p.836.a. p.837.b. b|835.b. p.835.c.

[Le trouble où l'on estoit alors pouvoit excuser Jean, s'il n'observoit pas toutes les formalitez:]'mais on pretendoit que ce nouvel Evesque appuyé d'une troupe de soldats que Jean luy avoit fait donner, avoit chassé Abibe qui estoit ce semble malade au lit, & à moitié mort.'Son crime estoit d'autant plus grand, qu'Abibe mesme l'avoit fait Prestre & œconome de son Eglise, dont il luy avoit confié toutes les richesses;[ce qui nous donne sujet d'adorer la justice divine qui les punissoit l'un par l'autre.]'Car Abibe n'avoit jamais voulu entrer dans la communion de S. Cyrille,[& la seule ordination d'Athanase le rendit digne des maux qu'il souffroit, si Athanase estoit aussi criminel qu'on nous le depeint.]'On accommoda neanmoins cette affaire. Athanase promit par écrit, & avec de grands sermens, de ne rien entreprendre sur la ville de Dolique tant qu'Abibe vivroit, & il se retira sur cela. Mais quelque temps aprés oubliant tous ses sermens, il revint à Dolique & se rendit maistre de l'Eglise,'dont il paroist qu'on ne le put pas deposseder.[Je voudrois savoir comment Jean pretendoit excuser une conduite qui paroist si inexcusable.] b|837.b|865.a. p.836.a. p.885.b. p.836.a. p.865.a|885.b.

'On croit que Marinien avoit esté ordonné à la place d'Acylin p.830.n.c.

p.835.b, 836.b. [ou Aquilin] Evesque de Barbalisse, 'parcequ'on trouve qu'Acylin avoit esté chassé de son Eglise. [Mais je ne sçay si ce fut sitost.]

ARTICLE CXXIII.

L'Euphratesienne fait schisme avec Jean d'Antioche : Melece de Neocesarée travaille inutilement à la paix : Theodoret est maltraité par le General Denys.

Conc.ap.p.850.c. 'THEODORET & les autres Evesques de l'Euphratesienne, ayant donc esté extremement blessez par les ordinations de Marinien & d'Athanase, se porterent jusqu'à se separer de la
p.851.§129. communion de Jean. 'C'est ce qu'on voit par une lettre signée d'Alexandre & [1]de six de ses suffragans assemblez sans doute en 1.
un Concile, adressée aux Evesques de Syrie, des deux Cilicies, & de la seconde Cappadoce; où aprés de grandes plaintes contre Jean sur la paix mesme qu'il avoit faite avec Saint Cyrille, en ana-
p.852.a. thematizant la doctrine orthodoxe de Nestorius, 'ils disent qu'ils ont neanmoins gardé le silence durant quelque temps; mais qu'aprés les ordinations illegitimes & simoniaques qu'il venoit de faire, ils sont obligez de le rompre, & de se separer de la com-
b. munion de celui qui violoit si ouvertement les Canons. 'Ils ex-
c. hortent ceux à qui ils écrivent à faire la mesme chose. 'Mais "Ale- V. la note
xandre en signant la lettre, a soin de remarquer, [comme si c'estoit 93.
quelque chose de bien glorieux pour luy,] qu'il y avoit déja longtemps qu'il avoit rompu la communion avec l'Evesque d'An-
b, | tioche. 'Ces Evesques semblent accuser Jean de s'estre vanté publiquement d'avoir ordonné des gents aussi décriez qu'estoient Athanase & Marinien. [Mais pour le croire il faudroit que Jean eust esté entierement perdu d'honneur; & ce n'est point du tout l'idée que l'histoire nous en donne.]

p.853.§130. 'Cette lettre fut fort bien receue dans la Cilicie. Hellade Metropolitain de la premiere vouloit assembler son Concile pour l'approuver plus solennellement. Mais ne le pouvant à cause de [2] Pasque qui estoit fort proche, il se contenta de le 2.
faire avec trois autres Evesques qui se rencontrerent à Tarse, & il écrivit avec eux à Alexandre & à son Concile, pour leur témoigner qu'ils prenoient part aux maux qu'ils souffroient. Il les assure que tous les autres Evesques de sa province estoient dans

1. 'On marque leurs noms & leurs eveschez.
2. C'estoit le 15 d'avril; ainsi la lettre peut estre écrite vers le premier.

le mesme sentiment.'Melece de Mopsueste, Hesyque de Castabales, & deux autres Evesques de la seconde Cilicie, firent la mesme chose par une lettre commune, où ils se font une gloire de s'estre separez de leur Patriarche dés l'année de devant: & ils pretendent qu'à cause de cela, Jean ne cessoit point de leur faire une persecution continuelle. § 131|n.m.

'Ce fut aussi vers Pasque qu'Alexandre Metropolitain d'Apamée en la seconde Syrie, écrivit un billet à celui d'Hieraple, pour l'assurer qu'il souhaitoit depuis longtemps de conferer avec luy; qu'il n'avoit pu l'aller trouver, parcequ'il avoit toujours esté ou malade ou trop occupé; & qu'il ne le pouvoit encore à cause des festes, mais que s'il pouvoit luy donner un rendez-vous à michemin, il ne manqueroit pas de s'y trouver. [Il faut presumer que c'estoit pour convertir son confrere plutost que pour se pervertir luy mesme. § 132.

Dans tous ces troubles de l'Euphratesienne, nous n'avons point oui parler de Melece]'Evesque de Neocesarée ville de la mesme province, qu'on appelloit aussi Cesarée, 'ou Cesarée Auguste. Il avoit esté à Ephese uni aux autres Orientaux. [Mais dans ce qui regarde la réunion, il ne paroist nullepart ni avec Alexandre, ni contre luy.]'Il ne s'estoit pas en effet separé de sa communion avec André de Samosates & Jean de Germanicie. [Mais on voit aussi qu'il aimoit la paix.]'Car s'estant rencontré à Hieraple avec Theodoret, il l'avoit assuré que Jean d'Antioche ne souhaitoit que d'estre uni avec ceux de leur province, & ne vouloit rien faire qui pust leur causer de la peine. Mais aprés les ordinations d'Athanase & de Marinien, Theodoret écrivit à Melece pour se plaindre que les effets ne répondoient pas à ses paroles, & qu'il n'y avoit plus moyen d'avoir de communion ni avec Jean, ni avec ceux qui reconnoistroient de telles personnes pour Evesques. [Nous ne trouvons plus rien de ce Melece.] Geo.sac.p.302. Conc.ap.p.699. 706.714. p.812.c. p.830.§ 128.

'L'affaire d'Abibe en produisit une autre contre Theodoret, [quoiqu'on ne voie point comment ni par quelle suite cela arriva.]'On voit seulement que Theodoret eut à souffrir beaucoup d'injustices & de mauvais traitemens de quelques personnes qui avoient apparemment le soin de lever les imposts dans son diocese. [Ainsi ce pouvoient bien estre des bourgeois & des Conseillers de la ville mesme de Cyr ou de celle de Dolique.] Car ils avoient eu beaucoup de part à ce qui s'estoit fait contre Abibe. Ils assemblerent une fois une grande multitude de gents avec lesquels ils menaçoient de bruler la basilique de S. Cosme & S. p.836.§ 133. p.835.b.

Damien, qui estoit dans un village appartenant à l'Eglise de Cyr: Et ils l'eussent peutestre fait, si Theodoret n'y fust accouru, & n'eust dissipé toute cette multitude par sa presence. Ils pretendoient que Theodoret avoit armé contre eux les paysans du village, & leur avoit défendu de payer les imposts qu'ils devoient.

p.836.a. [C'estoient eux sans doute encore,]'qui faisoient courir le bruit
p.835.a. qu'il aimoit la discorde & les querelles;'& ils le calomnierent
p.836.b. tellement auprés [de Denys] General de la milice,'qu'il envoya une compagnie de cavalerie, [sous pretexte sans doute de faire lever les imposts,] avec des ordres tout à fait injurieux à ce
b.c|835.a. grand Evesque,'& qui furent affichez publiquement. Denys fai-
p.836.c. soit profession"d'estre Chrétien;'& celui qu'il envoya avec ses &c.
troupes estoit aussi"un homme de pieté, qui attendoit le juge- &c.
ment de Dieu, & qui esperoit la resurrection. C'est pourquoi Theodoret estoit moins fasché de souffrir ce qu'on faisoit contre luy, que de voir cet Officier engagé à le faire, & à faire trainer honteusement diverses personnes tres innocentes.

p.834. 'Theodoret écrivit sur cela une grande lettre au Comte pour
p.835.a|837.a. se justifier sur les reproches qu'on luy faisoit,'se plaindre de la maniere dont on l'avoit traité sur des calomnies qu'on avoit
p.835.a.b. crues trop legerement,'& demander mesme qu'on punisse ces calomniateurs. [On n'avoit pas apparemment esté fasché d'avoir
c|836.a. occasion de le maltraiter,]'à cause qu'il s'estoit separé de la communion de Jean. C'est pourquoi il se justifie sur cela autant qu'il peut, pretendant qu'on n'a pas pu se dispenser de le faire, aprés que Jean avoit violé les Canons par les ordinations scandaleuses de Marinien & d'Athanase.

ARTICLE CXXIV.

Jean met un Evesque à Sergiople dans le diocese d'Hieraple: L'Euphratesienne s'en plaint à Pulquerie: Theodose défend aux Evesques de venir en Cour, ordonne de chasser ceux qui s'estoient separez de Jean, s'ils ne se reunissent.

Conc.ap.p.838. §135. 'APRES les ordinations de Marinien & d'Athanase,'Jean d'Antioche entreprit encore d'ordonner un Evesque pour l'Eglise de Saint Serge, qui estoit une paroisse du diocese d'Hiera-
p.865.a. ple.'Alexandre y avoit mesme fait"de fort grandes dépenses; & 300 livres d'or.
p.838.b. son Eglise en estoit demeurée endettée.'Il paroist qu'on avoit

basti une espece de ville en ce lieu, [qui a depuis esté celebre sous le nom de Sergiople. Ainsi il pouvoit y avoir raison d'y mettre un Evesque. Mais Jean pouvoit attendre un temps plus calme, afin que cet établissement important à la religion, se fist dans l'esprit de paix, d'union, & de charité, qui est l'ame du Christianisme.]'On se plaint mesme que Jean avoit choisi pour premier a.
iniquitas. Evesque de ce lieu un homme dont"les fautes estoient connues de tout le monde.

'Les Evesques de la province se resolurent enfin de porter leurs p.837.c. plaintes à la Cour, & nous avons encore une lettre qu'ils écrivirent pour cela aux Imperatrices[Eudocie & Pulquerie.]Ce sont les mesmes sept Evesques'qui s'estoient separez de Jean. Ils p.838.a. l'avouent, & ne craignent pas mesme de dire que c'est parceque Jean avoit condanné Nestorius. Mais ils se plaignent principalement des entreprises qu'il avoit faites sur leur province, priant les Imperatrices d'obtenir de l'Empereur qu'il les arreste, & qu'il fasse rendre l'Eglise de S. Serge à son Evesque legitime. [On ne sçait point ce qui arriva de cette requeste,]'sinon qu'il est certain par la suite de l'histoire, que l'evesché de Sergiople a subsisté, Geo.sac.p.303. '& a mesme esté honoré du titre de metropole. Conc.ap.p.838.

'On deputa pour porter la requeste,[non un Evesque,]mais des a. Ecclesiastiques & des moines, [parcequ'on avoit peutestre déja receu]'l'ordre de l'Empereur, qui ne vouloit point qu'aucun p.830.§126. Evesque vinst à la Cour, mais que chacun demeurast dans son diocese. Jean d'Antioche ayant receu cet ordre, en avertit Alexandre d'Hieraple, afin qu'il le fist savoir à ses suffragans, & luy écrivit pour cela une lettre, où il luy mande qu'il saura bientost le sujet de cet ordre, [sans rien dire qui pust offenser Alexandre, ni qui touchast les troubles qui les divisoient alors.]'Sa §127. lettre fut portée par un"Magistrien à Alexandre qui ne voulut point la recevoir. Mais il se la fit lire par le porteur, & en fit prendre copie par un notaire. Il donna en mesme temps au porteur acte de sa diligence, & il y promet d'obeïr à l'ordre de l'Empereur.

Officier du Maistre des Offices.

[Cet ordre pouvoit bien estre un effet]'de la priere que Jean p.827.828. avoit faite au Prefet Taurus d'assister son Eglise contre les schismatiques.'Ceux-ci disent que leurs ennemis les avoient representez à l'Empereur comme des heretiques:'qu'ils avoient envoyé des vaisseaux chargez d'or & de presens:'que Jean avoit à Constantinople un nommé Verius qui sollicitoit secrettement pour luy; & qui distribuoit, si on les en croit, bien de l'argent p.863.c. p.864.c. p.828.§124.

pour obtenir un rescrit de l'Empereur qui les obligeast de communiquer avec Jean, ou de sortir de leurs Eglises,'suivant en cela l'autorité des Evesques à qui le jugement de ces sortes de choses appartient selon les Canons.'Il y avoit déja eu un ordre semblable pour la Thrace, [je ne sçay si l'on ne veut point dire pour la Mesie,] qui avoit causé, dit-on, bien du trouble dans ce pays, jusqu'à y empescher la levée des tributs.

p.576.c. p.828.c.

'Cela n'empescha pas que Jean n'obtinst la loy qu'il demandoit, & Domitien qui estant alors Questeur,[l'avoit apparemment faite luy mesme,]'en manda la nouvelle à Hellade de Tarse, qu'il faisoit profession d'aimer & d'estimer à cause de la vertu qui paroissoit dans tout le reste de sa conduite. Sa lettre porte encore qu'il avoit un peu arresté la publication de la loy, dans l'esperance qu'Hellade & tous les autres de la Cilicie se rendroient à l'instante priere qu'il leur faisoit de conferer avec Jean, & de rentrer au plustost dans sa communion, pour eviter les maux effroyables que causeroit l'execution de la loy; qu'il ne leur pouvoit arriver aucun mal de ceder, & qu'ils seroient chargez de tout celui qui arriveroit dans leurs Eglises, s'ils ne cedoient pas;'puisqu'un Evesque regarde les maux des autres comme les siens propres, estant chargé de Dieu de corriger les fautes des peuples.'Il envoya un "officier porter cette lettre, & travailler en mesme temps à la reconciliation des Evesques.'Il en écrivit une semblable à Theodoret.

b.c. p.829.§ 125. p.830. p.828. decanum. p.859.2.

'Hellade qui avoit une croyance toute particuliere pour Melece de Mopsueste, & qui ne vouloit rien faire que par son conseil,'luy écrivit sur cela.[a] Theodoret à qui il en écrivit aussi, ne luy fit réponse qu'assez longtemps aprés. Mais Melece luy en fit apparemment une fort promte & fort semblable à la lettre que nous avons de luy à Maximin d'Anazarbe son metropolitain, pour le preparer à recevoir l'envoyé de Domitien, qui devoit aussi aller chez luy.'Car quelque certain que dust paroistre ce que mandoit un Questeur, Melece assure que la nouvelle estoit fausse, que c'estoit un artifice de Domitien pour les effrayer, & pour obliger Jean; que la loy avoit effectivement esté donnée; mais que Taurus l'avoit fait "supprimer, en representant à l'Empereur les mauvaises suites qu'elle pouvoit avoir pour les imposts. Il disoit savoir cela du Gouverneur de sa province, arrivé depuis peu de Constantinople, & qui s'y estoit informé avec soin de toutes choses, à cause de l'interest qu'il y avoit, [puisque c'estoit à luy à faire executer les loix.]

p.846.a. p.829.1. a p.859.2. p.828. vacare.

'Cependant la loy vint, & elle nommoit en particulier Hellade, p.844.§ 142.
Maximin, Alexandre, [tous trois Metropolitains,] & Theodoret.
'On en a encore le commencement.[a] Il paroist qu'elle fut d'a- p.141.§140. a p.876.c.
bord adressée à Jean, qui l'envoya à Denys General de la milice
pour la faire executer. Denys l'ayant receue donna les ordres
necessaires, '& écrivit aux quatre Evesques qui y estoient nom- p.845.§ 143.
mez, pour la leur signifier, & les sommer de choisir au plustost
ou la paix avec Jean, ou l'exil. 'Il envoya cette lettre avec la loy § 142.
au Comte Tite son Vicaire ou Lieutenant, afin qu'il la fist exe-
cuter avec le plus de diligence, & le moins de trouble qu'il se
pourroit, luy recommandant cela comme une chose de la der-
niere importance.

'Hellade receut [apparemment la mesme nouvelle] de Constan- § 144.
tinople par Anastase Prestre, & Thartice Diacre, qui man-
doient que Procle n'enseignoit rien que d'orthodoxe; qu'il avoit
beaucoup de credit à la Cour; qu'il devoit envoyer sa synodique
à Jean, avec des ordres de l'Empereur, afin que tout le monde
la receust, '& approuvast son "inthronization, comme Jean l'avoit p.828.a. *ordinatio.*
demandé à Taurus, '& que ceux qui le refuseroient seroient p.845.c.
chassez de leurs Eglises. 'Hellade envoya cette lettre à Melece, p.846.a.
pour luy demander ce qu'il y avoit à faire sur cela.

'Melece luy répondit d'une maniere fort rude, que quand Pro- § 145.
cle ne communiqueroit ni avec Cyrille, ni avec Jean qui estoit
encore pire que luy, & quand il voudroit reconnoistre Nestorius
pour Evesque, il seroit encore bien difficile de pouvoir commu-
niquer avec luy, puisque son inthronization n'estoit qu'une suite
des troubles qui rendoient nul tout ce qu'on faisoit; mais qu'il
ne pouvoit absolument reconnoistre pour Evesque tout homme
qui communiquoit avec Jean; qu'il ne falloit pas seulement souf-
frir qu'on traitast Procle d'orthodoxe.

ARTICLE CXXV.

Theodoret sommé de se réunir à Jean, est obligé par ses moines de conferer avec luy: Il tasche inutilement de porter Alexandre à le faire aussi.

'CEPENDANT Tite envoya le Tribun Euricien à Cyr, avec Conc.ap.p.847.
des lettres qu'il écrivit tant à Theodoret, qu'aux saints § 146.
solitaires Symeon, Jacque, & Baradate. 'Ce sont sans doute ces n.c.
illustres solitaires à qui l'Empereur Leon écrivit encore 44 ans
aprés ceci, & qui sont tous trois celebres par les eloges que

Theodoret en a faits. [Car ce Jacque est, selon toutes les apparences, celui mesme avec qui il avoit une union particuliere, parcequ'il demeuroit auprés de Cyr.] Et l'on croit que le premier est le celebre S. Symeon Stylite qui ne quittoit point sa colonne; mais il pouvoit parler par ses lettres, & par ceux qu'il avoit
p.847.a. priez d'agir en son nom. 'On marque mesme [que quelques uns de] ces Saints se contenterent d'écrire. [Au moins nous ne connoissons point d'autre Symeon moine qui fust celebre en ce temps
p.847.a. là.] 'Les lettres de Tite portoient, que si Theodoret ne vouloit pas accepter la paix, on l'alloit aussitost chasser, & mettre un autre Evesque en sa place.

[Ce n'estoit pas ce qui le mettoit en peine, parcequ'il ne respiroit qu'aprés la vie monastique; mais les saints moines l'attaquoient plus fortement par les instances qu'ils luy faisoient pour accepter la paix, "qu'ils le blasmoient d'avoir rompue. *ut culpantes.* Tous ceux de son diocese qui avoient un mesme interest à se conserver un si saint Evesque, s'estoient apparemment unis ensemble pour cela.] Il refusa neanmoins absolument d'aller à Antioche: mais il ne put pas de mesme refuser de promettre
n.e. qu'il iroit avec eux jusqu'à Gindare,] 'qui estoit "environ à quinze lieues de Cyr, & à dixhuit d'Antioche, si Jean vouloit y venir aussi, comme ils esperoient de l'obtenir de luy. Il representa que l'on ne pouvoit pas se reconcilier avec Jean, [1] s'il n'abandonnoit ceux [qu'il avoit ordonnez contre les Canons dans leur province. Mais rien ne leur paroissant impossible,] ils deputerent trois Abbez qui estoient Prestres, partie à Tite, [pour obtenir qu'il ne precipitast rien,] partie à Jean d'Antioche pour le prier de se trouver à Gindare, & de considerer combien il estoit injuste de chasser de saints Evesques qui estoient l'ornement de leur province, & qu'on ne pouvoit deposer sans causer de fort grands troubles.

à 36 milles de Cyr, & à 44 d'Antioche.

n.e. 'Theodoret manda à Alexandre ce qui venoit de se passer, luy
p.849.§147. avouant que jamais il ne s'estoit vu dans un état si penible. 'Alexandre luy répondit qu'il pouvoit faire ce qu'il luy plairoit, &
p.848.b. aller mesme à Antioche, s'il le jugeoit à propos; 'mais que pour luy, rien ne pouvoit luy faire changer la resolution de ne communiquer jamais avec Jean, à moins qu'on n'eust remedié aux desordres qui s'estoient commis, quand mesme Jean luy donneroit, non pas Rasaphe, [où pouvoit estre l'Eglise de Saint Serge,] & les autres lieux de cette solitude, mais tout le royaume des

1. C'est le meilleur sens que je voie à ces paroles, *nisi ejicerentur illi.*

Cieux. C'est la réponse qu'il le prie de faire de sa part aux moines, dont il trouvoit les empressemens fort mauvais. Il les prie de demeurer en repos, quels qu'ils fussent, quand mesme ils ressusciteroient tous les hommes qui sont morts depuis le commencement du monde.

'Il dit que ce qui le confirmoit dans son sentiment de ne point communiquer avec les autres; c'est que l'heresie des Theopasquites,[qui font Dieu passible,]se fortifioit de plus en plus parmi eux, comme on le voyoit par ce qu'on mandoit de Constantinople, & par les predications qu'Antoine Evesque de Calcide avoit faites la semaine sainte à Antioche dans l'eglise de Saint Zachée, dont Maranas Prestre d'Hieraple, & plusieurs autres personnes de la mesme ville, avoient eux mesmes esté témoins.[Il semble donc qu'il ne trouvoit pas mauvais que ses Prestres mesmes communiquassent avec Jean.] a.

'Pour montrer neanmoins qu'il n'estoit point ennemi des condescendances, il envoya à Theodoret quelques papiers,'qui contenoient trois projets de la maniere dont on pouvoit se reconcilier avec Jean. Celui que Theodoret jugea le meilleur des trois,'portoit que l'on pouvoit recevoir la synodique de Procle, si elle s'accordoit avec la vraie foy, sans contenir rien de "mauvais, & si elle n'autorisoit point ce qui s'estoit fait à Ephese. Surquoi Theodoret luy répond, que selon le bruit commun, Procle estoit tout à fait orthodoxe; qu'Hellade mesme qui luy en avoit écrit, & Euthere le confirmoient par leurs lettres. Il le prie donc de penser non seulement à la foy, mais encore à la paix des Eglises, qui estoient dans une agitation tout à fait fascheuse; que s'il le juge à propos, on pourroit conferer hors d'Antioche avec Jean, à la charge que ceux qu'il avoit ordonnez dans l'Euphratesienne seroient exclus de l'episcopat. Il avoit vu depuis peu la lettre de Jean à Theodose sur sa réunion avec S. Cyrille; & il fut fort fasché d'y voir que Jean "anathematizoit la doctrine de Nestorius: car il estoit encore fort persuadé que Nestorius n'avoit point d'autre doctrine que Jean mesme. [Il semble neanmoins vouloir bien tolerer qu'on anathematize ce qu'il a dit, ou cru de contraire à la doctrine des Apostres, pourvu qu'on n'anathematize pas sa doctrine en general.

(p.849. / §148. / p.850. / *superfluum.* / &c.)

Si la réponse qu'Alexandre fit à cette lettre, est celle]'par laquelle il envoie à Theodoret le commencement de la synodique de Procle, on y voit que quelques propositions qu'il fist pour la paix, il n'estoit nullement disposé à la recevoir. Car il declare p.851.§149.

qu'il ne veut point communiquer avec toute perſonne qui ne rejette pas la communion de S. Cyrille. Il ſe plaint de quelques Eveſques de ſa province, qui ſe laiſſant corrompre, ſe joignoient à l'Eveſque d'Antioche, & ſe conformoient entierement à l'Egypte.

p.551.§151. 'Theodoret avoit ce ſemble envoyé à Conſtantinople Donat
p.859.a. Preſtre & Acace Diacre. Ils revinrent vers ce temps-ci, '& luy
p.851. apporterent la lettre que le Queſteur Domitien luy écrivit, 'avec d'autres lettres qui luy faiſoient connoiſtre que leurs amis les plus puiſſants s'excuſoient de rien faire pour eux, ſinon pour travailler à leur reconciliation; & que pour les autres, ceux meſmes qui eſtoient les plus ardens pour leur parti, n'oſoient leur écrire. Il envoya ces lettres à Alexandre par ceux meſmes qui les luy avoient apportées, afin qu'ils l'inſtruiſiſſent de tout; & il luy manda en meſme temps qu'il craignoit fort que leur fermeté à ne rien relaſcher, n'euſt point d'autre fruit que de les accabler entierement, de troubler les Egliſes, & d'abandonner leurs peuples aux loups qui uſurperoient leurs places: qu'ils avoient à craindre de ſe rendre reſponſables à Dieu de tous ces maux, s'ils preferoient leur intereſt, [& leur honneur] particulier au ſalut des peuples. Il conjure Alexandre de faire à tout cela une attention ſerieuſe, de balancer les avantages, & les inconveniens de part & d'autre, & de vouloir bien perdre quelque choſe, ſi l'on peut par là gagner beaucoup plus.

§152. 'Alexandre luy répond ſur cela, que balançant les avantages & les inconveniens, il prefere d'une part le deſir de Dieu, & le royaume des Cieux à l'honneur & la gloire du ſiecle, & de l'autre les depoſitions, les exils, les railleries, & les inſultes des hommes, & la mort meſme du corps à celle de l'ame, & aux tour-
p.855. mens eternels; 'que quand autrefois Saint Melece, S. Euſebe [de Samoſates,] S. Barſe [d'Edeſſe,] & tant d'autres s'eſtoient laiſſez bannir [par les Ariens,] Dieu le voyoit, & n'oublioit pas neanmoins le ſoin de ſon Egliſe, & qu'il n'avoit point rendu ces Saints reſponſables des maux arrivez à leurs peuples, parcequ'ils n'avoient pas voulu ſe conſerver, en entrant dans la communion des heretiques; Qu'ainſi, s'il plaiſt à Dieu de luy en donner la force, il eſt reſolu de comparoiſtre devant les Conciles, 'devant les Gouverneurs, devant les Souverains, pour ſoutenir la foy qui eſt noſtre unique eſperance, & ſouffrir aprés cela tout ce qu'il plaira à Dieu de permettre.

[Rien n'eſt plus beau; rien n'eſt plus grand que tout cela, s'il
eſtoit

estoit bien appliqué.]'Mais Alexandre en parlant si bien sur tout p.529.b.
le reste, manquoit dans le capital, comme Domitien le dit fort
bien à Hellade.'Il reconnoist luy mesme dans cette lettre, qu'il p.852.
n'avoit raison d'agir comme il faisoit, que parcequ'il croyoit
Cyrille heretique; & que Theodoret qui le croyoit orthodoxe
pouvoit agir d'une autre maniere.[Comment donc ne se disoit-il
pas à luy mesme qu'il pouvoit bien se tromper, de croire hereti-
que un homme que toute la terre, que les personnes les plus
éclairées, les plus saintes, & les plus intrepides, que ses meilleurs
amis qui estoient le plus dans ses interests, jugeoient orthodoxe?
Comment ne concluoit-il pas de là qu'il ne falloit point mettre
le trouble & le schisme dans l'Eglise par son sentiment particu-
lier, ayant tant sujet de craindre que ce ne fust qu'un jugement
temeraire & criminel contre l'un des premiers Evesques de l'E-
glise, ou plutost contre toute l'Eglise qui communiquoit avec
luy.]'Il prie Theodoret de ne le plus importuner sur cette affai- p.852.
re,'& qu'il n'avoit qu'à faire tout ce qu'il jugeroit estre le plus p.853.
utile pour son Eglise. Il luy envoie la lettre qu'il avoit receue de
l'Abbé Parthene,[pour luy montrer sans doute que les Nestoriens
de Constantinople n'estoient pas aussi decouragez]'qu'il avoit p.848.a.
paru le croire.'Parthene avoit aussi écrit à Theodoret. p.866.b.

ARTICLE CXXVI.

Theodoret se réunit avec Jean, & travaille à luy réunir les autres, sans condanner Nestorius: Il s'unit aussi à S. Cyrille, sans approuver jamais ses douze anathematismes.

[LA negociation des saints moines eut l'effet qu'ils souhai-
toient.]'Theodoret confera avec Jean d'Antioche,[non à Conc.ap p.865.
Gindare, mais]chez luy à Antioche.[a]Il s'entretint avec luy de b|866 a.
toutes choses, & il en eut toute la satisfaction possible.[b]Car il le a p.862.a. b p.859.b.
trouva zelé pour la veritable foy, & pour l'union de l'Eglise,
sans vouloir exiger qu'on souscrivist à la deposition de Nestorius, Thdrt.G.p.58.
ni qu'on anathematizast sa doctrine; & Theodoret ne fit en effet
ni l'un, ni l'autre.'Il n'avoit jamais eu de peine sur la lettre de Conc.ap.p.859.
S. Cyrille, ayant toujours cru qu'elle estoit orthodoxe, & qu'elle b.
evacuat. "reparoit suffisamment ce qu'il y avoit de mal dans les anathe-
matismes, qu'il regardoit encore comme heretiques. Ainsi voyant
la foy en sureté, & qu'on ne l'obligeoit point à prendre part à
ce qu'il croyoit encore injuste, il s'unit entierement avec Jean,

ne croyant pas pour cela entrer dans l'injustice qu'on avoit faite, selon luy, [à Nestorius,] puisque Dieu ne nous demande point raison des fautes des autres, & que la peine qu'il pouvoit avoir sur cela devoit ceder à l'avantage de finir les disputes, & de ne pas exposer les peuples aux maux qui les menaçoient. [Je ne trouve rien de ce qui se fit à l'égard des trois Evesques ordonnez
p.845.c|850.a. dans l'Euphratesienne par Jean.] 'Il semble qu'on eust eu dessein
p.856.§157. d'abord de faire signer la synodique de Procle, 'neanmoins il
t.3.p.1091.d. paroist qu'on signoit une lettre de Jean, [& apparemment] 'celle
ap.p.856.b.c. qu'il avoit écrite à S. Cyrille pour la conclusion de la paix : 'Mais il trouvoit bon qu'on en retranchast quelques endroits comme superflus ; [c'est à dire sans doute ce qui regardoit Nestorius.]

p.826.§126. 'Jean fit en mesme temps Theodoret le mediateur de la paix avec tous les autres, consentant qu'il usast, pour les adoucir, de tous les menagemens, & de toutes les condescendances qu'il
p.827. jugeroit necessaires, '& voulant bien mesme qu'il le chargeast d'injures, [c'est à dire apparemment qu'il condamnast sa con-
p.826. duite dans les choses qui leur auroient pu faire de la peine.] 'Ils convinrent de cela en la presence de Dieu seul. Mais Theodoret ayant souhaité, [ou dans ce temps là mesme, ou] "quelque temps *olim.* aprés, d'en avoir pour sa fureté un acte par écrit, qu'il luy promit avec serment de ne point montrer que quand la necessité l'y obligeroit : Jean le fit par une lettre qu'il luy adressa signée de luy, toute pleine de marque d'estime & d'amitié ; mais où l'on voit qu'il avoit un vray desir de réunir tous les membres de l'E-
p.827. glise 'aux dépens mesme de sa reputation. Car que pouvons-nous, «
dit-il, souffrir de considerable pour le salut, & la paix de tant «
de freres, "& de freres qui meritent si fort d'estre aimez, aprés « *talium.*
que nous voyons le Fils unique de Dieu se rabaisser pour nous «
jusques à la Croix, S. Paul vouloir estre anatheme pour Israel, «
& Moyse demander d'estre effacé du livre de vie? Il avoit tou- «
p.826. jours ces exemples dans l'esprit. 'C'est pourquoi il ne croyoit point pouvoir rien faire de trop pour une chose que Dieu aime
p.827. autant que la paix : 'Et il exhorte Theodoret de s'y appliquer avec toute son activité ordinaire, priant J. C. de luy donner pour cela la force dont il avoit besoin.

[Il y a tout sujet de croire que Jean ne recevoit personne à sa communion, sans l'obliger d'entrer aussi dans celle de S. Procle
p.811.a. & de Saint Cyrille,] 'comme André de Samosates avoit fait. [Il
Thdrt.G.p.97.1. semble en effet,] 'que Theodoret ait écrit exprés pour cela [dés ce
Conc.ap.p.867. §165. temps une lettre de civilité à S. Cyrille,] 'puisqu'Alexandre luy

reproche qu'on le voyoit à ses genoux, comme un vaincu qui se rend. 'Saint Cyrille marque cette lettre, & ne manqua pas d'y répondre. 'Leonce de Byzance dit que S. Cyrille communiqua avec Theodoret, aussibien qu'avec les autres Orientaux, sans luy demander qu'il anathematizast les écrits qu'il avoit faits contre les anathematismes. 'Theodoret écrit longtemps aprés qu'il demeure dans les termes de l'accord fait du temps de Saint Cyrille, & qu'il embrasse sa lettre [aux Orientaux.]

Thdrt. G. p. 97. d. — Leont. sect. 6 p. 516. d. — Thdrt. ep. 86. p. 963. a.

'Baronius remarque qu'autant que Saint Cyrille avoit eu de courage & de fermeté pour resister aux Orientaux à Ephese, autant leur témoigne-t-il d'amitié, de douceur, & de déference, pour conserver leur amitié, depuis qu'il se fut reconcilié avec eux; "agissant en l'un & en l'autre selon qu'il croyoit estre plus utile pour l'avancement de l'Eglise. 'Il dit que ce fut pour leur donner une marque de son affection & de son estime qu'il voulut soumettre ses ouvrages à leur jugement. 'Nous trouvons en effet qu'ayant achevé ses livres contre Julien l'apostat, & son écrit sur le bouc que la loy ordonnoit de laisser aller dans le desert, 'adressé à l'Evesque Acace de Scythople, dit[a] Photius,[b] il les envoya à Jean d'Antioche, & le pria de les montrer aux plus habiles de l'Orient. Jean les envoya [entre autres à Theodoret,] qui les lut, & en fit beaucoup d'estime. Il en écrivit à S. Cyrille, & S. Cyrille luy fit réponse, en témoignant estimer son exactitude [dans la doctrine,] & luy estre fort obligé de son amitié. Outre ces deux lettres, S. Cyrille luy écrivit encore en plusieurs autres occasions. 'On marque en particulier qu'il luy écrivit deux lettres pleines de tendresse. [Mais je ne trouve point cette particularité dans l'epistre 83 de Theodoret, dont il semble qu'on la tire.] 'Theodoret employoit aussi dans ses ouvrages, l'autorité des écrits de S. Cyrille, pour combatre les Eutychiens.[c] Et il le cite dans le Concile de Calcedoine pour soutenir un endroit de la lettre de S. Jean.[d] Il le qualifie bienheureux, & de bienheureuse memoire, en écrivant non seulement à Dioscore,[e] mais aussi à S. Flavien de Constantinople,[f] & mesme à Domnus d'Antioche.

&c. — Bar. 431. § 81. — 582. 83. — Thdrt. ep. 83. p. 960. b. — Cyr. ep. 36. p. 121. — a Phot. c. 169. p. 380. — b Thdrt. p. 960. b. — Conc. t. 4. p. 1776. b. — Thdrt. ep. 83. p. 959. a. d | dial. 2. p. 110. 111. — c Conc. t. 4. p. 370. a. b. — d Thdrt. ep. 83. p. 959. 960. — e ep. 86. p. 963. a. — f ep. 112. p. 983. d | 984. a.

[Nous verrons neanmoins que vers l'an 437,][g] il écrivit nommément contre luy, pour défendre Theodore de Mopsueste, & d'une maniere assez dure. [Il faut remarquer encore qu'il n'a jamais approuvé les anathematismes de ce Saint.] 'Il avertit Domnus d'Antioche en 449, de prendre bien garde qu'on ne les autorisast dans le faux Concile d'Ephese, '& il se plaint de ce que ceux des autres dioceses, ne regardant qu'au nom illustre de

g Conc. t. 5. p. 473. 474. — Thdrt. ep. 112. p. 982-984. — p. 982. 983.

l'auteur, n'y soupçonnoient rien de mal, & ne connoissoient
ad Joan. t. 4. p. 703. a. point le venin qu'ils contenoient.'Voulant montrer que ce Conciliabule avoit blessé la foy de l'Eglise, il dit qu'on y a deposé Domnus, parcequ'il ne recevoit point les anathematismes, qu'on
c. les y a confirmez,'& que les Evesques d'Orient n'osoient plus les rejetter, comme ils l'avoient fait si souvent.

t. 5. p. 39. 2. b|100, 101. 'Quelques uns ont pretendu qu'il avoit toujours esté opposé non seulement aux anathematismes, mais encore à la personne de S. Cyrille: & on cite pour cela deux invectives tres sanglantes qu'on pretend qu'il fit en 444, pour insulter à sa mort. [Mais ces pieces sont rejettées comme de pures suppositions par Baronius, par Mr Cousin, & par d'autres personnes tres habiles, dont l'autorité est appuyée"sur des raisons tout à fait solides. Pour ce qui regarde ses sentimens sur la personne de Nestorius, nous en parlerons en un autre endroit.] NOTE 80.

ARTICLE CXXVII.

Les deux Cilicies se réunissent, hors Zenobe de Zephyre qui est banni, & Melece de Mopsueste.

[LA réunion de Theodoret ebranla tout le parti des schisma-
Conc. a. p. 855. § 155. tiques.]'Des qu'on sceut qu'il estoit à Antioche, [ou plutost qu'il songeoit à y aller,] ceux de la seconde Cilicie, qui avoient tout promis à Alexandre, parurent tout à fait portez à l'abandonner, jusqu'à sembler estre faschez que d'autres les eussent prevenus. Jean leur avoit ce semble récrit pour les porter à la paix. Ils receurent ses lettres, & luy envoyerent peutestre aussi des eulogies.

p. 858. § 159. [Je ne sçay si cette lettre n'auroit point precedé]'celle que Jean leur adressa par le Comte Neotere, où aprés avoir parlé des Peres de Nicée,[1]& de plusieurs autres Saints qui ont combatu 1.
pour la verité, il y anathematizoit l'impieté[2]d'Apollinaire avec 2.
toutes ses heresies, & faisoit une exposition claire de la vraie
p. 856. § 157. foy.'Ils s'assemblerent ce semble pour deliberer sur cette lettre: & n'y trouvant rien que de bon, ils la receurent, rentrerent dans la communion de Jean, & luy écrivirent une lettre, où Maximin d'Anazarbe, & les autres Evesques de la province, l'assurent de la joie que la sienne leur avoit donnée. Ils luy font excuse d'avoir esté quelque temps separez de luy, à cause des articles [de S. Cyrille,] condannez souvent comme mauvais par

1. 2. Ces deux articles ne sont point dans sa lettre d'union à S. Cyrille.

Jean mesme: mais que l'exposition qu'il avoit faite de la vraie foy avoit animé leur amour pour luy.'Je pense que c'est la lettre synodique que les Evesques de la seconde Cilicie avoient écrite à Jean pour l'assurer qu'ils communiquoient avec luy, & qu'ils adresserent à Theodoret,[afin qu'il la luy presentast. Il semble qu'il la trouva déja à Antioche en y arrivant. De la maniere qu'il en a parlé, on ne peut douter que Jean ne l'ait agreée.] p.859.c;860.1;n.c.

'Hesyque Evesque de Castabales s'estoit trouvé au Concile de la seconde Cilicie. Il avoit promis à Melece,[qui n'avoit eu garde d'y venir,]de luy mander ce qui s'y seroit passé. Il le fit par un billet, auquel il joignit la lettre qu'on avoit écrite à Jean, & il le prie en mesme temps de prendre sur cette affaire une resolution conforme à ce qu'il avoit appris de Theodore, sur l'obligation qu'il y a de conserver le corps de l'Eglise sans division. p.856.§ 157.

'Ce n'estoit pas là la pensée de Melece. Des qu'il avoit vu ceux de sa province pancher pour l'union, il en avoit écrit à Alexandre,'qui luy répondit qu'il n'estoit pas surpris de voir les Ciliciens changeans à leur ordinaire, & toujours prests à se porter aux extremitez opposées.'Lorsqu'ils eurent communiqué avec Jean, Melece crut le luy marquer suffisamment, en luy mandant qu'il n'osoit luy dire ce qui se passoit parmi eux. Mais pour luy rien ne l'ebranloit. p.855.§ 155. § 156. p.862.§ 163.

'Il luy envoya en mesme temps une lettre d'Hellade de Tarse, 'qui répondoit à une exhortation qu'Alexandre luy avoit faite de ne se point laisser abatre. Hellade l'assuroit qu'il demeuroit dans les mesmes sentimens qu'il avoit toujours eus:'mais que tout son Clergé & tous ses suffragans, hors deux, le pressoient de se réunir; que la seconde Cilicie l'avoit fait, & travailloit à le luy faire faire de mesme; qu'aprés tout il estoit ebranlé par le peril où il voyoit son Eglise, s'il estoit obligé de l'abandonner.'Theodoret luy écrivit aussi d'Antioche d'une maniere tres pressante, & luy envoya le Prestre Basile pour le conjurer de ne pas perdre son troupeau, en se faisant deposer sans pouvoir dire qu'il y en eust aucun sujet, n'y ayant rien dans ce qu'on luy demandoit qui pust blesser sa conscience.'Il en écrivit encore à Cyrille Evesque d'Adane, afin qu'il portast Hellade[son metropolitain]à embrasser & à procurer la paix.'D'autres écrivirent encore ce semble à Hellade pour le mesme sujet, luy representant mesme qu'il avoit endetté son Eglise pour faire des aumosnes ou d'autres depenses semblables,[& qu'il la ruinoit en l'abandonnant.] Ib. § 164. p.863. p.859.§ 160. § 161. p.864.c.

'Alexandre au contraire luy écrivit une longue lettre pour p.863.§ 165.

p.865. l'empescher de se rendre à ces sollicitations.'Il y fait de grandes
p.864.b. plaintes contre Jean.'Il dit que si on ne l'obligeoit point à signer contre Nestorius; ceux qui luy font cette proposition l'ont condanné eux mesmes, malgré leurs promesses;
a. 'qu'aprés tout il ne sert de rien d'estre ferme sur ce point, & d'abandonner le capital qui est la doctrine de la foy,
p.865.b. '& encore en un temps où l'heresie se soulevoit de tous costez. [Mais pour l'article de la foy, qu'il faut certainement soutenir au peril de quoy que ce soit, il le suppose toujours sans se mettre en peine de le prouver, quoiqu'il
p.879.§180. sceust bien qu'on ne le luy accordoit pas.'Aussi Hellade[sans s'arrester à ses exhortations mal appliquées,]se réunit à l'Eglise
p.870.b. & à la communion de Jean,'avec tous les autres de la Cilicie, hors
p.876.a,856.a. Melece de Mopsueste,'& Zenobe Evesque de Zephyre dans la premiere Cilicie. Car ce Zenobe aima mieux abandonner volontairement son Eglise, aprés que Melece eut esté chassé, [que d'imiter Hellade.] Il fut ensuite banni à Tiberiade dans la Pa-
p.876.a. lestine, d'où il fut encore chassé.'Alexandre avoit logé chez luy au retour d'Ephese.

p.888.§193. 'Hellade aprés s'estre réuni avec Jean, en fit une espece d'excuse à Nestorius dans une lettre qu'il luy écrivit, luy protestant qu'il l'a fait parceque la lettre qu'on avoit envoyée[pour signer] s'accordoit exactement avec la tradition apostolique, & qu'il ne l'a neanmoins fait qu'avec regret pour eviter de plus grands maux. [Il s'estoit assurément engagé à reconnoistre Saint Procle pour legitime Evesque de Constantinople, au prejudice de Nestorius] qu'il croyoit encore estre persecuté injustement, & mesme pour avoir soutenu la verité. C'est pourquoi il le traitoit toujours comme Evesque. Theodoret estoit dans les mesmes senti-
p.887.b. mens. [Nous verrons neanmoins]'qu'Hellade signa sa deposition quelque temps aprés, & anathematiza sa doctrine.

ARTICLE CXXVIII.

La deposition des quatre Metropolitains executée à l'égard des seuls obstinez, comme Dorothée & Euthere: Les Isaures se réunissent: Acylin de Barbalisse est chassé.

Conc ap.p.879.880. 'IL est visible qu'Hellade fut receu dans la communion de
a p.8.9.559. l'Eglise, & qu'il demeura Evesque de Tarse.ª Il est certain aussi que Theodoret, & Domitien Questeur, supposoient comme une chose indubitable, qu'il conserveroit son evesché en se réunissant.

à Jean d'Antioche.[Ainsi il faut dire que Jean avoit obtenu de l'Empereur qu'on n'auroit point d'égard au Concile de Maximien qui l'avoit deposé, avec Dorothée, Himere, & Euthere, pourvu qu'ils acceptassent les conditions de la paix. Himere n'est point en effet non plus que luy]'dans la liste de ceux qui furent privez de leurs Eglises, parcequ'ils ne vouloient point entrer dans la communion de Saint Cyrille.'Dorothée & Euthere y sont:[Mais je ne trouve point que Dorothée ait demandé à se réunir, & quand il l'auroit demandé, peuteestre que l'anatheme qu'il avoit prononcé à Constantinople, l'auroit fait juger indigne de la grace & de la communion de l'Eglise. Nous verrons dans la suite ce qu'on sçait de la fin de son histoire.] p.885. p.885.886.

'Pour Euthere nous avons de luy un écrit tres emporté contre la réunion, & mesme personnellement contre Jean & S. Cyrille. 'Il pretend que Jean qui avoit abandonné Nestorius en se réunissant, avoit appris de luy la confession de foy qu'il envoya à S. Cyrille, & il dechire autant qu'il peut ce que Saint Cyrille y ajoute dans la lettre de la réunion, pretendant y trouver des heresies[imaginaires ausquelles & Saint Cyrille, & qui que ce soit n'avoit peuteestre jamais pensé.]'Il y releve extremement Diodore de Tarse.'Il adressa cet écrit à Alexandre d'Hieraple & aux autres qui n'avoient point encore embrassé la paix;'& il les conjure à la fin de renoncer mesme à la communion de ceux qui s'estoient souillez, dit-il, en se joignant à Cyrille, & qui en faisant semblant d'estre les défenseurs de la foy, s'estoient rendu les ministres de l'impieté.[On voit par là combien sa disposition estoit opposée à la paix, & ainsi c'est avec quelque raison]'qu'un ancien auteur le qualifie heretique, & compagnon de l'heresie de Nestorius.[Car pour sa doctrine, il me semble qu'on peut juger par cet écrit mesme qu'il n'en avoit point d'autre que les Catholiques. p.897.c|898. p.899. p.901.a. p.898.a|906.c. p.907.a. p.897.c.

Nous n'avons point remarqué que les Evesques d'Isaurie eussent pris aucune part au schisme. Et peuteestre s'estoient-ils contentez de ne point signer la lettre de réunion, sans faire aucun acte exprés de rupture.'On trouve neanmoins que Zebina qui avoit esté à Antioche, avoit anathematizé Saint Cyrille.'Et il y avoit une Antioche dans l'Isaurie.'Ce qui est certain, c'est qu'ils cederent avec ceux de la Cilicie, embrasserent la communion de Jean,'luy envoyerent des eulogies avec des lettres où ils reconnoissoient Saint Cyrille & Procle pour Evesques de l'Eglise, & declarerent en mesme temps qu'ils ne "prenoient point de part p.865.a. Geo.sac.p.301. Conc.ap.p.865. § 166. p.867.§ 168. communicare

à la deposition du tres saint Evesque Nestorius : ce sont les termes de Theodoret.
p.894.a § 197. 'Il semble neanmoins que ce qu'ils firent alors ait esté envoyé à S. Procle, & qu'il s'en soit contenté.

p.870.c. 'Il ne resta plus ainsi [dans le patriarcat d'Antioche,] qu'Alexandre & Melece, avec Zenobe, ou peutestre encore Abibe dont
p.856.b. nous avons vu l'histoire, '& Acylin depouillé de son evesché de Barbalisse dans l'Euphratesienne. Ce lieu n'est qualifié qu'un
p.851.n.g. "chasteau:'Et il y en avoit bien d'autres de cette sorte, qui estant *castrum.* peuplez comme des villes, avoient aussi des Evesques. [Acylin ne se trouve point entre les Evesques venus à Ephese, & peut-
p.831.833.837. estre n'estoit-il pas mesme encore Evesque:] 'car il est toujours mis le dernier entre ceux du Concile & du parti d'Alexandre.
p.844.c. 'Il n'estoit pas nommé dans la loy donnée contre les schismatiques. [Mais elle les comprenoit tous assurément : Et comme il se
p.854.b. rencontroit peutestre voisin de Tite, pour executer la loy,] 'il fut sommé des premiers de se réunir à Jean, ou de sortir. Ceux de
p.856.b. Barbalisse eurent ordre de l'y obliger, '& se souleverent sur cela
p.854.§ 154. contre luy. 'Il promit ce semble de sortir, & consulta ensuite Alexandre pour savoir ce qu'il avoit à faire.

§ 154. 'Alexandre qui luy avoit déja écrit & parlé plusieurs fois sur ce sujet, ne manqua pas de l'exhorter à ne craindre aucune persecution pour la justice. Pour ce qui est de sortir, il ne condanne point ce qu'il avoit fait: Mais il luy donne sur cela une regle [fort belle & fort importante,] qui est qu'un Evesque doit rendre con-
p.855. te à J.C. de sa sortie, aussibien que de sa demeure; '& qu'ainsi il ne doit point quitter qu'il n'y soit forcé par le commandement du Souverain, ou obligé par le soulevement general de tout son
p.856.b. peuple. 'Acylin fut bientost chassé par des calomnies & des factions vers le mesme temps que [Theodoret &] la seconde Cilicie se réunirent, & il se retira auprés d'Alexandre, qui canoniza sa constance, [lorsque Dieu la condannoit comme une obstination.]
p.878.a|879.b. 'Neanmoins aprés que Melece eut esté aussi chassé de Mopsueste,
p.886.b. 'Acylin consentit à communiquer avec Jean, sans rien signer
n.f. contre Nestorius : 'de sorte qu'il peut bien avoir esté rétabli dans son Eglise; & quelques uns croient que c'est Aquilin deposé dans le faux Concile d'Ephese, quoiqu'il y soit nommé Evesque
p.856.b. de Byblos. 'Alexandre dit qu'il avoit toujours mené une vie tres sainte, presque depuis le berceau, & qu'il s'estoit déja signalé en d'autres rencontres.

ARTICLE CXXIX.

Melece de Mopsueste est deposé, chassé, & banni à Melitene : Thomas est ordonné en sa place.

[MELECE avoit sans doute esté sommé par le Comte Tite en mesme temps qu'Acylin :]'mais il s'estoit toujours Conc.ap.p.872. §173.
obstiné à ne vouloir point communiquer avec l'Eglise Catholique.[Maximin d'Anazarbe luy manda]'que l'on avoit écrit,[& p.856.§158.
apparemment d'Antioche,]que quand on l'auroit chassé luy & les autres,(car c'estoit avant la réunion des Ciliciens,)il estoit à craindre que leurs Eglises ne tombassent entre les mains de quelques heretiques qui les corromproient.'Mais comme il estoit p.857.a.
persuadé que ceder s'estoit établir l'heresie, il répondit à Maximin qu'il ne croyoit pas devoir se rendre luy mesme heretique, depeur que les autres ne le devinssent.'Hellade de Tarse luy a.b.
manda aussi que l'on parloit de faire un synode[du patriarcat d'Orient]pour les y citer : à quoy il répondit qu'il ne reconnoissoit point l'autorité de ce synode, que si Jean envoyoit le citer comme de luy mesme, il ne répondroit pas seulement un mot à son envoyé; que s'il estoit appuyé de l'autorité de l'Empereur, il regarderoit cela comme un ordre de Dieu, & quitteroit son Eglise,'voulant ceder à l'autorité du Souverain, & à la necessité; c.
mais non à l'autorité de Jean qu'il ne craignoit pas,'& qu'il ne a.
regardoit point alors comme son superieur.

'Une partie de ses Ecclesiastiques estoient contre luy:[a] & ils luy p.877.b
adresserent une protestation sur ce qu'on menaçoit"de les assujettir à la ville,[s'ils ne se reconcilioient à l'Eglise:]mais ce ne luy estoit pas une raison de trahir sa conscience, estant prest de se voir reduit luy mesme aux ministeres les plus bas, plutost que de faire une chose qu'il regardoit comme la perte de son salut. a p.857.b. — *trahere ad curiam.*

'Il écrivit neanmoins à Maximin, qu'il estoit prest de s'unir à p.844.b|858.a.b| 875.a.
Jean, mais pourvu qu'il anathematizast Saint Cyrille & ses 12 articles, si S. Cyrille ne les vouloit pas anathematizer luy mesme avec ses autres écrits; qu'il ne souscrivist point la synodique de Procle, qu'il reconnust Nestorius pour Evesque, non de parole, mais en le faisant venir à l'Eglise[pour y assister au sacrifice,]en le faisant asseoir avec luy, & mettant son nom dans les diptyques. [Il s'attendoit bien]que Jean n'accepteroit pas ces conditions.

'Le Comte Neotere luy écrivit pour tascher de le flechir,[soit p.842.§141.

p.858.b. lors]'qu'il apporta aux Evesques de la seconde Cilicie la lettre de
p.842.c. Jean pour l'union, [soit un peu devant.]'Il luy répondit que s'il se fust agi"de quelques interests humains, il auroit cedé à la crainte des maux dont il estoit menacé. Car tout plie, dit-il, sous la terreur des puissances, hors une conscience attachée à
p.843 a. Dieu, qui aime de tout son cœur à luy plaire,'qui met sa confiance
p.843.844. en luy, & qui espere de luy des biens eternels.'Il pretend donc montrer par le narré qu'il luy fait des choses, qu'on ne peut se
p.844.b. lier avec Jean uni à S. Cyrille, sans s'engager dans l'heresie;'que ce ne seroit pas une paix, mais une ruine entiere. Il reconnoist à la fin la verité[qui fait sa condannation,]que s'il eust troublé l'Eglise pour des choses qui n'eussent esté que peu importantes, il eust esté le plus miserable de tous les hommes, & digne de toutes sortes de supplices. Entre autres conditions qu'il propose pour la paix, il eust voulu qu'on se fust contenté du symbole de Nicée, expliqué, dit-il, par le B. Theodoret, puisque c'en est le vray sens. [Je pense qu'il veut dire Theodore de Mopsueste.

Quoiqu'il y eust peu lieu d'esperer qu'une prevention aussi forte que la sienne, pust ceder, ni à la crainte, ni au temps, ni à la rai-
p.872.§ 173. son;]'neanmoins le Comte Tite qui vouloit eviter le bruit & le trouble differoit de le chasser; & il pria Jean d'Antioche de ne l'en pas presser, jusqu'à ce qu'il fust venu un nouvel ordre de la Cour contre ceux qui n'auroient pas obeï: Cet ordre portoit ce semble absolument la peine de l'exil, sans donner davantage de temps pour deliberer. Lorsqu'il fut arrivé ou prest d'arriver, Tite le manda à Melece, en le priant de penser à ce qu'il avoit à faire, & de s'en aller au plustost à Antioche se reconcilier avec Jean, parcequ'aprés cela il n'y auroit plus de remede; qu'il devoit considerer qu'il avoit contre luy toute l'Eglise; & qu'il n'y avoit pas d'apparence que la providence divine, qui veut sauver tous les hommes, n'eust donné qu'à luy seul la grace de connoistre & de suivre la verité; qu'ainsi tous ses grands discours[& toutes ses fausses raisons]ne pourroient servir qu'à le condanner & en ce monde-ci & en l'autre.

p.872.§ 174. a p.873. 'Melece luy répondit par une longue lettre,[a]où il prouve fort bien par divers exemples, qu'on n'est pas criminel pour ne pas
p.874.a. b.c. suivre le plus grand nombre,'& pour en estre persecuté, lorsque c'est parceque l'on ne veut aimer que Dieu.'Pour montrer donc que c'estoit là le sujet de sa persecution, sans quoy tous ses exemples luy auroient esté inutiles, il soutient, [comme Alexandre,] que Saint Cyrille avoit esté heretique dans ses anathematismes;

qu'il l'estoit encore puisqu'il ne les avoit point condannez ;'& que Jean estant entré dans sa communion sans les luy faire condanner, & sans les condanner au moins luy mesme, on ne pouvoit communiquer avec luy sans participer à l'heresie. Il touche aussi ce qui regardoit Nestorius, mais en un mot. [Ainsi il se separe de toute l'Eglise, ou plutost il la condanne toute entiere sur des raisons qui au moins estoient embarassées, & dont il eust aisément senti la foiblesse, s'il n'eust esté entierement aveuglé par ses preventions, & peutestre par la vanité]'de se voir le successeur du grand Theodore : car c'est ainsi qu'il l'appelle.'Il pretend mesme que tout son diocese l'eust lapidé s'il eust communiqué avec Jean. c|875.1. b. c.

'Il declare donc à Tite qu'il n'a qu'à executer ses ordres, & qu'il les previendra mesme en se retirant volontairement, pourvu qu'on luy fasse voir non une copie, mais l'original de la lettre de l'Empereur qui le luy commande, avec la requeste sur laquelle elle a esté obtenue, parcequ'il veut savoir si les ennemis de la verité n'ont point surpris l'Empereur par leurs mensonges. [Il paroist dans cette lettre un digne successeur de Theodore le premier chef des Pelagiens,]'lorsqu'il dit que Dieu fait les hommes maistres de ses volontez : [de sorte qu'il ne faut plus dire que le Seigneur fait tout ce qu'il veut, mais tout ce que nous voulons.] b. p.870.c.

'Tite pressé par ceux d'Antioche,[a]& peutestre mesme par l'Evesque Jean, [fut donc obligé d'en venir à la violence,][b]& d'envoyer une compagnie de soldats chasser Melece de la ville.[c]Ils le firent en un dimanche, ce qui rendit son expulsion plus celebre & en mesme temps plus odieuse.'Car non seulement tous les Chrétiens de la ville, mais les heretiques & les Juifs mesmes témoignerent qu'ils ne la voyoient qu'avec douleur : Et on en eut d'autant plus d'affection pour assister celui qu'on traitoit de la sorte. On luy défendit de demeurer ni dans la ville ni aux environs :'mais il demeura neanmoins dans le diocese, tantost se montrant, tantost se cachant. p.876.§ 175. a § 176. b § 175. c p.877.b. c. a.c.

'Zenobe Evesque de Zephyre, qui n'estoit pas encore chassé, manda cette nouvelle à Alexandre;'& Melece la luy manda aussi luy mesme par une lettre qui est tres belle,'aussibien que la réponse d'Alexandre, [si elles estoient mieux fondées. Mais la souffrance ne suffit pas pour faire des martyrs : Il faut souffrir pour la verité, pour la justice, pour J.C, pour l'Eglise, & non pas contre l'Eglise, pour ses preventions, & pour ses jugemens temeraires : ce qui n'empesche pas qu'on n'ait de la compassion & p.876.§ 175. p.877.§ 177. p.878.§ 178.

pour des personnes abusées qui croient souffrir pour la verité, & pour ceux qui en sont venus à de si fascheuses extremitez, s'ils ont esté obligez indispensablement de le faire. Dieu en sçait la
p.876.§ 176. verité, & il jugera les uns & les autres.]'Jean proceda ce semble aussi par les voies canoniques contre Melece, le deposa, & mit
n.1. en sa place un nouvel Evesque nommé Comace,'ou plutost Tho-
t.4.p.644c|718. c. mas,'comme il est nommé dans le Concile de Calcedoine,[a] & dans
a t.5.p.495.a. les diptyques de son Eglise, où il est mis immediatement aprés S. Cyrille. Car on insera le nom de ce Saint à la place de Theodore
ap.p.877. [& de Melece:]'Mais comme Melece demeuroit toujours dans le diocese, quoique caché, y entreprenoit de faire les fonctions episcopales, & y causoit divers troubles, Jean fit presenter à l'Empereur une requeste en son nom, pour demander qu'il fust envoyé hors de toute la Cilicie.[On peut dire que la paix de
p.876.b.c. l'Eglise demandoit son eloignement: Mais je voudrois]'que Jean ne l'eust pas representé à l'Empereur comme un homme qui vouloit effacer la doctrine des Peres:[car ce n'estoit point là du-
p.879.§ 179. tout sa faute.]'L'Empereur ordonna que Melece seroit relegué à Melitene en Armenie: & le General Denys en ayant receu l'ordre, l'envoya au Gouverneur de la seconde Cilicie, luy mandant que s'il avoit besoin de soldats pour l'executer, il avoit écrit
p.885.886. à Tite son Lieutenant de luy en fournir.'Ainsi Melece fut transporté à Melitene, où l'on pretend que l'Evesque Acace, [ennemi zelé des Nestoriens,] le fit beaucoup souffrir; & il y mourut enfin.
p.894.§ 197. [Son exil]'n'appaisa pas encore le trouble dans la Cilicie: & les Nestoriens continuerent à s'opposer à l'Evesque"Thomas[mis Chonæum. en sa place:] de sorte qu'en 436 ou 437, Jean d'Antioche fut obligé de prier Saint Procle d'employer son autorité en faveur de cet Evesque qui avoit pour luy un respect particulier.

ARTICLE CXXX.

Jean d'Antioche & Theodoret font inutilement toutes sortes d'efforts pour gagner l'esprit d'Alexandre.

Conc.ap.p.883. c. [IL ne restoit plus qu'Alexandre d'Hieraple]'dont Jean d'An-
b p.884.a. tioche souhaitoit extremement la réunion,[b] & il fit pour cela
c p.871.c. tout ce qui luy fut possible,[c] ne voulant ni luy faire aucune violence, ni souffrir mesme que les autres luy en fissent, comme il en assura Theodoret, [apparemment dans les entretiens qu'ils
p.883.c. eurent ensemble à leur réunion.]'Il luy envoya plusieurs fois les

plus excellens Evesques, pour le toucher, & luy faire comprendre qu'il ne devoit pas s'opposer à la paix que Dieu avoit accordée à l'Eglise, lorsqu'on l'esperoit le moins.'Theodoret luy en écrivit dés qu'il eut fait sa paix avec Jean, resolu, dit-il, "de se jetter à ses piez, quand il eust dû prendre un baston pour le chasser. Il luy promet de l'aller entretenir de tout ce qui s'estoit passé dans sa réunion, & d'estre pour cela chez luy vers le 20 du mois. [S'il avoit marqué de quel mois, cela fixeroit beaucoup le temps de tout ceci.]'Il manda la mesme chose à Maxime œconome de l'Eglise d'Hieraple, l'assurant qu'il avoit de quoy satisfaire Alexandre sur ses peines au sujet des dogmes, & le priant de le disposer à ecouter ce qu'il luy diroit. p.765.§166. &c. p.862.§162.

Note 81. 'Mais Alexandre estoit inflexible.ᵃEn"répondant à Theodoret, il luy rendit témoignage qu'il avoit fait pour chercher sa miserable ame perdue, (car ce sont ses termes,) autant que le bon pasteur de l'Evangile: puisqu'il avoit fait quatre voyages pour cela, à Arbathimile, à Hieraple, à Zeugma, & à Antioche. Et la conclusion qu'il tire de là, c'est qu'il n'avoit qu'à demeurer en repos sans se fatiguer davantage,'& sans accabler aussi par ses importunitez un homme agé comme il estoit: Il l'assure qu'il souffrira tout plutost que d'entrer dans une communion souillée; 'que les Ciliciens & les autres qui le faisoient alors pour s'accommoder au temps, se condannoient eux mesmes par ce qu'ils avoient fait auparavant;'qu'aprés tout, il ne se conduisoit point par les exemples des autres; & que quand tous les hommes ressusciteroient pour luy dire que la croyance de l'Egypte estoit orthodoxe, il ne les prefereroit pas à la lumiere que Dieu luy avoit donnée: [en quoy il est difficile de ne le pas]'condanner de presomption & d'orgueil, aussibien que d'obstination, comme fait Jean d'Antioche.'Il raporte divers faits pour montrer qu'il n'estoit pas abandonné de tout le monde;'que quelques moines d'Alexandrie avoient écrit à Acace Diacre & Hospitalier [de son Eglise sans doute;] & à Scyllaca Prestre & Sacristin, qui avoient demeurez en Egypte, [& y avoient peutestre esté solitaires,] pour les assurer qu'ils avoient en horreur"l'impieté de Cyrille, & les prier de leur mander s'il restoit encore en Orient quelques Evesques qui n'eussent point cedé au temps, afin de leur demander la permission de se retirer chez eux. Ils se plaignoient surtout de ce que l'on preschoit hautement en Egypte que Dieu est passible. 'On le preschoit aussi dans tout le Departement du Pont, [& mesme dans toute l'Eglise, mais selon le sens veritable que cette ex- p.866.§167. a p.865.866. p.867.a. a.866. p.866.a. p.885.c. p.866.b.c. b. &c. c.

pression peut avoir.] Il semble qu'il y eust mesme un Evesque d'Egypte dans les sentimens d'Alexandre, qui se separoit de la communion & de la doctrine de S. Cyrille. Car il se plaignoit à Theodoret dans une lettre, que Rabula écrivoit partout qu'ils estoient des heretiques, & que ceux qui avoient cedé comme Theodoret, estoient rentrez dans la vraie foy.

p.867.§168. 'La charité de Theodoret ne se lassa point encore, & sans se mettre en peine si Alexandre recevoit bien ou mal ce qu'il luy écrivoit, il employoit pour luy tout ce qu'il avoit de force, afin de n'estre pas condanné de negligence devant le tribunal de J.C. Ainsi lorsque ceux de la Cilicie, & de l'Isaurie eurent confirmé entierement leur union, il le manda à Alexandre par une nouvelle lettre, où il dit qu'il se jette à ses piez pour le conjurer de se rabaisser un peu, de consentir à ce que tout le monde se croit obligé de faire, & d'achever la paix de l'Eglise. Il écrivit cette derniere lettre à la priere de quelques amis qui croyoient qu'il pouvoit tout sur Alexandre.

p.867.§169. [Cependant il n'y pouvoit rien dans cette occasion.]'Alexandre avec sa dureté ordinaire luy répondit qu'il ne pretendoit pas
p.868.a. suivre un homme "changeant comme luy ;'& il le conjure par le &c.
nom de Dieu de le laisser là. Il declare qu'il n'a jamais cru Jean d'Antioche heretique: mais pour S. Cyrille il ne craint point de le
b. qualifier un impie.'Il ne songeoit alors qu'à se retirer des qu'on
a. luy feroit violence.'Quoiqu'il regardast Theodoret comme un
c. cooperateur de l'heresie, indigne de sa communion,'il ne laisse pas en finissant sa lettre de luy demander ses prieres. Mais il ne vouloit que cela de luy.

[Theodoret ne manqua point sans doute d'aller à Hieraple
p.869.2|871.b. pour tascher de le gagner:]'mais il ne put pas seulement obtenir
p.878.c. de luy parler.'Car Alexandre dans la lettre qu'il écrit à Melece chassé de Mopsueste, témoigne qu'il eust souhaité que la volonté de Dieu l'eust mis comme luy dans le port [& dans le calme de la retraite: mais qu'au milieu des flots où il estoit battu par les menaces des uns & par les caresses des autres, il s'estoit fait une espece de port,]en s'imposant comme une loy de fuir & la vue, & l'entretien, & la memoire mesme de tous ceux qui deman-
p.879.a. doient à luy parler;'parceque c'estoient des gents qui estoient, dit-il, retournez de cœur en Egypte, & qui ne cherchoient tous
p.871.b. qu'à le tenter & à l'abatre.'Il n'écrivoit point non plus à ses plus
p.879.a. intimes amis, & ne vouloit point recevoir leurs lettres.'Il croyoit suivre en cela l'exemple de J.C, qui avoit gardé le silence à sa

passion, & l'ordre qu'Ezechias donna à ses officiers de ne rien répondre à Rabsacés.

'Theodoret ayant donc passé[d'Hieraple à Germanicie, & estant de là revenu chez luy, il fut attaqué d'une grande maladie, qu'il sentoit encore moins que l'état où se reduisoit Alexandre, en preferant son sentiment à l'utilité de son troupeau[& de toute l'Eglise.]Sa douleur le porta à prier une personne,[qui avoit sans doute un credit tout particulier sur Alexandre,]'de luy en écrire avec toute la vehemence qu'il pourroit. Il ne demandoit qu'à le pouvoir entretenir, & il esperoit qu'aprés cela le reste ne seroit pas difficile.'Le titre & l'inscription de la lettre portent qu'elle s'adresse à l'Evesque Nestorius;[& on n'en connoist point d'autre alors que l'heresiarque,]'à qui cependant on ne voit pas comment Theodoret auroit pu écrire une lettre telle que celle là. C'est pourquoi on a cru qu'elle estoit fausse, ou toute entiere, ou au moins dans son inscription.'Mais on a jugé aussi, qu'il n'estoit pas hors d'apparence que la grande charité de Theodoret l'ait pu porter à tenter mesme l'impossible, sans se mettre en peine s'il hazardoit sa reputation parmi les sages du monde, pourvu qu'il travaillast à sauver l'ame de son frere, pour qui il eust voulu donner sa vie.'On a dit encore que la mesme ardeur de charité luy avoit pu faire esperer de gagner Nestorius, mesme en faisant semblant de vouloir par luy gagner Alexandre, qui en effet eust cedé sans doute avec tous les autres du parti, si Nestorius eust pu se resoudre à embrasser la penitence, & à demander la communion de l'Eglise.[Nous laissons aux lecteurs à juger de cette difficulté.]'Il est certain que Theodoret faisoit encore alors profession d'aimer Nestorius, & de le regarder comme un Evesque deposé injustement.

p.868.§ 170. p.869.a. p.868.c. p.865.a.b. p.868.b.c. c|869.a. p.888.a.

'Theodoret ne pouvoit manquer de mander à Jean l'obstination d'Alexandre: mais il attendit le plustard qu'il put à luy faire savoir une si triste nouvelle, & en mesme temps il le conjure de souffrir encore avec patience un[ancien]Evesque, dont il connoissoit & aimoit d'ailleurs la vertu, & qui ne refusoit de condescendre à ce qu'on luy demandoit, que parcequ'il croyoit que c'estoit abandonner la justice, & violer les commandemens de l'Evangile, il le conjure, dis-je, de le souffrir encore un peu, & d'empescher mesme les autres de luy faire aucune peine; que le temps pourra l'amollir, & qu'il n'y a aucun danger à attendre, parcequ'il n'enseigne rien dans son Eglise que d'orthodoxe, & qu'il garde le silence à l'égard de tous les autres, ne parlant &

p.872.§ 172.

n'écrivant à personne : mais que si on le chasse par violence, cela aura certainement de fascheuses suites ; que beaucoup de personnes se separeront de l'Eglise & à Constantinople & dans d'autres villes, parceque[tout le monde estime sa pieté,]que plusieurs ignorans le regardent comme le défenseur de la vraie foy, & que d'autres admirent toujours les actions de courage,[de quelque maniere qu'elles soient faites.]

p.872.c. 'Pardonnez-moy, ajoute-t-il, si dans la violence de ma douleur, je vous proteste qu'en le chassant vous vous attirerez "le blasme & la haine de bien des personnes. Que si au contraire, « *blasphemiam.*
p.873.a. pouvant venger l'injure qu'il vous a faite,'vous empeschez mesme les autres de la venger, vous meriterez l'approbation de «
p.872.c. Dieu, & les louanges des hommes, soit amis, soit ennemis,'qui « tous admireront vostre patience & vostre bonté ; & aprés tout, « vous ne ferez que persister dans les sentimens où vous m'avez « témoigné que vous estiez à son égard mesme. «

ARTICLE CXXXI.

Alexandre est enfin chassé & banni : Ses bonnes & mauvaises qualitez.

L'AN DE JESUS CHRIST 435, PASQUE le 31 mars, F.

[NOus ne savons pas si Jean accorda le delai que Theodoret luy demandoit pour Alexandre. Mais nous savons que
Conc.ap.p.883.c. n'ayant rien gagné par Theodoret]'sur cet esprit obstiné, il ne gagna pas davantage par les autres Evesques qu'il y employa ;
p.884.b.c. a p.883.c. 'ce que quelques uns entendent d'André de Samosates.[a] Il y joignit peutestre encore les plus saints d'entre les moines. Alexandre ferma toujours les oreilles à leurs prieres, & ne voulut pas
p.884.a. seulement leur parler.'Ainsi Jean ne crut pas devoir empescher
p.880.c. l'execution des ordres de l'Empereur.'Il y avoit eu quatre rescrits
b. contre luy.'Le General Denys luy avoit écrit une lettre fort civile pour le supplier de se réunir à l'Eglise, & de ne luy pas donner la douleur de se voir contraint d'executer les ordres qu'il
p.879.§ 180. avoit receus.'Tite luy en avoit écrit une pareille, où l'on voit qu'il faisoit une profession particuliere de l'aimer ; & de suivre
p.880.§ 182. ses conseils.'Il avoit toujours répondu par des injures contre Jean, & en protestant qu'il ne pouvoit s'unir avec luy sans blesser
p.188.a.b. la foy.'Il avoit seulement demandé à Denys que quand on voudroit qu'il sortist, on luy fist la grace de le luy signifier en secret, & qu'il sortiroit sans bruit.

Tite

'Tite envoya donc un ordre par écrit à Libyen gouverneur de §183.
l'Euphrateſienne, pour l'obliger de ſortir, s'il refuſoit d'entrer dans la communion de Jean ; pour faire recevoir celui que les Eveſques auroient ordonné en ſa place ; pour employer à cela les troupes qui eſtoient dans Hieraple, [en cas qu'il y euſt de la reſiſtance,] & que ſi l'on avoit beſoin de luy, il viendroit avec main forte dés qu'il en auroit avis. 'Hypace officier du General fut p.882.§184.
chargé de porter cet ordre, '& d'obliger Libyen à l'executer. §183.
'Libyen le receut le 15 d'avril, apparemment en 435, & Alexandre §184|p.4.
[en ayant eſté averti,] ſortit de la ville, en declarant qu'il quittoit avec joie l'epiſcopat.

'Le peuple n'oſa le retenir à cauſe des ordres de l'Empereur. §185.
Mais il fut ſi affligé de ſa ſortie, qu'on abandonna toutes ſortes d'occupations pour ne faire que pleurer : & l'on ferma meſme les egliſes. Libyen les fit ouvrir, & reprendre les exercices ordinaires ; mais il ne put pas arreſter les plaintes que tout le monde faiſoit d'avoir perdu celui que chacun aimoit comme ſon paſteur & ſon pere. On en fit un acte que le peuple adreſſoit à Libyen, à Tite, & meſme à Jean d'Antioche, 'à qui ſans doute elles p.883.§186.
n'eſtoient pas avantageuſes, ni ce ſemble meſme aux puiſſances. 'Libyen l'envoya au Comte d'Orient, [qui avoit la juriſdiction p.882.a.b.
civile ſur tout le patriarcat d'Antioche,] & luy écrivit en meſme temps une lettre, où il paroiſt luy meſme fort touché de la ſortie d'Alexandre. Dés devant qu'il fut ſorti, l'on avoit voulu faire un acte ſemblable ; mais Alexandre l'avoit empeſché.

'Jean touché luy meſme de ce qu'il avoit eſté contraint de faire p.883.§187.
contre cet illuſtre Eveſque, en écrivit au Clergé & au peuple d'Hieraple pour répondre à leurs plaintes, & leur proteſter que ce n'eſtoit point la maniere injurieuſe dont Alexandre l'avoit traité ; mais ſa reſiſtance opiniatre à la réunion, qui avoit obligé d'en venir à cette extremité, aprés que tous les autres moyens avoient eſté tentez inutilement : Que s'il vouloit encore embraſſer l'union, on le leur rendroit avec joie : mais que s'il perſiſtoit toujours dans ſon ſchiſme, il falloit qu'ils pourvuſſent à la ſureté de leur Egliſe, [en choiſiſſant un autre Eveſque. Il perſiſta aſſurément,] '& fut relegué aux mines de Famothin en Egypte. p.885.b.
'Panolbe qui eſtoit Eveſque d'Hieraple [vers 443, peut avoir eſté p.950.b|t.4.p.
mis en ſa place.] 730.c.d.

'Alexandre demeura juſques à la mort dans ſon inflexibilité, ap.p.870.§171.
ſans vouloir ceder à tous les efforts que firent & les amis, & les ennemis pour le ramener à l'unité de l'Egliſe. Ainſi c'eſt un

exemple triste & terrible du malheur où nous peut jetter nostre esprit, quand il s'arreste trop à luy mesme, quelques bonnes qualitez que nous puissions avoir d'ailleurs. Car hors cette docilité d'esprit, qui nous fait ceder, non à la violence, non à l'ambition, mais à la raison, à des amis sages & saints, à l'utilité de l'Eglise, il paroist avoir eu tout ce qui peut faire un grand
ap. p. 703.2.b. Evesque, & mesme un grand Saint.'André de Samosates en parle comme d'un homme dont la pieté avoit toujours esté celebre; & il deplore son obstination comme un effet de la malignité du demon, jaloux de ce que son Eglise avoit fait de grands progrés
p. 871. sous sa conduite.'On peut juger par l'estime que Jean mesme faisoit de sa vertu,[qu'elle estoit estimée & reverée de tout le monde. Elle paroist beaucoup dans toutes ses lettres, aussibien que la lumiere de sa sagesse, dans les conseils qu'il donne aux au-
p. 759.b|871. tres.]'Dans ce qu'il faisoit mesme contre la regle de l'Evangile, il n'agissoit que par la vue de suivre l'Evangile, & meprisoit pour cela toute autre chose.[Pour de la fermeté & du courage il en
p. 868.b. avoit assurément jusques à l'excés.]'Il dit qu'il avoit surmonté sans se troubler quatre Gouverneurs,"& divers autres magis- *Judices.*
trats.[Je ne sçay si c'est en cette derniere occasion, ou des le
p. 853.a. temps de Valens.]'Car parlant de ce qui se fit alors[vers 370 & 375,]il dit que c'estoit de son temps.[Ainsi il ne faut pas s'éton-
p. 8 7.1. ner]'s'il se depeint comme fort agé.[a] Il paroist aussi qu'il avoit
a p. 85 ,c. b p. 867.2. esté fort longtemps Evesque.[b] Il semble qu'il l'estoit des l'an 404, ou environ, lorsqu'il fit oster[des diptyques]le nom d'un Julien infecté des erreurs d'Apollinaire, mais qui menoit une vie [exterieurement]si evangelique, qu'on le nommoit dans le sacrifice en un monastere, & en une paroice de la campagne.

p. 762.b. [Je n'entens pas bien]'ce qu'il dit en l'an 432 que selon la vie de la Syrie il estoit un pecheur, & que depuis 40 ans il pleuroit ses pechez. Il ajoute qu'il avoit neanmoins toujours aimé la vraie
p. 865 b|867.a. foy, & toujours combatu les Apollinairistes ses voisins.'Il s'appliquoit tellement à l'oraison, que ses genoux en estoient usez.
p. 782.c. 'Les regrets de son peuple à sa sortie font l'eloge de sa conduite episcopale. Ils aimoient sa douceur, ils honoroient sa vie, ils reveroient sa gravité sacerdotale, ils admiroient la sainteté de toute sa conduite, ils avoient toujours à la bouche les instruc-
p. 868.b.&c. tions qu'il leur donnoit pour les porter à la pieté.'Cependant il les quitta avec joie; & on voit partout que rien ne l'attachoit à l'episcopat, que la crainte de violer l'ordre de Dieu qui l'y avoit établi. Ce n'estoit ni l'amour d'un peuple qui l'aimoit tant, ni

l'ambition de gouverner toute une province.

[Pour l'interest,]'ayant endetté son Eglise, non pour acquiter ses propres dettes, non pour donner à ses parens, non pour vivre dans les delices,'mais pour bastir l'Eglise de S. Serge,[& d'autres depenses semblables,]'en sorte qu'elle n'avoit point de revenu, ni aucun autre argent que les vases sacrez; il proteste qu'il n'en tiroit rien, & qu'il n'avoit pas de quoy faire les moindres presens.'Nous n'avons point d'argent, dit-il, en parlant de luy & d'Hellade de Tarse, mais nous avons les prieres, les veilles, les larmes, les gemissemens d'un cœur plein de componction. Ce sont là les armes de la verité, contre laquelle les richesses ne sont propres qu'à armer & à soulever la multitude.'Lorsqu'il se vit pres d'estre chassé, il ne prit pas un sou du bien de l'Eglise, 'ni aucun livre, hors les papiers qui regardoient les affaires du temps.'Il receut seulement ce que ses amis luy envoyerent pour louer des voitures quand il faudroit se retirer.'Justinien traite Alexandre d'heretique, en parlant d'une lettre que Nestorius luy avoit écrite.[Ce n'est pas une grande raison pour croire qu'il ait suivi les heresies de Nestorius. Dieu jugera si son inflexibilité estoit l'effet d'une opiniatreté heretique, ou de quelque cause moins creminelle, & plus digne de sa misericorde, comme nous le croyons tres volontiers.]

p.864.c. p.865.a. p.868.b. p.364 b.c. p.868.b. b. p.868 b. t.5.p.709.d.

ARTICLE CXXXII.

Sort de Dorothée, & de quelques autres obstinez dans le schisme: Eloge d'Hellade de Tarse: Du nouveau recueil des pieces qui regardent le schisme.

[DOROTHEE de Marcianople, qui n'avoit pas apparemment le mesme merite qu'Alexandre, eut le mesme sort.] 'S. Procle aussitost qu'il eut esté fait Evesque de Constantinople, écrivit une lettre tres forte contre luy au Clergé & au peuple de Marcianople, mais qui n'eut point d'effet, parceque tout son diocese luy estoit fort attaché. Il envoya une copie de la lettre de Saint Procle à Alexandre d'Hieraple & à Theodoret, & leur proposa en mesme temps de s'unir tous ensemble, pour venir à Constantinople representer leurs raisons à l'Empereur.[Je ne sçay si ce ne seroit point pour rompre ce dessein qu'on défendit à tous les Evesques d'y venir.]'Theodoret dans la réponse que nous en avons, ne luy dit rien sur le voyage; il se contente de

Conc.ap.p.840. § 137. § 138.

p.841. louer son courage,'& de luy demander ses prieres pour obtenir de Dieu une pareille fermeté, afin de ne point consentir au jugement injuste[rendu contre Nestorius & contre Dorothée mesme. Il ne pensoit pas sans doute encore alors à se réunir.]

p.885.b. 'Dorothée fut enfin chassé & banni à Cesarée en Cappadoce. "Valerien &"Eudoce deux de ses suffragans quitterent volontai- *Valeanius.*
p.886.a. rement leurs Eglises,[plutost que de consentir à la paix.]'Euthere fut aussi chassé de Tyanes, & relegué à Scythople[en Palestine,] d'où ayant esté chassé[sans qu'on en dise le sujet,]il finit sa vie à Tyr.[Nous avons déja marqué ci-dessus, que Zenobe de Zephyre
p.885.c. en la premiere Cilicie,]'fut aussi banni à Tiberiade,'& Melece de
p.698.706. Mopsueste à Melitene.'Anastase Evesque de Tenedos,[isle sur la coste de l'Hellespont,]mais de la province des Cyclades, qui
p.886.a. s'estoit engagé à Ephese dans le parti des Orientaux,'quitta volontairement son Eglise, & passa le reste de sa vie à aller visiter
a|699. les exilez.'Paussien d'Hypate dans la Thessalie, qui avoit aussi
p.886.b. esté à Ephese, quitta de mesme volontairement.'On marque que Basile de Larisse Metropolitain de Thessalie, & Julien de Sardique, ne voulurent jamais condanner Nestorius:[& on ne dit pas neanmoins qu'ils aient esté contraints de quitter.]Pour Theosebe de Teie dans la Bithynie, il est certain qu'il ne le fut point.[Voilà à quoy se termina le schisme commencé à Ephese au mois de juin 431, & qu'on peut dire avoir fini au mois d'avril 435, par l'expulsion d'Alexandre d'Hieraple. Il y auroit bien des reflexions à faire sur ce grand evenement, & sur tant de circonstances qui l'ont accompagné, mais nous les laissons à la lumiere, & encore plus à la pieté des lecteurs. Theodoret y paroist d'une maniere tres particuliere. Car quoiqu'il n'y ait pas toujours rencontré la verité, on voit neanmoins qu'il l'a toujours cherchée, & toujours aimée. Mais ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur cette lumiere de l'Orient.

[Hellade de Tarse qui y paroist un des premiers aprés luy,]
Thdrt.v.P.c.10. p.829.c. 'estoit disciple de"S. Theodose d'Antioche l'un des plus illustres *V. son titre.* solitaires de la Syrie. Aprés la mort de ce Saint[arrivée vers l'an 412,]il gouverna le monastere qu'il avoit établi auprés de Rhose en Cilicie. Il passa ainsi 60 ans dans la vie solitaire, & fut ensuite elevé à l'episcopat pour gouverner la premiere Eglise de la Cilicie. Il ne quitta point les exercices saints qu'il pratiquoit dans le monastere, mais il y ajouta au contraire les grands travaux où sa charge l'engageoit de jour en jour. Theodoret le qualifie un
Bas.S.v.Th.l.2. c.15.p.295.c.d. homme admirable.[Il succeda[1] apparemment à Marien,]'qui eut 1.

1. Le Pere Lupus aime mieux faire succeder Marien à Hellade.

quelque differend avec Dexien de Seleucie dont nous avons par-
lé ci-dessus,'& on assure qu'ayant défendu à ses diocesains, à c.13.14.p.296.
cause de ce differend, d'aller à Seleucie pour la feste de Sainte 297.
&c. Thecle, il mourut au bout de cinq ou six jours,"avec des circon-
stances qui marquoient visiblement que sa mort estoit une puni-
tion de Dieu. [Ce Marien peut avoir succedé à Phalere,]'qui vi- Conc.t.2.p.1151.
voit en 394.

'Theodoret qualifie Hellade un homme admirable. De la Thdrt.p.819.c.
maniere dont il en parle,[on ne sauroit dire s'il vivoit encore ou
s'il estoit mort.]'Theodore tenoit sa place en 451.[a]Quelques uns Conc.t.4.80.7.
croient que Saint Hellade honoré par l'Eglise greque le 9 de no- a Boll.11.jan.p.
vembre, comme ayant esté mesme aprés sa mort un tableau[vi- 679.1|Men p.
vant]de la vertu, est l'Evesque de Tarse dont nous parlons.'Il 139.c. Thdrt.p.819.c.
avoit formé dans le monastere de Rhose un disciple celebre par
sa pieté, nommé Romule, qui fut fait Abbé d'un autre grand
monastere auprés du bourg de Marato.'S. Chrysostome écrit de Chry.ep.56.t.4.
son exil au moine Romule, comme à une personne qu'il aimoit p.711.712.
& qu'il estimoit beaucoup.'Mais c'est un autre Romule, s'il est Boll.11.jan p.
vray, comme le croit Bollandus, que S. Theodose ne soit mort 679.
que vers l'an 412, & ainsi cinq ans aprés S. Chrysostome: [Si l'on
ne veut dire qu'Hellade n'estoit pas encore Abbé, lorsqu'il ins-
truisoit l'Abbé de Marato.

Outre ce que nous avions déja sur le schisme dans les actes du
Concile d'Ephese, & dans S. Cyrille, nous en apprenons un tres
grand nombre de circonstances dans un recueil de plus de 200
pieces presque toutes nouvelles,]'qui ont esté données au public Conc.ap.p.665.
1. 'depuis quelques années tirées d'un ancien manuscrit du mont a.
Cassin. Mais le P. Lupus qui a eu le manuscrit entre les mains,
'ne nous a pas donné toutes les pieces qu'il contenoit,[b]ni tous les a|887.n.2.
éclairciss mens que l'on en pouvoit tirer: Et ni Mr Baluze,[ni le b p.665.a.
P. Mabillon, de quelque credit qu'ils fussent appuyez,]n'ont ja-
mais pu obtenir, ni de voir ce manuscrit,'ni d'en avoir aucune b.
nouvelle lumiere.

'Ce recueil a esté fait aprés Justinien par un défenseur des trois p.739.742.774.
Chapitres,[c]qui s'interesse particulierement pour Theodoret.[d]Il 775.779.785.792.
défend aussi S. Cyrille. Mr Baluze qui a fait r'imprimer l'edition 802.805.849.869. 884 888.
de Lupus dans son appendix des Conciles, croit que c'estoit un c p.665.b.
Africain.[e]C'est luy qui a traduit ces pieces en latin, & qui les a d p.786. e p.913.b.
mises en un corps, auquel il donne le titre de synodique.'Il parle p.696.a|694.
en quelques endroits, mais assez rarement, & ce qu'il dit est non 929.930.

1. à Louvain en 1682, par le Pere Lupus Augustin.

seulement sans agrément & fort barbare, mais souvent mesme tres obscur, & presque inintelligible, de sorte qu'il n'est considerable que par les pieces qu'il nous donne encore fort mal traduites.] Il a tiré quelques unes de ces pieces du monastere des Acemetes [celebre à Constantinople,] d'autres des livres des Dioscoriens [ou Eutychiens.] 'Mais la plusspart sont tirées du Comte Irenée ami trop fidele de Nestorius, [qui ayant esté disgracié pour cela, fut fait ensuite Evesque de Tyr, & enfin deposé aussi de l'episcopat.] 'Cet Irenée avoit fait un écrit qu'il intituloit Tragedie, [peutestre à cause de la fin tragique de Nestorius & de quelques uns de ses partisans.] 'Il estoit au moins divisé en trois parties. 'On croit que c'est là que pour défendre Nestorius, il avoit inseré un grand nombre de pieces, dont l'auteur du recueil a tiré celles qu'il nous a données, 'avec les abregez qu'Irenée y avoit mis à la teste, [& qui ne sont pas toujours bien justes.] 'Il raporte aussi quelquefois les paroles de cet auteur. [a]Celui qui a fait le Synodique, avoit receu d'un Epiphane moine d'Alexandrie la lettre qu'il attribue à Hypacie en faveur de Nestorius, [& que nous avons esté obligez d'abandonner comme fausse.] 'Il conteste luy mesme presque toutes les lettres qu'il raporte de Theodoret aprés Irenée. Mais il ne s'arreste pas à cette pretention, [qui n'a aucune vraisemblance.] 'Il dit que Theodoret & les autres Orientaux qui ne vouloient pas croire que Nestorius eust des sentimens heretiques, contestoient la verité des pieces sur lesquelles on l'avoit condanné, '& demandoient qu'on fist un nouvel examen de sa doctrine, où ils pussent entendre ce que Nestorius avoit à dire pour sa justification, promettant de l'anathematizer, s'il se trouvoit avoir les sentimens que S. Cyrille luy attribuoit. Il fonde cela sur quelques unes de leurs paroles: [Mais je ne sçay si elles disent assez expressément tout ce qu'il en tire. Les pieces qu'il nous donne sont à peu pres dans l'ordre du temps, hors les 28 dernieres, & quelques unes des autres.]

p. 729. 802. c | 803. b c. &c.

p. 694. a | 801.

p. 78. c.

p. 801. 872 | Lup. ep. 6. n. p. 16.

Conc. ap. p. 804. c. &c.

p. 771. 778. 781. 796. 821. 870. 883. 891. 897.

a p. 927. b.

p. 774. 792. 801. 880.

p. 694. a | 696. a | 742. 778. 803.

p. 774.

ARTICLE CXXXIII.

Theodose bannit Nestorius à Oasis, fait un edit severe contre ses livres & ses disciples.

[NOus avons vu que Nestorius avoit eu permission au mois de septembre ou d'octobre de l'an 431, de se retirer en un monastere auprés d'Antioche.] 'Il dit luy mesme qu'il y recevoit

Evag. l. 1. c. 7. p. 261. d | Conc. t. 3. p. 1071. a.

433. beaucoup d'honneur & de presens[de ceux qui n'estoient pas persuadez qu'il fust heretique, ou parcequ'ils l'estoient eux mesmes, ou parcequ'ils ne penetroient pas ses deguisemens.] 'Car la deposition ne l'avoit point changé, & il ne cessoit point Evag.p.263.a. dans son exil de tascher à repandre son heresie.'Il semble qu'il Cotel.g.t.1.p. ait fait alors quelques livres pour cela.[a]Il pretendoit dans un de 46.a. a Conc.ap.p. ses érits avoir approuvé à Ephese la declaration Catholique que 803.b. les Orientaux y avoient dressée, & sur laquelle la paix de l'Eglise avoit esté faite.'Mais[s'il l'approuva effectivement,]il ne le fit p.861.b. que par hypocrisie, & se dedit ensuite, en traitant cette mesme declaration d'impie, dans la lettre de Saint Cyrille où elle estoit inserée;'car c'est ainsi qu'il en parle dans une lettre à Theodoret p.836.b. raportée par Irenée.

'Le Pape Celestin avoit prevu, que le sejour de Nestorius à t.3.p.1073.d. &c. Antioche"seroit pernicieux à l'Eglise. C'est pourquoi dans les lettres qu'il écrivit le 15 mars de l'an 432, il pria Theodose de le bannir dans un lieu eloigné de la societé des hommes, afin qu'il n'eust plus moyen de perdre les autres;'& il exhorta tous les p.1070.1071. Evesques de faire de puissans efforts pour l'obtenir.'Neanmoins Evag.l.1.c.7.p. V. la note 84. Nestorius demeura["pres de]quatre ans à Antioche.[b]Mais enfin 262.d. b p.263.a. Jean d'Antioche mesme se lassa de le souffrir,[c]& voyant qu'il c Thphn.p.78.c. corrompoit plusieurs des principaux de la ville,[d]il manda à d Evag.p.263.a. Theodose la maniere dont il se conduisoit,'& le pria de le chasser Thphn.p.78.d. de tout l'Orient.

'Ce fut sur cela que l'Empereur se resolut de le releguer plus d. loin,'croyant que le soin qu'il prenoit des interests de l'Eglise Conc.t.3.p.1058. attireroit sur luy la benediction de Dieu, & mesme pour les e. affaires de l'Etat.'Il envoya donc ordre à Isidore Prefet du Pre- c|1059.a.b. Note 82. toire, & Consul[l'année suivante,]de le faire conduire à"Petra [en Arabie,]pour y achever ses jours dans la juste punition qu'il meritoit, tant à cause de l'heresie dont il s'estoit infecté luy mesme, qu'à cause de tant de personnes qu'il avoit perdues en les engageant dans son erreur.'Il ordonna encore que tous ses p.1058.b. biens seront attribuez à l'Eglise de Constantinople, pour reparer en quelque sorte l'injure qu'il luy avoit faite.

'Aprés avoir condanné le chef de l'heresie, il traita de mesme ap.p.884.§188. ceux qu'il croyoit en estre les principaux défenseurs, savoir le Comte Irenée qu'on pretendoit avoir voulu établir l'erreur en Note 83. plusieurs provinces,[&"le Prestre Photius]qui avoit écrit en 430 pour Nestorius contre Saint Cyrille. Theodose ordonna donc au Prefet Isidore de confisquer leurs biens, & de les releguer aussi

à Petra, en leur fournissant ce qui leur seroit necessaire pour les y conduire. p.583.§139. 'Isidore adressa l'ordre de l'Empereur [au Comte ou au General de l'Orient,] par Oreste & Estienne commis pour conduire les deux exilez, afin qu'il fist fournir par les Gouverneurs des provinces & par les officiers des villes, tout ce qui seroit necessaire pour cela.

[Ces ordres donnez par Theodose pour le bannissement de Nestorius, de Photius, & d'Irenée, peuvent bien estre "à peu pres du mesme temps]' que celui qui est daté du 13 aoust, ou du 30 juillet 435,[a] par lequel Theodose ordonna que les disciples de Nestorius seroient appellez Simoniens, de mesme que Constantin avoit autrefois ordonné que les Ariens fussent appellez Porphyriens: [ce qui n'a jamais esté executé, ni pour les uns ni pour les autres.]' On cherche quelque convenance entre l'heresie de Simon le magicien & celle de Nestorius. [Mais je pense que tout ce que vouloit Theodose, c'estoit de donner aux Nestoriens un nom odieux & infame.] NOT 234.

Cod.Th.t.6.p.19|13.r.4;c.§1. a Conc.t.3.p.1210.

Cod.Th.t.6.p.19.c.

Conc.t.3.p.1209.c.

'Le mesme edit ordonne encore qu'il ne sera permis à personne de garder, ou de lire les écrits que Nestorius avoit faits sur la religion, & contre la doctrine des Peres du Concile d'Ephese; qu'on en fera une recherche exacte pour les bruler publiquement, depeur qu'ils ne causent du trouble & du scandale parmi le peuple, 'qu'on ne souffrira point que les Nestoriens tiennent aucune assemblée, soit dans les villes, soit à la campagne; & que si quelqu'un souffre qu'ils le fassent sur ses terres, ou se rend disciple & imitateur de Nestorius, ses biens seront confisquez. 'Cet edit fut publié en latin & en grec, afin que tout le monde en eust connoissance. 'Il est encore plus severe dans le V. Concile & en d'autres endroits, où l'on a ajouté les noms de Theodore & de Diodore à celui de Nestorius.

d.1210.a. — p.1210.a. — 2p p.583.584.

'Il fut adressé à Leonce Prefet de Constantinople,[b] & aux Prefets d'Orient & d'Illyrie,[c] Isidore & Regin.[d] Ces deux derniers firent afficher l'edit de l'Empereur, au bas duquel ils mirent leur ordonnance, pour obliger tout le monde à l'observer.[e] Flavius Bassus nommé entre les deux autres Prefets, [pouvoit estre le Prefet d'Italie, & celui mesme qui avoit esté Consul en 431.][f] Le Concile d'Ephese avoit demandé à Theodose de faire bruler les écrits de Nestorius.

Cod.Th.t.6.p.190. b p.191.2. c p.190|Conc.t.3.p.1210. d Conc.p.1210.12 4. e p.1210.b. f p.572.c.d.

'Quelques uns raportent à ces ordres donnez contre Nestorius & ses partisans,[g] ce qu'Idace dit avoir appris en ce temps-ci par un Prestre d'Arabie nommé Germain, qui estoit venu en Galice,

Cod.Th.chr.t.1.p.177.2. g Idat.chr.p.23.2.

Galice, & par quelques autres Grecs, qu'il s'estoit tenu un Concile à Constantinople contre Nestorius en presence de Theodose, où Juvenal de Jerusalem avoit esté appellé. [Mais je pense que Idace marque par ces termes ce qu'il savoit du Concile d'Ephese, & ce qui s'estoit passé à Calcedoine.

Nous ne savons pas si Theodose aprés avoir ordonné que Nestorius seroit relegué à Petra, changea aussitost le lieu de son exil, le trouvant trop peu eloigné d'Antioche,]'ou s'il l'y laissa quelque temps avec Irenée & Photius.[a] Mais il est certain qu'il fut banni à Oasis.[b] Nestorius mesme l'assure & surnomme cette Oasis Ibis ; [de quoy je ne trouve rien.][c] On écrit que les Egyptiens donnoient le nom d'Oasis ou Auasis à tous les lieux habitez qui estoient environnez de deserts ; & que c'est ce que ce mot marque dans leur langue.[d] On marque neanmoins particulierement deux villes qui portoient ce nom, la grande & la petite Oasis.'La grande avoit un Evesque.[e] Strabon en met trois,[f] & Olympiodore de mesme, deux grandes à cent milles l'une de l'autre, & une beaucoup plus eloignée & plus petite. [On les place toujours dans les deserts qui estoient entre l'Egypte & la Libye:]'celle où Nestorius fut banni, estoit exposée aux courses des Nomades & des Maziques, & pouvoit estre du costé de Pane dans la Thebaïde.

'C'estoit une chose ordinaire de bannir à Oasis les criminels, ou ceux qu'on accusoit de l'estre.[g] S. Athanase parle de quelques Evesques de Libye bannis par Constance en la grande Oasis ;[h] Zosime dit que ceux qui estoient une fois releguez en ce lieu, n'en pouvoient plus sortir, parceque tous les environs n'estoient que des sables mouvans, tout à fait inhabitables, & où il n'y avoit ni arbre, ni aucune autre chose qui pust marquer les chemins.'Pour le lieu mesme, cet auteur dit qu'il estoit extremement triste.'Olympiodore au contraire en fait un lieu "tres agreable, tres fertile, & où l'air estoit tres sain:'ce qui est conforme à Strabon.[i] Il n'y avoit ni pluies, ni rivieres, mais seulement quelques puits.

Marginal notes: Conc. ap. p. 283. n. a. | a Socr. l. 7. c. 34. p. 370. a. b | Thdrt. hær. l. 4. c. 12. p. 246. b | Acac. h. p. 111. | b Evag. l. 1. c. 7. p. 263. a. d. | c Lloyd. p. 163. 2. | d p. 569. 2. | Geo. sac. p. 281. | e Strab. l. 17. p. 813. c. | f Phot. c. 80. p. 192. | Evag. l. 1. c. 7. p. 264. a. b. | Bar. 11. jan. g | Cod. Th. t. 3. p. 235. 2. | g Ath. apol. 1. p. 697. d. | h Zos. l. 5. p. 787. b. | a. | &c. | Phot. c. 80. p. 192. | Strab. l. 17. p. 813. c. | i Phot. c. 223. p. 672. 673.

ARTICLE CXXXIV.

Nestorius écrit pour son heresie: Il est pris par les barbares, est maltraité de tout le monde, & perit miserablement.

Evag.l.1.c.7.p.262. a p.262.b. Lup.c.p.6.p.22.25. p.23-25. Evag p.263.a|r. l.56.b.c.

'CE fut en ce lieu que Nestorius fit un écrit où il pretendoit se justifier des troubles qu'il avoit causez dans l'Eglise.[a] Il y soutenoit toujours ses blasphemes. [C'est apparemment]'cette histoire qu'il avoit faite pour obscurcir la verité de ce qui s'estoit passé à Ephese.'Nous en avons encore un endroit, où l'on voit qu'il chicane sans raison sur les extraits de ses ouvrages que Saint Cyrille avoit envoyez à S. Celestin.'Il fit encore un autre écrit en forme de dialogue, selon M[r] Valois, sur le sujet de son bannissement à Oasis, où il traitoit avec plus d'étendue la mesme chose. Il l'adressoit à une personne d'Egypte.

Socr.l.7.c.34.p.377.a. b c.48.p.30.d. c Evag.p.263.b. d p.264. e p.263.b. p.264.d. c. a.b.

'Il vivoit encore à Oasis, lorsque Socrate écrivoit,[b] c'est à dire en 439.[c] Mais la justice de Dieu ne se contenta pas de ce qu'il avoit souffert jusques alors.[d] Car le pays d'Oasis où il estoit, fut entierement ruiné par les courses des barbares,[e] c'est à dire des Blemmyes,'appellez aussi Nomades,[parceque ce nom convient à tous les barbares qui n'avoient point de villes ni de demeure assurée.]'Ces barbares remplirent tout le pays de feu & de carnage, & y firent un grand nombre de prisonniers, entre lesquels Nestorius mesme se trouva.'Ils le relascherent neanmoins avec quelques autres, on ne sçait pourquoi; & ils leur commanderent de sortir promtement du pays, parceque les Maziques[autres barbares]y alloient venir.

b.c. p.265.b. p.264.d. Lloyd.p.360.2. Evag.p.265.a.

'Nestorius sortit ainsi de l'Oasis, vint en Thebaïde, & se retira dans la ville de Pane: Et depeur qu'on ne l'accusast d'estre sorti volontairement du lieu de son exil, contre les loix qui le défendoient; il écrivit au Gouverneur de la Thebaïde, pour se justifier de ce crime, le conjura d'en informer l'Empereur, afin qu'il vist ce qu'il auroit à ordonner de luy, & le pria de prendre soin de sa personne.'Il paroist qu'il en écrivit aussi à l'Empereur. Le Gouverneur ne receut pas fort bien la lettre qu'il luy avoit écrite.'Et il envoya quelques soldats étrangers pour le conduire, ou plutost pour le trainer à Elephantine, qui estoit un lieu à l'extremité de la Thebaïde,'sur le Nil environ à 40 lieues audessus de Thebes. 'Et lorsqu'il avoit déja fait la plus grande partie du chemin, avec

beaucoup de peine & de fatigue, il vint un ordre verbal du Gouverneur pour le ramener à Pane.'Ce voyage luy brisa presque tout le corps, déja affoibli par la vieillesse, & par diverses incommoditez. Il s'estoit mesme blessé la main & le costé d'une chute ; de sorte qu'il arriva à Pane presque mort. a|263.b.

[Il n'y fut pas longtemps en repos :]'car le Gouverneur envoya aussitost un ordre par écrit, pour le mener en un certain lieu du territoire de Pane. Et lorsqu'il croyoit qu'on se contenteroit enfin de tant de maux, en attendant qu'on sceust la volonté de l'Empereur, il vint tout d'un coup un nouvel ordre pour le conduire en un quatrieme exil.'Il écrivit sur cela au Gouverneur d'une maniere assez haute, pour se plaindre de la rigueur avec laquelle on le traitoit, & de ce qu'on n'attendoit pas l'ordre de l'Empereur.'Il veut que ce Magistrat le regarde comme son pere, soit à cause de son age, soit qu'il conservast encore une vaine imagination de la dignité qu'il avoit perdue.'Evagre pretend que tous ces divers changemens se faisoient par ordre de Theodose mesme, qui avoit sceu qu'il estoit revenu [d'Oasis.] p.265.a.b. b.c. c|264.c.d. p.263.b.c.

Il paroist que Nestorius ne survécut pas à tant de disgraces.]'Car Evagre semble dire que ses divers voyages, & particulierement sa chute, furent cause de sa mort.'Et Theodore le Lecteur dit que [l'Empereur] ayant ordonné qu'on le transferast d'Oasis en un autre endroit, sa mort prevint son rappel, [ou plutost son transport.]'Evagre dit qu'il avoit vu dans un écrit, où l'on raportoit la fin de sa vie, qu'il estoit mort la langue mangée de vers. [Et il n'y avoit guere de punition plus juste,]'pour un heresiarque dont la langue avoit proferé tant de blasphemes contre J. C, [& dont le malheur estoit venu selon toutes les apparences, de la vanité que son eloquence luy avoit causée.]'Theodore le Lecteur qui écrivoit vers l'an 520, [environ 75 ans avant Evagre,][a]dit en general, qu'il mourut ayant le corps tout pourri.[b]Theophane a peutestre voulu les accorder, lorsqu'il dit qu'il avoit tous les membres pourris, & particulierement sa langue impie.'Theodoret semble dire qu'il parut quelque marque sensible de la colere de Dieu dans sa mort. Telle fut la fin de ce malheureux, qui n'avoit employé qu'à troubler l'Eglise, les grandes qualitez qui le rendoient si capable de luy rendre de tres grands services. On ne peut rien dire du temps de sa mort,'sinon que ce fut aprés l'an [439,] & avant l'an 450, auquel mourut Theodose.'Ceux qui conservoient de l'affection pour luy, travaillerent sous Marcien en 451, à faire raporter son corps [à Constantinople.] Mais Mar- b.c. Thdr. L.l.2.p. 565.c. Evag.p.265.c. p.265.c. Voss.h.g.l.2.c. 21.p 268. a Thdr.L.p 565. c. b Thphn.p.79.b. Thdrt.hær.l.4. c.12.p.246.b.c| Bar.436.§19. Evag.p.263.b. l.2.c.2.p.286.a.b.

cien les fit chasser eux mesmes par ses gardes.

ARTICLE CXXXV.

Ecrits de Nestorius: Sa croyance sur l'Eucaristie: Le Comte Irenée écrit pour luy, se réunit enfin à l'Eglise.

[NOus avons marqué dans l'ordre du temps ce que l'histoire nous apprend de ses actions. Pour ses écrits, ils consistent principalement dans les homelies qu'il prononça à Constantinople pour soutenir son erreur,]'lesquelles le P. Garnier a rassemblées en un corps.[a]On croit que Nestorius mesme en avoit ramassé quelques unes dont il avoit fait un livre, que S. Cyrille combatit dans les cinq livres où il refute cet heretique,'& dont furent tirez les extraits presentez au Concile d'Ephese.

Merc.t.2.p.5.&c. a p.322.323|Cyr. in Nest.l.1.p.3.4. Conc.t.3.p.519.a.

'Gennade dit qu'estant encore Prestre d'Antioche, il avoit composé une infinité de traitez ou de sermons, dans lesquels il repandoit déja insensiblement, & souvent sous pretexte de traiter quelque point de morale, le venin de la doctrine impie qu'il enseigna depuis à decouvert.'Le Pere Garnier croit que nous pouvons avoir encore plusieurs de ces sermons parmi ceux qui sont attribuez à S. Astere, à Saint Amphiloque, à Basile de Seleucie, & surtout à S. Chrysostome. Il marque en particulier deux sermons sur la resurrection de J.C, & sur l'Ascension, attribuez par le P. Combefis à Saint Athanase:[mais comme il ne donne point de raison de tout cela, sinon qu'il le croit, on peut attendre qu'on en ait de plus fortes preuves.]'On a une homelie de Nestorius sur les trois tentations de J.C,'que l'on attribue à S. Ephrem, à S. Astere, & à S. Chrysostome.

Gen.c.53. Merc.t.2.p.324.1. t.1.p.83.85. Chry.S.t.7.h.22.p.301|n.p.863.

'Gennade ajoute que Nestorius estant devenu Evesque, & ennemi declaré de l'Eglise, écrivit un livre sur le sujet de l'Incarnation, où il pretendoit prouver son erreur par 62 passages de l'Ecriture.[Je ne sçay s'il n'auroit point fait ce livre durant qu'il estoit banni à Antioche.]'Le P. Garnier pretend que cet écrit est le mesme que le recueil que Nestorius avoit fait de quelques unes de ses homelies.'Il promet d'en rendre sa raison dans une dissertation sur les œuvres de S. Cyrille,[que je ne trouve point dans son livre. Mais je ne voy point presentement de raison de confondre deux choses qui paroissent aussi differentes qu'un recueil d'homelies, & un écrit sur l'Incarnation, qui semble avoir esté un

Gen.c.53. Merc.t.2.p.322.2. p.323.1.

corps divisé par les differents passages qui y estoient employez.]

'Les passages de Nestorius lus dans le Concile d'Ephese, estoient de l'un des livres pleins de blasphemes qu'il avoit faits avant ce Concile. Nous n'avons point de connoissance plus particuliere [de ces livres.]'Les douze anathematismes qu'il opposa à ceux de S. Cyrille, [en pouvoient faire une partie.]'Nous avons encore quelques sermons qu'il fit contre les Pelagiens.'Il semble, comme nous avons dit, qu'il ait fait quelques écrits durant qu'il estoit banni à Antioche avant le milieu de l'an 432.'Nous venons de voir qu'il en avoit fait deux à Oasis.

Conc.t.3.p.519.a. | Merc.t.2.p.116. | t.1.p.76-94. | Cotel.t.1.p.46.a. | Evag.l.1.c.7.p.262.263.

'Pour ses lettres nous en avons trois au Pape Celestin,[a] deux à S. Cyrille,[b] une à Celeste,[c] une à l'Empereur sur le jugement du Concile d'Ephese.[d] Et ce qu'Evagre nous en a conservé des deux qu'il écrivit sur ses miseres au Gouverneur de la Thebaïde.[e] Le V. Concile & Justinien citent encore quelques fragmens d'une lettre à Alexandre d'Hieraple.

[f]On parle d'une Liturgie qui porte son nom.

[g]Il y en a qui pretendent que Nestorius n'a pas cru la verité du sacrement de l'Eucaristie, à cause de ce que dit Saint Cyrille, que luy & ceux qui suivoient ses sentimens, détruisoient la force & la vertu de ce mystere. Mais quoiqu'on reconnoisse que l'Eucaristie est le corps de J.C; si neanmoins on croit, comme faisoit Nestorius, que c'est seulement le corps d'un homme, & non le corps de Dieu mesme, on en ruine veritablement toute la force & la vertu.'Le P. Garnier qui soutient qu'il n'estoit pas Calviniste, veut qu'il ait esté Lutherien, & qu'il ait cru que le pain n'est pas changé au corps de J.C, mais qu'il y est seulement uni. [Je ne voy pas qu'il en ait de preuve.]

Conc.t.3.p.349.351|Merc.t.2.p.80. | a Conc.t.3.p.315.321. | b Merc.t.1.p.71. | c Conc.p.564. | d Evag.p.264.265. | e Merc.t.2.p.325.2|Conc.t.5.p.709.d. | f Bona,lit.l.1.c.9.p.64. | g Merc.p.328.329. | p.329.330.

'Le Comte Irenée tombé dans la disgrace de Theodose, à cause de son attache pour Nestorius, [& banni avec luy à Petra, ne l'en aima pas moins depuis pour cela.]'Il écrivit un ouvrage sous le titre de tragedie, divisé en plusieurs livres, [d'où nous viennent, comme nous avons dit, presque toutes les pieces inserées dans le recueil ou synodique que nous a donné le P. Lupus.]'Il y parle aussi en divers endroits. [On voit que tout son but est de justifier Nestorius, & ceux qui luy estoient demeurez attachez jusques au bout.]'Il releve surtout Alexandre d'Hieraple, qu'on peut dire estre son heros.'La troisieme partie de son ouvrage contenoit ce qui s'estoit passé à Alexandrie dans la negociation de la paix. [Ainsi on peut dire qu'il n'y a aucun lieu]'de douter que ce ne soit cet Irenée de Tyr qui est marqué dans un catalogue de livres

Conc.t.3.p.1215.a. | ap.p.694.a|801.b.c. | p.778.781.796.821.870.883.891.897. | p.870.&c. | p.781.1.c. | Thdrt,G.p.106.2.0.

syriaques, où il est dit qu'il avoit écrit une histoire ecclesiastique en cinq livres sur l'expulsion de Nestorius, & sur toutes les autres choses qui s'estoient passées [alors] en Orient.

[Comme il est tout pour Nestorius, il maltraite fort S. Cyrille, Conc.ap.p.739. 805.§ 95|860.§ 161. & mesme Jean d'Antioche.]'Il n'epargne pas non plus Theodoret, qu'il accuse de legereté & d'inconstance.[a]On pretend aussi a p.821.§ 118. qu'il estoit ennemi de la lettre d'Ibas. Il se plaint que le Pape p.822.a. s'estoit laissé surprendre aux artifices de S. Cyrille.'Il se declare encore [partout] ennemi de la paix faite en 433.

p.821.b. 'L'auteur du Synodique luy reproche souvent son attache pour p.803.§ 95. Nestorius.'Il l'accuse d'avoir condanné la declaration de foy faite par les Orientaux, d'avoir combatu la doctrine Catholique, p.739.801.§ 94. &c. & d'avoir soutenu l'erreur:'& il pretend qu'il estoit aussi heretique que Theodoret estoit Catholique. [Je ne voy pas neanmoins qu'on puisse prouver autre chose, sinon qu'il estoit fortement p.803 a. persuadé que Nestorius estoit innocent;]'ce que l'auteur du Synodique soutient qu'on pouvoit croire, sans avoir aucun de ses mauvais sentimens contre la foy;[& qu'il avoit des tenebres comme Alexandre, qui l'empeschoient de reconnoistre que les lettres sur la réunion, ne contenoient rien que de conforme à Thdrt.ep.110.p. 98c.a.b. la foy qu'il tenoit luy mesme.]'Ce qui est certain, c'est que Theodoret soutient qu'on ne savoit point qu'il eust jamais eu d'erConc.ap.p.860. § 161. reur.'L'auteur mesme du Synodique reconnoist qu'il s'unit enfin à la communion Catholique, où il fut fait Evesque de Tyr par Domnus Evesque d'Antioche.

Ib. 'Il dit que ce fut aprés avoir fait, estant laïque, l'écrit dont nous parlons, [où il est en effet, encore tout enivré du faux courage d'Alexandre, & trop opposé à ceux qui rentroient dans la communion de Jean & de Saint Cyrille, pour croire qu'il y fust p.894.§ 198. rentré luy mesme.'Il n'écrivit cet ouvrage qu'aprés les troubles qui s'eleverent sur Theodore de Mopsueste [en 437 & 438,] comp.870. me nous le verrons dans la suite.]'Il paroist qu'Alexandre d'Hieraple estoit mort alors. [Il peut avoir obtenu sa liberté & son rappel en rentrant dans la communion de l'Eglise. Ainsi il ne sera Lup.ep.n.p.92 a. point necessaire de dire]'qu'il ait esté fait Evesque contre la loy de l'Empereur qui le bannissoit;[à quoy il n'y a en effet ni fondement, ni apparence. On verra sur Theodoret la suite de son p.83-95. histoire.]'Le P. Lupus a fait un long recueil de ce qu'il a trouvé de luy, & de ce qu'il en a pensé. [Car il en dit beaucoup de choses p.83.84. qu'il ne fonde que sur des conjectures fausses ou tres foibles.]'Il avance qu'il estoit de Tyr, parcequ'il en a esté Evesque, supposant

comme une verité claire, que l'ordre de l'Eglise estoit alors qu'on ne fust point ordonné Evesque hors de son pays, [quoique cet ordre ne paroisse nullepart, & soit détruit par mille exemples.

V. Theodoret § 25. "Il est certain au contraire qu'Irenée n'estoit point de Tyr, puisqu'il en estoit Evesque.]

ARTICLE CXXXVI.

Etat des Nestoriens jusques à la fin du VI. siecle.

'Ceux qui voulurent faire raporter à Constantinople le corps de Nestorius, [font voir que des personnes l'ont aimé jusques aprés sa mort : Et il ne faut pas douter que quelques uns n'aient aussi aimé sa doctrine & ses erreurs,] 'quoique Theodoret protestе [vers l'an 448,] qu'il ne sçait personne qui divise le Verbe incarné en deux Fils.' Il est certain qu'on en a accusé plusieurs personnes injustement.' C'est un reproche que les Eutychiens faisoient assez generalement aux Orientaux ; '& on ne pouvoit guere en ce temps-là témoigner quelque zele contre les erreurs de Nestorius, ou d'Eutyche, sans estre accusé de l'erreur opposée à celle que l'on combatoit. [Je ne sçay mesme si l'on pourroit trouver dans la suite du V. & du VI. siecle, ni aucune Eglise qui ait embrassé ouvertement l'erreur de Nestorius, ni aucun particulier qui en ait esté legitimement convaincu. Evag. l.2.c.2.p. 286.a.b. Thdrt.ep.143.p. 1017.b. b.c. dial.1.c.31.b. Merc.b.p.354. 355.

'Neanmoins S. Leon prie Theodoret mesme en 453, de l'aider à extirper les restes des erreurs de Nestorius & d'Eutyche, qu'il savoit estre demeurez dans l'Empire d'Orient.' Vigile de Tapse assure [à la fin du mesme siecle,] que les sectateurs de Nestorius, aussibien que ceux d'Eutyche, repandoient tellement le venin de leur doctrine, que ces deux maladies infectoient presque toute l'Eglise.' Leonce de Byzance qui pouvoit écrire [environ cent ans aprés,] suppose qu'il y avoit alors de veritables Nestoriens. [a] Et il est en cela d'autant plus croyable, 'qu'il avoit esté luy mesme surpris par eux dans sa jeunesse, & qu'il avoit esté de leur nombre : 'mais Dieu luy ayant inspiré le desir de faire quelque voyage pour s'instruire dans la vertu, luy fit rencontrer des personnes saintes qui luy firent voir la verité dans l'Ecriture. Leo, ep.93.c.6.p. 627. Vig.in Eut.l.2. c.4.p.15. Leon.in Eut.pr. p.975. a l.3 p.1004.d. b. b.

'Il dit donc que ces heretiques n'avoient que du mepris pour les Peres & pour le Concile d'Ephese, 'regardant comme leur p.1005.a.b. a p.1006.a.b.

1. 'si c'est celui mesme qui a écrit des sectes, comme on le suppose.' Mais n'est-il pas plus ancien & avant le V. Concile? Du Pin, t.6.p.203. a Bib.P.t.4.2.p. 104.a.

docteur Nestorius, avec ses maistres Theodore & Diodore; que cependant ils faisoient profession de ne s'y point attacher, [mais à l'Ecriture seule] & au Concile de Calcedoine,'témoignant avoir aussi du respect & de l'estime pour les saints Peres. Tout cela n'estoit que pour tromper les simples,'dont ils taschoient de gagner la croyance par ses artifices, aussibien que par les avantages qu'ils promettoient de leur procurer dans le monde.'Quand ils s'estoient ainsi acquis l'esprit de quelqu'un, ils luy vantoient les écrits de Diodore & de Theodore pour les engager dans leurs erreurs.'Car Leonce semble dire qu'outre ce qui regarde la personne de J.C, ils suivoient encore beaucoup d'autres impietez, qu'il pretend se trouver dans les livres de Theodore.

p.1002 b.c. | c.d. | c. | p.1007.&c.

'Quelques uns d'eux demeuroient dans la communion de l'Eglise, & comme le nom de Nestorius y estoit extremement odieux, ils ne craignoient point de l'abandonner, & de l'anathematizer mesme, se contentant qu'on leur permist de suivre Diodore & Theodore. D'autres se declaroient imitateurs & défenseurs de Nestorius, & faisoient sans doute une communion à part, ayant aussi un Clergé propre; sans trouver mauvais neanmoins que les autres demeurassent dans la communion de l'Eglise.

p.1006 a.b.

'Ils estoient ennemis de la profession monastique; du jeûne, des veilles, de la retraite: de sorte que quand ils avoient gagné l'esprit de quelque moine, ils le portoient à lire les livres des gentils[au lieu de ceux de l'Eglise,] & taschoient peu à peu à le dégouster de sa profession par les railleries qu'ils en faisoient pour le porter à quitter son habit, & à entrer dans l'état Ecclesiastique, pour pratiquer, disoient-ils, les vertus civiles, & s'accoutumer à vivre en homme avec les hommes.

p.1004.d.

'Leonce parle d'un Barsumas, qu'il dit avoir esté disciple de Theodore, & avoir repandu ses dogmes impies dans la Perse. Mais il l'accuse de plus, d'avoir voulu qu'on regardast toutes les actions humaines comme indifferentes, qu'on ne considerast les excés du vin & des viandes que comme[un usage legitime]des dons de Dieu; que non seulement aucun laïque, mais mesme aucun Ecclesiastique ne s'abstinst du mariage, & qu'enfin la polygamie passast pour une chose licite.[Ce Barsumas doit estre fort different de celui qui se rendit si celebre en 449, par la défense d'Eutyche. Pour les Perses, il est certain ce me semble que beaucoup d'entr'eux ont embrassé le Nestorianisme.]'On croit qu'ils tirerent cette heresie d'un college établi à Edesse pour les Chrétiens de cette nation, & que les chefs de ce college infectez des sentimens

p.1007.b. | Thdr.l.1 2.p. 568.b.c.

sentimens de Nestorius & de Theodore, les repandirent ensuite parmi les autres ;'ce qui fit que l'Empereur Zenon abolit depuis ce college. p.556.c.

[Il faut bien dire qu'il y avoit à la fin du VI. siecle,]'non seulement des peuples, mais aussi des Prestres, ou mesme"des Evesques[qui faisoient une profession publique du Nestorianisme,] puisque les Evesques d'Iberie consulterent S. Gregoire de quelle maniere il falloit les recevoir, lorsqu'ils revenoient à l'Eglise Catholique.'Saint Gregoire jugea qu'il ne falloit ni les battizer, puisqu'ils l'avoient esté au nom de la sainte Trinité, ni mesme leur imposer les mains, ou leur donner l'onction du saint Chresme, comme l'on faisoit aux Ariens ; mais les traiter comme on faisoit les Monophysites[espece d'Eutychiens,] & quelques autres,'c'est à dire qu'il falloit se contenter qu'ils fissent profession de la vraie foy en presence de toute l'Eglise ; qu'ils anathematizassent Nestorius avec tous ses sectateurs, & les autres heresies ; qu'ils promissent de recevoir les Conciles receus par l'Eglise universelle ; & les recevoir sur cela, en les conservant dans leurs degrez, afin que la bonté qu'on leur témoigneroit, & le soin que l'on auroit de les instruire, les retirassent plus facilement de la gueule du dragon.

Greg.l.9.ep.61. p.990.a. — " sacerdotes. — b.c. — p.991.c.

ARTICLE CXXXVII.

Aristolaüs demande de nouveau de la part de l'Empereur, que l'on condanne Nestorius: Les deux Cilicies le font: S. Cyrille dresse une nouvelle declaration de foy pour estre signée, fait un ouvrage sur l'Incarnation.

[CE fut apparemment en l'an 435,]'que le Tribun Aristolaüs fut envoyé une seconde fois en Orient, avec de nouveaux ordres de l'Empereur contre l'heresie de Nestorius, & pour la paix de l'Eglise ;'à quoy il semble que Saint Procle ait eu quelque part. [Si ce sont ceux]'dont S. Cyrille dit que toutes les personnes zelées pour la foy à Alexandrie, & tous les Evesques d'Egypte avoient esté extremement rejouis, il semble qu'ils soient venus avec la nouvelle de quelque victoire remportée sur les ennemis de l'Etat, & dont on rendit graces à Dieu par des prieres ferventes. [Mais l'histoire ne nous en fait connoistre aucune vers ce temps-ci.] Saint Cyrille dit que ces ordres avoient esté envoyez à Aristolaüs pour estre executez par luy. [Ainsi il pouvoit estre desauparavant en Orient.

Conc.ap.p.892. § 157. — p.894.a. — p.915.§ 209.

p.89.§194. 'Ces ordres envoyez à Ariſtolaüs, portoient que tous les Eveſques de l'Orient anathematizeroient Neſtorius, & que ſes blaſphemes ſeroient appellez de tout le monde l'hereſie Neſtorienne, p.9'5.§204. ou Simonienne, [conformément à l'edit du troiſieme aouſt.]'Les Eveſques de l'Orient avoient déja [la pluſpart] anathematizé les folies de Neſtorius. Mais on tenoit que pluſieurs de ceux qui l'avoient fait, ne laiſſoient pas d'en conſerver les ſentimens, & ne s'en cachoient pas dans leurs paroles, ce qui cauſoit diverſes diſputes parmi les peuples qui ſe ſcandalizoient, [ou par un vray zele, ou par ignorance] de ce qu'on leur diſoit dans les ſermons. p.915.c. 'S. Cyrille aſſure que des perſonnes dignes de foy luy en avoient donné avis: [Et il pouvoit bien avoir ſollicité ce nouvel ordre,] dont il avoit tant de joie.

p.9'6. 'Il écrivit donc à Ariſtolaüs pour luy recommander de faire anathematizer [de nouveau] Neſtorius par ceux qui eſtoient ſuſpects, & de leur faire condanner ſes divers blaſphemes, dont il fit un abregé. Il menace de la depoſition decernée par le Concile œcumenique d'Epheſe, ceux qui perſiſteront dans les erreurs qu'ils auront condannées eux meſmes: Et qu'ils ne diſent pas, ajoute-t-il, qu'ils ne connoiſſent point le Concile d'Epheſe, de peur que nous ne les connoiſſions point non plus pour Eveſques. [L'on voit par là qu'il travailloit à faire reconnoiſtre l'autorité du Concile, de quoy juſques ici on n'avoit point encore parlé.]

p.887.§192. 'Ce fut ſans doute ſur ces inſtructions [de S. Cyrille,] qu'Ariſtolaüs eſtant venu en Cilicie, avec l'ordre de l'Empereur, Hellade [de Tarſe,] & quatre autres Eveſques de la premiere Cilicie [luy donnerent] une lettre adreſſée aux Empereurs Theodoſe & Valentinien, où ils declarent que ſuivant leurs ordres, ils embraſſent la communion du ſaint Concile d'Epheſe, tiennent Neſtorius pour depoſé, & l'anathematizent dans toutes les impietez qu'il avoit enſeignées par ſes ſermons, par ſes ouvrages, & par ſes entretiens particuliers, voulant ſuivre en tout les ſaints Eveſques Sixte, Procle, Cyrille, & Jean, & anathematizer avec §193. eux, Neſtorius & les Neſtoriens ſes ſectateurs.'Hellade avoit promis [un an auparavant] à Neſtorius de ne l'abandonner jamais, perſuadé qu'il ne ſoutenoit que la vraie foy. [Mais depuis qu'il eſtoit entré dans la paix de l'Egliſe, & que l'eſprit de paix avoit ſuccedé à l'eſprit de contention & de diſpute, il n'avoit pas eſté difficile de luy faire comprendre quels eſtoient les veritables ſentimens de l'hereſiarque.

p.894.§197. 'La ſeconde Cilicie fit à peu pres la meſme choſe que la pre-

miere, sur les instances que luy en fit aussi Aristolaüs,'l'une & l'autre trois ans aprés la conclusion de la paix;[& ainsi au plustost vers le milieu de 435.] p.893.894.

L'AN DE JESUS CHRIST 436.

'Beronicien estoit en ce temps-ci Evesque de Tyr metropole de la premiere Phenicie, ayant succedé à Cyrus qui estoit venu à Ephese avec les autres Orientaux. [Aristolaüs demandast, ce semble, que luy & les autres de sa province fissent ce que souhaitoit S. Cyrille.] Mais Beronicien soutint que c'estoit assez qu'on fist ce que portoit l'ordre de l'Empereur:'Et beaucoup d'autres pouvoient dire la mesme chose, sans vouloir admettre ce que Saint Cyrille demandoit qu'on ajoutast aux signatures.'Beronicien en écrivit à S. Cyrille mesme, luy protestant que tous les Evesques de sa province estoient prests de faire voir qu'ils ne suivoient point dutout les blasphemes de Nestorius. p.889.§ 194|n.a. Lup.ep.n.p.545. Conc.ap.p.889.b.

&c. 'S. Cyrille dressa sur cela"une nouvelle declaration de foy qu'il envoya à Aristolaüs,'à Beronicien, & à Jean d'Antioche,[a] comme capable de lever toutes sortes de soupçons, pourvu qu'on anathematizast aussi Nestorius. Il pretendoit que cela estoit compris dans l'ordre de l'Empereur.[Il ne dit pas un mot de la declaration faite pour la paix.]'En écrivant à Jean sur ce nouveau formulaire, il se plaint de ce que quelques Evesques aprés avoir anathematizé Nestorius & ses dogmes, enseignoient les mesmes erreurs sous des termes un peu indifferens,'& s'anathematizoient ainsi eux mesmes. Il n'en parle que comme d'un bruit qu'il ne veut pas croire. c[§93]. p.891.§ 196. a p.890.§ 194. § 195. p.891.a.

'Il l'avoit apparemment appris d'Adamance Prestre & Abbé qui l'estoit venu trouver de la part de Maxime, Jean, & Thalasse aussi Prestres & Abbez[en Syrie, sans doute] tous quatre pleins de zele & d'ardeur contre ceux qui suivoient les erreurs de Nestorius, & surtout contre les Evesques, qui aprés les avoir anathematizez les conservoient encore, & en infectoient les peuples. p.914.§ 204.

1. 'Il leur écrivit par Adamance dont il fait un grand eloge, &[1] qui leur devoit apprendre de quelle maniere le Saint avoit écrit à Aristolaüs & à divers autres. Il leur demande le secours de leurs prieres, particulierement à cause d'une foule d'affaires dont il estoit accablé. p.915.

'Nous apprenons de la mesme lettre que beaucoup d'Evesques & d'autres orthodoxes luy ayant envoyé diverses objections que les Nestoriens faisoient[contre la doctrine Catholique,]cela p.915.

1. Je pense qu'il faut, *scituræ & cognoscetis*, au lieu de *scripturæ & cognoscens*.

l'obligea de faire un ouvrage sur l'Incarnation, qui quoiqu'assez court, répondoit neanmoins à presque tout ce que l'on pouvoit opposer[à ce Mystere.] Il y montroit que la Sainte Vierge est mere de Dieu, [1]qu'il n'y a point deux Christs, mais un seul, & 1.
que le Verbe de Dieu, sans cesser d'estre impassible, a souffert pour nous dans la chair qui luy estoit propre. Saint Cyrille envoya cet écrit aux trois Abbez par Adamance, afin qu'ils le fissent lire aux Orthodoxes : & il espere qu'ils le liront avec plaisir. [Je ne sçay point que nous l'ayons.]

p 917. § 111. 'L'Abbé Maxime, [soit le Prestre dont nous venons de parler, soit le Diacre d'Antioche dont nous parlerons encore davantage,] avoit écrit à Saint Cyrille contre Musée [ou Moyse] Evesque d'Antarade [dans la Phenicie,] se plaignant qu'il gardoit dans son cœur les dogmes de Nestorius qu'il avoit condannez, & pretendant qu'il avoit proferé d'horribles basphemes dans son monastere. Cela troubla S. Cyrille, & luy fit rompre le commerce
t.3.p.557.c.&c. de lettres qu'il avoit avec cet Evesque, 'quoiqu'il eust esté à Ephese, & y eust pris part à tout ce que les Orientaux y avoient
ap.p.917. fait contre luy. 'Moyse luy écrivit quelque temps aprés sur son silence par un nommé Thomas, & d'une maniere que S. Cyrille en fut satisfait : de sorte qu'il luy répondit d'une maniere civile, où il témoigne qu'il souhaite de demeurer toujours uni avec luy. Il ne veut pas dire neanmoins qu'il croie que ce que Maxime luy avoit mandé soit tout à fait faux.

ARTICLE CXXXVIII.

Derniers sentimens de Theodoret sur Nestorius : Divers malheurs à Alexandrie : Cycle pascal de S. Cyrille.

Conc. ap. p. 891. b. 'IRENEE dans sa tragedie, dit que Jean ayant receu la lettre de Saint Cyrille dont nous avons parlé, employa toutes sortes de machines pour obliger les Evesques à y déferer, le representant comme un homme abatu sous S. Cyrille, '& qui ne songeoit qu'à
p. 893. § 197. le flater. [Car il ne cherche qu'à les décrier tous deux.] 'Ce que nous apprenons de Jean mesme dans une lettre écrite quatre ans
p. 894. a. aprés la paix, [& ainsi en 436 ou 437,] 'c'est qu'Aristolaüs estant venu à Antioche, y avoit esté témoin du zele de tout son Clergé,
p. 891. b. '& que tous les Evesques de son patriarcat avoient condanné & deposé Nestorius, & anathematizé tout ce qu'il avoit dit, ou

1. *ou bien*, que J. C. n'est qu'un, & non deux [personnes,] *qui : unus est Christus, & non duo,*

écrit contre la foy, avec tous ceux qui voudroient suivre ses erreurs, se conformant en cela aux autres Evesques qui s'estoient trouvez à Ephese.'Il marque en particulier ce qu'avoient fait les deux Cilicies l'année de devant.'Les Evesques de "la Maritime, (je pense que c'est la premiere Phenicie,) avoient fait par une lettre une declaration semblable à la sienne.'Ceux de la premiere Syrie avoient tous signé la mesme chose. Ceux de la seconde Phenicie l'avoient signé aussi à Antioche, où ils estoient venus pour faire ordonner le Prestre Theodore'Evesque de Damas[& leur metropolitain, au lieu de Jean qui avoit esté à Ephese.] Theodore, dont Jean parle avec estime, assista au Concile de Calcedoine, & à quelques autres. Antioque Evesque[de Bostres] s'estant aussi trouvé à Antioche, y signa comme les autres au nom de tous ceux de sa province, dont il estoit metropolitain. Enfin la Mesopotamie, l'Osrhoene, l'Euphratesienne, & la seconde Syrie, consentirent tous d'une voix à ce que leurs confreres avoient fait. Pour l'Isaurie elle se contenta de ce qu'elle avoit fait[en 434. Voilà toutes les provinces du patriarcat d'Antioche.

(p.894.a. — Paralia. p.893.c. — p.894.a. — a|r.c.)

On ne marque point plus en particulier ce que ces Evesques signerent. Quoy qu'en dise Irenée,]'Lupus ne croit point que Jean ait fait signer les nouvelles additions de S. Cyrille, ni mesme qu'il ait obligé à rien signer contre Nestorius ceux qui y avoient de la repugnance. (Lup.ep.n.p.446. b.)

'Il allegue pour cela l'exemple de Theodoret, qui ne condanna point Nestorius, dit-il, avant l'an 449, & qui sans doute avoit des collegues.[Je voudrois que nous eussions quelque chose de clair & de certain sur la maniere dont se conduisit Theodoret, dans une occasion qui estoit assurément triste & embarassante pour luy, quand mesme il auroit déja esté aussi éclairé sur le fait de Nestorius, qu'il le fut depuis. Neanmoins il y a effectivement grand sujet de croire qu'il ne fit encore rien contre Nestorius en cette occasion.]'Car nous avons une lettre de S. Cyrille à Jean d'Antioche pour se plaindre de luy, & obliger mesme Jean à le poursuivre, parcequ'il n'avoit pas, dit-il, effacé la tache du Nestorianisme, comme tous les autres Evesques. Il doute mesme s'il ne soutient point les blasphemes de Nestorius: Et il le faut bien dire, ajoute-t-il, s'il ne l'a point anathematizé, & s'il n'a pas seulement souscrit à sa deposition, comme le Prestre Daniel me l'a raporté. Le P. Garnier qui nous a donné cette lettre[1] en grec, dit qu'elle a esté écrite vers 439.[Il y a "assez d'apparence que ç'a

(b. — Thdrt.t.5.p.97. 98. — 1. — Note 85.)

1.'Elle est en latin dans le Synodique, § 210. (Conc.ap.p.916.)

esté un peu plustost, mais neanmoins aprés les signatures exigées par Aristolaüs, & qu'ainsi Theodoret ne condanna point encore en cette rencontre un homme tres digne de l'estre, mais qu'il croyoit estre innocent. Nous ne savons point ce qui se fit sur p.97.d. cette lettre de S. Cyrille.]'Il est seulement assez visible que luy & Theodoret ne s'estoient encore écrit qu'une seule fois depuis la réunion, [& qu'ainsi ce fut depuis ce temps là qu'ils s'unirent par le commerce de lettres & d'amitié dont nous avons parlé ci-dessus.

Nous ne trouvons point depuis cela, que Theodoret ait parlé p.105.b. de Nestorius jusques en l'an 447 ou 448,]'où il semble vouloir Conc.t.4.p.622.b. bien qu'on croie qu'il le regardoit comme criminel.'Et il l'ana- a Thdrt.hær.l.4.c.11.p.244.a. thematiza solennellement dans le Concile de Calcedoine.[a] Dans son traité des heresies il l'appelle un instrument du demon, capable d'en recevoir toute la malignité. [Et il en dit plusieurs autres choses si fortes, qu'on pourroit mesme croire qu'il y auroit quelque excés, & qu'il auroit dû respecter davantage une amitié si grande & si ancienne, & ne pas tant relever une faute à laquelle il ne se pouvoit excuser d'avoir eu quelque part. Mais le zele de la verité l'emportoit sur la bienseance humaine, & peutestre qu'il haïssoit d'autant plus l'erreur de Nestorius, qu'il avoit plus du regret de s'estre trouvé luy mesme trop engagé dans la défense p.246.b. de sa personne.'Il dit dans le mesme endroit, que le jugement de Dieu avoit deposé cet heresiarque de l'episcopat par la sen- Leon.sect.4.p.509.b. tence des Saints assemblez à Ephese.'Leonce de Byzance nous renvoie à cet endroit pour savoir les veritables sentimens de Theodoret sur Nestorius.

Conc.t.4.p.662. 'Ibas depuis Evesque d'Edesse, n'estoit pas en ce temps-ci plus favorable que Theodoret à tout ce que S. Cyrille avoit fait pour la réunion: mais il y a a parence que s'il eust esté Evesque, il n'eust pas fait difficulté de condanner Nestorius.

Conc.ap.p.892.§197. 'Jean d'Antioche ayant satisfait autant qu'il l'avoit pu à ce qu'Aristolaüs avoit demandé, il en assura Saint Procle par une p.892.893. lettre,'où il fait une nouvelle profession de la foy de Nicée établie sur l'Ecriture, & preschée par tous les Peres qui avoient esté depuis les Apostres, soit devant ce Concile, soit aprés, & il en p.893.c. nomme plusieurs.'Il prie Procle de vouloir se servir de cela pour satisfaire ceux qui n'estoient pas encore contens, aprés qu'on avoit fait & dit, il y avoit quatre ans, tout ce qui avoit esté necessaire. Il dit cela avec quelque sorte de plainte de ces nouvelles signatures qu'on exigeoit d'eux. [Et veritablement aprés

que la foy avoit esté tres bien établie, & toutes les Eglises réunies dans une mesme communion, il sembloit peu necessaire d'inquieter les Evesques pour des matieres odieuses. S'il y avoit veritablement des Evesques Nestoriens, il y avoit aussi des voies legitimes & canoniques pour s'assurer de leurs erreurs, & les en punir, sans faire intervenir partout la puissance seculiere d'un prince zelé veritablement pour la religion, mais dont la foiblesse aisée à surprendre, estoit capable de gaster tout, comme on le vit à l'égard d'Eutyche.

Aussi Jean prie S. Procle d'arrester ce nouvel embrasement qui pourroit avoir de grandes suites,]'afin que les Evesques pussent jouir de quelque repos, & respirer un peu des maux que le malheureux Nestorius, (car c'est ainsi qu'il en parle,) avoit causez dans le monde. Les Evesques d'Orient avoient assez d'autres affaires contre les Gentils & les Juifs"qui se soulevoient en divers endroits. Il se loue à la fin de Felix grand Chambellan qui avoit appaisé une grande tempeste. [Je ne voy pas bien ce qu'il veut dire.]'Cette lettre fut écrite, comme nous avons dit, en 436 ou 437,'& envoyée peutestre par Aristolaüs lorsqu'il s'en retourna à Constantinople.

p.894.b.
V.Theodose II.
p.893.c.
p.894.a.

'Theophane met en la 28^e^ année de Theodose, [achevée au premier may 436,] que la nuit de la feste du Nil, le theatre estant tombé à Alexandrie, y ecrasa 572 personnes.'On marque que les Egyptiens faisoient cette feste du Nil vers le solstice d'été, à cause que ce fleuve commence alors à croistre & à se repandre dans le pays. Ils la celebroient avec plus de solennité qu'aucune autre, par de grands festins qui ne manquoient pas de durer une grande partie de la nuit; [& lorsqu'ils estoient encore payens,] ils y joignoient un grand nombre de sacrifices.

Thphn.p.80.a.
n.c.p.570.571.

L'AN DE JESUS CHRIST 437.

'C'est en cette année que l'on contoit la 153^e^ de Diocletien, que commençoit un Cycle Pascal [de 95 ans, dressé par S. Cyrille"sur le grand Cycle de 418 ans de Theophile son oncle.'Nous avons la preface qu'il fit sur ce Cycle, qui est assez obscure.'Il veut que mesme dans ces sortes de science on s'adresse à Dieu, & qu'on attende tout de sa lumiere. C'est de cette preface que nous apprenons que le Concile œcumenique [de Nicée,] avoit ordonné que l'Eglise d'Alexandrie auroit soin d'examiner le jour qu'il faudroit faire la feste de Pasque, & de le mander à celle de Rome, afin que celle-ci le fist savoir à tout le reste de l'Eglise;'ce que S. Leon attribue en general aux saints Peres.[a]Nous apprenons

Buch.cycl.p. 486.500.
V.Theophile 5
p.481-484.
p.481.
Leo, ep.94.c.1.p. 628.
a Buch.p.484.

encore de la mesme preface, que la coutume de faire le saint Chresme le jeudi saint, se pratiquoit dessors dans l'Eglise d'Alexandrie. [p. 185. 186.] 'Denys le Petit parle de ce Cycle de S. Cyrille.

[Thphn. p. 82. b.] [On peut mettre vers ce temps ci]'ce que dit Theophane, que l'on transporta à Alexandrie Sainte Euphemie Martyre le 26 de septembre; [à quoy nous n'avons point d'éclaircissement à donner, sinon que pour la grande Euphemie de Calcedoine, son corps estoit encore à Calcedoine aprés ceci.] [d|83. a.] 'Theophane remarque un peu aprés, que Carmosyn Prefet d'Egypte, assistant "aux combats de l'amphitheatre dans Alexandrie, [1]y receut un coup dont il mourut le 25 de juin. ἐν τῷ κυνηγείῳ.

[Cyr. h. P. 16. p. 207. c. d.] 'Dans l'homelie Pascale pour l'an 438, S. Cyrille marque qu'on manquoit de pluies, en sorte qu'on avoit peine à labourer & à cultiver la terre, & que les villes & la campagne sechoient de faim & de soif: ce qu'il dit estre une punition des pechez des peuples.

ARTICLE CXXXIX.

S. Cyrille tolere l'amour des Orientaux pour Theodore de Mopsueste; modere le Zele de Maxime Diacre.

[NOus voudrions pouvoir interrompre plus longtemps les maux de l'Eglise. Mais il y faut déja revenir, & voir un nouveau trouble succeder à celui dont on est à peine sorti.] [Conc. ap. p. 891. § 195.] 'Irenée aprés avoir beaucoup declamé dans sa Tragedie au sujet de la seconde commission d'Aristolaüs, contre la lascheté de Jean d'Antioche, & des autres Evesques de l'Orient, ajoute que S. Cyrille pour profiter de leur foiblesse, & voyant qu'ils n'osoient luy resister, crut les pouvoir pousser "encore plus loin; & que ce fut &c. pour cela qu'il excita le moine Maxime à demander la condannation de Diodore de Tarse, & de Theodore de Mopsueste, toujours en se servant du pretexte de l'heresie qu'on pretendoit se repandre dans l'Orient. [Irenée est un ennemi trop declaré pour recevoir son témoignage contre S. Cyrille. Mais il ne laisse pas de nous servir "pour trouver le temps de cette affaire, qui fit NOTE 86. un fort grand eclat dans l'Orient, & dont Saint Cyrille peut [p. 891. b.] veritablement avoir esté l'auteur, non]'pour abatre de plus en

1. ἐκροταφίσθη, ce qui peut marquer qu'il fut blessé à la temple (κρόταφος,) ou qu'on luy donna un [illegible] coup de marteau; 'Car Κροταφίδες sont mis par Pollux, entre les instrumens des serruriers: Le traduc- [illegible] teur de Pollux l'entend de ce qu'ils appellent un repoussoir.

plus

plus les Orientaux, & faire revivre ses anathematismes,[moins encore]pour effacer ce qu'il avoit accordé à Paul d'Emese, & pour établir l'erreur d'une seule nature,[mais parceque Theodore meritoit bien d'estre anathematizé, & que sa condannation eust esté utile à l'Eglise, si elle eust pu se faire sans trouble.

Ce qui peut justifier en cela les intentions & la conduite de S. Cyrille, c'est qu'il usa assez longtemps de patience avant que de travailler à cette condannation,& qu'il cessa de la poursuivre quand il vit le trouble qu'elle causoit.]'Il estoit persuadé que bien des personnes estoient entrées dans les erreurs de Nestorius, '& il ne doutoit pas que parmi les Orientaux, il n'y en eust quelques uns non seulement des laïques, mais de ceux mesmes qui avoient part à la dignité du sacerdoce, qui n'estoient pas entierement gueris de leur ancienne maladie, & qui ne voyoient qu'avec beaucoup de peine la victoire que l'Eglise avoit remportée sur Nestorius.[Il est difficile en effet que cela ne fust vray de quelques uns.]'Il se plaint qu'en feignant d'un costé de detester l'heresiarque, ils rétablissoient de l'autre son impieté, par l'estime qu'ils faisoient de Theodore de Mopsueste son maistre. Cyr. ep. 14. p. 159. c. d. ep. 52. 53. p. 197. c| 198. d.

Il dit nettement que c'estoient les Evesques qui portoient les peuples à se declarer dans les eglises pour la foy de cet écrivain, [qu'il ne croyoit pas moins impie que Nestorius.]'On se plaignoit qu'ils donnoient de tres mauvais sens au symbole de Nicée,'& qu'ils ne laissoient mesme aucune liberté aux Orthodoxes pour prescher la doctrine de l'Eglise dans sa pureté.'On pretendoit que Jean d'Antioche mesme souffroit que quelques uns de ses Ecclesiastiques enseignassent dans l'Eglise des choses qui n'estoient point conformes à la doctrine que l'on estoit convenu de tenir,'& que quand quelqu'un accusoit un de ses Ecclesiastiques, ou un moine de suivre encore la doctrine de Nestorius, il ne vouloit point examiner cette accusation : de sorte qu'il falloit la porter devant les magistrats seculiers. ep. 52. p. 197. d. e. ep. 5'. p. 198. 199. p. 198. e. ep. 5'. p. 196. c. d. d. e.

[Quoique S. Cyrille fust sensiblement touché de ces choses, comme on le voit par la maniere dont il en parle;]'il se consoloit neanmoins, parceque soit par une foy veritable, soit par dissimulation, les Orientaux reconnoissoient & preschoient un seul J.C, & avoient anathematizé Nestorius. Il se rejouissoit de ce que toutes choses estoient en paix parmi eux; & il ne vouloit point qu'on troublast cette paix,[parceque l'hypocrisie, ou la foiblesse d'un petit nombre n'empeschoit pas que]ceux mesmes ep. 54. p. 199. d.

qui avoient esté ebranlez autrefois, ne s'affermissent de plus en plus dans la foy.

ep.49.p.192.b. 'Maxime Diacre d'Antioche ne vouloit point communiquer avec Jean son Evesque, parcequ'il avoit receu des personnes ou qui estoient encore dans les sentimens de Nestorius, ou qui y ayant esté autrefois, ne les avoient point abjurez. Saint Cyrille ayant appris cela d'un moine nommé Paul, écrivit à Maxime de prendre garde si ces personnes là tenoient ouvertement les sentimens de Nestorius, & s'ils en parloient à d'autres. [Car en ce càs

c.d. il semble ne pas desapprouver sa fermeté.]'Mais si ayant, dit-il, « autrefois esté dans l'erreur, ils suivent maintenant la verité, « quoiqu'ils aient honte d'avouer qu'ils ont esté trompez, comme « cette honte est assez ordinaire, je vous conseille d'oublier tout « le passé. Ne voulant pas avouer qu'ils ont changé, il vaut mieux « qu'ils disent qu'ils ont toujours esté dans les sentimens de l'Eglise, « que de les voir soutenir impudemment les sentimens de Nestorius. « Car il faut dans cette affaire beaucoup de sagesse, & beaucoup « de condescendance.

Aug.ep.B.191.p.709.e.f. 'C'est le mesme conseil que S. Augustin donne à Sixte touchant les Pelagiens.

Cyr.ep.52.p.197.a.b. [Ce Maxime est apparemment le mesme]'Maxime Diacre & Abbé,"qui estoit tout plein de feu & d'ardeur, & qui avoit surtout un grand zele pour extirper le Nestorianisme de l'Orient. &c.

ep.53.p.198.c. 'C'est luy qui se plaignoit qu'on n'avoit pas mesme la liberté de dire la verité parmi les Orientaux.

Fac.l.8.c.2.p.322.b.c|325.a. 'Procle qui s'estoit servi de luy, sembloit dire que son zele l'avoit emporté plus loin qu'il n'eust souhaité. [Ainsi si c'est le moine Maxime dont parle Irenée, comme il y a toute apparence, il n'avoit nul besoin d'estre excité par Saint Cyrille pour demander partout la condannation de Nestorius.]

Conc.ap.p.891.c. 'Irenée dit qu'il estoit un défenseur ardent des erreurs d'Apollinaire; [ce qui n'empesche pas que l'on ne puisse

Cyr.ep.52.p.197.b. croire,]'avec Saint Cyrille, qu'il n'avoit alors que des sentimens orthodoxes. [Seroit-ce"Maxime qui fut fait Evesque d'Antioche en l'an 449, par Anatole de Constantinople durant le regne des Eutychiens, V. S. Leon, § 79.

Conc.t.4.p.517.c. a ap.p.914.§108. 'ou l'Abbé Maxime qui est qualifié le maistre d'Eutyche ?[a] Car on trouve un Maxime Abbé qui estoit Prestre,

ARTICLE CXL.

On fait courir des écrits de Theodore de Mopsueste qui favorisoient Nestorius: Rabula d'Edesse & Acace de Melitene écrivent sur cela aux Armeniens contre Theodore.

'LEs sectateurs de Nestorius n'osant soutenir leur doctrine par les écrits de Nestorius mesme, ni produire ses écrits en public, soit à cause de la défense que Theodose en avoit faite[le 3 d'aoust 435,]soit à cause qu'ils avoient esté condannez par le Concile d'Ephese,'lorsqu'il avoit prié l'Empereur de les faire bruler :[a]ils s'aviserent de porter partout les écrits de quelques auteurs plus anciens, qui en refutant Eunome & Apollinaire, avoient beaucoup appuyé sur la distinction des deux natures; pour faire croire aux simples qu'ils estoient conformes à Nestorius, & que celui-ci n'avoit rien dit de nouveau, mais n'avoit fait que suivre la doctrine des anciens Peres. Les auteurs qu'ils alleguoient principalement estoient Diodore de Tarse, & Theodore de Mopsueste,[dont les expressions estoient assurément peu correctes, si elles n'estoient pas tout à fait mauvaises & insoutenables; & dont l'autorité estoit si grande parmi les Orientaux,qu'on ne pouvoit attaquer ces deux auteurs,sans les blesser tous.] Liber.c.10.p.44. Conc.t.3.p.572.2.d. a Liber.p.44.

'On eut mesme la malice de traduire leurs ouvrages en armenien, en persan, & en syriaque,[pour repandre plus loin les erreurs qui y estoient, ou qu'on en vouloit tirer:]'& l'on en trouve encore quelque chose en syriaque.'Beaucoup d'Ecclesiastiques, de moines, & de laïques de la ville d'Edesse, accuserent Ibas de les avoir traduits en cette langue.'Le Pere Garnier dit que Maris traduisit en persan quelque chose des ouvrages de Diodore & de Theodore, & qu'Euloge ami de Theodoret fit la mesme chose en Armenien.[Je n'en ay pas encore vu la preuve.]'Maris est traité d'heretique dans le V. Concile.'S. Cyrille avoue,comme nous avons vu, que mesme les Evesques de l'Orient faisoient tort à l'Eglise, par l'affection & l'estime qu'ils témoignoient pour Theodore. p.45. n.p.52. Conc.t.5.p.512.c. Lib.n.p.52. Conc.t.5.p.481.d. Cyr.ep.52.p.197; 53.p.198.

'Rabula Evesque d'Edesse vivoit encore en ce temps-ci.[b]Il estoit aveugle selon Theodore le Lecteur.[Mais cette incommodité ne diminuoit rien de son feu & de sa vigueur.][c]Il s'estoit declaré ennemi de Nestorius:["des le commencement de l'an 432.] Liber.c.10.p.45. b Thdr.L.p.565.c. c Conc.t.5.p.468.b. V.596.

& il avoit [aussitost] écrit* pour les anathematismes de S. Cyrille * V. § 45.
contre Theodoret. [C'est luy sans doute à qui il faut raporter]
Thphn. p. 79. a. 'ce que Theophane dit de Nonne, fait Evesque d'Edesse [en 449;] Que dans la joie qu'il eut de la reconciliation [des Orientaux,] il écrivit une espece de reprimende & d'instruction à Jean d'Antioche, où il luy disoit entr'autres choses, Purifiez vostre Eglise, « ô homme de Dieu, de la zizanie des Nestoriens, & de leur venin « dangereux. «

Conc. t. 4. p. 665. 666. 'Il avoit surtout une aversion particuliere pour Theodore de Mopsueste, [des l'an 432,] &"il l'avoit anathematizé publiquement dans son Eglise: V. § 96. t. 5. p. 459. 'aprés quoy il l'avoit representé à S. Cyrille comme un ennemi de la verité de l'Incarnation, & d'autant plus dangereux, qu'il estoit plus aimé & plus estimé par les plus habiles de l'Orient. [Il ne pouvoit donc manquer] Liber. c. 10. p. 45. 'de voir avec douleur que les Nestoriens s'efforçassent de repandre partout les écrits de cet auteur pour faire recevoir leur heresie. c. 8. p. 34. 'Acace de Melitene, qui n'avoit approuvé qu'avec peine la facilité avec laquelle S. Cyrille avoit receu les Orientaux, c. 10. p. 45. 'se joignit à luy pour empescher ce progrés du Nestorianisme: & ils écrivirent tous deux aux Evesques d'Armenie, [&"apparemment à ceux de la grande,] NOTE 87. pour les avertir de ne point recevoir les livres de Theodore, parceque c'estoit un heretique, & l'auteur de l'heresie de Nestorius. [Rabula survéquit peu à cette lettre:] Conc. t. 5. p. 512. c. 'Car nous allons voir le siege d'Edesse rempli par Ibas, [aussi passionné pour Theodore, que Rabula en estoit ennemi.] Leon. in Eut. l. 3. c. 45. p. 1011. c. 'Leonce de Byzance dit que ceux qui suivoient les impietez de Theodore, ne pouvant souffrir que Rabula s'elevast contre luy d'une maniere si forte & si publique, "firent souffrir divers maux à cet Evesque, & luy *post multa pericula.* dresserent enfin un piege, que l'un de ceux qui estoient le plus dans sa confiance, se chargea de faire réussir. [Il n'explique pas davantage ce fait, & nous ne trouvons rien autrepart qui l'éclaircisse.]

ARTICLE CXLI.

Les Evesques de Cilicie écrivent pour Theodore: Les Armeniens consultent Saint Procle, qui leur répond par une excellente lettre.

[CE fut une action hardie à Rabula & à Acace de traiter hautement Theodore d'heretique.] Merc. t. 2. p. 270. 2. 'Car quoique Mercator écrive que presque tous les Catholiques savoient qu'il

l'estoit, 'neanmoins les Orientaux estoient tellement attachez à Cyr.ep.54.p.200.d.
cet Evesque, qu'ils protestoient qu'on les bruleroit plutost que de les obliger à rien faire contre sa memoire. [Et nous verrons que quelque aversion que Saint Cyrille eust pour sa doctrine, & quoiqu'il eust fait des écrits exprés pour les refuter,] 'il fut d'avis P.199.200.
neanmoins qu'on étoufast cette affaire, depeur de causer un plus grand mal, & que l'on se contentast de condanner l'erreur sans toucher au nom de Theodore, 'comme le Concile d'Ephese avoit P.200.a.b.
fait.

'Rabula & Acace ayant donc suivi cette autre conduite, les Lib.c.10.p.45.
Prelats de la Cilicie [où Theodore avoit esté Evesque durant 36 ans,] ne manquerent point d'écrire contre eux, [aux Armeniens mesmes apparemment,] & de les accuser d'agir en cela non par charité, mais par un esprit de pique & de jalousie.

'Les Evesques d'Armenie tinrent sur cela une assemblée,[a] à la- p.45.
quelle il se trouva peutestre aussi des Evesques de la Perse & des a Conc.t.5.p.463.c.
nations voisines. 'Cette assemblée deputa selon la coutume, dit Liber.c.10.p.45.
V. la note 70. Liberat, les Prestres Leonce & Abere, ["accompagnez peutestre de quelques Diacres,] à Procle de Constantinople, pour savoir si c'estoit la doctrine de Theodore qu'il falloit suivre, ou celle de Rabula & d'Acace. Ils luy envoyerent en mesme temps un
cum libellis suis. volume de Theodore," & quelques memoires qu'ils avoient dressez. [C'estoit apparemment la lettre qu'ils écrivoient à Pro-
cle,] 'avec des passages de divers auteurs accusez de suivre les Fac.l.8.c.2.p.
mesmes sentimens que Theodore.[b] Et on croit mesme que le vo- 312.c.
lume de Theodore qu'ils envoyerent, n'estoit qu'un extrait de c Liber.n.p.54.
ses livres, 'estant certain qu'ils envoyerent à Procle divers passa- Conc.t.5.p.465.
ges tirez de ses livres.[d] On ne voit pas bien en quoy Liberat dit d.c. d Lib.n.p.54.
que les Armeniens agissoient selon la coutume.

'Leur lettre estoit ce semble au nom des Evesques, des Prestres Conc.t.3.p.1128.
& des Abbez de toute l'Eglise orthodoxe de l'Armenie,[e] & peut- a. e t.5.p.463.c.
estre encore de ceux de la Perse & des autres nations [voisines,] si nous y voulons raporter un titre [qui assurément n'appartient pas à la piece où on le joint.] 'Ils s'y plaignoient de ce que cer- t.3.p.1128.a|
tains imposteurs s'estoient glissez depuis peu dans leur pays 1131.d.
pour corrompre la pureté & la simplicité de leur foy par des écrits dangereux, & sous une fausse apparence de doctrine; 'par où l'on voit qu'ils se portoient d'eux mesmes à établir la foy Bar.435.§ 4.
Catholique, & à rejetter les écrits de Theodore.

'Procle ayant receu la deputation des Armeniens, examina Liber.c.10.p.45.
avec grand soin tout ce qu'ils luy avoient envoyé. 'Il paroist que Fac.l.8.c.1.p.
316.a.

ce fut dans un Concile, [composé sans doute des Evesques qui se rencontroient à Constantinople:] & il leur répondit par une lettre fort celebre, que nous avons encore. On luy donne souvent le nom de Tome, comme aux autres écrits considerables que les anciens Evesques faisoient sur la foy. Nous allons voir l'approbation que luy donna Jean d'Antioche & tout son Concile. S. Cyrille la cita presque aussitost qu'elle fut écrite. Il dit qu'elle est pleine de pensées "saintes, & qu'elle appuie partout la vraie doctrine. Le Concile de Calcedoine s'en sert pour montrer qu'on ne peut blasmer Saint Leon ni les autres qui éclaircissent par des lettres la doctrine de l'Eglise, lorsqu'elle est attaquée par ses ennemis. C'est pourquoi on écrit que ce Concile la confirma. [a] Le V. Concile en cite quelques endroits. [b] On marque qu'elle est aussi citée par Jean Maxence, par le Pape Jean II, [c] par le Pape Pelage II, [d] par l'Empereur Justinien, par Leonce de Byzance, & par Agobard de Lion. [e] Elle l'est aussi par Facundus. [f] On pretend qu'il n'y a guere de piece si exacte & si travaillée que celle-ci sur l'Incarnation.

Conc. t. 3. p. 1218-1231. Procl. n. p. 624. 625. Conc. p. 1202. c. t. 5. p. 467. d. bonorum. t. 4. p. 826. 827. Liber. c. 10. p. 46 | Fac. l. 1. c. 1. p. 4. 5. a Conc. t. 5. p. 465. 466. b Procl. n. p. 622 | Jo. M. fid. p. 437. b. c. c Procl. n. p. 623. d p. 624. e Fac. l. 8. c. 1. p. 316. a. f Liber. c. 10. n. p. 55.

[Tout le dessein de cette lettre est de refuter la division des personnes en J. C, & de montrer que c'est le Verbe mesme, & le Fils eternel, qui s'est fait homme & qui est devenu le Fils de Marie. Procle ne marque point qui sont ceux qu'il y combat.] Il appelle seulement leur opinion le nouveau blaspheme formé depuis peu, qui surpasse de beaucoup le Judaïsme: & il le qualifie une heresie. Il semble qu'ils avouoient que le Verbe a esté veritablement homme, & ne vouloient pas neanmoins luy attribuer les suites de la nature humaine. Il confesse une seule hypostase du Verbe Dieu incarné: [mais il ne dit pas *une seule nature*, comme S. Cyrille.] Il se sert aussi de cette expression [qui fit tant de bruit à la fin du mesme siecle,] Que le Verbe Dieu l'un de la Trinité s'est incarné, ce que Facundus & Liberat n'ont pas oublié de remarquer.

Conc. t. 3. p. 1230. b. a. p. 1226. a. a. b. d. Fac. l. 1. c. 1. p. 5. 6 | Lib. c. 10. p. 64.

Il recommande beaucoup aux Armeniens de suivre la foy des Peres, & nommément de S. Basile & de S. Gregoire. [Je pense que c'est celui de Nysse. Ces deux Saints qui avoient fleuri dans la Cappadoce, pouvoient estre plus connus des Armeniens que les autres.] Cette lettre n'est point datée dans le grec: Dans le latin elle l'est du 15[e] Consulat de Theodose, & du 4[e] de Valentinien, [c'est à dire de l'an 435. "Mais nous ne voyons pas moyen de croire qu'elle ait esté écrite sitost.] Nous ne l'avons pas aujourd'hui entiere. [g] Car Procle y confirmoit la verité par divers

Conc. p. 1231. c. a. V. la note 87. Procl. n. p. 625. 630. 631. g Fac. l. 1. c. 1. p. 6. c.

passages des Peres, [ce qui ne s'y trouve pas.]'On n'y trouve point non plus les endroits que Jean Maxence en cite, 'ni ce que dit S. Cyrille, que dans la lettre aux Armeniens, où il expliquoit avec tant de pureté les dogmes de la verité, il disoit clairement que le corps de J.C. estoit animé d'une ame intelligente [& raisonnable.] Procl.n.p 628. p.631|Conc. 1207.b.

ARTICLE CXLII.

Procle envoie sa lettre aux Orientaux pour la signer, & les propositions de Theodore sans nom, pour les condanner: Il demande qu'Ibas d'Edesse se justifie du Nestorianisme: Basile & quelques moines d'Armenie demandent partout que Theodose soit anathematizé.

[COMME le trouble de l'Armenie venoit de l'Orient, & que les Evesques de ces quartiers là avoient esté les plus attachez à Nestorius, & l'estoient encore à Theodore;]'Procle leur envoya son tome aux Armeniens,[b]avec une lettre synodique, où il prioit Jean d'Antioche & tout son Concile de vouloir le recevoir, & de le signer,[c]afin de témoigner qu'ils estoient unis dans la mesme foy. Nous n'avons qu'un passage de cette lettre, où Procle reconnoist encore, que l'un de la Trinité a esté crucifié selon la chair,[d]& un autre cité par S. Cyrille. Lib.c.10.p.46| Cyr.ep.50.p. 192.2.e|Conc.t. 5.p.467.d|t.4.p. 826.827. b Lib.p.46|Fac. l.8.c.1.2.p.316-322. c Lib.p.46|Fac. l.1.c.p.5.b.c. d Conc.t.3.p. 1202.e.

[e]Il joignit à son tome un autre tome [que nous n'avons pas non plus, & qui est apparemment celui qu'il avoit receu des Armeniens,] composé de divers passages conformes à la doctrine de Nestorius,[f]tirez des écrits de Theodore,[g]& de quelques autres:[h]& il prioit les Orientaux de les anathematizer,[i]pour fermer la bouche aux calomniateurs, qui vouloient qu'on doutast de la sincerité de leur foy.[k]Il ne les attribuoit à personne:[l]& il declare mesme qu'il ne sçait pas de qui ils sont, [ne s'estant pas voulu arrester à examiner s'ils estoient assurément de ceux à qui on les attribuoit.] e t.5.p.467.e|.513. c|Cyr.ep.50.p. 191.1.a.b. f Conc.t.3.p. 467.e. g Fac.l.8.c.2.p. 322.c. h c|Conc.t.5.p. 467.e. i Fac.l.8.c.2.p. 321.b. k p.322.c. l p.103.a.

[m]Il écrivit en mesme temps une autre lettre à Jean d'Antioche en particulier, pour l'exhorter à veiller avec grand soin sur ceux dont Dieu luy avoit confié la garde.[n]Ce qu'il dit au sujet d'Ibas, qui estoit alors Evesque d'Edesse, & que l'on accusoit d'aimer beaucoup les folies de Nestorius, d'en inspirer le venin aux simples, & d'avoir traduit en syriaque les passages qu'il avoit joints à son Tome.'Procle ne veut pas croire qu'Ibas tinst les mauvais sentimens qui estoient enfermez dans ces passages.'Mais comme m Conc.t.5.p. 511.512. n p.512.c.d. p.513.d. d.

beaucoup de personnes estoient scandalizées des mauvais bruits qui se repandoient contre luy, ou par le zele, ou par l'envie de ses accusateurs; & que surtout l'Abbé Dalmace en estoit
b. extremement affligé.'Il exhorte Jean de ne point negliger ce scandale des foibles, dont J.C. parle d'une maniere si terrible, & qui ne pouvoit que refroidir la charité sincere que tous les
b|512.d. Chrétiens doivent avoir les uns pour les autres.'Pour le lever, il le prie de porter Ibas à signer son Tome aux Armeniens, & à
p.513.c.d. anathematizer les passages qui y estoient joints.'Il dit dans cette lettre, que la foy est la plus excellente de toutes les vertus, mais qu'elle cede neanmoins à la charité, parceque c'est la charité seule qui a fait descendre Dieu du Ciel en la terre pour se faire homme.

e. 'Procle envoya cette lettre, avec toutes les autres pieces à
Lib.c.10.p.46| Fac.l.8.c.2.p. 321.c|322.a. Antioche, par Theodote Diacre de son Eglise,'nommé aussi Theodore[a] & Theodose. On marque qu'il estoit digne d'estre le
a l.1.c.1.p.6.a. ministre de Procle, à cause de sa diligence & de son soin, qui
Conc.t.5.p.513 c. estoit audessus de son age.'Procle l'envoya pour témoigner com-
Fac.l.8.c.2.p. 32.b bien il prenoit cette affaire à cœur.'Il écrivit en mesme temps à
b Lib.c.10.p.49. Maxime[b] Diacre de Constantinople,[ou plutost d'Antioche: car c'est apparemment celui mesme dont nous avons parlé ci-dessus,
Fac.l.8.c.2.p. 322.b,c. '& voulut que[Thedose]luy mist entre les mains les lettres qu'il adressoit à Jean d'Antioche, afin qu'il les rendist à cet Evesque. Il recommandoit en mesme temps à Maxime de travailler à obtenir qu'on signast le Tome, & qu'on anathematizast les passages qui y estoient joints; mais de ne rien faire qui pust troubler la paix des Eglises, & de n'agir que suivant les ordres de Jean.

'[Durant que Theodote alloit à Antioche, & qu'il falloit assembler les Evesques de l'Orient pour deliberer sur la demande
Liber.c.10.p.47 de Procle, & des que le Tome de Procle fut écrit,]'Basile Diacre
Conc.t.5.p.428| t.5.p.465 c. de Constantinople,[& apparemment cet Abbé mesme]'qui avoit acquis le titre de Confesseur par les premieres violences de Nes-
Liber.p.47. torius,'vint à Alexandrie avec[une copie]du Tome de Procle aux Armeniens, & des memoires des mesmes Armeniens. Il presenta toutes ces choses à S. Cyrille, avec une requeste qu'il
Conc.t.5.p.465. c. luy adressoit,'où il parloit des services qu'il avoit rendus à l'Eglise, en combatant contre Nestorius, jusques à estre en danger de sa vie.

c. 'Sa requeste estoit contre Theodore de Mopsueste & ses écrits,
d. '& elle tendoit apparemment à demander, que les Evesques s'unissent, pour condanner nommément Theodore avec ceux de

Syrie.

Syrie & de Cilicie qui ſuivoient encore ſes ſentimens. [On ne marque point ce que Saint Cyrille luy répondit.] 'Son ſentiment eſtoit aſſurément que Theodore meritoit bien d'eſtre anathematizé: [mais il ne jugea peuteſtre pas à propos ou d'agir encore, ou de paroiſtre agir pour cela:] 'Car quoiqu'il euſt occaſion de parler de cette requeſte de Baſile dans une lettre qu'il écrivit à Procle quelque temps aprés; [neanmoins il n'en parle ni en cet endroit, ni en aucun autre.] 'On tenoit cependant que c'eſtoit ſur cela qu'il avoit fait ſes quatre livres contre Theodore, [dont nous parlerons en un autre endroit.]

Cyr. ep. 54. p. 200. | p. 199. c. | Lib. c. 10. p. 47.

'D'Alexandrie Baſile revint à Conſtantinople, où il dreſſa une nouvelle requeſte qu'il preſenta à Procle, 'avec celle qu'il avoit déja preſentée à Saint Cyrille. [a]Nous avons cette requeſte, "attribuée à d'autres à qui elle n'appartient pas. Baſile y parle avec une extreme aigreur de Theodore. Il raporte quelques paroles de luy," & fait mention de la retractation qu'il avoit faite autrefois à Antioche, & conclud en demandant qu'aprés l'avoir condanné ſans le nommer [dans la lettre aux Armeniens,] tous les Eveſques vouluſſent ſe joindre" pour le condanner nommément, comme on avoit fait Neſtorius. Cette requeſte eſt au nom de pluſieurs. [Et il eſt aiſé de croire que Baſile ne manquoit pas d'eſtre ſecondé par pluſieurs moines, & entre autres par Eutyche, qui par ſon oppoſition à Neſtorius tomba dans une hereſie auſſi dangereuſe & auſſi funeſte à l'Egliſe.] 'Nous avons vu que pour s'oppoſer à Neſtorius, il eſtoit meſme ſorti du monaſtere où il avoit reſolu de demeurer enfermé toute ſa vie. 'Saint Cyrille luy avoit envoyé une copie des actes du Concile d'Epheſe; [ce qui marque que c'eſtoit un homme connu & conſideré.]

p. 47. | p. 47 | Conc. t. 5. p. 465. c. d. | a Conc. p. 463-465. | NOTE 88. | V. Theodore de Mopſueſte. | &c. | t. 4. p. 201. a. c | 206. b. | p. 136. a.

'Procle avoit déja envoyé ſon Tome en Armenie lorſque Baſile luy preſenta ſa requeſte; [& il n'eſtoit pas apparemment fort diſpoſé à condanner nommément Theodore.] 'Ainſi Baſile [pour ſatisfaire ſon zele,] fit luy meſme un livre, pour montrer qu'il falloit fuir [& deteſter] les livres de Theodore, comme les blaſphemes d'Arius & d'Eunome.

Lib. p. 47. | p. 48.

'Ce fut aprés cela, ſelon Liberat, que deux ou trois moines d'Armenie, qui eſtoient Apollinariſtes, vinrent à Conſtantinople avec divers extraits, tirez, diſoient-ils, des livres de Theodore, & des autres qui avoient combatu Apollinaire, criant partout qu'il falloit condanner & ces livres, & leurs auteurs, comme on avoit condanné Neſtorius. 'Si c'eſt d'eux que Jean d'Antioche ſe plaint, comme le croit Liberat, [& non de Baſile,] 'ils eurent

p. 48. | Liber. c. 10. p. 47. | Cyr. ep. 50. 54. p. 192. c | 199. c.

Thphn.p.82.c. mesme la hardiesse de presenter une requeste à l'Empereur, & de luy demander un edit, par lequel il anathematizast non seulement les livres, mais encore la personne de Theodore:'Ils l'importunerent tant, dit Theophane, qu'il ordonna à Procle d'en écrire aux Orientaux, afin qu'ils examinassent si Theodore avoit esté dans les erreurs qu'on luy attribuoit, & qu'ils l'anathematizassent, s'il en estoit coupable.

Cyr.ep.50.p.192. c|Lib.p.48. 'Ces moines troublerent ainsi toute la ville: Ils y corrompirent plusieurs personnes, [ou par les erreurs d'Apollinaire, ou par leurs calomnies contre des innocens:] Et en estant sortis, ils coururent toutes les villes, & tous les monasteres [de l'Empire] d'Orient, Lib.p.49. en criant toujours qu'il falloit condanner Theodore.'Ils troubloient & epouventoient par leurs menaces les Ecclesiastiques, les peuples, & les moines, qui aimoient [plus qu'eux] le repos & la solitude. On marque qu'ils estoient soutenus par quelques p.48.49. personnes [puissantes, qui ne voyoient pas que]'le dessein de ces moines n'estoit que d'établir l'heresie d'Apollinaire. [Et cette heresie est demeurée jusques aujourd'hui parmi les Armeniens.]

ARTICLE CXLIII.

Les Orientaux signent la lettre de Procle; mais refusent de condanner les propositions de Theodore.

L'AN DE JESUS CHRIST 438.

[LA passion que l'on avoit alors contre Theodore produisit encore un autre malheur. Car quelque precaution qu'eust pris Procle pour faire condanner les plus dangereuses propositions de cet auteur, & des autres sans les nommer, afin que les Orientaux le fissent avec moins de repugnance; il ne fut pas Fac.l.8.c.1.2.p. 320.b|321.322. neanmoins obeï:]'& au lieu qu'il avoit envoyé les propositions dont il demandoit l'anatheme, sans en nommer les auteurs, on y mit le nom de Theodore de Mopsueste, & de quelques autres personnes mortes comme luy dans la communion de l'Eglise. Conc.t.5.p.467. d.e. 'Jean d'Antioche ayant donc receu les lettres & les deux tomes de Procle, il fit assembler à Antioche tous les Evesques de l'Orient. Fac.l.8.c.1.p. 317.b.c|Cyr.ep. 52.p.197.c. [Mais durant qu'ils s'assembloient,]'le bruit se repandit qu'on vouloit anathematizer Theodore. Les peuples excitez peutestre par les Evesques mesmes, se souleverent, ne pouvant souffrir qu'on parlast de condanner un Prelat qu'ils regardoient comme l'honneur de leur pays. Ils menaçoient les Evesques s'ils consen-

toient à une chose si indigne ; ils excitoient des troubles & des seditions au milieu mesme des assemblées de l'Eglise :'& ceux d'Antioche]"qui avoient jetté des pierres à Theodore, lorsqu'ils luy avoient entendu dire quelque chose qui s'eloignoit de la verité, crioient tout haut, Que Dieu repande partout la doctrine de Theodore, Nous n'avons point d'autre foy que celle de Theodore.

Cyr.p.197.e.

V.Theodore de Mopsueste.

'Les Evesques s'estant donc assemblez à Antioche de toutes les provinces de l'Orient,'trouverent assez mauvais qu'on leur demandast encore de nouvelles signatures, comme si on eust douté de leur foy. [Ce mecontentement ne les empescha pas neanmoins de juger avec equité de la lettre de Procle aux Armeniens.] 'Ils la lurent avec beaucoup de satisfaction, non seulement à cause de la beauté des expressions & de la composition, & à cause de tant de raisons qu'il trouvoit pour combatre les deux heresies opposées [de la distinction des personnes, & de la confusion des natures;] mais particulierement à cause qu'il y soutenoit avec pureté la veritable doctrine de l'Eglise, tirée non de ses pensées propres, mais des paroles de l'Ecriture, & de ce qu'il l'appuyoit par l'autorité & par les passages des Peres.'Ainsi les Orientaux trouverent cette lettre tout à fait conforme à la verité ; ils satisfirent entierement à ce que Procle demandoit d'eux sur ce point. 'Ils souscrivirent à sa lettre, & la luy renvoyerent ensuite.

ep.50.p.192.2.e. 2.e|Fac.p.317.a. Fac.l.1.c.1.p.6. Cyr.ep.50.p. 192.2.e. Lib.p.46.

'Mais pour les passages dont il leur demandoit la condannation, comme on les leur proposoit sous le nom de Theodore, ce qu'ils ne savoient pas que Procle ne demandoit point, [ils n'eussent pu les condanner, sans ceder à la conspiration que les moines sembloient avoir formée contre cet Evesque.] C'est pourquoi ils le refuserent absolument.'Ils trouvoient mesme que plusieurs de ces passages estoient clairement orthodoxes, & que les autres estoient obscurs, equivoques, & capables de plusieurs sens ;'qu'ainsi ils pouvoient bien estre trouvez mauvais par les uns, & bon par les autres : mais qu'il estoit dangereux de les anathematizer [en general, depeur que le bon sens ne passast pour condanné avec le mauvais ;]'Qu'il faudroit donc condanner de mesme les plus illustres des Peres, dans lesquels on trouvoit des expressions semblables à celles dont on leur demandoit l'anatheme,'& que c'estoit une source perpetuelle de confusion & de troubles ;'Qu'il estoit toujours dangereux de faire des extraits de passages tirez hors de leur lieu, & separez de leur suite,'Que pour condanner nommément Theodore, c'estoit une chose que les peuples ne

Fac.l.8.c.1.p. 317.2. Cyr.ep.50.p. 193.1.b. 2.a. Fac.l.8.c.1.4.p. 317.318.331.332. c.4.p.332.b.c. c.1.p.317.318. p.317.c.

c 1 4.p.323.a| 332.333. pouvoient souffrir ; 'Que c'estoit mesme donner pretexte à Nestorius de dire qu'il n'estoit point l'inventeur de sa doctrine, mais que c'estoit la doctrine de l'Eglise, puisque c'estoit celle de Theodore, & d'un grand nombre de Peres dans lesquels on trouvoit des expressions semblables à celles de Theodore;'(& c'est ce qu'Irenée ne manqua pas de dire;)[a] Qu'aprés tout Theodore avoit rendu d'assez grands services à l'Eglise, pour ne pas deshonorer sa memoire par un anatheme, & pour excuser la dureté de quelques termes, ausquels la necessité de combatre les Apollinaristes l'avoit engagé, & qu'il falloit expliquer par la maniere dont il avoit exprimé sa foy en d'autres rencontres; 'Qu'enfin c'estoit une chose dangereuse de troubler le repos de ceux que l'on avoit toujours honorez durant leur vie, de vouloir juger ceux qui estoient entre les mains du juge unique des vivans & des morts, & de condanner ceux qui n'estoient plus en état de s'expliquer, ni de se défendre.

Conc.ap.p.895. 1|897.a. a Fac.l.8.c.1.p. 317.a.b|331.b 333. a.b|l.2.c.2.p.61. 62. c.1.p.318.c.

l.1.c.1.p.6|l.8.c. 1.p.317.a. 'Les Orientaux écrivirent donc une lettre à Procle, où aprés avoir témoigné combien ils approuvoient sa lettre aux Armeniens,'ils avouent qu'ils ont esté fort blessez de ce qu'on leur demandoit la condannation de Theodore; & ils le prient de les excuser s'ils ne s'y peuvent resoudre pour les raisons que nous avons dites.'Ils disent dans la mesme lettre qu'ils l'avoient déja assuré jusques à trois fois que tout le Concile d'Orient avoit rejetté les nouveautez de Nestorius.'Cette lettre fut signée par tous les Evesques de l'Orient.

p.317.318. c.7.p.361.a. c.1.p.320.b.

l.2.c.2.p.61.62|l. 8.c.3.p.326. b p.61.c. c p.61.62. l.8.c.3.p.326.c. 'Ils en écrivirent une autre sur le mesme sujet à l'Empereur Theodose,[b] où ils paroissent marquer la translation du corps de Saint Chrysostome, [faite le 27 janvier 438.][c] Dans cette lettre ils donnerent encore de plus grands eloges à Theodore.'Ils prierent l'Empereur d'arrester ces esprits seditieux, (parlant sans doute de Basile & des moines d'Armenie,) depeur que le trouble qu'ils vouloient exciter dans l'Eglise, ne causast enfin du desordre mesme dans l'Etat.

l.2.c.2.p.61.a. 'Les grands eloges qu'ils donnoient à Theodore dans ces deux lettres, n'empescherent pas le Concile de Calcedoine d'en parler avec estime,'& de les alleguer mesme pour autoriser la lettre de S. Leon.[d] Les Peres de Calcedoine ajoutent que par ces lettres l'Orient rejettoit tout d'une voix les calomnies des heretiques, & faisoit voir quelle estoit la veritable doctrine des Apostres: [ce qui nous apprend qu'au moins celle à Procle contenoit beaucoup plus que ce que nous en avons, & s'étendoit fort sur le dog-

Conc.t.4.p.817. a. d p.

me.]'Elle confirmoit cette expression, Que l'un de la Trinité a souffert pour nous :[mais je ne sçay si c'estoit autrement que par l'approbation generale qu'elle donnoit au Tome de Procle: Car Facundus n'en raporte jamais d'autre preuve.]'Jean Maxence & le Pape Jean II, ne citent point non plus cette lettre, quoiqu'ils citent le Tome de Procle. Fac.l.1.c.3.p. 6.a|20.b|l.8.c.1. p.319. Jo.M.fid.p.437| Conc.t.4.p.1752. c.

'Le mesme Concile écrivit une troisieme lettre pour Theodore,'adressée à Saint Cyrille,[a]dont Facundus nous a conservé un grand endroit.[b]Ils y disent,[& avec verité,]que personne n'estoit plus capable que luy, de considerer combien il estoit dangereux de vouloir anathematizer Theodore.[c]Ils le prient de les aider à arrester le feu qu'on estoit pres de voir s'allumer dans l'Eglise, & d'apporter une application toute particuliere à cette affaire. [On voit bien qu'ils le regardoient comme une personne qui avoit autant de sagesse & de moderation que de lumiere. J'ay peine à croire qu'ils n'aient pas aussi écrit au Pape Sixte: Mais nous n'en trouvons pas de preuve.] Fac.l.8.c.4.p. 330.a.b|Lib.c.10. p.49|Conc.t.5. p.467.c. a Fac.l.8.c.4.p. 330-332. b p.332.c. c p.331.a.

ARTICLE CXLIV.

Procle & S. Cyrille pressent inutilement les Orientaux de condanner ou la personne, ou les propositions de Theodore: S. Cyrille va à Jerusalem.

'PROCLE fut surpris & fasché de ce qu'on avoit mis le nom de Theodore aux extraits dont il avoit demandé la condannation.'Il récrivit à Jean & à son Concile, que ce n'avoit jamais esté son intention; & que ni dans la lettre qu'il luy avoit écrite, ni dans les ordres qu'il avoit donnez à Theodote son Diacre, il n'avoit point dutout parlé de condanner qui que ce fust.'Il les pressa nonobstant toutes leurs raisons, de vouloir condanner les propositions impies de Theodore, [sans les nommer neanmoins.] Fac.l.8.c.2.p. 322.b.c. p.321. Conc.t.5.p.487. a.

'Il écrivit de mesme au Diacre Maxime, qu'il estoit fort surpris d'apprendre qu'on eust si mal observé ce qu'il luy avoit recommandé, & qu'on voulust deshonorer des personnes qui estoient devant Dieu, & qu'on n'avoit point accusez durant leur vie; 'Que c'estoit trop favoriser l'imagination où estoit Nestorius, d'avoir beaucoup de personnes de son sentiment.'Il prie donc Maxime comme son fils,[1]de s'informer[d'où cela estoit venu,] de remettre tout à la prudence de Jean d'Antioche, & que pour ne pas causer du trouble dans les Eglises de la ville[d'An- Fac.l.8.c.2.p. 321.b.c. p.323.a. p.322.c|323.a.

1. *exquirere.* Je ne sçay s'il n'y auroit point quelque faute.

tioche,]il renvoyast promtement Theodote à Constantinople, dés qu'on auroit souscrit son tome, & condanné les propositions, [c'est à dire dés qu'on auroit fait l'un comme on avoit déja fait l'autre, si nous supposons qu'il écrivist cette lettre en mesme temps qu'il répondit aux Orientaux : Car il peut l'avoir écrite avant que d'avoir receu la réponse des Orientaux, & la souscription de son Tome.

Il estoit impossible dans l'état où estoient les choses, de condanner les propositions, quoiqu'en ne les attribuant à personne, comme le vouloit Procle, sans que cela retombast necessairement sur Theodore.]'C'est pourquoi quelques instances que Procle & S. Cyrille en fissent, (comme nous l'allons voir du dernier,) jamais les Orientaux ne se purent resoudre à les condanner.

Conc.t.3.p.487. a.b.

'Saint Cyrille ayant receu la lettre du Concile d'Antioche, ne voulut point y répondre qu'il n'en eust consulté. C'est pourquoi [1]l'Evesque Daniel s'estant rencontré à Alexandrie, il l'envoya à Acace de Melitene, à Theodote d'Ancyre, & à Firme de Cesarée en Cappadoce, avec une lettre de creance pour eux trois, afin qu'il leur representast l'état des choses, & ce qu'il avoit dessein de répondre aux Orientaux.[Ce Daniel pouvoit estre celui de Darnis en Libye, dont S. Cyrille s'estoit servi en plusieurs autres rencontres ;]'ou celui de Colonie en la seconde Cappadoce, qui avoit assisté au Concile d'Ephese.

p.467.468.

t.3.p.447.b|467. b|645.b.

[Il consultoit des personnes qui n'estoient pas moins zelées que luy contre Theodore, au moins Acace & Theodote. Car nous avons vu qu'Acace s'estoit elevé des premiers contre luy,]'& Theodote écrivant à un solitaire de Cappadoce nommé Vital, qui aprés avoir vécu longtemps dans de grands exercices de pieté, s'estoit laissé aller aux nouveautez de Nestorius, dit plus d'une fois que Nestorius n'estoit que le disciple de l'impieté de Theodore, qui l'avoit communiquée à quelques Ciliciens. C'estoit apparemment dans le temps que la Cilicie & la ville de Tyanes estoient gouvernées par des amis de Nestorius, [& ainsi en 435 au plustard.]Il remarque que Vital avoit laissé corrompre sa foy, parcequ'il avoit voulu examiner le mystere de l'Incarnation"avec plus de curiosité que de simplicité & de soumission pour l'ancienne doctrine de l'Eglise. "questio.

Conc.ap.p.895. § 193.

[Nous ne voyons point quelle suite eut la consultation que S. Cyrille fit à luy & aux deux autres.]'Mais nous savons qu'il écrivit"une lettre aux Orientaux, où estant indigné de ce qu'ils NOTE 89.

Cyr.ep 52.p.197. c.

1.'Selon une autre edition, il n'estoit que Prestre.

Conc.ap.p.917.c.

comparoient Theodore aux plus illustres Peres de l'Eglise,'il leur manda qu'il n'approuvoit nullement qu'on renouvellast les troubles qui estoient appaisez ;'mais qu'il ne falloit pas aussi attribuer aux Saints qui n'avoient enseigné que la veritable foy, des opinions aussi décriées qu'estoient celles de Diodore, de Theodore, & de quelques autres, ni louer des personnes si peu louables, pour ne rien dire de plus ; parceque c'estoit attaquer directement la gloire de J.C.'Il parle assez amplement de l'Incarnation dans cette lettre,'ce qu'il finit par un petit eloge de Procle, & de sa lettre aux Armeniens[que Basile luy avoit apportée.] ep.51.p.196.a. p.195.d.e. p.194.195. p.195 d.

'Il exhorte aussi les Orientaux à recevoir avec bonté ceux qui quittoient l'heresie de Nestorius, sans leur en faire jamais de reproches,'& à ne pas souffrir que leurs Ecclesiastiques enseignassent rien de contraire à la profession de foy[qu'ils avoient donnée,]lorsqu'ils seroient obligez de parler de ces matieres, estant bon de n'en parler pas sans necessité.[C'est sans doute ce qu'il dit]'qu'il avoit demandé à Jean d'Antioche, que personne n'enseignast dans l'Eglise les dogmes impies de Theodore.'Il les prie enfin d'examiner ceux qu'on accuseroit d'estre Nestoriens, plutost que de souffrir qu'on portast ces affaires devant les magistrats seculiers.'Cette lettre fut citée dans le V. Concile. p.196.a.b.c. c.d. ep.52.p.198.e. ep.51.p.195.d.e. Conc.t.5.p.483 484.

[a]Il semble que Saint Cyrille en ait écrit plusieurs autres semblables,'[b]dans quelques unes desquelles il peut avoir dit en termes exprés, que Theodore avoit une langue"de blaspheme.[c]Le V. Concile dans sa 8[e] action, en cite une à Jean & au Concile d'Antioche, où il montroit que les Orientaux ayant anathematizé tous ceux qui disoient qu'il y a deux fils & deux Christs, avoient en effet anathematizé Theodore. a Cyr.ep.52.p.197.e. b d. c Conc.p.565.b. (βλάσφημον.)

[Ce qui l'animoit à parler aux Orientaux avec tant de force, estoit sans doute les raports fascheux qu'on luy en faisoit.]'Car dans un voyage qu'il fit vers ce temps-ci à Jerusalem,[& dont nous n'avons point d'autre connoissance,]un officier de l'Empereur luy rendit une grande lettre de la part des Orthodoxes d'Antioche, signée de beaucoup d'Ecclesiastiques, de moines, & de laïques, qui se plaignent de l'approbation que les Evesques de l'Orient donnoient aux écrits de Theodore, quoiqu'ils fussent "remplis des blasphemes de Nestorius. Cyr.ep.53.p.198. c.d. (&c.)

ARTICLE CXLV.

S. Cyrille écrit sur le symbole de Nicée ; il consent enfin qu'on ne parle plus d'anathematiZer Theodore : L'Empereur assoupit toute l'affaire.

Cyr.ep.52.p.197.a.b. 'LE Diacre Maxime, dont le zele estoit si animé contre le Nestorianisme,[a] vint voir ensuite Saint Cyrille.[b] Ce Saint le receut comme un homme qu'il souhaitoit depuis longtemps de voir, & il fut tres satisfait"de son zele.[c] Maxime luy montra une lettre qu'Acace de Melitene avoit écrite à Jean d'Antioche avec beaucoup de liberté, & où il paroissoit assez combien il aimoit Dieu. C'estoit sur les livres de Theodore.'Maxime luy fit aussi des plaintes du peu de liberté qu'il disoit qu'avoient les Orthodoxes de soutenir la verité dans l'Orient.

a ep.53.p.198.c. b ep.52.p.197.a.b. c b.c. &c. ep.51.p.198.c.

c|52.p.198.b. 'Il ajouta que diverses personnes abusoient du symbole de Nicée, & y donnoient de mauvais sens.'C'est pourquoi il pria S. Cyrille d'en vouloir faire une explication claire, qui ruinast tous ces faux sens. S. Cyrille fit cette explication'que nous avons encore.'Elle est citée par le V. Concile.[d] Il l'adresse à Anastase, Alexandre, Martinien, Jean & Paregoire Prestres, à Maxime Diacre, aux autres Abbez orthodoxes, & à tous les Religieux de leurs monasteres. [Il y a bien de l'apparence que Maxime est celui mesme qui luy faisoit entreprendre cet ouvrage;]'& que les autres estoient des Abbez de Syrie[ou d'Antioche mesme,] les plus unis avec S. Cyrille.'Ils luy avoient écrit, & l'avoient prié, [aussibien que Maxime,]de vouloir faire une exposition du symbole, à cause de ceux qui y donnoient de faux sens, ou par ignorance, ou par l'attache qu'ils avoient à certains auteurs, [c'est à dire sans doute à Theodore.]'Il cite dans cet ouvrage des paroles de la lettre de Procle aux Orientaux.'Il y joint nommément Theodore avec Nestorius.'Quand cet ouvrage fut fait, il l'envoya à Acace de Melitene, avec un autre qui estoit directement contre Theodore.

ep.52.53.p.198.a. b|199.a. ep.47.p.179 191. Conc.t.5.p.479.d. d Cyr.ep.47.p.174.b. Conc.ap.p.895.b. b|Cyr.p.176.b.c. p.189.d.e. p.190.d. ep.52.p.198.a.b| Conc.t.5.p.484.

Cyr.ep.53.p.199.a.b. 'Maxime voulut luy mesme porter à Constantinople les copies en velin que Saint Cyrille en avoit fait faire pour l'Empereur & pour les Imperatrices. Car il voulut leur en envoyer, pour ne rien negliger de ce qui pouvoit servir à défendre la foy, & à exterminer l'impieté.'S. Cyrille écrivit en mesme temps au Prestre Lampon, & aux[autres]Ecclesiastiques[qu'il avoit à Constantinople:]'& il leur recommanda de prendre l'avis de Maxime pour

p.198.c. p.199.a.

pour presenter son écrit selon qu'ils le jugeroient le plus à propos.'Il ne manqua pas d'écrire à l'Empereur pour luy presenter son ouvrage; & c'est de cette lettre qu'est tiré un fragment que nous avons dans le cinquieme Concile,'où pour empescher que ce prince ne se laissast surprendre par ce que les Orientaux luy avoient écrit en faveur de Theodore; il luy proteste que Diodore & Theodore sont les veritables peres de l'heresie de Nestorius, & que leurs sentimens sont aussi certainement impies, que les saints Peres ausquels on les veut comparer sont certainement orthodoxes. Conc.ap.p.895.5 198. t.5.p.484.485.

NOTE 90. 'Irenée dit que"le moine Maxime[estant venu à Constantinople,]les amis de S.Cyrille, & qui agissoient par son conseil, luy obtinrent des lettres de l'Empereur, des ordres du Prefet du Pretoire, & toutes sortes de pouvoirs, avec lesquels il s'en revint en Orient accompagné de quelques autres, pour obliger tout le monde à anathematizer Diodore & Theodore.'Ils y causerent bien du trouble, ajoute Irenée, mais sans pouvoir rien obtenir, & se trouverent enfin heureux de pouvoir sauver leur vie par la fuite. Il dit que Jean d'Antioche ayant assemblé sur cela les Evesques de l'Orient, écrivit avec eux à Procle une epistre synodique pour Diodore & Theodore.'Nous n'avons que les premieres lignes de cette lettre, où le Concile se plaint de ce que des personnes seditieuses quittoient leur pays, & s'en alloient à la Cour pour y calomnier leurs propres Evesques, & y obtenir le pouvoir de troubler toute l'Eglise. Conc.ap.p.891.c. p.892. § 196.

[Quoy qu'il en soit de ce fait,]'il est certain que toutes les remontrances de S. Cyrille & de Procle n'ayant pas eu la force d'obliger les Orientaux à rien faire contre Theodore;'& Jean d'Antioche ayant mandé à S.Cyrille qu'il y en avoit parmi eux qu'on bruleroit plutost que de les y faire consentir;'le Saint jugea devoir ceder à cette resistance, depeur que si on les vouloit forcer, on ne rallumast dans l'Eglise un feu encore plus dangereux que celui qu'on y avoit éteint. Il crut que la doctrine de l'Eglise estoit assez établie par l'anatheme des dogmes de Nestorius, qui tomboit sur Theodore, puisque c'estoit la mesme doctrine. Il avoit en cela l'exemple du Concile d'Ephese, qui s'estoit contenté de condanner un symbole attribué à Theodore, sans toucher à son nom. Et il voyoit qu'il y avoit lieu de craindre qu'en irritant les Orientaux par sa condannation, ceux d'entre eux qui avoient encore quelque penchant pour l'heresie de Nestorius, ne s'y rengageasse de nouveau; au lieu que par le moyen de la t.5.p.487.a.b. Cyr.ep.54.p. 200.d. p.199.201.

paix, ils s'affermissoient de plus en plus dans la verité.

Ibid. p.201.a. 'Ces raisons le porterent à écrire à Procle, pour le prier qu'on ne songeast point à anathematizer Theodore,'& il luy envoya une copie de la[derniere]lettre que Jean d'Antioche luy avoit écrite. Il le pria que s'il entroit dans son sentiment, il voulust bien l'en assurer, afin qu'ils pussent écrire une lettre commune pour arrester ce trouble. Il ajoute qu'il ne sera pas difficile de faire entrer dans leurs raisons ceux qui demandoient[la condannation de Theodore,(c'est à dire Basile & les moines d'Armenie,)] & de leur persuader de demeurer en repos.[Le V. Concile qui ne crut pas devoir imiter en cela la conduite de Saint Cyrille, Conc.t.5.p.486. quoique dans des circonstances assez semblables,]'reconnoist neanmoins cette lettre pour legitime, & la raporte toute entiere, à l'exception de la fin, & d'un endroit du milieu assez impor- Leon.sect.6.p. 517.a. tant.'Leonce de Byzance la cite aussi.

a Socr.l.7.c.41. p.386. Fac.l.8.c.5.p. 329.330|Lib.p. 49|Conc.ap.p. 928.§ 219. [a]Procle, dont la principale qualité estoit la moderation & la douceur,[n'avoit garde de se separer en cela du sentiment de S.Cyrille.]'Il alla donc trouver l'Empereur, qui ayant appris de luy le trouble où estoit l'Orient, manda à Jean & au Concile d'Antioche de demeurer en repos, & de ne s'inquieter point de tout ce que pouvoient dire ceux qui pour leur malheur vouloient troubler la Religion; parcequ'il estoit resolu de maintenir la Lib.p.50. paix partout, mais particulierement dans l'Eglise.'C'est ainsi que finit cette grande affaire,[aux particularitez de laquelle nous avons donné la suite qui nous a paru la meilleure, n'ayant pas pu y en donner d'assurée, parceque les pieces qui la regar- Phot.c.227.p. 772. dent ne sont point datées.]'S.Euloge d'Alexandrie la proposoit depuis comme le modele d'une condescendance legitime, par laquelle on tolere des personnes, qui à la rigueur devroient estre separées de la communion, lorsque la doctrine de la foy est à couvert.["Cette affaire finit au plustost en 438, & au plustard en l'an 441.] V. la note 86.

ARTICLE CXLVI.

Des écrits de Saint Cyrille contre Theodore: Theodoret y répond.

Cyr.ep.52.p.198. a. b Conc.t.5.p. 487.b. c b|Cyr.ep.51.p. 197.198. d p.193.a. 'DURANT le cours de cette affaire,[b]S.Cyrille voyant que les Orientaux ne cedoient point aux raisons par lesquelles il taschoit de leur persuader d'abandonner Theodore,[c]jugea necessaire de faire pour eux un écrit contre cet auteur.[d]S'estant

donc mis à lire ses ouvrages sur l'Incarnation avec ceux de Diodore, il en choisit quelques passages qu'il refuta de tout son pouvoir, pour faire voir que leur opinion estoit tout à fait cri-
&c. minelle,'& que Theodore estoit un heretique plus impie que Conc.t.5.p.487.b.
les payens.[a]Il n'y prononçoit neanmoins aucun anatheme, ni contre sa personne, ni contre ses dogmes.[b]Il y avoit trois livres, pour montrer que Diodore & Theodore estoient les veritables auteurs du Nestorianisme, & un[quatrieme]sur l'Incarnation. a Fac.l.3.c.6.p.132.b. b Liber.c.10.p.47.

Note 91. ["Il ne nous reste que quelques fragmens de cet ouvrage.]'Le V. Concile en cite plusieurs du premier & du second livre.[c]Il cite cet ouvrage sous ce titre: Qu'il n'y a qu'un Christ, contre Theodore. Justinien en raporte deux passages tres vehemens contre Theodore.'Facundus nous en a conservé un sur le pseaume 8, appliqué à J.C. par S. Paul.[d]Il en cite deux fois un autre, où S. Cyrille donnoit à Theodore le nom de grand, & reconnoissoit qu'il y avoit plusieurs de ses ouvrages que personne n'osoit blasmer, parcequ'il n'y avoit rien qui ne fust conforme à la pureté de la foy;'ce que Liberat paroist suivre.[d]Mais selon que le V. Concile cite cet endroit mesme, il disoit que personne ne voudroit blasmer les ouvrages du bon Theodore, si la foy y eust esté exposée dans sa pureté.'C'est apparemment du commencement de cet ouvrage qu'est tiré un endroit, où le V. Concile dit que S. Cyrille parloit contre les Sunousiastes.'Je pense que c'est aussi celui dont S. Euloge cite le premier tome. Conc.t.5.p.456-465.475.476.479.487. c p.475.c|479.b|720.a.b. Fac.l.3.c.6.p.131. d c.3.p.107.b|l.8.c.6.p.349.a. Lib.c.10.p.47. d Conc.t.5.p.475.c. p.485. Phot.c.230.p.876.857.

'S. Cyrille y citoit, à ce qu'on pretend, quelques paroles de S. Felix Pape, de S. Gregoire Thaumaturge, & de Saint Denys l'Areopagite Evesque de Corinthe:'Car c'est ainsi que porte le texte de Liberat,[qui n'est point corrigé par un excellent manuscrit, dont le Pere Garnier a fait imprimer les differentes leçons. Ainsi c'est une faute de Liberat d'avoir confondu Saint Denys l'Areopagite, avec S. Denys de Corinthe, qui vivoit un siecle aprés.] Le P. Garnier a eu raison d'avertir de cette faute: [mais il ne devoit pas corrompre le texte de son auteur, sous pretexte de le corriger, comme Surius. Nous ne pouvons pas dire que S. Cyrille ait fait la mesme faute que Liberat,]'puisque quand on parla de cette citation dans la conference de Constantinople en 533, S. Denys y fut seulement qualifié l'Areopagite. Liber.c.10.p.47. n p.57. Conc.t.4.p.1766.b|1767.d.

'Les Catholiques soutinrent dans cette conference, que ces citations par lesquelles les Acephales pretendoient prouver qu'il n'y a qu'une nature aprés l'Incarnation, avoient esté ajoutées dans l'écrit de Saint Cyrille par les heretiques, & qu'elles p.1767.b.

Fac.l.3.c.3.p. 107|l.8.c.6.p. 348.349|Lib.p. 47.

rendoient mesme tout l'ouvrage suspect de supposition.'Facundus l'accuse aussi d'estre supposé, & Liberat le suit.[Mais je ne voy pas que les preuves qu'on en allegue soient considerables.]

Conc.t.5.p. 473.474. a Thdrt.ep.16.p. 911.b. b Conc.t.4.p. 1767.b|Leont. act.7 p.527.d.

'Il faudroit dire aussi que la refutation de cet écrit attribuée à Theodoret, est encore une piece supposée.[a]Et neanmoins Theodoret la reconnoist assez clairement.[b]Mais il n'est pas difficile de croire que les Eutychiens corrompirent l'ouvrage de Saint Cyrille,"en y ajoutant des citations fausses de quelques anciens auteurs, comme on les en a accusez.

V.S.Denys l'Areopagite, note 4.

Conc.t.5.p. 474.

'Nous n'avons non plus que quelques fragmens de la refutation que Theodoret en fit, mais assez longs pour nous faire juger qu'elle epargnoit peu S.Cyrille.[De sorte que si ce Saint l'a vue, nous en devons admirer davantage la sagesse & la moderation avec laquelle il assoupit ce different.]'Theodoret y répondoit à tous les passages des Peres alleguez par S.Cyrille.

Leont.act 8.p. 527.d.e.

ARTICLE CXLVII.

Jean d'Antioche meurt: Domnus luy succede: S. Cyrille écrit à Domnus sur l'Evesque Pierre.

L'AN DE JESUS CHRIST 441.

[JEAN Evesque d'Antioche ayant"commencé son episcopat l'an 428, ou 429, il faut qu'il soit mort en l'an 441, ou 442;] 'puisqu'il paroist assez clairement par Theodoret qu'il a esté 13 ans Evesque.[Et en mettant sa mort vers le milieu ou sur la fin de 441,[c]cela s'accordera encore fort bien avec les sept ans commencez que le mesme Theodoret donne à Domnus son successeur'jusque"vers la fin de l'an 447, auquel il écrivoit sa lettre 83.]

V.Theodore de Mopsueste,n.2.

Thdrt.ep.83.p. 957.958|Bar.436. § 11. c Thdrt.p.958.a.

r.c. 221.1.b. V.Theodoret.

c.93.p.958.a.

'Jean avoit esté elevé dés son enfance dans les saintes lettres, & avoit acquis une grande connoissance de la doctrine de l'Eglise, comme Dioscore d'Alexandrie l'a reconnu dans une lettre.'Saint Cyrille reconnoist aussi qu'il passoit pour fort habile dans la doctrine & dans les Canons de l'Eglise.'Pour luy il se glorifioit d'estre le disciple des Peres.'Acace de Berée dit de luy en l'an 430, lorsqu'il n'estoit encore Evesque que depuis peu, Que par la grace de Dieu il embrassoit avec succés & avec courage les travaux de l'episcopat; de sorte que tous les Evesques de l'Orient se rejouissoient & se glorifioient de l'avoir pour chef.[On peut juger de la bonté de son naturel, & combien il estoit peu sujet à

Conc.t.3.p.1050. c.

p.191.c.

p.386.a.

l'envie, de ce]'qu'il voyoit avec plaisir la reputation que Theodoret acqueroit dans Antioche par ses sermons,'témoignant mesme par des marques publiques le plaisir extreme avec lequel il les entendoit. Thdrt.ep.38.p. 958.a.

ἡ θρασύτης. 'Le Concile d'Ephese luy attribue"un esprit hardi & capable de tout entreprendre.[Et Jean avoit alors donné sujet de luy faire ce reproche. Car le regret qu'il avoit que Saint Cyrille eust condanné Nestorius, dont il aimoit la personne, qu'il l'eust condanné sans l'attendre luy & les autres Orientaux, & que le Concile eust autorisé les anathematismes de Saint Cyrille qu'il avoit fait refuter par deux Evesques, parcequ'il les croyoit trop favorables aux Apollinaristes; ce regret, dis-je, luy avoit fait faire dans Ephese des choses qui ne se peuvent dutout excuser. Il faut condanner encore les trois ordinations qu'il fit en 433, ou 434, dans l'Euphratesienne, quand mesme les Evesques qu'il y ordonna n'eussent pas esté tels que le depeint Theodoret. Mais hors ces deux occasions, où il suivit peutestre plutost le mouvement des autres que le sien propre, il me semble qu'il paroist toujours sage, toujours porté a la moderation, à la douceur, & à la paix. Conc.t.3.p.657. a.

Des le commencement de l'affaire de Nestorius, il parut porté à la terminer par les voies de la douceur. Le Pape Celestin luy écrivit en 430, sur cette affaire, & S. Cyrille luy en écrivit ensuite: Et ce fut sur cela qu'il écrivit à Nestorius l'excellente lettre que nous avons encore, laquelle fait voir sa sagesse, & justifie pleinement sa foy.]'Il écrivit[vers le mesme temps au plustard] une autre lettre a Nestorius sur les heretiques Messaliens.[Quelques fautes qu'il ait faites à Ephese & dans les suites de ce malheureux engagement où il se trouva, on peut dire qu'il les effaça par la disposition sincere où il parut toujours entrer dans tous les accommodemens raisonnables, & d'y faire entrer les autres: Et quelques efforts qu'il eust faits pour faire casser la deposition de Nestorius, on reconnut que ni luy ni les autres Orientaux ne s'estoient point engagez dans son erreur. Mais rien n'est plus digne d'un Saint & d'un vray Evesque,]'que l'acte qui donna à Theodoret pour la réunion de ceux qui ne s'estoient separez de luy que parcequ'il s'estoit reconcilié avec S. Cyrille. La défense qu'il entreprit peu aprés de la reputation de Theodore de Mopsueste, n'empescha pas non plus qu'on ne demeurast parfaitement assuré de la pureté de sa foy. S. Cyrille mesme soumettoit ses ouvrages à son jugement.'Le Concile de Calcedoine luy donna le titre de sage, & loua les expositions de la foy qu'il avoit Phot.c.52.p.40. Conc.ap.p.816. §121. Conc.t.4.p.827. a.

Phot.c.228.p.837.

faites au nom des Orientaux.'S. Euloge d'Alexandrie luy donne le titre de Saint.

Boll.20.jan.p.311.§ 56.57| Theod.ep.83.p.938.a. a Conc.t.3.p.1487.a|Balsam.can.p.1076.a. b Cyr.ep.59.p.209.d. c p.210.a b. d b. e c|211.a. f p.211.b. g p.210.a. h p.211.b.

'Domnus fils de sa sœur luy succeda, selon la prediction de S. Euthyme.[a]C'est à luy selon le titre latin qu'est adressée la 59[e] lettre de S. Cyrille,[b]dont l'adresse n'est point marquée dans le grec. [c]Cette lettre est écrite au sujet d'un Evesque fort agé nommé Pierre,[d]qui ayant esté accusé,[e]apparemment sur la mauvaise administration des biens de son Eglise,[f]avoit renoncé à son evesché: [g]Et l'on avoit accepté sa demission, en luy conservant le titre d'Evesque. Domnus en avoit écrit à Procle & à S. Cyrille. Pierre vint trouver Saint Cyrille, & se plaignit qu'on l'avoit depouillé injustement de son Eglise;[h]Qu'il ne s'estoit point demis volontairement, mais qu'il y avoit esté contraint par la crainte & par les menaces de quelques personnes.

p.210.b.c.

'Qu'on n'avoit point examiné son affaire dans un jugement canonique, où il eust eu lieu de se défendre, & de se convaincre luy mesme de sa faute, pour perdre le nom aussibien que la jurisdiction d'Evesque, ou de conserver l'un & l'autre, en convaincant les autres de son innocence.

d.c.

[S. Cyrille eut pitié de ce vieillard, supposant tout ce qu'il luy disoit pour veritable, & il écrivit en sa faveur la lettre dont nous parlons, qui est assez haute & assez dure.]'Il prie Domnus de connoistre juridiquement de cette affaire avec les Evesques de sa jurisdiction, à l'exclusion de ceux qui estoient suspects à l'accusé.

e. p.211.a.b.

'Il veut qu'on luy rende tout l'argent qu'on luy a pris, 'prenant pour principe qu'il n'est pas raisonnable d'obliger les Evesques à rendre conte à d'autres qu'à Dieu de l'administration des revenus de leurs Eglises, & qu'il suffit qu'ils n'en alienent pas les fonds.

b.c.

'Il dit aussi qu'il ne faut point admettre des Evesques à quitter leurs eveschez; [Que si ce sont de bons Evesques, ils ne doivent point quitter: & si c'en sont de mauvais, il les faut convaincre de leurs fautes, & les deposer tout à fait. Nous avons vu aussi que le Concile d'Ephese estoit fort opposé à ces demissions où l'on se conservoit l'honneur de l'episcopat.]

Balf.can.p.1076.a.

'Cette 'lettre est mise par les Grecs au rang des epistres canoniques. 1. [Je ne voy point ce qui arriva de l'affaire de Pierre.

L'AN DE JESUS CHRIST 442.

Buch.cycl.p.75. V.S. Leon § 4.

Saint Leon qui avoit esté elevé en l'an 440, sur la chaire de S. Pierre,]'consultoit beaucoup"sur le jour auquel il faudroit faire

1. Je ne sçay pourquoi Balsamon dans le titre de son commentaire, la qualifie κανονικὴν ἐν τοῖς ὕμνοις.

Pasque en l'an 444, auquel Theophile avoit marqué dans son cycle qu'on la feroit le 23 d'avril. Il en écrivit à S. Cyrille, qui luy répondit, qu'il n'y avoit point de difficulté à la faire ce jour là. Pascasin Evesque de Lilybée en Sicile, à qui Saint Leon en avoit aussi écrit, luy manda la mesme chose par une lettre que nous avons encore. 'Saint Leon se rendit à ce sentiment, & on fit p.77.
Note 92. Pasque l'an 444 le 23 d'avril. 'On raporte "un fragment d'une p.72-74.
lettre que S. Cyrille peut avoir écrite sur cette difficulté à quelques Evesques d'Occident.

ARTICLE CXLVIII.

Athanase de Perrhe accusé de crimes renonce à son evesché, & puis le reprend: Il tire des lettres de Saint Cyrille & de Procle pour faire revoir son affaire.

L'AN DE JESUS CHRIST 443.

Note 93. [IL "faut commencer en cette année, qui a precedé la mort de Saint Cyrille, l'affaire de l'Eglise de Perrhe dans la Syrie Euphratesienne, à laquelle ce Saint prit quelque part.] 'Cette Eglise Conc.t.4.p.726.c.
avoit pour Evesque un nommé Athanase déja fort agé, [a] qui fut a p.743.d|750.c|751.b.
accusé de diverses choses fort considerables [b] touchant ses mœurs,
1. [c] en 'sa personne propre, & touchant l'administration des biens b Thdrt.ad Jo.t.4.p.703.b.
de son Eglise. [Elles ne sont point exprimées,] [d] sinon qu'on voit c Conc.p.734.b.
qu'il s'agissoit entr'autres de quelques colonnes d'argent. d p.739.c.

'Ses Ecclesiastiques s'adresserent pour cela à Domnus Evesque p.730.a|747.a.b.
d'Antioche, & luy presenterent une requeste contre leur Evesque. 'Domnus renvoya l'affaire à Panolbe d'Hieraple Metropo- p.730.c.d.
litain de la province [Euphratesienne] pour l'examiner. 'Panolbe p.731.a.b|734.b|735.d|746 a.
[assembla les Evesques de sa province,] & manda trois fois à Athanase de se venir justifier contre ses accusateurs. Toute [l'assemblée de] 'sa province le pria aussi de venir. [e] Athanase au lieu p.730.b.
de le faire, envoya par trois fois à Panolbe des actes par lesquels e p.731.b.
il renonçoit à l'evesché de Perrhe, 'declarant qu'il vouloit vivre p.742.b.
en repos, '& qu'il y avoit déja deux ou trois ans qu'il avoit pris p.735.d.
cette resolution: '& il demandoit mesme avec serment qu'on mist p 734.d.738.b.
un autre Evesque à sa place. 'Il reconnoissoit dans tous ces trois p.730-734.
actes que Panolbe estoit son ami particulier. [Panolbe accepta apparemment sa demission, sans mettre neanmoins d'Evesque en

1. ἐγκλημαλικῶς καὶ χρηματικῶς.

p.730.c. ſa place, de quoy on ne voit point la raiſon;]'& il écrivit[à Domnus]ce qui eſtoit arrivé de cette affaire.

L'AN DE JESUS CHRIST 444.

p.735.a. 'Athanaſe quitta meſme la ville de Perrhe, & ſe retira en une terre qu'il avoit dans le dioceſe de Samoſates. Il paſſa quelque temps partie dans cette terre, partie dans la ville de Samoſates. b. 'Mais il revint depuis à Perrhe, entreprit meſme d'y faire quelques ordinations,[& comme ſans doute on ne l'y voulut pas ſouffrir,]'au lieu de s'adreſſer à Domnus d'Antioche, dont il ne ſe p.727.b. plaignoit point dutout, & dont il relevoit meſme hautement la bonté & la juſtice,'il quitta la Syrie, & s'en alla[à Conſtantinop.735.b.c. ple]tromper S.Cyrille[qui y eſtoit alors,]& S. Procle, & mandier leurs recommandations pour obtenir ſon rétabliſſement. Thdrt.ep.42-47. [Si cet Athanaſe eſt ce meſme]'Eveſque dont Theodoret parle tres mal dans quelques lettres écrites avant la fin de 446,[il y a apparence que ſur ce qu'il s'efforçoit de rentrer dans ſon Egliſe, ep.43.p.918.a. aprés y avoir renoncé,]'Domnus le ſepara de la communion, a.b. '& voulut aſſembler un Concile pour examiner les crimes dont on l'accuſoit: mais il ne voulut point attendre cet examen, & s'en alla à Conſtantinople, où il travailla à ruiner la ville de Cyr.

[Ce qui eſt certain, c'eſt qu'Athanaſe voulant s'appuyer de Conc.t.4.p.723. b.c|726.b.c. l'autorité de S. Procle & de Saint Cyrille,]'il fit entendre à ces Saints que ſes propres Eccleſiaſtiques avoient oſé entreprendre non ſeulement de le chaſſer de ſon Egliſe, mais meſme de le depoſer, d'oſter ſon nom des diptyques de l'Egliſe, & de depoſer les œconomes à qui il avoit commis l'adminiſtration des biens de l'Egliſe, pour mettre en leur place ceux qu'il leur plaiſoit. p.723.c. 'Voilà une partie de ce qu'il mit dans la requeſte qu'il preſenta d.c|726.d. à ces Saints,'ajoutant[qu'il ne s'eſtoit pas adreſſé à ſon Metropolitain,]parcequ'il ne l'aimoit pas, & qu'il ſoutenoit, ou qu'il excitoit meſme ſes Eccleſiaſtiques contre luy.

p.735.c. 'Ce fut par ces menſonges qu'il ſurprit les deux premiers Eveſp.723.726. ques de l'Orient.'Car eſtant frapez d'horreur par une inſolence auſſi inouie qu'eſtoit celle qu'on attribuoit au Clergé de Perrhe, ils écrivirent à Domnus, pour le prier en des termes aſſez preſſans, d'examiner cette affaire; de commettre pour cela quelques Eveſques voiſins, ſi la ville de Perrhe eſtoit trop loin de luy, ſans remettre l'affaire au Metropolitain, puiſqu'il eſtoit ſuſpect; & ſi les Eccleſiaſtiques ſe trouvoient coupables, de les depoſer p.723.b. ſans remiſſion.'Il paroiſt qu'il ſe tenoit un Concile à Conſtantinople

nople lorsqu'Athanase y vint ; & Saint Cyrille en parle d'une maniere propre à faire juger qu'il y avoit esté present.'Sa lettre, & celle de S. Procle sont qualifiées synodiques ;'& elles semblent se citer l'une l'autre.'Ces choses ont fait juger au Cardinal Noris que S. Cyrille estoit alors à Constantinople, & qu'il s'y tenoit un Concile, [dont nous n'avons point d'autre connoissance. Je ne voy pas]'que le Pere Garnier qui conteste ce fait, [ait aucune raison considerable pour le combatre.] a.c. b 717.c. Nor.syn.5.c.75. p.67. Thdrt.G.p.301.

'Procle fait comme une excuse à Domnus de ce qu'il se méle d'une affaire de l'Orient. Aussi il dit que ni luy, ni S. Cyrille n'y agissent que comme mediateurs, & qu'ils ne le prient d'avoir égard à leurs lettres, que par la charité qui les unit tous ensemble.'Il excuse aussi Athanase de s'estre adressé à eux, à cause de quelques Evesques d'Orient ses ennemis particuliers, & qui ne cherchoient qu'à brouiller. [Le grand Theodoret estoit sans doute l'un de ces Evesques qu'il ne vouloit pas avoir pour juges.] 'Car il apporta depuis un ordre de l'Empereur, qui défendoit à ce Prelat de se trouver au jugement de son affaire. Conc.t.4.p.727. b.c. a. p.755.c.

ARTICLE CXLIX.

Athanase cité par divers Conciles, ne comparoist point: Il est deposé par le Concile d'Orient, dont l'Empereur exclud Theodoret: Sabinien est mis en sa place.

'ATHANASE revint donc enfin de ses longues courses,[a] & presenta à Domnus les lettres de Procle & de S. Cyrille. [b]Il luy adressa aussi une lettre[ou une requeste,]pour le prier sans doute de faire revoir son affaire dans un Concile.'Il pretendit dans le Concile de Calcedoine, que Domnus promit de faire ce que S. Cyrille & Procle luy demandoient; mais que S. Cyrille estant mort[au mois de juin de l'an 444.]il avoit changé, & l'avoit appellé en jugement,[comme si Saint Cyrille & Procle avoient demandé autre chose à Domnus, sinon qu'il jugeast, ou fist de nouveau juger cette affaire.] Conc.t.4.p.735. c. a b. b p.739.b. p.722.d.e.

'Quoiqu'il fust visible qu'Athanase n'avoit refusé de se justifier devant Panolbe son ami, que parcequ'il se sentoit coupable,[& qu'ayant en mesme temps renoncé à l'Eglise de Perrhe, il n'eust plus lieu de demander d'y rentrer;]'neanmoins dès que Domnus eut receu sa lettre, voyant que S. Procle & S. Cyrille souhaitoient qu'on examinast de nouveau cette affaire, il manda pour cela p.730-734. p.739.a.b.

à Antioche les Evesques de la province, (peutestre ceux de la premiere Syrie où est Antioche,) & écrivit à Athanase afin qu'il s'y trouvast aussi. p.748.c. 'Il paroist que le Concile s'assembla effectivement, & écrivit encore à Athanase pour le citer. [Je ne voy point ce qui en arriva,] p.750.c.&c. 'sinon qu'il est dit en general, qu'Athanase ayant souvent esté cité, il avoit toujours refusé de comparoistre.

p.739.a. [Panolbe d'Hieraple mourut vers ce temps là,] '& Jean fut mis p.742.d.e|746.c|750.b. en sa place. 'Il voulut examiner cette affaire, & cita Athanase pour se venir justifier devant luy. Mais il refusa encore d'y venir. p.739.a. 'Il paroist que Jean en écrivit à Domnus pour l'en informer. [Athanase s'en retourna peutestre à Constantinople, pour y trouver quelque nouvel appui.]

p.742.c.d. 'Enfin cette affaire ayant déja duré deux ans, [& ainsi apparemment jusques en l'an 445,] p.750.a|747.b. 'le Clergé de Perrhe presenta de nouvelles requestes à Domnus contre Athanase, [demandant apparemment qu'on leur donnast un Evesque.] p.730.a.b. 'Ce furent un Isaac premier Lecteur, p.730.c. '& un Philippe Soudiacre, qui presenterent ces requestes, p.730. 'avec plusieurs memoires. [a] Plusieurs autres Ecclesiastiques vinrent aussi à Antioche pour ce sujet. [b] Domnus convoqua donc un Concile à Antioche, de toutes les provinces de l'Orient, comme on le peut juger par les Evesques qui s'y trouverent. p.743.d. 'Aussi il est appellé le grand & saint Concile. [c] Domnus écrivit aussi à Athanase selon l'ordre de l'Eglise, afin qu'il vinst se justifier devant le Concile. p.727.d.e. 'Nous avons les noms de 28 Evesques qui se trouverent à cette assemblée, entre lesquels on peut remarquer, aprés Domnus, Theodore de Damas, & Valere d'Anazarbes, Metropolitains; Pompeien d'Emese [au lieu de Paul,] Theoctiste de Berée [successeur d'Acace,] & Thomas de Mopsueste. p.728.d. 'Il faut ajouter à ces 28, Valere de Laodicée. [d] Ibas [d'Edesse,] & André [de Samosates] avoient esté appellez au Concile par Domnus: mais ils ne purent y venir, & écrivirent pour faire leurs excuses.

a p.735.a|739.d.e. b p.727.d.e. c p.742.d. d p.739.d.

p.751.c.d. 'Il paroist que Jean Metropolitain d'Hieraple, & Theodoret [qui estoit de sa province,] vinrent aussi à Antioche. Mais Athanase avoit apporté un ordre de l'Empereur, qui leur défendoit de se trouver au jugement de son affaire. Ils entrerent neanmoins au Concile; surquoi Sabbas Evesque de Palte leur dit, qu'ils pouvoient demeurer s'ils pretendoient estre juges [malgré l'Empereur:] Mais que s'ils ne vouloient pas signer [le jugement,] ils devoient sortir. Il s'eleva sur cela une contestation,

I. '&[1] Lupus dit qu'ils demeurerent dans le Concile, mais ne ſouſcrivirent point.[Il ne paroiſt pas non plus qu'ils aient opiné, ni qu'ils aient meſme jamais parlé,]'hors un endroit qu'on peut raporter à Jean d'Hieraple ou à Domnus.[Et on ne voit pas] 'qu'Athanaſe ſe plaigne qu'ils aient aſſiſté au Concile; ce qu'il n'auroit pas apparemment oublié. Lup.car.t.1.p.859. Conc.p.739.b. p.722.d.e.

Quoiqu'Athanaſe euſt eſté cité tant de fois, & que Domnus luy euſt encore écrit pour l'avertir de ſe trouver à ce Concile,] 'le Concile meſme luy écrivit encore pour cela.[a] Il fit ſa réponſe & verbalement, & par une lettre qu'il écrivit au Concile:[b] Et elle conſiſtoit à dire, que ſi l'on vouloit ſuivre ce que S. Cyrille & Procle avoient ordonné, il eſtoit pres de venir, ſinon qu'il ne viendroit point;'Qu'il avoit des ennemis dans le Concile,[c] qu'on cherchoit ſa condannation, & qu'on n'avoit pas voulu laiſſer venir ceux qu'il pretendoit y convaincre de calomnie; ou bien, "Qu'on avoit fait venir au Concile ceux meſmes qu'il accuſoit d'eſtre[ſes ennemis.]'Lorſqu'on le preſſa dans le Concile de Calcedoine de dire pourquoi il n'avoit pas comparu, il dit que Domnus meſme eſtoit ſon ennemi,'quoiqu'il ſe fuſt ſi fort loué devant Procle de ſa bonté, & de ſon amour pour la juſtice. b|742.d|743.d. a p.739.c. b p.722.d. p.751.a. c p.722.e. en oſtant μὴ. p.751.c. p.727.b.

'Le Concile le cita une ſeconde & une troiſieme fois, ſans le pouvoir jamais obliger de venir.'Ainſi tous les Eveſques s'eſtant aſſemblez dans l'Egliſe d'Antioche, dans la petite galerie"de la ſacriſtie d'été,'on fit entrer les Eccleſiaſtiques de Perrhe, on lut leurs requeſtes & leurs memoires, avec ce qui s'eſtoit fait du temps de Panolbe;'& ſur les termes des actes par leſquels Athanaſe avoit renoncé à ſon Egliſe, les Eveſques conclurent l'un aprés l'autre, que viſiblement il s'eſtoit ſenti coupable, & que c'eſtoit pour cela qu'il avoit mieux aimé ſe demettre, que d'eſtre obligé de ſe juſtifier, meſme devant ſon ami.'On lut enſuite les lettres que Procle & Saint Cyrille avoient écrites, pour demander qu'on reviſt ſa cauſe:'Et tous les Eveſques ayant opiné, ſoutinrent que l'expoſé qu'il avoit fait de ſa cauſe à ces Saints, eſtoit plein de fauſſetez, eſtant certain qu'il n'avoit point eſté chaſſé de ſon Egliſe par le Clergé, mais qu'il l'avoit quittée de luy meſme. p.751. p.727.d.e. τοῦ σηκρήτου. p.730. p.730-734. p.735.b.c. p.735-735.

'On lut encore diverſes pieces, & on examina divers faits qui regardoient cette affaire,'juſqu'à ce qu'enfin les Eveſques ayant témoigné qu'ils eſtoient las d'entendre des choſes ſi faſcheuſes p.739. p.739.c.

1.'Sabbas ajoute, καὶ οὐκ ἤθελον τοῦ γράψαι, ce que je n'entens point. Ne faudroit-il point οὐκ ἤθελον ὑπογράψαι?

p.722.a. & si indignes.'Domnus leur demanda leurs avis pour une derniere fois.'Ils dirent qu'il paroissoit assez qu'Athanase ne fuyoit depuis si longtemps de comparoistre, & ne cherchoit tant de vains pretextes, que parcequ'il se sentoit coupable; & que puisqu'on l'avoit cité tant de fois inutilement, il le falloit deposer de l'episcopat, & que Jean d'Hieraple avec les Evesques de sa province, donnassent au plustost un autre Evesque à l'Eglise de Perrhe, selon les regles des Canons, pour la delivrer des maux qu'elle souffroit depuis deux ans.'Domnus témoigna que c'estoit avec regret qu'il prononçoit une sentence de deposition contre un Evesque; mais que puisque c'estoit le sentiment du Concile, il estoit obligé d'y joindre le sien, & qu'ainsi il permettoit à Jean & aux autres de cette province de donner un nouvel Evesque à l'Eglise de Perrhe. Les Evesques signerent ensuite.

p.744-751. [marginal reference beside the second line of the paragraph]

p.750.c.d. [marginal reference beside "qu'elle souffroit"]

[Les actes de ce Concile ont esté inserez dans celui de Calcedoine, mais il y manque diverses choses. Toutes les pieces n'y sont point. Il y a beaucoup d'interrogations sans réponse.]'Le commencement en estoit effacé dans la copie mesme qui fut lue à Calcedoine.[C'est pourquoi nous n'en avons point la date. Theodore de Damas y parle, & y agit beaucoup.

p.727.d.

p.658.b. [Jean d'Hieraple estant mort peu aprés,]'Domnus fut luy mesme à Hieraple pour inthronizer l'Evesque Estienne.'Et cet Estienne estant accompagné des Evesques de sa province, vint tout d'un coup prendre Sabinien dans un grand monastere, dont il estoit Abbé ou œconome, l'ordonna Evesque de Perrhe à la place d'Athanase, & luy confia canoniquement le soin & la conduite de cette Eglise.'Sabinien avoit demeuré dans ce monastere dés son enfance, & n'avoit aucune pensée d'estre Evesque, bien loin d'avoir fait un seul pas pour obtenir cette dignité.

p.719.c|722.b.

p.719.c.

ARTICLE CL.

Athanase est rétabli par le faux Concile d'Ephese, & deposé de nouveau à Calcedoine.

Conc.t.4.p.719.d|722.b.c|Lib.br.c.12.p.75. 'SABINIEN gouverna l'Eglise de Perrhe jusqu'en l'an 449, qu'il fut deposé par Dioscore dans le faux Concile d'Ephese, 'sans avoir esté entendu, ni mesme appellé; & Athanase y fut rétabli.[a]On chassa par violence Sabinien de sa ville malgré les larmes & les cris de tout le peuple qui l'aimoit extremement.[b]Il voulut avoir recours à ceux mesmes qui estoient les auteurs de

Conc.t.4.p.754.a.

a p.719.d|722.c.

b Thdrt.ep.110.p.995.

son expulsion. Mais Theodoret le détourna d'un dessein si lasche & si pernicieux pour sa conscience.'Athanase assista en qualité d'Evesque de Perrhe au Concile de Calcedoine,[a] & signa la condannation de Dioscore. Conc.p.484.c| 485.d. a p.443.a.

'Mais Sabinien ayant donné une requeste à l'Empereur Marcien pour demander son rétablissement,'& Marcien l'ayant renvoyé au Concile de Calcedoine,'il se presenta dans la seance du 31 d'octobre, avec un memoire & une requeste[b] où il exposoit sa cause en peu de mots, & prioit le Concile de luy vouloir rendre justice. On lut sa requeste,'avec celle qu'il avoit presentée à Marcien, où il disoit qu'Athanase avoit esté deposé parcequ'il n'avoit point voulu comparoistre devant les Conciles où il avoit esté accusé.'Athanase chercha des pretextes pour excuser sa contumace,'& donna à lire les deux lettres que S. Cyrille & S. Procle avoient écrites en sa faveur.'Sabinien presenta aussi les actes du Concile d'Antioche où Athanase avoit esté deposé, dont on ne jugea pas necessaire de lire les pieces, ni la pluspart des réponses. [& nous n'avons que ce qu'on y lut.]'Aprés cette lecture on prit la deposition de sept Evesques de ce Concile qui se trouvoient à celui de Calcedoine,'lesquels témoignerent qu'Athanase avoit esté deposé pour ne s'estre pas venu presenter aprés avoir esté cité trois fois. p.719. p.718.c. b.d. c. b p.722. p.719. p.722.d.e. c|723. p.727.c.d. p.750.d.e. p.751.

'Sur cela les Officiers de l'Empereur presens au Concile, dirent que leur sentiment estoit que Sabinien ayant esté elu legitimement, deposé contre les formes, devoit estre rétabli, & Athanase tenu pour deposé: mais que comme Athanase n'avoit esté condanné à Antioche que par contumace, il falloit luy donner jusqu'au mois de juillet suivant, pour poursuivre son affaire devant Maxime Evesque d'Antioche & son Concile; Que s'il estoit convaincu d'un seul crime digne de deposition, il seroit mesme soumis aux peines des loix civiles, [peutestre à l'exil & à la confiscation;] & que s'il n'estoit point poursuivi, ou convaincu par ses accusateurs dans ces huit mois, il seroit rétabli dans son evesché par Maxime; & qu'en ce cas Sabinien conserveroit l'honneur de l'episcopat, seroit entretenu par l'Eglise de Perrhe, selon ce que Maxime jugeroit à propos, & seroit "substitué. [Je ne sçay si c'est à dire qu'il estoit declaré successeur d'Athanase. Cet avis estoit trop favorable à Athanase, puisqu'il pouvoit par des chicanes faire qu'il ne fust point convaincu dans les huit mois.]'Neanmoins le Concile le confirma, en declarant qu'il n'y avoit rien de plus juste ni de plus sage.'Sabinien assista au reste p.754. ὑποκαταστατεῖν p.754.d. p.602.d|807.a.

au Concile, & y ſigna comme Eveſque de Perrhe.

p.788.b. 'Nous ne voyons point ce qui arriva dans la ſuite; & entre les lettres que toutes les provinces de l'Empire d'Orient écrivirent à l'Empereur Leon vers l'an 458, nous n'avons point celle de l'Euphrateſienne.] p.733.b. 'Nous avons une ancienne liſte d'Eveſques, où nous trouvons dans l'Euphrateſienne Patrice de Perrhe, & Jean de Cyr; [ce qui fait voir que cette liſte ne regarde pas le Concile de Calcedoine comme on le pretend; ſi l'on ne veut dire que le nom de l'Eveſque de Samoſates, qui eſtoit Rufin, a eſté oublié, & qu'on a fait remonter les autres, pour remettre Rufin au dernier rang. Cela eſt viſible en conferant ces ſignatures avec les autres du Concile de Calcedoine. Ainſi Gavinien ſera l'Eveſque de Perrhe: & il eſt viſible que c'eſt le nom de Sabinien corrompu.]

ARTICLE CLI.

Mort de S. Cyrille: Dioſcore ſon ſucceſſeur perſecute ſes parens.

Conc.t.4.p.26. c| Liber.c.10.p.50. [IL faut venir enfin à la mort de S. Cyrille,]'qui arriva dans la 32[e] année de ſon epiſcopat, a Conc.t.4.p.411.b. [a]pres de huit ans avant le Concile de Calcedoine, [& ainſi en 444. Pour le jour de ſa mort,"il eſt difficile d'en rien aſſurer.] b Bar.444.§ 9. [b]La pluſpart de ceux qui en parlent aujourd'hui, diſent que ce fut le 9 de juin, Men.p.61. 'auquel les Grecs font ſa feſte. [Mais il ſemble que le plus raiſonnable c'eſt de s'arreſter aux monumens de ſon Egliſe,] Chr.ori.p.118. 'ſelon leſquels il mourut le mardi 27 de juin, aprés avoir gouverné 31 an, & 255 jours, [à conter du 15 octobre 412, auquel Theophile eſtoit mort.] Men.p.61. 'Les Grecs qui en font leur principale ſolennité le 9 de juin, F3.5. 'en font encore leur office avec S. Athanaſe le 18 de janvier, p.323. 'à cauſe qu'on en faiſoit ce jour là quelque ſolennité particuliere à Conſtantinople dans l'egliſe de Sainte Sophie. Boll.28.jan.p.343 § 5. 'Les Latins l'honorent depuis plus de 800 ans le 28 de janvier. NOTE 94.

Conc.t.4.p.411.b. 'Dioſcore [dont nous pourrons parler amplement"en un autre endroit,] V.S. Leon. c Lib.c.10.p.50. luy ſucceda avant le 13 octobre de cette année. Chr.ori.p.118. [c]Il eſtoit Archidiacre de Saint Cyrille, Conc.p.402.d. 'Il l'avoit accompagné au Concile d'Epheſe. 'Il paroiſt qu'il fut fait Eveſque auſſitoſt aprés la mort de ce Saint.

p.406.c. 'Saint Cyrille eſtant pres de mourir, fit un teſtament, par lequel il legua beaucoup de choſes fort conſiderables du bien qui luy eſtoit propre, à celui qui luy ſuccedoit, en le conjurant de

favoriser ses parens, & de ne les point inquieter. [Dioscore n'eut guere d'égard à cela.]'Car des qu'il fut Evesque, [a] il commença à persecuter les heritiers [b] & les parens de son predecesseur; & generalement tous ceux qu'il avoit aimez, soit à cause de l'opposition que sa doctrine avoit avec celle de S. Cyrille, [c] soit qu'il eust de la jalousie contre cette famille qui avoit tenu le siege d'Alexandrie durant pres de 60 ans. Et Dieu, dit Baronius, les traita comme il traite si souvent les parens des Evesques qui s'enrichissent, en les depouillant de ces richesses tantost par la justice, & tantost par l'injustice des hommes, 'afin de détourner les Ecclesiastiques d'enrichir leurs parens des biens de l'Eglise, & du patrimoine des pauvres.

P.407.a. — a Lib.c.10.p.5c — b Conc.t.4.395.e| Thphn.p.84.b.d. — c Bar.445 § 3. — Liber.n.p.60.

[Il n'est pas marqué neanmoins que ce fust S. Cyrille qui eust enrichi ses parens, & encore moins que ce fust des biens de l'Eglise.]'On dit que s'il ne les eust pas enrichis des biens de l'Eglise, il n'eust pas eu peur que son successeur les persecutast. [Mais estant parens d'un Evesque riche, & ayant du bien, on pouvoit toujours soupçonner que ce bien venoit de l'Eglise: Et c'estoit assez pour un successeur ou peu affectionné ou avare.]'Dioscore en les persecutant s'attiroit l'estime & l'affection du peuple d'Alexandrie. Car par ses violences & ses injustices il tiroit d'eux de grandes sommes, qu'il distribuoit aux boulengers & aux cabaretiers, sans leur demander aucune usure, mais seulement afin qu'ils vendissent au peuple de plus beau pain & de meilleur vin, & à meilleur marché.

Lup.can.t.1.478.929. — Lib.c.10.p.5c

'Il fit tous ses efforts pour chasser d'Alexandrie, & pour oster mesme du monde tous ceux que son predecesseur avoit aimez. 'La requeste qu'Athanase Prestre d'Alexandrie & neveu de Saint Cyrille, presenta au Concile de Calcedoine contre Dioscore, nous apprend de quelle maniere il avoit persecuté durant sept ou huit ans & ce Prestre, & Paul son frere qui en mourut de deplaisir, & la veuve & les enfans de Paul, & les sœurs de S. Cyrille. [Nous avons déja parlé de ce Paul,]'qui en l'an 431, tenoit un rang considerable.'Dioscore deposa Athanase du sacerdoce, quoiqu'on n'eust formé aucune plainte contre luy;'il fit une eglise de sa chambre, afin qu'il n'y pust rentrer, quoiqu'elle fust à un quatrieme étage.'Il le contraignit de payer jusqu'à 1400 livres d'or, dont il fallut qu'il empruntast une partie à grosses usures.'En un mot, il le reduisit & luy & les autres à n'avoir pas mesme le necessaire.'Il commit ces violences & les autres qui sont marquées dans cette requeste, par le moyen de l'eunuque

Conc.p.395.c. — P.406-411. — ap.p.746. — t.4.p.407.c. — d. — p.410.b. — c. — 4|407.b.

Chrysaphe, & de Nomus alors tout puissant dans l'Empire.
p.410.d.c. 'Athanase demanda l'assistance du Concile pour retirer de Nomus l'argent qu'il avoit esté contraint de luy donner.

p.395.c.d. 'S. Cyrille avoit aimé un nommé Theodore qu'il avoit tiré d'une charge de la Cour, & qu'il avoit fait Diacre d'Alexandrie, aprés s'estre servi utilement de luy durant le Concile d'E-
d.e. phese.'Et ce fut pour cela que Dioscore le deposa des qu'il fut Evesque, sans que l'on eust fait la moindre plainte contre luy,
p 398. 'comme il s'offrit de le prouver dans la requeste qu'il presenta pour cela au Concile de Calcedoine.

p.399-405. 'Le Diacre Isquyrion porta aussi ses plaintes au mesme Concile
p.402.c. pour une injustice encore plus grande.'Il avoit esté elevé à la clericature, à cause des grands services qu'il avoit rendus à
c.d. l'Eglise d'Alexandrie,'particulierement en faisant divers voyages pour S. Cyrille, principalement à Rome, tantost par terre à cheval au milieu de l'hiver, tantost par la Pamphylie, tantost par la Lycie, selon les divers besoins, & selon les commissions que S. Cyrille luy donnoit: de sorte qu'il en avoit le corps"tout rompu. ἐπηρεϰ.
d.e. 'Comme S. Cyrille l'aimoit & le consideroit beaucoup, Dioscore des qu'il fut Evesque luy défendit de faire ses fonctions, envoya ruiner ses maisons & ses jardins, qui estoient tout son
p.405. bien & toute sa subsistance,'& tascha mesme"de luy faire oster la vie dans les festes de Pasque. &c.

p.391-915. 'Toutes ces personnes, & d'autres encore, presenterent leurs requestes au Concile de Calcedoine, demanderent justice contre Dioscore, & s'obligerent de prouver tous ces faits, & beaucoup
p.418. d'autres plus importans que nous ne raportons pas ici.'Le Concile en avertit Dioscore dans la derniere citation qu'il luy fit: [Mais Dioscore n'ayant pas voulu comparoistre, le Concile le condanna par contumace, sans entrer dans la discussion particuliere des faits.]

ARTICLE CLII.

Du courage intrepide de S. Cyrille: De sa sagesse: De sa moderation, de son desinteressement.

Men.28.jan.p.323. 'LEs Grecs dans leurs Ménées font une peinture fort particuliere du visage de Saint Cyrille, [qu'ils pouvoient avoir prise des anciens tableaux. Son veritable portrait sont ses actions,

& les grands services qu'il a rendus à l'Eglise,]'particulierement en arrestant par sa prudence & par sa sagesse l'heresie de Nestorius preste à inonder toute la terre. [Personne ne doute qu'il n'ait montré dans cette grande occasion toute la vigilance, toute la fermeté, & tout le courage d'un veritable Evesque, dont la magnanimité naturelle estoit soutenue par la force de la grace. Il semble que ç'ait esté là son caractere particulier.] Conc.t.4.p.181. b.

'Son courage paroist beaucoup dans la lettre à Attique, [quoiqu'on ne puisse pas approuver le sujet pour lequel il l'employoit alors.]'Il proteste dans un sermon, qu'il ne se soucie pas d'avoir à combatre toutes les grandeurs & les puissances du siecle, parcequ'il met sa confiance au nom du Seigneur; & que s'il est besoin qu'il aille porter la verité dans les palais & devant les Empereurs, il le fera sans hesiter, & sans craindre. [Il le fit en effet par divers écrits qu'il adressa à Theodose & aux Princesses,] 'n'ayant pu obtenir de leur aller parler luy mesme, comme il l'auroit souhaité.[a] Il protesta plusieurs fois dans le commencement de l'affaire de Nestorius, qu'il ne falloit pas qu'on pretendist l'intimider par des menaces; qu'il estoit pres de tout faire & de tout souffrir, jusqu'à la mort mesme, plutost que d'abandonner la foy. L'epistre 7[e] est fort belle sur cela. Cyr.ep.57.p. 204-208. div.h.10.p.382. c. Conc.t.3.p.1051. c. a Cyr.ep.7.8.p. 32.b|36.a.b.

[Lorsqu'il se vit effectivement emprisonné à Ephese, fort maltraité, en danger d'estre depouillé de l'episcopat, & d'estre banni dans un desert,]'il rendit graces à Dieu dans ses souffrances, & se disposa à souffrir avec joie toutes les peines dont il luy plairoit de le chastier.'Il faut voir les eloges qu'Alype Prestre de Constantinople donna à sa constance dans la lettre qu'il luy écrivit en ce temps là,'& l'eloge qu'Acace de Melitene fit dans le Concile d'Ephese, de ce sage pilote,"qui ne craignoit ni la violence des vents, ni le danger des tempestes.'Maximien dans la lettre qu'il luy écrivit sur sa promotion à l'evesché de Constantinople, luy dit qu'il a vaincu le demon par sa patience,"qu'il s'est moqué des supplices, qu'il a meprisé la faim, parcequ'il avoit en luy mesme le pain qui est descendu du Ciel pour donner aux hommes une vie celeste. Conc.t.3.p.772. c.d. p.785.788. p.983.c. &c. p.1062.c. &c.

[Que s'il a donné tant de preuves de son courage, il n'en a pas donné de moindres de sa moderation & de sa sagesse.]'Car il avoit pour principe qu'il faut ceder quelque chose en des rencontres, & ne pas demander une si grande exactitude, pourvu que nous ne fassions point de tort à ce qui doit estre nostre capital,'comme ceux qui dans une tempeste jettent eux mesmes leurs Cyr.ep.57.p.205. a. ep.48.p.191.d.e.

d.c. biens dans la mer, afin de conserver leur vie.'Il étendoit cela, [aussibien que S. Augustin,] jusqu'à la discipline de l'Eglise. [Et ainsi il n'avoit garde de n'y pas comprendre des interests beaucoup moins importans, comme de l'argent, ou de l'honneur.]
ep.7.p.31.b.c. 'C'est pourquoi il proteste que s'il ne se fust agi, pour appaiser Nestorius, que de perdre des biens & de l'argent, il eust esté ravi de faire voir qu'il n'estimoit rien tant que la charité, & l'union
c. avec ses freres ;'Qu'il veut oublier toutes les injures, tous les affronts, tous les mauvais traitemens qu'il avoit soufferts ; mais
ep.9.p.36.c| Merc.t.2.p.52.§ 19. qu'il n'y avoit que la foy qu'il ne pouvoit pas abandonner ;'Qu'il aimoit la paix & le repos, & à vivre sans trouble & sans affaires,
a Cyr.ep.9.p. 36.c. pourvu que la foy fust à couvert,'a & qu'il n'aimoit point à rien precipiter, tant qu'on pouvoit tolerer les maux.

[Les effets firent voir que ces protestations sortoient de la disposition effective de son ame.]
ep.18.p 82.a. 'Non seulement il recommanda à ses peuples aussitost qu'il les eut quittez pour aller à Ephese, de vivre dans la douceur & la modestie qu'ils avoient toujours observée ;
Cotel.g.t.1.p. 46.b. 'mais lorsqu'aprés le Concile d'Ephese, il fallut travailler à la réunion des Orientaux qui l'avoient si fort offensé, il ne songea point à demander aucune reparation des injures qu'on
p.47.b. luy avoit faites,'estant tres aise de les pardonner, & esperant que les ayant souffertes pour J.C, elles luy seroient devant Dieu
p.46.b. une couronne de gloire & d'honneur.'Il envoya mesme, & écrivit à Rome pour assurer le Pape de sa disposition sur ce point, afin qu'on ne songeast qu'à remedier aux maux de l'Eglise.

[Aussi lorsque les Orientaux traiterent avec luy de leur réunion, il ne travailla qu'à leur faire donner les assurances necessaires pour la foy & pour la paix de l'Eglise, sans les obliger ni à approuver ses écrits, ni à condanner les leurs. Il aima mieux encore souffrir qu'ils défendissent Theodore de Mopsueste qu'il croyoit un veritable heretique, que de les contraindre de le condanner, parceque cela eust pu troubler la paix de l'Eglise. Il usa de la mesme condescendance pour tolerer l'ambition de Juvenal
Cyr.ep.10.p.40. d. de Jerusalem.]'Le Pape Celestin loue tout ensemble & son zele pour la foy, & le courage avec lequel il combatoit pour elle, &"la prudence avec laquelle il se conduisoit. *prudentissimus.*
Bar.444.§ 11| Vit.P.l.5.c.18.§, p.4.6,6.2. 'On marque comme un effet de sa prudence & de son adresse, la maniere dont on raporte qu'il retira un solitaire de l'erreur où il estoit par simplicité, que Melchisedec estoit le Fils de Dieu, en le consultant comme s'il eust douté de la verité sur ce point. [Il peut bien luy avoir mandé, non qu'il en doutoit, comme on le pretend, mais que quelques

uns en doutoient, ce qui estoit tres veritable.]

'Quoiqu'il ait esté occupé toute sa vie à défendre & à éclaircir les dogmes de l'Eglise, [a]il ne croyoit pas neanmoins que toutes sortes de personnes dussent entrer dans ces disputes : Et il eust souhaité que les solitaires d'Egypte eussent pu n'entendre point parler de l'heresie de Nestorius. Mais d'autres ayant violé le secret de leur retraite pour les en entretenir, il se crut obligé de les en instruire, non afin qu'ils en disputassent, mais afin qu'ils ne se laissassent pas surprendre. Conc. t. 4 p. 173. c. | a Cyr. ep. 1. p. 3. b. c. d.

ARTICLE CLIII.

Estime qu'on a eue de luy & de sa doctrine : Il reçoit avec respect les avis de S. Isidore de Peluse.

[NOUS avons vu en divers endroits les eloges que l'on a donnez à la vertu, aux travaux, & à la doctrine de Saint Cyrille. Nous avons vu que ses écrits, & particulierement sa seconde lettre à Nestorius, & sa lettre aux Orientaux, ont passé pour la regle de la doctrine de l'Eglise. L'an 448, Theodose supprima & condanna au feu tous les écrits qui avoient esté faits, ou qu'on feroit, s'ils ne s'accordoient parfaitement avec la doctrine du Concile d'Ephese & de Saint Cyrille.]'On peut ajouter à cela que Celestin le qualifie le genereux défenseur de l'Eglise & de la foy, [b]le docteur Catholique, [c]& un homme apostolique, "qui s'estoit acquité parfaitement de tout ce que S. Paul demande à un docteur. [Nous avons marqué "ci-dessus plusieurs autres eloges que le mesme Pape luy donne.]'Le Pape Sixte III. dit qu'il surpassoit tout le monde en toutes choses ; & qu'autant qu'il estoit grand, autant estoient grandes les obligations que luy avoit l'Eglise universelle. Conc. t. 3. p. 177. | a Pros. in coll. c. 41. p. 410. | b Conc. t. 3. p. 1077. c. | c d. | &c. | V. § 47. | Cotel. g. t. 1. p. 42. c.

'Sabbas Evesque de Palte en Syrie, dit qu'il suit la doctrine du tres saint & tres aimé de Dieu Cyrille, parceque par l'inspiration du S. Esprit il a suivi la doctrine & le langage des Peres; [en quoy il suit]'la protestation que fait S. Cyrille mesme, qu'il ne veut rien dire que ce qu'il a appris dans les livres des anciens Peres. [d]Basile de Seleucie fait profession de recevoir tout ce qui estoit dans ses écrits & dans ses lettres, comme des choses conformes à la verité & à la pieté.'Il dit que cet illustre défenseur de la verité, a d'une mesme bouche & par les mesmes écrits terrassé l'impieté de Nestorius, & fourni des armes à l'Eglise pour vaincre celle d'Euty- Conc. t. 4. p. 188. c. | Cyr. ep. 38. p. 115. c. | d Conc. t 4. p. 81. c. | p. 925. a.

p.367.b. che, qui commençoit déja à se former.'Le Concile de Calcedoine approuva la doctrine de S. Leon, comme estant la mesme que d.c|370.a. celle de S. Cyrille:'& comme on fit de la difficulté sur quelques endroits de la lettre de S. Leon, on cita pour la justifier divers p.370.a.b. passages de S. Cyrille.'Ce fut Theodoret mesme qui cita un de Thdrt.ep.83.p. ces passages.'Et cet Evesque qui avoit d'abord esté si peu favora- 959.950|dial.2.p. 111.a. ble à S. Cyrille, se servit en plusieurs autres occasions de ses écrits pour combatre les Apollinaristes & les Eutychiens, en le met- Phot.c.230.p. 857.b. tant au nombre des grandes lumieres de la terre.'S. Euloge Evesque d'Alexandrie[à la fin du VI. siecle,]l'appelle la regle & le p.861.a. maistre de la doctrine la plus exacte,'qui avoit une egale horreur pour toutes les heresies.

[Les défenseurs de l'heresie, ou au moins de la personne de Nestorius, s'estoient efforcez d'en donner une idée bien differen- Conc.23.p.758-761. te]'par les diverses erreurs dont ils pretendoient qu'il estoit coupable.[Mais ses écrits l'ont enfin justifié devant toute l'Eglise, & devant ceux mesmes qui s'estoient rendu ses accusateurs par des ouvrages publics. Car si Theodoret, & André de Samosates, n'ont pas eu assez de lumiere pour voir qu'il n'avoit jamais eu d'erreur, ils ont eu assez d'equité pour reconnoistre que l'on n'en pouvoit trouver aucune dans la maniere dont il s'estoit ensuite expliqué.]

G.r.dog.c.14. p.381.1.a. 'Gennade accuse un Cyrille d'avoir cru la propagation des ames, & pretend decider ainsi un point,[où les plus éclairez devant luy & aprés luy ont mieux aimé avouer qu'ils ne voyoient rien de clair & de certain. Mais si ce Cyrille qu'il condanne est Cyr.in Nes.l.1. c.6.p.28.c. celui d'Alexandrie,]'il a esté sur ce point dans l'opinion commune, que la mere ne contribue qu'à la formation du corps, & n'a aucune part à l'ame, que Dieu met dans le corps en la maniere que luy[seul]connoist.

[Saint Cyrille eut assez de bonheur & d'humilité dans l'eminente dignité qui le rendoit le pere des autres, pour rencontrer un ami sage & fidele, & un veritable pere, en la personne de S. Is.P.l.1.ep.370. p.96.c. Isidore de Peluse.]'Il luy donnoit effectivement le nom de pere, quoique ce Saint aimast mieux le considerer luy mesme comme son pere,[à cause de la dignité de l'episcopat,]& de la personne de c|97.a. S. Marc dont il luy tenoit la place.'Mais soit en qualité de pere, soit en qualité de fils, S. Isidore se croyoit obligé de luy donner les avis qu'il jugeoit necessaires à son salut.[Nous avons vu comment il l'avoit fait en diverses rencontres sur les affaires publiques de ep.127.p.178.c. l'Eglise.]'Il luy écrivit encore[plusieurs fois]sur les desordres de

l'Eglise de Peluse, afin qu'il y remediast par son autorité & par ses soins,'le priant d'arrester l'avarice insatiable de ceux qui y avoient le maniement des biens consacrez à Dieu; lesquels sous pretexte d'assister les pauvres, amassoient de grandes richesses par des moyens honteux, & les conservoient pour eux mesmes; oubliant que les gains illicites ne sont pas mesme propres pour faire l'aumosne. l.5.p.577.b.c.

[Cela regardoit particulierement Martinien Prestre & œconome de Peluse,]'dont les crimes estoient tels, qu'ils ne pouvoient estre assez punis que par la justice de Dieu mesme.[a]Ce malheureux, aprés avoir pillé l'Eglise de Peluse, eut l'effronterie d'envoyer de l'argent à Alexandrie, pour tascher de s'y faire ordonner Evesque.[Il n'y avoit rien de plus dannable pour luy que ce dessein,]'ni rien aussi de plus prejudiciable à la reputation de S. Cyrille, puisqu'il donnoit lieu de croire que ce Saint vendoit le sacrement de l'ordination,'de quoy il semble qu'on le soupçonnoit.'Aussi des qu'il eut eu connoissance de ce dessein, il écrivit à Martinien une lettre de menaces, luy declarant que s'il continuoit une entreprise qui deshonoroit toute la religion, il le declareroit dans toute l'Egypte"deposé ou excommunié. l.1.ep.127.p.182.b. a p.181.c. p.182.a. b.c. a. ἀποκήρυξειν.

'Saint Isidore luy manda depuis qu'il eust mieux fait de le deposer deslors. En effet, Martinien sans se mettre en peine de ses menaces, ne laissa pas de s'en aller à Alexandrie pour y executer son dessein.'S. Isidore en donna avis à S. Cyrille, l'avertit des fautes que Martinien & Eusebe son Evesque commettoient, particulierement dans l'administration des biens de l'Eglise;'& l'exhorta de témoigner en cette rencontre"la vigueur & le zele que l'amour de l'Eglise & le soin de sa propre reputation demandoient de luy. Il luy conseille mesme de deposer Eusebe de l'episcopat.[Nous ne voyons point si cette affaire eut quelque suite. Ce qui est certain, c'est que l'Evesque Eusebe assista au Concile d'Ephese; & que ni dans ce Concile, ni dans celui de Calcedoine, il n'est point parlé d'aucun Martinien Evesque. a. p.175-182. p.182.b.c.d. &c.

'Le mesme S. Isidore manda en une autre occasion à S. Cyrille, que quand un Prelat veut estre gouverné luy mesme par les regles & par les Canons, sa seule conduite est un Canon pour les autres & une regle vivante. l.3.ep.306.p.378.c.

ARTICLE CLIV.

S. Cyrille recommande à ses suffragans le soin des ordinations : Il écrit contre les Anthropomorphites, les Meleciens, & les Origenistes.

[NOUS savons peu de choses de ce qui regarde ce que Saint Cyrille a fait en particulier dans le gouvernement de
Chr. ori. p. 118. l'Eglise d'Alexandrie & de celle d'Egypte.]'La chronique Orientale dit qu'il fut le premier qui établit les stations dans les eglises ;[c'est à dire apparemment qu'il regla en quelle eglise on iroit
Gr. T. h. Fr. l. 10. c. 31. p. 593. 594. faire l'office chaque jour de feste,]'comme S. Perpetue fit quelque temps aprés a Tours,[au lieu qu'auparavant cela estoit plus arbitraire.]

Cyr ep. 60. p. 211. 2. 2. 'Les Superieurs des monasteres de la Thebaïde estant une fois venus à Alexandrie, & S. Cyrille s'informant de l'état de leurs maisons, ils se plaignirent de ce que les Evesques n'examinoient pas assez ceux qu'ils elevoient à l'état Ecclesiastique, & ordonnoient tantost des personnes nouvellement mariées, tantost des moines chassez de leurs monasteres pour leur vie peu reglée, & qui venoient ensuite faire leurs fonctions dans les lieux mesmes dont on les avoit chassez ; de sorte qu'il y avoit des religieux qui aimoient mieux se separer de la celebration des mysteres, que de communiquer avec eux. S. Cyrille fut touché d'un desordre qui blessoit la conscience des Evesques, qui deshonoroit le sacerdoce & les mysteres de l'Eglise, & qui scandalizoit les peuples. C'est pourquoi il écrivit aux Evesques de Libye, & de la Pentapole, [& sans doute aussi à ceux de la Thebaïde & de l'Egypte,]"d'examiner avec plus de soin ceux qu'ils vouloient ordonner.'Il leur recommande aussi que si des catecumenes separez pour leurs fautes[de l'assemblée de l'Eglise,]viennent à tomber en danger de mort, on ne manque point de leur donner le battesme & la communion.'Cette lettre est mise par les Grecs au nombre des Canoniques. &c.

p. 211. b | D 3 P. t. 4. p. 110. 111.

Balf. can. p. 1080.

[Saint Cyrille écrivit une autre lettre qui pourroit aussi tenir rang parmi les Canons de l'Eglise. On ne luy a point donné de titre dans le grec.]'Selon le latin, elle est adressée à Calosyre[a] que l'on qualifie Evesque d'Arsinoé.[Ainsi c'est celui][b]qui assista au faux Concile d'Ephese.[c] Le sujet de cette lettre vint de quelques moines de la montagne de Calamon,[d]qui paroist avoir esté de la

Cyr. t. 6. p. 363. a Poss. ap. p. 405. b Conc. t. 4. p. 110. 2. &c. c Cyr. t. 6 p. 363 a. d p. 363. 2.

V. Jean le Nain. jurisdiction de Calosyre. [C'est apparemment] 'le desert "de Calame que Cassien dit estre encore plus reculé que celui de Sceté. Cass. coll. 24. c. 4. p. 802.
'Quelques moines de ce lieu estant donc venu trouver S. Cyrille, & ce Saint s'informant d'eux de l'état des solitaires; ils luy dirent que parmi le grand nombre de ceux qui s'acquitoient avec soin de ce que leur profession demandoit d'eux, il y en avoit quelques uns qui par ignorance tomboient dans l'erreur des Anthropomorphites; & qui mesme troubloient le repos des autres, en s'efforçant de les engager dans la mesme erreur. [Cela ne nous doit pas surprendre, "aprés ce que Cassien raporte estre arrivé de son temps. Cyr. p. 363. a. V. Saint Paphnuce.

'S. Cyrille ne crut pas devoir negliger cette erreur: Il en écrivit à Calosyre la lettre dont nous parlons, où il la refute en peu de mots, '& il recommande à cet Evesque de reprendre fortement ceux qui tomboient dans ces blasphemes, de leur fermer la bouche, & de les obliger de demeurer dans le silence & dans le repos. 'Il y condanne aussi l'erreur & la folie de quelques uns, qui pretendoient "que l'Eucaristie n'avoit plus de force pour sanctifier, lorsqu'on la gardoit plus d'un jour. 'Il y declare encore que l'Eglise ne reçoit point "ceux, qui sous pretexte de prier toujours, aiment mieux estre à charge à leurs freres, que de travailler pour avoir de quoy s'entretenir, & faire la charité aux autres. 'On voit par cette lettre qu'il y avoit encore des Meleciens: & il dit qu'il se faut bien garder d'avoir aucune communion avec eux tant qu'ils persistent "dans leur mauvaise croyance: (car c'est le terme dont il se sert.) 'Il recommande à Calosyre de faire lire sa lettre dans les monasteres, particulierement pour empescher que les paresseux ne passent pour Saints. p. 363-365. p. 364. c | 365. a. b. p. 365. b. &c. p. [illegible] d. e. &c. c | 366. a. κακοπιστία. p. 366. a. b.

Les Calvinistes semblent contester cette lettre; mais ils n'en raportent aucune raison. [a] Mr du Pin soutient qu'on n'a point de fondement d'en douter. [Le commencement en est bien conforme à la premiere & à la 60[e] lettre de S. Basile.] Rivet, l. 4. c. 19. p. 450. a Du P. t. 3. p. 111.

'On marque que S. Cyrille a écrit contre Origene à des moines qui demeuroient en un lieu nommé Phua, à cause qu'on disoit qu'il y en avoit parmi eux qui nioient l'article de la resurrection des corps. Nous avons quelques passages de cette lettre, où il attribue cette erreur à Origene, & il parle de cet auteur d'une maniere tres desavantageuse. Il y combat aussi la folie d'Origene, qui vouloit que les ames fussent renfermées dans les corps, à cause des pechez qu'elles avoient commis auparavant. 'Le Diacre Theodore voulant prouver que Dioscore estoit dans des senti- Conc. t. 5. p. 657. 660. t. 4. p. 395. c.

mens contraires à ceux de S. Cyrille, luy reproche qu'il avoit toujours suivi les opinions d'Origene.

ARTICLE CLV.

Du style de S. Cyrille: De ses neuf Dialogues sur la Trinité.

Genn.c.57. GENNADE dit que les Evesques de l'Orient estimoient tellement les homelies de S. Cyrille, qu'ils les apprenoient
Phot.c.49.p.37. par cœur pour les prononcer devant le peuple. 'Photius ne paroist pas neanmoins estimer beaucoup son style. Il y remarque un caractere tout particulier, qui a quelque chose de forcé "& πεποιημένον.
de peu naturel, en sorte qu'il semble que ce soit une poesie sans nombre & sans mesure de vers. [Ce n'estoit pas neanmoins par
Du Pin, t.4.p. 121.122. affectation & par dessein qu'il écrivoit de cette sorte.] 'Car on croit qu'il negligeoit beaucoup son style, & qu'il travailloit peu ses ouvrages. [Ils sont au moins sans ornement; toujours embarassez & obscurs,]
Phot.p.37. 'mais non pas toujours egalement.
a Du Pin, p.121. 122. [a] On trouve qu'il avoit une tres grande facilité d'écrire, un genie fort propre aux questions subtiles & metaphysiques, & un esprit qui debitoit
Cyr.dial.1.t.5.p. 408.d. facilement la plus fine dialectique, 'quoiqu'il dise qu'il n'aimoit pas à entrer dans des choses de cette nature.

Conc.t.4.p.174. c. 'Il a passé toute sa vie à faire divers écrits pour la défense & pour l'éclaircissement de la foy.
b Cyr.dial.1.p. 383.b. [b] Ce n'est pas qu'il ne vist, [comme Saint Athanase,] qu'il faut craindre quand on parle de Dieu, & qu'il est bien meilleur de se tenir dans le silence. Mais il croyoit que sa charge l'obligeoit à écrire & à parler.

ep.1.p.21.a.b. 'Des le vivant d'Attique, [c'est à dire avant l'an 426,] il avoit fait un écrit *sur la Trinité sainte & consubstantielle*, où il parloit aussi de l'Incarnation du Verbe, conformément à ce qu'il en écrivit
dial.1.t.5.p.383. depuis l'heresie de Nestorius. 'Nous avons encore aujourd'hui un
396.&c.| Merc. 2.p.43.2. grand ouvrage qui porte le mesme titre, '& dans lequel S. Cyrille parle de l'Incarnation comme il fait dans sa lettre aux solitai-
Cyr.dial.1.p.383. c. res. 'Il est composé de sept discours, [qui font chacun un grand livre.]
c p.384.c.d. [c] Les cinq premiers sont pour établir la divinité & la consubstantialité du Verbe: Le sixieme parle de l'Incarnation; Et le settieme prouve la divinité du S. Esprit.

a.b. 'Il fait cet ouvrage en forme de dialogue, pour traiter d'une
p.384-386. maniere plus claire des matieres si subtiles & si difficiles. 'Il choisit pour s'y entretenir, un nommé Hermias, homme de lettres, & extremement agé, qui aimoit à faire des questions sur

ces

ces sortes de choses. [C'est pourquoi je pense que c'est]'l'ouvrage à Hermias que l'on cite quelquefois,'& que Photius marque comme estant assez obscur pour le style :'Et cela se voit certainement par les seules citations que fait S. Jean de Damas du 4 & du 5[e] livre à Hermias. Merc.t.2.p.176. Phot.c.39.p.47. Jo.D.de tris. p.513.514.

'Saint Cyrille dit neanmoins qu'il l'avoit fait pour un nommé Nemesin, & nous avons une lettre qu'il luy écrit, comme pour le luy adresser.'Il dit assez clairement"qu'il luy avoit déja adressé un autre ouvrage.'Leonce de Byzance cite deux passages du premier tome sur la Trinité, qui se trouvent dans le premier"de ces dialogues.[a]S. Jean de Damas en cite un du 6[e] livre,[b]un autre du discours à Hermias sur le Saint Esprit,[c'est à dire du 7[e] de ces dialogues. Je ne sçay si c'est][c]ce que S. Ephrem d'Antioche appelle le discours contre Arius.[d]Saint Cyrille n'avoit encore donné aucune copie de son ouvrage sur la Trinité, fait avant 426, lorsqu'il écrivit sa premiere lettre à Nestorius[en 430.] Il l'avoit seulement lu à quelques personnes. Cyr.dial.1.p.383.b.c. b. Leont.in Eut.l.1.p.980.981|Cyr.p.396.c|398.d. a Io.D.de tris.p.512. b p.516.517. c Phot.c.229.p.824.a. d Cyr.ep.2.p.21.b. — πάλιν. — .396.c.

'Nous avons encore deux autres dialogues, où le Saint s'entretient avec le mesme Hermias,'comme on l'a apparemment voulu marquer"dans le titre.[Ils sont tous deux sur l'Incarnation.]'Le titre du premier est, *Sur l'Incarnation du Fils unique de Dieu : Et que selon les Ecritures il n'y a qu'un Christ & qu'un Seigneur.* 'Celui du second est, *Qu'il n'y a qu'un Christ*, *par opposition*[*aux raisons des heretiques*. Je ne voy point qu'ils aient de liaison ensemble. Le premier a quelque sorte de suite avec les sept autres dialogues.]'Car le Saint le commence, en disant que puisqu'il croit avoir assez éclairci ce qui regarde la divinité du Fils, il veut passer à son Incarnation.[Il y refute en peu de mots toutes les erreurs qui s'estoient elevées contre ce mystere, pour s'étendre sur ceux, qui reconnoissant J.C. veritablement Dieu, contre les Ariens, Photin, & Marcel d'Ancyre, & veritablement homme contre les Docetes & les Apollinaristes, en separoient les natures, & en faisoient deux personnes. C'est sans doute Nestorius qu'il veut marquer.]'Il dit qu'ils avoient composé quelques petits ouvrages, & il en cite les propres termes, qui mettent positivement deux Fils.[Il faudroit voir si ce sont ceux de Nestorius.] dial.8.p.678.c. b|714.b. p.678.a. p.714.b. p.678.b.c. p.680.a.b. — ἐν αὐτοῖς πρὸς Ἑρμείαν.

'Pour le second, il y refute nommément Nestorius,[c]& en des termes extremement durs.[Ainsi il est visible que ce dialogue n'est fait que depuis le Concile d'Ephese. Il semble neanmoins que Saint Cyrille l'ait joint avec les huit autres dialogues.]'Car Leonce de Byzance en cite un passage, tiré, dit-il, des dialogues p.714.c. c b.c. Leont.in Eut.l.1.p.981.d.

sur la Trinité, Qu'il n'y a qu'un Christ.[Saint Cyrille auroit-
Merc.t.2.p.176. b.c. il attendu jusqu'en 432 à les publier tous ?]'L'écrit à Hermias est cité dans un ouvrage d'André de Samosates, fait en 432 au plustard.

p.319.1|Lib.11.p.55 a Merc.t.2.p.319.1. b p.43.2. 'Le P. Garnier releve extremement ce neuvieme dialogue,[a] & il pretend que S. Cyrille le composa trois ans avant sa mort, c'est à dire vers 441, de quoy il ne donne point de preuve.[b] Cependant il dit autrepart qu'il y a lieu de douter si le 8 & le 9[e] dialogue ne sont point des pieces supposées : & il nous renvoie pour cela à une dissertation sur les écrits de S. Cyrille qu'il ne donne
Phot.c.228.p.820. c c.230.p.848| Leon.sect.10.p.329.d.e. point.'Saint Ephrem d'Antioche cite deux passages du discours de S. Cyrille sur l'Incarnation.[c] S. Euloge & Leonce de Byzance citent de S. Cyrille le dialogue, Qu'il n'y a qu'un Christ.

d Cyr.t.5.1.p.660. [d]Entre le 7 & le 8[e] dialogue, on a mis divers raisonnemens pour prouver la divinité du S. Esprit, employez la pluspart dans le 7[e] dialogue, qui est sur cette matiere.

Phot.c.229.p.796 b. p.801.c|808.b.c|820.b. 'S. Ephrem d'Antioche cite de S. Cyrille un discours contre les Sunousiastes[ou Apollinaristes. Je ne sçay si ce seroit quelqu'un des dialogues dont nous venons de parler.]'Il cite encore plusieurs fois un discours sur l'Incarnation ;[ce qui peut convenir à presque tous les ouvrages de S. Cyrille.]

ARTICLE CLVI.

De divers ouvrages contre Nestorius, particulierement des cinq livres contre ses homelies, & des Scolies.

[L'Heresie de Nestorius ayant paru au commencement de l'an 429, au plustard, S. Cyrille la refuta aussitost par l'homelie qu'il fit avant le 25 de fevrier pour annoncer la feste de Pasque, & par la lettre aux solitaires d'Egypte, écrite, comme on croit, aussitost aprés Pasque de la mesme année. Nestorius ayant témoigné la peine que luy faisoit cet écrit, Saint Cyrille luy écrivit à luy mesme sa premiere lettre, & il en écrivit encore à d'autres pour justifier sa conduite.]

Merc.t.2.p.216. 'Le P. Garnier croit que ce fut en la mesme année 429, & des le commencement de la dispute avec Nestorius, que Saint Cyrille
Merc.t.2.p.176. fit ses *Scolies*.'On voit en effet qu'André de Samosates les cite dans un écrit qui est fait sans doute avant la reconciliation des Orientaux, & par consequent avant l'an 433.[Ces Scolies sont un écrit, où le Saint expose par principes & d'une maniere fort simple,

tout ce qu'il y a d'important dans la doctrine de l'Incarnation.] 'C'est ce qui fait croire que c'est ce qu'il appelle des explications courtes sur l'Incarnation de J.C. Il dit luy mesme en envoyant ces explications à Euloge, pour les presenter au grand Chambellan, qu'elles sont tres belles, & peuvent[beaucoup]servir, 'de mesme que Photius dit que les Scolies sont un ouvrage fort utile.[a]Et on assure que tous ceux qui ont allegué S. Cyrille sur l'Incarnation, n'ont guere manqué de les citer.[b]Le Pere Garnier croit nous les avoir données entieres, traduites par Mercator; '& que si on n'y trouve pas ce qui en est cité par Anastase Sinaïte, c'est que cet auteur a cité cet ouvrage pour un autre.'Mais c'est André de Samosates qui cite avant l'an 433, l'endroit des Scolies dont il parle.[Ainsi il faut avouer que nous ne les avons pas encore entieres.]'On n'en a en grec qu'une petite partie.

p.218.2|Cyr.ep. 37.p.134.135. — Phot.c.169.p. 380. — *a* Merc.t.2.p. 218.2. — *b* p.217.1|218.1. — p.218.1. — p.276. — p.217.1|Cyr.t 5. l.p.779|Conc.t. 3.p.945.

[c]On les divise differemment: Le P. Garnier prefere la division de Photius, qui y conte 19 chapitres, & marque les titres des neuf premiers.[d]On en trouve divers endroits citez par Theodoret[e]dans le Concile de Calcedoine aprés la lettre de Saint Leon,
1. [1]par Vigile de Tapse, par Facundus,[f]par Justinien,[2]par Leonce
2. de Byzance,[g]par S. Ephrem d'Antioche.

c Merc.t.2.p. 217. — *d* Thdrt.dial.2. p.111. — *e* Leo,ep.34.p. 713|Conc.t.4.p. 366. — *f* Conc.t.5.p. 692.c. — *g* Phot.c.229.p. 801.c|808.c|813. c|821.824.

[Des le commencement de l'an 430, Saint Cyrille fut obligé d'écrire une seconde lettre à Nestorius, & d'en écrire plusieurs à d'autres sur son sujet. Ce fut peutestre dans le mesme temps qu'il fit divers écrits contre cet heretique, sans neanmoins le nommer, comme celui qu'il adressa à l'Empereur Theodose, un autre à Pulquerie & à ses sœurs, & un troisieme à la mesme Pulquerie, & à Eudocie sa bellesœur.

Ce fut peutestre vers le mesme temps]'qu'il fit un ouvrage divisé en cinq livres, pour refuter un livre ou un recueil des homelies[de Nestorius,]'contre l'Incarnation, & contre le titre de Mere de Dieu.[Ainsi je ne sçay si ce ne seroit point][h]le discours qu'il avoit intitulé Contre ceux qui ne veulent point confesser que la Sainte Vierge est mere de Dieu. S. Euloge l'un de ses successeurs en raporte quelques paroles.'Dans[ces cinq livres qui composent]son ouvrage contre Nestorius, il y decouvre tout ce qu'il y avoit de caché dans[l'heresie de]ce nouveau dogmatiste, & en fait voir la fausseté.[Il n'y nomme point non plus Nestorius; ce qui marque assez que c'estoit avant le Concile d'Ephese: Et cela paroist encore par d'autres marques.]'Il témoigne que

Cyr.in Nest.l.1. c.6.p.3.e. — p.6.a|Du P.p. 111. — *h* Phot.c.230.p. 853.a. — Gen.c.57. — Cyr.in Nest.p. 4.a.

1. Vigil.in Euty.l.5.c.21.p.78|Facund.l.6.c.3.p.242.b|l.11.c.7.p.496.b|499.a.b.
2. Leont.Byz.in Nest.& Euty.Bibl.P.t.4.2.p.981.a|984.a.c.

si ces homelies eussent pu s'étoufer par le silence, il n'auroit pas songé à écrire sur ce sujet, depeur de les rendre plus publiques en les refutant, & de faire passer à la posterité de si grands blasphemes. 'Photius parle plusieurs fois de cet écrit, & prend mesme le soin de marquer combien de passages de Nestorius le Saint refute dans chaque livre, ou dans chaque Tome, comme il l'appelle. Il remarque que le Saint s'y exprime d'une maniere un peu plus simple qu'à son ordinaire, '& que son style y est plus clair que dans l'ouvrage à Hermias, & dans quelques autres de ses écrits, 'quoiqu'on y voie partout son caractere & son genie particulier. 'Cassiodore raporte un endroit du 4[e] livre. [Il faut voir si l'on y trouve] [a]ce que Leonce cite du second tome contre Nestorius, [b]& du troisieme. [c]S. Ephrem d'Antioche cite aussi en divers endroits l'ouvrage ou le discours contre Nestorius.

Phot. c. 169. p. 377. — c. 49. p. 37. — p. 37. 377. — Cassi. ps. 11. v. 1. p. 72. 1. — a Leon. in Eut. p. 981. b. — b p. 982. b. — c Phot. 229 p. 809. c | 820. b | 824. a. b.

[Les douze anathematismes que S. Cyrille joignit à la 3[e] lettre qu'il écrivit à Nestorius sur la fin de l'an 430, ayant donné occasion à André de Samosates & à Theodoret de faire quelques écrits contre luy, il les refuta par deux ouvrages qu'il ne fit apparemment qu'aprés le Concile d'Ephese. Mais durant ce mesme Concile, il avoit fait un écrit pour éclaircir ses douze anathematismes. Nous ne parlons point ici des homelies & des lettres qu'il écrivit durant le Concile, & lorsqu'on traita la reconciliation des Orientaux. Aussitost aprés le Concile d'Ephese il adressa une grande apologie à l'Empereur Theodose. Aprés la reconciliation des Orientaux il écrivit quelques lettres pour justifier la condescendance dont il avoit usé en cette rencontre: & quelques unes de ces lettres sont assez longues pour tenir rang parmi ses écrits, comme celle à Acace de Melitene, & celle à Valerien d'Icone.

On peut mettre encore entre les écrits qu'il a faits sur l'Incarnation, les deux lettres qu'il écrivit à Successe en 433, ou depuis. Il semble aussi que vers le temps de la reconciliation il ait fait un nouvel écrit pour l'éclaircissement de ses anathematismes,] '& un autre pour refuter tout de nouveau les blasphemes de Nestorius. [Je ne croy point que nous ayons ni l'un ni l'autre, non plus que] l'écrit sur l'Incarnation "qu'il fit vers l'an 436, pour répondre à diverses objections qu'on faisoit contre ce mystere. 'Leonce cite un Apologetique aux Alexandrins, où l'on voit qu'il soutenoit la distinction des deux natures. [Du reste je ne sçay ce que c'est.] 'Dans son écrit contre André de Samosates, il dit qu'il avoit fait un grand discours pour refuter un endroit de Nes-

Cyr. ep. 37 38. p. 134. c | 141. c. — Conc. ap. p. 915. § 208. — Leon. in Eut. l. 2. p. 983. b. — Conc. t. 3. p. 878. c. d. — V. § 137.

torius sur l'Eucaristie. [Je ne sçay s'il marque un écrit fait exprés pour cela, ou quelque endroit de ses ouvrages contre Nestorius.

Durant la difficulté qui s'eleva vers l'an 438, sur le sujet de Diodore & de Theodore, Saint Cyrille fit trois livres contre ces Evesques, & un quatrieme sur l'Incarnation, dont nous n'avons que quelques fragmens. Ce fut aussi durant ce temps là qu'il
V.§ 145. écrivit "une longue lettre pour expliquer le symbole de Nicée.] 'Photius dit qu'il avoit veu deux lettres de luy sur ce sujet. Phot.c.169.p. 380.
[a]On a dans le Synodique de Lupus le commencement & la fin d'un discours sur la foy qui regarde l'Incarnation. [Mr Baluze ne dit point que nous l'ayons autre part.] a Conc.ap.p. 917.§ 217.

ARTICLE CLVII.

Du traité contre les Anthropomorphites: D'un écrit contre les Pelagiens: Du Thresor: De l'ouvrage contre Julien l'apostat.

[QUOIQUE Saint Cyrille ait esté particulierement destiné à combatre l'heresie de Nestorius, & qu'il semble que ç'ait esté là toute son occupation, au moins depuis l'an 418. Il n'a pas laissé d'en combatre encore plusieurs autres. Nous avons vu ce qu'il avoit fait contre les Ariens, les Macedoniens, & les Apollinaristes, avant la naissance du Nestorianisme. Nous avons parlé aussi de son ouvrage contre les Messaliens qui est perdu, de sa lettre adressée aux moines de Phua contre quelques erreurs d'Origene, qui est encore perdue, & de celle de Calosyre contre les moines Anthropomorphites.

'Cette lettre est mise comme une preface à la teste d'un traité qui est aussi intitulé, '*Contre les Anthropomorphites*:' Et le commence- Cyr.t.6.p.366. Du Pin.t.4.p. 114-120.
&c. ment a du raport à ce titre. Mais la suite parle "de quantité d'autres questions, [qui ne paroissent pas estre liées ni à cette premiere matiere, ni mesme entre elles, mais estre des réponses à differentes difficultez proposées sans ordre.] 'Aussi il est intitulé dans divers manuscrits: *Réponse de S. Cyrille Archevesque d'Alexandrie, à diverses questions dogmatiques que luy avoient faites Tibere Diacre & ses freres*, [c'est à dire les moines dont il estoit Superieur. Cotel.g.t.3.p. 557.b.
Tout ce qui est depuis le chapitre 24,] 'se trouve dans une oraison sur la naissance de J.C, attribuée à Saint Gregoire de Nysse. Nys.t.3.p.54.
'Possevin & Rivet parlent de la lettre à Calosyre; [mais je ne voy point qu'ils parlent de ce traité qui la suit.] [b]Aubertin le cite sans témoigner en douter, [c]& il en cite le chapitre 120, [ou plutost le 12, où est ce qu'il cite. Possev.ap.r. 405. Rivet,l.4.c. 19.p.1450. b Albert.de Euc. p.21.b. c p.749.a.

Outre ce que Saint Cyrille a fait contre les Pelagiens dans le
Phot.c.54.p.44. Concile d'Ephese,]'nous trouvons qu'il en a parlé dans un écrit à Theodose[que nous n'avons point,]où il disoit à ce prince que l'heresie de Nestorius & celle de Celeste estoit la mesme heresie. Ces paroles furent citées dans un Concile d'Occident contre l'une & l'autre heresie, où l'on prouva cette conformité par un
Possev.app.C.p.405. raisonnement considerable que Photius raporte.'Possevin cite cet endroit.[Je n'ay point d'autre connoissance ni de ce Concile, ni de l'écrit de Nestorius qui y fut cité. L'un & l'autre est posterieur au Concile d'Ephese, si l'heresie de Nestorius y estoit marquée sous son nom, comme il le semble. Sans cela, on pourroit croire que ce Concile seroit celui de Rome du mois d'aoust 430.

Outre les sept dialogues dont nous avons parlé, & qui sont directement contre les Ariens & les Macedoniens, nous avons dans le 6[e] tome de S. Cyrille, un livre *de la Trinité*, marqué comme luy estant seulement attribué. Bellarmin juge par ce qu'il dit des deux volontez & des deux operations, qu'il est posterieur au
Du Pin,p.120. VI. Concile.]'M[r] Du Pin dit qu'on y voit la methode & les principes de Saint Cyrille, mais qu'il est aisé de voir"par ce qui y est &c. traité, qu'il n'a esté fait qu'aprés la naissance des Monothelites.
Aubert. de Euc. p.708.b. 'Aubertin le cite aussi comme un livre contesté.

a Cyr.t.5.1.p.2.c. [a] L'ouvrage celebre de S. Cyrille qui porte le titre de *Thresor*, est fait pour refuter tous les faux raisonnemens d'Arius & d'Eunome.
p.3.a. 'Le Saint luy donna luy mesme le nom de *Thresor*, à cause du
p.1.a|2.c. grand nombre de veritez & de principes qu'il renferme.'Il le composa à la priere d'un de ses amis nommé Nemesin.[Ainsi il peut l'avoir fait avant ses dialogues sur la Trinité,]qui n'estoit
dial.1.p.383.b.c. 'que le second ouvrage qu'il adressoit au mesme Nemesin: Et il marque mesme assez clairement que le premier qu'il luy avoit
thes.p.3.a.b. adressé, estoit aussi sur la Trinité.'Il le divisa luy mesme en plusieurs titres, dont chacun comprenoit plusieurs articles qui
p.4 10. n'estoient point chifrez.'Le nombre des titres selon la table qui
p.4.a. est à la teste de l'ouvrage, est de 35,'& il semble'que Saint Cyrille 1. mesme ait fait cette table.

Phot.c.136.p.313. 'Photius dit que le Saint y refute tres fortement Arius & Eunome, & par ses puissans raisonnemens, & par les passages de l'Ecriture dont il les accable, tantost en les mélant avec ses preuves, tantost en en faisant un corps à part[pour en tirer de nouvelles preuves.]Il ajoute que cet ouvrage est le plus clair de tous ceux du Saint, particulierement à ceux qui ont quelque con-

1. κατὰ τὴν ὑποπτυγμένην προγραφήν.

noissance de l'art de raisonner.'Leonce de Byzance en cite un endroit,[a] aussibien que S. Jean de Damas.[b] Le VI. Concile en cite deux passages, du 24[e] titre & du 32[e], où ils se trouvent effectivement.[d] Cet ouvrage est encore cité par S. Ephrem d'Antioche,[e] par S. Euloge d'Alexandrie.[f] S. Thomas en cite quelques passages, qu'on n'y trouve point.[g] Et assurément il est visible que ces passages ne furent jamais de S. Cyrille. [Je ne sçay si c'est][h] le discours contre Arius dont S. Ephrem d'Antioche cite deux passages.

Leon.in Eut.l.2.p.1001.d. a Jo.D.ima.3.p.756. b Conc.t.6.p.810.d.|810.d. c Cyr.thes.l.24.p.233.a|32.p.268.a. d Phot.c.229.p.801.c|808.b|809.b|817.824.c|825. e c.230.p.848.860.a. f Possev.p.408|Rivet,p.446. g Laun.ep.1.2.3|Du P.p.103-105. h Phot c.228.p.844.a.

V. son titre. [S. Cyrille a aussi combatu contre les Gentils, en"refutant][i] les livres que Julien l'apostat avoit écrits autrefois contre l'Eglise, & qui estoient demeurez jusques alors sans réponse. C'est pourquoi beaucoup de personnes l'avoient exhorté de les refuter. [Il le fit en dix livres][k] qu'il adressa à l'Empereur Theodose. [Il y met les propres termes de Julien pour les refuter.][l] Mais il ne s'attache pas à les mettre tous.[m] On pretend qu'il ne répond qu'à son premier livre. [Il ne composa sans doute cet ouvrage qu'aprés sa reconciliation avec les Orientaux, c'est à dire aprés l'an 432,][n] puisqu'il l'envoya à Jean d'Antioche, en le priant de le montrer aux plus habiles de l'Orient. Theodoret fut un de ceux qui le virent par ce moyen; & il témoigne qu'il l'avoit lu avec admiration. 'Aussi on le regarde comme un des principaux ouvrages du Saint, 'assez net, fort savant, & bien plus solide que celui de Julien, quoique moins elegant & moins agreable.'Le VI. Concile cite un passage du 3[e] livre de S. Cyrille contre les dogmes de Julien, chapitre 12. [Je ne l'ay point trouvé.]

i Cyr.in Jul.l.1.p.4.b. k p.1.2. l l.3.p.99.c. m Du Pin,t.4.p.112. n Thdrt.ep.83.p.960.b. Du Pin,p.112. p.113. Conc.t.6.p.802.d.

ARTICLE CLVIII.

Des écrits de Saint Cyrille sur l'Ecriture.

'CASSIODORE met S. Cyrille entre ceux qu'on tenoit avoir expliqué toutes les Ecritures de l'ancien & du nouveau Testament. [Ce qui nous en reste encore aujourd'hui forme ses quatre premiers volumes. On mét d'abord un grand ouvrage intitulé *De l'adoration, & du culte spirituel & veritable*. Cet ouvrage est divisé en 17 livres,]'qu'on peut appeller un thresor d'explications allegoriques & morales, n'y ayant presque rien dans les livres de Moyse qu'il n'explique d'une maniere mystique & spirituelle, en suivant non l'ordre de la narration de l'Ecriture, mais l'ordre qu'il donne à sa matiere, auquel il raporte les passages de

Cass.inst.pr.p.223.2. Vulcanius|Du Pin,p.98.

l'Ecriture qu'il veut expliquer.[Il fait tout cet ouvrage en forme de dialogue & d'entretien entre un nommé Pallade & luy;] '& il en prend le sujet de ces paroles de J. C. à la Samaritaine, Que les vrais adorateurs adoreront le Pere en esprit & en verité, [d'où on a formé sans doute le titre.]'Quelques uns ont contesté cet ouvrage, mais sans aucun fondement. Il a son style;[a]& Leonce de Byzance cite sous son nom un passage du second livre du neuvieme tome. Nous l'avons dans le neuvieme livre.[b]Il en cite un autre du premier livre du 2^{e} tome.[c]André de Samosates en cita quelques endroits[des devant l'an 433.][d]Saint Ephrem d'Antioche en cite le 7^{e} livre,[e]& le neuvieme,[f]qui est aussi cité par S. Jean de Damas.[g]Photius met cet ouvrage entre ceux du Saint, dont le style est plus obscur.

[h]S. Cyrille ne voulut point traiter dans les dixsept livres de cet ouvrage les histoires plus longues & plus étendues du Pentateuque, se reservant à les expliquer de suite en particulier dans un autre ouvrage qu'il fit depuis,'où il a dessein de faire voir qu'il faut chercher J.C. dans tous les livres de Moyse.'Saint Jean de Damas citant un endroit de cet ouvrage, ne luy donne point d'autre titre. On luy donne aujourd'hui le nom de *Glaphyres*, qui semble signifier proprement des endroits gais & agreables par la beauté & la diversité des couleurs.'Ce titre paroist venir de S. Cyrille mesme.[i]Il paroist par S. Jean de Damas qu'on le partageoit autrefois par chapitres.[On le divise aujourd'hui en treize livres]'Leonce de Byzance citant un endroit qui se trouve dans le 11^{e} livre, le cite de l'explication du Levitique, au chapitre 4. [k]L'Empereur Justinien l'avoit cité avant luy de l'explication du Levitique par S. Cyrille:[l]& Saint Ephrem d'Antioche fait la mesme chose.

[m]Il a fait un discours particulier sur le bouc qu'on laissoit aller dans le desert aprés l'avoir offert à Dieu.[n]Ce discours[qui ne fut fait qu'aprés l'an 432,]a esté cité par Saint Ephrem d'Antioche, 'qui cite encore de luy un commentaire sur le pseaume 8.

[o]Il a fait un grand commentaire sur Isaïe, divisé en cinq livres, & chaque livre divisé en plusieurs discours ou tomes.[p]Leonce & Facundus en raportent quelques passages.[q]S. Ephrem d'Antioche le cite aussi.[r]Possevin semble dire que le traducteur Anglois a ajouté diverses choses heretiques dans ce commentaire;[s]ce que Rivet soutient estre sans fondement.[Je ne pense pas que cela regarde le texte grec que nous avons aujourd'hui.]'On assure qu'il a fait aussi des commentaires sur tous les autres Pro-

phetes;

Cyr.t.1.p.1.
Du Pin,t.4.p. 120. 121.
a Leon.in Eut. p.983.a|Cyr.p. 317.318.
b Leon.p.982.d.
c Merc.t.2.p. 176.
d Phot.c.229.p. 821.
e p.809.b|824.
f Jo.D.tris.p. 512.
g Phot.c.49.p. 37.
h Cyr.glaphy.l. 1.p.2.d.e.
p.1.2.
Jo.D.ima 3.p. 786.
Cyr.glaphy.p. 2.c.
i Jo.D.p.786.
Leon.in Eut.l.1. p.982.c|Cyr.p. 366.c.
k Conc.t.5.p. 695.c.
l Phot.c.229 p. 821.c.
m Cyr.ep.36.p. 121.
n Phot.c.229.p. 796.b.
Phot.c.229.p. 801.c.
o Cyr.t.2.
p Leon.p.1001. d|Fac.l.11.c.7. 501.a.
q Phot.c.229.p. 801 c.
r Poss.app.p. 403.
s Riv.l.4.c.19.p. 493
Du Pin.t.4.p. 121.

phetes: mais ils ne sont pas imprimez.'On marque qu'il y a des homelies sur Daniel dans le Vatican.[a]Nous avons aussi de grands commentaires de S. Cyrille sur les petits Prophetes.[b]S. Ephrem d'Antioche, & Leonce de Byzance citent quelques passages de l'explication de Zacarie.[c]S. Ephrem cite encore le commentaire sur Malachie.'M[r] du Pin estime assez ces commentaires sur les petits Prophetes & sur Isaïe.

'Il semble trouver trop de questions de theologies mélées dans le grand commentaire sur l'Evangile de S. Jean. Il est divisé en douze livres:'Mais on n'a du 7 & du 8 que ce qui s'en est trouvé dans une Chaine manuscrite sur S. Jean,[bien plus ample que celle qu'on a imprimée à Anvers en 1630.]'Leonce cite un passage du premier livre.'S. Ephrem d'Antioche en cite plusieurs du second & du neuvieme.[d]Le VI. Concile en cite aussi plusieurs du 4[e] livre,[e]& du 8[e].[f]Facundus en cite du premier & du quatrieme.[g]Ce qu'on remarque que Josse Clithou avoit suppleé de luy mesme les 5, 6, 7, & 8[e] livres de ce commentaire, que l'on n'avoit pas,[ne regarde que l'ancienne edition latine.

Voilà ce que nous avons aujourd'hui des commentaires de S. Cyrille sur l'Ecriture.][h]Il en avoit fait un sur Saint Matthieu, dont Leonce cite un endroit.[i]Le VI. Concile en cite aussi deux passages tirez du 10 & du 12[e] tome.[k]Saint Ephrem d'Antioche en cite un du premier livre,[l]& Facundus un du second.[m]Leonce cite un traité sur ces paroles[de J.C. dans Saint Jean,] Tout m'a esté mis entre les mains par mon Pere.[n]Il cite aussi divers passages de son commentaire sur l'Epistre aux Hebreux,[o]& Theodoret en avoit cité un avant luy.[p]Cet ouvrage est encore cité par S. Ephrem d'Antioche,[q]par Facundus,[r]& par le synodique du P. Lupus, qui en raportent divers passages.[s]Alexandre d'Hieraple l'a objecté à S. Cyrille en 433, pour prouver que ce Saint ne reconnoissoit en J.C. qu'une nature.[t]Il en cite pour cela quelques paroles.

Poslev.ap.p.408.
a Cyr.t.3.
b Phot.c.228.p.820.c|Leon.act.9.p.528.d.e.
c Phot.p.809.b.
Du P.t.4.p.102.
p.101.102.
Cyr.t.4.p.660.
Leon.p.983.c.
Phot.c.229.p.788.b|801.c|809.b.c|820.c.
d Conc.t.6.p.803.c|806.b|811.a.
e p.806.d.
f Fac.l.11.c.8.p.502.504.506.
g Poslev.p.404|Du P.p.102.
h Leon.p.1002.a.
i Conc.t.6.p.803.b.c.
k Phot.c.228.p.817.821.
l Fac.l.11.c.7.p.501.e.
m Leon.p.983.c.
n p.981.d|982.c|983.b|1002.
o Thdrt.dial.2.p.110.d.
p Phot.c.229.p.801.c.|808.c|820.a.
q Fac.l.11.c.7.p.500.a.
r Conc.ap.p.928.§218.
s p.762.§57.
t p.763.a.

ARTICLE CLIX.

Des homelies de S. Cyrille; & de quelques autres ouvrages vrais ou supposez.

'ON marque que Saint Cyrille citoit Saint Ambroise dans quelqu'un de ses ouvrages contre Nestorius.[C'est sans doute parceque ce Pere est cité par le Concile d'Ephese.

Phot.c.228.p.789.817.

Pour les lettres de S. Cyrille, je pense qu'il n'y en a point dont nous n'avons parlé en son lieu. Mais à celles qui sont dans le corps de ses ouvrages, il en faut ajouter quelques autres que nous n'avons qu'en latin dans le synodique du P. Lupus, comme l'article 56 de ce recueil, qui est la lettre importante à Acace de
Thdrt.c.5 p. Berée, le 108, le 195, le 198, le 207, & jusques au 211.]'Le 210
Conc.a.t.p.377. nous a esté donné en grec par le P. Garnier.'Nous avons aussi en grec un memoire que Saint Cyrille donna à Posidoine, lorsqu'il
Phot.c.229.p. 794.b. l'envoya à Rome en l'an 430.'Saint Ephrem d'Antioche cite une lettre à Acace de Scythople, differente du traité sur le bouc
c.169.p.380. emissaire'qu'il luy avoit adressé.

Gen.c.57. 'Saint Cyrille a composé un grand nombre d'homelies, que les Evesques apprenoient par cœur pour les prononcer[dans l'Eglise; ce qui n'est pas une petite marque de l'estime qu'on faisoit de sa doctrine & de son esprit. Nous avons assez parlé de ses homelies Pascales, & de la plus part des autres que nous avons de
Conc.t.3.p.974. a p.975.d luy.]'Nous en avons une dans les actes du Concile d'Ephese,[a]qui paroist neanmoins n'avoir esté composée que depuis ce Concile. [Je n'en voy ni le lieu, ni le temps, ni l'occasion particuliere.
p.975 978. On voit bien en general que c'est contre Nestorius.]'Il y a ensuite quelques demandes & quelques réponses sur le mesme sujet. [Je ne sçay ce que c'est que tout cela. Des 14 homelies diverses, nous avons parlé des sept premieres, & de la 10^e^. La plus part des autres ne paroissent guere estre de S. Cyrille.]

Gen.c.57. 'Gennade attribue à ce Saint un traité sur la fin de la synago-
Phot.c.229.p. 801.c. gue,[que nous n'avons point, non plus que]'le traité sur l'impassibilité, & un autre"sur les souffrances, citez par Saint Ephrem (πεπονθότες.)
p.817.b|820.b. d'Antioche.'Ce Saint en cite encore un discours sur la foy, dont
Gen.c.57. il raporte quelques paroles.'Et Gennade luy attribue aussi un livre sur la foy contre les heretiques.

Chr.Al.p.568. 'La chronique d'Alexandrie cite sous son nom la lettre[de S. Basile]à Optime sur la punition de Caïn.[Nous avons vu que le traité de la sainte Trinité qui est dans le sixieme tome de ses œuvres, estoit d'un auteur plus moderne. Le recueil des explications morales sur l'ancien Testament qui suit ce traité, est de S. Maxime, & de quelques autres interpretes, aussibien que de
Possev.p.404. S. Cyrille, comme le titre nous en avertit.]'Dans l'edition latine de Saint Cyrille en 1573, il y avoit un livre contre les Juifs, avec plusieurs belles questions, & une petite"deduction ou allegorie (ἀναγωγή.) de ceux qui ont fleuri devant la loy.[Bellarmin doute si ces deux ouvrages sont de Saint Cyrille: & il ajoute qu'il importe peu de

savoir de qui ils sont, parcequ'ils sont fort courts, & n'ont rien
de considerable. Je ne les trouve point dans la derniere edition.]
'Possevin parle d'un poeme de S. Cyrille sur les proprietez des p.403.
animaux & des plantes, imprimé à Rome en 1590, avec les poesies
de S. Gregoire de Nazianze & de Synese, & il dit qu'il y a dans ce
poeme autant de pieté que d'erudition & d'elegance. Mais il té-
moigne assez qu'il doute qu'il soit de S. Cyrille. Il parle d'un Le-
xicon manuscrit de S. Cyrille, qu'on dit estre à Constantinople.
'M[r] du Pin y joint un traité des animaux, qu'il croit pouvoir estre Du Pin, t.4.p.
comme l'autre, de quelque Cyrille different de l'Evesque d'Ale- 123.
xandrie.'On a quelquefois imprimé avec les œuvres de Saint p.403|Riv.p.
Cyrille seize homelies sur le Levitique, que Possevin, [Rivet & 445.
Bellarmin] soutiennent estre d'Origene,'aussibien que les 19 sur Lab.scri t.1.p.
Jeremie imprimées en 1648, sous le nom de S. Cyrille.[a] Balthasar 245.761.
Cordier qui les a attribuées à S. Cyrille, avoit aussi donné sous a Du Pin, t.4.p.
son nom en 1631, des Apologues moraux qui sont neanmoins 120.
d'un auteur latin.'On a dans la bibliotheque des Peres une litur- Bona, lit.l.1.c.9.
gie de S. Cyrille, ou au moins qui porte son nom, traduite de p.64.
l'arabe en latin.'Quelques uns luy ont attribué un *Miroir de la* Lab.scri.p.145.
sagesse, qu'on soutient estre d'un auteur latin:'& Aubert le Mire Gen.c.57.n.p.
dit que c'est celui mesme qu'on a depuis appellé les Apologues 60.
moraux.

'Theophane cite d'un Pierre Prestre d'Alexandrie, que Timo- Thphn.p.93.c.
thée Elure [heretique Eutychien, qui s'empara du siege d'Ale-
xandrie l'an 457,] ayant trouvé quelques écrits de Saint Cyrille
qui n'estoient pas encore publiez, il les corrompit en beaucoup
d'endroits.'Leonce de Byzance croit que Dioscore mesme suc- Leon.act.8.p.
cesseur de S. Cyrille, pourroit bien estre auteur de ces falsifica- 527.d.
tions.'Car il montre qu'ils avoient esté falsifiez par une citation c.d.e.
de S. Athanase qui se trouvoit dans l'ouvrage contre Theodore,
& qui selon toutes les apparences n'y avoit point esté mise par
S. Cyrille.'Les Catholiques qui disputent contre les Acephales Conc.t.4.p.
dans la conference de l'an 533, soutiennent aussi que les écrits de 1767.
S. Cyrille avoient esté alterez par les heretiques, qui avoient esté
maistres de l'Eglise d'Alexandrie & de ses archives depuis envi-
ron l'an 460. Ils le disent particulierement de l'ouvrage contre
Theodore,'de la lettre à Euloge,[b] & de la seconde lettre à Succes- p.1762.a.
se.[c] Saint Ephrem d'Antioche citant un passage de cette dernie- b p.1774.c.
re, y ajoute quelques paroles, comme estant la suite du mesme c Phot.c.228.p.
passage,'qui ne se trouvent pas neanmoins dans cette lettre. 824.
Cyr.ep.39.p.143.b.

[d] Possevin dit avoir appris de la bouche de Jean III. Roy de d Poss.p.402.

Suede, qu'ayant lu quelques ouvrages de S. Cyrille, [quoiqu'ils ne soient pas les plus agreables des écrits des Peres,] cela l'avoit degousté & de tous les livres & des sentimens de Calvin.

SAINT ARSENE, SOLITAIRE D'EGYPTE.

ARTICLE PREMIER.

Saint Arsene quitte la Cour de Theodose I, & se retire à Sceté pour fuir les hommes.

Nphr.l.11.c.23. p.376.b. PERSONNE ne doute que Nicephore n'ait eu raison d'écrire, que la gloire de Saint Arsene est repandue dans toute la terre habitable. [Tous ceux qui ont quelque connoissance de l'histoire des solitaires, ont admiré en luy un esprit de penitence, de retraite, & d'humilité, que l'on Sur.19.jul.p. 240.§ 26. peut dire n'avoir point d'exemple.] 'Il a voulu que cet esprit s'étendist jusqu'aprés sa mort; & il semble que Dieu mesme ait eu dessein de le suivre, & de le favoriser en cela, ayant permis que plusieurs siecles se soient passez depuis sa mort, sans que personne ait entrepris de faire l'histoire de sa vie.

§ 26. 'Metaphraste est le premier qui l'ait fait, & de la maniere qu'il le pouvoit & le devoit faire, en ramassant ce qui se trouve de luy en divers endroits des livres des vies & des paroles des anciens Peres des deserts. [Il y ajoute neanmoins des reflexions & des exagerations qui sont assurément de luy: & il y méle encore diverses "circonstances historiques, que nous ne trouvons Note 1. point dans les vies des Peres. On pourroit croire que quelques uns de ces livres se sont perdus depuis luy, si l'on ne voyoit que ces circonstances sont souvent fort improbables, & qu'il y a plusieurs fautes contre l'histoire, dont il y a bien de l'apparence qu'il est seul auteur. C'est ce qui donne sujet de craindre qu'il ne les ait tirées de quelque tradition populaire, ou de quelque

relation peu fidele. Aussi dans la derniere vie qu'on a faite de S. Arsene,[1] on s'est contenté de ce qui se trouve aujourd'hui dans les vies des Peres, & on n'y a rien ajouté de Metaphraste, ni de Nicephore qui l'a sans doute suivi.'Nous y joindrons seulement l'eloge magnifique que nous lisons de ce Saint dans la vie de Saint Euthyme, écrite par Saint Cyrille au VI. siecle, & que tout le monde regarde comme une piece authentique.

Boll.20.jan. § 58. 59.p.311.1.

[On peut juger que ce Saint estoit d'une naissance considerable,]'puisqu'il avoit des parens"Senateurs.[a] Il fut fort bien instruit dans les lettres greques & latines,[b] & dans toutes les sciences humaines.[c] Il fut fort consideré à la Cour du grand Theodose, où"il leva des Fonts baptismaux Arcade & Honoré enfants de ce prince,[d] & il eut la conduite* de leur education, les elevant, & les instruisant presque comme s'il eust esté leur pere:[e] Car on pretend que Theodose les avoit absolument soumis à son autorité;[f] ce qui fit que les solitaires luy donnoient depuis le titre de pere de ces deux princes.

συγκλητικός. — de baptismo suscepit. — * NOTE 2.

Vit.P.l.5.c.6.§ 2.p.582. a c.15.§ 7.p.621.1. b c.10.§ 5.p.596.2. c l.3.c.37.p.506.1. d Euty § 58.p. 248.ap.Cotel. g.t.2.Anal.g.p. 43. e Cotel.p.799.c. f p.367.c|371.a| t.2.p.248.b.

[g] Il estoit en ce temps là le plus richement vétu que nul autre de la Cour, meublé superbement,[h] environné d'une troupe nombreuse de domestiques tous couverts d'or & de soie:[i] & il usoit continuellement de musc, de parfums, & d'autres delicatesses de cette nature.[Voilà tout ce que nous pouvons dire de la vie que Saint Arsene mena][k] durant ses 40 premieres années, & jusques à sa retraite,["que nous ne pouvons guere mettre plustost qu'en 390, ni plustard qu'en 394.

NOTE 3.

g Vit.P.l.3.c.37. p.506 2. h Cotel.g.t.1.p. 367.c. i Vit.P.l.3.c.39. p.507.1. k Cotel.g t.1.p. 371.a.

'Pour la cause de sa retraite, les vies des Peres n'en expriment point d'autre que l'amour de Dieu, qui embrasa tellement son cœur, qu'il luy fit abandonner toute la gloire du siecle, pour s'en aller dans le desert de Sceté, afin d'y mener avec ces saints Peres une vie cachée & tranquille, & qu'en se separant des douceurs & des delices corporelles, il pust avec une entiere application d'esprit s'attacher à J.C. son Sauveur, suivant cette parole » de David, Mon ame s'est attachée à vous, & vous m'avez receu » entre vos bras.'Estant encore à la Cour,'comme il disoit un jour » dans sa priere, Seigneur, apprenez moy ce que je dois faire pour » me sauver, il entendit une voix qui luy dit: Arsene, fui la compa- » gnie des hommes, & tu te sauveras. Lorsqu'il fut dans le desert; » faisant la mesme priere, il entendit encore une voix qui luy dit: » Arsene, fui les hommes, garde le silence, & demeure dans le re- » pos. Car ce sont là les premieres choses qu'il faut faire pour se » sauver, & ne point pecher.

Vit.P.l.3.c.37.|p.506.1. c.1.§ 3.p.563.2|l.3.c.190.p.528.1.

1. dans le second tome des vies des Peres en françois.

[Il eut une occasion favorable pour se cacher, s'il est vray,] Sur. 9 jul. p. 231 | Nph. l. 12. c. 25. p. 476 d. 'comme le dit Metaphraste, que Theodose le fit chercher partout pour le faire revenir à la Cour : ce qui l'obligea, dit-il, de ne se point decouvrir jusqu'aprés la mort de ce prince, [arrivée au commencement de 395,] & alors Arcade ayant sceu où il estoit, luy écrivit une lettre d'excuses, [sur ce qu'il n'avoit pas agi à son égard comme il devoit,] & luy offrit le revenu de tous les imposts d'Egypte pour les distribuer aux pauvres. Arsene, ajoute Metaphraste, ne voulut point récrire à Arcade, quoiqu'il luy en eust fait instance ; mais pour l'offre qu'il luy faisoit, il luy fit dire par d'autres qu'il l'en remercioit ; un homme mort comme il estoit, n'estant capable ni de distribuer de l'argent, ni de faire aucune fonction. On nous permettra de demander d'autres preuves que l'autorité de Metaphraste & celle de Nicephore, pour nous persuader cette offre de tous les revenus de l'Egypte.

Zon. p. 32. a. b. 'Il y en a qui disent qu'Arcade & Honoré luy ecrivirent tous deux.

Sur. p. 239. 'Le mesme Metaphraste dit que le Saint ayant encore conservé une posture du monde, de mettre une jambe sur l'autre, & les solitaires qui trouvoient cette posture indecente, n'osant l'en avertir à cause du respect qu'ils avoient pour luy, Pemen dit qu'il s'asseieroit une fois de cette maniere dans l'assemblée des Peres où estoit Arsene, & avertit quelques freres de l'en reprendre comme d'un defaut. Cela se fit de la sorte. Pemen dés qu'on l'avertit changea de posture ; & cela fit l'effet qu'il souhaitoit : Car Arsene vit bien que cela s'adressoit à luy. Il abaissa aussitost son pié, & ne retomba plus depuis dans ce defaut.

ARTICLE II.

Penitence & austerité de Saint Arsene dans le desert.

Vit P. l. 3. c. 37. p. 506. 2| l. 5. c. 15. § 6. p. 620. 'LEs saints Peres du desert disoient que comme lorsqu'Arsene estoit à la Cour, il estoit plus richement vétu que nul autre ; de mesme quand il fut dans le desert, il estoit habillé plus pauvrement que pas un des solitaires.

l. 5. c. 18. § 2. p. 635. 2. | a [illegible] p. 568. 1. [illegible] 'L'Abbé Daniel qui avoit esté son disciple[a] durant beaucoup d'années, [b] raportoit de luy que lorsqu'il faisoit des corbeilles avec des feuilles de palmier, & que l'eau dans laquelle il trempoit ces feuilles pour les amollir, commençoit à se corrompre, il ne vouloit pas permettre qu'on la renouvellast ; mais il met-

toit de l'eau fraiſche ſur cette eau puante, afin qu'elle continuaſt à ſentir mauvais, ne la changeant jamais qu'une fois l'année.
» Surquoi les Peres luy diſant : Pourquoi ne voulez-vous pas
» ſouffrir, mon Pere, que l'on vous donne de l'eau fraiſche au lieu
» de cette eau corrompue qui remplit toute voſtre cellule d'une ſi
» grande puanteur ? Ce bienheureux vieillard leur répondit :
» Ayant continuellement uſé des parfums les plus excellents lorſ-
» que j'eſtois dans le monde, il eſt bien raiſonnable que tandis que
» je ſuis encore en vie, je ſupporte cette mauvaiſe odeur ; afin
» qu'au jour du Jugement Dieu me delivre de la puanteur incon-
» cevable de l'enfer, & qu'il ne condanne pas mon ame avec celle
» de ce riche, qui lorſqu'il eſtoit dans le monde, vivoit avec tant
» de luxe dans les feſtins & dans les delices.

'Il oppoſoit de meſme une entiere pauvreté aux richeſſes ſuperflues dont il jouiſſoit auparavant. [a] Eſtant une fois tombé malade en Sceté, il ſe trouva reduit à une telle neceſſité, qu'ayant beſoin de quelque linge, & n'ayant pas le peu d'argent qu'il falloit pour l'acheter, il le receut en aumoſne, & dit enſuite : Je vous rends graces, mon Dieu, de ce que vous m'avez rendu digne d'avoir beſoin de demander l'aumoſne en voſtre nom. Sur.19.jul.2.§ 8. p.218. a Vit.l.5.c.6.§ 3. p.523|Cotel.g. t.1.p.357.b.

'On raporte que dans cette maladie ou dans quelque autre, le Preſtre de Sceté le fit tranſporter dans [les logemens d'auprés de] l'egliſe, le fit mettre ſur un petit lit, & luy donna un oreiller. Un autre moine qui le vit en fut ſcandalizé. Mais le Preſtre luy leva le ſcandale, en luy repreſentant qu'Arſene avoit eſté elevé "d'une maniere fort differente des autres, & qu'ainſi on pouvoit luy accorder quelque douceur particuliere. Il ſe rencontra meſme que ce ſolitaire avoit autrefois eſté berger, & il fut obligé d'avouer qu'en ſe faiſant ſolitaire, il avoit plutoſt temperé qu'augmenté la dureté de ſa premiere vie. Ainſi il demanda pardon de ſa faute, reconnoiſſant que dans la verité Arſene eſtoit plus humilié & plus auſtere que luy. [Cette hiſtoire a beaucoup de raport à une autre tres edifiante] 'd'un homme de qualité qui avoit quitté Rome & la Cour pour ſe retirer à Sceté, où il avoit un domeſtique, buvoit un peu de vin, & ne pratiquoit pas tout à fait les meſmes auſteritez que les autres. [Mais outre que S. Arſene n'eſtoit pas proprement venu de Rome, il paroiſt que dans ſon ordinaire il faiſoit profeſſion d'une auſterité & d'une pauvreté encore plus grande, que ceux qui avoient eſté elevez dans la vie la plus champeſtre & la plus dure. Cotel.g t.1.p. 367. &c. p.657.

'L'Abbé Daniel diſoit qu'un officier (de l'Empereur) "ayant *Magiſtrianus.* p.352.

apporté au Saint le testament d'un Senateur de ses parents, qui luy laissoit une grande succession, il voulut le dechirer: Surquoi cet homme se jetta à ses piez pour le supplier de n'en rien faire, parcequ'il y alloit de sa teste. Comment a-t-il pu, dit « alors le Saint, me faire son heritier, puisqu'il y a si peu qu'il est « mort, & qu'il y a si longtemps que je le suis? Il renvoya ainsi « l'officier, sans vouloir rien accepter de cette succession.

Vit P. l. 15. c. 15. § 9. p. 621. a c. 4. § 4. p. 568. 1.

'Pour son austerité, on dit que personne ne pouvoit savoir au vray de quelle maniere il vivoit.[a] L'Abbé Daniel disoit seulement, dans tout le temps qu'il a demeuré avec nous, nous ne luy donnions qu'une fort petite mesure pour son année. [Et cependant non seulement elle luy suffisoit,] mais il nous en donnoit encore toutes les fois que nous l'allions voir. (§ 6. p. 568.) 'Quand les fruits estoient meurs, il disoit qu'on luy en apportast; & il en goustoit seulement un peu, en rendant graces à Dieu, (Sur. 19. jul. p. 238. § 18.) 'pour eviter la vanité d'une abstinence singuliere. [Ce fut ce que S. Louis voulut imiter en la maniere qu'un Roy le pouvoit, & en s'abstenant au contraire de manger des fruits la premiere fois qu'on en servoit sur sa table.]

Cotel. g. t. 1. p. 356. a | t. 2. p. 248. b.

'Il passoit ordinairement la nuit sans dormir, & lorsque le jour s'approchoit, comme il vouloit se reposer un peu pour satisfaire à la nature, il disoit au sommeil: Viens ici, mauvais serviteur, puis il fermoit les yeux; & ayant comme à la derobée un peu dormi tout assis, il se levoit incontinent. (t. 1. p. 356. b.) 'Il disoit que pour un moine qui vouloit veritablement combatre [ses passions,] c'estoit assez de dormir une heure. (p. 371.) 'On raporte à ce sujet, qu'ayant une fois appellé Alexandre & Zoïle ses disciples, il leur dit: Puisque les demons ne cessent point de me tourmenter « par l'envie de dormir, non plus que par leurs autres malices, « souffrez que je vous donne la peine de passer cette nuit avec « moy, pour voir si le sommeil me surmontera. Ils se mirent donc « à ses deux costez, l'un des deux ayant toujours les yeux sur luy, sans rien dire depuis le soir jusques au point du jour; & ils protesterent depuis que pour eux ils avoient dormi l'un aprés l'autre; mais qu'ils ne s'estoient jamais apperceu qu'il sommeillast; jusqu'à ce que le jour estant venu, il ceda ou fit semblant de ceder au sommeil, s'il faut dire que ce fut un sommeil: Car aprés avoir seulement respiré trois ou quatre fois, il se leva, & dit: Ay-je dormi effectivement? A quoy ses disciples avouerent qu'ils n'en savoient rien. (Sur. 19. jul. p. 239. § 23.) 'Je ne veux point, ajoute Metaphraste, penetrer par quelle raison il voulut faire cette action en presence de ses

ſes diſciples, & ſi ce fut pour leur apprendre à ſurmonter le ſommeil, ou pour leur faire voir que l'application & l'exercice donnent la force de vaincre les mouvemens les plus eſſentiels à la nature.'Nous verrons que pour le dimanche il demeuroit debout juſqu'aprés le lever du ſoleil. Cotel g t.1.p. 363.a.

ARTICLE III.

Saint Arſene fuit les hommes.

IL ne paroiſt rien de plus merveilleux dans la vie de S. Arſene, que le ſoin qu'il avoit de pratiquer le commandement qu'il avoit receu d'abord de fuir les hommes.]'Sa cellule eſtoit à treize lieues loin[de l'egliſe,] & quand il avoit beſoin de quelque choſe, il aimoit mieux le recevoir par le miniſtere[de ſes diſciples,]que de ſortir pour l'aller querir luy meſme,[de peur de quitter ſa ſolitude.]'Lorſqu'il venoit à l'egliſe & à l'aſſemblée avec les autres Peres",(ce qu'il ſemble qu'il ne faiſoit pas ſouvent,) il ſe mettoit derriere un pilier, pour ne voir le viſage de perſonne, & que perſonne ne viſt le ſien:'ſoit parcequ'il ne vouloit uſer de ſes yeux que pour regarder le Ciel,[a]ſoit parcequ'il ſavoit que ſon viſage paroiſſoit comme celui d'un ange, egalement venerable par ſa beauté & par ſa vieilleſſe. Cotel.g.t.1.p. 357.c. | p.370.c. | διὰ χρόνου. | Vit.P.l.3.c.192. p.528.2. | a l.5.c.15.§ 10.p. 621.2.

'Il ne recevoit que tres rarement ceux qui le venoient viſiter. 'Theophile qui fut Archeveſque[d'Alexandrie depuis 385 juſqu'en 412,]alla une fois le voir avec un officier, & le pria de leur faire quelque diſcours de pieté. Le Saint demeura quelque temps » ſans rien dire; & puis s'adreſſant à tous les aſſiſtans, il dit: Et ſi » je vous dis quelque choſe, l'obſerverez-vous? Chacun luy répon» dit qu'oui, & de bon cœur. Il ajouta: En quelque lieu que vous » apprendrez que ſoit Arſene, ne l'y venez plus chercher. Le meſme Patriarche voulant une autre fois l'aller viſiter, il envoya ſavoir auparavant s'il luy ouvriroit ſa porte;'Il répondit, S'il vient ſeul, je la luy ouvrirai; mais s'il vient en compagnie, je ne demeurerai point davantage ici. Sur cette réponſe, le Patriarche reſolut de n'y point aller, afin de n'eſtre pas cauſe que le Saint abandonnaſt ſa demeure.'D'autres diſent qu'il répondit: Je luy ouvrirai, s'il vient: Mais de luy ouvrir, c'eſt ouvrir à tout le monde; & aprés cela je ne puis plus demeurer ici. Surquoi Theophile dit qu'il aimoit mieux n'y aller jamais, que d'y aller pour le chaſſer. c.8.§ 3.p.592.1. | c.2.§ 4.p.563. 564|l.3.c.191.p. 528.3. | l.3.c.191.p.528.1. | l.5 c.2.§ 3.p. 564.1.

[Nous raporterons autrepart de quelle maniere il receut une dame, qui estoit venue de Rome exprés pour le voir, & quelques autres choses qui regardent ce sujet.]

l.3.c.192.p.528| l.7.c.14.§2.p. 680.2.

'Quelques solitaires estant partis d'Alexandrie pour aller acheter du lin en Thebaïde, dirent entre eux ; Servons-nous de cette occasion pour voir Arsene. Quand ils furent arrivez à sa cellule, ou comme elle est appellée, à sa caverne, & que[1] Daniel l'eut averti de leur venue, il luy dit de savoir pourquoi ils estoient venus d'Alexandrie en ce pays là ; & en ayant appris le sujet, il dit à Daniel : « Puisque ce n'est pas pour me voir qu'ils sont venus, « mais pour leurs affaires particulieres, ils ne me verront pas. « Recevez-lez, exercez envers eux l'hospitalité ; mais pour moy, « laissez-moy regarder le Ciel, & dites leur que je ne puis pas les « aller trouver.

l.3.c.193.p.528.2.

'Un autre solitaire estant venu pour le voir, frapa à sa porte. Le Saint luy ouvrit, dans la croyance que c'estoit Daniel son disciple. Mais voyant que ce ne l'estoit pas, il se jetta le visage contre terre ; & l'autre le priant de se lever, il luy répondit : Je ne me leverai point que vous ne soyez sorti. Ce qui ayant duré quelques heures, le solitaire se retira sans l'avoir pu voir. [Il n'estoit pas bien aise de s'entretenir longtemps avec ceux mesmes qu'il recevoit avec joie : Car c'est ce semble le sens qu'on peut

l.5.c.11.§4.p. 608.609.

donner à ce qu'on raporte,]'que l'Abbé Ammon ou Ammoés [2] luy demandant au commencement [de son entretien] ce qu'il pensoit de luy, il luy dit : « Je vous regarde, mon Pere, comme un « ange ; & luy disant depuis : Et maintenant pour qui me prenez- « vous ? Pour un satan, luy répondit-il : Car quand vous ne diriez « rien que de bon, c'est comme si vous me donniez des coups de « couteau.

S.1.1.19.jul.p.237. 238.

'Metaphraste pretend qu'il chassa mesme à coups de pierre un solitaire qui le venoit voir ; [ce qui ne seroit pas fort probable, quand de meilleurs auteurs que luy le diroient.]

Cotel.g.t.1.p. 372.b.

'N'ayant pu se dispenser de recevoir quelques solitaires qui l'estoient venus voir, comme ils le prierent de leur dire quelque chose sur ceux, qui [comme luy] n'aimoient qu'à demeurer en repos, & à ne parler à personne, il leur dit agreablement qu'on n'estime les choses que quand on les tient cachées, mais que quand elles deviennent publiques & exposées à tout le monde, chacun en juge à sa fantaisie, & la pluspart les meprisent.

1. ou Alexandre selon le grec, *Cotel.g.t.1.p.363.a.*

2. Au lieu d'Arsene qu'on lit dans le latin, le grec à *Asée* ou *Isaïe*, *p.393.c.*

ARTICLE IV.

Humilité de S. Arsene : Il craint la mort, & pleure continuellement.

[CETTE peine qu'il avoit à recevoir des visites, ne venoit pas seulement de son amour pour la solitude,]'mais aussi de son aversion pour la gloire & la reputation, laquelle il craignoit plus que toutes choses: [Aussi quoique]'son amour pour le silence l'eust rendu en peu de temps plus éclairé dans les choses de Dieu que presque tous les solitaires ;'& quoiqu'il pust expliquer excellemment les passages les plus difficiles de l'Ecriture sainte, neanmoins il n'en vouloit jamais parler, & n'écrivoit aucune lettre sans une grande necessité.'Il avoit continuellement à la bouche ces paroles que Saint Euthyme [& Saint » Bernard ont imitées depuis :]Arsene pourquoi as-tu quitté le » monde ?'& ces autres : J'ay toujours eu regret d'avoir parlé, & » je n'en ay jamais eu de m'estre tu.

Vit. P. l. 5. c. 8. § 3. p. 592. 1. Possin. asc. l. 9. p. 240. Vit. P. l. 5. c. 15. § 10. p. 621. 2. c. 9. p. 621. 2 | Dor. 10. p. 805. c. Boll. 20. jan. § 59. p. 311. Vit. P. l. 5. c. 9. p. 621. 2.

'Comme il communiquoit un jour ses pensées à un ancien solitaire d'Egypte, un autre qui s'y rencontra, luy dit, qu'il s'étonnoit qu'estant si habile en grec & en latin, il consultast un homme » rustique & ignorant comme celui là. Arsene luy répondit : Je » suis à la verité assez instruit dans les sciences du monde, mais je » n'ay pu encore apprendre la science de ce rustique.'On pretend qu'il alla consulter S. Pemen, pour savoir comment il se conduiroit envers un disciple qu'il avoit, & qui recevoit fort bien toutes les instructions qu'on luy donnoit : & Saint Pemen luy conseilla de l'instruire plutost par son exemple & par ses actions, que par ses paroles.

c. 10. § 7. p. 620. 621. Possin. ascet. l. 9. p. 247.

'Evagre, qui aprés avoir beaucoup paru dans l'Eglise par sa science, s'estoit aussi retiré dans les solitudes d'Egypte, [vers l'an » 382.]'S'entretenant un jour avec S. Arsene, luy disoit : Comment » est-ce que nous autres, aprés nous estre si fort exercez dans » l'étude & dans les sciences, nous n'avons aucune vertu, & que » ces Egyptiens qui n'ont aucune teinture des lettres, en acquie- » rent un si grand nombre ? S. Arsene luy répondit, Nous n'avons » rien, parceque nous nous arrestons, [& nous confions] sur cette » science exterieure [qui enfle ;] & ces Egyptiens, tous grossiers qu'ils » sont, [voyant qu'ils ne peuvent rien obtenir que par leurs tra- » vaux,] travaillent si bien qu'ils obtiennent la vertu. [Je ne sçay si cette vertu n'est point le don des miracles.

Laus. c. 86. p. 1010-1012. Vit. P. l. 5. c. 10. § 5. p. 596. 2.

C'estoit par son humilité qu'il se défendoit contre les demons.] c.15.§ 5.p.520.2. 'Ils l'attaquerent une fois dans sa cellule, & le tourmenterent extremement. Les solitaires qui avoient accoutumé de le servir, le vinrent trouver durant cela ; & estant auprés de sa cellule, ils l'entendoient qui disoit à Dieu en criant : Seigneur ne m'abandonnez point. Je n'ay rien fait, il est vray, qui puisse vous estre agreable : Mais accordez-moy, Seigneur, par vostre misericorde, de commencer au moins presentement à bien vivre.

Sur.19 jul.p. 238.§ 18. a Vit.P.l.5.c. 15.§ 8.p.621. 'Il aimoit si fort à demeurer dans le rang des autres, [a]qu'une fois des personnes ayant apporté quelques figues seiches en fort petite quantité aux solitaires de Sceté ; & les Peres [qui en envoyerent aux autres] ne luy en ayant point envoyé, craignant que ce fust luy faire une injure plutost qu'un present, de luy en envoyer si peu, il ne voulut point aller à l'eglise avec les autres comme il avoit accoutumé, & dit ; Vous m'avez excommunié, mes Peres, en ne me faisant point part des largesses que Dieu vous a faites, parceque je n'en suis pas digne. Cette humilité d'Arsene les edifia tous extremement : & le Prestre luy ayant ensuite porté de ces § 9 p.621.1|l.3.c. 163.p.524 1. figues, l'amena à l'eglise fort content & fort satisfait.'Depuis qu'il se fut rendu solitaire, il ne cessa jamais de craindre la mort, l.5.c.3.§ 5.p.565. a. 'ayant toujours cette derniere heure devant les yeux ; & Theophile Archevesque [d'Alexandrie] se voyant arrivé à cette extremité [en 412,] s'écria qu'Arsene estoit heureux de l'avoir toujours eue dans l'esprit, [ou plutost de l'avoir toujours : Car nous sommes contraints d'avouer qu'Arsene vivoit encore alors, & mesme plus de trente ans aprés.]

c 15.§ 9 p.621.2. b § 10.p.621.2|l.3.c.161 p.524.1. c l.5.c.3.§ 1.p. 565.1|l.3.c.163. 'Il ne cessoit point non plus de pleurer, [b]& avec une telle abondance, que cela luy fit tomber les poils des paupieres ; [c]lors mesme qu'il estoit assis pour travailler, il falloit qu'il eust toujours un mouchoir pour essuyer les larmes qui luy couloient des yeux : [ce que les anciens martyrologes ont particulierement remarqué, comme une chose tres singuliere.]

l.3.c.117.p.511.2 'Ces pleurs venoient [en mesme temps] de l'ardeur avec laquelle il desiroit la vie eternelle, [& du regret de ses pechez : Car outre l.3 c.11.§ 39.p. 611.2. ceux qu'il avoit pu commettre dans le monde,] 'il examinoit tous les jours le matin & le soir comment il avoit observé les commandemens de Dieu, ou s'il avoit manqué à suivre sa divine volonté, & il passoit ainsi sa vie dans une continuelle penitence : En quoy les Peres qui vinrent aprés luy, le donnoient pour modele d'un veritable solitaire.

[Saint Arsene en quittant le monde, avoit receu de Dieu pour

regle non seulement de fuir les hommes, & de se taire, mais encore de demeurer en repos. Sa grande retraite & son humilité suffisoient pour luy faire acquerir cette heureuse tranquillité: Mais il avoit de plus une maxime qui luy estoit bien favorable,] 'savoir qu'un moine qui demeure hors de son pays dans une province étrangere, ne devoit se méler de rien; & il assuroit que c'estoit le vray moyen de demeurer en repos.

c.10 § 6.p.596.2| l.7.c.32.§ 6.p. 673.2.

ARTICLE V.

Amour de Saint Arsene pour la priere.

[OUTRE les raisons pour lesquelles nous avons dit ci-dessus que S. Arsene evitoit la compagnie des hommes, il en avoit encore une plus relevée. Il y avoit alors parmi les solitaires un nommé Marc. C'est apparemment]'ce disciple si obeïssant de l'Abbé Silvain,[plutost que][a]cet ancien Marc que Pallade visita
» agé de cent ans.[b]Ce Marc disant un jour à Saint Arsene: D'où
» vient, mon Pere, que vous nous fuyez? Il luy répondit: Dieu
» sçait combien je vous aime; mais je ne puis estre en mesme temps
» avec luy & avec les hommes. Car au lieu que les Anges, quoique
» presque infinis en nombre, n'ont qu'une seule volonté, les hom-
» mes en ont beaucoup, & qui sont tres differentes: Et ainsi je ne
» saurois quitter Dieu pour converser avec les hommes.

Vit.P.l.5.c.14. § 5.p.617.2. a Laus.c.21.p. 932.933. b Vit.P.l.5.c.17. § 5.p.632.633|l. 7.c.34.§ 1.p.680.

'S. Jean Climaque proposant pour modele aux anacoretes cet homme egal aux Anges, (car c'est ainsi qu'il l'appelle,) dit qu'il ne renvoyoit ainsi ceux qui venoient pour le voir, que pour ne pas perdre quelque chose de plus grand, [& ce divin objet qui occupoit incessamment sa pensée.]

J.Clim.c.27. § 65.p.417.

'Un solitaire qui estoit venu en Sceté, demandant à voir le Saint, & les freres le priant de se reposer, & de manger auparavant, il leur répondit qu'il ne mangeroit point qu'il ne l'eust vu. L'un d'eux le mena donc vers le Saint, & ayant frapé à sa porte, le fit entrer dans sa cellule, Arsene les receut; ils firent oraison, & s'assirent. Mais le Saint ne leur disant rien, ce frere qui avoit amené l'autre, [croyant que sa presence en estoit cause,]leur dit qu'il les alloit laisser là. Surquoi celui qui avoit eu tant de passion de voir le serviteur de Dieu, étonné de son grand silence, dit à
» ce solitaire qui l'avoit conduit; Je m'en vas donc aussi avec vous,
» mon frere; & ainsi ils se retirerent. De là estant allez trouver le saint Abbé Moyse, autrefois chef de voleurs, il les receut fort

l.7.c.18.§ 2.p. 673.1.

bien, & les fit manger. Aprés qu'ils l'eurent quitté, ce frere qui avoit servi de guide à l'autre, luy dit: Maintenant que vous avez « satisfait au desir que vous aviez de voir ces grands serviteurs de « Dieu, dites-moy, je vous prie, lequel vous estimez davantage? « Assurément, répondit l'autre, c'est celui qui nous a si bien receus « & si bien traitez. Ceci fut raporté aux plus anciens d'entre les « Peres, & l'un d'eux pria Dieu de luy faire connoistre d'où pouvoit proceder qu'Arsene par l'amour qu'il luy portoit, fuyoit avec tant de soin la vue & la conversation des hommes; & que Moyse au contraire poussé de ce mesme amour, recevoit si bien tout le monde. Estant ensuite tombé en extase, il vit deux batteaux flotans sur le Nil, dans l'un desquels estoit l'Abbé Arsene avec le Saint Esprit, en grand silence & en grand repos; & dans l'autre le saint Abbé Moyse, avec des Anges de Dieu qui luy remplissoient la bouche de miel.

l.3.c.2 1.p.531.2| l.c.c.12.5 1.p. 613.1. 'L'Abbé Daniel raportoit de Saint Arsene, que le soleil se couchant les samedis derriere luy, lorsqu'il estoit en oraison les mains étendues vers le Ciel, il ne cessoit point de prier en cette posture, jusqu'à ce que cet astre venant le lendemain à se lever, luy frapast les yeux; & alors il s'asseioit [pour dormir un peu.

l.5.c.2.5 5.p. 564.1. Il craignoit si fort d'estre détourné par quoy que ce fust, de l'attention qu'il avoit à Dieu & à la priere;]'qu'entendant un jour quelque bruit, & sachant que c'estoit le vent qui souffloit dans des roseaux qui estoient là, il dit aux solitaires qui demeuroient en ce lieu; Je vous assure que si un solitaire demeure assis « dans un veritable repos, le chant mesme d'un oiseau troublera « un peu la paix & la tranquillité de son cœur. C'est pourquoi « je m'étonne que vous puissiez souffrir le bruit que font ces ro- « seaux. «

c.18.5 1.p.635.2. 'Un jour, un frere qui estoit digne de voir les merveilles de Dieu, estant venu en Sceté à la cellule du Saint, & regardant par la fenestre, il le vit comme tout en feu. Il frapa ensuite à sa porte, & Arsene estant sorti, & le voyant tout étonné, il luy demanda s'il y avoit longtemps qu'il frapoit, & s'il avoit vu quelque chose: Il luy dit que non. Arsene s'entretint quelque temps avec luy, & le renvoya.

ARTICLE VI.

Instructions que Saint Arsene donnoit à des solitaires.

[CE fut par cette priere si continuelle & si ardente, qu'Arsene acquit une discretion admirable, & cette science sainte qu'il faisoit paroistre dans ses instructions, fort differente de celle qu'il avoit apprise dans le monde.]'L'Abbé Marc luy parlant un jour du bonheur qu'il y a de n'avoir aucune consolation dans sa cellule, & luy raportant sur cela qu'il avoit vu un frere qui avoit arraché mesme quelques herbes qui croissoient auprés de luy, S. Arsene luy répondit : Cela est bon ; mais il faut que chacun agisse selon la mesure de sa vertu : 'Car si ce frere n'a pas la force de supporter cet entier denuement de toutes choses, il replantera les herbes qu'il a arrachées. Vit.P.l.5.c.10.§ 7.p.596.2.

'Un solitaire dit un jour [à S. Arsene ;] Que dois-je faire, mon Pere ? mon esprit est toujours rempli de pensées d'impureté, qui ne me donnent aucun repos ; Cela m'afflige extremement ; le vieillard luy répondit : Quand vous vous appercevez que le demon repand dans vostre cœur les semences de ces pensées, ne vous entretenez point en vous mesme. Les demons peuvent nous suggerer ces pensées, & ils n'y manquent pas ; 'mais ils ne peuvent point nous y faire consentir. Ainsi c'est à vous à les recevoir, ou à ne les recevoir pas. Le frere continua à dire, Mais que ferai-je ? Je suis foible, & la passion me surmonte. Alors le Saint luy répondit : Prenez garde à ce que je m'en vas vous dire : Qu'est-ce que firent les Madianites ? Ils ajusterent bien leurs filles, & les presenterent aux Israelites : Mais ils ne les forcerent pas de les venir trouver. Ceux qui le voulurent, y allerent ; Et les autres au contraire ne les traiterent qu'avec colere & avec menaces, tuerent mesme ceux qui pechoient, & vengerent dans leur sang le crime qu'ils avoient commis : Faites-en de mesme des pensées de fornication. Quand vous les sentez s'elever, & comme vous parler dans vostre cœur, ne leur répondez point, mais levez-vous, priez, gemissez, & dites, J. C, fils de Dieu, ayez pitié de moy. c.5.§ 32.p.578.1.

'Ce frere ajouta : Je travaille de tout mon pouvoir pour mediter ce que j'ay appris par cœur de l'Ecriture sainte : sans que mon esprit neanmoins en soit touché de componction, parceque je n'en entends pas bien le sens ; ce qui me met dans une grande tristesse. ib.l.3.c.40.p.507.1.

S. Arſene luy répondit : Mon fils, ne diſcontinuez pas pour cela « de mediter ſans ceſſe ces paroles de vie & de ſalut. Car j'ay appris « que le bienheureux Abbé Pemen, & pluſieurs autres des ſaints « Peres, diſoient, qu'encore que ceux qui conjurent les ſerpens, « n'entendent pas les mots dont ils ſe ſervent pour les conjurer, les « ſerpens neanmoins n'ignorent pas quelle en eſt la force & la « vertu, & ainſi demeurent ſans aucun pouvoir de nuire, & leur « obeïſſent. De meſme encore que nous n'entendions pas le ſens de « l'Ecriture ſainte, les demons ne laiſſent pas de l'entendre; & eſtant « epouventez par la puiſſance de ces divines paroles, ils nous quit- « tent & s'enfuient, dautant qu'ils ne ſauroient reſiſter à ces mots « ſacrez que le S. Eſprit a proferez par la bouche de ſes ſerviteurs « les Prophetes & les Apoſtres. «

l. 5. c. 7. § 27. p. 787; Cotel. g. t. 1. p. 355. b.

'Un frere luy demanda conſeil ſur ce qu'il avoit à faire pour appaiſer le trouble de ſes penſées, qui luy diſoient qu'il ne pouvoit ni jeûner, ni travailler, & qu'il devoit donc aller viſiter les malades, puiſque c'eſtoit une œuvre de charité. Saint Arſene vit bien que ces penſées eſtoient des ſuggeſtions du diable, [qui taſchoit de le tirer de la ſolitude.] C'eſt pourquoi ſachant qu'un ſolitaire ne peut guere manquer d'arriver à la vertu propre à ſon état, pourvu qu'il perſevere dans ſa cellule, il luy dit : Allez, « buvez, mangez, dormez; ſeulement ne ſortez pas de voſtre cellule. « Le ſolitaire paſſa trois jours de cette ſorte [dans ſa cellule ſans rien faire :] mais il s'en ennuya bientoſt ; & trouvant quelques feuilles de palmier, il s'occupa à les fendre. Le lendemain il en fit une natte ; & ſentant qu'il commençoit à avoir faim, il dit en luy meſme : Voilà encore quelques feuilles, il faut que je les « accommode, & puis je mangerai. Aprés les avoir employées, il « dit: Je m'en vas lire un peu, & puis je mangerai. Aprés ſa lecture, « il dit : Je m'en vas reciter quelques pſeaumes, afin de manger « ſans ſcrupule. Ainſi avec l'aſſiſtance de Dieu il avançoit toujours « peu à peu, & arriva enfin à obſerver ſa regle ordinaire: Et ayant auſſi receu [de Dieu] la force de vaincre ſes mauvaiſes penſées, il les ſurmonta entierement.

ARTICLE VII.

Suite des inſtructions de Saint Arſene.

Cotel. g. t. 1. p. 355. b.

'UN Frere priant S. Arſene de luy donner quelque inſtruction. Employez, luy dit ce Saint, tout ce que vous avez de force

» force & de vertu pour faire que tout vostre interieur soit reglé
» suivant l'ordre & la volonté de Dieu, & aprés cela vous surmon-
» terez aisément tout ce qui peut vous faire peine au dehors. Il
» ajouta : Si nous cherchons Dieu, il se decouvrira à nous ; & si
» nous avons soin de le retenir, il ne nous quittera point.

'Du temps que S. Arsene estoit à Sceté, il y avoit un moine qui avoit accoutumé de voler ce qui appartenoit aux autres solitaires. S. Arsene desirant de sauver l'ame de ce frere, & de mettre tous les autres en repos, l'amena un jour dans sa cellule, où il luy dit, qu'il luy donneroit tout ce qu'il voudroit, pourvu qu'il cessast de voler ;' & il luy donna en effet de l'or, de l'argent, des hardes, & generalement tout ce qu'il put luy donner. Cela ne l'empescha pas de continuer sa vie ; de sorte que les Peres furent obligez de le chasser, disant que quand un moine a quelque infirmité corporelle, il le faut supporter : mais que s'il vole, & qu'il continue aprés qu'on l'en a averti, il faut le chasser, parcequ'il perd son ame, & trouble tous ceux qui demeurent avec luy. Vit.P.l.5.c.10.§ 18.p.598.1.

'Le P. Combefis nous a donné un petit discours du grand Saint Arsene, (car c'est ainsi que porte le titre,) [qui paroist estre une exhortation à divers solitaires pour se garantir des tentations du demon.]'Ce Pere dit qu'on y trouve bien des choses exprimées avec beaucoup de majesté & de breveté ; [mais je ne trouve point qu'il dise d'où il l'a tiré.] Auct.t.3.p.301. 302. p.313.1.

'On rapporte cette parole de Saint Arsene, ou selon les autres, Vit.P.l.5.c.15.§ 5[?].p.626|l.7.c.13. § 1.p.669.1.
» d'Orsise : Si l'on met une brique qui ne soit point cuite dans un
» fondement auprés d'une riviere, elle n'y sauroit pas seulement
» subsister un jour : mais si elle est bien cuite, elle y demeure com-
» me si c'estoit une pierre. De mesme qu'un homme qui n'a qu'une
» sagesse humaine, & qui n'est pas encore éprouvé comme Joseph
» par le feu des tentations, se brise & se perd des qu'il est elevé à
» quelque superiorité. Il faut donc connoistre chacun sa portée,
» & eviter les choses, qui estant trop pesantes, appartiennent à ceux
» que la force de leur foy rend inebranlables. Car Joseph pour en
» bien parler, n'estoit pas un homme terrestre. Voyez combien
» il a souffert de tentations & de maux, & cela dans un pays où
» on ne voyoit pas seulement de vestige du culte de Dieu, [& de la
» vertu.] Mais le Dieu de nos peres qui estoit avec luy, l'a delivré
» de toutes ces tribulations ; & il est maintenant dans le royaume
» des Cieux, avec les patriarches ses ancestres. Combatons aussi
» selon les forces que nous reconnoissons avoir : car nous ne pou-
» vons sans beaucoup de peine eviter le jugement de Dieu.

l.7.c.11.§ 2.p. 669.1.

'Un frere demanda au mesme Pere ce qu'il devoit faire pour appaiser les remords de sa conscience qui l'abatoient entierement des qu'il avoit fait une faute, si petite qu'elle fust, il luy répondit; Quand un homme a peché, pourvu qu'il dise du fond du « cœur, Seigneur, mon Dieu, j'ay peché, pardonnez-moy, ces « remords & cette tristesse qui l'abatent, cesseront à l'heure « mesme. «

Cotel.g.t.1.p. 521.

["Nous avons vu autrepart]'le sage conseil qu'il donna à l'Abbé Lot sur un solitaire qui debitoit les erreurs[attribuées]à Origene. Lot qui le consultoit estoit ce semble plus ancien que luy dans la solitude.] V. Joseph de Panepho

Socr.l.4.c.23.p. 233.b.

'Socrate raporte qu'Arsene solitaire ne separoit pas[de la communion]les jeunes gents qui avoient fait des fautes, mais seulement les personnes plus avancées, parce, disoit-il, qu'un jeune homme qui est separé[des mysteres]s'accoutume à les mepriser; mais celui qui est plus avancé ressent beaucoup de peine d'en estre privé.[Cela s'entend sans doute de ceux à qui l'on conseilloit de s'en priver eux mesmes pour des fautes venielles. Comme nous ne connoissons qu'un seul Arsene entre les solitaires, il semble qu'on ne peut faire difficulté de luy attribuer cette conduite.]

p.235.

'Neanmoins Socrate témoigne n'avoir eu dessein de parler en cet endroit que de ceux qui ont precedé la mort de Valens; & il n'en excepte qu'Evagre: ce qui a fait juger au P. Menard"que c'est celui que Pallade appelle Arcise. V.S Amon de Nitrie.

ARTICLE VIII.

Vision de S. Arsene: Histoire qu'il raporte sur l'Eucaristie.

Vit.P.l.3.c.38. p.506.2,l.5.c.18. § 2.p.635.2.

'L'Abbe'Daniel disoit que Saint Arsene racontoit un jour ceci aux freres, comme s'il l'eust oui dire d'un autre, quoiqu'il y ait sujet de croire,que c'est à luy mesme que cela estoit arrivé. Un solitaire fort agé estant assis dans sa cellule, entendit une voix qui luy disoit: Sortez dehors, & je vous montrerai quelles sont les « œuvres des hommes. Il se leva aussitost, & sortit. Alors cette voix « luy montra un Ethiopien fort noir,qui avec une coignée coupoit du bois, dont il faisoit une grande charge pour l'emporter, sans en pouvoir venir à bout, parceque elle estoit trop pesante: ce que voyant, au lieu d'oster du bois, il en coupoit encore d'autre qu'il mettoit sur le premier; & cela par plusieurs fois. La mesme voix luy fit considerer un peu audelà un autre homme sur le bord d'un

lac, dont il tiroit de l'eau avec un ſeau, & la mettoit dans une
citerne, d'où elle s'enfuyoit auſſitoſt, parceque la citerne eſtoit
» percée. Cette meſme voix luy dit auſſi: Venez, ſuivez-moy;
» je vous ferai voir une autre choſe: Et ſoudain il apperceut un
grand baſtiment, comme d'un temple, & deux hommes à cheval
qui portoient enſemble ſur leurs epaules une longue perche de
travers, & qui vouloient en meſme temps entrer dans ce temple;
ce qu'ils ne pouvoient pas, dautant que cette perche les en em-
peſchoit, pas un ne voulant ceder, & laiſſer entrer l'autre le
premier. Cette voix luy expliqua enſuite ce que ſignifioient ces
» viſions, en luy diſant: Celui qui coupe ce bois, & ajoute toujours
» à ſon fardeau, repreſente celui qui eſtant chargé de quantité de
» pechez, au lieu de s'en corriger & d'en faire penitence, y en
» ajoute encore de nouveaux. Cet autre qui puiſe de l'eau dans un
» lac, reſſemble à celui qui fait quelques bonnes œuvres, mais qui
» d'un autre coſté commet un ſi grand nombre de pechez, qu'el-
» les en ſont entierement étoufées. Et ces deux qui portent une per-
» che ſur leurs epaules, ſont l'image de ces ſolitaires, qui portent
» à la verité le ſaint joug de la vie religieuſe, mais qui ſe juſtifiant
» eux meſmes dans leur cœur avec vanité, ſans vouloir ceder aux
» autres, refuſent de marcher humblement dans le chemin que
» J.C. nous a tracé par ſon exemple, & qu'il nous a ſi fort recom-
» mandé, en nous diſant: Apprenez de moy que je ſuis doux &
» humble de cœur, & vos ames ſeront dans le repos & dans le
» calme. Ainſi à cauſe de leur orgueil, J.C. le roy du Ciel leur
» ferme l'entrée de ſon royaume: ce qui fait voir, comme dit l'A-
» poſtre, qu'il faut travailler à ſon ſalut avec tremblement & avec
» crainte.

'L'Abbé Daniel diſoit encore avoir entendu raporter cette l.5.c.18.§3.p.
hiſtoire à S. Arſene. Un bon pere de Sceté qui eſtoit admirable 636|Cotel.g.t.7.
en ſes actions, mais ſimple en ſa foy, & qui erroit par ignorance, p.421.
diſant que le pain que nous recevons [dans la ſainte communion]
φύσει. n'eſt pas "le veritable corps de J.C, mais ſeulement ſa figure: deux
autres anciens Peres qui avoient oui dire qu'il parloit de la ſorte,
ἐν ἀκακίᾳ. ſachant qu'il eſtoit tres vertueux, & qu'ainſi il l'avoit dit "inno-
cemment & par une pure ſimplicité, vinrent le trouver & luy
dirent: Mon Pere, un infidele nous diſoit il y a quelque temps,
que le pain que nous prenons [dans la ſainte communion] n'eſt
natura. pas "le veritable corps de J.C; mais ſeulement ſa figure. Il leur
» répondit: C'eſt moy meſme qui ay dit cela. Ils luy repartirent:
» Au nom de Dieu, mon Pere, ne ſoyez pas dans une telle opinion:

mais croyez, comme l'Eglise Catholique nous l'enseigne, & com- «
me nous le croyons, que ce pain est le corps mesme de J.C, & «
que ce vin est son sang, non pas en figure, mais selon la verité. «
Car comme Dieu au commencement prit de la terre & en for- «
ma l'homme à son image, sans que personne ose dire que l'hom- «
me ne fust pas l'image de Dieu, quoique Dieu soit incompre- «
hensible: Ainsi nous croyons que ce pain que J.C. a dit estre son «
corps, l'est veritablement & en effet. Le vieillard leur repartit: «
Si je ne le voy de mes propres yeux, je ne demeurerai point sa- «
tisfait de ce que vous me dites. Alors ils luy dirent: Prions Dieu «
durant toute cette semaine sur le sujet de ce grand mystere, & «
j'espere qu'il nous en donnera la connoissance. Le vieillard s'y «
accorda avec joie, & pria Dieu en cette sorte: J.C, qui estes «
mon Seigneur & mon maistre, si vous voyez dans le fond de «
mon cœur, que ce n'est pas par malice mais seulement par igno- «
rance que je ne puis croire ce qu'ils me disent, donnez m'en s'il «
vous plaist, la connoissance. Ces deux autres vieillars de leur «
costé s'estant retirez dans leurs cellules, prierent aussi Dieu en «
ces termes: Seigneur J.C. revelez s'il vous plaist, ce mystere à «
ce bon vieillard, afin qu'entrant dans la croyance qu'il est obligé «
d'avoir, il ne vous serve pas inutilement. Dieu les exauça tous «
trois. Car la semaine estant finie, & estant allez tous ensemble le dimanche à l'eglise, où ils se mirent sur une botte de jonc, ce bon vieillard au milieu d'eux; aprés qu'on eut offert les pains sur l'autel, Dieu leur ayant ouvert les yeux, ils virent seuls comme un jeune enfant sur l'autel: & quand le Prestre étendit les mains pour rompre le pain, ils virent aussi un Ange de Dieu descendre du ciel avec un couteau à la main, qui coupa cet enfant, & receut son sang dans le calice; & à mesure que le Prestre rompoit le pain en de plus petites parties, ils voyoient l'Ange qui coupoit aussi en morceaux les membres de cet enfant. Ce bon vieillard aprés cela estant allé pour communier il receut seul au lieu de pain de la chair toute sanglante: Ce que voyant, il fut saisi d'une grande crainte, & s'écria: Seigneur, je croy que le pain «
qui est sur l'autel est vostre corps, & que ce vin est vostre sang. «
Il n'eut pas plustost achevé ces paroles, que ce morceau de chair qui estoit dans sa main, se changea en pain comme il est dans nos mysteres; & il le porta dans sa bouche, en rendant graces à Dieu. Ces deux bons vieillars qui luy avoient témoigné leur charité en une occasion si importante, luy dirent ensuite que Dieu connoissant nostre foiblesse, & que nous ne saurions nous

nourrir de viande cruë, il avoit voulu en faveur de ceux qui le reçoivent avec foy, changer son corps en pain, & son sang en vin. Et aprés avoir remercié nostre Seigneur de ce que sa bonté n'avoit pas permis que les travaux de ce saint vieillard luy eussent esté inutiles, ils s'en retournerent avec joie dans leurs cellules.'Metaphraste raporte ceci tout au long, & l'amplifie mesme encore. Sur.19.jul.§14. p.237.

ARTICLE IX.

Les Maziques ravagent Sceté : Saint Arsene va à Troé & à Canope, où il est visité par une dame de Rome.

V.S.Moyse le voleur. 'LEs Maziques[barbares de la Libye]avoient"tué plusieurs des solitaires de Sceté,[a] & avoient obligé les autres d'abandonner ce desert[vers l'an 395, à peu pres dans le temps que Saint Arsene s'y retira. Luy & la plusspart des autres y revinrent sans doute aussitost aprés ; puisque hors Theodore de Phermé & S. Pemen, on ne marque pas mesme qu'aucun autre en soit sorti.] Mais ce ne fut pas la seule fois que les Maziques depeuplerent Sceté de ses bienheureux habitans,[& la mesme chose arriva encore pres de 40 ans aprés vers l'an 430, ou 434.]'Saint Arsene quitta donc alors cette solitude, où il avoit demeuré 40 ans.'Il ne la quitta qu'en pleurant, & en disant que les solitaires perdoient à la desolation de Sceté, ce que le monde avoit perdu à la ruine de Rome[en 410.] Vit.P.l.3.c.159. p.519. a Cotel.g.t.1.p. 493.b. p.357.c|371.a. p.357.c|Vit P.l. 5.c.2.§6.p.564.

'Metaphraste dit que le Saint ne s'enfuit pas d'abord, & qu'il demeura au milieu des barbares sans rien craindre & sans en recevoir aucun tort, comme s'il eust esté invisible ; disant que si Dieu ne prenoit pas soin de luy, il n'avoit que faire de vivre: Mais qu'ensuite craignant que cette protection si particuliere de Dieu ne luy donnast trop de reputation, & ne l'exposast à la tentation de la vanité, il aima mieux quitter & se retirer avec les autres.[Cette conduite est assez extraordinaire pour ne la pas croire sur la foy de Metaphraste.]'D'autres disent la mesme chose de Daniel[disciple du Saint.] Sur.19 jul.p.237 §15. Cotel.g.t.1.p. 413.

'Au sortir de Sceté, Saint Arsene passa dix ans à Troé, qui est un lieu audessus de Babylone[d'Egypte,]vis à vis de Memphis.'On l'appelle aussi la Pierre ou la roche de Troé. Divers solitaires d'Alexandrie, entre lesquels il y en avoit"de fort considerables selon le monde, y vinrent un jour pour le voir. Le Saint estoit p.371.b|801.a. p.366.b. Note 4.

alors malade ; & soit pour cette raison, soit pour empescher que d'autres à leur exemple ne vinssent troubler sa solitude, il ne voulut pas les voir : de sorte qu'ils s'en retournerent assez mecontens.

b. 'Une incursion de barbares, obligea encore le Saint de quitter ce lieu[au bout de dix ans,]& de se retirer dans la basse Egypte, p.171.b. [c'est à dire sans doute]à Canope[pres]d'Alexandrie, où il passa p.566.b.c. trois ans aprés avoir quitté Troé.'Ceux qu'il avoit refusé de voir à Troé, sachant qu'il estoit dans la basse Egypte, vinrent une seconde fois pour le voir, & ils en furent receus avec beaucoup de marques d'amitié & de joie. Un de la compagnie se ressouvint alors du mepris que le Saint sembloit avoir fait d'eux dans leur premiere visite ; & s'adressant à luy, « Savez-vous bien, mon Pere, luy dit-il, que nous vous avons déja esté voir lorsque vous estiez à Troé ? Mais je ne sçay pourquoi vous ne voulustes pas cette fois là que nous eussions le bien de vous voir. Cela est vray, dit le Saint ; mais aussi vous y mangeastes & vous y bustes, sans que je voulusse rien prendre : Et mesme la douleur que j'avois de voir que vous aviez pris tant de peine à cause de moy, fit que je ne voulus point m'asseoir que quand je crus que vous Sur.19.jul.p.239. § 22. estiez arrivez chez vous. »'Ce qui fit voir que quand il refusoit de voir des personnes, ce n'estoit point par mepris, ni sans avoir de grandes raisons.

Vit.P.l.3.c.65.p.511|l.5.c.1.§ 7.p.564. 'Durant qu'il estoit à Canope, une vierge Romaine d'une famille de Senateurs, fort riche & fort vertueuse, sachant en quelle reputation de sainteté il estoit, partit de Rome pour l'aller chercher, & arriva à Alexandrie ;"où ayant esté fort bien receue de l'Archevesque, elle le conjura de faire en sorte envers ce saint homme, qu'il eust pour agreable de la voir. L'estant donc allé trouver pour ce sujet, il luy dit : « Mon Pere, une dame Romaine de grande condition & de grande vertu est arrivée en ce pays, & n'a entrepris un si long voyage, que par le seul desir de vous voir, & de recevoir vostre benediction : Ce qui me fait vous prier de tout mon cœur de vouloir souffrir qu'elle vous vienne trouver. Le Saint n'yant pu s'y resoudre, cette dame ne perdit pas neanmoins courage, mais fit seller ses chevaux, & dit ; Je me confie en Dieu que je le verrai, & que mon esperance ne sera point vaine, puisque ce n'est pas l'envie de voir un homme qui me fait faire un si long chemin, y en ayant assez au lieu d'où je viens ; mais le desir de voir un prophete. » NOTE 5. Estant arrivée à la cellule du Saint, Dieu voulut qu'elle le trouvast qui se prome-

noit audehors; Et elle se jetta aussitost à ses piez le visage contre terre. Le Saint l'ayant relevée avec quelque sorte d'indignation, » luy dit : Si c'est seulement mon visage que vous desirez de voir, » me voilà, regardez-moy. Ces paroles la surprirent de telle sorte, que la pudeur l'empescha de lever les yeux: & il continua ainsi; » Si l'on vous avoit raporté quelques unes de mes actions qui vous » eussent edifiée, vous deviez vous contenter de les considerer en » vous mesme, sans penser, pour me venir voir, à traverser un si » grand espace de mer. Ignorez-vous qu'estant femme, vous ne » devez point sortir de vostre maison, & n'estes-vous venue ici que » pour pouvoir dire quand vous serez retournée à Rome, que vous » avez vu Arsene, afin de donner envie à d'autres de passer aussi la » mer pour me venir voir ? Elle luy répondit : Si Dieu veut que » nulle autre ne vienne ici, je laisse cela à sa disposition; & je fe- » rai mesme ce que je pourrai pour l'empescher, si je retourne à » Rome. Je vous demande seulement de prier pour moy, & de me » conserver en vostre memoire. Je prie Dieu, repartit le Saint, » qu'il efface la vostre de mon cœur. Ces paroles l'affligerent tellement, que la fievre la prit lorsqu'elle fut revenue à Alexandrie; & l'Archevesque l'estant venu voir sur ce qu'on luy dit qu'elle estoit malade, & luy ayant demandé ce qu'elle avoit, & comment s'estoit passé sa visite; elle luy dit, aprés luy avoir raporté les paroles du Saint, qu'elles la feroient mourir de douleur, & qu'elle voudroit ne l'avoir jamais esté voir. Il la consola » en luy disant : Ne savez-vous pas que vous estes femme ? & dau- » tant que c'est d'ordinaire par les femmes que le demon combat » les hommes, c'est pour cela qu'il veut effacer vostre visage de son » cœur : mais quant à vostre ame, ne doutez pas qu'il ne prie pour » elle. Ces paroles la satisfirent, & elle s'en retourna avec joie en » Italie.

ARTICLE X.

Saint Arsene retourne à Troé, & y meurt.

SAINT Arsene ne put pas demeurer longtemps dans la basse Egypte, [où est Canope,] s'y trouvant trop importuné [de visites.] Il se resolut d'abandonner sa cellule sans en rien emporter, & mesme de se separer de ses disciples, Alexandre & Zoïle qu'il avoit alors auprés de luy, [peutestre pour vivre encore davantage dans la solitude.] Vit.P.l.5.c.15.§ 9.p.621.1.

1. 'Il dit donc à Alexandre de prendre un vaisseau,[& de s'en aller,] & à Zoïle de venir avec luy jusqu'au fleuve pour luy trouver un batteau qui le pust mener à Alexandrie; & qu'aprés cela il s'en iroit trouver son frere[Alexandre.] Ils furent extremement affligez de cette separation, & se demandoient l'un à l'autre s'ils l'avoient mecontenté en quelque chose, ne reconnoissant point avoir commis aucune ingratitude, ni aucune desobeïssance qui le pust obliger à les renvoyer. Neanmoins ils obeïrent sans repliquer. Arsene estant donc venu à Alexandrie, il y tomba dans une tres grande maladie. Ses disciples le sceurent bien, & neanmoins n'oserent le venir voir. Quand il fut gueri, il se resolut

1|§ 10.p.622.a. d'aller trouver ses peres, (je pense que ce sont ses disciples,)'& s'en revint ainsi à la roche de Troé où ils estoient, aprés avoir passé trois ans à Canope[& à Alexandrie.]

§ 9.p.621.1. 'Lorsqu'il estoit encore sur le bord du fleuve[avant que d'arriver à Troé,]une jeune fille Ethiopienne vint toucher à ses vétemens. Il l'en reprit severement, & elle luy répondit: Si vous estes moine, allez vous-en à la montagne. Cette parole le toucha, & il se disoit en la repetant: Arsene, si tu es moine, va-t'en à la montagne.

1,2, 'Alexandre & Zoïle[sachant qu'il venoit à Petra,] vinrent au devant de luy, & se jetterent à ses piez: Il fit la mesme chose de son costé, & tous trois fondoient en larmes. Il leur demanda pourquoi ils ne l'estoient pas venu voir dans sa maladie, & ils dirent que c'estoit à cause du regret qu'ils avoient eu de sa separation; que beaucoup d'autres en avoient esté touchez aussibien qu'eux, & qu'on avoit dit qu'il ne les avoit pas quittez sans sujet, mais qu'il falloit qu'ils ne luy eussent pas esté bien soumis. Il leur répondit: Je savois bien qu'on le diroit; mais maintenant on dira « au contraire, que la colombe n'a pu trouver où reposer ses piez, « & qu'elle revient à Noé dans l'arche. Cela appaisa toute la dou- « leur de ses disciples, & ils demeurerent avec luy jusqu'à la fin de

§ 10.p.622.1. sa vie,'c'est à dire durant deux ans, qu'il demeura encore à Troé au retour de Canope.

1, 'Ce fut là que cet homme vraiment bon, plein du S. Esprit & de foy,[comme il est dit de S. Barnabé,] termina enfin sa course dans

c. 10.§ 9.p.596.2. la paix & dans la crainte de Dieu.'Quand il vit que la fin de sa vie

c.11.§ 9.p.621.2. approchoit, il dit à ses disciples Daniel,'Alexandre & Zoïle: [a]Ne «

a c.10.§ 9.p.596. vous mettez point en peine d'avoir de quoy faire"des aumosnes « des agapes.

2|l.3.c.163.p. 524.1. aux pauvres pour moy quand je serai mort. C'est assez qu'on se « souvienne de moy lorsqu'on offrira[le saint Sacrifice.] Que si j'ay «

fait

„ fait quelque bonne œuvre durant ma vie, je la retrouverai alors. 'Et voyant que ces paroles les avoient troublez, parcequ'elles leur faisoient juger que le temps de son depart approchoit, il leur dit: l.2.c.163.p.524.1|l.5.c.15.§ 9.p.621.2.
„ Mon heure n'est pas encore venue ; & lorsqu'elle le sera, je ne
„ manquerai pas de vous en avertir. Mais je me rendrai vostre ac-
„ cusateur devant le divin tribunal de J. C, si vous donnez quoy que
„ ce soit de mon corps comme des reliques, ou si vous permettez
„ qu'on en fasse quoy que ce soit ;[c'est à dire apparemment qu'on
V. S. Antoine § 12. le garde avec honneur sans l'enterrer,"comme on avoit accoutu-
„ mé de faire en Egypte.'Ses disciples luy dirent sur cela, Que fe- l.3.c.163.p.524.1|
ἀξφ.ἀπη.„ rons-nous donc, mon Pere, car nous ne savons pas"comment on l.5.c.15.§ 9.p.621.2.
„ accommode, & comment on ensevelit les morts. Et ne sauriez-
„ vous, leur répondit-il, m'attacher une corde au pié, & me trainer
„ ainsi à la montagne ?

'Estant pres de rendre l'esprit, il commença à pleurer, & les l.3.c.163.p.521.
„ freres luy dirent : Pourquoi pleurez-vous, mon Pere? Avez-vous 1|l.5.c.15.§ 9.p.621.2.
„ donc aussi, comme les autres, peur de la mort ? Oui, leur répondit-
„ il, j'en ay grande peur : & cette peur ne m'a jamais quitté depuis
„ que je suis solitaire. Je crains, & je crains beaucoup : Et sur cela il s'endormit en paix, 'agé de 95 ans, dont il en avoit passé 55 dans la retraite & dans la penitence, & ainsi vers l'an 445, ou un peu aprés. Toute l'Eglise honore encore aujourd'hui sa memoi- l.5.c.15.§ 10.p.621.622.
1. re, les Grecs le 8[e] de may, &[1]les Latins depuis plus de 900 ans le 19 de juillet.'L'Abbé Pemen voyant qu'il estoit expiré, [ce qui marqueroit qu'il estoit present à sa mort,][a]ou en ayant appris la l.3.c.163.p.524.1.
„ nouvelle, [b]dit en pleurant : Que vous estes heureux, Arsene, de a l.5.c.15.§ 9.p.621.2.
„ vous estre tant pleuré vous mesme durant que vous estiez encore b 2|l.3.c.163.p.524.1.2.
„ au monde ; puisque ceux qui ne se pleurent pas en cette vie, pleu-
„ reront eternellement en l'autre, estant impossible que nous ne
„ pleurions, ou par nostre propre volonté, estant encore ici bas,
„ ou par la violence des tourmens que nous souffrirons quand nous
„ serons morts.

'Le visage de ce Saint paroissoit tout angelique, comme on dit qu'estoit celui de Jacob. Il estoit grand & de belle taille, mais assez sec & un peu courbé à cause de sa grande vieillesse. Ses cheveux blancs le rendoient encore plus venerable. Sa barbe luy alloit jusqu'au milieu du corps ; mais il n'avoit plus de poil aux paupieres, dautant, comme nous avons dit, que ses pleurs continuelles l'avoient fait tomber. l.5.c.15.§ 10.p.621.2.

'Metaphraste dit que ses disciples aprés avoir chanté des pseau- Sur.19.jul.p.240.§ 27.

1. Bede, Usuard, Adon, Vandelbert, &c.

mes selon la coutume, l'enterrerent à [Troé, qu'il appelle] Stromé, avec les mesmes habits qui luy servoient durant sa vie, avec son cilice & sa peau de mouton. 'Mais Daniel mesme nous assure que le Saint luy avoit laissé sa tunique de peau, son cilice blanc, & ses sandales de feuilles de palmier: Et il se revétoit de ces habillemens avec respect, pour participer à la benediction [de celui qui l'en avoit fait son heritier.

Cotel.g.t.1.p. 371.b.

Nous ne pouvons mieux achever l'histoire de Saint Arsene, que par ce que nous en trouvons dans le moine Cyrille auteur celebre du VI. siecle, & qui est comme un abregé de sa vie.]'Il dit donc que S. Euthyme, alors extremement consideré de tout le monde dans la Palestine, imitoit avec grand soin les actions de S. Arsene. Quand quelques moines d'Egypte le venoient voir, & qu'ils luy racontoient quelques particularitez de sa vie, il les ecoutoit avec un plaisir, & avec une attention extreme: Il taschoit d'imprimer dans son cœur ce qu'il apprenoit de ses vertus, sa tranquillité, son humilité, ses abstinences, ses veilles, sa vigilance, sa sobrieté, cette parole qu'il se disoit à luy mesme: Arsene pourquoi avez-vous quitté le monde? sa componction, ses larmes, son amour pour la solitude, son eloignement des conversations, sa charité, sa discretion, sa ferveur, & son application à la priere, &"cette grandeur d'ame qui paroissoit avec eclat dans toutes ses actions.

t.1.p.248 249.

fortitudinem.

ARTICLE XI.

Des disciples de Saint Arsene.

[SEs disciples estoient, comme nous avons vu,]'Daniel, Zoïle & Alexandre, qui estoient tous trois de Pharan [dans les deserts de l'Arabie. Zoïle & Alexandre estoient sans doute plus agez que Daniel,]'puisqu'il les appelle ses peres. Ils avoient esté tous deux disciples d'Agathon avant que de demeurer avec Saint Arsene.

Cotel.g.t.1.p. 365.b|421.b.

p.371.c|380.b.

[C'est de Daniel que l'on cite les principales particularitez de sa vie.]'On en cite aussi une histoire touchant S. Cyrille d'Alexandrie, qui y est qualifié du titre de Bienheureux; [d'où l'on peut tirer que Daniel l'a survécu, & ainsi ne peut estre mort avant la fin de 444; ce que le temps de la mort de Saint Arsene prouve déja assez.]'Nous avons vu ce qu'on dit de luy lorsqu'il fut obligé de quitter Sceté à cause des barbares.

Vit.P.l.5.c.18. 3 4 p.630.2.

Cotel.g.t.1.p. 4 ?.4.

'Il faisoit un jour voyage avec l'Abbé Ammon, ou Ammoés, [a]que nous avons vu auparavant s'estre entretenu avec Saint Arsene.[b]Comme ils marchoient donc ensemble, Ammon luy » dit: Croyez-vous, mon Pere, que nous puissions enfin jouir du » repos de nostre cellule? Daniel luy répondit: Que nous impor- » te, puisque rien ne nous peut oster nostre Dieu? Il est mainte- » nant[avec nous]à la campagne, & une autre fois il sera[avec » nous]dans nostre cellule. Vit.P.l.5.c.11.§ 8.p.609.1. a §3.4.p.608.2. b §8.p.609.1.

» 'L'Abbé Daniel disoit un jour: Plus le corps a de vigueur, » plus l'ame se desseche; & plus le corps se desseche, plus l'ame » prend de vigueur & d'enbonpoint. Il disoit encore: Quand on » nourrit bien le corps, l'ame s'emmaigrit; & moins on luy donne » de nourriture, plus l'ame se fortifie.[Ces paroles peuvent estre ou de Daniel disciple de S. Arsene, ou"de celui qui estoit mort Prestre de Sceté des devant l'an 400.]'Mais on cite les dernieres du disciple de S. Arsene:[Ce que nous allons raporter luy convient aussi davantage, puisqu'il a demeuré à Troé pres de Babylone.] c.10 §17.p. 597.598. V. Saint Paphnuce Cotel.g.t.1.p. 420.b.

'L'Abbé Daniel disoit donc qu'il y avoit à Babylone la fille d'un des principaux du lieu, qui estoit possedée du demon. Un ,, solitaire que le pere aimoit fort, luy dit un jour: Je croy que ,, personne ne peut guerir cette fille que certains solitaires que je ,, connois: mais ils sont si humbles, que si vous la leur menez, ils ,, ne se resoudront jamais à l'entreprendre. Ainsi le seul remede ,, que j'y vois, est que lorsqu'ils viendront dans la ville vendre leurs ,, ouvrages, vous les achetiez, & vous leur disiez de venir chez ,, vous pour en recevoir le prix; & lorsqu'ils y seront, vous les ,, prierez de faire oraison: Car j'espere que par ce moyen vostre ,, fille sera guerie. Estant allez ensuite dans le marché, ils y trouverent un disciple des saints vieillars du desert qui y venoit vendre ses paniers. Ils les acheterent, & le menerent dans la maison pour le payer. Aussitost qu'il fut entré, la fille luy donna un soufflet; & luy suivant le precepte de nostre Seigneur, luy pre- ,, senta l'autre joue. Surquoi le demon s'écria: Quelle violence! ,, L'observation des preceptes de J.C. me chasse d'ici: Et en mesme temps la fille se trouva guerie. Les saints vieillars du desert ayant sceu ce qui s'estoit passé, en rendirent graces à Dieu, & dirent: ,, C'est ainsi que la bassesse apparente des preceptes de nostre Sau- ,, veur, dompte l'orgueil des demons. Vit.P.l.5.c.15.§ 10.p.622.2.

'Bollandus raporte au disciple de Saint Arsene ce que disent les Ménées des Grecs, que Daniel Abbé de Sceté fit apporter Boll.14.avr.p. 214.3.c.

dans ce desert le corps de Sainte Thomaïde dame d'Alexandrie, qui avoit esté tuée par son beaupere,"pour n'avoir pas voulu consentir à son impudicité. [L'histoire de cette Sainte est belle : mais je voudrois qu'elle fust mieux autorisée.]'Les Grecs & les Latins honorent Sainte Thomaïde"avec le titre de martyre le 14 d'avril.

&c.

a.b.

V. la persecution de Diocletien, § 64.

[Nous ne trouvons rien de particulier pour Zoïle.]'Alexandre estoit extremement austere & fort doux, ce qui le fit beaucoup aimer de S. Agathon : mais il semble qu'il fust un peu lent. [Cela paroist mesme par l'histoire que nous allons raporter, & qui arriva sans doute peu aprés qu'il se fut soumis à la conduite de S. Arsene.]'Ce Saint luy dit un jour : Quand vous aurez employé vos feuilles de palmier, vous viendrez ici, & nous mangerons ensemble. Si neanmoins il arrive des étrangers, mangez avec eux. Comme Alexandre travailloit lentement & posément, l'heure ordinaire de manger arriva avant qu'il eust fait : mais voulant observer le commandement du Saint, il acheva d'employer ses feuilles, & cela dura jusques au soir. S. Arsene qui vit qu'il ne venoit pas à l'heure, crut qu'il avoit des hostes; & ainsi il mangea sans l'attendre. Le soir estant venu, Alexandre vint chez Arsene, qui luy demanda s'il avoit eu des hostes. Il luy dit que non; mais que comme il luy avoit dit de venir quand il auroit achevé ses feuilles, il n'avoit pu venir plustost. Saint Arsene admira une obeïssance si exacte & si scrupuleuse. Mais il luy dit : Pour une autre fois quittez vostre travail de meilleure heure, afin de pouvoir vous acquiter des pseaumes que vous avez à chanter, & prendre l'eau dont vous avez besoin : Car autrement vostre corps s'abatroit & s'affoibliroit bientost.

Cotel.g.c.1.p. 380.b.

p.358.359.

'Une autre fois Alexandre vaincu par quelque violente douleur, se jetta le dos contre terre, & demeura là quelque temps. S. Arsene le vit, & quelque temps aprés luy demanda : Qui estoit un certain seculier que je voyois tantost couché tout de son long sur le dos ? Alexandre luy demanda quand il l'avoit vu, & Arsene ayant répondu que c'estoit en descendant de la montagne, il luy dit : C'est moy mesme, mon Pere, que vous avez vu; mais excusez-moy. C'estoit la douleur que je sentois qui m'y obligeoit, & je m'estois mis le plus honnestement que j'avois pu. Alors Arsene souriant tout doucement, ajouta : Je suis bien aise de savoir que c'estoit vous; car je pensois que ce fust un seculier.

p.358|Sur.19. jul.p.239.§ 19.

'Quelques uns donnent pour disciple à S. Arsene un nommé Isaac, dont je ne trouve rien dans les autres.

Possin.asc.l.9.7. 247.

ARTICLE XII.

D'Ammoés ami de S. Arsene, & de Jean son disciple.

[AMMON ou Ammoés dont nous avons parlé ci-dessus, a esté assez uni avec Saint Arsene pour meriter que nous le joignions à ses disciples, & que nous ajoutions encore ici deux ou trois articles considerables de sa vie.]'Un solitaire l'estant venu voir pour recevoir de luy quelque instruction, il n'en put jamais tirer une parole durant sept jours qu'ils furent ensemble. Enfin[comme il se retiroit,]Ammoés en le reconduisant luy dit ces deux mots : Allez, veillez sur vous : Mes pechez forment presentement une muraille de tenebres entre Dieu & moy. Cotel.g.t.1.p. 391.b.

'Il avoit amassé "une quantité considerable de blé pour sa provision[& pour sa famille : car il paroist qu'il avoit plusieurs enfans encore jeunes qu'il elevoit dans la solitude.] Il mit ce blé au soleil pour le secher[& le serrer.]'Mais avant qu'il fust sec, il reconnut quelque chose qui luy fit croire que ce lieu n'estoit pas propre pour son salut. Aussitost il dit "à ses enfans, Allons-nous-en hors d'ici : & comme il les vit fort tristes à cause du blé qu'ils laissoient, il les consola par l'exemple de quelques autres solitaires qu'il avoit vus abandonner ainsi ce qu'ils avoient de plus cher pour ne penser qu'à sauver leurs ames. b. c.

" *quinquaginta artabas.*

" παιδαρίοις αὐτοῦ

'Quand il alloit à l'eglise, il ne souffroit pas que son disciple marchast avec luy, mais il luy disoit de le suivre de loin, & s'il s'approchoit pour luy demander quelque chose, il luy répondoit en peu de mots, & puis il le renvoyoit.[Et comme cette conduite pouvoit le choquer,]il luy disoit : Je ne suis pas bien aise que vous soyez auprés de moy, de peur qu'en nous entretenant de ce qui regarde le bien de nos ames, nous ne laissions entrer dans nostre discours quelque chose d'inutile. p.390.b.

'Il eut une maladie qui l'obligea à demeurer au lit durant plusieurs années.'Sa maladie dura[1] douze ans.[a]On luy apportoit durant ce temps là quantité de choses à cause de son infirmité : & cependant il eut toujours la force de retenir tellement ses yeux, qu'il ne les jetta jamais sur ce qu'il avoit pour y prendre garde. Car se tenant assuré de la fidelité de son disciple nommé Jean, qui en effet estoit un fort bon moine, quand il entroit ou qu'il sortoit, il fermoit les yeux pour ne pas voir ce qu'il faisoit. c.4.§ 11.p.568.2. c.16.§ 4.p.630.2. a c.4.§ 11.p.568.2.

1. S. Jean Climaque qui cite visiblement cette histoire, paroist avoir lu 18 ans. J.Clim.c.4.§ 105.p. 81.

c.16 § 4.p.630 | l.2.c.155.p.523 || l.7.c.19.§ 2.p. 673. 'Ce Jean qui estoit de Thebaïde, le servit durant "les douze années qu'il fut malade, avec un travail & une fatigue extreme, sans neanmoins se lasser; mais seulement quand il avoit beaucoup travaillé, il se mettoit sur sa natte [& se reposoit un peu.] Le vieillard voyoit bien ce qu'il souffroit, & en sentoit beaucoup de peine: Cependant il le laissoit faire, sans luy dire jamais ni Puissiez-vous estre sauvé, ni aucune autre parole de consolation & d'amitié. Note 16.

J.Cli.c.4.§ 105. p.81. 'Mais si ce genereux disciple n'entendoit jamais son Superieur luy dire, Puissiez-vous estre sauvé; il entendoit toujours interieurement Dieu mesme, qui ne luy souhaitoit pas le salut, mais qui luy disoit absolument, Vous estes sauvé.

Vit.P.l.5.c.16.§ 4.p.630|l.7.c.19 § 2.p.673|l.3.c. 155.p.513. 'Enfin lorsqu'Ammoés fut pres de rendre l'esprit, comme les anciens du lieu estoient assis autour de luy, il prit la main de Jean, & luy dit par trois fois, *Je vous souhaite le salut*; & puis le mettant entre « les mains des anciens, Voilà, leur dit-il, non pas un homme, « mais un ange, qui m'a toujours servi depuis tant d'années dans « ma maladie, sans que je l'aie jamais consolé par une bonne pa- « role.

c.15.§ 25.p 623.2. 'C'est ce Jean de Thebaïde qui disoit qu'un moine avant toutes choses doit avoir l'humilité, parceque c'est le premier commandement que J.C. nous a fait par ces paroles: Bienheureux sont les pauvres d'esprit, parceque le royaume des cieux est à eux.

SAINT ACHILLE,

SOLITAIRE DE SCETÉ.

Menæa,p.311. 'LES Grecs font le 17 de janvier memoire d'un S. Achille, dont ils disent qu'il a enrichi par ses travaux la cité celeste, au lieu que l'Achille des poetes n'a employé ses travaux & son courage qu'à saccager les villes de la terre.

Boll.17.jan.p. 361.a. 'Bollandus croit que c'est cet Achille ou Achillas qui est celebre dans les vies des Peres,

Cote'.g.t.1.p. 388.a;389.b. '& qui vivoit à Sceté dans le mesme temps qu'Ammoés, [& ainsi au commencement du V. siecle,] "puisqu'Ammoés estoit contemporain & ami de Saint Arsene. V.S.Arsene

p.619.c. 'Betime [qui le venoit voir quelquefois,] consultoit aussi

Saint Pemen,[qui n'est mort qu'aprés l'an 450.

Il fit paroistre sa discretion]'dans une visite que luy rendirent trois solitaires. Car tous trois l'ayant prié de leur faire un filet pour pescher, il s'en excusa envers deux qu'il jugea avoir assez de vertu pour ne le point trouver mauvais, & l'accorda au troisieme, qui n'avoit pas une trop bonne reputation, depeur que croyant qu'il le refusoit à cause de cela, il ne s'en attristast, & ne perdist tout à fait courage. p.387.388.

'Ammoés, & un autre solitaire nommé Betime, estant venus des Cellules pour le voir, luy demanderent quelque instruction. Il se contenta de leur dire qu'il avoit beaucoup travaillé la nuit mesme pour faire vingt brasses de nattes, non qu'il en eust besoin, mais depeur que Dieu ne luy reprochast d'avoir moins travaillé qu'il ne pouvoit; & ils se retirerent sur cela assez edifiez par cet exemple, sans autre discours. Il ne laissoit pas en travaillant de mediter avec beaucoup d'application les moindres paroles de l'Ecriture. Betime luy apporta depuis quelques fruits qu'on luy avoit donnez pour les solitaires de Sceté. Achille luy témoigna qu'il ne leur faisoit point plaisir d'interrompre leur silence pour des choses de cette nature; de sorte que Betime porta ses fruits &c. à l'eglise, pour estre distribuez aux freres"quand ils y viendroient le dimanche. p.389.b.c.

'Estant allé voir un solitaire de Sceté, & l'ayant trouvé qui p. 88.b.c.
&c. mangeoit"du pain trempé dans de l'eau avec du sel; il luy en fit
ζωμὸν. une forte reprimende, disant que le"potage n'estoit pas pour ceux de Sceté.

'Un frere luy ayant dit un jour quelque parole offensante, il pria Dieu de luy en oster du cœur tout ressentiment. Il se trouva ensuite la bouche pleine de sang,[peutestre]de la violence qu'il se faisoit[pour étoufer tous les mouvemens de sa colere:] & ayant vomi ce sang, son cœur se trouva aussitost dans un calme entier. p.389.a.

'Un autre solitaire le vint voir de Thebaïde, & luy avoua p.390.a.
&c. avec beaucoup d'humilité des peines fascheuses"dont il estoit tourmenté. Achille l'assura sur cet humble aveu, que c'estoit une pure tentation de la malice de l'ennemi, qui ne le rendoit point coupable.

'Un frere se plaignoit à luy de ce qu'il s'ennuyoit dans sa cellule. Vit.P.l.5.c.7.§
» Achille luy dit: C'est, mon fils, que vous ne voyez pas encore les p.516|l.5.c.7.§
» biens que nous attendons, & les maux où nous craignons de 28.p.589.
» tomber. Car si vous faisiez l'attention qu'il faut aux uns & aux

autres, quand vostre cellule seroit pleine de vers, jamais vous ne «
vous y ennuiriez. «

l.7.c.25.§4.p.678. 'Un autre s'étonnoit de ce que les demons ont tant de pouvoir sur nous.'Achille luy répondit : Ils n'en ont que par le dereglement de nostre volonté, sans laquelle rien ne nous peut nuire. « C'est la cognée dont le demon se sert pour nous abatre. «

SAINT PROCLE,

ARCHEVESQUE DE CONSTANTINOPLE, ET DOCTEUR DE L'EGLISE.

Socr.l.7.c.41.p.386. [LA premiere chose que nous savons de Saint Procle,]'c'est qu'il fut fait Lecteur dés son premier age ;[car l'on faisoit alors Lecteurs dés l'age de deux ou trois ans, ceux que l'on elevoit pour l'état Ecclesiastique. Il fut sans doute Lecteur de l'Eglise de Constantinople, puisqu'il en fut ensuite Diacre & Prestre : & cela donne tout lieu de croire, qu'il est né dans la mesme ville. Nous ne pouvons juger du temps de c.26.p.368 a. sa naissance, que parcequ'en 426]'il estoit non seulement Prestre, mais dans un age assez meur pour estre nommé Patriarche de Constantinople.[Ainsi on ne peut pas croire qu'il soit né plus tard qu'en 390. Et comme il paroist avoir toujours demeuré à Constantinople, on peut croire aussi que ce fut Nectaire qui le fit Lecteur.

Zon.p.35.c|Codi.ori.C.p.47.c. Mais il faut qu'il soit né avant l'an 390,]'si Zonare a raison de l'appeller disciple de S. Chrysostome;[ce Saint ayant esté banni Nphr.l.14.c.38.p.522. de Constantinople dés l'an 404.]'Nicephore dit mesme qu'il avoit déja passé les premieres années de sa jeunesse, lorsqu'il suivoit ce Saint, travaillant sous luy & avec luy pour les ouvrages qu'il composoit, & luy rendant tous les services dont son corps Sur.27.jan.p.494.§2. avoit besoin.'La vie de S. Chrysostome par George d'Alexandrie, raporte amplement comment S. Procle qui avoit alors la charge de l'avertir de ceux qui demandoient à luy parler, & estoit assez

agé

âgé pour estre traité de Pere, le vit durant trois nuits qui s'entretenoit avec Saint Paul.

'Mais quoique cet endroit mesme soit cité par Saint Jean de Damas,[a] & marqué par Nicephore,["neanmoins l'autorité de George ne paroist pas suffisante pour nous assurer de ce fait, qui sent beaucoup la fiction. Ainsi il nous suffit de savoir que]'S. Procle a toujours eu beaucoup de respect & d'affection pour Saint Chrysostome, [soit qu'il ait esté attaché particulierement auprés de luy, soit qu'il l'ait connu comme un jeune Lecteur le pouvoit connoistre, soit qu'il l'ait seulement aimé sur ce qu'il en avoit appris par le raport des autres, & par la lecture de ses ouvrages.]

V.S.Chrys. note 45. | Jo.D.ima.l.1.p. 705.b|509.c.f. a Nphr.l.14.c. 38.p.522.d. | Procl.v.p.24.

'Estant en age de s'appliquer à l'étude, on l'envoya apprendre les lettres humaines & la rhetorique, pour laquelle il témoigna beaucoup d'inclination. [Et les écrits que nous avons de luy, font voir qu'il avoit profité dans cette étude, mais encore plus dans la science & la doctrine de l'Eglise.]'Lorsqu'il fut arrivé à un age plus meur & plus avancé, il se rendit assidu auprés d'Attique alors Evesque de Constantinople, qui prit soin de l'instruire, & qui se servit de luy pour écrire ses sermons.[Et aprés qu'il eut fait un plus grand progrés, il l'eleva au diaconat, & ensuite à la prestrise.]'Attique estant mort le 10 d'octobre 425,[a] diverses personnes proposerent Procle pour luy succeder. Mais le desir du peuple l'emporta en faveur de Sisinne;[qui témoigna aussitost l'estime qu'il faisoit de Procle.]

Socr.l.7.c.41.p. 386.a. | a.b. | c.25.p.367. | b c.26.p.364.a.

'Car l'Evesque de Cyzic,[metropole de l'Hellespont,]estant mort, Sisinne qui pretendoit avoir droit de luy donner un successeur, nomma Procle pour cette dignité, & le consacra Evesque.'Cependant ceux de Cyzic se moquant des privileges pretendus de Constantinople,[& voulant se conserver dans la liberté que les Canons leur donnoient,]elurent pour leur Evesque "un moine nommé Dalmace, & le firent sacrer,[& inthronizer,] durant que Procle se preparoit à les venir gouverner.[Cela arriva en 426, ou 427, qui est le temps de l'episcopat de Sisinne.] 'Theophane le met en la premiere année de Sisinne,[& ainsi en l'an 426.

c.28.p.369.c. | c.d. | ἀσκητικόν. | Thphn.p.75.c.

On ne voit pas que Procle ait fait d'effort pour se mettre en possession de l'Eglise de Cyzic, & un homme sage n'en fait guere pour se charger d'un poids aussi pesant qu'est celui de l'episcopat, surtout quand il s'agit de gouverner des peuples qui ne le souhaitent pas.]'Il est certain que Dalmace demeura Evesque de Cyzic, & il assista en cette qualité au Concile oecumenique

Conc.t.3.p.447. b.

t.2.p.105.d. d'Ephese.'Gelase l'un de ses successeurs l'appelle le celebre & di-
t.4.p.117.a. vin Dalmace.[Il estoit mort avant l'an 449,]'auquel Diogene
de Cyzic assista au faux Concile d'Ephese.

Socr.c.28.p.369.d. 'Procle demeura donc ainsi Evesque sans evesché.[a] Il est qua-
a Conc.t.3.p.9.d. lifié Evesque de Cyzic dans le titre d'un discours qu'il fit quel-
que temps aprés.[On ne trouve point qu'il ait assisté ni au Con-
p.773.d. cile d'Ephese, ni à aucun autre.]'Celui d'Ephese écrivant aux
Evesques qui estoient à Constantinople, ne met point Procle
parmi eux,[quoiqu'apparemment il fust alors en cette ville.]
Liber.c.7.p.28. 'Liberat ne le qualifie mesme que Prestre, lorsqu'il avoit déja
Nphr.l.14.c.29.p.501.d. esté ordonné Evesque de Cyzic.'Aussi Nicephore dit qu'il se
b Socr.c.28.p.369.d. contentoit de vivre retiré en son particulier.[b] Il instruisoit nean-
moins les peuples dans les eglises de Constantinople,[c] à la priere
c Thphn.p.75.c. de l'Evesque Sisinne,[d] & s'acquitoit de cette fonction avec suc-
d Socr p.369.d.
e Procl.vit.p.24. cés.[e] Ce fut apparemment dés l'an 426, que Dieu"ayant dissipé V.Theodose II.§16.
une armée des Huns, Procle fit un discours*sur ce sujet qui fut * &c.
extremement estimé.

Ibid. 'Aprés que Sisinne fut mort le 24 decembre 427, beaucoup de
personnes demanderent que Procle fust mis en sa place. Mais
pour eviter les jalousies,"la Cour jugea plus à propos de faire V.S.Cyrille
venir Nestorius d'Antioche.[On sçait les troubles que ce nouvel d'Alex.§7,
Evesque causa dans l'Eglise, par l'heresie qu'il s'efforça d'y in- 16,17.&c.
Cyr.Alex.ep.54.p.199.a. troduire,]'mais ce fut en partie par les soins & les travaux de Saint
Procle, que toutes les Eglises rejetterent ce dogme impie.[Dés
qu'il commença à paroistre en 429,"Nestorius ayant prié Procle V.S.Cyrille
de prescher devant luy dans la grande eglise en une feste solen- §11.
nelle de la Sainte Vierge, il fit un discours celebre, où il soutint
avec autant de force & d'erudition, que d'esprit & d'eloquence,
toutes les veritez que Nestorius combatoit, & s'attira par ce
moyen les injures de cet heresiarque, & les louanges de tous les
amateurs de la verité.

Socr.l.7.c.35.p.377.d. Nestorius fut deposé ensuite par le Concile d'Ephese,]'& com-
me il fallut mettre un Evesque en sa place, on proposa Procle
pour la troisieme fois: la plus grande partie du peuple le souhai-
toit, & il eust esté deslors elevé à cette dignité, sans l'opposition
de quelques personnes puissantes, qui arresterent les instances
du peuple, en representant que les Canons ne souffroient pas
qu'une personne nommée à un evesché passast à un autre.[Il
estoit bien aisé de montrer par les Canons mesmes que cette re-
gle ne regardoit pas ceux qui n'avoient pu estre receus dans
l'Eglise qu'on leur avoit destinée. Ainsi il y a apparence que l'on

avoit quelque autre raison pour l'exclure, que l'histoire n'exprime pas.

'Le Pere Garnier, & Richard qui a fait une histoire du Saint, la devinent comme ils peuvent. Merc.t.2.p.25| Proc.vit.p.28. 29.

V.S.Cyrille § 89. 'Maximien"fut donc fait Evesque de Constantinople.[a] Mais il ne vécut que jusques au jeudi saint de l'an 434, qui estoit le 12 d'avril:[b] & des qu'il fut mort,"l'Empereur fit inthronizer Saint Procle par les Evesques, ensuite de quoy il fit l'enterrement de Maximien, estant revétu de tous les ornemens de la dignité patriarcale. [Ainsi il faut qu'il ait esté inthronizé des le 12 d'avril 434, ou le lendemain, le jeudi saint, ou le vendredi.]'Les Grecs disent que ce fut le jeudi saint.'On trouve dans le droit Romain, que l'election faite de Procle aprés la deposition de Nestorius n'avoit point eu de lieu, à cause de la jalousie des principaux Evesques; mais qu'aprés la mort de Maximien, il fut elevé sur le throne patriarcal par le consentement du Pape Celestin, & par le suffrage de S. Cyrille, & de Jean d'Antioche. [Je ne pense pas que cet écrit ait d'autorité. Il est nouveau & plein de fautes. Ce qu'il peut y avoir de vray sur cela, a esté expliqué sur S. Cyrille, où l'on a raporté plus amplement ce qui regarde l'inthronization de S. Procle, & le commencement de son administration.

Socr.l.7.c.35.p. 378 a. a c.40.p.385.b.c. b c.d. Ib.§ 121. Procl.vit.p.53. Basilic.41.p.225.

'Si S. Cyrille & Jean d'Antioche n'ont pas esté les auteurs de sa promotion, il est certain qu'ils en ont esté les approbateurs.] 'Le dernier l'ayant apprise par une lettre de Taurus Prefet du Pretoire, qui paroist y avoir eu beaucoup de part,"la receut, dit-il, avec une pleine joie, ne doutant point qu'elle ne fust tres avantageuse à toute l'Eglise. Et il y avoit longtemps qu'il connoissoit Procle. [S. Cyrille en eut sans doute les mesmes sentimens.]'Car on publioit mesme que c'estoit luy qui l'avoit ordonné, [ou plutost inthronizé par]ceux qui estoient dans ses interests. [Ils furent toujours tres unis ensemble.]'On faisoit ce semble courir le bruit que Procle ne laissoit pas d'anathematizer "les douze articles de Saint Cyrille: [Et il pouvoit ne les pas approuver, mais on ne peut pas pretendre qu'il les anathematizast.]

Conc.ap.p.817. V.S.Cyrille § 122. p.846.b. p.851.a. Ib.§ 39,40.

'Il y avoit alors quelques Evesques dans l'Orient, qui ne communiquoient point avec S. Cyrille, ni mesme avec Jean leur Patriarche. Ils n'avoient garde de communiquer avec Procle 'qui entroit dans la communion des deux autres;[c] & ils ne laissoient pas de reconnoistre que sa doctrine estoit orthodoxe. a. p.858.a. c p.845.c|850.a| 851 a.

p.851.c. 'Nous avons un endroit de la lettre synodique écrite par les Evesques qui l'avoient inthronizé,[adressée apparemment à toute l'Eglise.]'S. Procle l'envoya à S. Cyrille & à Jean d'An-
p.858.b. tioche pour leur demander leur communion.'On pretendoit
p.845.c|846.c. que comme il avoit beaucoup de credit à la Cour, il l'envoieroit avec un ordre de l'Empereur pour chasser de leurs Eglises ceux qui ne le recevroient pas.[On ne voit pas si cela se fit. Il est certain que ceux qui ne voulurent pas se réunir à l'Eglise furent
p.857.c. bannis.]'Et ceux qui se réunissoient, promettoient de suivre le Pape, Procle de Constantinople, S. Cyrille, & Jean d'Antioche.

p.845.c. [Saint Procle n'abusa point]'du credit qu'il avoit auprés de
Socr.l.7.c.41.p.386.b. l'Empereur;'&"il fit paroistre dans le gouvernement de son Eglise, qu'il avoit un naturel plein de bonté. Il imita tout ce qu'il avoit vu de bon dans Attique, & il eut encore plus de patience & de douceur que luy, témoignant beaucoup de bonté à tout le
c. monde, sans en excepter les heretiques.'Ce n'estoit pas qu'il se mist peu en peine, comme le pretend Socrate, que d'autres eussent des sentimens differents des siens sur la religion. [Cette indifference eust esté non pas louable, mais criminelle dans un
b.c. Evesque.]'Mais s'il ne vouloit pas persecuter les heretiques, c'est qu'il croyoit que la douceur estoit plus propre à les ramener, que la violence, & que c'estoit honorer l'Eglise de faire aimer sa moderation & sa charité. Nous verrons dans la suite plusieurs marques de cette douceur, qui paroist avoir esté son caractere particulier; & nous en avons déja vu une grande preuve, lorsqu'ayant esté sacré Evesque de Cyzic, il souffrit qu'un autre prist cette place. Car il y a toute apparence, que s'il l'eust voulu contester, il l'eust emportée, ayant pour luy le specieux pretexte de défendre les droits de la premiere Eglise de l'Orient.]
Sur.27.jan.p.494. 'On pretend qu'il ne se faschoit jamais contre personne, estant toujours prest à se condanner luy mesme, plutost que d'accuser les autres.

" ἀγαθὸς τὸ ἦθος.

Socr.l.7.c.41.42.p.386.c.d. 'Cette moderation de Procle le fit beaucoup estimer de l'Empereur Theodose, au genie duquel elle convenoit parfaitement; ce prince estant entierement porté à la bonté. Elle ne venoit point dans Procle de foiblesse & de lascheté, puisqu'il eut assez de courage pour combatre en presence de Nestorius les heresies de cet Evesque, alors tout puissant à la Cour.

Conc.ap.p.840.b. 'Dés l'entrée de son episcopat, il écrivit avec beaucoup de force au Clergé & au peuple de Marcianople dans la Mesie, contre Dorothée Evesque du lieu,[qui avoit osé anathematizer

le terme de mere de Dieu.'Il ne manqua point aussi de faire tout ce qu'il put, pour réunir ceux qui se tenoient separez de l'Eglise, [à Constantinople, à cause de Nestorius. Sa douceur ne venoit point non plus de lenteur & de molesse,]'puisque Saint Leon luy attribue particulierement"une activité pleine d'adresse. p.846.b. Leo,ep.106.c.1. p.551. *industriam.*

'Ses discours estoient si persuasifs & si efficaces, que Volusien, dont nous parlerons bientost, disoit que si Rome avoit trois personnes comme luy, il n'y resteroit plus aucun payen. Sur.31.dec.p. 382.§28.

[Sa moderation & sa condescendance fut autorisée en un point tres important par S. Cyrille.]'Car[Juvenal]de Jerusalem s'attribuant sur la Palestine l'autorité[de Patriarche,]que les Canons ne luy donnoient point, Procle ne crut pas que cela le dust empescher de le recevoir dans sa communion. Un nommé Gennade Prestre & Abbé s'en scandaliza, & fit mesme difficulté d'entrer dans la communion de Procle. Mais S. Cyrille l'ayant appris, luy manda que les sentimens de Procle en ce point estoient les siens, que toutes les personnes sages approuvoient la condescendance dont il usoit; & qu'il y a des occasions où il faut tolerer certains maux pour en eviter de plus grands. Conc.t.7.p.73. b.c.d.

V.S.Cyrille §137. 'Il semble que Procle ait eu quelque part"à la commission donnée en 435, par Theodose à Aristolaüs, pour faire signer la condannation de Nestorius; ce qui fit assez de bruit.'Et nous avons encore"une lettre de l'an 436, où Jean d'Antioche en témoigne sa douleur à S. Procle,'en le conjurant de travailler à donner à l'Eglise une entiere paix, & d'y employer sa sagesse, ses travaux, & ses sueurs, qu'on voyoit tous les jours estre si utiles aux fideles.[Cette paix fut neanmoins encore differée de quelque temps. Conc.ap.p.894. a. p.892. Ib.§138. p.894.a.b.

Ib.note 87. * Ib.§141. "Car des la mesme année 436,*les Evesques de la grande Armenie troublez par quelques propositions qu'on repandoit dans leur pays, & qu'on attribuoit à Theodore de Mopsueste, envoyerent ces propositions à S. Procle pour en avoir son jugement. Il leur répondit en l'an 437, par cette lettre si celebre & si estimée dans l'antiquité, à qui on a donné le nom de Tome. Comme les Orientaux estoient accusez d'estimer trop les sentimens de Theodore,"Procle leur envoya sa lettre aux Armeniens, & les propositions qu'on luy avoit adressées, le priant de signer la lettre, & de condanner les propositions.]'Il avertissoit en mesme temps Jean d'Antioche de prendre garde qu'Ibas, fait depuis peu Evesque d'Edesse, ne s'engageast pas dans les erreurs de Nestorius. Cette lettre touchant Ibas est fort belle, & pleine de charité. Ib.§142. Conc.t.4.p.511. 513.

'Procle avoit fort recommandé à ceux qui devoient poursui- Fac.l.8.c.2.p. 322,323.

vre la condannation des propositions de Theodore, de ne les point attribuer à ce Prelat, depeur que les Orientaux qui l'aimoient n'eussent peine à les condanner. ["Mais il ne fut pas obeï: Ib § 143, 144.
& le mal qu'il avoit voulu eviter, ne manqua pas d'arriver. Les Orientaux approuverent avec eloge la lettre de Procle aux Armeniens. Mais ils ne purent se resoudre à condanner des propositions qu'on disoit estre de Theodore. Ils écrivirent plusieurs lettres sur cela, tant à S. Procle, qu'à d'autres; & cette affaire fit un tres grand bruit dans l'Orient.

Ce bruit estoit encore augmenté "par quelques moines qui Ib. § 142.
couroient partout, en criant qu'il falloit anathematizer Theodore, & ils presenterent pour cela des requestes à l'Empereur, & à Saint Procle. Procle n'estoit peutestre pas eloigné de croire que Theodore meritoit bien les anathemes de l'Eglise. Pour Saint Cyrille non seulement il en estoit persuadé, "mais il fit Ib § 144.
mesme tout ce qu'il put pour y faire consentir les Orientaux. Cependant voyant qu'il ne les y pouvoit porter, "il aima mieux Ib. § 145.
ceder luy mesme, depeur de causer un schisme, & manda à Saint Procle qu'il trouvoit plus à propos d'assoupir cette affaire, & de ne plus parler de Theodore. Procle ne manqua pas d'entrer dans cette proposition: Il en parla à l'Empereur, & par son ordre il assura les Orientaux qu'on ne feroit rien qui les pust troubler. Ainsi l'Eglise demeura en paix. On voit dans le detail de cette affaire, que Saint Procle s'y conduisit avec autant de sagesse que de moderation: & sa lettre aux Armeniens luy a acquis dans toute la posterité l'estime d'un Docteur de l'Eglise tres habile & tres exact.]

Sur. 30. dec. p. 382. § 28. 'Sur la fin de l'an 436, Sainte Melanie la jeune "vint à Constan- V son titre § 10.
tinople pour travailler à la conversion de Volusien son oncle, grand seigneur Romain, mais que rien n'avoit pu porter jusques alors à embrasser la religion Chrétienne. Procle le vit à la priere de Sainte Melanie, & luy parla avec tant de sagesse, que Volusien reconnut la verité, & témoigna une estime toute ex-
Phot. c. 53. p. 44. traordinaire pour celui qui la luy avoit fait connoistre. 'Se trouvant peu aprés à la fin de sa vie, il demanda le battesme: & ce fut Procle qui le luy administra.

Coll. rit. 1. p. 94. 95. 'Le 18 decembre 437, le Pape Sixte III. luy écrivit, pour le prier de traiter comme violateurs des Canons les Evesques d'Illyrie qui viendroient à Constantinople, sans avoir par écrit le consentement de l'Evesque de Thessalonique, & d'empescher par sa vigilance qu'on ne surprist l'Empereur, pour tirer de luy

V.Sixte III. quelque chose de contraire"aux droits de cet Evesque.'Il luy p.95.96.
parle d'Idduas Evesque de[Smyrne,]que Procle avoit jugé & declaré innocent ; & l'affaire ayant esté portée à Rome, le Pape avoit ordonné qu'on s'en tiendroit au jugement rendu par Saint Procle. Il y avoit tres peu que cela estoit arrivé.

'Procle s'acquit beaucoup d'honneur, en faisant raporter Socr.l.4.c.45 p. 388.389.
de Comane à Constantinople le corps de S. Jean Chrysostome, au commencement de l'an 438, qui estoit la 35^e^ année depuis que ce Saint avoit esté deposé[l'an 403, par l'assemblée du Chesne.] On peut voir sur S.Chrysostome l'histoire de cette translation.
V.S.Innocent I. "Il y avoit déja longtemps que la memoire de ce Saint avoit esté rétablie par Attique.]'On commença mesme l'an 428 à en celebrer la feste dans le palais de Theodose le 26 de septembre. Marc.chr.
[Maximien nourri dans le sein de l'Eglise Romaine, & S.Procle, ne manquerent pas sans doute de faire continuer cette feste.]'On Proc.n.p.568.
croit que ce fut en cette solennité que S. Procle prononça un dis- 569.Bar.438.§ 1.
cours,dont Baronius nous a donné un fragment en latin,qui se lisoit en quelques eglises le jour de la translation de S.Chrysostome,[le 27 de janvier.]'Il est fait avant cette translation.ᵃOn y Procl.n.p.569.
voit l'estime & l'amour ardent de S.Procle pour S.Chrysostome. a p.567.568.
'Et quelques uns croient que le peuple animé par ce discours, Bar.438.§ 2.5.6.
demanda qu'on leur rendist le corps du Saint: ce que Theodose ne put refuser à leurs instances, & aux sollicitations de Saint Procle.[Ainsi ce discours aura esté prononcé en l'an 437.

On a vu sur S.Chrysostome l'histoire de sa translation.]'Elle Ibid.
fit l'effet que Saint Procle semble en avoir particulierement attendu. Car ayant adouci l'esprit de ceux qui s'estoient separez à cause de la condannation de S.Chrysostome, ils se réunirent à l'Eglise.

[Ce fut sans doute Saint Procle qui fit aussi]'la translation Soz.l.9.c.2.p. 804.
V.Sainte Pulquerie. "solennelle de quelques reliques des 40 Martyrs que Dieu avoit revelées à Sainte Pulquerie vers ce temps ci mesme.[L'an 439,
V.Theodose II.§ 23. l'Imperatrice Eudocie apporta de Jerusalem"des reliques de S.Estienne, qui furent mises dans l'eglise de Saint Laurent que Pulquerie avoit fait bastir.

'La mesme année 439, Firme Evesque de Cesarée en Cappa- Socr.l.7.c.48.p. 391.a.
V.S.Cyrille doce,["celebre dans l'histoire de Nestorius,]estant mort, ceux de Cesarée vinrent demander[à Saint Procle]un nouvel Evesque.
Comme il deliberoit qui il pourroit choisir pour l'ordonner,'il b.
arriva que tous les Senateurs vinrent un samedi à l'eglise le saluer. Thalasse qui avoit esté Prefet d'Illyrie,["& qui l'estoit en-
V. S. Leon § 52.

core l'onzieme d'aoust de cette année là mesme,]s'y trouva avec les autres. On tenoit que l'Empereur le vouloit faire Prefet d'Orient. Mais Procle l'ayant remarqué, mit la main sur luy, &
b.p.93.2. le declara Evesque de Cesarée,'aprés en avoir sans doute obtenu
c.48.p.391.a. la permission de l'Empereur.'Socrate releve cette action de Procle comme une chose admirable, & qu'on n'avoit point encore vue parmi les anciens Evesques.[Mais assurément elle a plus besoin d'estre excusée que d'estre louée. Et l'histoire du faux Concile d'Ephese, où Thalasse tenoit un des premiers rangs, fait voir qu'une ordination si précipitée d'un laïque, ne fut pas fort utile à l'Eglise.

Conc.t.4.p 693. d. 'Procle ordonna aussi Basile d'Ephese, estant autorisé en cela par l'Empereur, & mesme par S. Cyrille.[Cependant comme les peuples vouloient d'ordinaire elire leurs Evesques, & les voir
e. sacrer chez eux, suivant l'ordre des Canons,]'cette ordination passa pour une violence, & causa mesme des meurtres. Ce Basile
p.691.a.b.c|690. a|691.d. estant mort[en 444,]'Bassien fut mis en sa place"d'une maniere Ib.§ 23. assez peu reguliere. Aussi S. Procle n'approuva pas son inthronization. Neanmoins l'Empereur ayant souhaité qu'elle fust confirmée, Procle avec le consentement des Evesques & du Clergé le receut à sa communion, mit son nom dans les diptyques, & écrivit en sa faveur au Clergé & au peuple d'Ephese, & aux
p.694.c.d. Evesques[de l'Asie.]'Ces lettres sont appellées synodiques:[ce qui marque que Procle avoit assemblé les Evesques qui se trouvoient à Constantinople, pour avoir leur avis sur cette affaire.

Il se méla encore des ordinations de quelques autres Metropolitains, soit à la priere des Eglises, comme à l'égard de Tha-
p.818.a. lasse, soit pour d'autres raisons particulieres.]'Il ordonna Eusebe
p.815.c.d. Evesque d'Ancyre,'qui ne voulant point ordonner Callinique elu Evesque de Gangres, l'envoya à S. Procle pour estre ordon-
d.e|814.d. né: Et S. Procle le renvoya à Eusebe qui l'ordonna.'Mais Eusebe ayant encore refusé d'ordonner Pierre successeur de Callinique, ceux de Gangres l'amenerent à Saint Procle, & il l'ordonna.

p.727. ["Ce fut apparemment en 443,]'qu'Athanase Evesque de Per- V.S.Cyrille rhe dans l'Euphratesienne, vint implorer le secours de Procle pour estre rétabli dans son evesché. Procle luy donna une lettre, par laquelle il prioit Domnus d'Antioche de faire de nouveau examiner cette affaire: mais il l'en prioit avec beaucoup de modestie & de douceur. Il paroist avoir tenu un Concile où il parla
Cyr.ep.59.p.a.c. d. de cette affaire, & que Saint Cyrille y assista.'Domnus écrivit à Procle avant l'an 444, sur un Evesque nommé Pierre qu'il avoit deposé.

[S.Procle

V.Theodoret § [Saint Procle donna son approbation"à l'ordination du Comte Irenée autrefois ami de Nestorius, que Domnus avoit fait Ib.§ 26. Evesque de Tyr, quoiqu'il fust bigame. Ce fut"vers l'an 445,] 'que S. Procle tint un Concile où Theodoret semble avoir assisté. Thdrt.ep.47.p. 930.931. Il est certain au moins qu'il en signa l'epistre synodique, qui pouvoit regarder les droits, & le rang de l'Eglise de Constantinople. Ib.§ Procle vers le mesme temps assista beaucoup"Philippe habitant de Cyr. Theodoret Evesque de Cyr luy écrivit l'année suivante pour luy recommander le mesme Philippe, & avec luy tout son diocese, que l'on vouloit ruiner sur une calomnie, en l'accablant de nouveaux imposts.

Jusqu'ici nous n'avons fait qu'un abregé de ce qui a esté traité plus amplement en d'autres endroits. Mais nous n'avons parlé nullepart du Trisagion, & de la maniere dont on pretend qu'il fut établi. Il en faut donc traiter ici : car c'est un evenement celebre, & tous ceux qui en parlent disent qu'il est arrivé du temps de S. Procle.]'Theophane le met sur la 30ᵉ année de Theodose, Thphn.p.80. V.la note 1. [qui est l'an 438."Mais il le faut apparemment differer de quelque temps, puisqu'on n'en trouve rien dans Socrate, qui conduit son histoire jusqu'en l'an 439. Et Theophane ne dit proprement autre chose, sinon qu'il arriva sous l'episcopat de Saint Procle.

'On croit que l'Eglise a toujours joint aux prieres sacrées du Sacrifice, ces paroles qu'Isaïe dit avoir entendu chanter aux Cherubins, Saint, Saint, Saint, est le Seigneur Dieu des armées. Et comme il y en avoit en France qui ne les chantoient qu'aux Messes solennelles, le Concile de Vaison ordonna l'an 429, qu'on les diroit à toutes, comme cela se pratique jusques aujourd'hui. On appelle quelquefois ces paroles l'hymne des Cherubins, quelquefois l'hymne de victoire, & quelquefois le Trisagion. Sacr.p.10|Bona, lit.l.2.c.10.p.417| Trisag.c.2.p.4.5.

[A cette hymne on en a depuis ajouté une en ces termes. O Dieu Saint, Saint & fort, Saint & immortel ayez pitié de nous. C'est celui auquel on attribue plus particulierement le nom de Trisagion.]'On pretend qu'il est composé de l'hymne des Cherubins, & du 2ᵉ verset du Pseaume 41.[a] Le Pere Menard veut que l'Eglise s'en soit servie des le temps du Concile de Nicée.[b] Mais l'ouvrage attribué à Cesaire qu'il cite pour le montrer, [n'est point assurément] du frere de S. Gregoire de Nazianze, comme il le suppose. [On ne convient pas non plus]'de la lettre d'Asclepiade Evesque de Tralles qu'il cite : Et je croy mesme qu'elle ne parle point en cet endroit du Trisagion, mais de l'hymne des Phot.c.222.§ 25. p.610. a Sacr.n.p.11. b p.10. p.11|Trisag.c.1. p.7. Conc.t.4.p.1110.

Cherubins. Aussi tous les historiens qui parlent de l'origine du Trisagion, la raportent à Saint Procle.

p.223.b.c. 'La premiere fois que nous le trouvons dans l'histoire, c'est entre les acclamations que firent les Evesques d'Orient à la fin
Boll.20.jan.p. 314.§ 73. de la premiere seance du Concile de Calcedoine.'La vie de Saint Euthyme parle d'un feu miraculeux qui parut un an ou deux aprés ce Concile, durant que le Saint celebroit, depuis qu'on fut prest à chanter le Trisagion, jusques à la fin des mysteres.

Trisag.c.2.p.10. 'Depuis il devint fort celebre par le changement qu'y fit Pierre le Foullon heretique Eutychien, & Evesque d'Antioche vers l'an 475, qui y ajouta ces paroles, Qui avez souffert pour nous. Les
p.16. Catholiques s'opposerent beaucoup à cette addition,'qui pou-
Sur.11.jun.p. 175.§ 26. voit recevoir de mauvais sens.'Elle ne laissa pas neanmoins d'estre receue par quelques Catholiques,[a] c'est à dire par ceux du
a Phot.c.228.p. 773. Concile d'Orient qui raportoient le Trisagion à J.C, comme S.
Trisag.c.2.p.12 | Thir.L.2.p.566.b. Ephrem d'Antioche nous en assure.'Et pour exprimer davantage ce sens, Calandion homme fort Catholique qui fut fait Evesque d'Antioche l'an 482, y ajouta encore, O Christ nostre Roy. [Il semble que nous le prenions en ce sens, puisque nous le chantons dans l'office de la Passion, & en allant adorer la Croix.]

Phot.c.228.p. 773. 'Les autres Catholiques au contraire le raportoient à la Trinité; ce que quelques uns mesme exprimoient en y ajoutant, O
Jo.D.trisf.p.502. Trinité sainte.'Et S. Jean de Damas dans le traité exprés qu'il
Phot.p.773. en a fait, soutient que c'est le sens où il le faut prendre.'C'est pourquoi ils rejettoient tous l'addition de Pierre le Foullon com-
Trisag.c.2.p.13. me une erreur.'Et cela causa mesme de grands troubles dans
Bals.v.2a.p.437, 438. l'Orient.'Le 81, ou 82[e] Canon du Concile appellé *in Trullo*, défendit sur peine d'anatheme & de deposition, de se servir ni de l'addition de Pierre, ni d'aucune autre.

J.D.trisf.p.520. [Les Grecs se servent tres souvent du Trisagion.]'On le disoit
Trisc.2.p.18. trois fois dans les prieres ordinaires[du Sacrifice:]'On pretend
p.19. que les Latins ont esté longtemps sans s'en servir.'Il paroist que l'Eglise Romaine l'avoit receu du temps de Gregoire VII. Tous les Latins le disent aujourd'hui en certains jours à Prime, & le chantent solennellement le vendredi saint en grec & en latin; ce qui paroist plutost une marque d'antiquité que de nouveauté.]
Phot.c.228.p. 773.c. 'En effet, S. Ephrem d'Antioche dit en general qu'on s'en servoit dans l'Occident, & que c'estoit dans beaucoup d'Eglises de l'Europe qu'on y ajoutoit, O Trinité sainte.

Trisag.c.6.p.48 | Du P.t.6.p.121. | [illegible].c.222.§ 26.p.629. 'Jobe auteur ecclesiastique, qu'on croit avoir vécu vers le milieu du VI siecle,[b] a écrit que Procle avoit appris le premier le

Trisagion, par une revelation dans laquelle on l'avoit entendu chanter aux Anges, & il dit avoir sceu cela d'un Juif qui s'estoit converti à la foy Chrétienne, & qui ayant tout ensemble beaucoup de science & de sagesse, & beaucoup de pieté, avoit esté elevé aux dignitez de l'Eglise, & chargé de l'instruction des peuples.'Alexandre moine de Cypre, qui prononça l'eloge de Saint Barnabé, [assez peu aprés Pierre le Foullon, s'il faut s'arrester] à ce qu'il dit de la nouveauté inventée depuis peu par les heretiques; cet auteur, dis-je, assure que le Trisagion avoit esté revelé de Dieu à l'Eglise en plein midi, & à la vue de tout le peuple de Constantinople, dont le tres heureux Procle, ce Pere & ce Docteur admirable estoit alors Evesque. Sur.11.jun.p. 175.§26.

NOTE I. [Ces deux passages nous empeschent "de rejetter entierement comme des fables ce que les nouveaux Grecs disent de l'origine du Trisagion, quoiqu'ils puissent avoir ajouté à la verité des circonstances peu assurées.]'Et en effet, ceux mesmes qui rejettent absolument ce qu'ils en disent, avouent que les plus habiles, & des Catholiques & des Protestans, l'ont receu comme une veritable histoire. [Nous marquerons donc ici ce qui s'en trouve dans S. Jean de Damas, dans Theophane, & dans quelques lettres adressées à Pierre le Foullon, lesquelles seroient une autorité incontestable "s'il estoit certain qu'elles fussent du temps de cet heretique, mais qui ne laissent pas d'estre anciennes quand mesme elles seroient supposées,]'puisqu'il y en a de citées par Hincmare dans le IX. siecle. Trisag.c.5.p.24. V.Acace de CP. c.7.p.61.

'Ces auteurs disent donc que du temps de Procle[a] la ville de Constantinople fut menacée de la colere de Dieu, [b]par de continuels tremblemens de terre, [c]qui durerent quatre mois. [d]Codin dit que Dieu permit ce tremblement à cause des Malecites Cazizares qui demeuroient dans la ville, lesquels blasphemoient extremement contre le Trisagion, & qu'aprés le tremblement Theodose chassa de la ville tous les heretiques; [e]on pretend qu'il faut lire *des Amalecites, & des Catzintzares*, [f]qui estoient une espece d'Eutychiens en Armenie, [& ainsi posterieurs à Theodose. Pour les Amalecites, Prateolus n'en parle point parmi les heretiques.] Thphn.p.80.b| Cedr.p.342. a Jo.D.orth.fid. l.3.c.10.p.103. b Conc.t.4.p. 1104.b|1109.a. c Thphn.p.80.b. d Cod.ori.C.p. 12.d. e n.p.150. f Nphr.l.18.c.54. p.884.885.

'La crainte d'estre accablez par le tremblement sous la ruine des edifices, obligea tous les habitans de Constantinople, grands & petits, de l'abandonner, & de s'enfuir à la campagne en un lieu appellé le champ, 'qui estoit [auprés de la ville] du costé du midi. [g]Ils y passerent plusieurs jours, [h]exposez au froid & à la ge- Thphn.p.80.b| Conc.p.1121.a. Nphr.l.14.c.46. p.544.d. g Thphn.p.80.b. h Conc.t.4.p. 1121.a.

lée,[les nuits estant souvent bien froides à la fin de septembre,] 'où l'on estoit alors selon le menologe des Grecs. Le Patriarche Procle,'& l'Empereur, y estoient avec les autres.[a] Tout le monde estoit dans le deuil, & dans les larmes, occupé à des litanies, & à des prieres continuelles.

Thph.n.p.571.2. Nphr.p.543.d. a Conc.p.1104. b|1109.b.

'Un jour que la terre estoit extremement agitée, comme tout le peuple imploroit de toute l'étendue de son cœur la misericorde divine, & crioit avec ardeur; Seigneur ayez pitié de nous, il arriva'sur les neuf heures du matin qu'un[a] jeune garçon ou un enfant[b] fut enlevé en l'air du milieu du peuple, & à la vue de tous ceux qui estoient presens.[c] Ce spectacle surprit & étonna tout le monde, & on commença à crier,[avec encore plus de force que auparavant,] Seigneur ayez pitié de nous.[d] Au bout d'une heure ou de trois l'enfant se retrouva aux piez de Procle en un lieu qu'on appelloit le Tribunal,[e] & dit qu'il avoit entendu du ciel comme une grande multitude de personnes chanter ces paroles: O Dieu Saint, &c.[f] Et qu'on luy avoit dit de les raporter à l'Evesque, & au peuple, afin qu'on les chantast dans les prieres & les litanies, sans y rien ajouter, dit Theophane.

b. Jo.D.orth.fid.l.3.c.10.p.203|trif.p.508.b|Conc.p.1064.b|1105.a| Cod.p.72.d. b Ib|Thphn.p.80.b.c. c Thphn.n.p.71.2. d Conc.p.1064.b|1104.c. e c|1069.b. f c.1064.b| Thphn.80.c.

a παιδίσκον.

'Procle ayant entendu le raport de cet enfant, ordonna au peuple de chanter ces mesmes paroles:'Et quand on eut commencé à les chanter, le tremblement cessa.[g] On rentra dans la ville en les chantant; & Dieu ayant esté appaisé par ce moyen, delivra le peuple des chastimens dont il l'avoit menacé;[h] autorisant par ce second miracle la verité du premier.[i] Theophane ajoute que cela porta Theodose & Pulquerie à ordonner par un edit public de chanter partout le Trisagion; & que depuis cela on a pris la coutume de le chanter tous les jours dans les Eglises.

c. c|Conc.p.1104. c|Jo.D.orth.fid.l.3.c.10.p.203. g Conc.p.1064.b.c. h Jo.D.trif.p.505. i Thphn.p.80.c.

[Voilà ce que les auteurs du VIII. siecle nous apprennent sur ce celebre evenement. Il n'est pas necessaire de répondre de toutes les particularitez qu'ils en raportent. Mais pour le fond, il paroist assez autorisé par l'auteur de la vie de S. Barnabe, & par le passage de Jobe, pour ne le pas rejetter legerement.]'Les Grecs en renouvelloient tous les ans la memoire le 24, ou le'25 de septembre,[k] quoiqu'il semble estre arrivé dans un temps plus froid, s'il en faut croire la lettre attribuée à Asclepiade de Tralles.[On peut demander & chercher pourquoi Dieu a voulu qu'on se servist alors de ces paroles dans l'Eglise, & pourquoi il luy a plu d'y attacher la delivrance d'une ville. Mais quand il ne nous ouvriroit pas la porte de ce mystere, ce n'est pas une raison pour le contester, pourvu qu'on juge qu'il soit suffisamment autorisé.

Bar.446.§8. Thphn.n.p.571. d|Men.p.122. k Conc.p.1121.?

[Nous n'avons pas cru qu'il fust necessaire d'ajouter les témoignages des nouveaux Grecs,]'comme de Cedrene qui copie Theophane,'de Balsamon sur les Canons qui copie Saint Jean de Damas,'de Constantin Manassés,[a]de Nicephore, & du Menologe des Grecs, qui ajoute à la narration des autres,[b]que l'enfant qui avoit esté enlevé descendit assis comme sur une nuée, & qu'il mourut aussitost aprés:[ce que Nicephore a dit aussi.] Cedr.p.342. Balf.p.458.c.d. Man.p.543.544. a Nphr.p.543.544. b Thphn.n.p.571.2.d.

'S.Procle ne gouverna l'Eglise de Constantinople que 12 ans & trois mois,selon les Ménées des Grecs:[selon quoy"il doit estre mort l'an 446, vers le 12 de juillet.]'Cependant les Grecs, & les Latins à leur imitation, en font la feste le 24 d'octobre.'C'est ce qui a fait croire à Richard auteur de sa vie,'à Baronius, & à d'autres, qu'il estoit mort ce jour là,[quoiqu'il y ait bien des raisons qui font faire les festes des Saints en d'autres jours qu'en ceux ausquels ils sont morts.]'Les Grecs font mesme une autre memoire de ce Saint le 20 de novembre,'& encore plus solennelle. Men.24.oct.p.199. NOTE 2. Bar.ib.d. Proc.vit.p.53. Bar.446.§17. Trisag.p.52. Men.p.302.313. Proc.v.p.54-57.

'Ils y donnent au Saint de grands eloges,dont nous ne croyons pas necessaire de rien mettre ici. Car ils sont peu d'autorité. ["Ceux que Saint Cyrille luy a donnez au sujet de sa lettre aux Armeniens, sont sans doute plus considerables.]'Il appuie sa doctrine sur celle de ce tres saint & tres religieux Evesque qui ornoit alors le throne de Constantinople.'Il l'appelle encore un homme plein de pieté, exercé à combatre ceux qui attaquent les dogmes de l'Eglise, & accoutumé à vaincre les ennemis de la verité. Ibid. V.S.Cyrille Conc.t.3.p.1202.c. p.1207.b.

'Le Pape Sixte III. luy écrit en ces termes : Nous savons combien vous estes instruit de la discipline ecclesiastique, & que vous observez avec grand soin tout ce qui regarde les regles & les Canons de l'Eglise; & nous avons reconnu avec certitude en plusieurs rencontres, que vous ne faites rien, ni ne laissez rien faire aux autres Evesques,autant qu'il est en vostre pouvoir, qui soit contraire aux anciens decrets des Peres.'Et à la fin de la mesme lettre: Nous nous assurons que nous n'avons, comme nous y sommes obligez, qu'un cœur & qu'une ame, pour parler avec l'Ecriture, dans ce qui concerne le culte de la religion, l'execution des Canons, & l'observance de la discipline ecclesiastique. Coll.r.t.1.p.93. p.96.

'Eusebe de Dorylée fait profession de suivre les sentimens de S.Procle,comme ceux des plus illustres Peres.[c]Le V. Concile œcumenique, & le Concile de Rome sous Martin I, font la Conc.t.4.p.153.a. c Proc.vit p.5.

p 5. mesme declaration.'Le Pape Vigile dit qu'il avoit esté le plus
Fac.l.8.c.2.p. 315.a. savant Evesque[de son temps.]'Facundus l'appelle un homme"de *bonum.*
a p.124.a. probité, sage, ᵃtres saint, & en mesme temps tres prudent.
Proc.vit.p.7. 'Anastase Sinaïte met aussi S. Procle entre les saints Peres, dont les ouvrages & les expressions estoient celebres dans toute l'Eglise, en sorte qu'on ne pouvoit refuser de s'y soumettre, sans se
Anast.S.od.c.7. p.110.a.b|10. p.166.a.b. condanner soy mesme.'Et il cite quelques paroles d'un sermon de Noel,[b] & d'une homelie sur la Mere de Dieu.[c] George Evesque
b c.10.p.160.c. d'Alexandrie,[vers l'an 610,]dit qu'il avoit une grande pieté,
c Georg.c.17.p. 192.c. & qu'il estoit encore orné de toutes les autres vertus.

d Cod.or.C.p. 47.c. [d]Codin dit que Saint Procle fonda à Constantinople l'eglise des Saints sans argent,[qui est le nom que les Grecs donnent ordinairement à S. Cosme & S. Damien, parcequ'on pretend qu'ils exerçoient la medecine sans en retirer aucun argent.

Proc.vit.p.17. 'Vincent Richard Clerc Regulier d'Italie, en faisant imprimer à Rome en 1630, tout ce qui nous reste des œuvres de S. Procle, y a joint une vie de ce Saint, où il ramasse, comme je croy, tout ce qui s'en trouve dans les auteurs anciens & nouveaux, y ajou-
p 53. tant encore beaucoup de choses de luy mesme.'Il nous donne aussi son image tirée du menologe de l'Empereur Basile.

["Il luy attribue 22 discours ou homelies, dont la premiere NOTE 3.
est le discours qu'il fit contre Nestorius mesme qui l'ecoutoit. Pour les autres, il y en a peu qu'on puisse assurer estre de luy; &
Auct.p.301.468. c. il y en a qu'on peut assurer n'en estre pas.]'Le Pere Combefis les a données de nouveau, revues sur quelques manuscrits. [Les
Conc.t.4.p.831. anciens en citent d'autres que nous n'avons pas.]'Celle que cite
b|Phot.c.229 p. 805. le Concile de Calcedoine est contée pour la 40ᵉ par S. Ephrem.
e Du Pin,t 3.p. 371. [e]Mʳ du Pin porte un jugement considerable de ses ouvrages, lequel nous mettrons ici tout entier,[parcequ'il peut servir à juger beaucoup d'autres auteurs.]Ces sermons, dit-il, sont écrits « d'un style coupé & sententieux, pleins d'antitheses, d'interro- « gations, d'exclamations, & de pointes. Les pensées sont étudiées « & subtiles; mais elles sont peu utiles, & peu instructives. Il dit « la mesme chose en cent manieres differentes: & luy donne une « infinité de differens tours. Cette maniere de composer demande « beaucoup de peine & d'application, & elle fait connoistre le feu « & la vivacité de celui qui parle; mais elle est de peu d'utilité aux « auditeurs. Elle les divertit & les charme quelquefois, pendant « qu'ils entendent ce discours étudié: mais ordinairement ils n'en « sortent ni plus instruits, ni plus touchez; & à peine sont-ils sor- « tis, qu'ils oublient tout ce qu'on leur a dit. Car ces tours agrea- «

» bles qui ne plaisent que par leur grande delicatesse, ne sont au-
» cune impression sur l'esprit ni sur le cœur, & ne laissent le plus
» souvent qu'un souvenir general qu'on a esté charmé de ce qu'on
» vient d'entendre, sans que l'on sache pourquoi. Voilà le carac-
» tere des sermons de Procle, qui a réussi parfaitement en ce genre.
» Il a montré par là ce qu'il eust pu faire, s'il eust fait choix d'un
» meilleur style, ou qu'il eust eu le bonheur de vivre en un temps
» où l'on eust eu meilleur goust.

[Richard a joint aux oraisons de Saint Procle diverses lettres, dont les unes sont de luy, & les autres le regardent. Elles sont toutes tirées des monumens de l'histoire Ecclesiastique : Et je ne croy pas qu'il y en ait aucune dont il y ait lieu de douter.]'Les Orientaux ont une Liturgie qu'ils pretendent venir de luy. Bona, lit. p. 64.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS SUR LE QUATORZIEME VOLUME DES MEMOIRES pour servir à l'histoire ecclesiastique.

NOTES SUR SAINT PAULIN.

Pour la page 3.§ 1.

NOTE I.

Sur le lieu d'Ebromague.

Paulin p.769. 770 Aus.n p. 478. 'Vinet & le P. Fronton du Duc, tous deux de Bordeaux, croient que le lieu appellé Ebromague, qui appartenoit à S. Paulin, peut estre Embrau ou Brau, à quatre lieues de Gascogne, & pres de six françoises de la ville de Bourg, laquelle estoit aussi à la maison des Paulins. [Ce lieu de Brau est Sans.B.p.265. sans doute] 'ce que Sanson appelle Braux en Vitrezay dans la Saint-Onge: Mais il le met à une lieue ou environ de la Aus.ep.22.p. 478. Garonne, 'au lieu qu'il paroist qu'on arrivoit à Ebromague par bateau.

Ad usque vectus Ebromagum tuam.

Sans.B.p.265. 'C'est la raison par laquelle Sanson soutient qu'Ebromague n'est pas Brau, mais Bourg. [Neanmoins le lit de la riviere peut en avoir esté plus proche autrefois. Et pour la qualité du pays qu'il dit estre fort desagreable, il peut avoir bien changé depuis douze cents ans qu'il n'a plus esté embelli par les depenses des grands Seigneurs. Le nom de *Bourg* n'est pas si different d'*Ebromagus*, qu'il ne puisse en avoir esté formé en douze siecles. Mais c'est visiblement le *Burgus* de Saint Sidoine. Et assurément ce nom n'avoit point esté changé du temps de Aus.n.p 478. 2. S. Sidoine en celui d'*Ebromagus*.] 'On lit quelquefois *Hebromagus*, & *Hebromanus*. Mais c'est toujours la mesme chose, [sinon que le nom de Bourg ne sauroit estre venu du dernier.]

Paul.n.p.770. 'Les anciens itineraires marquent un Ebromague, mais vers Carcassone: de sorte qu'on ne croit pas qu'il ait de raport à celui de S. Paulin.

NOTE II. Pour la page 8.§ 3.

Que Saint Paulin n'a esté que Consul subrogé.

'Ausone dit que le nom de S. Paulin Aus.ep.20.p. 429. estoit dans les fastes. *Quamquam & fastorum titulo prior &c.* 'Mais on n'en Pa.l.ill.p. 156. peut pas conclure qu'il ait esté Consul ordinaire. Car quoiqu'on ne mist que ceux là dans les fastes que conservoient les particuliers pour regler la chronologie; cela n'empesche pas que dans les fastes publics qui se publioient & se gardoient à Rome, on ne mist les noms des Consuls subrogez aprés les ordinaires; [& nous en avons encore de cette sorte.] 'Ainsi cela n'a pas dû obliger P.13.|Bar 394. § 83. Baronius à dire qu'il avoit esté Consul ordinaire en 375, 'auquel S. Jerome dit Hier.chr. expressément dans sa chronique qu'on ne fit point de Consuls. 'Baronius l'a- Bar.375.§ 1. voue & le nie en mesme temps.

'Le P. Pagi va à une autre extremité: Pagi, pr.§ 26. Car il semble d'abord vouloir soutenir p.28.29. que Saint Paulin n'a point dutout esté Consul, puisque Sulpice Severe, Saint Augustin, & les autres qui parlent de luy, n'en disent rien. 'Il reconnoist nean- p.29. moins enfin qu'on ne peut douter qu'il n'ait esté Consul, parceque Ausone le dit trop formellement. Mais il veut que ce n'ait esté qu'un Consulat honoraire, les Consuls ordinaires estant, dit-il, en ce temps là pour toute l'année, de sorte qu'il

qu'il n'y en avoit plus de subrogez. [C'est decider bien viste, mais contre l'autorité formelle de Symmaque,]'dans une lettre duquel nous en trouvons un, vers l'an 400, qui se cassa les jambes dans la ceremonie de son Consulat le 21 d'avril.'Et le P. Chifflet cite cette lettre de Symmaque dans un endroit, qu'assurément le P. Pagi n'a pas manqué d'avoir lu. Je douterois bien plus qu'il y eust alors des Consuls honoraires. Au moins je ne me souviens point d'en avoir vu aucun dans le IV. siecle. Mais outre l'autorité d'Ausone pour le Consulat de S. Paulin,]'nous avons le témoignage formel de S. Paulin mesme dans le 13^e poeme sur S. Felix. Et comme il dit que ce Saint luy obtint la grace d'exercer son Consulat sans repandre de sang, [ce ne peut pas estre un Consulat honoraire qui ne donnoit aucun droit de vie & de mort.]

Sym.l.6.ep.40.p.244.
Paul.ill.p.136.
Ib.p.89.

NOTE III.

Pour la page 1595.

En quel temps il a esté battizé.

'Le P. Chifflet croit que Saint Paulin estoit battizé dés le temps qu'il se consacra à Saint Felix le 14 janvier 380, [ou plutost 379,] jugeant qu'une action, comme celle la, ne peut pas convenir à un simple catecumene.'Il ne commence neanmoins la retraite & la vie vraiement chrétienne du Saint, que longtemps aprés. [Ainsi l'on peut objecter que ses fautes avoient esté effacées par le battesme. Lorsqu'il veut rendre raison à Ausone du changement de ses mœurs, il ne dit point que c'est le battesme qui l'a obligé de mener une vie Chrétienne.]

Paul.ill.p.140.
p.141.

'Le Pere Chifflet ne pretend pas neanmoins que S. Paulin n'ait pu absolument consacrer, comme il dit, son cœur à S. Felix, sans avoir receu le battesme: [& ce qui peut porter à croire qu'il ne l'a receu que lorsqu'il entra tout à fait dans la pieté,]'c'est qu'estant certain que c'est S. Delphin de Bordeaux qui l'a battizé,'il dit à ce Saint, *Tu misisti hamum ad me è profundis & amaris hujus sæculi fluctibus extrahendum, ut captura salutis efficerer, & cui vivebam, naturæ morerer; & cui mortuus eram, viverem domino.* [Cela paroist, dis-je, bien joindre son battesme avec son renoncement entier au monde, si nous ne disons que S. Delphin aprés l'avoir battizé en 379, contribua encore dix ans aprés à luy faire abandonner la vie trop seculiere qu'il avoit menée aprés son battesme.

p.140.
ep.35.45.p.171.400.
ep.16.p.178.

Nous voudrions pouvoir differer son battesme jusqu'en 392, à cause de son epistre 41, écrite, comme on le verra en son lieu, l'an 394, avant l'hiver.] 'Car il dit dans cette epistre que son ame n'avoit encore que l'age des enfans qui furent tuez pour J.C;'ce qui paroist marquer le temps de deux ans à cause de ces paroles, *à bimatu & infra &c.*'Et Sacquin tire de là qu'il écrivit cette lettre deux ans seulement aprés son battesme. [Mais cet endroit se peut expliquer aussi de la resolution qu'il prit de renoncer à ses biens: & je pense qu'il faut absolument l'entendre de cette sorte. Car quand il n'auroit pas esté battizé en 379, comme veut le Pere Chifflet, il seroit neanmoins difficile de douter qu'il ne l'ait esté au moins dés 389, avant que de se retirer en Espagne.] On tire de ses poemes à Ausone, qu'il fut au moins quatre ans dans cette province sans retourner en son pays, [c'est à dire à Bordeaux. Ce fut durant ces 4 ans là, qu'il embrassa la perfection evangelique en quittant son bien, ce qu'il fit assurément en Espagne. Or il est fort difficile de croire qu'il ait fait céla avant que d'estre battizé:]'Et ce qu'il dit, que Saint Delphin l'avoit tiré de la mer du siecle, [le souffre encore moins.] 'Ce fut durant ces quatre ans qu'il écrivit de Barcelone à Ausone sur le changement de sa vie.'Ce fut aussi à Barcelone qu'il fut fait Prestre [à la fin de 393,]& qu'il écrivit à S. Sulpice avant que d'estre ordonné Prestre, & aprés l'avoir esté: & dans cette seconde lettre,

ep.41.p.469.
vit.p.564.ill.p.159.
vit.p.664.665.
ep.15.p.178.
car.9-11.p.468.&c.
ep.6.p.106.

il exhorte S. Sulpice, lassé des contradictions de ceux qui blasmoient leur conduite, de quitter son pays, & de le venir trouver. [Il est donc certain qu'il estoit battizé avant que d'aller en Espagne où il fut fait Prestre, ou que d'Espagne il vint à Bordeaux où il fut battizé, & puis retourna en Espagne. Mais quand ses poemes à Ausone pourroient souffrir ce voyage, ce ne seroit point à S. Delphin qu'il auroit dû sa conversion. Il auroit pu recevoir le battesme en Espagne, sans aller pour cela à Bordeaux.] vit.p 177. /Sacquin mesme reconnoist qu'il a passé environ quatre ans en Espagne.

NOTE IV.

Pour la page 15.§ 5.

Si le poeme 31 est de luy.

*[Ce qui peut faire douter davantage s'il faut attribuer à S. Paulin le poeme intitulé *Ad conjugem suam*, qui est le 31 dans l'edition d'Anvers, *p. 645*,] Paul.p 644. /c'est que ce poeme décrit toute la terre comme dans un trouble & un renversement general, [c'est à dire dans l'état où fut l'Empire d'Occident depuis l'an 407. Or S. Paulin n'avoit plus besoin en ce temps là] p.645. /de s'exciter ni luy, ni sa femme à se soumettre au joug de J.C, p.645 647. /ni de marquer comment il devoit user de son bien, [puisqu'il l'avoit déja tout vendu. Arbogaste excita de grands troubles dans l'Occident, lorsqu'il fit étrangler le jeune Valentinien le 15 may 392, & qu'il fit prendre le diademe à Eugene. [Mais cela ne paroist point répondre à l'idée que donne ce poeme,] p.645. /On le trouve encore dans les œuvres de Saint Prosper: Rosweide [& d'autres croient qu'il est plutost de S. Paulin que de luy;] Lab.scr.t.2.p.165. /& le Pere Labbe soutient au contraire qu'ils se trompent, sans en donner neanmoins de preuve. Paul.dis.6.p.130. /Mr le Brun juge que cette piece a assez l'air & le style de S. Paulin: mais comme il est difficile de l'accorder avec son histoire, qu'il ne l'a rencontrée sous son nom dans aucun manuscrit, & que quatre l'attribuent à S. Prosper, il ne l'a pas ostée des ouvrages de Saint Paulin, mais il l'a mise dans l'appendix, *p. 21.* /Mr Antelmi ajoute un manuscrit ancien de plus de 800 ans, qui le donne aussi à S. Prosper, Ante.op.L.p. 409. /& il y trouve le style de ce Saint. p.411. /Car s'il y a quelque chose de plus doux & de plus poli que dans son poeme contre les Ingrats, cela peut fort bien estre venu de ce qu'il a fait celui *ad uxorem*, estant plus jeune lorsqu'il n'avoit quitté que depuis peu l'étude, ou l'amour des lettres humaines. p.412. /Bede le cite aussi sous le nom de Prosper Tiro, que l'on soutient estre le vray nom de S. Prosper. Bed.de metr. t.1.p.40. [Puisqu'il y a tant d'autoritez pour l'attribuer à S. Prosper, & rien de considerable qui en empesche, nous croyons ne devoir point faire de difficulté de nous en servir dans son histoire, comme d'une piece qui est de luy.]

NOTE V.

Pour la page 15.§ 11.

Sur le poeme à Ausone.

/S. Paulin dans la preface de sa lettre à Ausone, dit qu'il répondra fortement à ses reproches dans les vers heroïques qui suivroient ses ïambes. Paul.car.9.p. 468. [Ces vers heroïques ou hexametres ne sont pas] car.4.p.471. /ceux qui commencent par celui-ci, *Continuata mea durare silentia linguæ*, puisqu'ils n'ont rien de fort; & ce n'est mesme qu'une protestation de l'amitié & du respect qu'il avoit, & qu'il vouloit toujours avoir pour Ausone; ce qu'il avoit déja dit dans ses ïambes. p.471. /Ils finissent mesme par d'autres ïambes. [Ainsi le poeme heroïque qu'il promet, est sans doute] car.12.p.473. /le suivant: *De fore me patriis tota trieteride terris &c.*

[Il y répond visiblement à la quatrieme lettre d'Ausone, *Quarta tibi notos &c.* & à celle qui est perdue, où Ausone se plaignoit qu'il estoit absent depuis trois ans.] p.475. /Ce qu'il dit que sa femme n'est point une Tana, qu'il [semble se raporter à la seconde d'Ausone.] p.477. /Il dit qu'Ausone ne nommoit que les

petites villes d'Espagne, & ne parloit point des grandes, comme Çaragoce, Tarragone, & Barcelone; [& cela montre qu'il n'avoit point encore receu la premiere d'Ausone,] 'où ces trois villes sont nommées. Aussi s'il l'avoit vue, 'il ne se plaindroit pas comme il fait qu'Ausone s'adresse aux Muses pour demander son retour, au lieu de s'adresser à J.C. 'Il n'y a que le mot d'*impie* dont il se plaint dans les ïambes,[a] qui est dans la premiere lettre d'Ausone: | mais il pouvoit estre encore dans celle que nous avons perdue.

Auf.ep.23.p. 484.
p.486|Paul. car.11.p.473. 474.
Paul.p.474. 475.
a Auf.ep.23.p. 481.

Ces hexametres avec les elegiaques *Quarta redit duris &c.* & les ïambes, *Quid abdicatas &c.* sont trois poemes differens dans l'edition de Rosweide, le 9, le 10, & le 12[e]. Cependant il est visible que ce sont seulement trois parties d'une mesme lettre. M[r] le Brun a corrigé cette faute, & n'a fait de tout cela que le seul poeme dixieme de son edition, *p.26.* Il en a fait ensuite un separé de ce qui fait l'onzieme dans Rosweide, *Continuata meæ &c.* Ce poeme n'est point en effet promis, comme le reste, dans les elegiaques: ce n'est, comme on a vu, qu'une repetition de ce qui est dans les ïambes;] '& il paroist répondre à la premiere lettre d'Ausone.

Paul.car.11.p. 471.

NOTE VI.

Pour la page 42.§ 13.

Que l'epistre 23 regarde sa prestrise.

'Le P. Chifflet croit que l'epistre 23, adressée à S. Amand, doit se raporter à l'episcopat de S. Paulin, non à sa prestrise. [Il y a bien des endroits qui favorisent son opinion, & il ne seroit pas étonnant que S. Paulin n'eust accepté l'episcopat que par la mesme violence du peuple par laquelle il avoit esté fait Prestre.] 'Mais il témoigne assez clairement qu'il avoit esté jusqu'alors dans le rang des simples brebis & des laïques: [& on peut dire qu'il marque nommément sa prestrise] 'par ces paroles, *Jam nomine officioque seniores.*

Paul.ill.p. 177.
ep.23.p.210. 211.
p.210.b.

NOTE VII.

Pour la page 45.§ 15.

Si S. Paulin buvoit du vin en Caresme.

[Il semble qu'on buvoit un peu de vin chez S. Paulin mesme durant le Caresme.] 'Car parlant de Cardamas qui estoit venu chez luy durant ce saint temps, *Calicibus nostris*, dit-il, *contentus fuit, ut intelligeremus illum.... non jam modio, sed modico vino uti &c.* 'Cependant on voit par les Peres de ce temps-là, que l'abstinence du vin ne passoit guere moins pour une loy generale de la penitence du Caresme, que l'abstinence de la viande. [Est-ce que cela s'observoit moins en Italie, à cause des Manichéens de Rome, qui condannoient l'usage du vin? Mais je ne croy pas que cela se trouve.] 'S. Leon dit qu'il ne faut pas s'abstenir des nourritures licites dans le mesme esprit que les Manichéens: [mais il ne dit pas qu'il s'en faille moins abstenir à cause d'eux. S'il ne s'agissoit que de Saint Paulin, on pourroit croire,] 'que comme il estoit fort infirme, [il ne pouvoit pas se passer de boire du vin. Mais il est clair que ce qu'il faisoit sur cela, toute sa maison le faisoit de mesme. Je pense donc qu'il faut dire qu'il marque indifferemment en cet endroit ce qu'il faisoit durant le Caresme ou aprés.] 'Car il est certain que Cardamas demeura chez luy jusques aprés Pasque.

Paul.ep.25.p. 220.
Thom.jeûn.p. 58.
Leo,f.42.c.4. 5.p.216.
Paul.ep.37.p. 58.
ep.25.p.221.

NOTE VIII.

Pour la page 61.§ 20.

En quel temps il alloit tous les ans à Rome.

'S. Paulin écrivant à S. Sulpice, *Romam*, dit-il, *ad venerabilem solennitatis apostolicæ diem hac æstate labente profecti sumus.* [Cet *æstate labente* ne marque apparemment autre chose que le cours de l'été, c'est à dire le 29 de juin,] 'auquel on faisoit dessors la feste de Saint Pierre & de Saint Paul.

Paul.ep.13.p. 165.
Fuch.cycl.p. 268.

'Il est plus difficile d'expliquer ce qu'il dit dans une autre lettre écrite du 15 de may, 'qu'il avoit esté à Rome aprés Pas-

ep.44.p.396.
p.90.

que selon sa coutume ordinaire, *juxta solennem meum morem*, pour venerer les Apostres & les Martyrs. [Car on ne peut pas dire qu'il eust accoutumé d'aller deux fois l'an à Rome. Le mot mesme de *solennis* marque proprement ce qui ne se faisoit qu'une fois en chaque année.

ep.35.p.312.

'Il appelle en effet son voyage de Rome *iter annuum*: 'Et S. Augustin de mesme;

Aug.ep.250.p.344.

cùm Romam toto anniversario pergitis.

Paul.ep.16.p.175.176.

'La lettre à Saint Delphin montre aussi qu'il n'y alloit qu'une fois l'an. [Nous ne savons point non plus qu'il y eust à Rome aucune feste sitost aprés Pasque. Et nous venons de voir qu'il alloit pour cela à Rome durant l'été. Mais il faut remarquer que quand il dit qu'il fut à Rome aprés Pasque, il ne dit pas, comme dans les autres endroits, que c'estoit pour la feste des Apostres. Il y a donc apparence qu'ayant esté obligé d'aller à Rome cette année là un peu aprés Pasque, & ne jugeant pas y devoir retourner encore à la S. Pierre, il fit de ce voyage extraordinaire son voyage ordinaire, & y vint dans le dessein de rendre au Saint la veneration pour laquelle il avoit accoutumé d'y aller au mois de juin.]

Pour la page 13. § 2.

NOTE IX.

Sur le temps de sa naissance, de son ordination, & de sa retraite.

Paul.ep.41.p.369.

[Toute la chronologie de la vie de S. Paulin est fondée]'sur ce qu'il mande à S. Augustin dans son epistre 41, *Ætas mihi secundum carnem ea jam est, qua fuit ille ab Apostolis in porta speciosa verbi potestate sanatus.*

ep.42.p.372.

'Il écrivit cette lettre un peu avant l'hiver, aprés en avoit receu une de S. Alype qui estoit déja Evesque. [Nous ne voyons pas moyen de dire que Saint Alype ait esté Evesque plustost qu'en 394. On ne peut donc pas aussi mettre plustost l'epistre 41.]Celui par lequel S. Paulin l'avoit écrite avoit à visiter de sa part plusieurs Saints[à Carthage]& en Numidie. [Ainsi S. Paulin ne l'attendoit pas apparemment avant le primtemps suivant.] Il paroist qu'il tarda mesme plus que S. Paulin n'avoit cru, *morante adhuc puero.* De sorte que n'ayant point de nouvelles de S. Augustin, il luy écrivit longtemps

p.373.

'aprés, *jam dudum*, une seconde fois par Romain, 'qui ne partit d'Afrique que

Aug.ep.34.p.49.1.

lorsque S. Augustin eut esté fait Evesque, [à la fin de 395. Mais si cela est, S. Augustin n'aura pu y répondre que lorsqu'il estoit déja Evesque.]'Et cependant

c.d.

la maniere dont il parle de son episcopat, en répondant par Romain, [fait assez voir qu'il n'y avoit esté elevé que depuis sa premiere lettre. Il faut donc dire que S. Paulin écrivit sa lettre 41 à la fin de 394, & qu'il envoya Romain en 395. C'est donc en 394,] 'qu'il avoit, comme

Paul.ep.41.p.369.

il dit, l'age du boiteux des Actes qui fut gueri par S. Pierre & par S. Jean, 'c'est à

Ill.p.131.

dire un peu plus de 40 ans; [d'où il faut conclure qu'il estoit né à la fin de 353, ou un peu aprés. Ainsi il avoit environ un an de plus que S. Augustin, né le 13 novembre 354.]

ep.41.p.368.

'Il dit dans la mesme lettre 41, que pour ce qui est de sa vie spirituelle, il n'avoit que l'age des enfans immolez avant J. C. par les épées mesmes qui avoient esté tirées contre luy, 'c'est à dire

Vit.p.664.Ill.p.139.

des SS. Innocens: & on croit que par là il veut marquer le temps de deux ans, à cause de ces paroles, *à bimatu & infra &c.* [Et c'est ce qui nous fait mettre en 392, la resolution qu'il prit d'abandonner ses biens, à laquelle nous rapostons ce qu'il dit de sa naissance spirituelle, ne voyant pas moyen de l'entendre de son battesme, comme nous l'avons vu dans la note 3.]

ep.45.p.398.399.

'Dans la lettre de Saint Alype qui donna occasion à la 41, ce Saint prioit S. Paulin de luy faire avoir la chronique d'Eusebe, qu'il trouveroit à Rome chez Domnion. [Cela suppose necessairement qu'il savoit déja que S. Paulin n'estoit plus ni en Espagne, ni dans les

Gaules, mais ou à Rome mesme, ou dans un lieu assez proche pour y avoir aisément commerce. Il vint donc à Nole en 394 au plustard, & fut par consequent fait Prestre le 25 de decembre en 393 au plustard. On pourroit croire qu'il estoit à Nole des 393, & qu'il avoit esté fait Prestre en 392. Mais nous avons mieux aimé differer cela d'un an avec Baronius & le P. Chifflet, parcequ'il semble que Alype ait recherché son amitié des qu'il le sceut à Nole, ou mesme en chemin pour y venir, & peutestre à Rome.] Que s'il a esté fait Prestre en un dimanche, comme le Pere Chifflet croit que ses termes, *Die Domini; quo nasci carne dignatus est*, nous obligent de le dire, le 25 de decembre s'y rencontre en 393, & non en 392. [La suite des poemes qu'il faisoit tous les ans sur S. Felix, s'accorde aussi aisément par ce moyen avec l'histoire du temps.]

Pour la page 66. § 22.

NOTE X.

Sur l'epistre 26 à Sancte.

Paul. ep. 9. p. 116. [Il est difficile de dire]'si Sancte Endeleque poete Chrétien à qui Saint Paulin adressa son panegyrique de Theodose, [est le mesme Sancte à qui il écrit l'epistre 26. Le nom de Sancte qui leur est commun, ep. 26. p. 236. joint]'à ce qu'il paroist que Sancte à qui l'epistre 26 est adressée, faisoit des hymnes chrétiennes, & qu'il en avoit envoyé quelques unes à S. Paulin, [peut faire croire que c'est le mesme:]'& il est certain que S. Paulin l'avoit aimé des devant sa conversion. [D'autre part, quoique les Romains eussent encore alors plusieurs noms, neanmoins il semble que dans l'usage on se servoit toujours du mesme. Ainsi Saint Paulin appellant l'un Endeleque, & l'autre toujours Sancte dans les trois ou quatre fois qu'il repete son nom, c'est une assez grande raison pour croire que ce p. 221. 224. sont deux.]'Et de plus, S. Paulin semble dire que depuis sa conversion, il n'avoit écrit qu'une seule fois à Sancte, & n'en avoit aussi receu qu'une petite réponse, sans parler de son panegyrique, ni de la demande qu'Endeleque luy en avoit faite.

'A voir la maniere dont il parle de luy mesme dans cette lettre, [on se porteroit aisément à croire qu'il n'estoit encore que dans le commencement de sa conversion,]'si le long silence qu'il avoit gardé avec Sancte, [ne faisoit juger qu'il estoit deja à Nole depuis plusieurs années.] 'Et il dit en effet que la vieillesse blanchissoit déja tous ses cheveux. [On peut juger neanmoins que c'estoit avant son episcopat, & ainsi en l'an 409 au plustard,]'puisqu'il écrit conjointement avec Therasie.'Il dit qu'il avoit appris une chose d'un de ses amis qui avoit beaucoup voyagé &c. [C'est apparemment Rufin qui ne revint en Occident qu'en 397.]

'Aprés avoir comme fini sa lettre, il recommence un nouveau discours au sujet des hymnes que Sancte luy avoit envoyées: [ce qu'on peut également considerer, ou comme une seconde partie de sa lettre, ce qui fait qu'on les a unies dans les imprimez à Anvers que nous suivons,]'ou comme une seconde lettre envoyée avec la premiere. Quelques manuscrits les distinguent en effet: [d'où vient que Mr le Brun en a fait les epistres 40 & 41 de son edition, *p. 252, 253*.

Pour la page 67. § 23.

NOTE XI.

Sur la deputation des Evesques d'Afrique à Saint Paulin.

'S. Paulin parlant de la maladie qu'il eut l'été d'aprés l'année qu'il fut arrivé à Nole, autant que nous en pouvons juger, dit que tous les Evesques de la Campanie l'avoient visité: à quoy il ajoute, *Afri quoque ad nos Episcopi revisendos miserunt.* [Cela se pourroit peutestre raporter aux lettres qu'il receut d'Aurele & de S. Alype en 394, s'il estoit à Nole des 393. Et neanmoins le mot de *revisere* ne s'accorderoit guere bien avec une premiere civilité qu'il recevoir d'eux. Il la receut mesme par ses gents, & non par aucune personne qu'ils luy eussent envoyé de leur part, à quoy *miserunt* ne convient

Margin notes (right column): p. 227. — p. 222. 224. — p. 227. — p. 223. — p. 228. — p. 236. — ill. p. 104. 105. — Paul. ep. 1. p. 3. 11. — Left column: p. 225.

guere non plus. Il vaut donc mieux demeurer dans nostre supposition, qu'il est venu à Nole en 394, qu'il fut malade en 395, & qu'alors Aurele de Carthage qui l'avoit envoyé visiter dés 394, & peutestre quelques autres des environs avec luy, luy envoyerent quelques personnes en 395, luy rendre leurs civilitez, ou sur la nouvelle de sa maladie, ou simplement pour répondre aux lettres qu'il leur avoit écrites, voyant peutestre que celui que S. Paulin leur avoit envoyé, n'estoit pas en état de s'en retourner encore sitost. Saint Augustin luy écrivit en 395 par Romanien : mais il n'y a pas d'apparence que S. Paulin ait receu sa lettre dés le commencement de l'été.]

Pour la page 8..§ 29.

NOTE XII.

Sur les lettres à Pammaque & à Alethe.

Paul.ep.13.p. 341.

'L'epistre 13 de l'edition de Rosweide, adressée à Pammaque, manque visiblement : & l'on n'y trouve rien 'de ce que S. Paulin promet d'y dire sur les aumosnes de Pammaque. 'Mais c'est qu'il y faut joindre la seconde partie de l'epistre 33, adressée à Alethe, qui n'a nulle liaison avec la premiere, comme Rosweide l'a reconnu, & qui en a une parfaite avec l'epistre 37. C'est ce que le P. Chifflet a prouvé d'une maniere si claire & si forte, que personne n'en sauroit mesme douter. 'M^r le Brun l'a suivi dans son edition, & a emprunté ses raisons. [Il nous suffit de marquer ici où ceux qui en auront besoin les pourront trouver.]

P.336. | ȝll p.8-10. | diss.7.p.104-107.

Pour la page 57.§ 35.

NOTE XIII.

Sur S. Benoist & S. Vivence.

Poll 1.feb.p. 1.6.§ 8.16.

'Il est fort parlé d'un S. Benoist dans la vie de S. Vivence Prestre, qui semble le faire venir de Thessalonique ou d'Asie jusques en Poitou. Elle le fait Evesque. [Ainsi ce ne seroit pas celui qu'Usuard met le 23 d'octobre comme un simple Confesseur. Et neanmoins c'est apparemment le mesme.] 'Car le 23 d'octobre on fait à Poitiers la feste d'un Saint Benoist Evesque, mais mort dans la solitude : & selon ce qu'on en dit, [c'est assurément celui dont parle la vie de S. Vivence. Mais cette vie est une tres méchante piece,] 'qui n'a esté écrite au plustost qu'à la fin du X. siecle. [Elle fait Saint Vivence contemporain de Diocletien, de S. Hilaire,] 'de S. Maxence Abbé de Poitiers, [qui apparemment est] 'celui qui vivoit du temps de Clovis ; [a] & mesme de S. Martin de Vertou, [b] né en l'an 527, & mort en 589. [L'episcopat que l'on attribue à Saint Benoist sur une si méchante vie, ne nous empescheroit donc pas de croire que c'est le Diacre d'Aquitaine frere de Sebastien, dont Saint Paulin parle, si nous en avions quelque preuve tant soit peu forte.]

Saussay, p. 1251. | Boll. p.804. § 6. | p.8 8.§ 12. | Gr.T.h.Fr.l. 2.c.37.p.58. | a Boll.p.807. § 17. | b p.807.f.

'M^r du Saussay met le premier d'octobre un S. Benoist ermite, qui estant de Patres en Acaïe, passa en France du temps de Charlemagne, & se retira en un lieu appellé *Macerac* dans le diocese de Nantes. [Il ne cite rien à son ordinaire : mais le jour & le lieu distinguent ce Saint Benoist de celui d'Usuard, qui mesme, comme je croy, ne met guere de personnes qui aient vécu sous Charlemagne. Le P. le Cointe ne le cite point en effet pour ce S. Benoist,] 'surquoi il n'a rien eu de meilleur que M^r du Saussay & le P. Albert de Morlaix. 'Celui-ci en fait une histoire tirée des legendaires de la paroisse de Macerac sur la Vilaine, dont ce Saint est patron, & de l'Abbaye de Redon où son corps a esté transferé. [Je n'en trouve rien dans le Pere Mabillon.]

P.575. | Coint.t.7.p. 207. | Le Gr.t.1.p. 512-514.

'Pour S. Vivence qui est honoré dans divers martyrologes assez nouveaux, le 13 de janvier, [tout ce qu'on en peut dire,] 'c'est ce qui regarde la translation de son corps en un monastere de son nom à Vergi en Bourgogne, faite au commencement du dixieme siecle : [& c'est la seule chose qu'on puisse tirer d'une vie pleine de fables comme la sienne.]

Boll.p.803.§1. | § 1.2.4.

Pour la page 120. § 44.

NOTE XIV.

De S. Apre Evesque de Toul : Si c'est Aper ami de S. Paulin.

Bar. 15. sept. 'Baronius suppose qu'Aper à qui S. Paulin écrit, est l'Evesque de Toul de ce nom qui est dans les martyrologes le Paul. ill. p. 177. 15 de septembre.'Le P. Chifflet dit que p. 177|ep. 29. p. 255. personne n'en doute.'La qualité d'Evesque qui luy est donnée dans l'inscription de la lettre de S. Paulin, [si elle se trouve dans les manuscrits,] marque en effet que s'il n'estoit pas alors Evesque, il l'a esté enfin ; [pourvu qu'elle ne vienne ep. 30. p. 264. pas] 'du sacerdoce où il estoit déja elevé, [& qui apparemment ne se doit entendre Gal. chr. t. 3. p. 1095. 1. a. c. que de la prestrise.] 'M[rs] de Sainte Marthe au contraire, soutiennent que S. Paulin n'a pu écrire à Saint Aper ou Apre Evesque de Toul, parce, disent-ils, que S. Paulin estoit mort avant que S. Sidoine fust Evesque ; de quoy je ne voy pas la consequence, qu'en supposant, comme ils le mettent, que S. Apre n'a esté Evesque de Toul qu'aprés estre successeur d'Auspice. Car cela supposé, il est certain qu'il ne l'a esté qu'à la fin du V. siecle, & ainsi n'estoit point contem- l. 4. ep. 17. p. 112|l. 7. ep. 10. p. 197|n. porain de S. Paulin,] 'puisqu'Auspice vivoit du temps de S. Sidoine, [vers l'an 470.

Mais je ne sçay si M[rs] de Sainte Marthe ont eu des preuves bien certaines de l'ordre qu'ils donnent aux Evesques de Coint. 486. § 9. Toul.] 'Car le P. le Cointe voulant marquer tous ceux qui ont tenu ce siege aprés Auspice jusques en 550, ne parle point du tout de S. Apre. [Ainsi il faut qu'il l'ait cru plus ancien qu'Auspice & S. Sidoine. J'ay vu des memoires faits par M[r] le Vacher Chanoine de Toul, où il place les Evesques de cette Eglise d'une maniere assez differente du *Gallia Christiana* : Il met entr'autres S. Apre avant Urse, & Urse avant S. Sulpice ; selon quoy Saint Apre peut avoir esté l'ami de S. Paulin. Je ne sçay pas si c'est par conjecture qu'il les place, ou si c'est sur quelque ancien catalogue de son Eglise, ce qui seroit plus fort. Mais cela nous suffit toujours pour juger que l'ordre de M[rs] de Sainte Marthe n'est pas une raison absolue pour dire que l'Evesque de Toul est different de celui à qui Saint Paulin écrit.

Nous en avons une autre raison qui nous paroist plus considerable. C'est une vie manuscrite de l'Evesque de Toul, tirée d'un legendaire de Cisteaux,] 'qui Mſ. p. 463-465. porte que ce Saint né de parens Chrétiens, vécut dés l'enfance dans une grande pieté, qu'il y continua dans sa jeunesse & dans tout le reste de sa vie ; & qu'il fut choisi Evesque de Toul à cause de la reputation & de l'estime de sa vertu. [Cela ne paroist guere convenir à] 'celui dont nous parle S. Paulin, qui nous Paul. ep. 29. p. 257. represente son ami comme un homme qui avoit vécu dans la corruption ordinaire du siecle, où il avoit fait la fonction d'avocat & de juge,'qui avoit en- p. 262. suite changé d'esprit & de vie,'en qui p. 258. Dieu commençoit d'estre,'qui avoit esté ep. 32. p. 272. jusqu'alors dans la dureté du cœur, dans la secheresse, & dans la legereté du vieil homme.

'Cet Aper luy avoit mesme depuis ep. 29. p. 256. mandé sa conversion, qu'il croyoit tres fermement J.C. crucifié & Fils de Dieu, &c. & Saint Paulin luy répond qu'il est heureux d'avoir appris ces veritez par la revelation de l'esprit de Dieu, & d'avoir embrassé J.C. avec tous les mysteres que la pieté ineffable de la religion Chrétienne nous apprend, *toto arcanæ pietatis mysterio.* [Ces termes marquent bien clairement qu'il n'estoit Chrétien ou au moins Catholique que depuis peu. Car il seroit bien difficile de les entendre d'un catecumene, nourri dés son enfance dans la religion Chrétienne, quoique non encore battizé, comme il y en avoit beaucoup en ce temps là. Et il est encore plus difficile de croire que la vie de S. Apre loue un simple catecumene,] 'surtout lorsqu'elle dit de luy, *A puero* Mſ. p. 464.

ca estis tyrocinii rudimenta suscipiens, Christianæ religionis venerator ac præcipuus extitit cultor, totus circa Ecclesias & loca sancta superintentus &c.

[Pour soutenir donc qu'Aper ami de S. Paulin est l'Evesque de Toul, il faut dire que cette vie est non seulement tres imparfaite, puisqu'on n'y trouve rien de sa femme & de ses enfans, ni de toutes les autres choses que S. Paulin nous en apprend, & qu'on peut voir dans le texte; mais mesme qu'elle est absolument fausse en un point qui assurément est important. Cela se peut croire si la vie a esté faite, comme tant d'autres dans le IX. ou X. siecle, lorsqu'on ne savoit presque plus rien des Saints que leur nom, & deux ou trois circonstances de leur vie, fort alterées par la tradition populaire. Elle n'a effectivement aucun caractere d'une histoire originale. Au contraire elle s'étend beaucoup sur des vertus du Saint en general, & parle peu du detail de ses actions.] Mf.p.470. 'La mort du juge de Challon est un peu difficile à croire, p.472. 'aussi bien que tant de miracles qu'on rapotte de son enterrement, & mesme en parlant d'un de ces miracles, l'auteur ne cite que le bruit commun, *fertur*. [Mais neanmoins on peut dire que cette vie est bien écrite & avec assez de pieté. Elle marque les villes par leurs anciens noms, *Augusta Trecorum, Leucorum civitas*; ce qui n'est pas ordinaire dans les auteurs du VI. siecle & audessous.] p.467.468. 'Elle ne veut pas que l'on considere les miracles comme la plus grande preuve de la sainteté d'un Evesque. p.467. 'Elle remarque que S. Aper evitoit avec soin de se laisser tromper par l'adresse des heretiques; [ce qui ne se trouve guere dans ceux qui ont vécu aprés l'extinction des heresies, dont on ne parloit plus en France aprés le milieu du VI. siecle. Ainsi nous n'osons pas mepriser absolument cette vie, comme une piece tout a fait sans autorité, ni dire par consequent que l'Aper de S. Paulin soit celui de Toul, de quoy en effet nous ne trouvons point que l'on ait aucune preuve positive: & si le dernier n'a vécu qu'aprés Auspice, il est certain que ce ne l'est pas.

Puisque nous avons esté obligez d'examiner ici les difficultez qui regardent S. Apre, nous y ajouterons le peu que nous pouvons dire de son histoire.] 'Sa Mf.p.463. vie donc qui l'appelle Aprus, dit qu'il estoit né auprés de Troies, & qu'aprés avoir toujours vécu dans les exercices de la pieté, & particulierement de l'aumosne, 'la reputation de sa vertu le fit p.465. elire Evesque de Toul, malgré toute la resistance qu'il put faire. 'Il vécut estant p.466. Evesque avec la mesme austerité qu'auparavant, '& travailla au salut de son p.467. peuple autant par son exemple que par ses predications continuelles, 'qu'il faisoit p.468. mesme dans toutes les villes voisines, mais particulierement aux lieux où il se conservoit encore quelque reste d'idolatrie. On pretend qu'estant allé une fois à Challon, '& le juge nommé p.469 470. Adrien luy refusant la liberté de quelques prisonniers, il l'obtint de Dieu par ses prieres, & le juge mourut en mesme temps dechiré par le demon qui le possedoit.

'Il fut enterré dans une eglise qu'il p.468-470. avoit commencée auprés de la ville, & quand elle fut achevée, on la dedia [à Dieu] sous son nom. [C'est sans doute] 'l'Abbaye des Benedictins qui porte encore aujourd'hui le nom de S. Apre ou Gal.chr.t.3.p.195.1.clc.4.p.69. de S. Evre, comme on l'appelle dans le pays, au fobourg de Toul. Il y a aussi sous son nom une eglise provinciale à Nanci, & un monastere de filles à Cologne. 'Sa feste est marquée le 15 de septembre dans les martyrologes de Bede, Boll.mars.t.2.p.32. de Florus, [d'Usuard, d'Adon, & de beaucoup d'autres; ce qui marque que ce Saint a esté celebre.] Quelques manuscrits de Bede ou de Florus le mettent à Tournus auprés de Challon. [Et s'il y est mort, il ne faut point s'arrester à sa vie,]

qui

Ms.p.471. 'qui le fait visiblement mourir à Toul au milieu de son peuple. [Mais je pense qu'il y a de la brouillerie dans ce qui est dit de Tournus, & qu'il le faut raporter à Saint Valerien martyrizé en ce lieu le mesme jour 15 de septembre.]

Je ne voy rien qui empesche de dire que Saint Apre ne soit l'Aper loué par Salvien qui luy écrit son epistre *7. p. 212.213*, ou celui de Lion dont Sidoine parle vers 475, *v. S. Sidoine § 27*, en cas qu'il n'ait esté Evesque qu'aprés Auspice. Mais je ne voy aussi que le nom qui porte à le croire. Et c'est une foible raison.]

NOTE XV.

Pour la page 125.§ 45.

Sur le voyage de Victor en 405.

Paul.ep.35.p. 511. 'Victor voulant s'en retourner de Nole dans les Gaules vers le commencement de l'hiver, fut obligé de demeurer, *quòd itinera metus clauderet*. [Cette crainte estoit sans doute celle des armées & des soldats Romains ou ennemis qui se trouvoient sur sa route. Ainsi cela se peut raporter à la descente d'Alaric en Italie en 403, ou à celle de Radagaise en 405. Mais comme nous avons mis en l'an 403 une autre lettre de S. Paulin à Sulpice, portée par Victor, nous sommes obligez de raporter ceci à la descente de Radagaise en l'an 405, qui epouventa bien plus l'Italie que n'avoit fait Alaric. *V. Honoré § 22.* On ne remarque pas que l'armée de Radagaise ait esté défaite que vers l'hiver. Mais quand elle l'auroit esté dés auparavant, les soldats mesme de l'armée Romaine qui pouvoient estre encore en divers endroits, & qui la pluspart estoient des barbares, suffisoient pour rendre les chemins dangereux.

L'Italie fut encore bien plus ravagée depuis l'an 408. Mais il y a bien de l'apparence que les guerres avoient rompu les voyages de Victor, comme on l'a marqué dans le texte.

NOTE XVI.

Pour la page 125.§ 46.

Temps d'une lettre de Saint Sulpice à Saint Paulin.

Spic.t.5.p.532. 'Saint Sulpice dans une lettre à Saint Paulin, que D. Luc d'Acheri nous a donnée, luy dit en riant, qu'il avoit sceu que tous ses cuisiniers l'avoient quitté, ne jugeant pas sa cuisine digne de leur art. [Cela convient assez bien aux premiers temps de la retraite de S. Paulin à Nole. Car pour les quatre années qu'il passa en Espagne, je ne sçay si l'on oseroit dire qu'il menast déja une vie aussi austere qu'elle est décrite dans cette lettre. Sulpice supposoit qu'il avoit un jardin potager; & pouvoit n'estre pas à Barcelone, où il passa un temps considerable.]

p.532. 'D. Luc met cette lettre vers l'an 400. [Je pense qu'il veut marquer en general le temps où a vécu Saint Paulin.] Paul.b.p.115 | 1.t.p.66. 'Mr le Brun a suivi cette epoque, voulant, ce semble, que le cusinier dont la lettre parle, soit ce Victor que S. Sulpice luy envoya en l'an 400, comme nous croyons, & qui fit quelque temps la cuisine chez luy.] ep.32.p.358. 'Mais Victor estoit une personne de quelque qualité, il avoit sans doute aussi quelque age. [Et je ne voy pas que cela puisse convenir avec celui dont parle la lettre,] Spic.p.532. 'qui n'estoit presque qu'un enfant, *puerulus*, accoutumé à faire la cuisine chez Saint Sulpice, & qui apparemment mesme n'estoit qu'un esclave. *Hunc donatum tibi*, dit Sulpice, *non servum, sed pro servo filium cupimus, quia non erubescis minimorum esse pater: quia rectius est vestrum esse mancipium &c.* [Ce qui est certain, c'est qu'il ne parle point dutout de ce cuisinier, comme il avoit parlé de Victor, dans la lettre à laquelle Saint Paulin répond par sa 3e & sa 4e. Saint Paulin cite encore bien des choses de la mesme lettre qui ne sont point dans celle-ci. *V. § 43.* Il n'y répond point au con-

traire à ce que dit S. Sulpice,] qu'il eust voulu aller luy mesme servir S. Paulin; [ce que son humilité ne luy auroit point assurément permis de laisser passer sans en rien dire.]

Pour la page 1.0.§ 43.

NOTE XVII.

Sur les lettres de S. Paulin à Rufin.

Paul.v.p.739.

'Le Pere Sacquin doute si les epistres 47 & 48 adressées à Rufin, sont veritablement de S. Paulin dont elles portent le nom: & il dit que le style de ces deux lettres luy paroist moins estre du veritable S. Paulin, que d'un homme qui a voulu affecter sa maniere d'écrire. [Je ne suis pas assez subtil pour y trouver aucune difference d'avec le style ordinaire de Saint Paulin. Il faudroit donc aussi rejetter les réponses de Rufin, & ses deux livres sur les benedictions des Patriarches autorisez par Gennade & par S. Isidore de Seville. Je crains que le plus grand fondement qu'on peut avoir de douter de ces deux lettres, ne soit l'aversion pour Rufin qui y est louée. Car il semble à quelques uns qu'on n'ait pu l'aimer & le louer sans crime, depuis qu'il n'a plus esté ami de S. Jerome. Il est certain que S. Paulin, S. Augustin, & plusieurs autres Saints n'en ont pas usé de la sorte. Ils ont sceu honorer & aimer ce que Dieu avoit mis de saint & de grand dans S. Jerome, sans se croire obligez d'épouser tous ses sentimens.]

Pour la page 129.§

NOTE XVIII.

Sur le Prestre Paulin cité par S. Gregoire de Tours.

Paul.n.p.808. 809.

'Rosweide parlant du fragment que S. Gregoire de Tours cite du Prestre Paulin sur plusieurs saints Evesques de France, doute si ce Paulin est celui de Nole: 'Ibid.p.11.

'& le Pere Chifflet soutient mesme absolument que ce ne l'est pas, parce, dit-il, que la distinction qu'il met entre Pegase & les autres, *Amandum, Simplicium, vel nunc Pegasium &c.* fait voir que les premiers estoient morts, & qu'il n'y a pas d'apparence qu'ils soient tous morts avant S. Paulin. [Cela n'est pourtant point si hors d'apparence, les lettres de ce Saint à Saint Amand, qui sont toutes avant l'an 404, n'empeschent point que luy & les autres ne fussent morts avant l'an 431.

Neanmoins la qualité de Prestre que S. Gregoire donne à ce Paulin, porte à croire qu'il la prenoit dans le titre de sa lettre; de sorte que si elle est de S. Paulin, elle doit estre avant l'an 410, auquel il semble qu'il estoit déja Evesque. Or il est en effet comme impossible de dire que Saint Amand fust déja mort en 410, s'il a gouverné devant & aprés S. Severin, comme on le pretend: Et si les lettres de Zosime ne sont point supposées.] 'Simplice de Vienne vivoit encore en 417.[a] Mais si l'on considere bien le texte de ce Paulin, on verra que son dessein est de representer l'état où estoit l'Eglise lorsqu'il écrivoit, [& qu'ainsi il ne nomme que des Evesques vivans, & non point des morts. Aussi il ne dit pas *vidisti* ou *vidimus*, mais *videas*, ce qui ne se peut pas raporter à des personnes déja mortes. Pour ce qu'il dit donc, *& maintenant Pegase*, c'est apparemment parcequ'il n'estoit Evesque que depuis fort peu de temps.

Bar.417.§ 48. et in ap.
a Gr.T.h.Fr. l.2.c.13.p.69.

Comme nous croyons qu'Alithe ou Alethe de Cahors nommé en cet endroit, est cet Alece que Saint Jerome ne qualifie que Prestre dans une lettre qui paroist écrite en 407. *V. S. Jerome § 119*, il y a apparence que Saint Paulin n'écrivit cette lettre que fort peu avant qu'il fust luy mesme elevé à l'episcopat, & ainsi vers 408, ou 409.]

Pour la page 1,0.§ 48.

NOTE XIX.

Que Saint Paulin a esté fait Evesque vers la fin de 409.

[Ce fut durant l'hiver à la fin de 408,

ou au commencement de 409, que S. Augustin écrivit sa lettre 250. *V. son titre § 171.*]'Il l'adresse encore à S. Paulin & à sa femme, avec des epithetes dignes de l'amour qu'il avoit pour eux, [mais où il ne paroist point que S. Paulin fust alors Evesque.]'Rufin ne le qualifie que frere & homme de Dieu, en luy adressant son second livre sur les benedictions des Patriarches, qu'il avoit fait durant le Caresme, [& apparemment en l'an 409 seulement, selon la suite de son histoire. *V. S. Jerome § 127.*]'Ce repos & ce loisir dans lequel S. Augustin le croit estre en 408, [ne convient pas à un Evesque, quelque petit que soit son diocese.] Il ajoute qu'on luy avoit neanmoins raporté depuis, qu'il estoit extremement occupé, *occupationes incredibiles nunciatæ sunt*: [Et ce terme marque encore mieux des occupations qui surviennent extraordinairement, que celles qui sont naturellement attachées à la charge de l'episcopat.

Aug.ep.250. p.345.1.b.

Ruf.ben.p.9.

Aug.ep.250. p.346.2.c.

Comme donc nous croyons qu'il n'estoit point encore Evesque au commencement de 409, aussi il est certain qu'il l'estoit en l'an 413,]'puisque Saint Augustin l'appelle Evesque de Nole dans son premier livre de la Cité de Dieu; & il le fait mesme en raportant une chose que ce Saint avoit faite en 410; [d'où on peut tirer avec quelque probabilité qu'il estoit Evesque des 410; outre qu'il semble qu'il auroit dû se retirer, pour ne point tomber comme il fit entre les mains des Gots, s'il n'eust esté retenu par les liens de la charge episcopale. Car pour la prestrise elle ne l'eust pas retenu, si elle ne l'attachoit point à la conduite du peuple; & il semble par toutes ses lettres qu'il vivoit plutost en simple particulier.] 'Lorsque Pinien & Melanie la jeune le visiterent en quittant Rome, il dit qu'ils vinrent voir *le tres saint Evesque Paulin*: Et c'estoit avant qu'Alaric prist Rome, [c'est à dire au commencement de 410 pour le plustard.]'Nous voyons aussi que S. Paulin qualifie Saint Augustin son frere dans une lettre que nous croyons écrite vers l'an 410.'S. Augustin lorsqu'il luy écrit vers l'an 413, [& dans ses autres ouvrages posterieurs, le qualifie toujours Evesque, sans joindre jamais sa femme avec luy, comme il faisoit auparavant.]

civ.l.1.c.10. p.8.2.d.

Sur.31.dec.p. 379.§ 14.

Paul.ep.58.p. 151.2.a.

ep.59.p.362.2. a.

'Le Pere Chifflet pretend mesme qu'il estoit Evesque des le commencement de l'année 397, parcequ'Olympe qui luy avoit mandé la mort de Pauline, '& qu'il appelle son saint frere, est qualifié Evesque dans les imprimez.'Mais le Pere Chifflet remarque luy mesme qu'il y a un manuscrit où le mot d'Evesque n'est point; [& M^r le Brun l'a osté dans son edition, *ep. 13, p. 67.* Mais il seroit plus aisé de croire que S. Paulin écrivant à un grand seigneur, & estant luy mesme grand seigneur & Prestre, auroit traité un Evesque de frere contre l'ordre ordinaire, que non pas qu'il fust Evesque des ce temps là;]'ce qui tombe dans des difficultez dont le P. Chifflet ne se peut tirer. Car il est visible, quoy qu'il dise, que Paul estoit Evesque de Nole en 402, [ou 403.]'Il est visible encore qu'en 399, [ou plutost en 400,]S. Paulin n'estoit point *inter consacerdotes Anastasii Papæ*:'ce qui l'oblige à dire par l'explication du monde la plus violente, que ces *consacerdotes* n'estoient que les Evesques de la metropole de Rome, à avancer sans aucune preuve, que les Papes n'invitoient que ceux de leur metropole à la solennité annuelle de leur promotion, & à soutenir que Nole n'estoit point alors de la metropole de Rome, mais de celle de Capoue, contre le sentiment des plus habiles, qui croient que toutes ces parties meridionales de l'Italie, faisoient la province ecclesiastique de Rome; & contre le témoignage de Leon d'Ostie, qui dit que Capoue ne fut erigée metropole qu'en 971.

ill.p.155.

ep.37.p.333.

ill.p.155.

p.155.156.

p.157.

p.158.159.

'Il pretend trouver l'episcopat de S.

p.153.

Paulin dans ce que ce Saint dit au commencement de l'an 397,'que la feste de S. Felix luy est plus chere & plus considerable que sa feste propre. [Mais je ne voy pas quelle difficulté on peut trouver à entendre cette feste de S. Paulin du jour de sa naissance, & à voir] que sa celebrité dont il parle en cet endroit regarde la feste de Saint Felix, [& non la sienne,]'comme ce Pere l'a cru par une bévue assez étrange pour un homme aussi habile qu'il estoit. — ca.19.p.142. ill.p.131.

[Il auroit pu alleguer avec plus de fondement les deux lettres à S. Victrice que nous avons mises en 399 & en 404,] 'puisque le Saint qualifie Saint Victrice son frere dans celle de l'an 404, selon les imprimez & les manuscrits, '& mesme dans celle de l'an 399, selon les manuscrits, au lieu que les imprimez y mettent le nom de pere. [Mais des personnes tres éclairées ne croient point que cette preuve soit bien considerable, estant si aisé que les copistes écrivent *fratri* pour *patri*, outre que S. Paulin pouvoit mesme appeller Saint Victrice son frere par le droit de l'amitié,]'comme luy & Therasie firent à Saint Augustin dans leur lettre du 15 may 408, où ils l'appellent tout ensemble pere, frere, maistre. — p.84. p.125. Aug.ep.249. p.541.2.b.

[Que s'il faut s'arrester à ce titre, & reconnoistre que les deux lettres à Saint Victrice sont depuis son episcopat, il est aisé de les mettre aprés 409. Car nous n'avons mis l'une en 399, que sur une simple convenance avec la lettre 13, & l'autre en 404, à cause de la date de la lettre d'Innocent qui parle d'un voyage de S. Victrice à Rome, & que Saint Paulin marque aussi dans la sienne que S. Victrice estoit venu à Rome. Mais il peut y estre venu deux fois: & mesme comme il faut abandonner en tout ou en partie la date de la lettre d'Innocent du 15 fevrier 404, *V. S. Innocent note 2;* au lieu que nous l'avons mise le 15 fevrier 405, on la peut mettre le mesme jour en une autre année, & peutestre en 410, Honoré ayant passé à Rome l'année 407, & une bonne partie de 408.

Neanmoins comme les troubles qui estoient alors dans les Gaules s'accordent avec ces voyages de S. Victrice, & ce commerce de lettres; & que l'histoire ne marque que ces deux voyages d'Honoré à Rome durant le pontificat d'Innocent, c'est ce qui nous a obligez de mettre la lettre d'Innocent à S. Victrice en l'an 405, ce qui conserve une partie de sa date; & à cause de cela nous avons aussi mis en 402 la lettre de S. Paulin à S. Victrice, sans croire que le terme de frere nous dust porter à dire qu'il estoit alors Evesque, les preuves qui nous font croire qu'il ne le fut au plustost qu'en 409, nous paroissant trop fortes pour nous arrester à ce terme. Ceux qui sont d'un autre sentiment, n'ont qu'à mettre, comme nous avons dit, deux voyages de Saint Victrice à Rome, l'un en 404, marqué par le Pape Innocent, l'autre en 409, ou depuis.]

NOTE XX.

Pour la page 135. § 50.

En quel temps il a écrit à S. Eucher.

'S. Paulin se qualifie Evesque dans la lettre que nous avons de luy à Saint Eucher, [& n'y dit rien neanmoins sur sa promotion; ce qui nous porte à croire qu'il l'estoit déja,]'lorsqu'il luy avoit écrit l'année d'auparavant une premiere lettre [qui est perdue. Ainsi celle-ci est au plustost dés la fin de 409, & l'autre de 410.] Celle que nous avons est écrite sur ce que Saint Honorat avoit envoyé à S. Paulin trois de ses disciples: [& je ne sçay si tout ce commerce convient assez aux années 409 & 410, où tout estoit en feu en Italie à cause des Gots, & les Gaules estoient possedées par Constantin. Les Gots sortirent d'Italie en 412; & l'année de devant, Constantin avoit esté pris, & la Provence soumise à Honoré. Ainsi je pense qu'il vaut mieux reserver les lettres à Saint Eucher pour 412 & 413. Nous ne voulons pas les mettre — Paul.ill.p.61.

plustard, parceque] S. Paulin ne commença à connoistre Saint Honorat & le monastere de Lerins, que lorsqu'il écrivit la premiere.[Et rien n'oblige de croire que l'Abbaye de Lerins ait commencé beaucoup aprés l'an 400.]Ce qui est certain, c'est que S. Honorat n'estoit encore que Prestre lorsque S. Paulin écrivit la seconde;[& il fut fait Evesque d'Arles en 426.]

NOTE XXI.

Pour la page 136. § 10.

Sur la captivité volontaire de S. Paulin.

[Nous ne voyons point de temps où l'on puisse mettre ce que]'S. Gregoire (Greg. dial. l. 3. c. 1. p. 128-132.) raporte, que Saint Paulin se vendit luy mesme pour racheter un captif &c.[que les années 414, 415, & 416, durant lesquelles nous ne trouvons rien de luy. Il faut mettre cette histoire le plustost qu'on peut,]'puisque S. Paulin (p. 125. c.) avoit alors assez de force pour cultiver un jardin, & conservoit encore quelque chose de cette grace qui est propre à la jeunesse, *venusti vultus hominem.*[C'est beaucoup mesme que cela se puisse dire d'un homme qui passoit 60 ans, affoibli encore par une vie tres austere, & par beaucoup de maladies. Nous souhaiterions bien mesme de pouvoir dire que cela est arrivé avant son episcopat. Mais jusqu'à l'an 413, toutes les années sont trop remplies par le commerce qu'il avoit ou dans les Gaules, ou avec Saint Augustin, pour y trouver le temps de son absence, à laquelle il est difficile de donner moins d'un an. Et il semble aussi bien probable que si S. Augustin eust sceu une action si extraordinaire de son plus intime ami, il l'auroit marqué.]'lorsqu'il parle de (Aug. civ. l. 1. c. 10. p. 8. 2. d.) luy dans la Cité de Dieu[en l'an 413.

Chacun sçait]'les difficultez que Baronius (Bar. 431. § 91.) [& d'autres]ont trouvées dans cette histoire.'Saint Gregoire dit que les (Greg. p. 128. c.) Vandales avoient ravagé la Campanie, & en avoient emmené en Afrique aussi beaucoup de captifs,'dont plusieurs (p. 132. b.) estoient de la ville de Nole.[Cependant jusqu'en l'an 431, auquel mourut Saint Paulin, les Vandales n'ont point fait de descente ni de ravage en Italie. Ils n'ont eu le loisir que de conquerir l'Afrique, & non pas d'y cultiver des jardins : & le Roy Genseric qui les y amena, ne mourut que longtemps aprés S. Paulin. Ainsi il faut demeurer d'accord que S. Gregoire s'est trompé dans quelques unes des circonstances, comme il est fort aisé de le faire dans les histoires les plus veritables; surtout quand on ne les sçait que par une tradition de vive voix.]

'Car S. Gregoire témoigne n'avoir appris celle-ci qu'en cette maniere. (p. 128. b.) 'Le P. Chifflet remarque avec raison, aprés (Paul. ill. p. 18. Proc. b V. l. 1. c. 2. p. 178. a. b.) Procope, que les Gots, les Vandales, les Alains, les Sueves, & divers autres barbares se confondent extremement dans l'histoire, parcequ'ils estoient tous en mesme temps, qu'ils venoient tous du Nord, qu'ils estoient souvent joints ensemble dans les armées; qu'ils avoient les mesmes loix, la mesme religion qui estoit celle des Ariens, la mesme langue appellée Gothique &c. Ainsi Nole ayant esté prise en 410 par les Gots, & ne se trouvant point que d'autres barbares soient revenus dans la Campanie du vivant de Saint Paulin, ni mesme qu'ils y aient pu venir, c'est à cela qu'il faut raporter ce grand nombre de captifs emmenez de la Campanie par les Vandales, selon S. Gregoire. Il ajoute qu'on les emmena en Afrique, parceque les Vandales dominerent longtemps dans cette province : mais ils n'y dominoient pas encore alors. Ainsi il vaut mieux dire que ces captifs suivirent l'armée des Gots, qui passerent de l'Italie dans les Gaules en 412, & en Espagne trois ans aprés, ou qu'on les vendit à d'autres barbares ; & il se peut faire que celui pour qui S. Paulin se vendit, soit tombé par ce moyen entre les mains des Vandales qui estoient en Espagne depuis 409.

'Pour ce que dit Saint Gregoire, que (Greg. p. 129. d.) S. Paulin predit à celui qu'il servoit, la

mort prochaine du Roy des Vandales dont il estoit gendre,]'cela ne se peut pas assurément soutenir de Genseric, qui amena les Vandales d'Espagne en Afrique. Mais il est aisé qu'entre tant de divers chef qu'avoient ces peuples, & qui passoient en quelque sorte pour Rois, il en soit mort quelqu'un que nous ne connoissons pas, en 415 ou 416. Car nous ne pouvons pas étendre plus loin la captivité du Saint. Idace dans sa chronique parle sur l'an 416 ou 417, d'un Fredibal Roy d'une nation des Vandales, pris sans combat par Constance, & envoyé à Honoré. Ce Fredibal peut estre mort aussitost aprés sa prise ; & si cet accident n'est arrivé qu'en l'an 417, cela n'empesche pas que S. Paulin ne l'ait pu predire à la fin de 416, comme fort proche. Nous avons en l'an 415 la mort d'Ataulphe beaufrere d'Alaric, & Roy des Gots. Mais comme il n'estoit passé en Espagne que peu de temps auparavant, les Gots n'avoient encore guere eu le loisir d'y songer à des jardins : Et ce n'estoit pas un Vandale.]

Paul ill.p. 188.189. 'Le P. Chifflet veut que S. Paulin se soit vendu vers l'an 409 ou 410, & que ce soit la mort d'Alaric qu'il ait predite. [Mais il estoit certainement à Nole lorsqu'Alaric la prit vers le mois de septembre 410, & Alaric mourut assez peu aprés. On ne peut point dire aussi qu'on ait souffert en Afrique un gendre d'Alaric depuis l'an 408, comme le P. Chifflet le suppose, ni qu'on luy ait permis en 410 d'aller trouver cet ennemi declaré de l'Empire, pour luy amener S. Paulin ; ce qui est une supposition fort peu probable.]

Bar.429.§.91. 'Baronius veut que Genseric Roy des Vandales, ait fait des courses en Italie vers 428 ou 429, en ait emmené des captifs, & que S. Paulin ait predit la mort de Gonthaire, qu'il pretend sur l'autorité de Procope avoir amené les Vandales en Afrique avec Genseric son

Paul ill.p.181. frere.'Mais certainement les Vandales ne furent en état de courir les mers qu'aprés s'estre rendu maistres de l'Afrique.'Ils ignoroient mesme encore l'art de la navigation lorsqu'ils y entrerent en 427 ou 428, comme S. Prosper nous en assure.'Procope que Baronius veut suivre, dit que Gonthaire n'estoit qu'un enfant:[& ainsi, il n'avoit pas de gendre. Mais la verité est que Gonthaire, ou plutost Gundicaire, (car les autres historiens l'appellent ainsi,) estoit mort en l'an 427 ou 428, avant que les Vandales passassent en Afrique. C'est de quoy Idace nous assure.]'Procope mesme reconnoist que c'estoit la croyance des Vandales de son temps;[& ni Victor de Vite, ni les autres historiens, ne disent point que les Vandales aient eu d'autre chef en venant en Afrique que Genseric. Ainsi si Saint Paulin a esté esclave sous Gundicaire, ç'a esté en Espagne & non en Afrique, comme veut Baronius.]

Prosp.an.427. Proc.b.V.l.1. c.3.p.184. p.185.a.

'Mais pour soutenir que c'est luy dont S. Paulin a predit la mort, il faudra dire qu'il ait esté destiné à cultiver un jardin à l'age d'environ 75 ans ; ce qui n'est nullement probable. Paul.ill.p. 180.

'Ughelius met un second Paulin Evesque de Nole ; & quelques uns ont cru qu'il ne l'avoit mis que pour se tirer de la difficulté qu'on trouve à rapporter à l'autre l'histoire dont nous parlons. Mais c'est qu'ils n'avoient pas encore vu le livre d'Ughellus,'où il attribue l'histoire au grand Paulin, sans y trouver mesme de difficulté,'& rapporte l'epitaphe du jeune Paulin Evesque mort ou enterré le 10 de septembre, *Fl. Dioscoro Vic.*(ou plutost *V.C.*) *Cons.*[c'est à dire en 442; car je ne sçay point d'autre Dioscore Consul. Ainsi quoique Ughellus confonde ce Paulin avec celui de Perigueux, qui fit la vie de Saint Martin en vers vers l'an 475; quoiqu'il mette quatre Evesques entre Jean Talaia qui fut fait Evesque de Nole vers l'an 485, & ce jeune Paulin, ce qui iroit à le mettre bien avant le VI. siecle : je ne voy pas neanFerrai.p.105. Ughel.t.6.p. 292.b. p.295.b.

moins lieu de douter qu'il n'ait esté Evesque de Nole aussitost aprés le grand Paulin. Je pense que les Vandales ont pu piller Nole ou les environs avant 442, quoique pour la mort de Genseric elle ne soit arrivée qu'en l'an 477. Mais quand tout ce que dit Saint Gregoire pourroit convenir à ce second Paulin, il semble qu'une action si heroïque, & qu'on peut appeller le comble de la charité, ne devoit estre faite que par celui que Dieu sembloit y avoir voulu preparer par d'aussi grandes actions de charité, qu'ont esté celles de nostre Saint dés le commencement de sa conversion.]

Foroj.p.104. 'Ces difficultez font que diverses personnes rejettent non seulement quelques circonstances, mais le fond mesme de Du P.t.3.p. 471. cette histoire, 'voulant qu'on la regarde comme une fable.[a] Et Saint Gregoire ne a Greg. dial.l. 3.c.1.p.128.b. l'avoit apprise que par la tradition, [qui est peu sure pour des faits anciens de prés de deux siecles. On n'en a rien voulu mettre dans les nouveaux breviaires de Paris, de Cluni, & d'Orleans. Outre les difficultez historiques, il y a asseurément quelque lieu de dire qu'un Evesque n'a point dû quitter son peuple, & negliger le salut eternel d'un grand nombre de personnes pour delivrer un captif. Mais s'il n'y avoit que cela, on pourroit répondre que S. Gregoire qui savoit autant qu'aucun autre, & bien mieux que nous, quelles sont les regles de l'Eglise, & le devoir des Evesques,] 'a jugé a.b. cette action extraordinaire, une œuvre admirable, & un veritable miracle, dont les personnes de pieté pouvoient tirer une grande instruction. 'Il dit que p.132.c. S. Paulin a imité en cela celui qui a pris la forme d'esclave pour nous delivrer de la servitude du peché. 'S. Euloge celebre Eul.ad Flor. & Mar.p.312. a.b. Martyr du IX. siecle, se sert à peu prés de la mesme expression, en proposant cet exemple à des vierges prisonnieres pour le nom de J.C; & il appelle en cet endroit S. Paulin un Evesque d'une admirable sainteté, & d'un merite incomparable. [Ces autoritez des Saints pourroient donc bien nous fermer la bouche sur le jugement de cette action, & imposer silence à nos foibles raisonnemens: & je ne sçay s'il suffiroit de dire que ces Saints ayant supposé comme une chose certaine que Saint Paulin avoit fait cette action, ils n'ont pu manquer de juger que ce qu'avoit fait un si grand Saint, estoit vraiment saint.

Il est assez étrange que S. Augustin, qui a encore écrit à Saint Paulin depuis l'an 416, & qui a parlé de luy dans ses ouvrages, ne dise jamais rien d'une action si memorable, & qu'asseurément il n'auroit pas pu ignorer. On peut répondre neanmoins que luy ayant d'abord écrit sur cela aprés son retour, il n'a pas eu ensuite d'occasion qui l'ait porté à en parler. Mais j'avoue que je ne sçay que répondre au silence d'Urane. Il n'a fait l'histoire que de sa mort à laquelle il fut present: mais dans cette histoire il y a mis un petit eloge de ses vertus, où il semble qu'une chose si extraordinaire & si eclatante ne pouvoit manquer d'entrer.] 'Baronius a pretendu sur l'autorité Bar.431.app. d'un manuscrit de Florence, que Saint Gregoire avoit tiré l'histoire de la captivité de Saint Paulin de l'écrit mesme d'Urane. [Mais il ne l'a pas persuadé à Sacquin,] 'qui la raporte toujours sous Paul.vit.p. 721.724. le nom de S. Gregoire,[a] ni au P. Chifflet, a ill.p.179. 180. qui refute mesme expressément cette pensée que Possevin avoit eue aussi. [Il auroit pu ajouter aussi qu'un auteur orinal comme Urane, n'y auroit pas mis des circonstances qui sont absolument insoutenables. Et aprés tout,] 'Saint Greg.p.128.b. Gregoire mesme dit, qu'il avoit appris l'histoire, [non d'aucun écrit, mais] de quelques personnes de pieté fort agées, au témoignage desquelles il n'avoit pu refuser d'ajouter foy.

[Voilà ce que nous pouvons dire sur cette celebre difficulté, dont nous aimons mieux laisser le jugement à d'autres, sans entreprendre de decider entre

des raisons tres fortes, & l'autorité de Saint Gregoire.]

Paul. ill p. 259. 'On pretend que la ville de Nole eut une si grande joie de voir revenir Saint Paulin, avec plusieurs de ses habitans qu'il avoit retirez de captivité, que depuis ce temps là, elle en a toujours fait des rejouissances publiques qui durent aujourd'hui, depuis le 16 de juin, auquel on croit qu'il rentra dans la ville, jusques au 22, qui est le jour de sa mort. [Mais ce n'est pas là ce qui nous persuadera du fait, jusqu'à ce qu'on nous ait prouvé que ces rejouissances sont au moins aussi anciennes, que S. Gregoire.]

Pour la page 142. § 5.

NOTE XXII.

Sur Saint Jean Evesque de Naple.

Ugh. t. 6. p. [illegible] 'L'histoire qu'Urane raporte de S. Jean Evesque de Naple, est attribuée par Ughellus à Jean qu'il conte pour le 46^e^ Evesque de cette Eglise, & le IV. du nom, mort en l'an 848: ce qui l'oblige à dire que ce qu'on en lit dans Urane y a esté ajouté longtemps aprés. Tout ce qu'il allegue pour cela, c'est le témoignage d'un Jean Ceïmeliarque [ou Sacristain,] 'qui écrivoit sous l'Archevesque Bernard, 'fait Evesque en 1252.ᵃ Et pour suivre cet auteur, il accuse d'erreur Jean Diacre, 'qui écrivant sous S. Athanase successeur immediat de Jean IV, ou aussitost aprés, 'raporte la mesme histoire de cet Evesque, mais de Jean I. qu'il met mal à la fin du IV. siecle, & dit que Jean IV. fut sept jours malade, au lieu que celui dont parle Urane ne le fut pas mesme un jour. 'Il est inutile aprés cela de remarquer que ce qu'Urane dit de Jean ne peut point absolument se separer du reste de sa narration: & on le trouve dans des manuscrits qu'on croit plus anciens que Jean IV. 'Cette multitude de nouveaux battizez qu'Urane fait assister à l'enterrement de Jean, *ingens Neophytorum turba*, n'est point une chose qui soit du IX. siecle. 'Quelques uns [frapez de cette incongruité,] ont mis *Neapolitanorum* dans Jean Ceïmeliarque, au lieu de *Neophytorum*. [Mais il falloit donc oster ce qui suit, *pro sequente etiam multitudine populorum*, pour ne pas dire deux fois la mesme chose.

Pour la page 142. § 5.

NOTE XXIII.

Que le successeur immediat de S. Paulin s'appelloit Paulin.

Ugh. t. 6. p. 295. a. 'Ughellus donne pour successeur à S. Paulin, un Deodat [ou Adeodat son disciple & Prestre sous luy, dont on dit des merveilles: Et entr'autres miracles, on dit qu'il delivra la fille de l'Empereur possédée du demon. On ajoute qu'il gouverna 30 ans, [jusqu'en 461;] qu'il mourut le 27 de juin auquel on en fait la feste; qu'il fut encore celebre par plusieurs miracles aprés sa mort; qu'il fut ensuite transporté à Benevent, où il fit encore bien des miracles. [Nous ne pretendons pas nier qu'il y ait eu un S. Adeodat à Nole ou à Benevent.] Mais nous voudrions voir des preuves de ce qu'on en dit. Ughellus n'en donne aucune: & Ferrarius qui met ce Saint dans son martyrologe d'Italie, *p. 392*, cite en general les monumens de l'Eglise de Benevent.

On montre encore son tombeau à Nole dans le cimetiere de S. Felix: & sur ce tombeau il y a une epitaphe qui luy donne bien des eloges, sans parler neanmoins de miracles, & qui semble le faire Evesque: *Dilectus (f. electus) à Domino in Sacerdotium*. Mais à la teste on lit ces mots: *Adeodatus indignus Archipresbyter Sanctæ Nolanæ Ecclesiæ*. [C'est apparemment sa vraie epitaphe mise par son ordre. Le reste a esté ajouté ensuite, & peutestre longtemps aprés, lorsque d'Archiprestre on l'avoit déja fait Evesque. Car je pense que le vers qu'on y avoit mélé avec la prose, n'est pas une marque d'antiquité.

Ibid. Ce qui est certain,] 'c'est qu'il y a eu un second Paulin Evesque de Nole mort

en

en l'an 442. *V. la note 21*,[onze ans seulement aprés Saint Paulin. Ç'a donc esté apparemment son vray successeur. Et si Adeodat a esté trente ans Evesque, ce n'a esté qu'aprés ce second Paulin.]

NOTES SUR SAINT CELESTIN.

NOTE I.

Pour la page 148.

S'il a esté Prestre.

Leo,n.p.912. 1.

LE P. Quesnel croit que S.Celestin qui estoit Diacre en 416[& en 418,] fut ensuite fait Prestre, parceque Vigile nous marque qu'il a battizé Saint Leon. Vigile veut justifier S.Leon contre un Eutychien, qui condannoit ces paroles de sa lettre à Flavien, *Fidelium universitas profitetur credere se in Deum Patrem*, parcequ'il n'avoit pas mis *in unum Deum Patrem*, comme le symbole de Nicée. Vigile répond qu'il n'est pas coupable d'avoir suivi le symbole que l'Eglise Romaine fait apprendre à ceux qu'elle battize; qu'elle l'a toujours fait depuis les Apostres, & qu'elle l'a fait aussi sous Celestin, que l'Eutychien reconnoissoit pour orthodoxe.[Si cet endroit prouve que Celestin a battizé S.Leon, il l'a battizé estant Pape, ce que le Pere Quesnel ne veut pas: car *sub Celestino* ne signifie point autre chose. Mais dans la verité il ne s'agit point du battesme de S. Leon; & je ne croy pas qu'on puisse seulement tirer de là qu'il ait esté battizé à Rome. Il s'agit uniquement du symbole de son Eglise: & on l'autorise par Saint Celestin, à cause que l'Eutychien avoit reconnu que sa foy estoit pure & orthodoxe.]

Vig.in Euty. l.4.p.34.

NOTE II.

Pour la page 154.

Si Saint Pallade a presché en Ecosse.

Prosp.an.431.

Comme S. Prosper dit que S. Pallade fut envoyé *ad Scotos*, les Ecossois de l'isle d'Angleterre le regardent comme leur Apostre.[Et ils ont raison d'honorer ainsi celui qui a apporté le premier la foy dans l'Hibernie, puisque c'estoit alors le pays des Scots ou Ecossois. Mais ce n'est qu'en cette maniere.] Car les termes de S. Prosper marquent qu'il fut envoyé non dans une autre partie de l'isle d'Angleterre, mais dans une autre isle: *Dum Romanam insulam*, (& non *terram* ou *provinciam*) *studet servare Catholicam, fecit etiam barbaram Christianam.* [Il peut avoir passé par l'Ecosse, y avoir presché, y estre mort: mais ce n'a point esté le lieu de sa mission & de son episcopat.]

Bar.429.§ 4| Alf.431.§ 6.

Prosp.in col.c. 41.p.410.|Usf. t.Br.p.798.

Baronius dit que ce Saint peut estre le mesme que Pallade Diacre de Rome, qu'on sçait avoir écrit le dialogue d'entre un autre Pallade Evesque, & Theodore Diacre, sur la vie de S.Chrysostome.[Mais je ne sçay pas d'où il a appris que ce dialogue avoit esté écrit par un Pallade Diacre.] Luy & Possevin attribuent encore à S. Pallade d'Hibernie un livre contre les Pelagiens, des homelies, & un livre de lettres au Pape Celestin. Baronius cite cela de Tritheme, [qui n'en dit rien dans l'edition de Cologne en 1531, *p.32.2.*] Possevin qui ne veut pas qu'il fust Grec, comme le dit Tritheme, le fait Breton,[ce qui ne paroist pas plus assuré.]

Bar.429.§ 8.

§ 8|Poss.ap.2. 1.p.208.

Poss.p.208.

NOTE III.

Pour la page 156.

Temps de la mort de Saint Celestin.

Conc t.2.p. 1624-1637.

Nous avons plusieurs lettres de Celestin datées du 15 mars 432.[Sixte III. luy succeda la mesme année, selon S. Prosper & Marcellin. Ainsi c'est l'année où il faut placer sa mort.] Papebrok cite une lettre de Sixte III. datée du 17 septembre 432.[Je ne sçay ce que c'est:

1.c.P.pont.p. 6.2.

& j'ay peur qu'il n'ait pris 433 pour 432. Conc t.3.p. 1 21.b. 'Mais nous trouvons que la paix ayant esté rétablie entre Saint Cyrille & Jean d'Antioche, S. Cyrille en fit la declaration à son peuple le 23 avril 433. [Il se hasta sans doute de mander à Sixte une nouvelle si importante, & qui luy devoit estre tres agreable. Mais cependant Sixte ne peut l'avoir receue qu'un mois aprés, sur la fin de may.] p.1176.d.e. 'Il la receut dans le temps qu'il avoit assemblé les Evesques pour sa feste, [c'est à dire assurément pour l'anniversaire de sa promotion, qu'il faut mettre par consequent au plustost sur la fin de may.] Boll.pont.p. 64.c. 'On se hastoit sans doute autant qu'on pouvoit d'elire les Papes; [& on le voit par l'election de Boniface dont nous avons quelque détail. On le peut surtout presumer de celle de Sixte,] Prosp.chr. 'puisqu'elle se fit *totius urbis pace & consensione mirabili.* [Ainsi nous avons sujet de croire que Celestin est mort au plustost vers le milieu de may.

Nous disons au plustost: Car les lettres de S. Cyrille écrites à la fin d'avril, peuvent bien n'avoir pas esté portées si promtement. Jean d'Antioche avoit la mesme raison de se presser d'écrire. Cependant ses lettres n'arriverent pas apparemment avant la fin d'aoust,] Conc t.3.p. 1180.b. 'puisque Sixte ne luy répond que le 17 de septembre. p.1177.c. 'Elles n'arriverent à la verité que quelque temps aprés celles de Saint Cyrille: [Mais si ce n'eust esté que trois mois aprés, Sixte eust eu sujet de se plaindre du retardement de Jean, de quoy néanmoins l'on ne trouve rien dans la réponse qu'il luy fait.]

Bosq.P.n.p. 6. 'Nous voyons en effet que Celestin a gouverné neuf ans, dix mois, & 17 jours, selon S. Prosper. [Ainsi à conter mesme du 4 de septembre 422, auquel Boniface est mort, *v. son titre note 4,* il doit avoir vécu jusqu'au 21 juillet 432. Et je croy que cela s'accordera fort bien avec le temps que l'on donne à Sixte III. & à S. Leon Les autres auteurs sont moins considerables & moins exprés que S. Prosper: mais ils s'accordent sans peine avec luy, ou s'en eloignent de peu. Marcellin donne neuf ans à S. Celestin, sans rien ajouter.] 'Le Pontifical de Bollandus dit VIII. ans, [au lieu de VIIII.] Boll.app.p. 53.d. dix mois & 16 jours. 'On lit de mesme dans un manuscrit de Corbie. Anal.t.4.p. 429. Un autre a, [comme Saint Prosper,] VIIII. ans, 10 mois, & 17 jours: [d'autres un jour de plus, ou 8 ans, 10 mois, & 17 jours,] 'comme on lit aussi dans les Conciles. Conc.t.2.p. 1610.c. [a] Anastase du Louvre dit 9 ans, un mois & 9 jours. [a] Anal.t.4.p. 29. [b] L'epitaphe de ce Pape qui ne nous apprend rien de particulier pour ses actions, nous assure qu'il mourut dans sa dixieme année, [b] Gall.p.1171. f. [ce qui suffit pour condanner Baronius,] 'qui ne luy donne pas 8 ans & demi, Bar.432.§35. '& Bollandus qui ne va pas jusqu'aux neuf entiers, parcequ'il ne le fait commencer qu'en 423. Boll pont.p. 63. [Cela nous fait dire encore plus absolument qu'il faut toujours lire VIIII, & non pas VIII. Ainsi en mettant l'ordination de S. Celestin le premier dimanche qui suivit les funerailles de Boniface, c'est à dire le 10 septembre 422, & sa mort le 26 juillet 432; je croy qu'on ne se trompera au plus que de peu de jours.

'Les Pontificaux disent qu'il fut enterré au cimetiere de Priscille le 6 d'avril. ap.p.et.el Conc.t.2.p. 1610.c. 'Le martyrologe Romain, aprés les additions d'Usuard & d'Anastase, met aussi sa feste le mesme jour. Bar.6.may. Les additions d'Adon la mettent le lendemain. 'L'un & l'autre est confirmé par divers martyrologes. Boll.6.apr.p. 546.e.f. 'Il y en a aussi qui la mettent le 8, S.apr.p.740. b. [c] & les Grecs en font ce jour là une memoire solennelle. [c] Men.p.70. [Mais on a vu par bien des exemples, que les jours marquez dans les Pontificaux pour la sepulture des Papes, & qui sont d'ordinaire aussi ceux ausquels les nouveaux martyrologes mettent leur feste, sont souvent fort differens du veritable jour de leur mort.] 'Papebrok met celle de S. Celestin Boll.pont.p. 61. le premier d'aoust 432, & croit que le 6 ou le 7 d'avril est le jour que son corps fut

Nor.h.P.l.1. c.10.p.237. transferé au cimetiere de Priscille.'Le Cardinal Noris dit qu'il est mort le 9 d'avril:'Le Pere Garnier dit tantost le 3, Merc.t.2.p. 357.2|359.1. tantost le 6.[Je pense que leur unique fondement sont les martyrologes avec quelques fautes de copistes.]

NOTES SUR CASSIEN.

Pour la page 157.§ 1.

NOTE I.

De quel pays il estoit

Genn,c.61. 'NOus lisons dans Gennade que Cassien estoit Scythe, *natione Scytha*, [c'est à dire sans doute qu'il estoit de la petite Scyth e, l'une des provinces de l'Empire.]'Hono.é d'Autun, Mir.p.120.§ 60. [qui abrege ordinairement Gennade,] & qui le copie tout entier sur Cassien, dit cependant qu'il estoit Africain, *natione Afer*:[de sorte qu'il semble qu'on ait lu differemment dans Gennade.]'Neanmoins Adon [beaucoup plus ancien que Ado,chr.t.7. p.556. Honoré,]'dit que Cassien estoit Scythe. Cod.reg.pr.c. 3.p.11. a Nor.h.Pel. l.2.c...p.159. a Holstenius & le Cardinal Noris ont cru qu'il estoit de la Provence, où il a fini sa vie.[Mais il est un peu étrange] que des personnes si habiles se soient fondées pour cela sur ce que dit Cassien, *ad repetendam provinciam nostram*. [Car je pense que le terme de *Provincia Romanorum*, qui marquoit tous les pays meridionaux des Gaules, n'a pas passé le temps de Jule Cesar, qui reduisit tout le reste des Gaules en province, & qu'il n'a commencé à revivre que sur la fin du V. siecle, lorsque les Romains ne possedoient plus rien dans les Gaules que vers la Provence. Je ne croy point que dans tous les auteurs qui ont vécu entre ces deux temps, le terme de *Provincia* se trouve jamais pris autrement que pour toutes les provinces indifferemment qui composoient l'Empire Romain.]

Cass.de Inc. l.7.c.3.p.1065. 'Cassien mesme appelle les fideles de Constantinople ses concitoyens, qu'il aimoit à cause de l'union de la patrie, *per affectum cives mei*. [Et cela seroit toujours plus favorable pour la Scythie qui est comprise dans la Thrace, aussi bien que Constantinople, que pour l'Afrique ou la Provence. Mais il semble qu'il le faut raporter à ce qu'il avoit dit un peu auparavant,]'que S. Chrysostome p.1065. l'avoit mis dans le Clergé de Constantinople.'Il est certain que son pays estoit coll.24.c.1.p. 798. fort agreable, qu'il y avoit des forests, de belles & grandes solitudes ;[ce qui semble mieux convenir à la Scythie qu'à l'Afrique, & mesme qu'à la Provence qui n'a pas, comme je croy, beaucoup de forests.]'Holstenius dit que les Cod.reg.p.11. rigueurs du Caucase ne s'accordent guere avec la beauté du pays de Cassien. [Mais la petite Scythie est bien loin du Caucase: & Sanson l'étend depuis environ le 45^e degré jusques au 47^e. De sorte qu'elle peut n'estre pas plus froide que le Dauphiné & la Bourgogne.] 'Cassien appelle en un endroit son pays, Cass.coll.14. c.8.p.808. *torpidas regiones & velut frigore nimiæ infidelitatis obstrictas*;[ce qui, en le prenant pour la qualité du climat, conviendroit mieux à la Scythie qu'à la Provence,]'quoiqu'on remarque que Cassien coll.11.pr.p. 519|Nor.h. Pel.p.159. décrit à peu pres dans les mesmes termes, le pays de S. Eucher,[qui apparemment estoit de Lion. Mais il semble moins vouloir marquer par là un froid naturel, que le froid & la privation de la grace ; & ce n'est que ce qu'il dit dans la suite:]'Qu'il n'y avoit dans cette Cass coll.24. c.8.p.815. province que peu ou point de solitaires. Et cela pouvoit estre vray de la Provence & de la Scythie en 390,]'quoique Cod.reg.p.11. Holstenius en citant ce passage pour la Provence, dise que la religion y estoit alors tout à fait en vigueur, & que tous les plus nobles y embrassoient en foule

la vie monastique dans l'isle de Lerins, [où S. Honorat ne se retira au plustost que vers l'an 400.

Phot.c.197.p. 56. Il devoit plutost citer]'ce que dit Photius, que Cassien avoit Rome pour patrie. [Car par Rome, il peut avoir voulu marquer l'Occident en general.] Du P.t.4.p.33. 'Mais il peut aussi avoir cru qu'il en estoit, par ce qu'il y avoit écrit, & en latin, [quoiqu'il ne dise neanmoins ni l'un, ni l'autre. Il semble aussi que l'on puisse inferer qu'il estoit d'Occident,] Cassn.inst.l.5. c.39.p.19. 'de ce qu'il estoit particulierement uni avec un Simeon qui vint d'Italie à Diolque où il estoit, & qui ne savoit point dutout de grec; [si l'on ne veut dire qu'ils firent amitié à Diolque mesme.]

Cod.reg.p.12. 'Ce que l'on dit que son style ne sent point dutout la barbarie de la Scythie, n'est pas une grande raison, puisque le style vient encore plus de l'education & de l'instruction, que du pays & de la naissance; & de quelque pays qu'il fust, il est certain qu'il a esté eleve dans la Palestine, & a passé la premiere partie de sa vie dans l'Orient. Ainsi l'on peut admirer qu'il ait si bien écrit en latin: mais on n'en peut pas conclure qu'il fust latin de naissance. Je ne croy pas non p.12. plus que]'son style ait une grande conformité avec celui de S. Eucher, de Vincent de Lerins, de Fauste, & des autres grands hommes qui ont paru dans ces quartiers là, [dont Fauste n'estoit point natif. S'il est fort diffus, comme nous le sommes naturellement, d'autres le peuvent estre comme nous.

Nor.h.Pel.l. 2.c.1.p.160| Cassn inst.l.1. c.6.p.12. Il est plus difficile de répondre]'à l'endroit que cite le Cardinal Noris, où il dit, *Græci ἀναβολὰς, nos succinctoria possumus appellare.* [Ne peut-on pas dire neanmoins qu'il se met parmi les Latins, parcequ'il écrivoit en latin, pour des Latins? En un mot, on a plusieurs indices qu'il estoit latin, & de Provence si l'on veut, puisque ce fut le lieu de sa retraite, sans que nous en sachions de raison particuliere. Mais le témoignage de Gennade est une preuve, & une preuve qui doit ce semble l'emporter sur tous ces indices. Je voudrois que nous pussions croire, que Gennade a voulu dire qu'il avoit esté longtemps moine du desert de Sceté, nommé quelquefois Scythie. Mais à moins que les manuscrits ne changent son texte, il a voulu marquer sa patrie, qui certainement n'est point Sceté.]

'Pour ceux qui prétendent qu'il est né & qu'il a étudié à Athenes, [c'est à eux à en chercher d'autres preuves que les leçons d'un breviaire. C'est pourquoi nous ne nous arrestons point à tout ce que Guesnay avance, soit sur cette autorité,]'soit sur la sienne propre, qui est ordinairement l'unique fondement de beaucoup de faits, dont il compose la grande histoire qu'il nous a donnée de Cassien, avec autant d'assurance que s'il les avoit vus de ses yeux. Ce qu'en dit le Cardinal Noris est à voir. Guesn.p.4.6. 13. Noris.h.Pel. l.2.c.1.p.158-161.261.

NOTE II.

Pour la page 157.§1.

Temps de sa naissance.

[Nous n'avons rien de certain & de positif pour l'age & la naissance de Cassien. Neanmoins puisqu'il vivoit encore en 432, comme on le verra en son lieu, on ne peut guere presumer qu'il soit né plustost qu'en 350. Saint Prosper lorsqu'il parle de luy en 432, ne le décrit point comme extremement agé. Il seroit difficile aussi de mettre sa naissance plustard qu'en 360, puisqu'il alla en Egypte en 390 au plustard, pour y embrasser la vie des anacoretes, *V.* § 2, aprés avoir esté formé à la vertu dans le monastere de Bethléem.] 'Il estoit encore alors assez jeune, *cui ætas adhuc adolescentior suffragatur*: [mais il est difficile de croire que cette jeunesse allast à moins de 25 ou 30 ans.] Cassn. coll.16. c.9.p.597.b.

NOTE III.

Pour la page 163.§3.

Sur les lettres de S. Isidore de Peluse, à Cassien.

'Il y a diverses lettres dans S. Isidore Isid P.l.4.ep. 71.p.450.c|c. ep..05.p.610. c.

de Peluse adressées à un Cassien, tantost sans qualité, l.1.ep.309.p.82.d. /tantost avec le titre de moine, a l.3.ep.402.403.p.408.c| l.4.ep.121.p.479. ªou de Diacre. [Cassien pouvoit avoir vu ce Saint en passant de Tennese à Panephyse; & le desert de Diolque où Cassien a passé du temps, n'est pas si eloigné de Peluse, qu'ils ne pussent s'écrire assez aisément. Neanmoins je ne voy point qu'aucune de ces lettres nous donne aucun fondement de le dire. [Car outre que Cassien n'estoit ni Diacre ni Prestre en Egypte,] l.3.ep.401.p.408|4.ep.71.121.p.450.479| 5.ep.203.p.620. /quelques unes de ces lettres ne portent aucun caractere particulier pour juger quel est le Cassien à qui on ecrit. l.3.ep.404.p.408. /Il y en a une autre qui paroist écrite à un heretique. b l.1.ep.309.p.82.d.c. ᵇCelle qui est adressée à Cassien moine, le reprend d'estre trop libre à parler: Mais Saint Isidore ajoute qu'il avoit appris qu'il avoit quitté une vie corruptible, ou corrompue & criminelle, φθαρτὸν, pour embrasser l'état monastique, [ce qui ne convient pas à Cassien, qui estoit entré tout jeune dans le monastere, & ne fut apparemment connu de S. Isidore que longtemps depuis. S. Isidore auroit du plutost écrire à Germain, ou au moins à Germain & à Cassien ensemble: ce qu'il ne fait pas neanmoins.] l.3 ep.291.p.375. /Car ses deux lettres à Germain s'adressent [non à un moine, mais] à un Comte, & à un officier de guerre.

NOTE IV.

Pour la page 177.§ 9, ligne 15.

Que Castor estoit Evesque quand il portoit Cassien à écrire.

[Nous disons que le monastere de Castor estoit auprés d'Apt, supposant que Castor estoit Evesque quand il le fonda, & quand il pria Cassien de luy marquer quelle estoit la discipline des Orientaux, pour l'y pouvoir établir.] Guesn.vit. [illegible] 19. /Ce n'est pas que Guesnay & quelques autres ne veuillent qu'il fust encore Abbé à Nismes, lorsque Cassien luy adressa ses douze livres des Institutions. Casn.inst.pr.p.1|l.5.c.1.p.94.| Not.b.P.p.163. /Mais le titre de *beatissime Papa* que luy donne Cassien, ne souffre pas que l'on doute qu'il ne fust Evesque. Casn.pr.p.1. /Quelque respect que Castor témoigne pour Cassien en luy écrivant, [il ne luy donne point ce titre.] Que s'il l'honore de celui de Pere, Aug.ad Simp. t.1.p.263.264. /Saint Augustin déja Evesque fait la mesme chose en écrivant à S. Simplicien qui n'estoit encore que Prestre, *V. S. Augustin note 21*, & qui n'estoit pas mesme] Casn inst.pr.p.1. /comme Cassien, pere des serviteurs de Dieu, [c'est à dire Abbé & Superieur d'un monastere.] Casn.coll.pr.p.279|9.c.1.p.470. /Cassien traite aussi Castor de Pape en parlant de luy aprés sa mort, & aussitost aprés il dit que ce saint Pontife nous a quitté, & que Leonce son frere luy avoit esté uni par la dignité du sacerdoce. Phot.c.197.p.§ 6.a. /Photius dit que l'inscription de ces Institutions est à l'Evesque Castor. Prosp.T.p.51. /Il est vray que Tiro Prosper joint Castor sur l'an 422, à d'autres qui n'estoient point Evesques; [& que les Institutions semblent avoir esté faites avant 422. Mais ce Tiro Prosper n'est pas un auteur fort exact;] Conc.t.2.p.1584.b. /& il est certain par la lettre de Boniface, que dés l'an 419, il y avoit un Castor Evesque d'Apt ou des environs.

NOTE V.

Pour la page 178.§ 9.

Que les douze livres des Institutions ne font qu'un ouvrage.

Phot.c.197.p.516. /Photius parle de ce que Cassien a adressé à Castor, [c'est à dire de ses institutions entieres ou abregées,] comme si ce qui regardoit les regles des Cenobites compris dans les quatre premiers livres,] eust esté un écrit tout different du traité des huit pechez capitaux, [qui font le sujet des huit derniers.] Genn.c.61. /Gennade semble encore faire un corps particulier du IV. livre, auquel seul il donne le nom d'Institutions, en le distinguant des trois premiers & des huit suivans. Casn.inst.pr.p.1. /Neanmoins Cassien mesme promet tous les douze ensemble dans sa preface, l.5.c.1.p.94. /& commençant à parler des huit pechez, il dit qu'il entre dans son cinquieme livre, ayant traité dans les quatre autres des regles & des Institutions des monasteres. coll.1.pr.p.279. /Il

parle encore autrepart de ses douze livres sur les instituts des Cenobites, & sur les remedes des huit pechez capitaux,/ou simplement sur les instituts des Cenobites./Cassiodore paroist n'en faire aussi qu'un mesme ouvrage. coll.11.pr.p.519. a Cassd.ins.c.29.p.545.2.

NOTES SUR SAINT NIL.

NOTE I.

Pour la page 195.§ 1.

En quel temps il a vécu.

N.l.l.2.ep.265.p.254. 'Nous avons une lettre de Saint Nil à l'Empereur Arcade, qui luy avoit demandé ses prieres pour la ville de Constantinople, aprés le bannissement de S. Chrysostome, [c'est à dire en 404, ou peu aprés, & plusieurs autres lettres écrites du mesme temps, partie au General Gaïnas tué dés l'an 400, partie sur l'affaire de S. Chrysostome. Nous sommes donc assurez que la reputation de sa pieté estoit tres grande & tres établie dés le commencement du V. siecle.]

l.1.ep.257.p.92. 'Nous voyons mesme qu'il parle de l'heresiarque Apollinaire comme d'un homme qui vivoit encore: ὁ τοιοῦτος ἐξέπεσεν..καὶ διηγματίζει φανερῶς &c. Au moins il est certain que la personne à qui il écrivoit, avoit vu un Apollinaire 'mort sous Theodose avant que Saint Jerome écrivist son traité des hommes illustres en 392./Il attribue aussi tous les malheurs qui arrivoient alors à l'Empire, (peutestre au commencement d'Arcade,) à l'impieté des payens, qui sacrifioient encore tous les jours aux demons dans la campagne:/Et il reprend un philosophe d'immoler des veaux & des moutons sur son autel sacrilege pour plaire aux demons. [C'estoit donc apparemment avant] 'la loy du 7 aoust 395, par laquelle Arcade défendit d'offrir aucun sacrifice au demon en quelque lieu que ce fust, [ou mesme avant]'celle du 27 fevrier 391, du 17 juin suivant, & du 8 novembre 392, par laquelle Theodose pere d'Arcade avoit déja fait la mesme défense. *V. son titre § 57.*/Le 10 juillet 399, Arcade ordonna que pour oster entierement la matiere de la superstition, on ruineroit tous les temples de la campagne.

Marginal notes: Hier.v.ill.c.102.p.99.a. — Nil.l.2.ep.75 p.33. — l.2.ep.280 p.260. — Cod.Th.16.t.10.l.13.p.277. — l.10.11.12.p.272.273. — Ib.6.p.281.

'Il dit neanmoins dans une lettre, qu'il y avoit cinq cens ans que les Juifs, en punition de la mort de J.C, estoient dans la captivité & dans l'oppression, sans recevoir aucun secours de Dieu, [ce qui estant pris à la rigueur, devroit faire mettre cette lettre vers l'an 570. Mais on sçait que ces sortes de supputations ne se font pas exactement.]'Il pouvoit conter les années de la captivité des Juifs par le temps de la mort ou de la naissance de J.C, & écrivant peutestre vers l'an 420, conter 500 ans, parceque le V. siecle estoit commencé.'Il dit au mesme endroit, que Isaïe avoit predit la ruine des Juifs mille ans auparavant. [Et neanmoins Isaïe vivoit environ 800 ans avant la ruine de Jerusalem. Je croy avoir aussi lu le mesme nombre de 500 ans dans S. Jerome. Ainsi il n'est point necessaire]'de recourir aux vieillars de 115 ans, de 120, & de 130, que Leo Allatius dit avoir vus, & dont il raporte agreablement l'histoire: [Et il faudroit plus de 200 ans pour mener S. Nil jusqu'à l'an 570. Il est vray cependant que ce nombre de 500 ans s'accorde assez]'avec ce que les Ménées des Grecs disent, que Saint Nil fleurissoit sous le regne de Maurice: mais ils ajoutent en mesme temps avec Nicephore, que son corps fut transporté à Constantinople sous Justin: ce qui se contredit; l'un & l'autre Justin ayant precedé Maurice.'Bollandus ne laisse pas de mettre Saint Nil sous Maurice, [n'ayant pas sans doute encore examiné son histoire.] 'Le Pere Poussin dans ses notes, & quel-

Marginal notes: Nil.l.1.ep.57.p.26. — DuP.t.4.p.61.2. — Nil.l.1.ep.56.p.26. — n.p.13.14. — p.8.2/Poll.14.jan.p.967.e. — Boll.may,t.1.p.51.a. — DuP.t.4.p.60.2/Nil.ep.9.p.102.

ques autres, veulent qu'on lise Marcien au lieu de Maurice. [Mais c'est une pure conjecture; & il est mesme assez difficile que S. Nil qui estoit déja si celebre des l'an 400, ait vécu jusqu'en 450 sous Marcien.

Il y en aura peutestre qui croiront qu'on a confondu deux Saints Nils en un; que celui qui écrit à Arcade vivoit au commencement du V. siecle, & que c'est luy dont le corps a esté apporté à Constantinople sous Justin; & que l'autre qui avoit esté Prefet de Constantinople, & pere de Theodule, vivoit sous Maurice. Cela n'est pas impossible; mais nous ne croyons pas qu'une conjecture tres foible tirée du nombre de 500 ans, & de monumens aussi pleins de fautes que les Ménées des Grecs, suffisent pour établir cette distinction que personne n'a fait encore, & qui nous reduiroit à ignorer entierement la vie d'un Saint capable d'écrire à des Empereurs comme un Prophete.] 'Leo Allatius dans ses notes n'a pas jugé non plus que la distinction de ces deux Nils fust assez fondée. 'Et il est visible que Nicephore a cru que S. Nil pere de Theodule, avoit esté disciple & contemporain de Saint Chrysostome [200 ans avant Maurice.]

Nil.ep.n.p. 142.

Nphr l.14.c. 53.54.p.566.b| 569.

NOTE II.

Qu'il estoit de Galacie.

Pour la page 190.§ 1.

'S. Nil dans une de ses lettres lue dans le VII. Concile œcumenique, appelle S. Platon *nostre Martyr*, 'qui fait, dit-il, *une infinité de miracles, non seulement en nostre patrie, mais encore dans tous les autres lieux où l'on implore le secours de Dieu par son intercession.* 'Il dit en mesme temps que ce Martyr estoit du mesme pays qu'un solitaire à qui il apparut, '& que ce solitaire estoit de Galacie. Et en effet, on demeure d'accord que Saint Platon a souffert à Ancyre capitale de la Galacie. [Ainsi c'est de cette ville qu'estoit S. Nil, ou au moins de la province de Galacie, & non de Constantinople, comme le dit Nicephore; ce qui n'empesche pas qu'il n'en ait pu estre Prefet.]

Conc.t.7.p. 225.b.

p.224.d.e.

p.224.a.

p.224.c.

NOTE III.

Sur le titre du traité adressé à Magna.

Pour la page 210.§ 10.

'Le troisieme traité de S. Nil dans le recueil de Suarés, est adressé selon le titre, A la tres venerable Magna Diaconisse d'Ancyre, [ce qui se raporte parfaitement] 'à ce que Pallade dit de Magna, *v. S. Pallade* § 7, [& nous avons vu que S. Nil estoit de Galacie.] 'Cependant dans tout ce traité des le commencement mesme, il s'adresse toujours à des hommes, *ὑμῶν φυλαξάντων &c.* Il paroist aussi que c'est à des moines qui avoient absolument renoncé à tous leurs biens: [& je doute que cela convienne bien à une Diaconisse.] 'Magna avoit mesme reservé une partie de son bien pour le distribuer en charitez par ses domestiques: & il est assez difficile de dire si elle n'estoit point déja morte lorsque Pallade en parloit [en 419 ou 420,] 'au lieu que le traité de S. Nil ne paroist écrit qu'aprés 426. [Il seroit aisé de changer *τὴν σεμνοπρεπεστάτην* Μάγναν, en *τὸν σεμνοπρεπέστατον* Μάγνον.] Et il y a des manuscrits qui lisent *πρὸς Μάγνον διάκονον Ἀγκύρας.* [Mais il me semble que *σεμνοπρεπέστατος* n'est guere l'epithete d'un Diacre, au lieu qu'il convient parfaitement à une ancienne veuve, & à Magna plus qu'à toute autre. Un Diacre d'une Eglise cathedrale ne passoit pas non plus pour moine, & ne pouvoit guere vivre dans une entiere pauvreté. Ainsi je pense qu'il vaut mieux dire, ou que S. Nil avoit envoyé à Magna une copie de ce traité fait pour d'autres, si Pallade souffre qu'on dise qu'elle vivoit encore en 420, ou qu'on a mis à ce traité le titre de quelqu'autre que le Saint avoit effectivement adressé à Magna.]

Nil.p.233.

Laus.c.134.p.1038.

Nil.p.233.238.276.315.319.

Laus.p.1039.b.

Nil.p.250.

NOTE IV.

Que Leonce maistre d'Albien, n'est point celui de Cesarée.

Pour la page 217.§ 13.

'Le Pere Poussin croit que Leonce

Nil.de Th.p. 137.187.

Prestre d'Ancyre, & depuis Evesque, sous qui Albien se forma d'abord, est S. Leonce Archevesque de Cesarée en Cappadoce, qui se trouva au Concile de Nicée en 325.[& dont nous avons parlé dans l'histoire de ce Concile § 4. Il estoit Evesque dés l'an 314, auquel il assista aux Conciles d'Ancyre & de Neocesarée, *V. Vital d'Antioche*: & cela ne s'accommode pas avec le sentiment du Pere Poussin. Car si Eustathe de Sebaste & S. Basile, ont esté les premiers auteurs de la vie monastique dans le Pont & la Cappadoce, comme le porte l'histoire, *V. S. Basile § 14, 32*, il est difficile de croire qu'il y eust déja un monastere auprés d'Ancyre lorsque Saint Leonce n'estoit que Prestre, & par consequent avant 314, c'est à dire lorsque le feu de la persecution qui ne finit qu'avec l'an 312, duroit ou fumoit encore, & lorsqu'à peine voyoit-on les premiers monasteres commencer à se former dans l'Egypte, où Saint Antoine n'avoit des disciples que depuis l'an 305.

Que si Albien estoit solitaire & Diacre dés devant 314, comme il le faut dire selon le Pere Poussin, il n'y auroit point d'apparence de croire que ce fut luy mesme qui fit le voyage de Lycople en 394, où il auroit dû avoir 110 ans ou environ. Et cependant Pallade en parle plutost comme d'un homme de son age, c'est à dire assez jeune, qui alloit luy demander les instructions des plus anciens solitaires.] [1]Mais quand il marque les anciens Peres qu'il avoit trouvez à Nitrie, il ne parle point d'Albien. [Il y auroit mesme peu d'apparence que l'Eglise de Cesarée metropole de la Cappadoce, eust pris un Prestre de Galacie pour le faire son Evesque.]

Lauf.c.7.p. 908.

NOTES SUR SAINT HESYQUE.

Pour la page 228.

NOTE I.

S'il y a eu un Hesyque Prestre & Evesque de Jerusalem vers l'an 600.

Lab. scr.t.1.p. 634.&.6.

[1]QUELQUES uns pretendent trouver dans Jean Mosc un second Hesyque qui estoit Prestre de Jerusalem sur la fin du sixiéme siecle, & que l'on croit avoir ensuite esté fait Evesque de la mesme Eglise, & estre cet Isice à qui Saint Gregoire le Grand écrit sa lettre 40, du 9e livre, *p. 967.* [1]Je ne sçay neanmoins si l'endroit de Mosc prouve ce qu'on pretend. On l'a traduit en ce sens; *Que l'Abbé Cyriaque avoit emprunté du bienheureux Hesyque Prestre de Jerusalem, un certain livre.* [Mais rien n'empesche de traduire ainsi; *Que Cyriaque avoit emprunté d'un autre le livre du B. Hesyque &c.* Je croy mesme que dans l'autre sens il faudroit ajouter παρὰ dans le texte. Mais cet endroit ruine absolument ce qu'on veut, que cet Hesyque est l'Isice à qui Saint Gregoire écrit. Car le titre de Bienheureux ne se donnant guere qu'aux morts, Mosc n'auroit point qualifié Prestre de Jerusalem un homme qu'il n'auroit pu ignorer en avoir depuis esté Evesque. Aussi cet Isice est nommé Isaac dans Theophane, & dans Nicephore; ce qui n'a aucun raport à Hesyque.

Mosc.c.46.p. 1073.c.

Que s'il y avoit eu deux Hesyques Prestres de Jerusalem qui eussent écrit, c'eust esté une faute à Photius de ne pas marquer plus en particulier qui estoit celui dont il parloit.]

Pour la page 228, ligne 40.

NOTE II.

Si le commentaire sur le Levitique est du grand Hesyque.

Alb.euch.l. 10.p.847.1.

[1]Ce qui peut faire douter si Hesyque auteur du commentaire sur le Levitique, est le grand Hesyque, [mort vers 438,] c'est

Hesy.l.1.2.p. 83.180,&c.

'c'est qu'il cite la version de S. Jerome, & la cite mesme comme la version ordinaire de son temps ; Alb.p.847.1.c. '2°, qu'il combat les heresies de Nestorius & d'Eutyche ; Lab.scr.t.1.p. 633. '3°, que dans un manuscrit il est qualifié Prestre & Evesque de Salone.

[Il ne seroit point étrange qu'Hesyque Prestre de Jerusalem, eust connu la version de S. Jerome qui vivoit en mesme temps que luy, & tout auprés de Jerusalem, & qu'il s'en fust quelquefois servi.] p.639. 'Mais pour croire qu'il l'ait appellée *nostre traduction & nostre edition*, & que par consequent l'Eglise de Jerusalem, dont les Evesques n'ont pas toujours esté fort affectionnez à Saint Jerome, se servoient de sa version de son vivant mesme, ou aussitost aprés sa mort, & abandonnoient les Septante ; c'est ce qui n'a aucune apparence. p.637|Boll.28. mars,p.71,§3. 'Et neanmoins cette objection prouve peu, estant aisé que le traducteur latin ait cru devoir ajuster le texte des Septante dont Hesyque se servoit, à celui de S. Jerome, qui estoit dés lors receu parmi les Latins. Je croy qu'on trouveroit des preuves que l'auteur a suivi & expliqué les Septante.] Du Pin,t.7.p. 30. 'Car pour ce que M[r] du Pin [& quelques autres] se sont persuadez qu'il a écrit en latin, [je doute qu'ils en aient persuadé le public.

Hesyque ayant vécu jusque vers l'an 438, a pu combattre directement Nestorius, mais non pas Eutyche. Ainsi si le nom de ce dernier estoit marqué dans cet ouvrage, il faudroit dire qu'il n'est point d'Hesyque dont nous parlons, ou que Theophane met sa mort beaucoup trop tost. Mais il ne s'y lit nullepart : Ainsi Hesyque peut avoir par avance combatu le dogme d'Eutyche, ou par la seule lumiere de la verité, comme S. Augustin a ruiné la mesme heresie & celle de Nestorius, ou parceque l'heresie d'Eutyche est dans le fond la mesme que celle qu'Apollinaire avoit repandue plus de 75 ans auparavant.

Pour le manuscrit que l'on cite, outre qu'il est assez rare de donner à un Evesque le titre de Prestre ;] Alb.p.847.2. 'Aubertin soutient que cet endroit de manuscrit est visiblement falsifié par des imposteurs, qui y ont voulu mettre *Salonitani*, au lieu de *Hierosolymitani* qui y estoit auparavant. Lab.scr.t.1.p. 821.822. 'Et le Pere Labbe tout échaufé qu'il est contre Aubertin, avoue qu'ayant vu luy mesme ce manuscrit qui est dans la bibliotheque du Roy, il y a reconnu cette falsification qu'il dit estre toute palpable. p.821. 'Ce manuscrit luy donne au commencement le titre d'Evesque, & à la fin celui de Prestre. p.825. 'On marque que la glose ordinaire le fait aussi Evesque. [Mais il nous suffit qu'on ne trouve aucun Hesyque Evesque de Jerusalem.] p.633. 'Les citations de la version de S. Jerome suffisent pour montrer que le commentaire sur le Levitique, ne peut estre d'Hesyque Evesque de Salone, dont nous avons une lettre à Saint Augustin. Car il est mort avant ce Saint, c'est à dire avant l'an 430, lorsque la version de Saint Jerome n'estoit encore que peu usitée dans l'Eglise. p.633|Alb.p. 847.1. 'On ajoute que le style de l'un est entierement different du style de l'autre.

NOTES SUR SAINTE MELANIE LA JEUNE.

NOTE I.

Pour la page 233.§1.

Que Volusien n'est point son oncle paternel.

Lauf.c.118.p. 1034.2. 'Puisque le pere de Melanie la jeune estoit fils unique de l'ayeule, V. S[te] Melanie l'ayeule §1, il ne faut pas s'arrester à la vie de la jeune, Sur.31.dec.p. 38 §27. 'qui appelle Volusien son oncle paternel, *patruum*. Ce n'est apparemment qu'une faute du traducteur, Phot.c.53.p. 4. 'imitée par celui de Photius ;

le mot grec θεῖος dont se sert Photius, sans y rien ajouter, signifiant également l'oncle paternel & le maternel.

Pour la page 253. § 1.

NOTE II.

Sur les noms de Volusien.

[Ce qui nous fait dire que Rufius Volusianus dont Rutilius parle, pouvoit avoir aussi le nom de Venerius, c'est ce que dit Rutilius:] Rut. l.p.136. 'Optarem verum complecti carmine nomen; sed quosdam refugit regula dura pedes. Cognomen versu Veneris carissime Rufi: Illo te dudum pagina nostra canit. [Ces vers, quoiqu'obscurs ou corrompus,] p.126.128. 'paroissent s'adresser à un Rufius Venerius, comme l'a cru Onuphre, [dont Rutilius avoit déja parlé sous l'un de ces deux noms. Il n'avoit point encore parlé de Venerius. C'est donc Rufius Volusianus dont il avoit parlé *p.131.*

Bar.412.§ 16. 17. 'Baronius croit que ce Volusien est l'oncle de la jeune Melanie, & celui à qui S. Augustin a écrit. [Tout semble y convenir.] Rein.p.1024. 'Reinesius veut neanmoins que l'oncle de Melanie soit un Rufius Antonius Agrypnius Volusianus, marqué Prefet de Rome pour la seconde fois dans une inscription. [Mais on ne voit point en quel temps il a vécu.] Bar.412.§ 17. 'Baronius croit qu'on peut raporter encore à l'oncle de Sainte Melanie les inscriptions qu'on trouve de Caius Ceionius Rufinius Volusianus Prefet de Rome pour la seconde fois sous Valentinien. Grut.p.286.2. 'Mais c'est sous Valentinien & Valens, Cod.Th.t 6. p.76. 'en 373, comme croit Godefroy, [aprés qu'il eut déja eu la mesme charge en 364. *V. Valentinien I. note 16.* Ainsi cela ne convient point à l'oncle de Melanie qui mourut Ambassadeur à Constantinople en 436. *V. Theodose II. § 21.*]

Pour la page 254 § 1.

NOTE III.

Sur la conversion de Pinien.

Laus.c.119.p. 1035.d. 'Pallade ne dit point que Sainte Melanie ait parlé à Pinien son mari de garder la continence qu'aprés la mort de ses deux enfans; [ce qu'il est difficile d'accorder avec la vie de la Sainte,] Sur.31.jan.p. 377.§ 2.3. 'qui dit qu'elle le fit, & avant que d'avoir aucun enfant, & aprés la naissance du premier, avant que d'avoir eu le second. [On pourroit dire neanmoins que son second enfant estant mort aussitost aprés sa naissance, elle prit occasion] Laus.p.1035.d. c. 'de dire à son mari ce que raporte Pallade, [que son refus la mit en péril,] Sur.§ 4. '& que son peril toucha Pinien comme le raporte sa vie. Laus.p.1035.a. 'Mais en ce cas comment expliquera-t-on ce que dit Pallade, qu'ils furent longtemps dans cette contestation? [Car il est visible que cela ne s'entend pas de quelques heures, ni mesme de quelques jours, ce qui seroit encore trop. C'est pourquoi nous avons mieux aimé suivre la vie, & croire que Pallade avoit raporté aprés la mort des deux enfans ce qu'il devoit mettre aprés la mort du premier, par une confusion tres ordinaire aux historiens, & dont les personnes les plus exactes ne sauroient souvent se garantir.

Mais nous ne voyons aucun jour pour accorder avec Pallade] Sur.§ 5. 'ce que porte la vie de S^te Melanie; Que sa premiere fille ne mourut qu'aprés qu'elle eut obtenu de son mari de vivre dans la continence, & que ce fut cette mort qui fit resoudre absolument Pinien à ne plus dutout penser au monde. [Nous avons cru preferer la vie,] All.de Sym. p.95. 'parcequ'elle vient d'un homme qui avoit longtemps vécu avec la Sainte, & qui s'estoit fort instruit des commencemens de sa conversion.

Pour la page 257. § 3.

NOTE IV.

Ce que c'est que l'Imperatrice nommée Verine dans la vie de Sainte Melanie.

Sur.31.dec.p. 378.§ 8. 'L'auteur de la vie de Sainte Melanie donne le nom de Verine à l'Imperatrice qui protegea Sainte Melanie contre son beaufrere. [Est-ce qu'il avoit l'imagination remplie de Verine femme de l'Empereur Leon? Car il pouvoit écrire vers

ce temps là, 20 ans aprés la mort de la Sainte. Il est certain au moins qu'on ne connoist point de Verine au temps dont nous parlons. Neanmoins comme ce nom a quelque raport à celui de Serene femme de Stilicon, fille d'Honoré, frere du grand Theodose, & alors bellemere de l'Empereur Honoré, elle pouvoit aisément avoir le pouvoir d'une Imperatrice, quoique je ne pense pas qu'elle en ait jamais eu le titre.]

§ 10 'Cette vie semble faire cette Imperatrice sœur de l'Empereur, *per fratrem prœbet & Imperatorem* : & un peu aprés elle parle de la sœur de l'Empereur comme si c'eust toujours esté la mesme personne. [Cela se peut encore entendre de Serene, si l'on veut que le mot de frere signifie cousin germain: Ou bien il faudra raporter tout cela à Placidie sœur d'Honoré, & qui demeuroit à Rome, qui n'avoit point encore le titre d'Imperatrice, ni mesme apparemment assez d'age pour se méler d'aucune affaire, puisqu'elle ne fut mariée qu'en 414. *V. Honoré § 32.*]

NOTE V.

Pour la page 245. § 7.

Si Sainte Melanie s'estoit soumise à une Superieure.

[Je ne sçay ce que c'est que]'la Superieure qui empescha par son autorité Sainte Melanie de jeûner huit jours de suite sans manger; ce qui eust compris le dimanche: *à Præfecta vetita est hoc facere, quæ dicebat... Unde etiam dicens persuasit..... præfectis obedire, & eis cedere.* [Est ce qu'elle s'estoit mise dans le monastere qu'elle avoit fondé? Ou avoit-elle donné aux Vierges qui l'accompagnoient une Superieure, à laquelle elle se soumettoit aussi? L'un & & l'autre meritoit bien d'estre marqué par Metaphraste. C'est pourquoi je ne sçay si au lieu de *à Præfecta*, il ne faudroit point *à Præfecto*...qui est l'entendre de l'Evesque du lieu, c'est à dire de Saint Alype.] Sur. 31. dec. p. 580. § 18.

NOTE SUR S. PIERRE DE GALACIE.

Pour la page 255.

Temps de la mort du Saint.

Thdrt. v. P. c. 9. p. 826. c.

'SAINT PIERRE estoit mort certainement lorsque Theodoret en faisoit l'histoire [vers l'an 440.]'Theodoret dit que ce Saint le mettoit sur ses genoux, luy donnoit du pain & des raisins &c. [Cela marque assez un enfant de six ou sept ans, qui est l'age que Theodoret pouvoit avoir vers l'an 400.] 'Daniel disciple de S. Pierre disoit alors au Saint, que cet enfant viendroit un jour le servir; [ce qu'on ne pouvoit guere attendre qu'il fist que vers l'age de 20 ans. S. Pierre estoit donc en l'an 400, en un age qu'on pourroit croire raisonnablement qu'il vivroit encore 12 ou 15 ans, & audelà, ce qui semble ne pouvoir guere aller audelà de l'age de 70 ans, ces saints solitaires vivant souvent jusqu'à 80 ou 90 ans :]'& S. Pierre en vécut 99. [C'est ce qui nous fait dire qu'il est né vers l'an 330, & mort vers 440. Si nous nous trompons de quelques années, cela n'est pas de grande importance.]

p. 821. c.

p. 820. a.

NOTES SUR S. CYRILLE D'ALEXANDRIE.

NOTE I.

Pour la page 267. § 1.

Comment Saint Cyrille estoit neveu de Theophile.

Nph. l. 14. c. 25. p. 490. d.

'NICEPHORE dit que S. Cyrille estoit fils d'un frere de Theophile, 'ce que Mr Valois a suivi dans sa traduction de Theodoret, 'quoiqu'il eust soutenu auparavant qu'il estoit plutost fils de sa sœur, mais par des raisons qui ne nous paroissent pas bien fortes. 'Le

Thdrt. v. l. . c. ... p. ... a. ... not. n. p. 24. ... 6.

tac. n. p. 8c.

P. Sirmond dit qu'il estoit certainement fils de son frere, & cite pour cela Theodoret sans marquer l'endroit. [Je doute qu'il en pust citer d'autre] 'que celui où il est appellé neveu de Theophile, ἀδελφιδοῦς, & Theophile son oncle, θεῖος, [ce qui ne determine rien.] 'La traduction de la chronique Orientale le fait fils d'une sœur. [Ce sera une autorité plus considerable que celle de Nicephore, si l'original est de mesme.]

Theod. v. l. 5. c. 35. p. 241. a.
Chr. or. p. 108.

NOTE II.

Pour la page 2 ... § 1.

Sur le nombre des homelies Pascales de Saint Cyrille.

'On conte trente homelies Pascales de S. Cyrille, [quoiqu'il n'y en ait que 29,] 'parcequ'on suppose qu'il y en doit avoir une troisieme qui est perdue. Ainsi on a conté celle d'aprés la seconde pour la quatrieme: Mais les jours qu'il marque pour Pasques font voir que la seconde est pour l'an 415, & la 4e pour l'an 416. Ainsi s'il y a quelques unes de ces homelies perdues, ce sont celles de 443 & 444.]

Cyr. t. 5. 2. p. 34.
p. 31.

NOTE III.

Pour la page 274. § 3.

Quelques fautes de Socrate sur Hypacie.

'Socrate dit que la mort d'Hypacie finit les disputes qui estoient entre S. Cyrille & Oreste: [ce que je n'entens pas,] 'non plus que Mr Valois, estant plus aisé de croire qu'elle les alluma de plus en plus.

Socr. l. 7. c. 14. p. 352. a.
not. p. 86. 1. b.

'Il dit que cela arriva l'an 415, au mois de mars, dans la quatrieme année de l'episcopat de S. Cyrille. [Je ne sçay si c'est qu'il se brouille, ou si c'est qu'il conte seulement par les Consulats, sans regarder au jour que S. Cyrille fut fait Evesque;] 'Car ayant esté ordonné le 18 octobre 412, selon Socrate mesme, 'il n'estoit encore qu'au milieu de sa troisieme année au mois de mars 415.

c. 15. p. 353. a | n. p. 86. 2. b.
c. 7. p. 342. d.
Sur. 415. § 45.

NOTE IV.

Pour la page 280. § 14.

Sur Eutyque Quartodeciman, & sur Jacque.

'Entre les Quartodecimans convertis à Philadelphie, il y a un Eutyque d'Aulax, Exarque de l'heresie des Quartodecimans. [Estoit-ce le chef de cette heresie, soit dans tout le territoire de Philadelphie, soit seulement dans le lieu d'Aulax? Je croirois aisément le dernier. En changeant la virgule, on y pourroit trouver *Eutyque heretique Quartodeciman, Exarque ou seigneur d'Aulax*. Mais on ne prenoit point alors le titre de Seigneur des lieux que l'on possedoit.]

Conc. t. 3. p. 685. c.

'Jacque qualifié Evesque dans la signature d'Eutyque, & Corevesque dans celle d'une autre, est apparemment celui qui estoit venu de Constantinople, [& il pouvoit estre Corevesque de quelque quartier des environs, ou mesme de quelque autre eglise. Ce pouvoit estre aussi quelque autre Jacque Corevesque du diocese de Philadelphie.] 'Car Eutyque le joint avec Carisius Prestre & œconome de cette Eglise.

c. 88. e | Ri gb. in Merc. p. 212.
Conc. t. 3. p. 673 bl. 85. c.

'Mr Cotelier remarque & explique quelques autres difficultez qui se trouvent dans le texte de cette seance sur les Quartodecimans.

Cotel. g. t. 3. p. 652-653.

NOTE V.

Pour la page 305. § 15.

Temps du sermon fait par Nestorius en presence des Pelagiens.

[Il est certain que les Pelagiens estoient à Constantinople en 429,] 'puisque ce fut cette année là que Mercator y presenta son memoire contre eux. 'Et le Pape Celestin qui répondoit le 11 aoust 430, à ce que Nestorius mandoit touchant ces heretiques, 'avoue qu'il a esté longtemps sans luy répondre. 'Le Pere Garnier pretend que Nestorius luy écrivit pour les Pelagiens l'an 429, vers Pasque, & encore sur la fin de la mesme année. [Mais il n'y a point d'apparence qu'il luy en ait écrit avant la fin de 429. *V. la note 17.*]

Merc. t. 1. p. 5.
Conc. t. 3. p. 364. a.
p. 353. d.
Merc. t. 1. p. 70. 1.

'Pour le sermon auquel les Pelagiens assisterent, il est certain qu'il est fait lorsque le temps du battesme approchoit. 'Le Pere Garnier doute si ce fut au commencement du Caresme, auquel il

p. 77. § 12.
p. 75. 1.

remarque qu'on avoit accoutumé de
1.2. lire le commencement de la Genese,/ou le 25 de mars, auquel il croit qu'on celebroit deslors à Constantinople la feste
2. de l'Annonciation./Il semble conclure pour le dernier : & neanmoins il met à la teste du sermon, que ce fut au commencement du Caresme. [Je ne sçay s'il n'est point aussi probable que ce fut vers Noel : le sujet y convient comme à
p.76.§1. l'Annonciation:]/& il loue le peuple de témoigner beaucoup d'ardeur pour venir à l'eglise, sans se lasser du grand nombre de festes qui suivoient la venue de J.C. *Quæ in tot festivitatum circuitu non obtorpescat, quarum omnium origo Dominicæ bonitatis adventus est.* [Je croy qu'on trouve aussi que les Peres commençoient deslors à exhorter les catecumenes à se presenter au battesme : Et il eust esté bien tard de le faire lorsque
p.74.2. le Caresme estoit commencé,]/puisqu'il falloit déja avoir donné son nom pour recevoir le battesme à Pasque.

[On ne peut sans doute mettre ce dis-
2. cours qu'en 429 ou 430.]/Le P. Garnier le met en 429, parceque Mercator ayant presenté son memoire en l'an 429, les Pelagiens furent aussitost chassez de
p.58 Constantinople./Mercator dit que son memoire ayant fait connoistre leur erreur, l'Empereur les chassa. [Mais il ne dit point que cela se soit fait aussitost: & le credit de Nestorius peut bien avoir fait differer assez longtemps leur expulsion. [Il y a donc assez d'apparence que Nestorius ne fit ce sermon qu'au commencement de 430, lorsque sa premiere chaleur pour son heresie estant un peu passée, il commençoit à en voir les mauvais effets par la separation d'une partie des fideles, soutenue par Saint Cyrille.]

Pour la page 303.§15.

NOTE VI.

Si Nestorius a cru que la mort de l'ame vient du peché: Son sermon sur les tentations de N.S. composé de deux.

Merc.t.1.p. 83|1n.p.84.1. /Le Pere Garnier dit que Nestorius reconnoist dans son sermon sur les trois tentations de nostre Seigneur, que la mort de l'ame est un effet du peché d'Adam, aussibien que la mort du corps.
/Nestorius y dit bien que l'une & l'au- p.83.
tre mort vient du demon; [mais il ne dit point que celle de l'ame vienne d'Adam. Il faut mesme remarquer,] qu'au lieu de ces paroles de la traduction de Mercator, *Una quidem [mors] accidens mortali ex peccato factæ naturæ,* [qui expriment nettement la foy Catholique,]
/le grec porte seulement ἡ ἐφ᾽ φύσει πε- p.86.
σημιωμένη θνητῇ, *qui est attachée à [nostre] nature mortelle*; [ce qui reçoit plus aisément le sens Pelagien que le Catholique. Ainsi il faut que Mercator ait lu autrement; car il n'auroit pas ajouté à son texte ces paroles essentielles, *ex peccato factæ,* & se seroit contenté de l'avantage qu'on peut tirer de ce que Nestorius reconnoist contre Theodore, que la mort du corps vient du demon. Le P. Garnier qui a fait imprimer le texte grec, & qui ne plaint point ses notes, en eust pu faire une aussi raisonnablement sur cet endroit que sur beaucoup d'autres.]

/Ce discours sur les trois tentations p.81.1.
attribué par quelques uns à Saint Chrysostome, & par d'autres à Saint Astere d'Amasée qui vivoit du mesme temps, est indubitablement de Nestorius, puis-
que Mercator nous en assure./Les deux p.83.88.
derniers passages de l'extrait de Mercator s'y trouvent de suite, quoique Mercator marque qu'il y avoit diverses
choses entre deux./Des cinq passages p.84.85.93.94
que Mercator cite d'un autre sermon de Nestorius, les deux derniers se trouvent dans le mesme sermon grec; & on n'y trouve point les trois autres, dont le premier est le commencement & non la fin d'un sermon. [Ainsi il se peut bien faire que le texte grec soit composé de deux sermons, dont on a retranché diverses choses.]

Pour la page 3.5.§20.

NOTE VII.

Quel est le sermon marqué par Basile.

[Je ne voy pas que Nestorius dise dans

ſon premier ſermon, que J.C. eſtoit conſubſtantiel à la Sainte Vierge : il en dit neanmoins le ſens;] 'Mercat. p.72.' & cette difficulté n'a pas empeſché le Pere Garnier de croire que c'eſt le ſermon marqué par Baſile & les autres moines.[Au moins je n'en voy point d'autre] où Neſtorius abuſe de ces paroles, 'p.52.§7.' *Quod natum eſt ex carne, caro eſt.*

Pour la page 315.§10.

NOTE VIII.

Ce que c'eſt que Decani.

Conc.t.3.p.420.a.

'Le texte de la requeſte de Baſile porte que luy & les autres moines furent menez παρὰ τῶν δικανῶν, ou δεκανῶν ſelon d'autres, ἐν τῷ δικανικῷ ou δεκανικῷ, & le latin traduit *à ſatellitibus ad tribunal.*

Cod.Th.l.6.t.3 ... p.211 | Cang. lat. d.p.16.17.

'On voit que parmi les Romains, *Decani* eſtoient des officiers du palais imperial, mais du dernier degré, à peu prés comme des huiſſiers, ſergens, ou archers. Il ſemble qu'ils euſſent ſuccedé aux Lecteurs des anciens. Les villes avoient auſſi leur *Decani*, & on marque qu'ils ſervoient à enterrer les corps. On les appelloit autrement *Copiatæ.*

Cod.Th.16.t.2.l.15.p.42.43.

'On voit qu'ils eſtoient en quelque ſorte compris dans le corps du Clergé, & avoient part à ſes privileges.[Ainſi ils pouvoient bien eſtre ſoumis à l'autorité de l'Eveſque, comme les Parabolans d'Alexandrie : & c'eſt d'eux apparemment qu'il faut entendre cet endroit, pluſtoſt que des archers du palais. Je ne ſçay ſi leur nom de *Decani* ne viendroit point de ce qu'ils eſtoient diviſez par dizaine.]

t.9.l.30.r.110. 2|Cang.g.g. δ. | 1,6.

'Pour δικανικὰ ou δεκανικὰ, comme l'écrit Godefroy, on voit par pluſieurs paſſages que c'eſtoient les priſons eccleſiaſtiques. En liſant δικανικὰ, on pourroit le prendre plus generalement pour l'officialité, & le lieu où les Eveſques tenoient leur juſtice, & auprés duquel il eſt aiſé de croire qu'ils avoient leur priſon.

Aug. ep.:c.4. p.; c.1 c.

'Il ſemble que S. Auguſtin euſt auſſi une priſon où il faloit garder Donat, & un autre Preſtre Donatiſte qu'il avoit fait prendre.[Cette priſon de Conſtantinople devoit eſtre dans l'enceinte, & comme dans le cloiſtre qui enfermoit l'egliſe,]

Conc.t.3.p.430.a.

'puiſque les moines diſent qu'ils ont ſouffert dans l'egliſe ce qu'ils ont ſouffert dans la priſon.

Pour la page 315.§10.

NOTE IX.

Sur la declaration donnée par Neſtorius à Baſile.

Conc.t.3.p.428.c.

'Dans la declaration que Neſtorius donna de ſa foy à Baſile & aux autres moines, le grec ajoute à la fin : ἐπεὶ ἔνι ἄνθρωπος υἱός,[ce que je n'ay point mis, parceque je ne l'entens pas.] Selon le latin, Neſtorius aprés avoir dit que le Fils de Dieu eſt auſſi fils de la Vierge, ajoutoit qu'il y a encore un autre fils. [Mais les moines n'auroient jamais receu une declaration viſiblement heretique, comme il paroiſt qu'ils firent. J'aimerois mieux croire qu'il faut lire ἐπεὶ οὐκ ἔνι.[Car Neſtorius n'a jamais oſé dire expreſſement qu'il y euſt deux fils; & il ſemble pluſtoſt qu'il ne donnoit point la qualité de Fils au Verbe, comme l'a cru Mercator.]

Pour la page 315.§11.

NOTE X.

Sur le ſermon de Saint Procle contre Neſtorius.

[Je ne croy pas qu'on puiſſe douter que le diſcours celebre de Procle ſur l'Incarnation, prononcé en preſence de Neſtorius, n'ait eſté fait en une feſte de la Vierge.]

Conc.t.3.p.9 d.

'Le commencement παρθενικὴ πανήγυρις σήμερον, eſt ce me ſemble tres formel pour cela; & je ne croy pas qu'on y puiſſe donner d'autre ſens.]

Proc.n.p.67.

'Car ſi on l'a quelquefois intitulé une homelie *ſur la naiſſance,* ou ſur l'Incarnation de J.C,[c'eſt qu'on en a voulu marquer le ſujet, & non le jour auquel elle a eſté prononcée. Ainſi c'eſt une preuve qu'on celebroit alors à Conſtantinople une feſte de la Sainte Vierge, & je ne ſçay ſi l'on trouve rien de plus ancien pour aucun honneur qu'on luy ait rendu publiquement.

Il eſt plus difficile de ſavoir quelle

feste c'estoit, parceque nous avons peu de connoissance des jours ausquels on pouvoit honorer alors plus particulierement la Sainte Vierge.]

Merc.n.t.2.p. 25.26. 'Le Pere Garnier croit que c'estoit le 25 de mars, & le jour de l'Annonciation, que nous regardons avec raison comme une feste de la Vierge, quoique ce soit encore plus une feste de N. S. [Tout ce qui peut le favoriser, c'est qu'il semble que c'estoit vers le commen-
p.19. cement du primtemps,]'lorsque la mer commence à estre libre, & les chemins de la terre à estre beaux; [quoique cela puisse marquer simplement que le jour estoit calme & sec, comme cela arrive quelquefois en plein hiver. Ce qui d'au-
Proc.n.p.69. tre part fait une difficulté,]'c'est que Theophane, Cedrene, & un autre ancien chronologiste, disent que ce sermon fut prononcé en un dimanche, [auquel le 25 de mars ne se rencontre point de-
Merc.n.p.25. puis 428 jusqu'en 434.]'Le P. Garnier pretend que κυριακὴ, quand on n'ajoute point ἡμέρα, ne signifie pas le dimanche, mais une grande feste. [Il n'en raporte point de preuve, & je ne sçay s'il en pourroit raporter aucune. J'aimerois mieux dire que tous ces nouveaux auteurs ont confondu un jour de feste avec le dimanche.

Le 2 de fevrier, auquel nous celebrons la Purification, estoit le dimanche en 430. Mais outre que ce n'est pas proprement une feste de la Vierge, qu'elle ne se faisoit peutestre point encore alors à Constantinople, & que ni la mer, ni la terre ne sont encore alors guere propres pour faire des voyages; je ne croy pas qu'on puisse mettre sitard le discours impie de Dorothée, qui obligea une grande partie des fideles de Constantinople à quitter la communion de Nestorius. Or il est visible que cela n'estoit pas encore arrivé lorsque Procle prononça ce sermon, tant par les applaudissemens qu'il receut du peuple, que parceque ce seroit faire tort à la reputation de Procle, de croire qu'il ne se fust pas separé de Nestorius avec les autres Catholiques. Ainsi il y a bien de l'apparence que ce discours fut fait dans les premiers mois de l'an 429, & peutestre mesme des les premiers jours; estant aisé que lorsqu'on a commencé à faire une feste de la Vierge, on l'ait mise peu aprés celle de Noel. Les Latins la faisoient le 18 de janvier, mais c'estoit le vendredi en 429.]

NOTE XI.

Pour la page 319.§ 22.

Premiers emplois d'Eusebe de Dorylée.

'Theophane appelle Eusebe Scolasti- Theophn.p.76.a.
que: '& ce nom marquoit d'ordinaire Cod.Th.t.2.
alors les Avocats. [Neanmoins comme n.p.600.
il signifie de luy mesme tous ceux qui s'appliquent aux lettres, il semble qu'il peut aussi signifier ceux qui faisoient profession d'enseigner l'eloquence. C'est pourquoi nous avons joint Theophane avec Evagre, qui donne la qualité de Rheteur à Eusebe. Ne pourroit-on point dire que ῥήτωρ peut signifier un avocat aussibien qu'*Orator* en latin? Je ne croy pas neanmoins que l'usage autorise jamais ce sens.] 'L'auteur de Aca.h.p.111.
l'histoire d'Acace, donnée par le Pere Sirmond, qui est faite vers l'an 490, [& ainsi plus ancienne d'un siecle entier que Evagre mesme,] le qualifie *agentem in rebus*. Il se peut faire que de la profession p.112.
de rhetoricien, il soit entré à la Cour, & y ait eu cet emploi, qui ne laissoit pas d'estre considerable, quoiqu'il fust audessous de beaucoup d'autres. 'Mais Leon.in Eu.p. 1023.c.
pour ce que dit Leonce de Byzance: *florebat in judicandi potestate*; [je ne voy pas comment l'accorder avec les autres. Cela seroit peutestre plus aisé si nous avions le texte grec.]

NOTE XII.

Pour la page 320.§ 23.

Temps du blaspheme de Dorothée.

'Saint Cyrille dit ce me semble bien Cyr.ep.9.p.
nettement, que l'anatheme prononcé par 37.d.e.
Dorothée contre tous ceux qui recon-

noissoient la Vierge pour mere de Dieu, fut ce qui obligea le peuple de Constantinople à se separer de la communion de Nestorius. [Et en effet, on ne voit point que depuis cela, il soit rien arrivé de bien considerable, qui ait pu produire cette separation.]ʹLe Pape Celestin ne dit pas moins nettement que cette separation n'arriva qu'aprés que Saint Cyrille eut écrit à Nestorius. *Vitastis quem.... ab Alexandrina Ecclesia.... jam sciretis esse correptum. Legistis namque.... Catholici ad hunc scripta doctoris* ; & le reste où il marque visiblement la lettre de S. Cyrille. [Cependant ce dernier point paroist fort difficile à soutenir,]ʹpuisque S. Cyrille parle de l'anatheme de Dorothée dans son epistre 6^e^, écrite sur les plaintes que faisoit Nestorius de sa lettre aux solitaires, [sans dire un mot qui marque, qu'il luy eust écrit à luy mesme. Et on ne peut pas douter que cette derniere lettre qui est la seconde entre celle de S. Cyrille, n'ait aussi beaucoup blessé Nestorius.] ʹSaint Cyrille mesme le dit. La 2^e^ epistre *p. 20. a*, est pour répondre aux plaintes de Nestorius sur celle aux moines : ʹpourquoi donc la 6^e^ parleroit-elle de ces plaintes comme d'une chose encore nouvelle, [si elle avoit esté écrite aprés la seconde ? Ainsi nonobstant l'autorité de Celestin, qui pouvoit n'estre pas si bien instruit du détail & de l'ordre des choses, il semble necessaire de mettre à peu pres en mesme temps l'epistre aux solitaires, & l'anatheme de Dorothée suivi de la separation du peuple, l'epistre 6^e^ un peu aprés, & ensuite la 2^e^ à Nestorius.]ʹLe Pere Garnier met en effet le blaspheme de Dorothée des le commencement du trouble avec le sermon d'Anastase, [à quoy je ne voy pas que rien nous oblige :]ʹ& tout cela le 22^e^ novembre 428 : [sans que je sache quel fondement il en peut avoir.]ʹIl met la separation du peuple des la fin de la mesme année. [Liberat paroist formel contre Celestin,]ʹpuisqu'il dit que S. Cyrille écrivit à Nestorius, sur ce qu'il avoit appris de quelques personnes de Constantinople qui ne communiquoient point avec leur Evesque.

Conc.t.3.p.1077.c. — Cyr.ep.6.p.30. — ep.9.p.37.b.c. — ep 6 p.30.a. — Merc.t.2.pr.p.7. — p.8. — p.I. — Liber.c.4.p.15.

[Mais quelque difficulté qu'il y ait à mettre l'epistre 6^e^ aprés la 2^e^, je ne sçay cependant si S. Cyrille mesme ne nous y oblige point.]ʹCar rendant conte au Pape Celestin de ce qui se passoit en Orient, aprés luy avoir parlé de sa lettre à Nestorius, il dit que lorsqu'il esperoit que Nestorius se corrigeroit, il s'estoit vu trompé dans son attente par l'action de Dorothée.

[Il semble donc necessaire de dire, que quoiqu'il ne fust plus guere question de la lettre aux solitaires, aprés que S. Cyrille eut écrit à Nestorius mesme, neanmoins quelques personnes en ayant encore écrit à S. Cyrille, il fut bien aise d'avoir cette occasion de leur écrire, pour se plaindre de l'anatheme de Dorothée. Peutestre mesme que Nestorius continuoit toujours à se plaindre de l'epistre aux solitaires, pour faire retomber sur S. Cyrille le commencement de la querelle. Et il est en effet assez difficile de croire que S. Cyrille eust pu ne point parler de l'anatheme de Dorothée dans sa lettre à Nestorius, s'il l'eust déja sceu. C'est le parti que nous avons cru devoir prendre, pour n'estre pas obligez de reconnoistre une fausseté dans la lettre de Celestin.]ʹLe P. Garnier met l'epistre à Nestorius vers la fin de juillet, & la 6^e^ vers l'autonne. [Il faut neanmoins reconnoistre que S. Cyrille mesme affoiblit bien la preuve qu'on tire de sa lettre à Celestin,]ʹpuisqu'il y parle de sa lettre aux solitaires, d'une maniere qui porteroit aussi à croire ʹqu'elle n'a esté écrite qu'aprés celle à Nestorius, [si nous n'avions des preuves certaines du contraire.]

Cyr.ep.9.p.37.b.c. — Merc.t.2.pr.p.54. — Cyr.ep.9.p.38.a. — p.37.b.

NOTE XIII.

Pour la page 327.§ 26.

Sur le placard affiché contre Nestorius.

Pers.t.1 ost.p.103.

ʹLe placard affiché à Constantinople, pour

pour montrer que Neſtorius eſtoit dans les meſmes ſentimens que Paul de Samoſates, fut fait ſelon Pearſon dés le commencement de l'hereſie de Neſtorius, en 428. [Mais il ſe contente d'avancer ce fait, ſans en donner aucune preuve.]

Merc. t. 2. p. 16. 2|15. 2. 'Le Pere Garnier le met dés le mois de janvier 429, avant le ſermon de Saint Procle, parcequ'il ſuppoſe qu'Euſebe le fit auſſitoſt qu'il ſe fut elevé contre Neſtorius, durant un ſermon, qu'il met en ce temps là avant celui de S. Procle. [Je ne ſçay point de preuve de tout cela, ni meſme ſurquoi le P. Garnier ſe fonde pour le dire, ſi ce n'eſt peuteſtre] p. 28. 2. 'que ſuppoſant, comme il fait, qu'en meſme temps qu'Euſebe fit ſon affiche, Mercator publia auſſi un petit écrit, p. 17. t. 28. 'où il veut prouver que Neſtorius ſuivoit l'hereſie de Paul de Samoſates, p. 18. § 4. '& où il marque en paſſant que Neſtorius eſtoit conforme en un point à Ebion, à Photin, & à Marcel d'Ancyre. p. 28. 2. 'Il ſemble avoir cru que Neſtorius marquoit cet écrit dans le diſcours qu'il fit le meſme jour que Procle, p. 27. § 15. 'lorſqu'il ſe moque de ceux qui l'accuſoient de ſuivre la doctrine de Photin. [Il a donc conclu de là que l'affiche d'Euſebe avoit precedé ce ſermon de Neſtorius & celui de Procle, prononcez, comme il croit, le 25 mars 429, & que le troiſieme ſermon ſur lequel Euſebe parla, avoit precedé cette affiche.

On voit combien cette ſuite eſt peu aſſurée: 1°, Les paroles de Neſtorius ne prouvent en aucune maniere que l'écrit de Mercator fuſt fait alors, puiſque tout le monde pouvoit avoir remarqué la conformité de ſa doctrine avec Photin; Et Mercator ne s'arreſte point à Photin, mais à Paul de Samoſates. 2°, Le Pere Garnier ſuppoſe que Mercator a fait ſon écrit en meſme temps qu'Euſebe fit ſon affiche: mais il n'en donne aucune preuve, & je ne croy pas qu'il en puiſſe donner. Au contraire il y a apparence qu'il ne le fit qu'aprés le Concile d'Epheſe, auſſibien que la pluſpart de ſes traductions; p. 18. § 6. 'puiſqu'il dit que Neſtorius avoit eſté juſtement *condanné* comme contraire à la foy de l'Egliſe. 3°, Pour l'affiche d'Euſebe, je croy que perſonne ne doute qu'elle n'ait precedé le Concile d'Epheſe, comme on le juge de l'ordre où elle eſt miſe dans les actes de ce Concile: & elle ſemble ſuppoſer que Neſtorius poſſedoit encore le ſiege de Conſtantinople, & y opprimoit les Catholiques. Elle eſt ſans doute poſterieure au ſermon où Euſebe avoit parlé, puiſqu'elle le cite. Mais je ne voy rien qui oblige à dire qu'elle ſoit faite auſſitoſt aprés; Euſebe n'ayant pas eu beſoin de ce moyen pour juſtifier ce qu'il avoit fait. Le titre d'heretique donné à Neſtorius prouve ce me ſemble, auſſibien que tout le corps de la piece, que la communion eſtoit rompue: & ſi cela eſt, elle eſt poſterieure au ſermon de Procle, ce ſermon meſme eſtant une preuve que la communion ſubſiſtoit encore, lorſqu'il fut preſché, puiſque Saint Procle & les auditeurs qui l'ecoutoient, eſtoient orthodoxes, & ſe trouvoient neanmoins encore à l'egliſe avec Neſtorius.

Je penſe que tout le monde ſuit l'autorité de Leonce,] Leon. in Eut. p. 1033. a. b. 'qui dit qu'on attribuoit ce placard à Euſebe de Dorylée. Merc. t. 2. p. 16|Lup. ep. n. p. 12|Pearſ. poſt. p. 108. 'C'eſt le ſentiment du Pere Garnier, de Lupus, de Pearſon &c. Et cela convient mieux au texte meſme de la piece, puiſqu'elle eſt faite au nom d'une ſeule perſonne, que ce que porte le titre dans les Conciles, qu'elle fut faite par les Eccleſiaſtiques de Conſtantinople. Lup. ep. 5. p. 22. 'Il y a meſme des exemplaires latins qui portent qu'elle eſt contre ces Eccleſiaſtiques, r. p. 24. 'ce que l'on entend de ceux qui ſuivoient Neſtorius. [Mais ce titre n'eſt pas encore juſte, puiſque l'affiche ne parle que contre Neſtorius, & non contre ſes partiſans. Il peut neanmoins donner lieu de croire que le titre original eſtoit πρὸς τοὺς κληρικούς. *Aux Clercs &c.* car

c'estoit proprement à eux qu'elle s'adressoit.]

Pour la page 332.§ 28.

NOTE XIV.

Suppositions peu fondées sur la premiere lettre de S. Cyrille à Nestorius, sur sa 17ᵉ homelie pascale, sur son epistre aux solitaires.

Merc.t.2.p. 41.|Gar.p.12. 'Le P. Garnier met la premiere lettre de S. Cyrille à Nestorius, qui commence par ἄνδρες αἰδέσιμοι, tantost sur la fin de juillet 429, 'tantost dans l'autonne de la mesme année. 'Il pretend qu'il l'écrivit dans son Concile provincial composé des Evesques de la premiere Egypte, 'parcequ'il dit dans sa troisieme lettre à Nestorius, que le Pape avoit approuvé les lettres que l'Eglise d'Alexandrie luy avoit écrites; [ce qui ne paroist guere fort:] & ce que le Pere Garnier y ajoute, [l'est encore moins. Je pense que tout ce que l'on en peut conclure, c'est que S. Cyrille avoit écrit avec le conseil des Prestres & des Diacres d'Alexandrie; ce qui de soy mesme est assez probable.]

Merc.t.2.p. 332. 'Le P. Garnier joint à la supposition de son Concile, une autre supposition aussi peu fondée, que les epistres ou homelies pascales avoient accoutumé d'estre lues dans le Concile qu'il suppose encore que les Evesques d'Alexandrie tenoient tous les ans en autonne, comme tous les autres metropolitains; de quoy je n'ay point vu non plus jusqu'à present qu'il eust de preuve. Et sur ces trois suppositions, il croit qu'on lut dans le mesme Concile l'homelie 17ᵉ de S. Cyrille pour Pasque de l'an 430, ajoutant que cette homelie a beaucoup de conformite avec la lettre aux solitaires, & qu'elle refute aussi les trois premiers sermons de Nestorius. [Mais cette homelie 17ᵉ est pour Pasque de l'an 429, & ainsi elle doit avoir esté faite dés le commencement de cette année. Dans la 18ᵉ qui est pour l'an 430, je ne voy rien de remarquable sur l'Incarnation. Est-ce que S. Cyrille auroit voulu epargner cette peine à Nestorius?

[Mais ce qui est incomprehensible,] 'c'est que le P. Garnier ne doute point, dit-il, que l'epistre aux solitaires, & la lettre à Nestorius, n'aient esté écrites dans le mesme Concile, '& neanmoins non seulement il est assez probable, selon luy mesme, que l'epistre aux solitaires fut écrite un peu aprés Pasque, [mais il est certain qu'elle le fut assez longtemps avant la premiere epistre à Nestorius.] 'S. Cyrille n'ayant écrit celle-ci que sur le mecontentement qu'avoit Nestorius de la publication de l'autre. p.332.2. | p.p.112 | t.2.p.42.§ 1.

[Je ne sçay encore pourquoi] 'il veut que l'epistre aux solitaires soit un titre supposé à dessein par Saint Cyrille, & que Nestorius l'ait refutée sous le nom supposé d'un certain Photius. [S'il veut dire seulement que S. Cyrille en écrivant aux solitaires, avoit en vue que son écrit deviendroit public, & seroit porté à Constantinople, & que ce fut Nestorius qui y fit répondre par Photius l'un de ses Prestres; il luy estoit aisé de trouver des expressions qui témoignassent plus d'horreur dans Saint Cyrille pour la supposition & le mensonge.] p.332.2.

Pour la page 3.4.§ 29.

NOTE XV.

Qui avoit condanné les accusateurs de Saint Cyrille.

'Le crime du premier des calomniateurs de Saint Cyrille accusé d'avoir fait tort aux aveugles & aux pauvres, ὅτι ἠδίκει, & ce que dit ce Saint, qu'il n'avoit fait aucun tort à ses calomniateurs; mais qu'ils avoient esté repris, ou condannez pour leurs crimes, ἐλεγχθέντες, & cela avec beaucoup de douceur, χρηστῶς, porte à croire que c'estoit S. Cyrille mesme qui les avoit condannez plutost que les juges civils. 'Et Mercator l'a mis dans sa traduction: *objurgati à nobis, & hoc leniter:* [Cependant je ne voy pas que cela se puisse accorder avec ce que dit Saint Cyrille en un autre Cyr.ep.4.p. 22.b. | Merc.t.2.p. 45.§ 1.

Conc.t.3.p.1054.b. endroit,]'que ces gents là n'avoient jamais eu rien à deméler avec luy : οὐδὲ γὰρ ἦν τις αὐτοῖς πρὸς ἐμὲ λόγος παντελῶς.

Pour la page 336.§ 30.

NOTE XVI.

Que Saint Cyrille écrit son epistre 8e à ses Nonces.

Conc t.3.p.331.c|Cyr.ep.8.p.32.c. 'La lettre 8e de S.Cyrille, dont nous tirons ce qui se passoit entre luy & ses Nonces à Constantinople, est adressée dans le texte grec de Saint Cyrille & des Conciles, *Aux Ecclesiastiques de Constantinople divisez* [d'avec Nestorius.]

Merc.t.2.p.49.2. 'Mais Mercator qui l'a traduite en latin, nous apprend que Saint Cyrille l'adressoit à ses Ecclesiastiques qui estoient à Constantinople. Il est visible en effet que ceux à qui elle est écrite, avoient correspondance avec S.Cyrille, qu'ils suivoient ses ordres, & qu'ils agissoient en son nom.

p.50.§ 7.8. 'L'endroit où nous lisons τοῦ ἐπισκόπου ὑμῶν....ὁ ἐπίσκοπος ὑμῶν,[ne forme aucun sens, si on ne lit ἡμῶν,]

Cyr.ep.8.p.33.c. 'comme on l'a mis dans Saint Cyrille à la marge :[Et en lisant ἡμῶν, il est visible que S.Cyrille estoit l'Evesque de ceux à qui il écrit.]

a. 'On peut objecter l'endroit où il dit, que l'on avoit envoyé &c. au Diacre Busa, qui a soin des affaires de l'Eglise, ou qui en avoit soin alors, τῷ φροντίζοντι. [Mais peutestre que ce Diacre estoit à Constantinople avant les autres, & qu'il y avoit encore quelque commission plus particuliere pour les affaires ordinaires de Saint Cyrille.]

Merc.p.52. 'Il faut remarquer que la fin de cette lettre depuis le § 15, est beaucoup plus ample dans Mercator.[Et je croy qu'il le faut suivre. Car le grec paroist défectueux & corrompu, cela est visible dans le § 15.

Pour le temps auquel cette lettre a esté écrite,nous suivons les conjectures du P.Garnier,]

n.p.53.2. 'qui la met au commencement de 430, en mesme temps que la seconde lettre à Nestorius, ou un peu devant.

Pour la page 336 § 30.

NOTE XVII.

Sur le billet joint à cette lettre.

[Il y a assez sujet de douter de ce que c'estoit]'que la requeste dont parle Saint Cyrille à la fin de son epistre 8e,[si c'estoit une requeste de Saint Cyrille au sujet de l'accusation formée contre luy: ou si elle estoit des Orthodoxes de Constantinople, pour demander justice contre les violences de Nestorius.] — Cyr t.5.2.p.35.b.

Merc.t.2.p.52. 'Le Pere Garnier paroist avoir preferé le premier sentiment : Et des personnes judicieuses trouvent que l'autre tombe dans de trop grandes difficultez. C'est ce qui nous a déterminé au premier, dans lequel en effet nous ne trouvons point de difficulté,que celle qui est commune à l'une & à l'autre opinion.

Cyr.p.35.c. [Cette difficulté consiste]'en ce qu'y dit S.Cyrille,que si l'on persiste, il faut porter l'affaire, εἰς ἑτέρους ἄρχοντας.[Car ἄρχοντες ne se prend guere pour des juges ecclesiastiques : & il y a cependant peu d'apparence ni que celui que Saint Cyrille vouloit recuser, & à qui il ne sçait s'il ne doit point donner la qualité de frere, soit autre que Nestorius, ni que recusant Nestorius, il demandast des juges civils : Et le mot d'*autres* marque assez que ceux qu'il demandoit, estoient de mesme genre que celui qu'il recusoit. C'est ce qui nous a obligé de croire que ces ἄρχοντες en cet endroit sont les Evesques des principaux sieges, comme Rome, Antioche, Jerusalem, Carthage, Ephese &c. ausquels on donnoit quelquefois le nom d'Exarques.

Merc.p.55.2. 'Le P.Garnier semble vouloir douter de tout cet endroit,parcequ'on ne parle point autrepart de cette requeste :[ce qui n'est pas une raison. Mercator ne l'a point traduit, soit qu'il ne jugeast pas à propos de publier ces ordres secrets que Saint Cyrille donnoit à ses Nonces,]

p.56.2. 'soit que ce fust un billet à part que S.Cyrille y avoit joint,comme le croit le Pere Garnier,[afin peutestre

qu'on pust montrer l'un sans l'autre.] Τὸ δέγε par où il commence, montre toujours que c'est la suite d'un autre écrit.]

Pour la page 530. § 30.

NOTE XVIII.

Pourquoi Mercator y a omis quelques noms.

[Au lieu du Prestre Anastase, nommé par Saint Cyrille dans son epistre 8e,]
Merc. t. 2. p. 49. § 1. 'Mercator a traduit *invidi nostri.* [Je n'en voy point d'autre raison, si non qu'il a cru qu'Anastase estant peu connu dans l'Occident, où il vouloit sans doute envoyer ses traductions, son nom ne feroit qu'embrouiller les lecteurs. Ainsi il a mieux aimé y substituer un mot plus general, & où Anastase se trouvoit compris.]
§ 4. 'Il a de mesme omis un peu aprés le nom de Busi Martyre.

Pour la page 537. § 31.

NOTE XIX.

Que la seconde lettre à Nestorius est synodique.

Merc. t. 2. p. 334. 1. 'Le P. Garnier prouve que la seconde lettre de Saint Cyrille à Nestorius, est écrite dans un Concile, non seulement par les passages de Vigile que nous avons citez, mais encore par le Concile de
Conc. t. 4. p. 596. c. Calcedoine, 'qui approuve les epistres synodiques de S. Cyrille à Nestorius,
Merc. p. 334. 1. & aux Orientaux. 'Car il croit que ces deux epistres sont celles que l'on avoit lues auparavant dans le mesme Concile. [Cette preuve seroit tres forte, si les Peres de Calcedoine l'eussent fait lire à des-
Conc. t. 4. p. 1??. sein,] 'au lieu que ce ne fut qu'en relisant les actes du Concile de Constantinople sous Flavien, où Eusebe de Dorylée
p. 172. l'avoit fait lire. 'Neanmoins aprés qu'on l'eut ainsi lue par occasion, tout le Concile l'approuva solennellement. [Pour Nicephore que le Pere Garnier allegue aussi, ce n'est pas un auteur bien considerable, & je ne croy pas mesme que ce Pere en ait bien pris le sens, comme nous le pourrons marquer en son lieu.]
Leont. Byz. ... p. ... b. 'Leonce de Byzance, citant un endroit de cette lettre, l'appelle une synodique.

NOTE XX.

Pour la page 538. § 31.

Que Nestorius ne parle point de la seconde lettre de S. Cyrille dans son sermon contre les Pelagiens.

[Si le sermon que Nestorius fit en presence des Evesques Pelagiens contre eux mesmes dans les premiers mois de l'an 430, a esté prononcé au commencement du Caresme, ou à l'Annonciation, on peut croire que la seconde lettre de S. Cyrille estoit une des principales causes] 'de ces grandes & continuelles inquietudes dont il avoue qu'il estoit alors accablé. Merc. t. 2. p. 76. § 1. *V. la note 3.* [Mais il y a apparence que ce sermon est fait dés les premiers jours de l'année, avant que Saint Cyrille luy eust écrit cette lettre.]

NOTE XXI.

Pour la page 540. § 32.

Quand Saint Cyrille a écrit à Theodose contre Nestorius.

[On pourroit peutestre croire que Saint Cyrille n'a fait ses écrits contre Nestorius, adressez à Theodose & aux Imperatrices, que vers le mois de septembre 430,] 'lorsqu'aprés avoir receu les lettres de Celestin & du Concile de Rome, il mandoit à Juvenal de Jerusalem, qu'il falloit qu'on écrivist à l'Empereur. Conc. t. 3. p. 387. a. c. 'Mr Du Pin ne les met que vers ce temps là. Du P. t. 4. p. 700. [Et en effet, Theodose ne luy écrivit sur ses écrits qu'au mois de novembre. *V. la note 22.* Mais il auroit parlé de Nestorius dans ses écrits plus clairement qu'il ne fait, & n'auroit pas manqué de citer la sentence du Concile de Rome contre luy, puisque c'estoit pour faire agréer sa deposition à Theodose, qu'il prioit Juvenal de luy écrire. Que s'il eust déja agi au nom & avec l'autorité de ce Concile qui enfermoit tout l'Occident, Theodose ne luy auroit pas] 'reproché de mepriser les Evesques qui devoient tous avoir part à cette affaire, P. 414. c. 'ou comme Liberat explique Liber. c. 4. p. 16.

cet endroit, *quod sine consortio Sacerdotum ageret atque scriberet.* [Pour la réponse que Theodose ne luy fit qu'au mois de novembre, comme il ne l'accorda sans doute qu'aux importunitez de Nestorius, il peut aisément ne l'avoir faite que longtemps aprés qu'il eut receu les écrits du Saint.] Merc.t.2.pr. p.16. 'Le P. Garnier met ces écrits vers le mesme temps que Posidoine fut envoyé à Rome; [ce que nous avons suivi.]

Pour la page 342.§ 32.

NOTE XXII.

Sur l'écrit de S. Cyrille à Pulquerie.

Conc.t.3.p. 434.d. 'Theodose dit que Saint Cyrille avoit adressé un écrit à luy & à Eudocie, & un autre à Pulquerie. [L'écrit à Pulquerie est aussi adressé à Eudocie. Mais il suffit qu'il ne le soit pas à Theodose pour verifier ce que dit ce prince.]

Pour la page 343.§ 33.

NOTE XXIII.

Que Nestorius peut avoir écrit au Pape pour les Pelagiens, avant que de luy envoyer ses homelies.

Conc.t.3.p. 378.e. 'S. Cyrille parle d'une longue lettre de Nestorius à Celestin, pleine d'absurditez. p.356.a|Merc. t.2.p.67.1. 'Le P. Garnier croit que c'est celle qu'il écrivit au Pape en luy envoyant ses homelies par Antioque. Il croit encore que c'est la premiere de celles qui regardent les Pelagiens, Merc.t.1.p. 67.§ 4. 'où l'on trouve en effet sur le titre de Mere de Dieu les mesmes paroles Conc.p.378.e. 'que S. Cyrille cite des lettres de Nestorius, aussitost aprés avoir parlé de sa longue lettre à Celestin. Mais ses termes portent autant à dire qu'il parle de deux lettres differentes que d'une seule; [outre qu'il pourroit aisément avoir dit la mesme chose en diverses lettres:] Merc.t.1.p. 67.1. 'Et le P. Garnier mesme avoue que la lettre sur les Pelagiens est plus considerable par son importance que par sa longueur. [On ne voit point non plus par cette lettre, ni qu'elle ait esté accompagnée de plusieurs écrits, ni qu'elle ait esté portée par un homme aussi considerable qu'estoit Antioque; ce qui meritoit bien neanmoins d'estre marqué.] Conc.t.3.p.353. d. 'Celestin avoit receu plusieurs lettres de Nestorius longtemps avant l'onzieme d'aoust 430. *Dudum sumsimus epistolas tuas....* p.356.a. '*Legimus epistolarum tenorem*, ce qu'il dit en les distinguant des homelies de Nestorius.

[Si la lettre sur les Pelagiens n'a pas esté envoyée avec ses homelies, on peut dire qu'elle l'a esté quelque temps auparavant, (ce qui se pouvoit faire sans que Saint Cyrille le sceust,) puisqu'il est certain] Merc.t.1.p.64 'par le memoire que Mercator presenta en l'an 429, que les Pelagiens estoient alors à Constantinople. [Il n'y a pas neanmoins d'apparence de la mettre beaucoup auparavant, puisque Celestin ne la distingue point des autres choses qu'il avoit receues de Nestorius: & il ne répond à tout que par sa lettre du 11 aoust 430.] Ainsi on la peut mettre en 429, [non] vers Pasque, p.67.1. 'comme le P. Garnier dit en un endroit, mais plutost vers l'autonne, t.2.p.55.2. 'comme il le dit dans un autre, [ou mesme vers l'hiver. Car les écrits portez par Antioque, ne furent sans doute envoyez qu'en 430,] Conc.t.3.p. 451.d. 'puisque Saint Cyrille, lorsqu'il envoya Posidoine à Rome, [au mois d'avril 430,] doutoit encore s'ils avoient esté donnez, & mesme s'ils le seroient lorsque Posidoine arriveroit à Rome. [Il semble que Nestorius n'avoit pas encore écrit sa seconde lettre à Saint Cyrille,] Merc.t.2.p. 81.1. 'puisqu'il l'envoya au Pape par une lettre particuliere, à la fin de 430.

Pour la page 347.§ 35.

NOTE XXIV.

Quand S. Cyrille a écrit son epistre 12e à Acace.

Merc.t.2.pr. p.17|bar.430. § 28. 'On ne peut pas mettre la lettre 12e de S. Cyrille à Acace, avant la 9e à Celestin, puisque Celestin est le premier Evesque à qui il ait écrit contre Nestorius. On ne peut pas dire aussi que c'estoit aprés la réponse de Celestin, puisqu'il ne parle point à Acace de

jugement rendu à Rome.[Et on peut mesme assurer que lorsque Acace luy répondit, on n'avoit point encore oui parler du Concile de Rome; puisqu'aprés une declaration de guerre si formelle & si publique, Acace ne luy auroit point parlé comme il fait de menagement & de pacification.] Conc.t.3.p. 326.a.b. 'Ce n'est pas que le passage de S. Paul qu'Acace allegue, ne soit fort propre pour marquer le pouvoir que Saint Cyrille avoit receu du Concile de Rome pour poursuivre la deposition, κα ϑαίρεσιν, de Nestorius au nom des Occidentaux.[Mais il en auroit parlé plus clairement: & ce qu'il en dit peut toujours convenir à un Evesque, aussi puissant par luy mesme qu'estoit celui d'Alexandrie. Il y a donc apparence que Saint Cyrille s'estant resolu en écrivant au Pape, à pousser l'affaire de Nestorius, il écrivit & agit autant qu'il put pour y disposer les choses.] p.379.d. 'Car en effet la raison pour laquelle il dit qu'il écrivoit à Acace,[le pouvoit faire écrire à tout le monde. Je croy qu'il attendit seulement qu'il fust assuré que le Pape eust receu les lettres de Nestorius par Antioque;] p.451.d. 'car il ne vouloit pas se declarer auparavant.

Pour la page 352.§ 57.

NOTE XXV.

Sur Flavien Evesque de Philippes.

Lib.c.5.p.19. 'Liberat met Flavien de Philippes entre les Archevesques à qui le Pape Celestin écrivit contre Nestorius; Conc t.4.p. 92.d.&c. '& neanmoins Sozonte Evesque du mesme lieu, ne signe qu'entre les simples Evesques en beaucoup d'endroits du Concile de Calcedoine.[On ne voit point non plus que les autres Evesques de Philippes prennent le titre de Metropolitains dans le V. & le VI. Concile.] Geo sac.p. 193. 'La geographie sacrée fondée sur le passage de Liberat, croit qu'ils estoient Metropolitains honoraires, sans jurisdiction;[à quoy la signature de Sozonte ne s'accorde point: & je pense que Liberat ne l'a mis entre les Archevesques, que parceque les autres ausquels il le joint, l'estoient, ou tout au plus parceque ne sachant pas que Philippes ne fust qu'un simple evesché suffragant de Thessalonique, il a cru que c'estoit un siege considerable, puisque Celestin joignoit Flavien aux principaux Evesques de l'Orient: Et cela donne en effet lieu de croire que si Flavien n'estoit pas considerable par son siege, il l'estoit par sa personne.] Conc.t.3.p. 463.b.c. 'Rufe de Thessalonique ne pouvant venir au Concile d'Ephese, l'y envoya en sa place. Holst.geo.p. 113. 'Holstenius dit que Philippes a depuis esté Metropole de la Macedoine salutaire, & qu'on luy a donné le nom de Serres,[qui est fort celebre dans l'histoire Byzantine. Mais cela ne regarde point le temps de Flavien.]

Merc.t.2.p. 357.11. 'Le Pere Garnier l'appelle Evesque, non de Philippes, mais de Philippople, p.234. 'qui estoit veritablement la Metropole de la Province de Thrace. Conc.t.3.p. 377.c|Liber.p. 19. 'Mais outre qu'il est appellé *Philippensis*, & non pas *Philippopolitanus*, Conc.p.379.b. '& qu'il est marqué que Celestin écrivit à plusieurs Evesques de la Macedoine, & non à aucun Evesque de Thrace, il faudroit de grandes raisons pour distinguer ce Flavien de celui qui estoit Legat de Rufe dans le Concile d'Ephese, & qui assurément n'estoit pas Evesque de Philippople, n'y ayant rien de commun entre la Macedoine & la Thrace.

Pour la page 358.§ 40.

NOTE XXVI.

Si les Anathematismes de S. Cyrille ont esté approuvez par le Concile d'Ephese.

Conc.t.5.p. 505.a. 'Theodoret se plaint que les Evesques du Concile d'Ephese avoient envoyé à Constantinople les Anathematismes de Saint Cyrille, en les approuvant & les confirmant par leurs signatures. t.3.p.697.el ap.p.705.&c. 'Tous les Orientaux en corps se plaignent aussi plus d'une fois, de ce que les autres avoient souscrit ces anathemes impies.

t.3.p.502.503. 'La 3e lettre de S. Cyrille à Nestorius, qui finit par ces anathematismes, fut lue dans la premiere seance du Concile. [Mais on ne voit point ni qu'on les y ait souscrites, ni mesme qu'on leur y ait donné aucune approbation particuliere. On peut l'avoir fait dans quelques seances suivantes, qui n'aura pas esté mise dans les actes. Mais il y a peu d'apparence à le dire, & à supposer que l'on n'ait point conservé les actes d'une action aussi importante que celle là.]

t.4.p.1767.e. 'Dans la Conference de 533, les Severiens citent pour eux la lettre des 12 anathematismes inserée dans le Concile d'Ephese: [mais ils ne disent point qu'elle y ait esté souscrite.] Ils soutiennent qu'on ne peut nier qu'elle ne soit synodique. p.1770.b. 'Surquoi les Catholiques leur répondent, qu'entendant par le mot Synodique, une lettre receue & confirmée par des Conciles, il n'y en a point d'autre de Saint Cyrille que sa seconde à Nestorius, & celle aux Orientaux.

L'ip.ep.n.p.50. 'Rustique Diacre de Rome sous Vigile, montre aussi contre les Acephales, que la seconde epistre à Nestorius, a seule esté [comme canonizée] par le Concile d'Ephese, & non la troisieme. p.59. 'On voit la mesme chose dans Trifole Prestre de Rome sous Hormisda. Il faut donc dire que les anathematismes ayant esté lus, quoique seulement par incident, dans le Concile d'Ephese, sans qu'on y ait rien repris, cela a passé pour une approbation, & parmi les défenseurs de S. Cyrille, & parmi ses ennemis, qui estoient bien aises de décrier par là le Concile. Et comme la premiere seance où ils avoient esté lus estoit signée par les Evesques, cela a pu donner pretexte de dire que les anathematismes y avoient aussi esté signez. p.70. 'Lupus dit qu'il est certain que le Concile n'a point souscrit aux anathematismes, p.110. 'mais que les Orientaux le croyoient effectivement par une pure bevue, parcequ'ils ne savoient point ce qui s'estoit passé dans le Concile. [Cela n'a guere d'apparence.]

Conc.t.3.p.553.c|561.b. 'L'approbation la plus forte que ce Concile leur ait donnée, est dans les lettres qu'il adressa à l'Empereur & au Pape, où il est dit qu'on avoit lu les lettres de S. Cyrille à Nestorius sur la foy, qu'on les avoit trouvées orthodoxes & irreprehensibles, conformes & dans la doctrine, & dans les expressions, τοῖς ῥήμασι, au symbole de Nicée, & aux Ecritures, sans qu'il y eust rien de contraire, p.572.c|650.b. '& ces deux lettres du Concile furent signées par tous les Evesques, au moins celle à l'Empereur. [Je ne sçay neanmoins si c'est là ce que les Orientaux ont voulu marquer: & mesme la lettre au Pape, qui ne fut pas écrite d'abord, affoiblit le témoignage tres avantageux qu'elle rend à celle de Saint Cyrille,] p.661.b. 'en disant que Celestin en avoit luy mesme parlé de la sorte aprés les avoir examinées; [car cette approbation de Celestin ne se peut raporter qu'à la 2e lettre de Saint Cyrille à Nestorius, & non pas à la troisieme.]

NOTE XXVII.

Pour la page 363. § 41.

Si le Pape Celestin a eu part à la convocation du Concile d'Ephese.

Merc.t.2.n.p.82.1. 'Il y en a qui écrivent que Theodose avant que de convoquer le Concile d'Ephese, en avoit communiqué avec le Pape Celestin, p.344|Poll.6. a 5 t.p.595.c|Not.b.P.1.2.c.9.p.226. '& luy avoit envoyé pour cela S. Petrone depuis Evesque de Boulogne. a Merc.p.344.2. aCela repugne entierement à l'état où les affaires estoient alors: b p.82.1. bNi le Pape mesme, ni le Concile ne témoigne point que d'autres que Theodose aient eu part à cette convocation: Du P.t.4.p.766.767. '& on pretend montrer que l'histoire ne permet point de croire que Theodose en ait pris avis du Pape avant que de le convoquer. Merc.p.82.c. 'Aussi on ne fonde cette opinion que sur des pieces ou supposées, ou fort suspectes, Not.p.227.a. b|Merc.p.344.1.c. 'comme la fausse lettre à S. Augustin, & les actes de S. Petrone. *V. le titre de ce Saint.*

Bar.430.§ 63. 'Baronius qui soutient que Theodose

n'a indiqué & assemblé le Concile, qu'aprés en avoir eu le consentement & l'autorité de Celestin, pretend que ce consentement y estoit necessairement requis; & cite pour cela le Concile de Calcedoine, qui declare qu'il n'est point permis d'assembler un Concile sans l'autorité du Pape. [Je voudrois qu'il en eust raporté les termes, ou qu'il eust au moins cité l'endroit: car je ne sçay point où cela est.] Il ajoute que Celestin au Concile d'Ephese, proteste qu'il a esté

Conc.t.3.p.614.c.

assemblé par sa volonté. /J'y voy bien qu'il se rejouit de la convocation du Concile; [mais non qu'il y ait eu aucune

Bar.430.§ 63.

part.] /Baronius dit que Firme reconnoist dans le Concile, que Celestin en

Conc.p.617.d.

avoit prescrit la forme. /Firme le dit de la forme, non du Concile, mais de la decision qu'on y devoit faire, ψῆφον ἐπῆξε καὶ τύπον τῷ πράγματι, & il s'explique aussitost, en disant que c'estoit par ses lettres écrites à S. Cyrille [le 11 d'aoust

Bar.430.§ 62.

430,] /lorsqu'on ne songeoit point encore au Concile d'Ephese, comme Ba-

Conc.p.617.c.

ronius l'avoue. /Mais pour ce qui regarde la convocation du Concile, le lieu, & le temps où il se devoit tenir, Firme l'attribue dans le mesme endroit à Theo-

Bar.430.§ 63.

dose, sans parler de Celestin. /Baronius allegue encore en general plusieurs lettres, sans rien specifier. Ainsi nous ne pouvons pas dire ce que l'on en peut conclure.

Pour la page 365.§ 42.

NOTE XXVIII.

Que Theodose a écrit à Saint Cyrille en 430, vers le 19 de novembre.

Liber.c.4.p.16.17|Theoph.p.77.a.b.

/Liberat & Theophane disent, que la lettre de reproches que Theodose écrivit à Saint Cyrille, preceda celle de la convocation du Concile, [datée du 19 de novembre 430. Elle ne peut l'avoir precedé au plus que de quelques jours,]

Conc.t.3.p.43.c.

/puisqu'elle renvoie S. Cyrille à l'autre pour apprendre le temps où le Concile se devoit tenir. [La mesme raison nous oblige ce semble à dire qu'elle n'a pas aussi esté écrite beaucoup aprés: car sans cela il seroit aisé de croire que Theodose auroit écrit d'une maniere si aigre, à cause que S. Cyrille avoit envoyé signifier à Nestorius les decrets des Conciles de Rome & d'Alexandrie. Et peutestre savoit-il déja qu'il le vouloit faire.]

Merc.t.2.pr.p.20.

/Le P. Garnier croit que les deux lettres furent envoyées en mesme temps: [ce qui est fort vraisemblable.]

Pour la page 367.§ 43.

NOTE XXIX.

Que Nestorius receut les lettres de Celestin le 7 decembre 430.

Conc.t.3.p.503.b.

/Le texte du Concile d'Ephese, porte que les deputez de Saint Cyrille vinrent trouver Nestorius dans l'evesché. Cependant il est marqué en mesme temps qu'on faisoit alors la Synaxe, & que Nestorius estoit accompagné de tout son Clergé. [C'estoit donc dans l'eglise, mais dans l'eglise à laquelle la maison episcopale estoit jointe; c'est à dire dans l'eglise cathedrale, qui estoit celle de Sainte Sophie.]

Merc.t.2.p.84.

/Le 7 decembre remarqué dans Mercator, peut se raporter ou au jour que les deputez presenterent leurs lettres, ou à celui auquel Nestorius fit un sermon six jours aprés cette presentation.

Conc.p.503.b.

/Il receut les lettres le dimanche, & prescha par consequent le samedi.

Merc.n.p.85.2.

/Ainsi le 6 decembre qui estoit le dimanche en 430, est le jour qu'il receut les lettres; & ce fut le 13 qu'il prescha.

Pour la page 375.§ 45.

NOTE XXX.

Quand S. Cyrille a répondu à André de Samosates, & à Theodoret.

Merc.t.2.p.131.1.

/Le P. Garnier croit, que les écrits que fit S. Cyrille pour défendre ses anathematismes contre André de Samosates, ou contre Theodoret, ont esté composez dés devant le Concile d'Ephese, parcequ'il n'y parle point de la condannation de Nestorius. [Mais pouvoit-il tirer avantage de cette condannation contre des personnes qui la rejettoient? Au contraire,

contraire la maniere si meprisante dont il parle de Nestorius, sans luy donner jamais aucun titre d'honneur, ne marque-t-elle pas assez qu'il estoit déja deposé?]

Conc.t.3.p. 831.b|839.d. a , .846.b.p. p.927.c. 'Il l'appelle mesme en répondant à André,[a] *nostre Inventeur de nouveaux blasphemes, ὁ χρηστὸς ἡμῖν Νεστόριος.* 'Dans l'autre réponse il se moque de ses sottises, ou plutost de ses impietez,

p.934.e. 'des parasites de l'impieté de Nestorius &c.

Pour la page 375.§ 46.

NOTE XXXI.

Si Saint Celestin a tenu un Concile pour deputer à celui d'Ephese.

Conc.t.3.p. 628.e. 'Ce qui est dit que les Legats du Pape tenoient dans le Concile d'Ephese la place de tout le Concile des Evesques d'Occident, p.632.b. 'qu'ils assuroient du sentiment de tout le Concile d'Occident, p.785.a. 'qu'ils representoient tout le Concile d'Occident par lequel ils estoient envoyez: Merc.t.2.p. 345|Bar.431.§ 7.8. 'ces expressions, dis-je, ont donné lieu de croire, qu'outre le Concile tenu à Rome au mois d'aoust 430, Celestin en tint un autre en 431 au mois de may, pour deputer ces Legats. [Mais je ne sçay si ce second Concile est assez fondé. Car celui de 430 ayant decidé solennellement tout ce qui regardoit Nestorius, sans que Celestin y ait rien changé depuis,] Conc.p.618.b. 'les Legats envoyez pour faire executer ce jugement, comme le marque Celestin, [pourroient passer pour deputez de ce Concile, surtout si les Evesques y avoient consenti que le Pape envoyast en Orient de leur part quand il le jugeroit necessaire, comme il est aisé qu'ils l'aient fait, puisque Saint Cyrille jugeoit dés lors que l'on pourroit assembler un Concile general. Il n'estoit donc point necessaire que le Pape assemblast cette année un nouveau Concile.] Merc.t.2.p. 342.1. 'Et le Pere Garnier qui le suppose, avoue que personne ne dit clairement qu'il l'ait fait.

[La relation du Concile à l'Empereur sur l'arrivée des Legats, dont il fait sa plus forte preuve, montre ce me semble plutost le contraire.] Conc.p.629. 631. 'Elle porte que les Evesques d'Occident dans un Concile qu'ils avoient tenu, avoient fait profession de la foy qu'on enseignoit à Ephese &c. que c'est ce que Celestin avoit declaré par des lettres écrites avant le Concile, & declaroit encore par les lettres qu'Arcade, Projecte, & Philippe avoient apportées. Les premieres lettres marquées par cet endroit, sont visiblement celles du 11 d'aoust 430, aprés lesquelles nous n'en trouvons aucune que celles du mois de may 431.] 'Firme p.617.d.
de Cesarée marque clairement en un endroit ces premieres, comme la regle que le Concile avoit suivie dans la condannation de Nestorius. 'Le Concile p.612.a.
ajoute que ce sont celles par lesquelles Celestin avoit donné pouvoir à Saint Cyrille d'agir en son nom, [ce qui ne se trouve que dans celles du mois d'aoust 430. Si donc Celestin mandoit par ces lettres la resolution du Concile d'Occident, ce Concile ne peut estre posterieur à celui du mois d'aoust 430. Et puisque le Concile d'Ephese voulant rendre raison à Theodose de la deputation & du pouvoir des Legats, & en relever autant qu'il peut l'autorité, ne marque point d'autre Concile; c'est une preuve tres grande qu'il n'y en a point eu effectivement.

καὶ νῦν τὸ ἡμέτερον φρόνημα &c.] 'peut p.629.e.
faire quelque difficulté. Mais soit que le Concile regarde ce qui s'estoit fait pres d'un an auparavant, comme une chose presente, soit qu'il faille lire *καὶ τὸ νῦν &c.* & prendre ce sens que le Concile d'Occident avoit établi la mesme foy que le Concile general venoit d'autoriser, il semble que cette difficulté n'est pas assez grande pour nous arrester.] 'Ce Bar.431.§ 8.
νῦν n'est point dans la traduction de Baronius, en l'endroit mesme où il veut prouver par ce passage le second Concile de Rome. [Dans l'ancienne version du Concile d'Ephese donnée par Mr Baluze, je ne trouve point du tout la lettre du Concile à l'Empereur où est cet endroit.]

Pour la page 377.§ 47.

NOTE XXXII.

Sur ceux qu'on accusoit Saint Cyrille d'avoir amenez à Ephese.

Conc.t.3.p. 772.a. 'Ces gents qu'on accusoit Saint Cyrille d'avoir amenez avec luy au Concile d'Ephese, sont appellez des gents du bain, [c'est à dire apparemment des valets destinez à servir aux bains publics, & par consequent accoutumez à ne rien faire la pluspart du temps, & à vivre dans la mollesse, insolens, & capables de tout entreprendre pour un peu d'argent.]

p.761.d. 'Et on accusoit de mesme Nestorius d'avoir avec luy des gents du Zeuxippe, [qui estoit aussi un bain public à Constantinople.]

p.772.b. 'S.Cyrille dit qu'on l'accusoit encore, ὡς γυναικῶν ἐξελθουσῶν. [Je ne sçay si l'on vouloit dire, que par delicatesse il avoit fait venir à Ephese des Diaconisses, ou des vierges inscrites dans le catalogue de son Eglise, pour prendre soin de sa santé.]

Pour la page 378.§ 47.

NOTE XXXIII.

Pourquoi on fait Basile Evesque de Larisse.

Conc.t.3 p. 568.b. 'Basile qualifié Evesque de Thessalie en un endroit du Concile d'Ephese, & nommé devant d'autres Metropolitains,
p.597.d. 'est appellé en un autre, Basile de Thessalie Metropolitain. [Cependant nous ne connoissons aucune ville ni metropolitaine, ni episcopale de ce nom, ni d'aucun autre qui en approche, hors Thessalonique, dont il est certain que Rufe
Nor.h.P.l.2. p 252. estoit alors Evesque.] 'C'est ce qui fait croire que ce Basile n'a pas pris le nom de sa ville, comme les autres, mais de la pro-
Cotel.t.1.p. 83. vince dont il estoit chef. 'On trouve en effet un Basile nommé par le Pape Celestin entre les principaux Evesques, & ce semble entre les Metropolitains de l'Illy-
n.n.28.Nor. l.1.c.24. ric. 'C'est pourquoi on croit qu'il estoit Evesque de Larisse[a] qui estoit la metro-
a G.o.fac p. 1 7. pole de la Thessalie. [b] Mais enfin le nom
b Lup ep 67. p.126. de Basile Evesque de Larisse en Thessalie, se trouve expressément dans les pieces que Lupus nous a données, entre les Evesques qui demanderent le 21 de juin 431, qu'on attendist Jean d'Antioche.

NOTE XXXIV. Pour la page 379.§ 48.

Sur le nombre des Evesques du Concile d'Ephese.

'Vincent de Lerins qui écrivoit trois Vinc.L.c.42.
ans aprés le Concile d'Ephese, dit qu'il p.374.
s'y estoit trouvé environ 200 Evesques.
'En ramassant ceux qui sont nommez Conc t.3.p.
en diverses souscriptions, on y en trouve 440-451.463-
environ 220 de ceux qui estoient unis 49 . 34-547.
avec S.Cyrille. 'On n'en trouve que 158 689-694. p.445-451.
à la teste de la premiere seance. 'Mais la p.534-547.
condannation de Nestorius y est signée
par 198 Evesques: 'Et l'on ajoute ensui- p.547.d.e.
te que quelques autres s'estant encore joints au Concile, [comme les deux Legats du Pape,] la signerent des derniers,
ce qui faisoit plus de 200 Evesques. 'S. p.573.c.d.
Cyrille mande en effet à son Eglise, qu'il y avoit eu environ 200 Evesques
plus ou moins à cette session. 'On cite Car.431.§42.
de deux lettres du Concile, qu'il y en
avoit plus de 200; 'ce que Saint Cyrille Conc.p.657.a.
& Memnon disent aussi dans un acte
adressé au Concile mesme. 'Une lettre p.657.e.
du Concile à l'Empereur oppose les 210 Evesques de leur assemblée aux trente
des Orientaux. 'Mercator qui a traduit ap.p.630.
une partie du Concile d'Ephese, le fait souscrire par 190 Evesques qu'il nomme. Et les copistes en ont pu oublier trois, puisqu'il dit à la fin qu'il y en avoit
193. 'Mr Baluze a trouvé encore dans un p.534.
manuscrit les signatures de 190 Eves-
ques ou Prestres, 'ausquels il faut encore p.508.
ajouter S.Cyrille & Memnon d'Ephese.
'Au lieu que le texte de la lettre de Saint p.573.c.
Cyrille à son Eglise, porte que dans la seance où Nestorius fut condanné, il y avoit eu *environ 200 Evesques plus ou*
moins, 'la marge de S.Cyrille porte plus Cyr.A.ep.22.
de 200 Evesques. [Le premier s'accorde p.87.c.
parfaitement avec les signatures de cette
seance,] 'où l'on trouve, comme nous Lup.can.t.1.
avons dit, 198 Evesques. Et la note qui p.400.

Conc.p.547.d.e. est ensuite de ces signatures, fait voir qu'asseurément il n'y en eut pas tout d. à fait 200. Neanmoins comme il y en eut d'autres qui vinrent ensuite signer cette condannation, [il est aisé que trois l'eussent fait avant que S. Cyrille écrivist à son Eglise; & cela suffisoit pour pouvoir dire avec verité, qu'ils estoient plus Merc.t.1.n.p.6.2. de 200.] Comme la premiere seance où Nestorius fut condanné par environ 200 Evesques, a esté la principale action du Concile, on le marque dans les Conciles suivans sous ce nombre de 200 Evesques, Lib.c.5.p.20. ce que Liberat fait aussi avec la chronique de Marcellin.

Conc.p.573.c. Dans l'endroit de l'epistre de Saint Cyrille, où il dit que les Evesques qui condannerent Nestorius, estoient environ 200, on a mis à la marge de la derniere edition des Conciles, comme une differente leçon du grec; Qu'ils estoient *plus de 200, & environ 300 plus ou moins.* Merc.t.1.p.6.2. Le Pere Garnier a suivi cette leçon, à cause que Mercator dit qu'il y avoit 275 Evesques dans le Concile, lorsque 2. l'on y condanna les Pelagiens. Mais le P. Garnier explique Mercator, en disant que depuis la condannation de Nestorius, le nombre des Evesques s'augmenta jusques à 275, [ce qui ne sert de rien pour la lettre de S. Cyrille qui parle de la seance du 22 de juin, & qui fut sans doute écrite fort peu aprés cette seance.] Cette façon de parler, *plus de 200, & environ 300 plus ou moins,* ne paroist guere naturelle. S'il y eust eu pres de 300 Evesques, & peutestre mesme plus de 300, S. Cyrille auroit-il dit *plus de 200?* A quoy cette addition servoit-elle? Pourquoi & luy dans les autres endroits, & le Concile mesme, n'en auroient-ils jamais marqué qu'environ 200? Pour les 275 de Mercator, ils ne font rien, comme on a dit, à la premiere seance. Et mesme comme il y a peu d'apparence que plus de 75 Evesques se soient joints depuis au Concile, je ne sçay s'il ne vaudroit point mieux dire qu'il y a faute dans ce nombre.

[Je ne sçay s'il est permis de croire] que quand S. Cyrille dit qu'il y avoit Conc.p.573.c.d. eu environ deux cents Evesques assemblez lorsqu'on deposa Nestorius, [il y comprend] ceux qui s'y joignirent peu P.547.d.e. aprés, [avant l'arrivée des Orientaux. Cela accorderoit le commencement de la premiere seance, où l'on n'en conte que 158, avec les signatures de la condannation de Nestorius qui en mettent 198. Car il aisé que quarante Evesques se soient joints ensuite au Concile. Les autres passages qui parlent de 200 ou 210, s'expliqueront encore plus aisément que celui de Saint Cyrille.

Mais ce qui nous embarasse,] c'est P.446.c|447.a.b. que Cyrus d'Aphrodisiade, Verinien de Perge, Dalmace de Cyzic, [& peutestre encore d'autres, sont marquez non seulement entre les 198, qui souscrivent la deposition de Nestorius,] mais mesme entre les 158, qui sont nommez à la teste du Concile. Cyrus parle mesme p.452.a. pour l'approbation de la lettre de Saint Cyrille à Nestorius: & cependant il est ap.p.701. nommé entre ceux qui signerent le lendemain la relation de Nestorius contre le Concile. Dalmace, & Verinien s'y p.702. lisent de mesme, & on les voit encore p.697. l'un & l'autre entre ceux qui signerent le 21 une opposition au Concile. S'il n'y avoit que Cyrus, on pourroit croire que son nom se seroit glissé par erreur dans la relation de Nestorius: Mais je ne sçay que dire sur Dalmace & Verinien. Je n'ay pas examiné les autres qui signent cette relation, & l'acte du 21 de juin. [Bencage,] Beunance, [ou Venance, car p.698. il est nommé bien differemment,] est marqué entre ceux qui s'opposerent à la tenue du Concile,] & signa la condannation de Nestorius par le Prestre Paul, t.3.p.543.e. quoiqu'il fust present. Il estoit Evesque d'Hieraple en Phrygie. Mr Baluze nomme ap.p.697. 27 Evesques qui abandonnerent Nestorius pour se venir joindre au Concile, sans y comprendre Theophane de p.747.n.2.

Philadelphie en Lydie, mis entre ceux qui signent la condannation de Nestorius. Mais il soutient que cette signature qui ne se lit point dans les exemplaires latins, est fausse.

p.693. /Et effectivement Theophane signe encore la derniere lettre des Orientaux à leurs deputez.

p.747.§42. /On trouve mesme un Theophane Evesque deposé aprés le Concile d'Ephese, & Theodoret écrit pour luy.

Pour la page 382.§40.

NOTE XXXV.

Si S. Cyrille a fait à Ephese des extraits de Nestorius.

[Il est aisé de croire ce que dit Liberat, que]

Lib.c.5.p.19. /Saint Cyrille en attendant qu'on s'assemblast, faisoit des extraits des livres de Nestorius. [Mais s'il a pretendu tirer cela de

Socr.l.7.c.34. p.370.b. /Socrate, comme il en tire tout le reste de cet endroit; il est visible qu'il n'a pas entendu le mot ἀκροβολισμοὺς, qui ne signifie point des extraits, mais des escarmouches, & de petits combats, où l'on ne s'attaque que de loin à coups de traits. Et la suite tant de Socrate, que de Liberat, convient bien mieux à ce sens. Je ne sçay pas pourquoi.]

Lib.n p.22. /Le P. Garnier dit que Liberat tire cet endroit d'Ibas, [où il n'y en a rien.]

Pour la page 383.§51.

NOTE XXXVI.

Sur le voyage de Jean d'Antioche à Ephese.

[Quoique Jean d'Antioche dise]

Conc.t.3.p. 445.a|601.d. /qu'il ne prenoit point de relasche pour estre plustost à Ephese, il ne faut pas pretendre qu'il veuille dire qu'il n'a pris aucun jour de repos en un si long voyage, & où il estoit accompagné *de 30 ou 40* Evesques; mais seulement qu'il n'a fait aucun sejour considerable en aucun lieu.]

p.601.d. /En effet, il fut *40 jours* à son voyage,

Evag.l.1.c.3. p.269. [a] p.446.a. /quoiqu'Evagre ne conte que 30 journées de chemin: /Et ayant écrit à Saint Cyrille, lorsqu'il estoit à cinq ou six journées d'Ephese, aprés 30 jours de marche, ἡμέρας γὰρ ἔχω τριάκοντα, dit-il, [il n'y arriva neanmoins que dix jours aprés,] puisque son voyage fut de 40 jours. [Car je pense que c'est le sens qu'il faut donner à ce qu'il dit,] /παρασχόντα μοι ὁδευσάντων, [pour l'accorder avec les 30 journées d'Evagre.] p.601.d.

Pour la page 390.§52.

NOTE XXXVII.

Que les deux Alexandres arriverent à Ephese avant le 22 de juin.

Conc.t.3.p. 650.c|1043.c. /Saint Cyrille dit en deux endroits, que les deux Alexandres d'Apamée & d'Hieraple, arriverent à peine à Ephese au bout de seize jours. Je ne voy pas d'où on puisse conter ces 16 jours, que du jour de la Pentecoste 7^e de juin, que l'Empereur avoit marqué pour le Concile, & dont S. Cyrille avoit parlé un peu auparavant. Il conte toujours seize jours depuis ce 7 jusqu'au 22 de juin, auquel le Concile se tint, en y comprenant le 7^e. Ainsi estant certain d'ailleurs que les deux Alexandres n'arriverent pas plustard que le 22, on ne peut pas dire aussi selon Saint Cyrille, qu'ils soient arrivez plustost que le matin du mesme jour. Cela est cependant difficile à accorder avec S. Cyrille mesme,]

p.561.d|569.a| 662.a|1043.c. /puisqu'il parle en plusieurs endroits, comme si on ne se fust resolu de s'assembler le 22 de juin, qu'ensuite de ce que les deux Alexandres avoient dit de la part de Jean.

Lup.ep.7.p. 27. [a] p.26. /Mais de plus on a un acte signé de ces deux Evesques, [a] & fait neanmoins la veille de la condannation de Nestorius, [c'est à dire le 21 de juin. Je ne voy donc point d'autre parti à prendre, que d'avouer que Saint Cyrille s'est brouillé, lorsqu'il dit qu'ils n'arriverent qu'au bout de 16 jours, ou qu'au moins il y a faute dans son texte.

n.p.29. /Lupus pretend que les deux Alexandres arriverent le 21 au soir, qui commençoit le 16^e jour depuis la Pentecoste, parceque les Grecs contoient leurs jours d'un soir à l'autre comme les Juifs. [Je douterois fort que cette solution pust suffire pour répondre à toutes les difficultez.] Mais on ne l'ap-

puisque sur les questions à Antiochus, Ath.t.2.p.352.a. *q. 53,*'qui disent seulement que la feste de Pasque commence des le soir;[a] & sur a p.410.c.d. l'explication des paraboles de l'Evangile, *q. 57,* dont l'auteur pretend prouver que depuis J.C, le jour commence par la nuit, [non parceque c'estoit l'usage de son temps,] mais parceque l'on commence les festes du lendemain par le soir, [ce qui ne prouve point du tout que l'on contast ainsi les jours dans p.416.a. l'usage ordinaire.]'Et cet auteur qui parle des François comme du nom general des Occidentaux, [doit estre bien posterieur à Saint Cyrille. Aussi je croy que toute l'histoire fait voir que dans Gell.l.3.c.2.p.84.85. l'usage,]'les jours civils commençoient ou à minuit comme parmi les Romains, [& parmi nous, ou le matin avec le jour naturel.]

NOTE XXXVIII.

Pour la page 392.§ 53.

Que la citation faite à Nestorius le 21 de juin, estoit juridique.

Merc.t.2.p.449.1|451.1. 'Le Pere Garnier pretend que quand les Evesques furent avertir Nestorius le dimanche 21 de juin, de se trouver le lendemain au Concile, ce n'estoit qu'un simple avertissement d'amis, & non une monition, & une citation juridique, parcequ'on ne faisoit point d'acte juridique le dimanche. Il ajoute à cela, qu'il n'y avoit point de Notaire avec les Evesques, ni d'acte par écrit. [Je douterois fort si ces deux dernieres conditions passoient Conc.t.3.p.640.641. pour necessaires.]'Dans les deux premieres citations faites à Jean d'Antioche, il n'est parlé ni d'acte par écrit, ni de Notaire. [L'un & l'autre pouvoit estre dans celle dont nous parlons, quoique cela ne soit pas marqué. Et il faut bien dire au moins qu'il y avoit un acte p.458.b.d.e. par écrit;]'puisque l'acte par écrit envoyé pour la seconde citation du lendemain, est appellé trois fois le troisieme p.459.c. acte, τρίτον παραγγελτικῶν;'& si on en eust encore envoyé un, c'eust esté le p.551.c. quatrieme.'Le premier de ceux qui furent envoyez le 22, est appellé le second.'Ce qui est donc certain, c'est que p.454.c.d.e. quatre Evesques envoyez par les autres, c. '& par le Concile comme dit l'un d'eux, c.d.e. [avec un acte par écrit,]'furent avertir p.455-458. Nestorius de se trouver au Concile;'& que le Concile n'y ayant renvoyé le p.458.c|459. c|459.c|573.c. lendemain que deux fois,'crut avoir fait les trois citations qu'il falloit faire selon les Canons. [Et on ne trouvera personne qui dise que Nestorius n'ait pas esté cité trois fois; ou qui se plaigne qu'on ait fait valoir une citation faite le dimanche.]

NOTE XXXIX.

Pour la page 393.§ 55.

Si S. Cyrille a esté Legat du Pape au Concile d'Ephese.

Conc.t.3.p.622. 'Celestin par la lettre qu'il écrit à S. Cyrille sur le Concile d'Ephese, le 7 de may 431, ne luy donne aucun pouvoir ni de presider au Concile, ni de p.618.b|621.a. faire aucune chose en son nom.'Il mande à l'Empereur & au Concile qu'il a envoyé Arcade, Projecte, & Philippe pour assister à ce qui se fera, & procurer l'execution de ce qu'il avoit ordonné [au mois d'aoust 430. Mais il n'y marque point que S. Cyrille eust aucun ap.p.382. pouvoir d'agir de sa part.'Dans le memoire qu'il adresse à Arcade &c. il leur recommande de prendre conseil de Saint Cyrille, [mais non de le regarder comme le chef ou le collegue de leur legation. Ainsi c'est en vertu du pouvoir general que Celestin luy avoit donné l'an 430, de poursuivre en son nom t.3.p.446.d| Ev.g.l.1.c.4.p.259.b. l'affaire de Nestorius,]'qu'à la teste des sessions du Concile d'Ephese, il est dit qu'il tenoit aussi le lieu du Pape Celestin. En effet, cela se trouve egalement & dans la premiere session, [lorsqu'apparemment il n'avoit pas encore receu la Conc.p.609. d|b.6.a|571.a. lettre du 7e may 431;]'& dans celles qui se tinrent lorsqu'Arcade & ses collegues furent arrivez. [C'est sans doute sur cela]'que Menas de Constantinople, Li- Alex.t.11.p.223.225. berat, Evagre, Photius, & divers au-

tres, écrivent qu'il estoit Legat du Pape au Concile. Marcellin dans sa chronique semble dire, que S. Celestin avoit declaré Saint Cyrille son Vicaire pour le Concile. [Mais quand il le diroit clairement, on auroit encore peine à le croire contre le silence des pieces qui auroient dû le dire avant luy.] p.233-234. Le Pere Alexandre qui croit que S. Cyrille avoit eu droit d'agir comme Legat du Pape, en vertu de la commission qu'il en avoit receue en 430, soutient qu'il ne l'a pu faire que jusqu'à la venue d'Arcade, & des deux autres que Celestin luy avoit substituez. p.235.236 Du F.p.768. Il l'a pourtant fait encore depuis. Car si quelques uns pretendent, qu'il ne marque sa legation dans la troisieme seance que pour dire qu'il l'avoit eue auparavant, ou que cela a esté ajouté au texte, [ce sont des solutions trop forcées pour estre approuvées de beaucoup de personnes.

Nous ne nous arrestons pas à Theophane,] Thphn. p.77. b. qui dit que S. Celestin écrivit à S. Cyrille de tenir sa place dans le Concile, ne pouvant s'y trouver, à cause de la difficulté qu'il y avoit à passer la mer durant l'hiver. [Et c'estoit au commencement de may qu'il eust dû s'embarquer s'il y eust voulu venir. Il marque apparemment] Conc. p.373.c. la lettre du 11 aoust 430, où Celestin parle des dangers de la navigation, [mais non de l'hiver.]

Mar. con. l.5. c.4. § 6. Balsamon ajoute à cela, qu'afin que Saint Cyrille presidast au Concile avec plus de majesté, & qu'on sceust qu'il avoit le pouvoir & l'autorité du Pape, il parut dans le Concile, & condanna Nestorius, *cum Phrygio*, d'où ses successeurs prirent la coutume d'offrir le sacrifice avec le mesme ornement, ib. c.6. § 1. Merc. t.2. p. 350.2. qu'on pretend estre une mitre, ou le Pallium, duquel les Evesques d'Orient avoient accoutumé d'user avant ce temps là. Niceph. l.14.c. 34. p.532.b.c. Nicephore dit qu'on tenoit que depuis cette legation, Saint Cyrille, & ses successeurs ensuite, avoient pris la mitre, & le titre de Pape, & avoient esté qualifiez Juges de l'univers. Bar. 430. § 24. Merc. p.350.2. Mar. l.5. c.4. § 6. On suppose que c'estoit par une concession particuliere de Celestin.[a] Mais ces choses sont si peu probables, & si peu autorisées par les anciens, que Baronius mesme les a rejettées; Merc. p.352.2. & le Pere Garnier s'en moque, [b] aussibien que Mr Valois.[c] On sçait assez que le titre de Pape se donnoit alors à plusieurs autres Evesques,[d] & se donnoit avant S. Cyrille aux Evesques d'Alexandrie.

[a] Bar. 430. § 24. [b] Evag. n. p.55. 1.d. [c] Bar. 430. § 24. Merc p.352.2. [d] Evag. n. p.55. 1.c | Alex. t.11. p.250.

NOTE XL.

Pour la page 554. § 54.

Que Candidien a parlé au Concile le 22 de juin.

[Il peut sembler que ce que nous rapportons ici de Candidien, comme arrivé le 22 de juin, devroit estre mis le jour de devant, c'est à dire le dimanche 21,] Conc t.3. p. 592.c. puisqu'il n'apprit que le lendemain la deposition de Nestorius faite le 22; p.577.c.d. & sceue dés le soir du mesme jour par toute la ville. [Mais en ce cas il faudroit mettre l'arrivée des Orientaux & leur Concile le 26 de juin,] p.589.d. puisque ce fut cinq jours aprés ce que raporte Candidien. [Et neanmoins nous ne croyons pas le pouvoir mettre que le 27. *V. la note 34.* Tout marque aussi ce me semble que le Concile estoit déja assemblé le 22 de juin, lorsque Candidien lut la lettre de l'Empereur. Il vaut donc mieux dire que Candidien au sortir du Concile, fut occupé par quelque affaire qui ne luy permit pas d'apprendre ce jour là ce qui s'estoit passé: & peutestre que personne ne se pressoit de luy dire une nouvelle qui ne luy pouvoit pas estre agreable. Il peut aussi avoir esté obligé de sortir de de la ville, & n'estre revenu que le lendemain.]

NOTE XLI.

Sur quelques Peres citez au Concile d'Ephese.

[On sçait la difficulté qu'il y a sur l'epistre à Doce ou Prosdoce, citée dans le Concile d'Ephese, peut savoir si elle

est du Pape Jule, ou de Timothée disciple d'*Apollinaire. V. les Apollinaristes § 12.* Merc.t 2.p. 150. ʹLe Pere Garnier pretend que l'on doute aussi de l'epistre du Pape S. Felix. [Mais je ne trouve personne qui en doute. *V. S. Denys Pape:* & l'endroit du P. Petau où le P. Garnier nous renvoie, ne parle point du tout de Felix.]

Lup.ep.15.p. 45. ʹNestorius accuse le Concile de tromper les ignorans par l'equivoque des noms, & d'attribuer à S. Basile de Cesarée, ce qui estoit de Basile d'Ancyre heretique [Semiarien.] Conc.t.3.p. 516.d. ʹMais si le passage cité de S. Basile est tiré du livre 4^e^ sur le S. Esprit, comme on le marque, [ce livre peut aussi peu estre de Basile d'Ancyre, qu'il est constamment du grand S. Basile.]

Merc.p.340.1. ʹLe Pere Garnier pretend encore que les passages d'Attique, & de S. Amphiloque, n'ont point esté alleguez dans le Concile, mais y ont esté ajoutez depuis Vincent de Lerins, qui nomme tous les autres, & fait fort sur le nombre de dix, au lieu qu'avec ces deux il y en a douze. Conc.ap.p. 470. ʹIl y a en effet des manuscrits qui ne le mettent qu'en avertissant qu'ils ne se lisent pas dans d'autres: p.471. ʹ& ils y ajoutent en mesme temps un nouveau passage d'Attique, qui n'est point dans le grec. [On peut remarquer encore que les dix autres sont citez avec des titres d'honneur, & ces deux qui sont les derniers, avec la simple qualité d'Evesques.] p.616.617. ʹCependant tous ces passages se trouvent dans la traduction de Marius Mercator, & mesme celui d'Attique qui n'est point dans les editions ordinaires. t.4.p.1765.d. e. ʹDans la conference de 533, il est dit que S. Cyrille avoit produit dans le Concile d'Ephese les passages de douze illustres Peres. Ils sont tous nommez; & S. Amphiloque & Attique avec les autres.

Pour la page 405.§ 57.

NOTE XLII.

Que Nestorius n'a point deposé S. Cyrille.

Conc.t.3.p. 595 2|1p.p. 702. ʹLa conjuration que Candidien fit à tous ceux qui ne s'estoient pas trouvez au Concile le 22 de juin, de ne rien entreprendre jusques à l'arrivée de Jean d'Antioche, [fait que nous ne pouvons pas recevoir] Socr.l.7 c.34. p.376.d. ʹce que dit Socrate, qu'avant que Jean fust venu, Nestorius ayant tenu un Concile avec ceux de sa faction, y deposa S. Cyrille & Memnon d'Ephese. [Nestorius mesme ne dit rien de cela dans la relation qu'il envoie à l'Empereur: & nous n'en trouvons quoy que ce soit, ni dans les actes de ce qui se passa à Ephese, ni dans les autres *historiens,*] n.p.90.r.b| Evag.l.1.c. 5.p.260.c| Niphr.l.14.c. 35 p.514.c. ʹ& c'est peutestre ce qu'Evagre & Nicephore ont voulu reprendre dans Socrate.

Pour la page 408.§ 59.

NOTE XLIII.

Que Jean d'Antioche arriva à Ephese le 26 ou 27 de juin.

Liber.c.5.p. 25. ʹLiberat dit, ou semble dire, que Jean d'Antioche arriva deux jours aprés la deposition de Nestorius, [c'est à dire le mécredi 24 de juin.] Thphn.p.78. a. ʹTheophane dit à peu pres la mesme chose. [Ils l'avoient pris sans doute d'Ibas d'Edesse,] Conc.t.4.p. 663.b. ʹqui parle comme y ayant esté luy mesme. « Deux jours, dit-il, aprés la « deposition de Nestorius, nous arrivas- « mes à Ephese: & comme nous sceumes « qu'en le deposant on avoit confirmé « les douze chapitres; tous les Evesques « d'Orient deposerent Cyrille. [Il semble que cela se pourroit confirmer,] t.3.p.608.d. ʹpar la plainte que font les Orientaux de ce qu'on s'estoit si fort hasté de juger Nestorius [le 22,] lorsque l'on savoit qu'ils n'estoient plus qu'à trois journées.

[Neanmoins il est difficile que les actes du Concile fussent déja envoyez le 24;] p.568.c|572.e. ʹ& ils le furent avant l'arrivée de Jean. p.784.e. ʹOutre cela, le Concile mesme dit qu'on ne vint que le 22^e^ jour aprés la Pentecoste. [Ainsi en contant le premier & le dernier, comme le Concile fait toujours, il sera arrivé le dimanche 28 de juin, six jours aprés la deposition de Nestorius.] Pet.dog.t.4.l. 1.c.5.§ 4 p.20. ʹLe P. Petau suit ce sen-

timent : & comme Jean condanna Saint Cyrille le jour mesme qu'il arriva,[cela pourroit faire trouver quelque verité] (§ 5 Socr. l. 7. c. 34. p. 377. b.) 'dans ce que dit Socrate, que le Concile se tint le 28 de juin.

[Je croy neanmoins qu'il y a faute (Merc. t. 2. p. 35. l. p. 7. liter. 31. § 1. 7.) d'un jour ou deux, &]'qu'ils arriverent le samedi 27,[ou le vendredi 26.]ᵃCar (ᵃ Conc. t. 3. p. 748. c.) le Concile dit autrepart que s'il eust fallu attendre les Orientaux, on n'eust pu s'assembler que le 21ᵉ jour aprés la Pentecoste.[Ils estoient donc arrivez au moins le 21.] (p. 589. d.) 'Candidien parlant aux Orientaux aprés qu'ils furent arrivez, de ce qui s'estoit fait lorsqu'on proceda contre Nestorius[le 22 de juin,]dit qu'il y avoit cinq jours. (Evag. l. 1. c. 5. p. 260. b.) 'Evagre dit aussi qu'ils arriverent cinq jours aprés la deposition de Nestorius. Ils arriverent donc le 26, si le 22 est compris dans les cinq jours, ou le samedi si on ne l'y a pas compris.] (Lup. ep. 12. p. 38.) 'Ensuite de cette deposition les Evesques du Concile voulurent celebrer la Messe le dimanche, ce qu'ils n'avoient point fait jusque là.[C'estoit, selon toutes les apparences, le premier dimanche d'aprés le 22 de juin, pour rendre graces à Dieu de la deposition de Nestorius :] & il est certain que Jean estoit déja à Ephese le samedi de devant. Il peut sembler mesme qu'il y estoit encore plustost:[mais je ne croy pas qu'il soit necessaire de le dire.] (n. p. 21.) 'Pour le passage d'Ibas, il peut aisément avoir confondu le 24, auquel il estoit arrivé luy mesme, avec le 27, auquel Jean avoit condanné S. Cyrille.

NOTE XLIV.

Pour la page 408. § 53.

Combien Jean d'Antioche amena d'Evesques avec luy.

(Thphn. p. 78. a.) 'Nous mettons sur l'autorité de Theophane, que les Orientaux qui vinrent avec Jean estoient au nombre de 27, quoique Nicephore n'en conte que 22. (Conc. t. 3. p. 59?. 600.) 'Leur premiere action fut signée de 43 Evesques.[Mais il en faut oster 26(ou 27, si Eusthathe de Parnase est Eustrace,) qui estoient des auparavant à Ephese,] 'puisqu'ils avoient signé la lettre de Nestorius à l'Empereur, ou l'acte d'opposition au Concile. (ap. p. 657. 700.) [Il en faut ce semble oster aussi Eustathe de Parnase dans la Cappadoce, & Marcien d'Abryte dans la Mesie, ces deux Evesques n'estant pas venus apparemment avec Jean d'Antioche, puisqu'ils n'estoient point du diocese d'Orient, mais des autres qui estoient plus proche d'Ephese. Ainsi des 43, il n'en restera que 15 ou 17 au plus qui soient arrivez avec Jean, en y comprenant Jean mesme. Si donc il est vray qu'il ait amené 27 Evesques, c'est qu'il estoit parti d'Antioche avec eux,] (c. 3. p. 569. a.) 'mais qu'il en envoya quelques uns avant luy, comme les deux Alexandres,[& que d'autres n'arriverent qu'un peu aprés luy, comme peutestre] (ap. p. 697. n.) 'les quatre ajoutez dans la lettre à l'Eglise d'Hieraple.

NOTE XLV.

Pour la page 410. § 60.

Reproches faits aux Orientaux : Leur nombre.

(Conc. t. 3. p. 657. b1. 45. a1. 65. c16. a. a. b1. 7. 9. a. b1. 046. a.) 'S. Cyrille, & le Concile d'Ephese en corps, disent que Jean dans la premiere action qu'il fit à Ephese, où il pretendit deposer S. Cyrille & Memnon, avoit amassé environ 30 Evesques heretiques Nestoriens & Pelagiens, ou décriez pour divers defauts ; y en ayant quelques uns chassez de Thessalie, d'autres deposez depuis longtemps par leurs Metropolitains pour de grands crimes, & d'autres qui n'avoient que le nom d'Evesques, sans avoir de villes ni d'Eglises à gouverner.

(ap. p. 700.) 'Ceux qui avoient signé la relation de Nestorius à l'Empereur,[pouvoient passer pour estre engagez dans l'heresie, ou au moins dans le parti de cet heresiarque, surtout Dorothée de Marcianople ;]ce qui n'empescha pas neanmoins le Concile de recevoir ceux qui se voulurent unir à luy.

[Nous avons vu aussi que Nestorius s'estoit uni avec les Pelagiens ; & il se peut faire que les Orientaux leur fussent

assez favorables. Nous ne voyons pas neanmoins qu'ils les aient admis à leur Concile, ni mesme à leur communion. Mais nous avons traité en particulier sur S. Augustin de ce qui regarde ces heretiques.

Nous ne connoissons point d'Evesques de Thessalie unis aux Orientaux, que Basile qui en estoit le Metropolitain. *V. la note 33.* Mais il y a peu d'apparence de dire qu'il fust chassé de sa province;]'puisqu'on croit que Celestin luy avoit écrit peu de temps auparavant: [Et puisqu'il ne se trouve point d'autre Basile que luy à Ephese, il faut que ce soit luy]'qui est nommé dans le titre d'une lettre de Theodose au Concile, [comme un Evesque paisible possesseur de son siege.

Col.t.t.1.p.851 n.p.85.

Conc.t.3.p. 721.b.

Nous ne trouvons dans le Concile de Jean aucun Evesque dont la ville ne soit marquée.]'Lorsque le Concile condanne nommément les Orientaux, il y en a quelques uns à qui il ne donne point d'Eglise. [Mais tous ceux là, hors un Pallade, ont leurs sieges marquez dans le Concile de Jean.]

p.643.b|803.a. b.

Pour le nombre de 30, les Peres semblent avoir eu moins égard à ceux qui s'estoient trouvez dans ce Concile, dont ils ne savoient peutestre pas le nombre, qu'à ceux qui estoient joints à Jean lorsque les Peres en parloient;]'car ils n'en condannent que 33 ou 35.'Ils en content quelquefois 37, [les autres s'estant peutestre joints au Concile.]'La lettre des Orientaux à l'Eglise d'Hieraple, [écrite apparemment sur la fin de juillet,]est mesme signée de 53 Evesques, dont il y en a 20 Metropolitains. [Et cela approche bien]'des 22 que quelques Orientaux disent dans une lettre au Pape Sixte, avoir condanné S. Cyrille & Memnon. [Mais il est faux]qu'ils aient assisté, comme on le voulut dire, à l'assemblée de Jean, où ces deux Evesques furent deposez: [car on n'y en trouve que quatorze.]

Ibid|749.752.
p.749.a.
ap.p.705.
p.818.c.

NOTE XLVI.

Pour la page 415.§61.

Sur la condannation de Jean par le Concile.

'La lettre de Memnon, dont nous tirons la sentence du Concile d'Ephese contre Jean, porte que le Concile pour punir avec moderation la violence faite à ses deputez, separa Jean de sa communion, & luy fit savoir cette sentence, comme on le voyoit par une affiche de Jean, [où sans doute il s'en plaignoit. Il n'y a pas en effet d'apparence que le Concile ait laissé impunis des outrages si indignes en eux mesmes, & qui luy estoient si injurieux. Mais d'autre part, si le Concile avoit separé Jean de sa communion,]'comment l'invita-t-il le 16 de juillet de se trouver au Concile? [Que si l'on dit que son excommunication n'empesche pas qu'il ne fust cité pour venir rendre raison au Concile sur une plainte qu'on faisoit contre luy; au moins il semble qu'en le citant, on devoit parler de cette premiere sentence rendue sur ce sujet. De plus, on ne le separa pas sans doute de la communion, sans l'avoir cité trois fois, sans qu'il eust comparu, ou sans qu'il eust refusé de comparoistre. D'où vient donc que ni dans les actes du Concile, ni dans les lettres adressées au Pape, ni dans les relations envoyées à l'Empereur, on ne trouve rien dutout, soit de ces citations, soit de la contumace de Jean, soit de la sentence rendue contre luy? Il y a sans doute quelque chose de surprenant dans ce silence. Mais avec tout cela, nous ne croyons pas pouvoir refuser d'ajouter foy à la lettre d'un Evesque, comme Memnon, qui écrivoit a tout le Clergé de Constantinople.]

Conc.t.3.p. 764.b.c.

p.637.e|641.e. d|649.c.

NOTE XLVII.

Pour la page 417.§62.

Sur la date de la lettre de Theodose au Concile envoyée par Pallade.

'La lettre de l'Empereur au Concile sur ce que Candidien luy avoit mandé

Conc.t.3.p. 705.c.

de la condannation de Nestorius, est datée dans le texte grec du 29 de juin, & à la marge du 19 du mesme mois. Bar.431.§105. ap.p.457.458. /Baronius la date du 30 de juillet. /Les manuscrits grecs de la bibliotheque du Roy ont aussi le 29 de juin, & les latins ont le premier de juillet. [Il est certain qu'elle n'est point du 19 de juin, puisque la deposition de Nestorius ne fut faite que le 22.] Pet.dog.t.1. l.1.c.8.§7.p.41. /Et il est étonnant que le Pere Petau ait suivi une faute si visible. [Il n'est pas probable non plus que l'Empereur ait differé un mois à écrire cette lettre, y ayant toute apparence qu'il receut bientost la relation de Candidien: & la suite de l'histoire ne permet pas de le dire.] Il peut sembler assez probable qu'il faut prendre une partie de cette leçon, & une partie de celle du 19 de juin, *XIII. Cal.* de celle-ci, & *Augusti* de l'autre, & dire que la lettre fut écrite *XIII. Calendas Augusti,* qui est le 20 de juillet, puisque le Concile n'en parle point dans les lettres qu'il écrivit à l'Empereur & au Pape vers le 10 & le 17 du mesme mois:] Conc.t.3.p.672.d. /Et dans la premiere il prie l'Empereur, [non de revoquer certains ordres donnez aux Gouverneurs,] mais d'arrester ceux qu'on les menaçoit d'envoyer.

[Neanmoins il vaut mieux se tenir à la date du 24 de juin, puisqu'outre que le delai de trois semaines seroit bien long,] p.749.b.c. /les Peres dans leur réponse à Theodose, disent seulement, que le Pape estoit uni avec eux par Saint Cyrille, & ne parlent point des trois Legats arrivez dés le 10 de juillet. [On peut objecter] qu'ils disent la mesme chose des Evesques d'Afrique, quoique Veluse Diacre de Carthage fust present. Mais il y a bien de la difference entre un simple Diacre, & deux Evesques avec un Prestre de Rome. Ils ne disent point non plus en parlant de Jean d'Antioche, qu'ils l'eussent separé de la communion, comme ils firent le 17 juillet.] p.749.d. /Cette réponse du Concile est mesme datée du premier de juillet, 7 d'Epiphi: [de sorte qu'il faudroit plutost mettre la lettre de l'Empereur avant le 29 de juin, y ayant plus de 120 lieues de Constantinople à Ephese.] Merc.pr.p.18.19. /Et c'est ce qui a fait croire au P. Garnier, que dans la lettre du Concile, au lieu de *Calendis julii*, il falloit *Nonis,* qui est le 7ᵉ. Lup.ep.n.p.81. /Le P. Lupus trouve que c'est encore bientost. [Mais la date du mois Egyptien qui tombe aussi au premier juillet, ce que les copistes n'ont pas sans doute fait à dessein, est une grande raison pour croire que s'il faut corriger la date de l'une des deux lettres, il vaut mieux avancer de deux ou trois jours la lettre de l'Empereur. Il faut voir, si supposant que cette lettre ait esté datée le 29ᵉ jour de juin au matin, que Pallade soit parti aussitost, & qu'il ait eu le vent favorable, il n'aura point pu arriver à Ephese le premier juillet, & demander en mesme temps sa réponse;] Conc.p.749.e. /car il est certain qu'il la pressa beaucoup.

NOTE XLVIII.

Pour la page 422.§64.

Sur ce que les Abbez dirent à Theodose pour le Concile.

Conc.t.3.p.751.a. /La relation de ce que S. Dalmace & les autres Abbez de Constantinople firent auprés de l'Empereur pour le Concile d'Ephese, porte en teste que c'est une réponse des Evesques qui se trouvoient à Constantinople, au memoire envoyé par le Concile. [Cependant elle n'a aucune forme de réponse ni de lettre. Elle est mesme assez mal écrite pour croire que elle vient moins des Evesques, que de quelque moine plus accoutumé à bien faire, qu'à bien écrire. Ainsi sa simplicité est sa plus grande justification. Elle est inserée dans un acte du Concile, comme quelques autres dont on ignore les auteurs.

Nous voudrions qu'elle fust aussi claire, qu'elle est simple. Mais nous sommes obligez d'avouer qu'il y a bien des endroits fort obscurs. Nous avons tasché de les éclaircir autant qu'il nous a esté possible, en y suppleant diverses choses;

Mais nous ne ſerons pas ſurpris, ſi des perſonnes plus exactes trouvent que nous n'en ayons pas quelquefois bien pris le ſens. Il y a meſme des choſes que nous avons omiſes entierement, parceque nous ne les entendons pas. Baronius s'eſt tiré de cette difficulté, en mettant le texte tout entier avec ſes obſcuritez, & les fautes qui ſe rencontrent dans ſa traduction.]

Pour la page 432. § 68.

NOTE XLIX.

Sur le diſcours d'Acace touchant la citation des Orientaux.

[On ne voit pas clairement ſi Acace de Melitene parle à Saint Cyrille & à Memnon, ou aux Peres du Concile,] 'lorſqu'il dit : *Puiſqu'il a plu à voſtre Sainteté que les Orientaux ſoient appellez en jugement &c.*[Mais il eſt ſans doute plus probable qu'il parle au Concile :]'& immediatement auparavant, il parloit de S. Cyrille & de Memnon en troiſieme perſonne, & non en s'adreſſant à eux.

Conc. t. 3. p. 637. c.

d.

[On peut demander auſſi quand le Concile avoit reſolu de citer Jean : car cette reſolution ne paroiſt point dans les actes : & il y a aſſez d'apparence que les Peres l'avoient concluentr'euxavant meſme la ſeance. On ne peut guere douter qu'on n'en ait encore parlé pour la forme, aprés la demande ſolennelle qu'en fit S. Cyrille. Mais celui qui a dreſſé les actes, a pu retrancher cette deliberation pour abreger, & ſe contenter de la marquer par les paroles d'Acace.]

Pour la page 435. § 68.

NOTE L.

Difficulté ſur la troiſieme citation de Jean d'Antioche.

Conc. t. 3. p. 649. c.

'On lit dans les actes du Concile d'Epheſe, que Daniel & les autres qui furent faire à Jean d'Antioche la troiſieme citation, dirent à ſon Archidiacre qu'ils n'avoient point apporté de papier.[Nous n'avons point mis cette parole dans le texte, parceque nous ne voyons pas bien comment elle ſe doit entendre.]'Il eſt certain qu'ils apportoient l'acte que le Concile leur avoit donné :'& comme cet acte eſtoit adreſſé à Jean,[ils l'apportoient ſans doute pour le luy donner, s'ils luy euſſent pu parler : & il ſemble qu'ils l'auroient dû donner à ſes Eccleſiaſtiques, s'ils n'euſſent eu peur de s'engager à recevoir l'acte que Jean leur vouloit donner par eux.]

b.

c.

Pour la page 440. § 71.

NOTE LI.

Que Celeſtin n'a point rendu de nouveau jugement contre les Pelagiens.

Conc. t. 3. p. 665-668.

'Le Concile dit en parlant à Celeſtin : *Nous avons jugé que ce qui a eſté fait par voſtre pieté contre les Pelagiens, demeura ferme &c.*'d'où quelques uns tirent que Celeſtin avoit rendu un nouveau jugement contre les Pelagiens, déja condannez par Zoſime. On parla d'eux ſans doute en 430 dans le Concile de Rome, enſuite duquel Celeſtin écrivit à Neſtorius, & luy toucha un mot des Pelagiens. Il avoit encore agi en d'autres rencontres contre les Pelagiens. *V. ſon titre.* Il y a neanmoins toute apparence que ce n'eſt point là ce que le Concile a voulu marquer ; mais que conſiderant tous les Papes comme un ſeul, ce qui n'eſt pas extraordinaire, il attribue à Celeſtin ce qui s'eſtoit fait par ſes predeceſſeurs, & que le jugement qu'il confirme eſt celui que Zoſime avoit rendu ſolennellement en 418. On n'a en effet aucun ſujet de croire que Celeſtin ait fait un nouvel examen de l'affaire des Pelagiens dans le Concile de l'an 430.]'Dans ce qu'il en écrit à Neſtorius, il ſuppoſe qu'ils avoient eſté condannez longtemps auparavant, [& ne parle point qu'il euſt rendu contre eux aucun nouveau jugement.]

Merc. t. 1. p. 234-235.

Conc. p. 360, 361.

Pour la page 441. § 71.

NOTE LII.

De quelques faux Canons en faveur des Pelagiens.

Nor. h. P. l. 1. c. 9. p. 250.

'Il y a des modernes qui croient que

les Orientaux firent à Ephese quelques Canons entierement favorables aux Pelagiens,'dont parle S. Gregoire Pape, & qui se trouvoient inserez dans une copie de ce Concile que Jean Evesque de Constantinople avoit envoyée à ce Saint. L'un de ces Canons disoit anatheme à ceux qui'croient que l'ame d'Adam est morte par son peché.'S. Gregoire soutient que ces Canons Pelagiens ne peuvent estre ni du veritable Concile d'Ephese qui avoit condanné Pelage,'ni mesme du Concile des Orientaux, puisque dans les anciennes copies du Concile d'Ephese, gardées à Rome & à Ravenne, il ne se trouvoit point qu'ils eussent rien fait contre la foy, que d'avoir condanné les anathematismes de S. Cyrille, car c'est le sens que le Cardinal Noris donne à cet endroit de S. Gregoire. [Je ne sçay neanmoins si ce Saint ne veut point dire plutost, que le Concile n'avoit rien fait sur la foy, que condanner ce qui estoit contraire aux anathematismes. En ce sens, il parle du du vray Concile, sans songer peutestre alors qu'il y en ait eu un schismatique.] 'Mais deux ans aprés, distinguant ces deux Conciles, quoique d'une maniere assez obscure, il soutient que ces Canons ne peuvent estre du veritable qui avoit condanné Pelage & Celeste,'& suppose qu'ils estoient de celui des heretiques: ce sont ses termes.'Il eut soin d'avertir les principaux Evesques de l'Orient de ne se pas laisser surprendre à ces faux Canons,'qui avoient déja eu de fascheuses suites, [& qui en pouvoient avoir encore de plus fascheuses.]

Greg. l.5.ep. 3.p.734.a.b|l.7.ep.48.p.812.c.

p.734.b.

p.812.c.d.

l.6.ep.31.p. 734.a.|Nor.p. 234.

Greg.p.812.c. d.

e.

e.734.d.e|l.5. ep.14.p.657.

l.5.ep.14.p. 657.

Mer.t.2.n.p. 64.2.

'Il n'y a point d'apparence que les Orientaux aient rien fait en faveur des Pelagiens,'comme on l'a marqué dans le texte. Pour savoir qui leur a attribué ces Canons, c'est une recherche à laquelle il n'est pas fort necessaire de s'arrester, puisqu'on ne peut avoir sur cela que des conjectures fort incertaines.'Le P. Garnier rejette celle du P. Lupus, qui a cru que c'estoient les propositions presentées par les Pelagiens aux Orientaux, mais non acceptées par eux.'Son sentiment est donc que ces Canons furent faits par Nestorius dans son Concile de l'an 429 ou 430; que ce Concile ayant esté joint dans quelques copies du Concile d'Ephese avec le Concile des Orientaux, on en avoit ensuite osté le titre à dessein, ou par negligence, & qu'ainsi on avoit attribué au Concile d'Ephese ce qui estoit du Concile de Constantinople. [C'est une conjecture fondée purement sur son autorité, laquelle n'est pas encore assez grande pour nous persuader sans preuve, que Nestorius ait osé condanner formellement dans un Concile, un dogme Catholique, alors tres celebre & tres connu, & que ni Saint Cyrille, ni aucun autre ne le luy ait jamais reproché.]

p.63.

p.62-65.

NOTE LIII.

Pour la page 44. § 72.

Difficultez dans la 6e seance du Concile d'Ephese.

[Il y a visiblement de la brouillerie] 'dans la 6e seance du Concile d'Ephese, 'où l'on relit sans aucune raison apparente les mesmes passages des Peres, & les mesmes extraits de Nestorius, que l'on avoit lus dans la premiere &c. [comme nous le marquons dans le texte. Je ne sçay si cette brouillerie ne viendroit point de Dioscore successeur de Saint Cyrille,]'qui fit lire cette 6e seance dans son faux Concile d'Ephese. [Son but estoit de faire condanner Saint Flavien, sous pretexte qu'il avoit violé l'ordonnance que fait ici le Concile, de se contenter du symbole de Nicée. Mais comme il estoit bien aise en mesme temps de détruire la distinction des deux natures, il crut la pouvoir rendre odieuse en produisant les passages de Nestorius, qui de la distinction des natures avoit conclu la distinction des personnes; & aussi les passages des Peres qui prouvoient l'unité de la personne. Ainsi il y a apparence qu'en faisant écrire le cahier qu'il vouloit faire lire dans son Concile, il y avoit

Conc.t.3.p. 671.e|689.c.
a p.307.507.

t.4.p.281.d.e.

fait mettre ces deux extraits tirez de la
premiere ſeance: & que ceux qui n'ont
pas pris garde à cela, ont cru rendre
cette ſixieme ſeance plus parfaite, en y
ajoutant ce qu'ils trouvoient dans le
ap.p.760.a. Concile de Dioſcore.]'S.Cyrille en en-
voyant à Jean ce meſme decret du Con-
cile d'Epheſe, dit qu'il y a joint divers
paſſages des Peres, [ſans marquer s'ils
eſtoient du Concile, ou non. Mais il
ne dit point qu'il y ait rien mis de Neſ-
torius.

Quand on aura retranché ces extraits
de la 6ᵉ ſeance, le reſte ne ſera pas encore
p.459.d.e|571. ſans difficulté.[Car à quoy bon]'mettre
ici le ſymbole de Nicée, qui avoit déja
eſté lu & receu dans la premiere ſeance
p.671.e. comme la regle de la foy?'Pourquoi par-
le-t-on des extraits des Peres, ſans qu'il
ſoit queſtion de rien qui en approche?
p.689|t.4.p.283. 'Dans le Concile de Dioſcore, il y a au
commencement de cette 6ᵉ ſeance, une
liſte des Eveſques fort differente de celle
qui eſt ici à la fin de la meſme ſeance.
t.4.p.285.d. 'Arcade, Projecte, & Philippe, Legats
du Pape, y ſont mis tous les derniers,
meſme aprés Beſſule Diacre de Cartha-
ge: [ce qui eſt inſoutenable.]

t.3.p.671.b. 'Dans la 6ᵉ ſeance on fait paſſer le ſym-
bole de Nicée pour un decret du Concile
p.672.c. d'Epheſe: *Prolata definitio à ſancto hoc
& univerſali Concilio.*'Mais une autre
traduction, (car nous n'avons point le
grec,) porte ſans *hoc, à ſancta & magna
ſynodo*, [ce qui peut marquer le Concile
b. d'Epheſe.]'Il eſt dit auparavant dans la
meſme traduction, en parlant viſible-
ment du ſymbole de Nicée, *ſancta &
ingens ſynodus veſtra........definitionem
protulit.*[Cela peut-il ſignifier ſimple-
ment que le Concile d'Epheſe avoit cité
& confirmé ce ſymbole?]

ap.p.611. 'La traduction de cette 6ᵉ ſeance, qu'on
croit eſtre de Marius Mercator, porte à
p.610. peu pres de meſme que celle-ci.'Elle met
à la teſte une liſte des Eveſques, où les
trois Legats du Pape ſont les derniers,
aprés Beſſule meſme, & une autre à la
fin, 'où ils ſont aprés Saint Cyrille, & p.610.
Juvenal entre Arcade & Projecte.'On p.611.623.
y trouve & les paſſages des Peres, &
ceux de Neſtorius.[Je ne ſçay que dire
de tout cela.]

NOTE LIV. Pour la page 455.§ 73.

Sur Theodore maltraité pour l'Egliſe de Cypre.

'La requeſte des Eveſques de Cypre au Conc.t.3.p.798.d.
Concile d'Epheſe, porte que l'Eveſque
Theodore avoit ſouffert de tres grandes
violences, & avoit meſme eſté battu
d'une maniere tres indigne.[Il n'y a point
d'apparence que ce Theodore fuſt Eveſ-
que de Salamine, car il paroiſt que c'eſtoit
un homme de ce temps là.] Et il eſt aſſez
viſible que depuis Saint Epiphane, [fait
Eveſque en 367, *V. ſon titre § 7*,]'juſqu'à p.787.e|801.a.
Rhegin, qui demandoit la protection du
Concile d'Epheſe, cette Egliſe n'avoit
point eu d'autres Eveſques que Sabin
& Troïle, *qui nunc requievit*, dit le
Concile: [ce qui marque que c'eſt luy]
'qui eſtoit mort au mois de may prece- p.799.d.e.
dent, [& non pas Theodore,]'comme p.788.d.
le texte du Concile, qui eſt extremement
corrompu, le ſemble dire. [Ainſi ce
Theodore pouvoit bien eſtre quelque
Eveſque de Cypre, maltraité pour avoir
ſoutenu avec trop de zele l'ordination
de Troïle, contre les pretentions de
l'Egliſe d'Antioche.]

'Il faut remarquer neanmoins qu'il y p.799.c.
avoit un Theodore gouverneur de Cypre
à la mort de Troïle, à qui le Comte De-
nys avoit ordonné d'empeſcher qu'on
n'eluſt un Eveſque de Salamine, ce que
Theodore ne put empeſcher. [Cela peut
donner lieu de douter, ſi ce n'eſt point
luy dont il eſt parlé ici. Car le texte de
cette ſeance qui n'eſt que latin, eſt tel-
lement corrompu, qu'on peut aiſément
croire que l'on y a ajouté le mot de
Epiſcopus. Mais l'autre ſens paroiſt le
meilleur.]

Pour la page 448.§ 74.

NOTE LV.

Qu'Eustathe a esté simple Evesque d'Attalie.

Conc.t.3.p.806.e|Zon.n.p.86.b. 'Le titre de la lettre du Concile d'Ephese au Concile de Pamphylie, porte qu'Eustathe avoit esté Metropolitain de cette province.'On met deux metropoles dans la Pamphylie, Perge & Side. Geo.sac.p.

Conc.p.447.a.p.807.b.c. 'Verinien estoit alors Evesque de la premiere, & Amphiloque de l'autre.'Cependant le successeur d'Eustathe estoit un Theodore qui vivoit encore, & qui estoit ce semble au Concile.[Ainsi je ne voy pas qu'on puisse dire qu'il fust Metropolitain, ni par consequent qu'Eustathe son predecesseur l'eust jamais esté. Entre les Theodores qui assistoient au Concile, je n'en trouve aucun qui fust de Pamphylie, que Theodore d'Attalie, ville qui est depuis devenue la plus considerable de la province,]'puisque Zonare & Balsamon pour expliquer ce que c'est que la Pamphylie, disent que c'est la province d'Attalie.[Mais je ne trouve point qu'elle ait jamais esté metropole.] Zon.n.p.87.c|Bals.p.522.a.

Pour la page 450.§ 74.

NOTE LVI.

Sur les moines Messaliens convertis.

Conc.t.3.p.809.c. 'Il est dit dans le Concile d'Ephese, que ceux qui auroient esté convaincus de l'heresie des Messaliens, n'auroient point de monasteres, *non permittantur habere monasteria*, depeur que cette heresie ne se repandist davantage.[Cela doit sans doute s'entendre de ceux, qui aprés avoir esté convaincus auroient abjuré, & qui ainsi devoient demeurer dans leur degré. Mais on ne vouloit pas qu'ils fussent Abbez, parceque les moines estant les plus susceptibles de cette fausse spiritualité, si ces Abbez eussent conservé quelque reste de leurs resveries, ils auroient aisément corrompu tout leur monastere.] Je ne sçay neanmoins si au lieu de *habere monasteria*, il ne faudroit point *habitare*, dont le sens seroit, que quand on permettroit aux Messaliens convertis de demeurer dans le pays, on ne souffriroit pas neanmoins que ce fust dans les monasteres, depeur qu'ils n'infectassent les autres moines, s'ils retomboient dans leur erreur, ou s'ils en conservoient quelque partie, estant aisé de persuader à des moines, que c'est une plus grande spiritualité de vivre sans rien faire des aumosnes des autres, que de gagner sa vie par le travail.]

NOTE LVII. Pour la page 454.§ 80.

Ordre de deux lettres écrites par le Concile à l'Empereur pour Saint Cyrille.

'Le Concile d'Ephese écrivit deux lettres à l'Empereur presque en mesme temps, pour soutenir l'innocence de S. Cyrille.'Nous avons l'une & l'autre. Conc.t.3.p.760.d|776.c. p.757.764.

[Mais il est difficile de savoir laquelle des deux fut envoyée la premiere.]'Celle que nous mettons ici la premiere avec le Pere Garnier,[est la seconde dans les actes du Concile.]Mais comme l'ordre des pieces est extremement confus dans ces actes, nous ne nous y arrestons pas; & nous avons mieux aimé mettre cette lettre la premiere, parceque l'autre est plus pleine de feu & de chaleur,'& qu'elle demande à l'Empereur de luy pouvoir envoyer des deputez.'Ce que Saint Cyrille dit, que dans la seconde le Concile témoignoit avoir esté blessé de la lettre de l'Empereur,[se raporte mieux aussi à celle que nous mettons la seconde, qu'à l'autre.] Merc.t.2.pr.p.34. Conc.p.760.b. c.

NOTE LVIII. Pour la page 464.§ 80.

Sur une lettre du Concile à des Evesques.

[Nous entendons d'une lettre adressée aux Evesques qui estoient à Constantinople,]'ce que le Concile mande à ces Evesques, qu'il croyoit qu'ils n'avoient point eu de connoissance de ce qui avoit esté envoyé quelque temps auparavant. Conc.t.3.p.776.c. [Cela peut neanmoins s'entendre de la lettre à l'Empereur, ou de quelques au-

tres memoires; pourvu qu'on ne le raporte pas] à la lettre du Concile écrite à
p.768.c. ces mesmes Evesques, 'qui commence par τοῖς ἐν τοσαύτῃ τρικυμίᾳ καθεστῶσι. 'Car
Merc.t.2.pt. p.17. Dalmace répondant assez clairement au memoire joint à cette lettre, [le Concile n'eust pas douté si elle avoit esté rendue.]

Pour la page 465.§ 80.

NOTE LIX.

Sur la lettre du 13 d'aoust.

Conc.t.3.p. 772.c. 'Le titre de la lettre écrite de Constantinople au Concile par les Evesques le 20 de Mesori, porte qu'elle fut écrite en l'indiction 15, [qui est celle de l'an
ap.p.542. 432:] '& on lit de mesme dans l'ancienne traduction. [Je ne sçay pas si par quelque supputation particuliere, on peut faire commencer la 15ᵉ indiction des le mois d'aoust 431, qui selon les regles ordinaires ne commençoit qu'au mois de septembre. Mais si cela ne se peut, il faut dire que c'est une faute; n'y ayant pas moyen de douter que la lettre ne soit de 431. Je voudrois que Mʳ Baluze eust voulu examiner cette
p.542. difficulté,] 'comme il s'est donné la peine de nous assurer que le 20 de Mesori est le 13 d'aoust.

Pour la page 467.§ 81.

NOTE LX.

Endroit d'une lettre du Concile à l'Empereur, corrigé.

Conc.t.3.p. 760.b. 'Le texte de la seconde lettre du Concile à l'Empereur pour S. Cyrille, porte que si l'Empereur veut estre exactement informé des choses, le Concile le prie d'envoyer ceux qu'il jugera à pro-
ap.p.522. pos &c. 'L'ancienne version donnée par Mʳ Baluze prend le mesme sens. [Celle qui est dans les derniers Conciles le
Merc.t.2.pt. p.34. prend encore.] 'Le P. Garnier mesme le suit dans son texte: mais à la marge il en prend un autre, qui est que le Concile prie l'Empereur de mander quelques Evesques pour l'informer de toutes choses. [Selon le second sens, il faut ajouter dans le grec ἐπιτρέπειν, ou quelque mot semblable, & lire τῇ ἁγίᾳ σου δῷ ἐπιτρέπειν ἐκπέμψαι. Et ce sens est assurément le meilleur, ou plutost l'unique que l'on puisse suivre. Car le Concile n'avoit garde d'aller encore demander des gents de Cour, qui se laissant gagner par leurs adversaires, ou n'ayant pas des vues assez pures, ou ne sachant pas avec quelle sagesse il faut conduire les affaires de l'Eglise, ne pouvoient que faire de nouveaux trou-
bles.] 'Il est certain au contraire que le Concile demanda à l'Empereur la permission de luy envoyer des deputez: & ce fut sur sa demande que l'Empereur luy accorda cette permission, [aussitost aprés.] Conc.t.3.p. 780.a.b.

Pour la page 470.§ 82.

NOTE LXI.

Que la défaite d'Aspar n'a point rendu Theodose favorable au Concile d'Ephese.

'Baronius croit que Theodose devint plus favorable au Concile d'Ephese, Bar.431.§135-144.
parcequ'il fut touché de Dieu par la perte de l'armée qu'il avoit envoyée en Afrique, sous le General Aspar, laquelle y fut défaite en l'an 431 par les Vandales, peu aprés le siege d'Hippone. [Mais ce siege n'ayant esté levé qu'au mois de juillet ou d'aoust, *V. S. Augustin* § 353, la défaite d'Aspar n'estoit pas apparemment encore arrivée à la fin d'aoust, & on n'en pouvoit alors avoir eu la nouvelle à Constantinople. On peut juger la mesme chose] 'de ce que dirent les Conc.t.3.p. 731.a.
Orientaux quelque temps aprés à Theodose, Qu'il avoit besoin de proteger la vraie foy pour s'attirer la protection de Dieu, *in bello quo Africam premitis.* [Par où l'on voit assez qu'ils ne savoient point encore le malheureux succés de cette guerre. Comme Theodose n'agissoit point par passion, mais par ignorance, je ne sçay si les malheurs dont Dieu pouvoit punir les pechez de son ignorance, eussent esté capables de le detromper, si ce n'est que ces pu-

nitions nous font rentrer en nous mesmes, & examiner plus serieusement & plus attentivement en quoy nous avons pu irriter Dieu contre nous; ce qui nous rend plus susceptibles de ce que les serviteurs de Dieu nous peuvent dire.]

Pour la page 470. § 82.

NOTE LXII.

Nombre des deputez envoyez à l'Empereur.

Conc. t. 3. p. 1058. c | Liber. c. 6. p. 26.

'On marque en quelques endroits, que les Evesques du Concile d'Ephese, & les Orientaux, envoyerent chacun de leur costé sept Evesques à l'Empereur. Bar. 431. § 148. 'Baronius a remarqué cela comme une faute, & a soutenu qu'on en avoit envoyé huit. Conc. t. 3. p. 741. a p. 724. 725. 743. a | ap. p. 5... b p. 720. n. d | 724. 'Les Orientaux disent en effet positivement qu'ils estoient huit; [a]& nous avons leurs noms en deux differents endroits. [b]Il faut pourtant remarquer que dans tous ces deux endroits, Hellade de Ptolemaïde le dernier des huit, est omis dans les pieces données par Lupus. Monsieur Baluze regarde cela comme une faute. t. 3. p. 780. d. e | 784. b. 'Du costé des Catholiques, nous ne trouvons que sept Evesques. Mais ils y joignirent le Prestre Philippe Legat du Pape: [& ainsi ils avoient aussi huit deputez.] Merc. t. 2. p. 343. 2. 'C'est donc sans fondement qu'on pretend que Philippe n'estoit pas compris dans le nombre des deputez marqué par l'Empereur.

Pour la page 472. § 83.

NOTE LXIII.

Quand les deputez des Orientaux sont partis d'Ephese, & sont arrivez à Calcedoine.

Conc. t. 3. p. 731. e.

'La lettre des deputez Orientaux à leur Concile, est datée du 11 du mois Gorpiée, [qui répond au mois de septembre selon le Grecs de Syrie.] Pet. dog. t. 4. l. 1. ... § ... p. 42. ... § 3... 'Le P. Petau dit que c'estoit le 11 de septembre, [supposant que les mois Syriens commençoient avec les mois Romains.] Mais Usserius qui a examiné depuis luy ces difficultez dans un traité exprés, les fait commencer quelques jours plustost; & met le premier jour de Gorpiée le 25 d'aoust. Ainsi le 11 du mesme mois estoit le 4 de septembre, Merc. t. 2. pr. p. 19. 'ce que le Pere Garnier a suivi.

Conc. t. 3. p. 731. e.

'Cette lettre estant la premiere qu'ils écrivirent à leur Concile depuis leur arrivée à Calcedoine, [il n'y avoit pas apparemment plus de deux ou trois jours qu'ils y estoient.] Huit jours avant qu'ils y arrivassent, Nestorius avoit eu ordre de se retirer. [Ainsi c'estoit vers le 25 d'aoust;] & comme les Orientaux ne l'apprirent qu'à Calcedoine, il falloit qu'ils fussent partis d'Ephese avant le 25 d'aoust. Il faudra differer tout cela de huit jours, si le 11 de Gorpiée est le 11 de septembre.] ap. p. 723. n. b. 'Mr Baluze marque les deux opinions, & ne decide point quelle est la meilleure.

Pour la page 473. § 84.

NOTE LXIV.

Temps du premier exil de Nestorius.

Conc. t. 3. p. 1058. c. d.

'Nous trouvons dans les actes du Concile d'Ephese, une espece de memoire, qui porte que sept Evesques du Concile & sept des Orientaux estant allez à Constantinople, l'Empereur fut pleinement assuré que le saint Concile œcumenique n'avoit rien fait dans la deposition de Nestorius qui ne fust canonique, & selon l'ordre. C'est pourquoi approuvant leur conduite, il condanna celle des Orientaux, & ensuite, λοιπὸν, bannit Nestorius, fit ordonner Maximien par ceux du Concile, & puis commanda aux Evesques de s'en retourner chacun chez soy.

[Selon cette suite, Nestorius ne fut banni qu'aprés les cinq audiences que Theodose donna à Calcedoine aux deputez des Orientaux. V. § 87. Et le moyen d'accorder cela] p. 731. e. 'avec ce que disent ces deputez mesmes, qu'en arrivant à Calcedoine, ils avoient appris du bruit public, que Nestorius avoit eu ordre huit jours auparavant de sortir d'Ephese, & de s'en aller où il voudroit, ap. p. 721. 'ou plustost de se retirer à Antioche, comme on le

P.725.n.2. le voit par la lettre du Prefet?'Mr Baluze croit qu'on peut resoudre la difficulté, en disant que cet ordre n'estoit pas un bannissement. [Mais je n'en sçay point de plus veritable pour un Evesque de Constantinople ; & c'est visiblement ce qui est appellé un exil dans le memoire. Car il ne parle point dutout là de sa relegation à Oasis, arrivée seulement quatre ans aprés. Nestorius pourroit avoir eu ordre à la fin d'aoust d'aller où il voudroit hors de Constantinople, & avoir esté relegué un mois aprés à Antioche:] P.727. 'mais la lettre du Prefet ne souffre point cette distinction. Lup.ep.n.p.121. 'Lupus a mieux aimé dire que le bruit public avoit trompé les Orientaux, & que Nestorius ne fut banni qu'environ un mois aprés, comme porte le memoire. Conc.t.3.p.743.d|744.d.e. 'Mais les lettres des Orientaux à leurs deputez, écrites durant les negociations qui se faisoient à Calcedoine, montrent clairement ce me semble que Theodose s'estoit declaré absolument contre Nestorius, & que l'ordre de son bannissement qui confirmoit sa deposition, avoit déja esté donné. P.732.d|746.a| Liber.c.6.p.20. 'Ni luy, ni tous les Grands n'en vouloient point dutout entendre parler.

[Je croy donc qu'il vaut mieux avouer que le memoire dont nous ignorons l'auteur & le temps, n'est pas exact en ce point, non plus qu'en quelques autres. Car Theodose ne fut point dutout alors persuadé que le Concile n'eust rien fait que de canonique, ni que les Orientaux eussent tort. Le memoire a donc pu joindre l'exil de Nestorius avec l'ordination de Maximien, parceque ces deux choses n'ont pas esté fort éloignées. Et peutestre mesme qu'aprés que l'ordre du bannissement de Nestorius eut esté donné à la fin d'aoust, on en suspendit l'execution jusqu'à la fin des conferences qui se faisoient à Calcedoine.] Conc.ap.p.727.733. 'Les deux lettres qui congedient le Concile, sans dire un seul mot de Nestorius, [montrent bien que sa cause avoit déja esté decidée.]

NOTE LXV.

Sur S. Martinien Evesque de Milan. Pour la page 480.§ 86.

[Il est fascheux]'que Baronius se soit engagé à accuser de fiction ce que disent les Orientaux, que Martin Evesque de Milan avoit envoyé à Theodose un livre de S. Ambroise contre S. Cyrille. Bar.431.§ 167. Il est juste de ne les point croire, quand ils disent que ce Martin estoit opposé à la doctrine de S. Cyrille, [estant aisé qu'ils aient mal entendu ou mal expliqué ses sentimens. Mais quand on n'auroit d'ailleurs aucune connoissance de ce Martin, il n'est nullement à presumer qu'ils aient feint un Evesque qui n'estoit point, & qu'ils luy aient attribué des lettres à l'Empereur que personne n'avoit vues; c'est à dire qu'ils aient voulu imposer à toute la terre dans la chose la plus facile à verifier. Comment a-t-on pu croire que Jean d'Antioche & Theodoret aient écrit ou signé un mensonge tel que celui là ?]

'Il est vray qu'on ne trouve point de Martin Evesque de Milan. § 67. 'Mais on trouve un Martinien dans Ennode, Enn.epig.81. p.623. [dans divers autres monumens anciens,]'& mesme dans le martyrologe Romain au 2 de janvier. Bar.2.jan. 'Ennode le met aprés Marole successeur de Saint Venere: Enn.p.623. [Ainsi il peut sans difficulté avoir esté Evesque en 431.]'Baronius le reconnoist presque, Bar.2.jan. en disant qu'il vivoit du temps de Zosime [mort en 418.]'Ripamontius soutient contre la chronologie du breviaire de Milan, qu'il gouvernoit en 431, Boll.2.jan.p.89. ne doutant pas que ce ne soit celui que les Orientaux appellent Martin: & Bollandus le suit, [sans parler mesme du sentiment contraire de Baronius.] Il dit que quelques uns l'appellent aussi Maternien.

[Nous avons mis dans le texte le peu qu'Ennode nous apprend de ce Saint dans son epigramme obscure.]'Ce qu'on en dit de plus à Milan selon Ripamontius, & dans Ughellus, Ughell.t.4.p.70. [ne paroist nul-

lement fondé. Il peut avoir succedé à S.Marole vers 425. *V. S. Venere.*] [Mabi.mus.p.110.] 'Un ancien catalogue des Evesques de Milan, marque qu'il gouverna 30 ans,[ce qui nous meneroit jusqu'en 455, quoiqu'il soit certain,]qu'Eusebe qui ne luy succeda qu'aprés Glycere & Lazare,[estoit Evesque en 451. *V. S. Leon* § 95. Il faut apparemment III. au lieu de XXX,] [Boll.2.jan.p.90.a.] 'puisque le breviaire de Milan ne luy donne que trois ans. Mais il faut qu'il y ait faute aussi dans ces trois ans,[ou qu'il n'ait esté fait Evesque qu'en 428 au plustost.] [may.t.7.p.62.c.] 'Bollandus qui le fait commencer en 423, luy donne XIII. ans, pour mettre sa mort vers 435. [d.2.jan.p.90.a.] 'Le mesme catalogue dit qu'il fut enterré dans l'Eglise de S. Estienne, où il est encore, le 29 de decembre, *IIII. Kal. jan.*[Je ne sçay s'il ne faudroit point lire *IIII. Non.*] puisqu'on pretend qu'il est mort le 2 de janvier,[& que c'est le jour de sa feste.] [may.t.7.p.62.d.] Papebrok croit qu'il est mort le 29 decembre, & qu'on a transferé sa feste au 2 de janvier à cause de l'octave de Noël. [Mabi.mus.p.107.] 'L'ancien calendrier de Milan ne marque sa feste ni en janvier, ni en decembre.

NOTE LXVI.

Pour la page 480. § 86.

Que la lettre des Orientaux à Rufe est écrite de Calcedoine.

[Conc.t.3.p.741.c.] 'Les Orientaux semblent écrire de Constantinople à Rufe Evesque de Thessalonique,[& neanmoins on ne peut douter que ce ne fust de Calcedoine;] [p.750.c.] 'puisque dans leur requeste faite aprés avoir eu ordre de s'en retourner en Orient, ils disent qu'on ne leur avoit point permis jusques alors de sortir de cette ville. [p.735.e.] 'Le titre de l'adieu que Jean d'Antioche fit avant que de s'en retourner, porte que ce fut à Calcedoine.[Je m'imagine que c'est parceque Calcedoine passoit dés lors comme pour un fobourg de Constantinople, & qu'elle en estoit si proche, que selon l'usage commun, on pouvoit dire qu'on y estoit : de mesme que si une affaire s'estoit passée à Saint Denys, & qu'on en écrivist en un lieu fort eloigné où l'on connoistroit peu S. Denys, on ne feroit pas difficulté d'en parler, comme si elle s'estoit faite à Paris.] [Thdrt.ep.112. p.983.c.] 'Theodoret parle de mesme de tout ce qui se fit à Calcedoine, comme si c'eust esté à Constantinople; [Conc.ap.p.724.729.] '& cela se voit encore dans le titre de plusieurs autres de leurs pieces.[Je ne voy pas ce qu'ils eussent gagné à mentir exprés.]

NOTE LXVII.

Pour la page 484. § 87.

sur la lettre à Acace.

[Conc.t.3.p.1087.a.] 'Il sembleroit par le titre de la lettre de Theodose à Acace de Berée, qu'elle estoit adressée egalement à Acace & à S.Symeon le Stylite, & mesme en beaucoup d'autres en diverses provinces: [Bar.432.§ 46.] '& Baronius dit en general qu'elle estoit adressée aux Evesques & aux Anacoretes. [Conc.p.1087.a.b.] 'Cependant il est assez visible qu'elle ne parle qu'à des Evesques qui avoient commerce avec Jean d'Antioche & les Orientaux.[Mais on pouvoit en avoir changé les derniers mots dans la copie qu'on en envoya à S.Symeon. Je ne voy pas qu'on puisse assurer] [Merc.t.2.p.358.2.] 'qu'elle ne soit pas entiere, comme l'a cru le P.Garnier.

NOTE LXVIII.

Pour la page 497. § 93.

Temps de la deposition de Dorothée, Hellade &c.

[Conc.t.3.p.1072.a.] 'Le Pape Celestin dans une lettre du 13 mars 432, dit qu'il faut que Nestorius demeure condanné, *cum his quos synodalia loquuntur statuta,* & que pour les autres, qui estant entrez dans les sentimens de Nestorius, estoient separez de la communion ecclesiastique, ils doivent estre[deposez &]chassez de leurs villes, s'ils ne condannoient l'heresie avec son auteur & ses compagnons; [b.] '& que c'est ainsi qu'il faut traiter Jean d'Antioche, s'il refuse d'embrasser les sentimens de l'Eglise.[Nous ne trouvons aucun Evesque deposé dans le Concile d'Ephese que Nestorius. Jean d'Antioche & les autres y sont seulement separez de la commu-

nion. Qui ſont donc ceux que Celeſtin dit que l'on voyoit par les actes du Synode avoir eſté depoſez avec Neſtorius.]
p.1089.b. 'La lettre où il le dit eſt adreſſée, ſelon le titre, au Concile d'Epheſe :[& neanmoins on peut juger qu'elle parle auſſi au Concile de Conſtantinople qui avoit ordonné Maximien. Il y a donc apparence que ce Concile avoit depoſé quelques Eveſques, & que ce ſont ceux dont Celeſtin parle.]

Merc.t.2.p.357.|Cyr.ep.40.42.p.152.d|157.a. 'Le P. Garnier croit qu'Hellade, Euthere, Himere, & Dorothée depoſez par Maximien avant la fin de 432, l'avoient eſté par le Concile qui l'ordonna. Conc.ap.p.752.b. 'Cependant on voit que Maximien envoya ſa Synodique à Hellade de Tarſe, [qu'on ne peut douter ce me ſemble eſtre celui qui fut depoſé. Maximien ne l'avoit donc pas encore depoſé. Mais comme Hellade refuſa cette Synodique, ne pourroit-on point dire que ce fut ſur cela que Maximien le depoſa? Le temps paroiſt bien court pour cela. Car il faut que Maximien ordonné le 25 d'octobre, ait envoyé juſqu'à Tarſe, & en ait receu réponſe avant que de proceder contre Hellade:] t.3.p.1071.d. '& ſes deputez arriverent à Rome pour la feſte de Noel. [Neanmoins comme les couriers alloient fort viſte, je croy que Maximien pouvoit avoir receu la réponſe d'Hellade des la mi-novembre; & quand ſes deputez ne ſeront partis que ſur la fin du mois, ils pouvoient encore eſtre arrivez à Rome pour Noel,] d|1072.b. 'puiſque Celeſtin en les congediant le 15 de mars, eſperoit qu'ils pourroient eſtre à Conſtantinople pour Paſque qui eſtoit le 3 d'avril.]

Pour la page 503.§ 95.

NOTE LXIX.

Pourquoi Sixte III. s'attribue des choſes faites ſous S. Celeſtin.

Cotel.g.t.1.p.43.a. 'Ce que nous diſons que Celeſtin écrivit par des Diacres que S. Cyrille luy avoit deputez, eſt tiré d'une lettre du Pape Sixte III. ſon ſucceſſeur, que M^r^ Cotelier nous a donnée en 1677, p.44. 'avec une autre du meſme Pape. p.42.b. 'Sixte écrivit ces deux lettres par les Eveſques Lampece & Hermogene, qui avoient aſſiſté à ſon ordination, p.45.b. '& meſme à ſon election; [& on ſçait que ces deux choſes ſe ſuivoient ordinairement de ſi pres, que ſouvent on ne les diſtingue pas.] Cependant il parle des lettres que S. Cyrille avoit écrites par ces Eveſques, comme ſi c'eſtoit à luy qu'elles euſſent eſté adreſſées; p.43.a. '& il s'attribue encore plus clairement, ἀπέσειλα, des choſes qui paroiſſent avoir eſté faites avant cette legation, & du vivant de Celeſtin; Conc.t.3.p.1071.1072. 'car ce qu'il dit qu'il avoit écrit par les Clercs de l'Egliſe de Conſtantinople, [ne peut guere marquer autre choſe que la lettre de Celeſtin au Concile d'Epheſe, envoyée par Jean Preſtre, & Epictete Diacre de Conſtantinople, le 15 de mars.

Eſt-ce qu'il regarde tous les Papes comme une ſeule teſte, & croit ainſi ſe pouvoir attribuer ce qu'avoit fait ſon predeceſſeur? Il faudroit au moins ἀπεσείλαμεν, au lieu d'ἀπέσειλα. Ou bien eſt-ce qu'il agiſſoit tellement au nom de Celeſtin, affoibli peuteſtre par ſon age & par ſes incommoditez, qu'il croit en pouvoir parler à Saint Cyrille comme d'une choſe claire & conſtante, & que S. Cyrille luy adreſſoit les choſes qui regardoient directement le Pape? S'il n'y avoit que l'endroit,] Cotel.p.42.a. 'où il dit que les lettres de S. Cyrille luy avoient appris &c. On pourroit croire qu'il ne pretend point marquer que ces lettres ne luy fuſſent adreſſées, mais ſeulement qu'il avoit ſceu ce qu'elles contenoient, ſoit que Celeſtin à qui elles eſtoient écrites les luy euſt communiquées; ſoit qu'eſtant arrivées aprés la mort de Celeſtin, elles luy euſſent eſté rendues aprés ſon election. Car s'il ne marque pas tout ce détail à S. Cyrille, c'eſt que cela ne ſervoit de rien pour le fond.

[Quoy qu'il en ſoit de toutes ces choſes, comme ces lettres de Sixte ſont écrites des le commencement de ſon

episcopat, nous avons cru pouvoir attribuer à Celestin tout ce qui les a precedées.]

Pour la page 507. § 97.

NOTE LXX.

Que Theodoret n'a point défendu Theodore de Mopsueste dans son Pentaloge.

Merc. t. 2. p. 270. 2. 'Le P. Garnier pretend que le dernier des cinq livres de Theodoret contre S. Cyrille, est celui mesme que Theodoret dit dans son epistre 16, avoir écrit pour la défense de Theodore & de Diodore. Le P. Garnier dit que cela est prouvé manifestement par les paroles suivantes de Mercator: 'Et dans ces paroles suivantes, il n'y a pas un mot de Theodore. On lit ensuite dans l'edition du P. Garnier, *Ex libro quinto Theodoreti pro Theodoro.* [Je ne sçay si c'est là ce qu'il a voulu dire; & s'il a pretendu que ces mots estoient de son manuscrit. Quand ils en seroient, ce seroit un fondement assez foible, estant aisé qu'un copiste ait ajouté ce *pro Theodoro*, qui ne se trouve point en effet dans les autres passages citez du mesme livre aprés celui-ci: Et ni dans le passage où est *pro Theodoro*, ni dans les autres, on ne voit point qu'il s'agisse de Theodore. Mais dans l'edition de Mr Baluze, qui fait profession de suivre exactement ses manuscrits, on lit simplement en cet endroit à la marge, *p. 330, verba Theodoreti.*

2. 'Mercator condanne tres rudement Theodoret, à cause qu'à la fin de son 4^e^ livre il avoit parlé avec quelques eloges de Theodore, en disant qu'il ne vouloit pas neanmoins se servir de son témoignage, parceque d'autres l'accusoient d'erreur. Qu'auroit-il donc dit si tout le livre cinquieme eust esté [l'apologie de ce Theodore?]

Thdrt. ep. 16. p. 910. 911. 'Quelques personnes trouvant mauvais que Theodoret n'eust pas cité Diodore & Theodore parmi les Peres, il répond qu'il n'a pas dû les citer comme juges à des personnes qui les recusoient: à quoy il ajoute: 'Mais j'ay assez fait « p. 911. b.
voir le respect que j'ay pour eux par «
l'écrit que j'ay fait pour les défendre «
contre ceux qui les accusent. Il n'y a «
pas assurément d'apparence que cette apologie de Diodore & de Theodore, & l'écrit où l'on se plaignoit qu'il ne les avoit pas citez, soient un mesme ouvrage: Et c'est neanmoins ce qu'il faut dire selon le Pere Garnier.]

'Si ces cinq livres contre S. Cyrille sont les mesmes que les six ou sept marquez par Photius, comme le soutient le P. Garnier; 'Photius marque le sujet de tous ces livres, & ne dit point qu'il y en eust aucun destiné à défendre Theodore. Merc. t. 2. p. 265. Phot. c. 46. p. 12.

Pour la page 508. § 97.

NOTE LXXI.

Conjecture peu fondée sur ce Pentaloge.

'Le P. Garnier veut que les sept premiers traitez des 27 attribuez à Theodoret par Photius, & qui faisoient ce semble un corps à part, soient la mesme chose que les cinq livres du Pentaloge de Theodoret, dont Mercator nous a donné des extraits. 'Car Photius disant que le second & le troisieme discours, estoient composez des preuves de l'Ecriture, 'le P. Garnier croit que Mercator n'en a fait qu'un livre. Ainsi il reduit les six premiers à cinq; & pour le 7^e^, il n'en parle point dutout, quoique Photius le joigne clairement aux autres. Neanmoins comme c'estoit une espece de lettre, elle pouvoit peutestre se separer du reste, & n'y estre pas necessairement jointe. [Mais ce qui devoit un peu embarasser le Pere Garnier dans sa conjecture,] 'c'est que le 2 & le 3 de Photius estant reduits en un, c'estoit dans le 3^e^ que Theodoret alleguoit les passages des Peres. 'Et neanmoins dans l'ouvrage dont parle Mercator, il paroist que c'estoit dans le 4^e^ qu'il les citoit. 'Il n'y a point non plus d'apparence que le 5^e^ livre de ceux dont parle Mercator, ayant Merc. t. 2. p. 265. Phot. c. 46. p. 32. Merc. p. 265. 2. Phot. c. 46. p. 32. Merc. t. 2. p. 370. 1. p. 271. 2.

Phot.c.46.p.35.

au moins 29 chapitres,[Photius l'euſt mis parmi les autres,]'qui eſtoient plus courts que les trois dialogues de Theodoret ;[ce qui ſe verifie aſſez]'par les 17 qui nous reſtent, puiſqu'ils ſont à peine chacun la valeur d'un chapitre un peu raiſonnable.[Ainſi ce qu'on peut dire de la penſée du Pere Garnier, c'eſt que c'eſt une conjecture aſſez peu fondée, & qui tombe dans des difficultez conſiderables.]

Ath.t.2.p.293. &c.

Pour la page 531.§ 106.

NOTE LXXII.

Fautes de Theophane ſur la declaration de foy des Orientaux.

Thphn.p.78. d.

'Theophane dit que Jean dans l'acte où il envoyoit[en 432]la declaration de ſa foy à S.Cyrille, faiſoit profeſſion de recevoir non ſeulement la foy de Nicée, mais encore celle des 150 Peres de Conſtantinople, & ce qui avoit eſté fait à Epheſe.[Il ne pouvoit recevoir ce qui avoit eſté fait à Epheſe, ſans recevoir la depoſition de Neſtorius & l'anatheme de ſa doctrine. C'eſt ce qu'il ne fit qu'en 433, par la lettre εὐφραινέσθωσαν οἱ οὐρανοί. Mais dans cette lettre il ne parle point dutout du Concile des 150 Peres. Il n'en parle point non plus dans ſa premiere lettre écrite en 432.Et le témoignage de Theophane eſt bien foible pour nous aſſurer qu'il en ait parlé dans la declaration de foy faite en l'an 432,puiſqu'il ſe trompe certainement lorſqu'il dit qu'elle recevoit ce qui s'eſtoit fait à Epheſe. Je ne ſçay ſi l'on trouve que perſonne ait parlé des 150 Peres avant le Concile de Calcedoine.Que ſi Jean en avoit parlé dans ſa declaration de foy, je ne voy pas pourquoi cela ne ſeroit pas dans ſa lettre εὐφραινέσθωσαν, où elle fut inſerée. Ce qui a pu tromper Theophane à l'égard du Concile d'Epheſe, c'eſt que la declaration de Jean avoit eſté dreſſée à Epheſe, mais par les Orientaux. Les termes de Theophane peuvent recevoir ce ſens: mais je ne croy point dutout que ç'ait eſté ſa penſée.]

Pour la page 538.§ 108.

NOTE LXXIII.

Sur un ſermon de Saint Cyrille.

Liber.n.p.35. Merc.t.2.p. 346.2.

'Le Pere Garnier croit que le ſermon de Saint Cyrille qui commence par Ὁ μακάριος προφήτης Ἡσαΐας, doit eſtre mis aprés le diſcours de Paul fait le jour de Noel ; & que nous n'avons rien de ce que dit S. Cyrille le dimanche ſuivant, premier jour de janvier, que ce que Liberat nous en a conſervé,'quoique ſelon que ce ſermon de S.Cyrille eſt placé dans les Conciles, il ait ſuivi celui du 1^er janvier.[Mais l'ordre ſuivi dans les Conciles eſt autoriſé par Facundus,]'qui met le ſermon de S.Cyrille, *Beatus propheta Iſaias*, comme la réponſe & la ſuite du diſcours de Paul,dont il raporte un endroit,'& qui eſt celui du premier janvier.ᵃLeonce fait la meſme choſe, en raportant des paſſages de ce diſcours de S.Cyrille, & des deux de Paul.

Conc.t.3.p. 1103.

Fac.l.1.c.5.p. 44.47.l.7.c.9. p.305.

Conc.p.1105. 2.b.

a Leon.in Eut. p.982.a.b.

Pour la page 542.§ 110.

NOTE LXXIV.

Si Paul d'Emeſe a fait deux voyages en Egypte.

Liber.n.p.35.

'Le P.Garnier ne veut pas que Paul d'Emeſe ſoit revenu d'Alexandrie à Antioche, pour obtenir de Jean les dernieres concluſions de la paix, & les porter enſuite à Alexandrie. Il aime mieux croire'que ces paroles de Jean, ἐπανήκει σὺν μετὰ εἰρήνης, ſe raportent à συνάπτεται qui eſt immediatement auparavant,& qui ſignifient que la concorde retourne avec la paix.[Ce ſens paroiſt aſſurément moins naturel que celui qui fait raporter ces paroles à Paul, dont Jean venoit de parler,]'& qui eſt favoriſé par Liberat, qui dit que Paul fut chargé de la lettre de paix, *Dudum per ſanctionem &c.*'Facundus paroiſt marquer encore la meſme choſe.[Mais nous n'oſons pas nous appuyer abſolument ſur ces deux auteurs, parcequ'ils ſont aſſez confus, & n'ont pas diſtingué les deux voyages de Paul. S'il n'eſt pas venu deux fois en Egypte, il faut dire qu'il

Cyr.ep.41.p. 153.c.

Liber.c.8.p. 31.

Fac.l.1.c.5.p. 45.

y demeura durant le voyage qu'Aristolaüs & les deux Diacres de Saint Cyrille firent en Syrie.] Conc.t.3.p.1106.a. 'Car on marque que ce fut luy qui aprés ce voyage apporta à Jean la lettre celebre de Saint Cyrille, *Lætentur cœli &c.* qui fut l'entiere conclusion de la paix. ap.p.785.a. 'On trouve aussi que Paul donna à Saint Cyrille la lettre de paix, & receut de luy la lettre d'union pour la porter à Jean accompagné des Clercs de Saint Cyrille. [Si cette lettre d'union est celle qui fut portée par les deux Diacres, Paul fit le voyage avec eux. Mais ce pourroit estre la derniere lettre *Lætentur cœli*; car quoiqu'on ne marque pas que Saint Cyrille ait envoyé aucun de ses Ecclesiastiques pour la porter, il est neanmoins aisé de presumer qu'il le fit, quand ce n'eust esté que pour estre assuré de quelle maniere on la recevroit.]

Pour la page 542.§ 110.

NOTE LXXV.

Faute corrigée dans la 21ᵉ homelie pascale de Saint Cyrille.

Cyr.P.21.p.269.d. 'Le texte de S. Cyrille fait commencer le Caresme de l'an 433, le 27 du mois de Mechir, c'est à dire le 21 de fevrier, qui estoit le mardi de la seconde semaine de nostre Caresme. [Mais l'on voit par ses autres homelies, qu'il commence toujours le Caresme au lundi, & six semaines avant Pasque. Ainsi il faut lire en cet endroit,] *non le 27 de Mechir,* [mais *le 19*, qui est le 13 de fevrier. Et c'est ce que le traducteur a suivi: Car il a mis le 19 de mars, selon sa faute ordinaire, de supposer que les mois Egyptiens répondent aux nostres, au lieu qu'ils commencent toujours quelques jours devant.]

Pour la page 545 § 112.

NOTE LXXVI.

Que la paix n'a esté concluë qu'au mois de mars 433.

Conc.t.3.p.1092.d. [Nous ne croyons pas] 'que la lettre de Jean d'Antioche à Saint Cyrille, où il anathematize la doctrine de Nestorius, ait pu estre écrite plustost qu'en l'an 433, vers le mois de mars, 'puisque S. Cyrille b|1092.b. voulant faire part à son peuple de l'agreable nouvelle de la paix de l'Eglise, dont elle estoit comme le dernier seau, luy en fit la lecture le 23 d'avril. [Il faut donc ajouter à cela, que Jean ne l'écrivit qu'aprés que Cassius & Ammone le furent venu trouver de la part de Saint Cyrille, comme cela est clair par l'histoire: & ces deux Diacres ne partirent d'Alexandrie qu'en janvier 433, surtout si Paul d'Emese vint avec eux, comme il y a bien de l'apparence;] 'puisqu'ils ne Cyr.ep.40.p.152.153. partirent qu'aprés que Saint Cyrille eut receu Paul à la communion: & Paul aprés y avoir esté receu, parla dans l'eglise,' le 25 decembre, & le premier Conc.t.3.p.1095.b|1098.d. de janvier. ᵃCependant la lettre de Jean a p.1087.c. au Pape & à S. Cyrille, [qui est écrite en mesme temps,] parlant du Concile d'Ephese, dit qu'il s'estoit tenu l'année de devant. [Ainsi il semble que nous soyons absolument obligez à la mettre dés 432, & à dire que les sermons du 25 decembre, & du premier janvier, ne sont faits qu'aprés qu'on eut receu les dernieres lettres de Jean qui apportoient la confirmation de la paix.

Mais il faudra donc dire aussi, que ces sermons ne sont pas] 'ceux dont parle Cyr.ep.40.p.152.c. Saint Cyrille dans la lettre à Theognoste, 'écrite lorsqu'on attendoit encore ces p.153.a.b. dernieres lettres de Jean. [Et c'est ce qui est difficile à croire, surtout quand on considere la conformité qu'ont ces sermons, avec ce qu'en dit la lettre à Theognoste. Je voy encore moins ce que l'on peut répondre au sermon du 23 avril, où S. Cyrille lut à son peuple la lettre de Jean.] 'Le P. Garnier dit qu'au Merc.t.2.pr.p.50. lieu du 26 de Pharmouthi marqué par le titre de ce sermon, il faut lire le 28 de Tybi, qui est le 23 de janvier. Mais il le dit de luy mesme, sans estre autorisé d'aucun manuscrit: [& il n'est point à presumer que des copistes aient changé des mots qui leur estoient peu con-

nus, & qui n'ont aucun raport. Il se rencontre de plus, que le 23 janvier en 433, estoit un lundi, & le 23 avril un dimanche. Et depuis le 25 septembre 432, jusqu'au 24 decembre 433, il n'y a pas un seul mois Egyptien dont le 28 tombe en un dimanche, que celui de Pharmouthi. D'ailleurs, plus nous avancerons la paix, plus nous trouverons de p.1178.a|1180.b. difficulté]/aux lettres de Sixte III. sur cette paix, datées seulement du 17 de septembre 433.

[Pour ce qui regarde donc la lettre de Jean au Pape, qui dit que le Concile d'Ephese s'estoit tenu l'année de devant, je pense que pour l'entendre, il faut remarquer que les années ne commençoient point alors au premier de janvier, comme on fait presentement. Les Egyptiens les commençoient au 29 ou 30 d'aoust, les Syriens quelques jours plustard &c. On n'avoit donc pas une idée fixe de l'année comme aujourd'hui; & quand on disoit par exemple, *cela s'est fait cette année*, on ne songeoit point au premier de janvier, ou à quelque autre jour particulier; mais on concevoit seulement qu'il n'y avoit pas plus d'un an que la chose s'estoit faite. Ainsi quand Jean dit que le Concile d'Ephese s'estoit tenu l'année precedente, cela ne signifioit autre chose, sinon qu'il y avoit plus d'un an, & qu'il n'y en avoit pas encore deux entiers]

NOTE LXXVII.

Pour la page 550.§ 113.

Que la lettre de Sixte à S. Cyrille a esté envoyée avant le 17 de septembre.

Conc.t.3.p.1178.a|1180.b. /Les réponses du Pape Sixte à S. Cyrille, & à Jean d'Antioche, sont toutes deux p.1177.c. datées du 17 de septembre./Cependant il écrivit à S. Cyrille avant que les deputez de Jean fussent arrivez, & il les attendoit pour luy écrire. [Diroit-on qu'il auroit gardé quelque temps sa lettre à S. Cyrille, & que les deputez de Jean estant arrivez durant ce temps là, il luy fit réponse, envoya les deux lettres en mesme temps, & pour cela les fit dater du mesme jour? Cela a peu d'apparence; & en ce cas, il auroit sans doute changé l'endroit où il dit qu'il attend les deputez de Jean./Il vaut mieux avouer qu'il y Merc t.2.p.362.2. a faute dans l'une des deux dates, & sans doute dans la lettre de Saint Cyrille. [Car S. Cyrille estant assuré de la conclusion de la paix des le mois d'avril, il se hasta, selon toutes les apparences, d'en écrire au Pape.]/Ses lettres arriverent durant que le Pape tenoit un Con- Conc.p.1176.d.e. cile,/& le Pape luy répond au nom du p.1178.a. mesme Concile. [Il n'y a donc aucune apparence de differer cette réponse jusques au 17 de septembre.]/Ce Concile p.1176.e. estoit assemblé pour l'anniversaire de sa promotion, [à la fin de juillet, ou fort peu aprés. *V. S. Celestin note 3.* Ainsi il n'y a guere d'apparence qu'il ait gardé sa lettre jusqu'au 17 de septembre sans l'envoyer.]

NOTE LXXVIII.

Pour la page 553.§ 114.

Sur une lettre attribuée à Theodoret contre Saint Cyrille.

/La lettre de Theodoret à Nestorius, Lup.ep.111.p.251. est suivie dans le recueil du P. Lupus, d'une espece de lettre ou de memoire assez long sur la lettre de Saint Cyrille, *Lætentur cæli*. Le titre porte, *Ea quæ rescripta sunt ad Prophetam &c.* sans dire de qui est cette piece:/& je ne voy n.p.461. point que le Pere Lupus donne mesme aucune conjecture sur cela./Mr Baluze Conc.app.823.n.b. dit positivement que c'est une lettre de Theodoret, & ne marque rien neanmoins pour le prouver. Le commencement qui est plutost en forme de memoire que de lettre, [pourroit donner quelque lieu de croire que c'est]/ce me- p.799.§ 93. moire par lequel Alexandre d'Hieraple avoit répondu à Jean d'Antioche sur le mesme sujet./Mais par la fin on voit p.826. que c'est une réponse, non à un homme avec qui on rompoit, [comme Alexandre avec Jean;] mais à une personne jugée digne de respect, en qui neanmoins

on reprenoit quelque chose : [Et Irenée dont la pluspart des pieces de ce recueil sont tirées,] p.503.b. 'traite quelquefois son Alexandre de prophete. [Ainsi tout cela ne convient pas mal à Theodoret.] p.823.b|825.b. 'Ce que dit la lettre sur la recompense que demande l'Egyptien, a mesme quelque raport avec ce qu'on lit dans une lettre de Theodoret à Hellade. [Mais toute la piece est employée pour trouver dans la lettre de S. Cyrille des erreurs contre le dogme, & mesme des blasphemes: & je ne voy point que cela puisse convenir à Theodoret, qui reconnoist partout la lettre de S. Cyrille pour orthodoxe,] p.823.2. '& qui n'ose y rien reprendre. [Ce qui est certain, c'est que cette lettre chicaneuse, outrée, emportée, pleine de faux raisonnemens, ne sauroit faire d'honneur à celui dont elle vient, quel qu'il puisse estre.]

Pour la page 574.§ 122.

NOTE LXXIX.

En quel temps l'Euphratesienne s'est separée de Jean d'Antioche.

Conc.ap.p. 828.2. 'Jean d'Antioche écrivant à Taurus sur l'inthronization de Saint Procle, & ainsi vers le milieu de may 434 au plustost,] dit qu'on n'avoit encore employé que les voies de la douceur contre ceux qui ne vouloient pas accepter la paix. [Cela porte à croire qu'il n'avoit pas encore ordonné Athanase & Marinien.] p.837. 'Et en effet, ces deux ordinations ayant porté les Evesques de l'Euphratesienne à rompre la communion avec Jean; Alexandre d'Hieraple en signant la lettre où ils la rompent, qui est la 129 dans le recueil du Pere Lupus, declare que pour luy il l'avoit rompue plus d'un an auparavant, aprés le retour de Paul. [Ce retour de Paul ne se peut mettre plustost qu'au commencement d'avril 433. Ainsi la rupture de l'Euphratesienne semble ne se pouvoir mettre qu'aprés le mois d'avril 434.] Lup.ep.129.p. p.48. 'Cependant il est comme impossible de ne pas voir que l'epistre 130 de Lupus est la réponse à la 129ᵉ. Et cette 130ᵉ est écrite assurément un peu avant Pasque, qu'on met le 15 d'avril en l'an 434. [Lupus ne s'objecte point la lettre de Jean à Taurus, & Jean peut bien en effet n'avoir point conté ces deux ordinations, ni mesme l'expulsion assez violente d'Abibe, si elle estoit déja arrivée, pour des choses qui passoient les voyes de la douceur.] p.479. 'A l'égard de Paul, Lupus met son retour dés le commencement de l'an 433. Ainsi il n'a point de peine à mettre l'epistre 129 au mois de mars 434. [Mais Paul retourna encore d'Antioche en Egypte, pour y consommer la paix dont S. Cyrille ne fit la declaration à son peuple que le 23 d'avril.] ep.93.p.204. 'Et la paix estoit déja commencée lorsqu'Alexandre rompit avec Jean d'Antioche. [Comme cependant nous ne croyons pas pouvoir contester ce que dit Lupus, que l'epistre 130 répond à la 129ᵉ, nous aimons mieux croire qu'Alexandre ne conte pas si exactement, lorsqu'il dit qu'il avoit rompu depuis plus d'un an, afin de pouvoir mettre cette epistre 129ᵉ sur la fin de mars 434.]

Pour la page 583.§ 126.

NOTE LXXX.

Sur une lettre & un sermon qu'on attribue à Theodoret contre S. Cyrille.

Conc t.5.p. 507.508. 'On produisit dans le V. Concile une lettre écrite par Theodoret à Jean d'Antioche, pour se rejouir avec luy de la mort de S. Cyrille. [Le titre de cette lettre est faux, par l'aveu de tout le monde, estant certain que Jean est mort plusieurs années avant Saint Cyrille.] Eclair.p.13.14. 'Je ne croy point non plus que Theodoret fust capable de témoigner se rejouir de la mort d'un grand Evesque, qu'il faisoit exterieurement profession d'aimer & d'honorer. [Et depuis la reconciliation, S. Cyrille avoit donné sujet aux Orientaux de se louer de sa moderation & de son amour pour la paix. Aussi l'evenement fit voir que tous les Catholiques, & Theodoret plus qu'aucun autre, avoient grand sujet de regretter la mort

de ce Saint. [Il y a bien de la difference] Thdrt.ep.112. p.982.983. 'entre croire, comme a toujours fait Theodoret, que les Anathematismes de S.Cyrille favorisoient l'heresie d'Eutyche, & qu'il estoit dangereux de leur t.5.p.98.1.c.d. donner autorité, '& de regarder un des grands hommes de l'Eglise comme un miserable & un méchant, dont la malip.99.1.a. gnité croissoit tous les jours, '& comme p.98.2.d. une peste de l'Eglise. 'Cette lettre accuse S.Cyrille d'attribuer la mort à la nature immortelle :[& dans la chaleur mesme des disputes & du schisme, Theodoret avoit soutenu contre ses meilleurs amis, que S.Cyrille avoit renoncé à cette heresie dés sa premiere lettre à Acace.]

Leont.sec.p. 509.c. 'Ainsi puisque Leonce de Byzance dit que les heretiques avoient supposé d'auCyr.A.ep.2. ad succ.p.151. tres lettres à Theodoret, '& qu'il est certain qu'on en avoit supposé au Prestre Philippe Legat du Pape encore vivant, [il y a toute apparence que celle-ci n'est l'ouvrage que de l'imposture & du mensonge.]

Eclair.p.14. 'Aussi on ne voit point qu'elle ait esté objectée à Theodoret, ni dans le Concile de Calcedoine, où il avoit des enMerc.b.p.273. 319. nemis passionnez, 'ni par Mercator, qui ramasse tout ce qu'il a pu trouver contre luy, & le dechire d'une maniere tres injurieuse. [C'est une grande raison de croire, que cette lettre écrite en 444, si elle est vraie, n'estoit pas encore composée en 449. Et en effet, je ne voy pas comment Theodoret, ni aucun autre Thdrt.G.p. 98.1.d. de son temps, auroit pu dire,] 'que Dieu, qui d'ordinaire laisse les méchans jouir longtemps des biens de ce monde, n'avoit pas mesme voulu accorder cela à S.Cyrille; [le moyen, dis-je, que cela ait esté dit par ceux qui ne pouvoient pas ignorer qu'il avoit esté 32 ans Evesque p.101.1.a. d'Alexandrie.] 'Le P. Garnier dit qu'il a aussi vécu plus de 70 ans.

[Mais quand on n'auroit point d'autre preuve de la fausseté de cette lettre, les pensées en sont si basses, si ridicules, & si impertinentes, qu'on ne peut sans se faire tort, l'attribuer à un esprit aussi grave & aussi solide qu'estoit celui de Theodoret.] 'Et il faut que le Cardinal Noris ait eu peu d'estime & de connoissance de ce grand homme,] 'pour aimer Nor.syn.5.c. 7.p.67. mieux le faire auteur d'une piece si extravagante, que de reconnoistre qu'on a produit une piece fausse dans le V. Concile ;[ce qu'on pourroit dire & du Concile de Nicée, & de tous les autres qui sont encore plus autorisez que le V, sans blesser la veneration qu'on leur doit.]

'Pour le Pere Garnier qui veut aussi Thdrt.t.5.p. 99. soutenir cette piece contre Baronius & divers autres, [c'est l'ennemi declaré de Theodoret.] Il reconnoist la fausseté de l'inscription, & que les injures contre S. Cyrille en sont & atroces, & basses. Il veut bien mesme qu'elle soit d'un Nestorien, sans que cela l'arreste. [Mais il n'allegue rien de solide contre ces raisons, & il n'a aucun manuscrit] 'pour p.100.§18. prouver que le nom de Jean n'ait pas toujours esté dans le titre.

'La fin de cette lettre paroist assez de p.99.1.b.c. Theodoret : Mais aussi le trouble où il dit qu'il est sur le bruit qui couroit que l'on mandoit l'Evesque d'Antioche à la Cour, [n'a guere de raport avec cette effusion de joie où le depeint le reste de la lettre, à cause de la mort de S.Cyrille.

La fausseté de cette lettre rend fort suspect] 'un sermon produit encore dans p.38. le V. Concile contre Theodoret, '& Merc.t.2.p. 276. mesme dans le faux Concile d'Ephese, pour y faire condanner Domnus d'Antioche, devant lequel on disoit qu'il avoit esté prononcé. [Il est plus difficile de le rejetter, estant appuyé d'un auteur aussi ancien que Mercator. Et neanmoins la chaleur que Mercator fait paroistre contre Theodoret, donne un juste sujet de croire qu'il n'a pas fort examiné si ce que l'on disoit de luy estoit vray ou faux.] 'Domnus fut jugé, & condanné Liber c.12.p. 75. par une faction visible des ennemis de la foy, estant absent & malade. [Ainsi il est

aisé qu'on ait produit contre luy de fausses pieces, qu'il eust desavouées, s'il eust esté en état de se défendre.]

Conc.t.5.p.502.c.d. 'Dans ce sermon, Theodoret témoigne publiquement devant tout le peuple d'Antioche, [c'est à dire devant toute la terre,] qu'il se rejouit de la mort de Saint Cyrille, comme d'un homme qui mettoit partout la division & le trouble, & qui contraignoit les autres de consentir à des blasphemes. [Je ne croy pas qu'un mesme homme, sans avoir perdu le sens, la conscience, & l'honneur, ait jamais dit ces paroles dans une chaire,] Thd.t.4.ep.83.p.959.960. '& parlé un peu aprés de Saint Cyrille, comme fait Theodoret dans sa lettre à Dioscore. [Ce que le Pere Garnier a pu trouver de plus specieux pour défendre la pretendue lettre à Jean,] t.5.p.59.2.d. 'c'est que supposé que Theodoret fust dans la disposition où cette lettre le represente, irrité contre S. Cyrille de ce qu'il l'avoit privé de la gloire qu'il esperoit, (ce que tous ceux qui le regardent comme un homme de bien & d'honneur n'auront garde d'accorder,) c'est qu'il avoit pu dire tout ce qu'il vouloit dans une lettre particuliere à un ami qui estoit dans les mesmes sentimens. Mais il s'agit ici d'un discours public ecouté par des amis & ennemis: & on ne pouvoit pas douter qu'il ne fust porté jusqu'à Alexandrie. Outre cela, on fait dire à Theodoret les propres paroles de Nestorius, *homo hominem generat*, & plusieurs autres, ausquelles je ne sçay pas si on peut donner un sens Catholique. p.59.1.a.b. 'Le Pere Garnier soutient que rien n'est plus exprés pour le plus pur Nestorianisme. [Ainsi il faut avouer que Theodoret & Domnus estoient de vrais Nestoriens, ou mesme que toute l'Eglise d'Antioche estoit pleine de Nestoriens, ce qui pourroit aller à toute l'étendue de ce patriarcat; ou reconnoistre que jamais ce sermon ne fut de Theodoret. Aussi on ne le luy objecta point, lorsqu'il demanda à estre rétabli dans son siege par le Concile de Calcedoine, parcequ'on en avoit sans doute reconnu la fausseté.] 'Theodoret marque qu'on l'avoit accusé à Alexandrie, d'avoir presché à Antioche qu'il y a deux fils en J.C. Mais il soutient que c'est une pure calomnie. ep.83.p.957.6.

NOTE LXXXI.

Pour la page 527.§130.

Sur une lettre d'Alexandre d'Hieraple à Theodoret.

[Il nous paroist difficile de fixer la lettre d'Alexandre d'Hieraple à Theodoret, qui est la 167^e^ dans le recueil de Lupus. L'ordre du recueil porte à croire qu'elle répond à la 166^e^ de Theodoret, écrite aprés sa reconciliation avec Jean d'Antioche, & ainsi apparemment sur la fin de 434. L'auteur du recueil le suppose dans le titre de la 167^e^:] Lup.ep.167.p.334.337. '& Alexandre y paroist vouloir marquer ce que Theodoret dit dans la 166^e^, *tenere illa, genua quæ in orationibus expendisti*. 'Theodoret avoit esté depuis peu à Antioche, & depuis le Concile de Zeugma. p.335.a.b. [Or il est difficile de croire qu'il y ait fait en ce temps là d'autre voyage que celui où il se réunit avec Jean.] 'Il paroist marquer aussi la lettre d'Hellade, qui est la 164^e^ du recueil, & qui ne fut écrite que vers le temps de la réunion de Theodoret. p.336.b.

'D'autre part, il dit assez clairement qu'il répondoit à une lettre où Theodoret témoignoit estre en peine de justifier son obstination, [de quoy la 166^e^ ne parle point.] p.335.b. 'L'Evesque André luy avoit mandé depuis peu de jours, que dans tout le Pont on preschoit que Dieu est passible. p.336.a.b. [Il le disoit sans doute en le blasmant: Et ainsi il semble que c'estoit avant qu'André de Samosates se fust reconcilié avec S. Cyrille.

Cependant il y a trop de faits dans cette lettre posterieurs à la réunion de André. Ainsi ou il donnoit à cela un tour different de celui où le prenoit Alexandre, ou cet André est different de celui de Samosates, & pouvoit en estre

distingué par Theodoret, sans qu'Alexandre le marquast plus particulierement. Theodoret pouvoit aussi avoir écrit quelque autre lettre à Alexandre un peu devant la 166ᵉ, ou un peu aprés, en sorte qu'Alexandre ait répondu à toutes les deux par la 167ᵉ. Il nous paroist au moins bien plus difficile de répondre aux raisons qui joignent ces deux lettres, qu'à celles qui les separent.]

Pour la page 607. § 133.

NOTE LXXXII.

Que Nestorius a esté banni à Petra en Arabie, & ensuite à Oasis en Egypte.

[Le nom de *Petra* ou *Petræ* est assez commun, de sorte qu'il est difficile de juger quel lieu marquoit Theodose pour
Conc.t.3.p. 1059.a. l'exil de Nestorius,]'lorsqu'il ordonne
a Baudr.t.2.p. 52.1. qu'il sera conduit εἰς ἐξορίαν πέτρας.ᵃOn marque entre autres, *Petræ magnæ*, & *Petræ parvæ*, qui estoient sur le bord de la mer dans la Libye Marmarique.[Et cela convient assez bien au dessein que l'on avoit de releguer Nestorius en un desert, où il eust peu ou point de com-
p.1.1. merce avec le reste des hommes.]'De plus, on met la grande & la petite Oasis
Bar.436.§ 21 Conc.ap.p. 721.n.b. dans la mesme province.'Et tous les historiens conviennent avec Nestorius mesme, qu'il fut relegué à Oasis; de sorte qu'il est naturel de croire que les Pierres estoient dans le territoire d'Oasis, [ou qu'elles n'en estoient pas eloignées. On pourroit peutestre mesme dire que ces pierres portoient aussi le nom d'Oasis,]
Lloyd.p.163.2. 'puisqu'on remarque que le nom d'*Avasis* signifie un lieu habité environné de deserts, & que les Egyptiens donnoient en effet ce nom à tous les lieux de cette sorte.

[Je ne sçay neanmoins s'il n'est pas aussi naturel de dire, que Theodose ayant d'abord ordonné de bannir Nes-
Ath.ad An.p. 980.a.b. torius à Petra en Arabie,]'qui est aussi nommée les Pierres, [on luy conseilla de le bannir encore plus loin, & jusqu'en
Evag.l.1.c.7. p.264.b. Oasis. Car on verra dans le texte,]'que les barbares courant le lieu où il estoit banni, il se retira [non du costé d'Alexandrie, mais] à Pane dans la Thebaïde. [D'où l'on peut juger que l'Oasis où il estoit, n'estoit pas sur le bord de la mer, comme les grandes & les petites Pierres, mais assez avant dans la terre.

'Theodose relegua encore *in Petris*, Conc.ap.p. 883.a.
Irenée & Photius, comme sectateurs de Nestorius, & en adressa aussi l'ordre au Prefet Isidore. Il ne dit point non plus dans ce rescrit en quel pays estoit ce lieu. [Ainsi on peut juger qu'il n'y en avoit qu'un qui servist communément d'exil; & par consequent que Nestorius & eux furent bannis en un mesme endroit.] Or Isidore en donnant l'ordre pour bannir Irenée & Photius, dit que les Gouverneurs & les villes des provinces de Syrie presteront main forte pour cela, [sans parler de ceux d'Egypte.] Il paroist donc que ces Pierres ne sont point dans la Libye, mais que c'est Petra dans l'Arabie, qui estoit une des provinces de la
Syrie.]'Et en effet, le titre de l'edit de p.884.c.
l'Empereur pour le bannissement, porte
de exilio in Petram.'Le P. Lupus dit aussi Lup.ep.n.p. 87.
qu'il fut banni en Arabie.

'Pour le nom d'*Oasis Ibis* que Nesto- Evag.p.264.a.d.
rius donne au lieu de son exil, [je n'en
trouve rien.]'Theophane dit que Theo- Thphn.p.78.d.
dose le bannit à Thase, [qui est une isle de l'Archipelage, trop proche de la
Thrace.] Mais il y a des manuscrits qui n.p.572.2.
lisent à Oasis.

Pour la page 607. § 133.

NOTE LXXXIII.

Sur Photius banni par Theodose.

'Le P. Lupus croit que Photius banni Lup.ep.:88. n.p.557.
à Petra comme Nestorien, n'est pas le Prestre de Constantinople celebre entre les ministres de Nestorius, parceque l'ordre de Theodose pour son bannissement ne le qualifie point Prestre, & ne parle point de sa degradation. Mais Theodose ne dit point non plus qu'Irenée banni avec luy fust Comte. Il ne leur donne aucun titre. [Ainsi c'est d'ailleurs qu'il faut apprendre ceux qu'ils

avoient. S'il ne parle point de degradation, ce n'est pas de quoy il s'agissoit alors, ni mesme ce qui regardoit l'Empereur. Il ne dit point mesme qu'il degrade Irenée de ses dignitez.] Il confisque les biens de l'un & l'autre au profit du thresor public : surquoi Lupus dit que les Ecclesiastiques avoient rarement de grands biens.[Mais Theodose a pu confisquer ceux qu'avoit ou pouvoit avoir Photius, sans se mettre en peine à quoy cela alloit.] Et pour ce qu'ajoute Lupus, que ces biens eussent dû appartenir à l'Eglise,[je ne voy point sur

Conc.ap.p. 884.b.

quelle necessité cela est fondé.] 'Aussi ces raisons n'ont pas empesché Mr Baluze de dire que ce Photius estoit apparemment le Prestre de Constantinople: [Et il est certain que nous n'en connoissons point d'autre en ce temps là, dont cela se puisse entendre.]

Pour la page 608.§ 133.

NOTE LXXXIV.

En quelle année Nestorius fut banni d'Antioche.

Conc t.3.p. 1058.c.

'Comme le titre du rescrit qui bannit Nestorius, donne à Isidore le titre de Consul,[& qu'il n'eut cette dignité que

Bar.436.§1.

en l'an 436,] 'cela a porté Baronius à mettre ce bannissement de Nestorius en la mesme année.[Ainsi il aura demeuré à Antioche quelques mois de plus que

435.§ 2|Conc. t.3.p.1211.

les 4 ans marquez par Evagre.] 'Isidore qui estoit Prefet d'Orient en l'an 435,

Cod.Th.t.6.p. 368.1.2. Bar.435.§ 2.

l'estoit en effet encore en 436.ª Neanmoins comme ce fut des l'an 435 au mois d'aoust, que Theodose condanna ses écrits au feu, & fit un edit tres rigou-

Merc.t.2.p1. p.51.

reux contre ses disciples, 'il y a bien plus d'apparence que cette rigueur a suivi sa relegation, que non pas qu'elle l'ait precedée.[Car pour le titre de Consul donné à Isidore, il est aisé que celui qui a fait ce titre, (car ce n'est pas l'original,) y ait ajouté cette qualité, quoiqu'Isidore ne

Evag.l.1.c.7. p.262.d.

l'eust pas encore.] 'Et pour les quatre ans que Nestorius demeura à Antioche, selon Evagre, [ils estoient presque achevez au mois d'aoust, auquel l'edit peut avoir esté donné : & il ne fut peutestre executé que quelques mois aprés.]

NOTE LXXXV.

Pour la page 621.§ 138.

Quand Theodoret a condanné Nestorius.

'Le P. Garnier met vers l'an 439, une lettre qu'il nous a donnée,ª où S. Cyrille se plaint à Jean d'Antioche, de ce que Theodoret n'avoit point encore condanné Nestorius avec les autres Evesques, ὁμοῦ τοῖς ἄλλοις, resistant à ce que tous les autres avoient fait, μηδὲ ἐν τοῖς οἰκουμενικοῖς, & voulant estre seul de son avis. 'Le P. Garnier croit, dis-je, que cette lettre n'a point esté écrite plustost qu'en l'an 439, parcequ'il suppose qu'elle a suivi le nouveau differend qu'eut Theodoret avec Saint Cyrille au sujet de Diodore & Theodore. [Je croirois plutost qu'elle a precedé ce differend. Mais il paroist toujours neanmoins que c'estoit aprés la signature generale contre Nestorius. Ce qu'il ne faut pas entendre de celle de l'an 433, qui preceda de plus d'un an la réunion de Theodoret. Car S. Cyrille ne pouvoit pas ignorer que Theodoret n'avoit point alors condanné Nestorius avec les autres Evesques. Elle ne fut pas mesme generale, les deux Cilicies & l'Isaurie n'ayant point signé alors contre Nestorius. C'estoit donc aprés celle de 435 & 436, pour laquelle Aristolaüs fut envoyé une seconde fois. Et ainsi] 'quoique Jean d'Antioche dise que l'Euphratesienne signa alors,ª il en faudra neanmoins excepter Theodoret, dit le P. Lupus, & sans doute aussi quelques autres. Que si Theodoret ne signa point alors, on peut dire qu'il ne l'a point fait depuis jusqu'au Concile de Calcedoine, puisqu'on ne voit point qu'il ait eu de necessité, ni mesme d'occasion de le faire. Ce qui est certain, c'est qu'on ne trouve point qu'il l'ait fait.

Thdrt.t.5.p. 98.1.b. ª p.97.d.

p.98.2.

Lup.ep.197.p. 394.b. ª n.p.446.

[Dans l'epistre 83ᵉ, qu'il écrit à Dioscore vers l'an 447, pour se justifier contre ses calomniateurs, il ne dit point

dutout, selon l'edition du Pere Sirmond, qu'il ait rien signé contre Nestorius; d'où l'on auroit quelque sujet de tirer qu'il ne l'auroit point encore fait.] Thdrt.t.5.p.101.c. 'Mais le P. Garnier qui nous a donné cette mesme lettre augmentée sur un manuscrit du Vatican, p.105.b. 'y ajoute cet article. » Ma » main me rend témoignage que j'ay aussi » souscrit par deux fois aux tomes com- » posez sur Nestorius par Jean d'heureuse » memoire. [Cela paroist assez formel, pour dire qu'il avoit signé la condannation de Nestorius. Neanmoins il dit des *actes faits sur Nestorius*, & non *contre Nestorius*. D'ailleurs, il est difficile de ne pas croire que ces deux signatures se raportent l'une au temps de sa réunion en 434, & l'autre à la seconde signature exigée par Aristolaüs. Or il est certain que dans la premiere il n'avoit rien signé contre Nestorius, & nous avons tout sujet de le croire de la seconde, comme nous venons de le dire. Il est vray qu'il paroist vouloir dire que Dioscore croit qu'il avoit condanné Nestorius; ce qui peut paroistre peu conforme à la sincerité, s'il croyoit encore Nestorius innocent. Mais rien ne nous empesche de croire qu'il avoit dessors reconnu son heresie; & qu'ainsi il estoit prest de le condanner, s'il s'en presentoit quelque necessité,] Conc.t.4.p.622.b. 'comme il le fit au Concile de Calcedoine.

[On ne peut pas mesme douter qu'en se réunissant avec Jean d'Antioche & Saint Cyrille, il ne soit en mesme temps entré dans la communion de S. Procle, & ne l'ait reconnu pour legitime Evesque de Constantinople: ce qui estoit en quelque sorte signer la deposition de Nestorius. Mais il y a bien de la difference entre acquiescer à la deposition d'un Evesque, lorsque cela est necessaire à la paix de l'Eglise, pour laquelle tout Evesque doit estre prest à se deposer, & signer que cette deposition est juste, lorsqu'on croit qu'elle ne l'est pas.]

NOTE LXXXVI.

Pour la page 624.§ 159.

Epoque du trouble arrivé sur Theodore de Mopsueste.

[Il faut commencer en 435 au plustard, le trouble qui arriva au sujet de Theodore de Mopsueste, si nous recevons] Conc.t.3.p.1232.e. 'la date mise à la fin de la grande lettre de Procle aux Armeniens, selon le latin, *Consulatu piissimorum Theodosii, Augusti XV. & Valentiniani IV*, [c'est à dire en 435.] Liber.c.10.a. P.54.55. 'Le Pere Garnier croit que cette date est bien suspecte; parcequ'il n'estoit pas ordinaire de dater les lettres des Evesques; & parceque tout ce qui donna occasion à celle-ci n'a pu arriver dans les cinq mois qui restoient de cette année aprés la publication de la loy qui ordonnoit de supprimer & de bruler tous les écrits de Nestorius, comme Liberat le semble dire. C'est pourquoi il veut qu'au moins au lieu de *Consulatu*, on lise *post Consulatum*.

p.54. 'Neanmoins puisqu'il est certain que les Papes datoient leurs lettres, [les Evesques de Constantinople ont bien pu les imiter en cela, surtout dans des lettres aussi importantes que celle-ci.] Merc.t.2.p.69. 'Le mesme P. Garnier ne fait point difficulté de croire que la troisieme lettre de Saint Cyrille à Nestorius estoit datée. Conc.t.3.p.745.d. 'La lettre du Concile d'Ephese à Theodose envoyée par Pallade l'estoit aussi, & encore celle que quelques Evesques p.772.d.e. 'écrivirent de Constantinople au mesme Concile.

[L'autre raison est bien plus forte. Car quoique Liberat ne soit pas tout à fait formel,] Liber.c.10.p.44. 'puisqu'il dit que l'on commença à produire les livres de Theodore, sur ce que ceux de Nestorius se trouvoient condannez par la loy [du 3^e^ aoust 435,] & par le Concile d'Ephese; [ce qui donne quelque lieu de dire qu'on avoit commencé à produire Theodore, & à le traduire, aussitost aprés le Concile d'Ephese: neanmoins l'autorité du Concile avoit peu ou point de lieu à l'égard

de ceux qui substituerent les livres de Theodore à ceux de Nestorius. Car c'estoient des Orientaux, qui ne receurent point le Concile avant la fin de 435 au plustost. C'estoient de vrais Nestoriens qui ne le receurent jamais. Ainsi il est assurément bien difficile de soutenir la date de la lettre de Procle, si l'on ne veut abandonner entierement Liberat.

[Mais il est tout à fait soutenu par Conc.ap.p. 891.b.c. Irenée témoin original,]'qui faisant S. Cyrille auteur du trouble arrivé sur Theodore, dit qu'il l'excita pour tirer encore quelque chose des Orientaux, aprés en avoir obtenu une nouvelle signature par le moyen d'Aristolaüs:'& il p.893.c. raporte une lettre de Jean d'Antioche sur cette seconde signature, écrite quatre ans aprés que Paul fut revenu d'Egypte. Paul n'en revint qu'en l'an 433. Ainsi la lettre de Jean ne se peut mettre au plustost que vers le milieu de 436. On n'a pas donc commencé à parler de Theodore avant la fin de la mesme année; & par consequent la lettre de Procle peut estre de 437, mais ne peut estre de 435.]

Fac.l.2.c.2.p. 62.c. 'Nous voyons en effet que les Evesques d'Orient, en écrivant à l'Empereur pour Theodore, semblent marquer la translation du corps de Saint Chrysostome à Constantinople,[qui ne se fit que le 27 janvier 438.] *Cujus memoriam redivivam fecistis*, disent-ils, *maximam hinc gloriam pietatis vestræ imperio facientes.*

[Il se rencontre cependant en ceci une Lib.c.10.p.41. difficulté.]'Car la lettre de Procle fut écrite, selon Liberat, en consequence de celles que Rabula & Acace avoient écrites aux Armeniens contre ceux qui debitoient, & qui traduisoient les écrits de Theodore.[Si donc Procle n'a écrit qu'en 437, il semble necessaire de dire que Rabula a vécu jusqu'à la fin de 436 au moins, & qu'Ibas qui luy succeda n'a pas pu estre plustost Evesque d'Edesse.]'Cependant nous trouvons qu'il Conc.t.4.p. 654.c. reprit Samuel l'un de ses Prestres, d'une parole qui pouvoit estre Eutychienne; qu'aprés cela Samuel communiqua encore avec luy durant dix ans,'& qu'il p.658.b.c. se separa de sa communion, lorsque Domnus d'Antioche vint inthronizer Estienne d'Hieraple;[ce qu'il faut mettre selon toutes les apparences en 445.] Il semble donc necessaire de reconnoistre qu'Ibas estoit Evesque des l'an 435.

[Mais avec cela il ne sera point fort étrange quand Ibas aura conté pour dix ans les 9 ans presque entiers, qu'on peut trouver depuis la fin de 436, jusqu'à l'inthronization d'Estienne; car ce n'estoit pas surquoi rouloit la difficulté. Il se pourroit bien faire mesme que Rabula auroit écrit aux Armeniens contre les ouvrages de Theodore des 435, ou encore plustost si nous voulons, & qu'Acace ayant écrit ensuite sur le mesme sujet en 436 ou 437, cela ait commencé à remuer davantage les esprits, & à exciter le trouble qui obligea Procle d'écrire. Rabula estoit toujours prest à parler & à écrire contre Theodore. Quand mesme on n'auroit point traduit ses livres en syriaque, & quand Liberat aura joint sa lettre avec celle d'Acace, quoiqu'elles fussent écrites en des temps differens, & que ce ne fust pas tout à fait sur le mesme sujet, ce ne sera qu'un defaut d'exactitude ordinaire à ceux qui veulent abreger, & fort pardonnable. Neanmoins puisqu'on peut sauver Liberat, en mettant la lettre & la mort de Rabula à la fin de 436, je pense que c'est le parti qu'il faut prendre.

Comme on ne peut pas faire commencer ce trouble avant la fin de l'an 436, on ne peut pas aussi le faire finir plustard qu'en l'an 441, auquel Jean d'Antioche mourut.]'S. Cyrille écrivit Conc.t.5.p. 467.d. sur cette affaire à Firme de Cesarée en Cappadoce,'à la place duquel Thalasse Socr.l.7.c.48. p.391. fut fait Evesque l'an 439.

NOTE LXXXVII. Pour la page 618.§140.

Que Rabula & Acace ont écrit à la grande Armenie contre Theodore.

[Il y avoit deux Armenies en 437. La

grande estoit audelà de l'Euphrate, & avoit apparemment encore son dernier Roy nommé Arsace, ou estoit divisée entre ses deux enfans, qui aimerent mieux ceder tous leurs Etats, l'un aux Perses, & l'autre aux Romains, que de se ceder l'un à l'autre quelques provinces. *V. Theodose II. § 27.*

Geog.sac. 'L'autre Armenie surnommée la petite estoit en deçà de l'Euphrate, & soumise depuis longtemps aux Romains, qui l'avoient divisée en deux provinces, donnant Sebaste pour metropole à la premiere, & Melitene à la seconde. Les historiens ne marquent pas si ce fut aux Evesques de la grande ou de la petite Armenie, que Rabula ou Acace écrivirent contre les ouvrages de Theodore de Mopsueste. Mais il paroist plutost que c'estoit à des Evesques eloignez, qui avoient peu de connoissance des disputes arrivées sur le sujet de Nestorius, & qui n'avoient point de consideration particuliere pour Acace l'un des Metropolitains de la petite Armenie. Nous verrons que]

Conc.t.5.p.463.c. 'dans la suite de cette affaire on presenta une requeste à Procle au nom des fideles de la grande Armenie, de la Perse, & des autres nations voisines.

Lup.ep.n.p.220.221. 'Lupus qui veut qu'on ait écrit à la petite Armenie, & mesme à la seconde, s'y trouve fort embarassé: [Et je ne voy rien qui l'ait obligé à se jetter dans cet embaras.]

Pour la page 635.§ 142.

NOTE LXXXVIII.

Que la requeste attribuée aux deputez de l'Armenie, est de Basile.

[Nous raportons au Diacre Basile]

Conc.t.5.p.463.c. 'la requeste adressée à Procle, qui est inserée dans le V. Concile, parcequ'elle a un entier raport & à la personne de ce Basile, comme on le voit dans le texte,

Liber.c.10.p.47. '& à ce que Liberat dit de sa requeste. [Mais au moins c'est une faute visible à ceux qui la produisirent dans le V. Concile,]

Conc.t.5.p.463.c. 'de l'attribuer aux Prestres & aux Diacres deputez par les Eglises de la grande Armenie, & de la Perse. [Si on le veut entendre]

Lib.p.48. 'des moines Armeniens, dont Liberat parle un peu aprés avoir parlé de Basile; ces moines vinrent d'abord à Constantinople avant que de parcourir le reste de l'Orient,

Conc.p.465.c.d. 'au lieu que les auteurs de cette requeste avoient d'abord esté en Egypte. Il y est parlé amplement de Nestorius: [& cela convient fort bien à Basile, & peu aux Armeniens, qui n'avoient guere eu de part à l'affaire de Nestorius. Je ne croy pas non plus que personne leur veuille attribuer]

c. 'ce que disent les auteurs de la requeste, qu'ils n'avoient rien oublié pour s'opposer à Nestorius, & qu'ils avoient combatu pour cela jusqu'à la mort.

Lup.ep.n.p.220.221. 'On peut encore moins dire que cette requeste soit la lettre adressée à Procle par le Concile d'Armenie;

Conc.p.465.e. 'estant certain par ces paroles, *Contigit istam Ecclesiam viduam fieri &c.* [que la requeste a esté dressée à Constantinople.

Le titre faux qu'elle porte, peut venir de quelque autre requeste presentée ou par les moines Armeniens, ou par les deputez du Concile d'Armenie.]

Liber.c.10.p.45. 'Il est vray que ces deputez n'estoient que deux Prestres selon Liberat: & que dans ce titre il est parlé de Prestres & de Diacres.

Conc.p.463.e. 'Mais il est aisé que Liberat se soit contenté de marquer les deux Prestres, comme les chefs de la deputation, sans se croire obligé de parler des autres. [On ne voit pas mesme que les moines Armeniens aient agi au nom de l'Eglise d'Armenie, ni d'aucune autre, ni mesme qu'ils fussent plutost de la grande Armenie que de la petite.]

Pour la page 638.§ 144.

NOTE LXXXIX.

Fausse lettre de Saint Cyrille pour Theodore.

Fac.l.8.c.5.p.326.b.c.l.11.2.c.6.p.135-137. 'Facundus cite une réponse de Saint Cyrille à Jean d'Antioche & à son Concile sur Theodore, [fort differente de celle que nous mettons dans le texte, qui est la 51e entre celles de S. Cyrille.

Liber.c.10.p.49. 'Liberat marque aussi celle que cite Fa-

Conc.t.5.p. 482.483. cundus.'Le V. Concile la raporte toute entiere, mais il soutient qu'elle est supposée. [Et ce n'est pas par le simple prejugé de ce que cette lettre n'est pas favorable aux intentions du Concile, en ne voulant pas que l'on condanne Theodore,] p.486. 'puisqu'il ne laisse pas de recevoir la lettre à Procle, qui ne le veut pas non plus, se contentant de s'en tirer comme il peut sans la rejetter. p.482.b. 'Il allegue contre la lettre à Jean, qu'elle ne se trouvoit point parmi les écrits de Saint Cyrille: [à quoy on peut ajouter, que de quelque condescendance que S. Cyrille ait voulu user en cette affaire pour ne pas blesser les Orientaux, il est difficile de croire qu'il soit jamais entré dans leurs sentimens comme cette lettre y entre,] c. 'ni qu'il ait voulu approuver l'ardeur avec laquelle ils combatoient pour un homme aussi admirable, dit-on, & aussi illustre parmi eux qu'estoit Theodore, contre ceux qui paroissoient ne l'attaquer que par une passion personnelle contre luy. [Ces termes ne sauroient estre de S. Cyrille.] p.483.c.d. 'Le Concile remarque fort bien qu'elle a une opposition visible avec les autres écrits de Saint Cyrille, particulierement avec la lettre qui commence καὶ πεφύσηκεν ὁ δράκων. [Et je ne croy pas qu'il y ait moyen de la defendre sans accuser de faux la 51, 52, & 53e lettre de S. Cyrille; la 54e mesme ne s'y pourroit accorder qu'avec beaucoup de difficulté.] Fac.l.8.c.6.p. 348.&c. 'Facundus ne s'eloigne pas de croire que tout ce qui est dans Saint Cyrille contre Theodore est supposé [Je ne sçay si quelqu'un seroit assez hardi pour le soutenir: mais il est bien plus aisé de se retirer de cette difficulté en rejettant une seule lettre,] Pet dog. t.4 l. 1.c. ... 'comme fait le Pere Petau.

Pour la page ...

NOTE XC.

Sur le trouble excité par Maxime.

[Je ne sçay si l'on ne pourroit point joindre] Conc.ap.p. ... 'ce qu'Irenée dit de Maxime, avec ce que Liberat dit des moines Armeniens. Car Irenée marque assez que Maxime n'agissoit pas seul: [Et il est aisé que les moines Armeniens aient esté secondez par des moines de Syrie, quoique Liberat ne le dise pas. Par ce moyen l'epistre de Jean d'Antioche à Procle, raportée par Irenée, & qui est visiblement contre des moines de Syrie, sera le commencement de celle dont Facundus nous a conservé quelques endroits: Et il semble que Liberat en ait pris] ce qu'il dit des moines Armeniens, *intrantes regiam civitatem, & multorum sordidantes auditum.* [En ce cas il faudroit ce semble que Maxime d'Irenée fust different] 'de celui que Procle employoit pour faire signer son Tome par les Orientaux. Fac. l.3.c.2.p. 122.b. 'En effet, celui-ci estoit Diacre: Liber.p.49. '& nous trouvons un Maxime Prestre & Abbé qui estoit fort uni à S. Cyrille. Conc.ap.p. 914.§.108. 'Mais d'autre part aussi nous trouvons que Maxime Diacre & Abbé vint à Alexandrie, & fut de là à Constantinople porter des écrits de Saint Cyrille: Cyr.ep.53.p. 198.199. 'de sorte qu'il est fort difficile de ne pas croire avec Mr Baluze, que c'est celui d'Irenée. Conc.ap.p. 911.n.d. [En un mot, il nous a paru plus aisé & moins embarassant de faire un fait à part de ce que dit Irenée, que de le joindre avec Liberat.]

Lup.ep.n.p. 546. 'Le Pere Lupus raporte au temps de Domnus d'Antioche, & de Dioscore d'Alexandrie, la lettre du Concile d'Orient, dont Irenée raporte les premieres lignes. ep.195.196.p. 390.391. 'Mais Irenée la lie visiblement avec le temps de Jean d'Antioche & de S. Cyrille, *subjectis synodicis litteris est usus:* & aprés cette lettre, il en met encore d'autres de Jean d'Antioche. [Toute sa tragedie ne paroist point passer l'an 438, ou 439. Et Lupus n'allegue aucune raison pour reculer cette lettre jusqu'aprés 444.]

Pour la page 643 §146.

NOTE XCI.

Fautes du Pere Garnier sur l'ouvrage de Saint Cyrille contre Theodore.

Liber.n.p.36. 'Le Pere Garnier pretend que le livre de

de S.Cyrille sur l'Incarnation, qui faisoit, selon Liberat, le dernier des quatre contre Theodore, est le dialogue que nous avons dans la premiere partie du IV. ou plutost du V^e tome de S.Cyrille, & qu'il remarque estre le plus savant, & le plus excellent ouvrage que nous ayons de luy sur ce sujet. Merc.t.2.p. 319.1. 'Et en un autre endroit il dit, que ce livre de l'Incarnation marqué par Liberat, est le dernier des neuf dialogues qui sont dans ce V^e tome. 1. 'Ce dialogue que le Pere Garnier loue encore beaucoup en cet endroit, Cyr.dial.9.p. 7..0.c. 'refute nommément Nestorius. [Mais je ne voy point qu'il y soit jamais parlé de Theodore de Mopsueste, contre lequel neanmoins il est assez visible que celui dont Liberat parle, estoit écrit.] Merc.t.2.p. 41.2. 'Le Pere Garnier pretend mesme que celui que nous avons, pourroit bien n'estre pas de S. Cyrille, Leon.in Eut. l.1.p.981.d. 'quoiqu'il soit cité par Leonce de Byzance. [Ainsi il vaut mieux avouer que celui dont parle Liberat, est perdu avec les trois autres qui composoient l'ouvrage fait pour refuter Theodore.]

Merc.t.2.p. 319.1. 'Le P. Garnier pretend que dans tout l'ouvrage contre Theodore, S. Cyrille ne le nommoit point. Il cite pour cela la lettre [54] à Procle, [qui ne prouve rien si elle est posterieure à cet ouvrage, comme cela paroist plus probable.] Cyr.ep.52.p. 198.a|Conc. t.5.p.485.b. 'Et puisque Saint Cyrille fit exprés cet ouvrage pour prouver que Theodore estoit heretique & impie, & pour porter les Orientaux à l'anathematizer, [il n'y a pas lieu ce me semble de douter qu'il ne l'ait nommé,] Cyr.ep.51.p. 195.d. 'comme il le nomme dans sa lettre aux Orientaux. [a] Il est en effet nommé dans les passages que l'on cite de cet ouvrage, [b] & S. Cyrille y raportoit ses propres paroles pour le refuter.

a Fa..l.3.c.3. p...o..b|Conc. t.5.p.475.c. b Conc.p.456. &c.

Pour la page 647.§ 147.

NOTE XCII.

Sur une lettre de Saint Cyrille touchant la Pasque.

Buch.p.72. 'Bucherius dans son traité du cycle Pascal de Victorius, raporte la Pasque de l'an 444, à la lettre *61*^e de S.Cyrille à Aurele de Carthage, & aux autres Evesques d'Afrique, p.72-74. 'à laquelle il ajoute beaucoup de choses qui ne se trouvent point dans le grec. [Mais il est indubitable que cette lettre à Aurele mort en 429, ou 430, est de l'an 419. *V. S. Augustin note 77.*] p.72. 'Aussi au lieu que, selon le latin, elle dit que Pasque devoit estre l'année suivante le 23 d'avril, Cyr.ep.61.p. 213. 'le grec porte le 15 d'avril, *τῇ πρὸ δεκαεπτὰ καλανδῶν μαΐων*, [où il faut neanmoins *δεκατέσσαρες*, *ιδ*. au lieu *ιζ*. & en latin XIIII. au lieu de XVII, Pasque ayant esté le 18 d'avril en 420.]

Pour l'addition latine de Bucherius, si elle est veritable, c'est une piece separée, comme cela paroist assez, qui regarde effectivement la Pasque de l'an 444.] Buch.p.72. '*Pro causis quas supra diximus*, [fait voir que nous n'en avons pas le commencement.] Elle s'adresse à plusieurs, qui vouloient faire Pasque le 26 de mars, p.75. 'comme c'estoit le sentiment de S. Leon, pour l'an 444. [Elle est fort obscure, soit par la difficulté de la matiere, & par l'obscurité ordinaire du style de S.Cyrille, soit qu'il y ait beaucoup de fautes.] p.119. 'Bucherius y en remarque une qu'il corrige en mettant le samedi pour le dimanche, p.119.484. '& il ne croit pas que cela doive faire rejetter la piece, puisqu'elle est attribuée à S.Cyrille par beaucoup de bons manuscrits, & par deux citations de Denys le Petit. [Mais ce qui peut embarasser davantage,] p.74. 'est la fin, qui porte, « J'ay répondu, comme je croy, à toutes les « demandes que vous m'avez faites, & « j'ay produit, *protuli*, tous les écrits au- « thentiques du Concile de Nicée. [Si on peut entendre seulement par là, qu'il avoit cité ce que le Concile de Nicée avoit ordonné touchant la Pasque, cela ne fait point de difficulté. [Mais il semble qu'on ait voulu faire allusion à la lettre à Aurele qui est à la teste de celle-ci, par laquelle il envoie aux Africains

une copie authentique des Canons de Nicée. Et si cela est, c'est une falsification faite à dessein, qui ne peut manquer de rendre toute la piece suspecte.]

Pour la page 647.§ 48.

NOTE XCIII.

Epoque de l'affaire d'Athanase de Perrhe.

Conc.t.4.p. 742.c. 'L'affaire d'Athanase Evesque de Perrhe duroit depuis deux ans, lorsqu'il fut condanné par le Concile d'Antioche. b. 'Elle fut commencée avant la mort de S. Cyrille, [& mesme assez longtemps auparavant, comme on le voit par le texte ; & ainsi en l'an 443 au plustard.] p.722.d. 'Athanase se plaignit dans le Concile de Calcedoine, que S. Cyrille ayant écrit pour luy, Domnus témoigna vouloir faire ce qu'il demandoit ; mais qu'ayant appris que Saint Cyrille estoit mort, il avoit changé, & l'avoit cité pour le juger.[Il faut donc dire que son affaire commença en 443, que S. Cyrille écrivit pour luy en 444, quelque temps avant le mois de juin, auquel il mourut ; que Domnus le cita la mesme année, & le condanna en 445, aprés d'assez longues procedures.

p.738.739. Il faut remarquer neanmoins,]'que Domnus dans le Concile d'Antioche, où il le deposa, parle de la mesme maniere de Saint Cyrille & de Procle, [sans appeller le premier, *d'heureuse memoire*, comme on avoit accoutumé de faire pour les morts. Et tous les autres Evesques font la mesme chose. C'est une raison considerable pour croire que S. Cyrille vivoit encore. Neanmoins l'autre raison paroist plus forte, n'y ayant point d'apparence qu'Athanase eust osé dire dans le Concile de Calcedoine, que Domnus avoit changé de conduite aprés la mort de S. Cyrille, s'il n'eust rien fait en cette affaire que du vivant de ce Saint. Et personne ne l'accusa d'imposer en cela au Concile, où assistoient plusieurs de ceux qui l'avoient condanné à Antioche, & où ils rendirent raison de ce qu's'estoit passé dans sa condannation.]

NOTE XCIV.

Pour la page 654.§ 151.

Que S. Cyrille est mort en 444, & apparemment le 27 de juin.

[Nous avons vu]'que S. Cyrille avoit esté fait Evesque le 18 octobre de l'an 412.'Il fut trente-deux ans Evesque, c'est à dire, [a]comme le marque Liberat, qu'il mourut dans sa 32[e] année, [commencée le 18 octobre 443.]'Dioscore son successeur fut deposé[le 13 octobre 451, *V. Saint Leon*,]dans la settieme année de son ordination, dit Liberat, [& ainsi il n'auroit esté ordonné qu'aprés le 13 octobre 444. Mais Liberat se trompe d'un an,]'puisqu'Athanase neveu de S. Cyrille se plaignit au Concile de Calcedoine le mesme jour 13 d'octobre, des violences que Dioscore luy avoit faites depuis huit ans, ἐν ὀκτὼ ἔτεσι.[Ainsi il faut placer la mort de Saint Cyrille, & l'ordination de Dioscore, entre le 18 octobre 443, & le 13 octobre 444. Il la faudroit differer d'un an entier, ou mesme de deux, s'il falloit s'arrester exactement]'à ce que dit Theodore Diacre d'Alexandrie, Que Saint Cyrille ayant eprouvé sa fidelité, & son affection durant le Concile d'Ephese, le fit Diacre, qu'il avoit passé 15 ans dans cette fonction, & que Dioscore l'avoit deposé dés qu'il fut Evesque.]

Socr.l.7.c.7.
p.341.344.
Conc.t.4.p. 406 e.
a Liber.c.10. p.50.
c.13.p.88.
Conc.p.411.b.
p.195.c.d.e.

'Les Latins font la feste de S. Cyrille le 28 de janvier, il y a plus de 800 ans, comme on le voit par les martyrologes d'Usuard, Adon &c.'Les Grecs la mettent le 2 de juin, & en font encore memoire avec S. Athanase le 18 de janvier. 'Si la lettre que S. Leon écrivit à Dioscore le 21 de juin, ou le premier de juillet par Posidoine, 'est la réponse à celle que Dioscore luy avoit écrite sur son election, comme le P. Quesnel paroist le croire, [il est assez naturel que S. Cyrille soit mort le 28 de janvier, que Dioscore ait esté elu quelques jours aprés, qu'il ait mandé son election au Pape par Po-

Boll.28.jan. p.841.§ 12.
§ 3.4.
Leo,ep.11.p. 435.437.
n.p.813.1.

ſidoine, & que le Pape luy ait écrit au mois de juin ou de juillet de la meſme Bar.444.§ 9. année:]'au lieu que ſi Saint Cyrille n'eſt mort que le 9 de juin, comme le croit Baronius, il eſt difficile de voir pourquoi le Pape n'aura écrit à ſon ſucceſſeur que plus d'un aprés; les hiſtoriens ne marquant point que le ſiege ait vaqué longtemps avant l'election de Dioſcore, & eſtant certain que cette election fut faite avant le 13 d'octobre 444.]

Chr.ori.p. 118. 'Mais la chronique Orientale, dit que S. Cyrille gouverna 31 an & 155 jours, ou plutoſt 255, comme on le voit par la colonne des années de J.C, & qu'il mourut le mardi 3^e^ jour d'Abib.'Ce 3^e^ Scal.iſag.l.2. p.115. d'Abib, ſelon Scaliger, eſt le 27 de juin, qui en 444 eſtoit le mardi, & 255 jours depuis le 15^e^ d'octobre 412, auquel Theophile eſt mort. Il y a aſſurément pluſieurs fautes dans cette chronologie des Eveſques d'Alexandrie. Mais tout ſe rencontre ſi juſte en cette occaſion, qu'il eſt impoſſible de ne pas croire que cette opinion eſt au moins auſſi bien fondée, & auſſi probable que les deux autres.]

NOTES SUR SAINT ARSENE.

Pour la page 676.§ 1.

NOTE I.

Que Saint Arſene n'eſtoit point Diacre.

Sur.19.jul.p. 253.§ 1. a § 2. § 3. 'METAPHRASTE dit que S. Arſene eſtoit Romain,[a] & qu'il fut fait Diacre à Rome,'où il vivoit dans une grande pieté, & une grande retraite avec une ſœur qu'il avoit &c. Les Grecs diſent la meſme choſe dans leurs Ménées, *8 may, p. 71.* Baronius luy a donné cette qualité de Diacre de Rome dans ſon martyrologe. Car les anciens, comme ceux d'Uſuard, d'Adon & de Bede, non plus que les vies des Peres, ne diſent point qu'il fuſt Eccleſiaſtique.[Il faudroit voir neanmoins, ſi de lever des perſonnes des Fonts n'eſt pas une fonction de Diacre,'& s'il faut avoir égard Boll.20.jan. 4.11.36.p.270| 62.p.275. aux actes qui attribuent la meſme fonction à S. Sebaſtien laïque, quoique dans la perſecution. Dans la traduction françoiſe des vies des Peres de Rufin, au lieu de mettre que S. Arſene a levé des Fonts Arcade & Honoré, ſelon que Vit.P.l.3.c. 37.p.506.1. porte le latin,'*de baptiſmo ſuſcepit*; on a mis que Theodoſe les luy mit entre les mains, auſſitoſt aprés leur batteſme. Mais j'ay peine à croire que ce ſoit Cotel.g.t.1. p.799.800. le ſens.]'M^r^ Cotelier l'entend comme nous. Mais au lieu que nous liſons dans l'edition de Roſweide *p. 506, Arcadium & Honorium Auguſtos*, il ſuppoſe qu'il y a *Auguſtus*, ce qui ne formant point de ſens, il dit qu'il faut lire *Auguſtos*, ou oſter *Arcadium & Honorium*: & cela feroit dire à Rufin, que Theodoſe tint ſur les Fonts les enfans de Saint Arſene. Cela ne s'accorderoit guere avec ſon diaconat. Mais aſſurément il vaut mieux lire *Auguſtos*.

On peut encore combatre ſon diaconat par Metaphraſte meſme,]'lorſqu'il Sur.19 jul.p. 254.§ 5. ajoute que Theodoſe mit Arſene au nombre des Senateurs, & luy donna le titre & la dignité de pere non ſeulement de ſes enfans, mais de luy meſme.[Il eſt viſible qu'il marque le titre de Patrice, qui eſtant alors le premier de l'Empire, convenoit peu à un Diacre, quand Nicephore le diroit avec Metaphraſte, & tous les Ménées avec eux. Cependant Metaphraſte paroiſt bien autoriſé en ce Cotel.g.t.1.p. 367.c. point,]'puiſque les vies des Peres appellent Saint Arſene le pere des Empereurs. 'Mais la vie de Saint Euthyme nous ap- t.2.p.248.b.c| Anal.gr.p.45. prend que c'eſtoient les ſolitaires qui luy avoient donné ce titre, parcequ'il avoit inſtruit Arcade & Honoré.

[Ce que nous pouvons donc dire ſur le diaconat de S. Arſene, c'eſt que nous

ne le trouvons pas autorisé par les anciens, & qu'il ne s'accorde guere avec] Cotel.t.1 p. 370.a|Vit.P.l.3.c.37.9.p.506.2|507.1. 'cette magnificence & cette molesse dans laquelle on marque qu'il a vécu à la Cour de Theodose.

[Nous ne voyons pas non plus que cela nous permette de nous arrester à tout ce que] Menæ.19.8.may,p.215|Sur.19.jul.p.234.§3.8. 'Metaphraste & les Ménées nous disent de la grande pieté de Saint Arsene dans cette Cour, & ayant que d'y avoir esté appellé.

NOTE II.

Pour la page 677.§1.

Narrations fabuleuses des Grecs sur le preceptorat de Saint Arsene.

Sur.19.jul.p.233.§3.4. 'Metaphraste dit que Theodose voulant trouver une personne sur qui il pust se reposer de l'education & de l'instruction de ses enfans Arcade & Honoré, s'adressa à Gratien, qui ayant demandé au Pape un homme capable de ce soin, le Pape luy nomma Arsene que Gratien envoya à Theodose, en luy en faisant un eloge. Bar.383.§24. 'Baronius a reconnu le vice de cet endroit: car comme il est certain qu'Honoré n'est né qu'aprés la mort de Gratien, il dit que Theodose ne vouloit un precepteur que pour Arcade. Les Ménées disent seulement que Theodose cherchoit un precepteur pour ses enfans: mais ils luy font écrire pour cela à Gratien & au Pape Innocent,[qui ne fut Pape que plusieurs années aprés la mort de Theodose, & plus longtemps encore depuis que S. Arsene eut quitté l'education des enfans de ce prince pour se retirer à Sceté.] Sur.19.jul.p.234.§6.7. 'Metaphraste dit ensuite qu'Arsene demeuroit debout durant qu'il instruisoit les deux princes qui estoient assis, respectant en eux la dignité imperiale[qu'Honoré n'eut qu'en l'an 393.] Mais que Theodose les ayant une fois trouvez en cet état, il s'en mit si fort en colere, qu'il osta à ses enfans les marques imperiales.[Ces marques leur avoient esté données publiquement, & avec beaucoup de solennité: ainsi il est difficile de croire qu'on les leur ostast de cette maniere, quelque age qu'ils eussent; outre qu'Arcade estoit agé de 16 ans, & Auguste depuis dix ans, lorsque son frere receut le mesme titre.]

NOTE III.

Pour la page 677.§1.

Temps de la retraite de Saint Arsene.

Sur.19.jul.p.235.§8.9. 'Metaphraste dit que Saint Arsene se retira dans le desert du vivant de Theodose,[mort au commencement de 395,] & ce prince, dit-il, le fit extremement chercher;[les vies des Peres le confirment,] Vit.P.l.3.c.37.p.506.1|l.5.c.15.§10.p.621.2. 'en disant seulement qu'il avoit esté à la Cour de Theodose. a Cotel.g.t.1.p.370.a|t.1.p.248.b. [a]S'il a instruit Honoré déja Auguste, comme les termes des auteurs pris à la rigueur portent à le croire,[& comme il le faut dire, selon Metaphraste, Honoré n'a receu ce titre au plustost que le 10 janvier 393. Ainsi il semble qu'on peut mettre la retraite de S. Arsene en 394.

Cela ne s'accorde guere avec ce que pretend Metaphraste, qu'il se resolut absolument à la retraite, sur ce qu'ayant esté obligé de fouetter Arcade pour quelque faute importante, il apprit que ce prince en colere le vouloit faire tuer. [Arcade né en 377, *V. Theodose I. § 2*, avoit 16 ou 17 ans en 394, & il est peu probable qu'on chastiast par le fouet un Auguste de cet age.

Ce qui peut passer pour certain,] Vit.P.l.3.c.37 p.506.1. 'c'est qu'il ne se retira qu'aprés le battesme de Honoré,[né le 9 septembre 384, & mesme assez longtemps aprés cette naissance,] Cotel.g.t.1.p.248.§58.b. 'puisqu'il l'a instruit aussibien que son frere Arcade.[Il est certain encore] Vit.P.l.5.c.10.§5.p.596. 'qu'il estoit déja retiré, & ce semble depuis plusieurs années, lorsqu'il vit Evagre,[qui mourut l'an 399.] Bar.383.§25. 'Il est visible aussi, que c'est sans raison que quelques uns lisant dans S. Jerome Arsene, où les autres lisent Arsite, ont pretendu que Sainte Paule vit S. Arsene entre les plus illustres Peres de Nitrie,[où elle paroist estre venue dés l'an 386.]

Cotel.g.t.1.p.375.a. 'Daniel son disciple dit qu'il demeura

40 ans à la Cour de Theodose,[qui n'en a regné que seize.] Ainsi il est visible par l'endroit mesme, que Daniel veut dire qu'il y demeura jusques à l'age de 40 ans.[Il en eust dû neanmoins avoir 65,]'s'il avoit vécu 120 ans, comme le pretend Metaphraste.[a]Mais Daniel reduit ces 120 à 95.

Sur.19.jul.c.2.§ 27.p.240. a Cotel.g.t.1.p.371.a.

Pour la page 693.§ 9.

NOTE IV.

Sur la visite que l'oncle de l'Archevesque d'Alexandrie rendit à Arsene.

Cotel g.t.1.p.366.a.

'Nous lisons dans le recueil de M[r] Cotelier, que lorsque S. Arsene estoit à Troé, il y fut visité par quelques solitaires d'Alexandrie, entre lesquels estoit l'oncle de l'ancien Timothée Archevesque d'Alexandrie,surnommé le pauvre. 'Saint Arsene ne vint à Troé que 40 ans aprés avoir quitté la Cour de Theodose, [c'est à dire au plustost en l'an 430, & Timothée est mort des l'an 385; de sorte qu'il faudroit que son oncle eust vécu 45 ans aprés luy, quoique Timothée, & Pierre son frere & son predecesseur, soient morts eux mesmes fort agez.

p.371.a.b.

Ce qui augmente encore la difficulté, c'est que]'les mesmes personnes revinrent depuis voir S. Arsene dans la basse Egypte,[c'est à dire sans doute à Canope,] 'où il vint aprés avoir passé dix ans à Troé,[& ainsi en l'an 430 au plustost.] 'Dans la vie de Saint Arsene par Metaphraste, il est dit que c'estoit l'oncle du Patriarche Theophile;[& il est encore assez difficile, que Theophile estant mort des 412, son oncle ait vécu jusques en 440: mais l'epithete de *pauvre* ne convient nullement à Theophile.

p.366.b.

p.371.b.

Sur.19.jul.p.239.§ 22.

Nous marquons la difficulté, & nous en laissons la solution à de plus habiles. Car nous n'oserions pas dire sur cela que durant les 40 ans, qu'on marque que S[t] Arsene demeura à Sceté, il soit venu faire quelque sejour à Troé, & ensuite dans la basse Egypte,quoique cela se puisse presumer du temps que les Maziques ravagerent Sceté la premiere fois vers 395.]

Pour la page 694.§ 9.

NOTE V.

Quel Archevesque d'Alexandrie vint voir Saint Arsene à Canope.

Sur.19.jul.p.233.§ 1-|Cotel.g.t.1.p.360.c.

'L'Archevesque d'Alexandrie qui vint voir Saint Arsene à Canope,est toujours nommé Theophile. Mais si le Saint ne vint à Canope qu'aprés 50 ans de retraite à Sceté & à Troé, il y avoit longtemps que Theophile estoit mort: & Saint Cyrille son neveu tenoit sa place jusqu'en 444.

Pour la page 701.§ 12.

NOTE VI.

Sur Jean de Thebaïde.

Vit.Pat.l.3.c.155.p.52 ||l.5.c.16.§ 4.p.630||l.7.c.19.§ 2.p.673|Cotel.g.t.1.p.505.

'Jean de Thebaïde disciple d'Ammoés est surnommé *minor, ὁ μικρὸς*, qui peut signifier le petit ou le jeune; & peutestre que quelques uns pourroient croire sur cela que ce seroit le mesme que Jean le nain, si l'on ne voyoit qu'ils sont quelquefois mis l'un aprés l'autre comme deux personnes differentes.

NOTES SUR SAINT PROCLE.

Pour la page 715.

NOTE I.

S'il y a des raisons qui nous obligent de rejetter l'histoire qu'on fait du Trisagion.

Trisag.p.27.

'PIERRE le Calviniste auteur de la dissertation sur le Trisagion, voulant montrer que l'origine qu'on donne à cette priere est une fable, & comme il dit, la fable la plus fausse & la plus sotte qu'on se puisse imaginer,'allegue pour une de ses principales raisons, que le consentement commun des Grecs la met dans un tremblement de terre arrivé

p.30.

le 24 septembre en l'an 39 de Theodose le jeune, c'est à dire en l'an 446, & qu'il n'y eut cette année là aucun tremblement. [Je ne sçay qui sont ces Grecs qui la mettent en 446. Ce que j'en trouve,
Cod.or.C.p. 12.c. c'est que] 'Codin la met des la 3ᵉ année de Theodose, [qui est l'an 412, longtemps avant l'episcopat de Saint Procle, auquel il est vray que tous les Grecs la
Thphn.p.80. b. raportent.] 'Theophane la joint à l'an 30 de Theodose, mais il marque assez clairement qu'il ne pretend point luy donner d'autre epoque que l'episcopat de Saint Procle, [depuis 434, jusqu'en
Cedr.p.342.a. 446.] 'Cedrene fait la mesme chose.

[Il est vray cependant que nous ne trouvons point de tremblement de terre marqué par les auteurs du temps, de-
Trisag.p.31. puis 434, jusqu'en 446.] 'Car celui dont parle Evagre paroist plutost estre celui que Marcellin & la chronique d'Alexandrie mettent en 447. Et il ne faut pas confondre ces deux tremblemens, comme il est visible qu'a fait [Nicephore,
Bar.446.§3. &] 'Baronius aprés luy, puisque tous les auteurs conviennent à mettre l'histoire du Trisagion sous Procle, & aucun ne la met sous S. Flavien son successeur. Baronius se sauve de cette difficulté, en mettant le tremblement en l'an 446, & il
Boll. 8.febr. p.78.§10. pretend que Marcellin le dit. 'Bollandus qui le suit pour la date de ce tremblement, avoue neanmoins que le texte de Marcellin ne le met qu'en 447, non plus que la chronique d'Alexandrie. Il pretend que c'est une faute dans l'un & dans l'autre. [Mais il le pretend sans aucune preuve à l'égard de Marcellin : & pour la chronique d'Alexandrie, si elle met le faux Concile d'Ephese un an trop tard, ce n'est pas à dire qu'elle fasse la mesme faute dans les autres choses des années precedentes qui n'ont aucun ra-
Chr.Al.p.734. port à ce Concile.] 'Elle met le tremblement la mesme année, & aprés la mort
Boll.8.febr. p.78.§10. d'Arnegiscle, 'que Bollandus veut bien bien qu'on mette en 447.

[Il seroit plus aisé de differer la mort de S. Procle jusqu'en 447; ce qui n'est pas
p.30. sans fondement,] '& Pierre veut bien
Thdrt.G.p. 206.1.d. qu'il soit mort le 24 d'octobre. 'Ainsi le tremblement de 447, pourra estre celui où arriva l'histoire du Trisagion, comme le Pere Garnier le soutient ou le suppose ; puisque les Grecs en faisant la memoire le 24 ou le 25 de septembre, il y a lieu de croire qu'elle arriva ce jour
p.30. là;] 'Et Pierre dit qu'on la met le 24. [Mais comme il s'agit ici de chercher la verité, & non pas de combatre qui que ce soit, nous ne voulons point nous servir de cette réponse, parcequ'il nous paroist plus probable que Saint Procle est mort l'an 446, au mois de juillet, quoique cela ne soit pas certain, comme nous le verrons dans la note suivante. Ainsi nous voulons bien accorder que nous ne trouvons point dans les auteurs originaux aucun tremblement marqué durant l'episcopat de Procle; & que s'il faut conclure de là qu'il n'y en ait point eu, il faut mettre en un autre temps l'histoire que l'on fait de l'origine du Trisagion, peutestre en l'an 412, ou dire absolument qu'elle est fausse.

Mais il est si ordinaire que les historiens omettent les choses les plus veritables, & quelquefois les plus considerables, qu'il est dangereux de tirer des conclusions certaines de leur silence. La chronique d'Alexandrie marque un grand tremblement en 450, dont les autres ne parlent point. Et peutestre qu'on n'a pas marqué celui du temps de Procle, parcequ'il ne causa pas de ruine considerable. Il faut remarquer de plus, que nous n'avons aucun auteur qui ait écrit avec quelque exactitude l'histoire de Theodose le jeune. Nous n'avons que des chroniques, où l'on met rarement des miracles, & des choses qui ne regardent que l'Eglise, ou des fragmens d'historiens perdus. Pour Evagre, outre qu'il est assez court pour ce qui regarde Theodose, il estoit de Syrie, où l'on chantoit le Trisagion, avec l'addition

de Pierre le Foullon : de sorte qu'il faut moins s'étonner, s'il n'a pas raporté une histoire que l'on alleguoit pour condanner la pratique de son pays. Le silence de Socrate qui s'attache à ces evenemens extraordinaires, seroit plus fort, si l'on ne pouvoit mettre celui-ci qu'avant l'an 439, auquel il finit son histoire. Mais le témoignage de Theophane, quand il seroit plus positif qu'il n'est pour l'an 438, ne nous empeschera jamais de le mettre deux ans plustard, si nous croyons que l'omission de Socrate soit une raison suffisante.

Je ne croy pas non plus qu'on puisse rien conclure contre l'histoire du Trisagion ,]
Trisag.p.37-44. 'de ce qu'il paroist qu'elle a esté inconnue à Saint Avit de Vienne, [qui ignoroit mesme les choses qui se passoient de son temps dans l'Orient :] ni
p.28. 'de ce que les Armeniens contre qui on s'en servoit, en ont contesté la verité ; [ni de ce que les Grecs la raportent dans leur menologe, avec des circonstances
p.33. insoutenables ;] ni 'de ce qu'on ne trouve point la loy que Theodose publia, selon Theophane, pour le faire chanter partout.

Pour la page 717.

NOTE II.

Temps de la mort de Saint Procle, & de l'origine du Trisagion.

Thdrt.G.p. 208. 'Il faudroit differer la mort de Saint Procle jusqu'en 447, comme a fait [le Pere Perau, & le Pere Garnier, s'il estoit constant que S. Flavien son successeur, n'a gouverné qu'un an & dix mois,]
Boll.13.febr. p.78.§ 29. 'comme on le lit dans la chronologie de Nicephore, & dans les Ménées des
Thphn.p.84. b. Grecs ;'& Theophane ne s'en eloigne pas, puisqu'il ne luy donne que deux ans. [Car l'episcopat de Flavien finissant au plustost le 8 aoust 449, auquel il fut deposé, on ne le pourroit commencer que sur la fin de 447. Et il n'y auroit pas d'apparence de dire que le siege auroit vaqué plus d'un an avant l'election de Flavien, l'histoire ne nous donnant aucun fondement pour le croire.

Mais d'autre part mesme les Grecs ne donnent jamais plus de 12 ans & trois mois à S. Procle,'comme on le lit Men.24.oct. p.259.
dans les Ménées des Grecs,[a] & dans le menologe d'Ughellus. [Et il est constant qu'il avoit esté fait Evesque de Constantinople le 12 d'avril 434, ou le lendemain. Ainsi si on veut suivre les Ménées, on ne peut pas mettre sa mort plustard que vers le 12 de juillet 446.

[a] Ughel. t. 1. p. 115. c.

Thphn.p.79. d|Proc.vit.p. 5. 'La chronique de Theophane qui luy donne 12 ans, (ce qu'on trouve aussi dans une liste des Evesques de Constantinople, & dans Zonare, *p.36.a*,) s'accommode aisément à tout cela. Mais on n'y accorde pas de mesme la chronique de Nicephore, qui ne met qu'onze ans,'non Niphr.l.4.c. 47:p.546.b.c.
plus que l'histoire de Nicephore Calliste.'Et mesme Theophane dit qu'il Thphn.p.84. a.
mourut la mesme année que S. Cyrille ; c'est à dire l'an 444, ce que nous aurions peine à accorder avec Theodoret.

'Le P. Garnier pretend trouver dans Thdrt.G.p. 208.2.c.
Nicephore qu'il a gouverné 13 ans ; mais c'est en changeant son texte. Car au lieu qu'on y lit onze ans, *δέκα πρὸς τῷ ἑνὶ*, il veut qu'on lise *δώδεκα πρὸς τῷ ἑνὶ*, [par une expression aussi inconnue, ce me semble, parmi les Grecs, que l'autre y est ordinaire. Il est assurément plus aisé] de croire que Nicephore a ignoré l'année du tremblement dont il parle.

Je pense que tout ce qu'on peut dire d'assuré sur cela, c'est qu'il ne se faut guere fier à l'exactitude des nouveaux Grecs ; estant certain qu'ils ont donné un an de moins ou à Saint Procle, ou à Saint Flavien. Neanmoins comme selon eux il seroit plus aisé d'avancer la mort de S. Procle, que de la differer,]'nous Trisag.p.32.
aimons mieux mettre la mort, & commencer l'episcopat de Saint Flavien des 446, comme font communément les modernes.'Bollandus mesme qui s'ac- Boll.13.febr. p.78.§ 30.31.
commoderoit fort de ne mettre la mort de S. Procle qu'en 447, a mieux aimé neanmoins la laisser en 446, & y met-

tre le tremblement de 447 malgré la foy des historiens. [Il me semble que cette chronologie s'accommode aussi assez bien avec les lettres de Theodoret, & les autres monumens de ce temps là.

Pour savoir s'il vaut mieux mettre sa mort au mois de juillet, en suivant les trois mois marquez par les Ménées, ou au 24 d'octobre auquel on fait sa feste, ce n'est pas une chose aisée à determiner, ni l'autorité des Ménées, ni le jour de la feste d'un Saint, n'estant pas des preuves fort considerables pour nous assurer du jour de sa mort.] Bar. 446. § 1-1 Tr. fag. p. 12. a Thdrt. G. p. 208. 2. c. /Baronius & d'autres la mettent le 24 d'octobre: a Et le P. Garnier suppose que c'est une chose constante. Cependant en mesme temps que les Grecs marquent sa feste ce jour là, Ugh. p. 113. a | Men. p. 299. /ils disent qu'il fut fait Evesque le jeudi saint, & qu'il gouverna 12 ans & trois mois. [Ils n'auroient pu manquer de s'appercevoir d'une contradiction si visible, s'ils eussent cru que le 24 d'octobre estoit le jour de sa mort.] Proc. vit. p. 53 | Thdrt. G. p. 208. 2. b. /Aussi Richard qui le soutient, est reduit à dire qu'il faut lire six mois dans les Ménées, ς. au lieu de γ. Cela est possible: mais jusqu'à ce que nous en trouvions des preuves plus fortes que le jour de sa feste, je pense que nous ne devons pas changer ce que nous trouvons.] Proc. vit. p. 51. /Car quoique Richard écrive que tout le monde dit qu'il est mort le 24 d'octobre, je ne croy pas qu'il trouve un seul auteur ancien qui le dise.

P. 54. /Les Grecs font mesme encore une memoire plus solennelle de S. Procle le 20 de novembre, [que l'on devroit ainsi prendre encore plutost pour estre le jour de sa mort.] P. 53. /Richard pretend par une double correction que je ne comprens pas, que ce n'est qu'une faute de copiste. [Mais il est visible qu'on a voulu mettre cette feste le 20 de novembre, & non pas le 24 d'octobre.]

Pour la page 7.8.

NOTE III.

Sur les ouvrages attribuez à S. Procle.

[Des 22 discours ou homelies que Vincent Richard nous a donnés comme de Saint Procle, la premiere est celle qu'il prescha au commencement de 429. *V. S. Cyrille d'Alexandrie § 21,* & que tout le monde reconnoist estre de luy.

J'avoue que la seconde me paroist peu digne de S. Procle, & pour le style, & pour les choses.] Proc. or. 2. p. 110. /Richard allegue un manuscrit, avec les citations de S. Ephrem, & Anastase de Nicée. P. 6. /Tout ce que je trouve dans les passages qu'il rapporte de ces deux auteurs, c'est un endroit de S. Procle, qui ne se lit point dans ce sermon, P. 599. /& que Richard mesme dit estre tiré d'un autre sermon que nous n'avons plus.

Il y a quelque sujet de douter, si la quatrieme n'est pas de Theodote d'Ancyre. *V. S. Cyrille d'Alexandrie note 93.*

P. 182. /La cinquieme homelie est quelquefois attribuée à Saint Chrysostome; mais Richard montre par l'autorité de S. Jean de Damas, qu'elle est de Procle.

La 6e paroist indigne de Saint Procle, soit pour les pensées, soit pour le style, & quelquefois mesme pour la doctrine. P. 229. /Richard ne la luy attribue que sur l'autorité d'un seul manuscrit.

P. 184. /La 12e parle d'abord d'un enrichissement qu'une vierge Imperatrice avoit fait à l'Eglise; [ce qui ne peut convenir qu'à Pulquerie.] Auct. 1. p. 488. b. /Le Pere Combefis croit que c'est plutost un extrait, qu'une homelie entiere.

e. /On marque que Nicetas cite un endroit de la 13e.

Proc. p. 496. /Richard mesme ne reconnoist point le style de S. Procle dans la 17e. Et l'autorité de Photius nous oblige de dire qu'elle est de Saint Astere d'Amasée. *V. Saint Astere.* Auct. 1. p. 491. /Le Pere Combefis l'a mise parmi les siennes, & l'a ostée d'avec celles de S. Procle.

[Le style de la 18e paroist bien affecté, & bien mauvais pour croire qu'il soit de S. Procle,] Proc. p. 516. /quoique plusieurs manuscrits le luy attribuent aussibien que la precedente. Auct. 1. p. 491. d. /Et le Pere Combefis pretend mesme

mesme y trouver tout son style, & tout son air. [Les habiles en jugeront.]

Proc.p.553. 'La 20[e] est quelquefois attribuée à S. Chrysostome. Outre l'autorité de divers manuscrits, Richard croit y trouver
p.551.539.540. tout à fait le style de Procle.'Il y a un endroit assez long qui est de mesme dans la 19[e].

p.567. 'La 21[e] est celle que Procle fit en l'honneur de S. Chrysostome, dont le corps estoit encore alors à Comane dans le Pont.

p.582. 'La 22[e] est un discours sur la liturgie, que beaucoup de modernes citent sous
Trisag.p.7. le nom de S. Procle.'Pierre le Calviniste qui a écrit sur le Trisagion en 1674, promet de montrer un jour que cet écrit n'est point de S. Procle: Et le Pere Combefis ne l'a point mis dans le recueil de ses sermons.'Outre ces discours Proc.p.599.600.
de Saint Procle, l'antiquité en marque encore quelques uns que nous n'avons plus,'comme celui dont parle Socrate Socr.l.7.c.43.p.387.388.
sur la fuite des Huns.[a]Saint Ephrem [a] Phot.c.229.p.828.
d'Antioche dans Photius, cite une oraison faite aprés Noel dans l'eglise de Pulquerie.'Leonce de Byzance en cite une Leon.in Eut.l.1.p.979.e.
sur la nativité de JESUS CHRIST,[b]& [b] d|972.2.
une autre sur ces paroles d'Isaïe, *Puer natus est nobis.* 'Ce qu'il cite de cette p.972.e|Phot.c.229.p.805.c.
derniere, est cité par S. Ephrem de la 40[e] oraison de Procle.'Cette oraison sur Conc.t.4.p.831.b.
Puer natus est nobis, est mesme citée par le Concile de Calcedoine.'S. Ephrem Phot.p.803.b.
cite en general le discours de S. Procle sur la naissance du Sauveur.

TABLE DES MATIERES.

A

ABERE Preſtre deputé par les Eveſques d'Armenie à S. Procle, *p. 629.*

Abibe Eveſque de Dolique; on ordonne un Eveſque en ſa place à cauſe de ſon ſchiſme &c. *p. 575. 592.*

Abondance General en Egypte ſoutient l'Archidiacre Timothée contre S. Cyrille, *p. 259.*

Abraham Abbé au deſert de Diolque, *p. 165*, ſoutient Caſſien & Germain dans leur retraite, *ib.*

Acace Ev. de Berée. *V. ſon titre p. 219*, ne rétablit que malgré luy la memoire de S Chryſoſtome, *p. 279.* Il répond à S. Cyrille ſur Neſtorius, mais avec moins de feu, *p. 357. 348. 757. 758.* Il ne peut aller au Concile d'Epheſe, comme Paul d'Emeſe, écrit au Concile, *p. 388. 428.* Les Orientaux luy mandent la depoſition de S. Cyrille & de Memnon &c. *p. 417. 458.* L'Empereur luy écrit ſur les troubles de l'Egliſe, *p. 484. 485. 778. 2.* Il reproche à Saint Cyrille de s'eſtre enfui, *p. 485.* Pluſieurs Eveſques le viſitent ſur ces troubles, *p. 495.* Sixte III. luy écrit pendant le ſchiſme de l'Orient, *p. 513.* Theodoſe le prie de travailler à la paix, *p. 516. 517.* Les Orientaux le vont conſulter &c. *p. 519.* S. Cyrille luy répond ſur les conditions de la paix, *p. 519. 521*, luy envoie une lettre du Pape Sixte III *p. 521.* Il approuve la doctrine de S. Cyrille &c. *p. 521-525.*

Acace Eveſque de Melitene, idée de ſa vie &c. *p. 294. 295.* Il s'eſt oppoſé à Neſtorius juſqu'à l'excés, *p. 360.* S. Euthyme porte l'Ev. de Paremboles à s'unir à luy, *p. 379.* Il vient au Concile d'Epheſe, *p. 374*, preſſe Neſtorius de quitter ſes mauvais ſentimens &c. *p. 385. 386.* Rang de ſa ſeance au Concile, *p. 394.* Il y raporte ſon entretien avec Neſtorius, *p. 395.* Il ſemble dire que la divinité a ſouffert, *p. 417.* Il fait voir la nullité de la ſentence des Orientaux, *p. 432*, prononce un diſcours au milieu des troubles, *p. 453*, eſt deputé par le Concile à l'Empereur, *p. 470*, devant qui on luy reproche de faire la divinité paſſible, *p. 475.* Il s'étonne que Saint Cyrille euſt approuvé la profeſſion des Orientaux, *p. 557.* S. Cyrille luy écrit pour ſe juſtifier luy & les Orientaux, *p. 557. 558.* Il écrit en Armenie contre Theodore, *p. 628. 629. 790.* S. Cyrille le conſulte ſur la condannation de cet auteur, *p. 638*, luy envoie ſon explication du ſymbole de Nicée, *p. 640.*

Acace Eveſque de Scythople, Saint Cyrille luy adreſſe un écrit &c. *p. 587. 674.*

Acace Diacre raporte de Conſtantinople une lettre de Domitien Queſteur à Theodoret, *p. 584.*

Acace Diacre & hoſpitalier d'Hieraple, avoit peuteſtre demeuré en Egypte, *p. 597.*

Les *Acephales*, ce que c'eſt, leur origine, *p. 57[illegible].* Ils corrompent les écrits de S Cyrille, ou en alleguent de falſifiez, *p. 643. 644.*

S. *Achillée* ſolitaire de Sceté. *V. ſon titre p. 702.*

Acylin ou *Aquilin* Eveſque de Barbaliſſe; on ordonne un Eveſque en ſa place à cauſe de ſon ſchiſme, *p. 575*, eſt chaſſé de ſon Egliſe, peuteſtre enſuite rétabli, *p. 592.*

Acyndine Eveſque aſſiſte à la mort de S. Paulin, *p. 139.*

Adamance Abbé de Syrie, va trouver Saint Cyrille ſur le Neſtorianiſme, *p. 619.*

Adamance medecin Juif chaſſé d'Alexandrie, y revient Chrétien, *p. 292.*

Adelphe Eveſque d'Aquilée, les Orientaux veulent l'engager dans leurs intereſts, *p. 479. 480.*

Adelphe Meſſalien condanné à Antioche vers 398. *p. 210*, chaſſé de Syrie, *p. 449.*

Adeodat Preſtre de S. Paulin luy ſuccede, dit-on, *p. 735. 737.*

Adrien juge de Challon, meurt, dit-on, poſſedé, *p. 728. 2.*

Agathe ou *Agathon* moine, à qui Saint Nil adreſſe quelque ouvrage, *p. 208.*

Agile va en Afrique de la part de Saint Paulin, *p. 1. 77*, & en raporte des lettres de Saint Auguſtin &c. *p. 72. 73.*

Agricole Pelagien Anglois, *p. 1.*

Alaric pille Rome en 410, puis ravage la Campanie, *p. 133. 729. 734.*

Albien ou *Albin* ſolitaire de Nitrie, *p. 7[illegible]4*, ſon hiſtoire, *p. 215-217.*

Albin fait Ceſar en 193, *p. 233. 234.*

Albin pere de Voluſien, *p. 233*, eſt peuteſtre le pontife Albin.

Albine mere de Melanie la jeune, *p. 125*, de la famille des Ceiones, *p. 234*, renonce au monde avec ſa fille & Pinien, *p. 236*, eſtoit à Nole en 406, *p. 125*, va en Afrique avec ſa famille, *p. 243-245*, paſſe en Egypte, *p.*

245, & en Palestine, p. 247, où elle meurt en 432, ou 433, p. 248.

Alethe ou *Alithe* Evesque de Cahors, p. 129, peut estre Alece de S. Jerome, p. 739. 2, demande quelque écrit à S. Paulin, p. 59. Le Saint s'en excuse, p. 111. 112.

Alingo ou *Alengon* lieu dependant de Saint Paulin, p. 3.

Alexandre Evesque d'Antioche se réunit à Rome en 414 ou 415, p. 174. 221. 22. . 279, veut se soumettre à l'Eglise de Cypre, p. 445.

Alexandre Ev. d'Hieraple, Acace luy écrit, p. 226. Il vient au Concile d'Ephese, p. 37 . 764, prie qu'on attende Jean d'Antioche, & se plaint de ce qu'on le previent, p. 390-393, s'unit à luy pour condanner le Concile, p. 409, écrit à Acace de Berée, p. 417, signe la commission des deputez, p. 472. Theodoret luy mande ce qu'ils font, p. 479. Parthene Abbé luy marque l'état des Nestoriens à CP p. 493. Il va à Tarse à un Concile des Orientaux &c p 495. André de Samosates luy écrit contre Rabula &c. p. 706. Jean d'Antioche le mande pour deliberer sur la paix, p. 517. 518. Il va consulter Acace de Berée, p. 519, ne peut approuver la réponse de Saint Cyrille à Acace &c. p. 522-525. 551, eloigne les autres de la paix, p. 525. 55 , reçoit mal la lettre de Jean d'Antioche qui l'y portoit &c. . 528-550. Il écrit à André de Samosates sur la paix qu'on negocioit, p. 551. romp la communion avec Jean d'Antioche & André, p. 5 4-556. 575. Le Concile de Zeugma ne peut le ramener, p. 557. 558, non plus que les prieres touchantes d'André, p. 552. 553. Il se prive par son schisme des droits de Metropolitain &c. p. 574. 575. On erige Sergiople en evesché dans son diocese malgré son opposition, p. 578. 579. Theodoret ne peut l'engager à conferer avec Jean, p. 582. 584. Il écrit à Melece de Mopsueste pour l'empescher de se réunir, p. 589. 590. Euthere de Tyanes luy adresse un écrit contre Jean & S Cyrille, p. 591. Jean d'Antioche & Theodoret ne peuvent le gagner, p. 596-600. Il est banni &c. p. 602. 603.

Alexandre Evesque d'Apamée vient au Concile d'Ephese, p. 378. 764, prie qu'on attende Jean d'Antioche, & se plaint de ce qu'on le previent, p. 390-393, s'unit à luy pour condanner le Concile, p. 409, va voir Acace de Berée sur ces troubles, p. 496, est deputé pour porter un nouveau decret des Orientaux à Alexandrie, p. 539-541, demande à conferer avec Alexandre d'Hieraple, p. 5, 7.

Alexandre Prestre de Syrie, Saint Cyrille luy adresse une explication du symbole de Nicée, p. 640.

Alexandre Acemete trouble CP. en est chassé vers 426, p. 209. 21 , crioit fort contre Theodote d'Antioche, p. 290, convertit Rabula depuis Evesque d'Edesse, p. 504.

Alexandre disciple de Saint Arsene &c. p. 680, qui le quitte, puis le rejoint, p. 69 . 696, ce qu'on en dit, p. 700.

Alexandre moine de Cypre au 5^e^ & 6^e^ siecle, p. 7 .

Alexandrette ville de la 2^e^ Cilicie, p. 55 .

Alexandrie: on se plaint que les Evesques s'y donnoient trop d'autorité, p. 155. Ses Parabolans, leurs fonctions, & leur nombre, p. 276-27 . Dignité de son Eglise, p. 289. 29 . Elle estoit chargée de mander à Rome le jour qu'il falloit faire la feste de Pasque, p. 623. On y faisoit le Chresme le jeudi saint, p. 624.

Alingo V. Alengon.

Alphie Evesque deposé pour le Nestorianisme, p. 490.

S *Alype* Evesque de Tagaste, voit en 394 une hymne de Saint Paulin, p. 41, luy écrit par Julien, p. 52. S. Paulin luy répond &c. p. 62. 65. Il récrit à S. Paulin en 396, p. 72, se plaint de n'en pas recevoir de réponse, p. 77, reçoit chez luy Pinien & Melanie en 410, p. 243-24 .

Alype Evesque de Cesarée en Cappadoce, approuve en tout Saint Cyrille. p. 350.

Alype Curé de Constantinople, écrit à Saint Cyrille à Ephese &c. p. 458. 617.

Amalecites heretiques Eutychiens de l'Armenie, p. 715.

S. *Amand* Evesque de Bordeaux, p. 129, ami & catechiste de S. Paulin, p. 11. 13, qui luy écrit apparemment en 394, p. 41. 42, & en 396, p. 76, puis en faveur d'un bon Prestre, p. 79, 80. S. Amand luy manda le succés de cette affaire, p. 81.

Amand écrit à S. Paulin avec Sancte &c. p. 56.

Amande femme d'Aper l'imite dans sa conversion &c. p. 114-120. S. Paulin luy écrit en 405, p. 1. 3, & en 406, p. 27.

Amaque Soudiacre de S. Delphin, porte à S. Sulpice une lettre de Saint Paulin, p. 90.

S. *Ambroise* Evesque de Milan, mande à Saint Sabin la conversion de S. Paulin, p. 27 . 9. 30, le voit & le veut associer à son Clergé, p. 43, écrit à l'Evesque Severe sur Jacque de Perse, p. 45. Saint Augustin demande son ouvrage contre les philosophes, p. 75. Il envoie des reliques à S. Paulin, p. 77. Saint Celestin Pape avoit passé quelque temps auprés de luy, p. 148. Sa chambre estoit

toujours ouverte, *p. 222.*
Ambroise porte à Saint Jerome des presens & lettres de Saint Paulin, *p. 63.*
Ammane roy des Sarrazins, arreste leurs incursions sur les Romains, *p. 204.*
Ammoi ou *Ammoës* va voir Saint Arsene, *p. 682*, fait voyage avec Daniel, *p. 699*, ce qu'on en dit, *p. 701.*
Ammone Diacre d'Alexandrie va faire signer à Jean d'Antioche la condannation de Nestorius, *p. 542. 782. 2.*
Ammone moine de Nitrie visite Saint Jean de Lycople, *p. 21.*
Ammone moine écrit le massacre des solitaires de Sinaï, *p. 201.*
Ammone moine de Nitrie frape à sang le Prefet Oreste, & meurt dans la question, *p. 2. 3.*
Ammone Comte avance 1500 livres d'or pour Saint Cyrille, *p. 540.*
Ampele ou *Apelle* Evesque d'Eluse vient au Concile d'Ephese, *p. 70.*
S. *Amphiloque* Evesque d'Icone combat les Messaliens, *p. 449.*
Amphiloque Evesque de Side, *p. 774. 1*, assiste au Concile d'Ephese, *p. 378. 580*, où il fait condanner les Messaliens, *p. 452.*
Anacoretes, sublimité de leur vie, *p. 12.*
Anastase Pape en 398, *p. 52.* Saint Paulin luy écrit sur sa promotion, & il écrit en faveur de S. Paulin, *p. 82*, le reçoit honorablement à Rome en 397, *p. 8*, l'invite à son anniversaire, *p. 91.*
Anastase de Thessalonique, *p. 97.* Sixte III. le fait son Vicaire, *p. 252.*
Anastase Evesque de Tenedos quitte l'episcopat pour visiter les schismatiques exilez, *p. 5 4.*
Anastase Prestre d'Antioche fort estimé de Nestorius, *p. 3*, qui l'emmene à Constantinople, *p. 2*, atteste la pureté de foy des Prestres Antoine & Jacque, *p. 299. 300*, oste à Marie le titre de Mere de Dieu, *p. 313*, propose un accommodement entre S. Cyrille & Nestorius, *p. 33*, demeure attaché à Nestorius, *p. 494*, rend témoignage à la catholicité de Saint Procle, *p. 5 1.*
Anastase Prestre & Abbé, Saint Cyrille luy adresse une explication du symbole de Nicée *p. 640.*
Anatole Evesque de Constantinople fait Maxime Evesque d'Antioche, *p. 62.*
Anatole General : Jean d'Antioche luy fait mander les apparences de la réunion &c. *p. 527. 528.*
Andere Evesque de Quersonese est deputé pour appeller Nestorius au Concile d'Ephese, *p. 39.*
André Evesque de Samosates refute les anathematismes de S. Cyrille, *p. 359. 3. 371*, écrit contre luy, *p. 373*, tombe malade, ne peut venir à Ephese, *p. 408*, Rabula anathematize son écrit contre S Cyrille, *p. 505*, André en écrit à Alexandre d'Hieraple, *p. 50*, fait un nouvel écrit contre S. Cyrille & Rabula, *p. 507*, va d'Antioche deliberer sur les conditions de la paix, *p. 517*, Alexandre d'Hieraple luy envoie la réponse de S. Cyrille à Acace &c. *p. 5 3.* Il a peine de voir Jean d'Antioche si porté à la paix, *p. 523 525*, soupçonne quelque mal du silence de Paul envoyé à S Cyrille pour la paix, *p. 533*, reconnoist enfin la catholicité de S Cyrille, *p. 551. 552*, embrasse sa communion, *p. 554*, menage Alexandre, *p. 555.* Le Concile de Zeugma le charge d'écrire à Jean d'Antioche, *p. 557.* Il ne peut gagner Alexandre, *p. 562. 563*, se reconcilie avec Rabula, *p. 553. 564*, embrasse la communion de S. Procle, *p. 556*, ne peut se trouver au jugement d'Athanase de Perrhe, *p. 50.*
André moine de Constantinople, *p. 553.*
Anices famille illustre de Rome, *p. 2.*
Antheme Prefet du Pretoire gouverne sous Theodose II. *p. 288.*
Anthropomorphites, S. Cyrille écrit contre eux à Calosyre &c. *p. 653. 659.*
Antioche, dignité de son Eglise, *p. 289.*
Antioche ville d'Isaurie, *p. 591.*
Antiochus roy de Comagene, rétabli dans ses Etats par Caius, *p. 283.*
Antioque Ev. de Bostres arrive à Ephese avec Jean d'Antioche, *p. 405*, signe la condannation de Nestorius en 436 &c. *p. 621.*
Antioque Prefet du Pretoire & Consul, *p. 344*, porte à Celestin des écrits & une lettre de Nestorius, *p. 343. 757.* Les Orientaux luy écrivent contre le Concile, *p. 425.* Il fait conduire Nestorius à son monastere, *p. 473.* Jean d'Antioche luy écrit contre Theodore &c. *p. 495.*
Antoine Ev. de Germes est tué par les Macedoniens qu'il persecutoit, *p. 301.*
Antoine Evesque de Calcide presche la semaine sainte à Antioche, *p. 583.*
Antoine Evesque de Fussale, Saint Augustin en écrit au Pape Celestin, *p. 148.*
Antoine Prestre de CP. va en Lydie pour convertir les Quartodecimans, *p. 299. 30.*
Anyse Evesque de Thebes, est deputé pour visiter Nestorius au Concile d'Ephese, *p. 396. 397.*
Anyse Notaire & Lecteur de Cesarée, cite Nestorius au Concile d'Ephese, *p. 397.*
Apelle. V. Ampele.
Apenien, c'est Pinien.

Aper Evesque de Lion n'est pas l'ami de Saint Paulin, *p. 120.*

Aper ami de S. Paulin dans le monde, *p. 9,* se convertit, & devient, dit-on, Evesque de Toul, *p. 114-120.* Saint Paulin luy écrit en 405, *p. 123,* & pour la troisieme fois en 406, *p. 127.*

Aphtone Prestre presche les Nestoriens à Calcedoine &c. *p. 495.*

Aphtone Samaritain, Saint Nil luy écrit sur la resurrection, *p. 196.*

Les *Apollinaristes:* Theodose II. leur défend les eglises dans les villes, *p. 299.* Ils renaissent aprés le Concile d'Ephese dans Eutyche, *p. 500.* Une seule nature du Verbe incarnée, expression d'Apollinaire, *p. 534.*

Apollonie ville de l'Epire, *p. 150.*

Appiarius Prestre d'Afrique appelle à Rome &c. *p. 148. 149. 375.*

Appinien Duc de Mesopotamie. Jean d'Antioche luy écrit, *p. 496.*

S. *Apre* Ev. de Toul, ce qu'on en dit: si c'est Aper ami de S Paulin, *p. 727-729.*

Aprings Evesque de Calcide, conseille à Jean d'Antioche d'écrire à Nestorius, *p. 354,* vient avec luy à Ephese, *p. 408,* est deputé vers l'Empereur, *p. 472.*

Apronien estoit à Nole en 406 avec S. Paulin, *p. 125.*

Aquilin Evesque de Byblos, deposé dans le faux Concile d'Ephese, peut estre Acylin Evesque de Barbalisse, *p. 592.*

L'*Aquitaine* province riche, mais corrompue, *p. 10.*

Canons *Arabiques,* mauvaises pieces, *p. 445.*

Arcade Empereur elevé par Saint Arsene &c. *p. 677. 678,* écrit à S. Nil qui luy represente son injustice envers Saint Chrysostome, *p. 199,* à laquelle des Evesques passionnez l'avoient engagé, *p. 224.*

Arcade Evesque Legat de Celestin au Concile d'Ephese, *p. 375,* y arrive, & signe la deposition de Nestorius, *p. 429,* est deputé du Concile à l'Empereur, *p. 470-472.*

Arcadie fille d'Arcade Empereur, *p. 288.*

Archelaüs Evesque, conseille à Jean d'Antioche d'écrire à Nestorius en 430, *p. 354,* est condanné à une grosse amende, *p. 529.*

Archelaüs Evesque de Minde, cite Jean d'Antioche au Concile d'Ephese, *p. 432.*

Arcise, on le confond avec S. Arsene, *p. 690.*

Ardabure General Got & Arien, *p. 297.*

Ariens, ils brulent une eglise que Nestorius vouloit abatre, *p. 298.* Saint Cyrille écrit contre eux, *p. 677.*

Aristolaüs Secretaire d'Etat, commis pour pacifier les Orientaux avec Saint Cyrille &c. agit beaucoup pour cela, *p. 516-521,* envoie un officier à Berée porter la lettre de S. Cyrille à Acace, *p. 527.* Maximien luy écrit de presser S Cyrille de condanner les anathematismes, *p. 535.* S. Cyrille s'ennuie de ses instances &c. *p. 539-541.* Il va à Antioche presser la conclusion de la paix, *p. 541-543,* en porte les nouvelles à l'Empereur &c. *p. 548. 567* retourne en Orient avec de nouveaux ordres pour faire condanner Nestorius, *p. 617. 618. 621. 622.*

Aristophane homme de qualité. S. Nil predit sa mort, *p. 197 198.*

Armenie, son état & son partage en 437, *p. 791. 1.* Les Evesques d'Armenie consultent S. Procle sur Theodore. Il leur répond &c. *p. 628-633.* Il y avoit des moines Apollinaristes, *p. 633.*

Arquebe Evesque de Panephyse, estoit vers 390 à Tennese pour y elire un Evesque &c. *p. 161:* y reçoit Cassien & Germain, & les mene à divers anacoretes, *p. 162.*

Arquebe Ev. de Diolque, *p. 162.*

Arquebe Prestre, à qui Saint Isidore écrit, *p. 162.*

Arquebe solitaire cede souvent sa cellule à ceux qui vouloient embrasser le mesme genre de vie, *p. 164.*

Arsace Roy d'Armenie, vivoit peutestre encore en 437 &c. *p. 791. 1.*

S. *Arsene* solitaire d'Egypte. *V. son titre p. 675. 795.*

Artibas, Saint Cyrille le porte à faire dechoir Chrysorete, *p. 540.*

Artheme Prestre, deputé de Sixte III. au Concile de Thessalonique en 438, *p. 264.*

Asclepiade Evesque de Tralles, écrit, dit-on, du Trisagion, *p. 713. 715.*

Aspar General Got & Arien, *p. 297,* est défait en Afrique, *p. 775. 2*

Asphale Prestre d'Antioche, & Nonce à CP. estoit au Concile d'Ephese, *p. 435.*

S. *Astere* Evesque d'Amasée, *p. 749. 2.*

Astere Evesque d'Amide, *p. 404,* s'unit à Jean d'Antioche pour condanner le Concile d'Ephese, *p. 409.*

Astere disciple de S. Julien Sabas, attire Acace dans son monastere, *p. 22.*

Astere fils d'Apronien estoit à Nole en 406, *p. 125.*

Ataulphe roy des Gots mort en 415, *p. 734. 1.*

S. *Athanase:* on luy attribue un écrit d'Apollinaire, *p. 534.* Sa lettre à Epictete alterée, *p. 538. 546.*

Athanase Evesque de Parale, indique à Nestorius la tenue du Concile d'Ephese, *p. 392.*

Athanase ordonné Evesque de Dolique, quoiqu'indigne, *p. 575,* ce qui cause un schisme, *p. 575-578.*

Athanase Evesque de Perrhe accusé, se demet, puis se veut rétablir, p. 647-649. 712, est deposé par le Concile d'Antioche, p. 649 652. rétabli par le faux Concile d'Ephese, deposé à Calcedoine, p. 652 654. 794.
S. *Athanase* Evesque de Naple, p. 726.
Athanase Prestre d'Alexandrie, neveu de S. Cyrille, p. 267. Dioscore le depose &c. p. 655. 794. 2.
Athenaïde ou Eudocie épouse Theodose II, p. 288.
Attale ville considerable de la Pamphylie, p. 774. 1.
Attique Evesque de CP. chasse tous les Prestres qui ne le reconnoissent pas, p. 173. Acace luy écrit sur le rétablissement de la memoire de S. Chrysostome, p. 215. 779. Il s'accommode de Pierre & d'Edesse Diacres d'Alexandrie, p. 276, rejette les Pelagiens, p. 305, agit contre les Messaliens, p. 449. 450. Le Prestre Maximien luy est fort attaché, p. 459. Il prend soin de l'instruction de S. Procle, p. 705, qui l'imite dans le bien, p. 708. Il meurt en 425, p. 149.
Attique de Nicople succede à Donat, assiste au Concile de Calcedoine, p. 549.
Audiens, Theodose II. fait une loy contre eux, p. 299.
Ave, quand on y a joint la seconde partie, p. 487.
S. *Augustin* loue & benit Dieu dans la conversion de S. Paulin, p. 27, luy envoie Licent pour s'en edifier, p. 28. Saint Paulin luy écrit, p. 63. Il fait un eloge de ses lettres, p. 51, le consulte sur l'action des Saints dans le Ciel, p. 55, luy écrit par Romanien, p. 70, puis par Agile & Romain &c. p. 71-73. estime fort ses consultations, p. 75. 76, se plaint de n'en pas recevoir de réponse, p. 77, luy écrit & reçoit de ses lettres en 405, p. 121. 122, en 407 & 408, p. 128, en 412 & 413, p. 184. En 417, il luy écrit contre les Pelagiens, p. 137. Il écrit en 418 à Saint Celestin alors Diacre, p. 118. Les Marseillois s'elevent contre sa doctrine, p. 183. 184. Il écrit à Pinien & Melanie, les reçoit &c. p. 243 245, écrit en 412 à Volusien, p. 249. Son union avec Posside qui écrit sa vie, p. 255-258. Theodose luy écrit pour l'inviter au Concile d'Ephese, p. 353, luy écrit sur ce qui s'y passa, p. 428.
Avite femme d'Apronien estoit à Nole en 406, p. 125 estoit morte en 420, p. 248.
S. *Aurele* Evesque de Carthage écrit à Saint Paulin, qui luy répond en 344, p. 62, luy récrit peutestre en 395, p. 67, & 396, p. 72.
Ausone avoit des Paulins pour parens, non S. Paulin de Nole, p. 2, qu'il eleve, & sert beaucoup dans le monde, p. 4. Il blasme son changement, p. 33-35.
Auspice Evesque de Toul, p. 727. 728.

B

BALSAMON Patriarche d'Antioche. p. 447.
S. *Baradate* solitaire presse Theodoret de se réunir avec Jean d'Antioche, p. 581. 582.
Barbalisse ville de l'Euphratesienne, p. 592.
Barcelone, Saint Paulin y demeure assez longtemps en 373, p. 38, y est fait Prestre cette année à Noel, p. 39.
Saint *Barnabé*: Son corps fut trouvé en Cypre vers 488, p. 447.
S. *Base* Evesque d'Edesse défend genereusement la foy, p. 684.
Barsumas disciple de Theodore, seme le Nestorianisme en Perse, p. 616.
Barsumas moine heretique, ministre de la fureur de Dioscore, p. 277.
S. *Basile* le Grand: Acace le va consulter au nom de l'Eglise de Berée &c. p. 221. Il est auteur de la vie monastique en Cappadoce &c. p. 744. 1.
Basile Evesque d'Ephese successeur de Memnon, p. 295, ordonné par S. Procle, p. 712.
Basile de Seleucie releve fort la 2^e lettre de S. Cyrille à Nestorius, p. 338.
Basile Evesque de Larisse, p. 762. 769. 1. Saint Celestin luy ecrit, p. 150. Il vient au Concile d'Ephese, p. 378, s'unit à Jean d'Antioche pour condanner le Concile, p. 409, souffre beaucoup, sans vouloir se réunir aux Evesques du Concile, p. 499.
Basile Abbé à CP. est arresté prisonnier & maltraité, puis renvoyé par Nestorius, p. 314 315. 750, presente une requeste à l'Empereur contre les violences de ce Prelat, p. 326-340, agit à Alexandrie & à CP. pour faire anathematizer Theodore, p. 632. 633. 791.
Basile Prestre, Theodoret l'envoie à Hellade pour le porter à se réunir, p. 589.
Basile Prestre de Capoue: S. Paulin luy fait rendre justice, p. 79.
Bassien fait Evesque d'Ephese d'une maniere irreguliere, p. 712.
Bassien fait Evesque d'Evazes en Asie malgré luy, p. 295.
Bassule bellemere de Sulpice Severe, p. 8, Saint Paulin la salue en 395, p. 69.
Fl. *Bassus* peut estre Prefet d'Italie vers 435, p. 608.
Anicius *Bassus* Consul en 431, accusateur, dit-on, de Sixte III, p. 261.
Belide ville de l'Epire, p. 158.
Belpuch ville du diocese de Toulouse, p. 39.
Benenace. V. Venance.
Benjamin solitaire tué par les Sarrazins, p. 202.

Benjamin solitaire trompé par le demon, *p. 170.*
Benjamin Juif: S. Nil luy écrit sur l'abolition du sabbat, *p 195.*
S. *Benoist* honoré dans le Poitou comme Confesseur, *p. 97. 726.*
Benoist Diacre frere de Sebastien ermite, *p. 97.*
Berenian Ev. de Perge, c'est *Verinien.*
Bernard Archev. de Naple en 1252, *p. 73 4. 1.*
Beronicien Evesque de Tyr, ne veut point passer les ordres de l'Empereur contre Nestorius &c. *p. 619.*
Betime solitaire de Sceté, ce qu'on en dit, *p 702. 703.*
Blemmyes barbares, courent la Libye &c. *p. 610.*
Les *Bogomiles* heretiques descendus des Messaliens, *p. 450. 451.*
S. *Boniface* Pape est elu en 419, *p. 13*, & soutenu contre Eulale, *p. 138*, écrit à Hilaire Evesque de Narbone, *p. 151*, à Saint Castor Ev. d'Apt, *p. 175*, meurt en 422, *p. 148.*
Boniface, Prestre d'Hippone envoyé au tombeau de S. Felix, *p. 121.*
Bordeaux estoit la patrie de S. Paulin, *p. 2. 3.*
Bourg petite ville sur la Garonne, fondée par le pere de S. Paulin, *p. 2.*
Busa Martyre Diacre de l'Eglise d'Alexandrie, en fait les affaires à Constantinople en 429, *p. 331-333. 755.*
S. *Brice* chassé de Tours en 430, y revient en 437, *p. 155. 156*, avec des lettres de Sixte III, *p. 264.*

C

CABASES metropole de la 2^e^ Egypte, *p. 365.*
Caduce Seigneur rend justice à Basile Prestre de Capoue, *p. 75.*
Caius Caligula rétablit Antiochus dans ses Etats, *p. 283.*
Calamitez: rien ne nous en oste plus la crainte que la crainte de Dieu, *p. 99.*
Calamon montagne du desert de Calame, *p. 663.*
Calandion Ev. d'Antioche en 412, *p. 714.*
Callinique Ev. de Gangres &c. *p. 712.*
Calliste Prefet d'Egypte, tué par ses gents en 422, *p. 282.*
Calosyre Ev. d'Arsinoé: Saint Cyrille luy écrit contre les Anthropomorphites, *p. 662. 663.*
La *Campanie*: Saint Ambroise en fait l'eloge, *p. 45.*
Candidien Prestre, peutestre de Rouen, connu de S. Augustin & de S. Paulin, *p. 112*, apporte à S. Paulin le traité de S. Augustin Du soin pour les morts, *p. 138.*
Candidien Diacre de CP. va trouver S. Cyrille à Ephese, *p. 469.*
Candidien Comte des Domestiques va au Concile d'Ephese pour y maintenir l'ordre, *p. 380-382*, veut & ne peut faire attendre Jean d'Antioche pour le Concile, *p. 390. 395. 755. 2*, affiche une protestation contre ce qu'on feroit auparavant, *p. 396*, écrit à l'Empereur contre le Concile, *p. 402. 407.* se plaint aux Orientaux du procedé du Concile, *p. 410*, veut empescher S. Cyrille & Memnon de celebrer les Mysteres, *p. 4..*. Le Concile se plaint de luy à l'Empereur, *p. 4 8.* Le Comte Jacque luy donne Nestorius en garde, *p. 455.*
Canope: S. Arsene y passe 3 ans, *p. 694.*
Capoue erigée en metropole en 971, *p. 731. 2.*
Capreole Ev. de Carthage depute au Concile d'Ephese, *p. 576.*
Cardamas esclave, puis exorciste à Bordeaux, *p. 81. 82*, fait penitence avec Saint Paulin durant le Caresme de 398, *p. 48. 81. 723*, le retourne voir en 400, *p. 92. 93.*
Caresme: Il avoit six semaines, & commençoit le lundi en Egypte, *p. 270.* On s'y abstenoit du vin, *p. 723. 2.*
Carene ou Marin, Jean d'Antioche luy écrit sur la paix, *p. 548.*
Carise Prestre œconome de Philadephie, *p. 748. 2*, s'oppose à deux Prestres de Nestorius, *p. 389*, vient se plaindre de sa deposition au Concile d'Ephese, *p. 442.*
Carmosyn Prestre d'Alexandrie, agent de S. Cyrille à CP. *p. 521.* Saint Cyrille luy écrit sur la réunion des Orientaux, *p. 542.*
Carmosyn Prefet d'Egypte, est tué aux combats de l'amphiteatre, *p. 624.*
Carpe Evesque a une vision sur sa conduite dure envers les pecheurs, *p. 195.*
Carpien Valentinien: Saint Nil le raille sur les folies de sa secte, *p. 195.*
Carthage assiegée par les Vandales, *p. 258.*
Cassie ville d'Egypte, *p. 510.*
Jean *Cassien* Prestre & Abbé à Marseille. *Voyez son titre p. 157. 739*, refute Nestorius à la priere de S. Leon, *p. 348 349.*
Cassien, à qui S. Isidore de Peluse écrit, *p. 163. 745. 1.*
Cassius Diacre de S. Cyrille va faire signer à Jean d'Antioche la condannation de Nestorius, *p. 542. 785. 2.*
S. *Castor* Ev. d'Apt, ce qu'on en dit, *p. 175. 176.* Cassien écrit pour luy ses Institutions &c. *p. 176-180. 741.*
Catzinitzares heretiques Eutychiens de l'Armenie, *p. 715.*
Ceiones, illustre famille Romaine, *p. 233. 234.*
Celancie dame de qualité & fort Chrétienne, à qui S. Paulin luy a écrit, *p. 145.*
Celeste Pelagien: S. Celestin ne veut pas l'écou-

ter aprés sa condannation, *p. 154. 304.* Honore le fait chasser de Rome en 421, *p. 249. 392.* Il demande un Concile à Theodose II, & à Nestorius, *p. 305.* Mercator le combat, *p. 3 6.* Il accuse Philippe, & demeure sans preuve, *p. 320. 321.* Theodose le fait chasser de CP. *p. 307.* Le Concile d'Ephese le rejette, *p. 440.*

S. *Celestin.* V. *son titre p. 148. 737.* S. Prosper & Hilaire luy écrivent contre Cassien, *p. 184. 185.* Il regrette Sisinne Ev. de CP. écrit à Nestorius son successeur, *p. 285.* Celeste luy demande un Concile, *p. 304.* Il croit qu'on peut transferer des Evesques &c. *p. 571-573.* Il loue les fideles de CP. de leur zele pour la foy, *p. 320,* declare nulles les depositions ou excommunications de Nestorius, *p. 324.* Nestorius luy envoie ses homelies, & luy écrit pour luy & pour les Pelagiens, *p. 342-344.* S. Cyrille luy écrit contre Nestorius, *p. 344. 345.* Dans un Concile de Rome il condanne Nestorius, *p. 349. 350,* commet S. Cyrille pour executer son decret contre luy, *p. 351,* écrit à Jean d'Antioche &c. *p. 352.* Nestorius luy mande que le Concile se tiendroit pour juger diverses choses, *p. 353.* Celestin ne l'indiqua point &c *p. 750.* Il depute & écrit au Concile, & à S Cyrille, *p. 374 761,* qui y tient sa place, *p. 393. 755. 756.* On lit & on enregistre sa lettre dans les actes du Concile, *p. 398.* Les Evesques condannent Nestorius selon sa lettre, *p. 399.* Theodose luy ecrit sur la deposition de Nestorius, de S. Cyrille & de Memnon, *p. 428.* Il modere la severité qu'on vouloit employer contre les Orientaux, *p. 498.* Il confirme l'ordination de Maximien &c. *p. 502. 503,* meurt peu aprés, *p. 503.* Il n'a point rendu de jugement contre les Pelagiens, *p. 771. 2.*

Celse fils de Pneumace, parent de Saint Paulin, *p. 1.*

Celse va en Afrique en 405 de la part de Saint Paulin, *p. 121. 122.*

Cereal porte un billet de S. Paulin à Rufin, *p. 127.*

Chresme, des le 5^e^ siecle on le faisoit à Alexandrie le jeudi saint, *p. 624.*

Chrysaphe eunuque, ministre des violences de Dioscore, *p. 655. 656.*

Chrysorete Grand Chambellan prevenu contre S. Cyrille, *p. 418. 569.* Les Orientaux luy écrivent contre le Concile d'Ephese, *p. 421. 425.* On le sollicite, on luy fait des presens pour le disposer en faveur de Saint Cyrille, *p. 539-541,* qui le veut faire deposer de sa charge, *p. 540.*

S. *Chrysostome.* V. S. Jean Chrysostome.

Circoncision, cette feste n'est pas si ancienne, *p. 145.*

Cirthe ville d'Afrique assiegée par les Vandales, *p. 258.*

S. *Clair* disciple de S. Martin, *p. 61,* avoit Victor pour compagnon de sa vie sainte, *p. 94.*

Claudien : on luy attribue mal le poeme de S. Paulin à Jove, *p. 88.*

Claudien Prestre de CP. que Saint Cyrille recommande à Maximien, *p. 534.*

Clement neveu de Vespasien, Consul, puis martyr de J.C. *p. 8.*

Comace de Mopsueste. V. Thomas.

Comare ou Macaire Ev. d'Egypte, signifie à Nestorius sa deposition par le Concile de Rome, *p. 365.* Saint Cyrille luy adresse un abregé du Concile d'Ephese, *p. 406.*

Commode Ev. de Tripoli cite Jean d'Antioche au Concile d'Ephese, *p. 434.*

Complute ville d'Espagne, aujourd'hui Alcala de Henarez ou Madrit, *p. 15.*

Concupiscence : Personne ne la sent plus que celui qui la combat, *p. 52.*

Constance Patrice, invite S. Paulin aux Conciles sur l'election de Boniface Pape, *p. 138.* Estant Empereur il fait chasser les Pelagiens de Rome, *p. 249.*

Constantin Ev. de Melitene en 449, *p. 295.*

Constantinople agitée aprés l'exil de S. Chrysostome, *p. 199.* Du temps de Saint Procle, de simple evesché devient le second siege de l'Eglise &c. *p. 289.*

Conversion, danger de la justifier devant le monde, *p. 31.*

S. *Cosme*, sa basilique dans le diocese de Cyr, *p. 557. 558.*

Crates philosophe renonce aux richesses pour posseder la vertu, *p. 18.*

Crescent homme de qualité, dont S. Nil predit la mort, *p. 197. 198.*

Crispin Ev. Donatiste de Calame, *p. 256,* confere avec Posside &c. *p. 257.*

Crosse d'Evesque n'estoit pas en usage au 5^e^ siecle, *p. 152.*

L'Eglise de *Cypre* declarée autocephale par les Conciles d'Ephese & de CP. *p. 444-447.*

S. *Cyr* & S. Jean: S. Cyrille transfere leurs reliques, *p. 269.*

S. *Cyrille* d'Alexandrie. *V. son titre p. 267.* Saint Celestin luy écrit sur la translation des Evesques, *p. 150.* Acace blasme ses anathematismes &c. *p. 225. 225.* Albine, Pinien & Melanie le visitent en 41?, *p. 246.*

Cyrille Evesque d'Adane: Theodoret le prie de porter Hellade à se réunir, *p. 559.*

Cyrille auteur de la vie de S. Euthyme, *p. 648.*

Cyrille partisan de la propagation, *p. 660,* p.e. auteur d'un traité des animaux, *p. 675.*

Cyrus

Cyrus Evesque d'Aphrodisiade, *p. 404*, vient au Concile d'Ephese, *p. 378*. Son humilité & sa reputation, *p. 378*. Il signe la relation de Nestorius contre le Concile, *p. 403*, & cependant est mis entre ceux qui le deposerent, *p. 763. 2.*

Cyrus Evesque de Tyr assiste au C. d'Ephese, *p. 617*.

Cythere homme de qualité & de pieté, ami de S. Paulin, *p. 97*, qui luy adresse un poeme &c. *p. 98. 99.*

D

DALMACE moine fait Evesque de Cyzic, *p. 424*, au lieu de Saint Procle, *p. 705*, vient au Concile d'Ephese, *p. 378*, demande qu'on attende Jean d'Antioche pour le commencer, *p. 393*.

S. *Dalmace* Abbé à CP. sa retraite, son zele pour la foy &c. *p. 321-323*. Il porte Theodose II. à écrire plus favorablement au Concile d'Ephese, *p. 418*, obtient la permission d'en faire venir les deputez à CP. &c. *p. 421-423*, empesche qu'on ne bannisse Saint Cyrille & Memnon, *p. 465*. Le Concile luy écrit pour le remercier &c. *p. 468*. Saint Cyrille le fait prier d'agir contre Nestorius, *p. 5.0*. Son zele s'échaufe contre Ibas, *p. 632*.

Damascius philosophe payen du V. siecle, *p. 275*.

Damase Pape: en 377 ou 378, on traite devant luy de l'heresie d'Apollinaire, *p. 221*.

S. *Damien*: sa basilique dans le diocese de Cyr, *p. 557. 558.*

Daniel Evesque de Darnis, signifie à Nestorius sa deposition par le Concile de Rome, *p. 366*, vient au Concile d'Ephese, *p. 378*, est deputé pour y citer Nestorius, *p. 37*, & à l'Empereur pour l'informer de ce que avoit fait le Concile, *p. 424*, qui luy écrit à CP. *p. 467*. S. Cyrille l'envoie consulter des Evesques sur la condannation de Theodore, *p. 638*.

Daniel Evesque de Colonie cite Jean d'Antioche au Concile d'Ephese, *p. 434*. S. Cyrille l'envoie peutestre consulter des Evesques sur la condannation de Theodore, *p. 638*.

Daniel Prestre dit à S. Cyrille que Theodoret n'a point condanné Nestorius, *p. 621*.

Daniel disciple de S. Pierre de Galacie, *p. 254*.

Daniel solitaire de Sceté, *p. 166*, disciple de S. Arsene, *p. 678-681*, ce qu'on en dit, *p. 648-70.*

Daniel corrupteur d'un monastere de filles en Orient, se fait Evesque dans les Gaules, *p. 152*.

Darnis metropole de la Libye Marmarique, *p. 167*.

Decani, divers officiers ecclesiastiques & seculiers, *p. 7 0.*

Decence Evesque d'Eugube, consulte le Pape Saint Innocent, *p. 148*.

S. *Delphin* Evesque de Bordeaux battize Saint Paulin & son frere, *p. 3. 11. 13. 54*, luy écrit, & reçoit sa réponse peutestre en 394, *p. 41*, luy récrit, & reçoit encore réponse en 396, *p. 76. 77*, est fort malade en 398, *p. 81. 82*. Saint Paulin reçoit des lettres de luy, & luy écrit en 400, *p. 92. 93.*

S. *Denys* l'Areopagite. S. Nil cite une histoire de ses lettres, *p. 195*. Liberat le confond avec S. *Denys* de Corinthe, *p. 643*.

Denys Comte, Grand-Maistre de la milice en Orient, & Proconsul, *p. 528*, écrit à Constancie sur l'election de l'Evesque en 431, *p. 445. 776. 2*, maltraite Theodoret, *p. 57.* Jean d'Antioche luy envoie la loy contre les schismatiques pour la faire executer, *p. 581*. Il fait bannir Melece de Mopsueste, *p. 596*, traite de mesme Alexandre inflexible, *p. 600*.

Deodat, le mesme qu'Adeodat.

Destin, vanité du destin, *p. 86*.

Dexien Evesque de Seleucie vient au Concile d'Ephese, *p. 378*, demande qu'on attende Jean d'Antioche, *p. 393*, s'unit a luy pour condanner le Concile, *p. 409*.

Diadoque, à qui S. Nil écrit, *p. 211*.

Didier Prestre prie S. Paulin de luy expliquer les benedictions de Jacob, *p. 57. 123*. Saint Paulin s'en excuse, *p. 126*.

Docletien, à qui Saint Nil écrit, *p. 191*, sur Apollinaire, *p. 197*.

Diodore Evesque de Tarse fournit à Nestorius les principes de son erreur, *p. 312*. Euthere de Tyanes le loue fort, *p. 591*. Les Nestoriens estimoient beaucoup ses écrits, *p. 616*. S. Cyrille veut le faire condanner, *p. 624*, écrit contre luy, *p. 643*.

Diogene Evesque bigame, peutestre de Seleucobelle, *p. 225*.

Diogene Evesque de Cyzic, assiste au faux Concile d'Ephese, *p. 705*.

Diogenien Evesque d'Albi, fort Saint, *p. 129*.

Diomede œconome. Saint Nil le reprend de quelque erreur, *p. 197*.

Dioscore Evesque d'Alexandrie succede à Saint Cyrille, persecute ses parens & ses amis, *p. 654-656*, cause peutestre de la brouillerie dans la 6^e^ seance du Concile d'Ephese, *p. 772-773*. Theodoret luy écrit en 447, *p. 788*.

Dioscore Consul en 442, *p. 7 4. 2.*

Domitien Questeur prie Hellade de Tarse de prevenir une loy contre les scismatiques, *p. 500*, écrit à Theodoret pour le porter à se

réunir avec Jean d'Antioche, *p. 584*.

S. *Dommion* Prestre de Rome, reçoit en 394 S. Paulin, *p. 43*, qui luy envoie demander la chronique d'Eusebe, *p. 62*.

Domnus Evesque d'Oponte est deputé pour citer Nestorius au Concile d'Ephese, *p. 397*.

Domnus neveu de Jean d'Antioche quitte la solitude pour réunir son oncle avec les Catholiques, *p. 513*. Theodoret luy écrit, *p. 537. 558*. Il succede à son oncle, *p. 545*. S. Cyrille luy écrit, *Ibid.* Il renvoie l'accusation d'Athanase de Perrhe au jugement de Panolbe son metropolitain, *p. 647*. Saint Cyrille & Saint Procle luy écrivent en sa faveur, *p. 643*. Domnus revoit son affaire & le depose, *p. 649-652. 712*. Il inthronize Estienne d'Hieraple, *p. 790.2*.

Donat Evesque de Nicople, *p. 150*. S. Cyrille luy écrit sur la réunion des Orientaux, *p. 549*.

Donat Prestre raporte de CP. une lettre du Questeur Domitien à Theodoret, *p. 584*.

Donatistes, Theodose II. fait une loy contre eux, *p. 299*.

Dorothée Evesque de Marcianople presche le Nestorianisme à Constantinople, *p. 572*, & souleve tous les fideles, *p. 319. 320. 331-333*, vient au Concile d'Ephese, *p. 7*, demande qu'on attende Jean d'Antioche, *p. 393*, s'unit à luy pour condanner le Concile, *p. 409*, signe le pouvoir des deputez, *p. 472*, envoie un Prestre aux Nestoriens de Constantinople, *p. 41*, deplore leur état &c. *p. 498*. Maximien de Constantinople le depose, *p. 457. 556*. Il se soutient contre Saturnin ordonné en sa place, *p. 493*. Jean d'Antioche luy mande le voyage de Paul d'Emese pour faire la réunion &c. *p. 530*. Il prie Jean de lu mander la verité de la paix, *p. 551*, y demeure opposé, & privé de l'episcopat, *p. 591*, est banni à Cesarée en Cappadoce &c. *p. 499. 603. 604*. S. Procle écrit à son Eglise contre luy, *p. 708*.

Dorothée solitaire prés d'Antinople, ne veut pas distribuer des aumosnes, *p. 247*.

Douceur Il faut quelquefois y renoncer pour la defense de la verité, *p. 212*.

Dynamie, saint Evesque d'Angoulesme, *p. 129*.

Dynate Evesque de l'Illyrie. Saint Celestin luy écrit, *p. 150*.

E

EBROMAGVE, peutestre *Embrau* ou Brau, appartenoit à S. Paulin, *p. 720*.

Les *Ecclesiastiques* n'estoient point distinguez des laiques par leurs habits, *p. 151*.

Ecriture sainte, les paroles en sont terribles aux demons, *p. 658*.

Edese Diacre d'Alexandrie appaise l'Empereur sur le meurtre d'Hypacie, *p. 273. 275*.

Edesse metropole de l'Osrhoene, Eglise tres considerable &c. *p. 504*. Il y avoit un college pour les Chrétiens de Perse, *p. 616. 617*.

Eglises, on les ornoit de fleurs & de cierges &c. *p. 72*, de peintures d'histoires saintes &c. *p. 105-107*. Elles regardoient ordinairement l'Orient, *p. 1 6*.

Elie œconome de Sceté, *p. 712*.

Elie solitaire tué par les Sarrazins, *p. 232*.

Elisée Evesque Nestorien chassé de son Eglise, *p. 499*.

Eluse ville de Palestine convertie par Saint Hilarion, *p. 203*.

Emile Evesque de Benevent estoit à Nole en 405, *p. 125*.

Emese ville celebre de la Phenicie, *p. 528*.

Endeleque ami de S. Paulin l'engage à faire le panegyrique de Theodose, *p. 65. 66*. Il est different de Sancte, *p. 725*.

Epaphrodite Lecteur & notaire de Rhode, cite Nestorius au Concile d'Ephese, *p. 95*.

Ephese: Theodose y indique le Concile contre Nestorius &c. *p. 364*.

Ephestion solitaire d'Egypte, jette dans l'eau l'or que Melanie avoit mis chez luy, *p. 247*.

Epictete: la lettre que S Athanase luy ecrivit corrompue par des heretiques, *p. 538. 545*.

Epictete Diacre de Constantinople porte au Pape la nouvelle de l'ordination de Maximien, *p. 490. 502. 50*.

Epictete philosophe payen: un Chrétien r'habille mal son enchiridion, *p. 210*.

Epinique solitaire, consulte S. Nil sur ses peines, *p. 194*.

S. *Epiphane* Evesque de Salamine mort le 11 de may 403, *p. 44. 773.2*.

Epiphane Archidiacre d'Alexandrie: Maximien luy écrit sur les Anathematismes, *p. 535*. Il écrit à diverses personnes, & presse de conclure la paix à force d'argent, *p. 539-541*.

Epiphane Diacre du temps du VII. Concile, *p. 293*.

Epiphane moine d'Alexandrie fait courir une fausse lettre d'Hypacie, *p. 05*.

Erasistrate Evesque de Corinthe en 449, *p. 263*.

Estienne est fait Evesque d'Hieraple en 445, *p 790.2*, ordonne Sabinien Evesque de Perrhe, *p. 652*.

Estienne officier conduit Irenée & Photius en exil, *p. 605*.

Ethere Diacre signe au Concile d'Ephese pour Theodore de Cadates son Evesque, *p 400*.

Ethere Evesque de Smyrne en 4 8, *p. 264*.

Evagre de Pont visite Saint Jean de Lycople, *p. 218*. S Arsene &c. *p. 683*.

Eucaire Defenseur de l'Eglise de Constanti-

nople, le Concile d'Ephese luy écrit, *p.401.*
Eucaristie, miracle que Dieu opere pour confirmer la foy de ce mystere, *p.691-693.*
Eucarpe ami de S. Nil qui luy écrit, *p.213.*
S. *Eucher* estoit apparemment de Lion, .739, prend S. Paulin pour son modele, *t.2*, l'envoie visiter &c. *p.135.* S. Paulin luy écrit, .-32.2. Il fait l'abregé de quelques ouvrages de Cassien, *p. 778.*
Euchites heretiques approchant des Pelagiens, *p.441.*
Eudoxe Evesque de la 2e Mesie, quitte l'episcopat pour le schisme, *p.504.*
Eudocie Imperatrice, fille de Leonce Sophiste &c. *p.288.* Sainte Melanie l'exhorte à visiter les saints lieux, *p 251*, & l'y reçoit &c. *p.252.* S. Cyrille luy écrit contre Nestorius, *p.340-342.* Elle raporte des reliques de S. Estienne à Constantinople, *p.711.*
Eudoce Evesque de Come, cite Jean d'Antioche au Concile d'Ephese, *p.432.*
Evesques: bel exemple dans S. Paulin, *p.130-132.* On peut quelquefois les changer de siege, *p.150.571-573.* Celestin veut qu'ils passent par les degrez inferieurs, ne se distinguent point par l'habit &c. *p.15* . S. Ambroise, Acace veulent estre toujours exposez aux yeux du monde, *p.222.* Ce que c'estoit que la communion episcopale, *p.44* . Le Concile d'Ephese permet à des Evesques de gouverner plusieurs villes, *p.449.* Un Evesque qui suit les regles de l'Eglise, est une regle vivante, *p.661.*
Evethe officier; S. Nil crie contre son avarice, *p.145.*
Eugene usurpateur de l'Empire, défait en 394, *p.41.*
Eugraphie: on cherche chez elle le moyen d'opprimer S Chrysostome, *p.223.*
Eulale Antipape elu à la mort de Zosime en 418, *p.137.* Son schisme dure jusqu'en 425, *p. 149.*
Euloge de Cesarée preside au Concile de Diospolis, *p. 451.*
S. *Euloge* Evesque d'Alexandrie au VI. siecle, *p. 568. 660*, prudent & moderé, *p. 642.*
Euloge Prestre de S. Cyrille residant apparemment à Constantinople, *p. 539.* Ce Saint luy adresse l'abregé du Concile d'Ephese, *p. 406*, luy écrit pour justifier sa conduite & la foy des Orientaux, *p.558. 569.*
Euloge moine à qui S. Nil écrit, *p. 208.*
Saint *Euloge* martyr en Espagne au 9e siecle, *p. 755. 1.*
Euloge ami de Theodoret traduit en Armenien des ouvrages de Diodore & de Theodore, *p.627.*
Eulogie, pain beni, & presens, *p. 63.540.*
Eunomie fille d'Apronien, *p. 248*, estoit à Nole en 406, *p. 125*, estoit morte en 420, *p. 248.*
Eunomiens, Theodose II. fait une loy contre eux, *p. 299.*
S. *Evode* va voir S. Paulin en 405, *p. 122.*
Evopce Evesque de Ptolemaïde envoie à Saint Cyrille l'écrit de Theodoret contre ses anathematismes, *p. 372*, vient au Concile d'Ephese, *p. 3 8*, qui le depute à l'Empereur, *p. 470.* Il porte peutestre à Saint Cyrille la nouvelle de l'ordination de Maximien, *p. 490.*
Sainte *Euphemie* Martyre à Calcedoine, Sainte Melanie sent une excellente odeur à son tombeau, *p. 250.*
Sainte *Euphemie* martyre inconnue, transferée à Alexandrie vers 437, *p. 624.*
Euprepe; il y avoit à Antioche un monastere de ce nom, *p. 284.*
Euprepe Evesque de Bysie, *p. 404*, demande qu'on attende Jean d'Antioche pour commencer le Concile d'Ephese, *p. 393.*
Saint *Evre*, le mesme que Saint Apre Evesque de Toul, *p. 728.*
Euricien Tribun va à Cyr sommer Theodoret de se réunir à Jean d'Antioche, *p. 581.*
S. *Eusebe* de Samosates, sa generosité, *p. 584*, donne à l'Eglise plusieurs bons Evesques en 379 &c. *p. 221.*
Eusebe de Cesarée trop estimé par Saint Paulin, *p.63.*
Eusebe de Cremone estoit en Palestine en 394, *p.64.*
Eusebe d'Ancyre ordonné par S. Procle, *p.292. 712.*
Eusebe de Dorylée, qui il estoit, *p.318.319.751.* Il s'eleve le premier contre Anastase Prestre de Nestorius &c. *p.313*, & contre Nestorius méme, *p.318*, affiche, dit-on, un placard contre luy, *p. 327.753*, releve fort la seconde lettre de S. Cyrille à Nestorius, *p.338*, est condanné au faux Concile d'Ephese, *p.511.*
Eusebe Evesque de Peluse vient au Concile d'Ephese, *p. 378.* S. Isidore le juge digne d'estre deposé, *p 661.*
Eusebe Prestre ou Evesque écrit à Saint Cyrille contre Valerien le Pelagien, *p.278.*
Saint *Eusebe* Abbé de Teledan, *p.220.*
Eusebe solitaire tué par les Sarrazins, *p.202.*
Eusebie Abbesse tuée à Marseille, *p.175.*
Eustache: a qui Euthere adresse un écrit contre Saint Cyrille, *p.508.509.*
Eustathe Evesque de Sebaste, auteur du monachisme en Cappadoce &c. *p.144.1.*
Eustathe Evesque de Parnase uni aux Orientaux, *p. 509.768.*
Eustathe Evesque de Docime, cite Jean d'Antioche au Concile d'Ephese, *p. 32.*
Eustathe Evesque d'Attalie, *p.774.1*, se depose: le Concile d'Ephese luy conserve le nom & la dignité d'Evesque, *p.448.*

Eustobien Evesque de la 2e Cilicie anathematize Saint Cyrille, *p.558.*

Eustoque Prestre porte à Jean d'Antioche une lettre de Dorothée de Marcianople, *p.551.*

Eustrace, peutestre Eustathe de Parnase, *p. 758.*

Euthere Evesque de Tyanes vient au Concile d'Ephese, *p. 378*, demande qu'on attende Jean d'Antioche pour le commencer, *p.393*, s'unit à luy pour condanner le Concile, *p.409.* Maximien de Constantinople le depose, *p.497. 535.* Il écrit contre S. Cyrille plusieurs discours, *p. 508.509.* Jean d'Antioche luy écrit pour le porter à la paix &c. *p.517.* Il écrit au Pape contre la paix &c. *p. 559-561.* Il juge S.Procle orthodoxe, *p.583*, demeure obstiné dans son schisme, & deposé, *p.581*, est banni à Scythople, meurt à Tyr, *p.604.*

S. *Euthyme* Abbé celebre dans la Palestine, *p. 201*, elevé par Acace de Melitene. *p.294*, imite S.Arsene, *p.695*, reçoit Juvenal de Jerusalem, & le Prestre Hesyque pour dedier son eglise, *p.227.* Il porte Pierre Evesque de Paremboles à s'unir à S. Cyrille, *p.379*, détourne Domnus de s'en retourner à Antioche, *p.513*, excuse Jean d'Antioche dans son schisme, *p.544.*

Eutrope Prestre loue S. Paulin & Therasie, *p. 29.*

Eutyche heresiarque sort de son monastere pour combatre Nestorius, *p.422.* On l'emploie pour solliciter Chrysorete, *p.539.* Il pouvoit appuyer l'Abbé Basile, *p.539.*

Eutyche Diacre porte à l'Empereur une lettre du Concile d'Ephese, *p.431.*

Eutychien Diacre; Hesyque commente le Levitique à sa priere, *p.229.*

Les *Eutychiens* heretiques nouveaux Apollinaristes, *p.545.*

Eutyque Quartodeciman, *p.748.*

Excommunication: Il y en avoit qui n'emportoit pas la separation des Sacremens, *p.412.*

S. *Exupere* Evesque de Toulouse, *p. 129*, n'est pas apparemment le suivant, *p.79.*

Exupere Curé pres de Bordeaux, *p.79.*

F

FABIUS Evesque Pelagien chassé d'Italie, demande un Concile à Theodose qui le fait chasser de Constantinople, *p. 305-307.*

Faltone Pinien Proconsul d'Asie sous Diocletien, *p. 234.*

Famothin mine en Egypte, lieu d'exil, *p.601.*

Fauste fils de S. Dalmace se retire avec luy, *p. 322*, est honoré par les Grecs, *p.323.*

Fauste Evesque de Riés suit les anathematismes de Saint Cyrille, *p. 361.*

Fauste solitaire consulte Saint Nil sur ses peines, *p. 194.*

Fauste Prefet de Rome en 425, *p.149.*

S. *Felix* Pape, S. Cyrille allegue son autorité, *p. 643. 767. 1.*

S. *Felix* Prestre de Nole & Confesseur; son tombeau estoit hors la ville, *p. 45.* Saint Paulin s'attache des ses premieres années à l'honorer, *p. 12*, veut estre son portier, *p.17. 39*, commence apparemment en 394, à honorer ce Saint par un poeme, *p. 41*, ce qu'il continue tous les ans jusqu'à son Episcopat, *p. 60. 61. 67. 71. 77. 81. 82. 92. 99. 101. 109. 113. 121. 124. 127. 128.* S. Paulin orne son tombeau par plusieurs edifices, *p. 104-109.* Il apparoist aux Gots qui assiegeoient Nole en 410, *p. 133.*

Felix Evesque d'Apollonie, & Belide delivré de l'oppression par S. Celestin, *p.150.*

Firme Evesque de Cesarée en Cappadoce, *p. 292*, mort en 439, *ib.* vient au Concile d'Ephese, *p. 279.394*, approuve les lettres de S Cyrille, *p. 397*, assure les Legats de Celestin de la deposition de Nestorius, *p. 429.* Les Evesques qui estoient à Constantinople &c luy écrivent, *p. 465* Il est deputé par le Concile à l'Empereur, *p. 470*, écrit à Ancyre contre les Orientaux, *p.491*, veut en vain ramener Alexandre d'Hieraple, *p. 555* S Cyrille le consulte sur la condannation de Theodore, *p.638*, meurt en 439, *p.711, 790, 2.*

Flaccille fille d'Arcade, sœur de Theodose II, *p.288.*

S. *Flavien* Evesque d'Antioche, son ordination est fort blasmée, *p 222.* Il chasse les Messaliens de Syrie, *p.449.*

Flavien Evesque de Philippes, S. Celestin luy mande la condannation de Nestorius, *p.352, 758.* Il va au Concile d'Ephese, *p.379*, y tient le rang de Rufe de Thessalonique, *p.394*, demande qu'on depute à Nestorius *p.396*, approuve les lettres de S. Cyrille, *p.397*, demande qu'on raporte la doctrine des Peres sur l'Incarnation, *p. 398*, est seul signé dans la réponse du Concile à l'Empereur, *p.418*, fait lire en grec la lettre de Celestin au Concile, *p. 429*, & le symbole de Theodore de Mopsueste pour le condanner, *p.442.* Il proteste à la teste du Concile qu'il ne consentira jamais à la deposition de Saint Cyrille & de Memnon, *p. 456*, est deputé à l'Empereur par le Concile, *p. 470.*

S. *Flavien* Evesque de CP. releve fort la seconde lettre de S. Cyrille à Nestorius, *p. 338*, est condanné au faux Concile d'Ephese, *p.511.*

Flavien banqueroutier, *p.334.*

Fleurs, on en mettoit aux eglises & aux tombeaux des Saints, *p.72.*

Flore Evesque Pelagien chassé d'Italie, demande un Concile à Theodose qui le fait chasser de Constantinople, *p.305-307.*

Florent Evesque de Cahors écrit à Saint Paulin qui luy répond, *p.112.*

Florent Prefet du Pretoire en 428, *p.209.*

Fondi, S. Paulin y avoit des terres, *p. 4*, y bastit une eglise, *p. 109, 110.*

Fordun ville d'Ecosse: S. Pallade y meurt, *p. 155.*

Fortunat Soudiacre de Rome en 425, *p. 152.*

Fortunatien Prestre de Tagaste va à Rome en 405, *p. 122.*

Fredibal roy des Vandales est pris & envoyé à Honoré, *p 734.1.*

Fritilas Evesque d'Heraclée envoie au Concile d'Ephese, *p. 378.* Euprepe demande en son nom qu'on y attende Jean d'Antioche, *p. 393*, signe la relation de Nestorius, *p 403*, s'unit à Jean d'Antioche pour condanner le Concile, *p. 409.* Ses Suffragans se font autoriser par le Concile dans le gouvernement de plusieurs villes, *p. 449.*

G

GAINAS General des Gots consulte S. Nil, *p 198.199.*

Galla femme de Saint Eucher embrasse avec luy la vie solitaire, *p. 135.*

S. *Gallican*, son histoire au moins incertaine, *p. 8.*

Gascogne pays riche & beau, mais corrompu, *p. 10.*

Gavinien de Perrhe, c'est Sabinien, *p. 654.*

Gelase Evesque de Cyzic, *p. 706.*

S. *Genés* martyr à Arles: on attribue son histoire à Saint Paulin, *p 144.*

S. *Gennade* Evesque de Constantinople condanne les anathematismes de S. Cyrille, *p. 359.*

Gennade Prestre & Abbé scandalizé de la condescendance de Saint Procle envers Juvenal, *p. 452.709.*

Genseric amene les Vandales en Afrique, *p. 733.2.*

S. *Germain* Evesque d'Auxerre est envoyé en Angleterre contre les Pelagiens, *p. 154.*

Germain Prestre ami de Cassien: son histoire, *p. 650-174.*

Germain Prestre d'Arabie va en Galice, *p. 60 .609.*

Germain Comte à qui S. Isidore écrit, *p. 741.1.*

Germanicie ville de la Syrie Euphratesienne, pourquoi & par qui ainsi nommée, *p. 283.*

Germanicus Cesar pere de Caius Caligula, *p. 2.*

Geronce Superieur des monasteres de Sainte Melanie, *p. 251.*

Gestide: S. Paulin luy adresse deux poemes, *p. 6.*

Gondicaire ou *Gonthaire* roy des Vandales, estoit mort en 427, *p. 734.*

Les *Gots* font trembler l'Italie en 401 &c. *p. 99.733.2*, la ravageant en 409 & 410, *p. 733.734.*

S. *Gregoire* Thaumaturge: S. Cyrille allegue son autorité, *p. 64 .*

S. *Gregoire* de Nazianze: on fait Hesyque son disciple, *p. 227.*

S. *Gregoire* de Nysse, son discours sur la Resurrection, peut estre d'Hesyque, *p. 230.*

Saint *Gregoire* le Grand previent les Evesques d'Orient sur de faux Canons d'Ephese, *p. 771. 7 .*

Guesnay historien peu assuré, *p. 740.2.*

H

HABITS d'Evesque & d'Ecclesiastique, uniforme avec ceux des laïques &c. *p. 151.152.*

Heliade Evesque de Zeugma, conseille à Jean d'Antioche d'écrire à Nestorius, *p. 354*, vient avec luy à Ephese, *p. 408.*

Hellade Evesque de Tarse: Jean d'Antioche luy écrit sur la condannation de Nestorius, *p. 355.356.* Il vient au Concile d'Ephese, *p. 378.* Il rejette la Synodique de Maximien de Constantinople &c. *p. 495.497.* On luy mande les propositions de paix, *p. 518.* Il suit les impressions d'Alexandre d'Hieraple, *p. 515. 51.* Theodoret luy écrit, *p. 52 .* Saint Cyrille refuse de le rétablir, *p. 497. 536.* Alexandre & luy s'animent à ne point entrer dans la communion de Saint Cyrille &c. *p. 558.559.* Il ne répond pas à Theodoret plus pacifique que luy, *p. 561*, écrit au Pape contre la paix, *p. 560.* Il consulte Melece & Theodoret sur la loy contre les schismatiques &c. *p. 580*, & contre luy mesme nommément, *p. 581.* Il jugeoit S. Procle orthodoxe, *p. 583.* Il se réunit à Jean d'Antioche &c. *p. 589. 790*, tasche en vain de réunir Melece de Mopsueste, *p. 593.* Son eloge, *p. 604.605.* On luy fait signer la condannation de Nestorius &c. *p. 518.*

Hellade Evesque de Ptolemaïde est deputé à l'Empereur pour les Orientaux, *p. 472.*

Hellade Evesque des Gaules, à qui Cassien adresse ses Institutions, *p. 17 .*

Hermias S. Cyrille luy adresse un ecrit, *p. 373. 654.655.*

Hermogene de Rhinocorures, *p. 510*, son eloge, *p. 511*, cite Nestorius & ses adherans pour venir au Concile d'Ephese, *p. 392*, est deputé à Rome par S. Cyrille, *p. 510*, assiste à l'ordination de Sixte III. *p. 260 512.*

Heron solitaire se jette dans un puits &c. *p. 170.*

Hesyque Evesque de Salone écrit à Saint Augustin, *p. 745.2.*

Hesyque Evesque de Castabales se separe de Jean d'Antioche, *p. 577*, s'y réunit, *p. 589.*

Hesyque Prestre de Jerusalem, & Docteur de l'Eglise. *V. son titre p. 227.744.*

Hesyque Prestre de Constantinople, *p. 228.*

Hieraple, le Concile d'Ephese y écrit, *p. 435*, mais apparemment une lettre circulaire, *p. 439.*

Hierax grammairien est arresté par une sedition des Juifs, & mis à la question, *p. 271.*

S. *Hilaire* Ev. d'Arles par un miracle, *p. 153*

Hilaire Evesque de Narbonne, le Pape Boniface luy écrit, *p.151.*
Hilaire écrit à S. Augustin & à S. Celestin sur les Semipelagiens, *p.184.185.*
Himere de Nicomedie vient au Concile d'Ephese, *378*, s'unit à Jean d'Antioche pour condanner le Concile, *p.409*, est deputé à l'Empereur pour les Orientaux, *p.472.473.* Maximien de CP. le depose, *p.407.53* . Les Orientaux demandent son rétablissement pour se réunir, *p.525.* Il écrit à Theodoret qui luy répond sur la paix, *p.526.* Il l'embrasse, & demeure Evesque, *p.591.*
Hippone assiegée, puis brulée par les Vandales, *p. 258.*
Saint *Honorat* Evesque d'Arles envoie visiter S. Paulin en 413, *p.135.* S. Celestin luy écrit contre un Daniel miserable Evesque, *p.152.* Il engage Cassien à continuer ses conferences, *p.179.*
Honoré Empereur elevé par S. Arsene, *p 677*, invite S. Paulin aux Conciles sur le Pape Boniface, *p.138*, soutient Melanie contre son frere Severe, *p.237.238*, meurt en 423 sans enfans, *p.149.287.*
Huns: S. Procle fait un discours sur leur défaite, *p.7 6.*
Hypace officier porte l'ordre pour chasser Alexandre d'Hieraple, *p. 601.*
Hypace solitaire tué par les Sarrazins, *p.202.*
Hypacie philosophe payenne est massacrée cruellement, *p.274-275.* On luy attribue une fausse lettre à S. Cyrille pour Nestorius, *p.606.*
Hypate evesché de la Thessalie, *p.604.*

I

JACQUE Prestre va en Lydie pour réunir les Quartodecimans à l'Eglise, *p.299. 300.*
Jacque Corevesque, *p.748.2.*
Jacque Prestre de Perse se retire dans la Campanie, *p.45.*
S. *Jacque* solitaire de Cyr presse Theodoret de se réunir avec Jean d'Antioche, *p.181.*
Jacque Comte a en sa garde Saint Cyrille & Memnon, *p.459.*
Jalousie, rien ne l'enflamme tant que la presence de l'objet, *p.44.*
S. *Janvier* Evesque de Benevent & martyr apparoist à Saint Paulin, *p.130.*
Janvier Evesque d'Aquilée, les Orientaux veulent l'engager dans leurs interests, *p.479. 480.*
Ibas Evesque d'Edesse, successeur & antagoniste de Rabula; *p.504.595.628*, écrit à Maris de Perse sur le Nestorianisme &c. *p.564*, se trouva Prestre au Concile d'Ephese, *p.75-.2*, Procle de Constantinople veut qu'il se justifie, *p.631.* Il [illegible] d'aller au jugement d'Athanase de Perrhe, *p.650.*
Idolatrie défendue par Theodose & Arcade, *p.742.*
Idduas Evesque peutestre de Smyrne, declaré innocent par Procle de Constantinople, & par Sixte III *p.264 711.*
S. *Jean* l'Evangeliste: il y avoit une eglise de son nom sur son tombeau à Ephese, *p.454.*
S. *Jean* Chrysostome Archevesque de Constantinople, fait Germain Prestre, & Cassien Diacre, *p.173*, n'a pu instruire S Nil à Constantinople, *p.190.* Saint Procle fut, dit-on, son disciple &c. *p.704 705.* S. Nil défend son innocence, *p.199.200.* Acace de Berée fut un de ses principaux persecuteurs, *p.222-225*, ne rétablit sa memoire que par force, *p. 279*, & Saint Cyrille à l'extremité, *p.280.281.* On commence en 428 à celebrer sa feste à la Cour, *p.301.* Saint Procle fait raporter son corps à Constantinople, *p.711.*
Jean de Cesarée consacre S. Porphyre Evesque de Gaza, *p.441.*
Jean de Jerusalem: Vigilance prend son parti contre S. Jerome, *p.74.* Il fait peutestre Saint Hesyque Prestre, *p.228.* Jean de Cesarée fait S. Porphyre Prestre de Jerusalem Evesque de Gaza, sans la permission de Jean son Evesque, *p.451.*
Jean d'Antioche Evesque fort estimé, *p.291.* S. Celestin luy écrit sur la translation des Evesques, *p 150*, luy mande la condannation de Nestorius par son Concile, *p.352.* S. Cyrille luy écrit sur le mesme sujet, *p.353.* Il écrit une belle lettre à Nestorius *p.354-356.* Il est choqué des Anathematismes de S. Cyrille, *p.358.359.370* & les fait refuter, *p.370-372.* Il vient tard au Concile d'Ephese, prie qu'on l'attende, ne le peut obtenir, *p.387-391.* Soixante-huit Evesques le demandent inutilement, *p.392-394.* Il arrive le 26 ou 27 de juin, *p.767.768*, avec 26 ou 27 Evesques, *p.768.* Il ne veut pas ecouter les deputez du Concile, *p.408 409*, les maltraite, est separé de la communion, *p.413-415.* Le Concile le fait citer, il y répond par un placard, *p.432-434.* Il le separe de la communion, casse sa sentence &c. *434-436.* S. Cyrille prononce un discours contre luy, *p.439.* Il écrit deux lettres, l'une à Antioche, l'autre à Acace de Berée, *p.459*, est deputé à l'Empereur, *p.472*, parle beaucoup pour Nestorius, *p.478*, panche à se reconcilier avec le Concile, *p.479*, presche à Calcedoine, *p.495*, emmene peutestre Nestorius, luy fait des presens, *p.494*, écrit à Antioque contre Theodote &c. *p. 495*, tient divers Conciles &c. *p.495.495.* Il porte les Suffragans d'Edesse à se separer de Rabula, *p.505.* Sixte III. veut bien le recevoir &c. *p. 512.* Domnus son neveu vient pour le porter à se réunir aux Catholiques, *p.513.* L'Empereur luy ordonne d'aller à Nicomedie

pour s'accorder avec S. Cyrille, *p. 515.* Il tient ſon Concile, va à Berée &c *p.517 521* Il approuve la lettre de S. Cyrille à Acace &c. *p. 522,* luy depute Paul d'Emeſe, écrit à divers Eveſques, *p. 528-536,* preſſé de conclure la paix, *p. 539-541,* il ſigne l'acte dreſſé par S. Cyrille, *p.542.543,* luy écrit, au Pape & à Maximien, *p.545 545.* Il n'a point eſté dans l'erreur, *p.543-545,* récrit au Pape qui luy répond &c. *p. 548-550,* demande des loix contre les ſchiſmatiques, ordonne des Eveſques en leur place, *p. 573-575,* erige un eveſché à Sergiople, *p. 578. 579,* obtient une loy contre les ſchiſmatiques, *p. 580.581,* ſe réunit à Theodoret, l'engage à luy réunir les autres, *p. 585-588.* Les deux Cilicies s'y réuniſſent, *p.588-590.* Il fait bannir Melece de Mopſueſte &c. *p. 594 595.* Il ne peut gagner Alexandre, *p.596-600,* le fait bannir, *p. 600.601,* offre de le rétablir s'il veut ſe réunir, *p. 601.* Il approuve l'inthronization de S. Procle, *p.707.573.* S. Cyrille luy adreſſe une nouvelle declaration de foy en 436 &c. *p. 619* Jean ſe plaint de ces nouvelles ſignatures uniquement propres à troubler &c. *p. 620-623.* Procle luy envoie ſa lettre aux Armeniens pour la ſigner, & luy écrit contre Ibas, *p. 631.* Il refuſe avec ſon Concile de condanner Theodore &c. *p.635-641.* Sa mort & ſon eloge, *544-546.*

S. *Jean* Eveſque de Naple meurt peu aprés S Paulin qui luy apparut &c. *p.141.142.736.*

Jean d'Epheſte eſt deputé pour citer Neſtorius au Concile d'Epheſe, *p.397.*

Jean de Damas arrive au Concile d'Epheſe avec Jean d'Antioche, *p.408,* eſt deputé à l'Empereur, *p.472,* meurt en 435 ou 436, *p.621.*

Jean de Cyr, *p.654.*

Jean de Germanicie s'unit à S. Cyrille, y exhorte Alexandre d'Hieraple, *p.558 567.*

Jean d'Hieraple eſt exclus du jugement d'Athanaſe de Perrhe &c. *p.650.651.*

Jean Eveſque depoſé pour le Neſtorianiſme, *p.499.*

Jean Talaia Eveſque de Nole en 485, *p.734.2.*

Jean Eveſque de Conſtantinople au ſixieme ſiecle, *p.772.1.*

Jean Preſtre d'Antioche à la fin du V. ſiecle, condanne quelques expreſſions de Saint Cyrille, *p.360.*

Jean Preſtre de Conſtantinople va porter au Pape la nouvelle de l'ordination de Maximien, *p.490.502.503.*

Jean Syncelle de Saint Cyrille qui l'envoie d'Epheſe à Conſtantinople, *p.427.*

Jean œconome de Sceté, *p.172.*

Jean Abbé en Syrie envoie à S. Cyrille, *p.619,* qui luy adreſſe une explication du ſymbole de Nicée, *p.640.*

Jean Diacre auteur de la vie de S. Gregoire le Grand, *p.146.*

Jean Ceimeliarque, ou ſacriſtain de Naple, *p.736.1.*

Jean ſolitaire, puis cœnobite pres de Diolque, *p.164.*

Jean tyran uſurpe l'empire en 423, eſt tué en 425, *p.149.*

Jean Comte & Intendant des Largeſſes envoyé par l'Empereur au Concile d'Epheſe, *p. 418,* y fait arreſter Neſtorius, Saint Cyrille & Memnon, *p.455-457,* ne peut obliger le Concile à donner une declaration de ſa foy, *p.640,* fait beaucoup ſouffrir les Eveſques. *p.462-464,* indiſpoſe la Cour contre le Concile, *p.466.*

Jean ſerviteur des ſolitaires de Sinai eſt tué par les Sarrazins, *p.201.*

Jean de Thebaïde diſciple d'Ammoés, *p.701. 702.797.*

Jephtahé Eveſque depoſé pour le Neſtorianiſme, *p.499.*

Jeruſalem, dignité de cette Egliſe: Le Concile d'Epheſe ne veut point en faire un patriarcat &c. *p.451.*

S. *Jerome* loue l'eloquence de S. Paulin &c. *p.5,* anime Theraſie ſon epouſe à la vertu, *p.7,* propoſe ſon exemple à Julien, *p.28.* Il répond à S. Paulin qui luy avoit écrit en 394, *p.63.64.* Il Il eſt fort mécontent de Vigilance que Saint Paulin luy avoit envoyé en 396, *p.74 75,* eſt viſité par Poſtumien, *p.85.* S. Paulin luy demande un commentaire ſur Daniel &c. *p.91.* Caſſien n'a pas eſté elevé ſous luy, *p.158.* Il eſt viſité par Pinien & Melanie, *p.247.*

Jeſſeens, Juifs d'une vie ſimple & auſtere, *p. 209.*

L'*Indiction* commençoit en ſeptembre, *p. 775.1.*

S. *Innocent* Pape: S. Celeſtin Diacre luy écrit ſur Decence, *p.148.* Le Clergé de CP. luy écrit par Germain & Caſſien &c. *p.173.* Il ſe reconcilie avec l'Orient &c. *p.225,* condanne les Pelagiens, *p.302,* veut ſoumettre l'Egliſe de Cypre à celle d'Antioche, *p.445.*

Jobe auteur eccleſiaſtique du VI. ſiecle, *p.714.*

Joſeph anacorete viſite par Caſſien & Germain, confere avec eux, *p.162.163.*

Joſeph de Peluſe donne un habit apparemment à S Nil, *p.193.*

Jove ami de S. Paulin dans le monde, *p.9.* Ce Saint luy écrit une lettre & un poeme pour le gagner a Dieu, *p.83-88.*

Jove Prefet d'Italie en 409, *p.84.*

Jovin prend la pourpre, & perit en 411, *p.84.*

Jovinien ſolitaire des iſles d'Hyeres, *p.180.*

Jours civils, ils commençoient ou à minuit, ou le matin au lever du ſoleil, *p.764.765.*

Irenée Comte porte une lettre d'amitié de Jean à Neſtorius, *p.354.* Il accompagne Neſtorius à Epheſe, *p.377,* le ſoutient tant qu'il peut à la

Cour, *p.407*, va audevant de Jean d'Antioche, *p.425*. Le Concile se plaint de ses violences à l'Empereur, *p.418*. Les Orientaux le luy deputent contre le Concile, *p.425*, l'instruisent des nouvelles procedures du Concile contre eux, *p.438*. Theodoret luy écrit pour Theophane, *p.499*. Il est banni, *p.787.2*, fait Evesque de Tyr aprés sa disgrace, *p.505-608.613-614*.

S. *Isaac* Abbé à Constantinople forme Saint Dalmace, & le designe son successeur, *p.322*.

Isaac Lecteur de Perrhe presente une requeste contre Athanase son Evesque, *p.650*.

Isaac solitaire tué par les Sarrazins, *p.202*.

Isaac solitaire de Sceté, *p.166*.

Isaac disciple de Saint Arsene, *p.700*.

L'*Isaure* se réunit à Saint Cyrille & à Jean d'Antioche, *p.591*.

Isice Evesque à qui S. Gregoire écrit, *p.744*.

S. *Isidore* de Peluse écrit à un Cyrille moine avec reproche, *p.268*, aussibien qu'à Pierre Lecteur, *p.275*, presse & engage Saint Cyrille à honorer la memoire de Saint Chrysostome, *p.281*. Theologe avocat payen luy écrit, *p.32*. Il exhorte l'Empereur d'assister au Concile d'Ephese, *p.381*, écrit à Saint Cyrille pour moderer son zele, *p.403.501*, puis pour regler sa complaisance, *p.556*. S. Cyrille reçoit bien ses avis, *p.669.661*. Il écrit à Hermogene & Lampece Evesques d'Egypte, *p.510.511*.

Isidore Prefet du Pretoire, & Consul en 435, fait conduire Nestorius en exil, *p.607*. Theodose luy adresse un edit contre les Nestoriens, *p.608.787.788*.

Isidore philosophe n'a point epousé Hypacie, *p.274*.

Isidore sœur de Saint Cyrille d'Alexandrie, *p.256*.

Ischyrion fait Diacre par S. Cyrille, est persecuté par Dioscore, *p.655*.

Les *Juifs* sont chassez d'Alexandrie en 414, *p.270-272*.

Julien Evesque Apollinariste, qu'Alexandre d'Hieraple efface des Diptyques, *p.602*.

Julien Evesque de Larisse, *p.404.425*.

Julien Evesque de Sardique vient au Concile d'Ephese, *p.378*, prend parti pour Nestorius aux dépens de tout, *p.40 p.40*. Ruse luy écrit, *p.450*.

Julien Evesque Pelagien: S Paulin fait son epithalame, *p.128.129*, chassé de son siege, *p.303*. il tasche en vain de s'y rétablir sous Sixte III, *p.255*. Il demande un Concile à Theodose II, qui le fait chasser de Constantinople, *p.305 307*.

S. *Julien* Sabas, Astere & Acace, l'engagent à aller à Antioche défendre la foy, *p.220.221*.

Julien l'Apostat: S. Cyrille refute ses livres, *p.671*.

Julien homme de qualité: S. Jerome l'excite par l'exemple de S. Paulin, *p.28*.

Julien va à Carthage de la part de S. Paulin, *p.62*.

S. *Juste* enfant martyr celebre à Complute, *p.15*.

Justin II. transfere à Constantinople les reliques de divers solitaires tuez par les Sarrazins, *p.205*.

Justinien intrus à Tours meurt à Verceil vers 430, *p.16*.

Justinien Empereur soutient les anathematismes de S. Cyrille, *p.360*.

Juvenal succede à Prayle de Jerusalem vers 425, *p.291*, dedie l'eglise de S. Euthyme, *p.227*. S. Celestin luy mande la condannation de Nestorius par son Concile, *p.352*. Saint Cyrille luy en écrit &c. *p.353 756*. Il vient au Concile d'Ephese, *p.377*, preside à quelques seances, *p.393. 435.435.464*, fait lire la lettre de l'Empereur qui le convoquoit, *p.395*, fait commencer le Concile aprés trois citations de Nestorius &c. *p.397*. Le Concile s'oppose à l'erection de son patriarcat, *p.45*. Les Evesques qui estoient à Constantinople &c luy écriveut, *p.455*. Le Concile le depute à l'Empereur, *p.470*. Les Orientaux l'accusent de plusieurs ordinations illicites, *p.482*. Il ordonne Diacre Domnus neveu de Jean d'Antioche, *p.513*.

L

LÆTA fille d'Albin pontife, femme de Toxoce, *p.234*.

Lampece Evesque de Cassie, *p 500*, son eloge, *p. 511*, assiste à l'ordination du Pape Sixte III, *p. 250.512*, Saint Cyrille l'ayant deputé à Rome, *p. 510*.

Lampius Evesque de Barcelone, ordonne Saint Paulin Prestre en 393, *p.40*.

Lampon Prestre de S. Cyrille porte peutestre sa lettre à Nestorius & la réponse, *p 332.333*, S. Cyrille le prie de presenter un écrit à l'Empereur, *p.640.641*.

Laudes: on les disoit au commencement du crepuscule, *p.140*.

Laurent solitaire consulte Saint Nil sur ses peines, *p.194*.

Lause grand Chambellan reçoit chez luy Sainte Melanie la Jeune, *p.250*. Theodote d'Ancyre luy adresse peutestre quelque ouvrage, *p. 293*. S. Cyrille le veut faire mettre en la place de Chrysorete, *p.539*.

Lause, Saint Nil luy predit la perte des fruits de son avarice, *p.198*.

Lengon ou *Alengon* terre de Saint Paulin, *p.3*. S. Delphin y bastit une eglise apparemment aux dépens de S. Paulin, *p.93*.

S. *Leon*, s'il a esté battizé par Saint Celestin, *p. 737.1*. Il engage vers 430, Cassien à écrire contre

tre Nestorius, *p.185.186*, empesche Sixte III. de rétablir Julien le Pelagien, *p. 265*, releve fort la seconde lettre de Saint Cyrille à Nestorius, *p.339*, fait refuter Nestorius par Cassien, *p. 348. 349*, prie qu'on s'oppose à l'erection du patriarcat de Jerusalem, *p. 452*. consulte sur le jour qu'il faudroit faire Pasque en 444, *p.646.647*, sa doctrine approuvée comme conforme à celle de S. Cyrille, *p.660*. Il écrit aux Evesques de France en 452, *p.149*.

Leon d'Abbé Evesque d'Ancyre, *p.216*, ce qu'on en dit, *p.217.218*, c'est le maistre d'Albien, *p.744*.

Saint *Leonce* Evesque de Frejus: Cassien luy adresse ses conferences, *p.179*.

S. *Leonce* Evesque de Cesarée en Cappadoce, n'est point le maistre d'Albien, *p. 4 4*.

Leonce Prestre deputé des Evesques d'Armenie à Saint Procle, *p.629*.

Leonce Diacre agent de S. Cyrille à Constantinople, *p. 521*. S. Cyrille luy écrit sur la réunion des Orientaux, *p.542*.

Leonce de Byzance avoit esté Nestorien &c. *p.615.616*.

Leonce moine des isles d'Hyeres, *p.180*.

Leonce Prefet de Constantinople, Theodose luy adresse un edit contre les Nestoriens, *p.608*.

Leonce Sophiste pere d'Eudocie Imperatrice, *p.283*.

Letoius Evesque de Melitene combat les Messaliens, *p.449*.

Leucade Archidiacre partisan de la préexistence, *p.197*.

Libyen Gouverneur de l'Euphratesienne chasse Alexandre d'Hieraple, *p.601*.

Licent: S. Augustin l'envoie à S. Paulin, *p.28*, le luy recommande instamment, *p.72*. S. Paulin luy écrit &c. *p.73*.

S. *Limine* Martyr à Clermont, *p.129*.

Lollien Diacre, Legat du Pape Sixte III. au Concile de Thessalonique en 435, *p.263*.

S. *Longin* martyr, son histoire fort mauvaise, *p. 231.232*.

Longias Comte soutient Euthere de Tyanes contre son competiteur, *p.498*.

Lot Abbé prend conseil de S. Arsene, *p.690*.

S. *Loup* Evesque de Troies tiré de Lerins, *p. 153*, est envoyé en Angleterre contre les Pelagiens, *p.154*.

Luc Evesque, Sixte III. écrit par luy à Perigene de Corinthe, *p. 263*.

Lupus nous donne plusieurs pieces importantes sur le Concile d'Ephese, en supprime d'autres, *p.505*.

Luze peut estre Elusone où a demeuré Saint Sulpice, *p.98.39*.

Lycurgue homme de qualité, S. Nil luy predit la punition de son avarice, *p. 97*.

M

MACAIRE. V. Comare.

Saint *Macaire* seigneur Romain reçoit en 394, S. Paulin, *p. 43*, qui luy écrit en 409, en faveur de Secondinien, *p.133*.

Macaire Evesque de Laodicée conseille à Jean d'Antioche d'écrire à Nestorius sur sa condannation par le Pape, *p.354*, vient avec luy à Ephese, *p.408*, est deputé à l'Empereur, *p.472*, va à Berée pour deliberer sur la paix, *p.519*, se separe de Jean d'Antioche, & en parle mal, *p.560.561*.

Macaire solitaire tué par les Sarrazins, *p.202*.

S. *Macaire* ami de S. Paulin, *p.43*.

Macedone de Mopsueste, *p.568*.

Les *Macedoniens* avoient encore en 430 des eglises à Constantinople &c. *p. 297*. Theodose II. fait une loy contre eux, *p.299*. S. Cyrille écrit contre eux, *p.669.670*.

Magadon Senateur de Pharan est tué par les Sarrazins &c. *p.202*.

Magna Diaconisse d'Ancyre, *p.210*. Saint Nil luy adresse un traité, *p.743.2*.

Malc Soudiacre d'Antioche, oblige Alexandre Acœmete de se retirer, *p.290*.

Malte peutestre sauvée par Pinien, *p.243*.

Maquete illustre solitaire de Sceté, *p.170*.

Maranas Prestre d'Hieraple entend prescher Antoine de Calcide, *p.583*.

S. *Marc*, Saint Cyrille transfere de ses reliques à *Manuthe* pres d'Alexandrie, *p.269*.

Marc ancien solitaire de Sceté, *p.685*.

Marc disciple de Silvain consulte S. Arsene, *p.685.687*.

Marc solitaire tué par les Sarrazins, *p.202*.

Marcel d'Ancyre maistre de Photin, *p.4 4*.

Sainte *Marcelle*: S. Paulin n'est pas auteur de la lettre qu'on luy attribue pour elle, *p.145*.

Marcel Tribun tasche inutilement de convertir Volusien, *p.249*.

Saint *Marcien* solitaire est visité par Flavien, Acace &c. *p 222*.

S. *Marcie* Abbé à Apt, *p.175*.

Marcien Evesque d'Abryte vient au Concile d'Ephese, *p.768.2*.

Marcien Empereur rejette les Nestoriens, *p. 611.612*, renvoie Sabinien de Perrhe au Concile de Calcedoine, *p.652-654*.

Marcionites, Theodose II. fait une loy contre eux, *p.299*.

Marien Evesque de Tarse a quelque different avec Dexien de Seleucie, *p.605*, a pour successeur Hellade, *p.604*.

Marin, Jean d'Antioche luy écrit sur la paix &c. *p.548*.

Marine fille d'Arcade & sœur de Theodose II, *p.288*.

Marinien ordonné Evesque de Barbalisse,

qu'on quettres indigne de l'episcopat, *p.575*, ce qui cause un schisme, *p.576-578*.

Maris peutestre Evesque de Perse, Ibas luy écrit sur les troubles du Nestorianisme, *p.569*. Il traduit en Persan des ouvrages de Diodore & de Theodore, *p.627*.

Marius affranchi de S. Paulin sert l'eglise de Bordeaux, *p.79*.

S. *Marole* Evesque de Milan, estoit originaire de Mesopotamie, *p.480*, meurt vers 425, *p.778*.

Marracin valet de Sabin, porte à S. Paulin des lettres de S. Sulpice, *p.89*.

Marseille: Cassien y établit des monasteres &c. *p.174-176*, y trouble l'Eglise par ses erreurs Semipelagiennes, *p.183.184*.

S. *Martin* Evesque de Tours guerit S. Paulin d'un mal à l'œil, *p.11*, trouve son siecle heureux d'avoir un si grand exemple, *p.28*. S. Paulin l'honore extremement, *p.71*, publie la vie en 397, *p.78*. S. Sulpice fait peindre Saint Martin dans le Battistere, *p.110.111*. Ce Saint apparoist à S. Paulin à sa mort, *p.139*.

S. *Martin* Pape se sert des anathematismes de Saint Cyrille, *p.351*.

Martin Prestre, envoyé aux Nestoriens de Constantinople par Dorothée de Marcianople, *p.491.492*.

S. *Martinien*, *Martin*, ou *Maternien* Archevesque de Milan, ce qu'on en sçait, *p.480.777.778*. Les Orientaux veulent l'engager dans leurs interests, *p.479*.

Martinien Prestre de Rome, Legat de Sixte III. au Concile de Thessalonique en 435, *p.263*.

Martinien Prestre & œconome infidele de Peluse, veut acheter l'episcopat &c. *p.661*.

Martinien Prestre & Abbé de Syrie, S. Cyrille luy adresse un écrit, *p.640*.

Martinien: Saint Paulin décrit son histoire & son naufrage, *p.98.99*.

Bufa *Martyre* Diacre de l'Eglise d'Alexandrie, en fait les affaires à Constantinople en 429, *p.331*.

Martyre Prestre de Constantinople partisan de Nestorius, *p.494*.

Martyre patriarche de Jerusalem en 479, *p.251*.

Les 40 *Martyrs*, S. Procle en transfere quelques reliques, *p.711*.

S. *Maruthas*, S. Chrysostome tasche de se le réunir, *p.2 8*.

Maxime Evesque d'Antioche, on luy renvoie l'affaire d'Athanase de Perrhe, *p.653*.

Maxime Evesque de Valence en 419, *p.176*.

Maxime Abbé en Syrie envoie à S. Cyrille, *p.619*, luy ecrit peutestre contre Musée ou Moyse d'Antarade, *p.620*, se separe peutestre de Jean d'Antioche, *p.626*.

Maxime Diacre d'Antioche & Abbé se separe de Jean son Evesque, *p.504.626*, écrit peutestre à S. Cyrille contre Musée ou Moyse d'Antarade, *p.620*. S. Cyrille l'excite à demander la condannation de Theodore, *p.624*. S. Procle luy écrit pour faire signer sa lettre aux Armeniens &c. *p.623*, se plaint à luy de ce qu'on avoit attribué à Theodore les propositions qu'il vouloit faire condanner, *p.637*, luy adresse une explication du symbole de Nicée qu'il avoit demandée &c. *p.640*, obtient des ordres pour faire condanner Theodore, *p.641.792.2*.

Maxime œconome de l'Eglise d'Hieraple, Theodoret luy écrit sur Alexandre son Evesque, *p.597*.

Maxime officier porte une lettre de S. Cyrille à Acace de Berée pour la paix, *p.521*.

Maxime ou *Maximin* Evesque de Demetriade s'unit aux Orientaux, *p.299*.

Maximien Prestre de Constantinople s'unit à Saint Dalmace contre Nestorius, *p.423*, est elu Evesque de CP. en la place de Nestorius, *p.487.491.707*. S. Celestin luy écrit sur son election &c. *p.156.502.503*. Il envoie sa Synodique à divers Metropolitains, *p.496*, depose ceux qui la rejettent, *p.497.778.779*. Sixte III. luy écrit plusieurs fois pour le porter à la paix de l'Eglise, *p.513*. Il veut engager S. Cyrille à condanner ses anathematismes, *p.535*, ce qui touche fort S. Cyrille, *p.539*. Jean d'Antioche luy écrit une lettre de communion à la paix, *p.545*. Saint Cyrille, Aristolaus luy écrivent sur la paix, *p.549*. Il meurt le 12 avril 434, *p.571*. Saint Procle son successeur fait son enterrement, *p.707*.

Maximin Evesque d'Anazarbes vient au Concile d'Ephese, *p.378*, s'unit à Jean d'Antioche pour condanner le Concile, *p.409*. Jean luy écrit pour le porter à la paix, *p.526.527*. Il renouvelle tout ce qu'on avoit fait contre S. Cyrille à Ephese, *p.558*. Theodose donne une loy contre luy, *p.580.581*. Il se réunit avec Jean d'Antioche, *p.588*, ne peut y réunir Melece de Mopsueste, *p.593*.

Mazyques barbares courent la Libye &c. *p.609.610*, ravagent Sceté, *p.693*.

Megale Evesque de Calame meurt en 397, *p.256*.

Sainte *Melanie* l'ayeule revient de Jerusalem en 402, pour fortifier Pinien & Melanie dans leur conversion, *p.236*, apporte du bois de la vraie Croix, *p.8*, en fait present à S. Paulin qu'elle va visiter &c *p.102.236*. Elle va en Afrique en 487, *p.127.128*, va à Rome, en Sicile, retourne à Jerusalem, & y meurt, *p.242.252*.

S^te^ Melanie la jeune. *V. son titre p.232*. Sainte Melanie l'ayeule vient de Jerusalem pour la retirer du monde, *p.102*. Elle estoit à Nole en

406, *p.125*, meurt en 439, *p.228*, fait deux voyages à Alexandrie, *p.282*, va à CP. pour convertir Volusien, *p.709*.

S. *Melece* Evesque d'Antioche soutient genereusement la foy, *p.584*.

Melece Evesque de Mopsueste, *p.354*, assiste au Concile de Tarse tenu par les Orientaux, *p.495*, rejette la paix, & le mande à Alexandre d'Hieraple &c. *p.559*, veut écrire au Pape contre la paix, *p.561*, se separe de Jean d'Antioche, *p.557*, ne veut se rendre ni aux prieres, ni aux loix pour la réunion &c. *p.580.581.588.590.* est depouillé de son evesché &c. *p.592*, chassé & banni à Melitene où il meurt, *p.593-596*. Alexandre d'Hieraple envie son sort, *p.548*.

Melece Evesque de Neocesarée travaille inutilement à la paix de l'Eglise &c. *p.577*.

Melecieas: S. Cyrille previent contre eux, *p.663*.

Melitene metropole de la seconde Armenie, *p.791.1*.

Memnon Evesque d'Ephese, *p.295.296*, assemble les Evesques de sa jurisdiction pour le Concile d'Ephese, *p.378*, y fait venir, dit-on, beaucoup de paysans, *p.384*, preside à quelques seances du Concile, *p.393*, approuve les lettres de S.Cyrille, *p.397*. Les Orientaux le deposent, *p.411*. Il ne défere pas à sa deposition, *p.419*. Ils veulent le faire chasser, *p.420.423*. Il fait casser sa deposition, *p.432-434*. Le Comte Jean le fait arrester, *p.456*. Les Evesques &c. luy écrivent de CP. durant sa détention, *p.465*. L'Empereur luy rend la liberté, *p.483*.

Memor Evesque pere de Julien Pelagien: S. Paulin luy écrit, *p.128.129*. Saint Augustin luy écrit par S.Possidе en 408, *p.237*.

Meone Evesque de Sardes vient au Concile d'Ephese, *p.378*.

Marius *Mercator* presente à Theodose &c. un memoire contre les Pelagiens, & les fait chasser de CP. *p.305-307*.

Merope nom de Saint Paulin Evesque de Nole, *p.1*.

Messaliens infectent particulierement la Pamphylie, *p.297*. Theodose II. fait une loy contre eux, *p.299*. Les Orientaux accusent le Concile d'Ephese d'en avoir receu, *p.441*. Ce Concile les condanne eux & leurs livres, *p.449.450.774*. S. Cyrille écrit contre eux, *p.663*.

Minere ou *Minerve* moine des Gaules, estimé de Saint Jerome &c. *p.180*.

S. *Moce* martyrizé à CP. eglise de son nom sur son tombeau, *p.423*.

Monophysites espece d'Eutychiens, *p.617*.

Montanistes: Theodose II. fait une loy contre eux, *p.299*.

Moyse solitaire de Sceté est visité par Cassien, *p.166-169*, reçoit bien ceux qui le vont voir, *p.685 685*.

Musée ou *Moyse* Evesque d'Antarade, Jean d'Antioche luy écrit sur la condannation de Nestorius par le Pape, *p.355*, vient avec luy à Ephese, *p.408*. L'Abbé Maxime écrit contre luy à S.Cyrille &c. *p.620*.

Musone notaire va citer Jean d'Antioche au Concile d'Ephese, *p.434*.

N

NATHYR Evesque de Pharan tiré du mont Sina, *p.191*.

Nectaire fait peutestre Saint Procle Lecteur, *p.704*.

Nemerte solitaire: Saint Nil le rassure sur ses frayeurs, *p.197*.

Nemesin ami de Saint Cyrille qui luy adresse quelques écrits, *p.665.670*.

Neocesarée ou Cesarée Auguste ville de l'Euphratesienne, *p.577*.

Neotere Comte porte une lettre de Jean d'Antioche aux Evesques de la seconde Cilicie, *p.588*.

S.*Nepotien* 5^e^ Evesque de Clermont, *p.129*.

Neron grand-Maistre & Consul: S. Nil luy predit une chute effroyable, *p.198*.

Nesteros anacorete confere avec Cassien & Germain, *p.162.163*.

Nestorius est fait Evesque de Constantinople en 428, *p.149*. Tout le monde s'en rejouit, *p.285.286*. Ses bonnes qualitez & ses defauts, *p.283-285*. Son zele contre les heretiques, *p.297-301*. Ses sentimens sur la Grace, *p.303.304*. Il favorise les Pelagiens, *p.305-307*. Quelle estoit son heresie, *p.308.309*. Sa vanité, *p.310.311*. Il insinue insensiblement son erreur, *p.312*. Anastase son syncelle la presche, il le soutient, *p.313-315*. S.Procle presche contre ses erreurs en sa presence, *p.315.316.776*. Nestorius fait aussitost un discours contraire, *p.316.317*. Plusieurs de son clergé &c. s'opposent hautement à luy, *p.317-319*, se separent de sa communion, *p.320.321*. Il les fait condanner par un Concile, les maltraite, *p.324.32* . On affiche un placard contre luy, *p.327.328*. S.Cyrille écrit aux solitaires contre son erreur, *p.329.330*. Nestorius s'en offense. S.Cyrille luy écrit, *p.331-333*. Il suscite une accusation contre S.Cyrille, *p.334.335*, feint de vouloir appaiser le trouble, *p.336*. S. Cyrille luy écrit une seconde lettre, *p.337*. Il luy répond, *p.338.339*. S.Cyrille écrit contre luy à l'Empereur & aux Imperatrices, *p.340-342*. Nestorius écrit au Pape pour luy & pour les Pelagiens, *p.342-344*. Saint Cyrille & son Concile écrivent aussi au Pape sur luy, *p.344-346*. S.Cyrille écrit contre luy à Acace de Berée & à d'autres &c. *p.347.348 353*. Saint Leon le fait refuter par Cassien: Le Pape Celestin le condanne dans un Concile, écrit contre luy, *p.*

345 351. Jean d'Antioche luy écrit une belle lettre, p.354-355. S. Cyrille luy envoie signifier sa deposition par le Pape, avec ses douze anathematismes &c. p.357.358. Nestorius obtient le Concile œcumenique d'Ephese, p.355, accorde à la Vierge le titre de Mere de Dieu, p.357.358, oppose douze anathematismes à ceux de Saint Cyrille, p.369. Celestin veut qu'on le reçoive à penitence, p.374. Il se rend des premiers à Ephese, p.377, y decouvre de plus en plus son heresie, p.385.385, s'oppose à la tenue du Concile avant l'arrivée de Jean d'Antioche & des Orientaux, p.390.391, cité trois fois, il s'excuse d'y aller sur leur absence, p.395.396. Le Concile le depose, p. 399.400. Nestorius en écrit à l'Empereur appuyé par le Comte Candidien, p.402.403. Plusieurs Evesques de ses partisans l'abandonnent, p.404. Les Orientaux le soutiennent &c. p. 415.416. 495. L'Empereur desapprouve sa deposition, p. 418, puis la confirme, p.428. Les Legats du Pape la signent, p.430. Nestorius tasche de gagner Scholastique Chambellan, p.454. Le Comte Jean le fait arrester, p.455.457. La Cour ne le peut plus souffrir, p.458. Il est banni, p.473. L'Empereur ne veut plus qu'on luy en parle, p. 478. On luy donne un successeur, p.487-490. S. Cyrille ne veut point de paix sans la condannation de Nestorius, p.520. Les Orientaux n'y peuvent consentir, p.520: puis la signent, p.535. 541-543. Theodose le bannit à Oasis: fait un edit contre ses livres, p.607-609. Il écrit pour son heresie, est pris par les barbares, perit miserablement, p.610.611.

Nestoriens, leur état à CP. sous Maximien & sous S. Procle, p.491-494. Ils taschent de troubler l'Eglise par de fausses lettres, p.565 566. Theodose fait un edit severe contre eux, p 608.

Nicandre Stylite: S. Nil ne luy a point apparemment écrit, p.214.

S. *Nicephore* Ev. de CP. écrit contre les Iconoclastes, p.294.

S *Nicetas* va à Nole voir S. Paulin en 398, p. 57.81, y retourne en 402 à la feste de S. Felix &c. p.101.102.

Nicetas Evesque d'Heraclée vers 860, fait une chaine des Peres, p.210.

Nicon solitaire de Sinai, souffre patiemment une horrible calomnie, p.191.192.

Nil fleuve, on faisoit une feste de son debordement &c. p.623.

S. *Nil* Evesque & Martyr en 310, p.205.207.

S. *Nil* Prestre & solitaire de Sinai. *V. son titre*, p.189.742.

Nil Diacre à qui S. Isidore de Peluse écrit, p. 207.

Nil grammairien à qui Saint Isidore de Peluse écrit, p.207.

S. *Nil* de Rossane en Italie, p.213.

Noë: on y chantoit à Milan une hymne de Saint Ambroise, p.148.

Nole: sa situation, son antiquité, son état present, p.45.46.130 131.

Noles petites cloches, p.46.

Nomades, nom de barbares sans demeure &c. p.610.

Nonnus, puissant dans l'empire, ministre des violences de Dioscore, p.556.

Nonne Evesque d'Edesse en 449, p.628.

Notaires, ainsi nommez des notes dont ils se servoient pour écrire, p 405.

Novat Evesque d'Afrique, Confesseur sous Genseric en 439, p.258.

Les *Novatiens*: un Novatien maistre d'un vaisseau perit pres de Marseille, p.98. S. Nil écrit contre leur dureté envers les pecheurs, p. 196.

O

OASIS, lieu d'exil: plusieurs villes de ce nom &c. p.609.787.

L'*Office* de l'Eglise se fait en latin, parceque c'estoit la langue du peuple, p.152.

- *Olympe* Evesque: S. Nil le reprend de sa dureté envers les pecheurs, p.195.

Olympe ami de S. Paulin luy mande la mort de Pauline, p.80.731.2.

Olympiade: S. Cyrille la fait solliciter d'agir en sa faveur, p.540.

Olympiodore Prefet veut bastir une eglise, consulte S. Nil &c. p.214.215.

Optime, à qui on écrit sur la punition de Caïn, p.674.

Oreste Prefet d'Egypte ne s'accorde pas avec S. Cyrille qui le menage peu, p.271-273. Il avoit beaucoup de consideration pour Hypacie &c. p.275.748.1.

Oreste officier conduit Irenée & Photius en exil, p.608.

Origene: S. Jerome ne le condanne ni ne l'approuve en son entier, p.91. S. Cyrille écrit contre cet auteur, p.663.

Oronce Evesque Pelagien chassé d'Italie, demande un Concile à Theodose qui le fait chasser de CP. p.305-307.

Orsise, belle parole qu'on cite de luy, p.689.

Ostracine ville d'Egypte, p.161.

Otrée I. & *Otrée* II. Evesques de Melitene, p. 294.295.

P

PACATUS peut estre fils de Latinus *Pacatus*, veut écrire la vie de Saint Paulin, p. 142.143.

S. *Pacien* Evesque de Barcelone mort avant 392, p.40.

S. *Pallade* est fait, dit-on, premier Evesque d'Hiberne, p. 154.155, meurt en Ecosse, p. 155. 737.

Pallade Evesque d'Helenople, va en 390 au

desert de Nitrie &c. *p. 216. 217* va à Rome en 404 ou 405, pour S. Chrysostome, *p. 240.*
Pallade Diacre écrit, dit-on, le dialogue sur la vie de S. Chrysostome, *p. 737.*
Pallade avec qui S. Cyrille fait des dialogues sur l'Ecriture, *p. 672.*
Pallade Magistrien & courier de Theodose II, porte sa lettre au Concile d'Ephese, *p. 418. 770.*
S. *Pammaque* parent de Pinien ou de Melanie, *p. 234.* S. Jerome le propose pour modele à Julien, *p. 28.* Il reçoit S. Paulin en 494, *p. 43.* Saint Paulin luy écrit sur la mort de Pauline en 397, *p. 50. 80.*
Pane ville de la Thebaïde, *p. 610.*
Panolbe Evesque d'Hieraple peutestre en la place d'Alexandre, *p. 601,* cite Athanase de Perrhe accusé, reçoit sa demission &c. *p. 647,* meurt vers 444, *p. 650.*
Paphnuce solitaire de Sceté reçoit & instruit Cassien & Germain, *p. 166, 167. 171.*
Parabolans d'Alexandrie, ce que c'estoit, leurs fonctions, leur nombre &c. *p. 275-278.*
Paregoire Prestre & Abbé de Syrie, S. Cyrille luy adresse un écrit, *p. 540.*
Parthene Prestre & Abbé à Constantinople, soutient le parti de Nestorius &c. *p. 493. 585.*
Pascase Diacre de Rouen va à Rome & à Nole en 399, *p. 90.*
Pascasin Evesque de Lilybée, S. Leon le consulte sur le jour qu'il faudroit faire Pasque en 444, *p. 647.*
Pasque: les Evesques s'écrivoient à cette feste, *p. 374.*
S. *Pasteur* enfant martyr celebre à Complute, *p. 15.*
S. *Patrice* Evesque & Apostre d'Hibernie, envoyé, dit-on, par Saint Celestin, *p. 155.*
Patrice Evesque de Perrhe, *p. 654.*
Patrice Prestre Quartodeciman se réunit à l'Eglise, *p. 300.*
Paul Evesque de Nole en 402 & 403, *p. 109.* avoit en 410 S. Paulin pour successeur, *p. 130.*
Paul Evesque d'Emese agit au nom d'Acace à Ephese, *p. 225. 388,* y vient avec Jean d'Antioche, *p. 408,* est deputé à l'Empereur, *p. 472,* panche, dit-on, à se reconcilier avec le Concile d'Ephese, *p. 749,* est deputé à S. Cyrille pour faire la réunion & y travailler beaucoup, *p. 527-536.* Saint Cyrille le reçoit à sa communion & le fait prescher, *p. 635-538. 581.* Il va à Antioche presser la conclusion de la paix, *p. 54 -543,* retourne à Alexandrie porter la signature des Orientaux, *p. 546,* raporte à Antioche des lettres de S. Cyrille, *p. 548. 781. 782.*
Paul Evesque de Lampé indique à Nestorius la tenue du Concile d'Ephese, *p. 392,* y cite Jean d'Antioche, *p. 432.*
Paul Chambellan de Pulquerie: S. Cyrille luy écrit & luy fait des presens, *p. 540.*
Paul neveu de Saint Cyrille, *p. 207,* sollicite & gagne, dit-on, par presens Scholastique pour son oncle, *p. 484,* meurt des persecutions de Dioscore, *p. 655.*
Paul Abbé pres de Calcide écrit à S. Epiphane &c. *p. 221.*
Paul Abbé pres de Diolque: Cassien & Germain le vont voir, *p. 163. 164.*
Paul Prestre & solitaire de Dalmacie va en Orient distribuer les biens de Melanie, *p. 238.*
Paul de Galacie solitaire celebre en Sceté, *p. 171.*
Paul solitaire pres de Panephyse, *p. 161,* fuit les femmes & meurt assisté par elles, *p. 168. 169.*
Paul solitaire de Sceté: Cassien le visite, *p. 169.*
Paul solitaire de Sinaï est tué par les Sarazins, *p. 201.*
Paul solitaire de Porphyrion, *p. 170.*
Paul de Galacie solitaire à Porphyrite au 6^e^ siecle, *p. 271.*
Sainte *Paule* mere de Pauline femme de Saint Pammaque, *p. 80.*
Paulianistes, Theodose II. fait une loy contre eux, *p. 299.*
Ponce *Paulin* pere de S. Paulin de Nole, *p. 2.*
S. *Paulin* Evesque de Nole. *V. son titre p. 1. 720.* estoit parent de Melanie, *p. 234,* la soutient dans la pieté, *p. 240,* S. Posside le va voir en 408, *p. 257.*
Paulin Evesque de Beziers vers 420, *p. 2.* On le croit auteur de l'histoire du martyre de Saint Genés, *p. 144. 145.*
Paulin de Perigueux écrit en vers la vie de S. Martin, *p. 2. 145 146. 734. 2.*
Paulin Prestre de Nole, *p. 2. 134,* peut estre le successeur de Saint Paulin, *p. 142,* meurt le 10 septembre 442, *p. 734. 736. 737.*
Paulin auteur de quelques sermons vers 450, *p. 2.*
Paulin Diacre disciple de S. Ambroise, *p. 2,* a écrit sa vie, *p. 145.*
Paulin Consul en 325, & *Paulin* Consul en 329, *p. 1. 2.*
Paulin Prefet de Rome en 380, peut estre S. Paulin, *p. 8.*
Paulin laïque demeuroit à Nole avec Saint Paulin, *p. 2. 134.*
Paulin ami de Theride à Rome, *p. 2,* y reçoit & habille Martinien aprés son naufrage, *p. 98. 99.*
Paulin penitent petit fils d'Ausone, *p. 2. 134.*
Pauline femme de S. Pammaque, *p. 50,* meurt en 397, *p. 80. 81.*
Paussien Evesque d'Hypate quitte son Eglise pour le schisme, *p. 604.*
Pegase saint Evesque de Perigueux, *p. 129. 734.*
Pelage II. écrit aux Evesques d'Istrie, *p. 507.*

Pelage heresiarque estoit ami de beaucoup de Saints, p.122.123, Melanie tasche de le porter à condanner ses erreurs, p.247

Les *Pelagiens* chassez de Constantinople, p. 307.440, rejettez du Concile d'Ephese, p.441.

S. *Pemen* se fait reprendre pour corriger S. Arsene, p.678, qui le consulte, p.683. Il l'estime heureux &c. à la mort, p.697.

Penitence ne peut estre refusée à la mort, p.151.

Pergame Comte d'Orient : sa femme guerie par S. Pierre de Galacie, p 254.

Perigene Evesque de Corinthe : Saint Celestin luy écrit, p.150. Sixte III. l'exhorte à se soumettre à l'Evesque de Thessalonique &c. p. 263. Il vient au Concile d'Ephese, p.379.

Peristerie dame fort louée par le moine Agathe, p.209.

Perrhe ville de la Syrie Euphratesienne, p.647.

Petra en Arabie lieu d'exil, p.787.

Phalere Evesque de Tarse en 394, p.605.

Pharan ville voisine de Sinaï, p.201.

Philippe Prestre Legat de S. Celestin au Concile d'Ephese, p.375, y arrive & y signe la deposition de Nestorius &c. p. 425. Le Concile le depute à l'Empereur, p.470.776.1. On suppose une lettre de luy contre la paix, p.509.510.565.5 6.

Philippe Prestre de Constantinople s'eleve contre Nestorius qui le depose &c. p. 521. 345. On le veut faire son successeur, p.487. S. Cyrille le recommande à Maximien, p. 539.

Philippe Soudiacre de Perrhe presente requeste contre son Evesque, p.650.

Philippe bourgeois de Cyr, Saint Procle le sert beaucoup, p.713.

Philippes, si cette ville a esté metropole &c. p 758.

Philemon pecheur traité durement par Olympe, p.195.

Philon Evesque consulte Saint Nil sur la conduite de son monastere, p.195.

Philon Prestre Manichéen, S. Nil écrit contre luy, p.197.

Photin heresiarque disciple de Marcel d'Ancyre, p.454.

Photiniens, Theodose II. fait une loy contre eux, p.299.

Photius Prestre de Constantinople atteste la pureté de la foy d'Antoine & de Jacque Prestres, p.299.300, refute peutestre la lettre de S. Cyrille aux solitaires, p.331.333, demeure un des principaux partisans de Nestorius, p. 494, est banni à Petra, p.607. 608.787.788.

Phua, S. Cyrille écrit aux moines de ce lieu, p.663.

Piammon exhorte Cassien & Germain a la vie solitaire & les y conduit, p.164.

Pierre Evesque de Trajanople vient au Concile d'Ephese, p.378.404.

Pierre fait Evesque de Paremboles par Juvenal de Jerusalem, p 451, vient au Concile d'Ephese, p. 378. 379, en indique la tenue à Nestorius, p. 392, y cite Jean d'Antioche, p.432.

S. *Pierre* Chrysologue fait premier Archevesque de Ravenne, p.480, par Sixte III, p.264, ordonne Projecte Evesque d'Imola, p. 375. Les Orientaux luy écrivent pour l'engager dans leurs interests, p.479.480.

Pierre le Foulon Evesque Eutychien d'Antioche, p. 714, veut se soumettre l'Eglise de Cypre, p.447, ajoute au Trisagion ses erreurs, p. 714.715.

Pierre Evesque demis, a recours à S. Cyrille qui écrit pour luy, p.646.712.

Pierre Ev. de Gangres ordonné par S. Procle, p.712.

Pierre Prestre de Rome bastit l'Eglise de Sainte Sabine, p.157.

Pierre Prestre d'Alexandrie est comme Promoteur au Concile d'Ephese, p.379.380, y propose l'affaire de Nestorius, p.396, presente la lettre de Capreole au Concile, p.399, y lit en grec celle de Celestin, p.42, lit à ses Legats la premiere seance, p.430, demande la condannation du symbole de Theodore de Mopsueste, p.442.

Pierre Diacre d'Alexandrie estoit à CP. en 415 pour S. Cyrille, p.276.

Pierre Lecteur d'Alexandrie fait massacrer Hypacie, p.275. S. Isidore de Peluse luy écrit fortement, p.275.

S. *Pierre* de Galacie. V. son titre p.253.747.

Pierre l'Egyptien compagnon de S. Pierre de Galacie, p.253.

Pierre l'Egyptien habitant de Bethléem, p. 253.

S. *Pierre* de Galacie moine du 8[e] siecle, p.255.

Faltone *Pinien* Proconsul d'Asie sous Diocletien, p.234.

Pinien mari de Sainte Melanie la jeune. V. son histoire, p.234-249.746. Sainte Melanie l'ayeule vient pour le retirer du monde, p.102. Il estoit en 406 à Nole, p.125, fait deux voyages à Alexandrie, p.382.

Pinufe Prestre & Abbé pres de Panephyse, quitte sa maison pour aller obéir à Tabenne & à Bethléem, p.160.165.166.

Pione : S Nil reprend son luxe, p.213.

Placidie Imperatrice gouverne pour Valentinien III. son fils, p.149.257, depute pour le marier Volusien vers Theodose II, p.240.

Saint *Platon* martyr à Ancyre en Galacie, p. 199. Taurien viole l'asyle de son eglise &c. p. 198. Il delivre un jeune homme de captivité, p 315.

Plintha General Got & Arien, p.297, veut mettre Saturnin en possession du siege de Marcianople, p.498.

Pacumacs pere de Celse, parent de S. Paulin, *p.1.*
Polychrone Ev. de Jerusalem accusé : histoire fabuleuse, *p.262.*
Polychrone Diacre : S Nil luy écrit sur la componction, *p.213.*
Pompeien Evesque d'Emese assiste au jugement d'Athanase Ev. de Perrhe, *p.650.*
Pompeien Prefet de Rome en 408 &c, *p.242.*
Ponce nom de S.Paulin & de son pere, *p.1.2.*
S. *Porphyre* Ev. de Gaza ordonné par Jean de Cesarée, *p.451.*
Porphyre Ev. d'Antioche ordonné par Acace, *p.224.*
Porphyrion, solitude apparemment dans la Thebaïde, *p.171.*
Portraits : peut-on penser à faire le sien, lorsqu'on a defiguré l'image de Dieu ? *p.53.*
Posidoine Diacre de S. Cyrille porte au Pape Celestin des lettres contre Nestorius, *p.345.675.757.*
S. *Posside* Ev. de Calame. *V. son titre p.255*, porte une lettre de S. Augustin en 408, *p.128.*
Postumien Gaulois de naissance voyage en Orient & en Italie, *p.83.106.* S. Sulpice l'oblige à repasser en 405 par Nole, *p.124.* Il estoit p.e. à la mort de S.Paulin en 431, *p.124.139.*
Postumien Senateur Romain : S. Paulin le fait prier de rendre justice à Secondinien, *p.133.*
Potamon Ev. d'Egypte signifie à Nestorius sa deposition par le Concile de Rome, *p.366-368.* S.Cyrille luy adresse l'abregé du Concile d'Ephese, *p.405*, qui luy écrit à CP. *p.467.*
Prayle Ev. de Jerusalem condanne les Pelagiens, *p.291.*
Prapide celebre solitaire, *p.218.*
Prestrise, on n'y doit pas elever tout d'un coup un laique, *p.44.*
Prime, office établi du temps de Cassien, *p.158.*
Prisque pere du Pape S.Celestin, *p.148.*
S. *Procle* Archevesque de Constantinople. *V. son titre p.704.797*, avoit esté fait Evesque pour Cyzic, *p.149.150.* Nestorius le fait prescher, puis presche contre luy, *p.315-317.* On veut le faire son successeur, *p.587.* Il succede à Maximien en 534, *p.571.573.* On veut faire recevoir sa Synodique, & approuver son inthronization, *p.581.* Alexandre d'Hieraple rejette sa Synodique, parcequ'il communiquoit avec Saint Cyrille, *p.583.* Aprés l'expulsion des schismatiques, il fait donner de nouveaux ordres pour condanner Nestorius &c. *p.617*, declare Iddua Ev. innocent &c. *p.264.* Jean d'Antioche luy écrit sur la foy, *p.622*, & le prie d'arrester l'exaction des nouvelles signatures, *p.623.* Les Armeniens le consultent sur Theodore, *p. 629.* Il leur répond par une excellente lettre, *p.630*, l'envoie aux Orientaux pour la signer &c. *p. 631*, demande qu'Ibas se justifie du Nestorianisme, *p.631.632*, ne peut faire condanner par les Orientaux des propositions de Theodore, *p.634-639.* Domnus luy écrit sur Pierre Evesque qui s'estoit demis, *p.645.* Il écrit à Domnus en faveur d'Athanase de Perrhe, *p.645.649.* Il battize Volusien Prefet du Pretoire &c. *p. 250*, communique avec Juvenal de Jerusalem dans le fort de son ambition, *p.452.*
Procle solitaire tué par les Sarrazins, *p.202.*
Procule Prefet de CP. en 428. *p.315.*
Prosore Juif de naissance estoit à Nole avec Saint Paulin, *p.46.*
Profuture Ev. de Cirthe écrit à Saint Paulin en 396, *p.72.*
Projecte Ev. Legat du Pape Celestin au Concile d'Ephese, *p.375*, y arrive & signe la deposition de Nestorius, *p.429 431* assiste peutestre à l'ordination de Maximien, *p 490.*
Propovien Ev. d'Eurethe anathematize Saint Cyrille, *p.558.*
S. *Prosper* n'a point apparemment fait l'eloge de Cassien, *p.182*, écrit contre luy, *p.183.185.* Le poeme *Ad Conjugem* plutost de luy que de Saint Paulin, *p.722.*
Pulquerie Imperatrice gouverne pour son frere Theodose II, *p.288.* S.Cyrille luy écrit contre Nestorius &c. *p.340-342.539.540*, pour qui elle avoit beaucoup d'aversion, *p.486.* Elle bastit une eglise de la Sainte Vierge à Constantinople, *p.487*, & une de S. Laurent, *p.711.*
Publicola Senateur pere de Melanie, *p.233*, meurt en 407, *p.241.*
Publicola petit-fils de Melanie l'ayeule, *p.234.* Les esclaves de sa sœur aiment mieux le servir que d'avoir leur liberté, *p.239.* Melanie l'emmene en Sicile, *p.242.*

Q

QUARTODECIMANS, Nestorius les persecute : Plusieurs se réunissent à l'Eglise, *p.299.300.*
Queremon solitaire confere avec Cassien & Germain, *p.162.163.* Cassien luy fait avancer des erreurs, *p.183.*
Queremon accusateur de Saint Cyrille, *p. 334.470.*
Quinte Diacre porte en 408 une lettre de Saint Augustin à S. Paulin, *p.128.*
Quintin Ev. d'Apt predecesseur de Saint Castor, *p.175.*

R

RABULA Ev. d'Edesse, ce qu'on en sçait jusqu'à son episcopat, *p.504.* Il se joint à S.Cyrille aprés le Concile d'Ephese, *p.505*, presche & écrit contre Theodore de Mopsueste, *p. 50 .506.790.628.* S. Cyrille luy écrit, & se plaint des Orientaux, *p.521.* André piqué de ses anathemes contre Theodore, *p.505.506*, se reconcilie avec luy, *p.56_.564.* Il estoit aveugle en 437,

p.627, excite apparemment Jean d'Antioche contre le Nestorianisme, *p.628*.

Radagaise ravage l'Italie en 405, *p.123.124*, est defait par les Romains, *p.124.729.1*.

Rechabites descendans de Jonadab, appellez Jesseens, *p.209*.

Respecte Abbesse à Marseille : Saint Gregoire le Grand luy écrit, *p.187*.

Restitut Juif de naissance estoit à Nole avec S. Paulin, *p.45*.

Rhege brulée par Alaric en 410, *p.242*.

Rhegin fait Ev. de Constancie en 431, *p.446*, vient au Concile d'Ephese, *p.379*, y prononce un discours contre Nestorius, *p.4 1*.

Rhegin Prefet d'Illyrie : Theodose luy adresse un edit contre les Nestoriens, *p.608*.

Richesses, c'est les estimer, non les mepriser, que de les donner aux pauvres, *p.19*. C'est prester à Dieu à interests, *p.22.23*. Ce n'est pas estre parfait, mais s'y preparer, *p.23-25*.

Vincent *Richard* Clerc Regulier, donne au public les œuvres & la vie de S. Procle, *p.718*.

Rhinocorures ville d'Egypte, *p. 10*.

Romain Ev. S. Nil luy écrit contre les Novatiens, *p.196*.

Romain va en Afrique de la part de S. Paulin, *p. 71-72*, en raporte des lettres de S. Augustin, *p. 72.73*.

Eglise *Romaine*, nom donné à l'Eglise Catholique, & pourquoi, *p.485*.

Romanien va voir S Paulin de la part de Saint Augustin, *p.71-74*. S. Paulin luy envoie une eulogie &c. *p.73*

Rome, sa metropole contenoit les parties meridionales de l'Italie, *p.7 1.1*. S Paulin y est mal receu par le Clergé, *p.43 457*, y alloit tous les ans à la feste des Apostres, *p.61.62*. On se plaint que les Papes y prenoient trop d'autorité, *p.156*.

Romule Abbé pres de Marato, disciple d'Hellade, Ev. de Tarse, *p.605*.

Rosse ville de la seconde Cilicie, *p.558*.

Rufe Ev. de Thessalonique, *p.296.297*. Saint Celestin luy écrit sur la translation des Evesques, p.550, sur la condannation de Nestorius par le Concile de Rome, *p.352*. Il depute au Concile d'Ephese, *p.379*. Flavien de Philippes qui y tient sa place, *p.394*. Il écrit à Julien de Sardique, *p. 40*. L'Empereur luy écrit sur le Concile d'Ephese, *p.4 8*. Les Orientaux veulent l'engager dans leurs interests, *p.479.480*.

Rufin Evesque de Samosates en 451, *p.371.754*.

Rufin Prestre d'Aquilée exhorte S. Paulin à apprendre le grec, *p.6*. Vigilance prend son parti contre S. Jerome, *p.74*. S. Paulin conserve toujours son amitié, *p.92*, lui envoie un memoire de difficultez sur l'Ecriture proposées par Saint Sulpice, *p.103*. Rufin luy explique les benedictions de Jacob, *p.120.127.73 .1*, accompagne Pinien & Melanie en Sicile, & y meurt, *p.242. 243*.

Rufin à qui S. Prosper écrit, *p.184*.

Rusticule Ev. Novatien à Rome : S. Celestin le reprime, *p.156*.

S. *Rustique* Evesque de Clermont, *p.129*.

Rustique Diacre de Rome sous Vigile, *p.759.1*.

Rutilius poete payen, *p.233*.

S

SABBAS Evesque de Palte assiste au jugement d'Athanase Evesque de Perrhe, *p. 65*, suit la doctrine de S. Cyrille, *p.659*.

S. *Sabin* Evesque de Plaisance ; S. Ambroise luy mande la conversion de S. Paulin, *p.27*.

Sabin Evesque de Salamine, *p.445.773.2*.

Sabin parent de Saint Sulpice & ami de Saint Paulin, *p.89*.

Sabinien Evesque de Perrhe en la place d'Athanase, *p.65* ,est deposé dans le faux Concile d'Ephese, rétabli à Calcedoine, *p.652-654*.

Sabinien par qui Alexandre d'Hieraple écrit à André de Samosates, *p.523*.

Saide Evesque de Pheno assiste au Concile d'Ephese, *p 451*.

Salamine, son Evesque n'estoit soumis à aucun, *p.290*.

Salvien ami d'Aper & de Vere leur écrit, *p. 120*.

Sancte ami de S. Paulin dans le siecle, *p. 9*, luy écrit aprés y avoir renoncé &c. *p.66*. Il est different d'Endeleque, *p.705*.

Saprice Evesque de Paphos meurt au Concile d'Ephese, *p.4 0.446*.

Sarrazins : ils massacrent, pillent, & emmenent des solitaires de Sinai, *p.200.201*.

Saturnin Evesque de Marcianople, *p. 498*, va pour deposseder Dorothée, *p.492.498*.

Scholastique Chambellan, les Orientaux luy écrivent contre le Concile d'Ephese, *p.321.423*. Il se declare contre Nestorius, *p.426*, gagné, dit-on, par les presens de S. Cyrille, *p.484*. Nestorius tasche de le regagner, *p.454.473*.

Scyllaca Prestre d'Hieraple & Sacristain avoit peutestre demeuré en Egypte &c. *p.597*.

La petite *Scythie* s'étend du 45 au 47^e degré, *p.739*.

Sebaste metropole de la premiere Armenie, *p. 791.1*.

Sebastien ermite : Saint Paulin luy écrit en 400 &c. *p.96*.

Sebastien Superieur d'un monastere, *p.97*.

Secondinien va redemander un vaisseau à Postumien Senateur en 409, *p.133*.

Serapion solitaire de Sceté, *p.766*.

Serene solitaire de Scete d'une vertu eminente, *p.166-168*.

Serene femme de Stilicon, cousine germaine de l'Empereur Honoré, *p.237.238.747.1*.

Sergiople

Sergi ctle de simple paroice du diocese d'Hieraple, devient evesché, puis metropole, *p. 578. 579.*

Serres ville, c'est l'ancienne Philippes, *p. 758.*

Severe Evesque de la Campanie: S. Ambroise luy écrit sur Jacque de Perse, *p. 45.*

Severe Evesque de Mileve écrit en 396, à Saint Paulin, *p. 72.*

Severe different de Sulpice écrit à Paulin, *p. 126.*

Severe Prestre de Constantinople en 403, *p. 173.*

Severe Prefet de Constantinople en 398, S. Nil luy écrit, *p. 200.*

Severe Prefet d'Italie pere de Pinien, *p. 234.*

Severe son fils frere de Pinien le trouble dans la possession de ses biens, *p. 237.*

Severien Evesque d'Afrique Confesseur sous Genseric en 439, *p. 258.*

Severien Evesque Pelagien d'Angleterre, *p. 154.*

Les *Severiens* tirent avantage des 12 anathematismes de S. Cyrille, *p. 759.1.*

Silence, son avantage, *p. 683.*

Silvain Prestre, S. Nil le reprend sur quelque erreur, *p. 197.*

Silvain solitaire de Sceté, *p. 685.*

Silvain Superieur de Sinai, *p. 191.*

Simeon solitaire Italien ami de Cassien &c. *p. 164.*

S. *Simeon* Stylite commence à vivre sur une colonne vers 423, *p. 214.* Theodose recommande à ses prieres la paix de l'Eglise, *p. 516. 517. 778. 2.* Il presse Theodoret de se réunir avec Jean d'Antioche, *p. 581-582.*

Simplice Evesque de Vienne tres celebre, *p. 129. 730.*

Sina, vertu des solitaires qui habitoient cette montagne, *p. 191.* Les Sarrazins n'osoient approcher le haut de cette montagne, *p. 201.*

Sirice Pape reçoit mal S. Paulin en 394, *p. 44,* meurt en 398, *p. 82.*

Sirice notaire de l'Eglise Romaine va au Concile d'Ephese, *p. 375,* y lit la lettre du Pape au Concile, *p. 429.*

Sisinne Evesque de Constantinople, *p. 450.* Les Pelagiens ont recours à luy, *p. 305,* il fait S. Procle Evesque de Cyzic, *p. 705,* meurt en 427, *p. 149. 283,* est regretté de Celestin *p. 286.*

Sisinne Evesque Novatien à Constantinople, redemande à Leonce d'Ancyre une eglise pour les siens &c. *p. 218.*

Sixte pere du Pape Sixte III, *p. 259.*

Sixte III. Pape. *V. son titre p. 259,* succede à S. Celestin, *p. 303. 738.* Deux Evesques d'Egypte assistent à son ordination, *p. 512. 779.* Il écrit à Nestorius pour le retirer de l'erreur, *p. 353,* bastit à Rome une eglise de la Vierge, *p. 487,* travaille beaucoup pour rétablir la paix dans l'Eglise d'Orient, *p. 509. 510,* écrit aux Evesques du Concile d'Ephese, *p. 512,* & à Acace de Berée, *p. 521.* Jean d'Antioche luy écrit à la paix de l'Eglise, *p. 541,* luy depute &c. *p. 548* Sixte répond à S. Cyrille & à Jean d'Antioche, *p. 550. 783.* Euthere de Tyanes &c. luy écrivent contre la paix &c. *p. 559. 561.* On publie faussement qu'il desapprouvoit la deposition de Nestorius, *p. 565. 566* Il écrit à S. Procle contre les Evesques d'Illyrie qui alloient à la Cour sans les lettres de l'Evesque de Thessalonique &c. *p. 710. 711,* fait son eloge, *p. 717.*

Sophrone accusateur de S. Cyrille, *p. 334 470.*

Sorien porte à Saint Paulin une lettre de Saint Sulpice en 400, luy en porte encore en 401, *p. 100.*

Sosandre pecheur traité durement par son Evesque, *p. 195.*

Sozonte Ev. de Philippes assiste au Concile de Calcedoine, *p. 758. 1.*

Spes laique envoyé par S. Augustin au tombeau de S Felix a Nole, *p. 121.*

Stratege Diacre de Nicomedie porte une lettre à Theodoret, *p 526.*

Suares Ev. de Vaison fait la vie de Saint Nil, *p. 207,* & un recueil de ses ouvrages, *p. 208.*

Succense ou *Successe* Ev. de Diocesarée: S Cyrille luy écrit deux fois sur sa réunion avec les Orientaux, *p. 570.*

S. *Sulpice* Severe ami de S. Paulin dans le monde, *p. 9,* se donne en mesme temps que luy à Dieu, *p. 26,* gagne à J. C. sa famille & ses serviteurs, *p. 54.* Saint Paulin luy défend de se justifier devant le monde, *p. 30-32.* Leur amitié se perfectionne par leur conversion, *p. 37.* Ils s'écrivent en 393 & 394, *p. 38. 41.* Il envoie un cuisinier &c. à Saint Paulin, *p. 48,* qui luy envoie une ecuelle de bouis &c. *p. 49. 70,* le reprend de ce qu'il l'appelloit son Seigneur, *p. 55. 69,* luy envoie quelques écrits, *p. 59,* le presse de le venir voir &c. *p. 68-70,* reçoit de luy la vie de S. Martin & la publie, *p. 77. 78.* Sulpice luy promet de l'aller voir, *p. 81.* Saint Paulin luy envoie Theride & Posthumien, *p. 85,* le presse de le venir voir en 399, *p. 89,* reçoit une lettre de luy en 400, & luy répond, *p. 93,* par plusieurs lettres, *p. 94-96,* luy fait des presens & en reçoit en 402 &c. *p. 102-104.* Saint Paulin luy envoie des vers pour une eglise qu'il bastit, *p. 110. 112,* luy écrit par Victor en 406 &c. *p. 123-126.*

Symmaque Evesque de Capoue assiste à la mort de Saint Paulin, *p. 139.*

Symmaque fut gouverneur vers l'age de vingt ans, *p. 8.*

Synese écrit à la philosophe Hypacie, *p. 275.*

Synode Evesque de Melitene forme S. Euthyme dans la pieté, *p. 295.*

T

TALAIA. V. Jean.

Taurien Prefet payen, Saint Nil luy pre-

dit sa disgrace, *p.198.*

Taurus Patrice & Prefet d'Orient, mande à Jean d'Antioche l'inthronization de S. Procle à CP. *p.573.707.* Jean l'approuve, & luy demande le secours de l'Empereur contre les schismatiques, *p.574.*

Tie ville de la Bithynie, *p.644.*

Tenedos isle de la province des Cyclades, *p.604.*

Tennese ville d'Egypte, peutestre Thenexa, *p. 161.*

Thalasse Ev. de Cesarée en Cappadoce en 439, *p.292.71..712.*

Thalasse Abbé en Syrie envoie à Saint Cyrille, *p.519.*

Thalasse Lecteur & moine de CP. est fait prisonnier, maltraité, puis renvoyé par Nestorius, *p.314.315.*

Thartice Diacre à CP. soutient le parti de Nestorius, *p. 494,* rend témoignage de la catholicité de S.Procle, *p.581.*

Thaumase nom donné à Ammone moine seditieux, *p.273.*

Thease Ev. d'Afrique & Confesseur va voir S. Paulin en 405, *p.123.*

Sainte *Thecle*: punition d'un Ev. qui défendit d'aller à son tombeau, *p.605.*

Thecua: plusieurs solitaires y sont tuez vers 400 par les Sarrazins, *p.169.205.*

Themison Archidiacre d'Alexandrie, deputé à Rome par Saint Cyrille, *p.511,* presse Sixte III. d'écrire aux Ev. du Concile d'Ephese, *p.512.*

Theoclien Valentinien: S. Nil refute ses Eons, *p.195.*

Theoctiste Ev. de Berée vers 442, *p.225,* assiste au jugement d'Athanase de Perrhe, *p.650.*

Theodore Ev. de Mospueste: ses sentimens sur la grace, *p.30*. Il reçoit les Pelagiens, *p.302.* Nestorius le voit allant à CP. & tire de luy son erreur, *p. 312.* Le Concile d'Ephese condanne son symbole, épargne son nom, *p.442-444.* Rabula presche, écrit contre luy. *p.505.505.* Theodoret, André de Samosates le défendent, *p.505.587.* Les Nestoriens relevent fort ses écrits, *p.625.* Saint Cyrille veut le faire condanner, *p.524.625.789-792.* On fait courir de ses écrits favorables à Nestorius, *p.527.* Les Evesques de Cilicie écrivent pour luy aux Armeniens, *p.329.* Les Orientaux refusent de condanner des propositions extraites de ses livres &c. *p.634-639.* Saint Cyrille écrit contre luy. Theodoret le défend, *p.642-644.* Fausse lettre de S. Cyrille pour luy, *p.791-792.*

Theodore Ev. de Tarse en 451, *p.605.*

Theodore Ev. de Cypre, est battu avec outrage, *p.445,* pour l'Eglise de Cypre, *p.773.2.*

Theodore Ev. de Gadares assiste au Concile d'Ephese, *p.460.*

Theodore Ev. d'Attalie, *p.448,* demande qu'on attende Jean d'Antioche pour commencer le Concile d'Ephese, *p.393* qui confirme son election, *p.445.*

Theodore Evesque de Damas ordonné vers 436, *p.621,* assiste au jugement d'Athanase Evesque de Perrhe, *p.650.*

Theodore Magistrien sert dans le Concile d'Ephese S. Cyrille qui le fait Diacre, *p.455.* Dioscore le depose, *p.656.794.*

Theodore prophete à Alexandrie, *p.245.*

Theodore moine des Gaules, *p.180.*

Theodore des Cellules: Cassien le va visiter, *p.169.*

Theodore solitaire de Sceté, *p.166.*

Theodore gouverneur de Cypre & Consulaire en 431, *p.445.773.2.*

Theodoret Evesque de Cyr destiné dés l'enfance à la vie solitaire, *p. 254,* presche à Antioche sous Theodote avant son episcopat, *p. 290,* conseille à Jean d'Antioche d'écrire à Nestorius sur sa condannation par le Pape, *p.354,* écrit par son ordre contre les anathematismes de S. Cyrille, *p.359.370-373,* arrive à Ephese avant Jean d'Antioche pour le Concile, *p.390,* s'unit à luy pour condanner le Concile, *p. 409,* & pour écrire diverses lettres, *p.459,* est deputé à l'Empereur, *p. 472,* presche à Calcedoine, *p.475,* parle beaucoup pour son parti, *p. 478. 479,* écrit à Alexandre d'Hieraple, *p.479.* Les Nestoriens de Constantinople luy écrivent, il leur répond, *p.492.493.* Il écrit au Comte Candidien pour l'Evesque Theophane, *p.499.* Rabula écrit contre luy, *p. 505.* Il écrit de nouveau pour les Orientaux, *p.507.780.* On luy attribue mal des ouvrages d'Euthere de Tyanes, *p.508.* Il va à Antioche & à Berée pour deliberer de la paix, *p. 517-529.* Il approuve la lettre de S. Cyrille à Acace pour la doctrine seulement &c. *p.522-525.* Il fait la profession de foy envoyée à S. Cyrille par Jean d'Antioche, *p.531,* reconnoist la catholicité de S. Cyrille, ne peut pas consentir à la deposition de Nestorius &c. *p. 552. 553,* procure un Concile à Zeugma &c. *p. 554-555,* qui entre dans les mesmes sentimens que luy &c. *p.557.558.* Il écrit à Hellade, *p.561.* Abibe luy écrit sur l'ordination d'Athanase en sa place &c. *p.575.* Il se separe de Jean à cause de ces ordinations illegitimes &c. *p. 575,* est maltraité par le General Denys &c. *p.577.578,* qui le somme de se réunir à Jean ou d'aller en exil &c. *p.581.* Ses moines l'en pressent, il consulte Alexandre &c. *p. 581-585.* Il se réunit à Jean & à S. Cyrille, & travaille à y réunir les autres &c. *p.585.588,* ne peut rien gagner sur Alexandre, *p. 595-600.784.* Derniers sentimens de Theodoret sur Nestorius, *p. 620.622.788.789.* Il défend Theodore de Mopsueste contre S. Cyrille, *p.544.* Athanase de Perrhe le refuse pour juge, *p. 649.* Il écrit à S. Procle pour Philippe &c. *p.713.* On

luy attribue mal des lettres & un sermon contre S. Cyrille, *p.783-785.786*. Il écrit à Dioscore en 447, *p.788*.

S. *Theodose* d'Antioche eleve Hellade de Tarse, *p.604*.

Theodose I. Empereur défait les tyrans Maxime & Eugene, *p.41.65* S. Paulin fait son panegyrique, *p.5 65*. Il confie à S. Arsene l'education d'Arcade & d'Honoré, *p.677*.

Theodose II. bon, mais foible Prince, *p. 288*, voit Sainte Melanie, *p.251*, pardonne le massacre d'Hypacie, *p.275-276*, regle le nombre & la qualité des Parabolans, *p.277. 278*, fait une loy contre les heretiques à la priere de Nestorius, *p.297-299*, chasse les Pelagiens de Constantinople, *p. 305-307*, respecte fort S. Dalmace, *p.322*, soutient Nestorius jusqu'à sa condannation, *p. 323. 328*. S. Cyrille luy écrit contre Nestorius, *p.340.341. 756. 757*. Theodose trouve mauvais qu'il eust aussi écrit en particulier aux Princesses, *p. 342*, indique le Concile general d'Ephese, *p. 63-364. 760*, écrit à Saint Cyrille une lettre fulminante, *p. 362. 365. 760*, envoie le Comte Candidien pour maintenir l'ordre dans le Concile, *p.380.381*. Ce Comte luy écrit contre le Concile, *p.402*, à qui il ferme les avenues de la Cour, *p.405. 407*. Theodose desapprouve la deposition de Nestorius, *p. 417.769.770*, permet au Concile de luy deputer, *p. 422. 423*. Le Concile luy envoie quelques Evesques, les Orientaux luy écrivent, *p. 424. 425*. Il confirme la deposition de Nestorius, de S. Cyrille, & de Memnon &c. *p.426-428*. Le Concile luy récrit pour se separer, *p.430*, luy mande ce qu'il avoit fait contre les Orientaux, *p. 439*. Il prend Nestorius en aversion, *p. 45*. Les Orthodoxes de Constantinople luy presentent une requeste pour le Concile, *p. 456-458*. Il mande huit Evesques de chaque parti, *p. 470-472*, leur donne audience à Calcedoine, *p.475.781*, fait ordonner un Evesque à Constantinople, termine le Concile &c. *p. 481-485*. S. Cyrille luy adresse une apologie, *p. 501*. Il travaille fortement pour la réunion, *p. 514-516*, commet Aristolaüs Secretaire d'Etat pour la conclure, *p. 516*, fait inthronizer Saint Procle aussitost aprés la mort de Maximien, *p.571-573.707* bannit Nestorius &c. *p.606-611*, fait écrire S. Procle en Orient contre Theodore, *p. 634*. Les Orientaux luy écrivent pour cet auteur, *p.636*. Il appaise ces troubles, *p. 642*.

Theodose Eutychien usurpe le siege de Jerusalem, *p.251*.

Theodore Evesque d'Antioche peu zelé pour S.Chrysostome, *p.22* , est neanmoins fort estimé, *p.29* , condanne les Pelagiens, *p.291-307*.

Theodote Evesque d'Ancyre, idée de sa vie & de ses écrits, *p.292-294*. Il vient au Concile d'Ephese, *p.379*, dispute contre Nestorius avant la tenue du Concile, *p. 385. 386*, demande qu'il soit appellé au Concile, *p.396*, approuve les lettres de Saint Cyrille, *p.397*, raporte son entretien avec Nestorius, *p. 398*, prononce divers discours sur l'Incarnation &c. *p. 401. 453. 454*. Le Concile le depute à l'Empereur, *p.470* Il écrit à son Eglise contre les Orientaux, *p. 491*. S. Cyrille le consulte sur la condannation de Theodore, *p. 538*.

Theodote Diacre de Constantinople porte à Antioche la lettre de S. Procle aux Armeniens, *p.632*. S. Procle le redemande, *p.637.638*.

Theodule Evesque d'Eluse vient au Concile d'Ephese, *p.379*, est deputé pour y citer Nestorius, *p.396*.

Theodule Prestre solitaire de Sinaï y est tué par les Sarrazins, *p.200.201*.

Theodule fils de S. Nil le suit dans la solitude, *p.190*, est emmené captif par les Sarrazins, *p.200. 201*. Il est vendu à l'Evesque d'Eluse qui le fait Clerc, *p.202. 203*, & ensuite Prestre avec son pere, *p.203-205*.

Theodule à qui Hesyque adresse 200 sentences, *p.231*.

Theologe avocat payen écrit à Saint Isidore de Peluse, *p.329*.

Theognoste Prestre d'Alexandrie agent de S. Cyrille à Constantinople, *p. 521*. S. Cyrille luy écrit sur la réunion des Orientaux, *p.541.782.2*.

Theon philosophe pere d'Hypacie, *p.274*.

Theonas solitaire œconome de Sceté, *p.172*, visite Cassien & Germain, *p.169.172*.

Theopempte Evesque de Cabasses signifie à Nestorius sa deposition par le Concile de Rome, *p. 6?-368*, vient au Concile d'Ephese, *p.378*, est deputé à Nestorius pour le citer, *p. 395*, & à l'Empereur pour luy rendre conte du Concile, *p. ?24*, qui luy écrit à Constantinople, *p.467*.

Theopempte Evesque Novatien à Alexandrie depouillé par Saint Cyrille, *p.269*.

Theophane Evesque de Philadelphie réunit plusieurs Quartodecimans, *p. 320*, s'unit aux Orientaux, *p.442*, est apparemment deposé &c, 499 763.764.

Theophile Evesque d'Alexandrie, chef des persecuteurs de S. Chrysostome, *p.223-224*, oncle de S. Cyrille son successeur, *p. 267 747-748*, va voir Saint Arsene, *p. 681.797*, le trouve heureux de penser toujours à la mort, *p.684*.

Theosebe Evesque de Cie ou Teie demeure attaché à Nestorius & dans son siege &c. *p. 553. 554.604*.

Therasie femme de Saint Paulin, sa vertu & son caractere, *p.7*. Elle hesite, dit on, à donner à un pauvre le seul pain qui luy restoit, *p. 19. 20*. Les Saints la louent comme son mari, *p.27*, qui salue S. Sulpice de sa part en 395, *p.69*. Sebastien ermite en 400, *p.96*, Aper & Amande, *120.123*,

paroist estre morte en 413, p.136.

Therafe quitte les Gaules pour aller trouver S. Paulin à Nole où il est gueri, *p.83*. Il revient le retrouver en 401, *p.100*.

Theride avoit avec luy à Rome un Paulin, *p.2.* 68 estoit fort ami de S. Paulin, *p.83*.

Thessalonique. les Papes en font les Evesques leurs Vicaires, *p. 150*. Droits qu'ils luy attribuent, 262.

Sainte *Thomaïde* martyrizée par son beau pere, *p.700*.

Thomas est fait Evesque de Mopsueste au lieu de Melece, *p.595*, assiste au jugement d'Athanase Evesque de Perrhe, *p.650*.

Thomas moine porte à Jean d'Antioche une lettre de Dorothee de Marcianople, *p.551*.

Thomas porte à S. Cyrille une lettre de Moyse d'Antarade, *p.620*.

Timothée Evesque de Tomes demande qu'on attende Jean d'Antioche pour commencer le Concile d'Ephese, *p 393.404*.

Timothée Evesque de Termesse cite Jean d'Antioche au Concile d'Ephese, p.432.

Timothée Evesque de Germe cite Jean d'Antioche au Concile d'Ephese, *p.434*.

Timothée Prestre peutestre de Saint Cyrille qui luy adresse l'abregé du Concile d'Ephese, *p.405*.

Timothée Archidiacre d'Alexandrie est demandé pour succeder à Theophile, *p.269*.

Timothée disciple d'Apollinaire, *p.767.1*.

Tite Comte chargé d'executer la loy contre les schismatiques d'Orient, p.581, envoie sommet Theodoret &c. p.581. 2, ne pouvant rien gagner sur Melece de Mopsueste, il le chasse, *p.593-595*, traite de mesme Alexandre d'Hieraple inflexible à ses prieres, *p.600.601*.

Tombeaux des Saints ornez de fleurs & de luminaires, *p.72*.

Toxoxe fils de Sainte Paule, mari de Læta, *p 234*.

Tranquillin d'Antioche en Pisidie demande qu'on attende Jean d'Antioche pour commencer le Concile d'Ephese, *p. 393.404*, signe le premier une lettre à l'Empereur sur les huit deputez des Orientaux, *p.476*.

Trifole Prestre de Rome sous Hormisda, *p. 759.1*.

Trisagion, son antiquité, son origine, ses changemens &c. *p.713-716*.

Troe solitude pres de Babylone d'Egypte, *p. 692*.

Troile Evesque de Constancie meurt en 421 &c. *p.445.773*.

Tuence Evesque : S. Celestin luy écrit contre les Pelagiens, *p.156*

V

VALENS Empereur : Saint Isaac Abbé à Constantinople luy predit sa mort malheureuse, *p.322*.

Valentiniens, Theodose II. fait une loy contre eux, *p.299*.

Valentinien III. succede à Honoré, *p.287*, fait des loix pour l'Eglise, *p. 149*, va à Constantinople en 436 ou 437 epouser Eudoxie, *p.227.228. 230*.

Valere Evesque d'Anazarbes assiste au jugement d'Athanase Evesque de Perrhe, *p 650*

Valere Evesque de Laodicée assiste au jugement d'Athanase Evesque de Perrhe, *p.650*.

Valere Comte beaufrere de Theodose II, *p. 244*.

Valere Chambellan porte une lettre de Nestorius au Pape Celestin, *p.344*.

Valerien Evesque d'Icone assiste au Concile d'Ephese, *p. 378*, y fait condanner les Messaliens, *p.450*, s'etonne que S. Cyrille approuve la profession des Orientaux, p.557. S. Cyrille luy ecrit pour se justifier luy & les Orientaux, *p.569*.

Valerien Evesque de la 2e Mesie quitte son Eglise pour le schisme, *p.604*.

Valerien esclave Pelagien est receu par S. Cyrille, *p.278*.

Vargius V. Victor.

Vandales : Ils ravagent, dit-on, l'Italie & la Campanie, p.136 Ce sont plutost les Gots, *p.733. 2*, s'emparent de l'Afrique, & la possedent un siecle, *p.287*.

Vararane roy de Perse est défait souvent par les Romains, *p.287*.

Veaune ancienne abbaye de filles à Marseille, *p.175*.

Venance, dit Beneage, Ev. d'Hieraple, assiste au Concile d'Ephese, *p.400.763.2*.

S. *Venerand* Ev. de Clermont ; ce qu'on en dit, *p. 29*.

Venere Ev. de Milan mande sa promotion à S. Paulin, qui luy écrit en 400, *p.93*.

Venere Ev. de Marseille depuis 419, jusqu'en 452. Saint Celestin écrit contre luy, *p.152.153*.

Verinien ou Berenien Evesque de Perge, *p.404. 774.1*, vient au Concile d'Ephese, *p.378.380*, demande qu'on attende Jean d'Antioche, *p.393. 763.2*, y preside à quelques seances, *p.394.471*.

Verine femme de l'Empereur Leon, *p.746.2*.

Vere ami de Salvien qui luy écrit, *p.120*.

Verius agent de Jean d'Antioche à Constantinople, *p.579*.

Vespres: on les disoit aprés le coucher du soleil, *p.140*.

Vesulas Diacre de Carthage deputé au Concile d'Ephese, *p.376.393.770*.

Vetustin: S. Augustin le recommande à Saint Paulin, *p.73*.

Victor Ev. de Martyrite en Afrique retranche les erreurs des ouvrages de Cassien, *p.152*.

Victor moine de S Sulpice apprend le menage

&c. à S. Paulin, *p.48*, luy rend quelque service, *p.54.94.95*. Saint Paulin écrit par luy à un officier d'armée, *p.95*. Il passe le printemps de 402 avec S. Paulin, *p.102.103*. Il y retourne en 405, & y passe une année &c. *p.123.125.729.1.*

Victor auparavant Valgius, fait naufrage, est battizé à Nole &c. *p.132.133*, est different de Victor ci-dessus, *p.729.2.*

Victor moine desavoue l'accusation qu'on luy imputoit contre S. Cyrille *p.334.*

Saint *Victor*, Abbaye de Marseille fondée par Cassien, *p.175.*

S. *Victrice* Ev. de Rouen & Confesseur, Saint Paulin le voit à Vienne &c. *p.11.12*, luy écrit en 399 par le Diacre Pascase, *p.90.91*. S. Paulin se plaint de ce qu'il ne l'est pas venu voir allant à Rome en 404, *p.112.*

La Ste *Vierge*, l'Eglise d'Ephese croyoit posseder son corps en 431, *p.354*. Nestorius & ses adherans luy disputent la qualité de Mere de Dieu, *p.313.314.31*. Nestorius la luy accorde enfin, *p.367*. On faisoit alors une feste de la Vierge à Constantinople, *p.750.2.*

Vigilance porte à S. Paulin des lettres de Saint Sulpice en 395, *p.58.59*. S. Paulin l'envoie à Saint Jerome avec qui il se brouille, *p.74.75.*

Vigile Pape soutient les anathematismes de Saint Cyrille, *p.360.*

Vigile Evesque de Tapse défend les anathematismes de Saint Cyrille, *p.361.*

Virin porte des lettres de Saint Sulpice à Saint Paulin en 401, *p.100.*

Vital moine, Theodote d'Ancyre luy écrit, *p.294.638.*

S. *Vivence* Prestre honoré en Bourgogne, *p.725.*

Ceionius Rufius *Volusianus*, & Fl. Rufius Sabinus *Volusianus*, *p.234.*

Volusien frere d'Albine, oncle de Melanie, *p.233.745.746*, est apparemment celui à qui Saint Augustin écrit, *p.234*, estoit Proconsul d'Afrique vers l'age de vingt ans, *p.8*, passa par les plus grandes charges, *p.243.250*, se fait Chrétien, & meurt à Constantinople, *p.250.251.709.*

Urane prive Saint Paulin des nouvelles de Saint Delphin, *p.92.*

Urane fait une relation de la mort de Saint Paulin, *p.141.735.1.*

Urbain V. enchasse la teste de Cassien &c. *p.87.*

X

XISTE Pape. V. Sixte.

Z

ZACARIE moine de Sinaï, *p.191.*

Saint *Zachee*, il y en avoit une eglise à Antioche, *p.583.*

Zebina anathematize Saint Cyrille à Antioche d'Isaurie, *p.591.*

Zenobe Evesque de Zephyre schismatique, *p.595*, banni à Tiberiade &c. *p.590-592.*

Zenon Evesque de Rhinocorures en 449, *p.511.*

Zenon Corevesque Quartodeciman se réunit à l'Eglise, *p.300.*

Zenon Empereur declare l'Eglise de Cypre independante, *p.447*, abolit le college des Perses d'Edesse, *p.616.617.*

Zephyre ville de la premiere Cilicie, *p.590.*

Zoïle disciple de S. Arsene, *p.680*, qui le quitte, puis le reçoit, *p.695.696.*

Zosime Pape surpris d'abord par les Pelagiens, *p.302*, les condanne ensuite, *p.259.392*, se réunit avec l'Eglise d'Alexandrie, *p.280.*

Zosime Prestre de Peluse incorrigible & desesperé, *p.511.*

FAUTES A CORRIGER.

P*Age 3. ligne 3*, comme son frere, *lisez* comme S. Paulin. *p.9.l.7*, ensemble, *l.* mutuellement. *p.25.l.9*, &, *l.* est. *p.29.l.10* modaine *l.* mondaine. *p.4*[illegible]*.l.38*, delices, *l.* cilices. *p.91.l.15*, Il, *l.* Il le. *p.111.l.28*, *effacez* Mort de son frere. *l.36*, c'est, *l.* est. *p.112.l.34*, repandu, *l.* repandue. *p.113.l.11*, semée, *l.* semées. *p.144 l.15* fait, *l.* faits. *p.177. vis à vis la ligne 15, mettez* NOTE 4. *p.19*[illegible]*.l.23*, de l'en, *l.* de vouloir l'en. *p.228. vis à vis la ligne penultieme mettez* NOTE 2. *p.242.l.33*, a, *l.* e.. *p.253. à la marge*, NOTE 5, *effacez* 5. *p.254, ligne derniere*, τοῦ θαυμάτω, μένημας, *lisez* τοῦ θαύματος μέμνημαι. *p.261.l.12*, ageable, *l.* agreable. *p.300.l.33*, devers, *l.* vers. *p.307.l.9*, ils peuvent ignorer, *l.* ils ne sauroient ignorer. *p.312.l.11*, il seroit bien difficile, *l.* il ne seroit pas possible. *p.374.l.19*, & luy, *l.* & qu'il leur. *p.381.l.2*, soit de Saint Cyrille, *ajoutez*, soit de Nestorius. *p.397.l.2*, d'Ephese, *l.* d'Epheste. *p.409.l.34*, Maximien, *l.* Maximin. *p.426.l.30*, ses, *l.* sa. *p.435.l.31*, de. *l.* de ne. *p.438.l.10*, de, *l.* pour. *p.484.l.5*, permit, *l.* permet. *p.485.l.22*, s'ils, *l.* s'ils ne. *p.525.l.10*, Maximien, *l.* Maximin. *p.526.l.derniere* 413, *l.* 433. *p.529.l.24. effacez* y. *p.540.l.36*, Alexandre, *l.* Alexandrie. *p.544 l.39*, l'éclaircissent, *l.* l'éclaircissement. *p.575.l.51*, rendit, *l.* rendoit. *p.584.l.8*, écrivit, *l.* écrivoit. *p.593.l.12*, s'estoit, *l.* c'estoit. *p.616.l.6*, les, *l.* ces. *p.619.l.7* demandast, *l.* demanda *l.24*, indifferens. *l.* differens. *p.631.l.11*, Theodose, *l.* Theodore. *p.635.l.32*, bon, *l.* bons. *p.6*[illegible]*1.l.derniere*, rengageasse, *l.* rengageassent. *p.645.l.29*, entrer, *l.* d'entrer. *lig.34*, qui, *l.* qu'il *p.654.l.dern.* succedoit, *l.* succe-

deroit *p.655.l.32*, ſœrs, *l.* ſœurs. *p.677.l.6. effacez* Saint. *p.722.col.2.l.antepenultieme*, Tana, qu'il, *l.* Tanaquil. *p.723.col.1.l.8*, Meſſes, *l.* Muſes. *p. 727.col.1.l.22*, *l.* qu'aprés Auſpice. *p. 729 col.2.l.30*, avec, *l.* à. *p. 734.col.2.lig.dern.* avant le VI. *l.* dans le VI. *p 747.col.2. .21*, qui eſt, *l.* &. *lig.27*, pourroit, *l.* pouvoit. *p. 751.col. 2. l.24*, ῥητὸς, *l.* ῥητῶς. *p. 760.col.1.l.43*, precedé, *l.* precedée. *p.761.col.1. ligne 32*, pourroient, *l.* pouvoient. *p.763.col.2.l.12*, il, *l.* il eſt. *lig.39*, Bencage. *l.* Beneage. *p. 770. col.1.l.40*, Veluſe, *l.* Veſule ou Veſulas. *col.2.lig.17*, demeura, *l.* demeurera. *p.773.col.1.lig.27*, Beſſule, *ajoutez*, ou Veſule. *p.775.col.2.l.33*, alors, *l.* pas alors. *p.779.col.2.l.37*, *effacez* ne. *p.787.col.1.l.35*, Avaſis, *l.* Auaſis.

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa

Echéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa

Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

a39003 009523282b